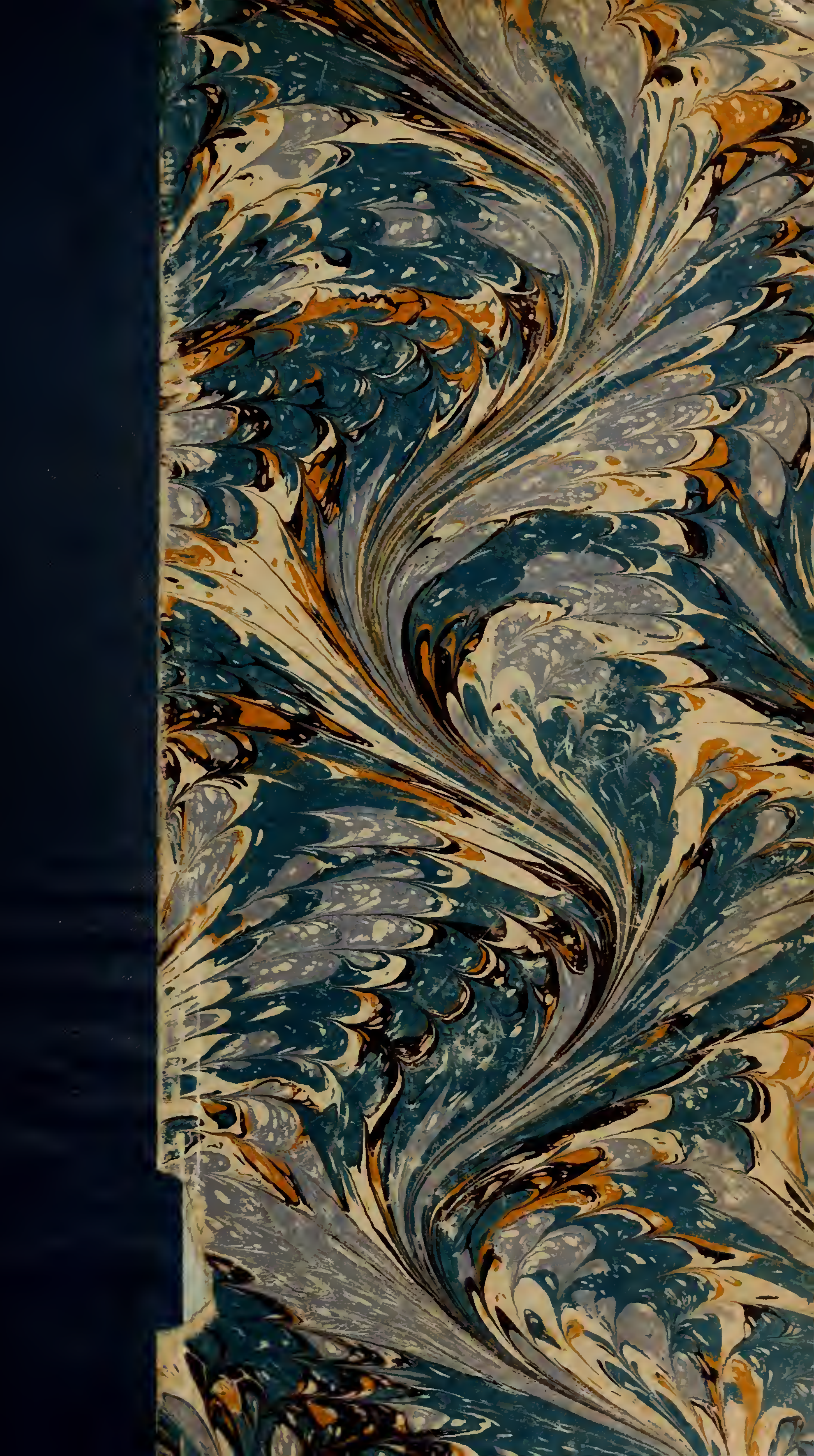


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ECHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC

36e ANNÉE — 1900

PREMIER SEMESTRE

PARIS
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX
36, RUE LAFFITTE, 36

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 7 Janvier 1900.

36° Année — 36, rue Laffitte PARIS —

N° 865 — Téléphone N° 275.41 —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Henri Meilhac et M. Joseph Bertrand. — Dans son discours de réception à l'Académie française, M. Lavedan ayant raconté que Meilhac avait été refusé aux examens à l'Ecole Polytechnique. « Un de nos plus illustres confrères pourrait dire pourquoi », a répondu M. Costa de Beauregard. Mme Jane Dieulafoy a raconté, dans *Le Figaro*, que cet illustre confrère, M. Joseph Bertrand, avait, la veille de l'examen, reçu la visite de Meilhac qui lui avait demandé de lui poser une question facile pour ne pas désespérer son père qui assisterait à la séance ; la note, du reste, ne devait compter pour rien. M. Joseph Bertrand aurait accepté de se prêter à ce pieux stratagème. L'anecdote est bien jolie ; est elle bien exacte ?

P. Ascain.

—

La Société des Gens de Lettres. — La Société des Gens de Lettres vient de décerner ses prix annuels. A cette occasion, peut-on me dire quel est, à la date du 1er janvier 1900, le doyen de l'illustre compagnie ? On me dit que M. Ernest Legouvé, né en 1807, y serait entré en 1838, à 31 ans. Si jeune ! Cela me parait invraisemblable. Puis-je savoir quels sont, outre le doyen d'âge et le doyen d'ancienneté, les deux Benjamins, c'est-à-dire le plus jeune et le dernier élu de la Société des Gens de Lettres ? Il doit y avoir parmi nous des membres de cette compagnie. Si même un intermédiairiste était du comité actuel, il m'obligerait en me donnant réponse. Enfin, je serais heureux de connaitre les noms de ceux qui servirent de parrains, à la Société des Gens de Lettres, à Balzac, Gautier, Baudelaire, G. Sand, Zola, Hugo, les deux Dumas, About, Legouvé, Sardou, Theuriet, Vandal, Houssaye, J. Claretie, Coppée, Sully Prudhomme, de Bornier, Lemaitre, Sandeau, Lavedan, Hervieu, bref aux dix ou vingt plus illustres sociétaires de cette académie (?) L'enquête serait curieuse à faire... et facile, ce semble, pour un chercheur érudit.

G.

—

Non décorés célèbres. — Quels sont les hommes célèbres de ces derniers temps qui n'ont pas été ou ne sont pas décorés. Je ne provoque pas, bien entendu, des explications ; je sollicite tout simplement une nomenclature.

Ascain.

—

La taille humaine. — Est-il vrai que la taille humaine varie, comme le poids, dans la même journée ? L. T.

—

Encharibotté. — Dans le *Chevalier d'Harmental*, Alexandre Dumas fait dire à son héros, s'adressant à l'abbé Brigaud «Vous avez la mine tout encharibottée ». Antérieurement, dans le *Roi s'amuse*, V. Hugo avait donné à ce mot le sens d'embarrassé. Dans les *Bigarrures*, de Tabourot, on trouve, avec le même sens, encharbotté et non encharibotté. Quoi qu'il en soit, quelle est l'étymologie de cette expression peu en usage ? Est-ce, comme l'avance Larousse (t. VII, 501) un vieux mot bourguignon ?

Ereuvao.

Jeton à deux têtes affrontées à déterminer. — J'ai un jeton de cuivre de la dimension d'une pièce de 0,05, qui porte, au droit, deux têtes affrontées, un seigneur et une dame, en costume Henri IV. La légende porte : « Albert et Isab. par la grâce de Dieu ». Au revers, deux mains ailées se serrent et tiennent trois épis ; une devise : *Auspice christo* surmonte cet emblème. La légende est : « Geetz (jeton) du bureau des finances » 1601.

A quelle occasion, — un mariage sans doute — mais de qui ? — fut frappé ce jeton, et quel est le livre un peu détaillé traitant des *jetons français?* Cz.

—

Petits royaumes français féodaux. — Pourrait-on nous fournir la nomenclature des fiefs allodiaux ayant donné droit à leurs possesseurs, avant la révolution, au titre de *Roi?* Indiquer la situation de ces domaines et les noms des familles qui les ont possédés sous l'ancien régime ? Ils sont d'ailleurs, parait-il, assez nombreux.

***

Maîtres des eaux et forêts. — Un correspondant pourrait-il nous donner la liste des maîtres des eaux et forêts de Normandie, Picardie et Ile de France, de de l'origine de la monarchie, jusqu'à la révolution ? C. DE ST-MARS.

—

Reliques de Jeanne d'Arc. — L'*Intermédiaire* a déja parlé des reliques de Jeanne d'Arc conservées à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), provenant de la famille Lauvergnat. Il y a en particulier un portrait du père de Jeanne d'Arc.

Ces documents, meubles, portraits, bijoux, étaient passés de la famille de Laubremont, de Domrémy, dans la famille Lauvergnat ; ensuite, par voie d'héritage, dans les mains d'une dame Lacroix, d'où ils sont parvenus à la famille Mirial. Une demoiselle Mirial a épousé M. Gustave de Bousquet. Toutes ces familles sont protestantes. O. S.

—

L'origine des sonnettes. — Je lis dans les *Mémoires de Saint-Simon* :

Dans les maisons d'Albret et de Richelieu, Mme Scarron n'était rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y était à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si l'on s'en servirait bientôt, une autre fois si le carrosse de celui-ci ou de celle-là était revenu et ainsi de mille petites commissions, dont *l'usage des sonnettes introduit longtemps depuis* a ôté l'importunité...

La pose des sonnettes dans les appartements ne daterait donc que de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe siècle ? Quel est l'inventeur de ces appareils remplacés presque partout aujourd'hui par les timbres électriques ? RIP-RAP.

—

Prisonniers français à l'étranger. — Jadis, un lecteur de l'*Intermédiaire* demanda s'il ne restait pas des prisonniers français dans les forteresses de l'Allemagne. C'était quelques quinze ans après la guerre. A la suite d'une controverse assez vive, des voix autorisées s'élevèrent pour déclarer que l'Allemagne avait rendu tous ses captifs à la France. Nous ne reviendrons pas sur une discussion que nous considérons comme absolument close ; mais nous signalerons ce fait, qu'il y a plus de soixante ans, la même question se posa à propos d'un français nommé Jacques Meyer.

Cet homme, après 1814 et 1815, contrairement aux stipulations du traité, était resté vingt-sept ans prisonnier dans la petite ville de Pascwa en Sibérie, où le seigneur de l'endroit l'obligeait à trainer la charrue. Meyer s'évada en 1838 et, rentré en France, affirma que vingt-six autres de ses compatriotes résidaient dans les mêmes conditions à Pascwa.

Est-ce exact ? H. QUINNET.

—

Régent et Petitfrançois, victimes d'une explosion célèbre. — De quelle explosion (antérieure à 1850) ont été victimes les nommés Régent et Petitfrançois ? Orthographe exacte de leurs noms S. V. P. ? On doit trouver cela dans quelque ouvrage sur les « martyrs de la science » que je n'ai malheureusement pas à ma disposition.

***

Affaire de Drake. — Qu'est-ce que cette affaire à laquelle aurait été mêlé le colonel anglais Smith, vivant en 1805 ? BIBL. MAC.

—

Renaud de Chastillon-sur-Marne. — Où peut-on trouver, dans des écrits modernes, des renseignements sur ce che-

valier qui s'illustra à la 2e croisade et que Saladin fit décapiter ?

Peut-on établir sa généalogie ascendante et descendante ? N'a-t-il pas eu pour frère un sire de Jallemain dans le Gatinais ?

FIRMIN.

—

Archers et arquebusiers. — Existe-t-il un ouvrage sur les corporations de tir en France? UN ABONNE.

—

Bagues aux doigts de pieds. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende ou histoire des belles femmes qui ont porté des bagues aux doigts de pieds ? C'était la princesse Chimay (Madame Tallien) ? C'était Mme Récamier ? C'était la comtesse Catiglione ? UN CHERCHEUR CUBAIN.

—

Le marquis de Foudras. — Qui est *le vrai auteur* du roman *Le duc d'Athènes*, Paris, 1852, signé par le marquis de Foudras ?

Dans quel mois de 1872 est mort le dit marquis ?

Ont été consultés Larousse, *Grande Encyclopédie*, Quérard et Brunet.

LE BIBLIOGRAPHE F.-C.

—

Lépreux. — L'entrée des lépreux dans les lazarets était accompagnée d'une cérémonie religieuse, au cours de laquelle il était fait certaines défenses aux malades. Où pourrai-je trouver le texte de ce cérémonial que j'ai lu autrefois ? Ne serait-ce pas dans la *Romania*. G. D.

—

Nicolas Druyer du Pointé. — Je possède un frontispice dessiné par Lafitte et gravé par A. Reindel, pour un ouvrage ou pour les *Œuvres d'Horace*, publication faite à Paris en 1896 *sumptibus Nicolai Druyer du Pointé*. Quelle est cette édition ? Pourrait-on fournir quelques renseignements sur Druyer du Pointé ?

J.-C. WIGG.

—

L'Année Sainte. — Je désirerais avoir quelques renseignements, autres que ceux publiés dans les journaux, sur l'origine et la raison d'être de l'Année Sainte, dont le pape vient de faire solennellement l'ouverture. ASCAIN.

Hagiographie. — Des liens de parenté rattachaient ma famille à celle de Benoit-Joseph Labre. Je ne savais rien de ce « pèlerin perpétuel ». J'avais rencontré une fois ou deux son nom dans Victor Hugo (1) et c'était tout. Ayant acheté récemment le n° 643 du dernier catalogue Dorbon, j'y trouve :

Marconi, *Vie de Benoît-Joseph Labre*, mort à Rome, en odeur de sainteté, traduit de l'italien par le père Harel, Paris, Guillot, 1784.

Je désirerais savoir s'il existe une biographie plus récente de ce saint que celle-là. Marconi quitte à tout propos son sujet pour prêcher. Son livre est plein d'un onctueux verbiage inutile, au milieu duquel les faits sont comme délayés. Je voudrais quelque chose de plus positif, afin de me faire une idée juste de ce que fut ce mien lointain parent. Merci d'avance. L. VANVINCQ RENIEZ.

—

Mémoires de M. de Corcelles. — Quel est le dépositaire actuel des mémoires de ce personnage, qui fut, en 1848, notre ambassadeur à Rome, et sut être l'ami de Quinet et du pape Pie IX ?

Quand cet écrit verra-t-il le jour ?

FIRMIN.

—

Potier de Novion, comtesse de Clermont-Tonnerre. — L'*Almanach de Gotha*, pour 1899 (page 373), assigne à la (première) femme du duc Gaspard de Clermont-Tonnerre (1688-1781), Antoinette Potier de Novion, morte le 27 août 1754, — l'année 1716 pour naissance Cette date est impossible, leur fils aîné, Jules-Charles-Henry, étant né en 1720. Mademoiselle de Novion a dû naître vers 1695 et être mariée vers 1718 ; cependant, ni Saint-Simon, ni Buvat, ne font allusion à ce mariage. La raison en est que M. de Clermont Crusi, qui devait relever le nom de Tonnerre en 1751 et mourir duc, pair et maréchal de France, n'était alors qu'un gentilhomme « de grande naissance, mais fort pauvre » que cette riche héritière de robe épousa par inclination. C'est le duc de Luynes qui nous l'apprend dans ses *Mémoires* (t. XIII, p. 331-332), à propos de la mort de cette

(1) *Religions et religions* ? Qu'est-ce que les ouvrages du *Père l'Aveugle*, dont parle Benoit Labre dans des lettres à sa famille, citées au cours du livre ? Manuels édifiants de l'époque, sans doute ?

comtesse de Clermont-Tonnerre : « Elle avait, dit-il, au moins soixante ans ». Saurait-on préciser les dates de naissance et de mariage de cette dame ? H. DE W.

—

Le général d'Alvimar. — Que sait-on au sujet du général d'Alvimar, dont je rencontre, pour la première fois, le nom dans un journal de 1805 ? Je ne suppose pas qu'il ait le moindre rapport avec la famille du compositeur et harpiste d'Alvimar. Cette terminaison en ar ne sonne-t-elle pas un peu comme celle des noms espagnols ? Quoi qu'il en soit, le général d'Alvimar avait amené (où ? je ne sais ; à Saint-Domingue, probablement), deux lamas mâle et femelle, de Santa-Fé de Bogota.

Le préfet colonial de Saint-Domingue envoya ces animaux à l'impératrice Joséphine, qui les installa dans sa ménagerie, à la Malmaison. C. DE LA BENOTTE.

—

L'ordre des Trois-Toisons. — Par deux décrets du 14 octobre 1810, l'empereur Napoléon premier nomma :

1° Le *comte Andréossi*, président de la section de la guerre, grand chancelier de l'ordre des *Trois-Toisons*.

2° Le Sr *Schimmelpenning*, grand trésorier du même ordre.

Ces deux décrets, insérés au *Bulletin des lois* n° 320, 4e série, t. XIII, pp. 327, 328, sont les seuls documents à peu près connus, de l'existence des *Trois-Toisons*.

Connaît-on les statuts de cet ordre ? Quel était le costume de cérémonie de ses titulaires ? Existe-t-il une liste de ses membres à partir de 1810 ?

C. DE ST M.

L'ordre des *Trois Toisons d'or* n'a jamais existé qu'à l'état de projet. L'insigne même ne fut jamais déterminée.

—

Sainte Catherine et les cardinaux. — Les cardinaux échangent leurs vœux à la sainte Catherine. D'où vient cet usage ? J'avais d'abord pensé à l'Avent, début de l'année liturgique, mais la date de l'Avent varie et la fête de sainte Catherine reste fixée au 25 novembre. Mgr X. B. de M. serait-il assez bon pour me renseigner ?

SÉDANIANA.

—

Viardot, directeur du Théâtre-Italien. — Je possède un autographe signé *Viardot*, écrit sur papier à lettre, portant cet en tête imprimé : *Théâtre-Royal italien*. D'après le texte, il est facile de deviner que le signataire était directeur de ce théâtre. Peut-on me donner quelques détails sur lui ? En quelles années a-t-il dirigé les Italiens ? Est-il parent de Pauline Viardot, la cantatrice ? A quelle époque celle-ci a-t-elle eu le plus de succès ? A-t-elle chanté à l'Opéra ou aux Italiens ? Pendant la direction de Viardot, il y avait aux Italiens une chanteuse du nom d'*Albertazzi*. Prière d'indiquer l'année où celle-ci y chantait.

UN VIEUX CHERCHEUR TRÈS CURIEUX.

—

Madame Reully et la princesse d'Hénin. — Un intermédiairiste a fait allusion, dans nos colonnes, à une anecdote (quiproquo ou dispute ?) citée par madame de Genlis dans ses *Mémoires*, concernant ces deux femmes. Je l'ai vainement cherchée. Peut-on me dire de quoi il s'agit et qui étaient les deux héroïnes en question ? G.

—

Mezzaro. — Tout le monde connaît ces vers d'Alfred de Musset :

Tu l'as vue assise dans l'eau
Portant gaiement son *mezzaro*
La belle Gênes.

Mais qu'est-ce que le *mezzaro ?* Mes dictionnaires italiens ne paraissent pas le savoir plus que moi. P. DU GUÉ.

—

Alfred de Musset et mademoiselle Melesville. — Paul de Musset raconte, dans la *Biographie* de son frère, p. 363, qu'il fut question d'un mariage entre Alfred de Musset et la fille de l'auteur dramatique Melesville. Chenavard était l'intermédiaire :

Au premier mot qu'il dit de la jeune fille, on lui apprend qu'elle est promise à M. Vandervleet, et que le mariage doit se faire bientôt.

Pourrait-on me dire à quelle époque fut célébré ce mariage ? Cela donnerait la date à laquelle Alfred de Musset adressa un quatrain à Mlle Melesville.

M. CLOUARD.

—

Patine antique. — Je prie les intermédiairistes de vouloir bien m'indiquer le meilleur procédé pour nettoyer les médailles et les bronzes antiques sans attaquer le métal, ni détériorer la patine.

Par quel procédé arrive-t-on à donner la patine lorsqu'elle est abîmée ? Remerciements. ECHMOUN.

Beyrouth, (Syrie).

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Le Faubourg (XL). — Je ne suis nullement en mesure de répondre aux diverses questions posées par votre correspondant. Tout ce que je sais, c'est que j'ai toujours entendu dire : le Faubourg, pour le faubourg Saint-Germain — les gens qui sont ou ne sont pas du Faubourg. J'ai cru l'expression usuelle, et c'est uniquement pour cela que j'ai donné ce titre à ma pièce. ABEL HERMANT.

—

L'Histoire d'Ivry-la-Bataille est-elle publiée ? (T. G. 454.). — Quand ces lignes paraîtront, l'ouvrage sera en vente à Evreux (chez M. Liot, libraire) et sans doute à Paris (chez MM. Picard et fils, rue Bonaparte). C'est un fort in-octavo de près de 600 pages, y compris cent pages de pièces justificatives, bien fait pour surprendre notre confrère, M. Dieuaide, à qui l'histoire de ce bourg paraissait (XXXII, 132) ne comporter que deux faits, le siège de 1424 et la bataille de 1590. Sans doute, la masse de petits documents colligés, pendant toute sa vie, par « l'avocat normand », n'est pas d'une importance capitale, mais tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'une région, aux généalogies, aux conditions d'existence de nos pères, savent combien l'étude de ces détails locaux contribue à éclaircir de points restés obscurs.

C'est ce qu'on fait journellement ici même. ERN. G.

—

Chaires placées à l'extérieur des églises (T. G., 182 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — Voici une chaire extérieure, sans contredit la plus petite et *la plus curieuse de toutes*. D'abord elle est d'une seule pierre, en grès, devant la grande porte, à l'extérieur, à un mètre ; ce qui gêne beaucoup pour y entrer : on dirait une borne ! Elle a à peine deux pieds de haut, deux pieds de long et moins d'un pied de large. Au beau milieu de cette borne, se trouve l'empreinte d'un large pied, d'un centimètre de profondeur : *c'est l'empreinte du pied de saint Lucien*, l'apôtre du diocèse de Beauvais, qui montait sur cette chaire minuscule pour prêcher au peuple. Cette pierre légendaire se trouve devant la porte de l'église de Caisne, près Cuts, à la limite des départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette pierre, exposée aux injures de l'air et à tous les accidents qui peuvent se produire à la porte de sortie d'une église, est admirablement conservée. Les étrangers s'en moquent ; les gens du pays sont très réservés à ce sujet et laissent dire, en gardant une attitude calme et résignée, en un mot très digne. Quoi qu'il en soit, c'est un témoin muet de leur foi et de leur respect pour les traditions de leurs ancêtres. Dr B.

—

L'œuvre du peintre Boilly (T. G., 124 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XL). — Je possède un très beau portrait de Sigalon, par Boilly. Le peintre nîmois est représenté en buste et parait avoir de 28 à 30 ans.

Un charmant tableau, *l'Indiscret*, répétition, avec quelques changements, de celui qui a été popularisé par la gravure, se trouve chez M. le colonel B.... à Nîmes.

E. R.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des Intendants ? (T. G. 449 ; XXXV ; XL). — A Orléans, on appelle encore *Hôtel de l'Intendance*, un vieil hôtel à propos duquel Beauvais de Préau disait, en 1778, dans ses *Essais historiques sur Orléans*, (p. 131) :

> C'est improprement que quelques personnes appellent ce quartier [de la ville], le quartier de l'Intendance, puisque l'hôtel que ces magistrats y occupoient, ne leur étoit point affecté, et qu'ils le tenoient à loyer seulement. Cet hôtel, qui est vaste et qui conserve toujours un air de grandeur, est appelé la Grande Maison, dans quelques relations d'entrées de nos Rois et de nos Ducs d'Orléans qui y ont logé. Il a été bâti par François Brachet, seigneur de Marigny et de Tillay-le Gaudin, intendant de la maison de la reine Isabelle d'Aragon, veuve de Louis, duc d'Anjou et de Touraine, morte en 1441.

Des 22 intendants que compte la Généralité d'Orléans, à partir de l'édit de 1635, combien y en eut-il qui occupèrent cette

Grande Maison ? Voilà ce sur quoi les historiens locaux se montrent assez mal informés. La résidence des intendants d'Orléans, était, à la fin de l'ancien régime, cette élégante construction, en style de la Renaissance, due au bailli Groslot, dans laquelle François II rendit le dernier soupir, à la veille des Etats-Généraux d'Orléans, en 1560, et qui est devenue, en 1790, l'hôtel de ville. On l'a toujours qualifiée hôtel de l'Etape ou de la place de l'Etape, jamais hôtel de l'Intendance. Mieux que la Grande Maison, elle eût pourtant mérité cette appellation spéciale, semble-t-il. O. DE STAR.

—

Le régiment de Lyonnais (T. G., 758 ; XXXIX ; XL). — La source d'informations la plus complète sur le régiment de Lyonnais est certainement l'*Historique* de ce régiment (devenu 27ᵉ de ligne), qui a été rédigé, avec un très grand soin, par M. le capitaine Carnot, et dont le manuscrit est conservé aux Archives historiques du ministère de la guerre. Les mêmes Archives renferment également le manuscrit d'un ouvrage du même auteur, intitulé *Histoire du 27ᵉ régiment d'infanterie pendant la période révolutionnaire*, et tiré des papiers de famille de M. le duc de Fezensac, des documents administratifs conservés à Aix et à Montpellier, et de la belle collection de M. Rouvière, de Nimes. Enfin, M. le capitaine Carnot a publié *Le Drapeau du 27ᵉ régiment d'infanterie*, in-8°, avec planches en couleurs. De ces différents ouvrages, MM. les lieutenants Hardy et Henry viennent d'extraire un *Historique résumé du 27ᵉ régiment d'infanterie*, récemment édité par la maison H. Charles-Lavauzelle, et qui renferme un assez grand nombre de renseignements sur le régiment de Lyonnais. Ce résumé est préférable, comme exactitude, au chapitre que M. le général Susane a consacré au régiment de Lyonnais dans son *Histoire de l'ancienne infanterie française*.

L. H. S.

—

Mots et phrases retournés (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — La traduction de l'inscription de Rochemaure, *Sator opera tenet*, serait le proverbe suivant, usité au moyen âge :

Comme on sème, on cueille.

Ce qui revient à dire :

A chacun selon ses œuvres.

(Cf. *Magasin Pittoresque*, 1854). Inscription du reste bien placée sur une chapelle. Les mots : *arepo* et *rotas*, ne sont que l'anagramme de *opera* et de *sator*, et ne figurent dans le cadre que pour dérouter le lecteur. Cz.

—

Longévité humaine (XXXIX ; XL). — J'ai connu dans mon enfance le polonais Kalembeski. Je l'ai vu maintes fois au poste des vétérans du Luxembourg, à l'entrée du petit passage qui débouchait alors rue d'Enfer, et qu'a remplacé la grille faisant face au Panthéon La libéralité des gens du quartier, attendris par son grand âge, lui permettait de satisfaire à son goût immodéré de l'eau-de-vie.

A sa mort, on constata qu'il s'en fallait d'une trentaine d'années que ce bon pochard fût centenaire. Il avait eu l'adresse de faire admettre, comme siens, l'acte de naissance et les états de service de son père ! ÉRASMUS.

—

Maison de Montcalm - Gozon (XXXIX ; XL). — Voir les *Mémoires* du baron Hyde de Neuville (Plon-Nourrit et Cⁱᵉ, 1888-1890) qui était lié avec le duc de Richelieu et sa sœur, la marquise de Montcalm. Ces *Mémoires*, (tome II, p. 217 et suiv), contiennent des lettres de cette femme d'un esprit si distingué « et dont l'autorité reconnue était respectée de la cour et du roi lui-même »

POGGIARIDO.

—

Eglises dont le chœur et la nef forment une ligne brisée (XL). — La cathédrale de Noyon est dans ce cas : l'écartement est de près d'un mètre à l'extrémité, et il est certainement voulu.

Dʳ B.

—

Le général Joubert, commandant en chef de l'armée transvaalienne (XL). — M. Brodut, curé-doyen de Tonnay-Charente, qui prépare une publication sur Tonnay-Charente et son canton, a réuni d'intéressants documents généalogiques et historiques sur la famille Joubert.

Les Joubert, gentilshommes huguenots, étaient anciennement seigneurs des Jarriges et de la Siraye, en Puy-du-Lac, qui relevait alors de Tonnay-Boutonne. En

1652, Lévy Joubert, juge sénéchal de la baronnie de Tonnay-Boutonne, épousa Dorothée de Beaucorps, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Grange, en Saint-Crespin. De cette union naquirent Henri et Pierre Joubert. Henri, seigneur de la Siraye, succéda à la magistrature de son père, et reçut de Louis XIV, malgré ses opinions réformistes, le collier de l'Ordre de Saint-Michel (20 juin 1659) Jeanne, sa fille unique, épousa Jacques Lambert, sénéchal de Vandré, dont Honoré-Henri, lieutenant général au siège de Rochefort, marié à Marie Daniaud, fille d'un maire de cette ville ; et Jacques, seigneur de la Siraye et de la Tricherie, en Genouillé, président trésorier de France, à la Rochelle, et qui obtint des lettres d'anoblissement de Louis XV.

Pierre, second fils de Lévy, suivit l'émigration calviniste, conduite par Abraham Du Quesne (Du Quesne-Guiton) seigneur de Bellebat et petit-fils, par sa mère Suzanne Guiton, de Jean Guiton, maire de la Rochelle, qui résida lui-même à Tonnay-Boutonne après le siège de la Rochelle.

Les exilés s'établirent d'abord en Hollande, puis passèrent au Cap, et, plus tard, reculant devant l'envahissement des Anglais, ils se fixèrent dans le Transvaal, où leurs descendants étonnent aujourd'hui le monde par leur héroïsme.

E. M.

—

Le portrait de Blaise Pascal (XL). — La question du portrait de Pascal, à laquelle j'ai répondu récemment, me permet de donner quelques détails d'iconographie qui, je l'espère, plairont à quelques érudits Un de nos confrères parle, dans l'*Intermédiaire*, d'une remarquable collection de portraits qui se trouve aux environs de Riom. Il m'est donc permis de dire que j'ai entrepris, précisément en collaboration avec M. François Boyer, à Volvic, près de Riom, un *Grand Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne*, auquel j'ai travaillé depuis plus de 30 ans. Or, en 1879, je cédais à M. Boyer plus de 600 portraits gravés ou lithographiés, d'Auvergne. Mais, de son côté, ce dernier avait réuni une belle collection de portraits ayant rapport à cette province. Il a été convenu que nous publierions un *Dictionnaire iconographique*, résultat de nos longues recherches. J'ai, depuis 1879, refait une 2e collection de portraits d'Auvergne, encore plus importante que la première, et je l'ai aussi cédée à un ami qui s'occupe de créer un musée cantonal, en Auvergne. L'iconographie a été l'une des grandes études de ma vie. J'ai eu le courage, jadis, d'assembler, à grands frais, près de 5.000 portraits gravés ou lithographiés de parisiens (*nés à Paris*). Les bibliothèques publiques de Paris n'ont rien du même genre, c'est-à-dire d'aussi complet. J'ai pu recueillir, dans mes patientes recherches, à peu près tous les portraits connus de l'immortel Pascal. J'ai encore le calque très réussi de l'esquisse de Domat ; mais je regrette toujours de n'avoir pas acquis, il y a longtemps, ce précieux portrait de Pascal, tout jeune, dont j'ai parlé dans l'*Intermédiaire*, et qui provenait du château de Bien-Assis, près de Clermont-Ferrand, qui appartint à Florin Périer, beau-frère de Pascal.

AMBROISE TARDIEU.

—

La Haute Cour de Blois (Juillet 1870) (XL). — Le compte rendu de ses audiences se trouve dans le *Droit*, du 19 au 31 juillet, et du 1er au 10 août 1870.

H. T.

—

Armoiries du Transvaal (XL). — Ce n'est pas Transwaal, mais Transvaal, qui tient son origine de la rivière le Vaal, ou « de l'autre côté du Vaal ».

Quant à l'aigle, il ne s'agit pas ici d'un cimier, puisqu'il n'y a pas de heaume ; l'aigle surmonte l'écu, environné de 6 drapeaux transvaliens.

La bande en pal du drapeau n'est pas *blanche*, mais *verte*. M. G. WILDEMAN.

C'est ce que nous avons déjà dit dans la *Petite Correspondance* du 7 novembre dernier.

—

Les titres princiers féodaux (XL). — A ajouter les titres absolument féodaux donnés (ou pris par elles) aux familles de la noblesse française qui prirent part aux croisades. Eustache d'Agrain, prince de Sidon et de Césarée, partit pour la première croisade, avec les Chanaleilles, les du Roure, les la Garde et les Tournon, du Vivarais. Il fut connétable du royaume de Jérusalem sous Baudoin, frère et successeur de Godefroi de Bouillon, régent du royaume sous Baudoin III, et mourut en 1123. Plus d'un siècle après,

Julien d'Agrain vendit la principauté de Sidon aux Templiers. Le dernier comte d'Agrain des Ubas est mort en 1835. Sa famille n'avait plus ni les titres, ni la puissance d'autrefois. Dans l'ouvrage de M. de Mas-Latrie, sur les Français en Palestine, on trouvera tout un lot de princes et de ducs franco-syriens.

Cz.

—

Ilots ethniques (XL). — Mais il y en a partout des îlots ethniques ; — très peu sont datés.

Il y a, près de Bourges, un village dont les habitants descendent des soldats de la garde écossaise de Louis XI, auxquels il avait concédé des terres ; ils se sont très peu mêlés aux populations voisines.

Les Sables d'Olonne (Vendée) sont peuplés d'une colonie de Basques.

Le Pollet, faubourg de Dieppe, d'une colonie grecque, dit-on.

Guérande (Loire-Inférieure), colonie saxonne.

La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), population kimrique, qui tranche par son faciés : — têtes d'oliphoxéphale, yeux bleus, cheveux châtains — sur la population ligone.

P. V. et de St Mars.

—

Les intendants des provinces de l'ancien régime (XL). — Pour Orléans, ajouter au quai Cypierre, déjà indiqué, le quai Barentin. Ces deux belles voies, riveraines de la Loire, rappellent les grands administrateurs qui les ont créées : Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, la Malmaison et des Bellesrueries, conseiller d'Etat, 1760 ; et Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, chevalier, baron de Chevilly, dernier intendant de la Généralité.

O. de Star.

—

Apothicaires et pharmaciens (XL). — L'hypothèse émise, col. 1077, est très vraisemblable. On peut voir quelquefois, à l'étalage des marchands d'estampes, une gravure du XVIIIe siècle (intitulée, je crois, l'*Indiscret* ou le *Curieux*, qui représente l'opération hygiénique en question. La jeune belle est debout devant son lit et penchée sur celui-ci, dans une posture avantageuse ; la camériste pointe avec soin l'instrument. Sur le côté, une porte entrebâillée laisse passer la tête d'un curieux, peut-être avec la complicité de la camériste. — Je me rappelle, vaguement aussi, avoir lu une anecdote un peu grasse qui témoigne encore d'un usage semblable et encore pour les dames.

G. Servandy.

—

Shelley (XL). — Il existe tout au moins la traduction française d'une de ses œuvres :

Alastor, poème de Shelley, trad. en prose, avec le texte anglais en regard, par A Beljame, édité chez Hachette. Paris, 1895, in-18.

G. Servandy.

—

Femmes multimames (XL). — M. Duperin trouvera plusieurs exemples de *polymastie* (multiplicité des mamelles) dans Witkowsky, *Anecdotes sur les seins et l'allaitement* et *Curiosités sur les seins et l'allaitement*.

Je ne puis faire de citation de ces deux ouvrages, car j'ai prêté les exemplaires que je possède à un confrère, qui, sans doute, en fait son livre de chevet. Ma réponse, déjà tardive, ne doit pas être retardée encore.

A. Cord...

—

De qui le madrigal ? (XL). — M. Guy demande quel est l'auteur du madrigal commençant par ce vers :

Je me flattais d'avoir votre âge...

La grâce de ce charmant couplet m'a reporté à la muse de Béranger, et je le trouve sous le titre de *Ma contemporaine*, page 290 de l'édition elzévirienne de Perrotin (1858).

A.-E. Maubert.

—

Les majorats de Napoléon Ier (XL). — En vous adressant ma contribution, permettez que je pose un point d'interrogation (?) Avant d'ouvrir cette nouvelle rubrique, la rédaction s'est-elle bien rendu compte des développements que comporte la question ? A mon humble avis, vos 48 numéros annuels ne suffiront pas, alors même que les réponses ne comprendraient, comme la mienne, que le nom du titulaire, l'assiette du majorat et la date de la collation du titre, car l'empire a fait des nobles, non seulement en France, mais encore dans tous les pays qui, jusqu'en 1814, nous furent annexés ! — L'*Intermédiaire* peut-il se consacrer à la

seule nomenclature des faits et gestes du sceau des titres pendant les premières années du siècle ? Je ne le pense pas.

Des ouvrages spéciaux existent où j'ai puisé les renseignements que je vous envoie : ce sont l'*Annuaire de la Noblesse*, l'*Armorial*, *de* Georgel, et surtout le récent ouvrage de M. le vicomte Révérend... Soyez persuadé que de nos confrères, beaucoup — sinon tous ! — puiseront aux mêmes sources. Au lieu de donner des renseignements de deuxième et de troisième main, ne conviendrait-il pas, dans l'intérêt de tous, de répondre au collaborateur Tescani : — Vous trouverez facilement la liste que vous demandez des terres érigées en majorat par Napoléon I[er], en prenant la peine de consulter l'*Armorial du 1[er] empire*, par Révérend. Paris, 25, rue Fontaine. F. DEMART.

Pour commencer, et afin de montrer à Demart combien ses raisons nous paraissent convaincantes, nous supprimons, tout en le remerçiant, la copieuse liste qu'il a pris la peine de dresser pour nous.

—

Pouzac (Posiacum) (XL). — Les *fundi* de la Gaule furent partagés, après la conquête romaine, et formèrent des propriétés individuelles, origine de la féodalité. Antérieurement, ils paraissent avoir été les propriétés indivises de divers groupes de populations. — Un des plus anciens monuments qui se réfère à ces domaines, est la table alimentaire de Véleia, contenant les noms des *fundi* hypothéqués à Trajan pour sûreté d'un prêt devant servir de secours aux enfants pauvres.

Ces *fundi* sont désignés par les *gentilices* ou noms de famille des emprunteurs auxquels est ajoutée la terminaison *anus*. Ainsi, le *fundus* appartenant à un citoyen romain, dont le *gentilice* ou nom de famille était *Valerius*, s'appelait *fundus Valeri anus*.

Pour les *fundi* appartenant à des gaulois, les choses se passèrent autrement :

A la suite de la conquête romaine, les seigneurs gaulois s'agrégèrent à la race conquérante et devinrent aussi propriétaires de *fundi* en obtenant le titre de citoyen romain. Mais les gaulois n'avaient ni prénoms, ni gentilices. Ils prirent à Rome ce qui leur manquait ; tantôt abandonnant complètement leur nom et prenant des prénoms, noms et surnoms romains, tantôt conservant leur nom et prenant le surplus ainsi qu'il vient d'être dit, tantôt ne conservant ce nom que comme surnom joint à un nom et à un prénom latins.

Quoi qu'il en fût, l'aristocratie gallo-romaine se créa des gentilices et en tira les noms de ses *fundi* en y ajoutant, non pas, comme pour les plus anciens, le suffixe *anus*, mais le suffixe *acus*, latinisation de la terminaison celtique *ek*.

Les noms des gentilices romains se terminant par *ius*, la terminaison adoptée par les gallo-romains pour la désignation des *fundi* fut *iacus*. C'est ainsi que les gentilices *Aurelius*, *Florius* etc., baptisèrent les *fundi* appartenant à ceux qui les portaient : *Aureliacus*, *Floriacus*, etc., qui devinrent *Aurillac*, *Florac*, etc.

Par analogie, d'autres gallo-romains, non citoyens romains ni possesseurs de gentilices, prirent la terminaison qualificative *acus* pour leurs *fundi*, mais labsence d'*i* dans la terminaison de l'eurs noms maintint ce suffixe dans son état simple. On s'est demandé si cette terminaison avait été ajoutée à des noms de choses, mais il a été reconnu que le fait ne s'est présenté que lorsque ces noms de choses avaient été donnés comme surnoms à des personnes. Ainsi, l'on pense que le *fundus Camaracus*, Cambrai, par exemple, tire son nom d'un individu surnommé *Camarus*, le crabe, et du crabe lui-même. Pour les noms de fonds tirés des choses, on procédait autrement, on ajoutait par exemple *magus*, champ, *dunum*, *briga* forteresse etc., ou encore, on prenait son nom simple comme *Bibrax* bièvre ou castor, *Genava* bouche, etc.

De ce qui précède, il semble résulter que *Posiacum* (Pouzac) doit être un ancien *fundus Posiacus* tirant son nom d'un gentilice *Posius*. Toutefois, on ne trouve guère ce nom de famille romain. On trouve *Posillus*... en est-ce une contraction ?

Le gentilice *Paccius*, qui s'en rapproche, est très connu ; il a donné *Pacciacus*, origine des nombreux *Passy* de France. On voit par là, que si le suffixe *acus* explique de nombreux noms de localités finissant en *ac*, il s'est effacé dans d'autres cas, devant d'autres terminaisons.

Il est bien entendu que ce qui précède n'est relatif qu'à *Posiacum*, et pour le cas où ce nom serait gallo-romain et n'aurait pas été forgé après coup, par analogie avec d'autres. Hors de là, *Pouzac* pourrait, comme *Pouzzoles*, venir de *puteus* : italien *pozzo*, espagnol *pozo*, catalan *pou*, pro-

vençal *poutz*, picard *puche*, wallon *puss*. — Je suis obligé de faire une réserve, n'ayant pas trouvé de gentilice s'appliquant exactement à *Posiacum*. PAUL ARGELÈS.

—

Les peintres Naigeon, anciens conservateurs du musée du Luxembourg (XL). — Je sais quelqu'un qui aurait pu répondre à la question posée sous les initiales F. L A. H. M : *A la mort d'Elzidor Naigeon a-t-il été fait une vente de son atelier ?*

Mais ce quelqu'un, mon camarade de collège Turgan (*Les escargots sympathiques*, *Les grandes Usines de France*, etc.) est mort depuis plusieurs années. J'ignore si ses héritiers, que je n'ai pas connus, possèdent des œuvres d'Elzidor Naigeon, mais, bien certainement, Turgan devait en avoir. Il y avait, entre ses parents et Naigeon, une grande intimité, et pendant toutes ses études au collège Saint-Louis, je me souviens que ses dimanches et fêtes se passaient rue d'Enfer, 32, où demeurait M. Naigeon, conservateur du musée du Luxembourg. J'obtins même, par lui, une entrée au musée pour y faire des études pendant mes vacances. Il pourrait se faire que les papiers de famille de M. Naigeon, s'il est mort sans héritiers, fussent passés dans les mains de Turgan, mais, où les retrouver aujourd'hui ? (1)

Voici maintenant le résultat de recherches, sans grande importance, sans doute, mais qui font suite aux réponses déjà insérées dans nos colonnes :

Je trouve : 1°. dans la *Liste générale des électeurs du département de la Seine pour 1818*, à la 18e section, page 412 :

Naigeon (*Jean*), conservateur des tableaux du musée du Luxembourg, rue de Vaugirard, 7.

2° A l'*Almanach des adresses de Paris*, pour 1836 : Naigeon (E), peintre d'histoire, conservateur du musée royal du Luxembourg. *Electeur*, avec l'indication : 1831 La Madeleine dans le désert ; 1833, Une eune femme présentant son enfant malade à la madone, rue d'Enfer, 32.

3°. Naigeon avocat, ancien rédacteur à la chancellerie de France, rue d'Argenteuil, 43.

4°. Naigeon avocat, rue des Moulins, 12.

Le Naigeon (Jean) et le Naigeon (E) ne font bien certainement qu'un. C'est Jean-Guillaume E...lzidor auquel s'appliquent bien les dates 1797 † 1867, indiquées par H. C. EDOUARD PÉLICIER.

(1) Mme Turgan, née Barbé, croyons-nous habitait au moins une partie de l'année, à ou près de Sainte-Maure de Touraine.

***

Elève de son père, de David et de Gros, né en 1807, mort en 1867 — fut conservateur du musée du Luxembourg, peintre d'histoire, portrait, etc. — Consulter le *Dictionnaire des artistes français* par Bellier de la Chavignerie et Auvray.

Le père de cet artiste, Jean-Claude, — né en 1753, mort en 1832 — a exécuté des portraits, sujets de genre, histoire et plafonds pour le palais du sénat. Consulter le même dictionnaire.

E. GANDOUIN.

—

Prononciation des noms propres terminés en as (XL). — Il me paraît incontestable que les noms en *as*, empruntés à une langue où toutes les lettres se prononcent (grec, espagnol, italien, etc.), doivent être prononcés *ace*, comme le dit notre confrère Oroël. Mais il convient d'ajouter que, pour les noms spécialement français, et surtout pour les noms de personnes, l'usage des gens du monde est de ne pas faire sentir la consonne finale, — sauf dans *Cujas*. Ainsi, Dumas, Blacas, Foras. etc se prononcent *Duma*, *Blaca*, *Fora*, et non *Dumace*, *Blacace*, *Forace*.

Peut-être est-il intéressant de dire, à ce propos, un mot des noms en *az* et en *oz*, très fréquents sur les rives du lac de Genève et en Savoie. Dans le dialecte de ces pays, cet *a* et cet *o* sont des lettres muettes ; les gens du peuple et les personnes âgées prononcent ces noms comme si, à la place de *az* ou *oz*, il y avait un *e* muet. Ainsi, Brélaz, Chambaz, Crousaz, Palaz, Bégoz, Crinsoz, etc., qui sont des noms fort répandus, se prononcent *Brèle*, *Chambe*, *Crouse*, *Pale*, *Bègue*, *Crinse* ; et ce ne sont que les jeunes générations et les étrangers de plus en plus nombreux dans le pays, qui, ignorant cette particularité de l'*a* et de l'*o* muets, inconnus dans la grammaire française actuelle, ont pris l'habitude de prononcer *az* ou *oz*, comme s'il y avait *as* ou *os* et de dire *Bréla*, *Chamba*, *Crouza*, *Pala*, *Bégo*, *Crinzo*, etc.

Tout le monde sait, d'ailleurs, combien les prononciations de noms varient suivant les provinces. Dans le Midi, le nom de Roux, qui ne paraît à première vue pouvoir se prononcer que *Rou*, s'articule *Rousse*. PAUL.

*
* *

Les singularités de prononciation ne sont pas particulières aux noms propres, terminés en *as*. Il n'y a de règles fixes pour aucuns. Cette prononciation est subordonnée à l'usage. En ce qui touche les substantifs étrangers, on conserve souvent la prononciation du pays d'origine.

Il est difficile d'expliquer les différences d'articulation, existant, pour la même syllabe, dans des noms différents. Exemple : *Laon*, se prononçant *Lan* — *Raon* l'étape — s'articulant comme cela s'écrit — la *Saône*, appelée *Sône*. — Dans l'Est, on dit *Béfort*, *V'zou*, *B'zançon*, pour Belfort, Vesoul, Besançon. Deux localités, près de Bayeux, *Castillon* et *Gueron*, sont couramment dénommées *Cât'ion* et *Gron*.

La lecture de ces noms par un étranger, non familiarisé avec de tels caprices, peut faire sourire sans raison. En fait, seuls, ces caprices de langage sont risibles par eux-mêmes.

Capitaine Paimblant du Rouil.

*
* *

Une chose m'intrigue. Pour quelle raison le nom *Chaix* est-il prononcé *chaiqs*, lorsqu'on parle de l'imprimeur de la rue Bergère, et *Chaix* d'Est-Ange, quand il est question du célèbre avocat ? A. S.

—

Les pensionnaires de la Comédie-Française, de 1800 à 1900 (XL). — *L'Amateur d'autographes* poursuit, depuis deux ans, la publication d'une *Liste alphabétique des Sociétaires*, depuis Molière jusqu'à nos jours, laquelle sera complète au mois de mai prochain.

Pour répondre au désir et à l'invitation du collaborateur G..., nous commencerons, ce mois-ci, dans l'*Intermédiaire*, la nomenclature des Pensionnaires, c'est-à-dire des acteurs aux appointements, suivant l'ordre de leur engagement.

Quoique nombre de pensionnaires aient appartenu, à plusieurs reprises, au Théâtre-Français, on ne trouvera cependant leur nom qu'une seule fois dans cette liste chronologique, à la date de leur première entrée.

Nous imprimerons en *italiques* les noms des nombreux Pensionnaires qui sont parvenus au Sociétariat.

Georges Monval.

Un petit problème (XL). — Chez le chien, comme chez le chat, la queue, par ses mouvements, exprime *la dominante* du caractère de l'animal : chez le chien, les qualités affectives ; chez le chat, les instincts de combativité. Si, chez ce dernier, les griffes sont rétractiles, c'est moins pour lui permettre de faire *patte de velours*, que pour mettre ses griffes acérées à l'abri des contacts avec un sol rugueux, qui les émousseraient. Mais l'animal a conscience de sa patte de velours et en tire parti : cette organisation favorise à la fois la cruauté et l'hypocrisie du félin, en lui permettant de sauvegarder l'intégrité de la pointe de ses armes, et d'en dissimuler la présence. C'est tout le secret du caractère du chat ! Lotus-Sahib.

—

Suzannet de la Forest (XL). — En remerciant vivement V. A T. pour son aimable réponse il faut remarquer que, par une inadvertance (?) typographique, Esther Allaire vient de mourir 100 ans après son décès réel, ayant été enterrée à Zell, le 3 juin 1690. Toute indication, ayant rapport à la famille Suzannet de la Forest m'intéresse.

M. G Wildeman.

—

Le commerce des cigales en Chine (XL). — Les Chinois emploient les cigales, dans la médecine, contre l'hydrophobie, la stérilité, l'impuissance, le lumbago, etc. ; ils les mêlent quelquefois avec de la farine de riz, pour la guérison de certains abcès.

Ces insectes se trouvent en grand nombre dans la province de Sé-Tchouen, où les paysans les ramassent pour les vendre aux droguistes.

Pendant mon séjour au Tonkin, j'ai vu des indigènes manger des cigales. Je ne saurais dire si les Chinois en font ce même usage, je ne serais pourtant pas éloigné de le croire, attendu qu'ils mangent des sauterelles, des vers-à-soie frits et d'autres insectes, et que leur cuisine a beaucoup d'analogie avec celle des Annamites.

P. M. V.

*
* *

En Chine, les cigales furent un objet de mode, on en portait sur soi dans des cages de porcelaines dites aujourd'hui cages à grillons ; la tradition rapporte qu'on les faisait combattre. L'ornementation chi-

noise a employé cette bestiole sur les tentures, meubles, habillements, parures, bijoux, coiffures, etc., etc. Consulter le XIII[e] volume des *Mémoires sur la Chine*, dus aux missionnaires. E. GANDOUIN.

—

Les bêtes parlent-elles ? (XL). — Si parler veut dire faire des discours comme Cicéron ou feu Dupanloup, les bêtes ne parlent pas.

Mais si parler veut dire se faire comprendre de ses semblables, oui, certainement, elles parlent.

Exemple : une poule se promène dans son pré avec ses poussins ; tout à coup, bien haut dans le ciel, passe un épervier, — la poule jette un cri, toujours le même, et, en un instant, tous les petits sont réfugiés sous ses ailes ; pas un seul ne s'est trompé sur la signification du cri.

Nous avons vu une bande d'au moins cent oies sauvages, s'arrêter au-dessus de nos têtes et voler en rond, elles étaient à petite hauteur et on les entendait parfaitement jacasser entre elles.

Au bout d'un instant, l'une d'elles se détache du groupe et se dirige en ligne droite, vers les grands marais de la Sèvre.

Les autres continuent à tourner.

Au bout de vingt minutes, l'oie envoyée en émissaire, en éclaireur, revient. Ah ! dame, grand *japail*, puis, toute la bande se dirige vers le point reconnu.

Incontestablement, les volatiles étaient indécises sur leur route — palabre ; — puis, une d'elle est désignée pour savoir si la direction suivie était la bonne, — elle part, elle voit de l'eau, des marais, des prairies inondées, — elle vient faire son rapport.

Comment tout cela aurait il pu se faire, si les bonnes bêtes ne s'étaient pas comprises dans leur langage spécial ?

P. V. ET C. DE ST-MARS.

—

Ancien cachet de cuivre (XL). — Quelques familles portant des mains dans leurs armoiries :

BARATES : *de sable, à trois mains* dextres *d'or*.

BARBIER (LE) : *d'argent, à trois mains* dextres *de sable, appaumées, posées 2 et 1*.

BAUBIGNY : *d'azur, à trois mains* dextres *d'or, 2 en chef, 1 en pointe*.

BAUDRY (Bourgogne) : *d'or, à trois mains* sénestres *de gueules*.

BAUDRY DE PIENCOURT (Normandie : *de sable, à trois mains* sénestres *appaumées d'or*.

BENEVILLE (Provence) : *de gueules, à trois mains* sénestres *appaumées d'or*.

BRASDEFER (Normandie) : *de gueules à trois mains* dextres *d'argent, posées, 2 et 1*.

GUEUGAT (Bretagne) : *d'azur, à trois mains* dextres *d'argent :* devise, *Trésor !!!*

MESLE : *de gueules, à trois* gantelets *d'hermine*.

MONTAGU D'O (Normandie) : *de sable, à trois mains* dextres *d'argent, 2 et 1*.

PIENCOURT : *de sable, à trois mains* sénestres *appaumées d'argent*.

Je n'ai trouvé ces figures ni sur hermine ni sur *champ semé de croix*. Si le cachet est très usé, on pourrait admettre que l'émail fût de sable et que, rongé par places, il présentât, à d'autres, l'aspect de petites croix.

Les principaux personnages tués à la Marfée, en dehors du comte de Soissons, ont été les marquis de Praslin, de Chalancey et de Senecé. Je ne connais pas les armoiries des deux derniers.

SEDANIANA.

—

Harpes éoliennes ; leur construction (XL). — En s'adressant à M. Narcisse Perre, notaire à Tarascon, (Bouches-du Rhône), ou à M. de Roure, propriétaire à Monplaisir, près Monfavet (Vaucluse), il serait possible d'avoir des renseignements précis sur la construction des harpes éoliennes. MM. Perre et de Roure ont, en effet, possédé, l'un d'eux possède encore, sans doute, une harpe éolienne dont j'ai entendu les harmonieux accords. R. SALIGNON.

* * *

Sur les harpes éoliennes et leur construction, voir : *Magasin pittoresque*. VII, 363, et XIII, 115. A. H.

* * *

C'est une petite boîte de sapin, oblongue, creuse, profonde de 10 ou 12 centimètres. Sur la cloison supérieure, percée de deux trous, sont tendues quelques cordes à boyaux ou de laiton, égales en hauteur, inégales en épaisseur. Ordinairement elles sont montées à l'unisson, la corde la plus fine servant de tonique. Quelquefois on superpose deux rangs de cordes. On place l'instrument dans l'intervalle que laisse une vitre à coulisse, ou sur l'appui d'une fenêtre dont on baisse le chassis jusqu'à la hauteur des cordes, ou entre deux

chassis latéraux, ou enfin entre les deux battants d'une porte..... A la plus légère brise, les cordes vibrent l'une après l'autre, ou plusieurs ensemble, ou toutes à la fois, tantôt murmurant quelques notes à peine sensibles, avec une douceur infinie, tantôt augmentant graduellement de vitesse et de force, suivant tous les caprices, tous les degrés d'intensité du souffle qui les anime.

Magasin pittoresque, XIII, 115.

P. c. c. : ALFRED SAGE.

—

Fer changé en cuivre (XL). — Il faut s'entendre : les mines de Chessy-Saint Bel (Rhône) ont été fort abondantes en pyrites de cuivre, avec des carbonates cuivriques, azurite, malachite, etc. La fontaine en question passe sur des composés solubles de cuivre, sulfates probablement épars dans les filons. Si l'on plonge un morceau de fer dans cette eau absolument impropre à la consommation comme breuvage, ce fer rougit assez rapidement, surtout s'il est bien décapé au préalable, et devient en tout semblable, extérieurement, à un morceau de cuivre. — Il se passe là une action électro-chimique très facile à expliquer, mais qui ne saurait ajouter aucun fortifiant à la réponse. Le dépôt de cuivre est très superficiel. Cz.

—

Libera nos a malo (XL). — Je penche pour la traduction que donne monsieur Emile Deschanel, je citerai à l'appui ce vieux dicton latin :

Mala mali malo mala contulit omnia mali

Ici le mot *malo* est bien dans le sens de méchant, malin, diable, et non dans le sens de mal, si je traduis bien comme il faut : « Par le méfait d'un diable la *mastication* d'une pomme amena tous les maux. »

BOOKWORM.

***

(*Et ne nos inducas in tentationem*) (Epargne-nous les épreuves.)

Sed libera nos a malo. (1) délivre-nous du méchant.

traduction de feu Ernest Renan
Vie de Jésus, xxe éd. page 92

(ne nous induis (2) pas en tentation)
Mais délivre-nous du malin.

Ledrain, *Bible*, tome IX, page 17.

Voyez un appendice à la *Philosophie de la raison pure* (Alcan) de Schœbel, le philologue, où il est parlé du « Pater » selon Mathieu. L. VANVINCQ-RENIEZ.

(1) Mathieu VI. Luc n'a pas cette finale.
(2) Idée très ancienne de l'Iahvé tendeur de pièges.

Le marquis de Lillers (XL). — Ce marquis de Lillers me paraît être Claude-Louis-Michel Le Duc de Lillers, qui revint d'émigration, pour devenir chambellan de Napoléon Ier et comte de l'empire, dont j'ai donné l'état civil et la descendance dans l'*Armorial du 1er Empire*, t. III, p. 81 et 82. RÉVÉREND.

—

« Archives parlementaires » (XL). — L'ouvrage, en de nombreux volumes, se continue toujours à la librairie Paul Dupont, et aux frais ou subsides élevés du Gouvernement. Pour avoir des détails, aller en causer à la bibliothèque de la Chambre. J'ai été mêlé aux débuts, fort difficiles, de cette publication et pourrais en faire un historique curieux. V. A.

***

La publication de ces *Archives* se poursuit et est destinée à durer longtemps encore. Elle a commencé en 1864 ; elle devait donner les débats des assemblées de 1800 à 1860, pour combler l'intervalle entre la *Réimpression de l'ancien Moniteur* et les *Annales du Sénat et du Corps législatif*. Les conditions de la souscription, imprimées au verso de la couverture, disaient en toutes lettres : « Les *Archives parlementaires* formeront environ dix volumes. » Quelque temps après, on s'avisa que la réimpression du *Moniteur* donnait une reproduction très incomplète et souvent peu sûre des débats des premières assemblées ; on décida la publication d'une première série remontant aux cahiers et allant jusqu'au 18 brumaire. De cette première série, le tome LVI est sous presse pour être distribué aux deux Chambres, à la rentrée de janvier ; il s'arrête en plein procès de Louis XVI, le 11 janvier 1793. Quant à la seconde série, celle qu'on se flattait de faire tenir en dix volumes, il en a été publié à ce jour juste cent, qui conduisent au 9 mars 1836. On peut calculer à présent que l'ensemble fera à peu près trois cents volumes. Si l'on continue comme aujourd'hui à raison de quatre volumes par an, on devra aboutir entre 1930 et 1935, sans préjudice, bien entendu, des *Annales* continuées depuis 1860 et qui fournissent, bon an mal an, dix à douze volumes in-4°, à trois colonnes. G. I.

Faire le cochon (XL). — Faire le cochon ou la fête à cochon, c'était prendre prétexte de ce qu'on tuait le cochon pour inviter ses voisins à une ripaille dont le boudin, les saucisses, la hure, etc., faisaient les principaux frais. Entre gens de modeste aisance, cela se rendait à tour de rôle ; on faisait d'ailleurs volontiers coïncider la fête à cochon avec un événement de famille que l'on voulait célébrer : un baptême, des accordailles, la signature d'un contrat de mariage, ou de l'achat d'une terre ou d'un bail à ferme, etc. Il n'est pas étonnant que des conseillers au parlement, appartenant à des familles de finances, aient traité, à l'occasion de l'achat d'une charge, d'assez nombreux convives et surtout des collègues, et il va sans dire qu'à la charcuterie traditionnelle ils ont joint des victuailles variées. Quand un banquier vous invite à venir manger chez lui un cuissot de chevreuil, on sait d'avance que le cuissot ne sera pas seul et qu'il s'encadrera dans un dîner complet. G. I.

Même réponse : Tescani.

***

Je réponds à.... mais à côté de la question. Nous avions autrefois, dans le langage familier, la locution : *manger le cochon*, signifiant prévariquer, dilapider des fonds publics : « Et mangeant le cochon ensemble ont consommé plus de 150.000 escus ». (Lettre d'Henri IV à Sully).

Gustave Fustier.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes? (XL). — En attendant que l'*Intermédiaire* tombe sous les yeux de M. René Bazin, M. C. U. A. permettra peut-être à l'endurci terrien de l'Ouest, que je suis, de lui indiquer la signification courante « chez nous » de quelques-uns des « provincialismes » employés par mon éminent ancien professeur de procédure civile, et compatriote.

Redevance, aller ou venir à redevance de, veut dire aller au devant de quelqu'un ; très souvent on va à la redevance d'une personne pour faire honneur ou pour prouver son affection à cette personne.

La *chaintre, cheintre* ou *chintre*, est un passage destiné aux piétons, un petit chemin ou *voyette* réservé autour des prairies ou des champs, sur la lisière, le long des haies qui les bordent, de façon à empiéter le moins possible sur l'herbage ou les cultures. Le terrain occupé par la chaintre n'est en général ni labouré, ni ensemencé, en un mot, il est *réservé*, d'où, par extension, on a appelé autrefois *droit de chaintre* le droit de mettre en réserve une certaine étendue de terre.

La *viretta, virette*, indique, en général, un tournant, un détour du chemin, d'où, par extension, le chemin qui en quitte un autre plus important, pour conduire à une ferme, ou à un point donné. Le tournant de la virette, c'est l'endroit où la virette se sépare de l'autre chemin.

Le sol est plus *grenant* lorsque le blé y donne davantage de grains.

La *ramberge* ou *remberge* est une petite plante parasite poussant d'elle-même dans les terres labourées et dans les jardins ; elle donne des graines dont les oiseaux, et principalement les tourterelles, sont très friands. Si je ne me trompe, le nom vulgaire de cette plante est : *mercuriale*.

D'après Larousse, *gaulis* désigne les « branches d'un taillis qu'on a laissé croître. » En Poitou et en Anjou, on appelle ainsi, en effet, des taillis déjà d'un certain âge, mais formés d'essences de bois peu rameuses, comme le châtaignier, l'aulne, qui poussent de longues perches ou *gaules*.

Dans nos pays, comme partout, lorsqu'une jeune fille se décide à épouser un vieillard, c'est d'ordinaire qu'elle y trouve certains avantages pécuniaires ou autres qui compensent les différences d'âge, de santé, etc. Les libéralités en question sont constituées le plus souvent par le contrat de mariage, sous la forme soit d'une constitution de dot, soit d'une reconnaissance d'apport, soit par une donation contractuelle. Si le vieillard a de l'argent comptant ou des valeurs mobilières, le *don* ou *droit de jeunesse* est aussi donné de la main à la main, afin qu'il n'en reste pas de traces et que les héritiers du donateur ne puissent rechercher plus tard la donataire. — Je me garderai bien d'apprécier la moralité, le plus souvent extrêmement douteuse, de cet usage, je constate seulement qu'il existe partout et non pas seulement dans l'Ouest. C'est un « provincialisme » qui a droit de cité absolu à Paris, si tant est qu'il n'ait pas pris naissance dans les capitales avant de se répandre dans les campagnes.

M. Menière a donné, en 1881, un *Glossaire angevin* ; il existe, pour le Poitou, plusieurs ouvrages du même genre.

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

Il y a plusieurs dictionnaires des différents langages et expressions encore en usage dans beaucoup de nos départements. Et ces *mots* se conserveront encore longtemps, malgré l'unification de l'enseignement officiel. Voici l'explication de quelques-unes des expressions employées par M. Bazin dans son dernier roman : la *Terre qui meurt* ; elles sont pour la plupart *bretonnes-angevines*. C'est en effet dans la campagne angevine confinant à la Bretagne que M. Bazin a placé plusieurs de ses paysans, et pour les rendre plus vivants, il les fait parler leur langage habituel. Peut-être n'est-ce pas tout à fait celui employé par les paysans au milieu desquels se déroule l'action de la *Terre qui meurt ?*

Explications:

P. 241. « Le garde immobile dans l'herbe de la *cheintre.* » Ce mot désigne une partie du champ non cultivée, laissée en jachère, soit pour une culture ultérieure, soit pour pâturage. Elle était remplie d'herbes, et c'est là que le garde se tient immobile.

P. 256. Je l'ai rencontré au tournant de la *viretta.* Viretta ou virette doit désigner un petit sentier qui, brusquement, fait un coude. Virer égale tourner brusquement. En Anjou, on dit : Ce moulin *vire* — c'est-à-dire : *tourne.*

P. 267. Le sol plus *grenant.* On dit qu'un sol est grenant — on pourrait l'écrire : grainant, et sa signification apparaît naturelle. C'est une terre assez légère, riche en fumure et bien exposée, qui produira beaucoup de grain, beaucoup de graines (blé ou avoine)

489. Des tourterelles gagées de *remberge.* C'est ce qui est signalé à cette page de roman — p. 1008 de l'*Intermédiaire* — peut-être l'auteur a-t-il voulu dire : gorgées. La remberge est une plante, une mauvaise herbe, à graines assez nombreuses, qui fait le désespoir des cultivateurs et que les tourterelles affectionnent.

501. *Gaulis.* Gaulis, ce sont les jeunes pousses des taillis, d'étroites perches droites. Tomber le long des gaulis — signifie : tomber à la lisière du taillis.

519. *En droit de jeunesse.* Sorte de douaire que les filles se font reconnaître en mariage si elles épousent un vieux. Les notaires conservent cet usage, les droits de donation étant élevés.

537. *Venir à ma redevance* — en Anjou, signifie : venir au devant de moi — qui reviens. Aller à la *redevance* de quelqu'un veut dire : aller à la *rencontre* de quelqu'un. O'BONN.

*
* *

Réponse à quelques-unes des questions, à propos d'un roman de Bazin :

Cheintre (ou : chaintre), partie de pré réservée pour le pâturage.

Viretta. Dans le roman en volume, ce mot est écrit *virette.* Si j'en juge par l'analogie avec un terme de la Suisse française, cela doit signifier un petit sentier qui contourne des obstacles naturels (rochers, marécages, etc.). Les alpinistes appellent *vire* une saillie de rocher qui forme une espèce de sentier naturel et permet de marcher le long d'une paroi abrupte.

La phrase relative aux *gaulis* me paraît mal transcrite. Voici celle que je trouve dans le roman en volume (C. U. A. a pris ses citations dans la *Revue des Deux-Mondes,* que je n'ai pas sous la main) : « Etait-ce le père, là-bas, cette forme sombre, le long des gaulis ? »

Gaulis signifie, d'après les dictionnaires, jeune brin d'un taillis et, par extension, sans doute, taillis.

J'espère que l'on répondra aux autres questions de C. U. A, que je me suis posées aussi. Un dictionnaire des provincialismes serait aussi nécessaire aujourd'hui que le sont les dictionnaires d'argot. A. A.

*
* *

J'essaie de répondre aux questions posées, sous ce titre, sur le vocabulaire vendéen, non sans quelques réserves toutefois, car je crois qu'il s'est glissé plusieurs fautes à l'impression de ce questionnaire, et je ne suis pas absolument sûr de mon interprétation :

La *cheintre* est le pourtour d'un champ, la petite zône restant entre la partie cultivée et le talus formant clôture. Le mot me paraît venir de ceindre et répondre à peu près à ceinture.

Au tournant de la *viretta.* — Je pense qu'il faut lire : *veillette* ou *voyette* (Vietta, sentier, petite voie).

Grenant n'est autre que le participe présent de grener. — Une terre est *grenante* quand elle produit une quantité de grains relativement considérable.

Louvrinées. — Le mot doit avoir été dénaturé à l'impression ; je n'arrive pas à le rétablir.

Gagées de *remberge.* Sans doute : gorgées de remberge. — La remberge est une plante (la mercuriale annuelle, je crois), connue sous ce nom dans tout l'Ouest, qui croît abondamment à l'automne sur les terres dépouillées de leurs récoltes. Elle est redoutable aux bêtes à cornes par ses propriétés hématuriques, mais non, paraît-il, aux tourterelles qui l'affectionnent, en effet, singulièrement.

Gaulis n'a pas, je crois, besoin d'explication.

En droit de jeunesse veut dire évidemment : à défaut de jeunesse ; mais je ne connaissais pas cette locution.

A ma redevance est pour : au devant de moi, ce devrait être régulièrement : à ma *devance* ; mais le paysan vendéen n'a pas regardé à une petite confusion.....

Les *en ais.* — Il faut lire : les *en aires* (in areâ), ce qui est en terre, les champs ensemencés en céréales, ou plutôt les céréales elles-mêmes à leur levée et dans la première phase de leur croissance.

P. du Gué.

Autre réponse : Léda.

* * *

Voir le *Dictionnaire des Lyonnaisismes*, par Molard, et le *Dictionnaire du Gourguillon*, par Mirier du Puitspelu (Clairisseur), chef-d'œuvre du genre, donnant l'aspect et la signification transcendante et désopilante, des provincialismes de Lyon-sur-le-Rhône. Il peut y avoir, sur d'autres provinces que le Lyonnais, des travaux analogues, mais aucun ne réunit, à coup sûr, autant de savoir et autant d'esprit. Je n'ai pas ce livre à ma portée, et je le regrette au point de vue de l'indication bibliographique exacte, mais à Lyon il est presque populaire.

Le Gourguillon est un quartier de Lyon où fleurit la quintessence du langage « canut » ou vieux lyonnais.

Cz.

* * *

Dans le Mâconnais, on appelle *une chaintre* la bande de terrain que le voisinage d'une haie empêche de cultiver, autrement dit la lisière d'un champ.

Bibl. Mac.

* * *

Mais certainement, et pour le bas Poitou, il y en a deux dictionnaires.

1° *Essai sur le patois poitevin ou petit glossaire*, etc., etc., par H. Bauchet-Filleau. Niort, chez Clouzot, libraire-éditeur, rue des Halles, 1864.

2° *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.* Niort, Robin et Favre, 1867.

Demander l'un ou l'autre ou l'un et l'autre à M. L. Clouzot, libraire-éditeur, rue des Halles, 22, à Niort.

« Cheintre ». — Un espace de 2 mètres entre la clôture d'un champ et l'endroit où commence le labour, de cinctura, ceinture, latin.

« Droit de jeunesse ». — Lorsqu'un paysan âgé épousait une jeune fille, ou veuve beaucoup plus jeune que lui, il était d'usage de lui reconnaître au contrat, — de l'avantager, — d'une somme d'argent ou d'une terre qu'elle n'apportait pas réellement, mais qu'elle devait toucher ou posséder lors de l'ouverture de la succession de son vieux conjoint. C. de St-Mars.

* * *

Voir le *Glossaire du centre de la France* — un chef-d'œuvre ! — par le comte Jaubert. Alfred Sage.

—

« La Liberté » Journal des Arts. 1832-1833 (XL). — Je ne connais pas le journal des Arts intitulé la *Liberté*, qui aurait paru en 1832 et 1833.

Cependant, afin de faciliter les recherches, je signalerai deux numéros d'une feuille publique de cette époque, la *Liberté*, que le catalogue Labédoyère indique sous le même numéro que diverses publications de la *Société des Amis du peuple.* Cette société politique et démocratique se constitua le lendemain de l'établissement du régime de monarchie constitutionnelle en 1830 et fonda, le 1er juillet 1831, le journal le *Peuple* qui ne vécut que six mois. Elle publia aussi une série de brochures d'une demi-feuille in-16, ayant pour vignette l'arbre de la Liberté.

La feuille littéraire et artistique dont parle notre confrère J. D., a peut-être quelque rapport avec celle que j'indique ci-dessus.

Un autre journal parlementaire de format grand in-folio, existant en 1834, avait également pour titre : la *Liberté.*

Gustave Laurent.

Descendance du général Simon Bernard (XL). — Nous signalons d'abord une coquille qui peut tromper un lecteur ne connaissant pas ou ne s'intéressant pas au général Bernard ; il faut lire : qui fut ministre de la guerre en 1836 (et non en 1636).

J'ignore si le général a laissé des descendants, mais je signale à M. Gustave Gautherot (si toutefois il n'en a pas déjà connaissance), le 7e volume des *Mémoires de Bourrienne*, pages 15 à 19, qui contient des détails très curieux sur les débuts du capitaine Bernard, et comment il devint aide de camp de Napoléon.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Régiment de la Guadeloupe (XL). — Créé par ordonnance du Roi, du 18 août 1772. Etait composé de deux bataillons en 1783.

Uniforme : Habit de drap bleu de roi, doublé de toile bi-blanche, collet et parements de drap cramoisi, boutons blancs à ancre, poches en travers, garnies chacune de trois boutons, chapeau bordé d'un galon blanc.

ETAT-MAJOR EN 1783.

MM. de Martelli, colonel ; de Jaubal, lieut.-colonel ; de Camfort, major ; de Mollerat, chef de bataillon, br. de l. c. ; Duroullin, chef de bataillon, br. de major.

François
Boutonnet
Vernier
De Laubray } Porte-Drapeaux.

CAPITAINES

MM. de Michon, des gr ; de Retz, des gr. ; de Pontevès, des ch. ; de Montaran, des ch. ; de Noyon, a. m. ; de Costar, de Vaudremont, de Falquières, des Innocens, de Roger, Després, chev. de Pontevès, de Hazeur, de Badisle, Desmalets, de Chevannes, de Rouquès, Le Gouz de Veaux, chev. Hazeur, de Certain, Mussard, Castella, a. m.

LIEUTENANTS

MM. Pouzaire, des gr. ; Dubreuil, d'Anglemont, des ch. ; St-Gery, Courville, de Thiercelin, d'Ey, La Marche, em. auxil. ; de Bosnier, de Velzan, des ch. ; de Beauvilliers, Ducoudray, Saulnier, Chapuis, de Lestorrière, Trevern, Douté, Desquin, des gr. ; de Chabot, chev. d'Anglemont, Bourdel, 1 a. m. ; Blosse, sous-aide maj.

SOUS-LIEUTENANTS

MM. de Cornillot, Dutrouy, Cerclet, de Fougières, Ozon, des ch. ; Dulac, de Galéan, des ch. ; Alba, Poncet de la Grave, Dubucq, Thonneau, des gr. ; St-Lary, Debense, Dupommeau de la Coste, Gamet, du Breil de Verdon, Gay, Falza, Roquefeuille.

Le comte Desnoyelles, capitaine ; Duclos, sous-lieutenant ; Galtier de la Roque, sous-lieut. ; de la Chaux, sous-lieutenant.

Extrait d'une petite brochure rare : *Le calendrier de la Guadeloupe pour l'année de grâce 1783*. A la Guadeloupe, chez Renard, imp. libraire du Roi, avec Brevet de S. M. à l'exclusion de tous autres, pour l'Isle Guadeloupe et dépendances.

C. DE St M...

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains ? (XL). — 1900 doit s'écrire d'après les mêmes règles que l'an 900. Or, on écrit 900 en chiffres romains, de la manière suivante : DCCCC. Donc 1900 doit s'écrire comme le dit l'imprimeur. Cependant, tout cela est une pure affaire de convention, et il est bien évident qu'on a le droit d'écrire MCM ou MDCCCC, comme on écrit indifféremment le chiffre 4 sur les pendules : IIII ou IV, à volonté. Autrefois, les anciennes horloges n'écrivaient pas 4 en chiffres romains comme aujourd'hui par IV, mais par IIII. On peut donc dire que MCM, IV, IX, etc., sont des *notations nouvelles*, et que MDCCCC, IIII, VIIII etc. sont les *notations anciennes*. Dr B.

* * *

Je laisse à des épigraphistes plus forts que moi le soin de répondre pertinemment à la question de notre confrère Oroël. Je me borne à dire, à l'appui de l'avis exprimé par son imprimeur en faveur de MDCCCC, que j'ai sous les yeux des deniers romains sur lesquels 9 est inscrit indifféremment IX et VIIII, et 19, XIX et XVIIII ; je suppose donc que les deux façons d'écrire sont correctes et qu'on peut écrire à volonté MCM ou MDCCCC. PAUL.

* * *

Je ne crois pas trop m'avancer en posant, comme prémices de ma réponse, que cette question est de celles où, comme l'on dit : « le torchon brûle ». Nous y sommes à 1900 ! en chiffres arabes ou romains, il faudra bien l'écrire et l'écrire correctement.

Or, X devant C donne 90, cela est exact ; de même C devant M donne mille moins cent ou neuf cents = 900. Donc, si l'expression CM vaut cela, en mettant M avant le CM, on aura exactement MCM ou 1900. L'imprimeur a tort et Oroël a raison. Toutefois, c'est parce que le signe le plus court est préférable au plus long, car MDCCCC ne serait pas une faute ; du moins, je le crois. Cz.

—

Tabernacle (XL). — Le tabernacle est tout simplement une solide table, assez haute, sur laquelle on amène les barriques, au moyen d'un plan incliné, pour les « gerber », c'est-à-dire pour les étager les unes sur les autres. G. G.

*
* *

Le *tabernacle* des négociants en vins est une espèce de table ou de tréteau qui sert à gerber, c'est-à-dire à superposer les alignements de pièces. Le poulain (échelle courante des camionneurs) abat ses griffes sur le bord du tabernacle. On y monte ainsi la pièce, qui, une fois arrivée sur la plateforme que forme le tabernacle, est roulée à sa place. Pour pouvoir rouler des pièces sur un rang de pièces déjà constitué, on relie ces dernières par des *barres*, sortes de sections de rails en bois qui comblent le vide existant entre les pièces et qui forment comme un chemin continu. BIBL. MAC.

—

L'acteur anglais Mathews (XL). — J'ai entendu conter, voilà bien longtemps, — peut-être justement à l'occasion du pàssage à Paris de Mathews, en 1863, — une anecdote dont je ne garantis ni l'authenticité, ni l'originalité.

Un célèbre médecin tenait sa consultation. Un client se présente, atteint de spleen. Le médecin propose remède après remède : le malade les avait épuisés tous, sans succès. Enfin, le médecin, découragé, dit : « Je ne vois plus qu'un moyen. Allez voir jouer Mathews. Si celui-là ne vous déride pas... ! » Le client répondit : « Je suis Mathews. » HENRI MONOD.

*
* *

Charles Mathews, deuxième du nom, né à Londres le 3 décembre 1803, mort à Manchester le 24 juin 1878, avait une grande notoriété comme acteur et auteur comique. Il a été aussi, mais avec moins de succès, directeur de théâtres. Il avait fait de fructueuses tournées en Amérique. Après son apparition à Paris, il en fit une tout à fait triomphale en Australie. Un certain nombre de ses pièces sont des adaptations de vaudevilles français. L'*Anglais timide* a été imprimé à Paris, à l'époque des représentations. Charles Mathews a sa notice dans le Larousse et dans les 4e et 5e éditions du Vapereau. G. I.

*
* *

Je crois bien que c'est cet acteur anglais que j'ai vu jouer entre 1868 et 1870. C'était dans l'ancien Vaudeville, place de la Bourse, sur l'emplacement duquel passe maintenant la rue du Quatre-Septembre. Etait-ce la même pièce ? Mon seul souvenir est qu'à un certain moment, l'Anglais ressortait d'une cave, les cheveux blanchis par la peur qu'il avait éprouvée soudainement. G. SERVANDY.

*
* *

Charles Mathews était un acteur comique, d'infiniment de talent, qui avait beaucoup de succès en Angleterre. En 1853, je l'ai vu à Londres, dans une traduction d'une pièce du Palais-Royal. *Une rivière dans le Dos*, un rôle de Ravel, je crois, qu'il jouait avec une verve et une drôlerie incomparables. Il avait une jolie figure et un extérieur distingué, qui ajoutaient un agrément inaccoutumé dans ce genre de rôles. Il était alors directeur de son théâtre. M. L. D. P.

—

Inventions d'Aimé Paris (XL). — L'ouvrage d'Azevédo, cité par M. Sarcey, n'est qu'une petite plaquette de 23 pages, imprimée (sans date), à Dieppe, par Emile Delevoye. Ce petit travail ne fait que reproduire trois feuilletons d'Azevédo, parus, dans l'*Opinion Nationale*, les 25 août, 1er et 8 septembre 1863.

Il est donc facile de les retrouver à la Bibliothèque nationale.

Le titre de la plaquette est : *M. Aimé Paris et ses inventions*. N. A. M. GILES.

—

Provincialismes de la Basse-Bretagne (XL). — Consulter : *Vocabulaire vieux-breton* avec commentaire, contenant toutes les gloses, connues, en vieux-breton, gallois, cornique, armoricain, précédé d'une introduction de la phonétique du vieux-breton, et sur l'âge et la provenance des gloses, par J Loth. (Forme le fascicule 57 de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes). GUSTAVE FUSTIER.

Notes and Queries

Debout, gardes, et à eux. — Il est vraiment curieux que l'on continue à attribuer au Duc de fer, à Waterloo, cette parole entraînante. J'ai, sous la main, un numéro de Noël, d'une publication hebdomadaire illustrée, bien connue, où cette erreur est répétée dans le supplément en couleur.

Il paraitrait que l'inexactitude ne s'arrête pas là, car, ainsi qu'il est dit dans ce très utile petit ouvrage, de C. E. Clarck « Les Erreurs que nous commettons » ce ne furent pas les Gardes, mais le 52e d'infanterie légère qui rompit dans la charge finale la garde impériale française. Mais M. Clarck ne nous satisfait pas, nous signalant une contradiction, quand nous voudrions une explication claire. Peut-on établir, avec certitude, que ces paroles fameuses furent prononcées pendant la bataille ? Si oui, quand et par qui ?

CECIL CLARKE.

—

Monnaies dans les pierres de fondation. — Je vous serais obligé de me dire l'origine de l'usage de placer des monnaies dans les pierres de fondation. Est-ce pour marquer la date ou tout autre motif ? Je désirerais connaître aussi de quelle époque date cet usage. H. B. C.

—

Ecrivains qui se sont décernés l'immortalité... — Le cas le plus frappant est celui du nouvelliste français Stendhal. Le 30 octobre 1840, il écrivait à Honoré de Balzac : « Je suis fataliste... J'aurai quelque succès vers 1860 ou 1880, mais je ne serai pas lu avant. Je le sais et je renvoie à cette époque les jouissances de l'imprimé ». Cette prophétie s'accomplit à la lettre, comme l'a fait observer un de ses biographes (1).

Dr PAOLO BELLEZZA.

—

Les Détenus. — Il peut être utile de mentionner que Georges Borrow a beaucoup écrit sur les prisonniers français, à Norwich, dans *Lo vengro* et dans ses excursions dans l'île de Man *Ellan Venin*. Ses assertions furent réfutées par le Rev. Arthur Brown, qui écrivit un conte sur *Les Prisonniers de guerre français*. Un journal de Norwich, *L'Iris*, 20 oct. 1804, (dans la bibliothèque libre) renferme le récit d'une révolte parmi les prisonniers. Voir *la Vie de George Borrow*, par W. Knapp, qui renferme plusieurs notices sur les prisonniers français de Norwich, en 1796-1804. G. B. M.

—

Le dernier homme de Hoods. — Dans ce lugubre poème sério-comique, un des deux survivants de la peste universelle est un mendiant. Ils deviennent jaloux l'un de l'autre :

Si ce n'était ce mendiant,
Je serais le roi de la terre.

Les avances narquoises du mendiant sont repoussées par son rival qui le pend et reste ainsi le dernier homme.

Il est remarquable qu'un passage des *Caractères* de La Bruyère : De la société et de la conversation, se rapproche beaucoup de la situation imaginée par le poète et la devance :

« Je suppose qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre, qui la possèdent seuls et qui la partagent toute entre eux deux : je suis persuadé qu'il leur naitra bientôt quelque sujet de rupture, quand ce ne serait que pour les limites ».

Les comparaisons sont odieuses est un dicton aussi ancien que Don Quichotte, on ne peut s'empêcher d'établir un contraste entre la cynique et macabre humour de ce poëme étrange, sinon répulsif, et le ton élevé et la grandeur morale du beau poème lyrique de Campbell, qui porte le même titre.

C. LAWRENCE FORD, B. A.

—

Citation française. — Dans la dédicace à l'*Essai de Poèsie dramatique*, de Dryden, se trouve le passage suivant : « Ce que le poète français dit du temple de l'Amour peut aussi bien s'appliquer au temple des Muses. Les paroles, autant qu'il m'en souvienne, sont celles-ci : »

Le jeune homme a mauvaise grâce,
N'ayant pas adoré dans le temple d'Amour,
Il faut qu'il entre ; et pour le sage,
Si ce n'est pas son vrai séjour,
C'est un gîte sur son passage.

Un de vos lecteurs pourraît-il m'indiquer l'auteur de ces vers ? D. NICHOL SMITH.

(1) Colignon *L'Art et la vie de Stendhal*. Paris, 1868, p. 44.

Petite Correspondance

J. Kuhn. — *La jument de Roland*. Cf. le *Roland furieux* de l'Arioste. Le seul défaut de cette jument, c'est qu'elle était morte. Notre collaborateur Roger Alexandre lui a consacré un article dans son excellent *Musée de la Conversation*.

Effem. — O. de Star complète, comme suit, la vague indication par vous donnée (col. 1044) : les *Etudes sur l'histoire de l'église de Bethléem*, par le comte Riant, in-4° de XIV — 258 p. p., ont été publiées à Gènes, vers 1888.

H. Lyonnet. — Mais, honoré confrère, le récit du duel de Beauvallon et Dujarier (11 mars 1845) et du procès qui en fut la suite, ne tient pas moins de sept colonnes dans le Dictionnaire de Larousse !

Quant à Mlle Duverger (Vautrain de Saint-Urbain) morte, il y a peu d'années, à Nice, elle a, en effet, joué la *Dame aux Camélias* « avec tous ses diamants » sur le théâtre des Folies-Dramatiques.

Le duc de Brunswick ! c'est sans doute une erreur ; plutôt le prince Demidoff. Ajoutons, chose peu connue, que cette actrice avait trouvé un épouseux et était devenue Mme de la Tour.

Firmin. — *Boire à tire Larigot*, est tout au long dans Larousse.

B. Beauvais. — *Recueil de pensées*. Nous vous adressons trois réponses de Lotus-Sahib, Ern. G. et Ardouane.

Votre lettre à M. Jules de Glouvet a été remise au destinataire.

Un vieux chercheur très curieux. — Vous trouverez, dans le prochain numéro, réponse à la question *Milice Dorée*. Pour le surplus, nous ferons l'impossible afin de vous donner satisfaction.

Noms de rues bizarres. — On nous signale à Reims la place du *Dieu-Lumière*.

De Touchet. — Nous n'avons plus d'auto-relieurs, mais nous allons tâcher d'en trouver un pour vous l'envoyer.

Nauroy. — Un abonné nous demande le numéro de l'année 1895 qui contient un article de vous sur Elisabeth Baciocchi. Malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons pu parvenir à le retrouver. Vous seriez bien aimable de nous venir en aide !

Sabauous. — Votre lettre est, depuis plusieurs jours, entre les mains du confrère Desc.....

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond.

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ

M. Henry-André, peintre dessinateur héraldique, donnera ici deux fois par mois un *ex-libris* inédit.

Ceux de nos lecteurs qui désirent faire composer une vignette bibliographique personnelle pourront, par ces spécimens, avoir une idée du talent et de l'habileté de l'excellent artiste.



Pour tous les renseignements, s'adresser au bureau de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

XLIᵉ Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 15 Janvier 1900

36ᵉ Année — 36, rue Laffitte PARIS —

N° 866 — Téléphone N° 275.41 —

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Quel fut le rôle de la comtesse de Castiglione en 1870? — Quel est le rôle important qu'elle aurait joué, au moment de la guerre de 1870, rôle auquel l'honorable M Estancelin fait allusion ? V. W.

—

Boscard, boscarder. — Dans un roman de Paul Bourget, publié dans les *Annales politiques et littéraires* (N° du 10 décembre 1899, page 383) sous ce titre : *Le luxe des autres*, je lis cette phrase :

Il y a ainsi à Paris des centaines de ces demi-parasites, énigmatiquement surnommés *Boscards*, par le persiflage mondain, et qui sont comme une escorte de disponibilité, au service de toute fortune assez ample pour comporter des dîners de dix-huit couverts, une grande chasse, des bals avec cadeaux au cotillon et une loge à l'Opéra.

Plus loin, l'auteur emploie le verbe *boscarder*. D'où viennent ces mots ?

J. Lt.

—

L'Alien-bill. — L'*Alien-bill* est une loi anglaise concernant la police des étrangers. Elle date de 1782. Elle fut renouvelée, en 1793, sous l'inspiration de lord Granville ; elle donnait à la police la surveillance des étrangers, et autorisait au besoin leur expulsion. Elle était encore en vigueur en 1802, 1816, 1818. Elle tomba depuis en désuétude. A-t-elle disparu définitivement de l'arsenal si compliqué des lois anglaises ? Alpha.

Le boycotage des Juifs en Angleterre. — Les *Mémoires du marquis d'Argenson* contiennent ces deux passages suffisamment caractéristiques :

26 juin 1753. — Il paraît en Angleterre libelles de tous côtés, satires et réponses contre le bill de naturalisation des Juifs. Un membre du Parlement vient de se retirer dans ses terres avec ses domestiques, ayant sur leur chapeau cette inscription : Point de Juifs ! Point de bill de naturalisation ! Vive, à jamais, les vieilles maximes d'Angleterre et le Christianisme.

2 Octobre. — En Angleterre, l'animosité contre les Juifs augmente de plus en plus. On leur refuse des aliments et la réception dans les auberges. Ils vont être contraints à demander la révocation de leur acte de naturalisation, et le ministère obligé de revenir sur ses pas et de rendre l'argent de corruption donné pour cela.

Combien de temps dura ce boycotage ? Et fut-il encore plus violent ? d'E.

—

La bibliothèque du Vatican. — Que n'a-t-on pas écrit sur cette bibliothèque si célèbre et si peu connue ?

Voici, par exemple, une anecdote que nous relevons dans le *Voyage d'Italie*, en 1827, de la comtesse Potocka, publié pa M. Stryenski (Plon 1899) :

La grande dame signale dans la bibliothèque vaticane un recueil de lettres autographes, en français, d'Henri VIII à Anne de Boleyn, avec les réponses, le tout en un style ultra-pittoresque. La comtesse demanda l'autorisation de les copier. Le cardinal secrétaire d'Etat refusa

net, « sous prétexte qu'il ne convenait pas qu'il fût connu que ce galant manuscrit existait à la bibliothèque du Vatican »

Les successeurs du cardinal secrétaire d'Etat ont-ils été moins rigides par la suite et le précieux manuscrit a-t-il pu être publié ?

D'une façon générale, l'accès de la bibliothèque est-il plus facile aujourd'hui qu'autrefois ? Ce trésor de documents d'un prix inestimable a-t-il été complètement catalogué ? Contiendrait-il, par hasard, comme les autres bibliothèques publiques de l'Europe, un *enfer*, car je suppose bien qu'il se trouve partout, comme à Paris, de ces *musées secrets*, dont le caprice de l'administration, ou l'observation draconienne de règlements antédiluviens interdit l'entrée aux travailleurs.

SIR GRAPH.

—

Inde anglaise. — Le volume de l'*Univers pittoresque* sur l'*Inde*, par Dubois de Fancigny, aide-de-camp du roi d'Oude, et Xavier Raymond, attaché à l'ambassade de Chine, réimprime, en 1845, un projet d'expédition dans l'Inde, par terre, concerté entre le premier consul et l'empereur Paul 1er en 1800 ; on y lit :

Puissances qui doivent y concourir :

La république française et l'empereur de Russie, pour envoyer sur les bords de l'Indus une armée combinée de soixante-dix mille hommes.

L'empereur d'Allemagne, pour donner passage aux troupes françaises et leur faciliter les moyens de descendre le Danube jusqu'à son embouchure dans la mer Noire.

Sait-on si ce projet fut communiqué à l'empereur d'Allemagne ? NAUROY.

—

Thérondel, artiste de Nîmes. — J'ai trouvé dernièrement une brochure de 8 p., petit in-8° « de l'imp. de Farge, rue des Mathurins, n° 393 » intitulée : *Notice pour l'intelligence des antiquités du cabinet du citoyen* THÉRONDEL, artiste *de Nismes, département du Gard.*

Pourrait-on avoir quelques renseignements sur cet *artiste* nimois dont le cabinet était « ouvert tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à 11 heures du soir, rue de la Loi, n° 904, maison Fayole, vis-à vis le passage Duchesne, à Paris » et avait aussi une entrée « par la rue Traversière » Je n'ai trouvé son nom nulle part.

La notice, qui renferme une « note donné (*sic*) par le cit. Rabaut, législateur », parait avoir été imprimée vers 1795. F. R.

—

Mathévon. — Dans les *Compagnons de Jéhu*, en sa description du « Bal des victimes », Alexandre Dumas parle d'un pantalon fait avec la peau d'un mathévon. Je désirerais savoir la signification de ce mot que je ne trouve dans aucun dictionnaire. EREUVAO.

—

Matilde Rita de la Peñuela(1). — Ce peintre, élève de Rosa Bonheur, est-elle morte ? à quelle date ? Si elle est vivante, où demeure-t-elle ? Dans quel *Salon* a-t-elle obtenu des prix ? Quels sujets a-t-elle exposés au *Salon* de 1859 et à l'Exposition de Rouen de 1860 ?

D. FIGAROLA-CANEDA.

—

La Défense de nos côtes. — En ce temps où notre gouvernement (soucieux de rattraper le temps perdu), s'occupe activement d'élaborer un projet concernant la défense des côtes, il peut paraître intéressant de rechercher les documents qui nous ont été laissés sur ce qui s'est fait jadis dans le même but.

En 1769, le chevalier Delapailleterie, capitaine au corps royal de l'artillerie pendant les guerres de 1760, lieutenant-colonel en 1763, et sous-directeur de la Haute-Normandie, commandait l'artillerie dispersée dans les places et le long des côtes depuis le Tréport jusqu'au Havre-de-Grâce, sous les ordres de MM. les colonels directeurs, « ce qui l'a mis à même de faire, sur cette partie, avec connaissance du local, un *Mémoire* qu'il prend la liberté de dédier à M. de Gribeauval, lieutenant général des armées du Roy et un des inspecteurs de son Corps royal » (Ms in-4° de la bibliothèque de M. Jules Périn, à Mers.)

Quelqu'un de nos colecteurs pourrait-il nous fournir de plus amples renseignements biographiques sur la personnalité du chevalier Delapailleterie ?

UN TRÉPORTAIS.

—

Chastillon. — On désirerait avoir quelques renseignements biographiques sur ce graveur du XVIIe siècle, sur ses

(1) Penuela, en italien : *Pegnuela.*

œuvres, et sur les musées ou bibliothèques où l'on pourrait les trouver. Existe-t-il une notice donnant ces indications ?

FIRMIN.

—

L'ancienne Trinité. — A quel numéro de la rue de Clichy se trouvait l'ancienne chapelle de la Trinité, remplacée par l'église actuelle ?

UN CHERCHEUR CUBAIN.

—

Le régiment de Charles de Morienne. — Quel était le nom du régiment commandé, à la fin du XVI[e] siècle, par Charles de Morienne ?

* * *

Armée de Simon de Montfort. — Où pourrai-je trouver des indications sur l'armée de Simon de Montfort, lors de la croisade contre les Albigeois, en 1214 ?

* * *

Seigneurie de Vassy. — Existe-t-il un ouvrage historique ayant trait à la seigneurie de Vassy, sise entre Vire et Condé-sur-Noireau ? C. D'HENRYET.

—

Armoiries de l'île de Cuba. — Je serais fort obligé au bon confrère qui voudrait bien me décrire les armoiries de cette ancienne colonie espagnole.

AGLAÜS SERRE.

—

Le diable malheureux en ménage. — Y a-t-il un rapport entre les cornes dont on orne toujours la tête du diable et celles que l'on prête au mari trompé ?

THÉOPHILE GONSE.

—

Tignonville. — Où peut-on trouver : 1° la biographie de Tignonville, gouverneur de Château-Landon, partisan du roi de Navarre, sous lequel la ville fut reprise à la fin du XVI[e] siècle, par M. de Bourron, gouverneur de Montargis pour M[gr] de Nemours ; — 2° des renseignements sur la reprise de Château-Landon et sur M. de Bourron ? FIRMIN.

—

Livres écrits pour les soldats. — Existe-t-il chez nous, comme en Angleterre, des ouvrages spécialement écrits pour les soldats, et quels sont-ils ?

L. E.

Physiologie psychologique. — Je viens de lire ce livre de Wundt, et je désirerais connaître les ouvrages traitant le même sujet. Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner ? R. G.

—

Supports et tenants. — Dans l'art héraldique, faut-il admettre, avec le P. Menestrier, que l'usage d'accompagner les armoiries de supports ou tenants, vient de ce que les chevaliers faisaient porter l'écu de leurs armes et leur heaume, dans les tournois, par des gens de leur maison, travestis et recouverts de peaux de lions et d'autres bêtes ? Cette manière de voir a été acceptée par Walter Scott. (*Ivanhoë*, chapitre VII.)

Il est cependant à remarquer que les supports n'apparaissent sur les sceaux armoriés qu'au XIV[e] siècle, plus de trois cents ans après l'invention des armoiries. On sait que les supports sont des animaux naturels ou chimériques, et que les tenants sont toujours des êtres humains.

E. M

—

Etymologie de noms propres à déterminer. — Quelle est l'étymologie de Bourdaloue, Fléchier, Bossuet, Fénelon ?

Quelle est l'étymologie du nom des de Mailly ? Est-ce Mail ou Mâhl ? Du nom de Bligny, de Balzac, de Talleyrand, de Courson, d'Argennes, d'Argence, de Rohan, de Chabot ? du nom de famille de Pellevé, de Lenoncourt ?

Quelles sont les étymologies de Melun, Meulan (que veut dire Mel en celtique ou Melodunum en latin ?) de Vesoul, Briançon, Embrun, Trie, Triel, Chartres, Laval, Besançon, Metz, de Rambouillet, d'Etampes, de Mantes, d'Aubusson, de Vienne, de Laval, de Joinville ? (Est-ce Jo-win, chéri du seigneur ?)

Quel était le nom gallo-romain de Laval, Brest ? Quel est l'ouvrage à consulter pour savoir quels étaient les noms gallo-romains de nos villes et villages français actuels ? D[r] BOUGON.

—

Dare-Dare. — Quelle est l'origine de l'expression *dare-dare*, aujourd'hui courante, et à quelle époque remonte-t-elle ?

E. C.

Larousse dit que c'est une onomatopée, imitation d'un objet qui roule, mais Littré n'est pas aussi affirmatif. On trouve l'expression employée par M[me] de Créqui, Diderot, etc.

Réd.

Le buste de Napoléon Ier par Canova. — Je trouve, chez un brocanteur de province, un buste en marbre, de Napoléon Ier, qui est la reproduction de celui, bien connu, fait par Canova. Il n'a pas de signature. Je désire savoir si Canova a fait lui-même plusieurs copies de son buste, ou s'il l'a fait faire par ses élèves ? Ce buste provient d'une vente aux enchères, qui fut faite par ordre d'un préfet peu soucieux de souvenirs historiques, qui fit disperser aux hasards des enchères (bien peu élevées !) les portraits des souverains. Il serait, je crois, facile de savoir si le même buste a été envoyé à toutes les préfectures, et si la commande en fut faite à Canova lui même ; si cela était, il serait impossible qu'il eût fait ou même retouché cette énorme quantité de bustes, les préfectures de l'empire français étant si nombreuses ! Cependant, le buste dont je parle est au moins une excellente copie Je voudrais savoir également quelle peut être sa valeur marchande. Il y a aussi un Napoléon III, une impératrice Eugénie, de 3 mètres de hauteur, signés Dupasquier, et un très beau Louis XVIII, de Félix Saurine. Qu'est-ce que cela peut valoir ? Merci d'avance. TESCANI.

—

Mot de l'amiral Bonnivet à François Ier. — Quel est le mot historique de l'amiral Bonnivet à François Ier, alors que ce dernier n'était encore que duc de Valois ? BIBL. MAC.

—

Lavinie et Eléonore de Cissera Cossa. — J'ai, dans mes anciens registres de notaire, le testament de Jean Cossa, sénéchal de Provence, décédé à Tarascon, en 1476. Parmi les descendants du sénéchal, cités dans ce document, figurent deux *petites-filles* du testateur : Lavinie et Eléonore, filles de Cissera Cossa et de Marie de la Rata. Eléonore se maria avec Humbert de Varey. Elle est citée par Robert de Briançon. *(Etat de la Provence*, 1693*)*, additions.

Quant à Lavinie je ne la retrouve dans aucun auteur ; je désirerais savoir avec qui elle s'est mariée. Le rapprochement de certains documents me fait penser qu'elle épousa Durand de Pontevès, seigneur de Cotignac. Mais est-ce bien exact ? ? ?

Telle est la question que je me permets de vous adresser, sûr d'avance que vous voudrez lui faire bon accueil et qu'elle sera facilement tranchée, grâce à l'érudition de vos collaborateurs.

CHARLES MOURRET.

—

Miniatures gravées sur cristal. — Je possède deux très jolies miniatures gravées sur cristal, représentant, l'une Henri IV, l'autre Louis XVI, avec encadrements en feuilles de vignes parsemées de fleurs de lis.

Elles sont signées Dupuis.

A qui faut-il les attribuer ? à Nicolas-Gabriel ?

Mais il est mort en 1771 et il n'est guère probable qu'il ait fait le portrait de Louis XVI avant l'avènement de ce prince au trône. en 1774.

Quel est donc le Dupuis, auteur de ces gravures ; ses œuvres sont-elles rares ?

UN ABONNÉ.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe. — Connait-on un travail dans lequel se trouve une liste des femmes qui ont dissimulé leur sexe, en s'habillant en homme ? A. Z.

—

Médailles spentriennes. — Quel était ce genre de médailles, ou plutôt de camées, dont l'origine remonte, dit-on, à Tibère, et dont de beaux exemplaires appartenaient autrefois au duc d'Orléans, père de Louis-Philippe ? Ces médailles n'ont-elles pas été gravées ? M. S.

—

L'Adieu de Schubert. — Scudo prétend (*Année musicale* de 1859) que cette célèbre mélodie ne serait pas de Schubert, mais il n'a pu se rappeler ni indiquer l'auteur véritable du morceau. Quel est-il ?

FIRMIN.

—

La vaisselle... plate du général Hoche. — Les vieux almanachs ont quelquefois du bon. Je lisais dernièrement, dans l'un d'eux, l'*Almanach populaire de la France de 1840* :

Un inventaire, récemment produit en justice, a prouvé que la vaisselle du général Hoche se composait de douze assiettes et d'un plat d'étain.

Est-ce exact ? PAUL-EDMOND.

M. de Luchesini et Mme Récamier. — Qui était, en quelques mots, ce M. de Luchesini, assidu des salons de Mme Récamier ? Orthographe exacte de son nom S. V. P. ? BIBL. MAC.

—

Prisonniers français sur les pontons anglais. — Le no de janvier 1900 des *Lectures pour tous*, publie un travail important : *Souvenirs d'un prisonnier de guerre sur les pontons espagnols* (1808).

Je fais appel à MM les intermédiairistes pour les prier de me signaler toutes indications sur les relations qui ont pu être faites, du malheureux sort que firent subir les Anglais aux nombreux prisonniers français, retenus sur leurs pontons, où ils croupissaient dans une promiscuité et dans un état déplorables (notamment, en 1797, dans le port de Plymouth).

J. PÉRIN.

—

Pierre Lefort, médecin de marine. — Pierre Lefort reçut du gouvernement français la charge d'*inspecteur des prisonniers français en Angleterre* (en 1797).

Il ne paraît pas avoir laissé de notes relatives à l'accomplissement de sa mission (sauf vérification à faire au ministère de la marine.)

Est-il fait mention de Lefort par quelqu'un de ses contemporains ? J. P.

—

Bibliothèque bleue. — Y a-t-il eu des études spéciales aux diverses bibliothèques bleues, celle de Troyes exceptée? LOUIS MORIN.

—

Nicolas Bonnet, évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir. — Existe-t-il un portrait quelconque de Nicolas Bonnet, ancien curé de Saint-Michel de Chartres, évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir ? G. CHAMPAGNE.

—

Zaïre et Saladin d'Anglure. — Faut-il admettre que Voltaire, pour composer la scène IV du premier acte de *Zaïre*, s'est inspiré de la légende bourguignonne de Jehan d'Anglure et de sa femme Helwide ? Les d'Anglure, qui avaient chargé leurs armes de croissants et dont l'un des fils ajoutait toujours à ses prénoms celui de Saladin, étaient seigneurs de Jours (Bourgogne), où ils élevèrent un fort beau château en 1558. LECNAM.

Voir : *Les Saladins d'Anglure*, légende héraldique publiée par Vallet de Viriville, dans la *Revue nobiliaire* (IV, 410, - 1866).

R.

—

Symbolisme de la flamme d'or ou de la langue de feu appliquée à la personnalité de Jeanne d'Arc. — D'après les explications données par notre confrère H. C. à propos de l'ordre du saint Esprit sous la Restauration (XL, 823), les flammes d'or, placées sur les revers des manteaux des chevaliers des ordres du roi, rappelaient la fondation royale d'Henri III. C'était une évocation des langues de feu sous l'aspect desquelles le saint Esprit descendit sur les apotres, au jour de la Pentecote. Donc, ces flammes d'or n'ont rien de commun avec les insignes de l'ordre de Saint-Michel. Alors, comment se fait-il que, dès le XVIIe siècle, on ait cherché a revêtir de ce motif de décoration les figures et images de Jeanne d'Arc, de cette personnalite qui a tant de corrélation avec l'archange saint Michel ! Qu'on ouvre un de ces grands in-folio, intitulé *La Pucelle*, de Chapelain, et, sur les planches gravées par Claude Vignon, on constatera que la cuirasse de l'héroïne est surchargée de cet emblème caractéristique, *la flamme à trois languettes*. Y aurait-il là une réminiscence des astres radiants dont Charles VII. un dévôt du culte de saint Michel, chargeait le champ de ses étendards, au centre desquels il plaçait une image de l'archange lui-même ? Il semble, en effet, que tout ce qui rappelle l'intensité de la lumière et l'éclat du feu, rentrait, au moyen âge, dans la caractéristique du chef de la milice céleste. Mais était-ce sous l'influence de ces idées d'ancien symbolisme, que Claude Vignon semait de flammèches l'armure de la Pucelle ? Sans remonter ainsi en arrière dans les traditions de l'art religieux, n'empruntait-il pas tout simplement au manteau des ordres royaux ce motif d'ornementation qu'un public mal éclairé regardait peut-être comme appartenant à la milice de Saint-Michel, au lieu d'y voir la marque spéciale des chevaliers du Saint-Esprit ? Quoi qu'il en soit, les artistes modernes semblent continuer les mêmes errements. Ils se servent de la langue de feu pour caractériser la protégée de saint Michel, la

vierge de Domremy. Dans les vitraux tout récemment inaugurés à la cathédrale d'Orléans, on voit la Pucelle faisant son entrée dans la ville, montée sur un destrier dont le superbe caparaçon d'azur est tout étincelant de ces flammes d'or ou langues de feu. Nous serions curieux de savoir quel a été le mobile de MM. Galland et Gibelin, les verriers d'aujourd'hui, tout autant que nous souhaiterions saisir les raisons de Claude Vignon, le peintre de jadis, quand nous les voyons attribuer cet emblème à la Pucelle. O. DE STAR.

—

Le baron d'Espiard de Colonge. — Je lis en ce moment *La Chute du Ciel*, par le baron d'Espiard de Colonge (Dentu 1865.) L'auteur de ce très curieux et poétique ouvrage en a-t-il écrit d'autres ? Pourrait-on me renseigner sur sa vie ? Une biographie en quelques lignes, dans l'*Intermédiaire*, me rendrait fort heureux. Tous mes remerciments à l'avance.

L. VANVINCQ-RENIEZ.

—

Heudreville-sur-Eure. Armoiries à déterminer. — L'église d'Heudreville-sur-Eure, arrondissement de Louviers, possède un lutrin, sculpté vers le milieu du règne de François Ier, auquel la *Société des amis des arts du département de l'Eure* a consacré récemment un article. Ce meuble, d'après la tradition, proviendrait d'une petite chapelle de Saint-Lambert, maintenant détruite, qui existait sur la commune voisine d'Acquigny.

Il porte deux écus. Le premier, *de... à une bande de...*, pourrait être attribué à une abbaye ou à un abbé, car il est sommé d'une crosse, mais il est répété une seconde fois sans crosse. L'autre écu, écartelé, porte : *aux 1 et 4, un oiseau* (paraissant être un corbeau), *aux 2 et 3, une herse de labour*. Nos savants locaux n'ont pu déterminer ces blasons, qui, s'ils étaient reconnus, permettraient de retrouver la provenance du meuble. (Les armoiries de l'abbaye la plus voisine, la Croix-Saint-Leufroy, sont inconnues).

Il y aurait là une belle occasion de démontrer l'utilité de l'*Intermédiaire*, et je fais, dans ce but, un chaleureux appel à nos confrères héraldistes. Est-ce trop présumer de leur science et de leur complaisance ? ERN. G.

Famille de Rachel. — Ayant à parler de la famille Félix, en 1863, puis-je dire :

Sarah s'est retirée du théâtre, la grande tragédienne est morte, Rébecca n'est plus de ce monde. Lia joue le drame. Raphaël s'occupe de directions théâtrales et Dinah débute à la Comédie-Française dans l'emploi des soubrettes.

L'ordre dans lequel j'ai cité Sarah, Rachel, Rébecca, Lia, Raphaël et Dinah est-il exact ?

Je sais que Mme Dinah Félix est retraitée, après de brillants états de services à la comédie. Je sais que Sarah est morte à Paris le 11 janvier 1877. Mais que sont devenus les autres? H. LYONNET.

—

Maria, countess of Coventry. — J'ai dans mes cartons une fort jolie gravure, à la manière noire, qui représente une jolie femme, à la physionomie intelligente. Au dessous est écrit : Maria, countess of Coventry. Il n'y a ni nom d'auteur, ni nom de graveur. Je désire savoir qui est cette comtesse Maria de Coventry; à quelle époque elle vivait, et, si possible, quelques détails biographiques. Cette gravure est-elle connue ? Quels en sont l'auteur et le graveur ? Merci d'avance à l'obligeant confrère qui me renseignera. TESCANI.

—

L'abbé de Cazalès. — La Revue le *Correspondant* a publié, il y a déjà assez longtemps, un article nécrologique sur l'abbé de Cazalès, fils du député de ce nom à la Constituante de 1789. Je voudrais savoir l'année de sa naissance et l'année de sa mort. Est-il mort à Paris ou à Versailles ? (1)

En second lieu, je voudrais aussi savoir l'année de la naissance et de la mort d'un ami de l'abbé de Cazalès. Le *Correspondant* en a aussi parlé, car tous les deux ont été rédacteurs à cette revue, dans les premières années de sa fondation. Il se nommait Wilson (rien de commun avec le gendre de Grévy). MICHEL DE RIVIÈRES.

—

Concours de la « Mode Pratique ». — De qui est formé le jury des concours littéraires que donne ce journal une fois par mois. Comment s'y prend-on pour évaluer les épreuves lorsque, comme pour le dernier concours, il y a plus de 8.000 concurrents ? THÉOPHILE GONSE

(1) Né en 1804 dit Larousse ; mort en 1876 en Bretagne.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les Académies et la Convention (XL). — Il n'existe aucun décret de la Convention chargeant le Comité d'instruction de lui faire un rapport sur la suppression « des académies » ; le décret auquel Lakanal fait allusion, est celui du 1er juillet 1793, — c'est le seul, il n'y en a pas d'autre sur la question, — qui est ainsi conçu :

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète que le Comité d'instruction publique lui fera, dans le délai de huitaine, un rapport sur la suppression de l'Académie de peinture, sculpture, conservée provisoirement, suppression sollicitée par différentes pétitions de tous les artistes (1).

On voit qu'il ne s'agit que d'une seule académie, celle de peinture et sculpture, et non « des académies » en général ; mais Lakanal en prenait parfois très à son aise avec la lettre des décrets, témoin la façon dont il a transmis à l'Académie des sciences celui du 14 août 1793.

J. GUILLAUME.

(*La Révolution française*, revue d'Histoire moderne et contemporaine)

—

L'Année Sainte (XL). — M. A. trouvera des renseignements sur l'origine de l'Anno Santo, dans la Bulle du pape Boniface VIII, intitulée *Institutio Sanct Jubilaei*, datée du 23 fév. 1300. (*Magnum Bullarium*, IV, p. 136) et, quant aux légendes qui coururent, dans les *Mémoires pour la Vie de Pétrarque, de De Sade*, 1767, t. III, p. 25 et suiv.

Au commencement de l'année 1300, il se répandit un bruit à Rome que tous ceux qui visiteraient la basilique de saint Pierre gagneraient une indulgence plénière. Boniface VIII fit chercher dans ses livres anciens quelques traces de cet usage, on n'y trouva rien. Il interrogea un vieillard âgé de 107 ans, qui lui dit qu'il se souvenait bien qu'en l'an 1200, son père, laboureur, alla à Rome, gagna l'indulgence, et lui conseilla de suivre son exemple cent ans après .. En France, deux vieillards du diocèse de Beauvais, qui avaient passé cent ans, confirmèrent cette tradition... Voilà la véritable origine de cette indulgence qu'on appelle à présent Jubilé, mais qui ne commença à porter ce nom que lorsque le pape Clément VI eut réduit le terme à cinquante ans...

On peut également consulter le *Dizionario di giridizione de Moroni*, art. Anno Santo, vol. II, p. 104. CURIOSUS.

(1) Procès-verbal de la Convention. t. XV, p. 23.

—

Dictionnaires d'argot (XL). — Lorédan Larchey : *Dictionnaire historique d'argot* (Dentu).

Albert-Lévy et Pinet : *L'argot de l'X* (Ecole Polytechnique) : Testard, éditeur, 18, rue de Condé, 1894, Gd. in-8, — XIII et 326 p.

A. Delvan : *Dictionnaire érotique* (de Marot et Rabelais à nos jours), in-8, Bâle, imp. Karl Schmidt, XXIII et 375 p. (La mère n'en permettra pas la lecture à sa fille, ni le mari à sa femme).

LOTUS-SAHIB.

—

Armoiries à Dringham et à Drosay (XL). — C'est comme patrons de l'église de Drosay que les d'Orléans-Longueville avaient placé leurs armoiries dans cette église.

Le patronage avait d'abord appartenu aux seigneurs du Bec-de-Mortagne, puis il passa aux d'Estouteville, seigneurs de Valmont, que les d'Orléans-Longueville représentèrent à cause du duché d'Estouteville, possédé par eux, de 1563 à 1707, du chef de Marie de Bourbon, fille d'Adrienne d'Estouteville et femme de Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

A. E. H. T.

—

Société des gens de lettres (XLI, 1). — En second rang, après Ernest Legouvé, le doyen de la Société des gens de lettres est celui qui met son nom au bout de cette page. Hélas ! la chose ne le rajeunit pas ! Mais que de grandes choses j'ai été à même de voir à l'origine de la compagnie ! Les premières assemblées, sortant d'un état chaotique, ont été présidées tour à tour par d'illustres personnalités : Villemain, François Arago, Victor Hugo, Salvandy. On voulait faire asseoir H. de Balzac sur le fauteuil et il s'y refusait pour deux motifs : d'abord, parce qu'étant timide, il n'aimait pas à se mettre en évidence et, en second lieu, parce qu'il ne savait pas parler en public.

Il faut dire ici que la présentation faite par les parrains est une formalité pour

ainsi dire moderne. Au début, la Société a été formée, improvisée, devrais-je dire, dans un accès de génie, par Louis Desnoyers, alors rédacteur en chef du *Charivari*, et de la partie littéraire du *Siècle*. Le premier et le principal objectif de la fondation a été de donner plus de force au principe de la propriété littéraire et de contraindre la presse pillarde (les journaux reproducteurs) à payer un droit à peu près semblable à celui que les théâtres versent aux auteurs dramatiques Mettre ce droit en vigueur n'était pas chose facile. Il a fallu dix ans de combat et cinquante procès avant qu'on pût faire triompher ce principe d'une redevance à payer au travail. Par bonheur, il n'existe plus de contestation sous ce rapport là, ni en France ni à l'étranger, excepté aux Etats-Unis d'Amérique, de sorte que, de nos jours, cité Rougemont, les écrivains reproduits touchent à peu près 400,000 francs par an, un fleuve d'or.

Chose prodigieuse et dont je suis à peu près le seul à pouvoir attester la réalité, *de visu* : pour se créer, notre Société, aujourd'hui trois fois millionnaire, n'a pas demandé un centime de débours. A la fondation, chacun de nous a fait, pendant quatre ans, l'abandon de ses droits d'auteur, et c'est grâce à ce généreux mouvement que nous avons eu une pierre d'assise. — Je dois ajouter qu'à ce sujet, H. de Balzac, qui avait, du reste, en ce moment, grand'peine à vivre, se montrait hostile à ce renoncement et qu'il donnait sa démission.

Le nom du grand romancier me ramène à la question des parrains. Dès le début, on était élu membre sur la notoriété établie par les œuvres et par voie d'acclamation. Si l'on veut se donner la peine de réfléchir, on verra qu'il n'en pouvait être autrement. Voyez-vous le poète des *Orientales* ayant besoin d'un répondant pour se présenter? Le nom, et c'était tout. Et tous ne consentaient pas à le donner, ce nom qu'on allait demander à ceux dont la tête était auréolée d'un peu de rayonnement. Châteaubriand avait refusé en disant qu'il ne comptait plus parmi les vivants ; Béranger prétendait que ses vers ne lui appartenaient plus, mais qu'ils étaient la propriété de Perrotin, son éditeur ; Charles Nodier disait : « Je ne suis pas homme de lettres, mais bibliothécaire » ; Jules Janin et Alphonse Karr avaient peur, en se mêlant à une cohue de petites réputations, de perdre leur personnalité ; Lamennais fermait sa porte sans rien dire. — Que de résistance à rencontrer et à rompre !

Ainsi, ayant à répondre à une question posée par M G***, j'ai à dire que l'expédient, du reste très salutaire et très honorable des deux parrains, n'a été mis en usage que dans la suite des temps, lorsque notre corporation prenait une forme, se complétait par un organisme et devenait l'institution littéraire la plus importante après l'Académie française. Moi qui l'ai vue naitre et qui ai eu l'honneur insigne d'être deux fois vice-président, je puis attester qu'elle a été et qu'elle est quelque chose comme un collège de Mécènes. Le bien qu'elle fait depuis cinquante ans, présente le plus touchant des spectacles. Non seulement elle a fait prévaloir le moyen de fournir une rallonge au produit du travail, mais encore elle vient en aide à ses membres sous toutes les formes et à propos de tous les mécomptes de la vie sociale. Aux vieillards infirmes ou brisés par l'âge, elle offre des pensions de retraite et des asiles hospitaliers ; elle a un service médical, la pharmacie comprise, pour ceux qui souffrent ; elle a un service judiciaire pour ceux qui ont à soutenir des procès ; elle donne des secours aux veuves, des bourses d'instruction publique aux orphelins, des prix annuels à ceux qu'il est bon d'encourager. Pour finir là-dessus, elle consacre, de la manière la plus effective et la plus fraternelle, ce grand principe de l'Association, conquête de 89, qui est en voie de devenir le fondement des sociétés de demain.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Hamlet et le deuil (XL). — Depuis quand le noir est-il la couleur du deuil ?

Cet usage semble remonter à une antiquité fort respectable, au moins dans notre occident brumeux, car il paraît que les Grecs avaient adopté le rouge comme couleur du deuil.

Le monde romain portait le noir, comme on peut s'en convaincre par un passage de saint Cyprien (*de Mortalitate*) :

Comme la mort de l'homme chrétien, dit-il, n'est autre chose que sa translation dans le ciel, il ne convient pas de prendre des *habits noirs*.

Pourquoi le violet aurait-il été la couleur du deuil au temps d'Hamlet (IIe siècle

avant J.-C.) ? L'a-t-il même jamais été ? Sans doute, l'Eglise catholique a adopté, dans sa liturgie, la couleur violette, mais comme signe de pénitence et non de deuil, le noir ayant été conservé pour ce dernier symbole. C'est également comme couleur de pénitence et non de deuil, que le violet a précédé le noir dans le costume des ecclésiastiques et dans le voile des vierges.

Enfin l'usage du violet dans la liturgie ne semble même pas remonter bien loin.

Dans son célèbre *Rational*, Durand de Mende, (XIII[e] siècle) ne parle que de quatre couleurs : le blanc, le noir, le rouge et le vert.

Il est à remarquer, cependant, qu'en plusieurs circonstances, le violet a pu remplacer le noir comme couleur du deuil. Autrefois, certains diocèses en France, celui de Narbonne, par exemple, se servaient d'ornements violets à l'office des morts. On sait également que le drap mortuaire des rois de France était violet. Mais, sans doute, il ne faut voir là que des usages particuliers. E. COLLARD.

—

Hamlet en travesti (XL). — Effectivement, M[me] Judith, ancienne sociétaire de la Comédie-Française, interpréta, à la Gaîté, le rôle d'Hamlet en travesti. La *Lune*, du 8 décembre 1867, contient une caricature d'André Gill représentant M[me] Judith, en Hamlet, tenant une épée d'une main, de l'autre un éventail, et affaissée près d'un crâne surmonté d'une toque en velours noir, dont la plume porte ces mots : Poor Rouvière (nom de l'artiste à qui M[me] Judith avait succédé dans ce rôle à la Gaité).

L'article qui accompagne l'image dit :

M[me] Judith est plus que convenable, et, sans la tradition de Rouvière, on pourrait la trouver parfaite. Naturellement, la voix basse et profonde, amère et menaçante de Rouvière manque à M[me] Judith. Quant à son geste, il est juste et classique, mais totalement dépourvu de ce je ne sais quoi de très humain qui faisait des moindres mouvements de Rouvière une création, parfois incomplète mais toujours originale.

Ces réserves faites, je bats des deux mains à la tentative courageuse d'une femme de talent, d'une artiste que nulle comparaison n'effraie et dont le but est surtout de rappeler une fois de plus à Paris, géant ventru, satisfait et illettré, le souvenir, qui va s'oubliant de jour en jour. des œuvres de Shakespeare.

Cette opinion sur le talent de M[me] Judith est signée *le Cousin Jacques*.

LÉON BRUNSCHVICG.

***

Madame Judith (Julie Bernat, née à Paris, en 1827, femme de M. Charles Bernard Derosne) a joué Hamlet, dans le drame de Paul Meurice et Alexandre Dumas, au théâtre de la Gaîté, du samedi 30 novembre au mercredi 25 décembre 1867, c'est-à-dire vingt-six jours. Elle figura, pour la première fois, ce personnage, l'année précédente, avec grand succès, au théâtre des Variétés de Lyon, puis à Nantes. Une partition assez belle, de M. Victorin Joncières, encadrait le poème de Paul Meurice et Alexandre Dumas.

La *Presse* fit grand accueil à l'interprète lettrée, intelligente et compréhensive de ce rôle écrasant :

Elle a une grande science de diction, disait Théophile Gautier ; avec elle les vers conservent leur rhythme .. Svelte, élégante, on ne peut lui reprocher, un peu petite, que de manquer parfois de force... »

La pièce en question n'eut, pourtant, à cette reprise, qu'un succès dit d'estime ; elle était fort convenablement montée. Charles Lemaître, fils de Frédérick, jouait avec chaleur Laertes ; madame Juliette Clarence, avec beaucoup de charme, elle même gracieuse blonde, la douce Ophélie.

Je rappelle, en passant. que madame Sarah Bernhardt a interprété aussi Ophélie dans un *Hamlet* en vers de MM Lucien Cressonnois et Charles Samson, au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 27 février 1886. — Même cette adaption lui est dédiée par les auteurs, « respectueusement, en témoignage d'une éternelle reconnaissance. » JULES CHRISTOPHE.

Autre réponse : E. MARSAL.

—

Origine des grands journaux des trente-cinq dernières années (XL). — Révérence gardée, *Quærens* me permettra de lui dire qu'il a une rude curiosité. Demander comment les grands journaux se sont fondés, à Paris et en province, c'est-à-dire sous quelle impulsion, avec quelles ressources, avec quels associés, c'est vouloir traverser de part en part le mur d'un tas d'entreprises privées. Autant vaudrait demander l'origine de telles et telles maisons de banque et de commerce. Il y a là une foule de procès, et l'*Intermédiaire* estime, avec raison, qu'il ne faut pas s'exposer à comparoir devant Madame Thémis, fût-on de la meilleure

foi du monde. Cependant, je n'en disconviens pas, la question est bien attrayante, et un tel historique ressemblerait à un roman. L'*Intermédiaire* ne pourrait-il adresser son appel directement aux intéressés. Je suis convaincu, tant j'ai d'estime pour la presse, que personne n'aurait rien à lui cacher. En tous cas, le peu que les journaux voudraient bien dire serait rudement intéressant. RENODOT.

—

Invention des cheminées (T. G., 235 ; XL). — Olaüs III. qui régna en Norvège de 1069 à 1093, introduisit l'usage des cheminées dans ce pays, d'après le *Dictionnaire général de biographie* de Dezobry. ALPHONSE RENAUD.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — *Le Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, par notre regretté collaborateur le docteur Robinet, Adolphe Robert, J. Le Chaplain, Pierre Baudin, ministre des travaux publics, etc, 1899, 2 vol, in-8, contient des négligences qui, jointes au prix trop élevé pour les travailleurs, ont amené un bouillon formidable.

L'article sur le chancelier Pasquier est à peine rédigé.

Parmi les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre, on ne cite pas *Paul et Virginie !*

Duplessi-Bertaux n'a pas d'article.

Mme Tallien, portée au mot Cabarrus, voit son premier mari appelé deux fois Devint de Fontenay, il faut lire Devin ; on ajoute qu'elle « devint ensuite la femme de Tallien, qu'elle quitta pour M. de Caraman » ; elle épousa si bien M. de Caraman, depuis prince de Chimay, que j'ai publié l'acte de mariage.

Châles, le prêtre marié, s'appelait Chasles et non Châles ; voir les *Mémoires* de son fils, Philarète Chasles.

Dureau de la Malle n'a pas fait une « introduction de Tacite », mais une traduction de Tacite.

César Faucher a un article, son frère Constantin n'en a pas.

Le général Fenig a un article, ses sœurs n'en ont pas.

L'article Huot de Goncourt, semble dire que les Goncourt n'avaient pas le droit de s'appeler Goncourt ; ce n'était pas leur sentiment, témoin leur lettre à Vapereau.

Leblanc, dont j'ai publié l'acte de décès dans le *Curieux*, I, 314, a un article dans la *Biographie Didot* ; il eût été facile, d'après Boiteau et George Sand, d'indiquer l'origine de ses noms, Leblanc et Baulieu.

Perier s'écrit sans accent, tous les membres de la famille signent ainsi.

Tallien meurt à Paris au commencement de son article, à Alicante à la fin.

Il eût été facile d'indiquer le jour de la naissance et de la mort de Talma ; j'ai publié, dans le *Curieux*, I, 119, l'acte de divorce de Talma et l'acte de son second mariage, ainsi que l'acte de mariage de sa sœur Anne-Euphrasie, morte en 1868, avec Jean-Louis Ducis, mort en 1847, neveu du poëte (*Revue de l'art français*. 1885, 78).

Enfin, il eût fallu citer ses sources, et cela est fait bien rarement.

En somme, c'est un livre à refaire, et mon pauvre ami Ernest Hamel me poussait à le faire, mais je ne suis plus jeune et, pour être bien fait, cela demanderait une grande somme de travail.

NAUROY.

—

Les peintres Naigeon, conservateurs du musée du Luxembourg (XL). — A la suite de la communication faite par moi dans le n° du 22 décembre, la rédaction a donné un extrait de Larousse, qui m'a induit en nouvelles recherches.

Eh bien, après avoir consulté les souvenirs très précis de la famille sur Jean-Claude Naigeon, né à Dijon, le 9 décembre 1759, mort dans la même ville, le 11 janvier 1832, je suis absolument convaincu qu'il y a eu confusion jusqu'ici entre deux artistes.

La carrière de Jean-Claude Naigeon est parfaitement connue ; il n'a passé que quelques années à Paris, au commencement de la révolution, et retourna en Bourgogne où il se fixa dans la commune de Gevrey-Chambertin, à 12 kilom. au sud de Dijon. Pendant cette période, il exécuta de nombreux portraits. C'est en 1812 seulement, qu'il rentra à Dijon, ayant été nommé professeur de dessin à l'école des Beaux-Arts, par décret du 7 février ; il demeura en fonctions jusqu'à sa mort, ainsi aucune place ne se rencontre dans sa carrière, pour en faire un conservateur du Luxembourg. Sur ce point, les affirmations de la famille sont formelles, de même que sur l'établisse-

ment de la descendance, telle que je l'ai donnée précédemment.

Le conservateur du Luxembourg serait le père du peintre Elzidor, un contemporain de Jean-Claude, Jean Naigeon, né à Beaune, mais sans lien de parenté avec Jean-Claude. La ressemblance des prénoms, la contemporanéïté des deux artistes, auront facilement amené une confusion qui dure encore. J'ai demandé à Beaune des renseignements sur ce Jean Naigeon, mais n'ai encore obtenu aucune réponse. H. C.

***

Le portrait que M. Albin Body a l'obligeance de signaler, n'est certainement pas de Jean Naigeon, ancien conservateur du Luxembourg, né à Beaune, en 1757, mais plutôt de son homonyme, non parent, Jean-Claude Naigeon, né à Dijon, en 1753.

Jean Naigeon n'a jamais été à Rome ; en 1780, il allait à Paris pour ne plus le quitter. Jean-Claude Naigeon a remporté, en 1780, le prix de Rome, fondé par les Etats de Bourgogne ; en 1783, il faisait, à Rome, pour lesdits Etats, la copie de l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Pierre de Cortone, actuellement au musée de Dijon. A son retour de Rome, il partit à Paris, d'où, au commencement de la révolution, il revint définitivement en Bourgogne. Nous ne voyons pas qu'il ait pu se retrouver à Rome en 1793, date donnée du portrait de Mme Lefebvre.

Si M. Albin Body a des renseignements, il nous fera grand plaisir de nous les communiquer ; nous lui en aurons une vive reconnaissance. F. L. A. H. M.

—

« La Sorcière » de Michelet (T. G., 590 ; XL). — Au confrère Yves-Plessis, qui prépare une *Bibliographie de la sorcellerie*, j'ai plaisir à fournir les détails ci-après, restés, je crois, inédits :

En 1594, il y eut à Seichamps, près Nancy, un procès en sorcellerie, contre une malheureuse femme de l'endroit, « prévenue et redoutée non seulement comme sorcière, mais aussy chargée de toutes sortes d'indices, conjectures et présomptions urgentes... » Aussi, fut-elle soumise à la question. Et, comme un auteur enseignait que « les indices, conjectures et présumptions urgentes, doivent valoir et servir de preuves très évidentes », elle fut jugée à Nancy le 27e décembre 1594, et exécutée à Seichamps le 29, « pour faict de sortillege ». J'ai la « déclaration des despens » de cette exécution. J'y vois, entre autres choses, qu'il fut payé aux exécuteurs de justice vingt-huit florins, pour tous droits de question cordes, poudres, etc ; au tambour, neuf gros ; enfin, pour un cent de fagots, onze florins, six gros.

C'est par centaines qu'on exécuta ainsi au pays de Lorraine pour maintenue avec le Diable, réunions au Sabbat, sorts jetés, philtres, etc. J'ai réuni sur ce sujet de nombreuses notes, mais trop longues pour être inscrites ici. J'ajoute qu'à Nancy et à Seichamps, la tradition et les archives n'ont point gardé souvenir des faits qui précèdent V. ADVIELLE.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL). — *Les bains dans les couvents.*—Il n'y a qu'à regarder ce que faisait sainte Radegonde au monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, fondé en 560, pour savoir que les bains étaient en usage dans les couvents de femmes *pour une infinité de raisons* :

1° A cause de la rareté du linge, qui obligeait à se laver tout le corps avec soin, faute de linge de rechange ; sans quoi on aurait eu du linge sale sur le corps, où la vermine se serait mise immédiatement, surtout chez les vieilles femmes et les jeunes enfants à longue chevelure ;

2° A cause de la multitude de pauvres, de mendiants, d'infirmes, d'aveugles, d'estropiés et de vieillards, que l'on assistait, que l'on nettoyait, que l'on peignait, que l'on soignait avec une angélique déférence, dans les monastères. On les considérait comme Jésus-Christ luimême (J'étais pauvre et vous m'avez secouru, j'étais nu et vous m'avez vêtu, vous êtes les bénis de mon Père !) ;

3° A cause de l'usage constant des monastères qui était de *laver les pieds* à toute personne, riche ou pauvre, évêque ou laïque, vieillard ou enfant, homme ou femme, qui se présentait au monastère. C'était à la fois un devoir social de réception, un acte de politesse et d'affectueuse bienvenue et un acte d'humilité. Sainte Radegonde regardait ce lavement des pieds des étrangers *comme un privilège* ! Elle ne le cédait qu'aux plus zélées de ses sœurs, quand il y avait encombrement et qu'elle ne pouvait y suffire à elle seule ;

4° Avons-nous besoin de rappeler les époques mensuelles des femmes, qui

duraient près d'une semaine sur quatre ? Or, il suffirait d'une seule femme qui se néglige, pour empester une salle remplie de religieuses de tout âge;

5° Il est superflu d'insister davantage sur ces points. Peut-on supposer, une seconde, que les religieuses ne prenaient pas de bains, au moins une fois par semaine, quand on saura que tous les pauvres et infirmes, assistés par le couvent, prenaient alternativement des bains le jeudi et le samedi de chaque semaine ?

6° Médecin à Paris depuis 30 ans, je puis affirmer qu'une quantité de jeunes filles à Paris *ont les pieds et les genoux sales* ; surtout celles qui viennent de certaines provinces où on ne prend, pour ainsi dire, jamais de bains ! Or, les religieuses qui lavaient les pieds de tous les étrangers qui les visitaient, qui donnaient des grands bains de propreté aux pauvres deux fois par semaine, étaient *les premières à leur en donner l'exemple !* Sainte Radegonde *les avait prescrits dans sa Règle du monastère*. Bien plus, elle avait eu soin de défendre *les bains de complaisance*, par exemple, pour se délasser pendant les chaleurs de l'été. Elle les remplaçait alors, les autres jours de la semaine, par des applications de sachets d'herbes aromatiques, pour rafraîchir la poitrine et combattre la sueur sous les aisselles. Que de choses à dire à ce sujet !

Bien loin de reprocher l'absence de bains dans les monastères, *il y aurait lieu d'y aller prendre des leçons pour faire aussi bien* que ces humbles religieuses !!!

Dr Bougon.

—

L'œuvre du peintre Boilly (T. G. 124 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XL). **Ingres (Jean-Auguste-Dominique (1780-1867)** (XXXIX ; XL). — Consulter : *Exposition universelle de 1878, à Paris. Notice historique et analytique des peintures, sculptures, tapisseries, miniatures, émaux, dessins, etc., exposés dans les galeries des portraits nationaux, au palais du Trocadéro*, par Henry Jouin, 1879, in 8. Imprimerie nationale, xvi et 286 pages.

* * *

Livrets typographiques (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX). — Consulter le *Specimen* de C. Derriey, typographe, 1844, in-4°, imp. Crété à Corbeil, titre et première page tirés en or et bleu ; l'avant-avant-dernière page, tirée en vert, rouge et bleu, reproduit la scène III de *Georges Dandin* ; la dernière page est remarquable. La couverture porte : *Gravure et fonderie de C. Derriey, typographe à Paris, rue Notre-Dame des Champs, 8.* Nauroy.

—

M. de Saint-Marc (XL). — Une branche de la famille Colbert, issue des seigneurs de Saint-Pouange, porta le titre de comte de Saint-Marc. A cette branche appartenaient : Colbert de Saint-Marc, intendant de la généralité de Paris, marié à Anne-Charlotte de Gondy, fille naturelle et légitimée, en 1632, de Jean-Baptiste, baron de Gondi, des ducs de Retz ; et leur fils, Michel Colbert de Saint-Marc, conseiller au Parlement de Metz, nommé intendant d'Alsace par le ministre Colbert, son cousin, puis destitué par lui comme incapable, et mort en 1694, sous le coup d'une accusation de stellionat.

* * *

Madame de Séran (XL). — Existaient en 1789 :

1° La comtesse de Séran (mademoiselle Filleul), sœur de Julie, marquise de Marigny, épouse du frère de Mme de Pompadour, et fille de madame Filleul, qui donnait de si beaux soupers (de Goncourt, *La Femme au XVIIIe siècle*).

2° La comtesse de Sérent (Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul, mariée, le 26 octobre 1781), belle-fille du duc de Sérent (ou Sérant, parfois orthographié Séran) et mère de la princesse de Léon dont le mari fut, depuis, le cardinal duc de Rohan-Chabot. H. de W.

—

Recueil de Pensées (XL). — Je remercie notre collaborateur A. H. de la réponse qu'il a bien voulu faire à ma question ; j'espère que quelque autre collaborateur voudra bien me dire maintenant si un autre lecteur a eu, dans des temps plus rapprochés de nous, la bonne idée que Dom Nicolas Jamin eut en 1775. A. Brispot.

—

Maîtres de Forges aux siècles passés (XL). — Je croyais que, loin de leur nuire, leur qualité de *férons* ou *fossiers* leur donnait des privilèges spéciaux !

Pour la Normandie consulter : *Les barons fossiers et les férons de Normandie*, par H. de Formeville, T. XIX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1852,

pp. 554-583. (Tirage à part. *Caen, Hardel*, 1853. in-4 de 30 pages).

Armand Desloges. *Les forges de Normandie. Origine de la fabrication du fer en Normandie* Sotteville-lès-Rouen, Imp E. Lecourt, 1897, broch. in-8° extr. de la *Normandie littéraire*, sept. 1897.

Les six barons fossiers de Normandie étaient les seigneurs de Gacé, de Ferrière, de la Ferté-Fresnel ; les abbés de Saint-Wandrille, de Saint-Evroult et de la Vieille-Lyre. En outre, de 1440 à 1659, les seigneurs des Bottereaux furent admis à se qualifier « septième baron fossier de Normandie. » ERN. G.

—

Les lépreux et les femmes (XL). — La lèpre qui sévit sur la France, au moyen âge, fut longtemps considérée comme la vengeance des contrées orientales, qui la donnèrent aux croisés et que ceux-ci ramenèrent dans leur pays. En Europe, il y avait pourtant des lépreux avant les croisades. Mais lors de ces grands mouvements d'hommes vers les lieux saints, il y eut recrudescence de mal, et la terreur suscita des mesures de précaution, confinant souvent à la barbarie. Le lépreux était considéré comme un mort, et, à ce titre, véritablement rayé de l'humanité.

Là où n'existait pas de léproserie pour la réception des malades en commun, on élevait un abri — ou *borde* — dans un coin écarté. Après une cérémonie religieuse, assez semblable à celle des enterrements, le lépreux y était conduit processionnellement. Alors, il lui était ordonné de ne communiquer avec quiconque, que moyennant des prudences excessives, et de signaler sa présence par le bruit d'une sonnette ou *torterelle*. « Quand tu parleras à aucune personne, était-il enjoint au misérable, vas au-dessous du vent », et les défenses se succédaient nombreuses et terribles. Entre autres :..... « d'avoir commerce avec quelque femme, si ce n'est ton épouse ». (1) Avec une pelle, le curé devait prendre de la terre du cimetière et, trois fois, en mettre sur la tête du lépreux, en disant : « Mon ami, c'est signe que tu es mort au monde et pour ce, aies patience à toi ».

Déjà Pépin et Charlemagne s'occupèrent

(1) Item. « Defendo tibi ne commiscearis alicui mulieri nisi tuæ conjugi ».

Modus separandi leproso, tiré du *Manuele ad usum sagiensem*, imprimé à Rouen, en 1515.

de régler le mariage des lépreux ; un capitulaire, fait à Compiègne, en 757, regarde la lèpre comme une cause de divorce : Si l'un des deux époux est lépreux, l'autre peut, avec le consentement du contaminé, contracter une autre union ». (1) Un autre, de 789, sépare les lépreux du reste des hommes.

A travers toutes les époques et les calamités les plus atroces, l'esprit français ne perd jamais ses droits : témoin cette historiette plaisante, relevée dans un manuscrit en vers du XV[e] siècle :

A l'orée d'un bois, bouillant jouvenceau ayant rencontré belle très affriolante :

..... qui vous passera le boys,
Dicest, ma douce amie ?...

Et l'on s'engage sous la ramée.

Quand elle fut au boys si beau,
D'aymer il l'a requise :
Je suis fille d'un meseau (lépreux)
De cella vous advise

Lui observa la belle qui, se trouvant seulette, était soucieuse d'esquiver l'entreprise amoureuse du galant. — Pareil aveu fut eau glacée pour celui-ci, qui s'épandit en malédictions sur le compte du lépreux, père d'une fille si désirable, au charmes empoisonnés.

Mais l'aventure continue :

Quand elle fust dehors du boys,
Elle se prit à soulz rire.

Son protecteur de lui en demander la cause

Et respondit à basse voix :
Mon père n'est pas meseau ;
Je suis la fille d'un borgeoys,
Le plus grand de la ville.

Escortée, la jolie bourgeoise avait passé le bois, sans crainte du loup-garou et le fruit beau et sain, convoité par le jouvenceau, s'etait soustrait à ses appétits, grâce au voile menteur de la maladie, malicieusement agité par la tant regrettable et « habile fame ».

La terreur, inspirée par les lépreux, s'étendait, en effet, à leur triste progéniture, leurs enfants n'étaient point baptisés sur les fonts, et l'eau qui avait servi à cette onction, était jetée dans des endroits retirés.

Il faut croire cependant que l'amour ne voyait pas les plaies de la lèpre. Alors, comme depuis, il était aveugle ! et c'est l'explication des décrétales de saint Grégoire, permettant au lépreux de se marier, s'il trouvait femme consentante au partage horrible de sa vie.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Si conjugum alter sit leprosus, potest alter, cum illius consensu, aliud inire conjugium.

***

Les statuts synodaux du diocèse de Troyes renferment des détails intéressants sur la façon dont les ladres étaient *mis hors du siècle :*

Après avoir entendu la messe, à part des fidèles, et le visage couvert, le lépreux suivait hors de l'église le curé qui, prenant de la terre du cimetière avec une pelle, lui en jetait trois fois sur la tête avec ces mots : « Mon ami, c'est signe que tu es mort quant au monde, et pour ce, ayes patience à toi ». Ensuite, le curé, avec la croix et l'eau benoite le doit mener à sa borde, comme par manière de procession. Quand il est à l'entrée» il lui fait les recommandations suivantes : Ami, tu sais que le Maître de la Maladrerie de Saint-Ladre de Troyes t'a dénoncé à moi comme bien éprouvé de la maladie saint Ladre, pourquoi je te défends :

Que tant que tu seras malade, tu n'entreras en maison nul autre que en ta borde, ne te coucheras de nuit, ne en moulin tu n'entreras. — Que en puits ne en fontaine tu ne regarderas Que tu n'entreras plus en nul jugement. — Que n'entreras plus à l'église tant comme on fera le service. — Quand tu parleras à aucune personne, va au dessous du vent. — Quand tu demanderas l'aumône, que tu sonnes la tarterelle. — Que tu ne voises point loin de ta borde, sans avoir vestu ta housse et qu'elle soit de quameli, sans avoir couleur aucune. — Que tu ne boives en autre vaisseau que le tien — Que tu ayes ton puits ou ta fontaine devant ta borde et que tu ne puises à autre. — Que tu ayes devant ta borde un escuelle fichée sur un droit baston. — Que tu ne passes pont ne planche, sans avoir mis tes gants, — Que tu ne voises nulle part hors, que tu ne puisses retourner pour coucher le soir en ta borde, sans congé ou licence de ton curé du lieu et de monseigneur l'official. — Si tu vas loing dehors par licence, comme dit est, que tu ne voises point sans avoir lettres de ton dit curé, et approbation dudit monseigneur l'official.

Ces diverses prescriptions forment un tableau complet de la condition du lépreux au XIVe siècle. *P. c. c.* : P. CORDIER.

—

Titres princiers féodaux (XL). — La mention d'un *prince d'Amiens* a déjà été plusieurs fois relevée par nos historiens locaux. Je n'y reviendrai pas, me bornant à renvoyer à l'ouvrage le plus récent : Calonne. *Histoire d'Amiens.* (I, 144).

ROBERT GUERLIN.

—

Quiche (XL). — Il est assez singulier, peut-être, de citer Offenbach à propos d'une question de linguistique, mais ce qu'il disait de la musique, quand on lui reprochait des réminiscences, peut s'appliquer aux homonymes : « Il n'y avait que sept notes » disait-il. Nous pouvons dire ici : Il n'y a que cinq voyelles et quelques articulations dans un état de mutation continuelle.

Et voilà comment *quiche*, gâteau, a une proche parenté avec l'allemand *kuchen* petit gâteau ; et *quiche*, cime d'un arbre, paraît dériver du gothique *vipja*, en allemand moderne *giebel. gipfel*, sommet d'un arbre ou d'un végétal.

PAUL ARGELÈS.

—

Chemier (Seigneur). Prejean et Prejante (Prénoms) (XL) — Dans un fief partagé noblement, l'aîné, exerçant son droit de primogéniture, devient le seigneur chemier, les autres ne sont que des part-prenants.

Ce chemerage passe ensuite aux héritiers de l'aîné, et peut être aliéné comme les autres portions du fief. Aussi arrive-t-il souvent que les diverses fractions du fief primitif passent à des familles nouvelles, et que le chemier n'est plus apparenté avec ses co-seigneurs. LÉDA.

—

Le colonel marquis de Surgères (XL). — Les marquis de Puyguyon, de la maison de Granges de Surgères, originaire de l'Aunis : portaient *de gueules fretté de vair de six pièces.* H. DE W.

—

Armoiries : de sable à deux fasces d'argent (XL). — La réponse se trouve dans le *Dictionnaire des figures héraldiques*, du comte Théodore de Renesse, qui se publie à Bruxelles, chez O. Scheppens, (Soc. belge, de librairie), rue Treurenberg.

Les demandes d'affectation d'armoiries à des familles qui les portaient et qui demeurent inconnues aux demandeurs, sont de plus en plus nombreuses, et la *Direction de notre Journal* serait heureusement inspirée en souscrivant à ce précieux ouvrage. Si chacun des confrères intermédiairistes donnait deux sous pour cette acquisition, il resterait encore de quoi fêter l'achat du livre dans un banquet intermédiairement fraternel. Qui oserait refuser ? Cz.

Châteaux féodaux (XL). — Puisque la question d'un important *Dictionnaire des châteaux féodaux de France* est soulevée dans l'*Intermédiaire*, je fais des vœux pour que cet outil, utile aux érudits, soit publié, et j'y porte ma pierre, en ce qui concerne le Puy-de-Dôme, département dont je m'occupe, comme historiographe, depuis 40 ans. Nos vieux châteaux ont captivé mon jeune âge. Pour beaucoup, j'ai fouillé les archives, la chronologie de leurs seigneurs et les fastes de leur histoire. Combien je respecte et salue en passant, ces débris de nos vieux âges, qui ont résisté à tant de révolutions ! Voici ceux qui me paraissent dignes d'attention dans le Puy-de-Dôme :

Tournoëlle, près de Riom. Bien conservé, belle forteresse des IXe, XVe et XVIe siècles. Grande curiosité, très visitée.

Montrognon, en vue de Clermont-Ferrand. Bâti, en 1190, par Robert dauphin d'Auvergne. Ruines majestueuses qui ornent le paysage d'une manière grandiose et qui manqueraient si elles disparaissaient.

Murol, aux environs des montagnes du Mont-Dore. Belle forteresse du commencement du XVe siècle, assez bien conservée. Grande curiosité.

Châteaugay, près de Clermont-Ferrand. Bâti, en 1382, par le chancelier de Giat. Bien conservé et d'un grand intérêt archéologique ; mais habité par des paysans qui n'en comprennent guère l'importance.

Châteldon. Du XVe siècle. Bien conservé. Masse imposante.

Viverols. Magnifiques tours, au nombre de trois, avec courtines du XIIIe siècle. Corps de logis attenant, du XVe siècle. Celui ci, en ruines, à des paysans qui parlaient, récemment, de le démolir. Dans la cour, joli puits avec armoiries, de 1530 environ. Ce château, peu connu, est l'une des réelles curiosités de l'Auvergne.

Blot. Antique domaine des de Chauvigny. Appelé, à tort, *château rocher*. Magnifiques ruines du XIIe siècle.

Chazeron, près de Riom. Forteresse féodale très bien conservée. Elle remonte au XIIIe siècle.

Bonnebaud. Château du XIVe siècle. Très bien conservé.

Buron. Belles ruines du XIIIe siècle. On les aperçoit de fort loin.

Chalus-Lembron. Château du XIIIe siècle. Bien conservé, par un propriétaire érudit.

Villeneuve. Curieux château de la fin du XVe siècle, avec merveilleuses peintures murales.

Cordès Du XVe siècle. Très bien conservé et parfaitement entretenu par son riche possesseur actuel. (M le comte de Bonnevie).

Jozerand. De la fin du XVe siècle. En parfaite conservation, grâce à son possesseur, M le comte de Chabrol.

Chaméane. Bien conservé. Du XVe siècle

Herment. Bâti, en 1140, par le comte d'Auvergne, Robert III. Incendié en 1592, par les Ligueurs. Le donjon n'a été démoli qu'en 1800. C'était l'une des plus belles forteresses de la France centrale. Possédée par des noms illustres. Il n'en reste que quelques faibles débris et la trace des fossés

La Barge, Du XIIIe siècle en partie. Parfaitement conservé.

Mauzun. Du XIIIe siècle. Il en reste de belles ruines.

Montaigut-le-Blanc. Du XIIIe siècle. Ruines intéressantes.

Pontgibaud. Curieuse forteresse féodale de 1190; remaniée au XVe siècle. Admirablement entretenue par son propriétaire, M. le comte de Moré de Pontgibaud.

Saint-Cirgues. De la fin du XVe siècle. Parfaitement conservé.

Saint-Amant-Tallende. Elevé à la fin du XIVe siècle, par le cardinal de Murol. M. le comte de Cousin de la Tourfondu l'a fait admirablement restaurer.

Villemont. Une partie est de la fin du XVe siècle. Belle construction, en parfait état. AMBROISE TARDIEU.

—

Grammaire française (XL). — Que le collègue Brondineuf se procure la *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, par Girault-Duvivier, 3e édition, Paris, 1818, 2 vol. in-8.

L'ouvrage n'est pas nouveau et assez difficile à rencontrer. Il n'est cependant pas introuvable. — Il est très clair, donne l'opinion des principaux grammairiens sur chaque difficulté et permet à chacun de décider en connaissance de cause En un mot, c'est la seule grammaire, à notre connaissance, qui permette de mettre en jeu son intelligence et son jugement, dans les questions litigieuses. LOTUS-SAHIB.

Religieuses prêcheresses (XL). — Il est bien exact que Nancy possédait, au XVIIIe siècle, un couvent de « Dames prêcheresses » mais rien ne permet de croire que les Dominicaines (puisque ce sont elles simplement que ce nom a quelquefois désignées) aient jamais « porté la bonne parole dans les églises, concurremment avec les religieux de saint Dominique ». La *Vie de saint Dominique*, par Lacordaire, pas plus que l'*Histoire des ordres religieux* du P. Hélyot, pas plus que les Bollandistes, ne font même soupçonner que le fondateur des Frères Prêcheurs ait songé à contrevenir au précepte de saint Paul : *Taceant mulieres in ecclesia*.

En fondant un ordre de femmes — fondation qui d'ailleurs *précéda* celle des Prêcheurs — saint Dominique n'eut en vue que de préserver de l'erreur albigeoise les jeunes filles nobles à qui la pauvreté de leurs parents empêchait de donner une éducation convenable, les exposant ainsi aux pièges de l'hérésie. De là la fondation, en 1206, du monastère de N.-D. de Prouille. La vie des religieuses y était celle de la plupart des *moniales*. Elle se partageait entre la prière et le travail manuel. Ce n'est que plus tard que l'ordre devint également enseignant.

E. COLLARD.

—

Imprimeurs ambulants (XL). — Un travail sur Jean de Guerlins (non Guerlius) par M. le docteur Desbarreaux-Bernard (Montauban 1866) est consacré aux pérégrinations de cet imprimeur, dont M. Claudin, le savant libraire de la rue Dauphine, connait aussi les œuvres.

Le nom de Jean Gherlint, francisé et transformé en Guerlins, paraît, pour la première fois, sur un ouvrage imprimé à Barcelone, en 1468 (alias 1473).

On retrouve ensuite Guerlins (1494) à Braga, Portugal, où il imprime un bréviaire.

Ses pérégrinations le conduisent à Toulouse où il s'établit et où il meurt, entre juin et juillet 1521 — sa veuve imprime, en ce dernier mois, la *Stella clericorum*.

Entre temps, Guerlins avait dû quitter momentanément Toulouse pour imprimer, à l'abbaye de Lagrasse (au diocèse de Carcassonne), le bréviaire de ce monastère (1513).

Une hypothèse émise par le docteur Desbarreaux fait de Jean de Guerlins, de Toulouse, le fils de Jean Gherlint, l'imprimeur allemand de Barcelone. D'autres, au contraire, en font un seul et même personnage. La question sera peut-être tranchée par quelque érudit du midi de la France.

ROBERT GUERLIN.

—

Duttiett (?) graveur douaisien (XL). — Comme notre confrère P. Pinson, j'ai relevé le nom de ce graveur, à propos du volume le *Bon mariage*, qui figure au catalogue de la librairie Claudin (*Archives du Bibliophile*) novembre — décembre 1893), tout en croyant à une mauvaise lecture du nom du graveur, n'ayant jamais eu le frontispice en question sous les yeux.

* * *

Antonius Tampesta (XL). — Antonius Tempesta est bien connu. Tous les dictionnaires de biographie le font naître à Florence, en 1555, et mourir en 1630. Il fut élève du peintre Stradan, s'adonna à la peinture et à la gravure, et a laissé de nombreuses estampes représentant des animaux, des sujets de chasse et des batailles. Bartsch a donné un catalogue de l'œuvre de Tempesta, qui compte 1461 pièces.

J.-C. WIGG.

—

Le jeu de la luette (XL). — Commençons par rectifier l'orthographe du mot ; il s'agit évidemment du jeu de cartes d'*aluettes* qu'en 1502, ce qui n'est pas d'hier, Philippe d'Autriche jouait déjà avec Anne de Bretagne, reine de France (*Louis XII et Anne de Bretagne* par Paul Lacroix, édit. Hurtrel, page 262).

Le jeu d'*aluettes*, qu'on appelle aussi la *vache*, du nom d'une des cartes principales, qui représente ce ruminant, est d'importation basque. Il se joue encore à Nantes, dans les familles restées nantaises sans alliage, dans la classe ouvrière, et surtout en Vendée. Les épées, les massues d'Hercule, les coupes et les deniers y remplacent le pique, le trèfle, le cœur et le carreau.

Pourquoi cartes d'*aluettes* ? Le mot n'est ni dans Littré, ni dans Larousse, *a fortiori* le *Dictionnaire de l'Académie* ne le mentionne-t-il pas ?

Le jeu se joue à quatre personnes, deux contre deux ; les partenaires ont le droit de se signaler l'un à l'autre, par gestes,

leurs cartes majeures, et le devoir de le faire assez habilement pour que leurs adversaires ne s'en aperçoivent pas. Les plus fortes cartes sont Monsieur, Madame, le Borgne, la Vache (qui donne aussi son nom au jeu), puis les doubles as, grand neuf et petit neuf, deux de chêne, deux d'écrit, etc , etc.

Par quel signe cabalistique s'annoncent ces cartes ? Pour Monsieur, on lève les yeux au plafond ; pour Madame, on joue de la prunelle ; le Borgne ferme un œil, comme un soldat à la cible au moment de presser le doigt sur la détente du fusil ; une moue des lèvres annonce la Vache, c'est le mouvement du mufle des ruminants qui s'apprêtent à beugler. Grand neuf se signale en levant le pouce, petit neuf en levant l'auriculaire, et ainsi de suite.

Une des basses cartes d'alluettes représente un bonhomme qui se frotte le museau, en guise d'embrassade, à la figure d'une bonne femme : cette carte s'appelle *Robineau* On ajoute quelquefois, en manière de rime, *les quat'sabots*.

Le *deux d'écrit* est un double as ainsi nommé, parce qu'il porte d'ordinaire, écrit, entre les deux épées qu'il représente, le nom de Grimaud, le fabricant bien connu de cartes à jouer. On l'appelle aussi *deux d'épées*.

Une autre carte s'appelle *l'enseigne des couvreurs*.

Il y a des rois, des dames, des valets. Une basse carte s'appelle une *petite boise*.

On dit : *à moi de rien* pour engager le premier joueur à abattre une carte faible.

Les combinaisons du jeu d'alluettes sont complexes, mais curieuses et dignes d'être étudiées. Il ne suffit pas, pour gagner, de faire le plus grand nombre de plis, cela n'est même pas toujours nécessaire. Ce qu'il faut surtout, c'est faire les plis dans un certain ordre, ou bien les premiers plis, ou bien les derniers.

Je n'ai jamais lu, dans des livres spéciaux, les détails relatifs aux cartes d'*alluettes*, mais je suis persuadé qu'ils doivent s'y trouver.

Dans un roman feuilleton local, paru, il y a quelques années, dans le journal le *Petit Phare* de Nantes, les *Boucaniers de la Fosse*, l'auteur nous fait assister à une partie de cartes d'alluettes jouée avec l'argot spécial à ce jeu, et que les connaisseurs pourraient facilement reconstituer, les cartes en main.

LÉON BRUNSCHVICG.

*
* *

Le jeu de luette est un jeu de cartes dont les figures sont fort différentes de celles du jeu de piquet. Rabelais en parle. On le joue notamment dans la Vendée et dans tous le pays Nantais. Je ne saurais le décrire. Une mimique fort expressive, permettant de faire connaitre certaines cartes, est de rigueur. Il y a la vache, le grand et le petit un, etc., etc.

En 1865, on trouvait encore, à Paris, des jeux de luette dans une boutique de la rue de Jussieu. LÉDA.

—

Tiré à quatre épingles (XL). — Le *Courrier de Vaugelas* (7e année, 1877, page 116) donne l'explication suivante :

Le fichu, cette pointe légère que les femmes se mettent parfois autour du cou, fut jadis une partie essentielle de leur vêtement, comme il en est encore une chez les paysannes de la Beauce et du Perche.

Or, pour que la personne qui le portait fût bien habillée, il fallait que le fichu fît le moins de plis possible, condition que l'on réalisait au moyen de quatre épingles : une pour l'arrêter dans le dos, deux pour l'assujettir sur les épaules, et une, enfin, pour le tenir croisé sur la poitrine.

D'où la locution proverbiale : *être tirée à quatre épingles* (littéralement, avoir son fichu tendu par quatre épingles) pour signifier, en parlant d'une femme, qu'elle est extrêmement soignée dans sa mise.

J. LT.

—

Collection d'autographes (XL). — Je crois que le système de classement le plus pratique, c'est l'ordre alphabétique. Pour moi, ce classement n'empêche pas les autres, si on veut en user, et offre, en plus, toute facilité de recherche ou consultation. D. FIGAROLA-CANEDA.

*
* *

Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'opérer la classification par ordre alphabétique, puisque c'est ainsi que les catalogues des grandes ventes, Lucas de Montigny, Fossé d'Arcosse, Lajariette, etc., etc., ont été établis ; puis, avec les séries, on risque d'avoir à se demander dans laquelle on classera tel ou tel personnage célèbre à divers points de vue Le catalogue par fiches doit être

préféré, pour toute espèce de choses, à cause de sa mobilité et de la facilité des additions ou suppressions. Mais comment le confrère M. P. a-t-il pu attendre, pour cela, que sa collection ait atteint plusieurs millions de pièces ! c'est-à-dire soit devenue, probablement, la plus considérable qu'on ait jamais vue ?

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

M. M. P. trouvera une réponse aussi précise que possible à sa question dans l'ouvrage de M. de Lescure, *Les Autographes en France et à l'étranger*, 1 vol. in-8°, Paris, Rouveyre, s. d (1865). Le système qui, pour de simples amateurs, semble le plus commode et facilite le plus les recherches, consiste à classer, tout d'abord, les autographes, d'après la condition et la profession de l'auteur, en autant de groupes et de subdivisions qu'on voudra, puis à suivre, dans chaque subdivision, l'ordre alphabétique ; l'ordre chronologique d'après la date de la naissance de l'écrivain, plus scientifique, peut-être, a le tort de rendre les recherches fort compliquées ou d'exiger des tables longues et difficiles à dresser. Mais je ne demande pas mieux que de me laisser éclairer et convaincre, à mon tour, par ceux de nos collaborateurs qui démontreraient la supériorité pratique d'une autre classification. PAUL.

*
* *

J'avais commencé par classer mes autographes par séries (poètes, artistes, généraux, hommes politiques, etc). J'arrivais à ne plus savoir comment m'y reconnaitre, parce qu'il y a nombre de personnages qui peuvent se réclamer de plusieurs catégories très diverses. Où classer, par exemple, Victor Hugo ? Parmi les hommes politiques ? les poètes ? les auteurs dramatiques ? les romanciers ? les sénateurs ? les historiens ? les membres de l'Académie française ?

Il y a nombre de personnalités aussi difficiles à classer.

J'ai fini par prendre tout bonnement l'ordre alphabétique, qui a l'immense avantage de permettre une recherche instantanée. Je m'y retrouve vite et bien.

LÉON BRUNSCHVICG.

*
* *

Il semble que M. P. a raison de vouloir classer ses autographes par catégories d'abord, par ordre chronologique ensuite ; (j'ajouterais, en troisième ligne et par siècle, l'ordre alphabétique). Chaque catégorie, d'ailleurs, comportera des divisions et des subdivisions. (Exemple : *Catégorie* : Artistes. *Division* : Architectes — Comédiens — Graveurs — Peintres — Sculpteurs. *Subdivisions :* Anglais — Français — Italiens) ; ce n'est qu'à la dernière subdivision que l'ordre chronologique devra être appliqué.

Il est d'ailleurs charitable de prévenir M. P. que, d'après ce qu'il annonce, il entreprend une tâche considérable.

On ne saurait évaluer à moins de cinq minutes *en moyenne* le temps nécessaire pour classer une pièce, assigner la catégorie, faire la chemise, écrire le titre, trouver la date et l'inscrire, ajouter souvent quelques renseignements biographiques indispensables. Or, en travaillant à son classement cinq heures par jour pendant trois cents jours chaque année (il serait cruel d'exiger davantage), M. P., au bout de cinquante ans, n'aura classé que 900 000 pièces. S'il en a, comme il dit, « plusieurs millions », il n'est que temps de s'y mettre.

Il lui faudra aussi beaucoup d'espace. Un million de pièces, placées chacune dans une chemise de papier fort mince, ferait, en ne comptant qu'un centimètre (ce qui est peu) pour cinquante pièces et rien que pour les cartons, casiers ou bibliothèques, une colonne de deux cents mètres de haut. S'il a « plusieurs millions » de pièces, il peut calculer l'espace nécessaire pour les loger décemment.

Mais la plus grosse difficulté que doit rencontrer M. P., et il est surprenant qu'il croie l'avoir déjà résolue, c'est de trouver « plusieurs millions » d'individus dont l'écriture vaille d'être conservée.

Après ça, en écrivant « plusieurs *millions* », peut-être M. P. a-t-il voulu dire plusieurs *milliers*. H. M.

La rectification a été faite col. 1144.

*
* *

La réponse, aussi complète que possible, aux différents points de la question, se trouve au tome neuvième, page 118, des *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Edouard Rouveyre (in-8, 1899). Ce volume traite de la classification systématique des livres, des autographes, des gravures et des manuscrits.

J. LT.

Maison de l'empereur (XL). — Je signale à M. Nauroy les manuscrits de M. Henry Morice, sorte de journal des audiences, cérémonies et présentations, à la cour, de 1853 à 1870.

Ce n'est qu'un brouillon. L'original au net a dû être détruit dans l'incendie des Tuileries. Ce brouillon est à Carnavalet depuis quelques années ; il a été acheté à la vente après décès de cet historiographe obscur

M. Nauroy verra, dans cette intéressante collection, un document qui l'intéressera, c'est la réimpression de l'*Etiquette du Palais impérial*, édition de 1806.

L'exemplaire qui est aujourd'hui à la bibliothèque Saint-Fargeau, contient des ratures et des surcharges faites par les ordres de Napoléon III et sous ses yeux.

On en a corrigé les expressions surannées. Ainsi, une expression se retrouvait fréquemment dans le cérémonial de 1806, celle-ci : « Le grand chancelier *grattera* à la porte de Sa Majesté ». Le mot grattera a été biffé et remplacé par le mot *frappera*, plus conforme à nos coutumes.

En principe, les corrections exigées par l'empereur tendent à la simplification ; on en était arrivé à supprimer jusqu'à cette obligation inscrite dans le cérémonial de 1806 : « Les hommes et les dames saluent le trône en traversant la salle où il est placé ». Un gros trait biffe cet article — un trait qui sent d'une lieue la démocratie triomphante.

J'ignore si, après correction, cet exemplaire a servi de type à celui que signale M. Nauroy : *Maisons de Leurs Majestés et de leurs Altesses impériales*, 1860, chez Plon. Je n'ai pas eu l'occasion de collationner.

En tout cas, les ratures de l'exemplaire dont je parle sont assez hésitantes, souvent, et assez laborieuses pour donner une idée des embarras où le souci de l'étiquette jeta le neveu lorsqu'il eut à continuer l'oncle. GEORGES MONTORGUEIL.

*
* *

Je ne possède rien relativement au service de la « Maison de l'empereur Napoléon III », mais un vol. in-4° *Etiquette du Palais Impérial*, année 1806, Paris, imprimerie impériale, avril 1806. — 166 pages de texte.

Titre I. — Fonctions et attributions des grands officiers de la couronne, et des officiers et autres employés dans leurs services. (Le chap. 8 : « Des aides-de-camp de l'empereur », est fort curieux).

Titre II. — De la distribution des appartements et des entrées dans chacun d'eux.

Titre III. — Des levers et des couchers de L. L. M. M. ; des présentations et des audiences.

Titre IV. — Cérémonial de la chapelle impériale.

Titre V. — Des repas de L. L. M. M.

Titre VI. — Bals et concerts du palais.

Titre VII. — Du service d'honneur de l'empereur et de l'impératrice.

Titre VIII — Grande parade.

Titre IX. — Cérémonies.

Titre X. — Règlement pour les voyages.

Titre XI. — Des serments.

Titre XII. — Deuil de cour.

LOTUS-SAHIB.

*
* *

Un admirable livre à ce sujet, c'est la *Maison de l'Empereur*, par M. de Conégliano, 1897. — (Je serais disposé à le céder avec une magnifique reliure, au prix de 20 fr)

Les gravures sont au nombre de 14. Elles sont toutes des reproductions de tableaux connus.

Napoléon III ; La première communion du prince impérial ; Banquet aux Tuileries ; Le conseil des ministres présidé par Napoléon III ; Cortège de gala ; Promenade de l'impératrice autour du lac du Bois de Boulogne ; Grande revue passée par l'empereur ; Promenade du prince impérial ; Rendez-vous de chasse au Puits du Roi (à Compiègne) ; Chasse à tir ; Réception des ambassadeurs siamois ; Le baptême du prince impérial ; L'impératrice Eugénie ; Portrait du prince impérial.

TABLE DES CHAPITRES

Préface ; Introduction ; Ministère de la maison de l'empereur ; Grande aumônerie ; Service du grand maréchal ; Service du grand chambellan ; Service du grand écuyer ; Service du grand veneur ; Grande maîtresse des cérémonies ; Maison militaire ; Maison de l'impératrice ; Maison du prince impérial ; Appendice ; Index alphabétique ; Tables des gravures, etc.

Dr B.

Moulin de la mer (XL). — Il existe, sur toutes nos côtes, de nombreux moulins dits *moulins de la mer*, utilisant au reflux les eaux et la marée emmagasinées au flux. Rien n'est plus simple et plus commun que ces installations. Mais si l'usine de Veules utilise la double force du flux et du reflux, elle a réalisé un problème dont on s'est souvent occupé en théorie, sans qu'il en fût encore résulté, à ma connaissance, aucune application pratique.

Quelques détails sur ce point seraient des plus intéressants, et je les sollicite de l'amabilité de notre confrère.

P. DU GUÉ.

* * *

Les moulins mis en mouvement par le flux et le reflux de la mer existent en assez grand nombre sur les côtes bretonnes de la Manche. Pour ma part, dans un voyage d'excursion que je fis en 1890, j'en ai trouvé un au fond de la baie de Rotheneuf, entre Cancale et Saint-Malo; deux sur la Rance, l'un au fond d'un grand estuaire en avant de Saint-Suliac, l'autre à l'entrée d'une *coulée* entre Saint-Suliac et le pont de l'Essart; un quatrième non loin de Port-à-la-Duc, sur la route de Dinard au cap Frehel. Il y en a d'autres, m'a-t-on dit, du côté du Guildo Ils sont désignés dans le pays sous le nom de « Moulins de Marée ». La digue du moulin de Rotheneuf était carrossable; je l'ai traversée à cheval.

M. CLOUARD.

* * *

Les moulins mis en mouvement par le flux et le reflux de la mer ne sont pas rares sur nos côtes bretonnes, aux environs de Saint-Malo Je citerai particulièrement l'un d'eux, établi sur la Rance, et qui m'a laissé le souvenir d'un danger encouru sur sa longue jetée, qui emprisonne l'eau de mer.

LE ROSEAU.

* * *

Il en existe depuis de longues années dans le Morbihan. Je peux citer ceux de Séné et de Saint-Armel, près de Vannes. Ce dernier comprend onze paires de meules mues par la mer.

P. C.

* * *

A Stoumanac'h (Côtes du-Nord), le long du bassin qui conduit à Tregastel, se trouve une digue sur laquelle on voit *deux moulins à mer*, à propos desquels le *Guide pratique du réseau de l'Ouest*, s'exprime ainsi:

Suivez cette digue en remarquant à gauche une anse ou vaste bassin que la mer remplit à marée haute et dont les eaux, lâchées ensuite graduellement, *font tourner les roues de deux moulins*

PRŒSES.

—

E. Garcia (XL). — Mme Eugénie Garcia, née Mayer, élève et femme de Manuel Garcia, avait d'abord chanté en Italie; elle fut engagée, en 1840, à l'Opéra-Comique où elle resta deux ans, fit deux saisons à Londres, deux autres à la Scala de Milan, et renonça, en 1846, au théâtre, auquel elle avait appartenu dix ans en tout Elle a longtemps professé le chant à Paris. Son mari, dont elle était séparée de corps à une date que je ne puis préciser, alla, de son côté, donner des leçons à Londres. Mme Eugénie Garcia est morte à Paris, le 12 août 1880, à l'âge de 62 ans. Elle était donc, en 1840, à l'Opéra-Comique, et ne pouvait chanter dans un concert sans l'autorisation de son directeur. Crosnier, qui avait été le prédécesseur d'Harel à la Porte-Saint-Martin et qui fut plus tard, en 1854, administrateur de l'Opéra, a dirigé en effet l'Opéra-Comique, de 1834 à 1845.

G. I.

* * *

Mme Eugénie Garcia, dont le nom de demoiselle était Mayer, avait épousé Manuel Garcia, fils du célèbre chanteur, et, par conséquent, frère de Marie Garcia (Mme Malibran) et de Pauline Garcia (Mme Viardot). Elle débuta, le 2 décembre 1839, à l'Opéra-Comique, dans *Eva*, un opéra comique de Girard, le chef d'orchestre du théâtre, dont M. Crosnier, fils du concierge de l'Opéra, était directeur. Je pourrais communiquer à notre confrère, le Vieux Chercheur, un portrait lithographié d'Eugénie Garcia, à cette époque.

E. A. S.

* * *

J'ai trouvé, dans les papiers d'Alfred de Musset, diverses lettres adressées à Mme Jaubert, sa marraine, desquelles il ressort que la mère de Mlles Marie et Pauline Garcia s'appelait Zoé Garcia. — D'autre part, Vapereau, dans la 5e édition de son *Dictionnaire*, dit que la femme de Manuel Garcia, frère de Mlles Marie et Pauline Garcia, était née *Eugénie Mayer*, avait joué en Italie, au théâtre de Novare, et donné des leçons à Paris.

M. CLOUARD.

***

Madame Eugénie Garcia, était une cantatrice qui avait une belle voix et une certaine réputation Elle a chanté à l'Opéra-Comique et,je crois,aux Italiens, et ensuite a été longtemps une habile maitresse de chant.

Son mari, M. Manuel Garcia, qui vit encore, était le fils du célèbre chanteur et le frère de Mme Malibran et de Mme Viardot. Il débuta aux Italiens dans le rôle de Figaro, il chanta peu de temps et s'adonna au professorat où il a fait école. Il a professé à Paris d'abord, puis à Londres. Il est l'auteur d'une méthode fort estimée.

M. Crosnier était directeur de l'Opéra-Comique. M. L. D P.

***

Le chanteur et compositeur Vicente Garcia eut deux filles, Maria et Pauline, et un fils Manuel.

C'est de la femme de ce dernier, Eugénie Garcia, qu'il est question.

Après avoir obtenu de grands succès sur les théâtres d'Italie, elle chanta à l'Opéra-Comique en 1840 et 1841, se retira du théâtre en 1846 et se consacra à l'enseignement du chant.

Crosnier (François-Louis) fut directeur de l'Opéra-Comique, de 1834 à 1845.

A. S.

***

Crosnier (François-Louis Choisnu, dit), né en 1792, mort en 1867, avait obtenu, en 1834, le privilège de l'Opéra-Comique, qu'il conserva jusqu'en 1845. (Voir pour plus de détails Vapereau, *Dict. des Contemporains*, édit. 1870).

Nous trouvons deux dames E. Garcia.

1° Eugénie Garcia, cantatrice française, née en 1818, morte en 1880, sœur de mesdames Malibran et Viardot.

On pourrait peut-être trouver quelques renseignements sur elle dans les *Etudes biographiques sur les chanteurs contemporains*, avec portraits. Paris, 1848, in-12. (ouvrage rare).

C'est probablement de celle-ci qu'il est question.

2° Eugénie Mayer, fille d'artistes distingués et femme de Manuel Garcia, musicien et professeur de chant, né en 1805, joua en Italie pendant les succès de l'aînée de ses belles-sœurs, Mme Malibran ; elle fut engagée au théâtre de Novare, puis s'est consacrée, comme son mari, à l'enseignement du chant et a donné des leçons à Paris.

Il existe, de la première, des portraits lithographiés de Coulon, avec fac-simile, — de Gzell, de Stadler. P. CORDIER.

***

Manuel Garcia, le chanteur célèbre et compositeur habile, né à Séville en 1779, et mort à Paris en 1832, a eu trois enfants :

Manuel Garcia, qui s'est fait, à l'instar de son père, une réputation comme chanteur et comme professeur de chant à Paris ; Marie Garcia, l'aînée des filles, devenue Mme Malibran ; Pauline Garcia, la cadette, épousa, en 1840, M. Viardot, qui venait de quitter la direction de la scène des Italiens, où elle avait obtenu des succès.

Mme Eugénie Garcia était la femme de Manuel, le fils ; née à Paris, vers 1818, elle avait été l'élève de son mari et se fit entendre, avec le plus grand succès, sur les théâtres d'Italie, de 1836 à 1839 ; figura, en 1840 et en 1841, au nombre des artistes de l'Opéra-Comique ; fut engagée à Londres les deux années suivantes et, enfin, termina sa carrière musicale, à Milan, en 1846. Retirée du théâtre et séparée de son mari, paraît-il, elle se fixa à Paris, où elle mourut au mois d'août 1880.

M. Crosnier fut directeur de l'Opéra-Comique de 1834 (?) à 1845, puis administrateur général de l'Opéra, de 1854 à 1856 ; il a même été, je crois, député de Loir-et-Cher. DÉSIRÉ LACROIX.

—

Théâtre populaire (XL). — Le théâtre du peuple, à Bussang, a déjà donné six pièces de M. Maurice Pottecher :

1° *Le diable, marchand de goutte.*
2° *Morteville.*
3° *Le Sotré de Noël.*
4° *Le lundi de la Pentecôte.*
5° *Liberté.*
6° *Chacun cherche son trésor.*

Ces pièces ont dû être publiées, les unes à Paris, chez Ollendorf ; les autres à Raon-l'Etape, chez Geisler, imprimeur aux Chatelles YSEM.

—

Chevalier de la Milice dorée. Un brevet à expliquer (XL).

Salvator (Sauveur) duc Sforza Cesarini, prince, etc... grand d'Espagne de 1re classe ..

A l'Illustrissime (il faut lire *Illmô* et non

Umò) seigneur Alexandre.... Auger noble homme de Rennes en Bretagne.

Chevalier de la Milice dorée, comte-palatin du sacré palais de Latran...

Donné à Cynthie (?) l'an du Seigneur 1816, etc....

L'ordre de l'Eperon d'or fut fondé, croit-on, en 1559, par le pape Pie IV. Ses membres étaient qualifiés comme dessus. Le bijou consistait en une croix d'or remplie d'émail blanc, assez semblable à celle des chevaliers de Malte, (moins toutefois la couronne dont elle est surmontée et les fleurs de lis qui l'anglent). Un éperon d'or occupait l'échancrure de la branche inférieure.

Plusieurs familles princières de Rome (c'est ici le cas) et des dignitaires de l'Etat, tels que nonces et prélats, s'étant arrogé le droit de conférer l'ordre de l'Eperon d'or, le pape Grégoire XVI (en 1841) fonda, pour le remplacer, l'ordre de Saint-Sylvestre dont l'insigne diffère du précédent, mais a, néanmoins, conservé l'éperon symbolique... EFFEM.

—

La Famille Loubet (XL). — Nous venons de trouver le titre exact du Mémoire de Mlle E. Loubet : c'est *Evolution spontanée d'un fœtus de huit mois* (*Dauphiné médical*, Grenoble, 1895, XIX, p. 189). A la simple lecture du titre, il est facile de soupçonner qu'il s'agit d'une sage-femme de la région. Reste à savoir si elle est parente du président de la république. A. Z.

—

Les Reines de Mabille (XL). — Cette chanson de Gustave Nadaud se trouve dans les cahiers à deux sous. Elle se voit également, avec la musique, à la page 4 de l'*Appendice* du troisième volume de la grande édition *Nadaud illustré par ses amis*.

Elle est longue et trop connue pour être reproduite. G. M.

V. *Intermédiaire*, XII, 364, 411, 530.

* * *

Les *Reines de Mabille*, de G. Nadaud, se trouvent dans une édition des chansons, publiées chez F. Henry, Paris 1865, in-18.

Dans le volume *Chansons légères*, Paris, 1879, édition publiée par les soins de la Société du *Moniteur*, 2 vol. in-4°. Paris.

M. C., l'exécuteur testamentaire du bon Nadaud, devrait bien rééditer, et avec musique, les plus populaires de toutes ces chansons : *Grigrise*, *Les deux gendarmes*, *Madeleine*, *Bonhomme* etc., etc.. qui valent bien les horripilants refrains à la mode.

DIGUES.

* * *

C'est la 43me des chansons publiées sous le titre de : *Cinquante chansons nouvelles*, par L. Vieillot, éditeur des œuvres complètes de G. Nadaud, à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 32. R. G.

—

D'aise on entend sauter la pesante baleine (XL). — Cette citation est empruntée à un fragment de traduction d'Homère par Boileau. Il doit se trouver dans les poésies diverses, édition des *Grands Ecrivains* de Hachette. La citation, telle que l'a faite Courier, n'est pas tout à fait exacte Si ma mémoire est bonne, la voici au complet :

Dès qu'on le voit marcher sur ces liquides [plaines,
D'aise on entend sauter les pesantes baleines.

E. A. S.

—

Donné entre les Lions (Datum inter leones) (XL). — Les lions aux portes des églises romanes se voient fréquemment à Rome et en Italie : il en est parlé dans le *Cours d'antiquités* de Caumont.

Une église de Limoges se nomme *Saint-Michel des Lions* ; un de ces gros lions de pierre existe encore près de la porte.

X. B. DE M.

* * *

Y a-t-il d'autres églises où se voient encore de nos jours, à leurs portes, les lions symboliques, marques de l'ancienne juridiction ecclésiastique ?

L'église de *Saint-Michel des Lions*, à Limoges, est dans ce cas : il y a, de chaque côté du grand portail, un lion, très archaïque, en granit.

HENRI JOUAN.

—

Harnachement des mulets (XL).

Voici les mulets du Roi, chargés de la garde-robe royale, avec leur muselière d'osier portant la provision de route ; sur leur tête trois plaques de cuivre aux armes du Roi, des bandes de drap rouge à longues franges tombant du milieu du front, et nombre de gland, pendillant tout autour (Extrait de *Corgat's*

crudities, Londres 1611, réimprimé en 1776).

Voir les *Voyages et voyageurs de la Renaissance,* que j'ai publiés en 1895.

EDMOND BONNAFFÉ.

* * *

M. Tardieu aura bientôt satisfaction, car je compte traiter des harnachements des chevaux au moyen âge, en Poitou, dans la *Revue d'archéologie Poitevine,* en raison de quelques pièces de bronze, dont la destination n'a pas encore été déterminée. X. B. DE M.

—

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15). — Il y a plusieurs autres colonies de réfugiés français en Allemagne (expulsés sous Louis XIV), dont les membres appartiennent à l'Eglise réformée, dans les villages près Darmstadt : « Hahn, Rohrbach Wembach et Walldorf. Ils ont conservé leurs noms de famille. p. e. Jaime, Gontaudin. Gyot, Rossignol, Perrot, Gaydoul, etc. Sans avoir une église ni une école française dans ces villages, les parents étaient obligés de recourir aux pasteurs français des colonies voisines de Francfort et de Friedrichsdorf, pour le prêche et l'instruction religieuse de la jeunesse dans leur langue paternelle.

—

Intendants (XL ; XLI, 15). — On doit à Blossac, non seulement le parc de Poitiers, mais aussi les allées plantées sur l'emplacement de l'ancien château de Lusignan, les promenades de Saint-Maixent et la place d'armes de Fontenay-le-Comte. On a donné son nom à l'une des rues de cette ville. LÉDA.

—

Faire le cochon (XL ; XLI, 27). — Dans une lettre adressée de Carvin, le 19 décembre 1791, le lieutenant de volontaires, Pierre Giraudon, écrit ce qui suit :

« Je m'amuse comme un roy, je fais *la vie de cochon*, boire et bien manger... »

Lettres de Pierre-François Giraudon, originaire de Bar-sur-Aube, pendant les guerres de la Révolution française, publiées par

LOUIS MORIN.

—

La taille humaine varie-t-elle dans la journée ? (XL ; XLI, 2). — La *Renaissance littéraire,* une jeune revue très habilement rédigée, fournit une ample réponse, dont nous extrayons ce qui suit :

La taille varie comme le poids et nous n'avons jamais, à une heure d'intervalle, ni le même poids ni la même stature. En se mesurant avec précision au saut du lit et avant de se coucher, on s'apercevra vite que nous rapetissons, en général, à mesure que la journée avance. On est grand homme à huit heures du matin ; on l'est moins à huit heures du soir. Et la différence peut dépasser un bon centimètre chez de nombreux sujets. Au congrès de chirurgie de 1881, à Berlin, M. le professeur Martel communiqua le résultat de mesures très répétées, qui lui ont permis de conclure, ce que nous savions déjà, que la taille varie sensiblement, suivant les heures de la journée. Nous perdons personnellement de 3 à 4 millimètres par jour, et nous savons des personnes qui rapetissent quotidiennement de 5 à 6 millimètres, pour les regagner chaque matin. Il est un sujet, grand vélocipédiste, que nous connaissons, qui mesure 1 m. 72 le matin et qui, le soir, après avoir parcouru une quarantaine de kilomètres sur sa monture d'acier, n'a plus que 1 m. 70. On se tasse plus ou moins. suivant l'exercice que l'on fait ou la station debout qu'on s'impose.

HENRI DE PARVILLE.

* * *

Je me souviens que lorsque j'étais à l'école polytechnique, en 1856, un de nos camarades, actuellement lieutenant-colonel en retraite, affirmait que, pendant la nuit, la détente des articulations produisait un allongement général de la taille, et que l'effet inverse se produisant pendant le jour, on était plus grand le matin que le soir. On procéda à la vérification sur lui-même et on trouva, en effet, qu'il avait grandi de trois millimètres du soir au matin, ce qui, étant donnée sa taille, faisait un agrandissement de 1/570 environ. V. A. T.

La Mort de Mme Faucou

Aujourd'hui seulement nous apprenons la triste nouvelle de la mort de Mme veuve Faucou, mère de notre éminent et toujours regretté directeur, décédée presque subitement entre les bras de Mlle Faucou, sa fille.

Nous envoyons à la famille de celui qui fut le second père de l'*Intermédiaire* l'assurance de nos sincères sentiments de condoléance.

Petite Correspondance

Un de nos plus zélés collaborateurs, M. Gaidoz, vient d'être promu dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'*Intermédiaire* adresse ses plus sincères félicitations au nouveau chevalier.

ALBELIBÉ. — M. Latrasse vous serait obligé de lui envoyer, sous le couvert de l'*Intermédiaire*, la traduction que vous avez bien voulu offrir de la devise des armes de la ville de Salies-du-Béarn.

FERDINAND B. *Perpignan*. — Nous nous sommes empressés de transmettre votre lettre à M. Paim. du R. qui, depuis longtemps déjà, doit l'avoir en mains.

P. DU GUÉ. — Avez-vous fait erreur! Ne comprenons-nous pas nous-même ? mais il nous paraît que votre réponse *Jeu de la Luette* n'a pas trait à la question...

HENRY BOUR. — Nous allons faire toutes les recherches nécessaires, pour justifier votre confiance et celle de votre ami. — Résultat obtenu, vous aurez, par lettre, le renseignement désiré.

UN CURIEUX. — Nous tenons à votre disposition copie de la chanson *Les Reines de Mabille*, que M. Savoureau, de Saint-Germain-en-Laye, a copiée à votre intention.

IATROS. — Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ici l'opinion du Dr B. sur le mot ophélète, dont vous êtes l'inventeur : — « Le véritable sens de ophélètes est celui-ci : Compagnons qui se rendent utiles les uns aux autres. Il semble qu'il soit difficile de trouver un nom plus juste pour désigner les collaborateurs dévoués, intègres et impartiaux de notre estimable revue. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ceux qui répondent à nos ardentes recherches ! »

ERRATA

884, l. 35 au lieu de Rouen, lire Rome.
897, 28 " l'intendant de justice, lire l'intendant de Monseigneur.
XL, 986 l. 48, 49, au lieu de Millard, lire Milleret.
Le nom de la mère Eugénie, fondatrice des Assomptionnistes femmes est : Mlle Eugénie Milleret de Brou, née à Metz en 1817.
1097, l. 16, au lieu de *Charles* Faucou, lire *Lucien* Faucou.
" 36, " multiliplier, lire multiplier.
XL, 1103, 33, *Louis* et non *Loui* (Ile de Cuba — Armoirie).
XL, 1111, 21, 22, à transposer.

Nous aurions voulu indiquer toutes les corrections à la table des matières, que nous avions pourtant dressée avec tant de soin ; mais les fautes sont trop nombreuses, nous devons nous borner à signaler les principales.

1099, l. 55 }
1101, 1 } au lieu d'Aire, lire d'aise.
1119, 38 }
1120, 27 ajouter Ardouane, 1105.
" Ardouane, 1105 manque.
1121, 48 après 866, ajouter 1112.
" Belle Pèlerine, 1112 manque.
1122, 2 après 1046, supprimer 1090, ajouter 1116.
" 36 après 1009, ajouter 1118.
" 65 après 960, supprimer 1091, ajouter 1117.
" Bêtes parlent-elles, — 1090, à supprimer — 1116 manque.
" Bostangi-Bachi, 1118 manque.
" Brunet, 1091 à supprimer ; 1117 manque.
1123, 7 au lieu de Caestre, lire Caëstre.
" 34 après 1059, ajouter 1103.
" 53 après 892, ajouter 1109.
" Castiglione, 1103 manque.
" Chansons limousines, 1109 manque.
1125, 6 supprimer cruelle énigme! 527.
" 10-11 supprimer croisés (Liste des 280 familles françaises, etc.
1126, Donné entre les lions — Datum inter leones manque
" Enambue, lire Enambuc.
1128, 12 supprimer 349.
" 13 après 1012, ajouter 1103.
" 17 après 453, ajouter 1107.
" 55 au lieu de Gallacio, lire Galbacio.
" 56 au lieu de Gallifet, lire Galliffet.
" Fils de saint Louis 349 supprimer (c'est la référence T. G.), 1103 manque.
1131, 44 après 571, ajouter 970, 1109.
" Lamotte, 970, 1109 manquent.
1132, 13-14 supprimer Légitimation d'enfants.
1133, 59 après 1089, ajouter 1114.
" Marmol, 1114 manque.
1134, 48 transposer Molière (Un passage de)... qui se trouve 1135, ligne 15.
1135, 52 après 928, ajouter 1104.
" Noguette, 928, lire 920, 1104 manque.
" Noche Buena en las montan*os*, l. montan*as*.
1136, 51 supprimer 1051.
1137, 1 après 44, ajouter 1099.
" 7 après 1022, ajouter 1109.
" 51 après 938, ajouter 1112.
" Patriam dilexit, 1099 manque.
" Pelet-Narbonne, 1109 "
" Plaque de cheminée, 1112 "
1138, 14 Prêcheresses... est à transposer ligne 9 ; après 907, ajouter 1113.
" 55 après 910, ajouter 1113.
" Prêcheresses, 1113 "
" Racine, 1113 "
1139, 9 après 1071, ajouter 1111.
" 24 au lieu de biblographie, lire bibliographie.
" Recueils, 1111 "
1140, 21 après 1074, ajouter 1112.
" Saint Michel, 1112 "
1142, 3 après 830, ajouter 1105.
" Timbrage, 1105 "
XLI, col. 5 ligne 42 au lieu de 1896, lire 1086.
" col. 7 " 43 " de déterminée, lire déterminé.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond.

XLIe Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 22 Janvier 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS

N° 867 — Téléphone N° 275.41

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

La mort de Lavoisier. — Le mot d'un membre du jury révolutionnaire répondant, à propos de Lavoisier : *La République n'a pas besoin de savants !* est-il exact ? Quels sont les preuves et les textes ?

Quels sont les documents relatifs à la haine du peuple de Paris contre Lavoisier, à qui on attribuait l'initiative du projet du fameux mur dit des *Fermiers généraux*.

A. Callet.

—

Tronchin et la soupe. — Dans l'alerte brochure de Sélis ; *L'Inoculation du bon sens*, parue sans nom d'auteur (Londres, 1761), on lit (page 1) : *Tronchin peut gagner cent mille écus à proscrire la soupe comme un poison universel* Quelque curieux aurait-il des informations à ce sujet ? Tronchin a-t-il vraiment dénoncé la soupe, n'importe quelle soupe, comme un poison ? Je sais que son unique ouvrage est intitulé : *De colica pictorum*, mais les peintres ne mangent pas plus de soupe que les autres mortels !

Henri Monod.

—

Gaz à Paris. — Sait-on quel est le nom et le pays d'origine du limonadier de la place de Grèves qui, le premier, sur la rive droite, substitua le gaz à l'huile pour l'éclairage, et dont parle Le Montigny : *Le Provincial à Paris*, p. 133 ?

Ch. Trillon de la Bigottière.

L'invasion dans le Nord en 1870. — Après la guerre de 1870, M. Ramon a écrit un récit, en deux volumes, édité par Quentin, à Péronne, et ayant pour titre : l'*Invasion en Picardie*. Un intermédiairiste complaisant aurait-il la bonté de m'apprendre si M. Ramon vit toujours et, s'il est mort, quels sont ses héritiers et où ils demeurent ?

Alfred Duquet.

—

Origine du nom Barbitonsor. — L'auteur du *Dictionnaire des familles du Poitou* porte, au XIIIe siècle, comme de même lignée, les familles Barbier et Barbitonsor. Que signifie le nom Barbitonsor et de quelle façon ce mot est-il devenu Barbier ?

Le nom de Barbier ou Barber n'existe pas en Poitou avant 1286, c'est-à-dire la fin du XIIIe siècle, tandis que le nom de famille Barba y est très répandu de 1019 à 1299. Ne serait-il pas plus logique d'admettre que les Barber descendent des Barba ? puisque les armoiries des Barbier, échevins en 1581, portent : *Un chevron d'or accompagné de 3 barbes d'or* (*Armorial des Echevins de Poitiers*) ; et les Barbe, maire de Poitiers en 1445 : *Un chevron d'or accampagné de 3 barbes d'or* (*Armorial des maires de Poitiers*). Du reste, n'y aurait-il pas une erreur dans ces dits armoriaux, ou du moins une lacune de copiste ancien ? En héraldique, la barbe ne peut être employée ! Comment figurer une barbe ?.. ne faudrait-il pas lire plutôt : *trois bassins à barbe*, comme l'indique d'Hozier

dans l'*Armorial de France* de 1696 « Barbier Christophe, avocat au présidial de Poitiers porte : *de gueules à 3 bassins à barbe d'or.* »

Je serais très heureux d'avoir l'opinion des héraldistes et des érudits à ce sujet.

BARBIER.

—

Le maréchal Brune et le cardinal Dubois au théâtre. — Quelles sont les pièces qui ont eu pour sujet ces personnages ? Titre, date et lieu de représentation, S. V. P. T. L. H.

—

Briga et Briva. — Notre éminent ophélète, M. Argelès, dans une très savante étude sur les noms de lieux terminés par *ac*, dit que *dun* et *briga* signifient forteresse ; mais est-ce que briga ne voudrait pas dire pont? De plus, quelle différence y a-t-il entre briga et briva, par exemple dans Samarobriva, le nom d'Amiens au temps de César ? Dr B.

—

Ceinture de chasteté. — Quel est l'auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *La Ceinture de chasteté*, avec la plaidoirie de Me Eug. Cavie, en l'arrêt de la Cour de Paris. Paris, Lévy, 1886.

H. MONCEAUX.

—

Lieu de naissance de Talma. — Sait-on exactement où et quand est né l'illustre tragédien ? Comme lieu de naissance, on a cité *Paix-du-Nord*, ce qui est inexact ; *Paris* et une petite localité à côté de Paris ; où est la vérité ? Si un intermédiairiste fait la lumière, notre journal ne pourrait-il pas publier l'acte de naissance, ou plus exactement l'acte de baptême de Talma ? R. M.

—

Sur les Nassau-Siegen. — Je me suis beaucoup entretenu d'eux dans *La vie dans le nord* au XVIIIe siècle. Je désirerais savoir ce qu'est devenue la princesse Charlotte-Amicie, la sœur de Charles-Henri-Nicolas-Othon, « le dernier des paladins » dont l'*Intermédiaire* s'est déjà occupé.

Existe-t-il à Vienne, à Bruxelles ou en Pologne des pièces expliquant pourquoi la descendance d'Emmanuel de Nassau-Siegen et de Charlotte de Mailly de Neelle (j'écris Neelle conformément à l'orthographe d'une foule de pièces où Charlotte est nommée et que je publierai plus tard) fut privée des biens et des honneurs attachés au nom qu'elle portait, cela en Allemagne et aux Pays-Bas ? En France, elle avait été reconnue légitime, et la seigneurie de Villers sur Nicole lui avait été adjugée.

Dans le testament de François de Nassau (24 mai 1698), il est question de tableaux de famille peints par Van Dyck. Que sont devenus ces portraits ? R. M.

—

Bossuet courtisan. — Que faut-il penser du reproche fait à Bossuet de s'être montré trop courtisan du roi ?

Le reproche de népotisme adressé au même personnage est-il justifié ?

FIRMIN.

—

La dernière des Muscadines. — Quelqu'un des érudits lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il des renseignements sur madame Hamelin, morte en 1851, et que Mary Saumur, dans un article de la *Grande Revue*, appelle la dernière des Muscadines ? ASCAINS.

—

Henri Dabot et ses ouvrages. — M. Henri Dabot, avocat à la cour d'appel de Paris, a publié deux volumes intitulés : *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin.* — *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin.* Ces deux volumes font suite à un autre livre : *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant.* Ce livre a dû être imprimé à Péronne. Pourrait-on s'en procurer un exemplaire ?

* * *

Poésies populaires. — Entre 1850 et 1860, les inspecteurs primaires (je le crois, mais sans pouvoir l'affirmer) furent chargés de rechercher les chansons, rondes, complaintes, qui se chantaient dans leur arrondissement. J'ai lu, dans mon enfance, une brochure qui contenait entre autres : *La mort du sire de Bois-Gilles.* (Ce fut à la mâle heure — du chevalier Diou (Ma fille, ma fille, n'aimez pas Diou) *Les devoirs, de la nouvelle mariée* (Vous n'irez plus au bois). Quelque intermédiairiste aurait-il connaissance de ce recueil, qui a été très probablement déposé au Ministère ? A. P.

Meubles signés. — J'ai constaté dernièrement, à l'hôtel des Ventes, que des meubles signés de l'époque Louis XVI et du premier empire se vendaient à des prix très élevés, et j'avais relevé sur l'un d'eux le nom de *Leleu*.

Je sais encore que les meubles de *Jacob* jouissaient d'une grande réputation. Sur des fauteuils Louis XV et Louis XVI, j'ai lu les signatures de *Delaunay* et *G. Sene*. Ces ébénistes sont-ils connus ? Quels sont les fabricants de meubles de la fin du XVIIIe siècle et des premières années de l'empire, qui ont laissé le plus de réputation et dont les signatures ont acquis de la valeur ? HUSSON.

—

Maison de la Reine. — Pourrait-on nous indiquer la composition de la maison de la Reine, de 1680 à 1690 ?

—

1re comp. des Mousquetaires. — Un collègue obligeant voudrait-il nous donner la liste de la 1re Cie des Mousquetaires à cheval, de 1665 à 1668 ?

—

L'intendant le Camus de Néville. — A propos des derniers intendants, quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il me donner quelques détails sur la descendance ou sur les héritiers de François-Claude-Michel-Benoit le Camus de Néville, conseiller du Roi en tous ses conseils et intendant de Pau et Bayonne, ancien conseiller au grand conseil et maître des requêtes de l'hôtel du roi ? Il demeurait à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, vers 1780.

Connaît-on des portraits ou des gravures de ce personnage ?

L. C. D. L. H.

—

Coloration du métal. — Connaît-on un procédé pour colorer, dans la masse, les métaux blancs, sans en altérer la dureté ? La solution de ce problème permettrait l'emploi du nickel pour la monnaie, sans craindre la confusion avec l'argent.

Les partisans de la monnaie de nickel disent : Le moyen est bien simple. Il suffit de trouer la pièce, comme les sapèques de Chine ; mais, au point de vue artistique, quelle atteinte au bon goût qui caractérise notre fabrication monétaire.

HENRI L.

—

Une peinture de Schall. — Il me serait agréable de savoir où *je trouverais une nomenclature des œuvres de ce charmant peintre*. Je possède de lui un joli tableau, duquel je me déferais volontiers, étant donnée la nature du sujet.

(Schall était contemporain de Boilly, Eisen, Choffard). DIGUES.

—

Fables de La Fontaine corrigées et amendées. — Je possède un volume d'une édition assez rare des fables de La Fontaine *corrigées et amendées*, par le baron du Mesnil (in-12, Demongeot et Cie, imprimeurs à Dijon, 1889), qui n'a jamais été mise en vente, mais dont les exemplaires furent soldés, après la mort de l'auteur, par des héritiers irrespectueux. La place qui est réservée à chacun de nous dans l'*Intermédiaire* est trop restreinte pour que j'indique ici tous les remaniements apportés aux fables et aux morales par le baron du Mesnil, mais je ne puis cependant résister au désir de montrer aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, comment l'inoubliable baron dijonnais corrigeait et amendait les vers du célèbre fabuliste. Je ne citerai, comme exemple, qu'une des plus courtes fables :

LE COQ ET LA PERLE

Texte de La Fontaine

Un jour un coq détourna
Une perle qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
« Je la crois fine, dit-il,
Mais le moindre grain de mil
Serait bien mieux mon affaire ».

Un ignorant hérita
D'un manuscrit qu'il porta
Chez son voisin le libraire.
« Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre ducaton
Serait bien mieux mon affaire ».

Corrigé et amendé par le baron du Mesnil

Un heureux coq découvrit
Une perle qu'il offrit,
Et pour un léger salaire.
« Je la crois fine, dit-il,
Mais apportez-moi du mil,
Ce sera mieux mon affaire ».

Un ignorant hérita

D'un manuscrit qu'il porta
Au plus près, chez le libraire,
Disant : « Ah ! Certes, il est bon,
Mais le moindre ducaton
Me serait plus nécessaire ».

Puis, comme La Fontaine a oublié la morale, le baron y supplée :

L'ignorant, l'innocent font un charmant tableau,
Il est divin si l'ange a conduit le pinceau.

Comme il ne faut abuser de rien, j'arrête à celle-là mes citations, et serais heureux de savoir si beaucoup des œuvres que nous considérons comme classiques, ont trouvé leur baron du Mesnil.

MAUREPAS

—

Question de français. — Dans le beau drame d'Henri de Bornier, *France... d'abord*, je trouve un vers qui m'a étonné : je le veux soumettre à mes confrères de l'*Intermédiaire*, persuadé que l'auteur ne l'a pas écrit au hasard. Mais parfois le vrai peut n'être pas vraisemblable.

Acte III, scène III, le comte Thibaud de Champagne dit au roi :

Sire, puisque la reine et la mère a parlé.

Faut-il « ont parlé » ou non ? Cz.

—

Saint Nicolas. Son culte. — A quelle époque le culte de saint Nicolas s'est-il répandu en Occident ? Quand a pris naissance la légende des trois enfants ressuscités, si populaire au moyen âge, sans avoir d'ailleurs le moindre caractère historique ? E. C.

—

Le Saint-Office et la crémation. — Où pourrait-on se procurer le décret du Saint-Office condamnant la crémation ? Dans un article (Voir le n° de l'*Intermédiaire* du 7 août 1899, p. 202) signé : X. B. de M., on parle d'un article non signé, publié à Langres par l'*Ami du Clergé*, n° du 13 juillet 1899, intitulé : Législation de l'Eglise sur la crémation, qui reproduit les décrets du Saint-Office de 1889, (19 mai et 15 décembre). M. X B. de M. pourrait-il donner des renseignements à cet égard ?

*
* *

Le collège Stanislas. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des renseignements précis sur l'organisation du collège Stanislas, à Paris et expliquer comment il se fait que Stanislas, qui est un établissement dirigé par une congrégation (Quel ordre ?), reçoit l'enseignement des professeurs de l'Université. A quelle époque remonte cette organisation ?

H. MONCEAUX.

—

Armoiries de Bourbon-Busset. — L'un des derniers numéros de l'*Intermédiaire* déclare que les Bourbon-Busset ont obtenu la permission de porter les armes de France sans la brisure de bâtardise. Je me rappelle pourtant que leurs armoiries, au château même de Bourbon-Busset, portent *un bâton péri en bande de sable*.

Est-ce que je me trompe ?

A. M.

—

Les tableaux de madame Chaudet. — Madame Chaudet, née Jeanne-Elizabeth Gabion, a laissé une certaine réputation artistique. Elle épousa, en 1793, le sculpteur Chaudet. Elle peignit des sujets de genre, dont quelques-uns furent reçus aux *salons* de l'époque. John Godefroy a gravé, d'après elle, sous les titres : *le Matin*, un tableau représentant une jeune fille qui tient un chien, et, comme pendant, *le Soir*, une petite fille blonde jouant avec un chat. Que sont devenus ces deux gracieux tableaux ?

Pourrait-on me dire si le musée du Luxembourg possède des œuvres de madame Chaudet ? Les collections particulières doivent en posséder également, car madame Chaudet eut beaucoup de vogue sous le premier empire.

HUSSON.

—

Registres paroissiaux de Saint-Sulpice. — Je désirerais savoir si les registres paroissiaux de Saint-Sulpice de Paris (baptêmes, mariages, décès) ont été conservés, surtout de 1720 à 1740, et, dans l'affirmative, où je pourrais m'adresser pour les consulter. SCRUTATOR.

—

Faire tête de bois. — Que signifie cette expression ? D'où vient-elle ? Depuis quand est-elle usitée ? A. S.

Étymologie de certains prénoms usités au moyen âge. — L'Eglise veut, on le sait, qu'on reçoive au baptême, en prénom, celui d'un saint ou d'une sainte. D'autre part, on sait que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, il est rare de voir une personne avoir plus d'un prénom. Comment expliquer alors que certaines personnes aient reçu, à l'époque très religieuse du moyen âge, des noms qui ne figurent ni au martyrologe ni au calendrier ecclésiastique, bref qui n'ont pas été portés par des saints ou des saintes ?

Quelles peuvent être l'origine de ces noms, leur étymologie, et spécialement celles des suivants :

HOMMES

Adhémar et *Aymar* ; *Aimery* ; *Amiel* ; *Amaury* ; *Anessant* et *Annissant* ; *Archambaud* ; *Artaud* ; *Astoret* ; *Audoin* ; *Aymoin* ; *Béranger* et *Bérangère* ; *Bérand* ; *Berlion* ; *Bermond* ; *Brun* ; *Cenebrun* ; *Centule* ; *Comtor* et *Comtoresse* pour les femmes ; *Eble* (Œbolus) ; *Fergant* ; *Florimond* ; *Gaillard* ; *Galliot* ; *Garsin* et *Garsile* ; *Gautier* ; *Gillebot* ; *Guigne* ; *Guichard* ; *Hervé* ; *Imbert* ; *Lancelot* ; *Nompar* ; *Sarran* ; *Sébrand* ; *Sibuet* ; *Rampnoux* (peut-être d'*Arnoux*) ; *Rigaud*; *Witard*.

FEMMES

Adelice (de *Adèle ?*) *Alaïs* (avec la forme Alis, cela viendrait-il d'Alix ? ce dernier nom se présentait cependant sous les formes de *Hélide*, *Hélix*). *Aldéarde* et *Audiarz* ; *Alise* ; *Almodie* ; *Assalitz* ; *Brunissende* ; *Ermesinde* ; *Esclarmonde* ; *Fine* (diminutif peut-être de *Dauphine*, *Delphine*); *Lydie* ; *Rotberge* ; *Sébelie* ; *Souveraine* (*Soupérane* en roman) ; *Trenque* et *Trenquine*.

Marquèze et *Marquise* (à tort) sont simplement le féminin de *Marc*.

LA COUSSIÈRE.

—

Lavalette. — M. Nauroy a publié, dans l'*Intermédiaire*, l'acte de mariage de Lavalette, relevé, d'après son indication, dans les Archives de la ville de Paris. Or, rien ne me paraît plus singulier que les noms et l'orthographe de la signature qui y sont reproduits : *Antoine* Marie-*Armand* de *la Valette* (en deux mots et avec un seul *l*) au lieu de Marie Chamans Lavallette, noms qu'il se donne dans ses *Mémoires*. Je possède plusieurs lettres du comte et de la comtesse de Lavallette, tous deux ne signent jamais autrement que *Lavallette*. M. Nauroy a-t-il copié cet acte sur l'original ?

Il serait utile d'élucider une bonne fois cette question, ce nom ayant toujours été orthographié de la manière la plus fantaisiste.

Dans le même acte se trouve la signature de P. Beauharnais. N'y aurait-il pas là une erreur : un P au lieu d'un F, le père et le grand-père de l'épouse se nommant tous les deux François ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Pseudonymes de certains journaux à dévoiler. — Quel est le *XX* de la *France Musicale* de 1838 ? Qui le *D. Yvan* de la *Presse* de 1844 ? Qui le *Ad. J.* de l'*Illustration*, même année ? Qui est la *Vieille Saint-simonienne* de la *Revue des Revues* de décembre 1899 ? Quérard, Brunet, Joliet et d'Heylli ont, bien entendu, été consultés..... infructueusement.

LE BIBLIOGRAPHE F.-C.

—

Le mot « pire ». — Champfleury, dans son *Histoire de la Caricature au Moyen âge*, reproduit (page 51) un passage des *Chansons populaires des provinces de l'Ouest*, par M. J. Bugeaud :

— Que signifient le cœur et la pire de l'âne ?

— La pire et le cœur de l'âne signifient les grandes lampes qui sont au mitant de la cathédrale des saints patrons de notre ville.

Quel est donc ce mot *pire ?*

J. LT.

—

Rapport de Kléber au Directoire, avant le 18 Brumaire. — Dans le *Brumaire*, de Noël, il est grandement question d'un rapport qui aurait été envoyé par Kléber au Directoire, après que Bonaparte eut quitté l'Egypte. Est-il établi historiquement que ce rapport ait réellement existé ? Si oui, sait-on ce qu'il est devenu et ce qu'il contenait ? X.

V. *Intermédiaire*, XII, 530.

—

Histoire de la décoration des tentures. — Sous ce titre, il a été publié, par M. Rioux de Maillon, lors d'une Exposition rétrospective des arts décoratifs (vers 1894), une étude qu'on dit très compétente et très documentée

Peut-être a-t-elle paru dans la *Revue des arts décoratifs*, sans qu'il en ait été fait un tirage à part ; j'ai vainement cherché à me la procurer jusqu'à ce jour et je serais bien reconnaissant à qui pourrait me la repérer exactement ou m'en donner communication. SUS.

—

Portraits des petits-fils de Louis XIV. — Il existe certainement des portraits des fils du grand Dauphin : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry. Où les trouver, principalement les portraits d'enfant ? Je voudrais une réponse nette, précise ; à Paris, on a tout cela sous la main ; mais à l'étranger !

Pareillement, un portrait du Dauphin vers l'époque de son mariage (1680), et un portrait de la Dauphine. ARCH. CAP.

—

Le prince Giedroye. — Le prince polonais Giedroye, mort en 1899, était, au dire de quelques historiens, le dernier des Valois, et l'héritier légitime (plus légitime que les Bourbons) du trône de France, comme descendant direct et légitime d'Henri III et d'une princesse polonaise.

Nous serions heureux d'avoir quelques renseignements à ce sujet, et sur la généalogie dudit prince, de 1573 à nos jours?

Voir l'*Intermédiaire* XL, I.

*
* *

Rubans des médailles et décorations. — Quelles sont les couleurs des rubans, des médailles et décorations coloniales françaises, actuelles ? P. V.

—

Question de majuscules. — J'ai eu dernièrement sous les yeux un arrêt de cour d'appel en matière d'état-civil, ordonnant de rétablir une particule contestée, mais prescrivant de l'écrire avec un D majuscule.

Que pense-t-on de cet arrêt, tant pour le fond que pour la compétence ? — Nul doute, me semble-t-il, que les particules dites nobiliaires *de, du, des* ne doivent jamais prendre de majuscule, n'en déplaise à la cour de ....

Il devrait en être de même, rationnellement, pour les articles *le, la, les*, précédant des noms de famille et de lieu, comme le Tellier, la Fontaine, les Adrets; mais, si telle est la règle, comme on peut le croire d'après Littré, il faut avouer qu'elle n'est guère observée. Comment expliquer ces infractions, communes chez les meilleurs auteurs ? P. DU GUÉ.

—

L'« Ane d'or » d'Apulée. — Je possède une traduction française de l'*Ane d'or* d'Apulée, qui a été éditée, il y a une vingtaine d'années, par Arnould, 14 boulevard Montmartre, Paris (in-16) eaux-fortes de P. Avril. Cette traduction me paraît bien faite, et je serais heureux d'en connaître l'auteur ; un de nos collègues en intermédiairisme, possédant ce petit volume, est peut-être mieux renseigné que moi.

La librairie Arnould n'existe plus, et la préface de l'ouvrage se contente de nous apprendre que *la traduction donnée est aussi esclave que possible du texte original.* Ce qui, comme renseignement, me semble plutôt vague. MAXENCE.

—

Famille de Renty. — Je serais fort reconnaissant aux aimables intermédiairistes qui me feraient parvenir des renseignements sur cette famille.

C. D'H.

—

La santé de Napoléon III. — Existe-t-il un ouvrage ou une revue où l'on puisse trouver des renseignements sérieux, dignes de foi, sur la dernière maladie de Napoléon III, et les raisons qui déterminèrent l'opération d'où s'ensuivit la mort. QUŒRENS.

—

Régiment des chevau-légers du Dauphin. — Je désirerais connaître la date de la formation de ce régiment, son uniforme, son état-major en 1669. Je sais qu'il était commandé à cette époque par M. de La Vallière. PAUL PINSON.

—

Portrait du duc de Rivière. — Sait-on où sont actuellement deux portraits du duc de Rivière, par madame Lebrun?

Madame Lebrun les cite dans ses *Mémoires* : l'un est un pastel et a été fait à Vienne ; le second, une peinture à l'huile, a été offert par madame Lebrun au roi Charles X.

Il s'agit du duc de Rivière, ambassadeur à Constantinople et plus tard gouverneur du duc de Bordeaux. C. G.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les cendres de Napoléon (XXXVII; XL). — Voici quelques souvenirs personnels qui éclaireront, j'espère, la question, et pourront être agréables à H. C.

Mon père, A. Séguin, fut l'entrepreneur de marbrerie chargé de tous les travaux du tombeau de Napoléon 1er. Jeune alors, j'ai été son collaborateur, de 1851 à la fin des travaux, et j'ai assisté à l'inauguration..... qui n'a nullement été « une comédie ».

Chargé de l'entretien du monument et de la chapelle du dôme, mon père y occupa tous les jours, jusqu'à sa mort, arrivée en 1872, de nombreux ouvriers. Je puis donc certifier, formellement, que, sauf deux bas-reliefs enlevés *avant l'inauguration* et dont je parlerai plus loin, rien n'a été touché avant ou après le jour où le couvercle du sarcophage renfermant le cercueil impérial fut scellé en présence de Napoléon III.

Est-il besoin d'insister sur l'impossibilité matérielle où l'on eût été de dissimuler les préparatifs considérables, pour l'ouverture, par un grand nombre d'ouvriers, dirigés par mon père, du sarcophage recouvert d'un couronnement de porphyre d'un poids énorme, au milieu de plusieurs milliers de vieux soldats, alors pensionnaires dans l'Hôtel ?

H. C. se demande si Napoléon III n'aurait pas voulu prémunir le cercueil de son oncle contre une violation semblable à celle dont eurent à souffrir les tombes royales en 1793 ? Je ne le pense pas; mais on disait alors que si l'inauguration du monument s'était tant fait attendre, c'est que Napoléon III avait songé à inhumer le grand empereur dans les cryptes de Saint-Denis. Cette pensée était inspirée autant par le désir de rivaliser avec les rois de France que par l'antipathie du prisonnier de Ham pour le roi Louis-Philippe, sous le règne duquel avaient été choisi le lieu et commencé les travaux de sépulture aux Invalides. Cette antipathie se manifesta même par l'enlèvement des bas-reliefs auxquels j'ai déjà fait allusion.

Au bas du grand escalier conduisant à la crypte, étaient deux plaques de marbre de trois mètres de long, représentant, celle de gauche, le prince de Joinville prenant possession du cercueil à Sainte-Hélène ; celle de droite, l'arrivée à Paris du dit cercueil et sa remise au roi sur le quai de Neuilly. Par ordre, et la veille de l'inauguration, ces bas-reliefs furent péniblement enlevés de la place qu'ils occupaient et transportés au dépôt des marbres de l'Etat, où ils doivent se trouver encore. Ce qui est facile à vérifier.

Des faits absolument indiscutables que je viens de résumer, il résulte :

1° Que la cérémonie de 1861 (1) ne fut pas une comédie. L'inauguration eut lieu sans grande pompe, mais néanmoins en présence de Napoléon III, de sa maison militaire et civile, des ministres, de nombreux spectateurs ;

2° Que le cercueil de Napoléon Ier n'a pas été, ne pouvait être enlevé.

Si de plus amples renseignements pouvaient vous être utiles, je serais heureux de vous les communiquer, dans la mesure du possible. E. SEGUIN.

—

Un masque de marbre de Michel-Ange (T. G., 589). — Je trouve, en feuilletant la collection de l'*Intermédiaire*, la question ci-jointe posée le 25 décembre 1875, col. 741 :

On n'est pas sans connaître, à l'*Intermédiaire*, le livre de Vignier, édité à Saumur, en 1676, et dont le titre est : *le Château de Richelieu ou l'Histoire des dieux et héros de l'antiquité, avec réflexions morales*. Or, à certain endroit de la page 65, je lis (il s'agit des objets qui ornaient le cabinet du Roi) : *Il y a sur la même corniche trois urnes antiques de porphyre, très-belles, et un masque de marbre blanc de Michel-Ange* Ah ! ah ! voilà qui vaut la peine de *chercher* et d'être *curieux* les uns et les autres. Sait on un peu ce qu'est devenue cette précieuse épave ? A-t-elle ou n'a-t-elle pas figuré à la dernière *fête séculaire* ? Existe-t-il une planche quelconque, un recueil, quelqu'il soit, reproduisant ledit objet ? Je possède un chiffon de papier, qui appartint aussi à Mariette, et sur lequel se trouve esquissé, à la plume, un masque de Silène ou de Dave. Serait-ce là la première pensée du marbre signalé dans l'ouvrage de Vignier ? JACQUES D.

(1) Je ne puis affirmer cette date : il me semble que ce fut avant.

J'ai trouvé, il y a vingt ans, dans un galetas, un masque en plâtre de Silène ou de Faune, portant bien la griffe de Michel-Ange, et dont j'ai vainement cherché la reproduction chez les principaux mouleurs de Paris. J'ai fait faire un moule de ce plâtre et tirer quelques épreuves. Si M. Jacques D. lit ces lignes et veut me communiquer son dessin, je pourrai, peut-être, le renseigner. QUŒRENS.

—

Livres dédiés à une nation, à un peuple (T. G., 524). — Edgard Quinet, exilé, dédie ainsi son *Merlin l'enchanteur* : *I, liber, ad patriam*. On peut y voir un ressouvenir de Virgile dans les *Bucoliques* :

Nos patriam fugimus et dulcia linquimus [arva,

imité dans *les Dragons de Villars* : *Nous fuyons la patrie...* NAUROY.

—

D'où vient le nom de Pertuis d'Antioche (T. G., 694). — A la Rochelle, j'ai entendu dire, dans mon enfance, que le nom d'Antioche se rapporte au naufrage d'un sire de Gaure, chevalier du pays de Talmont, qui avait pris le surnom d'Antioche en souvenir du lieu où il avait été armé chevalier en combattant les infidèles. Lui et les siens auraient été perdus dans ce pertuis.

Existe-t-il d'autres légendes sur le nom d'Antioche en Poitou ? A. DUPONT.

—

Autour de Louis XV (T. G., 92; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — La duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV, descendait par une de ses aïeules, Elisabeth de Vendôme, de Gabrielle d'Estrées, petite-fille de Babou de la Bourdaisière, qui descendait lui-même du notaire Babou. On trouvera cette généalogie :

1° Dans un curieux article du *Mercure* du XIXe siècle (tome XXII, p. 239), reproduit par M. Dussieux dans sa *Généalogie de la Maison de Bourbon*, 2e édition, p. 100, note 6;

2° Cette même généalogie, copiée de la main du duc de Richelieu, fut publiée quelques années après, par la *Chronique septénaire*, de Cayet, et reproduite par le comte d'Hérisson dans son ouvrage : *Autour d'une Révolution* (1788-1799). 6e édition, Ollendorff 1888, pp. 317-319.

Au reste, si M. Wigg désire une généalogie détaillée et complète des Babou de la Bourdaisière, je puis la lui fournir. H. DE W.

—

L'usage de sonner les cloches pendant les orages (T. G., 216; XXXV ; XXXVI ; XXXIX). — Je lis dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Félix de Savignac (Gironde) :

Le 17 juin 1732, environ vers les dix heures du soir, l'orage tomba sur le clocher de Saint-Denis (paroisse voisine), enleva la corde au sacristain qui sonnait la grosse cloche et passa entre les jambes de Coulen, autre sacristain, qui sonnait la petite cloche, sans lui faire aucun mal...

—

Errata des grands dictionnaires T. G , 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 59. — Notre excellent collaborateur Nauroy, est mille fois dans le vrai quand il dit que le *Dictionnaire historique et biographique de la révolution*, trop hâtivement bâclé par le docteur Robinet et par quelques coopérateurs, est entièrement à refaire. Ernest Hamel, qui se passionnait, à bon droit, sur cette matière, parlait, en effet, d'un cours d'études à rassembler sur cet objet. Mais avant notre ami, d'autres esprits appliqués, zélateurs de la France nouvelle, avaient songé à canaliser tant de matières, les Evénements, les Harangues, les Faits d'armes, les Procès, les Découvertes, les Affiches, le Théâtre, les Journaux, depuis la convocation des Etats Généraux jusqu'à l'*Affaire* Mesurez un peu la somme de labeur qu'il y aurait à dépenser là-dedans !

Rien, sans doute, ne serait plus utile, car on ne peut se faire une idée de la méconnaissance qu'il y a chez nous, en haut et en bas de l'échelle sociale, à propos de cette terrible, mais poétique époque, encore si rapprochée de la nôtre. En cela, l'histoire n'est encore qu'ébauchée et par conséquent, à construire. Vous dire l'ignorance, la confusion de dates et d'idées, les calomnies, les bêtises, l'ânerie héréditaire de nos contemporains touchant certains épisodes, ce serait impossible. Sous la restauration, deux hommes de cœur, MM. Buchez et Roux deux républicains catholiques (l'un d'eux s'est fait ordonner prêtre), révoltés à l'aspect de tant de méprises, ont entrepris alors et fini par faire

paraître les dix volumes de l'*Histoire parlementaire de la révolution française,* admirable recueil tout plein de précieux renseignements, mais ce n'était, et ce ne pouvait être là, qu'un des compartiments de l'histoire, celui qui se rapportait uniquement à la vie tribunitienne de nos précurseurs. Qui s'occupera donc des autres ? Un jour, le père Enfantin, entouré de plusieurs de ses disciples, avait songé à un travail d'ensemble, se rapportant à ces mêmes temps-là, sur les nobles chimères des héritiers de la révolution, sur les utopies et sur toutes les formes de la Sociologie moderne. Les deux frères, Emile et Isaac Péreire, s'étaient engagés à fournir les fonds nécessaires à cette Encyclopédie, mais ce beau projet est resté en chemin, je ne sais pourquoi. Presque à la même époque, un proscrit du 2 Décembre, Edgar Quinet, avait eu une idée analogue, mais s'étendant sur l'ensemble du mouvement révolutionnaire ; Michelet et même aussi Augustin Thierry, l'Homère de l'Histoire, lui avaient promis leurs concours. Cent jeunes plumes ardentes s'apprêtaient à s'enrégimenter pour le bien de cette entreprise qui n'aurait pas été la prédication exclusive d'un parti, mais la voix de la vérité, avec documents à l'appui. Par malheur, ce n'a été qu'un rêve, l'argent promis s'étant dérobé au moment psychologique, ce qui arrive si souvent en pareille circonstance. L'affaire a donc été ajournée, mais qu'on soit tranquille : comme elle est d'une nécessité urgente, comme il faut que l'énigme sociale dise son mot, un jour ou l'autre, croyez bien que, pour l'y aider, ce dictionnaire se fera tôt ou tard. Par qui ? C'est ce que l'avenir fera connaître.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des Intendants ? (T. G., 449 ; XXXV ; XL ; XLI, 10) — Il existe à Besançon les restes d'un Hôtel de la Vieille Intendance et un magnifique Palais de l'Intendance, où se trouve aujourd'hui l'Hôtel de la Préfecture. A. C.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62). — Notre collaborateur le Dr Bougon ne me paraît pas reoduter le paradoxe, soit dit sans l'offenser. Il ne s'agit pas de savoir si les religieuses du temps de sainte Radegonde se lavaient les pieds, mais si elles se lavent aujourd'hui. Je ne connais pas les couvents de Paris, mais, en province, je doute (non sans raison) que beaucoup de maisons religieuses possèdent une salle de bains.

En province, d'ailleurs, le bidet est peu connu dans la petite bourgeoisie. Il y a certainement plus de cent sous-préfectures où on ne trouverait pas à en acheter un seul ; et en disant cent, je suis certainement au-dessous de la vérité. Pas mal de préfectures sont dans le même cas, je l'ai appris à mes dépens. En certaines provinces reculées, les seuls que j'aie vus, à dossier et rembourrés de cuir, dataient de la fin du siècle dernier ; et, relégués au grenier ils excitent la curiosité des jeunes personnes sans la satisfaire.

Du reste, même au siècle dernier, ce meuble ne coulait pas à pleins bords, si j'ose m'exprimer ainsi. Voir le passage de l'*Almanach des honnêtes femmes* (1790), où l'auteur, au paragraphe de la « Fête du Bidet » fait des vœux pour que son usage se propage « *dans les couvents* et les provinces ».

Et en Italie, combien de duchesses et de marquises n'ont pas vu, même dans leurs rêves, ce plat à barbe qu'un frondeur éminent appelait « la pièce d'eau des Çuisses ! » O. S.

*
* *

Sans vouloir ouvrir la question du bidet, on peut dire que son usage général est bien moderne et trop limité encore. Puis-je ici placer une anecdote amusante ? Ma grand'mère, morte vers 1855, habitait, dans le Gers, un domaine où elle recevait beaucoup. Elle se fit envoyer de Paris un bidet qui arriva le jour même où elle donnait un grand dîner. Comme les femmes de cette époque, qui étaient, en même temps que des grandes dames, de grandes maîtresses de maisons, elle alla, avant le dîner, inspecter les préparatifs de la cuisine, et, sur la grande table, elle vit, trônant au milieu des plats pour les différents services... le bidet. Suffoquée, elle appela le cuisinier et lui dit, montrant l'objet : « Qu'est-ce que c'est que cela » ? Mais, madame, répondit l'autre, c'est la nouvelle soupière que madame a reçue ce matin de Paris! S.V.

*
* *

Ces réponses provoquent la question suivante : Combien y-a-t-il en France de

chefs-lieux de cantons importants qui n'ont pas d'établissements de bains, ou dont les établissements ne sont pas ouverts de façon permanente ?

MAUREPAS.

—

Un traité de Réaumur à retrouver (XXXVI). — Le traité visé est sans doute l'*Art de faire une nouvelle espèce de porcelaine par des moyens extrêmement simples et faciles ou de transformer le verre en porcelaine*, publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1739, p. 370.

Antérieurement à la lettre signalée comme écrite au sieur de Wansoul-Noël, par Réaumur, en 1735, celui-ci avait d'ailleurs publié, dans les mémoires cités plus haut, année 1727, p. 185, une *Idée générale des dernières manières dont on peut faire la porcelaine et quelles sont les véritables matières de celle de la Chine*. G. M.

—

Lebel et Williams (XXXVIII). — Relativement à la date de la mort de Lebel, voici un extrait du *Figaro* du 14 avril 1867 :

Nous apprenons la mort de Lebel, l'ancien pensionnaire du Cirque et du théâtre du Châtelet, le roi des féeries. Il y a déjà plusieurs années que Lebel, malade, avait été obligé de renoncer au théâtre. Tout le monde se souvient de la façon dont il disait : Allons, bon ! encore une étoile dans mon asiette !

PAUL DY.

—

Ardouane (XXXVIII ; XL). — La racine *ardvo*, avec le sens de *haut*, a donné l'irlandais *ard*, le sanscrit *urdhva*, zend *erehdvva*, grec ὀρθός, latin *arduus*, qu'on retrouve dans le gaulois *arduenna*. On disait *arduenna silva*, la forêt des Ardennes ou la forêt des montagnes.

Arduinna, qu'on retrouve dans les inscriptions gauloises, était la *Diane* de la Gaule. PAUL ARGELÈS.

—

Julien Clément (XXXIX). — En réponse à M. L. (XXXIX, 478), je trouve dans Witkawski : *Les accouchements chez tous les peuples*, p. 319, la reproduction d'un tableau représentant la Dauphine, Anne-Marie-Victoire de Bavière, au moment où, venant d'accoucher, elle voit entrer dans sa chambre le mouton écorché, dont Clément va lui mettre la peau sur le ventre.

Un autre tableau du musée de Versailles est reproduit par Witkawski : *Les accouchements à la Cour* p. 201. « Naissance de Louis de France, duc de Bourgogne. »

Clément se trouve-t-il parmi ces personnages ? C'est probable.

A. CORD...

—

L'Eau à Paris (XXXIX). — La question de l'adduction d'une partie de l'eau du Léman à Paris, a rencontré une opposition ardente, à Genève. On a dit au Conseil municipal (ou administratif) : « La France voudrait nous enlever *plus de la moitié* de notre eau. » Cette assertion est inexacte, car le débit moyen du Rhône, seul émissaire du Léman, est de 72.500.000 mètres cubes par jour, il oscille entre 13 et 130 millions. Le million de mètres cubes que prendrait Paris est donc loin d'être la moitié de ce débit !

J'ignore jusqu'où va le droit des riverains en ce qui concerne la quantité d'eau dont ils peuvent disposer pour l'envoyer au loin, et je ne crois pas que cette question ait jamais été tranchée, car on n'a jamais, que je sache, été en présence d'une demande aussi considérable.

Je désire seulement fournir à vos lecteurs des chiffres *exacts* sur le débit du Rhône, et sur la *possibilité* d'en détourner une fraction prise dans le lac pour alimenter Paris. Cette soustraction, variant entre 1/13 et 1/130, n'aurait pas les conséquences qu'on y veut voir, pour les forces motrices de Chèvres, empruntées au Rhône.

Quant au lac de Neuchâtel, je n'ai pas de données sur son débit ; mais sa superficie, 239 kil. carrés, et sa profondeur maximum 158 m. (Delebecque, *Lacs français* p. 55), comparées à celles du Léman, profondeur maximum 309 m. 40 et superficie 582 kil. carrés 30 (*ibid.* p. 54 et 32), avec son cube de 88. 920. 664 mètres cubes, me fait croire qu'on ne pourrait lui faire, sans inconvénient, une saignée de un million de mètres cubes par jour, saignée que le lac de Genève supporterait « d'un cœur léger ».

LÉMAN.

P.-S. L'eau du Léman est très saine ; la fièvre typhoïde est très rare à Genève, depuis qu'on prend l'eau au-dessus des égouts. Elle serait meilleure encore, si on la puisait dans un endroit plus profond, plus loin de la surface agitée par les vents et les bateaux à vapeur. Je crois que la question est à l'étude.

Deux vers latins à identifier (XXXIX). — Les deux vers qu'Ardouane cherche à identifier sont bien d'Horace (*Art poétique*, v. 180 et 181), Guizot avait donc raison. A. CORD....

—

Ingres (Jean-Auguste-Dominique, 1780-1867) (XXXIX ; XL). — Complétons la note de notre confrère Nauroy : *M. Ingres, peintre et martyr*, est du spirituel humoriste Laurent-Jan, l'auteur de *Misanthropie sans repentir*. Cette charge très amusante a paru pour la première fois dans le *Charivari*, en 1843.

E. A. S.

—

Crocodiles empaillés dans les églises (XXXIX ; XL). — Voir pour Abbeville la notice de M. Emile Delignières sur l'église Saint-Vulfran de cette ville X. B. DE M.

—

De Bonnière (XXXIX ; XL). — J'allais publier un article sur les familles *De Bonnière* et *Dandre*, quand j'apprends la publication d'une brochure de M. Seurre-Bousquet sur cette dernière famille. J'attendrai donc que notre confrère m'envoie ou veuille bien m'apporter cette brochure, qui n'est pas dans le commerce, pour formuler une opinion définitive. C'est l'occasion de dire à M. S.-B. que je ne reconnaitrai ce qu'il appelle mes *erreurs involontaires*, que quand il aura fourni ses *preuves*. S'il a raison, je lui donnerai raison sans hésiter, car, avant tout, je suis pour la *vérité*. V. ADVIELLE.

—

Flagellation (XL). — Il y a tant d'erreurs typographiques dans la dernière notice signée M. G. Wildeman qu'elle est fort difficile à comprendre. On pourrait consulter sur ce sujet trois ouvrages imprimés à Londres, « privately printed », *Index Librorum Prohibitorum*, 1877 ; *Centuria Librorum Absconditorum*, 1879 ; et *Catena Librorum Tacendorum*, 1885.

Les sept volumes auxquels on a attaché le nom de Buckle, n'ont rien à faire avec l'historien de ce nom, comme déjà indiqué par Pisanus Fraxi. TRUTH.

—

H. Vienne, intermédiairiste (XL). — En 1887, j'ai retrouvé notre ancien collaborateur, colonel du 17e dragons à Castres. Je n'en puis dire davantage n'ayant pas sous la main les *Annuaires militaires* des années suivantes.

Dr LEJEUNE.

—

Lutèce. — Etymologie (XL). — Certains vieux auteurs ont prétendu que les premières armoiries des Francs furent trois crapauds, en souvenir des pays marécageux qu'ils habitaient. Par le même motif, ils appelèrent la ville des bords fangeux de la Seine dont ils firent le siège de leur gouvernement, Lutèce, c'est-à-dire boueuse. Nos collègues sont-ils d'avis d'admettre cette étymologie pour le berceau de la capitale actuelle de la France ?

EREUVAO.

—

Bénédictines du Saint-Sacrement (XL) — Parmi les localités possédant actuellement des couvents de bénédictines du Saint-Sacrement, M. H. Rochet cite Saint-Dié.

Saint-Dié n'a pas de bénédictines du Saint-Sacrement. E. C.

—

Mirepoises (XL). — La congrégation de ce nom fut fondée à Cahors, vers 1655, par madame de Mirepoix. Cette dame charitable ouvrit d'abord une école de filles et organisa ensuite une communauté d'institutrices, qu'elle appela demoiselles de l'Ecole chrétienne. Cette communauté subsista jusqu'à la révolution. Les Dames Blanches, ou Dames du Sacré-Cœur, ont acquis et occupent actuellement à Cahors cet ancien établissement.

Cette congrégation répondait à un besoin trop réel pour ne pas prospérer. Les dons affluèrent bien vite et les filles des plus nobles familles se firent un honneur de devenir les institutrices du peuple. L'école de Cahors resta la maison-mère, tandis que d'autres étaient établies sur divers points de ce grand diocèse, notamment à Figeac et à Castelnau-de-Montratier.

Madame de Mirepoix, comme fondatrice, fut la première supérieure générale. Après elle, nous relevons les noms de dlle Françoise Saint-Thomas de la Mothe, en 1751 ; dlle Marie de Gozon, en 1775, et de dlle Marie-Henriette de Pugnet de Laborderie, en 1785, avec dlle Bonnal pour assistante et dlle Jeanne Lasguines, comme économe, en 1788.

Dans le diocèse actuel de Montauban, la première fondation faite par les Mire-

poises fut établie à Caylus, en 1678, en vertu d'une donation, à cet effet, de dame Jeanne Raygade, le 3 mai 1666. Cette école, pour l'instruction gratuite des jeunes filles, prospéra jusqu'en 1721 ; mais, ruinée alors par la banque de Law, elle fut supprimée et ne fut rétablie que le 28 septembre 1755. Plus tard, mars 1780, les Mirepoises, ayant renoncé au legs de 9000 livres fait par Mlle Raygade, cédèrent la place aux sœurs de Nevers qui furent appelées par les consuls.

La seconde fondation, faite à Lauzerte, date du 31 décembre 1687. A l'assemblée générale, qui se tint ce jour-là, le maire lut une lettre par laquelle l'évêque de Cahors demandait qu'il fût établi à Lauzerte une maison d'instruction pour les filles, comme à Cahors et à Figeac. Après mûre délibération, il fut décidé qu'une maison, sise près la porte du Milhal, serait immédiatement donnée à l'évêque pour cet objet. Mais comme elle était insuffisante, une somme de 300 livres fut affectée à l'achat de la maison voisine, en face de l'hôpital, et les demoiselles de l'Ecole chrétienne y furent installées le 19 juin 1690.

Nous ne connaissons point le nom de la première supérieure. Nous savons seulement qu'en 1695, les consuls donnèrent des éloges publics à la bonne éducation des jeunes filles, dont le nombre était tel que, le 12 juin, on dut envoyer de Cahors une institutrice en plus, Mlle de Saint-Vincent. La communauté jugea alors à propos d'ajouter aux éloges quelques ressources pécuniaires, et il fut convenu qu'on payerait un don annuel de 100 livres. Il ressort de cette délibération que ces demoiselles avaient, en outre de ces 100 livres, le revenu de leur patrimoine, s'élevant pour chacune à 1800 livres, et les libéralités des parents des élèves. Ces libéralités consistaient en dons manuels et en rentes établies. Aussi, peu de temps après, la maison possédait un vrai domaine à Germa, sur la paroisse de Saint-Sernin-de-Bosc.

Ce premier établissement dura jusqu'en 1709. A cette date, et le 12 mai, les Mirepoises avaient acheté une grande maison pour y installer les classes. Les consuls les autorisèrent à prendre quelques charretées de pierres autour du cimetière et de l'ancienne église N.-D. des Vaux, pour réparer une muraille.

En 1774, un long procès qu'elles eurent avec une d^lle Delmas, leur fit perdre une terre qui donnait 150 livres de revenu. Elles demandèrent alors un secours à la communauté. Après délibération, on leur accorda une pension annuelle de 200 liv. ; et l'intendant y ajouta 50 liv. prises sur les fonds de charité. Mais peu après, arguant de la misère de la communauté, les consuls réduisirent la rente à 150 livres. Privées de ressources, ces demoiselles fermèrent une classe et se plaignirent à l'évêque de Cahors. Celui-ci écrivit alors à la communauté pour réclamer le rétablissement de l'entière annuité, et cela à peine de suppression de l'Ecole, 23 juin 1783. Le 12 juillet suivant, l'évêque fut avisé qu'on se rendait à ses désirs et que les 200 liv. seraient payées, à la condition que serait rouverte la classe des petites filles.

L'école se maintint jusqu'à la révolution. La maison Larroque, où elle était installée, est devenue actuellement l'auberge du sieur Mirc.

Les quelques actes, bien rares d'ailleurs, où il est question des Mirepoises, nous font connaître qu'à côté de l'école gratuite il y avait également un pensionnat. Ainsi il est réclamé, en 1787, la somme de 53 liv. pour 3 mois de pension de la demoiselle Gignoux.

Nous avons dit plus haut que le patrimoine des Mirepoises était fixé à 1800 livres. Ce chiffre ne servait pas de taxe uniforme, puisqu'en 1751, Anne et Renée de Mothes n'eurent à elles deux que 1603 liv. 8 s. de dot.

Voici, à titre de renseignement, les noms des demoiselles de l'Ecole chrétienne de Lauzerte, que nous avons relevés :

1714 : d^lle Marie-Thérèse du Roc, supérieure ;

1720 : d^lle Suzanne de Desol, supérieure ; d^lle Marie de Combarieu ;

1721 : d^lle Anne d'Arassus ;

1722 : d^lle Izabeau de Vaurs, supérieure ;

1728 : d^lle Marie Capral, supérieure ;

1733 : d^lle Cécile du Colombier, supérieure ;

1735 ; d^lle Antoinette de Savary, supérieure ;

1762 : la même ; d^lle Gabrielle de Cazes ;

1775 : d^lle Suzanne Devès, supérieure ;

1787 : d^lle Fontanda, supérieure.

Disons, en terminant, qu'un prêtre chapelain était particulièrement chargé du service religieux dans cette école.

La troisième et dernière (du moins à notre connaissance) fondation des Mirepoises se trouve à Moissac, à la date de 1703, en vertu d'une délibération de la communauté du 30 novembre 1702. Elles furent appelées par le sieur Auzil, prêtre, qui se chargea de tous les frais, et ouvrirent alors une école destinée aux filles pauvres. Approuvée d'abord par la Jurade, soutenue ensuite par des libéralités, cette école devint bientôt un pensionnat prospère.

Le couvent des Mirepoises de Lauzerte était situé dans l'angle formé par les rues Sainte-Catherine et du Calvaire. Aliéné après 1789, comme propriété nationale, il fut racheté sous la restauration et disposé pour recevoir les Carmélites. Il a été remanié en entier et transformé, depuis que les Carmélites l'ont abandonné, et vendu aux sœurs de la Sainte-Famille.

ABBÉ TAILLEFER. (1)

—

La Petite Pologne (XL). — Cette question a déjà fait l'objet d'une enquête, il y a quelques années, dans la chronique du *Bulletin Polonais*, publié à Paris (en langue française) et on y avait déjà constaté que ce nom remontait au commencement du XVIII[e] siècle. On ne peut rien dire de certain sur son origine ; mais, comme à cette époque la Pologne formait les confins du nord-est de l'Europe (la « Moscovie » étant regardée comme déjà l'Asie et tout à fait *terra incognita*) peut-être voulait-on dire par « Petite Pologne » une région éloignée, peu fréquentée, pauvre et triste, comme on dirait aujourd'hui une « Petite Sibérie » pour une région froide et triste.

G. SERVANDY.

—

François Fouquier de Saint-Omer (XL). — Les Fouquier-Tinville sont originaires du département de l'Aisne, et, vraisemblablement, de Saint-Quentin. J'ai retrouvé, dans des papiers du temps, un Fouquier, procureur fiscal de cette ville. La famille était d'ailleurs fort nombreuse ; la branche de Fouquier-Tinville était d'Hérouel ; il existe encore dans le pays des Fouquier d'Hérouel qui descendent du trop fameux pourvoyeur de la guillotine.

D'E.

(1) Curé de Casillac doyenné de Lauzerte.

Cruelle énigme ! (XL). — Sur l'éternelle question du *masculin* et du *féminin*, je recommande la lecture de l'excellent ouvrage publié ci-après : *L'une des plus grandes difficultés de la Langue française aplanie*, par M. Patey, homme de lettres. (Paris, 1822, in-8.)

Des règles fines, ingénieuses, sont données pour reconnaître les mots masculins et féminins.

V. A.

—

Bibliographie des Revues de fin d'année (XL). — *Paris sens dessus dessous*, revue de MM. Roger de Beauvoir et Hermil, donnée, vers le 10 ou le 15 décembre 1867, aux Folies-Saint-Antoine. Cette revue comprenait un prologue (*Le Mariage à la courte paille*) et 7 tableaux : *Les Fiacres de l'Avenir* (le vélocipède), *Les Plaies de l'Exposition* ; *Journaux et Macadam*, *Revue des théâtres ou Paris masqué*, *Le dernier jour de la contrainte*, *Le fond du sac et Paris sens dessus-dessous*, avec une apothéose — Les deux étoiles de cette revue étaient M. Mondet et M[lle] Jeanne Hervé. (D'après le *Petit Figaro* du 23 novembre, 1867).

Cette revue n'est pas citée par M. Henry Buguet, dans sa brochure *Revues et Revuistes*.

PAUL DY.

—

Armoiries de Chatou (Seine-et-Oise (XL). — Un ancien magistrat, aujourd'hui président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, conserve un cachet qui reproduit exactement, à ce qu'il me semble, les armoiries décrites par J. Thigé.

Seulement l'écusson est timbré, non d'une couronne murale, mais d'une couronne ducale, et soutenu par deux lions. Ce cachet a été donné au possesseur actuel par Mgr Desnoyers, vicaire général d'Orléans, fondateur et directeur du musée historique d'Orléans. J'en adresse une empreinte à l'*Intermédiaire*, où Thigé pourra le voir dans les bureaux et l'étudier à son aise.

O. DE STAR.

—

Maîtres de Forges aux siècles passés (XL ; XLI, 64). — On trouvera des renseignements intéressants sur les privilèges et la juridiction des *Ferrons-Fossiers* en Normandie, dans l'*Annuaire de l'Orne*, année 1877, 2[e] partie. « Documents historiques » pages 1 à 44.

SUS.

Bizarreries au sujet de quelques noms historiques (XL). — Regnaud, et non Regnould, de Saint-Jean-d'Angély, est, en effet, né à Saint-Fargeau (Yonne), le 3 décembre 1761, et non à Saint-Jean-d'Angély, comme le dit à tort Michaud, dans sa *Biographie*. Mais, devenu lieutenant de la prévôté de la marine, à Rochefort, il fut, en 1789, chargé de rédiger les cahiers du Tiers-état de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély. Puis, élu député du Tiers-état de cette sénéchaussée aux Etats-Généraux, le 16 mars 1789, il prit le nom de sa nouvelle patrie et le transmit à sa famille.

La bibliothèque de la ville de La Rochelle possède un grand nombre de lettres autographes du député de 1789, (Fds. mss. 626). La première qui soit signée, débute ainsi : « Paris, le 11 nivôse an 5e, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, administrateur des équipages militaires, Cie Henrion, au commissaire du pouvoir exécutif à Versailles, » ; mais ne porte comme signature que « Regnaud » tout court. Au contraire, toutes celles qui suivent sont signées : Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. L'entête imprimée de ses lettres de l'an IX porte : « Regnaud-de-S.-Jean-d'Angély, conseiller d'Etat. » Il est ainsi qualifié dans le diplôme à lui délivré, le 12 thermidor an VIII, par la Société philotechnique de Paris, qui l'admettait au nombre de ses membres. Regnaud n'avait donc pas attendu son titre de comte de l'empire pour se donner une particule et un nom aux allures nobiliaires. Son but était sans doute de se distinguer ainsi de deux autres Regnaud, également députés aux Etats-Généraux.

Quant à l'orthographe de son nom devenu Regnault dans quelques biographies, elle n'est pas douteuse. Le député de 1789 et ses descendants signent toujours Regnaud. Son nom est écrit ainsi dans des lettres de Louis XVI, données à Versailles, le 3 décembre 1783, accordant dispense de temps d'études à Michel-Louis-Etienne Regnaud, le futur député, pour être admis « aux degrés de bachelier et de licencié » devant la faculté de droit de Poitiers (Bibl. de La Rochelle, mss. 626). G. M.

—

Arbres de Sully (XL). — Relevé dans une étude sur *les Jardins botaniques* dûe au savant G. Villers :

Sully encouragea en France la culture de l'orme, espèce d'arbre qui existait depuis bien longtemps, mais qui, dans la Basse-Normandie, était moins nombreuse que le chêne et le châtaignier. — Un édit de ce ministre ordonna de planter des ormes autour des églises paroissiales. Avant la révolution de 89, on voyait encore, dans certaines localités, des ormes d'énorme dimension, que l'on désignait sous le nom de *Rosny*, en mémoire de l'ordonnance du ministre de Henri IV.

P. c. c. : Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Saint Udalric (XL). — Il a bien existé, à Augsbourg, un monastère de saint Udalric et de sainte Afre, au XVe siècle ; il renfermait une imprimerie de laquelle est sortie une édition du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais, 1474, 3 vol. in-8°. Le catalogue de la bibliothèque du monastère a été publié par Placidius Braun, en 1788. J.-C. WIGG.

—

Les lépreux et les femmes (XL ; XLI, 65). — Je ne crois pas que la lèpre ait été jadis une spécialité française. Sans doute, Dallington, ce facétieux diplomate qui fut secrétaire de l'ambassade anglaise en France, sous Henri IV, dit que « la passion immodérée des Français pour le *tennis* jointe à leur abus de la nourriture et de la boisson, est la cause qui fait qu'ils sont généralement gâteux et lépreux, quelques-uns même à tel point, qu'ils ne peuvent se tenir à une table honorable ». Mais Dallington, comme beaucoup d'Anglais de son temps et du nôtre, ne nous aime guère et ne se gêne pas pour le dire : à l'entendre, nous sommes « malpropres, hâbleurs, bavards, menteurs, familiers, sautant comme un singe sur l'épaule du premier venu. » (*View of Fraunce*, 1604).

Son contemporain, l'allemand Zinzerling, nous juge autrement : « Leur façon de dîner et de souper, dit-il en parlant des Français, montre qu'ils mangent pour vivre et ne vivent pas pour manger. Les repas prolongés leur déplaisent, et ils détestent l'ivresse, aussi bien que les provocations à boire ».

Quant à la lèpre, il est curieux de noter qu'un autre allemand, le voyageur Hentzner, qui visita la France à la même époque (*Itinerarium* p. 156), dit précisément que ce sont les Anglais qui souffrent fréquemment de la lèpre : *Angli laborant frequenter leprâ*. (Voir *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, Paris, 1895, p. 121).

EDMOND BONNAFFÉ.

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15, 85.)

A moins d'exception, d'en user sobrement.

Tel est le précepte de Carl de Rash, dont je m'efforce de tirer profit ; je vais l'oublier aujourd'hui, sur le désir de M. Descamps.

Il pourra s'assurer (Francisque Michel, *Histoire des races maudites*, p. 342), qu'Henri d'Albret, à la suite d'une peste meurtrière, appela, sur les rives du Drot (Dropt ?), des colons du *Poitou et de l'Angoumois* (1523-24) auxquels les autochtones attribuèrent la dénomination peu flatteuse de *gavaches*, citation à l'appui (on me demande de la bibliographie) de Cail : *Notice sur quelques monuments, usages et traditions antiques du département de la Gironde* dans *Mémoires de l'Académie celtique*. T. IV, 269-70, in-8°, 1809, et S. J. (Jouannet), *Notice sur les gavaches* dans *Musée d'Aquitaine*. T. III, 259-65, in-8°, 1824.

Il trouvera, dans l'abbé Lalanne, *Histoire de Châtellerault et des Châtelleraudais*, des renseignements assez complets sur les *Acadiens* transportés en Poitou, à la suite du funeste traité de Paris, de 1763.

Je connais encore *Mémoire sur les Acadiens, présenté à nos seigneurs du clergé de France assemblés à Paris au mois de juillet 1775*, dans *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* Niort, Léon Clouzot, 1867-69, in-8°, n° du 25 octobre 1867, art. signé de mon ami L. Duval, aujourd'hui archiviste de l'Orne.

... On y verra, que les Acadiens, exilés pour n'avoir pas voulu porter les armes contre la France, vécurent pendant plusieurs années dispersés sur nos côtes et complètement oubliés, qu'ils furent enfin recueillis au nombre de 3.000, à Cenan, près Montoiron (aujourd'hui département de la Vienne), où 4.000 arpents de landes leur furent attribués. Leurs descendants s'y retrouveraient encore si j'ai bon souvenir des communications faites au congrès du cinquantenaire des *Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, et dont les procès-verbaux doivent offrir quelques traces.

Il en a été parlé encore, lors du dernier Congrès de Toulouse. M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, signala l'utilité des recherches à faire dans les documents dont il a la garde, notamment dans les papiers de M. de la Pérusse, seigneur de Montoiron.

L'*Inventaire sommaire* des archives du département de la Vienne a donc sa place dans la bibliographie demandée.

Les Acadiens recevaient une haute paie (comme les Polonais dans ma jeunesse) ; à ce titre, dit encore M. Richard, ils excitaient l'envie des anciens indigènes. On voit que tous ces apports de populations nouvelles ne se faisaient pas sans froissements.

LÉDA.

*
* *

En Angoumois, au point d'intersection des départements de la Charente, de la Vienne et des Deux-Sèvres, se trouve un petit ilot ethnique d'une colonie germanique, circonscrit entre les paroisses de Taizé-Aizie, Montalembert et Vouleine, dans lequel il est curieux de constater que presque toutes les personnes de cette colonie se nomment Brotier. Dans ces localités, il y a des Brotier partout. Il y en a eu de tout temps, vivant entre eux et ne se mélangeant que difficilement aux populations voisines. Or, ce qu'il y a de plus intéressant à observer, c'est qu'au Moyen-âge, époque où le peuple n'avait pas de nom transmissible, on retrouve des Brotier en aussi grande abondance dans la contrée que maintenant. Un acte de 1567, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, (Invent. des archives n° 145, p. 15) indique, dans la petite vallée de la Vau (*Vallis Frenicarius*, vallée des Vieux frênes) vingt-sept propriétaires du nom de Brotier ou Brothier, non considérés comme parents les uns des autres, et ne se distinguant que par un surnom. De plus, comme cette dite vallée relevait de l'abbaye de Saint-Maixent, au spirituel, nous avons dirigé nos recherches de ce côté. La modification de l'orthographe y est bien insensible. Malgré les siècles, les noms Broterius, Brother ou Broter y sont nombreux du XIVe au XIIIe siècle. Froterius, Broterius et Boterius, du XIIe au XIe siècle. Avant cette époque, le nom Froterius est le seul usité dans les chartes du XIe au VIIe siècle. Après cette époque déjà éloignée, on perd les traces de ce nom.

Or, le groupement de noms, toujours les mêmes, dans une même localité, au travers de tant de siècles où le nom n'était pas encore héréditaire, mériterait une étude approfondie de la part d'un historien ou d'un linguiste érudit. Il est certain que les noms Froterius, Broterius et Brother ont la même signification dérivée du mot « Frère » ; ces noms n'ont fait que subir les influences, latines, germa-

niques et anglaises des époques dont ils ont eu à supporter la domination

Ces « Frères », vivant en groupements serrés pendant plus de 1200 ans, indiquent sûrement l'arrivée dans le pays d'une colonie ancienne dont on ne peut préciser l'époque. La légende dit que les Broterius sont d'origine germanique, et les documents pour l'histoire de Civray parlent de l'ancien chemin des Brottiers qui conduisait au village des Brottiers, sans rien préciser. Il serait très intéressant, et d'une grande utilité pour l'histoire locale, de savoir comment cette colonie de Broterius est venue se fixer dans ce pays et à quelle époque ? DE RICAULD.

* * *

Question très intéressante : j'ai toujours entendu dire qu'il y avait, dans le département de l'Ain, un îlot arabe, mais le nom de la commune m'échappe absolument. H. C.

—

Portrait de Jacques de Flesselles (XL). — L'ouvrage récent, *Les grandes journées populaires*, 1789-1870, par MM. Baudin et R. Cadières, anc. lib. Furne, à Paris, contient dans le tome Ier (*Le soulèvement*, in-8, col. 600 pp. ill.) un très beau portrait de l'ancien prévôt des marchands de Flesselles.

Il est debout, près d'une table chargée de livres et d'un groupe en biscuit, avec l'habit chiné, et au cou, le ruban de moire noire qui voltigeait alors sur les jabots de dentelles. La figure est belle, calme et régulière, il tient une lettre à la main et regarde le spectateur. — Est-ce la reproduction du portrait unique (?) conservé au Musée Carnavalet ? C'est une photogravure, mais le nom du peintre ne paraît pas s'y trouver. Cz.

—

Femmes multimames (XL ; XLI, 16). — Je possède une gravure ancienne, datée de « Amsterdam, 1693 », représentant une femme debout, découvrant ses *cinq seins* à une déesse assise, qui paraît ébahie (du reste comme tous ceux qui regardent cette gravure) ; aux pieds de cette femme, un homme paraissant navré est enchaîné.

La disposition des cinq seins sur la poitrine de cette femme est assez curieuse. Un héraldiste dirait : posés 2, 1, 2. En réalité, il y a deux seins en place, deux par dessous et un autre au milieu.

Cette très curieuse et très rare gravure a 14 centimètres de hauteur sur 7 de largeur ; elle est signée P. PICARD. F. Je l'ai achetée 15 fr., il y a quelques années, pour mes collections de curiosités, et la tiens à la disposition de l'amateur philomultimames qui en aura besoin.

CROUÉ DE LA RESNERIE.

—

Saint Pipe (XL). — M. le chanoine Cochard, dans son étude sur *Les saints de l'église d'Orléans*, 1879, convient que saint Pipe était un enfant du pays de Beaune-la-Rolande (Loiret), canonisé jusqu'ici par la seule vénération des peuples. Et le même auteur termine sa notice par cette réflexion : « La simple mention de son nom dans la *Commémoration des saints* de l'église d'Orléans, d'où Beaune relève depuis le Concordat, autorise *implicitement* le culte de la mémoire et des reliques de saint Pipe. »

Rien de commun entre Beaune-la-Rolande et le Beaune du pays bourguignon, avec lequel il semble avoir été confondu par Migne et par ceux qui l'ont consulté pour donner les dernières communications, col. 1083, 1084.

Quant à la caractéristique de ce saint, elle se traduirait peut-être assez heureusement par l'image d'une source coulant à ses pieds. En effet, quand elles sont éprouvées dans leurs récoltes par des sécheresses désastreuses, les populations du Gâtinais se rendent processionnellement à la fontaine dite de saint Pipe, pour obtenir du ciel des pluies bienfaisantes. O. DE STAR.

—

Montagne noire (XL). — Dans le Jura français et dans le Jura suisse, il y a plusieurs « Montnoir » et « Noirmont » Ces noms, qui désignent des montagnes couvertes de sombres forêts de sapins, paraissent empruntés à l'aspect noirâtre de ces masses de verdure persistante, faisant contraste avec le vert plus clair des forêts peuplées d'essences feuillues et à feuilles caduques.

Dans le langage vulgaire, on désigne aussi les arbres résineux sous le nom commun de bois *noirs*, tandis que les hêtres, érables, frênes, tilleuls, etc., de la montagne s'appellent bois *blancs*.

SUS.

Goëlle et Gouelle (XL). — En breton, goner et gwar signifie ruisseau, d'où : le Guer. Côtes du-Nord ; le Gner, Morbihan ; le Goës-er, affluent du Scorff, Morbihan ; le Guerais, affluent du Ninion, Morbihan ; la Guérande, affluent de la Sèvre, Deux-Sèvres. Le même mot a été employé sous les formes : Gouach, Gouech, Gouarch.

Cf. *Origine et formation des noms de lieu*, par Cocheris, inspecteur général de l'instruction publique, page 13, Paris, chez Delagrave, 1885.

P. V ET DE SAINT-MARC.

—

Prononciation des noms propres terminés en as (XL ; XLI, 20). — L'euphonie me semble justifier suffisamment la prononciation du nom *Chaix* d'Est-Ange ; mais cette raison n'est même pas nécessaire pour les expliquer, attendu que le village de Picardie, *Caix*, d'origine et de formation absolument similaires, avec absence de chuintement, se prononce de la même façon, et non *Caiqs*. Il faut faire, du reste, ici comme partout, une part importante aux fantaisies provenant de prononciations provinciales. C'est ainsi qu'un autre village de *Caix* ou *Cayx* (l'ancienne orthographe est *Caix*), situé en Quercy (commune de Luzech, Lot), se prononce *Caïlle* (bref), l'*x* disparaissant complètement dans cette prononciation. On voit donc qu'il est bien difficile d'établir une règle fixe dans une question réglée, avant tout, par l'usage.

Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

* * *

Je crois, je suis certain même, que l'érudit intermédiairiste qui signe Paul, a commis une légère erreur en disant que *Blacas* se prononce *Blaca*. Je puis assurer que mes cousins de Blacas ne seraient pas satisfaits de s'entendre dénommer *Blaca*. Il y a plusieurs noms français qui se prononcent *ace* ; exemple : *as* (de trèfle) ; — *Lespinas* ; — *Lembras* et *Lasescuras*, commune et famille de la Dordogne.

OROEL.

—

Sully (XL). Dans le département du Loiret, on ne prononce pas Suilly-sur-Loire, mais bien Sully-sur-Loire. Or, le nom du grand ministre du roi Henri IV était d'ordre féodal et tiré précisément de cette localité orléanaise ; il n'y a pas de raison de le différencier du nom topographique lui-même. En pareil cas, la prononciation locale doit faire loi. Il n'en serait plus de même si le lieu tirait son nom de celui d'une famille. Les Normands de la vallée de la Charentonne ne sont donc pas absolument dans leur droit quand ils appuient, avec toute l'insistance possible, sur le g et sur les deux voyelles finales du nom de Broglie.

O. DE STAR.

* * *

Dans le pays, sur la Loire, où se trouve le château de Sully, on ne prononce jamais autrement que Sul-ly.

LOTUS-SAHIB.

—

Cheminées dans les églises (XL). — Dans l'église Saint-Martin, à la Ferté-Villeneuil, canton de Cloyes, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir), se voit une cheminée ménagée dans un mur construit après coup, entre l'étage inférieur de la tour et le reste de l'édifice. Cette église date du XIIe siècle, mais la tour fut fortifiée au XIVe siècle. La cheminée peut donc avoir été installée pour les besoins de la petite garnison qui s'enfermait dans cette tour.

O. DE STAR.

—

Famille Brunet (XL). — La femme de Jean Brunet de Saint-Morice (aliàs de Saint-Maurice) se rattachait par son père Potier, sieur du Roto et du Mesnil-Chrestien, époux de Marie du Chemin ; par son grand-père maternel, Lucas du Chemin, époux de Jeanne Le Fournier ; enfin par son bisaïeul, Jacques Le Fournier, époux de Marie de Villebresme, à la famille de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire, autant qu'on peut le croire, à Jacquemin d'Arc, frère de la Pucelle, et non à Pierre du Lys, son autre frère (Cf. de Bouteiller et de Braux *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 78 et 150. — Boucher de Molandon. *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 71 et second tableau généalogique).

Par ailleurs, une nièce de la Pucelle, Marguerite du Lys, avait épousé, en Orléanais, Antoine de Brunet, dont elle eut Jean de Brunet, écuyer, qui épousa, le 17 novembre 1517, Catherine de Thiville. « Les descendants de ces Brunet, dit B. de Molandon (ibid, p. 135), s'il en existe encore, ont échappé à mes recherches ».

Nous trouvons, dans une autre direction, un Philibert Brunet, écuyer, seigneur et baron de Chailly, de Thoisy, de Cercey

et de Travoisy, qui, de son mariage avec Jeanne Tavault, eut : 1° François Brunet de Montforan, baron de Thoisy, président à la Chambre des comptes de Paris ; 2° Jeanne-Madeleine Brunet qui épousa, le 15 juillet 1664, Pierre-François Durey, écuyer, seigneur de Trochère, de Sauroy, de Vieuxcourt, etc., d'où sont issus cinq fils, devenus eux-mêmes chefs des familles Durey de Sauroy, marquis du Terrail, Durey de Meinières, Durey d'Harnoncourt, Durey de Noinville, enfin Durey-Brunet de Montforan. (Saint-Allais, t. XVI, p. 359 et 360).

Toutes ces familles Brunet ont-elles quelque chose de commun entre elles ? Les deux dernières se rattachent-elles aux Brunet du Languedoc qui intéressent notre confrère XVI-B ? Nous l'ignorons et ne présentons ces données qu'à titre de documents.

Voir encore dans le *Dictionnaire historique* de Lalanne plusieurs indications relatives aux maisons nobles qui ont porté le nom de Brunet. O. DE STAR.

—

Libera nos a malo (XL, XLI, 25). — Il est certain que la traduction correcte est : « Délivrez-nous du *malin* ». Mais à quelle époque a-t-on commencé à dire ou même à écrire : « Délivrez nous du *mal* » ? J'ai sous les yeux un testament de 1567, dans lequel un grand seigneur protestant fait une profession de foi avant d'énoncer ses dernières volontés. Or, dans une sorte de commentaire du *Pater*, il écrit à la fin : « .... et ne me induire point en tentation, mais me délivre du *mallin*.... ».

De nos jours, tous les livres de prières portent : « Délivrez-nous du *mal*. Ainsi soit-il.. » On peut trouver dans ces derniers mots, peut-être, la raison de la corruption de *malin* en *mal*.

En effet, « *malin*. Ainsi soit-il » forme un hiatus fâcheux et difficile à articuler. Les petits enfants ou le bon peuple, gens pratiques, ont fini par contracter les deux syllabes en une seule, en supprimant la dernière de « malin ». C'est une explication peu scientifique peut-être, mais qui me paraît simple. N'est-elle pas plausible ?

HACHEL.

—

Existe-t-il un ou des Dictionnaires de provincialismes ? (XL ; XLI, 27). — Cf. Métivier. *Dictionnaire franco-normand* ou recueil de mots particuliers au dialecte de Guernesey, faisant voir leurs relations romanes, celtiques ou tudesques. Londres, 1870, 1 vol. in-8. (Rare).

C. D'H.

*
* *

Il existe un livre de M. Beauquier, député du Doubs, sur les *Provincialismes francs-comtois*. A. C.

—

Il me semble que la question s'est distendue, puisque C. de Saint-Marc et Alfred Sage y font figurer des *Glossaires*, ou dictionnaires du vieux langage, *sive* du patois ou des patois.

L'expression de *provincialisme* implique quelque manière de dire et quelque façon de penser spéciale à tel ou tel terroir, mais non un état ou tableau de toutes les valeurs d'interprétation de la langue française, par un dialecte ou patois correspondant.

Ma note a été douloureusement traitée par le compositeur — à cause de ma mauvaise écriture, très probablement. — Il faut rectifier Misier du Puitspelu, en *Nizier du Puits Pelu*, et Clarisseur en *Clair Tisseur*, nom du savant humoriste bien connu à Lyon. Cz.

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains ? (XL ; XLI, 34). — Voici une troisième manière dont on n'a pas parlé jusqu'ici : MDCD. Z. CH.

*
* *

Notre confrère, Dr B, dit qu' « autrefois, les anciennes horloges n'écrivaient pas 4 en chiffres romains, comme aujourd'hui par IV, mais par IIII ». C'est peut-être le contraire qu'il faudrait dire, car aujourd'hui les cadrans nous donnent presque toujours la 4e heure figurée par IIII.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Tabernacle (XL, XLI, 35). — Ce terme est également employé dans la marine pour désigner un poste d'observation, situé à l'arrière de certains navires, dans lequel se tenait le capitaine. HENRI L.

—

L'acteur anglais Mathews (XL ; XLI, 35). — Laissez-moi me rectifier : Charles-James Mathews était bien né en décembre 1803, mais le 26 et non le 3, à Liverpool, et non à Londres. Ces précisions me sont fournies par une notice

détaillée, apparemment rédigée sur des documents communiqués, et qui figure dans l'appendice de la 2me édition de *The dramatic List*, by Charles E. Pascoe. London, Bogue, 1880, in-8.

Voici les seules indications qu'il me semble à propos de relever dans cette biographie : Mathews n'a pas seulement paru à Paris en 1863, dans l'*Anglais timide*, traduction d'une pièce anglaise intitulée : *Cool as a Cucumber*. L'accueil qui lui était fait lui parut encourageant, et il revint jouer, cette fois, au Vaudeville, l'*Homme blasé* (*Used up*), qui eut cinquante représentations. Mathews fit sa dernière tournée à sensation, dans l'Inde, en novembre 1875. Une représentation qu'il donna à Calcutta « sur le désir de Son Altesse royale », au passage du prince de Galles dans cette ville, réalisa, assure-t-on, une recette de 2.000 liv. st. (50,000 fr.). Les pièces, tant originales qu'imitées du français, écrites par Charles Mathews, sont au nombre de quarante-trois.

G. I.

***

L'anecdote qui lui est attribuée par M. Henri Monod, est de *Deburau*. J. Janin en fait mention dans son livre sur Deburau, publié, il y a quelques années, dans la collection des œuvres choisies de J. Janin, par la Librairie des bibliophiles.

L. DIGUES.

—

Moulin de la mer (XL ; XLI, 79). — Il existe un moulin de marée à Ars-en-Rhé (Charente-Inférieure).

Il y en a quelques-uns sur la côte de Bretagne.

P. V. et DE St MARC.

—

E. Garcia (XL ; XLI, 80). — On lit dans le *Journal de la librairie* de 1847 :

2467. *Mémoire sur la voix humaine*, présenté à l'Académie des sciences, en 1840, par Manuel Garcia. Réimpression, augmentée de quelques observations nouvelles sur les sons simultanés et suivie du rapport de la commission de l'Académie des sciences du 12 avril 1841, in-8 de 2 feuilles 1/2, imp. Duverger.

3532. *Ecole de Garcia. Traité complet de l'art du chant en deux parties*. Première partie, deuxième édition, par Manuel Garcia, professeur de chant au Conservatoire royal de musique, in-4° de 11 feuilles.

5104. Le même, seconde partie, première édition, in-4° de 27 feuilles.

Chez l'auteur, rue Chabannais 6, chez Troupenas, imp. Duverger.

NAUROY.

Dictionnaires d'argot (XL ; XLI, 54.) — Lorédan Larchey a publié un dictionnaire de l'argot parisien, il y a une vingtaine d'années, fort bienfait.

Voici le titre exact :

Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien, sixième édition des excentricités du langage, mis à la hauteur des révolutions du jour, par Lorédan Larchey. Illustrations de J. Férat et Ryckebusch. — Paris F. Polo, édit., 1872. — Grand in-8° de 236 pages.

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries épiscopales (XL). — Il n'existe pas d'*Armorial universel*, imprimé, des cardinaux, archevêques et évêques ; il n'a été publié jusqu'ici que des armoriaux particuliers pour un très grand nombre de diocèses. Mais un armorial universel existe manuscrit et prêt à être livré à l'impression. Ce travail énorme, qui a nécessité des années de recherches, a été fait par un savant bien modeste, M. Morandière, ancien magistrat, qui est trop obligeant pour refuser un renseignement sur cette matière.

LÉONCE GRASILIER.

***

Ce n'est pas peu de chose, ce que demande le confrère C. D. C. ! Les armoiries des évêques catholiques de l'univers entier, anciens et actuels... malepeste ! La seule nomenclature de ces prélats, le *Series*, de Gams, tient un fort volume in-4°. Combien de volumes faudrait-il pour enregistrer toutes les descriptions d'armoiries ?

Enfin, essayons toujours de donner un commencement de satisfaction au questionneur.

La *Revue de la noblesse* a publié les armoriaux suivants :

Evêques d'Amiens, par le comte de Marsy, III, 213, 264. 289 ;

Evêques d'Agde, IV, 69 ;

Evêques de Béziers, IV, 180 ;

Evêques de Lodève, IV, 257 ;

Evêques de Montpellier, IV, 346 ;

Evêques de Saint-Pons, IV, 406.

Ces cinq armoriaux, par A. Fourtier.

Pour le dernier, consulter aussi *Saint-Pons de Thomières*, par M. J. Sahuc ; (108 et seqq) il existe quelques différences.

Evêques de Maurienne, par Ch. Buet, V, 121.

Notre excellent confrère, Henri Tausin, est l'auteur d'un « Armorial des Archevèques et évêques contemporains, » paru il y a peu d'années. EFFEM.

—

Donné entre les lions (Datum inter leones) XL ; XLI, 84). — A citer le portail ogival de l'église de Samoëns (Hte Savoie) qui, d'après Francis Wey :

Date de 1555 et est accosté de colonnettes engagées dont le fût plonge sur deux lions héraldiques accroupis, disposition qui rappelle le porche de Notre-Dame d'Embrun. SUS.

*
* *

Des lions de ce genre existent au portail de l'église Saint-Sauveur, de Dinan, Côtes-du-Nord, (XIIe siècle).

P. DU GUÉ.

*
* *

Dans toute la région des Hautes-Alpes françaises, cette antique et originale disposition du porche des églises, villes et villages, se retrouve, de Briançon à Embrun, de Saint-Etienne en Dévoluy à Abriès. L'un des beaux spécimens de cette architecture est le porche de la cathédrale d'Embrun avec ses gros lions de granit gris. Puis Guillestre, toute bâtie en marbre rose, dont la curieuse église du XIVe siècle offre un superbe spécimen de serrure qui a tenté plus d'un archéologue ou amateur de bibelot. On y voit les trois ordres de l'Etat, en statuettes de fer forgé, de la hauteur d'un doigt chacune, sous des ogives merveilleusement fouillées. Les deux lions sont moins anciens que ceux d'Embrun, ils supportent sur leur dos une fine colonnette de marbre rose, de la même pierre que les lions, mais ils ont la même figure archaïque : les touffes de leur crinière sont régulièrement ondulées, leur attitude est celle des sphinx de l'Egypte, et leurs têtes rappellent celles des lions byzantins.

L'église de Planpinet, barbouillée au dedans d'un déplorable rococo, sculptures, peintures, fresques, etc., offre, au dehors le porche classique, soutenu par deux lions accroupis, de pierre grise.

Le peintre Lebrecht Lortet en a fait un remarquable tableau, dont le premier plan est l'église aux lions ; une sévère montagne, au profil alpestre, avec un large horizon, occupe le fond de la toile, vendue en Angleterre, je crois. Je pourrais en citer huit ou dix autres, offrant la même particularité. Il me parait que c'est assez. Cz.

Harnachements de mulets (XL ; XLI, 84). — Les plaques de cuivre ont été pendant longtemps l'ornement du frontail des mulets du Gévaudan et du Velay. J'en ai acheté au Puy, il y a peu d'années, au prix de cinq francs : cette année, à Millau, à dix francs. Beaucoup représentent des armoiries, des scènes cynégétiques ; parfois elles mentionnent des devises amoureuses : *J'aime Toinon, j'aime Lisette*, ou même morales : *J'aime le lys, j'aime la rose ; j'aime l'honneur sur toutes choses*.

Néanmoins, ce vieux souvenir des temps passés tend à disparaître du centre de la France, quoique, dans les Alpes, en Maurienne, on en rencontre encore et de fabrication relativement récente. Cette mode est fréquente en Espagne. Cz.

*
* *

Ces plaques ne sont pas encore rares. Il n'y a pas encore très longtemps que j'aurais pu en acheter un bloc de plus de trois cents et à un très petit prix.

Il existe, au musée du Puy, une vitrine qui en renferme plus de soixante.

P. L.

—

La taille humaine (XL ; XLI, 2, 86). — Le poids du corps humain doit rationnellement subir des variations, dans une même journée, par suite de l'absorption et de l'élimination des aliments.

La taille peut, momentanément et à la fin de la journée, éprouver une légère diminution, provoquée par un affaissement physique.

Cette intéressante question a été agitée dans le fameux procès du Prétendant, cause célèbre, qui, il y a une trentaine d'années, passionna les Anglais.

Un imposteur, boucher en Australie, voulut se faire passer pour le fils et l'unique héritier d'une riche famille anglaise, dont on avait perdu les traces depuis plusieurs années. Le disparu avait été officier dans l'armée anglaise. Au cours des débats, le médecin-major du régiment dans lequel il avait servi, fut appelé à déposer sur certaines particularités physiques, et notamment sur la taille constatée. Celle qu'il indiqua se rapprochait sensiblement de celle du Prétendant. Un juré demanda au médecin-major si la mesure avait été prise le matin ou le soir. Cette question fit sourire quelques assistants, mais l'avocat des héritiers naturels fit ressortir la va-

leur de l'observation, qui, dans l'espèce, pouvait avoir une certaine importance.

Des constatations faites sur plusieurs individus, démontrent qu'il ne peut y avoir aucun doute dans la question soulevée par l'*Intermédiaire*. HENRI L.

—

Jeton à deux têtes affrontées (XLI, 3). — Il s'agit probablement d'Albert, archiduc d'Autriche, né en 1559, mort en 1621, qui épousa Claire-Isabelle-Eugénie, fille de Philippe II. Pour s'en assurer, il faudrait consulter deux ouvrages que je n'ai pas sous la main, 1° Van Loov, *Histoire métallique des 17 provinces des Pays-Bas*. La Haye, 1732-1737, 5 vol. in-fol. 2° Dugniolles, *Le jeton historique des XVII provinces des Pays-Bas*. Bruxelles, 1876-8°, 4 vol. in-8°.

Quant aux livres traitant des jetons français, il y a : J. Fontenay, *Nouvelle étude des jetons*, 1 vol. in-8°, 1850.

2° *Manuel de l'amateur de jetons*, 1 vol. in-8° de 429 pages, nombreux jetons gravés, Dijon, 1854.

J. Rouger et E. Hucher, *Histoire du jeton au moyen âge*, 1 v. in-8° de 177 pages et XVII planches de jetons, gravées. Paris, 1858.

Henri de la Tour, *Catalogue de jetons de la Bibliothèque nationale*. 1° Jetons des rois et reines de France, 1 vol. grand in-8°. avec 35 planches.

René de Lespinasse, *Jetons et armoiries des métiers de Paris*, in-8°, Nevers, 1897.

Forgeois, *Notice sur les plombs trouvés dans la Seine*, 6 vol. grand in-8°, quantité de dessins, 1858 1874.

Enfin, voir la *Revue numismatique*, l'*Annuaire de la Société numismatique française*, 1866-1896, la *Revue belge de numismatique*, dans lesquelles se trouvent quantité d'études sur les jetons français et autres. SEDANIANA.

***

Le jeton dont parle Cz, dans l'*Intermédiaire* du 7 janvier, est un jeton frappé par le bureau des finances des Pays-Bas, en 1600 et non en 1601, sous le règne des archiducs Albert et Isabelle.

Gerard van Loov, dans sa grande *Histoire métallique des Pays-Bas*, le reproduit et le décrit. Cet ouvrage, extrêmement intéressant et curieux, fut imprimé à La Haye, en 1732. CRAMANT.

—

Affaire de Drake (XLI, 4). — Il en est de même pour l'affaire de l'anglais Drake, mêlé à toutes les intrigues royalistes contre Napoléon, et impliqué dans le procès de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau. H. BAGUENIER DESORMEAUX.

***

Sir Francis Drake était, à l'époque du Consulat, ministre de Sa Majesté britannique, près la cour de Bavière. Il fut longuement mystifié par un policier français appelé Méhée de la Touche, lequel, après s'être donné au ministère anglais comme un jacobin persécuté et fugitif, fut envoyé par ce ministère à Munich, pour recevoir des instructions de sir Fr. Drake, auquel il soutira, en diverses fois, 192.000 francs destinés à salarier, en France, diverses personnes travaillant ou devant travailler au renversement de Bonaparte. Rentré en France, Méhée fut complimenté par le grand-juge, et le gouvernement fit insérer au *Moniteur* toute la correspondance qui montrait que le ministère anglais avait été le jouet d'un agent provocateur. De plus, un volume fut imprimé à part, à l'Imprimerie de la république, germinal an XII.

Lire, à ce sujet, de longs détails dans la *Bibliothèque des Mémoires* du XIX° siècle par Lorédan Larchey, série 1789-1815, pages 57 et suivantes, (se trouve aux bureaux du *Moniteur Universel*, 13 quai Voltaire, ou chez Frédéric Henry, 12, Galerie d'Orléans, Palais-Royal). V. A. T.

—

Mezzaro (XL). — Le *Mezzaro* est la mante de couleur, le foulard, que mettent les pêcheurs de Gênes et de Lucques. A. C.

***

Le mezzaro est le voile, ou la pièce d'indienne, blanche ou imprimée en couleur, que les Génoises, jeunes et vieilles, portent ou portaient sur leur tête; il y a trente ou cinquante ans. Parmi ces voiles, fort épais, en cotonnade, il en est d'anciens (XVIII° siècle) qui représentent des arbres, des fleurs, des animaux fantastiques, des singes, etc., etc., que l'on a beaucoup employés, ces dernières années, pour tendre des salons d'été, des boudoirs. Le coloris en est très riche ; le rouge, le bleu, le brun, le vert, y dominent. J'en ai acheté plusieurs ; cela vaut (valait en 1855) environ 12 à 18 fr. le voile, souvent de 2 mètres sur 1 m. 50 ou 1 m. 75.

Comme cet usage est (était) répandu dans toute la rivière de Gênes, la personnalisation qu'en fait Alfred de Musset de la ville même de Gênes, est une admissible et poétique licence. Cz.

Trouvailles et Curiosités

Les Pensionnaires de la Comédie-Françaice de 1800 à 1900 (XL ; XLI, 21). — *Liste chronologique des acteurs aux appointements, dits pensionnaires, depuis la réunion générale du 11 prairial, an VII* (30 mai 1799).

1799. — GÉRARD (Etienne-François), avait débuté à l'ancienne Comédie (depuis Odéon) le 9 mars 1784, dans l'emploi des manteaux ; mort en mai 1801. — *Lacave* (L.-C.), sociétaire en 1804. — *Després*, sociétaire en 1807. — DUBLIN (Tournelle). — BERVILLE (Bonamy de Preciosi, dit), de l'ancien théâtre de Monsieur. — MARCHAND (Jean-Claude), danseur-figurant de l'ancienne Comédie (1762), utilités et annonces; mort en mars 1820. — Mme BAPTISTE bru, du Théâtre de la République. — Mme HOPKINS. — Mlle MARS aînée (Louise), reparaît en 1815 et de 1818 à 1828. — Mlle PATRAT (Justine Alternack), fille de l'auteur-comédien. — Mlle FIERVILLE. — La petite BERVILLE (Justine).

1800. — *Lafon*, sociétaire la même année.

1802. — Mlle GROS (Marie) reparait en 1822. — Mlle *Desroziers* (Duval), sociétaire en 1804. — Mlle *George* (Weimer), sociétaire en 1804. — Mlle *Duchesnois*, sociétaire en 1804.

1804. — VARENNES (Santoire), à 1809. — GONTIER (Tonon Georges Belloste), né à Boulogne-sur-Mer, le 3 février 1785, mort à Fontainebleau, le 14 septembre 1841.

1805. — *Michelot*, sociétaire en 1811.

1806. — *Saint-Eugène*, sociétaire en 1818. — LE CLERC, parti en 1809.

1807. — *Thénard* aîné, sociétaire la même année.

1808. — VANHOVE (Joseph-*Ernest*), frère du sociétaire, né à Lille, 22 juin 1756, avait débuté le 2 mai 1791, parti en 1818 ; mort en juillet 1825. — *Devigny* (Lechauve), sociétaire en 1811. — Mlle *Rose Dupuis*, sociétaire en 1812. — Mlle PÉLICIER, dame Bretin. — Mlle MAILLARD (Agathe), morte en 1813.

1809. — FAURE (Laurent). — BARBIER, mort le 7 septembre 1813. Mlle DARTAUX. — Mlle BOISSIÈRE (Jenny), 1792, devenue Mme Michelot en 1814, morte en 1839. — Mlle FONTANIER.

1810. — COLSON, fils (Jean-André) 1816, 1820 et 1831 à 1839. — SALPETRE (Udine). — Mlle *Demerson*, sociétaire en 1813. — Mlle *Dupont*, sociétaire en 1815.

1811. — DUMILATRE (Marie-Michel) mort en 1867. — *Cartigny*, sociétaire en 1814. — *Baudrier*, sociétaire en 1816. — *Firmin*, sociétaire en 1817, redevient pensionnaire en 1831.

1812. — VALMORE (F.-J. Prosper Lanchantin, dit), né en 1793, parti en 1816, mari de Mme Desbordes-Valmore, (1817). — Mlle *Regnier*, dame Tousez, sociétaire en 1819. — *Desmousseaux* (Saillot), sociétaire en 1818.

1813. — ARTIGUENAVE (Joseph), souffleur en 1815.

1814. — Mlle PETIT (D.), à 1833.

1815. — *Monrose* père, sociétaire en 1817. — Mlle GERSAY (Elisa), morte en 1837. — Mlle *Devin*, (dame Menjaud), sociétaire en 1828,

1816. — *David*, sociétaire en 1828 — Mlle DELATTRE. — Mlle *Anaïs Aubert*, sociétaire en 1832. — VICTOR (Pierre-Victor Lerebours, dit), né à Pontarlier (Franche-Comté) en 1793, mort en 1864.

1817. — Mlle CLAIRET, (Emilie), baronne Ménager, née en 1794. — Mlle SAINT-FAL (Caroline), fille du sociétaire. — Mlle WENZEL (Virginie), comtesse Orloff. — Mme *Desmousseaux* (fille du sociétaire Baptiste aîné), sociétaire en 1824.

1818. — DURUISSEL. — Mlle LA ROCHE. — Mlle CLARET (Jenny) morte le 28 juin 1819. — Mme COSSON (A. Béguin), morte en 1854. — *Guiaud*, sociétaire en 1832. — Mlle SAINT-ANGE (L.). — COSSARD, à 1833.

1819. — *Menjaud*, sociétaire en 1825. — NANTEUIL (Lebœuf). — ARISTIPPE (Bernier) de Maligny, mort en 1865. — Mme *Paradol* (dame Prévost), sociétaire en 1823. — Mme *Hervey*, sociétaire en 1828. — *Ligier*, sociétaire en 1831.

1820. — *Saint-Aulaire*, sociétaire en 1826. — ALPHONSE (Cudot), à 1822.

(*à suivre*). GEORGES MONVAL.

Inscription funéraire. — La Société Archéologique de Touraine a reçu communication, dans sa séance du 25 octobre dernier, du texte d'une *inscription funéraire* qui se lit sur une dalle, provenant de l'ancienne *eglise Saint-Clément, à Tours*, conservée aujourd'hui au manoir des Armuseries, commune de Rochecorbon. Cette inscription, reproduite ci-dessous, avait été placée sur le tombeau de *Michel-Duchamp*, décédé à 85 ans, en 1644, laissant 100 enfants et petits-enfants tous vivants.

Cy gizent sous ceste longue tumbe le s^r Michel Duchamp, marchant, qui décéda le 23 décembre 1644, âgé de 85 ans, lequel a laissé cent enfans tous vivans, et dame Marthe Moisi, sa femme, qui décéda le 23 avril 1628, âgée de 63 ans, lesquels ont fondé et ordonné estre dict et célébré à perpétuité en ceste église St-Clément, tous les dimanches de l'anée, issue de la procession qui se faict avant la grande messe, par M. le curé et ses chapelains, sur leur sépulture, le *Subvenite* et *De Profondis*, les oraisons *Deus, qui nos patrem* et *Fidelium* ; plus les 23 avril et 23 décembre, qui sont les jours des décez des dicts fondateurs, un service solemnel, sur les huict à neuf heures, avec le *Subvenite* et *De Profondis* sur leur sépulture ; plus le jour de la Toussainćts, environ 7 à 8 heures du soir, un salut solemnel durant lequel les sierges des rasteaux seront allumez, deux torches ardentes et deux cierges ardens portés par deux clergeons ; et fournira la fabrice pendant le dt salut et les deux services de 4 cierges autour du pesle et 2 sur le grand autel et au marguilier sonner iceux services le soir précédant et advertir l'aisné enfant d^ls fondateurs, qui advertira les autres ; plus pendant le Caresme, ès lundis, mercredis et vendredis, à neuf heures. l'absolution ; plus, tous les premiers dimanches des mois et festes solemnelles et annuelles, à l'issue de vespres, par M^r le curé sera faict l'élévation du *Corpus Dei*, chantant *Tantum ergo sacramentum*, *Ecce panis Angelorum* et les oraisons accoustumés ; et, pour la dotation et entretien de la dicte fondation, iceux fondateurs ont donné quatorze livres deux solz de rente foncière, pour estre payé au s^r curé, qui en payera ses chapelains neuf livre cinq solz, au marguilier vingt solz. aux enfans à chaqun six deniers, et le surplus à..... »

Nouvelles de l'Intermédiaire

** Le cercle Saint-Simon. — La Société du cercle Saint-Simon, dont les assises se tenaient à l'Hotel des Sociétés savantes, vient de se dissoudre, et la bibliothèque a été vendue. Ce cercle organisa des conférences qui eurent des succès retentissants.

Le fonds de Saxe. — Les archives du département de l'Aube, une des plus riches de France, renferment une masse de documents allemands et français groupés sous la rubrique *Fonds de Saxe*, et réunis, au siècle dernier, par le prince Xavier de Saxe, frère de la mère de Louis XV qui, sous le nom de comte de Lusace, vint habiter la France, à Pont-sur-Seine. L'étude de ces archives est indispensable aux personnes qui s'occupent de la guerre de Sept ans, où le prince Xavier joua un rôle, et d'une façon générale de la période de 1756 à 1790. Depuis le commencement de décembre, un groupe de quatre lieutenants, dirigé par un capitaine, appartenant au 20e corps d'armée, procèdent au dépouillement de ces documents qui étaient restés ignorés jusqu'au jour où, en 1841, M. de Viriville, archiviste de l'Aube, les signala à l'attention du ministère de l'Instruction publique. Ces documents ne pourront être mis à la disposition du public que le jour où leur classement sera terminé.

** L'*Autorité*, du 15 janvier dernier, a reproduit, d'après le *Journal du Loiret*, une lettre écrite de Paris le 22 janvier 1793, par le citoyen Pichon à son frère habitant à Montargis, pour lui donner des détails sur la mort du roi. Cette lettre n'est pas aussi inédite que notre confrère paraît le croire, car elle a déjà été publiée par l'*Intermédiaire* en sa livraison du 30 août 1898.

Nécrologie

Le docteur Ernest CHAMBARD

Nous avons à enregistrer la mort d'un zélé intermédiairiste, M. le docteur Chambard, qui a succombé à Clermont (Oise), le 14 du courant, aux suites du tétanos, à l'âge de 48 ans.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, M. Chambard avait été préparateur à l'Ecole des hautes études, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris et chef de clinique de la Faculté de Lyon.

Notre confrère fut nommé médecin en chef du service des hommes à l'asile de Clermont, le 15 avril 1897. Il s'occupait beaucoup de recherches bactériologiques, et c'est dans son laboratoire qu'il a contracté le terrible mal qui devait le terrasser en moins de vingt-quatre heures.

Sur son cercueil, à peine fermé, l'*Intermédiaire* dépose l'expression de ses regrets les plus sincères.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume, qui contient la question, et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les

mots en langue étrangère ; de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets ; sans cela leur copie ne peut être composée correctement.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de deux heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

P. du Gué. — Grand merci pour votre bonne réponse. L'erreur sera réparée.

A. D. Riom. — Nous avons fait votre com mission auprès de M. Th. G.

Vieux Chercheur très Curieux. — Nous avons une communication à vous faire de la part de Mgr. X. B. de M. Où faut-il vous l'adresser ?

Cz. — Reçu votre carte. Toujours bien à votre disposition ; ne craignez jamais d'abuser.

O' Kelly. — Nous avons une très intéressante empreinte de cachet à vous communiquer.

Un Chercheur entre deux ages. — Votre article sur Notre-Dame de Lourdes est des plus intéressants, mais... il a le tort de ne pas se rapporter, mais du tout !... à la question Vierge noire. Mille regrets.

Arm. D. — Pour le nom de l'auteur d'« Amitié Amoureuse », voir volume XL., col. 704.

Curiosus et Cz. — *Baguette divinatoire.* Un de nos plus savants confrères nous écrit : « Pourquoi nier, de parti pris, ce que longtemps ont cru nos pères ? Est-ce que, depuis la découverte des rayons X, il est permis de douter de quoi que ce soit en fait de choses surnaturelles ? »

ERRATA

XLI, 54, lig. 8 au lieu de *giridizione*, lire *erudizione*.
78, " 50 " maitresse, " maîtrise.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond.

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ

M. Henry-André, peintre dessinateur héraldiste, donne ici deux fois par mois un *ex-libris* inédit.

Ceux de nos lecteurs qui désirent faire composer une vignette bibliographique personnelle pourront, par ces spécimens, avoir une idée du talent et de l'habileté de l'excellent artiste.

Pour tous les renseignements, s'adresser au bureau de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.*

XLIᵉ Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 30 Janvier 1900.

36ᵉ Année
—
36, rue Laffitte
PARIS
—

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 868
—
Téléphone
N° 275.41
—

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

L'abbé Jean Meli, poète sicilien. — Quoique je ne sois pas un abonné à l'*Intermédiaire*, je compte cependant sur votre politesse, avec la complète confiance d'obtenir la faveur que je vais vous demander. Il s'agit de savoir si en France on a publié des ouvrages critiques sur le poète sicilien, abbé Jean Meli.

Prof. Gius. Messina Ferrante.

Alcano (Sicile)

M. Gustave Chatenet a publié à Paris, en 1892, des *Etudes sur Giovanni Meli. Réd.*

—

Médailles et jetons concernant la médecine. — Je possède une importante collection de jetons et médailles concernant la médecine et les sciences biologiques, collection que je suis désireux d'étendre encore et qui doit servir de base à une série d'études de numismatique médico-scientifique. Le premier travail dont j'achève la rédaction, est une *Monographie des jetons des Doyens de la Faculté de médecine de Paris*. Ma collection renferme un grand nombre de ces jetons, mais présente néanmoins beaucoup de lacunes ; la série complète de ces jetons n'existe nulle part, et plusieurs d'entre eux, qui ne figurent dans aucune collection connue, semblent être perdus définitivement.

Afin de rendre mon étude plus complète, je fais donc appel à tous les détenteurs de jetons de cette sorte, en les priant instamment de me fournir des renseignements sur ceux qu'ils peuvent posséder, ou mieux, de m'envoyer une empreinte ou un frottis de chacune des faces. Je leur saurai gré de me faire savoir aussi s'ils seraient disposés à me céder, éventuellement, ces spécimens et à quelles conditions.

Je serai heureux de recevoir des documents et renseignements de même nature au sujet des jetons et médailles concernant les Sociétés médicales de Paris et de la province, les hôpitaux, l'assistance publique, la vaccine, l'hygiène publique, le choléra, la peste, et en général tout ce qui se rapporte de près ou de loin à la médecine

Dʳ R. Blanchard.

226, boulevard Saint-Germain, Paris.

—

Autel des « Etandières ». — Je trouve dans de vieux registres paroissiaux (de 1789) la mention d'un autel des « *Etandières* » dans une église de Bretagne. Que veut dire cette appellation ?

Charlec.

—

Guillermin. — Simon de Guillermin, seigneur de Corny en Lorraine, en 1715, eut deux fils qui quittèrent la Lorraine quand le duc François épousa Marie-

Thérèse. L'un d'eux fut gouverneur de Sienne en Toscane.

Je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me faire connaître la généalogie de cette famille. Les fils de Simon de Guillermin ont-ils laissé postérité ? J'ai trouvé, dans Dom Pelletier, mention de plusieurs Guillermin, mais sans indiquer leur filiation. A. E.

*
* *

La Goille. — Jacques-Louis de la Goille, capitaine des arquebusiers de la ville de Reims, épousa, avant 1768, une demoiselle d'Estorquois.

J'aurais intérêt à savoir s'il a laissé postérité et, dans l'affirmative, ce qu'elle est devenue. A. E.

—

Un tableau de Nattier. — Existe-t-il un tableau de Nattier, Van Loo ou Louis de Silvestre, représentant la princesse Leczynska présentant la Dauphine Marie-Josèphe, fille d'Auguste III, roi de Saxe, au Dauphin son futur époux ?

C'est afin de préciser un point de l'histoire des peintres français que cette question est posée. D. L.

—

Sauvageries modernes. — Est-il exact, comme le dit Feuillet (de Conches), que la chair du maréchal d'Ancre, celle du grand hollandais de Witt, celle du comte de Belzunce, en 1789, aient été mangées par des fanatiques ? Y a-t il d'autres exemples modernes de ces sauvageries ? FIRMIN.

—

Vanité musulmane. — Est il vrai qu'en 1844, le Maroc refusât encore au souverain des Français le titre de roi ou d'empereur ? RIP-RAP.

—

Le compositeur A. Kjerulf. — Quelques mots sur ce compositeur scandinave ? Pourrait-on citer ses plus jolies mélodies, dont deux recueils ont, parait-il, été publiés ? E.

—

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.— De qui ce vers à la louange des écoles de rhétorique existant dans les principales villes de la Gaule ?

ELLIC.

Me Jean d'Asnières, accusateur d'Enguerrand de Marigny. — De quel Asnières cet avocat du roi tirait-il son nom et, probablement, son origine ?

HODGE.

—

Document à retrouver. — Le 4 avril 1889, il a été vendu un document ainsi catalogué : « Certificat par les bailly, échevins et curé de la paroisse et baronie d'Esquelbecq relatif à un monument en l'honneur de Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines au XVIe siècle, existant dans une chapelle de l'Eglise d'Esquelbecq. » Suit une description du monument.

L'heureux acheteur de cette pièce, serait-il assez aimable de m'en donner communication ? Ou, ce qui me serait d'une bien autrement grande utilité, une photographie ? Merci d'avance.

C. D'H.

—

Le poète Creyssel. — Creyssel, né à Saint-Affrique (Aveyron), employé dans l'administration des douanes a publié, il y a une vingtaine d'années, un volume de poésies intitulées *Rimes viriles*. Ce volume existe-t-il encore en librairie ? Chez qui ? J'en voudrais bien un exemplaire. A. S.

—

Divertissements de Compiègne. — Reste-t-il quelque trace des charades et des scénettes, que Octave Feuillet, Ponsard et autres, écrivirent et composèrent pour les réunions de Compiègne ?

Je serais heureux de me rendre compte de la valeur des divertissements de la Cour impériale, et suis sûr que quelques-uns de mes collègues partageront ma curiosité. VAN T.

—

Les miniaturistes Foëch et Whirsker. — Vers la fin du XVIIIe siècle, deux miniaturistes de talent, Foëch et Whirsker, se firent une spécialité de portraits d'acteurs. Leurs gouaches finement enluminées et rehaussées d'or, sont dessinées sur vélin avec une habileté surprenante. Arnault, l'auteur anonyme des *Souvenirs et regrets d'un vieil amateur dramatique*, 1861, a reproduit une quaran-

taine de ces charmantes compositions dans son ouvrage. Bellecourt, Lekain, Préville, Brizard, Mlle Clairon, Molé, Larive, etc., y figurent tous dans les costumes et les attitudes de leurs principaux rôles. Je désirerais savoir :

1° Ce que sont devenus les originaux ;

2° Si l'on connaît d'autres gouaches de Foëch et Whirsker non reproduites dans l'ouvrage ;

3° (Ceci s'adresse à notre distingué collègue, M. Georges Monval) : Si on peut avoir la liste des originaux qui figurent dans les collections de la Comédie Française. H. C.

—

Rôle social de la femme. — Quels sont les ouvrages ayant traité du rôle social de la femme et de son influence sur les mœurs, d'une manière générale, ou à un point de vue particulier,(au point de vue du concept de l'honneur par exemple) ; à toutes les époques et chez tous les peuples, ou à une époque et chez un peuple déterminés. Livres, articles en langue allemande, anglaise, italienne ou française ?

*
* *

Le général Bernon. — Existe-t-il des représentants de la famille du général Adolphe Bernon, vicomte de Montélégier, mort le 2 novembre 1825, et de son adversaire dans un duel qui fit grand bruit sous la restauration, le colonel Barbier Dufay ? X.

—

Descendants du général Lopez. — Né à Barrioco (Espagne) et, dit-on, exécuté à Gand (Belgique), pour affaires politiques en 1832. On désirerait avoir quelques renseignements généalogiques de cette famille, et surtout de ce général. HENRY ANDRÉ.

—

Trois questions bibliographiques. — 1° Je possède trois volumes de Forneron, *Histoire des Emigrés*, Plon et Nourrit, 1884-90, in-8°. Le tome III ne paraît pas finir l'ouvrage ; il y a seulement : « fin du tome III », bien que la table indique les derniers exploits de la police impériale. Y a-t-il un 4e volume et en quelle année fut-il publié ?

Je demande aussi combien de volumes a l'*Histoire des princes de Condé* : j'en ai les deux premiers volumes, n'y en a-t-il pas quatre ?

3° Enfin, j'ai sous les yeux un petit livret, déchiré et incomplet, qui contient toutes les dates importantes de l'histoire de France, résumée en un seul vers mnémonique, qui est du reste commenté par des notes correctes et exactes. Cela commence avant 362, avec Julien l'Apostat, et cela finit en 1801, par ce vers :

Le concordat termine enfin d'affreux combats.

Dans ce vers, les lettres r, c et b donnent la date 1801, en vertu d'un alphabet qui n'est pas celui d'Aimé Paris. Ce dernier avait adopté celui-ci : « *t*o*n* a*m*i *r*e*l*i*g*ieux *q*ui *f*ait *b*ien », t, n, m, r, l, g (ou ch), q (ou k), f (ou v), b (ou p) correspondaient aux chiffres de la première dizaine, les lettres s, r (ou x) donnaient le zéro. Connait-on ce petit livret, et la maison qui l'a édité. Paris, typ. A. Parant, 76 rue Monsieur-le-Prince. Cz.

—

La première femme du maréchal Bazaine. — Existe-t-il un ouvrage ou une notice donnant des renseignements sur la première femme du maréchal Bazaine, qui mourut d'une façon mystérieuse, pendant qu'il commandait au Mexique ? L. P.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 et 1793. —

Il a paru pendant la Révolution une *Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second Tribunal établi à Paris par la loi du 17 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la Patrie.*

Cette liste fut publiée en dix fascicules, au prix de 15 sols chacun. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* possèderait-il cette liste, et voudrait-il bien la communiquer ? FONTA.

—

Monastère de Chozeau. — Nous lisons, dans une généalogie de la famille Bathéon de Vertrieu originaire du Lyonnais que Antoine-Léonard Bathéon de Vertrieu, seigneur de Vertrieu, en Dauphiné, eut, de son mariage avec Bonne Pupil, fille de Jean Pupil, secrétaire du roi : Marie-Anne,

septième et avant-dernière abbesse du monastère royal de Chazeau, près Crémieu (Isère). Elle avait été élevée à ce siège monastique en 1743.

Nous serions reconnaissant à nos érudits confrères s'ils pouvaient nous fournir des renseignements sur ce monastère, sur l'ordre auquel il donnait asile. Il a dû être complètement détruit pendant la révolution, car il n'en reste pas le moindre vestige à Chozeau, où nous nous sommes livrés aux recherches les plus minutieuses ; et dans les archives de cette commune, il n'en est même pas fait mention. MONTMOREL.

Nous ne connaissons d'autre monastère répondant à peu près à ce nom que Chozeaux, *B. M. de Casale*, abb. de Clarisses, fondée en Forez, diocèse de Lyon, par Lucie de Beaudiner, en 1332 Tr. à Lyon en 1623. Voir *Gallea christiana*, IV, 292 ; *Le royal monastère de Chozeaux*, par Javille. Saint-Etienne 1870, 8°. Les armoiries de Chozeaux sont enregistrées dans l'Arm. Général de 1696. RÉD.

—

A perpète. — Quelle est l'origine de cette expression qui signifie *à perpétuité* ? De quand date-t-elle et à quelle époque faut-il en faire remonter l'apparition ? Elle doit être contemporaine de *sur les fortifs* et autres du même genre.

*
* *

Un synonyme de plumard. — Je comprends d'où vient *plumard ;* mais d'où peut venir son synonyme, qu'on peut écrire : *pucier* (nid à puces) ou *pussier* (pour *poussier*, nid à poussière) ? G.

—

« La maison politique que Jacques a bâtie. » — Orné de 13 gravures, — Paris, 1820. Rosa, éditeur. — Plaquette in-8°

Un confrère obligeant pourrait-il me renseigner sur l'importance de cette plaquette et surtout sur son sens ou son interprétation que je ne puis découvrir ? VILLEFREGON.

—

Famille de Lezay-Marnésia. — L'un de mes érudits collègues de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur les membres suivants de la famille de Lezay-Marnésia, aujourd'hui éteinte :

1. — Claude-François-Adrien de Lezay-Marnésia, né en 1755, avait épousé mademoiselle de Brissey. Où était née cette dame ? Où et à quelle époque ce mariage fut-il célébré ?

La *Biographie universelle* dit qu'elle mourut en 1785, au château de Condé, maison de campagne de l'évêque d'Evreux, son beau-frère. De quel Condé s'agit-il ? Il y a, dans le département de l'Eure, Condé-sur-Iton (canton de Breteuil, arrondissement d'Evreux). Il est à remarquer que M. de Marnésia, évêque d'Evreux, s'était démis de son évêché en 1773, pour se retirer en Franche-Comté, son pays natal. Aurait-il conservé, à titre personnel, une maison de campagne à une distance aussi considérable du lieu de sa retraite, ayant quitté définitivement son diocèse ; ou bien s'agirait il d'une autre localité du nom de Condé ? — D'où était originaire la famille de Brissey ? Existe-t-elle encore ? Quelles sont ses armes ?

2. — Un autre de ses beaux-frères, Claude-Gaspard de Lezay-Marnésia, chanoine de Lyon, et abbé commandataire de l'abbaye d'Acey (Jura), abbaye détruite pendant la révolution, mourut en 1818, d'après la même *Biographie universelle*, mais le lieu de sa mort n'est pas indiqué. Peut-être est-il mort à Lyon, dont il était ancien chanoine.

3. — Un des neveux de Claude-Gaspard-Adrien de Lezay-Marnésia, littérateur distingué, laissa deux fils :

Le premier, Adrien de Lezay-Marnésia, fut préfet du Bas-Rhin et mourut à Strasbourg, en 1814, des suites d'un accident de voiture. Il avait épousé, en 1796, madame de Briqueville, née de Canisy. Où se fit ce mariage ? D'où les familles de Briqueville et de Canisy sont-elles originaires ? Existent-elles encore ? Quelles sont leurs armes ? Où et à quelle époque madame de Lezay-Marnésia mourut-elle ?

Le second fils de M. Adrien de Lezay-Marnésia, Albert, fut préfet de la Somme, du Rhône et du Loir-et-Cher. Il mourut à Blois, en 1857. Il avait épousé (où ?), en 1808, mademoiselle de Laage de Bellefaye. Où et quand mourut cette dame ? D'où la famille de Laage est-elle originaire ? Existe-t-elle encore ? Quelles sont ses armes ?

Du mariage de M. Albert de Lezay-Marnésia et de Mlle de Laage, naquirent (où ?) deux fils :

Longévité humaine (XXXIX ; XL : XLI, 12). — On lit dans le *Journal de la librairie* de 1847 :

1624. *Galerie curieuse et instructive des centenaires anciens et modernes jusqu'en janvier 1847*, par Médéric, C. F., in-8 d'une feuille, imp. de Faye à Bordeaux.

*
* *

Ingres (Jean-Auguste-Dominique) (1780-1867) (XXXIX ; XL, XLI, 63, 109). — Consulter Amaury Duval, *L'atelier d'Ingres, souvenirs*, 1878, in-18.

NAUROY.

—

L'assassinat de Fualdès (XL). — La notice de M. Victor Advielle m'a vivement intéressé, de même que les détails qui l'ont suivie ; à cet égard, j'ai sous les yeux deux curieux recueils :

Le sténographe parisien ou lettres écrites de Rodez et d'Alby sur le procès des assassins de M. Fualdès. A Paris, chez Pillet, imprimeur-libraire. 1817.

Histoire complète du procès instruit devant la Cour d'assises de l'Aveyron, relatif à l'assassinat du Sr Fualdès. A Paris, chez Alexis Eymery, 1817. (Avec des portraits impressionnants des accusés et de leur défenseur).

N'a-t-on pas écrit et prétendu que le meurtre de Fualdès était en corrélation avec l'histoire et la survivance de l'infortuné Louis XVII, Naundorf ?

VALLEYRES.

—

Aurore (XL).— Ce n'est pas l'aurore, c'est le *coucher* du soleil vu des hauteurs de l'Acropole, que les Athéniens d'aujourd'hui appellent βασίλευμα ἡλίου, c'est-à-dire la *splendeur royale du soleil*.

Un curieux passage se trouve dans le 99me sonnet de la première partie des poèmes de Vittoria Colonna (éd. de Barbera, p. 101).

... finche l'aurora,
Dove il sol *cade*, il lume eterno adora.

Est-ce l'aurore de la vie *future* qu'il faut entendre par ces mots mystiques de l'amie de Michel-Ange ? H.

—

Jean de Bloch (XL). — M. Jean de Bloch est un homme remarquablement intelligent. Ayant commencé petit employé de bureau, il est devenu, tout en restant honnête homme, archimillionnaire, ce qui dénote une supériorité incontestable. Devenu riche, il s'est instruit lui-même, et son avis est particulièrement estimé.

Mais il n'est ni Français, ni d'origine française. Son vrai nom est Jean *Bloch*, qui, par son aspect, dénote peut-être une origine allemande, mais non française. Il est israëlite, né en Pologne..

UN ING. NON POL.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL). — Notre collaborateur Alfred Sage réclame mon intervention, pour éclaircir la parenté des Narbonne-Pelet de l'illustre famille, avec les Narbonne-Pelet du Bordelais. Moi-même, je demandais des renseignements dans le n° du 20 mai 1898. Je ne crois pas que Mlle Félicie de Narbonne-Pelet, fille de Michel-Claude-Raymond de Narbonne-Pelet et de Thermidor-Thérésa Tallien, appartienne à la famille bordelaise, pas plus que le général lieutenant von Pelet-Narbonne, dont parle H. T. Ils doivent être des parents de Théodoric, duc de Narbonne-Pelet, né en 1814, fils de François-Aymeric, duc de Narbonne-Pelet, et de Stéphanie Gassot de la Vienne. Il serait intéressant d'établir, jusqu'à nos jours, la filiation de cette maison, qui prétend remonter aux premiers vicomtes de Narbonne, vivant au Xe siècle. Il y avait une demoiselle de Narbonne-Pelet, fort belle, qui est représentée dans le tableau de *la Pudeur*, peint par S. Lattainville, et qui servit de modèle, pour la tête, à la statue de *Velléda*, par Maindron, qui est au Luxembourg, et que Louise Collet a tant illustrée.

Madame Dubarry raconte, dans ses *Mémoires*, tome, III p. 181, que la comtesse de Narbonne-Pelet, dame d'atour de la princesse Adélaïde, femme d'esprit, remarquable par son dévouement ., accoucha, un beau matin, d'un petit prince dont elle n'était pas la mère, et cela afin d'obliger une grande princesse qui ne pouvait accoucher elle-même, puisqu'elle était demoiselle. La duchesse d'Abrantès (Voir ses *Mémoires*, tome XI) parle souvent du comte Louis de Narbonne-Pelet

L'histoire des Pelet (ou plutot Pellet) de Bordeaux est fort curieuse ; il y a peu de familles qui aient fait aussi rapidement une grande fortune, qui soient arrivées aussi vite au faîte des grandeurs.

Il y avait au XVIIe siècle, à Pontrieu, près Milhau, un modeste bourgeois

nommé Etienne Pellet ; ses deux fils, Jean et Pierre, vinrent se fixer à Bordeaux au commencement du XVIIIe siècle, firent le commerce et devinrent, en peu d'années, très riches.

Pierre, le second, mourut assez jeune ; sa veuve, Suzanne de Nairac, se qualifiait marquise de Pouy, comtesse de Lasserre, dame de Roquelaure, Belmont, Lizardes, Saint-Orens, Francescas ; elle eut deux filles, l'ainée épousa, par contrat du 20 juillet 1752, Jacques de Sorbier de Jaure, seigneur de Lespinasse, elle hérita de ses parents, de 850.000 livres ; la seconde épousa, par contrat du 31 juillet 1754, J.-J. Digeon, seigneur de Monteton ; avantagée, elle hérita de 1.700.000 livres.

Jean Pellet, le fils ainé d'Etienne, acheta la charge de secrétaire du roi, se qualifia écuyer, comte de Talemont, baron d'Anglade, seigneur du Breuil, Malevirade, Yson Taujan, Saint-Sulpice, Ferreire, Le Boisset, Lamotte-Gassies et autres places. La vanité des deux frères n'était pas satisfaite ; ils voulurent se rattacher à l'illustre famille de Narbonne-Pelet et supprimèrent une L à leur nom, ce qui fit dire à M. de Tartaty, conseiller au parlement de Bordeaux, *qu'ils avaient pris leur vol si haut qu'ils en avaient perdu une aile.* Le vicomte de Narbonne-Pelet, chef de la famille, s'émut de ces prétentions, et, par sentence des requêtes du palais, du 18 mars 1746, il obligea les sieurs Pellet à reprendre leur nom et à ne pas porter ses armes. Un long procès s'ensuivit. Jean Pellet produisit des titres qui le faisaient descendre de Jean Pelet, seigneur de Méjanès, frère cadet de Louis Pelet, seigneur de Bourbas, auteur du vicomte de Narbonne-Pelet ; cette filiation était prouvée par des testaments et des contrats de mariage. Etaient-ils authentiques ? Bref, une partie de la famille de Narbonne-Pelet reconnut, comme parents, Jean et Pierre Pellet ; mais on voit, dans un mémoire qui est déposé aux *Archives départementales de la Gironde,* qu'un de ceux qui reconnaissaient cette communauté d'origine en 1745, réclamait au moins *1000 écus pour chacun des 33 ayeux communs.*

Je ne sais pas quelle fut l'issue du procès, mais, non seulement les Pellet de Bordeaux continuèrent à écrire leur nom avec une seule L, mais encore le firent précéder du nom de Narbonne qui se transmit à leurs descendants. Jean Pellet se maria deux fois. Du premier lit, il eut : 1° Jean-Jacques, conseiller au Parlement, marié en 1741, à Anne de Majance de Camiran, dont madame de Tasques et madame Daurée de Prades : 2° Jacques, qui suit. Du second lit : 3° Silvestre-Auguste, marié à Marie de Morin, dont a) François, b) Henri, capitaine, mort en 1874 (l'avis de décès porte Henri de Narbonne-Pelet), et c) madame Estèbe ; 4° Dominique-Henri ; 5° Madame J. B. de Morin.

Jacques de Narbonne-Pelet (ainsi nommé dans son acte de mariage,) épousa, en 1754, Thérèse de Louppes, dont 1° Jacques-Alexandre, qui suit; 2° Jean-Joseph-Louis-Maximilien de Narbonne-Pelet d'Anglade (*sic* dans son acte de mariage) père de François-Louis-Adolphe, né en 1813 ; 3° Madame Antoine de Vassal-Cadillac ; 4° Madame Joseph de Pichon-Longueville.

Jacques-Alexandre eut Hippolyte-Alexandre Pelet d'Anglade *surnommé Narbonne,* dont Hippolyte-Jacques, né à Bordeaux le 24 février 1844, mort il y a peu d'années, laissant des enfants.

Une famille Pelet de Lautrec, descendant, je crois, d'un frère d'Etienne, le marchand de Pontrieu, a quelquefois aussi fait précéder son nom de celui de Narbonne. Elle est encore représentée.

P. M.

—

La comtesse de Lamotte (XL). — Il était à prévoir que les réponses à la question posée en viendraient facilement à remettre à l'ordre de l'*Intermédiaire* le problème, si problème il y a, de l'affaire du collier. C'est assurément un des grands charmes de l'*Intermédiaire* que cet élargissement, ces déviations qui font ressembler l'échange des communications à une libre conversation où les propos s'enchaînent, s'associent, naissent les uns des autres. Parlons donc de l'affaire du collier.

Je commence par déclarer que sur le fond même du débat, je n'ai aucun doute, pas plus que sur l'affaire Calas ; certains détails peuvent sembler obscurs et contradictoires, il en est ainsi dans toutes les affaires humaines, et cela n'empêche pas la vérité principale d'être pour moi de la dernière évidence historique, je veux dire l'innocence de Marie-Antoinette J'estime qu'elle ressort manifestement des débats judiciaires et des livres que l'école criti-

que contemporaine a consacrés à cet épisode déplorable. Cela dit, discutons les questions posées par le collaborateur H. G.

1° Comment la fille Oliva aurait-elle osé se prêter à un crime de lèse-majesté ?

A cela, je n'ai à répondre qu'une chose, c'est que le fait est là, prouvé jusqu'à l'évidence par les débats du procès. Il ne faut pas oublier qu'en 1785, sous le plus débonnaire des rois, la majesté royale n'était plus aussi sacrée, aussi intangible qu'au temps de Louis XIV et de Louis XV ; déjà était commencée cette guerre de pamphlets, de calomnies, par laquelle, dans l'entourage même du roi, on sapait la popularité et l'honneur de la reine. D'ailleurs, Oliva, qui n'était après tout qu'une fille, ne comprit probablement pas ce qu'elle faisait.

2° Comment le cardinal de Rohan, grand-aumônier, aurait-il pris pour la reine — qu'il voyait quotidiennement — une fille qui lui ressemblait fort peu et qui n'avait pas sa voix ?

D'abord, il faut bien admettre qu'avec son grand nom et ses avantages personnels, le cardinal avait des parties de sot. En disgrâce depuis plusieurs années, la reine ne lui parlait plus, il était dévoré de ce besoin d'être en faveur, qui est la maladie des courtisans. Et il était si aveuglé par les intrigants qui l'entouraient, qu'il prit au sérieux une signature ainsi libellée : — Marie Antoinette de France ! D'ailleurs, de taille et même de visage, la fille Oliva ressemblait réellement à la reine. Représentez-vous maintenant un courtisan à l'imagination surchauffée, une femme vêtue comme la reine, lui ressemblant vaguement, apparue un instant, la nuit, dans le bosquet du roi et jetant au pauvre dupé une rose, avec tout au plus, un mot murmuré à voix basse, et vous admettrez sans peine la possibilité de la scène.

3° Comment la comtesse de Lamotte aurait-elle pu, à peine entrée à la Salpêtrière, s'en échapper et gagner Londres ?

L'arrêt qui la condamnait au fouet, à la marque et à la réclusion perpétuelle, est du 31 mai 1786 ; il fut exécuté le 20 juin, et elle s'évada de la Salpêtrière, le 5 juin 1787. A ce moment, personne ne pensait plus à elle, les préoccupations et l'attention étaient ailleurs. On sait, au surplus, qu'au XVIIIe siècle les prisons s'étaient faites singulièrement débonnaires. A coup sûr, elle eut des complices et probablement dans la classe officielle ; on prête, en effet, à l'un de ces derniers ce mot assez drôle : « Bon voyage, madame, et tâchez de ne pas vous faire remarquer ». Il est bien entendu que je ne crois nullement à la connivence tacite d'une personne royale.

4° Pourquoi Louis XVIII aurait-il fait une pension au comte de Lamotte ?

« J'avoue, dit M. H. G., que ce dernier « argument me toucherait plus que tous « les autres, s'il était établi.... » Je pense comme M. H. G., et nous sommes parfaitement d'accord pour demander la lumière sur ce point. Toutefois, je ferai remarquer que le comte de Provence s'était toujours montré on ne peut plus malveillant pour la reine, sa belle-sœur ; on l'accusait d'être de la cabale qui s'acharna contre elle dès les premiers temps de son règne, et le sage roi de 1814 ressemblait peu au jeune prince qui portait alors le titre de Monsieur.

Maintenant, je vais donner quelques-unes des raisons qui, indépendamment des preuves fournies par le procès, me paraissent démontrer l'innocence de la reine.

Je demande d'abord comment elle s'y serait prise pour porter un collier qu'elle avait refusé lorsque le roi le lui offrit. Est-ce que sa légitime fierté de femme, de reine, de fille de Marie-Thérèse, ne se serait pas révoltée à la pensée d'une telle compromission ? En vérité, il me serait impossible de reconnaitre ici la Marie-Antoinette de l'histoire.

Mais il y a un fait mille fois plus probant qu'une déduction psychologique, c'est l'éclat fait, exigé par la reine elle-même.

On sait que le 15 août 1785, le cardinal de Rohan fut arrêté au sortir du cabinet du roi, encore revêtu de ses habits pontificaux, et que, malgré quelques avis contraires, le roi et la reine indignés voulurent que la justice suivît son cours. Les malheureux roi et reine étaient dans une telle situation qu'aucun parti ne pouvait être utilement pris ; dans le déchaînement universel des passions éperdues, garder le silence, étouffer l'affaire eût été impossible, et l'issue du procès, l'acquittement scandaleux du cardinal, eurent des conséquences à peine moins graves.

Pour moi, cette confiance du roi et de la reine dans la bonté de leur cause, est une preuve morale qui, ajoutée à toutes

les démonstrations du procès, emporte absolument ma conviction. Voici un autre exemple de cette force probante, et je l'emprunte à une autre cause célèbre. On a dit, on a cru, beaucoup croient encore, que Ravaillac ne fut pas un isolé, mais l'instrument d'un complot auquel participaient nombre de gens des plus qualifiés, entre autres le duc d'Epernon, qui était dans le carrosse royal au moment du crime. Certes, la moralité du premier et avant-dernier duc d'Epernon est plus que faible, mais quand je le vois empêcher qu'on ne massacre l'assassin sur place, comme on avait fait vingt-un ans plus tôt de Jacques Clément, je me dis qu'il n'était pas le complice de celui qu'il pouvait si facilement faire taire à jamais. Eh bien, il en est ainsi pour l'affaire du collier ; la reine si elle eût été coupable, ne fût ce que de légèreté, n'aurait jamais laissé faire le procès. On peut dire qu'elle le perdit devant l'opinion affolée, je crois fermement qu'elle l'a gagné devant l'histoire et en dernier ressort, et ce n'est pas le seul.

Un mot encore : la *Revue bleue* a publié dernièrement un article tendant à démontrer que la comtesse de Lamotte serait morte seulement vers 1827, en Russie. Eh bien, dans cet article, aucune allusion n'est faite à une justification possible, aucun élément nouveau n'est apporté à une cause que l'on peut, d'après moi, considérer comme entendue.

H. C.

—

Un sceau bénédictin (XL). — Ce sceau appartient, probablement, à une congrégation bénédictine d'Espagne, la congrégation dite des claustraux ou de Tarragone, formée par des abbayes du royaume d'Aragon, au XVIe siècle.

Pax.

—

Chevaliers de Saint-Michel (XL). — La réponse de M. A. E., à la note du baron F. de B., est absolument exacte. On me saura gré, je l'espère, de l'appuyer des deux citations suivantes que j'extrais des *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France*, du comte de Soyecourt. (Paris Bréauté, 1855).

Voir page 103, *en note*, et pages 126 et 127 dans *le texte* ; je citerai d'abord le passage du texte des pages 126 et 127 ; la *note additionnelle* de la page 103 devant servir de CONCLUSION.

Donc, je lis, pages 126 et 127 :

L'ordre de Saint-Michel (*ou cordon noir*), appelé L'ORDRE DU ROI fut crée par Louis XI, en 1469. Le nombre des chevaliers fut d'abord de trente six, et *l'on peut penser ce qu'il renfermait de noms illustres*. Lorsqu'il fut réuni à l'ordre du Saint-Esprit, en 1578, le nombre de chevaliers était augmenté, MAIS BIEN LOIN *de ce qui a été dit* : Après une *illustration éclatante*, il était ENCORE *en haute distinction* ; et pour *éviter* toute RIVALITÉ entre les deux ordres, Henri III les confondit ensemble, et la réception de l'un accompagnait toujours la réception de l'autre. Plus tard, l'ordre de Saint-Michel put encore être donné *séparément*, bien que pour les chevaliers du Saint-Esprit il fût toujours *obligatoire*. Le roi Louis XIV voulut même lui rendre quelque importance nobiliaire, puisqu'en 1665, les chevaliers de Saint-Michel (non chevaliers du Saint-Esprit en même temps) présentaient les noms suivants :

Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel en 1665.

Le comte d'Auteuil ; le marquis de la Paluelle ; le marquis de Virelade ; le vicomte de Lifermeau ; Jean Turgot, baron des Tourailles : le marquis de Chastellux ; le baron de Soucy ; le marquis de Villars ; Jacques de Cailly ; Claude de Sesmaisons ; Jean de la Bourdonnaye ; Jacques de Beauvau, marquis du Riveau ; Charles de Nonant ; Michel Fisicat ; le marquis de Vieux-Pont ; François de Rostaing ; Louis Turpin, comte de Sanzay ; le marquis de la Luzerne ; le comte d'Hautefeuille ; le baron de Champignelles ; Louis d'Estourmel ; le marquis de Rabodanges ; le comte de Sourdis ; Georges Brossin, marquis de Méré.

Et autres de noms moins connus, dont le chiffre s'élevait à *cent*.

Mais cette tentative du roi Louis XIV ne fut pas longtemps soutenue et n'eut aucune autre suite, de manière que l'ordre de Saint-Michel arriva, sous LE RÈGNE DE Louis XV, a être la récompense des talents, dans les lettres, les sciences et les arts, sans *qu'aucune question nobiliaire* y fût *obligatoirement* mêlée.

Voici maintenant une seconde citation extraite de la page 103 en *note* :

L'ordre de Saint-Michel après avoir jeté le plus GRAND ÉCLAT pendant un siècle (à partir de 1469, date de sa *fondation*) se vit ASSOCIÉ à l'ordre du Saint-Esprit en 1578 (époque où ce dernier fut créé par Henri III), et ils composaient *ensemble* ce qu'on appelait *les ordres du roi*. Quand l'ordre de Saint-Michel redevenait séparé de celui qui *désormais* faisait toute sa splendeur, il marchait toujours en déclinant ; il perdit enfin toute son importance *nobiliaire*, et arriva à être la récompense des artistes, *(à dater de Louis XV surtout)* mais, AVANT 1578, être *chevalier de*

Le premier, Etienne, dont il a déjà été question dans l'*Intermédiaire* (n° 842, col. 55, *Les grands et petits chevaux de Lorraine*), mort le 3 mars 1884, s'était marié (où, à qui, et à quelle époque ?) Il est dit, dans le même article de l'*Intermédiaire*, que Madame Etienne de Lezay-Marnésia mourut en 1871. Est-ce à Senoncourt en Lorraine ? Quelle était la famille à laquelle elle appartenait ?

Le second fils de M. Albert de Lezay-Marnésia, nommé, lui aussi, Albert, je crois, mourut à Château-Lavallière (Indre-et-Loire), en 1878 ou 1879. A quelle époque fut-il nommé chambellan de l'impératrice ? Où était-il né ? Où et à quelle époque épousa-t-il mademoiselle de Tarde, qui fut dame d'honneur de l'impératrice Eugénie ? A quelle époque cette dame commença-t-elle ses fonctions qui cessèrent en 1859. D'où était originaire la famille de Tarde ? Existe-t-elle encore et quelles sont ses armes ? SCRUTATOR.

—

Ouverture du « Barbier de Séville ». — J'ose espérer qu'une question musicale aura sa solution dans notre cher *Intermédiaire*.

On sait qu'en musique les motifs d'une ouverture se retrouvent dans le corps de l'opéra. Tel n'est pas le cas pour ceux contenus dans les pages d'introduction du charmant opéra-comique de Rossini, intitulé le *Barbier de Séville*

Cela confirmerait ce que j'avais entendu dire, que l'ouverture actuelle du *Barbier* fut écrite pour un opéra de Rossini, qui ne vit pas le jour ou qui fit *fiasco*. Quel est cet opéra ? Où existe l'ouverture primitivement écrite pour le *Barbier ?*

LA COUSSIÈRE.

—

Télégraphie aérienne. — De 1793 à 1852, les employés des Télégraphes aériens étaient pourvus de cartes d'identité. Ces cartes représentaient l'appareil télégraphique, le même qui surmonte la statue de son inventeur, Chappe d'Auteroche au carrefour du boulevard Saint-Germain et de la rue du Bac. Sur la figure en question, l'appareil est placé au sommet d'une pyramide triangulaire, au milieu de laquelle est inscrit comme une devise, ce vers de Virgile :

Illi ego nec metas rerum nec tempora pono

Quelqu'un des aimables et savants lecteurs de l'*Intermédiaire* connaît il l'existence de ces cartes et sait-il où l'on pourrait en trouver ? C. A.

—

Famille de Foucault de Toully. — Marie Josèphe de Foucault, née en 1774, de Auguste de Foucault, seigneur de Toully et de Champlon, a-t-elle été mariée et quelle postérité a t elle laissé ?

***

Famille de Lescamoussier. — En 1698, Henri de Lescamoussier, seigneur de Sorbey, fils de Louis Henri et de Marie d'Olière de Fresneau, épousa Marie d'Estocquois. Me serait-il possible de connaitre sa descendance ?

***

Famille de Serval. — Nicaise de Serval, seigneur de Talmas (près Buzancy, Ardennes) épousa, vers le milieu du XVIe siècle, Marie de Reguesson. Leur fille Charlotte épousa, en 1578, Claude de Sérocourt.

Un intermédiairiste serait-il assez aimable pour me donner la généalogie des Serval et des Reguesson ? A. E.

—

Emailleur à déterminer. — Je possède un émail peint en grisaille, représentant un homme assis devant une table, un pilon et un mortier entre les mains.

La figure est grotesque, remplie de verrues, l'air étonné. A côté, une femme, la tête couverte d'un capuchon, la mine souffreteuse ;

signature : G D.

Au bas, le vers suivant :

Sollicitus ventrem quibus expleat usque ma-[crescit.

Le sens de ce vers indique clairement, selon moi, la nature du sujet.

C'est une femme enceinte qui est venue demander des substances abortives à un apothicaire.

Cet émail n'est certainement pas ancien, et je ne crois pas qu'il soit de fabrication française.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il m'indiquer sa provenance, sa valeur et le nom de l'émailleur ? UN ABONNÉ.

—

Le vice-amiral Thévenard. — Parcourant, il y a quelque temps, l'intéressant ouvrage *Les Gloires maritimes de la*

France, de Levot et Doneaud, à l'article sur le vice-amiral Thévenard, nous avons noté ces quelques lignes :

... A son retour (il s'agit de Thévenard) de l'expédition de Thurot sur la *Fine*, dans la Manche, Thévenard construisit, à Saint-Malo et à Granville, d'après ses propres plans, quatre frégates et une flûte qui furent si remarquées que Groignard le chargea de suivre la construction des frégates qu'il fit mettre en chantier, en 1757, à Saint-Malo.

Nous serions très reconnaissant à nos collègues de l'*Intermédiaire* de nous communiquer ce qu'ils pourraient savoir sur l'expédition dont il est parlé ci-dessus. C'est la première fois que nous voyons figurer la *Fine* dans une croisière commandée par le fameux Thurot. Ne serait-ce pas plutôt de la corvette la *Friponne* qu'il s'agirait ici et avec laquelle Thurot croisa dans la Manche, en 1754 ou 1755 ?

F. L. A. H. M.

—

Le général Petit. — Le général d'Hautpoul avait, en l'an XII, un aide de camp du nom de Petit. N'est-ce pas lui qui, devenu général, a été immortalisé par les adieux de Fontainebleau ?

* * *

Évêché de Cahors. — A quelle famille appartenait Monseigneur Paul, évêque de Cahors en 1841. N'est-ce pas l'abbé d'Hautpoul, frère du général ?

Tescani.

Paul-Louis-Joseph d'Hautpoul fut, en effet, évêque de Cahors, de 1828 à 1842.

Réd.

—

L'abolition de l'esclavage à Cuba. — Je voudrais savoir si ce sont les Espagnols ou les Cubains qui ont décrété l'abolition de l'esclavage à Cuba et dans quelle, année.

Un Historien.

—

Châteaux de Charenton, Charentru, Diner et Dissay. — Après des recherches inutilement faites dans les ouvrages les plus connus, je me trouve forcé de prier mes confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me communiquer les renseignements qu'ils auront au sujet des châteaux de : Charenton, Charentru, Dinel et Dissay.

Un Chercheur Cubain.

Les aventures monacales. — Je possède un volume intitulé : *Les aventures monacales* ou *La vie scandaleuse du frère Maurice parmi les religieuses*, par le sieur D*** Londres, 1777, in-12 de 102 pages.

Quel est l'auteur de ce petit livre qui est resté inconnu à Quérard ?

P. Sinpon.

—

A propos de Molière. — Il y a, dans l'édition Jouaust du *Théâtre de Molière*, deux longues lettres non signées : l'une précède le *Misanthrope*, l'autre suit *Tartufe*.

De qui sont donc ces deux lettres ?

L. Baillet.

—

Kersausie. — Dans mon enfance, vers 1833 ou 34, on chantait une jolie et naïve ballade, sur un air plaintif, l'*Hirondelle*, que l'on attribuait à Kersausie, alors prisonnier au Mont Saint-Michel.

Voici la première strophe :

Hirondelle gentille,
Voltigeant à la grille
Du cachot noir,
Vole, vole sans crainte ;
Autour de cette enceinte,
J'aime à te voir.

M. Ph. Audebrand, notre distingué confrère, peut-il nous dire si cette attribution est juste.

P. V. et de Saint-Marc.

—

Jeanne d'Arc, peinture de Benjamin Constant. — Cette œuvre artistique fut exécutée en 1897, à la demande de la duchesse d'Alençon, pour être vendue au Bazar de la Charité.

Lors du fameux désastre de la rue Jean-Goujon, les journaux ont raconté que B. Constant avait entendu représenter une *Jeanne d'Arc sur le bûcher*. Cependant dans sa *Jeanne d'Arc par l'image* (Hachette 1898), Mgr Le Nordez nous offre, p. 349, un buste de la Pucelle, avec cette mention contradictoire : *Jeanne dans sa prison, d'après la peinture de Benjamin Constant offerte à Mme la duchesse d'Alençon.* Qui donc a faussé la véritable intention de l'artiste ? Sont-ce les publicistes qui écrivaient en 1897 ? Est-ce l'éditeur du tableau en 1898 ?

O. de Star.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Petits royaumes français féodaux (XLI, 3). — Le plus célèbre est assurément celui d'Yvetot. Un historien du règne de Charles VIII, Robert Gaguin, en fait remonter la fondation à Clotaire Ier, qui, ayant assassiné au pied des autels son chambellan Gaultier, et voulant réparer son crime, aurait érigé en royaume la terre d'Yvetot, au profit des enfants de sa victime. Les anachronismes qui foisonnent dans le récit de Gaguin le rendent à bon droit suspect. Ce n'est guère, d'ailleurs, que vers la fin du XIVe siècle que les seigneurs d'Yvetot paraissent revêtus du titre souverain. La fameuse charte de Louis XI, donnée à Rouen en 1464, reconnaît que « *la dite terre et seigneurie d'Yvetot est et a été, au temps passé, vulgairement appelée royaume* », et confirme les privilèges et immunités dont jouissaient les possesseurs et les habitants de ce domaine. A partir de cette époque, nombreux sont les documents où les seigneurs d'Yvetot prennent le titre de roi, mais antérieurement à Louis XI, ils sont des plus rares. Un érudit normand, M. Beaucousin, dans une plaquette imprimée à Rouen, chez Cagniard, en 1878, en cite trois : 1° un aveu rendu au roi d'Yvetot ; 2° une ordonnance des maréchaux de France du 16 août 1388, pour le paiement des gages du roi d'Yvetot ; 3° la vente du dit royaume, le 2 mai 1401.

La petite sous-préfecture normande est des plus pauvres en souvenirs archéologiques, et ses archives n'offrent que peu de ressources pour la reconstitution de son passé. Elle n'en montre qu'avec plus d'orgueil, dans la salle principale de son modeste Hôtel de Ville, précieusement conservée sous le verre d'un cadre, une lettre originale, jaunie par le temps, mais encore facilement déchiffrable, et que les érudits normands, étant donné la rareté des documents de cette espèce, regardent comme un véritable trésor. C'est *Jean Daucher*, roi d'Yvetot, l'un des commandants de l'armée française qui occupait la Bretagne pendant les années 1488, 1489 et suivantes, qui l'adressa, de Dinan, à madame de Beaujeu. Elle n'a, je crois, jamais été publiée, au moins dans les brochures locales, et elle intéressera, je pense, les curieux lecteurs de l'*Intermédiaire* :

« Madame j'envoye ce pourteur en court devers le Roy Mon seigneur et vous prie vous remonstrer les afayres de mon Royaume auquel si vous ne mectez la main par ma foy Il sont bien au bas.

Madame je vous avertiz que si Vous Recommandez a notre Dame de haulte faye en agenois que au plaisir de Dieu et de notre Dame vous serès bien tost grosse car toutes les faimes qu'il s'y Recomandent ne fayant point ainsy que lon ma dit.

Madame je vous suplie mavoir toujours pour recomand come votre loyal serviteur.

Madame je prie a Dieu et a notre Dame de haulte faye que vous doint très bonne vie et longue Escript à Dinan le XVI jour de javier (1490).

Et tout au bas de la page très grande :

Votre très humble et obeisant serviteur

LE ROY D'YVETOT.

Le domaine était d'assez petite étendue. D'après l'acte de vente de 1401, il était à peu près contenu dans les limites actuelles de la commune d'Yvetot Il dut recevoir par la suite quelques accroissements ; et, au XVIe siècle, les possessions foncières, redevances seigneuriales et droits honorifiques qui en dépendaient, s'étendaient sur une vingtaine de paroisses du pays de Caux.

Martin, fils du prince *Jean*, qui régnait vers 1380, vendit en 1401, le royaume à la famille *de Vilaines*. En 1417, le roi d'Angleterre s'en empara et le donna, en 1419, à son chambellan *Jean Holland*. Après le départ des Anglais, il fut acheté aux héritiers de Vilaines par *Guillaume Chenu*, chevalier et chambellan de Louis XI, capitaine de la ville d'Harfleur. Vers le milieu du XVIe siècle, au moment où Henri II abolissait son titre royal, il fut apporté en dot, par Ysabeau Chenu, à la famille *du Bellay*. Vers le milieu du XVIIe siècle, il passa, par le mariage de Marie du Bellay, à *Saladin d'Anglure de Savigny*. Ce dernier étant mort en 1675, sans postérité, il fut hérité par la maison *de Crevant*, alliée aux du Bellay. Enfin, le 20 août 1688, il est apporté par Mlle de Crevant à son mari, *Camille d'Albon*, marquis de Saint-Forgeux, et il reste dans cette dernière famille jusqu'à la révolution.

Jean *Daucher* ou *Baucher*, l'auteur de la lettre conservée à Yvetot, appartenait à la dynastie des *Chenu*. HENRI D...S.

Conventionnels obscurs (Professions exercées par les) (T. G , 235). — Nioche (Pierre-Claude), né à Loches le 26 janvier 1751.

Député du Tiers aux Etats Généraux de 1789, pour le bailliage de Touraine.

Membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale et du Conseil des Anciens.

Nioche fut chargé, en 1793, d'une mission dans le sud-est de la France, à l'armée des Alpes, Chambéry, Lyon, Marseille et Toulon, en collaboration avec Gauthier, Dubois Crancé et Albitte.

Exilé en 1816 comme régicide, il fut autorisé à rentrer en France en 1819. Il est mort à Paris, le 13 mai 1828.

Son petit fils, M. Nioche (Aristide), est actuellement sénateur pour le département d'Indre-et-Loire. H. T.

—

Analogies de titres de livres (T. G., 42 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII). — On peut lire, au Catalogue de la librairie Cheronnet, avril 99, n° 45 :

9224 Espinay (d'). De l'influence du droit canonique sur la législation française. *Toulouse*, 1856, in-8, br. 3 fr 50

9209 Mazeau. De l'influence du droit canonique sur la législation française. *Dijon*, 1888, pet. in-8, br. 2 fr. 50

Charlec.

—

« Le Maudit » (XL). — Je tiens, de l'abbé Michon lui-même, qu'il est l'auteur du *Maudit* pour lequel il a été ridiculement payé par l'éditeur qui s'est mis en faillite, après avoir gagné 200.000 francs à sa publication et à celle des ouvrages qui suivirent : le *Moine*, la *Religieuse*, le *Curé de Campagne* du même écrivain, ancien curé et chanoine de Bordeaux

X. B. de M.

—

Anatole Dauvergne, peintre et archéologue (XXXVIII; XXXIX). — Il est mort à Coulommiers, le 13 avril 1870 On trouve des notices sur lui dans l'*Almanach de Meaux*, de Le Blondel, 1871, p. 82-83, dans la *Revue bourbonnaise* de décembre 1885, par G. Grassoreille, et enfin dans la *Chronique de la Curiosité*, par Adolphe Lance. Cette dernière notice, due à un de ses amis et parue peu après sa mort, me paraît contenir une très juste appréciation de Dauvergne.

J'ajoute que le tableau de Dauvergne, qui est à la bibliothèque de la ville de Provins, n'est pas intitulé la *Dime des Moissons* ; il représente la *Grange aux Dimes*, une des maisons des plus curieuses de l'ancien Provins. Le portrait de Dauvergne cité par M. Tardieu est de Thomas Couture, le peintre des *Romains de la décadence* ; il existe une lithographie qui le représente en saint-simonien. Dauvergne n'a pas laissé de proches parents ; son héritier a été un ami, et j'ignore ce que sont devenues les collections curieuses qu'il possédait sur l'histoire du pays. G. O. B.

—

Prononciation des mots en oi au XVIIe siècle (XXXVIII; XXXIX). — Dans l'Ille et-Vilaine (au nord, tout au moins) on prononce très-souvent *oi* comme *ai* ou *è*. Voici quelques exemples pris dans un vocabulaire en préparation :

Baire (boire), chère (choir), dret (droit), endret (endroit), enferduré (enfroiduré ?), faire (foire), messon (moisson), nair (noir), pêlu (poilu), pèson (poisson), paire (poire), vèci (voici), vêture (voiture).

Charlec.

—

Samuel Champlain (XXXIX).

Le 29 déc. 1625, devant Claude Dauvergne et Germain Trousson, notaires au Châtelet de Paris : « Samuel Champelain, escuier, cappitaine pour le roy en la marine du ponant et lieutenant pour monseigneur le duc de Ventadour en la Nouvelle France, demeurant à Paris, aux Marestz du Temple, rue de la Marche, paroisse Saint Nicolas Des champs, » transporte par donation entre vifs « à Charles Lebert, s^r du Carlot, ingenieur et geographe du roy et sergent major en la ville de Brouaige, y demeurant, » la donation qui lui a été faite par « deffunct Guillaume Hellaine, de nation marseillois, naturel de la citté de Marseille, estans lors en la cité de Cadis, par acte passé audict Cadis en Espaigne pardevant Marc Deribera, notaire publicq en ladicte citté, le II juillet mil six censung... . pour la bonne et vraye amour naturelle quea toujours portée et porte ledict sieur de Champelain audict sieur du Carlot. Le 19 févr. 1626, par acte passé devant les mêmes notaires, ledit Charles Lebert accepte cette donation Le 25 févr. 1626, les deux actes ci-dessus sont enregistrés, au Châtelet de Paris. (Archives nationales, Y 165, f° 304 verso.)

Pour analyse : Théodore Courtaux.

dans la Méditerranée, où, naturellement, ils ne sont pas mis en mouvement par le flux ou lereflux. Ces merveilles, que j'ai vues de mes propres yeux, sont près d'Argostoli, chef-lieu de l'ile de Céphalonie. L'eau de mer, conduite d'abord par des petits canaux artificiels, disparait après 30 mètres de distance, par les fentes de la roche calcaire, dans les profondeurs inconnues. Les savants ne sont pas d'accord sur les causes de ce phénomène unique.

***

Donné entre les lions (Datum inter leones (XL ; XLI, 84, 127). — Par exemple, les grands lions devant la cathédrale de Saint-Laurent, à Gènes.

H.

—

Harnachement des mulets (XL ; XLI, 84, 128). — Je me rappelle avoir vu aux foires du Vigan, très-importantes autrefois dans la région des Cévennes, spécialement pour les bêtes de somme, parmi les ornements du harnais de tête des mulets amenés du Poitou et de l'Auvergne, des plaques ovales en laiton, qu'on appelait, dans la région, *lunes de mules*. Elles étaient placées : une sur le front et une à chaque tempe : dimensions, environ 8sur 5 centimètres.

Elles portaient, gravés, des dessins : une madone, — les armes de (Castille?) ou des devises.

Je me rappelle celle-ci :

j'aime le lys, j'aime la rose,
J'aime l'honneur sur toute chose.

On m'a cité cette autre, que je n'ai point vue :

J'aime Manon
J'aime son......

L'usage de ces ornements a si bien disparu, qu'ayant voulu m'en procurer, il y a une quinzaine d'années, je ne pus y réussir, malgré les promesses du voiturier que j'avais chargé de ce soin.

A cette époque, on m'en a signalé deux exemplaires, chez les Frères des Ecoles Chrétiennes à Meyrueis (Lozère).

MALPEYTRACH.

***

J'ai une plaque de cuivre, ronde, d'un diamètre de 15 centimètres ; elle est percée de plusieurs trous dans sa partie supérieure.

De chaque côté est dessiné un ange (ou une sirène) qui soutiennent un écusson à *trois fleurs de lys* et, dans la partie inférieure, un autre écusson en forme de sabretache, avec les lettres *E. B.* Cette plaque a été trouvée à Gaillac (Tarn) où pendant longtemps elle a servi de couvercle de casserole.

TESCANI.

***

Je possède deux plaques de cuivre ayant appartenu aux harnachements des mulets du roi et du Dauphin. Je les ai achetées, il y a quelque quarante ans, à Bordeaux, à un horloger, marchand de curiosités. L'une, ronde et un peu bombée, large de quinze centimètres, devait être sur un des côtés de la tête. Elle porte, au centre, une fleur de lis fleuronnée, rappelant tout à fait, par sa forme, l'époque Louis XIV. Puis, autour, trois lignes de rinceaux ou d'ornements assez primitifs. L'autre, ronde aussi, large de quatorze centimètres, beaucoup moins bombée, était une plaque de front. Elle porte, au centre, un dauphin, et, autour, un ornement de roses et de lys au naturel. Je me souvenais d'avoir vu ces pièces sur la tête de mulets, muselés et empanachés, figurant sur des estampes des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment dans la belle édition in-f° des *Fables de la Fontaine* dite des *Fermiers Généraux*. Mais j'ignorais leur nom spécial, et voici ce que je lis dans un ouvrage curieux et peu connu, je crois, de l'auteur de *Manon Lescaut* et du *Doyen de Killerine*, que je possède aussi dans ma bibliothèque :

Lune, s. f. nom d'une plaque de métal qu'on met au devant et aux côtés de la tête des mulets d'équipage et où sont gravées les armes du maître.

Voici le titre de l'ouvrage : *Manuel, lexique* ou *dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, ouvrage fort utile à ceux qui ne sont pas versés dans les langues anciennes et modernes, et dans toutes les connaissances qui s'acquièrent par l'étude et par le travail, pour donner aux mots leur sens juste et exact, dans la lecture, dans le langage et dans le style. On y a joint les noms et les propriétés de la plupart des animaux et des plantes. Nouvelle édition considérablement augmentée. A Paris, chez Didot, libraire et imprimeur, quai des Augustins, à la Bible d'Or. — M. D. C. C. L. V, avec approbation et privilège du Roi — ». 2 vol. in 12. — Un propriétaire de l'ouvrage, au commencement du siècle, a interligné à la fin du titre, d'une petite écriture

très fine et très élégante : « *Par M. l'abbé Prévost, aumônier de S. A. R. Mgr le Prince de Conti* ». *Annoncé dans le catalogue inséré à la fin du Dictionnaire historique de L'Advocat.*

On sait qu'en outre de ses œuvres d'imagination, l'abbé Prévost a énormément compilé ; qu'il travaillait beaucoup pour vivre et qu'il mourut de la façon la plus tragique, sous le scalpel d'un chirurgien, qui le croyait mort, quand il n'était qu'en catalepsie.

Vicomte P. de Chasteigner.

—

Lutèce. — Etymologie (XL ; XLI, 110). — L'étymologie de Lutèce n'est sans doute pas *lutum*, mais n'oublions pas que le celtique est, comme le latin, une langue indo-européenne qui peut lui ressembler. La racine *lutâ* est justifiée par l'irlandais *loth*, mare, boue ; le gallois *lludedic* boueux, qui a la contexture de *lutèce*, avec une simple nuance dans les dentales qui persistent. Le latin a *lutum*, le lithuanien *lutynas*, *lutyné*, mare et bourbier. Maintenant, si certains historiens prétendent que *Lutèce* n'est que l'abréviation de *Lugotèce*, on pourrait trouver la justification de cette opinion dans le gallois *llvvh* lac ; le breton *loch* et *louch*, avec la signification de mare et étang. Enfin, on a prétendu que *Lutassey*, le nom de *Lutèce* en celtique, signifiait le *tas fortifié* ? La première des trois hypothèses me parait préférable aux deux autres.

Paul Argelès.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3). Les sonnettes dont il est question ici, sont assurément de simples sonnettes à main, comme celles que l'on voit figurer sur les anciens bureaux, entre l'encrier et le poudrier. Les sonnettes à cordon doivent être beaucoup plus modernes. On comprend qu'il suffisait de sonnettes à main pour se faire entendre de l'antichambre où se tenaient les laquais. Je crois que les sonnettes à cordon ont commencé à être employées aux portes extérieures et remplacèrent le marteau, mais à quelle époque ? Je suis aussi curieux de le savoir que l'auteur de la question posée.

H. C.

—

Régent et Petitfrançois, victimes d'une explosion célèbre (XLI, 4). — Le récit de l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise (3 nivôse an IX) est trop connu et trop long pour en embarrasser les colonnes de l'*Intermédiaire*. Je ne pense pas que jamais on puisse prendre pour des « martyrs de la science » *Saint Rejant* et *Corbon*, dit le *Petit François*, condamnés à Niort comme auteurs de cet attentat manqué. Les documents imprimés et manuscrits sont nombreux sur ce procès célèbre.

Baguenier Desormeaux.

—

Le marquis de Foudras (XLI, 5). — Louis-Auguste-Théodore, marquis de Foudras, romancier français, né à Falkenberg (Prusse), le 29 octobre 1800, est mort à Châlons-sur-Saône, le 10 juillet 1872.

P. Cordier.

—

Archers et Arquebusiers (XLI, 5). — Voici une ébauche de Bibliographie générale concernant les *Archers, Arbalétriers et Arquebusiers* et les Sociétés de tir modernes :

V. Fouque. — *Recherches historiques sur les corporations d'Archers, d'Arbalétriers et Arquebusiers*. Paris et Chalon-sur-Saône, 1852, in-8.

A. Janvier. — *Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie*. Amiens, 1855, in-8.

Le même. — *Souvenirs de la vieille France. — Les Sociétés de tir avant 1789*. Amiens, 1875.

L. A. Delaunay. — *Etude sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers*. Paris, 1879, in-4 (magnifique ouvrage, enrichi de gravures, portraits, fac-simile et reproductions diverses, vrai monument élevé à l'histoire des corporations en général et de celle de Corbeil en particulier).

F. Lermusiaux et Tavernier. — *Pour la Patrie, Origine, histoire, but, fondation et constitution des Sociétés de tir en France et à l'étranger*. Paris, 1886, in-8. (Biographie des Sociétés françaises de tir et Historique de quelques anciennes Compagnies d'arquebuse, Paris et provinces).

L. Vauzanges. — *Les Sociétés françaises de tir*. Paris, 1883, in-12.

Les Sociétés de tir autrefois et aujourd'hui, par un ami de l'œuvre du tir. Paris, J. Dumaine, 1877, in-12.

A. Boucher-Cadart. — *L'Education militaire des tireurs*. Paris, 1888, in-12.

Puis il existe un nombre considérable

de publications, documents, pièces, brochures, etc., etc., concernant les corporations des villes, dont l'énumération serait fastidieuse, et que nous pourrions communiquer à notre confrère.

Le catalogue de la bibliothèque de la ville de Corbeil, la plus riche, croyons-nous, en la matière, a été publié, en 1889, par le savant et fort aimable M. A. Dufour, bibliothécaire-archiviste. Il constitue une Bibliographie complète du sujet. (Voir pages 349-385, fonds Delaunay et supplément *passim.*)

SABAUDUS.

*
* *

Cf : *Archers, arbalétriers, arquebusiers de la ville de Reims*, par de Barthélémy. Reims, 1873, in-12.

Notice historique sur la Compagnie des archers ou arbalétriers, ensuite arquebusiers de Châlons-sur-Marne, par Sellier. Châlons, 1857, brochure.

Histoire des arbalétriers de Saint-Omer, par M. l'abbé Bled, tome XXII des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie.*

Les autres sociétés savantes de province ont certainement publié, elles aussi, l'histoire de leurs compagnies d'archers, d'arbalétriers ou d'arquebusiers, ce serait donc une liste fort longue à établir.

C. D'H.

*
* *

M. J. Florange, expert en médailles, Paris, 21, quai Malaquais, qui vient de publier un ouvrage aussi intéressant que luxueux, intitulé *Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789*, nous autorise à informer la personne intéressée qu'il tient à sa disposition une bibliographie manuscrite très complète sur la matière.

Bon. DE S.

Même réponse : SEDANIANA.

*
* *

Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, par Victor Fouque, membre de la Société de l'Histoire de France.

Chalon-sur-Saône, l'auteur-éditeur, rue du Pont. — Paris, J -B.Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13 — 1852, in-8° de 462 pages.

PAUL DY.

*
* *

Je cite l'ouvrage que j'ai sous les yeux. *Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers*, par Aug. Janvier, in-8°, imprimé en 1855, chez Duval, à Amiens.

Mais s'il fallait citer tous les ouvrages sur ce sujet, 10 colonnes de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient pas.

L'aimable abonné serait très largement satisfait en prenant la peine d'aller dans une des bibliothèques de Paris ou de province.

Le *Magasin pittoresque*, l'*Histoire du Costume*, les Dictionnaires, les Encyclopédies ont des articles sur ce sujet; les beaux volumes de Paul Lacroix contiennent des chapitres des plus curieux, des plus intéressants sur les anciennes corporations.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Potier de Novion, comtesse de Clermont-Tonnerre (XLI, 6). — Dans le père Anselme, on ne trouve pas la date exacte de la naissance d'Antoinette Potier de Novion. Mais, par déduction, on peut croire qu'elle est née en 1690 ou 1691. En effet, sa mère, la marquise de Novion, née Antoinette Lecomte de Montauglan, se maria en 1685 et mourut en 1694, après avoir eu *sept* enfants, dont Mme de Clermont-Tonnerre fut la *cinquième*. Un calcul approximatif donne donc les années 1690 ou 1691. Elle se maria, le 9 avril 1714, avec Gaspard de Clermont-Tonnerre, depuis duc, pair et maréchal de France. L. C. D. L. H.

—

Le général d'Alvimar (XLI, 7). — Il a été plusieurs fois question, dans l'*Intermédiaire*, de la famille d'Alvimare (XXXVIII, 251 ; XL, 1068, etc.), et du général d'Alvimare, lui même, (IV 296, 381 et V. 73), mort à Paris, le dernier de sa famille. Devenu général dans les colonies espagnoles, il s'était fait appeler *d'Alvimar*. Son père, qui avait, je ne sais pourquoi, adopté l'orthographe *d'Alvimart*, a été guillotiné sous le nom *d'Alvinart* (sic). V. T.

—

Ordre des Trois Toisons (XLI, 7). — Voici ce que dit Perrot (*Collection historique des ordres de chevalerie*) :

Créé par Napoléon, le 15 août 1809, cet ordre devait être composé de cent grands-chevaliers, de quatre cents commandeurs et de mille chevaliers.

Le prince impérial seul devait avoir le droit d'y être admis en naissant ; les princes du sang ne pouvaient le recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre ou avoir servi pendant deux ans.

Devaient avoir droit à l'admission, les grands-dignitaires et les ministres, après avoir conservé le porte-feuille pendant dix ans; les ministres d'Etat, après vingt ans d'exercice. Aucune autre personne ne pouvait y être admise sans avoir fait la guerre et avoir reçu au moins trois blessures.

Pour être grand-chevalier, il fallait avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit un corps d'armée dans une armée impériale dite *grande armée*.

Les aigles des régimens qui auraient assisté aux grandes batailles de la grande armée devaient être décorées de l'ordre des *Trois Toisons d'Or*.

Une décoration de commandeur devait être donnée à celui des capitaines, lieutenans ou sous-lieutenans de chaque régiment ayant fait partie de la grande armée, qui serait désigné comme le plus brave dans le régiment; et une décoration de chevalier au sous-officier ou soldat de chacun des régimens qui serait également désigné comme le plus brave.

L'Empereur était grand maître, et devait faire les nominations le 15 août de chaque année, dans une assemblée de grands-chevaliers

Il n'a été fait aucune nomination dans cet ordre, et la décoration n'en a pas été déterminée. Elle devait se porter en sautoir par les grands-chevaliers seuls, et à la boutonnière par les commandeurs et chevaliers.

P. c. c. : EFFEM.

Même réponse : VÉRÉPIUS.

Voir *Intermédiaire*, XXI, 93 : Trouvailles et Curiosités. P. CORDIER.

—

Viardot, directeur du Théâtre-Italien (XLI, 7). — Viardot (Louis), littérateur français, né à Dijon, le 3 juillet 1800, fils d'un procureur général près la cour d'appel de cette ville, fut directeur du Théâtre Italien, avec Robert, en 1838, et seul directeur en 1839. Il quitta ce théâtre en 1840, à l'époque de son mariage avec Pauline Garcia (Michelle-Pauline, née à Paris, le 21 juillet 1821, sœur de la Malibran), qu'il avait engagée dès le début de son administration. Dès lors, il accompagna sa femme dans ses tournées musicales et visita toutes les contrées de l'Europe.

Voir sur M. et Mme Viardot : *Dictionnaire des contemporains*, de Vapereau, et sur madame Viardot : *Etudes biographiques sur les chanteurs contemporains*. Paris, 1848, in-12. Thurner: Madame Viardot (*Les reines du chant*). Paris, 1883, in-8°. Pour son iconographie : Wildt, lith, d'après L. Allemand. Fisher, lith. d'après le même Alophe, lith. Claus, lith. L. Loire, lith. Pietsch, lith. Richter, sc. G. Schauer, lith. Weger, sc.

P. CORDIER.

* * *

Le Vieux Chercheur ne me parait pas pas avoir beaucoup cherché. Rien n'est moins difficile à trouver que la biographie de Louis Viardot, littérateur assez fécond, né à Dijon, le 31 juillet 1800, mort à Paris, le 4 mars 1883. Viardot fut, à la fin de 1837, délégué, en quelque sorte, à l'administration des Italiens par une Société dont le vicomte Aguado était le bailleur de fonds et qui liait l'exploitation de ce théâtre à celle de l'Opéra, dirigé alors par Duponchel. Cette combinaison se rompit en 1839, non sans démêlés judiciaires, et Viardot resta directeur en nom pendant un an. Il se retira en 1840, en épousant une des chanteuses en renom du théâtre, Mlle Pauline Garcia. Quant à la carrière lyrique de Mme Viardot, elle est vraiment trop notoire pour que je voie la moindre utilité à transcrire, dans l'*Intermédiaire*, une nomenclature qui occupe beaucoup de place dans les dictionnaires les moins ignorés. G. I.

* * *

Louis-Claude Viardot, né à Dijon, le 12 thermidor, an 8 (31 juillet 1800), et fils d'un procureur général, fut d'abord avocat, puis laissa le barreau pour la littérature et la critique d'art après un voyage qu'il fit en Espagne en 1823. La liste des ouvrages dont il est l'auteur remplirait une colonne de l'*Intermédiaire* Il a traduit *Don Quichotte* et publié d'intéressantes notices sur la plupart des Musées de l'Europe; la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris* l'ont compté parmi leurs collaborateurs Il est mort à Paris, rue de Douai, 50, le 5 mai 1883. (V. le *Curieux* de M. Nauroy).

Dans le cours de sa longue et brillante carrière, après l'incendie du Théâtre-Italien (Salle Favart), M. Louis Viardot fut placé à la tête de cette scène avec M. Robert. Ils ouvrirent dès le 30 janvier 1838 à la salle Ventadour; mais le 8 octobre suivant, Viardot se transporta avec la troupe italienne à l'Odéon et devint seul directeur. Au bout d'un an, il se retirait.

Le 18 avril 1840, sur le 2e arrondissement, il épousait la sœur de la Malibran, Pauline-Ferdinande-Laurence Garcia, née

Saint-Michel ou DE L'ORDRE DU ROI, *c'était une illustration d'une importance* AU MOINS ÉGALE à celle que *chevalier des ordres du roi* a pu le devenir DEPUIS.

Cette conclusion du comte de Soyecourt est juste, aussi voyons-nous les deux Chérin (le père et le fils) tour à tour *généalogistes des honneurs de la Cour* en même temps qu'*historiographes des ordres du roi*, compter, parmi les illustrations et les marques d'honneur des différentes maisons dont ils ont eu à s'occuper, celle de *chevalier de Saint-Michel* AVANT LA CRÉATION *de l'ordre du Saint-Esprit* pour bien marquer que *jusqu'au règne de Henri II*, et même jusqu'à la *fondation de l'ordre du Saint Esprit* par Henri III, les familles pouvaient s'enorgueillir d'avoir eu quelqu'un de leurs membres revêtu du collier de Saint-Michel (1).

Nous sommes donc loin de la conclusion du baron P. de B, dont L'ASSIMILATION de *l'ordre de Saint-Michel* avec celui *du mérite agricole* est, on le voit, quelque peu *fantaisiste !* MONTFAUXEL.

—

L'imprimerie de la Croisade française (XL). — Mérard de Saint-Just, maitre d'hôtel de Monsieur, frère de Louis XVI, et possesseur d'une fortune considérable, traversa les orages de la révolution en composant et publiant, à petit nombre, une grande quantité d'œuvres légères, parmi lesquelles *Mes Fables*, dont quelques exemplaires portent sur le titre *Au château de Saint-Just 1768*. C'est peut-être une de ses productions dont il est question. J. C. WIGG.

—

Poujade du Vigan (XL). — Le Vigan, patrie de l'illustre d'Assas, a fourni deux capitaines du nom de Poujade.

Alexandre-David-Jean, né au Vigan 16 mars 1755, fils d'Antoine-François Poujade et de Marie Laclarrière, a servi comme soldat au régiment d'Auvergne (17me de ligne, en 1775. Il parcourt tous les grades hiérarchiques jusqu'au 25 août 1806, où il fut nommé capitaine.

Il fit la campagne d'Amérique, 1782 et 1783, et toutes celles de 1792 à 1807. Fait prisonnier deux fois, emporté par son ardeur au combat à l'affaire de la Trebbia, 1799, il fut pris et libéré trois ans après, seulement.

Il s'est retiré en 1808, après trente-trois ans de service.

Marc-Louis Poujade, né 27 avril 1757, son frère, s'enrôla à 16 ans dans Boulonnois : en 1792, il fit partie du 5e bataillon du Var, puis sapeur au 6e bataillon. Fit campagne en Corse, 1773 et 1774 ; de 1792 à 1800, aux armées d'Italie ; capitaine d'infanterie, deux fois blessé ; réformé en 1800, il reprit du service jusqu'en 1809 ; retiré en 1811.

Arman, *Tablettes milit. du Vigan*, 1814 in-8 (319-20). *P. c. c.* ; Cz.

—

Du Tour (ou du Faur) de Pibrac (XL). — Michel du Faur, comte de Pibrac, avait épousé, le 31 octobre 1665, Eléonore de Saulx-Tavanes, née en 1644, fille de Jean, marquis de Tavannes et du Fayet (mort le 17 octobre 1665) marié, le 17 octobre 1743, à Jeanne-Françoise de Pontailler. J. DE W.

—

La pierre Femme (XL). — Nous nous permettons de conseiller à E. Gache, de faire une étude comparative de ce monument avec un bloc qui nous semble présenter les mêmes caractères extérieurs, et actuellement exposé au jardin des Bastions, en face de l'Université, à Genève.

Ce dernier monument a été magistralement décrit et apprécié, il y a quelques années, par M. B. Reber, dans sa monographie sur *La Pierre-aux-Dames de Fraine x sous Salève*, brochure que je procurerai au besoin, volontiers, à M. Gache.

VALLEYRES.

—

Bravura-Manini (XL). — La comtesse Castell-Castell s'appelait de son nom : Lavinia Bravura. Son père était architecte à Moscou.

Un autre Bravura, son frère, était employé à l'Intendance — (riz-pain-sel) — et on l'avait surnommé : marchese Farinelli.

Ces deux frères ont été très protégés par le vieux prince Youssoupow.

La mère de la comtesse Castell-Castell, également italienne — née Ghiselli — eut de ce Bravura une fille, Lavinia, et un fils, Léon (lequel avait épousé une

(1) Le comte de Soyecourt, dans l'ouvrage que je cite, donne, p. 131 et 132, la liste des honneurs, qui constituaient autrefois *les illustrations* nobiliaires, et l'on peut voir figurer entre autres la qualité de *chevalier de l'ordre du roi* en 1578, puis celle de *chevalier des ordres du roi* ensuite.

d^lle Basilewski — dont il est divorcé — et sa femme a épousé en secondes noces le comte de Galve, frère du duc d'Albe — et cousin germain de l'impératrice Eugénie. — Veuve de ce c^te de Galve, elle habite Londres et Paris, avenue du Bois de Boulogne.

Lavinia Bravura épousa :

1° Un riche commerçant russe nommé Jadimirowsky, mais elle ne tarda pas à se faire enlever par le prince Serge Troubetskoy, père de la duchesse de Morny. Cette escapade causa la disgrâce du prince, qui fut envoyé au Caucase comme simple soldat (ce fut, dit-on, une vengeance personnelle de l'empereur Nicolas). Privé de son titre, Troubetskoy libella ainsi ses cartes de visite :

SERGE TROUBETSKOY,
né prince Troubetskoy.

J'ai jadis possédé une de ces cartes.

Divorcée d'avec M. Jadimirowsky, Lavinia se maria

2° avec le comte Suchteten, officier aux gardes, et, devenue veuve, se conjoignit

3° avec le comte de Castell-Castell.

La mère de la comtesse Castell, Mme Bravura, née Ghiselli, s'est remariée à un riche commerçant anglais, M. Cahoun ou Calnhoun, chef de la grande maison *Le Magasin anglais*, à Pétersbourg — dont elle a eu une fille, qui a épousé, dans la suite, M. Moritz, secrétaire des commandements de l'impératrice de Russie, conseiller intime, sénateur, etc., etc

POL-AK.

—

Etymologie de Crèvecœur (XL). Il existe, dans les anciens Pays-Bas, deux forteresses appelées *Crèvecœur* et qui ont parfois été confondues par suite de cette circonstance qu'elles sont bâties toutes deux sur les bords de la Meuse (l'une sur une montagne située, à vrai dire, à 80 ou 100 mètres du fleuve ; l'autre sur une île formée par ce fleuve et le Rhin). La première est située à Bouvignes, ancienne petite ville du comté de Namur, et rivale de Dinant, sa voisine, qui dépendait de la principauté de Liège. La Meuse, dans ces régions, est bordée de hautes montagnes. Vers 1320, les Dinantais s'avisèrent d'élever, vis-à-vis de Bouvignes, et à mi-côte, sur la rive opposée, une tour à laquelle ils donnèrent le nom de Montorgueil. De cette tour, ils pouvaient voir ce qui se passait dans Bouvignes, et, au moyen d'engins qu'ils y avaient placés, ils jetaient dans la ville de grosses pierres, de la chaux bouillante, et parfois aussi des cadavres d'animaux en putréfaction. Vexés d'un tel procédé, les Bouvignois élevèrent, sur un rocher escarpé qui domine leur ville, et en face de Montorgueil, une tour à laquelle ils donnèrent le nom de *Crèvecœur*.

Deux historiens namurois, qui écrivaient tout à la fin du XVIe siècle, en donnent l'étymologie suivante. CROONENDAEL, dans sa *Cronique soutenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur*, dit, en parlant de cette tour :

....Et l'autre appelé Crèvecœur que n'est qu'une forte tour, si haulte que semble ung abisme a ceulx qui en regardent vers l'embas, bastie par ceulx de la dite ville contre ceux de Dinant et la tour de Montorgueil et en despit d'eux dont elle a pris nom.

Un autre historien, GRAMAYE, dans son : *Namurcum*, en parle en ces termes :

Altera (arx) nomine Crepicordii ad invidiam contra Dionantenses extructa in edita rupe, unde in urbem Dionantensem prospectus.

Il existait également un petit fort appelé Crèvecœur (*Crepicordium*) construit, celui-ci, *sur la Meuse*, dans l'île de Bommel, près de Bois-le-Duc, en Hollande. Il est d'origine plus récente, car il ne date que de 1587. Le plan de ce dernier a été publié plusieurs fois, et l'étymologie (qui doit être analogue à celle ci-dessus) en est donnée dans le texte qui l'accompagne. Je n'ai pas maintenant sous la main ce plan qui doit être extrait de : G. Braun et P. Hagenberg, ou de Guiccardin. Il existait également, dans le Cambraisis, une seigneurie de Crèvecœur-des-Alleux-Tendemonde, où le seigneur avait le droit de battre monnaie. A. H.

—

Les peintres Naigeon, conservateurs du musée du Luxembourg (XL ; XLI, 191, 60). — Ainsi que l'indiquait en quelques lignes notre réponse à M. Albin Body, il y a deux peintres Naigeon, contemporains :

1° Jean-Claude Naigeon, né à Dijon, en 1753, mort dans la même ville, en 1832, dont la vie et la descendance ont été exactement données ici même par H. C. (Voir : *Notice sur Naigeon* dans les *Mémoires de l'Acad. de Dijon, 1834*. Catalogue du musée de Dijon).

2° Jean Naigeon, né à Beaune, en 1757,

élève de David, fondateur et premier conservateur du musée du Luxembourg, chevalier de la Légion d'honneur en 1828, décédé à Paris en 1832, victime du choléra. (Voir : *Notice sur Naigeon (Jean)*, Paris, Vinchon, 1848. *Le baron de Joursanvault et les artistes bourguignons*, par Louis Morand. Beaune, Devis, 1883.

Son fils Elzidor (1797-1867), également peintre, lui succéda au Luxembourg. Celui-ci eut un fils, Jules (1839-1886), peintre-amateur, mort célibataire.

Le peintre beaunois, Jules Naigeon, né en 1855, est l'arrière-neveu de Jean Naigeon. F. L. A. H. M.

—

Harpes éoliennes ; leur construction (XL;XLI,24). — En 1896, jour du Vendredi-Saint, j'ai visité le château de Baden, au Grand-Duché ; le vénérable Badois qui m'en faisait les honneurs, me montra, non sans un sourire légèrement railleur aux lèvres, cet assemblage de fers, menaçant le ciel comme une potence :

« Ce sont des harpes éoliennes » me dit-il, et ce fut tout. Je me permets de conseiller humblement à M. Cz de ne plus se faire d'illusion sur les « harmonieux accords » qui semblent, pour lui, s'exhaler naturellement de ces engins prétentieux ; je crois aussi peu à cette harmonie-là qu'à la flèche du Parthe, ainsi nommée parce qu'il la lance *en partant*.....!

VALLEYRES.

—

Libera nos a malo (XL ; XLI, 25, 123). — *Mal.* — Dernièrement, *le Prêtre* à publié une étude sur une traduction de l'Evangile en syriaque, fort ancienne. Or, le *mal* du Pater est dit le *mauvais*, c'est-à-dire le *démon*. Le sens de la dernière demande de l'Oraison Dominicale est donc : Ne laissez pas venir la tentation jusqu'à nous, parce que nous sommes trop faibles pour ne pas succomber ; mais délivrez-nous des attaques de l'auteur de la tentation, qui est le *mauvais* par excellence. X. B DE M.

***

Evidemment, c'est *malin* qu'il faudrait dire. L'édition de *Oratio Dominica*, en CCL langues, publiée à Rome, en 1870, est à consulter pour l'étude de la question. A la page LXVII (*Gasconice*) je lis : *maï dèlïouro-nous det* MALIN.

Je viens de parcourir une vingtaine de livres de prière du dix-huitième siècle et, partout, je trouve *mal* au lieu de malin. Les plus anciens en date sont de 1739 : (*Office de la Quinzaine de Pasques*) et de 1716. (*Office de la semaine sainte*, par le s^r de Courval.) Il faut donc remonter plus haut.

Les livres protestants portent généralement *mal* ; mais certaines traductions disent : *malin*. V. ADV.

—

Faire le cochon (XL ; XLI, 27, 85). — L'hoste n'épargna rien pour cochonner et traiter friandement son monsieur.

(Noël du Fail : *Contes et discours d'Eutrapel*, 1585).

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Dictionnaires d'argot (XL ; XLI, 54,126). — Monsieur D. D. ne dit pas si la liste qu'il demande doit se limiter à l'argot français Mais commençant par celui-ci, il y aurait à noter :

1. *Le Jargon du XVe siècle* (Onze ballades en jargon, attribuées à François Villon)... discours préliminaire sur... l'origine du jargon et.,.. vocabulaire analytique du jargon, par Auguste Vitu. Paris, Charpentier, 1884.

2. *L'Argot de l'X* (l'école polytechnique), par Albert Lévy et G. Pinet. Paris, Testard, 1894

3. *Argot and Slang*, by A. Barrère, London, Chiswick Press, 1887.

4. *L'Argot parisien*, par Adrien Timmermanns. Paris, Klinksieck, 1892.

5. *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial*, par Philibert-Joseph Le Roux. Lion, 1735.

6. *Dictionnaire argot-français et français-argot*, par Georges Delesalle. Paris, Ollendorff, 1896.

7. *Parisismen*, par Césaire Villatte. Berlin, Langescheidt, 1890. (& *Londinismen*, par Heinrich Baumann. Berlin, Langescheidt, 1887).

8. *Dictionnaire de la langue verte*, par Alfred Delvau. *Supplément*, par Gustave Fustier. Paris, Marpon et Flammarion, *s.d.*

9. *Dictionnaire thématique français-argot*, par Jules Lermina et Henri Lévêque. Paris, Chacornac, 1897.

10. *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, par Charles Virmaitre. Paris. Charles, 1894.

11. *L'Esprit des voleurs*, suivi d'un *Dictionnaire d'argot*, par Emile Colomban. Paris, Dentu, 1862.

12. *L'Argot*, langage excentrique des peuples étrangers, par Charles Joliet. Paris, Sauvaitre, 1891.

13. *Dictionnaire de l'argot des typographes*, par Eugène Boutmy. Paris, Marpon et Flammarion, 1883.

14. *Dictionnaire d'argot*, par Jean La Rue, précédé d'une *Histoire de l'argot*, par Clément Casciani. Paris, Arnould, *s. d.*

15. *Dictionnaire d'argot moderne*, par Lucien Rigaud. Paris, Ollendorff, 1888. (Aussi un *Dictionnaire du jargon parisien*, du même).

16. *Dictionnaire historique d'argot*, par Lorédan Larchey. Paris, Dentu, 1888 (dixième édition). *Supplément*, etc., 1889.

A. G. C.

* * *

Voici les plus célèbres, à ma connaissance :

Dhautel, *Dictionnaire du bas-langage*, Paris, 1808, 2 vol. in-8.

Leroux, *Dictionnaire comique*. Amsterdam, 1756, 1 vol. in-8.

Halbert d'Angers, *Nouveau Dictionnaire complet d'argot* (Paris, 1840).

Lorédan-Larchey, *Dictionnaire historique d'argot*, (Paris, Dentu, 1875, in-12).

CHARLEC.

* * *

Je remarque dans le catalogue de A. Geoffroy frères : *Le Jargon ou langage de l'argot réformé*, comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres... composé par un pilier de boutanche, qui maquille en molanche en la vergne (ville). De Tours. A Troyes, chez J.-A Garnier (1728), in-2 de 36 pages. SIMON.

—

M. de Saint-Marc (XL ; XLI, 64). — Un M. de Saint-Marc était receveur général des fermes à Rouen, avant la révolution ; il avait épousé une demoiselle Hébert, dont le père, ami de Buffon, est souvent cité dans l'*Histoire naturelle*, principalement dans la partie des oiseaux. Je pourrais donner à C de la Benotte de plus amples renseignements sur ce personnage, si c'est celui qui l'intéresse.

G. O. B.

—

Madame de Séran (XL ; XLI, 64) — Cette dame n'était point née Filleul, mais Bullioud, comme je l'ai dit (XL), et ne peut être la sœur de madame de Marigny. Elles étaient seulement amies intimes. Il n'est jamais question que de deux filles de madame Filleul : l'une, Marie-Françoise-*Julie*-Constance Filleul, mariée, à Saint-Eustache, au marquis de Marigny, le 2 janvier 1767 ; l'autre : *Adélaïde*-Marie-Emilie Filleul, mariée le 30 novembre 1779, à Charles-François de Flahault de la Billarderie ou Billardière, maréchal de camp : ce dernier figure, comme beau-frère, aux obsèques du marquis de Marigny (Jal.V° *Marigny* et *Actes de l'Etat-civil brûlés le 24 mai 1870*, par le comte de Chastellux).

Madame de Séran (Marie-Marguerite-*Adélaïde* Bullioud), épousa Louis François, comte de Séran.

Leur prénom commun d'*Adélaïde* et leur intimité sont peut-être cause de la confusion, ainsi que du manque de netteté de la phrase de Marmontel, copiée par Goncourt. P. CORDIER.

—

Imprimeurs ambulants (XL). — Ce fait n'était pas rare dans les premiers temps de l'imprimerie. Voir l'étude sur les Lerouge, publiée ces dernières années, par M. Monceau, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*.

Quelquefois aussi, les imprimeurs quittaient momentanément leur résidence habituelle ; c'est ainsi que Nicole Paris, imprimeur de Troyes, transporta ses presses, vers 1545, à l'abbaye de Larrivour, où il imprima deux ou trois volumes pour l'abbé Jean de Luxembourg. (Voir : Corrard de Breban, *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, 3e édition, p. 162).

ALPHONSE ROSEROT.

—

Le jeu de la luette (XL ; XLI, 72). — On doit se servir, pour jouer ce jeu, en Vendée, de cartes espagnoles, ou d'origine espagnole, si la maison Grimaud les confectionne.

En Espagne (sauf dans les cercles aristocratiques de Madrid), on se sert des épées (*espadas*), des massues d'Hercule (*palos*), de coupes (*copas*), de deniers (*oro*, or, parce que cela représente une pièce jaune). Il faudrait savoir si ce jeu ne se joue pas en Bretagne, où il y a, chez le peuple, certaines coutumes et certaines expressions espagnoles. (Pour dire 25 centimes, on dit un *réal*). OROEL.

* * *

Le jeu de cartes dont on se sert en Italie comporte aussi les épées (*spada*), les massues (*bastone*), les coupes (*coppe*) et les deniers (*danari*). X. B. DE M.

—

Moulin de la mer (XL ; XLI, 79). — Il y a deux autres moulins de la mer

à Paris, le 18 juillet 1821, fille de Manuel Garcia et de Jacquine Sitcher.

Pauline Garcia avait débuté au Théâtre Italien dans le rôle de Desdemona, en octobre 1839; elle se distingua tour à tour dans la *Cenerentola*, la *Donna del Lago*, la *Gazza ladra*, *Tancredi*, *Il Barbiere* et *Semiramide* où elle chanta, à côté de la Grisi, le 11 octobre 1842.

A l'Opéra, elle créa, le 16 avril 1849, le rôle de Fidès, et deux ans après celui de Sapho. Au Théâtre-Lyrique, elle a supérieurement chanté l'*Orphée* de Glück. C'est à cette époque, vers 1860, qu'elle atteignit au faîte de la renommée la plus éclatante.

Quant à madame Albertazzi, née Emma Howson, elle naquit à Londres, le 1er mai 1815, et reçut, dès l'âge de sept ans, les premières notions de musique de son père, sir Francis Howson, instrumentiste et professeur renommé.

Dès 1829, après un début heureux au King's-Théâtre, elle se maria, partit pour Milan en 1832 et pour Madrid en 1833. En octobre 1835, elle débuta à notre Théâtrel-talien où elle parut encore en janvier 1842 dans le *Stabat*, de Rossini, à côté de la Grisi, de Tamburini et de Mario. Il n'est plus ensuite question de cette artiste dans les annuaires spéciaux. Elle avait une belle voix de mezzo-soprano qui fut surtout appréciée par ses compatriotes. Le *Monde Dramatique*, par la plume de D. Mondo, 7e vol., 1838, lui a consacré une notice et a publié d'elle un beau portrait dessiné par R. Cazes. C. H. G.

—

L'Alien-bill (XLI, 41). — L'*Alien-bill* ou, pour mieux dire, l'*Alien-act*, qui autorise le gouvernement à expulser du royaume, sans autre forme de procès, tout étranger dont la présence lui paraît dangereuse, a été renouvelé, en 1841, par le St. 11 et 12, Vict., c. 20, pour une année ; puis, en 1882, sans limitation de temps, par le St. 45 et 46, Vict , c. 25, § 15, à l'occasion des troubles en Irlande. A vrai dire, ce droit d'expulsion d'étrangers réputés dangereux, est exercé dans tous les pays : c'est une mesure d'ordre public, de sécurité publique, que tout gouvernement s'est toujours réservé de prendre sous sa responsabilité, avec ou sans loi expresse. Mais il peut être juste de rappeler, pour l'Angleterre, qu'en général, et hormis ces cas de force majeure, la situation juridique des étrangers y est assurée d'une façon équitable, par le *Naturalization act* de 1870 (St. 33 et 34, Vict., c. 14) ; ils ont, notamment, le droit d'acquérir, de posséder et de transmettre, exactement comme les nationaux, tous biens meubles ou immeubles, à la seule exception des navires anglais. Ils sont exclus des fonctions publiques et ne jouissent pas des droits civiques et politiques ; mais c'est une règle admise dans l'Europe entière. PAUL.

—

Chastillon (XLI, 44).

Benedette (Le) ou Benoît Castiglione, peintre et graveur du XVIIe siècle, naquit à Gênes en 1616, fut disciple de Pagi, de Ferrari et de Van Dyck, et n'oublia rien pour s'acquérir, dans son art, une réputation immortelle. Le duc de Mantoue l'attira à sa Cour, où il lui entretenoit un carrosse, et lui faisoit une pension considérable. Le Benedette excelle surtout dans les Pastorales, les marchés, les animaux, et le clair obscur.

Ses tableaux et ses dessins en ce genre sont d'un très grand prix.

On en voit laplupart à Gênes. Le Roi et M. le duc d'Orléans en possèdent aussi plusieurs. Il mourut à Mantoue, en 1670. Ses deux fils, François et Salvator Castiglione, furent ses disciples.

(Extrait du *Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat, 1770, chez la veuve Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or). V. A T.

—

Armoiries de l'île de Cuba (XLI, 45). — Si j'avais devant moi une collection de la *République Cubaine*, journal que j'ai fondé et dirigé à Paris (1896-1897), je pourrais indiquer à l'excellent ophélète Aglaüs Serre tout ce qu'il pourrait y trouver de relatif à sa question, qui ne se rapporte pas, je crois, aux armories que l'Espagne avait imposées à celle qui fut sa colonie, mais aux armoiries de Cuba même.

En revanche, je puis lui communiquer, avec la reproduction de ces armoiries, pour notre cher *Intermédiaire*, leur description.

Mes compatriotes se révoltèrent la première fois, pour se délivrer du joug espagnol, le 10 octobre 1868, et, le 10 avril 1869, il y eut une Assemblée constituante à Guaimaro (Camagüey, département central de l'île). Cette assemblée proclama une constitution et la république cubaine fut constituée. Il y eut naturellement

beaucoup de résolutions de prises, et l'une d'elles fut relative aux armoiries que nous vous présentons ci-dessous.



La première chose qui saute à la vue et réclame une explication de ceux-là, peu nombreux, qui connaissent l'histoire de Cuba, est la clef que l'on voit servant d'union entre deux pointes de terre : elle symbolise le nom de *Clef du Golfe du Mexique* que l'Ile de Cuba a mérité par sa magnifique position géographique et commerciale. Les deux pointes de terre représentent les deux Amériques. Le soleil que l'on voit sur le fond est celui de la Libre Amérique, éclairant de ses rayons éclatants la jeune République du Nouveau-Monde.

Les deux quartiers représentent respectivement : celui de gauche : ces raies blanches et bleues qui se trouvent dans le drapeau cubain ; et celui de droite un magnifique champ cultivé à Cuba, avec deux montagnes dans le lointain, et au centre un palmier, cet arbre si haut et si élancé, si utile et si avantageux pour le cultivateur.

A la partie supérieure des armoiries, on voit le traditionnel bonnet phrygien des Grecs portant sur le devant l'étoile solitaire, qui symbolise *Cuba Libre*. Enfin, faisant fond à l'ensemble des Armoiries et au faisceau de drapeaux cubains, le soleil de la Liberté et de la Civilisation, du Progrès et de la Fraternité universelle.

Ces armoiries sont celles qui figurent toujours en tête des documents officiels, livres, journaux, billets de banque, monnaie, etc., d'origine cubaine.

D. Figarola-Caneda.

*
* *

Dans un album de timbres-poste, édité par Grumel vers 1870, elles sont ainsi figurées ; *coupé* ; *au premier d'azur, à une martyre au naturel, essorant d'une nuée d'argent, accompagnée en chef de cinq têtes d'anges ailés ; au* 2me *de sinople, à un cavalier au naturel sur un cheval d'argent, posé sur une terrasse de sable, accosté à sénestre d'un arbre, accompagné en chef des lettres L. E. G.*

Comme la plupart des armoiries américaines, celles-ci n'ont rien d'héraldique. On les retrouve sur un album de *Maury* et un de *Moens* (éditeur de timbres très connus) de 1872 et 1873.

Sur un album de Lallier, de 1869, elles sont ainsi figurées : d'*Espagne* (Léon, Castille, etc) *à l'écu d'azur, chargé de 3 têtes de nègres, à la bordure de gueules, posée sur le tout.*

Lors d'une première, ou pour mieux dire de l'avant-derrière insurrection, les Cubains créèrent de nouvelles armoiries représentant (je n'ai pas le dessin sous les yeux) un isthme avec un *chef* chargé d'une *clef posée en fasce*. Ces armoiries furent acceptées lors de la dernière insurrection. J'ignore si le gouvernement yankee les a conservées. J'ai cru intéressant d'exhumer les plus anciennes.

La Coussière.

—

L'ancienne Trinité (XLI, 45). — L'église de la Trinité était située rue de Clichy, n° 26 (n° 12 actuel). Elle avait été construite, de 1852 à 1854, par M. Devrez, architecte, et a été démolie peu de temps après l'inauguration de la nouvelle église (1867). Elle remplaçait elle-même une petite chapelle située rue de Calais, 21, érigée vers 1840, et qui existe encore aujourd'hui. Gomboust.

—

Symbolisme de la flamme d'or ou de la langue de feu appliquée à la personnalité de Jeanne d'Arc (XLI, 50). — La légende dit que :

Jehanne ayant été brulée sur le bucher, le bourreau remarqua, dans les cendres, une vive lumière. S'étant approché, il trouva un cœur étincellant que le feu anglais n'avait pu consummer ; — de ce cœur sortait une flamme d'or, symbole de l'innocence de la bonne Lorraine.

Cette légende, peu connue, mériterait d'être reproduite ; elle est charmante dans les détails qui me fuient.

Croué de la Resnerie.

Vous seriez bien aimable, cher confrère, de retrouver cette légende et d'en envoyer copie à l'*Intermédiaire*.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Avis de la Commune de Paris, la veille de l'exécution de Louis XVI.

Commune de Paris.

Paris 20 Janvier 1793, l'an 2e de la République française.

CITOYEN

Le Comité de Sûreté Générale vient d'être informé par un particulier connu que quelques gens mal intentionnés se proposaient demain lorsque Louis sortira du Temple de l'assassiner pour lui éviter la honte de monter sur l'Echafaut. Le Comité n'ajoute pas beaucoup de foi à un projet si deraisonnable ; Cependant il Croit qu'il est de son devoir de vous en donner avis ; parce que dans les circonstances où nous nous trouvons, aucune précaution n'est à négliger.

Les membres du Comité de Sureté Générae à la Convention Nationale.

Signé Ph. Ch-ai, Goupilleau pour le Président, Signé Fois Chabot.

Pour copie conforme à l'original,

COULOMBEAU.

Secrétaire Greffier.

(*Musée Carnavalet*).

—

Relation de l'exécution de Robespierre et de la fermeture du club des Jacobins.

Paris 11 Thermidor : L'An 2e de la République une et indivisible.

CITOYEN

Dans la lettre que nous avons écrit hier, Ramel, Bonnet et moi, à la Société populaire de Carcassonne, nous n'avons pû entrer dans des détails particuliers, parce qu'il fallait en peu de mots, donner l'ensemble d'une des plus importantes circonstances de la Révolution, jamais conjuration ne présenta des caractères aussi terribles, aussi menaçants ; jamais conjuration ne fut aussi promptement anéantie, l'histoire n'en offre aucun exemple. C'est à l'énergie de la Convention que la Révolution du 9 Thermidor est due, mais son énergie est appuyée sur celle du peuple, et ce point d'apui fait que la Liberté, l'Egalité, la République sont imperissables parce qu'elles sont devenues des plantes indigènes sur le sol de la france ou elles ont jeté de profondes racines.

Le Soleil qui à son lever avait vu un peuple fidèlle aux principes, sembloit mêler sa joye à celle de ce même peuple. Lorsque à son coucher les Têtes des conjurés tombèrent sur la place de la Révolution ; tel fut le sort de Robespierre aîné et de Couthon qu'on avait cru morts, ainsi que de Robespierre cadet, qui en tombant d'une fenêtre s'étoit seulement fracassé un membre, vingt autres Conjurés étoient avec eux jamais les Citoyens n'ont crié avec autant de force contre la Tyrannie, la Dictature, et contre tout homme qui voudroit s'élever au dessus d'un autre homme et dépasser le niveau de l'Egalité, la joye publique étoit à son comble, c'étoit une joye pure. douce, fraternelle qui fesoit les délices de tous les bons citoyens.

Aux Jacobins dans la nuit du 9 au 10 le parti de Robespierre avoit égaré les Esprits. Les individus, qui vouloient parler de la Convention étoient conspués, maltraités et mis dehors, on avoit beau dire que le décret rendu contre les Rebelles étoit unanime, rien n'étoit entendu, et ce parti étoit rallié à la Municipalité Rebelle. C'étoit la preuve la plus évidente que les intrigans s'étoient emparés du Local, car les bons, les vrais Jacobins dans une pareille Circonstance étoient à leur poste, dans leurs Sections respectives, autour de la Convention, par tout ou leur devoir les appelloit. Legendre de Paris un de nos Collegues placé au Poste du Carrouzel au devant du chateau National, quelques heures après le décret qui met les Conjurés hors la loi apprend, que la Séance tient encore dans le Local des Jacobins il prend des hommes avec lui, s'y rend dans le dessin de bruler la cervele au Président, il entre, le Président se confond dans la foule, alors il s'empare du fauteuil, il parle avec tant d'énergie et aux Tribunes et à l'assemblée que chacun file de tous les Cotés, et quand il n'y eut plus personne il s'empare des Clefs, ferme les portes, et remet les clefs sur le Bureau de la Convention. Ainsi Cette Société qui a rendu tant et de si grands services à la Révolution va reparoitre plus brillante que jamais, ce qui vient de s'y passer y a opéré la meilleure de toutes les épurations. Vivier qui a présidé la nuit du 9 a payé de sa tête.

Je ne dois pas omettre un fait d'un citoyen de Ste Eulalie, près Carcassonne ; Devère officiers Municipal de Paris et Juré du Tribunal Révolutionnaire se rendoit à son poste il apprend que la Municipalite est en Rebellion, il se hate de venir à la Convention désapprouver et protester Contre Cette Municipalité Conjurée, il était alors à peine 7 heures du Soir, avant l'arrivée des Députés des Sections.

Salut et fraternité

MARRAGON.

Jean-Baptiste, député de l'Aude à la Convention.

(Acquis par le *musée Carnavalet*).

Nouvelles de l'Intermédiaire

** Quelques membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique ont émis le vœu qu'une commission soit chargée de préparer la simplification de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires.

** Les cent soixante-sept pièces qui composent la collection vraiment unique de camées et d'intailles antiques dont M. Pauvert de la Chapelle, il y a quelques mois, se défaisait en faveur de notre Cabinet des médailles, a pris sa place définitive dans le musée. Les curieux pourront dorénavant se livrer sur ces gemmes, dont la précieuse série embrasse l'histoire de la glyptique tout entière, à l'étude attentive qu'elles provoquent.

Le catalogue illustré que M. Babelon, le savant conservateur du Cabinet des médailles, a dressé, sera pour eux, dans leurs recherches, un guide sûr.

** Le grand critique d'art, le créateur du préraphaélisme, Ruskin, vient de mourir à quatre-vingts ans Depuis le moment où son intelligence avait faibli, il s'était retiré à Coniston, dans le pays des lacs, tout au nord de l'Angleterre. M. Abel Chevalley lui a consacré un article nécrologique qui se termine ainsi :

« Ruskin est mort, mais les livres de Ruskin restent. Et son éloquence, d'abord ornée, abondante et riche, plus tard rapide et nourrie, cette noble éloquence qui fait de lui peut-être le premier prosateur de l'Angleterre dans notre siècle ; et son enseignement si universel et si généreux qu'on n'en examine point de trop près les assises un peu légères; et sa vie, enfin, qui fut un modèle d'unité, d'harmonie et de courage, tout cela reste pour rendre le nom de Ruskin immortel. »

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question, à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Quelqu'un des anciens abonnés de l'*Intermédiaire* qui a reçu le portrait de Lucien Faucou, paru hors texte en novembre 1893, voudrait-il bien céder ce portrait à la sœur de Lucien Faucou?

Th. G. — Un de nos abonnés vous a envoyé, à l'adresse indiquée par vous, une lettre revenue avec la mention *destinataire inconnu* et un colis postal qui est, à l'heure actuelle, en souffrance dans une gare de Paris. Veuillez nous éclairer à ce sujet.

Sedaniana. — Non seulement vous recevrez l'indication des sources ; mais nous aurons le plaisir de vous envoyer copie de tout ce qui a paru dans l'*Intermédiaire* sur la question des chats brûlés vifs à la Saint-Jean.

L. Vanvincq. — M. Cheronnet tient à votre disposition, au prix de 6 fr., l'ouvrage suivant : Desnoyers. Le bienheureux B.-J. Labre. Sa vie, ses vertus, ses miracles, etc., Lille, 1862, 2 vol. in-8, dem. rel. chag. Avec portrait et fac-sim. d'autographe. — Le même libraire offre de vous faire l'envoi de son catalogue.

Dr B. — Vous avez grandement raison : le chien s'exprime ; il n'est pas seulement ce qu'il y a de meilleur, mais souvent de plus *humain* dans l'homme.

Un ancien cul de singe. — On appelle, en terme d'argot, casserole un délateur à gage, sans doute parce qu'il chante comme la casserole quand on met la braise dessous.

X. X. — *Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneilles* est de l'abbé Delille dans l'*Epître à M. Laurent à l'occasion d'un bras artificiel qu'il a fait pour un soldat invalide* (1760).

Philibert Audebrand. — Veuillez nous faire savoir à quelles questions se rapporte votre note sur le docteur Melchior Yvan.

Cincinnatus. — Inique est celui qui blesse l'équité, injuste celui qui agit contre le droit ou qui n'apprécie pas dignement.

Le Maudit (Valleyres). — V. L'*Int.* X, XI, XII, XVI, XX, XXIV, Vous trouverez l'ouvrage en librairie.

C. de St M. — Les deux ouvrages de R. Delachenal et de A. Tardieu ne contiennent rien sur les familles par vous citées. — Nous croyons nous être suffisamment étendus sur la question Babon de la Bourdaisière. Remerc.

Martin. — Nous ne voyons guère dans nos relations une personne pouvant vous procurer les vieux papiers timbrés que vous désirez.

Comte de Jonage. — Votre lettre a été envoyée au duc Job.

Van der C. et C. de St. M. — L'espace dont nous disposons est trop restreint pour que nous puissions publier la liste demandée.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond.

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 7 Février 1900.

36° Année — 36, rue Laffitte PARIS — *Cherchez et vous trouverez*



Il se faut entr'aider N° 869 — Téléphone N° 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les Préfets. — En cette année 1900 doit paraître, à l'occasion du centenaire de la loi du 28 pluviôse An VIII, qui a organisé l'administration départementale et créé les diverses fonctions de cette administration, une étude historique que nos collègues peuvent m'aider à documenter.

J'ai déjà demandé ici, sans grand succès, qu'on indiquât, dans les biographies locales du siècle, les études, mémoires, pamphlets, notices, petits vers, chansons satiriques, dont les préfets des divers régimes seraient les objets, les sujets ou les auteurs.

On doit aussi trouver dans les musées quelques portraits, peinture ou sculpture, des bustes dans les carrefours des chefs-lieux, des rues ou boulevards gratifiés du nom de préfets jugés dignes de reconnaissance, etc., etc.

Le nom de certains a été mêlé à des procès célèbres ; d'autres ont péride mort violente, comme un de l'Espée assassiné dans son cabinet, à Saint-Etienne, un Barême, etc.

Certains se sont illustrés dans les lettres ou doivent, à des raisons diverses, une notoriété plus ou moins enviable.

Enfin, la plupart des *Mémoires* d'hommes politiques, publiés dans ce siècle, contiennent des mentions qu'il serait intéressant de connaître pour cette étude spéciale.

Il est entendu qu'on ne parle pas politique à l'*Intermédiaire*, et il est possible que les documents dont je sollicite l'indication ou la communication ne puissent pas tous être recueillis ici.

Je demanderai, dans ce cas, à mes collègues, de vouloir bien se mettre avec moi en communication directe et les prie à l'avance d'agréer mes remercîments.

Omer Taillebois.

—

Franc-Nohain. — Qui pourrait dire la vie, les œuvres du versificateur « amorphe », connu sous ce pseudonyme ? On serait curieux de connaître même les états de service administratifs du poète, de l'ironiste « sous-préfet, oui, sous-préfet dans une bonne petite ville tranquille » nous apprend l'*Hebdo-Débats* du 20 janvier. E.

—

Gravure du XIX° siècle à déterminer. — Titre : *L'Antigone française*, in-folio, sans noms d'artistes. Début du XIX° siècle. Paysage d'hiver. Vieillard conduit par sa fille. Lui est couvert d'un manteau fourré et coiffé d'un bonnet. Elle porte au corsage un médaillon présentant les profils de Louis XVI, Marie-Antoinette et Louis XVII. Un chien les accompagne.

Simon.

C'est la princesse, fille de Louis XVI (Madame de France) conduisant son oncle Louis XVIII alors habitant à Mittau en Courlande. Le surnom d'Antigone lui fut donné à cette époque par les royaliste fidèles.

Marmont, duc de Raguse. — Je serais reconnaissant à qui voudrait m'indiquer les portraits originaux (sculpture, peinture ou dessin) du maréchal Marmont ; lettres de lui ou à lui adressées, et, en général, tous documents le concernant, sauf les imprimés.

Je connais l'existence de papiers et autres souvenirs à la bibliothèque de Châtillon et de lettres chez notre aimable confrère *Verepius*. ALPHONSE ROSEROT.

—

Pierre et André Poumeau. — En l'an 1681, quelque temps avant la révocation de l'Edit de Nantes, deux jeunes gens d'une famille protestante de Bergerac, Pierre et André Poumeau, fils second et troisième d'un autre André Poumeau, fatigués de ne pouvoir adorer Dieu selon leur conscience, abandonnèrent leur patrie et se réfugièrent, André à Lubeck, et Pierre à Copenhague. Ils y fondèrent chacun une maison de commerce, et eurent pendant quelque temps des relations de familles et d'affaires avec leurs parents de Bergerac. Vers 1730, toutes relations cessèrent. On voudrait savoir s'il existe encore à Lubeck et à Copenhague des descendants de ces deux émigrés qui s'y étaient mariés et avaient eu des enfants.

Merci d'avance à tous ceux de mes collègues qui pourraient me renseigner à ce sujet. PIERRE LOCHE.

—

Mme Louise Durand, dite Thénard. — 1° Le lieu et la date de naissance de Louise Durand, dite Thénard, pensionnaire de la Comédie-Française, décédée le 2 mai 1877 ?

2° Le lieu et la date du mariage de cette actrice avec Antoine-Etienne Masson de Pintneuf, mort, lui-même, rue des Martyrs, n° 4, le 8 février 1861 ?

3° Les noms des avoués qui occupèrent dans le procès en séparation de biens intervenu entre ces deux époux, en octobre 1835 ? J.-C. ALFRED PROST.

—

Famille de Léry. — En 1534, Gille de Liry ou Léry, époux de Françoise de Villers aux Vents (Champagne), déclara, devant le bailli de Vitry, être prêt à partir pour le service du roi de France, à première réquisition. Il portait d'*azur, à la face d'argent, accompagnée de 5 étoiles d'or, 2 en chef et 3 en pointe, et surmonté d'un lambel d'argent.*

Je serais heureux d'avoir des renseignements sur la famille de Gille de Léry et notamment sur ses ascendants.

A. E.

—

Marquis de Bombelles. — Le marquis de Bombelles a laissé des *Mémoires* qui devaient être publiés 50 ans après sa mort. Ce délai est expiré en 1872. Cette publication a-t-elle été faite ? Quel est le possesseur actuel de cet ouvrage et quand paraîtra-t-il ?

FIRMIN.

—

Un plan de Meulan à retrouver. — Le savant historien Alexis Monteil, dont le talent a été méconnu de son vivant, possédait un plan de la ville de Meulan, fait vers le milieu du XVIIIe siècle, mesurant 4 pieds de hauteur sur 5 de largeur, sur lequel l'auteur inconnu a fait figurer tous les édifices et toutes les maisons, avec les noms de tous les propriétaires. Ce plan précieux, qui est décrit au tome II du *Traité des matériaux manuscrits*, est coté 8 francs. Sait-on où il se trouve aujourd'hui ? PAUL PINSON.

—

Famille Barberat. — Je possède l'acte de naissance de Barberat, Jacques-Louis-Isabelle, duquel il résulte que ce dernier est né le 10 février 1788, à Ferney-Voltaire, de Jean-Louis Barberat, châtelain de Ferney, et de Oudette Tournois, et a été baptisé, le 15 du dit mois, en présence de messire Jacques-Louis de Budé, ancien capitaine des gardes hanovriennes au service de Sa Majesté britannique, haut et pussant seigneur de Ferney, Chèze-à-Bois et autres lieux, et de Dlle de Budé de Boissy, ayant pour parrain et marraine messire Louis-François de Laforest, vicomte de Divonne, officier au service de Sa Majesté le roi de France, et Dlle Marie Frique, mariée Perrachon.

Nous serions désireux d'avoir des renseignements sur la famille de ce Barberat, de savoir si elle avait acquis la noblesse et en quoi consistaient les fonctions ou le titre de châtelain de Ferney.

MONTMOREL.

—

Grands billets de faire part de décès. — Préparant une petite étude sur les billets de faire part, je voudrais savoir

si on en fait encore de *grand format* dans quelques contrées. Le dernier que j'ai vu date de 1884 et a été imprimé à Blois.

LOUIS MORIN.

—

Jeu arabe. — Je viens de voir un jeu que je crois arabe. Il se compose de six pièces en nacre ornées de dessins. Ces six pièces sont :

1° Un morceau de nacre *carré* ;

2° Deux morceaux, en forme de *triangle* droit, dont chaque côté de l'angle droit est de la même dimension que chaque côté du carré ;

3° Un autre triangle droit, dont l'hypothénuse a le double de la longueur du côté dudit carré ;

4° Un cinquième et un sixième triangle égaux l'un à l'autre, et dont l'hypothènuse est le double comme longueur de celle des deux premiers triangles.

Ce jeu est-il bien arabe ? Quelles en sont les diverses combinaisons ? Comment se nomme-t-il ? Sans aucun doute, on place de différentes façons, en nombre infini, ces six pièces les unes à côté des autres. Mais quel intérêt, quel but cela offre-t-il ? Peut-on m'éclairer sur ce jeu ?

* * *

Petite machine à compter, chinoise ou indoue. — J'ai admiré dernièrement, mais de confiance, une petite machine à compter, déjà ancienne. Construite en ivoire, elle se compose de 7 fines barres métalliques, dans lesquelles sont enchâssées des boules, de façon à pouvoir les parcourir sur toute leur longueur, lorsqu'elles sont poussées avec le doigt. Sur les 4 premières, et sur les 2 dernières barres, les boules sont au nombre de 10 : 4 blanches, 2 noires et 4 blanches. Sur la 5e barre, les boules se trouvent réduites à 4 : 1 blanche, 2 noires et 1 blanche. Comment compte-t-on avec cette petite machine ? Quel nom porte-t-elle ? De quelle contrée se trouve-t-elle originaire ? De la Chine ? De l'Inde ? De quel siècle est-elle ? Quelles valeurs numériques possèdent ses boules ?

UN VIEUX CHERCHEUR TRÈS CURIEUX.

—

Edgar Poë. — PROCÈS. *Le Commerce* contre *La Quotidienne* (1843 ?) M. Léo Quesnel fait allusion à ce procès, dans la *Revue bleue*, 8 fév. 79. Je voudrais savoir quel a été l'arrêt, de quelle cour, où en trouver la note officielle, les noms du président, des avocats, ceux des propriétaires, gérants, et auteurs des traductions ; les dates, paginations et titres des traductions dans ces journaux et dans quel journal contemporain parut la même traduction intitulée *Orang-Outang*.

L. E. T.

—

Explication de quelques expressions de Modes en 1760. — J'ai consulté, je commence à le dire, l'*Histoire du costume en France*, par Quicherat, et *Larousse*. Ce que je désire savoir n'y est pas. A la Bibliothèque d'une de nos grandes villes de France, les volumes suivants, qui m'eussent été fort utiles, n'y sont point : *Mœurs et usages à la Cour de Louis XVI. Journal de Mme Elef*, par M. de Reiset. — *Histoire de la mode en France*, par Chalamel

Je désirerais savoir ce que l'on entend par les expressions suivantes, et quelle est l'origine de ces expressions ; — il s'agit d'objets mobiliers (toilette) d'une dame en 1760 :

Scrupuleuse en taffetas.

Respecteuse, classée avec les coiffes.

Robe à fleurs d'ouit.

Bouton de pinse-bec.

Dentelle d'or.

Jupon Dauphine.

Jupon de Pékin.

Robe de gros de Tours.

Satin des Indes (Qu'avait-il de particulier ?)

Robe de poüe de soie noire.

Des à-l'aise.

Il y a aussi des objets en *futaine*, en *bazin* ; on sait ce que cela veut dire. Quelle en est l'origine ? Faut-il admettre, avec Larousse, que *futaine* vient de *Fostat*, faubourg du Caire, d'où l'on tirerait cette flanelle ?

Ce dictionnaire indique *bazin* simplement comme une sorte de papier.

LA COUSSIÈRE.

—

Un Christ coiffé d'un bandeau. — Connaît-on dans l'iconographie sacrée des représentations du Christ, portant un bandeau, ruban ou linge, dont le bout retombe sur l'épaule gauche ?

Nous possédons un crucifix en or sur bois cerclé et enchâssé d'or émaillé, d'un travail du XVe siècle, qui offre cette particularité.

Un confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous en signaler un autre exemplaire ?

P. V. et DE St-M.

La conspiration des protestants contre Dieppe. — Je serais heureux d'avoir des renseignements précis sur la conspiration ourdie par les protestants contre Dieppe, en 1570, sous l'inspiration de Malderrée Catteville et Martel de Lindebeuf.

En outre de Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, quels sont les auteurs anciens et modernes qui ont traité la question avec détails concernant les conjurés? CAM.

—

Traductions Meunier. — M. Eugène Crépet, dans *Œuvres posthumes et correspondances inédites de Charles Baudelaire*, p. IV., mentionne les traductions de Mme Adèle Meunier faites à la même époque (1846 ?) en feuilleton ou en volume? Je voudrais être renseigné à l'égard des journaux, éditeur, date et pagination. L. E. T.

Cambridge-Massachuseth, U. S. A.

—

« L'Imitation du Sacré-Cœur de J.-C. » — Tel est le titre d'un livre publié en 1819 (librairie Beaucé-Rusand, à Paris, in-8), par un Ecclésiastique dévoué au Sacré-Cœur de Jésus. Qui est l'auteur de ce livre, omis par Barbier en ses *Anonymes* ?

En connait-on des exemplaires *avec gravures hors texte*? V. A.

—

Noms de guerre. — Un aimable ophélète pourrait-il me donner l'origine de ces noms et la raison pour laquelle chaque soldat en prenait un, lors de son entrée au service ?

SEURRE-BOUSQUET.

—

Langue d'oc et langue d'oïl. Limite géographique. — Je possède sur ce sujet une étude, admirablement bien faite et accompagnée d'une carte, par C. de Tourtoulon et O. Bringuier. En sous-titre, cette étude porte : *Premier rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique.* (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, troisième série, tome III ; 1866).

Existe-t-il un *second* rapport, comme le mot *premier* peut le faire supposer ?

Connait-on sur ce sujet intéressant quelqu'autre travail analogue ?

OROËL.

Un Intermédiaire Canadien. — Je serais heureux de savoir s'il se publie, en France, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, des journaux qui font une spécialité de publier des listes de livres demandés par des libraires et des amateurs. Dans l'affirmative, je serais bien obligé à l'intermédiairiste qui me ferait connaître le nom et l'adresse de ces publications. En Angleterre, il y a *The Clique*, publiée à Aschover, Chesterfield, et les *Book Queries*, publiés à Londres ; aux Etats-Unis, il y a le *Publishers' Weekly*, publié à New-York; et au Canada, au mois d'avril prochain, nous aurons les *North American Notes and Queries* — qui seront l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de l'Amérique du Nord — que je vais publier à cette époque. RAOUL RENAUD.

—

Souverain qui cache son visage. — Quel est le célèbre souverain qui, pour échapper à la curiosité d'un peuple accouru sur son passage, se couvrit, pendant tout le parcours, le visage, d'un des carreaux du sopha sur lequel il était transporté.

* * *

La page blanche. — Que rappelle, au moyen âge, la légende « page blanche ». X.

—

Charles d'Orléans. Ses compagnons de captivité (1415-1440). — Nous demandons à nos collègues des renseignements précis et *documentés* sur le vicomte de Blosseville et les autres fidèles de Charles d'Orléans, ayant partagé la captivité du prince en Angleterre, de 1415 à 1440.

Connait-on des portraits de ces personnages, et où sont-ils conservés ?

CAM.

—

Le commencement de la fin. — A qui ce mot appartient-il ? L. C.

—

Le docteur Dassy. — Que sait-on, en dehors de ce qui a été publié par l'*Abeille de Fontainebleau*, sur le docteur Dassy, médecin de la cour sous Louis XVI, et résidant à Fontainebleau. Pourquoi, dans une lettre, le vois-je traité de « triste personnage » ? J'avais eu, jusqu'à présent, la meilleure opinion de lui.

C. DE LA BENOTTE.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Quel fut le rôle de la comtesse de Castiglione en 1870? (XLI, 41). — Pendant la guerre, Mme de Castiglione habitait Florence. Elle servit d'intermédiaire à M. Thiers et à l'impératrice Augusta, qui, l'un et l'autre, s'employaient de leur mieux à arrèter la lutte, et plus tard, à faire alléger la rançon de nos désastres. M. Estancelin, que V. W a mis en cause, et qui était un des plus vieux amis de la comtesse, m'affirme avoir eu sous les yeux cette correspondance d'un si poignant intérêt. Quelque jour, sans doute, l'aimable et spirituel vieillard, qui fut pendant de si longues années le confident attitré des princes d'Orléans, qui a été mêlé à bien des mystères, et qui connaît tant de secrets, nous en apprendra plus long sur ce patriotique sujet, comme sur tant d'autres, peu connus ou mal élucidés jusqu'à présent, et que ses *Mémoires* mettront en pleine lumière.

HENRI D...S.

—

Portrait de Jacques de Flesselles (XL; XLI, 119). — Oui, la gravure que vous citez reproduit le portrait du musée Carnavalet. Mais vous savez ce que j'ai dit de ce portrait. V. A.

—

Henri Dabot et ses ouvrages (XLI, 92). — Le dernier catalogue (janvier 1900) de la librairie historique A. Voisin, 37, rue Mazarine, contient les deux numéros suivants :

34587. LETTRES D'UN LYCÉEN ET D'UN ÉTUDIANT, DE 1847 à 1854, par H. Dabot : PARIS, d. s., in-12, br. 3 fr.

Souvenirs d'enfance et de jeunesse d'un aimable avocat, fort intéressants, surtout pour les collectionneurs parisiens.

34588. SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'UN BOURGEOIS DU QUARTIER LATIN, DE MAI 1854 A MAI 1869, par H. Dabot, avocat. PÉRONNE, 1899, in-8 br. 5 fr.

Ce curieux volume fait suite au n° précédent et n'est pas moins intéressant. On y trouve des faits nombreux et des anecdotes piquantes sur la période du second empire, s'appliquant naturellement à Paris et aux Parisiens. *P. c. c.* ALFRED SAGE.

*
* *

Le petit livre *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant* a bien été imprimé à Péronne. L'édition est complètement épuisée. Elle se trouve, presque entière, entre les mains des anciens élèves de Louis le Grand. De temps en temps, un exemplaire paraît dans les catalogues de libraires, toujours coté à un prix assez élevé, car c'est l'histoire du quartier latin pendant la république de 1848. Or, il y a fort peu de publications sur cette époque. D.

*
* *

Les ouvrages dont parle notre collaborateur, n'ont pas été mis dans le commerce, ainsi qu'il résulte de ce passage de l'avant-propos des *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin* :

Suivant mon habitude, je réserve les écritures de ce vrai grimoire à mes enfants, mes amis et mes plus chers collègues des différentes sociétés savantes dont je fais partie.

Cependant il nous est arrivé, — rarement, il est vrai, — de voir offrir certains d'entre eux dans des catalogues de livres d'occasion.

En consultant le catalogue de notre propre bibliothèque, nous trouvons les fiches des ouvrages suivants :

Registres, lettres et notes d'une famille péronnaise. *Péronne* et *Paris*, s. d., petit in-8.

Lettres d'un lycéen et d'un étudiant, de 1847 à 1854. Pour faire suite aux Registres, Notes et Lettres d'une Famille péronnaise. *Péronne* et *Paris*, s. d., petit in-8.

Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin, du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871. *Péronne*, 1895. petit in-8.

Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de mai 1854 à mai 1869. *Péronne*, 1899, petit in-8.

Ce dernier ouvrage est coté 5 francs, à la *Librairie historique des provinces* d'Emile Lechevalier (catalogue du 15 avril 1899, n° 8424).

Les ouvrages de M. Henri Dabot sortent de l'imprimerie E. Quentin, 33, Grande Place, à Péronne.

Comte MAURICE DELAMARRE.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des Intendants (T. G., 449, XXXV; XL: XLI, 10, 105). — L'hôtel de la préfecture, à Châlons-sur-Marne, passe pour être l'ancien hôtel de l'Intendant de Champagne. ALPHONSE ROSEROT.

La « Sorcière » de M. Michelet (T. G., 590 ; XL ; XLI, 61). — Pour complément à la *Bibliographie de la Sorcellerie*, que prépare M. Yves Plessis, voir l'ouvrage intitulé : *Spa. Histoire et Bibliographie*, Liège 1892, au tome II où j'ai donné un historique des procès de sorcellerie dans le bourg de Spa, de 1570 à 1650 ; et l'*Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, par Daris.

ALBIN BODY.

—

D'où vient le nom de Pertuis d'Antioche ? (T. G. 694 ; XLI, 103). — M. A. Dupont trouvera, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1900), pages 402, 403 et 404, quelques renseignements sur le *Pertuis d'Antioche*, dans un article de M. Ch. Lentheric (*Côtes et ports français de l'Océan*).

Le *Pertuis d'Antioche* sépare la rive nord de l'île d'Oléron, de la rive sud de l'île de Ré.

A l'extrémité nord de la première se trouvent les *roches d'Antioche*, autrefois soudées à l'île. La ville — plus ou moins problématique — se trouvait, ou se serait trouvée à l'extrémité nord de l'île de Ré « non loin (je reproduis l'article de M. Lenthéric) des écueils dangereux de Chanchardon, dans cette partie de l'île réduite aujourd'hui à un mince *lido* de sable et qui serait emportée après chaque tempête sans les digues qui la protègent ».

C'est là qu'existait la *ville d'Antioche*, dont le nom rappelle le souvenir des Croisades :

« La légende a sa bonne part dans tout ce qui se rapporte à cette ville un peu problématique, aujourd'hui complètement disparue. Les murs d'Antioche ont peut-être été détruits à la suite d'une série de tempêtes dont il est difficile de dire les dates et qui auraient peut-être coïncidé avec quelques affaissements du sol ; mais il faut en rabattre beaucoup des récits des pêcheurs qui racontent que dans certains jours de calme exceptionnel, on peut voir encore sous les eaux transparentes les ruines des maisons englouties. On n'a, en réalité, rien retrouvé et peut-être même rien vu ; mais la légende a été assez forte pour donner au pertuis qui sépare l'île de Ré de celle d'Oléron, le nom de la ville perdue, et il est intéressant de le conserver... » (Lenthéric).

A. FOURNIER.

* * *

Les noms de lieux de la Palestine sont nombreux dans nos campagnes. Dans la commune de Souchi, près de Niort, existe un terrassement qui porte le nom de Tabor. Ailleurs, c'est Bethléem, le Jourdain.

Ces noms sont certainement un souvenir des Croisades, donnés par ceux, nobles ou manants, qui en étaient revenus.

P. V. et DE St-MARC.

* * *

D'après une vieille légende du pays, reproduite par M. Charles d'Avone, dans un volume intitulé : *Une gerbe de légendes*, Antioche était une ville celtique importante. Aux premiers jours du christianisme, Cœlestius, envoyé vers l'Atlantique pour y prêcher la religion nouvelle, arriva sous les murs de la cité. Il y exerçait depuis quelque temps son prosélytisme, lorsque le druide Barbovir résolut de le mettre à mort, lui et ses partisans ; mais au moment précis où le barbare allait, par une tempête effroyable, exécuter son attaque, la puissance divine se manifesta : soudain la terre tremble, une profonde crevasse s'ouvre à l'endroit de la ville, et celle-ci, roulant dans le gouffre, s'engloutit pour jamais au fond de l'océan. De la langue de terre ainsi coupée, il ne devait rester que deux îles, Ré et Oléron, désormais séparées par le pertuis au fond duquel dorment toujours les ruines de l'antique cité païenne.

Scientifiquement parlant, cela doit pouvoir s'appeler un tremblement de terre.

L. BAILLET.

Réponse analogue : G. M.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — Parmi les conscrits de la classe 1899, qui se sont fait inscrire à la mairie du 7e arrondissement de Paris, s'est présenté le porteur d'un nom fort bizarre.

Invité à écrire sur la feuille de renseignements ses nom et prénoms, le jeune homme en question se borna à écrire comme nom patronymique les deux lettres suivantes P. H.

L'employé crut d'abord à une plaisanterie, mais il dut bientôt se rendre à l'évidence, le conscrit s'appelait bel et bien P. H, ainsi que le prouvait un acte de

naissance absolument en règle, délivré par le maire de Decize (Nièvre).

Voilà, il me semble, une preuve que le prénom n'est pas obligatoire.

H. T.

—

Descendance des grands hommes de la révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — Le catalogue de l'*Exposition historique et militaire de la Révolution et de l'Empire*, avec préface, par Germain Bapst, 1895, in-8, 72, avenue des Champs-Elysées, mentionne, sous le N° 795, le « portrait de l'abbé Sieyès, pastel (à M. le comte Sieyès) ». NAUROY.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105). — A peine ai-je eu lu les notes intéressantes de nos confrères O.S.et S.V. dans l'*Intermédiaire*, je me suis rappelé que notre cher recueil avait déjà posé la même question.

J'ai pris la *Table Générale*, dont l'utilité me paraît tous les jours plus grande, et j'ai constaté, en effet, que l'*Intermédiaire* (XXXIV, 344), avait déjà effleuré ce sujet par la plume de notre collègue J. N. Je ne saurais trop engager nos ophélètes ou nos icésistes (!) O. S. et S. V. à prendre l'article en question, dans le n° du 20 septembre 1896, et à en rapprocher, dans le n° du 10 mars 1895 (XXXI, 256) un article de M. Henri de Mazières. Ce dernier semble douter que la chose en question soit aussi indispensable que nos confrères le croient.

Comme J. N., il déclare que Mme de Pompadour en fit usage. Mais il fait erreur en affirmant que le Roi-Soleil ne prit pas un bain de sa vie. Ceci a été réfuté, de façon éclatante, par M. T. Pavot, dans notre n° du 20 août 1897 (XXXVI, 210), et surtout par « Un Intermédiairiste » dans celui du 30 novembre 1897 (XXXVI, 689). Ce qui montre que l'*Intermédiaire* est documenté.

Je ne saurais trop conseiller au Dr Bougon de se reporter à ces numéros, et, avec J. N., je supplie les chercheurs et les curieux de répondre aux questions formulées dans notre tome XXXIV, page 344.

G.

Cf. Toilette (Objets et meubles de) T. G., 884.

Apothicaires (Situation sociale des) T. G., 51.

***

Sans remonter aux temps de ces deux monarques, nous pouvons affirmer qu'il n'y a guère qu'à Paris qu'une certaine classe de la société se tient à peu près proprement, et en réponse à la question de notre collègue Maurepas, nous pourrions citer le chef lieu d'un département normand ne possédant qu'un seul établissement de bains, qui fait péniblement ses affaires et ne subsiste guère que grâce aux ordonnances des médecins de la ville, qui y envoient les malades. A noter que dans cette préfecture, il n'y a pas vingt maisons particulières qui se soient offert le luxe d'une salle de bains ; quant aux douches, aux tubes et aux bidets, ce sont choses inconnues, et c'est à peine si on trouve un bain-de-pieds dans les meilleurs hôtels, non seulement de Normandie, mais de toute la France, Paris et trois ou quatre autres villes exceptées.

Sur les quatre sous-préfectures du département de l'Eure, une seule, et encore ! possède un établissement de bains !

En revanche, la préfecture d'Evreux renferme une très belle salle de bains due à la munificence du baron Janvier de la Motte. UN BONHOMME NORMAND.

***

Les investigations au sujet de *La propreté sous Louis XIV* soulèvent très indiscrètement le voile des cabinets de toilette.

Chez les modernes prêtresses de l'Amour, l'usage de la susdite monture hydraulique est assurément répandu, et même l'occasion d'un raffinement d'élégance très « fin de siècle ».

A la vente — après opérations justifiant repos — des instruments de guerre d'une Belle-Petite, le marteau du commissaire priseur adjugea un superbe bidet, en argent ciselé, au fond duquel, sur une banderolle, étaient gravées des paroles, surprises de se trouver là : *Laissez venir à moi les petits enfants.* JOSÉ-M^ia ADRIFEIX.

—

Un album de Meissonnier père (XXXVII). — Il est de 1847 (*Journal de la libiairie* du 25 décembre, page 635). Cette maison Meissonnier faisait de belles choses, car je viens d'acheter un second album, relié aussi en velours violet, avec incrustations dorées, intitulé : *Album de F. Masini, contenant 12 mélodies, paroles*

de Marc Constantin, dessins de Sorrieu. Paris, maison J. Meissonnier, 22, rue Dauphine ; Mayence et Anvers, chez B. Schott, titre en couleur, imp. Lemercier. La couverture porte : 1846.

NAUROY.

—

Les cendres de Napoléon (XXXVII ; XL ; XLI, 101). — Je remercie M. E. Seguin de sa communication que je considère comme définitive ; il pourra constater, d'ailleurs, en recourant à celles qu'a bien voulu accepter de moi l'*Intermédiaire*, que nous étions, que nous sommes parfaitement d'accord au sujet de l'impossibilité d'une simulation ou d'un enlèvement postérieur à la cérémonie qui eut lieu vers le milieu du second empire. La date serait facile à retrouver d'une manière exacte, puisque les détails de la translation furent donnés, texte et gravures, dans le *Monde illustré*. Je noterai que le prince impérial assistait à la cérémonie.

Une minuscule observation pour terminer ; la remise du cercueil au roi eut lieu, non sur le quai de Neuilly, mais dans l'église même des Invalides. H. C.

—

Ardouane (XXXVIII ; XL ; XLI, 107). — *Ardouane* ou *Ardenne* vient du celtique *ard* : élevé haut ;

Enna ou *enne* est un suffixe donnant un sens à la racine *ard*. On retrouve ce suffixe dans *Cebenna* (Cevenna), *Ravenna*... etc....

Arduenna signifie : *haut-pays*, nom qui répond bien à la configuration de la région de l'*Ardenne*.

La déesse *Diane* n'a rien à voir dans l'origine de ce nom !

Arduenna, de langue celtique, est bien antérieur à la conquête romaine de la Gaule, et, par conséquent, à l'introduction de cette divinité.

Arduinna était la divinité topique de l'Ardenne, comme *Vosegus* le fut de la *forêt vosgienne*.

Cette confusion de ces divinités locales de régions forestières, avec Diane, a provoqué de singulières méprises : Au sommet du Donon (Vosges), se trouvait un temple gallo-romain ; une sculpture, découverte au siècle dernier, représentait un personnage avec les attributs que l'on donne à Diane. Seulement *la personne représentée était un homme* ! Dom Calmet et d'autres, en firent une *Diane masculine* ! ! ! Cette sculpture représentait *Vosegus*, divinité locale de la forêt vosgienne.

Les Germains, avant la conquête romaine, occupèrent la portion nord de l'*Ardenne* ; dans leur langue, le suffixe *enna* subit une transformation, résultat de la prononciation du nom celtique, il devint Ardu-*benna* ou *venna*. Or *venn*, *fenn* signifient marécages ; ce qui, du reste, correspondait à la vérité, car les *feignes* ou *fagnes* (dérivés du haut allemand *fenn*) y sont nombreux.

Plus tard, cette portion de l'*Ardenne* fut appelée ; *Hohe-Venn*, hauts marécages.

A. FOURNIER.

—

Elèves de l'Institut militaire des Invalides (XXXIX). — Depuis que cette question a été posée par moi, il y a de cela près d'un an, j'ai découvert que cet Institut, avait été fondé par Bonaparte, mais je n'en sais pas davantage. Quel était le but de l'institution ? Jusqu'à quelle époque a-t-elle subsisté ? A-t-elle, parmi ses élèves, compté des sujets marquants ? Mes confrères me rendraient un réel service s'ils voulaient bien m'aider de leur science ; tous les détails à ce sujet seront reçus par moi avec reconnaissance. Je voudrais savoir également si les couplets que les élèves récitaient chaque matin en guise de prières et dont j'ai cité quatre vers, ont été imprimés.

C. DE LA BENOTTE.

—

Abbayes de France (XXXIX ; XL). — La nomenclature donnée par le *Dictionnaire des abbayes*, de l'abbé Migne, est loin d'être suffisante.

ALPHONSE ROSEROT.

—

Longévité humaine (XXXIX ; XL ; XLI, 12, 153). — D'après une *Notice historique et biographique sur M. Noël Des Quersonnières, ancien commissaire-général des armées françaises, âgé de 116 ans*, par l'auteur du *Médecin de l'âge du retour et de la vieillesse*. Paris, Lagny frères, 1844 (imp. chez Paul Renouard), 20 pages in-8, avec un portrait gravé de Noël des Quersonnières ; ce personnage « est né le 28 février 1728, à Valenciennes, où M. Noël, son père, était conseiller du roi. Mademoiselle des Quersonnières, sa mère, dont il était le troisième fils, l'a allaité, et lui a ensuite prodigué sa tendresse jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, où elle a terminé sa

carrière. L'aïeul maternel du vieillard dont nous traçons la biographie, a poussé sa carrière jusqu'à *cent vingt-cinq* ans ; quant au conseiller Noël, son père, il n'a point atteint la vieillesse, et est mort assassiné en traversant la forêt de Mormal ».

Connaîtrait-on le nom de l'auteur de cette notice, sur le titre de laquelle il est indiqué comme demeurant (en 1844) rue Saint-Nicolas d'Antin, 24 ? J. Lt.

***

M. Hall Schooling, de Bruxelles, rappelait récemment une vieille règle permettant de déterminer la durée de la longévité future d'un homme, si l'âge actuel est compris entre 12 et 90 ans. La règle est facile à énoncer :

« Retranchez votre âge de 86 : divisez le reste de la soustraction par 9 et vous aurez le nombre des années qui vous restent à vivre ».

Ce n'est pas plus difficile que cela ! Vous avez 50 ans. Donc vous vivrez jusqu'à 68 ans. Mais si vous avez 60 ans, vous vivrez jusqu'à 73 ans. Si vous avez 65 ans, vous vivrez jusqu'à 76, etc. Il y a avantage, avec la règle, à avoir un âge avancé. Les chances de longévité augmentent, en effet, avec l'âge, puisque l'âge lui-même prouve cette longévité. Il paraît que cette vieille règle fut inventée par un certain moine qui, en 1685, émigra de France en Angleterre, enseigna les mathématiques à Londres, fut l'ami de Newton et devint membre de la Société royale. Elle est assez simple pour rester gravée dans la mémoire. Dr Peter Wahm.

—

Famille de Preissac d'Esclignac. (XL). — La généalogie des Preissac se trouve dans tous les nobiliaires. Dans l'*Annuaire de la Noblesse* (Borel d'Hauterive, continué par A. Révérend) on trouve, jusqu'en 1876, je crois, la notice sur la branche ducale d'Esclignac. Cette notice a toujours figuré dans cet ouvrage dont je possède la collection — mais à 300 lieues d'ici. Je ne puis donc pas donner, de mémoire, les plus proches descendants du dernier duc d'Esclignac, mais je suis amplement renseigné sur la branche de Preissac, de Montauban, à laquelle j'ai l'honneur d'être allié d'assez près. La dernière du nom de Preissac, fille de M. le comte de Preissac, ancien préfet, ancien sénateur, décédé, est Mme de Marveille. Le second fils de celle-ci, Odon-Henri de Marveille, sous-lieutenant de dragons à Dijon, a été *légalement* autorisé à relever le nom de Preissac, et à se nommer Marveille-Preissac. Cz.

—

Fauconnerie (XL). — La *Revue Britannique*, dans son numéro de septembre 1899, a publié une intéressante étude historique et juridique, sur la fauconnerie, par M. Gaston de Saint-Marc. Elle porte pour titre : *Légalité de la chasse au vol*, (pp. 51 à 86), et fixe, à ce sujet, l'état actuel de la législation. Cam.

—

Le plus beau livre (XL). — *Imitation*. Dans la divergence d'opinions sur le véritable auteur de l'*Imitation de J.-C.*, je repousse l'attribution à Thomas A. Kempis et me prononce pour un abbé de Verceil, le style étant celui du XIIIe siècle.

X B. de M.

—

Mariages morganatiques autrichiens (XL). — On sait que le mariage morganatique est une façon de mariage clandestin. Depuis Louis XIV, qui épousa morganatiquement Mme de Maintenon, il y a eu beaucoup de ces unions. C'est le moyen offert aux membres des familles impériales et royales, dit M. Valensol, de prendre pour épouse celle avec laquelle ils ne peuvent s'unir publiquement. Le mariage morganatique ne donne pas à la femme le droit de porter le nom de son mari ; les enfants nés de cette alliance n'ont que le nom de leur mère. On a créé ainsi, en quelque sorte, la situation de maîtresse légitime.

Les alliances morganatiques ont été surtout très fréquentes dans la famille des Habsbourg. On a souvent conté l'aventure de l'archiduc Jean, frère de l'empereur d'Autriche, qui épousa la fille du maître de poste de Méran. Nous devons signaler qu'il en était devenu amoureux pour l'avoir vue galoper devant lui, d'un relai à l'autre, conduisant la diligence en l'absence du postillon et faisant claquer allègrement son fouet. La femme du prince Henri, Mlle Léopoldine Hoffmann, était une jeune cantatrice du théâtre de Gratz, appartenant à une famille de petits fonctionnaires et qui, par la suite, reçut de l'empereur le titre de comtesse de Valdeck.

Depuis les unions des archiducs Jean et Henri, il y a eu encore le mariage morganatique de l'archiduc Jean-François. C'est une actrice qu'il épousa, Mlle Ludwilla Strubel. On se rappelle que, se dépouillant de tous ses titres, il adopta le nom de Jean Orth. Les tracasseries qu'il eut à subir de la part des membres de sa famille lui donnèrent l'idée de s'expatrier ; il alla s'embarquer à Hambourg, sur un navire dont il prit lui-même le commandement. Quelque temps après, le bruit courut que ce navire avait, pendant une tempête, fait naufrage dans les parages du cap Horn. Mais on n'eut jamais à ce sujet aucune information précise, et la seule preuve du sinistre est dans le fait que le navire ne rentra pas à son port d'attache.

Beaucoup de personnes, en Autriche, croient que Jean Orth, désireux d'échapper pour toujours aux récriminations de sa famille, s'est réfugié dans quelque coin du globe où il vit ignoré.

Ce qui, donnerait une certaine vraisemblance à cette hypothèse, c'est que des sommes d'argent déposées par l'archiduc, avant son départ, dans diverses banques, en ont été retirées en vertu de pouvoirs réguliers ; d'autre part, les actes de décès de Jean Orth et de sa compagne n'ont jamais été dressés.

C. DE St-M.

Nous compléterons ultérieurement la liste de notre confrère M. G. Vildeman, en indiquant quelques mariages morganatiques en Angleterre, en Allemagne et en Russie.

—

Sépulture de Racine (XL). — Au moment même où M. Monval a posé la question, je songeais à la poser.

Je ne sais pas qui est enterré dans la sépulture du Père-Lachaise. Serait-ce Louis Racine ? NAUROY.

—

Légitimation d'enfant sur simple promesse de mariage (XL). — Il est assez difficile de répondre à la question sans avoir l'arrêt sous les yeux. Somme toute, l'affaire ne semble pas avoir été toute seule, puisque commencée en février 1611, elle a été terminée en novembre 1630, soit au bout de près de vingt ans.

Quoi qu'il en soit, en admettant l'exactitude absolue des faits relatés par le collaborateur Petitjean qui, sans doute, est versé dans les choses judiciaires, voici comment l'arrêt pourrait s'expliquer :

La célébration du mariage était, dans l'ancien droit français, une condition indispensable de la légitimation.

Comment, en effet, faire considérer un enfant comme produit légitime d'un mariage qui n'existerait pas ?

Mais, dans l'espèce, il y avait, comme nous allons le voir, autre chose qu'une simple promesse.

Le mariage était autrefois précédé des *fiançailles* qui avaient un caractère légal et une portée juridique. Il y avait deux sortes de *fiançailles* : les fiançailles de *paroles de présent*, véritable mariage occulte, proscrit par le concile de Trente et l'ordonnance de Blois, et les fiançailles de *paroles de futur* équivalant à une promesse de mariage, mais promesse entourée de formalités aussi compliquées que le mariage actuel. (D'après l'ordonnance de 1639, les fiançailles durent plus tard, être rédigées par *écrit*, en présence de *quatre parents*). Elles étaient accompagnées de la *bénédiction*, les fiancés se donnaient des *arrhes* comme garantie de leur engagement réciproque, enfin on dressait un contrat de mariage ou, en s'en abstenant, on s'en référait à la coutume qui regissait les mariages sans contrat. La célébration du mariage était une dernière formalité à accomplir, mais les fiançailles avaient un caractère tellement sérieux dans la législation d'alors : 1° qu'elles produisaient une obligation dont l'exécution pouvait être *poursuivie en justice* ; 2° qu'elles créaient un *empêchement* à un *autre mariage* ; 3° que même *après leur dissolution*, elles créaient un empêchement au *mariage* avec les *parents de l'autre partie fiancée*. Les fiançailles avaient pour but d'empêcher les unions inconsidérées, elles ouvraient un temps d'épreuve. Elles existaient, parait-il, chez les Grecs, les peuples du Latium et les Romains.

Dans l'espèce qui nous occupe, l'enfant naturel invoque une *promesse reconnue devant l'official d'Evreux par son père et sa mère*. L'official étant un tribunal, n'a pu être que saisi d'une demande (peut-être introduite d'accord) en exécution de l'obligation résultant de fiançailles. Avant 1639, elles pouvaient avoir eu lieu par échange de simples billets.

La reconnaissance devant l'official par les deux parties constituait donc un véritable mariage. La théologie enseigne que,

dans le mariage, le sacrement n'est pas *conféré* par le prêtre, mais qu'il résulte de l'accord des parties *constaté par lui.* L'arrêt de 1630 aura considéré que la reconnaissance de la promesse consentie équivalait à un véritable *accord matrimonial*, puisqu'elle avait lieu devant un ecclésiastique, alors surtout que les parents avaient été empêchés, par la mort et les circonstances, de remplir les dernières formalités.

En fait, c'était équitable, quoi qu'on fit bon marché de la *forme*. Mais les adversaires n'étaient peut-être pas intéressants, le demandeur était peut être puissant. On faisait un peu ce qu'on voulait alors, mais je doute que cet arrêt ait fait jurisprudence. Enfin, en se plaçant à un autre point de vue, l'intention formelle des parents de passer les biens à l'enfant a peut-être décidé les juges. Je le répète, il faudrait avoir l'arrêt tout entier, il est peut-être mal résumé par l'arrêtiste.

PAUL ARGELÈS.

—

« **La Catarina** » (XL). — Les petits Savoyards, autrefois nombreux, qui, en hiver, parcouraient le midi de la France, faisant danser la marmotte, chantaient sur un air monotone le couplet suivant où « la Catarina » semble bien désigner la marmotte :

Digo, Jeanneta, tè vos te louga, la i tou la la (*bis*)
Nani, ma maire, me volé marida, la i tou la la (*bis*)
Emmé un homé qué mé faqué dansa, la itou
Ouh ! ouh ! *la Catarina* a manja la soupa à la farina. Ouh ! ouh !

Dr E. B.

—

Son Excellence Melle Eugénie de Gusman, comtesse de Téba (XL). — Le titre d'Excellence vient évidemment de la grandesse dont il constitue un droit « Exma senora » en espagnol (excelentissima sénora). Quant au titre de Montijo, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ne fût pas attribué à Dôna Eugenia. En effet, en Espagne, comme en Angleterre, où les enfants du marquis de Salisbury sont Lord Cécil tout court, ou même très honorable M. Cécil, le titre est personnel. Le père de l'impératrice était comte del Montijo (et non de Montijo, comme on dit ordinairement) et comte de Teba. Généralement, c'est le plus ancien des titres conférant la grandesse qui est porté couramment par les titulaires qui en possèdent plusieurs ; c'était le cas pour le comte del Montijo.

A sa mort, sa veuve, qui était une Kirkpatrik et n'avait par elle-même aucun titre, devint comtesse douairière de Teba, del Montijo et de tous les autres titres appartenant à son mari, (Condessa viuda del Montijo, de Teba, etc.) ; mais ces titres furent partagés entre les deux filles du défunt. C'est ainsi que le titre de comtesse del Montijo échut à l'aînée, la duchesse d'Albe, et celui de Teba à la seconde, Dona Eugenia, qui devint par la suite impératrice des Français. Celle-ci, par conséquent, n'avait plus rien à voir avec le titre de Montijo ; mais sa mère n'en restait pas moins comtesse douairière del Montijo et, par abréviation, comtesse del Montijo (qu'on traduisait en France comtesse *de* Montijo). D'après nos habitudes françaises, on appelait sa fille Melle de Montijo, mais c'était sans aucune raison.

Actuellement, le titre de comte del Montijo est porté par le duc d'Albe et de Berwick, duc de Liria, de Lerma, etc, qui a épousé la fille de la duchessse de Fernan-Nunez. Cette dernière, à l'inverse de ce qui s'était passé pour le comte del Montijo, était titulaire de tous les titres de la maison, et son mari, le prince Pio, n'en avait pas, de sorte qu'elle reste, non duchesse veuve de F.-N., mais toujours duchesse de F.-N., et son fils aîné est seulement marquis de la Mina. S. E.

—

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15, 85, 117). — Un faubourg de Niort, commune de Saint-Liguaire, porte le nom : *La Gavacherie*. P. V. et DE St MARC.

—

Femmes multimames (XL ; XLI, 16, 119). — Consulter à ce sujet un mémoire du Dr R. Blanchard, où se trouve exposée la théorie de la polymastie : *Sur un cas de polymastie et sur la signification des mamelles surnuméraires* ; *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3e série, tome VIII, 1885, p. 226 et suivantes.

Voir aussi une autre note du même auteur : *Sur un cas remarquable de polythélie héréditaire*, même recueil, tome IX, 1886, p. 485.

La polymastie est la pluralité des mamelles ; la polythélie, la pluralité des mamelons. TOUBIB-EL-SRIR.

*
* *

Consulter M. le Dr Wittkowski, 17, avenue Trudaine, auteur de *Tétoniana*.

SIMON.

—

Les peintres Naigeon, anciens conservateurs du musée du Luxembourg (XL ; XLI, 19, 60, 164). — Ainsi que je l'ai écrit à l'*Intermédiaire*, le portrait de femme, en ma possession, porte, très en évidence, cette signature : *Naigeon de Rome*, et en dessous, cette date : 1793.

J'accepte très volontiers, ainsi que F. L. A. H. M, le démontre, que ledit portrait n'ait pu être peint à Rome, n'ayant aucune certitude sur le fait de la présence de Mme Lefebvre dans la ville éternelle en 1793. J'ignore, au surplus, où Naigeon rencontra son modèle, et ne pourrai le savoir, la personne dont j'ai acquis cette toile, étant morte actuellement.

Il y a lieu de supposer qu'en faisant suivre son nom de cette mention : *de Rome*, Naigeon a voulu rappeler qu'il avait été prix de Rome et ainsi éviter qu'on le confondit avec son homonyme.

ALBIN BODY.

—

Prononciation des noms propres terminés en as (XL;XLI,20,121).—Je sors quelque peu de la question, ainsi que M. le capitaine Paimblant du Rouil, mais c'est pour faire remarquer, avec lui, certaines singularités de prononciation : ainsi *Laon*, dans l'Aisne, se prononce *Lan*, tandis que *Laons*, en Eure-et-Loir, se prononce *Lon*. *Anet* se prononce *Anette*, et *Croth* se prononce *Cro*. Pourquoi aussi dit-on *pan* pour *paon* et *ton* pour *taon* ? Je conçois que l'on cherche à conserver aux mots la prononciation de leur pays d'origine, mais, dans le cas présent, ces singularités ne se comprennent pas. Quelle règle suivre ? Aucune, semble-t-il. Qu'en pensent les intermédiairistes ?

Et, par la même occasion, comment faut-il prononcer *Gérardmer*, dans les Vosges ? Les uns disent *Gérardmère*, les autres *Gérardmé*.

C. DE LA BENOTTE.

*
* *

Peut-être est-il permis, malgré les réponses déjà faites, d'indiquer encore une troisième manière de prononcer les noms propres en question. L'intermédiairiste Oroel a raison : on doit prononcer *Blacas* comme dans *as* (de trèfle). La phrase suivante : Mademoiselle de *Damas* (prononcez : *Damâ*) a épousé le duc de *Blacas* (prononcez : *Blacâce*), renferme un exemple de chacune des deux prononciations citées dans l'*Intermédiaire* ; mais il convient de faire remarquer que la prononciation *Damâ Dumâ*, etc... est longue. Or il existe une autre prononciation, dont il n'a pas été parlé, c'est *as* prononcé *a*, mais *a* bref comme dans : il *va*. C'est ainsi qu'on doit dire : Monsieur de *Senevas* (prononcez : *Sèneva*).

Cte MAURICE DELAMARRE.

*
* *

Dans le Pas-de-Calais, on prononce *Samé* pour Samer et, naguère, on prononçait aussi *Saint-Omé* pour Saint-Omer.

ALF. SAGE.

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains (XL ; XLI, 34, 124.) — Pourquoi n'écrirait-on pas XIXC, c'est-à-dire dix-neuf fois cent ? Mais il est, à mon avis, un moyen plus simple encore, c'est d'écrire en français 1900. Il y a assez longtemps que nous nous traînons dans le romain et il serait grand temps de dire en français ce qui est français. — Laissons enfin la toge, la robe, le chiffre romain, etc., et soyons de notre temps. A l'*Intermédiaire* de prêcher d'exemple.

LN. G.

*
* *

M. César Birotteau a raison : la vérité est que *de tout temps*, même sur les médailles romaines, on a écrit indifféremment IIII et IV, VIIII et IX, etc.; comme le docteur Colson, numismate des plus distingués il y a 40 ans, nous l'a montré jadis dans sa collection de médailles romaines. Il nous a même fait voir, par la même occasion, que la lettre G avait parfois une forme analogue à celle de la lettre S ; c'est sans doute de là qu'est venue la forme actuelle de notre g minuscule. J'ai retrouvé la même forme du G majuscule, dans le mot *Gemolane*, sur un bijou gallo-romain.

Dr B.

—

Moulin de la mer (XL ; XLI, 79, 125, 169) —Je crois aussi que les moulins de la mer mis en mouvement par le flux et le reflux des marées sont assez rares, au moins sur les littoraux français. Cependant, j'en connais un, sur les côtes sud de Bretagne, qui a marché pendant plusieurs

années, et qui est maintenant inutilisé. Il est situé, dans le département du Finistère, à trois kilomètres au sud de Pont-Aven, près du château du Hénan. On le trouve d'ailleurs marqué sur la carte de l'état-major, feuille de Lorient, nord-ouest, dans l'estuaire de l'Aven.

Dr E. BLAYAC.

—

Armoiries de Chatou (Seine-et-Oise) (XL; XLI, 114) — M. Devaux, 135, rue de Vanves, pourrait renseigner J. Thigé, car il s'occupe spécialement des blasons des villes. SIMON.

—

Arbres de Sully (XL; XLI, 115). — Il existait deux arbres de Sully à côté de l'église de la commune de Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or); l'un d'eux, le plus beau, a été emporté par un cyclone, il y a une quarantaine d'années. Celui qui subsiste est plein de vigueur, mais, planté sur le bord d'une crête et fort déchaussé, il semble à la merci du prochain ouragan.

H. C.

—

Sully (XL; XLI, 121). — On ne doit pas prononcer Suilly — qui n'a aucune raison d'être, ni Sul-ly — mais Suyi — en mouillant les deux L. Il y a beau jour que la question est résolue. ERASMUS.

—

Encharibotté (XLI, 2). — Le *Dictionnaire* de Lacombe (1766) donne: encharbotté, brouillé confus. Dans l'Ille-et-Vilaine, on dit dans le même sens: emberlificoté. CHARLEC.

—

Jeton à deux têtes affrontées à déterminer (XLI, 3, 129). — Ce jeton est flamand. Emis par le bureau des finances des Flandres, en 1600, à l'occasion de l'avènement des archiducs Albert et Isabelle comme gouverneurs des Flandres pour le roi d'Espagne. Leurs bustes affrontés sont reproduits sur l'avers de la pièce, avec la légende *Albert et Isab. par la grâce de Dieu*, terminée au sommet par une main coupée. C'est la marque de l'atelier monétaire d'Anvers.

Il y a des exemplaires aux millésimes 1600, 1601, 1602.

Voyez: *Histoire Métallique des XVII Provinces des Pays-Bas*, par Gérard van Loon, La Haye 1732, in-folio, tome 1er, page 531, où le jeton se trouve décrit et gravé.

REM. Dans l'art. de l'*Intermédiaire* (col. 129), le nom de Van Loon est imprimé par erreur avec un v Van Loov.

Voyez pour les jetons français: Letellier, *Description historique des monnaies Françaises, Gauloises, Royales et Seigneuriales; donnant un aperçu des prix, etc.......* Paris 1888, 4 vol. in-12.

Voyez encore: *Le Jeton historique des 17 provinces des Pays-Bas*, par le Dr J. F. Dugniolle. Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8° (Il n'y a que 3 vol.).

A la page 169 du 3e vol., on trouve la mention du jeton du bureau des finances au millésime 1601.

Handleiding van verzamel aars van Nederlandsche historie penningen door G. Van Orden. Leyde 1825.

A la page 276, sous le n° 1356, même description avec le millésime 1600.

L'abbé MOHL.

* * *

Cf.: *Histoire du jeton au moyen âge*, par J. Rouyer et E. Hucher, Paris, 1858, in 8, (tome 1er seul publié), 17 planches donnant la reproduction de 149 pièces.

C. D'H.

—

Affaire de Drake (XLI, 4, 129). — Bibl. Mac. trouvera les détails les plus circonstanciés sur cette affaire dans les journaux du temps: *Journal des Débats*, *Gazette de France*, *Journal de Paris*, etc., années 1803 et 1804, au moment où la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, après la paix d'Amiens. L'affaire de Drake se rattache aux conspirations de Pichegru, de Moreau et de Cadoudal. C. DE LA BENOTTE.

—

Archers et arquebusiers (XLI, 5, 172). — L'Abonné connaît-il le beau livre in-4° de feu Delaunay, de Corbeil? Je n'en sais plus le titre; il contient de curieuses illustrations.

Je lui signale en outre: *Les compagnies du Papegay*, particulièrement à Caen. *Etude historique sur les Sociétés de Tir avant la Révolution* par G. Lavalley; Paris, *s. d.*, in-8°. J'en possède un exemplaire que je lui cèderais volontiers

A. GEOFFROY.

—

Patine antique (XLI, 8). — Echmoun trouvera tous les renseignements qu'il peut désirer sur ce sujet dans le *Guide pratique de l'Antiquaire*, d'Adrien Blanchet et de R de Villenoisy. 1 v. in-18, chez Leroux, 1899. 5 fr. SEDANIANA.

Physiologie psychologique (XLI, 46). — C'est le contraire qu'il faut dire : Psychologie physiologique. Les ouvrages traitant ce sujet s'appellent légion. Nous en citerons deux : *Ziehen*, Leitfaden der physiologischen Psychologie, in 15 Vorlesungen 3 éd., Iéna, 1896 ; *Exner*, Entwurf einer physiologischen Erklårung der psychischen Erscheinungen, Vol. I. Leipsic et Vienne, 1894. H.

—

Etymologie de noms propres à déterminer (XLI, 46). — L'étymologie de Bourdaloue a été très discutée, comme la généalogie de la famille.

On peut consulter, sur ces deux questions qui sont connexes, la *Revue du Centre*, de Châteauroux, aux dates suivantes : 15 juillet, 15 août, 15 septembre, 15 octobre 1883, 15 février et 15 mars 1884.

Ceux qui ont prétendu donner, après coup, une origine féodale à cette famille, ont mis en avant un certain Guillaume de *Bours d'Aloz*, issu d'une grande famille féodale d'Alsace et venu se fixer en Berry, où il aurait fait souche. M.E. Tausserat, dans *Vierzon et ses environs* (Bourges, 1897, in-8°), a fait bonne justice de ces fantaisies.

Dans un travail actuellement sous presse, fait uniquement d'après les minutes des notaires de toute la région, patiemment dépouillées depuis des années, ce consciencieux érudit démontre que la famille du grand prédicateur Bourdaloue remonte authentiquement à un tanneur de Vierzon, Macé Bordaloe, qui vivait vers 1450.

Plusieurs hameaux des environs de Vierzon, remarque-t-il ensuite, portent le nom de Bourdaloue (le grand et le petit Bourdaloue de Nançay, le Bourdaloue de Souesmes, le Bourdaloue de Salbris, le Bourdaloue de Langon, le Bourdaloue de la Ferté-Imbault. D'où il se croit autorisé à conclure que ce nom pourrait dériver de *Borda leucæ*. Entre Bourges et Souesmes, il y a une distance de six lieues gauloises. Bourdaloue signifierait : la *borne de la lieue*. HENRI ROCHET.

* * *

Il faudrait consacrer un bulletin entier pour répondre avec développement à la question du Dr Bougon, qui porte sur 35 noms.

Pour le mot *Courson*, j'emprunte les notes suivantes au chapitre premier de l'*Histoire d'une maison bretonne* (de Courson) due à la plume savante du colonel de Courson de la Villeneuve :

Curtio-dunum, forteresse de Curtius, donne *Curtionus*, à l'ablatif *Corcione* après quelques transformations. — Formes normandes anciennes : *Curcum*, *Cursen*, *Curzon*, *Corso*, *Corson*, *Courcbon*, *Corseon*, etc.

L'auteur cite souvent un remarquable ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville la *Propriété foncière en France*, où M. Bougon ne manquera pas de trouver d'amples détails.

Le nom de *Chabot* ou *Cabot* vient d'un surnom, qui signifie grosse tête, donné souvent au moyen âge, et nullement d'un poisson (*chabot* et également *cabot*, parce qu'il a la tête grosse), qui figure dans les armes de la maison de *Chabot*.

Bossuet ne viendrait-il pas de *bossu*, *petit bossu* ? — Au moyen âge, Fénelon se disait *Fereno*, *Feleno*, *Fellenon*. L'étymologie pourrait être cherchée dans *feles*.

LA COUSSIÈRE.

* * *

L'ouvrage le meilleur à consulter, quoiqu'il soit loin d'être encore complet, pour savoir quels étaient les noms gallo-romains de nos villes et villages actuels, serait l'érudit travail du savant J. Quicherat, intitulé : *De la formation française des anciens noms de lieu* ; traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents. Paris, Franck, 1867, in-12°. ADR. L.

—

Dare-dare (XLI, 46). — Selon Roubin (*Dict. étym.*), du sanscrit *dâr*, fuir ; *dârata*, cheval ; selon Alexandre Weill (*Les cinq livres de Moïse*, I, 31), de l'hébreu *dardar*, ronces, épines ; *dardar*, vite, je suis sur des épines. A mon avis, de l'ancien francais *darer*, aller vivement. *Darer* fait encore partie du patois jurassien.

Au bout d'un grand quart d'heure, je vois venir un grand jeune homme qui vient *dare-dare*. (Caylus : *Histoire de Guillaume, cocher*, 1730).

Dare, *dare*, voilà un homme qui vient en cabriolet, comme si le diable l'emportait. (Diderot : *Neveu de Rameau*).

Il partira *darre darre* pour les Grandes-Indes. (Balzac : *Eugénie Grandet*, 1839).

Mon père a été appelé comme professeur de septième à Saint-Etienne... Il a dû filer *dare dare*. (J. Vallès : *L'Enfant*).

Les malfaiteurs ont dit, par corruption, *farre, farre.*

Farre, farre, la marcandière,
Car nous serons béquillés. (*Vidocq*).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le buste de Napoléon Ier par Canova (XLI, 47). — Quand Elisa Baciocchi, princesse de Lucques et Piombino, fit réexploiter, dans le commencement de l'année 1805, les carrières de marbre de Carrare, elle employa les premiers blocs de marbre extraits à reproduire le buste de l'empereur dont Artaud, ministre de France, auprès de la reine d'Etrurie, lui avait envoyé le plâtre dû à Canova. Ces bustes eurent grand succès. Tous les hauts fonctionnaires en sollicitèrent, puis on en vendit ; Elisa inonda la France de prospectus. Un rapport, en date du 12 janvier 1809, constate qu'on en avait fabriqué et expédié douze mille (Archives nationales).

J'ai converti en ateliers de sculpture mes carrières de marbre, écrit Elisa à l'empereur, et les modèles de Chaudet et de Canova se multiplient sous mes yeux pour être transmis aux rois que V. M. a faits et aux peuples qui vous doivent leur bonheur...

Il y avait deux séries de bustes; les uns grandeur naturelle, les autres moitié plus petits ; un dépôt en fut créé à Paris.

CURIOSUS.

*
* *

De nombreuses reproductions du buste en marbre de Napoléon Ier par Canova, existent encore dans les préfectures, sous-préfectures, mairies des villes et même des simples chefs-lieux de canton Il y en a beaucoup trop pour pouvoir les attribuer à cet artiste, mais il parait probable qu'elles furent faites dans son atelier, par ses élèves. Aucun de ceux que je connais, j'en ai vu une bonne demi-douzaine, n'est signé. Tous sont absolument identiques.

Les gardes nationales allaient en prendre livraison et les escortaient jusqu'à destination. A Champdeniers (Deux-Sèvres), la somme votée par le Conseil municipal pour l'acquisition, fut de *1500 fr.*

Ce buste, confisqué comme emblème séditieux sous la restauration, vint alors à la préfecture des Deux-Sèvres, et ne put être récupéré qu'après de longues démarches, sous le gouvernement de juillet.

En somme, il n'y eut pas plus, à l'occasion de ces marbres, d'envoi à titre gracieux que pour les portraits royaux ou impériaux qui vinrent après. On pourrait ajouter très certainement : que pour les effigies royales antérieures à 1789, — et ils sont trop répandus pour avoir une valeur vénale bien grande.

LÉDA.

—

Médailles spentriennes (XLI, 47). — D'abord, *spintriennes*, S. V. P. Ensuite, il faut écraser cette question imprudente dans l'œuf. Médailles et camées portaient l'empreinte ou l'image de certaines abominables débauches. Je suppose que notre collègue M. S. est édifié. Renvoyé pour le surplus à Littré, qui n'a pu se dispenser de faire entrer ce « sâle mot » dans son vocabulaire.

Cz.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI, 48). — Rosa Bonheur, Mme Dieulafoy ont souvent pris l'habillement masculin. Il y a une trentaine d'années demeurait à Orléans une vieille fille, Mlle de la Tour du Pin, qui ne sortait jamais qu'habillée en homme.

G F.

*
* *

Je ne connais pas d'ouvrage sur les femmes qui ont dissimulé leur sexe, mais je puis citer les deux officiers d'ordonnance du général Dumouriez, qui, en 1795, étaient les demoiselles de Fernig

Jeanne d'Arc avait une cuirasse d'homme ainsi que le témoigne la plaque de son tombeau qui se trouve à Saint-Denis.

CROUÉ DE LA RESNERIE.

*
* *

Sans parler de Mlle Henriette-Jenny-Savalette de Langes, dont l'histoire a été contée dans ce recueil l'an dernier (1899), nous connaissons quelques femmes qui, autrefois, ont dissimulé leur sexe dans des buts divers :

1° AGNODICE, femme grecque, qui exerça la médecine sous des habits d'homme, fut reconnue un jour, et poursuivie devant les tribunaux.

2° Jeanne BARET. Elle fut domestique *homme* de Commerson, le naturaliste qui accompagna Bougainville dans ses voyages, et devint en botanique, d'une force tout à fait remarquable.

3° Par contre, Mlle Louise BERNARD, après avoir vécu en *femme* de longues années, s'est aperçue, le jour où elle a étudié la médecine, qu'elle n'était qu'un

homme. Elle a fait rectifier son état civil, elle s'est mariée à une personne du *sexe féminin*.

4° Lasthénie (de Mantinée en Arcadie), suivit, déguisée en homme, les leçons de Platon. A. P. S.

*
* *

On peut consulter, sur ce point, John Grand-Carteret, la *Femme en culotte*. Paris, E. Flammarion, éditeur. Ysem.

—

Prisonniers français sur les pontons anglais (XLI, 49). — Je ne connais pas d'ouvrage relatif aux prisonniers français de 1797 ; mais on sait qu'après la guerre d'Espagne et la capitulation de Baylen, l'Angleterre retint un nombre considérable de soldats français, en violant d'une manière indigne l'article 6 de la dite capitulation ; que ces prisonniers, après avoir longuement enduré d'horribles souffrances sur les pontons de Cadix, furent envoyés dans l'île de Cabrera, où bon nombre périrent de la famine et des maladies ; et qu'enfin les survivants ne furent délivrés de cet exil qu'après la chute de Napoléon 1er. Mon collègue, M. J. Périn, lira certainement avec plaisir, à ce sujet, les *Mémoires d'un conscrit de 1808*, par L.-F. Gille, publiés par Philippe Gille (Victor Havard, 1893).

L. Baillet.

*
* *

Le collaborateur J. Périn désire être renseigné sur les relations qui ont pu être faites du sort enduré par les français, prisonniers de guerre, en Angleterre, à la fin du xviiie siècle et au début du xixe.

Legard, l'ami de la Tour d'Auvergne, a raconté la captivité du *Premier Grenadier des Armées de la République*.

Le détail suivant donne l'idée des tourments infligés aux malheureux tombés au pouvoir de nos acharnés ennemis :

> La misère était horrible à voir de tant de braves français entassés dans des cachots infects, luttant contre tous les besoins, exposés à toutes les rigueurs arbitraires, à toutes les vexations imaginables et dévorés par de cruelles maladies. La Tour d'Auvergne soutenait leur courage ; leur prodiguait des soins ; partageait son argent avec eux ; s'indignait d'entendre les agents du ministère anglais essayer de les séduire, de les corrompre, de leur rendre le gouvernement français odieux.

Le temps de la prison en Angleterre fut pour le Premier Grenadier l'occasion de manifester une fois de plus son courage, son patriotisme et sa grandeur d'âme.

Au début de sa captivité, des geôliers, exaspérés de lui voir arborer toujours la cocarde tricolore, — insigne d'un ennemi exécré, — voulurent la lui arracher. La Tour d'Auvergne la fixa à son épée : « Venez la prendre, si vous l'osez ! » s'écria-t-il. Ses tourmenteurs ne s'y aventurèrent pas.

. . . .

Les pontons anglais étaient hors de la vue de nos soldats ; il n'en était pas de même des pontons espagnols, que nos troupes apercevaient souvent depuis le rivage. La pensée, le regard et le cœur allaient alors rejoindre les camarades dans leurs fers, et l'on cherchait sans cesse le moyen de les délivrer. La vue de la *Vieille Castille* et de l'*Argonaute*, chargés de leurs frères d'armes malheureux, détermina une véritable obsession chez les sergents Piot et Bertin, du 96e de ligne : *la délivrance des captifs !*

Ne pouvant endurer pareille contemplation, avec quelques hommes de bonne volonté, s'étant joints au sous lieutenant Sudreau, ils profitèrent (le 15 mai 1810) d'une tempête déchaînée, pour — montés sur une barque légère — aller couper les amarres des vieux pontons. Les deux prisons flottantes, poussées par le vent, vinrent s'échouer à la côte. La tempête, favorable à l'entreprise hasardée des libérateurs, avait empêché les Espagnols de se risquer en mer, pour s'y opposer. De ce fait, plus de 1500 prisonniers furent délivrés par l'audacieuse intrépidité de quelques braves.

Capitaine Paimblant du Rouil.

*
* *

Je crois bien me souvenir que la question a déjà été posée, mais, n'en étant pas absolument certain, je m'empresse de faire connaître à M. J. Périn quelques ouvrages relatifs à ces sombres pages :

Lardier (A), ancien commis de la marine, *Histoire des pontons et prisons d'Angleterre pendant la guerre du Consulat et de l'Empire*. Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, nombreuses gravures. 2 vol. 8°, 1845.

Catel (L). *La prison de Dartmoor*, ou récit historique des infortunes et évasions des prisonniers français en Angleterre sous l'Empire, depuis 1809 jusqu'en 1814. Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis (Comon et Cie) 15, quai Malaquais. 2 vol. 8°, 1847.

Aperçu du traitement qu'éprouvent les prisonniers de guerre français en Angleterre. Paris, Dentu, 8°, 1813, 58 p.. avec une gravure représentant l'intérieur du ponton *Le Brunswick.*

Garneray (Louis), peintre de marine, *Mes pontons.* Souvenirs de 9 années de captivité. 1 vol. in-4, 1853, plusieurs rééditions in-12.

Pillet, maréchal de camp, *l'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces* pendant un séjour de dix années, dont six comme prisonnier de guerre. Paris, Eymery, 8°, 1815.

Le Carnet Historique du Cte Fleury doit publier prochainement les *Mémoires de M. Doisy de Villargennes,* officier du 26e régiment d'infanterie, fait prisonnier à Basaco, lequel resta prisonnier en Angleterre jusqu'en 1814.

Je pourrais, par contre, indiquer plusieurs ouvrages de prisonniers anglais internés en France, durant la même époque.

Le Bibliothécaire de LA SABRETACHE.

*
* *

Que M. J. Perin veuille bien se reporter à l'*Intermédiaire (XXV,* 103, 175, *Théâtres de Cabrera et de Porchester),* il y trouvera une liste assez longue d'ouvrages l'intéressant. J'y ajouterai : Wagré, *Mémoire des captifs de Cabrera,* in-8°, 1835, et les : *Voyages, aventures, combats. Mes pontons* par Louis Garneray, peintre de marine. Paris, 1886. 3 vol. in-18, dont le 3e vol. contient des détails intéressants sur la vie qui était faite à ces malheureux en Angleterre.

P. CORDIER.

*
* *

Ouvrage réédité récemment par Napoléon Ney. Lisez les *Mémoires d'un aide-major, sous Napoléon I,* qui a fait la campagne d'Espagne, et qui a passé deux ans sur les pontons anglais, et vous serez édifié sur le traitement infligé par les Anglais, à leurs prisonniers. Les Espagnols faisaient pis encore, puisque, sur les 22 mille prisonniers de l'armée du général Dupont, il n'en est revenu en France que 1.500 !!! 20. 500 prisonniers français morts en 4 ans, aux îles Baléares, à Madère et ailleurs, sur 22 mille hommes, par suite de cruautés. Dr. B.

—

M. de Luchesini et Mme Récamier (XLI, 49). — Le marquis de Lucchesini (avec deux *c*) était l'envoyé extraordinaire du roi de Prusse, pendant le consulat ; il habitait, à Paris, rue Saint-Florentin n° 5. Il était fort laid, surtout à cause de ses yeux « dépareillés » ; on lui reconnaissait de la finesse, de l'esprit, mais on ne l'aimait pas. Il allait, comme tous les autres ambassadeurs, chez madame Récamier, qui donnait alors des bals fort brillants et qui avait le talent de réunir chez elle des gens appartenant aux partis les plus opposés. En sa présence, on oubliait la politique pour ne penser qu'à sa beauté, et là-dessus, tout le monde était d'accord.

C. DE LA BENOTTE.

—

Pierre Lefort, médecin de marine (XLI, 49). — Voici la liste des principaux travaux de ce médecin : *Sur les maladies contagieuses,* 247 pp, 4°. Paris, 1806, n° 64, V. 61.

Opinion de .. sur la non-contagion et non-importation de la fièvre jaune, publiée, avec des notes, par M. J. Sédillot, 24 pp. 8°. Paris, A. Belin, (1820).

Mémoire sur la non-contagion de la fièvre jaune. 137 pp. 8° (Martinique) Saint-Pierre. Fleurot et Cie, 1823.

De la saignée et du kinkina dans le traitement de la fièvre jaune, 67 pp. 8°. Martinique, Fleurot et Turban, 1826, (P., V. 928).

A lire aussi : Guyon (Jean-Louis-Geneviève) : *Réponse à un mémoire publié à la Martinique par M. Lefort, ayant pour titre : De la saignée et du kinkina dans le traitement de la fièvre jaune,* 92 pp. 8°, Paris, P. Renouard, 1826.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille de Rachel (XLI, 52). — Raphaël Félix est décédé en juillet 1872. Les deux sœurs de Rachel encore vivantes sont madame Dinah Félix, sociétaire retraitée du Théâtre-Français, et madame Lia Félix, ancienne artiste dramatique, dont la dernière création fut une « Jeanne d'Arc ». HENRI D...S.

*
* *

M. H. Lyonnet, dans la phrase qu'il a écrite au sujet de la famille de la grande tragédienne, devrait mettre Raphaël au troisième rang :

1° Sarah Félix, née le 2 février 1819, à Obrooth près Francfort, était l'aînée de son frère et de ses sœurs. Elle est morte à Paris, le 12 janvier 1877 ;

2° Rachel, née le 28 février 1821, décédée le 3 janvier 1858. Venaient ensuite :

3° Raphaël, né en 1825, mort le 9 juillet 1872, à Londres ;

4° Rebecca, qui avait vu le jour à Lyon en 1827, débuta, le 1er juillet 1845, à la Comédie-Française, dans Palmyre, de *Mahomet*, fut reçue sociétaire en 1850 et mourut le 19 juin 1854, aux Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées) ;

5° Adélaïde, dite Lia Félix, est venue au monde, le 6 juillet 1830, à Saumur. Elle a obtenu de grands succès dans les théâtres de drame, notamment dans la *Jeanne d'Arc* de J. Barbier, en 1873, et la *Haine*, de Victorien Sardou, en 1874. Elle a quitté définitivement la scène, l'année suivante ;

6° Mélanie-Emilie, dite Dinah Félix, née vers 1837, avait à peine dix ans quand elle joua, à la Comédie-Française, Joas dans *Athalie* et Louison du *Malade imaginaire*. Elle débuta sur notre première scène le 23 juin 1862, fut admise au sociétariat en 1868, donna sa démission à la fin de 1881 et cessa, le 31 mai suivant, de faire partie de la maison de Molière.

Un collaborateur mieux renseigné pourra nous dire, sans doute, ce que sont devenues, depuis leur retraite anticipée, mesdames Lia et Dinah Félix.

C. H. G.

—

Origine du nom de Barbitonsor (XLI, 90). — Pourquoi ne pas s'en rapporter au blason des Quatrebarbes, remontant au XIIIe siècle et qui figure 4 *têtes* de sarrazins, barbus comme Osman Digna ?

Une pharmacie-droguerie de la rue des Lombards, à Paris, *à la Barbe d'or*, que je connais depuis plus de 50 ans, a pour enseigne une *tête* à barbe dorée. LÉDA.

—

Briga et Briva (XLI, 91). — La terminaison bria, briga ou briva, que l'on retrouve dans certains noms de villes ou de lieux, paraît indiquer qu'il y avait là un pont, un bac ou un gué, c'est-à-dire un passage de rivière quelconque. Ainsi, par exemple, Samarobriva est devenu Pont-sur-Sambre, Briva-Isara, Pont-sur-Isère ; Lanco-briga, Lange-brige, la ville au long pont. Le mot brig paraît, en réalité, signifier passage, et nous avons l'allemand brück, pont, qui en dérive, à coup sûr.

Par extension, dit Simon Pelloutier dans son *Histoire des Celtes*, on donna le nom de Bryges ou de Bebryges aux peuples dans le pays desquels on avait coutume de passer un fleuve. Ainsi les Bryges de Macédoine, les Bébryges de la Gaules narbonnaise ; les Allobryges ou Allobroges sont les peuples qui étaient maitres de tous les passages du Rhône et du lac de Genève. LN. G.

Il est bien entendu que nous n'acceptons aucunement la responsabilité des étymologies données par nos correspondants. N. D. L. R.

* * *

Ce qui porte à croire que *briga* signifie *pont*, c'est l'anglais *bridge* et le *bas allemand brig* et *bryg*.

Ce n'est pas le moment de rechercher si les deux significations *pont* et *forteresse* peuvent ou doivent avoir une racine commune. Nous devons nous tenir ici *sur le terrain celtique*.

Or *briga* se rapporte à une racine *brg*, qu'il y a lieu de comparer non avec l'anglais *bridge* et l'allemand *brücke*, mais avec l'allemand *berg* montagne, mons, collis, hauteur. L'irlandais a *bri*, accusatif *brigh*, dans ce dernier sens. Les inscriptions gauloises donnent *brigiani*, avec le sens d'*habitants des montagnes*, brigantes, brigantia (Bregenz) *Orre-brigium, situé sur la montagne*.

De ce sens à celui de forteresse, (en allemand *burg*, en gothique *baurgs*), il n'y a qu'un pas.

C'est avec cette signification que l'on trouve, dans les inscriptions gauloises, les noms de *Admageto-briga*, *Augusto-briga*, *Eburo briga*, *Litano-briga*, *Nemetobriga*.

Briva est employé dans les inscriptions gauloises, avec le sens de pont. *Briva Isaræ* pont de l'Oise, aujourd'hui *Pontoise* ; *Briva durum*, forteresse du pont, aujourd'hui *Briare*. *Brivate*, endroit où il y a un pont, aujourd'hui *Brioude*. *Samaro-briva*, pont sur la Somme, aujourd'hui *Amiens*, c'est l'opinion générale ; on a soutenu que c'était Saint-Quentin, où passe également la Somme ! PAUL ARGELÈS.

—

Lieu de naissance de Talma (XLI, 91). — Une Encyclopédie néerlandaise cite Paris (13 janvier 1763) comme lieu de naissance, et où la mort le prit le 19 octobre 1825 M.-G. W.

—

Sur les Nassau-Siegen (XLI, 91). — D'après l'histoire de la maison de Nassau-Orange, Emmanuel-Ignace, prince de Nassau-Siegen, comte de Katzenelnbogen, Vianden et Dietz, baron de Beilstein et Renaix, né le 6 janvier 1688, chevalier

de Saint-Hubert, mort à Bruxelles le 11 août 1735, enterré à Louvain, se maria à Paris, le 14 mai 1711, à Charlotte, marquise de Mailly-Nesle, née le 17 mars 1688, décédée le 15 mars 1769, fille de Louis et de Felicitas-Amanda de Coligny. De ce mariage, cassé en 1728, naquirent deux enfants, morts en bas âge.

En 1756, à Herborn, fut publié : *L'imposture de la marquise Charlotte de Mailly de Nesle*, etc.

Mons. R. M. est prié de bien vouloir me donner les noms de ces enfants et les dates, pour compléter une lacune dans notre *Histoire généalogique de la Maison de Nassau*. M. G. WILDEMAN.

La Haye.

—

Le maréchal Brune et le cardinal Dubois (XLI, 91). — Pour avoir de très amples renseignements sur la question, le confrère T. L. H. ferait bien d'écrire à l'aimable président de la Société historique et archéologique de Brive (Corrèze), M. Ernest Rupin, qui se fera un plaisir de lui indiquer ce qu'il désire.

Qu'il me soit permis de lui signaler un ouvrage récemment paru sur le maréchal et la maréchale Brune, par P. Marmoiton, procureur de la république à Riom.

J. SEURRE-BOUSQUET.

—

« **Ceinture de chasteté** » (XLI, 91). — Le nom de l'avocat, mort il y a quelques années dans des circonstances assez tragiques (si je me rappelle bien), est Eug. Carré, et non *Cavie*, comme on a imprimé par erreur. Il doit être l'auteur de la brochure en question ; car, il y a douze, quinze ans (ou davantage !), j'ai vu cette brochure entre les mains d'un ami, mort aujourd'hui, qui l'avait reçue en cadeau de Carré, son ancien camarade au quartier latin, et qui me parlait de Carré comme de son auteur. G. SERVANDY.

***

Il y a à la Bibliothèque nationale, j'ai oublié la cote, un curieux plaidoyer imprimé, avec gravure représentant la ceinture en place, du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Le musée municipal de Poitiers possède une fort curieuse ceinture provenant du legs Jules Charbonnel qui, par une pudibonderie ridicule, est à peu près impossible à voir. Elle est bien plus intéressante que celle de Cluny.

Ces ceintures doivent être bien rares aujourd'hui. Je n'en connais pas d'autres.

LÉDA.

***

L'auteur de cet ouvrage est un certain Freydier, avocat au siège de Béziers ou Pézenas, au XVIIIe siècle. L'ouvrage n'est pas rare ; sur douze catalogues, il en est au moins un qui en fait mention. Il y a quelques années, en 1872-76 environ, on envoya à tous les notaires (comme garde-notes probablement) de France, un prospectus sur l'objet, en termes assez crus, mais d'une respectable naïveté, car le rédacteur donnant l'adresse de sa fabrique, semblait croire fermement à son efficacité comme garde..... secrets. J'ai ce factum, l'ayant emprunté à mon notaire, avec le ferme propos de ne le lui point rendre. Je le tiens à la disposition de H. Monceaux, à mon retour à Lyon, si cela peut lui faire plaisir.

Voici la réponse topique, conforme à mes prévisions. Catalogue de la librairie G. Gateau, 8, rue Castiglione, janv. 1900, n° 1419. *Cadenas* (Les) *et ceintures de chasteté*. Notice historique, suivie du plaidoyer de Freydier, Paris, Liseux 1883, in-16, (épuisée, rarissime), Fr. 40 [pas si rarissime que cela] ! Cz.

—

Poésies populaires (XLI, 92). — *Chansons populaires des provinces de France*, notices par Champfleury, accompagnement de piano par J. B. Wekerlin, illustrations par Bida, Bracquemond, Catenacci, Courbet, Faivre, Flameng, Français, Fath, Hanoteau, Ch. Jacque, Ed. Morin, M. Sand, Staal, Villevieille.— Paris, Bourdillat, 1860. SEDANIANA.

***

En effet, vers 1850, le ministère de l'instruction publique avait engagé ses correspondants à rechercher et à recueillir les anciennes chansons populaires. Ce travail fut fait quelquefois avec assez de soin, par des chercheurs ; mais la plupart des correspondants et inspecteurs d'académie ne tinrent pas grand compte de la circulaire ministérielle. Néanmoins, les travaux effectués, plus ou moins complets, furent envoyés au ministère, ils y sont encore, et je ne crois pas qu'ils aient été publiés. Quelques curieux firent imprimer les recueils par eux faits, mais ce fut

rare. à cause des frais assez considérables d'impression. Plusieurs de ces brochures ont dû être envoyées au ministre, mais il est peut-être fort difficile de les retrouver dans les archives, sans nom d'auteur, ou de pays. MARTELLIÈRE.

—

Bossuet, courtisan (XLI, 92). — On lit dans les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu :

Chacun a remarqué cette suite d'actions de M. de Meaux pour se montrer et pour faire sa cour ; son livre présenté au roi ; sa visite au père La Chaise le même jour au soir ; son assistance à la procession de l'Assomption, où il donna un triste spectacle, qui affligea ses amis, le fit plaindre par les indifférents et moquer par les vieux de la cour.

« Courage. M. de Meaux, lui disait Madame, le long du chemin, nous en viendrons à bout ! » D'autres : « Ah ! le pauvre M. de Meaux ! » D'autres : « Il s'en est bien tiré. » Le plus grand nombre : « Que ne s'en va-t-il mourir chez lui ! mais il veut auparavant placer son neveu et faire un dernier effort. Un évêque d'Amiens qui est tant l'ami de M. de Meaux et arrivé ici seulement depuis trois jours, a fait à l'abbé Fleury la confidence de ce bruit qui se répand ici sourdement. Quelle misère qu'un homme si sage, si admiré à cause de son livre, si admirable par tous les grands talents qu'il a fait briller dans sa vie, devienne l'entretien du courtisan malin, faute de savoir prendre son parti et d'aller se préparer chez soi à la mort dans la retraite ! Qu'il finisse donc son affaire de l'évêché de Meaux et que Dieu l'inspire bien sur le parti unique qu'il est obligé de prendre pour l'édification publique et sa gloire ».

Bossuet souffrait cruellement de la pierre, et, malgré cela, travaillait à faire nommer son neveu à sa place, à l'évêché de Meaux. C'est de là que vient, sans doute, le reproche de courtisanerie qui lui a été adressé. PAUL ARGELÈS.

* * *

Je crois que M Firmin trouvera tous les éclaircissements désirables dans l'excellent petit volume que M. Rebelliau vient de publier sur Bossuet, dans la série des *Grands écrivains français*, publiée par la maison Hachette. H. C.

—

L'intendant le Camus de Néville (XLI, 93). — François-Claude-Michel-Benoit le Camus de Néville, seigneur de Bourg-Charente, canton de Segonzac (Charente), directeur général de la librairie, etc. Voir la *Revue de Saintonge et d'Aunis* qui a publié sur lui plusieurs articles intéressants, t. XXIII, p. 59 ; XIX, p. 44-47, 76-77, où est gravé l'ex-libris de l'intendant bibliophile. M. Biais a aussi publié sur lui *Les grands amateurs angoumoisins*, dans le recueil *Réunion des Sociétés des Beaux-arts, en 1898*. L. A.

—

Le collège Stanislas (XLI, 95). — Il y a beaucoup à dire sur la situation hybride de cet établissement : ce n'est pas moi qui serai tenté de le contester. Mais, pour l'origine, on peut utilement consulter la déposition faite, le 25 février 1899, par le directeur actuel, M. l'abbé Prudham, devant la commission parlementaire de l'enseignement. La maison d'éducation du sieur Liautard fut appelée à profiter d'une disposition d'une ordonnance royale, de février 1816, qui permettait de convertir des maisons particulières en collèges de plein exercice, jouissant des privilèges accordés aux collèges royaux. Le sieur Liautard demanda la faveur de donner à son établissement l'un des prénoms du roi Louis XVIII (Stanislas-Xavier). Cette satisfaction lui fut accordée par une ordonnance du 13 février 1822.

A cette époque, cela se comprenait assez : c'était une dérogation qui ne pouvait être établie que dans les formes spéciales au monopole universitaire ; une faveur semblable fut notamment accordée au collège Rollin, qui était également placé, pendant la restauration, sous une direction ecclésiastique. Après le vote de la loi du 15 mars 1850, *vulgo* loi Falloux, la question se posait tout naturellement de savoir si les facultés accordées par la nouvelle législation aux établissements particuliers se cumuleraient pour Stanislas, avec des privilèges exceptionnels qui lui avaient été consentis sous une législation toute différente. Le gouvernement « du Prince-Président » n'avait pas grand'chose à marchander aux influences de l'Eglise, et ce cumul fut consacré par un arrêté daté du 29 mars et signé Esquirou de Parieu. Le privilège consiste surtout à pouvoir employer des professeurs de l'Université pour lui faire la guerre, sans que les droits de ces professeurs à l'avancement et à la retraite en subissent le moindre ralentissement.

Quant à la congrégation à qui appartient ce collège, elle s'appelle la Société de Marie et est reconnu, paraît-il, depuis 1825. M. l'abbé Prudham a semblé atta-

cher quelque importance à ce qu'elle ne fût pas confondue avec la congrégation dite des Maristes. G. I.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96). — Rietstap nous cite : Bourbon, comtes de Busset. *D'azur, à trois fleurs-de-lis d'or ; à la cotice de gueules en bande ; au chef de Jérusalem.*

M.-G.-W.

—

Les tableaux de madame Chaudet (XLI, 96). — J'ai un travail complet, prêt à imprimer, sur Mme Chaudet. C'est le musée d'Arras qui a le plus grand nombre de ses tableaux ; ils lui ont été légués. ainsi qu'un buste en marbre de Napoléon, de Chaudet, par M. Husson, second mari de l'artiste.

Au Luxembourg, je ne connais rien de cette femme de mérite. Il y avait plusieurs de ses tableaux à la vente du baron Pichon. Le signataire de l'article voudrait-il venir me voir un mercredi, 18, passage Dauphine, à Paris ? Il me trouvera très documenté sur ces trois noms.

V. Advielle.

—

Registres paroissiaux de Saint-Sulpice (XLI, 96). — Les deux exemplaires originaux des registres paroissiaux de Saint-Sulpice ont été brûlés par la Commune de Paris, le 24 mai 1871. Mais il en existe des copies en extraits :

1° Aux Archives Nationales. LL. 958 (mariages de 1599 à 1600) ; 2° A la Bibliothèque Nationale. Manuscrits français : 32593 (baptêmes de 1537 à 1714 et de 1731 à 1748) ; 32594 (inhumations de 1604 à 1714) ; 32839 (mariages de 1544 à 1651 et de 1719 à 1725) ; 32945 (baptêmes de 1692 à 1693 et inhumations de 1710 à 1737).

Th. Courtaux.

* * *

Tous les registres paroissiaux des anciennes paroisses de Paris étaient jadis conservés aux archives de l'Hôtel de Ville, et parmi eux, ceux de Saint-Sulpice. L'incendie allumé par la Commune a tout détruit, ce qui est une perte irréparable. Quelques érudits ont publié, cependant, des volumes fort utiles, résultat de leurs notes prises dans ces registres ; mais ces notes ne concernent que la noblesse ou les personnages célèbres.

Ambroise Tardieu.

Famille de Renty (XLI, 100). — Le personnage le plus connu de cette famille est Gaston Jean-Baptiste, baron de Renty ou Renti, qui, pour avoir les mêmes prénoms que le trop fameux Roquelaure, n'en offre pas moins un parfait contraste avec ce légendaire bouffon. Le baron de Renty fut un des laïques du XVIIe siècle les plus distingués par leur piété et leurs bonnes œuvres. Sa *Vie* par le Père de Saint-Iure ou Saint-Jure, parue en 1651, a eu de nombreuses éditions jusqu'en 1683 et quelques rééditions dans notre siècle, à partir de 1833, sous les titres de : *Le Chrétien réel*, ou *Modèle du parfait chrétien.*

On trouverait encore quelques détails sur ce vertueux personnage dans l'*Homme d'oraison* du Père Nouet, dans les *Mémoires* du P. Rapin, enfin dans les articles de revues parus depuis plus de quinze ans sur la Compagnie du Saint-Sacrement.

J'ai rencontré, dans un catalogue de librairie ancienne, en 1891, la description de la pièce suivante : *Procès-verbal de l'ouverture du tombeau de Messire Gaston J.-B. de Renty, par Mgr l'Evêque de Soissons* (*Ch. de Bourbon*). *à la requête de Dame Elisabeth de Balzac* (ou Balsac, comtesse de Graville) *sa veuve. Citry, 15 sept. 1658, 2 pag. in-fol. Ms. du temps.*

Cette exhumation, lit-on dans ce Catalogue, avait surtout pour but de replacer le corps en un lieu plus décent. Il fut constaté que le corps était conservé tel que celui d'un vivant, malgré qu'il n'avait point été embaumé, les prunelles brillèrent à l'approche de la lumière, etc. Etaient présents le Prieur de Reuil-en-Brie, les curés de la Ferté et de Citry, qui ont signé.

Henri Rochet.

* * *

En s'adressant à M. de Renty, juge de paix à Ribemont (Aisne), on obtiendrait peut-être des renseignements sur cette famille.

Ysem.

* * *

J'engage C. d'H. à s'adresser à M. Ch. de Renty, 66, rue Théophile Gautier.

Simon.

—

Portraits des petits-fils de Louis XIV (XLI, 99). — A l'Hôtel de Ville de Niort existe un beau portrait en pied de Madame de Maintenon, copié sans doute d'une œuvre du temps.

A ses genoux s'appuie une petite fille de 5 à 6 ans, qui est, croit-on, la duchesse du Maine.

P. V. et de Saint-Marc.

Notes and Queries

Byroniana. — J'ai été frappé, en lisant la *Corinne* de Madame de Staël, de l'étroite ressemblance qui existe entre deux passages du premier livre de cet ouvrage et plusieurs expressions de l'*Invocation à l'Océan*, au quatrième chant de *Childe Harold* (stances 179-184).

« On aime à rapprocher le plus pur sentiment de l'âme, la religion, avec le spectacle de cette superbe mer, *sur laquelle l'homme jamais ne peut imprimer sa trace. La terre est travaillée par lui, les montagnes sont coupées par ses routes ;..... mais si les vaisseaux sillonnent un moment les ondes, la vague vient effacer aussitôt cette légère marque de servitude, et la mer reparaît telle qu'elle fut au premier jour de la création.* " Chap. IV.

" Le spectacle de la mer fait toujours une impression profonde : *elle est l'image de cet infini* qui attire sans cesse la pensée, et dans lequel sans cesse elle va se perdre. Oswald..... *se rappelait le temps où le spectacle de la mer animait sa jeunesse, par le désir de fendre les flots à la nage, de mesurer sa force contre elle.* " — Chap. I.

Les passages que j'ai mis en italique me semblent serrer de très près dans la pensée et parfois dans les mots certaines expressions de Byron :

« Par la ruine, l'homme imprime sa marque sur la terre, son pouvoir s'arrête au rivage.....

Sa trace est ignorée de tes voies, tes champs ne sont pas sa dépouille.....

Comme au premier jour de la création, tu roules aujourd'hui, image de l'éternité ! »

Voir les beaux vers du début de la stance 182 :

.... Tout change excepté toi !

Assyrie, Grèce, Rome, Carthage, où êtes-vous ?

Il n'est pas invraisemblable que Byron, consciemment ou inconsciemment, ait utilisé dans cette apostrophe poétique les pensées et le langage de madame de Staël. Cette supposition pourrait s'appuyer sur une intéressante note de la page 407 de la vie de Byron par Moore. Elle dit que le poète avait l'habitude d'annoter les livres de madame Guiccioli : « Une de ces notes écrites à la fin du chapitre V, dix-huitième livre de *Corinne* (Fragments des Pensées de Corinne) est ainsi conçue : Je connaissais bien madame de Staël — mieux qu'elle ne connaissait l'Italie — mais je ne m'imaginais pas qu'un jour je pusse *penser avec ses pensées*, dans le pays même où elle avait placé la scène de sa production la plus attachante ». Les mots en italiques sont apparemment de Byron et la remarque se rapporte sans doute au chapitre qu'il vient de lire ; cela tend à prouver que la ressemblance indiquée par moi n'est pas une simple coïncidence.

La date de *Corrinne ou l'Italie* est de 1807 ; le quatrième chant de *Childe Harold* est daté de Venise 1818. Loin de moi la pensée de porter contre Byron une accusation de plagiat ; le seul fait d'avoir indiqué la source suffit à éloigner tout soupçon ; comme beaucoup de grands écrivains, il a pu faire inconsciemment un emprunt.

C. LAWRENCE FORD B. R.

—

Origine de la cavalerie des Yeomen. — L'idée première de créer une milice appelée à protéger la propriété dans les campagnes, fut inspirée par quelques réflexions de la *Révolution française* de Young, à la fin de la partie concernant les *Travaux en France* ; ouvrage publié en mai 1792. En août de la même année, l'auteur revient sur cette question dans le volume XVIII de ses *Annales de l'Agriculture* (page 491) et la développe dans son fameux pamphlet intitulé *L'exemple de la France, un avis à l'Angleterre*, qui, en son temps, eut un grand retentissement et fut tiré, en 1793, jusqu'à quatre éditions en Angleterre (en outre de deux éditions françaises, dont l'une publiée à Bruxelles et l'autre à Québec).

Young dit dans ce pamphlet :

Pour chaque comté d'une étendue restreinte, il faudrait créer un régiment composé d'un millier d'hommes suffisamment disciplinés pour obéir aux ordres donnés et pour garder leurs rangs ; ils devraient être appelés et distribués en compagnies, chaque année, pendant trois jours, et en régiments, tous les sept ans, en apportant à cette mobilisation la plus grande économie..... Il a été dit que la création d'une semblable milice est impraticable, je ne veux pas discuter sur une question absolument nouvelle, mais on peut se hasarder à dire qu'une loi qui légifèrerait et règlementerait le mode de rassemblement et d'armement instantané de tous les propriétaires fonciers du royaume, pour les former en troupes et régiments .... une loi qui préparerait les moyens de défense et assurerait la tranquillité, pendant que la rage de l'attaque des institutions réunit et surexcite les ennemis de l'ordre et de la paix, une pareille loi doit être bonne et indispensable à la conservation des biens ». 4e édition, 1794, pages 141 et 142.

ERNEST CLARKE.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Pensionnaires de la Comédie-Française de 1800 à 1900 (XL, XLI, 21, 131). — (*Suite*).

1821. — Casaneuve (Joseph-Marie-Jean), retiré le 1er octobre 1827, reparaît de 1829 à 1831.— Mlle Lebrun (Iulie). — Mlle Charton (Henriette), 1793†1871, partie en 1840. — Mlle Verneuil (Elisa), à 1839†1846. — Mlle Vallette (L.). — *Grandville* (Grandin), sociétaire en 1822.

1822. Mme *Valmonzey*, soc. en 1828 — Stoklet fils, (Antoine-Charles). — Lafitte (J.-B. Pierre), néen 1795, † 5 mars 1879 ; à1828. — Mlle *Brocard*, soc. † en 1828 — De Moüy (Auguste). — Mlle *Mante* (Delphine), soc, en 1823. — Camille (Michel-Camille Gentil, dit), à 1842. — Henry Warnet. — Mlle Despréaux (Louise-Rosalie Ross dite), dame Allan, née à Mons, le 20 janvier 1810, morte à Paris le 23 février 1856.

1823. — Mme Thenard fille (Louise Durand, dite) femme Masson de Puitneuf (1792†1877), retirée en 1857.— Lecomte (Charles-Horace Dubroca), né à Paris en 1803, mort le 18 février 1829. — Mlle Lemesle (Sophie Marie).

1824. — Alphonse Geniès (Jacques), né en 1800.— Delafosse (Isidore-Félix-Henri Lemonier), passe à l'Odéon le 1er septembre 1829. — *Armand Dailly*, sociétaire en 1831. — Mlle Desprez (Alexandrine-Mélanie), fille du sociétaire. — Mlle Guérin (Claire-Gabrielle), retirée le 1er avril 1827.

1825. — *Perrier*, soc. en 1828.

1826. Delaistre (Jean-Alexandre-François), né à Paris, le 6 janvier 1801, retiré le 31 décembre 1827. — *Joanny*, soc. en 1828. — *Samson*, engagé le 30 mars, soc. en 1827. — Mlle Cassan (Henriette-Rose-Elisabeth-Mathilde), dame Berger, quitte en octobre. — Georgina Mars (Marie-Louise-Hippolyte), fille de Mlle Mars ainée, partie le 1er avril 1828, morte la même année. — Roussel (Pierre S.-J.), né à Paris, 1788†1855, engagé le 1er juin, sorti le 31 mai 1827 ; père de Mme Mina Paër.

1827. — *Ligier*, soc. en 1831. — Rozan (François-Pierre), à 1833. — Marius (Antoine G. L. Marie Chavaut de Ribaupierre), à 1845.

1828. — Mlle Bourbier-Delville (Marie-Virginie), engagée le 1er avril, retirée le 5 octobre 1829. Saint-Pétersbourg, Odéon, morte en mai 1857. — Bouchet (Jean-Adolphe), engagé le 1er août, à janvier 1848.

1829 — Montigny (Aug.-Adolphe Lemoine, dit), engagé le 1er avril, à 1832. Odéon. Directeur du Gypmnase, mari de Rose Chéry. — *Geffroy*, soc. en 1835. — Mirecourt (Adolphe Tranchant, dit), Mort le 1er mars 1869 : beau-père de M. Arthur Pougin.

1830 — *Beauvallet*, soc. en 1832. — Mme Astrue-Fitzelier (Henriette-Eugénie), engagée le 1er avril, morte en 1859 — Mme Saint-Ange (Mathilde-Reine-Philiberte Jungheyt Chapron, dite), dame Angellé ainé, engagée le 1er juin, morte à Rouen, en octobre 1848. — Mme Saint Léon Cortez, engagée le 1er septembre.

1831, — Alexandre (Louis), engagé le 1er avril. — Mangin (Charles), à 1832 et 1838 à 39, engagé le 1er mai, mort en 1876, parent des Moreau-Sainti. — Albert (Arthur-Albert Thierry, dit), à 1834, mort en 1866.

1831 — Eulalie Dupuis (Ad.-Caroline-Eulalie Duval), fille de Rose Dupuis, dame Geffroy. — *Regnier*, soc. en 1835.

1832. — Duparai (Philippe-Louis, dit), 1769 † 1851. Théâtres du Marais (1796), Feydeau (1798) et Odéon. — Monlaur (Jean-Antoine Marchand, dit). — Mlle Martin (Marie), engagée le 1er novembre. — Bocage (Pierre-François-Martinien Tousez, dit), né à Rouen en 1796, mort le 30 août 1862. — Mathien (Stanislas), rengagé le 1er avril 1838. — Mlle Petit (D), engagée le 1er septembre. — Mlle Moralès (Léontine), engagée le 15 septembre, à 1834. — Arsène (Marie-Félix Floquet), engagé le 15 octobre. — Mme Thierret-Georgin (Félicia).

1833. — Mlle *Noblet* (Alexandrine), soc. en 1837. — Mlle *Mars*, soc. depuis 1799, redevient pensionnaire jusqu'à 1841. — Mme Brohan mère (Augustine-*Suzanne*), venue du Vaudeville et de l'Odéon, morte à 80 ans, le 14 août 1887, à Fontenay-aux-Roses.

1834. — Mme Dorval (Marie-Amélie Thomas Delaunay, dite Bourdais) femme Allan-Dorval, puis femme Merle (1798 † 1849). — Welsch (Georges), engagé le 1er mars.

(*à suivre*). Georges Monval.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question, à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

ERBEFEL. — Avant de produire le document que vous nous adressez et dont — pas plus que nous — vous ne pouvez certifier l'authenticité, vous voudrez bien permettre que nous nous nous renseignions !...

MAURICE TOURNEUX. — G. Valleyre nous prie de vous demander si votre étude sur Perronneau, parue dans la *Gazette des Beaux-Arts*, a été détachée en plaquette et si oui, où elle est en vente. Remerciements anticipés.

A. CROABBON. — Nous avons prié M. Claudin de vous faire le service des ses *Archives du Bibliophile*. Vous trouverez dans cette publication tous les renseignements qui vous sont utiles.

E. — *Les Prix d'Eloquence* Mais, cher confrère,c'est un volume entier que vous demandez là ! l'Académie française est seule en mesure de vous donner satisfaction.

G. FUSTIER. — Vous avez grandement raison. L'*Intermédiaire* ne peut pas entreprendre la publication d'un Index qui prendrait plus de place que notre publication n'en peut disposer.

O. S. — Nous avons suspendu la publication des réponses sur la baguette divinatoire, parce qu'il a paru à plusieurs qu'il restait bien peu de choses à ajouter sur cette question.

Tout ce que l'on sait sur Cyrano de Bergerac et sa famille a été publié dans les volumes XXXVII et XXXVIII. — Faire Charlemagne. Voir *Intermédiaire* III, XI.

XXX. — La librairie Masson, boul. Saint-Germain, vous donnera la nomenclature des Revues scientifiques paraissant à Paris.

La prochaine livraison de l'*Intermédiaire* contiendra le nouvel *Ex-Libris* de M. Henry-André, que l'abondance des matières ne nous permet pas de publier aujourd'hui.

Bibliographie

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montaut, Prélat de la maison de Sa Sainteté. Tome quatorzième. Rome : VI. Hagiographie. Poitiers, imprimerie Blais et Roy. 1899. 8° de 576 pages.

Ce nouveau volume des Œuvres complètes de notre éminent collaborateur, offre un intérêt actuel tout particulier pour l'*Intermédiaire*, en ce sens qu'il est spécialement consacré à saint Nicolas et à son culte, au sujet duquel une question a, naguère, été posée. En effet, le savant prélat qui, en son précédent volume, a traité de saint Nicolas à Rome, nous conduit à Bari où le saint est l'objet d'une dévotion singulière en la curieuse église que les Normands construisirent au XIIe siècle, pour y vénérer les reliques du grand évêque de Myre.

Là, Mgr B. de M. ne laisse, sans la décrire et l'étudier, aucune chose ayant trait à son sujet ; et c'est plaisir que de parcourir, en compagnie d'un guide d'une érudition si sûre, si étendue, l'église et les bâtiments capitulaires dans tous leurs détails ; de s'arrêter devant les meubles sacrés y renfermés et les reliques qu'on y honore ; de compulser les importantes archives où se trouve une pièce d'un haut intérêt pour nous autres français — la bulle du pape Nicolas II, bourguignon de naissance ; — sans oublier les manuscrits conservés dans le trésor du chapitre, dont plusieurs remontent à Charles d'Anjou, ce français, lui aussi, qui établit dans la basilique de saint Nicolas le vrai rit parisien qui s'y maintint jusqu'en ces derniers temps.

Après le thaumaturge de Bari, Mgr X. B. de M. parle du culte rendu en d'autres lieux aux saints et bienheureux du nom de Nicolas : — saint Nicolas de Tolentin — et Nicolas Fattore, les bienheureux Nicolas de Flue, Nicolas de Forca Palena et Nicolas des Lombards. Nous avons été agréablement surpris de lire, parmi les titres d'ouvrages cités au sujet de la dévotion à saint Nicolas de Tolentin, le « Livre de notes de B. Cabrol, prêtre, desservant la paroisse de Riols (1597-1620) » édité par l'érudit M. J. Sahuc, de Saint-Pons. Ce XIVe volume, comme les précédents, comme tous les ouvrages de Mgr B. de M., est écrit avec la plus entière bonne foi ; l'auteur a soumis tous les faits, toutes les assertions, à un contrôle sérieux, à une critique sévère, à un examen consciencieux, car, dit-il, il ne faut « pas craindre, en avouant qu'on s'est trompé, de reconnaître la vérité. »

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond.

XLIe Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 15 Février 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS

Cherchez et vous trouverez

N° 870 — Téléphone N° 275.41

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Mélesville et T.-W. Robertson. – En 1852, Mélesville fit représenter au Théâtre-Français, une pièce en 3 actes et en prose, intitulée *Sullivan*; or, je viens d'acheter, chez un brocanteur, la traduction anglaise de cette pièce ; l'auteur, T.-W. Robertson, l'a non seulement démarquée et appelée *David Garrick*, du nom d'un autre acteur, mais encore y a introduit quelques citations de poètes anglais, pour la plupart tirées de Skakespeare ; une cependant m'échappe, elle commence par ce vers :

You common cry, whose breath I hate

Je n'ai pu en retrouver l'origine et serais heureux qu'un de mes collègues m'éclairât. Pour faciliter les recherches, l'exemplaire anglais porte, en marge, une traduction française anonyme qui, si elle ne suit pas mot à mot le texte, donne assez exactement le sens; je n'hésite pas à la reproduire :

Ces cris de chiens bâtards dont votre bouche est pleine,
D'où s'exhale avec eux une fétide haleine,
Plus empestée encor que l'air de nos marais
Et plus mortelle aussi; dont l'âcre odeur paraît
Provenir de corps morts laissés sans sépulture,
Livrés aux noirs corbeaux et aux loups en pâture !
Vous qui corrompez l'air, allez ! Je vous bannis;
Restez ici tremblants, conspués et honnis.
Que l'air que deplace en saluant le panache
D'un chapeau ; que le vent produit par la cravache
Qui siffle, suffisent pour vous glacer d'effroi.

LAUZIER.

Les Bushmen.—Quelle est, au juste, la composition et la valeur militaire de cette troupe que la colonie de Victoria vient d'offrir à la métropole pour aller combattre les Boers ? L. B.

—

Balzac à Neuchâtel. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire la date exacte du séjour de Balzac à Neuchâtel. Je sais que c'est à Neuchâtel que Balzac vit la comtesse Hanska, sa future femme, pour la première fois ; qu'il resta cinq jours dans cette ville ; mais ce que je voudrais surtout savoir, c'est où Balzac logea ? Je serais fort obligé à l'aimable confrère qui pourrait me donner autant de détails que possible sur ce séjour.

Tous mes remerciements à l'avance.

C. BOUVIER.

—

Chevaliers à la cuiller. — Qu'était-ce que les chevaliers à la cuiller et d'où leur venait ce nom ?

HENRIETTE LAROZA.

V. l'*Intermédiaire*, XI, 698.

—

Noblesse de Navarre. — Pourrais-je savoir quand la famille de MAULÉON, en Gascogne, Navarre, Foix et Languedoc, a reçu le titre de marquis.

A la Bibliothèque nationale, j'ai consulté les divers fonds du cabinet des titres et le P. Anselme. J'ai trouvé nombre de renseignements, mais je ne puis déterminer la date, probablement au XVIIIe siècle,

de cette érection. Une lettre de Chérin, sous Louis XVI, parle en effet du marquis de Mauléon.

A-t-il été imprimé une notice sur cette famille ?

Quels sont les meilleurs nobiliaires pour la région des Pyrénées ?

Merci d'avance. O. A.

—

Le plan de Paris en 1540 dit « plan de tapisserie ». — Doit-on renoncer à tout espoir de retrouver quelque morceau du plan de tapisserie ?

Ne peut-on pas espérer encore qu'il en ait été conservé quelqu'un dans une collection particulière ?

Ce plan était en lambeaux, en 1787.

En 1818, Mauperché *(Notes sur le premier plan de Paris, connu sous le nom de plan de tapisserie)* raconte que, s'étant adressé au fils du tapissier qui était chargé, avant la Révolution, des fournitures de la ville, celui-ci lui répondit que « vu l'état de pourriture de la tapisserie, il l'avait jetée dans le ruisseau » (ce qui est assez vraisemblable, de la part d'un tapissier, plus ou moins connaisseur en ouvrages de tapisserie). Mais, ainsi que le fait remarquer le savant M. Alfred Franklin (*Etude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit Plan de tapisserie*, 1869, p. 3). La véracité de Mauperché laissait à désirer et lui paraissait un peu suspecte ! »

Plus récemment, M. Bonnardot dit, aussi, avoir fait d'inutiles recherches pour retrouver au moins quelques fragments de l'ancienne tapisserie, si précieuse pour l'identification de l'ancien Paris.

P. S. — Nous croyons devoir faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui s'intéressent à la Topographie parisienne, que Mme et Mlle Lépine (rue Denfert-Rochereau, n° 18 bis), véritables Pénélopes de la montagne Sainte-Geneviève, ont mené à fin leur tâche difficile de reconstituer l'ancien plan de tapisserie, d'après les documents les plus certains (notamment un dessin que fit exécuter, en 1690, Robert de Gaignères). J. PERIN,

Membre de la « Commission municipale du Vieux Paris ».

—

Le père de l'amiral baron Roussin. — L'amiral Roussin, né à Dijon, le 20 avril 1781, d'un avocat au Parlement, débuta, disent tous ses biographes, par un acte de piété filiale. C'est pour sauver son père, suspect d'aristocratie, qu'il se serait embarqué, comme mousse, à l'âge de douze ans, sur la batterie flottante la *République*, employée à la défense de Dunkerque. Est-ce bien exact ? Les archives départementales de la Côte-d'Or ont conservé l'ordre d'arrestation du père de l'amiral, mais elles n'ont pas gardé trace de l'ordre d'élargissement. En 1793, le père de l'amiral, M. Edme Roussin de Braine, avocat en parlement et au conseil souverain de la Guadeloupe, ancien conseiller en la commission de Tabago, était en résidence à Dunkerque. (Voir Mémoire à consulter et consultation pour Me Edme Roussin, contre les abus du pouvoir commis sur sa personne, en l'île de Tabago, par MM. Roume de Saint-Laurent et de Dillon). Il fut chargé, dans cette ville, d'un rapport rédigé au nom d'une commission chargée d'instruire une affaire importante qui comptait cinquante et un accusés.

Si sa famille habitait véritablement Dunkerque, l'embarquement, dans ce port, du futur amiral de France, s'expliquerait naturellement. E. M.

—

J'ai travaillé pour le prince d'Orange. — Un vieil habitant de Dreux écrivant à sa fille, lui dit que depuis le commencement de l'hiver il n'a pas encore été enrhumé et qu'il a pu aller dans son pré tailler une haie. Il avait fait quelques bourrées d'épines et d'ormes qu'il devait venir prendre le lendemain, mais, le lendemain, il constate qu'on lui avait pris les bourrés d'ormes et qu'on lui avait laissé les bourrées d'épines. Çà pique, dit-il, et il ajoute : Comme tu vois, j'ai *travaillé pour le Prince d'Orange*.

J'ai demandé à sa fille d'où venait cette expression ; elle me dit : On dit ça chez nous !

Où pourrait-on bien trouver l'histoire de cette expression de *travailler pour le Prince d'Orange* qui, je pense, doit en avoir une, tout comme celle *travailler pour le roi de Prusse* ? P. MAUBRAULT.

—

Claire Bauner. — A publié récemment ses gracieuses *Pensées féminines* (*Revue hebdomadaire*, décembre).

Quels autres écrits aurait publiés cet écrivain ?

Anatole Cerfbeer (ses papiers et ses livres). — Que sont devenus les papiers et les livres de Anatole Christophe Certbeer, l'auteur patient et érudit du *Dictionnaire de la Comédie humaine,* de Balzac.

D'autres curieux ne se sont-ils pas occupés de la biographie des personnages créés par le romancier ? — N'existe-t-il pas un travail sur les prototypes des susdits héros ? CHRIST. FÉRENS.

—

Les Collectionneurs parisiens. — L'un de MM. les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir quelque renseignement sur M. de Jullienne, écuyer, chevalier de Saint-Michel, et membre honoraire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, (demeurant à Paris, rue des Gobelins), dont les collections furent vendues du 30 mars au 22 mai 1767 ?

Le *Catalogue raisonné des tableaux, dessins, estampes et autres effets curieux, après le décès de M. de Julienne,* fut dressé par Pierre Rémy, qui a donné la « Liste des catalogues faits par lui, seul et de société, pour des ventes.»

Ce catalogue se trouvait « chez Vente, libraire, rue et au bas de la Montagne Sainte-Geneviève.»

L'exemplaire de ce catalogue intéressant, que je possède, porte les prix de vente. J. PÉRIN.

—

Le Conservatoire du muséum national de Versailles. — Quels sont les promoteurs de la création du muséum des arts et des sciences, établi au château de Versailles en 1793, et dont le directeur était le citoyen Bully ? Est-ce Barrère, comme d'aucuns le prétendent, ou les représentants du peuple, Charles Delacroix et Musset, en mission dans le département de Seine-et-Oise ?

Par décision du ministre de l'intérieur, en date du 3 thermidor an IV, ce conservatoire fut réorganisé et prit le nom de Musée de l'école française et cabinet d'histoire naturelle. Sait-on quel était le directeur à cette époque ? Connait-on les noms des conservateurs ? Pourrait-on me donner aussi quelques renseignements sur le citoyen Bully qui en fut le premier directeur ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

Siège de Corbie. — Où pourrai-je trouver des renseignements sur le siège de Corbie, en 1636 ?

Merci d'avance.

*
* *

Objets en similor. — Il existait, au XVIIIe siècle, une fabrique de similor. Les produits de genres divers : surtouts de table, girandoles, flambeaux, coureurs, gardevûe, bassins à barbe, boîtes à mouches, etc , se vendaient dans un magasin, rue Saint-Honoré, à l'enseigne du Pérou, vis-à-vis la Croix d'or. La marque en était : un soleil couronné. Le privilège royal est du 19 novembre 1742, le retrait de ce privilège est de 1746. Je possède ces deux pièces. Mais ce que je serais très désireux de connaître, c'est s'il existe, dans quelque collection, des objets sortant de cette fabrique. Mille remerciements à l'aimable ophélète qui pourrait me mettre sur la voie. C. D'H.

—

Madame Méric Lalande. — Méric Lalande, née à Dunkerque en 1799, était une cantatrice célèbre, qui, vers 1830, remporta d'éclatants succès en France et en Italie.

Un critique d'art a dit qu'elle avait eu le rare bonheur d'être applaudie sur les trois plus grandes scènes du monde : à la salle Ventadour, à Paris ; à la Scala, à Milan ; à San Carlo, à Naples.

Pourrait-on me dire si des publications illustrées de l'époque ont reproduit son portrait ? HENRI L.

Les publications illustrées sont d'une origine trop récentes pour cela. La première en date l'*Illustration* remonte seulement à 1843.

Réd.

—

Equipage de loup. — Pourrait-on nous dire s'il existe encore en France des équipages se consacrant spécialement à la chasse au loup, combien il y en a et quels en sont les chefs ? E. D.

—

Rome eut des jours pareils.... — On demande de qui est le vers dans lequel, après avoir décrit les défaillances contemporaines, le poète s'exprime ainsi :

Rome eut des jours pareils et les Goths sont venus

R. E.

Capitaine des levrettes de la Chambre. — Quelles étaient au juste les fonctions de ce gentilhomme qui figure dans les *Almanachs royaux*, sous Louis XIV et Louis XV ? En quoi consistait cette charge ? HACHEL.

—

Pleuvoir comme chez les loups. — Quelle peut bien être l'origine de cette expression populaire en Champagne ?
E. C.

—

Portrait de Varenne de Fenille. — Existe-t-il un portrait, reproduit par la gravure ou tout autre procédé, du célèbre agronome Varenne de Fenille (Philibert-Charles-Marie) né à Dijon le 10 décembre 1730, exécuté à Lyon pendant la Terreur, le 14 février 1794 ?

Je serais reconnaissant qu'on voulût bien me l'indiquer. SUS.

—

Orthographe étymologétique. — Au moment de la formation des langues dérivées du latin, qui suivit la généralisation de l'imprimerie, au XVIe siècle, l'Espagne, l'Italie et le Portugal adoptèrent l'orthographe phonétique, tandis que la France confirmait et fixait son orthographe d'après la forme étymologétique. Quelles furent les causes de ces deux procédés dans des littératures qui avaient à cette époque de nombreux points de contact ? Y eut il discussion ? Quels auteurs y prirent part ? Existe-t-il des documents inédits sur ce sujet ? CUR.

—

Etymologie de Lohéac. — Il existe dans le département d'Ille-et-Vilaine, en l'arrondissement de Redon, canton de Pipriac, une commune très ancienne du nom de *Lohéac*. Quelle en est l'étymologie ? Que veut-il dire en vieux breton ? Que signifie-t-il ?

—

Le vocable Heiltz.— Il y a, dans le département de la Marne, trois localités portant le nom de Heiltz, suivi d'un déterminatif.

Dans son savant *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, M. Longnon (de l'Institut) dit simplement :

> Ce vocable semble être une forme française d'un nom de lieu germanique de l'ordre forestier.

Quelque chercheur pourrait-il être plus précis que M. Longnon ?

Dans les documents, archives, etc., on trouve ce nom sous les différentes formes: Hes, Heis, Hesum, Hasum, Hex, Hez, Hesium, Haye, Heys, Heez. E. C.

—

Publications de lettres autographes. — On lit dans le journal le *Temps* du 23 janvier 1900, le passage suivant :

> Ces trois lettres ont passé dans une vente publique du 20 janvier. Elles ont été adressées à M. le pasteur Scheffer, de Colmar, en 1861, à l'occasion de son livre sur l'*Avenir de la Tolérance*.

A ce sujet, nous demandons à nos aimables confrères de l'*Intermédiaire* : 1° Si un journal a le droit de publier des lettres autographes, même achetées à une vente publique, avant le laps de temps accordé par la loi ? 2° Si les héritiers de l'auteur de ces lettres peuvent poursuivre, d'après les droits de la propriété littéraire, les auteurs de la publication de ces lettres ?

Ceci dit, sans aucune ombre de chicane.
J S. B.

—

Antoine de Kronlite et Pauline Jourdan. — On demande des renseignements sur ces deux artistes, le premier, pianiste, qui vivait encore en 1848 ; la seconde, harpiste et pianiste, qui concourut pour le prix du Conservatoire en 1837.

—

Armoiries d'or à deux bandes de... — De qui sont les armes suivantes, très finement sculptées sur un bahut ancien : — *D'or, à 2 bandes de... au chef aussi d'or, chargé d'un destrochère armé de toutes pièces, mouvant de sènestre et tenant en main un fer de lance.* SEDANIANA.

—

Belle et Bonne. — La marquise de Villette, — surnommée, par Voltaire, Belle et Bonne, — dans une fête donnée en son hôtel, rue de Vaugirard, 54, le 8 février 1819 à la loge *Belle et Bonne*, disait : « Vous aimez en moi un des ouvrages de Voltaire ». Qu'a-t-elle voulu dire ?
NAUROY.

—

Comtesse de Charny née de Favernay de Maison-Rouge. — L'objet de mes recherches est la comtesse de Charny, née de Favernay de Maison-

Rouge, première lectrice de Marie-Antoinette. La comtesse de Charny dont s'agit, a péri dans les massacres de l'abbaye, en septembre 1792.

Je désirerais savoir quels sont les peintres qui ont fait son portrait.

Ma mère possède un portrait de Mlle de Favernay de Maison-Rouge. Ce portrait, d'un pinceau admirable, révèle la main de Greuze. L'épigraphe au-dessous du portrait l'attribue à ce peintre.

Mes recherches sur Greuze sont restées jusqu'à ce jour infructueuses.

Mme de Favernay est, du reste, un des principaux personnages des romans : *Le Collier de la Reine*, *La comtesse de Charny*, *Ange Pitou* d'Alexandre Dumas.

Je désirerais obtenir quelques renseignements sur cette personne qui a pris place dans l'histoire et le roman.

H. ARNAUD.

—

Armoiries de Maupertuis. — Peut-on indiquer les armoiries de *Moreau de Maupertuis*, mathématicien, ami puis ennemi de Voltaire ? CHEBRAC.

—

Palais ducal de Venise. — Je désirerais connaître s'il existe un ouvrage du XIVe siècle contenant la description, (avec gravures), du palais ducal de Venise, surtout celle de la salle du grand conseil.

A quelle date François de Montmorency a-t-il été nommé ambassadeur près de la république de Venise ? Dr LEJEUNE.

—

Numismatique. — Ouvrages à consulter. — Je désirerais savoir quels sont les ouvrages généraux ou spéciaux dans lesquels je trouverais des renseignements sur les monnaies, jetons et médailles des ducs de Mantoue, de la maison de Gonzague : Charles Ier, Charles II et Ferdinand-Charles, tant de ceux frappés pour le duché de Mantoue que de ceux frappés pour le duché de Nevers, le comté Rethel, et la principauté d'Arches et Charleville. H. D.

—

Monument de la place du Pont-Neuf. — Lorsque le peintre David siégeait à la Convention, il fit un jour, à la tribune, cette singulière proposition : « Qu'un monument élevé dans l'enceinte de la commune de Paris, non loin de cette église (Notre-Dame)..... transmette à nos descendants le premier trophée élevé par le peuple souverain de sa victoire sur les tyrans. Que les débris tronqués de leurs statues forment un monument durable de la gloire du peuple et de leur avilissement... Je propose de placer ce monument sur la place du Pont-Neuf ; il représentera l'image du peuple géant, du peuple français. Que cette image, imposante par son caractère de force et de simplicité, porte, en gros caractères, sur son front : *Lumière* ; sur sa poitrine : *Nature, Vérité* ; sur ses bras : *Force, Courage* ». Dans les mains, elle tiendrait les « figures » (?) de la *Liberté* et de l'*Égalité* ; et serait représenté *debout*, avec la massue d'Hercule. » Le modèle de ce monument fut exécuté en plâtre, dans les proportions de 20 ou 25 pieds de haut, et placé sur un piédestal fort élevé lui-même ; mais il figura au centre de l'Esplanade des Invalides et non sur la place du Pont-Neuf comme le voulait David. Cette statue, ignoble caricature de l'Hercule Farnèse, était exécrable sous le rapport de l'art et, de plus, hideuse à voir. Elle était *ornée* de crapauds de deux ou trois pieds de haut, qui se traînaient sous elle et qui représentaient le *marais*, par opposition à la *montagne*, dont le peuple était censé occuper le sommet. — Connaît-on quelque représentation de cette œuvre bizarre ? Sait-on qui en était l'auteur ? Quand cette statue a-t-elle disparu de l'Esplanade ? Le musée Carnavalet possède, sans doute, quelque document à cet égard.

C. DE LA BENOTTE.

—

Fontaine intermittente de Roquebrun (Hérault). — Je lis dans l'*Inventaire sommaire des archives communales du canton d'Olargues*, par M. Sahuc, notaire à Saint-Pons, sous la date de 1755 :

Il est dit dans la carte du diocèse que la fontaine de Roquebrun a un flus et reflus irrégulier ; on a toujours dit que la fontaine prenait sa source dans les montagnes du Puy-en-Velay ; il y a aujourd'hui lieu de le croire, puisque la gazette nous apprend que le 30 octobre 1755 une fonte de neige qui était tombée sur le Simplomb et autres montagnes du Puy-en-Velay avaient formé des torrents impétueux ; le 1er novembre à 10 heures du matin la fontaine de Roquebrun augmenta d'une manière extraordinaire et se soutint sur le même pied jusques dans la nuit et l'eau toujours trouble... Donc il est à présumer que la source de la fontaine est dans les mon-

tagnes du Puy et le prétendu flus et reflus qu'on lui donne, n'est autre chose que, quand il pleut dans ce pays-là, l'eau de la fontaine augmente à proportion des pluies qu'il fait dans les dites montagnes.

J'avoue que ma première impression à la lecture de ces lignes fut de trouver un peu bien naïf ce pauvre annaliste roquebrunais. Cette impression se confirma lorsque je me rendis compte, par une mesure approximative, que Roquebrun était séparé du Puy, *à vol d'oiseau*, par plus de 190 kil., distance qui doit, je pense, être augmentée en réfléchissant que la communication souterraine ne doit pas se diriger en droite ligne vers Rochebrun. Je pensais donc que le flux et le reflux de la fontaine — qui existe encore — ne pouvait provenir de la cause indiquée. Mais, depuis lors, un fait que je ne connaissais pas et qui m'est indiqué par un ami, directeur du grand séminaire du Puy, me rend perplexe. Il paraîtrait que dans un ouvrage (que je ne connais pas) *le Vivarais Pittoresque*, on indiquerait que le lac d'Issarles, sur la chaîne des Cévennes (limite de l'Ardèche et de la Haute-Loire), à peu près à 190 kil, de Roquebrun, laissait échapper une fuite d'eau qui allait jusques dans le Midi.

Un obligeant confrère croit-il possible une communication souterraine d'une étendue si considérable ? — Y a-t-il d'autres exemples de pareille communication ? — Quelle est l'indication que fournit à ce sujet le *Vivarais Pittoresque*?

Merci d'avance. ARDOUANE.

—

Le chant des Saliens. — Connaît-on l'auteur de la poésie que voici, et que j'ai vu encartée en regard de la page 13 de l'*Histoire de la Littérature Romaine*, par Alexis Pierron (8e édition, Hachette, 1879) page qui a précisément trait au chant des Saliens, mais pour dire qu'on n'en possède que fort peu de chose.

CHANT DES SALIENS

REFRAIN : Trallalla — Les voilà. (bis)
Ces gages précieux d'éternelle puissance,
Ces boucliers tombés des cieux,
Pour les pieux Romains, toujours victorieux,
Vrais fils du Dieu de la vaillance.

1

Enfants du brave Romulus !
Vos ennemis seront vaincus ;
Et dans votre reconnaissance
Vous rétribuerez largement
Les Saliens qui vont dansant ;
Donnez leur donc quelque finance.
Trallalla, etc.

2

C'est le Dieu Mars, époux de Rhéa Sylvia,
Qui du haut des cieux nous contemple,
Et c'est votre bon roi Numa
Qui nous fit prêtre de son Temple.
Donnez, donnez, Romains, et soyeux généreux
Un ancile, pour vous, est descendu des cieux.
Trallalla, etc.

3

Pour éviter les vols, Mamurius l'habile
Fit onze boucliers tout pareils à l'ancile
Dont Mars, dans sa faveur, nous avait le don.
La fabrication fut longue et très coûteuse.
Ne nous la laissez pas être trop onéreuse.
Gloire à Mamurius, le malin forgeron !.
Trallalla, etc.

Suivent trois autres strophes.

V. A. T.

—

« Les Sens » par M. de Rosoi. — Le catalogue de ventes de la Bibliothèque d'Eudel et le dernier catalogue mensuel de l'ancienne librairie Eudes mentionnent comme très rare *Les Sens*, poème en six chants par M. de Rozoi, 2e éd. Londres, 1767, in 8, magnifiques gravures d'Eisen et Longueil.

Cette réputation n'est pas surfaite, si j'en juge d'après un exemplaire broché en bon état qu'on vient de me communiquer, et qui a été acheté l'an dernier à Bordeaux pour un prix des plus minimes.

Prière de me donner des renseignements sur l'auteur que je n'ai trouvé cité dans aucun de nos dictionnaires, excepté dans Barbier (*Dict. des ouvr. an. et pseud.* 2e éd.) qui mentionne la 1re éd. des *Sens* publiés sans nom d'auteur (Paris, Lesclapart, 1766, in-8).

A la table des noms d'auteurs Barbier indique les différents ouvrages de Barnabé *Farmain du Rozoy* et renvoie à Thomas, t. des pseud. J. DE L.

—

Avoir froid aux pieds. — Dans sa seizième *Nouvelle*, Bonaventure Des Périers écrit ceci :

Or, le mary. sachant que c'estoit de vivre, ne se monstroit point avoir de froit aux piedz, mesmement à la nouveauté, ne se deffiant pas grandement d'une si grande jeunesse qui estoit en sa femme, ni de l'honnesteté de son amy...

J'entends bien que ne pas avoir froid aux pieds signifie ne pas être jaloux, mais d'où venait cette locution ? Est-elle connue ? GUSTAVE FUSTIER.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Le dernier des Valois (XL) **Le prince Giedroyc** (XLI, 99). — Il est temps de couper les ailes à ce canard, qui revient souvent dans l'*Intermédiaire*, et n'est qu'une simple mystification, due à l'imagination du prince Giedroyc. Or, dans toute cette généalogie inventée à plaisir, il n'y a pas ombre de vérité, et l'on peut s'étonner que « quelques historiens » comme il est dit dans la question posée le 22 janvier, col. 99, aient pu prendre au sérieux cette prétendue descendance des Valois.

Je suis à même de détruire cette légende, car cette mystification a été inventée et faite par le prince Giedroyc, en ma présence, un jour que les journaux avaient publié une note sur un facteur des postes qui prétendait être le dernier descendant des Valois. Un soir, en 1896, le prince Giedroyc nous conta, à souper, sa prétendue descendance royale ; chacun des convives apporta un amendement à cette généalogie ; on l'affubla, séance tenante, du titre de duc d'Aquitaine et l'on proposa de changer la provenance naturelle qui était dans le racontar du prince Giedroyc, en une descendance légitime, en faisant épouser cette princesse Marie Giedroyc (qui, entre parenthèses, n'avait jamais existé et dont la naissance était due à l'imagination du nouveau duc).

Un évêque du nom de Giedroyc, qui, en effet, avait existé à l'époque de Henri III, s'est trouvé là, comme par miracle, pour bénir cette union clandestine de sa « nièce » avec le Roi. Cette fable grossièrement machinée a amusé, pendant une heure de la soirée, le prince Giedroyc qui en était l'auteur, et nous tous qui en étions les collaborateurs.

Cependant, le prince Giedroyc, heureux de son invention, alla colportant sa royale généalogie, et, à force de la raconter, finit par y croire lui-même ; car si l'on n'ajoute pas toujours foi aux mensonges des autres, on finit toujours par croire à ceux dont on est l'auteur. En racontant sa royale provenance, il mettait un certain accent de vérité, car c'était un pince-sans-rire. Un jour, il la raconta à M. René de Pont-Jeste, qui y vit « un article à faire ». Il l'écrivit, et cet article, qui était très intéressant, fit le tour de la presse. Le prince Giedroyc jubilait, car peu à peu il en était arrivé à admettre la possibilité du fait. Seulement ce canard arriva aux journaux polonais, qui, mieux avisés, n'y virent qu'un mensonge mal fait et en démontrèrent aussitôt l'inanité absolue.

Quant à la véritable généalogie du dit prince Giedroyc, depuis 1573, elle est impossible à établir, car cette famille était si prodigieusement prolifique et tant ramifiée que le prince Romuald Giedroyc, « duc d'Aquitaine, » malgré les nombreuses recherches auxquelles il s'était livré, n'a jamais pu établir sa filiation avant le commencement du XVIIIe siècle, et ne put même la faire remonter qu'à son bisaïeul. Duc Job.

—

Kersausie (XLI, 148). — A la question qui vient d'être posée par deux honorables intermédiairistes, j'ai à répondre un peu longuement. Me le pardonnera-t-on ? En tout cas, j'abrègerai le plus qu'il me sera possible. — Il s'agit, vous le savez, de dire de qui est l'*Hirondelle*.

Premier point : écartons le nom de l'héroïque Kersausie. Neveu et héritier de Latour d'Auvergne, étant, comme lui, un rejeton de la souche de Turenne, l'indomptable révolté de 1830 n'a jamais eu en vue qu'un rêve, celui de voir proclamer la république. Quant il est mort, il y a quelques années, en Bretagne, il a pu constater que si nous n'avions pas la chose telle qu'il la souhaitait, nous en avions, du moins, le nom.

Second point : on est parvenu à savoir au juste qui a composé le charmant petit poème, et, il faut bien que je le démontre, c'est à moi qu'on doit cette découverte.

Hirondelle gentille,
Voltigeant à la grille
  Du cachot noir,
Vole, vole sans crainte ;
Aux bords de cette enceinte
  J'aime à te voir.

Légère, aérienne
Dans ta robe d'ébène,
  Lorsque le vent
Soulève sous tes plumes,

Comme un flocon d'écumes
Ton corset blanc,

D'où viens-tu ? Qui t'envoie
Porter si douce joie
Au condamné ?
O riante compagne,
Viens-tu de la montagne,
Où je suis né ?

La cantate s'enroule sur douze strophes de ce même rythme, toutes chantant l'amour et la liberté. Chose curieuse et touchante, ces couplets ont été faits dans une prison. Ils sont sortis, un jour, en 1833, de Sainte-Pélagie, compartiment de la Dette et, de là, grâce à une musique d'une enivrante mélancolie, ils se sont envolés sur deux ou trois salons et, par suite, sur tous les pianos de Paris et de la province. Originairement, cette idylle avait paru dans une feuille bizarre, écrite et imprimée sous les verrous, et elle y avait paru sans signature. De qui donc était-elle ? M. Ajasson de Grandsagne, qui avait reproduit ces vers dans les deux petits volumes des *Poètes français vivants*, n'en n'indiquait pas l'auteur. On les a attribués alors à plusieurs rapsodes qui, assez souvent, pour une raison ou pour une autre, allaient coucher en prison. Chez nous, la lignée de Villon est inextinguible.

A un peu plus de vingt ans de là, Alexandre Dumas, retour de Bruxelles, où il s'était réfugié avec Victor Hugo, au lendemain du 2 décembre, regagnait Paris et y fondait le *Mousquetaire*. C'était la première fois qu'on voyait paraître chez nous une feuille quotidienne entièrement vouée aux choses littéraires. J'y avais mes grandes entrées. L'idée me vint d'y publier des souvenirs de ma vie de journaliste et, à cette occasion, j'eus à y rappeler *in extenso* et la romance de Sainte-Pélagie et le prodigieux succès qu'elle avait obtenu, mais sans être à même de donner au juste le nom de l'auteur.

Sur ces entrefaites, il m'arriva deux lettres qui se donnaient pour but de m'éclairer sur le secret de cette énigmatique paternité :

Monsieur, vous attribuez la charmante romance : *le Prisonnier*, à différents écrivains auxquels elle est complètement étrangère. Permettez à un vieux bibliographe de vous faire connaître le véritable auteur de ces strophes pleines, si pleines, d'une douce mélancolie et dont, pour ma part, je suis loin de trouver que la forme ait vieilli. L'auteur est un prisonnier illustre qui a beaucoup souffert et que le malheur a souvent inspiré. J'ai nommé le comte de Peyronnet, ancien ministre de Charles X. *Signé* : UN BIBLIOGRAPHE.

La seconde lettre produisait la même assertion, mais en ajoutant que les douze strophes avaient été composées à Ham, pendant la captivité du comte. — Et ce n'était pas vrai.

Il va sans dire que je m'empressai d'imprimer les deux épîtres telles qu'elles m'étaient venues. A trois jours de là, il arriva une troisième missive, mais celle là était adressée à Alexandre Dumas, rédacteur en chef du journal. Elle était signée *Hector de Saint-Maur*. Très polie et très digne en même temps, elle s'inscrivait nettement en faux contre la double supposition qui m'avait été communiquée :

Le véritable, le seul auteur de la romance, c'est moi, monsieur. Ces vers sont de ma jeunesse et ils ont été insérés, par mon vieil ami Fournier de Verneuil, dans la *Gazette de Sainte-Pélagie*.

Et il mettait au bout du billet son nom et son adresse, très carrément.

M. Hector de Saint-Maur ne se bornait pas à faire cette déclaration. Il m'envoyait, afin de les transmettre au *Mousquetaire*, de nouvelles strophes sur cette *Hirondelle* que j'avais, par ignorance, attribuée à plusieurs poètes. En homme d'esprit, il avait compris qu'une simple réclamation en prose ne suffirait pas. Il serait resté, en effet, chez certains esprits, toujours difficiles à convaincre, un doute ou une tendance secrète à dire :

Ces vers ne sont pas de lui !

Pour trancher la question, il s'était rajeuni de vingt-cinq ans. Il avait donc coulé, dans le même moule et sur le même sujet, des couplets dont on ne pouvait nier la parenté avec ceux de la *Gazette de Sainte-Pélagie*. — En 1833, l'*Hirondelle* du jeune M. de Saint Maur consolait le prisonnier, mais, en 1854, hélas ! elle était bien vieille et rappelait plutôt le tendre passereau de Lesbie qu'a célébré Catulle. Le trait final de la nouvelle cantate n'était pas moins poignant que le cri plaintif du poète romain : *Mortuus est passer* ! « Il est mort, le moineau » !

La seconde *Hirondelle*, si fraternellement calquée sur la première, a aussi douze strophes. Mon intention était d'abord de les transmettre toutes les douze à l'*Intermédiaire*, mais j'ai craint d'abuser de l'hospitalité de notre excellent Recueil et je

sais, en outre, qu'il faut savoir se borner, même à propos des meilleures choses. C'est pourquoi je ne donnerai ici qu'un très petit nombre de ces vers, restant d'un art qui passait encore pour sacré, il y a quarante ans, et qui. de nos jours, n'est plus l'objet que d'un sacerdoce bizarre, si ce n'est barbare.

L'HIRONDELLE RETROUVÉE

Après vingt ans, petite,
En mon modeste gite,
Quand tu reviens,
De ton battement d'aile
A ma vitre fidèle,
Je me souviens.

Un doux vent de la nue
T'avait prise, inconnue,
Et te poussa :
Ta fortune fut prompte,
Dans le chapeau d'un comte
On te berça.

Petite roturière,
Ne soyez pas si fière ;
Votre blason
Est de souche moins belle;
Rentrez, mademoiselle,
A la maison.

Dans les couplets qui suivent, l'ancien prisonnier interpelle la voyageuse. — « Où « es-tu allée, jadis, en me quittant ? « Qu'es-tu devenue ? Hélas ! le temps a « également neigé sur nos deux têtes ! — « N'importe. Ta vue me charme toujours. « Tu me rappelles les jours où, en prison « et loin d'Elle, j'étais si malheureux»! — Et il finit par lui parler en idéaliste de liberté, de foi et d'espérance dans l'au-delà.

L'hirondelle pensive
M'écoutait, attentive ;
Quand je voulus
Toucher sa robe ailée,
La pauvrette, empalée,
Ne bougeait plus.

Telle est la très simple histoire de ce petit poème J'ai dû en élaguer quelques détails parasites afin de ne pas fatiguer la patience du lecteur. Qu'il me soit pourtant permis de dire qu'à dater de ce jour-là, M. Hector de Saint-Maur est devenu un collaborateur assidu du *Mousquetaire*, tant qu'a vécu ce journal. Alexandre Dumas l'avait en vive amitié et faisait grand cas de ses vers, car il ne lui donnait que des vers.

M. Hector de Saint-Maur a publié une traduction en vers du Livre de Job. Il était attaché au ministère de l'instruction publique, tout près de mon vieil ami Alphonse Brot, l'auteur de cent romans injustement et trop tôt oubliés. L'un et l'autre, le poète et le romancier, sont morts à peu de distance l'un de l'autre, il y a quelques années.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G., 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 59, 104). Le Dr Robinet passait pour un homme de valeur et d'érudition. Certains dont je suis, s'y sont laissé prendre, et, sur la foi de cette réputation, ont acheté son fameux *Dictionnaire de la Révolution*. Il est impossible de trouver un ouvrage plus mal fait ; il renferme des lacunes considérables. Y cherchant des renseignements sur des personnages mêlés aux événements de la révolution, j'ai constaté qu'un grand nombre d'entre eux, et non des moindres, n'y étaient pas même mentionnés, tels que Toulan, le chevalier de Jarjayes, et Lepître, qui tentèrent, en février 93, de faire évader Marie-Antoinette du Temple, non plus que Rougeville et Michonis, qui renouvelèrent cette tentative en août, non plus que Fersen, qui joua un rôle si important dans l'affaire de Varennes, et dans les négociations entreprises à l'étranger pour la délivrance de la famille royale, etc.

D'autres notices sont incomplètes, comme celle consacrée à l'*Armoire de fer*. Le rédacteur a oublié de dire que c'était dans le palais des Tuileries que se trouvait cette cachette, etc.

Quel dommage qu'une idée aussi bonne que celle de ce dictionnaire ait été compromise par une exécution aussi mauvaise ! Qui osera aujourd'hui la reprendre ?

P. G.

*
* *

Beaucoup de dictionnaires font naître Garat, le grand chanteur, à Ustarritz, en 1764.

Il est né à Bordeaux, le 26 avril 1762.

Voici son acte de baptême, extrait des archives municipales de Bordeaux, C G. 516, registres paroissiaux de Saint-Nicolas :

L'an 1762 et le 27e avril, je soussigné ay baptisé Dominique Pierre-Jean fils légitime de Me Dominique Guarat avocat en la cour et de demelle Françoise Gonteyron, he à Bor parro. St Eloy, né hier à onze heures et demy du soir ; a été parrain, sr Pierre Guarat ayeul dud.

enfant, médecin à Bayone, a tenu p^r luy s^r Jean Boyer et maraine, Marie Hiriart, ayeule habi. de Bayone ; a tenu pour elle dem^elle Anne Périgurd qui ont signé, le père absent et le parrain m'a présenté le dit enfant.

Signé : Boyer, Périgurd, Cerdianne, curé, approuvant le renvoye.

P. M.

* * *

Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, édit. 1872, p. 689) dit de la *Frileuse* de Houdon :

Produite en plâtre, pour la première fois, au Salon de 1784, elle reparut en marbre, en 1795, après s'être montrée en bronze en 1793.

Or, 1° il n'y eut pas de Salon en 1784 ; 2° l'année avait précédente, Houdon exposé le marbre (et non le plâtre) dans son atelier de la Bibliothèque du roi, comme le mentionne le livret du Salon de 1783, p. 52, de la réimpression ; 3° le bronze figura au Salon de 1791, n° 788, et non à celui de 1793 ; 4° une réduction en marbre, de 20 pouces de hauteur, parut au Salon de l'an V, n° 617, et non à celui de 1795. — Jal n'est pas toujours exact. Le D^r. Ch. Fournel (*L'hôpital Beaujon*, 1884, p. 16 à 19) a relevé les erreurs d'état-civil qu'il a commises sur le financier Nicolas Beaujon.

Adrien Marcel.

—

Sébastien Bottin (1764-1853) (T.G., 132 ; XXXVII). — Consulter les *Annuaires parisiens de Montaigne à Didot, 1500 à 1900*, par Alfred B. Bernard, Havre, 1897, 71 pages, in-8, imprimerie Lemale et Cie, 3, rue de la Bourse. La couverture porte Guillaumin et Cie, éditeurs, rue Richelieu, 14.

Nauroy.

—

Le Pertuis d'Antioche (T.G., 694 ; XLI, 103, 195). — Antioche en Poitou. — Le *Dictionnaire des anciennes familles de Poitou* dit à Antioche : Voyez Gaurèle (nom qui n'a pas encore paru). Il doit y avoir erreur : c'est Gaure et non Gaurèle, ainsi que le confirme le lignage d'outremer, 11-473, car dans l'*Inventaire des Archives*, pièce 24, on trouve, en 1180, une vente de terre en Poitou, par Massé Brotier, sire de Gaure. Ce Massé, dans un acte de 1165 (pièce 22), est dit fils de Hymbert, chevalier de Payen, seigneur de Caïphas, et petit-fils d'un seigneur de la Roche appelé Ladevin. En 1241, pièce n° 3, Gilles de Caïphas avait épousé Philippe d'Antioche.

Bohémond, prince d'Antioche, vint à Poitiers le 25 juin 1106, pour y provoquer une nouvelle croisade (p. 64, *Histoire de Poitiers*). Il n'y a donc pas à confondre son nom avec le surnom d'Antioche pris par Massé. Le siège d'Antioche par les Croisés ayant eu lieu en 1107, il n'y a pas lieu de chercher plus haut.

Le seul acte que nous trouvions en Poitou après cette époque, collection de dom Fonteneau, est une donation faite en l'an 1149, dans laquelle comparaît Tancrède d'Antioche, prêtre de Curzon, Tancrède de la Roche et Pierre, doyen de Talmont.

Vers 1180, ces d'Antioche suivirent leurs cousins de Lusignan à Chypre, et disparurent du Poitou ; du moins on n'en trouve plus trace.

En novembre 1433, lors du mariage de Anne de Lusignan, princesse de Chypre, avec le prince Louis de Savoie, les d'Antioche, ainsi qu'une grande partie des familles chypriotes, vinrent se fixer à la cour de Savoie.

A. de la Tour.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105, 197). — A l'époque — hélas, bien éloignée ! — où je remplissais à Toulouse les *importantes* fonctions de *principal* dans une étude de notaire, nous avions — ou nous nous accordions — de temps en temps, surtout en l'absence du patron, quelques instants de loisir. C'est à ce moment-là que les *minutes* en entendaient de grises... des histoires... et de... gaies,... à faire frémir la poussière qui les recouvrait. Celle ci, entre autres, que plus d'un confrère ophélète doit connaître, certainement.

Vous savez, commençait le loustic de la réunion (le plus souvent *clerc-amateur*.. Oh ! très amateur..) Vous savez. M^e un Tel (ici le nom d'un notaire de la cité palladienne renommé pour sa nullité et sa suffisance) vous savez bien, celui qui n'a pas inventé... les clyso-pompes, il vient de faire un inventaire ; je l'ai lu et j'y ai trouvé cette... perle fine ; je l'ai copiée, ouvrez tous vos conduits auditifs : « Et dans un cabinet obscur parce qu'il n'était pas éclairé, avons trouvé une cuvette en forme de guitare dont l'usage nous est inconnu ».

Et de rire !... l'heureux temps !...

Ardouane.

Les princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII). — Catherine II, le prince Eugène, le duc de Berry, le feu duc de Montpensier étaient francs-maçons ; le prince de Joinville, le roi Humbert, le duc de Connaught et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, tous deux frères du prince de Galles, le sont. NAUROY.

—

Reliques de Jeanne d'Arc (XLI, 3). — Je doute fort qu'il existe des reliques de Jeanne d'Arc, à Saint-Philippe-du-Fort (Gard), provenant d'une famille Lauvergnat, de Domrémy, notamment un portrait du père de l'héroïne. Les portraits, remontant au commencement du xve siècle, sont fort rares et l'on sait qu'il n'existe pas un seul portrait, *du temps*, donnant les traits de Jeanne d'Arc, dont le type *vrai*, fort discuté, n'a pas été conservé. Il est certain qu'elle était brune. Deux de ses cheveux, mis, par elle-même, dans son sceau, sur une charte écrite aux habitants de Rheims et sur une autre charte adressée à la ville de Riom, en font foi. Ces cheveux se voyaient encore il y a peu d'années. Ils ont été volés ou bien, par négligence, sont tombés. Mais M. Tardieu, marquis de Malessye, qui descend d'un frère de Jeanne d'Arc (par une alliance), possède la charte adressée aux habitants de Rheims. Celle expédiée à la ville de Riom a été mise sous verre, dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, où on peut la voir. Celle-ci est signée *Jehanne*. On croit, avec raison, que cette signature, en écriture droite, a été tracée par le secrétaire de la Vierge de Domrémy, qui lui tenait la main.

On a conservé, à Orléans, jusqu'en 1793, un chapeau en peluche, relevé sur le devant et portant une fleurs de lys dorée, que Jeanne d'Arc avait donné comme souvenir à une famille bourgeoise de la ville, où elle avait été reçue lors de son entrée, après le siège de cette cité. Ce précieux chapeau (vraie relique) a été brûlé pendant la Terreur.

On a prétendu que diverses armures de Jeanne d'Arc étaient conservées, soit dans des musées pnblics, soit dans des châteaux féodaux ; mais leur authenticité n'a pu être établie, même approximativement.

L'histoire raconte qu'à la mort de Jeanne d'Arc, les Anglais détruisirent avec fureur tout ce qui lui avait appartenu !

Je possède, non une relique de Jeanne d'Arc, mais un morceau de bois, provenant du vieux pont, détruit depuis longtemps, et sur lequel elle passa en entrant à Orléans.

L'église de Domrémy, qui date de la fin du XIVe siècle, est très intéressante, puisque c'est là que s'agenouilla cette grande amie de la patrie française avant de combattre les ennemis de la France. On y conserve les fonds baptismaux où elle reçut le sacrement de baptême.

Pour les curieux, auxquels rien n'est indifférent en ce qui concerne Jeanne d'Arc, je dirai ici, en passant, qu'il y avait, à Herment (Puy-de-Dôme) en 1450, un certain Thomas d'Arc, très considéré, que l'on croit le parent de l'héroïne. La rue où il habitait s'appelait encore rue Thomas d'Arc, en 1630. Nous pensons que ce personnage avait été amené, dans cette petite ville, par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, nommé gouverneur du château d'Herment.

Ajoutons, en terminant, qu'un savant chanoine d'Orléans a publié (à Orleans) une brochure savante sur les reliques de Jeanne d'Arc ; et là, il prouve qu'il n'en existe aucune de certaine et de véritable.

AMBROISE TARDIEU.

—

Médicis (Famille) (XL). — Le véritable nom est en effet *Medici*. Les *Medici*, étaient, avec les *Donati*, les *Cerqui* et *tutti quanti*, les premières familles de Florence, et cependant, dans les traductions françaises des ouvrages les plus contemporains de cette famille, on trouve l'addition de l'*s* alors que les autres noms sont respectés. A quoi attribuer cette bizarrerie, sinon à l'habitude prise, à l'époque qui nous occupe, de franciser les mots italiens, de dire le *Titien*, le *Bernin*, etc., au lieu de *Tiziano*, *Bernini*, etc., comme le disent les autres pays. Les allemands ont écrit des livres sur la famille qui nous occupe, en respectant son nom ; par exemple : *Die Iugend Catherina's de Medici*.

C'est notre filiation latine qui nous a poussés à ce sans-gêne avec une langue sœur. Il est probable que l'habitude de parler des *Medici* au pluriel beaucoup plus habituellement que des autres familles de Florence, aura fait commettre ce barbarisme d'ajouter un *s* à leur nom, car il

n'y aurait pas de raison de franciser ainsi ce nom plutôt que celui de Léonard de *Vinci*, par exemple.

Enfin, régulièrement, il aurait dû donner *Medice* et non *Médicis*. Mme de Sévigné disait la *Mancine* pour la *Mancini*. Le pape Pie IV, dont le nom Jean-Ange *Medici* était moins usité en France, y a toujours été appelé *Medici*, et cependant le grand duc Cosme de *Médicis* ne l'a fait nommer pape que parce qu'il l'a officiellement reconnu pour son parent. On a également conservé le nom de *Medici* au duc de Sarto, qu'on appelait aussi, mais par *analogie*, le chevalier de Medicis. Enfin, jamais on n'a appelé *Médicis* mais *Medici* l'un des lieutenants de Garibaldi. L'orthographe originaire, conservée pour toutes ces individualités, prouverait assez que l'*s* a été ajouté en France, au début, comme signe du pluriel et qu'insonore d'abord il est devenu sonore ensuite, en s'appliquant également au singulier.

PAUL ARGELÈS.

—

La trousse de l'écuyer tranchant de Marguerite de Valois (XL). — Le collaborateur G. se trompe, car cette trousse a été vendue 550 francs, à la vente des livres de son propriétaire, faite au mois de mars 1898. M. Paul Eudel l'a-t-il rachetée ? Je l'ignore.

PAUL PINSON.

—

Miroir à alouettes (XL). — Question déjà posée (XV, 527). Les anciens employaient des miroirs *fixes* pour attirer les singes et certaines bêtes féroces (*ibidem*), mais je n'ai pas encore trouvé de mention du miroir *tournant* antérieure à La Fontaine (Fables, 6; 15 : Un manant au miroir prenait des oisillons).

ALPHONSE RENAUD.

—

Château vitrifié (XL). — Première opinion : Ces murs vitrifiés ont été construits avec des matériaux vitrifiés, d'origine volcanique. — Deuxième opinion : Ils ont été primitivement le résultat d'incendies fortuits. — Troisième opinion : Ils ont été exécutés avec des blocs siliceux, chauffés sur place jusqu'à la fusion de leurs silicates (Dict. de Maigne, v° Monolithes), peut-être par la combustion des poutres de bois qui étaient combinées dans leur construction avec la pierre (Catalogue du Musée de Saint-Germain : *Int* XL, 998). — Quatrième opinion : Ils ont été vitrifiés, à l'extérieur seulement, par un procédé qui permettait d'appliquer le feu extérieurement. — Cinquième opinion : La substance vitrifiable a été coulée entre deux murs de terre.

J'inclinerais à penser qu'il y a lieu d'écarter les deux premières opinions, parce que ces curieuses fortifications se retrouvent dans trop de pays éloignés les uns des autres : en Ecosse, en Angleterre, en Bretagne, en Alsace, dans la Creuse, dans la Dordogne, et la quatrième hypothèse me semblerait la plus probable.

Dans tous les cas, l'invention paraît d'origine celtique, d'après le périmètre géographique des monuments et vestiges retrouvés, et d'après les données que nous avons, d'autre part, sur l'habileté des Celtes et des anciens Gaulois dans les arts du feu : métallurgie, dorure, émaillerie.

Quant à l'âge des forts vitrifiés, on l'ignore absolument. M. Maigne tient pour certain qu'ils sont antérieurs de beaucoup à l'ère chrétienne ; mais d'autres estiment qu'ils ont servi surtout vers les IVe et Ve siècles. L'histoire ne tarderait probablement pas à résoudre la question, si l'on parvenait à se rendre un compte plus exact de leur mode de construction et de leur degré d'utilité, par des comparaisons.

ALPHONSE RENAUD.

*
* *

Le château signalé au sud de Saint-Brieuc, dont Leda fait mention, est situé sur le territoire de Plédran :

..... Des fouilles pratiquées en 1845, dit Joanne, ont amené la découverte, dans la construction des parapets, d'un mur de pierre formant le noyau du rempart, cimenté par une sorte de lave ou matière vitreuse, résultat d'un feu de la plus grande intensité. Ce mur extraordinaire a environ 4 mèt. d'épaisseur sur 3 mèt. d'élévation ; toutes les pierres ont subi sur place l'action d'un feu si violent, (suivant la tradition, il aurait été entretenu pendant sept ans), qu'il a fait couler entre elles toutes les parties quartzeuses réduites à l'état de verre. Cette étrange construction repose sur une couche de cendre et de charbon mêlée de scories ; les pierres en sont disposées par assises, de manière à laisser entre elles un certain écartement rempli par les vitrifications. Deux fournaux ou foyers voutés, destinés à soumettre toute la masse pierreuse à l'action de la chaleur, ont été reconnus dans l'enceinte.

P. c. c. ALFRED SAGE.

Bossuet courtisan (XL, 92, 223). — Le passage cité n'est pas tiré des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, mais de son *Journal*, édition Guettée, (Didier, et Cie, libraires, tome II, page 468.

A la suite du passage rapporté, voici le renvoi de l'abbé Guettée : « Si Bossuet n'allait pas à Meaux, c'est que, dans la maladie cruelle qui le tourmentait, il ne pouvait avoir de secours que de ses médecins qui habitaient Paris ou Versailles. On doit regretter que Bossuet ait fait quelques démarches à la cour et auprès du Père de la Chaise, pour son neveu. Cette faiblesse, cependant, est bien pardonnable à un vieillard malade et obsédé par une famille qu'il aimait Ses démarches ont été, du reste, fort peu actives et faites à contre-cœur, comme il a été facile de le remarquer, d'après le récit de l'abbé Le Dieu ». D.

—

Président Hénault. — *Lettre de Mlle de Lespinasse* (XL). — Voici une lettre de cette femme célèbre, adressée à mon quadrisaïeul :

Le 21 janvier 1771.

J'avais prévenu, Monsieur, ce que vous désirez que je fisse auprès de M. le controleur gédéral ; peu de jours après qu'il a été chargé de la marine, j'ai chargé une femme de ses amies qui mérite beaucoup de considération, et dont il fait grand cas, de lui présenter un mémoire où les droits et les prétentions de Mr votre fils étaient bien expliqués ; je suis assurée que ce mémoire à été remis et recommandé avec beaucoup d'intérêt ; je désire vivement qu'il ait plus de succès que ceux qui avaient été donné par le passé ; je ne doute pas que la recommandation de M. de Rosières ne soit d'un grand poids auprès de M. le controleur général, enfin j'espère et je désire autant que vous, que Mr votre fils sera placé à la première promotion ; je me trouverai trop heureuse si j'ai pu vous prouver mon zèle et vous persuader les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante Lespinasse.

J'avais mandé, il y a plus de quinze jours à Mme de Vichy que je n'avais pas perdu de vue votre affaire, et combien je m'intéressais à son succès.

A Monsieur
Monsieur de Contenson
à *Roanne-en-Forez*.

Cachet en cire rouge représentant un chat assis.

—

La Noche Buena en las montanas (XL). — Le vrai titre est textuellement : *La Navidad en las montanas*, et le nom de son auteur, Ignacio-Manuel Altamirano.

Nous lisons dans le catalogue de la librairie H. Le Soudier pour 1899, p. 27 :

Routier (Gaston). — *Le Mexique*, avec une Préface de M. Ignacio Altamirano, Consul général des Etats-Unis du Mexique à Paris et une carte du Mexique. Un volume in-8°.

. . . .

M. Ignacio Altamirano, consul général du Mexique en France, ancien vice président de la république dans son pays, n'a d'ailleurs pas hésité à prendre le livre sous son patronage, et avec sa grande autorité, il en fait l'éloge dans la préface.

Le Bibliographe F.-C.

—

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15, 85, 117, 206). — A Gennes (Maine-et-Loire), on dit que Louis XIV envoya une colonie de galériens pour construire les digues de la Loire, et qu'ils furent libérés comme prix de leurs travaux. Dans le pays, soit en dessous de Gennes, soit en dessus, il y a beaucoup de légendes qui racontent ce fait. B. de Rollière.

*
* *

A ce propos, existe-t-il des livres parlant spécialement de cette question ? Aucun des articles parus jusqu'ici ne les signale. Je serais heureux d'en connaître quelques-uns. Dr Lesueur.

—

« Archives parlementaires » (XL ; XLI, 267). — Cette belle et importante, on peut même dire aujourd'hui, imposante collection de tous les débats législatifs français, remonte, si je ne me trompe, à l'année 1860.

A cette époque, elle parut par livraisons, dont deux font un volume, sous le titre : *Archives parlementaires de 1800 à 1860*.

C'est à partir du t. 9e qu'elle fut publiée, non plus en livraisons, mais en volumes.

Elle devait contenir, et contient, en effet, le compte-rendu de toutes les séances, et le texte, non seulement des discours prononcés, mais même de ceux qui, pour une raison ou une autre, ne l'avaient pas été.

Quelques années plus tard, l'éditeur (Paul Dupont) eut la pensée de compléter sa collection en la faisant remonter plus haut, c'est-à-dire à 1787, et de donner à cette nouvelle partie de sa publication le titre de 1ère série, de sorte que, par le fait, les volumes imprimés en 1860 et qui

avaient été les premiers, appartiennent, ainsi que ceux qui ont suivi, à la 2e série.

A l'heure qu'il est, les *Archives parlementaires*, dont l'impression continue très régulièrement, se composent de trois parties distinctes :

1° 6 volumes consacrés aux cahiers des Etats Généraux : M. Edme Champion prétend que ces cahiers ne sont pas au complet).

2° La 1re série, de 1787 à 1800, qui va du 7e volume au 56e, jusqu'au 11 janvier 1793 ;

3° La 2e série, de 1800 à 1860, qui compte actuellement 100 volumes, jusqu'au 9 mars 1836. L. DE LEIRIS.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes? (XL; XLI, 27, 123). — Il en existe un, entre autres, intitulé : *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois poitevin et saintongeois, par L. Favre. (Niort, Typographie de Robin et Favre, éditeurs. Grand in-8, 1868).

RUSTICUS.

—

L'acteur anglais Mathews (XL ; XLI, 35, 124). — Charles-James Mathews, célèbre acteur anglais, né en 1803, à Londres, mort à Manchester, en 1878, était fils de Charles Mathews, grand acteur anglais, né en 1776, mort en 1835. Il fut d'abord architecte. En 1838, il épousa Mlle Bartolozzi, fille d'un florentin, graveur, mort en 1821, actrice dramatique de premier ordre, alors directrice du théâtre Olympia, à Londres, beaucoup plus âgée que lui, qui, jusqu'à ses derniers temps, fut toujours jolie, spirituelle et admirée. La vie de cette dame a été publiée, en anglais et se trouve à la bibliothèque du British Muséum, à Londres ; elle fourmille d'anecdotes légères. Madame Mathews, née Bartolozzi, était alors veuve, en premières noces, d'un maître de ballets de grand renom, Armand Vestris, de la famille des illustres Vestris, danseurs de l'Opéra, à Paris, et qui dansa, avec un succès prodigieux, au King's Théâtre à Londres, avant de paraître à l'Opéra, à Paris, où il arriva avec sa femme, en 1819, pour rentrer ensuite à Londres. Armand Vestris est mort en 1825. Je possède de lui un joli portrait gravé à Londres et très rare. Madame Charles Mathews, née Bertolozzi, est morte, agée de 57 ans, en 1854. Son mari se remaria, en 1858, à la tragédienne Davenport. J'ai, dans mes collections, une ancienne gravure (in-12) le représentant, jouant à Londres, avec sa femme, née Bartolozzi. M. Dickens a publié 2 volumes in 8°, en anglais, sur lui, avec ce titre : *Life of Ch. J. Mathews*, 1879. Ajoutons que M. Mathews, sollicitor anglais bien connu, chargé, à Londres, des intérêts du fameux Cornelius Hertz, est son fils. On pourra donc avoir, de son célèbre père, tous détails utiles.

AMBROISE TARDIEU.

—

Origine des grands journaux des trente-cinq dernières années (XL ; XLI ; 58). Cf. Georges Lepreux. *Nos journaux, histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord* (Flandres - Hainaut - Cambrésis), 1746-1895, 2 vol. in-8°, 1896.

***

Châteaux féodaux (XL; XLI, 69). — Le *Figaro* du 24 septembre 1894 a consacré un long article aux châteaux de Courtalain et de Montigny-le-Gannelon.

C. D'H.

***

Je pourrais donner, par lettre, tous les renseignements désirables, à Anticus, sur le château de Ventadour (Corrèze), l'un des plus importants du centre de la France, tant au point de vue architectural qu'au point de vue historique.

J. SEURRE BOUSQUET.

—

Imprimeurs ambulants (XL ; XLI ; 71, 168). — Le livre imprimé à Saint-Pons est très bien décrit dans le *Manuel du Libraire* et dans le *Dict. de Géographie* de M. P. Deschamps. L'imprimeur, Jehan de Guerlins, paraît avoir séjourné successivement à Barcelone, à Braga, au monastère de la Grasse, près Carcassonne, à Toulouse. Le Dr Desbarreaux-Bernard a publié *Les Pérégrinations de Jean de Guerlins*, Montauban, 1866, 8°.

Un imprimeur presque aussi nomade fut Jean Neumeister, compagnon de Gutenberg, qui, en 1472, était à Foligno (Italie), en 1480, à Albi, et qui finit à Lyon, probablement avec son siècle.

Pendant la Fronde, un imprimeur rouen-

nais, nommé Julien Courant, suivait la Cour et le Parlement, et transporta son matériel à Saint-Germain, à Pontoise et à Compiègne. J.-C. WIGG.

* * *

Ce fait n'était pas rare dans les premiers temps de l'imprimerie.

Voir l'étude sur les Lerouge, publiée ces dernières années, par M. Monceau, dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*.

Quelquefois aussi, les imprimeurs quittaient momentanément leur résidence habituelle ; c'est ainsi que Nicole Paris, imprimeur de Troyes, transporta ses presses, vers 1545, à l'abbaye de Larrivour, où il imprima deux ou trois volumes pour l'abbé Jean de Luxembourg.

(Voir : Corrard de Breban. *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, 3e édition, p. 162). ALPHONSE ROSEROT.

—

Lutèce. — Etymologie (XL ; XLI, 110, 171). — A ajouter aux indications déjà fournies et pour compléter la bibliographie sur l'étymologie du nom de Lutèce :

M. Robert Mowat, *Découverte d'une Inscription gauloise à Paris* ; *Etymologie du nom de Lutèce* (Extrait de la *Revue archéologique*, février et mars 1878.) : broch. in-8° de 19 p. J. PÉRIN.

—

Les arbres de Sully (XL ; XLI, 115, 209). — Les arbres de Sully sont assez nombreux dans l'ouest de la France, ils sont tous énormes et dans un état de vétusté remarquable Dans la Vienne, le plus remarquable se trouve à Marçay ; il y en a deux à Morthemer, un à Dissois.

L'origine de planter un orme (*olmus campestris*) devant les églises, remonte aux premiers Capétiens ; c'est de là que vient cette expression :

Aller danser sous l'orme.

Voyez les mœurs des Capétiens.

B. DE ROLLIÈRE.

—

Montagne noire (XL ; XLI, 120). —Le Monténégro, dont le tzar appelle le prince souverain Nicolas « son meilleur ami et son plus fidèle allié », n'est separé de la France que par un trait d'union très solide et très amical. Ce petit pays — grand par le cœur et par le courage — est aussi dénommé Principauté de la Montagne Noire.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Goëlle et Gohelle (XL, XLI, 121). — A citer, dans les Deux-Sèvres, un affluent de la rive droite de la Sèvre Niortaise, le *gueur* de Cherveux, qui reçoit lui-même le *gueur* de Saivre. C'est, je crois bien, la Ligueure de certaines cartes anciennes.

Faut-il rapprocher *gour* qui, chez nous, signifie fosse, trou, eau profonde, le plus souvent dans un cours d'eau. Le *gour d'or* de Cerisay (Deux-Sèvres) est cependant une ancienne mine. LÉDA.

—

Assassinat de Fualdès (XL ; XLI, 153). — Oui, en effet, et les détails s'en trouvent, avec pièces assez précises et bons arguments à l'appui, dans *la Voix d'un proscrit*. 5e livraison, 20 juillet 1839) publication extrêmement rare et même introuvable. Mais le journal *La Létimité* de Bordeaux, en a donné la copie in-extenso dans ses numéros du 6 avril 1890 et suivants. VICTOR DESÉGLISES.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL; XLI, 154).—Y a-t-il un degré de parenté quelconque entre cette famille et notre confrère Marcellin Pellet, que Vapereau dit être aussi d'origine méridionale ? THÉOPHILE GONSE.

—

Fauconnerie (XL ; XLI, 202). —J'ai remarqué :

Parmi les dessins anciens : 1° Le roi Modius enseignant l'art de la fauconnerie, miniature du IVe siècle. Lacroix, Moyen-âge, mœurs, p, 214 ; 2° Harold tenant un faucon, tapisserie de Bayeux ; 3° Fauconnier de la maison de François Ier. Chevignard, Chevrolat ; 4° Chasse du héron au faucon. Teniers (Bibl. nat. CC 59 a),

Parmi les dessins les plus nets et les plus intéressants : 1° Fauconnier Kurde. Duhousset, Stop, (*Tour du Monde*) ; 2° Chasse au faucon à Mourmelon (Marne). Randon (*Monde illustré*) ; 3° Chasse au faucon en Algérie. Fromentin (*Monde illustré*) ; 4° Fauconniers arabes à Saint-Germain. Humbert, Fernique ; 5° Fauconnier. Ridinger, Paquier, Delangle.

Parmi les instruments et ustensiles usités en fauconnerie, les spécimens expo-

sés dans une salle du Jardin d'acclimatation de Paris (vers l'entrée, à droite).
ALPHONSE RENAUD.

Pour plus amples renseignements, voir *Chasse au vol*, T. G. 195.

—

Petits royaumes français féodaux (XLI, 3, 149) — La lettre de Jehan Baucher (et non Daucher), roy d'Yvetot, a été publiée, en 1884, par M. Beaucousin, dans son *Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs*. A cette histoire on ajoutera utilement, surtout à propos de l'origine plus ou moins légendaire du royaume, trois brochures : *Yvetot et ses seigneurs*, 1884, par A. Hellot ; *Lettres cauchoises de Pierre Lerond* 1886 ; et *Notes et souvenirs d'un Cauchois*, 1888. A. E. A. T.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3, 171). — Les sonnettes des portes extérieures des maisons étaient connues des Romains (Suét. Aug. 91. Sen. Ira, 3,35). Tycho-Brahé († 1601) se servait, dans l'intérieur de sa maison, d'un système de cloches, dont le son ne se faisait pas entendre (Coxe). Les timbres à ressort ont été inventés en Suisse, vers 1799 (*Textes manuscrits des Collections du progrès*, M 475-22 et 298-6 : à la Bibliothèque de l'Arsenal.) ALPHONSE RENAUD.

—

Lépreux (XLI, 5). — *La Revue des questions historiques* (n° d'octobre 1899, page 412) donne en partie, d'après un rituel de Reims, le cérémonial usité pour la réclusion des lépreux. E. COLLARD.

—

Le général d'Alvimar (XLI, 7, 174). — Je n'ai pas, malheureusement, les tomes IV et V de l'*Intermédiaire*. Je ne puis non plus les consulter. J'ignore donc ce que l'on a pu dire du général d'Alvimare. Ce que je puis faire connaître à notre collaborateur, C. de la Benotte, c'est qu'on vient de me prêter les *Mémoires manuscrits* très curieux, de ce type étrange. Ils sont rédigés en espagnol et accompagnés de brouillons de lettres, de fragments de recherches sur toutes espèces de sujets. Ces *Mémoires* sont-ils inédits? Je l'ignore ; à la Direction de l'*Intermédiaire* de le dire, d'après IV et V.

Ce d'Alvimar n'était nullement parent du harpiste Dalvimare, est-il dit dans l'*Intermédiaire* du 20 août 1898 (col. 807).
LA COUSSIÈRE.

Le Boycotage des Juifs en Angleterre (XLI, 42).

Cf. : Sur Moses Mendelssohn, sur la Réforme politique des Juifs et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur, en 1753, dans la Grande-Bretagne, par le comte de Mirabeau. Londres.
C. D'H.

—

Chastillon (XLI, 44, 178). — Voir le n° 414 de la *Curiosité Universelle*, 24 décembre 1894, page 6. A. G.

*
* *

Louis de Chastillon, peintre en émail et graveur, né à Sainte-Menehould, 1639, mort à Paris, en 1734. Auteur de gravures représentant les *Conquêtes de Louis XIV*, dont on trouve des épreuves à la Chalcographie du Louvre.
J.-C. WIGG.

—

Livres écrits pour les soldats (XLI, 45). — Il existe, en France, une nombreuse bibliographie à l'usage spécial des hommes de troupe. Elle poursuit non seulement l'instruction professionnelle et l'éducation patriotique et morale ; elle réalise aussi le délassement des soldats, pendant la fatigue des marches. Les *Chansons de route*, du commandant du Fresnel — moralisant et distrayant à la fois — unissent l'utile à l'agréable.

La liste de ces productions est trop longue pour les colonnes de l'*Intermédiaire*. Copieuse satisfaction sera donnée au confrère L. E. par les catalogues de nos éditeurs militaires : Lavauzelle, Berger-Levrault, Baudoin, Armand Colin.... etc.
Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Armoiries de l'Ile de Cuba (XLI, 45, 178). — Les fabricants et éditeurs d'albums pour timbres-poste n'ayant qu'un but commercial, celui de vendre, avec leurs albums, une série rehaussée d'or et de couleurs d'*armoiries* et de *drapeaux* des diverses nations, n'ont cure de l'exactitude des armoiries nationales. Avant 1869, époque à laquelle les révolutionnaires cubains se donnèrent des armoiries, Cuba n'en avait pas de légales. Pour orner les albums, on dut en fabriquer de toutes pièces. Lallier inventa celles d'Espagne, aux 3 têtes de nègres, dont parle M. La Coussière ; Grumel, Moens et Maury, de leur côté, adoptèrent les armoiries fan-

taisistes, décrites également par M. La Coussière, mais aucunes de ces armoiries n'ont de valeur, puisque la première apparition d'armes républicaines n'eut lieu à Cuba qu'après l'Assemblée de Guaimaro, en date du 10 avril 1869, armoiries dont M. Figarola-Caneda a donné la reproduction dans l'*Intermédiaire* du 30 janvier. J. Nalès.

—

Etymologies de noms propres à déterminer (XLI, 46, 211). — Pour connaître les noms gallo-romains des villes et villages du département de Seine-et-Oise, le docteur Bougon devra consulter le savant ouvrage de M. Hippolyte Cocheris, intitulé : *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise*, et, pour l'étymologie des noms, le livre du même auteur : *Origine et formation des noms de lieu* et celui de M. Houzé : *Etude sur la signification des noms de lieux de France*. Paul Pinson.

***

Il faut mettre une excessive réserve dans l'étymologie des noms propres, quand des documents historiques ne viennent pas à votre aide, car ils n'ont pas, comme les noms communs, avec les autres mots, les relations de sens qui permettent de les expliquer. Il y a donc lieu de rester bien souvent dans le domaine de la vraisemblance et de se garder d'affirmations trop absolues. — La vraisemblance, c'est que les noms des pays sont très vieux et que beaucoup sont antérieurs à la conquête romaine : qu'en conséquence, alors même que le latin les a modifiés, il faut en chercher l'origine dans la langue celtique.

Baraduc, *Baradat* — On trouve dans les *Inscriptiones Britanniæ christianæ*, relevées dans Hübner, le mot *bar* dans *bunobarus*, *barri-vendi*. On trouve également *barro-vindos* et *bairr-finn*, ainsi que *finnbar*, en celtique, avec le sens de *sommet*, *tête* ; *bar* en cornique et *barr* en breton signifient *branche*. C'est de ce mot qu'est apparenté notre mot français *barre*. — Quant aux terminaisons *duc* et *dat*, la première peut être aussi bien celtique que latine, mais dans le sens *d'engendrer*, de *créer*, de *faire* ; la seconde, avec le sens de *donner*, se trouve dans *condate* (inscription gauloise), aujourd'hui Condat, au confluent de l'Isle et de la Dordogne.

Marafin. — *Mara*, avec le sens de *grand*, *célèbre*, figure dans les mots gaulois *brogimara*, *belutamara*. *Segomaros*, *marus*, *maro*, en celtique *mar*, *maure*, *meur*. *Fin* se trouve dans *bairr-fin* et *finnbarr*, il a le sens de *blanc* ; on le trouve aussi avec celui de *race*.

Les localités pouvaient aussi bien tirer leurs noms des personnes que des choses.

Loris, *lor*, *loreux* paraissent bien venir de l'idée de jardin ou champ, mais ils dérivent plutôt du celtique que du latin. On trouve *luird* en gallois et *liorz* en breton, racine *gortos*, grec χορτος ; latin *hortus* ; le celtique a aussi *gort* moissons, *garth*, *garz*, buisson, haie ; enfin *liorz*, jardin, champ. — Je comprends *oratorium* donnant Laurouër, mais je vois plus difficilement, *leprosum* donnant Lauroux.

Coeuvre se rapproche de l'inscription gauloise *dumno çoveros* (profondément fidèle) à rapprocher de l'ancien breton *Comiran Kemmirgar*.

Rambouillet se trouve écrit, dans une charte de 1315, Ramboillet ; et dans une charte de 768, Rumboletto : en latin, c'est *Rambolctum* et *Rambolium*, latinisation d'un nom certainement plus ancien. En celtique, *ran* signifie portion de terre. *Bodiacus*, *boudillus*, signifie fils de la victoire, en gaulois.

Rambouillet pourrait donc signifier « lot attribué au fils de la victoire ; » à rapprocher aussi de *Regin-bald*, Raimbault ; du germanique *regin*, dieu et *bald* audacieux, pour le cas où le nom latin ne serait pas gallo-romain, mais aurait été forgé après coup, ce qui paraît difficile à savoir exactement. Paul Argelès.

—

Dare-Dare (XLI, 46, 212). — Eman Martin, dans son *Courrier de Vaugelas*. (IX, 157), s'est occupé de l'origine de cette expression dans les termes suivants :

On a dit que cette expression venait de l'impératif de l'ancien verbe *darer*. qui se trouve effectivement dans Roquefort. Pour moi, c'est tout simplement une onomatopée qui a servi, dans l'origine, à peindre le bruit d'une voiture lancée rapidement, comme dans la phrase suivante du *Neveu de Rameau* : « *Dare*, *dare*. *dare* ; voilà un homme qui vient en cabriolet comme si le diable l'emportait », et qui, plus tard, a fini par s'employer (après le verbe) dans le sens de *à la hâte*.

J. Lt.

—

Lieu de naissance de Talma (XLI, 91, 220). — Voici ce que le vicaire de

Saint-Nicolas des Champs, à Paris, écrivait, en 1763, sur le registre des baptêmes detcette église :

Le quinze janvier mil sept cent soixante trois a été baptisé *François-Joseph*, né aujourd'hui de Michel-François-Joseph Talma, valet de chambre, et d'Anne Mignolet, son épouse demeurt rue des Menestriers ; le parrain Philippe-Joseph Talma, cuisinier, oncle de l'enfant, demeurt rue de Clichy, paroisse de Montmartre, la marraine Marie-Thérèse Mignolet, fille majeure, tante de l'enfant, demt rue Portefoin, lesquels ont signé, etc.

V. le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* par A. Jal, 2e éd., Paris, Plon, 1872 (p. 1170), *indispensable à tout intermédiairiste.* JEAN DE LOCHÈRE.

*
* *

Talma, le célèbre tragédien français est né à Paris le 13 janvier 1763.

Il était fils d'un valet de chambre, d'après les uns ; d'un dentiste, d'après les autres, passa d'abord son enfance en Flandre, puis en Angleterre, où son père servait ; revint en France en 1772 pour étudier le théâtre et se fixa à Paris, où il mourut le 19 octobre 1826.

Son acte de naissance doit se trouver sûrement ; 1° dans la nouvelle reconstitution de l'état civil de Paris, brûlé en 1871 ; 2° dans les archives de la Comédie-Française, son éloge ayant été fait par Lafon, son camarade. On pourrait aussi le trouver dans les archives de l'église de Saint-Sulpice, car à l'époque de son mariage avec une hollandaise, Charlotte Van Hove, il eut des démêlés avec son curé.

Talma vivait dans l'intimité de Napoléon « à qui il donnait des leçons de pose et de maintien ». C'est encore à Talma que Napoléon écrivait cette lettre peu connue :

La République me laisse mourir de faim.... as-tu quelques écus à mon service..., je te les rembourserai sur le premier royaume que je conquerrai avec mon épée.

Comme les temps sont changés. Autrefois le dieu Mars se laissait entretenir par la Comédie qui lui donnait des leçons pratiques en récompense de ses services. Maintenant ! O alorsss !

B. DE ROLLIÈRE.

*
* *

Talma est né à Paris (acte de son second mariage), rue des Ménétriers. Consulter de Manne, *Troupe de Talma*. Voir XIX, 486, et l'*Intermédiaire* du 25 septembre 1886, 574. NAUROY.

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221). — On trouverait ce titre dans la plaidoirie de Me Eug. Carré, qui existe en une petite plaquette dont je possède un exemplaire égaré dans mon capharnaüm.

La dite plaquette a été imprimée chez Jouaust. DIGUES.

—

L'intendant le Camus de Néville (XLI, 93, 223). — François-Claude-Michel-Benoit le Camus, chevalier, seigneur et patron de Néville, du Port de Navarre, de Bouzy-Charente et autres lieux, conseiller au grand conseil du roi, conseiller à la cour des aides de Paris, maître des requêtes, fut intendant de Guyenne, de 1786 à 1790. Monsieur le Camus de Moffet, receveur des douanes à Bordeaux, qui est, je crois, de la même famille, pourrait donner des renseignements.

P. M.

—

Question de français (XLI, 95). — A l'audition de *France..... d'abord !* l'autre jour, j'ai remarqué aussi — mais pour l'admirer très sincèrement, au milieu de tant de choses qui presque toutes sont admirables dans le fond plus encore que dans la forme — le vers qui excite l'étonnement et motive la question de notre collègue Cz.

Je l'ai remarqué, parce que l'excellent Marquet, en le détachant lentement et avec la solennité empreinte de tendresse que comporte le rôle sublime de Thibaud, l'acteur, dis-je, m'a donné cette agréable déception que l'on éprouve, au théâtre, à ne pas entendre la fin d'hémistiche prévue et parfois redoutée. Il est bien certain qu'après les mots : *Sire, puisque la reine et* la *mère.* ., nombre de spectateurs attendaient :... *ont parlé*. Ce pluriel aurait été beaucoup moins bon et presque un peu ridicule après l'allocution assez brève de l'unique Mme Segond-Weber (Blanche de Castille ;) et, puisque la reine et la mère se confondaient en une seule personne vivante et parlante, je trouve qu'il était infiniment plus élégant et, j'oserais dire, plus correct d'écrire : *a parlé*.

La règle, nous apprend Littré, la règle est que *et* joignant deux ou plusieurs substantifs, le verbe qui s'y rapporte se mette au pluriel. Cependant on peut quelquefois, quand ce ne sont pas des noms de personnes, se soustraire à cette règle, soit que l'on considère les mots ainsi joints comme un seul sujet, soit qu'il y

ait licence poétique : « Moïse a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui *attire* la croyance, Boss. *Hist.* II, 3. On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur *Perdit* en ce moment son antique pâleur, Boil. *Lutr.* I. Quel nouveau trouble *excite* en mes esprits, Le sang du père, ô ciel ! et les larmes du fils ? Rac. *Mithr.* V, 5. La sagesse et la pitié du souverain *peut* faire toute seule le bonheur des sujets, Mass. II° *Dim. de Carême*..... La tendresse et la crainte Pour lui dans tous les cœurs *était* alors éteinte, Volt. *Henr.* III. »

Il est vrai que Girault-Duvivier, après avoir cité les mêmes exemples dans sa *Grammaire des Grammaires*, conclut sévèrement : « Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en cela que ces écrivains sont à imiter. »

Assurément, profane, je n'oserais, si j'étais seul, m'insurger contre un pareil décret d'un pareil grammairien. Mais, en définitive, M. de Bornier qui sait sa langue, qui est des Quarante, en outre — et comme tel il a charge de Dictionnaire — M. de Bornier ayant cru pouvoir imiter ces mauvais auteurs : Bossuet, Racine, Boileau, Voltaire, qui encore ? je pense qu'il est peut-être permis d'accueillir et de révérer, avec un fétichisme plus atténué, les dogmes que promulgue le bon Girault-Duvivier, et, dans l'espèce, je le répète, *a parlé* me semble de beaucoup la meilleure version. G. de Fontenay.

***

M. Henri de Bornier savait parfaitement ce qu'il faisait en écrivant ce vers, et il me paraît de toute évidence qu'il a usé là de la syllepse, que Chassang définit ainsi dans sa grammaire :

Construction par laquelle les mots sont mis en rapport ensemble, non d'après les règles de la grammaire, mais d'après la pensée elle-même »

Les exemples de syllepses sont nombreux. Dans le cas actuel, M. Henri de Bornier me semble justifié, la reine et la mère étant la même personne ; d'où le vers :

Sire, puisque la reine et la mère a parlé.

L. Baillet.

***

Henri de Bornier a pu dire, sans faute :

Sire, puisque la reine et la mère A parlé

Les grammairiens autorisent les poètes à écrire ainsi.

Boileau a dit (*Lutrin*, ch. I.)

On dit que ton front jaune et ton teint sans [couleur
PERDIT en ce moment son antique pâleur
Racine (*Mithr.* act. V, cs. 5)

...Quel nouveau trouble EXISTE en mes esprits
Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils.
Voltaire (*Henr.* ch. III)

.... La tendresse et la crainte
Pour lui dans tous les cœurs ÉTAIT alors éteinte

Les mêmes grammairiens refusent ce droit aux prosateurs ; mais les nommés Bossuet, Massillon et La Bruyère se sont passés de leur permission :

Moïse a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui ATTIRE la croyance et l'admiration.

(Bossuet *Hist. univ.*)

La sagesse et la piété du Souverain PEUT faire toute seule le bonheur des sujets.

(Massillon, 2e dim. de Carême)

Le bien et le mal EST en ses mains

La Bruyère)

Les grammairiens, malgré ces autorités, déclarent que ce n'est pas *en cela* que ces écrivains sont à imiter. Paul Argelès.

—

Ouverture du « Barbier de Séville » (XLI, 145. — L'ouverture du *Barbier de Séville* a été originairement celle de l'opéra *Elisabetta regina d'Ingalterra* (1815). Il a paru de cet opéra, une édition complète (partition pour piano et chant) à Paris S. A. (ca. 1825), édition que je possède, mais qui, malheureusement, dans ce moment, n'est pas dans mes mains. Elle serait, du reste facile à trouver et à bon marché (Paroles italiennes, naturellement). E. Furter.

***

L'ouverture écrite par Rossini pour le *Barbier de Séville* a depuis longtemps disparu, et nul aujourd'hui ne peut se flatter de la connaître. Celle qu'on a pris l'habitude de jouer en tête de cet adorable chef-d'œuvre et qui se trouve dans toutes les éditions de la partition chant et piano. est celle d'un autre ouvrage du maître et d'un tout autre genre, *Aureliano in Palmira*, opéra sérieux représenté, le 26 décembre 1813, au théâtre de la Scala de Milan, où il avait pour interprète le fameux sopraniste (castrat) Velluti, Mari, Botticelli et Mme Correa.

Je tiens de Rossini lui-même que l'ouverture originale du *Barbier* fut jadis égarée, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'elle était devenue. Il attribuait ce fait assez singulier à une négligence du copiste de la Scala. A cette époque, les droits de représentation n'existaient pas en Italie

pour les auteurs. Le compositeur qui s'engageait à écrire un opéra pour une administration théâtrale recevait d'elle, par traité, une rémunération fixe, à la suite de laquelle il n'avait plus rien à prétendre. (Je crois que celle qui lui fut attribuée pour le *Barbier* était de 300 écus romains). Une fois l'opéra joué, le vrai maître de la partition restait le copiste du théâtre. Comme ce copiste ne recevait rien du dit théâtre pour son travail, et qu'à cette époque on ne publiait point les opéras, son unique profit consistait dans la faculté qu'on lui laissait de vendre aux théâtres des autres villes des copies des partitions nouvelles. Il vendait naturellement ces copies le plus cher possible, et surtout les premières, parce qu'une fois plusieurs exemplaires expédiés, d'autres copistes s'en emparaient, lui faisaient concurr ence, et son gain finissait par être nul.

Est-ce, en effet, comme le supposait Rossini, à une négligence du copiste de la Scala qu'est due la perte de l'ouverture du *Barbier*, et comment ce fait singulier se produisit-il ? D'autre part, d'où et comment est venue l'habitude de la remplacer par celle de l'*Aureliano* ? Est-ce Rossini lui-même qui indiqua cette substitution ? C'est ce que je ne saurais dire.

Il est un autre morceau du *Barbier de Séville* qui présente une particularité, c'est l'air de Bartolo dans sa scène avec Rosine. Lorsque je publiai mon Supplément à la *Biographie universelle des Musiciens* de Fétis, M. Casamorata, mort aujourd'hui et alors directeur de l'Institut royal de musique de Florence, me communiqua, sur le compositeur Pietro Romani, l'ami de Rossini, une notice qui éclaircissait ce fait. Romani se trouvant à Florence en 1817, alors qu'on préparait, au théâtre de la Pergola, la représentation du *Barbier*, se trouva tout naturellement intéressé aux études de l'ouvrage de son ami. Or, le bouffe Rosich, chargé du rôle de Bartolo, ou ne voulait pas ou ne pouvait pas parvenir à chanter convenablement l'air : A *un dottor della mia sorte*. Pour le tirer d'embarras, Romani composa, à son intention, un air sur des paroles de G. Gasbarri : *Manca un foglio*, et, depuis lors, peut-être à cause de sa plus grande facilité, la plupart des bouffes ont préféré cet air à l'air original.

ARTHUR POUGIN.

* * *

L'origine de ce titre bizarre vient d'une rapsodie enfantine, bien connue parmi les petits enfants anglais et même français ; elle existe en images.

On voit une maison, dessinée d'un trait inhabile, mais ayant porte, fenêtres, toiture, girouettes, cheminées, sans oublier la colonne de fumée, que les babies font avec tant de complaisance et d'orgueil, en tournant un crayon en spirales plus ou moins épaisses. Au dessous, on lit :

The house that Jack built. C'est la première mise de fonds de cette rengaine. Voici la seconde, qui varie à volonté, *The door of the house that Jack built* ; en français, « la porte de la maison que Jacques a bâtie. » Cela continue : « la serrure de la porte de la maison que Jacques a bâtie. »... « les clefs de la serrure de la porte de la maison que Jacques a bâtie » ; « le chat qui court sur les tuiles du toit, avec les clefs de la porte de la maison que Jacques a bâtie » — ainsi de suite, et on arrive à une phrase d'une invraisemblable longueur, que les enfants répètent en chœur. Gare si la nourrice ou la mère se trompe dans l'ordre et la marche de la période de plus en plus encombrée ! Il ne faut pas être grand-père pour ne pas savoir l'intérêt ardent avec lequel ces petits auditeurs suivent la mélopée, et la sévérité avec laquelle ils relèvent une omission, une inversion, dans cette longue kyrielle, qu'ils savent, cela va sans dire, d'une mémoire aussi fraîche qu'imperturbable.

Je ne connais pas la plaquette de 1830. maison a pu et dû en faire un pamphlet politique. On voit d'ici l'appropriation.

Cz.

* * *

L'ouverture originale du *Barbier* et la scène de la leçon, exécutées lors des premières représentations, ont été perdues ; l'auteur n'avait alors le droit de réclamer son manuscrit qu'un an après la première représentation. Il a été, de la sorte, en partie égaré.

L'ouverture actuelle est celle de l'opéra de Rossini, *l'Aurelianoin Palmira*, joué sans succès à la Scala de Milan, en 1814.

FIRMIN.

* * *

Je ne crois pas qu'il soit d'un usage absolu que l'ouverture d'un opéra soit faite avec des motifs de l'ouvrage, et on

pourrait trouver de nombreux exemples du contraire chez Mozart, Glück et autres. Dans tous les cas, Rossini ne s'est point astreint à cet usage, tout au moins dans l'ouverture de *Guillaume Tell*.

Quant à ce qui concerne l'ouverture du *Barbier*, Stendhal, dans la *Vie de Rossini* qu'il a publiée en 1824, cinq ans après la première représentation du *Barbier*, dit que :

L'ouverture du *Barbier* amusa beaucoup à Rome : l'on y vit ou l'on y crut voir les gronderies du vieux tuteur amoureux et jaloux et les gémissements de la pupille.

Cette appréciation serait bien peu applicable à l'ouverture que nous connaissons.

D'autre part, Alexis Azevédo a publié, en 1864, une *Vie de Rossini*, encore vivant, et il avait été à même de connaitre des détails donnés par Rossini lui-même. Venant à parler de l'opéra *Aureliano in Palmira*, et s'étonnant du peu de succès de cet ouvrage dans lequel il signale plusieurs morceaux d'un rare mérite, il continue aussi :

Qu'on en juge, d'ailleurs : l'ouverture de l'*Aureliano*, construite avec des motifs tous tirés de l'opéra, figure depuis longtemps, nous ne savons pourquoi, en tête du *Barbier*.

Puis, plus loin, à propos de la première représentation du *Barbier*, Azevédo dit que l'ouverture jouée fut celle composée par Rossini pour cet ouvrage, page qui fut perdue par la faute du copiste, ainsi, du reste, que la leçon de musique du 2e acte.

Les rapports qui ont existe entre Rossini et Azevédo ne peuvent, je crois, laisser aucun doute dans cette question.

N. A. M. GILES.

*
* *

Dans la collection des ouvertures de la composition de Rossini, arrangées pour « deux violons », (Paris, chez Meissonnier, éditeur de Monsieur, rue Dauphine, 22), on lit en note de celle du *Barbier de Séville* : « Cette ouverture a été composée pour l'opéra d'*Elisabeth* ».

Ce fut en 1815 que le directeur des théâtres de Naples, du nom de Barbajà, fit signer au jeune Rossini, qui n'avait guère que 23 ans et était déjà célèbre en Italie, (il avait fait représenter, entre autres opéras, *Tancredi* et *l'Italiana in Algeri*) un traité pour sept ans, à raison de 12,000 francs par an.

Et c'est précisément par *Elisabetta, regina d'Inghilv erra*, que débuta, à Naples, Rossini.

L'opéra d'*Elisabeth* obtint, parait il, un très grand succès. Le *Barbier de Séville* suivit de près, à un an, environ, d'intervalle. Comment, et à quel moment, l'ouverture d'*Elisabeth* fut-elle annexée au *Barbier de Séville?*

Aux spécialistes de répondre.

On sait qu'un des motifs de cette ouverture se retrouve dans la *Pie voleuse* : (Pauvre Ninette, plus d'espérance.)

Mais ceci est chose assez usuelle chez les compositeurs.

C'est ainsi, notamment, que la cavation du *Barbier* remonte à 1812, je crois, et avait été composée pour *Ciro in Babilonia*.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne parle plus de *Ciro* ni d'*Elisabetta*, et que le *Barbier de Séville*, ouverture ou opéra, a tout confisqué.

L. DE LEIRIS.

*
* *

La jolie sonate mise en tête du *Barbier* n'a pas été faite pour le chef-d'œuvre de l'opéra bouffe rossinien. Il me semble avoir lu que c'est l'ouverture de l'*Aurelien à Palmyre* ou celle du *Demetrio e Polybio*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'il n'y a aucun rapport, soit pour le caractère, soit pour les motifs musicaux, entre l'opéra et la symphonie qui le précède.

En général, comme le dit fort bien le collaborateur La Coussière, une ouverture est faite, tout au moins en grande partie, de motifs empruntés à l'opéra dont elle est ainsi par avance une sorte de résumé. C'est ainsi que Mozart a composé celle de *Don Juan*, Weber celles de *Freyschutz*, d'*Euryanthe* et d'*Obéron* ; c'est aussi la théorie affirmée en France par Boïeldieu, Hérold dans *Zampa* et Auber dans ses innombrables opéras. Il y a toutefois des exceptions : ainsi l'ouverture du *Pré aux Clercs* d'Hérold est composée de motifs dont aucun ne se retrouve dans l'opéra. Enfin, on sait que Rossini, après avoir écrit les ouvertures de la *Gazza Ladra* et de *Semiramis*, selon la formule ordinaire, composa celle de *Guillaume Tell* sur un tout autre plan, puisque la symphonie est composée de trois épisodes successifs et si bien indépendants qu'il n'y a aucun retour des motifs mis en œuvre par le compositeur.

H. C.

* *

Cette ouverture n'est pas celle qui fut executée à Rome, à la première représentation, 5 février 1816. Entre cette première soirée, qui fut un insuccès, et la seconde, qui fut un triomphe, Rossini avait apporté quelques modifications à son œuvre, et notamment enlevé l'ouverture, à laquelle il avait substitué celle d'un ouvrage précédemment représenté : *Elisabeth d'Angleterre*. Or, cette ouverture était elle-même celle d'un ouvrage plus ancien encore : *Aurélien à Palmyre*. Par suite de la négligence d'un copiste, l'ouverture primitive du *Barbier de Séville* a si bien disparu qu'on ne l'a jamais retrouvée. On peut supposer aussi qu'elle a été détruite par l'auteur. J'emprunte ces détails au programme des *Concerts Colonne* du 13 avril 1899

TH. COURTAUX.

Nouvelles de l'Intermédiaire

** *Lou Gau*, le journal dirigé par le grand prédicateur provençal Dom Xavier de Fourvières, a entrepris le recueil des prières populaires, dont quelques-unes sont si curieuses. Celles que rassemblera *lou Gau* figureront dans un volume, *lou Parrouquian de Prouvenço*.

** On vient de découvrir dans le Loir-et-Cher une voie romaine, le long de laquelle on a trouvé un vase contenant quatre ou cinq mille pièces de monnaies à différentes effigies, et pesant ensemble quatre kilog. On a également mis à jour une statue de 25 centimètres de hauteur, représentant une jeune femme allaitant deux petits enfants.

** Comme le roi de Prusse Frédéric, l'Impératrice Catherine II de Russie a composé des ouvrages littéraires. On vient d'en découvrir, dans les archives de l'Empire, une collection écrite de la main même de la Souveraine. Ces œuvres vont être publiées avec d'autres ouvrages d'elle.

** On vient de classer, parmi les monuments historiques, l'ancien hôtel Scipion, place Scipion, ainsi que sept regards des anciennes eaux de Paris.

** Balzac, dont le centenaire de la naissance avait été célébré l'année dernière par les écrivains, aura, cette année, la célébration du cinquantenaire de sa mort par les éditeurs.

** Le congrès international de l'Education physique, qui a pour Président M. Léon Bourgeois, MM. le général Bonnel, docteur Bouchard et baron Pierre Coubertin etc., pour vice-présidents, se tiendra à Paris, au Palais des Congrès, du 30 avril au 7 septembre.

** Le général Vausin continue à s'occuper de l'installation du Musée de l'armée, à l'hôtel des Invalides. Deux salles sont prêtes, quatre restent à organiser.

Le général directeur compte y retracer l'historique de nos troupes. Une salle sera consacrée à l'infanterie, une à la cavalerie, une à l'artillerie et au génie, et la dernière aux troupes de la maison du roi et aux gardes.

Des mentions disposées en colonnes, sur les murs, permettront d'embrasser d'un coup d'œil la série des évènements et transformations intéressant d'abord les six anciens régiments d'il y a trois cents ans, puis tous leurs descendants et subdivisions successives jusqu'à l'armée actuelle. Des dessins accompagneront chaque époque et compléteront la physionomie de l'armée à ce moment. Les souvenirs réels, comme uniformes, armes, décorations, seront placés dans des vitrines. Mais pour achever cette organisation, il faudrait l'activité d'un jeune homme, et le général Vausin a 75 ans. Quel dommage qu'il ne puisse pas enflammer du même zèle quelque jeune érudit amateur des questions qui intéressent notre armée.

** Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Georges de Dromard, ancien président du cercle Volney.

Sa physionomie manquera aux inaugurations officielles et aux expositions dont il était un assidu.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les papiers dits de luxe. — M. Pierre Dauze s'occupe, dans la *Revue Biblio iconographique*, de la question, capitale pour les livres, du papier d'imprimerie ; et il affirme que, étant donnés les papiers employés par les éditeurs pour leurs tirages ordinaires, on ne trouvera plus, dans cinquante ans, que les vestiges des impressions faites de nos jours Il se demande même si les papiers dits de luxe, papiers de fil, de Chine, du Japon, sur lesquels on tire un certain nombre d'exemplaires de quelques livres, dureront plus que les autres. L'ancien papier du Japon, fabriqué à la main, uniquement avec des matières végétales, ne se fabrique plus, et les éditeurs fabriquent un Japon par des méthodes mécaniques où l'élément minéral intervient. Or, ces sortes-là sont susceptibles de se piquer. Quant au papier de Chine, il se pique aisément et contamine les autres papiers ; seulement il n'est pas rebelle au lavage comme le papier du Japon. Le seul papier qui puisse inspirer une sécurité absolue, c'est le papier de fil sur lequel on imprimait ces éditions d'incunables, qui nous sont parvenues aussi fraiches, aussi nettes que si

elles sortaient des mains de l'imprimeur. En sera-t-il de même du papier de fil produit de nos jours ? M. Pierre Dauze suspecte fort l'emploi irréfléchi de substances chimiques ou minérales de nature à introduire des ferments de décomposition prématurée, et il signale, dans des exemplaires tirés sur papier de Hollande, des taches de rouille qui proviennent évidemment de l'emploi du fer dans les dits papiers.

L'auteur ne voit qu'un remède : c'est d'exiger des éditeurs qu'ils n'emploient à l'avenir que des papiers *analysés*; d'obliger l'emploi des matières premières exclusivement végétales et une fabrication pure de toute substance susceptible de compromettre ou d'abréger la conservation ; de proposer aux Sociétés de bibliophiles parisiennes de nommer un ou plusieurs délégués qui feront une enquête auprès des savants professionnels, etc. Cette commission analysera les papiers de luxe employés couramment et rejettera ceux qui n'ont pas les qualités requises. Les éditeurs ainsi avertis, s'empresseront, pour gagner la confiance des bibliophiles, d'imprimer sur ces papiers favorisés. Les mauvais papiers dits de luxe ne se fabriqueraient plus faute d'acheteurs, et feraient place à des papiers de bon aloi.

—

Une charade.— Finale d'un article sur *Balzac :* On ne le définit et on ne lui donne son vrai nom, qu'en laissant tomber des parties énormes de son œuvre qui contrarient la définition. Car il est ceci, incontestablement, et voilà qu'il est absolument le contraire, d'un ouvrage à l'autre, ce dont on se consolerait, et quelquefois dans le même ouvrage, ce qui désole. Ainsi, il est un romancier purement romanesque à la façon d'Anne Radcliffe ; il est un romancier élégiaque et mystique ; et puis il est un romancier réaliste admirable ; et encore il est, non plus seulement réaliste, mais grossier, bas et violent, ce qui est une dégénérescence du réalisme tellement grave, que c'en est précisément le contraire. EMILE FAGUET.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question, à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

M. MORANDIÈRE. — M. B. de Rollières tient à votre disposition des documents originaux sur les armoiries d'évêques, cardinaux, etc.

PIERRE DUFAIY. — Oh ! Oh ! du Vieil-Castel, c'est très savoureux, très suggestif, mais bien difficile à reproduire en général et tout à fait impossible dans la circonstance actuelle où il s'agit d'une femme.

DIGUES. — Nous avons une lettre pour vous. Veuillez nous dire où l'adresser.

PAUL PINSON. — Il est certain que l'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres est réprimée par la loi.

FIRMIN. — Trop de questions sont hélas dans ce cas. Veuillez préciser et faire une nomenclature de celles que vous croyez, les plus intéressantes à reproduire.

C. DE LA BINOTTE.— La chanson est de Béranger et faillit attirer sur lui les foudres impériales.

HENRIETTE LAROZA. — Sur la question des chats. V. *Int.* XXXI, 565; XXXII. 13, 101.

MARTELLIÈRE — De nombreuses réponses analogues à la vôtre ont été insérées.

A. DESCAMPS. — Toujours à votre disposition.

PAUL PINSON. — M. Edgar Monteil, préfet de la Creuse, n'a pas le plan de la ville de Meulan que vous recherchez, mais croit l'avoir vu à la Bibliothèque nationale.

LECNAM. — Larousse consacre un très long article aux Lorettes et donne toutes les indications étymologétiques désirables.

L. C. — Si on desselle les chevaux trop promptement après une longue course, le sang fait une brusque irruption dans les vaisseaux des reins qui étaient comprimés par la selle et amène des lésions. La coutume dont vous parlez doit être très ancienne. Elle est pratiquée en Mongolie, par les Mongols, qui ne dessellent pas leurs montures de toute la journée (*Chine et Extrême-Orient*, de Contenson, Plon et Nourrit).

UN VIEUX CHERCHEUR TRÈS CURIEUX. — Le comte de Salvandy, né à Condom (Gers) en 1795, fut ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe et membre de l'Académie française. Antoine Conte, qu'il ne faut point confondre avec Comte physicien du roi, créateur du théâtre des jeunes élèves, fut directeur général des Postes et réorganisa cette administration. Quant à M[me] Dietz, nous ne pouvons,

pour le moment, vous renseigner à son sujet.

TESCANI. — Il y a en effet nombre de bidets de cette forme et de cette figure.

BELOIR. — Vous pouvez donner à votre maison tel nom qu'il vous plaira, sans avoir recours aux pouvoirs publics.

H. C. — Il y a tant de noms s'inscrivant avec une ou deux lettres qu'on en remplirait des numéros entiers de l'*Intermédiaire*, sans grand intérêt, n'est-ce pas.

Le nom que je ne pouvais pas lire est certainement Bulhoud, je m'en rends compte à présent. Merci à mes confrères d'avoir aussi bien élucidé la question. — De même pour *M. de Saint-Marc* XL ; XLI, 64, 167. Je suis amplement renseigné aujourd'hui à son sujet. Je suis très reconnaissant au confrère G. O. B. de son obligeance, mais les détails donnés précédemment me suffisent. C. DE LA BENOTTE.

Nous croyons qu'il faut lire Bullion et non Bulhoud. Réd.

M. G. — Sur le blé trouvé dans des tombeaux de martyrs, voir les *Œuvres complètes* de Mgr X. B. de M., tome IX, page 378.

S. Ex. — Un rat de bibliothèque nous transmet la réclamation suivante que nous recommandons à qui de droit :

Allez-vous quelquefois à l'Arsenal, à Mazarine, à Sainte-Geneviève ? Là, dans ces grandes bliothèques, il n'y a point de W. C. pour le public. Alors, comment faire ? Pour les savants, comme pour le commun des mortels, *nécessité fait loi*, vous le pensez bien... Un bon mouvement, monsieur le directeur, ordonnez cette amélioration indispensable, ordonnez-là d'urgence, car, vous le savez, le provisoire dure longtemps en France !...

WILDEM. — *Chants et chansons populaires de la France.* Veuillez vous adresser à M. Emile Paul, libraire de la Bibliothèque nationale, rue des Bons Enfants, 28.

L. FAYOL. — Vous pouvez voir en été ce mode de reproduction se produire des centaines de fois, si vous avez le malheur d'être affligé du voisinage de ces bestioles, qui meurent aux temps froids.

Beau, belle, appliqués aux alliés de la famille, est un terme d'affection qui se disait très souvent dans le moyen âge, quand on s'adressait aux personnes qu'on aimait; s'est attaché dans la langue nouvelle aux termes de parenté par alliance (Littré).

Bru, de l'allemand : yoth, *bruths* ; ancien haut allemand, *brut* ; allemand moderne, *braut* ; anglo-saxon, *bryd.*

ERRATA

XL 978, ligne 7, au lieu de Morand, lire Moland.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

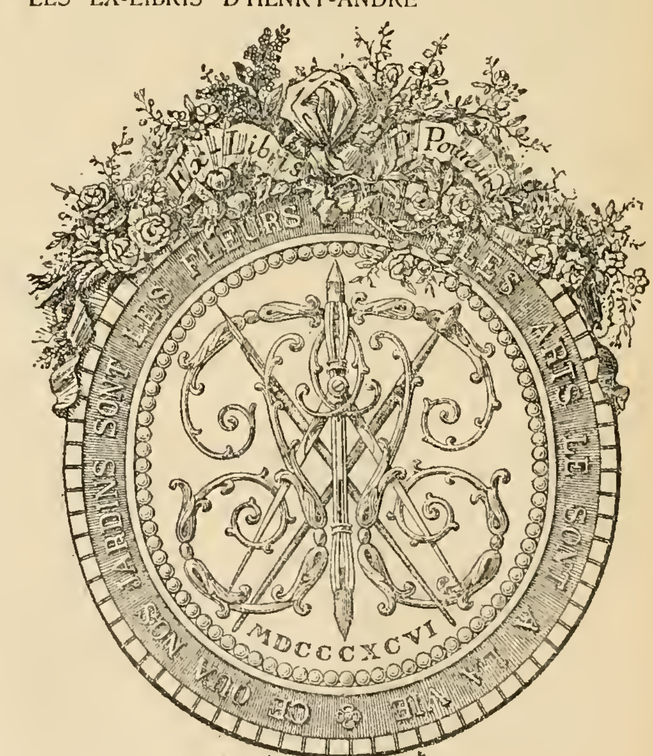
Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond.

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ

M. Henry-André, peintre dessinateur héraldiste, donne ici deux fois par mois un *ex-libris* inédit.

Ceux de nos lecteurs qui désirent faire composer une vignette bibliographique personnelle pourront, par ces spécimens, avoir une idée du talent et de l'habileté de l'excellent artiste.

Pour tous les renseignements, s'adresser au bureau de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.



XLIᵉ Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 22 Février 1900.

36ᵉ Année

36, rue Laffitte
PARIS

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 871

Téléphone
N° 275.41



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Adaptations théâtrales françaises des œuvres d'Edgar Poë. — Je reçois d'un membre distingué de l'Université Harvard. la question que voici, et la complexité des interrogations,qu'on me pose,mérite que j'appelle à mon aide, pour répondre au professeur américain, la science de tous les intermédiairistes.

Le point d'interrogation est d'ailleurs très intéressant pour tout le monde et on me saura gré peut-être de l'avoir publiquement posé. Ego.

L'Université Harvard, 15 janvier 1900.

Monsieur,

Je suis bien loin de penser que ce serait au Théâtre-Français qu'il y aurait été des représentations ou des adaptations des œuvres d'Edgar Poë, romancier américain, mais j'espère que votre connaissance intime de la scène française vous portera à me renseigner sur de semblables pièces jouées aux autres théâtres. Je voudrais savoir les noms des auteurs, directeurs, compositeurs, la distribution principale, la date de la 1ʳᵉ représentation et le nombre des représentations, et si on en vend l'affiche, le programme, le livret, je voudrais en savoir le prix pour envoyer mandat. Je serais très heureux d'avoir des notes exactes sur les livrets: auteur, titre, éditeurs, date, format, contenu, pour ma *Bibliographie française de Poë.* Je suis répétiteur en français, de sorte que je me recommande de M. le professeur de Sumichrast.

J'espère que vous aurez le temps de me communiquer ou de me faire communiquer quelques-uns de ces détails.

Veuillez agréer l'expression de ma plus haute considération. L. G. Taylor

—

Le colonel Malo (1797). — Désirant compléter l'historique du 21ᵉ Dragons, je voudrais savoir :

1° Où et quand est mort le colonel Malo (Jacques), né à Tocqueville près de Valogne (Eure) en 1757, — retiré à Fontainebleau en 1806, où il vivait encore en 1811, avec son fils.

2° A quelle époque s'est-il marié avec Mˡˡᵉ de Mesnilles, femme du comte de Puisaye ; combien en eut-il d'enfants et où sa femme est-elle morte ?

3° Où trouver les Biographies du colonel Malo, chef de brigade à l'Ecole militaire de Paris, en 1797.

4° Que sont devenus ses enfants et petits-enfants ? Possèdent-ils encore les Mémoires justificatifs du colonel Malo, en 1797. Brothier de Rollière.

—

Le général d'Hautpoul. — Je prépare une étude consacrée au général d'Hautpoul, et je serai bien reconnaissant à ceux de nos collègues qui auront l'obligeance de me dire quelque chose d'intéressant et d'inédit à ce sujet.

A sa mort, le général a laissé un fils en bas âge Je désirerais savoir la date de la naissance de ce jeune d'Hautpoul et ce qu'il devint dans la suite. Tescani.

Famille La-Lau. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il donner des renseignements sur l'origine d'une famille La-Lau, fixée depuis longtemps en Hollande, et qui croit être issue d'émigrés français ?...

Elle porte des armes ainsi décrites dans un armorial publié à Rotterdam, en 1884 :

D'argent, à une canette, (cane) au naturel, nageant sur une eau de sinople.

L'écu est surmonté d'un heaume portant une canette. CHÉRINET.

—

Villes englouties sous les eaux. — La catastrophe qui, dit-on, ruina la ville d'Antioche et ouvrit le pertuis de ce nom, me semble motiver la présente question. Il existe, en France, de petits lacs ou des étangs au fond desquels, disent parfois les riverains, sont les ruines de villes englouties à cause de l'impiété de leurs habitants. Tels le lac de Grandlieu dans la Loire-Inférieure, celui de Barbazan dans la Haute-Garonne. Il me paraît que cette croyance et les légendes qui s'y rattachent sont nées de l'existence des restes, expliqués il y a tout au plus une quarantaine d'années, de stations lacustres. Ne serait-il pas intéressant de dresser la nomenclature de ces localités englouties ou cru telles et d'analyser, en peu de mots, les légendes qui s'y rattachent ?

ALFRED SAGE.

—

Bosseth. — Quelqu'un pourrait il me renseigner sur un peintre en miniature nommé Bosseth, qui devait être Anglais ou travailler en Angleterre vers 1820 ?

R.

—

Procureurs et avocats-généraux au parlement. — Pourquoi, dans les parlements, parmi les *Gens du Roy*, les avocats-généraux sont-ils toujours nommés avant les procureurs-généraux, et ont-ils le pas sur eux ? Pourquoi le premier empire a-t-il modifié cet ordre de choses ? Est-ce qu'un avocat-général n'est pas le substitut du procureur, sans avoir cependant à travailler au Parquet, comme le substitut du procureur-général ?

OROEL.

—

Baguettes divinatoires. Sourciers. — Je croyais que l'*Intermédiaire* s'était occupé de cette question. Mes souvenirs doivent être inexacts, puisque la *Table Générale* est muette à ces mots (1).

Cette question prend un caractère nouveau et il serait intéressant que nos collaborateurs signalassent les faits dont ils ont été témoins. La société magnétique de France fait une enquête sérieuse à ce sujet pour le Congrès de 1900. Son ingénieur agricole-hydraulique conseil, M. Brothier de Rollière, 26, boulevard d'Argenson, à Neuilly (Seine), est président du comité d'enquête. Il désire connaître les moyens, souvent empiriques, employés par les *sourciers, voyeurs d'eau, rabdomantes, bacilogires* et autres spécialistes qui découvrent les sources par la *baguette divinatoire*, les pendules divinatoires, les boussoles hydroscopiques, etc.

Il est intéressant pour nous, intermédiairistes, de connaître les appareils employés dans nos régions, de savoir quelles revues locales, ont signalé des expériences sérieuses. Le nom même de nos meilleurs *sourciers* provinciaux peut être divulgué sans inconvénient. LA COUSSIÈRE.

—

Registres de l'état civil (anciens) — Quels sont les titres des volumes ou brochures reproduisant des notes prises dans les anciens registres de l'état civil de Paris ? (V. XLI, 225.)

*
* *

Saint-Séverin et Saint-Paul (Anciens registres paroissiaux de). — Existe-t-il, dans quelque dépôt public, des originaux, copies ou extraits, des registres paroissiaux de Saint Séverin et Saint-Paul de Paris, de 1600 à 1740 ? CAM.

—

Iconographie religieuse. — Quelle est la sainte représentée sur un vieux panneau, avec une épée et une *balance ?*

L'épée est souvent donnée comme attribut à sainte Catherine d'Alexandrie, mais la balance me laisse dans l'indécision.

HUSSON.

—

Emploi d'une dépouille de pigeon contre la méningite. — On connaît la croyance répandue des bons résultats obtenus par l'application de sang de pigeon sur la tête des enfants atteints de méningite.

(1) La question a été longuement traitée XXXVII, 226, 732, art. Thouvenel. RÉD.

Le Dr Legué, dans le journal, ramène l'attention sur ce qu'il appelle une superstition.

Quelque intermédiairiste pourrait-il donner des détails sur l'origine et la cause de semblable procédé de guérison ?

O. C.

—

Maurice Truber. — Existe-t-il un recueil des poésies de Maurice Truber ?

POGGIARIDO.

—

Un auteur poitevin peu connu. — Quels sont les ouvrages publiés par M. Bouchard ? Ce ne sont, je crois, que des romans.

M. Bouchard (Henry-Edme), né à Poitiers, le 23 avril 1814, y mourut, le 9 juillet 1824. Etait avoué à la Cour impériale de Poitiers en 1865 et habitait une propriété appelée la Bancelière, commune de Vivonne (Vienne).

Ses ouvrages ont été publiés, je crois, à Poitiers ; la Biographie de cet auteur existe-t-elle ? Où la trouve-t-on ? Si non, un intermédiairiste pourrait-il la faire en quelques lignes pour les érudits poitevins. Bouchard avait beaucoup voyagé en France et en Algérie, peu connue à son époque, et en a donné des descriptions dans un roman.

CROUÉ DE LA RESNERIE.

—

« Courir peste et peste ». — Dans le sud de l'Ille-et-Vilaine, on emploie cette expression dans le sens de : « courir avec précipitation ». D'où vient cette façon de parler ? Peste ne serait-il point une altération de poste ? CHARLEC.

—

Pierre tombale dans l'église de Veules — En 1819, on remarquait dans l'église de Veules (Seine-Inférieure) et dans la chapelle de la vierge, un ancien tombeau en pierre, d'un travail curieux, mais assez grossier. Ce tombeau, qui était incontestablement celui d'un chevalier du moyen âge appartenant à la famille des vicomtes de Blosseville, se composait d'une large et épaisse dalle, chargée de caractères à demi-effacés. Sur cette dalle, ou plutôt cette espèce de socle, une statue était couchée, dont les pieds s'appuyaient sur un lionceau. Il paraît que ce tombeau, que l'on a cru détruit ou perdu, existe encore, et qu'on s'est contenté de l'enfouir à plusieurs pieds du sol, près du mur de la chapelle de la vierge, d'où il serait bien utile de l'exhumer.

Quelques-uns de nos collègues ont-ils des renseignements à ce sujet ? Nous leur serions reconnaissants de les communiquer.

Sait-on si le monument en question a été exhumé ? où est-il déposé ?

—

Les Fleurs et Antiquitez des Gaules selon Julien César, etc. — Les nombreux bibliophiles, lecteurs de l'*Intermédiaire*, auraient-ils l'amabilité de m'indiquer où je pourrais me procurer le livre portant ce titre :

Les Fleurs et antiquitez des Gaules, selon Julien César, jouxte les chroniques et recollection des faictz haultains, gestes exquis et honneste manière de vivre des saiges et excellens clercz et grans philosophes les Druides, qui en leur temps ont régi et gouverné tout le pays de Gaulle, à présent dicte France, et de la singularitez de la ville de Dreux en France, avecques description des boys, forestz vignes, vergiers, et aultres plaisans et beaulx lieux, estans et situez prés, jouxe et alentour d'icelle ville.

C'est, d'après une réimpression, un petit in-8° gothique de 24 feuillets, sous la signature A. F. ?

GEORGES CHAMPAGNE.

—

Cachet à trois étoiles à attribuer. — J'ai sous les yeux un cachet qui porte trois étoiles, insigne des vice-amiraux et généraux de division, entourées de la devise *terra marique*.

Cette devise est celle des marines anglaises, troupes de débarquements de la marine anglaise.

De quelle personnalité militaire ou navale peut provenir ce cachet ?

—

Seigneurs de Sercy. — On lit dans le *Voyage pittoresque en Bourgogne* (Dijon, 1833, éditeur, Ambroise Jobard), que les seigneurs de Sercy accompagnèrent Charles le Téméraire dans sa campagne contre les Suisses et que depuis on n'entendit plus parler d'eux. On y voit aussi que la gouvernante du même duc de Bourgogne, fut dame Marguerite de Sercy de la même maison. Or, ces deux circons-

tances ne se retrouvent ni dans l'*Histoire des Bourguignons* de Saint-Julien de Balleure, ni dans Dom Plancher, ni dans Courtépée. Prière de faire connaitre dans quel ouvrage M. de C., le signataire des articles du *Voyage pittoresque*, de 1833, aura puisé ce renseignement. S. S.

—

Ouvrages à indiquer. — Existe-t-il un ouvrage traitant des *Journaux chez les Romains*, et une *Histoire critique des journaux ?* Je serais reconnaissant si l'on voulait bien m'indiquer les noms de l'auteur et de l'éditeur. J. K. HERVÉ.

—

Le pistolet philosophique. — Quest-ce que le pistolet philosophique dont il est fait mention. par Cagliostro, dans les prétendus *Mémoires* de Mme la comtesse d'Adhémar, dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette ? L. P.

—

Uniforme du régiment des chasseurs de Noinville à l'armée de Condé. — En dehors de l'*Histoire de l'armée de Condé*, par Théodore Muret, Dentu, 1844, trouverait-on des renseignements plus précis sur les détails de cet uniforme ? O. DE STAR.

—

Chanson du vicomte de Ségur. — Le maréchal de Castellane, dans son *Journal*, tome I, page 4, écrit, à la date de 1805 : *Je fus placé au 24e de dragons.* La jolie chanson du vicomte de Ségur, dont le refrain est :

Vive les dragons
Ils sont sans façon
Et sans cérémonie.

influa sur ma destinée. Je préférai cette arme aux housards que j'ai tant aimés depuis.

Une variante de ce refrain porte :

Parmi les dragons
Jamais de façons
Ni de cérémonies.

Quelqu'un connait-il la chanson entière dn vicomte de Ségur ? Jusqu'à présent, nos recherches ont été infructueuses.
C. B.

—

Mlle Clairon était-elle médium ? — Je désirerais qu'un de nos collègues, au courant des phénomènes extra-sensibles, prenne la peine de lire dans les *Mémoires* de la célèbre comédienne, (éd. Didot, in-12, p. 52) la *Lettre à M. Meis* : Très vivement affectée de la mort d'un jeune homme dont elle avait dédaigné les avances, Mlle Clairon entend, à plusieurs reprises, un cri déchirant, poussé sous ses fenêtres.

Une autre fois, le cri la surprend dans la ruè, dans son carrosse, dans une chambre à coucher... Puis c'est un coup de feu, frappant, pendant trois mois de suite, au même carreau de vitre, des claquements de mains, des sons mélodieux, et même des soufflets lancés par une main invisible. Comme dans les maisons hantées d'Yseure et d'ailleurs, *les assistants entendent le bruit* sans en trouver la cause. Ces phénomènes, qui n'étaient pas encore étudiés à l'époque, semblent rentrer dans la catégorie des manifestations produites par les médiums Mlle Clairon, n'avait alors que 22 ans. Petite, nerveuse, d'une sensibilité excessive, elle avait eu une enfance très maladive. JEF.

—

L'Homme au Roi. — Je lis dans l'*Inventaire du Registre, titres et papiers de la ville de Dreux*, fait en 1765, cote 85 :

La quittance de finance du 21 avril 1763 du rachat de l'Homme au Roi fourni par les officiers munipaux des villes, ensemble l'arrêt et la lettre de M. l'Intendant.

Le *Larousse* ne parlant que de l'*Homme du Roi*, je désirerais savoir ce que c'était que l'*Homme au Roi* et à quelle occasion il était fourni ? GEORGES CHAMPAGNE.

—

Famille d'Almbert. — Jean-François d'Almbert était avec le roi Jérôme, à Kassel. Son fils, Alfred d'Almbert, était un ami du prince Louis-Napoléon. Il se trouvait parmi les 53 qui l'accompagnaient, le 5 août 1840, à Boulogne-sur-Mer. C'était lui qui tenait et lâchait le fameux aigle ! Il publiait, après, des livres, entre autres *La physiologie du duel*, Paris, Garnier frères. Un autre frère était fonctionnaire au début du règne de Napoléon III. Une sœur a épousé, sous le premier empire, Auguste-Etienne Max, à Nancy, et elle a eu des descendants : Gustave Max et ses trois fils, Alfred, Eugène, Charles Max.

La famille d'Almbert n'existe plus à Paris. Je serais heureux d'avoir des renseignements, s'il se trouve des descendants en province ? C. M.

Etymologie du nom Roussière. — Il s'agit d'une étymologie. Le mot de Roussière signifie assurément quelque chose ? De savants intermédiairistes le diront vite. Connait-on, de plus, quelques familles françaises ayant porté ce nom ? Il y en a une en Auvergne et, probablement, ailleurs ? AMBROISE TARDIEU.

L'*Armorial* ms. de 1696 donne un Roussière. *Monti Mont.*, 238 et un la Roussière *abs.*, 28.

—

Nouvelle Encyclopédie. — Pourrait on faire connaître le plan de ce recueil fondé, je crois, par M. J.-L. de Lanessan, aujourd'hui ministre de la marine ? Dans les premiers volumes étaient compris tous ou presque tous les noms d'hommes politiques, écrivains, artistes, etc., inscrits dans Vapereau et Larousse. Dans les derniers volumes, on en a supprimé un grand nombre, en donnant de ceux conservés, assez arbitrairement, semble-t-il, des biographies parfois démesurées. Y a-t-il eu changement de direction ou de plan ? ONÉSIME BAUDUT.

—

Album Caranda. — Qu'est-ce que cet album qui a été adjugé en janvier dernier, vente de la bibliothèque de Frédéric Moreau, au prix de 1024 francs ? Merci d'avance. ALF. SAGE.

—

Migrations attribuées aux Philistins et aux Syriens, dans Amos. — Le prophète hébreu Amos fait ainsi parler le Seigneur (Cap. IX, v. 7, *in fine*) : « ..... n'ai-je point ramené Israël de Mitsraïm ; comme les Philistins de Caphtor, et Aram de Kir » ? Quelles peuvent bien être les migrations philistine et syrienne, auxquelles le prophète fait ainsi allusion ; et quel est, à ce sujet, l'opinion des commentateurs ?

Il est à remarquer que, tout le premier, saint Jérôme semble n'avoir pu comprendre quel est le fait évoqué par Amos, puisqu'il se résout à traduire par cette paraphrase ..... *Num quid non Israël ascendere feci de terra Ægipti, et Palæstinos de Cappadocia* et *Syros de Cyrene*. (Vulgate. *loc. cit.*). Cette traduction, tant soit peu fantaisiste, ou plutôt cette interprétation, parait complètement inadmissible, malgré l'autorité du saint docteur. En effet, la Cappadoce n'était pas une île, comme l'était Caphtor au témoignage de Jérémie (XLVII, 4, et malgré l'expression *reliquias insulæ Cappadociæ* de la Vulgate) ; et de plus des Philistins habitaient bel et bien en Cappadoce au temps d'Amos, sans être fondés à regarder ce pays comme un lieu d'exil. Enfin, en ce qui regarde la venue des Syriens de la ville de Cyrène, cette migration, déjà fort extraordinaire par elle-même, est encore rendue d'autant plus singulière qu'il n'a été question de Cyrène, qu'au moins deux siècles après l'époque où Amos prophétisait aux rois Osias et Jéroboan (Amos I, 1).

Laissant donc de côté le texte de la Vulgate, et en assimilant, avec Etienne de Byzance, l'île de Caphtor à la Crète, (la Bible dit indifféremment Philisthim et Cerethi), j'arrive bien à penser que l'émigration philistine visée par Amos n'est autre que l'éxode, vers 1280 a G, des tribus philistines dans la pentapole de Gaza, Ascalon, Gath, Ashod et Ekron, où, sous le commandement de leurs « Sarnim », et grâce à l'appui de Ramsès III (d'après Lenormant et Maspero) elles prirent la place des hordes Avvim, leurs prédécesseurs. En revanche, je ne connais qu'une seule émigration de Syriens à Kir (le Kars moderne ?), et ce fut la déportation de 8.000 Araméens de Damas, à la suite de la prise de cette ville par le monarque assyrien Tiglathphalasar, sur son roi Rezon (Rasin de la Vulgate. II, Reg. XVI, 9). Mais cet événement n'arriva qu'en 732 a-G, et les émigrés semblent même être restés en Arménie tout au moins tant que dura la puissance sargonide. Il n'est donc pas possible qu'Amos fasse allusion à des faits, survenus près d'un siècle après lui ; car il est peu probable que, comme Isaïe, il ait connu les règnes d'Osias et d'Achaz. Y a-t-il une autre migration antérieure connue ? Ou encore ne peut-on pas penser qu'en réalité les prophéties attribuées à Amos n'auraient été rédigées que longtemps après sa mort ; hypothèse que rend particulièrement plausible le texte du premier verset (Chap I) qui parle d'événements postérieurs de deux ans au moins à la prophétie ? EL KANTARA.

—

Deux devises à attribuer. — Amiral : Une lune et cette inscription : « Elle obéit au soleil et commande aux flots ».

Un duc célèbre du XVIe siècle :
Un miroir ardent et ces mots :
« Je brûle sous son regard ».

HENRIETTE LAROZA.

—

Famille de Guibert. — Un de nos co-abonnés pourrait-il m'indiquer où, en dehors des articles de La Chesnaye Desbois, de St-Allais et de M. de La Roque, je trouverai une généalogie complète, imprimée ou manuscrite, de la maison de Guibert, en particulier de la branche de Cabrières ? Merci d'avance. MADEL.

—

Guerre de Vendée. La comtesse de Puisaye. — La femme du comte Joseph de Puisaye, chef des royalistes bretons, joua un grand rôle, peu connu, dans les guerres vendéennes. Née de Mesnilles, fille unique du marquis le Sesne de Mesnilles, seigneur de Mesnilles, près Evreux, en Normandie (Eure), le 6 juillet 1771 ; mariée le 19 juin 1788.

Pendant l'émigration de son mari, elle resta à Paris et lui servit de correspondant. C'est ainsi qu'elle connut, en 1795, le chef de brigade Malo, qu'elle épousa ? Ils vécurent ensemble de juin 1775 à fin décembre 1796, dans l'hôtel de Choiseul, rue Saint-Dominique, dans le but d'exterminer le Directoire.

J'ai publié leur complot qui consistait à faire sauter le Directoire en une seule nuit. Ce document inconnu a paru dans la *Curiosité historique et militaire* de février 1896, p. 239.

Afin de compléter l'histoire de ce complot, il faudrait savoir d'une façon précise si la femme de Puisaye a divorcé d'avec son mari, si elle a réellement épousé le chef de brigade Malo qui la présentait comme sa femme. Les *Mémoires* du comte de Puisaye pourraient renseigner.

Ce que je désirerais le plus savoir, c'est ce qu'ils ont fait l'un et l'autre, de 1795 à 1797, et où on trouve trace de leur passage, et les lieux et date de leur mort (probablement Fontainebleau ou Paris).

Ces points sont de la plus haute importance, car ils sont la clef de la direction générale des guerres de Vendée si peu connues et que je publierai un jour dans les *Mémoires* de mon oncle l'abbé A. C. Brothier de Cusi, chef des agents secrets des rois Louis XVI, Louis XVII et Louis XVIII, 1789-1799.

BROTHIER DE ROLLIÈRE.

La dissection des cadavres humains et l'Église catholique. — L'on sait que pendant longtemps la dissection des cadavres humains fut considérée comme un sacrilège. Mais existe-t-il un acte formel de l'Eglise prohibant cette pratique ? Où pourrait-on trouver des indications précises à cet égard ? SYLVIUS.

—

Bossuet et la théorie du mouvement de la terre. — Je trouve dans l'ouvrage de White (*Histoire de la lutte entre la science et la théologie*), récemment traduit en français, que Bossuet a déclaré quelque part que la théorie du mouvement de la terre était contraire à l'Ecriture sainte. Pourrait-on m'indiquer le passage des œuvres du grand évêque où se trouve cette affirmation ? CAPELLA.

—

Appétit des Bourbons. — M. le duc Decazes dit de Louis-Philippe, réfugié en Angleterre, en 1849 : « Il a conservé son appétit et ses habitudes de table, ses 4 ou 5 soupes, ses vins particuliers d'Espagne dont il prend un seul petit verre. » On demande quelques détails sur ce genre de menu et sur les habitudes de Louis-Philippe à Paris. On voudrait être aussi renseigné sur la même question culinaire en ce qui concerne Louis XIV et ses descendants. On fait appel à un spécialiste de la table. FIRMIN.

Voir : *La Vie d'autrefois* de M. Franklin, bibliothécaire. *Réd.*

—

Eruption du Krakatoa, dans l'île de Java. — Pourrait-on donner la date et quelques détails de cette éruption, qui aurait, paraît-il, englouti un village tout entier ? P. CORDIER.

—

Le Basque et le Cambodgien. — Un explorateur de mes amis m'affirme que deux matelots basques, qui l'accompagnaient au cours d'un voyage au Cambodge, étaient arrivés très rapidement à s'entendre avec les naturels du pays, en faisant usage de leur langue maternelle.

Quelque savant ophélète pourrait-il nous dire si réellement quelque ressemblance existe entre le dialecte cambodgien et le langage encore en honneur sur les bords de la Bidassoa ? HENRY D...S.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Divertissements de Compiègne (XLI, 140). — Oui, il doit rester des traces de charades et scénettes que Feuillet, Ponsart et d'autres, composèrent pour les réunions de Compiègne.

Je suis notamment certain que la charade écrite par Ponsard, pour la série d'invités du milieu de décembre 1873, a été imprimée sous ce titre :

HARMONIE
(Arme-au-Nid)
Charade en trois tableaux
Par M. PONSARD
Jouée au Palais de Compiègne.
En présence de Leurs Majestés
le 15 décembre 1863.
PARIS
Imprimerie Impériale
MDCCCLXIII.

Un exemplaire en a été remis à chaque invité, avec son nom imprimé sur le premier feuillet. Les feuillets suivants contiennent la liste totale des invités de la série.

Je n'ai pas cette brochure, qui est très rare, mais je possède une plaquette due à la plume de l'éminent bibliophile E. Quentin Bauchart, qui donne l'analyse de la charade, avec de nombreux extraits de la poésie de Ponsard et des détails intéressants sur les interprètes.

Il est probable que les autres charades du même genre ont été de même imprimées et distribuées ; mais les exemplaires doivent être rares et le plus souvent classés dans les bibliothèques familiales, ce qui explique qu'on n'en voit pas paraitre dans le commerce ou dans les ventes

Si cela pouvait intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*, je pourrais extraire à leur intention, les parties les plus intéressantes de la brochure de M. E. Quentin-Bauchart. Dans tous les cas, je me ferais un plaisir de la donner en communication à notre collaborateur Van T., pour l'aider à se rendre compte de la valeur des divertissements de la cour impériale. DÉSABLINS.

***

Je ne saurais faire mieux que renvoyer le correspondant à mes *Souvenirs et Impressions*, publiés par la librairie Calmann-Lévy, et dans lesquels j'ai réuni tous mes souvenirs des réceptions de Compiègne.

Je n'ai rien à y ajouter.

Marquis DE MASSA.

—

Quelles sont les sources des « Mille et une nuits » ? (XXXIX ; XL). — On trouvera une réponse à cette question dans une excellente dissertation de Pio Rajna. Elle a paru dans le *Giornale della società asiatica italiana*, vol. XII, et a été tirée à part dans une brochure in-8, de 26 pages (Firenze societa tipografica Fiorentina, 1899). Cette dissertation a pour titre : *Per le origini della novella prœmiale delle mille e una notte.* Rajna me paraît prouver que les *Mille et une nuits* vinrent à la Perse de l'Inde *Le mille et una notte, anche come collezione vennero alla Persia dall, India.* Dans ce même article, Rajna établit d'une manière bien curieuse la généalogie, qui remonte bien loin, du conte de Joconde que La Fontaine imita de l'Arioste. POGGIARIDO.

***

Lire dans le numéro du 1er juin 1899 de la *Revue Blanche* (23, boulevard des Italiens) une étude DÉFINITIVE sur ce sujet, due à l'excellent orientaliste M. Alex. Ular.

Lire surtout la *Préface de mes Editeurs* qui est en tête du premier volume de mon ouvrage.

C'est tout, et c'est plus que suffisant.

Dr J. M. MARDRUS.

—

La famille et les descendants du sculpteur Houdon (T. G. 431). — M. Paul Pinson dit qu'il existe aux Archives nationales (il ne donne pas la cote) une pièce constatant que, par décision du 13 décembre 1775, une pension de retraite de 300 livres fut accordée à Jacques Houdon, père du statuaire, en qualité d'ancien concierge de l'hôtel de l'Ecole des Elèves protégés de Versailles. Voici les renseignements que j'ai recueillis sur ce point aux mêmes Archives :

Du 28 janvier 1777. Les Srs Houdon frères représentent à M. le Directeur général (des bâtiments du Roi) le fâcheux état de leurs pere et mère, le besoin qu'ils ont de leur donner des secours ainsi qu'à un frère et à deux sœurs

encore à leur charge. Ils rappellent qu'il y a 45 ans (?) que leur père fait le service de portier de l'Ecole des Elèves protégés et demandent qu'il plaise à M. le Directeur général lui accorder une pension (O 1 1208, fol. 33). — Du 29 juin 1780. Pension de 300 livres en faveur du Sr Houdon père pour les raisons déduites aux pièces rapportées ; cette pension doit courir du 1er octobre 1775, époque de la retraite dudit Sr Houdon, ci-devant concierge de l'hôtel de l'Ecole des Elèves protégés. (O 1 1211, fol. 130).

ADRIEN MARCEL.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants ? (T. G., 449 ; XXXV ; XL ; XLI, 10, 105, 194). — A Clermont-Ferrand, l'hôtel habité par le dernier intendant d'Auvergne, Mr de Chazerat, en 1789, sert d'habitation à l'évêque du diocèse. C'est une construction du XVIIIe siècle, qui offre, donnant sur la rue Blaise Pascal, un vaste portail, à la suite duquel est une cour circulaire, entourée de bâtiments. J'ai donné dans mon *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, (2 volumes in-4°), une notice détaillée sur l'hôtel de nos intendants d'Auvergne.

AMBROISE TARDIEU.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI,48,214). — Sous la révolution, quand les routes n'étaient pas sûres, beaucoup de femmes voyageaient sous l'habit d'homme.

J'ai sous les yeux le passeport de Hippolyte Fouquet, femme Hennequin, marchande, se rendant de Niort à Rochefort *voyageant sous l'habit d'homme* 16 juin 1797.

Un autre passeport du 23 juin 1796 est délivré à Thérèse Trouvé « ayant servi en qualité de volontaire et travestie en homme ». Cette amazone républicaine, âgée de dix-neuf ans, quittait Niort pour regagner Vendôme, son pays natal.

JEF.

*
* *

Notre collaborateur lira avec intérêt l'histoire de Catalina de Erauso, plus connue sous le nom de *Nonne Alferez*. Jose Maria de Héredia, qui a publié dans la petite collection Lemerre illustrée une élégante traduction de la *Monja Alferez*, déclare, après Antoine de Latour, dans ses *Etudes sur l'Espagne* : que bien qu'elle ait toute l'allure aventureuse et picaresque d'un roman de cape et d'épée, cette histoire est une histoire vraie qui sent même parfois terriblement la vérité. Catalina ne parle d'elle-même au féminin que très rarement. Ce récit naïf et brutal, dirons-nous avec M. de Héredia, reflète rapidement son âme et sa vie Elles furent d'un homme d'action. Dans la préface du susdit ouvrage, on trouvera toutes les indications bibliographiques et iconographiques suffisantes, ajoutons qu'un portrait de Catalina a été publié dans la *Illustracion Espanola*, d'après une ancienne peinture.

LÉONCE GRASILIER.

—

Prisonniers français sur les pontons anglais (XLI, 49, 215). — A la liste des ouvrages indiqués par le bibliothécaire de la *Sabretache* sur les pontons anglais, joindre le petit in-octavo de M. Henri Dabot, *Registres d'une famille péronnaise*, à la Bibliothèque nationale. Lm3 2237, et à la bibliothèque Saint-Fargeau, où il est classé avec cette mention : *Registres d'une famille péronnaise* allié à la famille parisienne François-Talma.

On y verra deux lettres très curieuses de Talma relatives à la délivrance de son neveu François-Talma, fils de sa sœur Il fallut le crédit du fameux acteur Kemble pour tirer François-Talma de l'enfer anglais ; 2° Une lettre du jeune marin délivré si heureusement.

D.

—

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268.) — Il me paraît y avoir une certaine confusion dans les réponses qui ont été faites à ce sujet.

M. H Monceaux ne demandait pas quel était l'auteur du *Plaidoyer contre l'introduction du cadenas ou ceinture de chasteté*, qui eut lieu dans une affaire datant de plus d'un siècle et demi, mais bien quel était l'auteur d'un roman paru en 1883, sous le titre de *Ceinture de chasteté*.

On sait, en effet, et M. Cz. vient de le rappeler, que c'est Freydier, avocat, non pas à Béziers ni à Pézenas, mais bien à Nîmes, qui prononça ce plaidoyer, et que ce dernier, imprimé en 1750 et devenu fort rare en librairie, fut réédité à *cent exemplaires* seulement, avec deux planches, 1863, par Jules Gay.

Quant au roman dont on désire connaître l'auteur, c'est tout autre chose L'éditeur Wormus le publia en livraisons, comme étant l'œuvre de *Jacques Cazanova*, ce qui était une supercherie littéraire.

« La couverture, ainsi qu'on lit dans la *Revue des grands Procès contemporains* (t. V. p. 425), représentait, vue de dos, une femme à demi vêtue, à laquelle un homme bouclait l'appareil bizarre qui avait valu son nom à la publication ».

Le Parquet y vit un outrage aux bonnes mœurs, et, à défaut de l'auteur qui était imaginaire, il poursuivit l'éditeur qui fut condamné, le 10 janvier 1884, par la 9e chambre du tribunal correctionnel, de la Seine, à six jours d'emprisonnement et 500 fr. d'amende ; mais, appel ayant été interjeté de cette décision, la Cour, sur la plaidoirie de Me Eugène Carré, acquitte l'éditeur Wormus, par infirmation du jugement rendu contre lui.

Ce n'est assurément pas Eugène Carré qui devait être l'auteur de l'ouvrage poursuivi, car, au début de sa plaidoirie, parlant de Wormus, il a dit : « Il y a quelques mois, un *homme de lettres*, dont je veux taire le nom, lui a apporté un manuscrit : la *Ceinture de chasteté*. M. Wormus en fit paraître paisiblement quelques livraisons ».

Or, si le roman avait été écrit par l'avocat lui-même, il n'aurait certainement pas eu l'aplomb de laisser traîner son éditeur seul sur les bancs de la police correctionnelle et d'y figurer lui-même comme son défenseur.

Il faut donc chercher ailleurs le nom de l'auteur de cette publication qui fixa l'attention, surtout à raison des poursuites qu'elle avait provoquées. PRŒSES.

—

Le collège Stanislas (XLI, 95, 224). — Le nom du collège indique son origine : il fut fondé ou réorganisé sous Louis XVIII dont un des prénoms était Stanislas.

Voici d'ailleurs, d'après un des *Annuaires* du collège, son historique :

La maison d'éducation de la rue Notre-Dame-des-Champs fut fondée, au commencement du siècle, par M. l'abbé Liautard, de concert avec M. l'abbé Augé et M. l'abbé Froment. Elle fut constituée, par ordonnance royale, en 1821, collège particulier de plein exercice et prit dès lors le nom de collège Stanislas.

Les autres directeurs furent le P. Gratry (vers 1840), M. l'abbé Lalanne (c'est sous cette direction que le collège devint la propriété et l'œuvre d'une association religieuse dite « Société de Marie »), M. l'abbé de Lagarde.

Dans le collège Stanislas, ajoute l'*Annuaire*, les fonctions qui se rapportent à l'éducation sont distinctes de celles qui ont pour objet l'enseignement. Les fonctions de l'éducation sont exercées par des membres de la Société de Marie, l'enseignement est dévolu à des professeurs que le Directeur doit choisir parmi les agrégés de l'Université, avec l'agrément du ministre.

Peut-on citer quelques anciens élèves ? En voici plusieurs parmi ceux dont on parla ces années dernières :

D'abord, ces deux gloires de l'armée d'Afrique : le commandant Marchand et le capitaine Gouraud ; puis Edmond Rostand, l'heureux auteur de *Cyrano*, les poètes symbolistes (camarades de classe) Henri de Regnier et Francis Viélé-Griffin.

Si l'on osait s'y hasarder, on ferait, dans les groupes parlementaires, dans les partis politiques les plus opposés, de piquantes rencontres d'anciens Stanislas. Le député socialiste, Marcel Sembat, fut un membre de l' « Académie d'émulation » (petite société littéraire de bons élèves) ainsi qu'Urbain Gohier de l'*Aurore* ; celui-ci était encore, vers 1885, examinateur, à Stanislas, d'histoire et de géographie. Etienne Lamy y eut, comme camarade, Anatole France. Nommons encore le dessinateur Job, l'humoriste Pierre Veber et le jeune peintre paysagiste André Danchez.

Enseignèrent à Stanislas l'abbé Laprune, Doumic, Paul Desjardins, puis plusieurs professeurs aujourd'hui à la Sorbonne : Petit de Juleville, Dejob, Hauveth-Besnault.

La rhétorique y est actuellement professée par le poète Emile Trolliet et le chroniqueur Gabriel Audiat (Gabriel Aubray). E.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225). — A. M. se trompe sûrement ; les Bourbon-Busset ne portent pas de brisure de bâtardise dans leurs armes de France, pour la bonne et unique raison que la lignée est directe et légitime, sans bâtardise. On en trouve la preuve dans la copie des actes cités dans la *Généalogie de la maison de Bourbon*, 1256-1871, par L. Dussieux, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Paris, Lecoffre, 1872, p. 44.

Quand on traite de bâtards toute une famille, quelle qu'elle soit, il faudrait au moins s'étayer sur des preuves et non sur des dires. BROTHIER DE ROLLIÈRE.

Lavallette (XLI, 97). — La question aurait dû être posée lors de la publication de l'acte en question, ma mémoire serait plus précise. D'abord, autant que je peux me rappeler, une faute d'impression est possible, et à cette date elles sont nombreuses dans l'*Intermédiaire*. Ensuite, les deux millions et demi d'actes, que j'ai eus à ma disposition vers 1884, sont bien rarement des originaux. Il faudrait donc collationner aux archives du quai Henri IV.

Cette question spéciale mise à part, je dois dire que la reconstitution des actes de l'état civil a eu lieu d'une façon très défectueuse. On a fait très vite; nombre de copies sont infidèles. Deux femmes m'ont trompé : Mme Mohl, qui s'est considérablement rajeunie, et George Sand, qui, dans une déclaration signée d'elle, a osé écrire en trois mots : De La Borde le nom de son grand-père, un oiselier !

Serai-je indiscret de demander à C. de la Benotte de répondre à ma question : *Maison de l'Empereur* ? NAUROY.

—

Question de majuscules (XLI, 99). — Il y a plusieurs questions à considérer ici :

1° La pétrification des noms de famille dans l'état civil constitué après la révolution française, car, sous l'ancien régime, on se préoccupait peu de ces minuties (chinoiseries, diraient quelques-uns).

2° Les noms commençant en *le*, et désignant le métier ou le sobriquet du premier qui a transmis son nom à ses descendants. Dans l'ancienne France, il semble que l'on ait gardé la conscience grammaticale de l'article : on écrivait donc *le* avec une minuscule et, d'ordinaire, écrit séparé. Aujourd'hui, on semble appliquer ce principe que la lettre initiale d'un nom propre doit, par cela même, être écrite avec une majuscule.

3° La question des particules *du*, *de*, *des*. Je n'entre pas dans cette question, je remarque seulement qu'en France, à tort, on regarde ordinairement comme particule précédant un nom de localité (c'est l'origine des noms nobiliaires) tous les noms commençant par *de*. Cette confusion, qui ne déplait sans doute pas aux porteurs de ces noms patronymiques, est celle qui touche aux noms d'origine flamande, dans lesquels *de* est l'article flamand (ou hollandais), et correspond par conséquent à notre *le*. Le nom *de Cock* ou *de Kock*, signifie « le cuisinier » et correspond au nom français *Lequeux*, l'un et l'autre venant du latin *coquus*, et représentant en latin : *ille coquus*. De même, *de Clerk* ou *de Clercq* signifie « le clerc », en latin *ille clericus*. Il serait aisé d'allonger cette liste, en ne prenant que le *Bottin* de Paris, et sans dépouiller les *Annuaires de la France du Nord*. Je n'ai pas besoin de rappeler que le premier nom cité par moi est celui d'un romancier célèbre dans la première moitié de ce siècle (le XIXe).

G. SERVANDY.

*
* *

L'opinion de Borel d'Hauterive, qui a disserté sur ce point dans l'*Annuaire de la Noblesse* (année 1862, pp. 364 et 365) est que la particule *de* ne peut être écrite avec un D capital, sans une véritable faute d'orthographe, puisqu'elle sert à lier le mot qui précède à celui qui suit.

VEREPIUS.

*
* *

Les décisions judiciaires qui tranchent des questions relatives au nom patronymique, sont inspirées par le principe que le nom de famille est une propriété de famille. Pour éviter le trouble dans les relations sociales, pour éviter les confusions de personnes, il est indispensable que la stabilité des noms de famille soit assurée de la façon la plus absolue. Le nom est indélébile ; chacun de nous a un nom fixe, dont la transmission est régie par des lois positives et que nous ne pouvons altérer ou laisser altérer à notre gré.

Lors donc qu'une Cour d'appel ordonne de rétablir une particule contestée et prescrit de l'écrire avec un D majuscule, c'est évidemment parce que le réclamant a établi son droit à la particule et a établi que ses ancêtres la possédaient, l'écrivaient et la signaient avec un D majuscule. Quant à la question de savoir s'il serait grammaticalement plus correct d'écrire cette particule avec un petit d, la Cour d'appel n'a pas à s'en préoccuper, elle ne peut qu'attribuer au réclamant son nom tel que ses ancêtres l'ont communément orthographié. La fixité du nom est essentielle à la bonne tenue des registres de l'état civil : les plus grandes précautions devraient être prises pour que les changements de noms ne viennent tout bouleverser. C'est pour cela que la loi du 23 mai 1858 a rétabli l'art. 259 du Code

pénal dans les termes suivants : « Sera puni d'une amende de 500 à 1000 fr., quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui attribuent les actes de l'état civil ». Ce texte, il est vrai, est d'une application rare, et la justice paraît savoir fermer les yeux. Cependant, pourquoi voudrait-on, puisque c'est défendu à un particulier, qu'une Cour d'appel se permette, en rectifiant l'acte de naissance d'un particulier d'orthographier son nom autrement qu'elle le trouve dans l'ensemble des actes qui constituent la situation de la famille, et cela pour observer une règle de grammaire ? La première règle qu'elle doit observer, c'est celle du droit et de la vérité.

YSEM.

***

Je connais un arrêt identique, si ce n'est, comme le disait Alexandre Dumas, qu'il est tout le contraire. En effet, il ordonne de rétablir un petit *d* au lieu du *D* généralement employé ; soit des Molières au lieu de l'habituel Des Molières ou Desmolières. (Ce nom est un pseudonyme en l'espèce).

Il est évident que le nom n'est pas dans la particule, mais on trouve fréquemment des noms hollandais écrits : De Witt, De Bruyn, pour Le Blanc, Le brun. En France, suivant la province, la particule dite nobiliaire est *de* ou *le*. Mais il n'y a pas de règle en ce cas ; les exceptions sont trop nombreuses et trop facilement établies. Certainement, il est illogique, et à mon humble avis, c'est le cas de l'arrêt cité, d'écrire Du Buisson, au lieu de Dubuisson ou du Buisson, en cas où le nom patronymique est Buisson. Je connais une famille très ancienne, qui se dénomme Burin du Buisson ; ayant possédé le fief du Buisson, elle en a retenu le nom, et ses membres signent indifféremment du Buisson ou Dubuisson Allez donc réglementer des habitudes de plume !... La famille de ma mère s'appelait et s'écrivait Villas, avant 1600, en Languedoc ; depuis, ce nom s'est écrit De Villas, de Villas, Vilas et Devillas. C'était la même famille, et j'ai suivi, durant trois siècles, les modifications de l'orthographe de son nom. En 1768, l'acte de naissance de mon grand-père est de Villas, celui de sa fille, en 1811, est Devillas.

Je n'insiste là-dessus que pour montrer l'impossibilité, « d'expliquer ces infractions à la règle, communes chez les meilleurs auteurs ».

Cz.

—

Equipage de loup (XLI, 238). — Vicomte Louis du Authier, château de la Baconaille (Creuse), 15 bâtards du Haut-Poitou ; tenue bleu-clair, culotte de peau.

M. Antonin Bayle, à Bugeat (Corrèze). 12 bâtards ; tenue marron.

M. Jules de Bellabre, château de Puyjobert (Haute-Vienne), 18 bâtards du Haut-Poitou ; tenue bleu-de-roi.

MM. Henry de Bernède et Jacquault, château de la Landonnière (Vienne), 20 bâtards ; bouton : un loup en marche : tenue bleu-de-roi, revers noirs.

M. Charles Clutelle, près de Poitiers ; 15 bâtards ; tenue verte.

Vicomte de Failly, à Bourberouge (Manche), 10 chiens français.

M. Bridel, à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), 15 chiens français.

Vicomte de La Besge, château de Persac (Vienne), 15 bâtards : bouton : loup courant. veste verte, parements noirs, gilet grenat.

M. de Lassée, à Saint-Martin d'Ars (Vienne), 25 bâtards ; bouton tête de loup, argent sur or.

M. de Luzarche d'Azay, château d'Azay (Indre), bouton : cerf ; tenue bleue avec galon de vénerie.

M. L. de Meuville, château de Combas (Haute-Vienne), 25 bâtards ; bouton : loup passant, tenue bleue à retroussis rouges.

Baron de Nexon, à Nexon (Haute-Vienne), 18 bâtards ; bouton : loup en argent hurlant ; tenue bleue.

M. Picon, à Mizerieux (Loire), 10 français, 5 anglais ; tenue blanc et jaune.

M. Reculès, à Mascerix (Haute-Vienne). 10 bâtards ; bouton : tête de loup entourée d'une trompe ; tenue rouge, revers grenat.

Comte de Rodays, au château de Minières (Indre-et-Loire) ; 16 bâtards ; bouton : or à tête de loup gueule ouverte ; tenue verte à revers amaranthe.

Comte de Tertu, château des Routis (Orne), 28 bâtards ; bouton : sanglier ; tenue entièrement bleue.

M. Elie Vaillant à Puyrayon (Indre), 20 bâtards ; bouton : tête de loup sur fond or ; tenue verte.

M. J. de Villemandy, château du Gazon (Charente), 30 bâtards ; bouton : tête de

sanglier ; tenue rouge à parements grenats.

Beaucoup d'autres maîtres d'équipages qui ont des chiens créancés sur le sanglier, chassent incidemment le loup. On remarquera que sur les 18 maîtres d'équipages ci-dessus, sept appartiennent au Limousin. Cette province est celle qui contient le plus de loups. LA COUSSIÈRE.

—

Famille de Lezay-Marnésia (XLI, 143). — Pour obtenir sur la famille de Tarde quelques renseignements, ne pourrait-on s'adresser à monsieur Gabriel de Tarde, ancien juge d'instruction à Sarlat, aujourd'hui professeur au collège de France (après avoir dirigé, au ministère de la justice, le bureau de la statistique) ? C'est lui qui a signé du nom de Gabriel Tarde (pourquoi sans particule?) plusieurs livres remarquables de sociologie et de nombreux articles de revues philosophiques ou autres. E.

***

La famille Tarde, ou de Tarde, existe encore de nos jours. Un magistrat de ce nom a quitté le tribunal de Sarlat — ville où sa famille était connue dès le XIIIe siècle — appelé au ministère de la justice comme chef de bureau. C'est un criminaliste éminent, auteur d'études remarquables sur la spécialité dont il s'occupe.

Les armes de cette famille, qu'on trouve quelquefois en possession du titre d'écuyer (bien qu'elle ne figure ni aux *maintenues*, ni aux votes de 1789 dans la noblesse) sont : *d'argent, à trois barres d'azur, accompagnées de 8 étoiles de même, entre les barres, 1, 3, 3 et 1. (Armorial du Périgord*, par Froidefond, II, 133). On trouvera dans cet ouvrage qu'une famille de Tardes, originaire des Landes, joua un certain rôle dans les guerres anglaises du moyen âge.

Le chanoine Tarde est l'auteur d'une *Chronique* de l'église de Sarlat, publiée, en 1887, chez Picard, à Paris. Ce savant, qui naquit près de Sarlat en 1562, portait des armes un peu différentes de celles énoncées plus haut : *d'azur, à 3 bandes d'argent, chargées de 11 étoiles de sable, 3, 5 et 3.*

Michel Tarde était jurat de Sarlat en 1298.

LA COUSSIÈRE.

***

Un officier général ou supérieur du premier empire a porté le nom de Briqueville et s'est distingué, notamment, à Krasnoë et à Versailles, en 1815.

On lui a érigé un buste sur une des places de Cherbourg, formée par le quai et les débouchés des rues de la Marine et Tour carrée.

Vers 1860-66, vivait à Cherbourg une dame qu'on m'a dit être née de Briqueville, et qui, veuve en premières noces de M. Mabon de Beaulieu, lieutenant de vaisseau, s'était remarié à M. le général de Maud'huy, qui commandait alors la subdivision. V. A. T.

***

Albert de Lezay-Marnésia avait épousé, en 1808, Clémentine de Laage de Bellefaye, fille de Clément-Philippe, fermier général, et d'Anne-Antoinette Duruey ; elle avait pour frères : 1° Clément-Joseph, receveur principal des douanes à Rouen, marié en 1818 à Virginie Chaptal de Chanteloup, dont : a) Léon, marié à N. Lhertullier ; b) Henri ; c) Marie, mariée à M. Levavasseur ; d) Léonie, mariée au baron de Finguerlin. 2° Clément Gustave, sous-préfet de Saint-Omer, marié, le 19 mai 1816, à Rosalie de Heere de Beauvoorde, dont : a) Jean-Gustave-Clément, jésuite ; b) Clément-Joseph-Bruno prêtre ; c) Auguste-Joseph, marié, le 6 juin 1848, à Léonie-Françoise de Man, dont plusieurs enfants, d) Eugénie-Clémentine, mariée le 4 avril 1839 à Joseph-Constantin Kervyn, baron de Lettenhove, morte au château de Saint-Michel (Belgique) le 19 novembre 1880 : e) Pauline-Rosalie, mariée le 5 juin 1845 à Albert-Jean-Marie de Laage de Meux.

La famille de Laage, originaire de Saintonge, a formé les branches de *Saint Germain*, de *Meux*, de la *Rocheterie* et de *Bellefaye*, qui comptent de nombreux représentants. Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, tigées et feuillées de sinople, et en pointe d'une main fermée soutenant un faucon au naturel.* Voir la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par la Morinerie. P. M.

***

Clémentine de Laage de Bellefaye a épousé, en 1808, Albert, comte de Lezay-Marnesia. La branche de Bellefaye avait

été formée par Clément de Laage, seigneur de Bellefaye, etc, fermier général, mort sur l'échafaud en 1794. Pour les diverses branches de la famille de Laage en Orléanais, en Saintonge, et leur état actuel, on pourra consulter la *Noblesse de Saintonge aux états généraux* par M. de la Morinerie.

*
* *

D'une généalogie manuscrite de cette famille, j'extrais les notes suivantes :

François-Gabriel, marquis de Lezay-Marnezia, capitaine au régiment de Navarre, en 1733, épouse Charlotte-Antoinette de *Bressey*, avantageusement connue par plusieurs ouvrages de littérature, et dont la maison porte *d'azur, à 2 faces d'or, accompagné d'une étoile de même en chef, au franc quartier dextre d'or, chargé d'une clef de gueules.* Elle était fille de Anne de *Bressey* de Menoncourt, Tassey, etc, chambellan de S. A. R. Léopold, duc de Lorraine, et d'Agnès de Raigecourt. Elle décéda au château de Condé, en 1785.

De ce mariage, trois enfants :

1° Claude-François-Adrien, dont l'article suit ci-dessous ;

2° Anne-Etienne-Gaspard, chevalier de Malte ;

3° Claude-Gaspard, comte de Lyon, vivant en 1816, abbé commandataire de Justemont (Prémontré).

Claude-François-Adrien, mort en 1800, avait épousé, le 3 mars 1766, Claude-Marie d'Haussonville, fille de Louis-Charles et d'Anne-Marie de Baillivy, dont :

1° Paul-François-Marie-Adrien, qui épouse Mme de Briqueville, née de Canisy :

2° Albert Madelaine, né en 1772, épouse, en 1808, le 16 mars, Clémentine Delaage de Bellefaye, dont le père, fermier général, mourut sur l'échafaud révolutionnaire, en 1793 ;

D'où :

1° Etienne-Adrien, né en 1810, mort à Nancy, en 1884, épouse, en 1833, Caroline Viallet Desliannes, morte sans postérité, à Nancy, en 1870 ;

2° Albert-Madelaine, chambellan de l'impératrice Eugénie, né en 1818, mort en 1879, épousa, le 24 septembre 1845, Louise de Tarde.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

A perpète (XLI, 143) — A *perpète* est tout simplement un mot apocopé : *perpète*, pour perpétuité. Le langage vulgaire est coutumier de ces façons de parler ; c'est ainsi qu'il a d'*autor*, pour d'autorité ; d'*occase*, pour d'occasion ; les Délass-Com. pour (le théâtre des Délassements-Comiques, etc).

Quant à *perpète*, je le crois né aux environs de 1830 ; on le trouve dans les *Voleurs*, de Vidocq, ouvrage publié en 1836. Le mot *fortif* est bien plus récent.

GUSTAVE FUSTIER.

—

A propos de Molière (XLI, 148). — Pour la lettre écrite sur la comédie le *Misanthrope*, elle est de Jean Donneau de Vizé. Voir l'édition du *Misanthrope* publiée par G. Monval. (Paris, Flammarion, in-16, 1892.).

La lettre qui suit le *Tartuffe* est attribuée à Chapelle, ami dévoué de Molière.

DIGUES.

—

Jeanne d'Arc, peinture de Benjamin Constant (XLI, 148). — Pour ce qui est relatif à ce tableau commandé par la duchesse d'Alençon, voir le volume du P. Fesch, *Mortes au champ d'honneur*, page 95, Paris, Flammarion, in-8, 1897.

DIGUES.

—

Les Préfets (XLI, 185). — Sur Romieu, préfet, dont il a été question ici même l'année dernière, consulter le *Parnasse satyrique du* XIXe *siècle*. On y trouvera (I, 79) une amusante complainte d'Altaroche.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Briquet (*Histoire de Niort*) donne une biographie de Dupin, premier préfet des Deux-Sèvres, accompagnée d'un portrait et de la liste de ses ouvrages. Dupin avait épousé la veuve de Danton.

Il y a eu un préfet des Deux-Sèvres, en 1838, du nom de Saint-Georges, frère du fécond librettiste. Il a dû laisser quelques écrits.

JEF.

—

Gravure du XIXe siècle à déterminer (XLI, 186). — Cette gravure est du comte de Parny, dont M. Charavay a publié les *Mémoires* en 1895, et qui était, avant la révolution, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts.

G. O. B.

Grands billets de faire part de décès (XLI, 188). — On fait encore, à Lille, de grands billets de faire part.

Les plus grands ont 90 centimètres sur 68, et les plus petits, 46 centimètres sur 36.

On place ces billets de faire part dans les estaminets ou aux petites chapelles qui se trouvent aux façades de quelques maisons du quartier du *de cujus*. On fait, en même temps que des grands billets, des lettres de faire part modernes.

Si M. Louis Morin s'adressait à l'imprimerie L. Danel, je crois qu'elle pourrait lui fournir des spécimens de grands billets mortuaires lillois. D.

E. M. : *Réponse analogue.*

—

La conspiration des protestants contre Dieppe (XLI, 191). — Cette conspiration des protestants pour s'emparer de Dieppe en 1569 — et qui n'était pas la première, puisqu'une précédente avait réussi — a été considérée, par certains auteurs, comme un complot de police, ayant pour but de justifier de nouvelles rigueurs contre les huguenots.

Martel de Lindebœuf aurait pourtant reconnu devant le parlement avoir reçu, à ce sujet, les confidences de son ami Malderrée de Catteville, et avoir vainement cherché à le détourner de son projet ; mais comme il n'avait pas dénoncé le coupable, il fut condamné à mort et exécuté à Rouen, avec de nombreux complices, après avoir subi d'horribles tortures. Les têtes des conjurés furent, pendant plusieurs jours, exposées dans les fossés du château de Dieppe.

Quelques mois après, l'amiral Coligny, ayant retrouvé quelque autorité dans le Conseil du roi, le procès fut cassé, les condamnés réhabilités et l'arrêt annulé et rayé des registres du Parlement.

Néanmoins, pendant de longues années, une procession eut lieu à Dieppe, le dimanche après La Purification, pour remercier la Vierge d'avoir sauvé la ville, et un Te Deum était solennellement chanté dans l'église Saint-Jacques.

Consulter : 1° Les manuscrits de Guibert, à la bibliothèque de Dieppe, qui ont été en partie publiés en 1878, sous le titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe* ; voir tome II. — 2° *Histoire des anciennes villes de France*, première série, *Haute Normandie, Dieppe* ; tome 1er, Paris 1833 ; Vitet. — 3° *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et à celle de la navigation française*, (par Desmarquets) ; Dieppe, Dubuc, imprimeur du roi, 1775 ; tome 1er. — 4° *Antiquités et chroniques de la ville de Dieppe*, par David Asseline, prestre, publiés pour la première fois en 1874. HENRI D... S.

*
* *

La date de 1570 n'est pas exacte, c'est 1562. Voir, pour les détails : Les Daval, *Histoire de la Réformation à Dieppe*, chap. II, p. 41 ss. ; *Mémoire d'Adrien Miton*, publié par M. Bouquet, pour la Société de l'Histoire de Normandie, p. 9 et note 4, où l'on voit que le chaussetier Eloi Hocqueton, de Neufchâtel, convaincu d'avoir *adhéré* à l'assassinat du sr de Ricarville, commandant de Dieppe, en 1562, fut décapité à Rouen « par arrêt donné en l'an 1566 ». — Voir aussi, outre Floquet : Vitet, *Histoire de Dieppe* ; Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe* ; Guibert, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe* ; A. Hellot, *Les Martel de Bacqueville*, etc. C. L.

—

Noms de guerre (XLI, 191). — Voici l'explication que donne Bardin *Dictionnaire des armées de terre* (1846 T. V) :

Cet usage vient de loin, les aventuriers, les soudoyers ne se mettaient au service que sous des noms d'emprunt, parce que bon nombre d'entre eux n'auraient pas voulu que la justice les retrouvât sous leur vrai nom, et que, dans l'intérêt de leur avenir, c'était un moyen commode de changer de parti et de Capitaine. Ces hommes, qui alliaient l'esprit de trahison à la superstition, se faisaient connaître la plupart, sous une invocation sacrée. Au XVe siècle, tels d'entre eux avaient adopté, comme Monteil le dit, les premiers mots d'un psaume, tels que *Laus Deo*, *Laudate pueri*, *Da nobis*, etc.

A des époques plus modernes, les soldats de la grosse cavalerie, ou les Maîtres (car alors c'était tout un) ne portaient que des noms de saints : de là le nom de *gros frères* qui leur a été longtemps donné, parce qu'on les comparait à des moines, à des frères lais.

Dans le XVIIIe siècle, chaque soldat, en s'engageant, prenait ou recevait, au lieu d'un nom de saint, un *sobriquet*, *La Fleur*, *La Rose*, « comme le faisait un laquais de grande maison ; car dans l'opinion d'une certaine classe de la Société, il n'étoit guère plus honorable d'avoir été simple soldat que d'avoir été simple laquais ; en quittant la profession des armes et le nom de guerre, on

faisait en quelque sorte oublier ce que la vanité des gens comme il faut regardait comme une tache.

L'ordonnance de 1749 (3 juillet) réservait sur les contrôles une colonne pour les noms de guerre.

Depuis que les volontaires de la révolution ont été incorporés dans les corps de ligne, et surtout depuis que l'état civil de l'armée est devenu une chose sérieuse et d'une importance sentie, les noms de guerre ont passé de mode, il n'est resté avec l'assentiment de la loi, et dans des circonstances prévues, que l'usage des sobriquets. DÉSIRÉ LACROIX.

—

Rôle social de la femme (XLI, 141). Tennyson en a parlé en poète dans la *Princesse* ; on devra lire un chapitre de Fonsegrive, dans le recueil d'articles paru sous le titre *Catholicisme et démocratie* (Lecoffre édit). Le journal le *Pain* publie sur cette question d'intéressantes enquêtes (15 rue de Verneuil). Lire aussi : J. Angot des Rotours : *Aube de siècle.* (Perrin édit.).

Un ouvrage tout récemment traduit de l'italien : *Sur la brèche* (par Melle Giacomelli) Perrin édit. sous la forme d'un journal et d'un roman, est en réalité consacré à étudier, à montrer le rôle social de la femme dans les temps présents.

Voir aussi la remarquable étude de madame d'Adhémar sur l'*Education nouvelle de la femme* (Perrin) ; à ce sujet, un bon article d'Hélène de Golesco sur *l'éducation féminine* (*Spectateur catholique*, Bruxelles-Paris, n° 22-24. E.

*
* *

Le socialiste allemand Bebel, député au Reichstag, a publié un très intéressant ouvrage : *La femme, dans le passé, le présent et l'avenir.* Une traduction de ce livre, par Henri Ravé, a paru en 1891, chez l'éditeur Georges Carré. Elle nous a paru exacte et claire, sinon littéraire et élégante. AUDVE.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 et 1793 (XLI, 142). — Pour être complète, la *Liste générale et très exacte* doit comprendre 12 numéros, chiffrés de I à XI, plus un supplément au n° IX. L'ouvrage est assez recherché, sans être très rare. J'en tiens un exemplaire à la disposition du collaborateur que l'ouvrage intéresse. G. O. B.

*
* *

Il existe depuis dix ans, au musée Carnavalet, un répertoire des individus arrêtés pendant la Révolution, avec les dates de leur arrestation, et de leur sortie de prison, et avec mention des causes qui les ont fait arrêter et condamner.

Ce répertoire, très complet, est l'œuvre de M. Léon Labat, ex-archiviste bibliothécaire de la Préfecture de Police, et c'est grâce à M. Faucou que le musée Carnavalet le possède. ODO.

*
* *

La liste de tous les arrêts du tribunal révolutionnaire forme un volume imprimé, qui existait, et doit exister encore, à la bibliothèque municipale de Rochefort (Charente-Inférieure). En le feuilletant, il y a quelques années, j'ai été frappé du nombre assez notable des acquittements, et aussi de la prolongation, beaucoup plus importante qu'on ne le croit généralement, des condamnations à mort prononcées après le 9 thermidor. V. A. T.

Un exemplaire de la liste dont il s'agit serait, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, entre les mains de M. Paul Decauville.

—

Un « Intermédiaire » Canadien (XLI, 192). — Comme publication donnant la liste des livres demandés par les libraires et les amateurs, il y a en France et à Paris, la *Bibliographie de la France*, le *Bulletin des Libraires associés* et le *Mémorial de la librairie.* Il y a encore quelques feuilles autographiées, qui paraissent, d'une façon intermittente, chez quelques commissionnaires en librairie. DIGUES.

—

Le commencement de la fin (XLI, 192). — On a attribué à tort, à Talleyrand, d'avoir dit *le premier* ce mot (au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1814). (Voyez Fournier l'*Esprit dans l'histoire*, Paris, 1882, page 438).

L'origine du mot antérieure de deux siècles. C'est Shakespeare qui en est l'auteur, dans le *Songe d'une nuit d'été*, acte V. Prologue :

If we offend, it is with our goodwill
That you should think, we come not to offend
But with good-will, to show our simple wkill.
That is the true *beginning of our end.*

Prologue :

Offensons-nous ? C'est seulement avec bonhomie
Et vouloir offenser, n'est point dans notre dessin
C'est bon-enfant ; l'image de notre vie
C'est là *le commencement de notre fin.*

CHARLES MAX.

* * *

Bourrienne attribue le mot à Talleyrand, après les désastres de la campagne de Russie. Il n'est pas certain que Talleyrand se soit souvenu, à ce moment, de Shakespeare, à supposer qu'il l'ait lu à fond. Le mot était si bien en situation !...

B. A.

—

Le vice-amiral Thévenard (XLI, 146) — Les *Batailles navales de la France*, par O. Troude, donnent, avec beaucoup de détails, les campagnes de 1754 et années suivantes, et le nom de Thévenard, non plus que ceux de la *Fine* et la *Friponne*, ne figurent pas dans ces récits. Mais une trentaine d'années après, un Thévenard est mentionné, pour avoir été membre, en 1782, en qualité de capitaine de vaisseau, du conseil de guerre appelé à prononcer sur la malheureuse bataille de la Dominique. Nous ne savons si c'est le même que Thévenard (Alexandre) qui, en 1794, commandait le vaisseau de 78, le *Montblanc*, qui prit part au combat de l'escadre de Villaret-Joyeuse contre celle de l'amiral Howe (le combat dans lequel périt le *Vengeur*).

Thévenard (Alexandre), commandant la frégate de 44 le *Révolutionnaire*, dut, le 21 octobre 1794, amener pavillon devant quatre frégates anglaises, après avoir perdu ses vergues de grand hunier et de perroquet de fougue. — En 1795, étant chef de division, il avait sous ses ordres les frégates la *Décade* et la *Néréide*, qui devaient rejoindre le contre-amiral Richery, au Cap-Français (St-Domingue) et durent rentrer en France, après l'avoir vainement attendu. En 1796, il commandait le vaisseau de 78 le *Wattigny*, dans l'escadre de Morard de Galle (expédition d'Irlande) ; en 1798, à la bataille d'Aboukir, il commandait le 78 l'*Aquilon* qui fut, après une belle résistance contre les trois vaisseaux anglais *Minotaure*, *Theseus* et *Défence*, obligé de se rendre, sous le commandement du lieutenant Kerseaux. Thévenard avait eu les deux jambes emportées par un boulet et était mort quelques instants après. (1er août 1798).

Ce doit donc être *un autre* Alexandre Thévenard qui, le 13 septembre 1809, fit partie, comme vice-amiral, du conseil d'enquête Fleurieu, Bougainville, Rosily, Thévenard (Alexandre) appelé à juger, au bout de quatre ans, la conduite du contre-amiral Dumanoir, à Trafalgar.

Enfin, un autre Thévenard (Vincent) commandant le brick le *Diligent*, partit de Lorient le 31 octobre 1805, pour aller détruire les établissements anglais à la côte d'Afrique, et fut capturé le 27 mai 1806, par la corvette anglaise le *Renard*, à la suite du refus d'obéissance de son équipage.

V. A. T.

—

Lieu de naissance de Talma (XLI, 91, 220, 266). — *Larousse* donne « né à Paris le 15 janvier 1763, mort le 19 octobre 1826 ». Le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1877, 2e édition, dit : « né à Paris le 15 janvier 1763, — Ch. Saint-Laurent *Dictionnaire Encyclopédique usuel* » 1845, 3e édition, dit : « né à Paris en 1766 ».

A. CORDE.

* * *

Voici l'inscription du registre des baptêmes de l'église Saint-Nicolas des Champs :

Le quinze janvier mil sept cent soixante-trois a été baptisé François-Joseph, né aujourd'hui de Michel-François-Joseph Talma, valet de chambre, et d'Anne Mignolet, son épouse, demeurant rue des Menestriers ; le parrain Philippe-Joseph Talma, cuisinier, oncle de l'enfant, demeurant rue de Clichy, paroisse de Montmartre, la marraine Marie Thérèse Mignolet, fille majeure, tante de l'enfant, demeurant rue Porte-foin, lesquels ont signé....

E. M.

—

Mariages morganatiques autrichiens (XL ; XLI, 202). — En Allemagne, les romans d'amours princières n'ont pas fait défaut non plus. M. Valensol nous apprend, en effet, que l'aînée des filles du roi de Hanovre, alors que son père régnait encore, épousa M. de Parvel, qui était un assez mince personnage. Trois princes de la famille souveraine de Lichtenstein se sont ainsi mariés selon leurs préférences, l'un avec une comédienne, Hedwige Stern ; un autre avec une cantatrice, Sophie Lowe ; le troisième avec la fille d'une danseuse, Françoise Todesco.

Peu s'en fallut que la jeune sœur de Guillaume II ne fit aussi un mariage d'amour. Elle voulait épouser le prince Alexandre de Battenberg. Mais l'empereur

d'Allemagne avait pris en haine l'ancien prince régnant de Bulgarie, et il força sa sœur à abandonner ses projets. Le prince Alexandre de Battenberg épousa une cantatrice, Mlle Loisinger, et prit, à partir de ce moment, sur l'ordre de Guillaume II, le simple titre de « comte de Hartenau ».

Dans la famille impériale de Russie, il y a eu également un grand nombre de mariages morganatiques. Le plus célèbre fut celui de Constantin, second frère d'Alexandre Ier, avec une jeune polonaise, Jeanne Grudzinska. Le grand-père du tsar actuel, Alexandre II, avait de même morganatiquement contracté une alliance, et de cette union naquirent plusieurs enfants.

En Italie, la duchesse de Gênes, veuve du frère de Victor-Emmanuel et mère de la reine d'Italie, légitima aussi ses amours par un mariage morganatique avec un certain comte Rapallo, écuyer de feu son propre mari.

En Angleterre, la princesse Victoria, petite-fille de la reine, a déclaré que puisqu'on ne voulait point lui laisser prendre l'époux de son choix, un jeune financier dont le nom a fait quelque bruit, elle ne se marierait jamais. Elle a refusé depuis tous les partis qui lui ont été proposés. Aujourd'hui elle a dépassé la trentaine.

C. DE ST-M.

—

Les bêtes parlent-elles ? (XL ; XLI, 23). — Oui, certes. Je comprends la langue des chats et des chiens. Contrairement à la légende, les perroquets comprennent ce qu'ils disent ; ils rient, ils pleurent. Dupont (de Nemours) a noté le chant du rossignol ; il le dit, du moins. Quand Aristophane fait parler ainsi *les grenouilles :* « brèkèkèkè, koax, koax », il reproduit leur langue ; c'est plus qu'une onomatopée. De même le sanscrit, quand il appelle la perdrix « tiritit ». Nous sommes pleins de préjugés.

NAUROY.

—

Théâtre populaire(XL; XLI, 82). — Toutes les pièces représentées jusqu'ici sur le *Théâtre du Peuple de Bussang* (Vosges), sauf la dernière, à l'impression sans doute, (5e spectacle, 1899) ont été éditées avec soin, en d'élégants volumes, par M. Louis Geiseer, aux Châtelles, par Raon-l'Etape. (Vosges). (1)

(1) Paris, 14 bis, rue des Minimes.

C'est, à savoir :

1er spectacle, 1895. — LE DIABLE MARCHAND DE GOUTTE, pièce en 3 actes, par Maurice Pottecher (nouvelle édition).

2e spectacle, 1896. — MORTEVILLE, drame en 3 actes, par Maurice Pottecher.

3e spectacle, 1897. — LE SOTRÉ DE NOËL, comédie rustique en 3 actes, mêlée de chants et de rondes populaires, par Richard Auvray et Maurice Pottecher.

4e spectacle, 1898. — LIBERTÉ, drame en 3 parties, suivi de le *Lundi de la Pentecôte*, comédie en un acte par Maurice Pottecher.

Chacun de ces volumes est illustré d'intéressantes reproductions photographiques.

Enfin, à signaler, à qui se voudrait documenter sur le Théâtre du Peuple :

Chez le même éditeur : NOTICE ILLUSTRÉE SUR LE THEATRE DU PEUPLE DE BUSSANG (Vosges) par un spectateur, (brochure de 37 pages) et du regretté Richard Auvray (Alfred Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher) l'un des plus chers collaborateurs de Maurice Pottecher, une intéressante étude sur le *Théâtre du Peuple*, publié dans le n° 236 de *la Revue hebdomadaire* (28 novembre 1896) pp. 503-523.

Alfred Bourgeois avait, d'ailleurs, si je ne m'abuse, traité le même sujet dans *la Revue Encyclopédique*, ou avait fourni les éléments d'une étude analogue.

PIERRE DUFAY.

—

Famille de Marmol (XL). — Dans *La Joven Cuba. — Obras de Escritores Cubanos. La Toma de Bayamo*, par Fernando Figueredo, San Antonio de los Banos (Ile de Cuba), 1893, ps. 39-40, nous lisons :

« *Donato Marmol.* — Il était de famille distinguée. Ses frères Lenardo, Raimundo, Justo, Javier, moins un, tous sont morts à la Révolution (1).

. . . .

« Donato mourut de fièvre cérébrale le 20 novembre 1870, âgé de vingt-sept ans, au campement de Bariguà » (2).

D'autres disent qu'il est né à Santiago de Cuba, le 14 février 1838.

D. FIGAROLA-CANEDA.

(1) Révolution, 1868-1878.

(2) Bariguà : département oriental de Cuba.

Maréchal, maire de Vendôme (XL). — Mareschal a été maire de Vendôme. non pas sous la révolution, mais en 1822.

Lazare-François Mareschal, oratorien, était né à Orgelet (Jura), le 28 janvier 1770. Il fit ses premières études au collège de Clairvaux (Jura) et vint les terminer à l'établissement tenu à Vendôme par les Oratoriens. Ceux ci le remarquèrent bientôt et l'engagèrent à entrer dans l'ordre, tout en lui confiant la classe de grammaire. On sait que dans l'ancien Oratoire fondé par de Bérulle, devenu cardinal, les membres de la congrégation, prêtres ou laïques, ne faisaient d'autre vœu que celui d'observer la règle de la maison et pouvaient se retirer à leur volonté. Les ordres religieux ayant été supprimés en 1790, Mareschal, à 20 ans, se trouva libre et resta comme professeur au collège, alors école militaire, qui fut bientôt transformée en école centrale du département. Cette école était tenue par les anciens oratoriens non prêtres ; ces derniers, ou presque tous, ayant refusé de prêter serment, durent se disperser.

L'école fut alors sous la direction de M. Dessaignes ancien oratorien, et, en 1794, MM. Mareschal et Dessaignes épousèrent les deux sœurs, filles d'un sieur Renon, notaire.

Dans les premières années de l'empire, Dessaignes, grâce à ses relations dans le monde savant et avec la protection de Fouché, ancien oratorien, obtint du gouvernement l'autorisation d'ouvrir un collège libre, de plein exercice, et s'associa avec Mareschal, dans la direction de l'établissement, qui prospéra bientôt. Les anciens élèves de Vendôme conservèrent tous le meilleur souvenir de Mareschal qui, grâce à l'aménité et à la bienveillance de son caractère, savait se faire aimer de tous, même des élèves. C'était un homme distingué et instruit, mais surtout un latiniste. Il fut appelé, en septembre 1822, à la mairie de Vendôme et administra cette ville jusqu'en 1830. Il mourut le 8 décembre 1831.

Son fils aîné, Charles Mareschal, après la mort de son père et celle de M. Dessaignes, prit la direction de la maison, qu'il quitta après la mort de ses deux enfants.

Mareschal avait eu en outre cinq filles, il leur donna à toutes une forte éducation, et, de nos jours, elles auraient pu devenir bachelières, ce qui ne les empêcha pas de devenir d'aimables femmes et d'excellentes mères de famille.

Mareschal, qui de temps en temps commettait quelques vers, avait résumé sa vie dans cette épitaphe :

Orgelet m'a vu naître
Et Clairvaux m'éleva...
Pour devenir ce que je devais être,
A quatorze ans je quittai le Jura.
Depuis professeur à Vendôme,
Je fus surtout grammairien,
Bon père, bon époux, puis enfin notable homme
On dira je l'espère. Il fut homme de bien.

Nos aimables confrères de l'*Intermédiaire* voudront bien excuser la longueur de cette notice, quand ils sauront que je suis le petit-fils de Mareschal.

MARTELLIÈRE.

—

Les cendres de Napoléon 1er (XXXVII ; XL ; XLI, 101, 199). — J'hésite beaucoup à répondre à cause de l'épigramme.....

N'ayant pas posé la question, je m'étonne d'être pris à parti. Je n'ai pas à publier les documents du *Gaulois* ni à les rechercher ; ils existent, cela me suffit, cela suffisait aussi à Napoléon III qui les a annotés. NAUROY.

—

Prononciation des mots en oi au XVIIe siècle (XXXVIII ; XXXIX ; XLI, 152). — En picard, *oi* affectait différentes prononciations. On disait *roué* pour *roi* ; *voër* pour *voir*, *gloëre* pour *gloire*. C'était l'ancienne prononciation française. Ainsi, Regnier faisait rimer *histoire* avec *douaire* et Saint-Gelais, *paroisse* avec *pécheresse*. Rabelais écrit indifféremment *tiroir* et *tirouer* ; *mouchoir* et *mouchouer*.

Oi affectait aussi la prononciation de a : *roide* se disait *rade* ; la prononciation de *eu* : on disait *effreu* pour *effroi* ; la prononciation de i : on disait *pignée* pour *poignié* ; *s'assir* pour *s'asseoir*.

D'un autre côté, *ois* et *oué* se substituaient à *oi* : *moison* pour *maison* ; *moite* pour *maître* ; *foëre* pour *faire*, *semoëne* pour *semaine*, *j'allois* pour *j'allais* et tous les temps de verbes en *ai* ; *ier* devenait *oyer* ; *lier* devenait *loyer*, *prière*, *proyère* ; o devenait souvent *oi* : *brosse* faisait *broisse* et *encore*, *encoire*. PAUL ARGELÈS.

—

Bélier (XXXIX ; XL). — D'après le *Dictionnaire des origines*, de Noël et Carpentier, quelques uns attribuent à Epeus, le même qui fabriqua le fameux cheval

de Troie, l'invention du bélier. Au rapport de Vitruve, il remonterait aux Carthaginois, qui auraient imaginé cette machine pendant de siège de Cadix. Quelques critiques prétendent que ce n'est ni au Grecs ni aux Carthaginois que l'on doit attribuer l'invention du bélier, puisque les Juifs, en remontant jusqu'à David connaissaient cette machine de guerre (t. 1, p. 144). Le *Dictionnaire de Larousse* fournit des renseignements assez concordants. Pline fait remonter l'origine du bélier au siège de Troie ; toutefois, il faut remarquer qu'Homère n'en parle pas. D'un autre côté, Vitruve et Tertullien attribuent cette invention aux Carthaginois. Cependant, il est probable que les Grecs ont emprunté l'usage du bélier aux Egyptiens, comme ils firent pour tant d'autres usages. Enfin, deux versets d'Ezéchiel (4, 2 ; 21, 22) prouvent que cet engin était connu des Chaldéens et des Hébreux (t. 2, p. 498-1). Il m'a paru, en 1877, que le bélier avait une origine encore plus ancienne et qu'il était connu de Moïse. On lit, en effet, dans le *Deutéronome* (20, 19) : « Quand tu tiendras une ville assiégée durant plusieurs jours, *en la battant pour la prendre*, tu ne détruiras point ses arbres à coups de cognée ». Or, le bélier semble avoir été la machine la plus simple qui ait pu permettre de battre des murailles. Les judicieuses réflexions du collaborateur A. Z. sur les béliers des monuments assyriens et sur l'antériorité d'un type primitif (XL, 440) confirment cette opinion. ALPHONSE RENAUD.

—

Le verbe tignonner (XL). — Il date bien du XVIIIe siècle ; et le couplet, qui en consacre pour ainsi dire l'existence, se trouve dans les *Chansonniers* Maurepas et Clairembault. H. QUINNET.

—

Longévité humaine (XXXIX ; XL ; XLI, 12, 153, 200). — L'*Intermédiaire* publie une règle de longévité sous la signature du Dr Peter Wahm.

« Retrancher votre âge de 86 : diviser le reste de la soustraction par 9, et vous aurez le nombre des années qui vous restent à vivre ». C'est inexact. Exemple :

J'ai 50 ans = 86 — 50 = 36. Divisez 36 par 9 = 4. Il me reste 4 ans à vivre ou 54 ans ; cela ne peut faire 68 ans.

Au contraire, si je retranche l'âge actuel de 86, que je divise par 2 le résultat de la soustraction, puis que j'ajoute le quotient à l'âge actuel, j'aurai la longévité probable.

Exemple : J'ai 50 ans, je les retranche de 86, reste 36 ; je divise par 2 = 18 ; j'ajoute 18 à 50 = 68 ans.

Autre. — J'ai 60 ans :
86 — 60 = 26 : 2 = 13.
13 + 60 = 73 ans.
J'ai 65 ans :
86 — 65 = 21 : 2 = 10,5.
65 + 10,5 = 75 1/2.

Avec la règle de 9, le dernier exemple deviendrait :
86 — 65 = 21 : 9 = 2, 3.
soit 67 ans 3/4 = ce qui est inexact.

Dr SMESTER.

—

Portraits des petits-fils de Louis XIV (XLI, 96, 226). — La Bibliothèque nationale à Paris possède une collection de portraits gravés ou lithographiés, classée par lettre alphabétique qui, sûrement, n'a pas son égale. Le catalogue comprenant quelques volumes et les 1res lettres de l'alphabet a paru (in-8°). Chaque volume, vendu 20 francs, est trop cher malheureusement. Ce catalogue laisse à désirer : ainsi comme renseignements sur chaque personnage, il eût fallu, autant que possible, la date de naissance et de décès de chacun. Je sais que cela est souvent impossible, mais il est toujours bon de donner *au moins une date*, et souvent, il n'y en a aucune. M. Arch. Cap. trouvera dans cette collection unique tout ce qu'il désire.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Au château du Mesnil-Saint-Denis (S.-et-O.) il existe deux portraits de Charles, duc de Berry et Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, petits-fils de Louis XIV. Ces ravissants portraits d'enfants sont certainement des œuvres originales du peintre *J. de Troy*, ils ont été gravés par Edelinck. Au dos de chaque portrait, une mention en écriture ancienne portait avant le rentoilage : *Pint. en 1696*. L'épreuve du duc d'Anjou par Edelinck est plus difficile à rencontrer que celle de Charles de Berry, j'en ai acquis une dans le temps au prix de 50 fr. HUSSON.

—

L' « Ane d'or » (XLI, 100). — La traduction de l'*Ane d'or d'Apulée* parue dans la collection Arnould est du siècle, avec quelques retouches modernes.

Consulter le Brunet et comparer les traductions pour le trouver. DIGUES.

—

Le maréchal Brune et le cardinal Dubois au théâtre (XLI, 91, 221). — 1° Porte Saint-Martin, 21 janvier 1831 :

Le Maréchal Brune ou La Terreur de 1815, événement historique en 4 tableaux, par Charles Dupeuty et Fontan.

2° *L'assassinat*, scènes méridionales par Méry, publié en 1832 et réédité plus tard sous le titre :

Une nuit du midi.

Voir *Napoléon et l'Empire racontés par le Théâtre*, par Henry Lecomte, (pour paraitre en mars). EDOUARD PÉLICIER.

—

Etymologie de certains prénoms usités au moyen âge (XLI, 97). — M. La Coussière trouvera quelques-unes des étymologies en question, mais fort peu, dans le livre publié (Alcan 1898), par M. Emile Ferrière, sous le titre de : *Etymologie de quatre cents prénoms usités en France.* R. A. M. GILES.

***

Adhemar et *Aymar*, *Aymery* qui paraissent en être des contractions, semblent dériver des deux racines germaniques *adel* noble et *mad* illustre ; on trouve également cette dernière en celtique.

Amiel et *Amaury*, du gothique *amal*, *hemal* qui signifie compagnon. Amaury est le même mot qu'*Amalaric*.

Anessant paraît dériver du germanique *ans asos*, avec la signification de dieu, que l'on retrouve dans *Anselme*, *Ansard*, etc.

Archambaud se retrouve en partie dans le gothique *eng bald*, Imbault. Racines *eng* et *ing*, jeune ; et *bald* audacieux. On trouve aussi en gallois le nom propre *Argant bad*, avec le sens de blanc, brillant.

Artaud paraît se rapporter à l'élément *hard* hardi, cruel, qui a donné *hard ulf* *Hardoux*.

Audouin vient de *hild*, nom de la Bellone scandinave. Saint Audouin portait le nom de Hilduinus, du gothique *Hild-win*.

Aymoin semble être le même mot que Aymon, Egmont, et peut avoir pour origine la racine *ag*, qu'on trouve dans le gaulois *ago maros*, avec la terminaison *mund* main, protection, qu'on trouve dans Edmond, Sigismond.

Beraud, *Bertauld*, de *berth* brillant. *Bermond*, même étymologie avec *mund* comme ci-dessus.

Brun, de *brunn*, se retrouve dans Brunehild, Brunehault, Brunon ; le mot *brun* vient de l'ancien haut allemand.

Dans *Fergant*, il faut voir *wer* et *want*, d'où viennent nos mots guerre et gant, *want* avec le sens de paroi, mur ; c'est un nom de héros.

Gaillard, même étymologie que le substantif gaillard, du celtique *gal*, *gail*, fort, puissant.

Galliot semble avoir la même origine.

Garsin, *Garsile*, comme gars, garse, de la racine *ver*, qui a donné *vir* en latin, et *warwolf*, *gerulphus* loup-garou, avec le sens de virilité.

Gautier, *Walt-her*, *Waltherius*, *Gualterius*, avec le sens de puissance.

Gillebot, de *gisl*, nom d'un cheval mythologique, probablement du char du Soleil, *giesli*, en gothique, signifiant *rayon*, d'où Gille, Gisèle, etc. ; pour la terminaison, voir ce qui a été dit plus haut sur *bold*.

Guigne paraît une contraction de *godwin*, ami de Dieu, qui a donné également *Godin* et *Gondouin*.

Guichard paraît avoir la même origine, *wig* héros, que Gui, Guyet, Guizot ; pour la terminaison, voir plus haut.

Hervé, *her*, armée, guerrier, comme *her ald*, *herbald*, *har-ulf*, *Herbert*, *Herbaud* *Arouet*.

Imbert, *eng* jeune, *berth* brillant, *Ingobertus*, Imbert.

Rigaud, *ri*, héros, *wald* puissance, *Riewald*.

Alise, *Alice*, *Elise* sont le même nom. *Elisa* est le nom que Virgile donne à Didon. Il vient de *Elis*, ville et province du Péloponèse.

On trouve *Alis* chez Plaute. Ἠλις faisait Ἀλις dans le dialecte dorien.

Adèle, *Adelice* vient de *adel*, *adal*, qui signifie noble en germanique et a donné *Adal-berth*, Albert, Aubert ; *Adel-ulf*, Adolphe, *Adeling*, Athalin, etc.

Aldearde, *Andiarry*, de *ald* ancien, qu'on trouve dans le nom d'Odin *Alldafadir*, père des siècles. D'ou *Ald-hard* *Ald-brand*, Aldebaran ; *Ald-gund* Aldegonde. (*A suivre.*) PAUL ARGELÈS.

***

Les prénoms cités par notre collègue La Coussière ont presque tous une origine germanique.

On peut en trouver l'explication dans Lorédan-Larchey, *Dictionnaire des noms*,

contenant la recherche étymologique de vingt mille deux cents noms. Paris, 1880, aux frais de l'auteur, à la librairie Dentu. Imprimé par Berger-Levrault, de Nancy.
MARTELLIÈRE.

* * *

Les prénoms signalés dans le n° du 22 janvier dernier ne sont pas tous aussi étrangers au calendrier ecclésiastique et au martyrologe que le pense l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire*.

Voici, par exemple, ceux que j'ai pu découvrir, avec leur étymologie :

Artaud, *Arthaldus*, évêque de Belley, 1206. (Honoré le 6 octobre.)

Audoin, *Audoenus*, dont nous avons fait saint Ouen, évêque de Rouen, 684 (24 août.)

Gautier, *Walterus*, se rencontre plusieurs fois au martyrologe. Il y a notamment, de ce nom, un abbé de Saint-Martin, de Pontoise, 1099 (8 avril) et un chanoine du Limousin, 1070. (11 mai).

Gillebot (Gillebaut) *Willibaldus*, évêque d'Aichstat, vers 786 (7 juillet).

Hervé, *Hervaeus*, se rencontre plusieurs fois également, le 17 juin (exorciste « fils de Houardon, musicien de Childebert » 6e siècle) et le 16 avril (chanoine de Tours, 1020).

Imbert (Humbert, Hombert) *Honebertus*, religieux, 682 (25 mars). Il y a d'ailleurs un Imbers, patron d'une église entre Neufchâtel et Porrentruy.

Rigaud, *Ricaldus*, honoré comme martyr en Mâconnais (7 octobre).

Bermond, *Veremundus*, abbé d'Yrache, en Navarre, 1092 (8 mars).

Brun, *Brunus*, archevêque en Pologne, 1009 (14 février). Le nom pourrait venir également de Bruno, au cas *Sujet*, — tout comme, par diminutif, Brun est également appelé Brunon.

Eble, il y a un saint Ebles (*Ebulo Evulo*), patron d'une église, en Auvergne.

Lancelot (Lauselot, Lâlo) n'est autre que saint Ladislas, *Ladislaus*, de Hongrie, martyr, 1075 (27 juin)

En ce qui concerne les noms de femmes :

Adelice, Alis, Alise, Aelis, Alaïs, sont un seul et même nom : *Adelaïs*, dont nous avons tiré Adèle, Adélaïde, Alix, Alice.

Le martyrologe en signale deux : le 16 décembre (impératrice, 999) et le 5 février (abbesse, 1015).

Lydie, *Lydia*, marchande, 1er siècle (3 août).

Fine, *Fina*, vierge de Toscane, 1253 (12 mars).

* * *

Voilà pour les noms dont l'origine me paraît certaine. D'autres, qu'on ne trouve pas directement sous la forme signalée, pourraient peut-être s'expliquer sans grande difficulté.

Ainsi :

Adhémar. Il y a un Adelmar, *Adelmarus*, moine du Mont-Cassin au XIe siècle (24 mars).

Aymon est une forme à peine modifiée, un succédané de Amon, *Amo*, 2e évêque de Toul (23 oct.).

Bérenger. Il y a un saint Béreng, *Benignus*, du IVe siècle, honoré à Saint-Epain, en Touraine (25 oct.).

Béraud vient évidemment de *Beraldus*, modification sans doute de *Berardus*, Bérard, que le martyrologe présente deux fois : le 3 nov., (confesseur, dans les Abruzzes, 1130) et le 16 janvier (capucin, 1221).

Berlion ne serait-il pas un diminutif (Berillon) de Béril, *Berillus*, év. de Catane 1er siècle (21 mars) ?

Galiot (Gayot) ne serait-il pas également un diminutif de Gaïe, *Gaius*, martyr honoré à Constantinople ?

* * *

Enfin, pour ce qui est des prénoms totalement inconnus aux catalogues des saints, il y en a. Cette particularité s'explique très aisément. La loi ecclésiastique, rigoureusement observée aujourd'hui, de n'admettre au baptême que des noms de saints, n'a été formulée qu'à une époque relativement récente.

Sans doute, c'était, dès les premiers siècles, une pieuse coutume de donner aux baptisés le nom d'un saint, mais il n'y avait là ni une obligation, ni même un usage général, puisque saint Jean Chrysostome reproche précisément aux habitants d'Antioche de ne pas s'y conformer. (Homélie 21, *in Gen.*)

On ne trouve, à cet égard, aucune prescription formelle avant le XVIe siècle (Conciles de Bordeaux et de Tours, 1583, de Bourges, 1584, et les rituels de l'époque.) Le 30e canon du concile de Nicée, longtemps invoqué à ce sujet, est apocryphe. D'ailleurs, avant la fin du XIIe siècle, on ne portait généralement qu'*un seul nom*, et ce nom était, à ce qu'il semble bien, choisi arbitrairement par les parents, qui suivaient en cela soit leur piété, soit des traditions de famille. E. COLLARD.

Nouvelles de l'Intermédiaire

** La publication imprimée en 1567, par l'architipographe des Pays bas, Christophe Plantin, sous le titre : *La première et la seconde partie des Dialogues françois pour les jeunes enfans : Het eerste ende tweede deel van de Françoische t'samensprekinghen, overgheset in de nederduytsche spracke* était jusqu'ici attribuée à Plantin lui-même. M. Max Rooses, le savant conservateur du musée Plantin Moretus à Anvers, vient de découvrir que cette œuvre était due à la plume de Jacques Grévin. On en trouve la preuve dans la comptabilité de Plantin lui-même.

** Madame Laugier vient de léguer au musée Carnavalet une relique précieuse : le portefeuille où Condorcet a écrit ses dernières volontés, au moment où il allait s'empoisonner dans sa prison de Bourg-la-Reine, comme on sait, avec le poison que son beau-frère Cabanis lui avait préparé et mis dans le chaton d'une bague.

Ce musée s'est également enrichi de toute une série de brevets nommant Delambre membre des académies scientifiques d'Europe et d'Amérique.

** Le Century Magazine commence la publication des papiers inédits du Dr O'Meara.

En 1822, il avait dû éliminer bien des passages concernant les personnes vivantes encore ; aujourd'hui on peut tout faire paraître.

** *La Frankfürter Zeitung*, a découvert dans les archives d'Helsinger, l'ancien Elseneur, un document qui explique pourquoi Shakespeare a fait vivre près de cette ville, au château de Kronbergen Zélande, le prince Hamlet qui naquit et vécut en réalité dans le Jutland. C'est une pièce qui atteste comment un théâtre bâti en 1585 à Elseneur fut incendié pendant une représentation donnée par des comédiens anglais, dont les noms sont ceux précisément, d'artistes que l'on sait avoir appartenu à la compagnie de Shakespeare. On en conclut, avec quelque apparence de raison, que c'est d'eux que le grand poète reçut à leur retour, sur Kronberg et ses environs, ces détails descriptifs qu'il prodigue et dont la précision et la véracité, ont toujours été pour ses commentateurs un sujet de surprise.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Prestation de fidélité faite au roy Notre Sire par les manants et habitants de la ville de Cluny, du 2 mars an 1577. — A propos de la question *Charles IX a-t-il tiré sur les Huguenots*, et des commentaires qui ont suivi, on veut bien communiquer à l'*Intermédiaire* un vieux document qui se rattache à cette époque de notre histoire. C'est « la Prestation de fidélité faite au Roy Notre Sire (Henri III), par les manants et habitants de la ville de Cluny, du 2 mars, an 1577, » cinq ans après la Saint-Barthélemy.

« Jehan Boyer licencié en droit, Juge-mâge des Terres et Juridiction de Cluny, pour Révérend père en Dieu Claude De Guise, abbé, seigneur du d. Cluny, savoir faisons que le samedy, second jour du mois de mars an présent, mil cinq cent soixante et dix sept, en la ville de Cluny, au lieu de notre Demeurance, Nous furent présentées Lois de la part de M. le Bailly de Mâcon, sieur de la Bussière et de Neyronde, avec une copie de certains articles non signés, envoyés à Monseigneur Legrand par Sa Majesté donné à Bloys, le pénultième de Janvier 1577, tendant à ce que eussions à convoquer en assemblée commune et publique Tous un chacun, Les habitans de cette ville de Cluny, tant d'une Religion que d'autre, pour prêter le serment de fidélité à Sa Majesté, et de promettre d'observer en tout et partout ses édits et commandemens, et de ses gouverneurs et commis, et de vivre en union les uns avec les autres, sous l'obéissance de Sad. Majesté, et se conserver par ensemble, eux, leurs villes et leurs familles, suivant que le tout est plus amplement porté et déclaré par lesd. mémoires. Suivant lesquels lettres et commandement à nous fait porté par icelles, cejourd'hui dimanche troisième du d. mois et an, par l'avis des Capitaine, échevins, syndic et autres notables de la d. ville, avons ordonné, à l'heure de dix du matin L'assemblée du conseil être faite en la d. abbaye en la maison de mond. Seigneur suivant la coutume. Puis, avons fait appeler tous lesd. habitans à son de trompe et cri public, à haute voix, de par le Roi par Claude Ray notre sergent de se trouver en L'assemblée publique pour ouir et entendre ce que avions à leur proposer de la part de Sad. Majesté et suivant le commandement à nous fait par mondit Sr le Bailly, où étant tous les ci-après nommés assemblés ; savoir : Mons Claude Bridet substitut du procureur d'office de Monseigneur, Mons Geoffroy Vainy procureur syndic, Louis Marcel Charpy et

Antoine Decret échevins, Mons Claude de Chatillon capitaine de lad. ville, Mons Claude De la roue, etc. Tous manans et habitans catholiques de cette ville de Cluny, leur avons fait entendre en la présence de noble et religieuse personne Dom Gaspart Delacourt sacristain de l'abbaye de Cluny, représentant la personne de Monseigneur, la charge qu'avions de recevoir serment de la fidélité et obéissance que Sa Majesté requiert d'eux, les exhortant en tant qu'en nous était, qu'il désirait l'honneur de Dieu, la conservation de l'Etat et du Royaume et le repos du public, de satisfaire à l'intention de Sa Majesté, non point de parole seulement, mais aussi par effet, et se montrant tels à l'avenir, qu'ils jureraient et promettraient Entre nos mains. Ce fait, et après lecture des dits mémoires, avons fait lever la main dextre à un chacun étant en ladite assemblée, qui ont promis tous et juré de vivre sous l'obéissance de Sad. Majesté et de ses edits, et d'employer corps, biens et vies, pour la manutention de la Religion Catholique, apostolique et Romaine, pour l'entretenement de l'Etat et du Roi Henry à présent régnant, leur souverain prince et seigneur, et pour l'entretenement et conservation de leur ville, pays et famille ; Et pour cet effet, ont promis et juré de se secourir et soulager l'un l'autre et de suivre les commandemens sur ce ordonnés par Sadite Majesté. Comme au semblable de tenir en sureté de tout leur pouvoir ceux de la Religion prétendue réformée qui se conformeront à la volonté de Sa Majesté et vivront paisiblement suivants ses édits et commandemens. Ce fait, avons mis tant ceux de l'une que de l'autre Religion qui se comporteront selon ce que dessus est dit en la protection et sauvegarde de Sa Majesté et les avons mis à la garde l'un de l'autre deffendant aux uns et autres de se molester et inquiéter par paroles et effets mais de vivre paisiblement et en union conservant et gardant en ce l'autorité et état du Roi. Ordonnant au surplus que ceux qui prétendent demeurer en l'opinion de la Religion prétendue réformée seront appelés pour venir par tout le jour par devant nous pour prêter le serment et déclarer leur intention et volonté sur le contenu et ezdits articles, comme au semblable les femmes familiers et domestiques des absents, pour venir déclarer la cause de leur absence, et de dire où ils sont, et ouir ce qu'il leur sera enjoint et commandé de la part de Sa Majesté par nous.

Et le même jour, avons mandé quérir par Claude Roy notre sergent, Les ci-après nommés ; savoir : Alexandre Olaude, Jean Pélissard, etc, etc, et Pierre Alamartine (1), Manans et habitants de ladite ville, Lesquels se sont comparus par devant nous, et après avoir entendu L'intention de Sa Majesté, que leur avons déclaré comme ci-dessus est contenu, ont dit et déclaré en la présence de Mons Etienne Vaillant procureur général de Monseigneur, qu'ils entendent suivre la Religion prétendue réformée, Sous l'obéissance de Sa Majesté et de ses édits, promettant de vivre pacifiquement avec leurs concitoyens qui sont de la religion catholique, en bonne paix, union et concorde comme ils ont fait ci devant, les secourir et soulager en ce qui sera de leur pouvoir, et d'employer corps, biens et vies pour l'entretenement de l'Etat et du Roi Henry à présent régnant, leur souverain prince et seigneur et conservation de leur ville, pays et familles ; moyennant laquelle déclaration, et promesses faites par les susnommés, les avons mis et mettons sous la protection et sauvegarde de Sad. Majesté, comme ci-dessus est dit, sans faire aucun exercice public de lad. Religion. Et pour ce qu'avons été avertis qu'aucuns s'étaient absentés de cette ville, entre autres Mons Gabriel Filloux jadis procureur d'office Jheresmie (Jérémie) Desplanchet et Pierre Fornier marchand, de cette ville, étant du nombre de ceux qui détenaient et occupaient aux derniers troubles Le Chatel et maison fort de L'Ordor, avons fait venir pardevant Notre Dame Benoite Desfiliome femme dud. Fornier, Laquelle, sur ce enquise, nous a dit, que dès six semaines ençà, Led. Fornier son mari s'est absenté de cette ville, et n'en a su nouvelle, il y a près d'un mois, qu'il lui envoya une lettre écrite et dattée de la ville de Genève ; qu'elle ne sait où il est, ni l'occasion de son absence Pourquoi nous avons fait entendre à lad. Dame Benoite L'intention de Sa Majesté, qui désirait de voir vivre son peuple sous son obéissance, en L'observation de ses Loix, en paix et union, voulant qu'un chacun de ses sujets qui se rendraient doux et pacifiques en leur mai-

(1) Alamartine est la forme première du nom de la famille de l'Illustre poète des *Méditations* originaire du maconnais.

son sans s'absenter ni distraire pour suivre les factieux, fussent conservés [en leurs corps et biens, et familles ; Partant, lui avons ordonné de le faire entendre aud. Fornier son mari, et à cet effet, qu'il ait à se retirer en cette ville et en sa maison ; et prêter le serment de fidélité à Sad. Majesté, entre nos mains dans quinze jours prochains ; A faute de quoi avons déclaré que ses biens seront saisis et mis sous la main de Sad. Majesté, et réputé comme Rebelle. Nous étant diligemment enquis, avons été avertis que led. Desplanchet Depuis quelque temps en çà, s'est retiré avec sa femme en la ville de Genève ; et quand aud. Filloux, Le bruit est commun qu'il n'a été vu en ce pays sous quatre mois passés, ne sachant où il est pour le présent ; comme au semblable, avons été avertis que Antoine Pelletrat et sa famille sont à la Vallette près Chaumont, qu'ils ont amodié de Mr de la Guiche ; et Jean Mignot dit Rochefort, à Vaux près de St-Ythaire où il s'est marié avec la veuve du capitaine de Besanceuil. En Témoin de quoi avons signé Cettes de ma main et fait signer par notre Greffier les an, jour, et lieu susdits. Signés à la minutte Boyer. par ordonnance, Sirlier.

(A Suivre).

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Un bibliophile demande si un confrère obligeant habitant Paris consentirait à lui prêter les jugements du tribunal révolutionnaire de Paris, la liste générale des Emigrés et la collection du MERCURE DE FRANCE (l'ancien) par un ou deux volumes à la fois, si cela lui convenait, après avoir donné toutes les garanties voulues.

RAOUL DE ST-MELENC. — Les photographies faites gratis appartiennent au photographe, d'après des jugements tout récents.

M. E. DE VILLIERS. — Votre demande a été transmise à l'interessé.

FIRMIN. — D'où tenez-vous ce renseignement ? Où placez-vous la tombe de St-Simon.

C. DE LA BENOTTE. — Si vous désirez de plus amples renseignements sur la famille d'Alvimare, un de nos collaborateurs qui a conservé tous les papiers de cette famille veut bien se mettre à votre disposition.

MM. SUS ET A. D. — Merci pour votre offre si obligeante, mais notre correspondant M. Martin désirait avoir des papiers timbrés, pour effets de commerce, modernes.

UN JEUNE CHERCHEUR. — Merci de votre communication sur la longévité humaine, mais nous avons déjà tant publié sur cette question.

ALPHONSE RENAUD. — Même réponse en ce qui concerne la longévité humaine. Quant aux conseils à donner aux personnes malheureuses, ils diffèrent beaucoup avec leur caractère, leur position, leur sexe, la cause de leurs malheurs, etc.

Nous croyons, comme vous, les mâts de cocagne antérieurs à 1768.

Pour les lunettes, vous n'êtes pas d'accord avec Larousse où on lit qu'il faut venir jusqu'au XVIe siècle pour découvrir quelque indice de la connaissance des lunettes et du pouvoir des verres combinés.

La question de la taille a été traitée dans le volume XXXIX, de même que celle des draps de lits.

DOCTEUR BOUGON. — Nous sommes de votre avis sur la quantité innombrable des îlots ethniques, ce qui oblige à renoncer à en faire une énumération complète.

M. HENRI TAUSIN. — Merci de votre obligeance à laquelle nous aurons recours au besoin.

B. N. — Le statère était une monnaie grecque, d'or ou d'argent. Le statère d'or valait 20 drachmes, celui d'argent 4.

C. DE St-M. — Citation déjà faite XLI, 172.

Un de nos abonnés désirerait se procurer une croix de commandant de la Légion d'honneur époque de 1806 à 1814, c'est-à-dire surmontée de la couronne impériale. Nous transmettons son désir à nos collaborateurs.

ERRATA

XLI, 235 *Le Plan de Paris*, lire est *assez invraisemblable* au lieu de *assez vraisemblable*.
XLI, 241. *Palais ducal de Venise*, lire XVIe siècle au lieu de XIV.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond.

XLIe Volume — Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois. — 28 Février 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 872 — Téléphone N° 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Zola, rédacteur occasionnel à « l'Aurore ». — Je possède les articles ci-après, publiés par Zola dans l'*Aurore :*

13 janvier 1898, *J'accuse... Lettre au président de la République.* 22 février 1898, *Déclaration au Jury.* 14 avril 1898, *Réponse à l'assignation.* 28 mai 1898. *Mon père.* 16 juillet 1898, *Lettre à M. Henri Brisson.* 20 juillet 1898, *Pour la preuve.* 5 juin 1899, *Justice.* 12 septembre 1899, *Le cinquième acte.* 22 septembre 1899, *Lettre à madame Alfred Dreyfus.* 19 décembre 1899, *Lettres au général de Galliffet et à M. Waldeck-Rousseau.* 23, 24 et 31 janvier 1900, *François Zola.*

Pourrait-on me dire si ma collection est complète, et, dans le cas contraire, m'indiquer les articles qui me manquent, ainsi que les dates auxquelles ils ont été publiés dans l'*Aurore* ? G. CATEL.

—

Testament du père de Voltaire. — On demande si les biographes de Voltaire ont eu connaissance du testament de son père qui vient d'être découvert aux Archives départementales de la Seine, — auxquelles l'*Intermédiaire* se propose de faire de nombreux emprunts, — et que nous reproduisons :

Du testament de Me François Arouet, trésorier payeur des espèces de MM. de la Chambre des comptes à Paris, y demeurant...

Je déclare que, pour de bonnes et justes considérations, je me sens obligé de substituer comme je substitue tout ce qui reviendra et appartiendra à mon fils François-Marie Arouet de Voltère par ledit legs universel aux enfants qui naîtront de lui en légitime mariage, et à deffaut d'enfans à son frère aîné et à sa sœur et à deffaut d'eux, à leurs représentans, desquels biens afférents à mondit fils de Voltère, il n'aura que l'usufruit et jouissance sa vie durant, à l'effet de quoy je veux qu'il soit fait employ en fonds d'héritages ou rentes par le tuteur qui sera nommé à ladide substitution. suivant les avis de parents en tels cas requis et accoutumes. S'il arrivait néanmoins que mondit fils de Voltère, parvenu à l'aage de trente cinq accomplis prit une conduitte réglée et telle que j'aurais bien voulu luy inspirer, en ce cas, comme je ne fais ladite substitution que dans la juste appréhension qu'il ne dissipe le peu de biens que je lui laisse, et ne tombe dans le besoin...

—

Le chansonnier Gallet. — Un de nos savants confrères pourrait-il nous indiquer les prénoms du chansonnier *Gallet* qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle, ainsi que les noms et professions de ses père et mère ? Avait-il des frères et sœurs ? E. TAUSSERAT.

Connaît-on l'endroit précis où s'ouvrait, à la pointe Saint-Eustache, sa boutique, siège des joyeuses réunions qui donnèrent naissance à l'ancien *Caveau* ?

Il a déjà été un peu question de Gallet (XXXIX, 789). *Réd.*

—

Les Juifs et les arts. — Dans *Résurrection*, Tolstoï met en lumière, d'un mot, les aptitudes musicales des Juifs. D'où peut venir cette disposition particu-

lière ? Quels sont les Juifs qui se sont illustrés dans l'art musical ? On connaît Meyerbeer, Halévy, Bizet, Mendelson, Offenbach ; on voudrait avoir un petit tableau des grands musiciens israélites et de leurs œuvres. FIRMIN.

—

Dame à portrait. — *Madame Swetchine*, par le comte de Falloux, t. I p. 24, (Didier, 1872) :

« L'impératrice (femme de l'empereur Paul, de Russie) avait nommé dame à portrait la princesse de Tarente, que l'empereur avait connue à Paris, chez son père, le duc de Châtillon, et chez son grand-père, le duc de La Vallière ».

Dame à portrait ! qu'est-ce que cela signifie ? HOPE.

—

Œuvres des sculpteurs Le Moyne. — Je serais reconnaissant à ceux de nos lecteurs qui m'indiqueraient où se trouvent, à leur connaissance, mais en dehors des monuments publics, civils ou religieux, des œuvres des sculpteurs Jean-Louis, 1665-1755 ; et Jean-Baptiste Le Moyne, 1704-1778 ; de même pour des œuvres de Jean Le Moyne, 1638-1713, peintre, graveur et décorateur de l'Académie.

Enfin, je désirerais savoir où se trouvent deux portraits à mi-corps, peints sur cuivre avec beaucoup de finesse — ovale — haut. 22 cent. 1/2 sur 17 cent 3/4 de large — peints par Helle, vers 1650.

(Catalogue de la vente Pierre-Hippolyte Le Moyne, 1828) portraits du père de Jean Le Moyne, Louis Le Moyne et de sa femme Catherine Guillain, fille du fameux sculpteur. LE MOYNE.

—

Où Duverne de Presle est-il mort ? — Le *Dictionnaire historique de la Révolution*, du docteur Robinet, dit, t. I, p. 730 :

Duverne de Presle, né à Giverny (Nièvre), agent royaliste en l'an V, condamné à mort, puis gracié au XVIII fructidor an V (1797), il ne cessa de servir la police sous les différents ministères qui se succédèrent.

Je voudrais savoir où et quand est mort Duverne de Presle, s'il a laissé des écrits rectificatifs de ses actes et où je pourrais trouver une biographie qui parle de lui, de 1797 à sa mort.

B. DE ROLLIÈRE.

Bibliographie des œuvres de Saint Simon. — Pourrait-on nous donner l'indication des œuvres de Saint-Simon publiées à ce jour ? Mémoires — Ecrits inédits — Ambassade en Espagne — Projets de gouvernement du duc de Bourgogne.

Y-a-t-il autre chose que le public puisse se procurer sur ce grand écrivain ?

—

Blason à trois poireaux. — J'ai une grande toile représentant une dame, à mi-corps, avec coiffe de veuve et vaste mouchoir noué au cou. Ce blason, daté de 1696, l'accompagne : *Taillé : au 1 de sinople, à deux roses d'argent ; au 2 de gueules, à trois poireaux d'argent, rangés en pals*. A quelle famille des Pays-Bas ou d'Allemagne, sans doute, appartient ce blason ? Quelle pourrait être la personne représentée ? V. ADVIELLE.

—

Être toqué de quelqu'un ou de quelque chose. — Dans sa *Semaine théâtrale* du 5 février (*Journal des Débats*,) le nouvel académicien M. Faguet, à propos de la pièce le *Béguin*, se demande si l'expression *être toqué de quelqu'un* ne viendrait pas de la *toque*, qui sert quelquefois de couvre-chef, plutôt que du *toc* d'un marteau ou d'un autre instrument. Les intermédiairistes philologues voudraient-ils donner leur opinion sur ce point, et aussi quelques renseignements sur l'origine de cette locution et ses premières apparitions ? DESABLINS.

—

An Englishman in Paris. — Il me tombe dans les mains un ouvrage en deux volumes, portant ce titre et édité à Leipzig chez Heinemann et Balestier, à Paris chez Hachette. L'auteur déclare qu'il vivait dans la société de Palmerston et néanmoins qu'il fréquentait le quartier latin ainsi que les personnages devenus célèbres dans le second quart du siècle, tels que Balzac, Delacroix, le docteur Véron, etc. Il se croit tenu à garder l'anonymat. Il raconte sur ce milieu des anecdotes très curieuses. Peut-on lever le voile sous lequel il se cache ?

* * *

Alexandre Dumas père prédit, dès 1848, Sadowa et Sedan. — Le même anglais raconte que, se présentant, en 1848, aux élections, à Joigny, le grand romancier prononça ces paroles :

Géographiquement, la Prusse a la forme d'un serpent, et, comme lui, elle ne paraît assoupie que pour rassembler ses forces afin d'engloutir tout ce qui l'entoure : Danemark, Hollande, Belgique, l'Autriche ensuite et peut-être, hélas, la France aussi.

Peut-on retrouver ces paroles dans un journal de l'époque ? Cette sûreté de coup d'œil pour un homme de grande imagination serait intéressante à vérifier !

PAUL ARGELÈS.

—

Le chapitre des responsabilités. — Au cours de son procès, Carrier produisit une lettre que lui avait écrite Hérault de Sechelles et dans laquelle son collègue lui disait :

Frappez de grands coups, mais en laissant toujours la responsabilité aux subalternes.

Est-il exact qu'Hérault de Sechelles ait jamais professé cette maxime machiavélique, et la pièce que présenta Carrier était-elle une copie de la lettre de son correspondant, ou l'original lui-même ?

SIR GRAPH.

—

Vieilles coutumes. — Je lis, dans le recueil de Sallentin, qu'au commencement du XIXe siècle, les femmes de l'île de Man sortaient encore enveloppées d'un voile qui devait être leur linceul.

Cette coutume macabre existe-t-elle encore ? A-t-elle même jamais existé ?.

ALPHA

—

Une maîtresse de Louis XV. — Est-il vrai, comme l'affirme Jouslin de la Salle dans ses *Souvenirs* publiés par *le Carnet historique et littéraire*, que Louis XV ait aimé Mme de Luzy, actrice de la Comédie-Française ?

RIP-RAP.

—

Hackert (Jacques-Philippe) — Un peintre allemand, Jacques-Philippe Hackert, a peint, au XVIIIe siècle, des vues du Tréport, de Dieppe, de Saint-Valery-sur-Somme.

Et Nicolas Dufour a gravé de belles reproductions de ces tableaux originaux : 1re *Veue du Tréport en Normandie* ; 2me *Veue du Tréport en Normandie, etc.*

L'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où se trouvent actuellement ces peintures d'Hackert ?

J. P.

Rentiers de l'Hôtel de Ville. — La liste des rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris, antérieurement à 1789, a-t-elle été publiée ? Sous quel titre ?

* * *

Dénominations anciennes des demeures de la noblesse. — En outre des dénominations de : *châtel*, *château*, *principal château*, *logis*, *manoir*, *ménil ou mesnil* et *ménillet*, *maison et repaire noble*, existait-il, dans les anciennes provinces françaises, d'autres expressions servant à désigner les demeures de la noblesse et de la bourgeoisie ?

CAM.

—

Lancret (Nicolas). — Le « peintre de fêtes galantes » Nicolas Lancret, a peint les quatre saisons, en quatre tableaux : le *Printemps*, l'*Eté*, l'*Automne*, l'*Hiver*.

Un intermédiairiste, versé dans les œuvres de peinture, pourrait-il me dire dans quel musée ou dans quelle collection particulière se trouvent conservés ces tableaux, particulièrement « l'Automne » ?

J'ai sous les yeux les Saisons, gravées par Nicolas De Larmessin (planche de 39 c. l. sur 33 c. h.)

J. PÉRIN.

—

Blondel de Néel. — Je vois annoncer les œuvres de ce trouvère du XIIe siècle, sous ce nom ; n'est-ce pas plutôt Blondel de Nesle, ce dernier nom « Nesle » étant le lieu de sa naissance, comme il y en a eu beaucoup d'exemples ?

F. P. MAC RÉBO.

—

Courses de chiens. — Un tableau peint, du temps de Louis XIV, représente une course de chars attelés à des lévriers, les uns à un char à l'antique, les autres à une charrette. Ces attelages sont conduits par de jeunes garçons, et cette course doit avoir eu lieu au jardin des Tuileries. Existe-t-il une narration ou anecdote rappelant cette course ?

E. GANDOUIN.

—

Valet de chambre du roi. — Ce titre s'achetait-il sous Henri IV ? Quelle prérogative conférait-il et quel était le service qu'il obligeait à remplir auprès du monarque à cette époque ?

XVI B.

Voyez Ludovic Lalanne. *Dictionnaire*.

Revue de Versailles et de Seine-et-Oise. — Je possède le tome Ier de cette très intéressante revue, qui vit le jour en 1841, et qui est restée inconnue à Eugène Hatin. Pourrait-on me faire connaître l'année où elle a cessé de paraître et le nombre de volumes dont elle se compose ? PAUL PINSON.

—

Fresques reportées sur toile. — Je connaissais bien le rentoilage des tableaux, qui consiste à reporter la peinture sur une nouvelle toile, soit en conservant l'ancienne, soit en l'enlevant délicatement ; je sais que plusieurs tableaux célèbres ont subi cette opération

Je crois même qu'un changement de ce genre a été exécuté sur le tableau de la *Sacristie* de Fortuny, quoiqu'il fût peint sur panneau de bois. Mais il paraît qu'on aurait poussé l'art de transporter les peintures jusqu'à reporter sur toile des fresques murales. Un intermédiairiste pourrait-il me confirmer le fait et m'indiquer où on pourrait trouver un spécimen de fresques ainsi détachées du mur sur lequel elles avaient été peintes primitivement ?

F. R.

—

Commérage. — Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire du XVIIIe siècle. J'ai consulté, à cet effet, l'*Académie* (édition de 1784) et Richelet.

Je l'ai trouvé employé pour la première fois dans un article de critique littéraire, publié dans le *Journal encyclopédique de juillet 1776* (page 107). Cet article concernait un recueil portant ce titre : *Fables et contes dédiés à S. A. I. le grand duc de toutes les Russies.* Le mot commérage se trouve dans la fable intitulée : *Le jars, le dindon et le paon.*

A-t-il été employé auparavant ?

A quelle époque lui a-t-on fait les honneurs du dictionnaire ?

HAÏM BOUCRIS.

—

Vandalisme royaliste. — Victor Hugo écrit, dans *Choses vues*, qu'à Reims, en 1825, avant les fêtes du sacre, des ouvriers durent démolir des ornements en saillie sur la façade de la cathédrale, dans l'éventualité d'accidents qu'on eût certainement attribués à la malveillance. Ces débris artistiques gisaient sur place.

C'est ainsi que Victor Hugo ramassa une superbe tête de Christ qui lui fut volée en 1851. Sait-on si mention fut faite et si note fut prise de ces actes de vandalisme ? Sait-on encore ce qu'est devenue cette tête de Christ soustraite à Victor Hugo ?

H. QUINNET.

—

L'origine d'une fable. — Je trouve dans les *Mémoires* du comte de Sémallé que Carnot vint à Coblentz en 1790, avec plusieurs officiers d'artillerie ; il y serait resté, si le mauvais accueil qu'il reçut des émigrés ne l'avait décidé à retourner en France avec ses camarades.

Or, la *Biographie portative des Contemporains* écrit en 1826 :

Carnot passa les premières années de la révolution dans la solitude et l'obscurité, ce qui a permis à quelques biographes d'imaginer une fable ridicule, en le faisant émigrer pendant ce temps-là à Coblentz ; mais les suffrages des électeurs du Pas-de-Calais vinrent l'arracher à sa studieuse retraite et lui offrir l'occasion de se révéler à la France, peu de temps après son mariage avec la fille d'un riche habitant de Saint-Omer, M. Dupont.

Nous acceptons très volontiers la version de la *Biographie portative* ; mais quelle peut bien être l'origine d'une *fable* dont les *Mémoires* du comte de Sémallé viennent de nous faire entendre le dernier écho ? D'E.

—

Coïncidence ou réminiscence. — Tout le monde a entendu raconter que pendant les journées de juin 1848, un certain nombre d'ouvriers allèrent trouver le baron de Rothschild, et lui demandèrent de partager avec eux sa grosse fortune. Le financier tirant d'un tiroir une certaine somme, offrit de la partager, par parts égales, entre tous les assistants. Et comme ceux-ci se récriaient, il leur tint le raisonnement suivant : « Si je dois partager ma fortune, ce n'est pas avec vous seulement ; mais avec l'intégralité des habitants du pays. J'ai fait mon compte ; je garde le reste pour le distribuer à ceux qui ne sont pas encore venus ».

Or, je trouve dans un recueil intitulé : *Elite de bons mots*, tome Ier, Amsterdam, 1745, une anecdote qui renferme beaucoup d'analogies avec cet incident :

Schaschroch, fils de Tamerlan, était un prince naturellement avare. Un vendeur de pots de terre se présenta à lui et lui demanda s'il ne tenait pas pour véritable la doctrine de

la religion mahométane qui enseigne que tous les Musulmans sont frères; Schaschroch répondit qu'il la tenait pour véritable. Le vendeur de pots répartit : « Puis que nous sommes tous frères, n'est-ce pas une injustice que vous ayez un si grand trésor, et que je sois dans le besoin d'une pauvre maille ? Donnez-moi au moins la portion qui me revient en qualité de frère » Schachroch lui fit donner une pièce de monnoye d'argent de la valeur d'environ trois sols ; mais il n'en fut pas content et il dit : « Quoi, d'un si grand trésor il ne m'en revient que cette petite portion ? » Schaschroch le renvoya et lui dit : « Retire-toi, et ne dis mot à personne de ce que je t'ai donné. Ta portion ne serait pas si considérable, si tous nos autres frères le scavoient ».

M. de Rothschild connaissait-il cette anecdote ; ou son raisonnement fut-il l'effet d'une simple coïncidence ?... Ou bien encore, toute cette histoire n'est-elle pas apocryphe ? HAÏN BOUCRIS.

—

Villes du rivage atlantique disparues. — La question relative au Pertuis d'Antioche, traitée dernièrement dans nos colonnes, en appelle une autre : celle d'une ou plusieurs villes de la France, situées sur les bords de l'Océan et englouties dans un cataclysme. Il est certain qu'il y a eu disparition de cité, mais y en a-t-il eu autant que les légendes le disent ? Telle est la question.

En Bretagne, chaque côte aurait eu sa ville engloutie, à commencer par Ys, célèbre surtout depuis l'opéra-comique du *Roi d'Ys*. En redescendant vers le sud, voici que la côte saintongeaise a également sa ville.

Descendons encore et nous trouvons, à l'embouchure de la Gironde, la tradition de l'envahissement par les mers d'une localité appelée les Olives (?), bâtie entre l'îlot rocheux où se dresse le phare de Cordouan et l'extrémité nord du Médoc. On prétend voir, à marée basse, les vestiges des maisons.

Légende tout cela, et légende tout le long de la côte. Il serait bon de tâcher de savoir où se trouve vraiment la ville disparue, qui, avec le temps, s'est trouvée *légendée* en plusieurs cités englouties, souvent d'une façon surnaturelle.

GARUMNUS.

Voir les études de M. René Basset dans la *Revue des Traditions Populaires* t. XIV et XV. *Réd.*

—

Le chat porte bonheur. — D'où vient cet usage qu'anciennement les maçons, en construisant une maison, enfermaient un chat vivant entre deux pierres creusées *ad hoc*, prétendant porter ainsi bonheur à l'immeuble ?

On retrouve fréquemment des chats desséchés dans les démolitions des maisons parisiennes. MAUREPAS.

—

Le temple de la jeunesse. — Quelle est l'église parisienne qui fut, pendant la révolution, un temple consacré à la jeunesse ? HENRIETTE LAROZA.

C'est l'église Saint-Gervais. *Réd.*

—

Quel était donc cet auguste monarque ? — Dans ses intéressants *Mémoires*, la marquise de la Ferronays raconte sur son beau-père cette piquante historiette :

Pendant l'émigration, M. de la Ferronays fut appelé à la cour d'un prince régnant d'Allemagne ; et cet illustre personnage lui tint à peu près ce langage :

— Je ne puis avoir d'enfant et il faut absolument que j'aie un héritier. Passez la nuit chez ma femme ; mais vous ne la reverrez jamais.

M. de la Ferronays accepta très volontiers cette mission de confiance ; et, comme le dit très nettement sa belle-fille « les vœux du mari complaisant furent exaucés. »

D'ailleurs, pour être un homme galant, on n'en est pas moins un galant homme ; et M. de la Ferronays tint ce serment que lui avait demandé le prince d'Allemagne ; il ne chercha jamais à revoir l'héroïne de son roman d'une nuit, renouvelant ainsi le mélancolique dénouement du joli conte *Point de lendemain*.

Mme de la Ferronays n'a pas voulu trahir l'incognito du mari et de la femme ; mais quelque intermédiairiste, moins discret, aurait-il la clef d'un mystère dont la révélation n'amènera, je le suppose, du moins, aucune complication diplomatique?

PAUL EDMOND.

—

Abbé de Schulemberg. — Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estocquois de Schulemberg, arrière-petit-neveu du maréchal de Schulemberg et petit-fils d'un page de Louis XIV, né en 1720, mort en 1779, fut promoteur général de la Chambre souveraine du Clergé, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, aumônier de la comtesse de Provence.

Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait m'indiquer les ouvrages ou Mémoires qui donnent quelques renseignements sur cet ecclésiastique.
A. E.

Ce nom ne figure pas dans la liste des chevaliers de l'Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, publiée par M. de Marsy dans la *Revue Nobiliaire* V et XII. *Réd.*

—

Mémoires d'un officier français, prisonnier en Espagne. — Puisque quelques collaborateurs de notre curieux recueil viennent de nous donner une nomenclature assez complète des ouvrages relatifs aux prisonniers français à Cabrera ou sur les pontons anglais, peut-être me pourront-ils donner le nom de l'auteur de : *Mémoires d'un officier français prisonnier en Espagne,* par un officier de la Garde Royale. Paris, Boullaud, 1823. 8°, 333 p.
L'Ex-Artilleur.

—

La Chine contemporaine. — Pourrait-on nommer l'auteur anonyme de *La Chine contemporaine d'après les travaux les plus récents, traduction de l'allemand par A. J. du Bosch*, 1860, 2 vol. in-18, Paris, A. Bohné libraire, rue de Rivoli, 170, Bruxelles, Fr. Van Meenen et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue de la Putterie 33, 304 et 272 pages ? Nauroy.

—

Le Poitevin de Lacroix. — J'ai acheté dernièrement un in-folio composé de découpures de journaux et d'un grand nombre d'extraits datant de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

Sur la première page, je lis ceci :

Extraits faits par Louis-Antoine-Charles Le Poitevin de Lacroix, auxquels sont joints quelques remarques sur les lieux qu'il a habités ou parcourus, etc.

J'ai donné ce recueil à mon petit-fils, Casimir Letourneur, comme témoignage de ma tendresse, etc.

Signé : Le Poitevin de Lacroix, âgé de 83 ans.

Me serait il possible d'avoir des renseignements biographiques sur ce Le Poitevin de Lacroix ? Raoul de St-Melenc.

—

C. Dussault. — Je possède une aquarelle d'un fini extraordinaire, représentant une bayadère, et signée C. Dussault, 1851. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cet artiste ? G. Catel.

—

Documents manuscrits relatifs à l'histoire de Luzarches. — En 1864, M. Alexandre Hahn, greffier de la justice de paix de Luzarches, mort il y a quelques années, a publié une brochure intéressante sur l'histoire de Luzarches et des environs. En tête, on trouve une Table chronologique de pièces relatives à l'histoire de cette localité, réunies par l'auteur. Sait-on si ces pièces ont été recueillies par la municipalité et déposées aux archives ? Dans le cas contraire, quand ont-elles été vendues ? Paul Pinson.

—

Propriété littéraire. — J'ai un dossier de lettres d'un général de l'empire. Je l'ai acheté aux héritiers d'un collectionneur qui, lui-même, le tenait d'un chiffonnier. — La plus récente de ces lettres est de 1807. Puis-je les publier dans une revue historique, sans avoir à en demander l'autorisation à la famille de l'auteur ?
Tescani.

—

Léon Bloy et le « Désespéré ». — Un catalogue du libraire Deman, de Bruxelles (n° 7. Janvier-février 1900) porte l'annonce suivante :

2943. Bloy (Léon). Le Désespéré. Paris, Tresse et Stock. 1887, in-12, br. couv. 7 fr.
Véritable édition originale qui donne le texte intégral modifié dans l'édition Soirat.

J'ai toujours cru, au contraire, que l'édition Tresse n'est que l'édition Soirat expurgée.

Quel est celui qui erre ? Le libraire ou moi ? G. Catel.

—

Allez, marchez ! — « Cette interjection bas-normande, (dit le *Dictionnaire du patois normand*, par MM. Robin, Le Prévost, Passy et de Blosseville ; Evreux, 1879) est connue de tout le monde, même à Paris, grâce à la petite comédie de *Gaspard-l'Avisé*, qui l'a popularisée, il y a cinquante ans environ, au beau milieu des événements de 1814 et de 1815. »

Peut-on savoir quel est l'auteur de cette comédie, quel en est le sujet et le pourquoi de cet : Allez, marchez ?
Gustave Fustier.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Pseudonymes de certains journaux à dévoiler (XLI, 98).— XX. n'est jamais une signature aisée à déchiffrer, à moins d'être favorisé de confidences spéciales. D. Yvan, ou mieux, le docteur Yvan, a été un ami d'Emile de Girardin et du prince Napoléon, qui a collaboré un peu capricieusement à la *Presse*, non seulement en 1844, mais beaucoup plus tard. Quant à Ad. J. à l'*Illustration*, c'est une signature abrégée, mais nullement déguisée, d'Adolphe Joanne, fondateur de ce journal, en société avec Edouard Charton et le libraire Paulin. G. I.

*
* *

Le docteur Melchior Ivan n'a point été un pseudonyme, mais un nom réel, très réel. Celui qui a porté ce nom a été un homme d'une rare distinction d'esprit et dont je me flatte d'avoir été l'ami. Docteur en médecine, très savant en botanique, il avait de bonne heure épousé la doctrine des saint-simoniens, vivant aux côtés du père Enfantin et d'Arlès Dufour. Il s'entendait à bien écrire. Sous Louis-Philippe, il avait fait partie de la fameuse ambassade de Chine dont M. Lagrénée était le chef. A son retour en France, il a publié la relation de ce voyage, un livre qu'on lit avec plaisir. La république du 24 Février le trouvait logiquement parmi ceux qui l'acclamaient. En 1849, le Var l'envoyait comme représentant du peuple à la Législative, où il figurait en qualité de secrétaire, présenté par la gauche. Au 2 Décembre, il était au nombre des proscrits et se réfugiait à Bruxelles, à côté de Victor Hugo. Rappelé sur la demande du prince Napoléon, qu'il connaissait personnellement, il passait de l'exil à un bureau du ministère de l'Algérie, ce qui ne l'empêchait pas de collaborer à la *Presse*. Il s'était donc rallié à l'empire, ce que lui reprochaient amèrement ses anciens amis. — Mais quoi ! disait-il sous forme d'excuse. Au Palais-Royal, résidence du prince Napoléon, il se trouvait souvent à la table de cette Altesse avec bon nombre d'insoumis : Sainte-Beuve, Ernest Renan, H. Taine et deux républicains de marque : Berthelot, le grand chimiste, et P.-J. Proudhon, l'inexorable démolisseur. — Voilà ce qu'il me disait. — J'ai pu le revoir en 1870, au moment de nos désastres. Il était profondément attristé de voir s'écrouler notre grand pays. « J'en mourrai », me disait-il avec des larmes dans la voix. A quelques jours de là, en effet, il est allé finir dans une petite propriété rurale qu'il avait aux environs de Nice.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Quand on craint la lumière, on fait l'obscurité. L'auteur ? (T.G., 740). — Interruption décochée par M. Estancelin, député à l'Assemblée nationale, à un ministre dont il ne se rappelle pas le nom, et qui, vraisemblablement, et comme il est d'usage, cherchait, par des explications ambiguës, à rallier une majorité. L'auteur, et bien inconscient, était M. Estancelin lui-même, qui m'affirme n'avoir, au cours de sa longue carrière, d'autres vers à se reprocher que ce pompeux alexandrin. HENRI D...S.

—

Livrets typographiques (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XLI, 63). — On trouvera des spécimens remarquables de ce que peut produire l'imprimerie de ce temps, dans le très-beau *Catalogue de l'exposition de gravures anciennes et modernes, 4 juillet 1881*, 1881, in-4°, Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain.

NAUROY.

—

Un air et une chanson de l'empire à retrouver (XXXVIII). — La chanson que fredonnait l'empereur à Austerlitz :

Ah ! comme il y viendra ! ah ! ah !...

est antérieure à la première république.

E. GANDOUIN.

Parfait! mais où peut-on en prendre connaissance ?

—

Les Mémoires de Marbot (XXXVIII, XXXIX). — Lire le *Carnet de la Sabretache*, revue militaire rétrospective publiée mensuellement par la Société la *Sabretache*, chez Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts ; n° 85, 31 janvier 1900, pp. 53 à 62 :

Le général de division Marbot (Antoine) dans les Pyrénées occidentales, 1794.

Avec mention : *A suivre.*

C'est un recueil de rapports du premier général de Marbot, *le père* des deux autres généraux. Il est précédé d'un *Avant-propos* du vicomte de Boislecomte, petit-gendre du général-écrivain, l'auteur des *Mémoires*. Cette courte préface commence ainsi, donnant raison à mes appréciations, publiées par l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1898 :

L'éclat jeté sur la personnalité du général baron de Marbot, par la publication de ses *Remarques critiques* (1) et surtout par ses *Mémoires*, a laissé dans l'ombre la figure de son père, homme de moyens et de caractère, qui exerça les plus hautes fonctions publiques et se distingua en combattant, dans des conditions particulièrement difficiles, dans les Pyrénées et en Ligurie.

Cette publication du *Carnet de la Sabretache* comblera les lacunes des *Mémoires*, trop personnels, du général baron de Marbot au sujet de *son père*, de même que j'ai tâché de le faire, pour leurs lacunes au sujet de *son frère aîné*, dans mes notes précédemment données à l'*Intermédiaire*.

MONTFAUXEL.

—

De l'usage de frapper dans les mains pour sceller un marché (XXXIX). — Toute cette partie de l'histoire de la justice est très curieuse. Voir l'*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, nos 162 à 165 (p. 246 à 249). Dans certains cas, on répétait en chœur les conditions du contrat, avec des battements de mains cadencés.

ALPHONSE RENAUD.

—

Plaque de cheminée, à Châtillon-sur-Seine à déterminer (XL). — M. Léon Germain de Maidy la décrit dans les *Communes luxembourgeoises* par notre collaborateur E. Tandel.

On croit qu'elle est produite par les anciennes forges de Florenville (Luxembourg belge).

De forme rectangulaire, plus large que haute, et arquée à la partie supérieure, elle offre les armoiries suivantes :

Ecu au léopard lionné et à la bande brochant; au-dessous, *chapeau prélatice orné de cordons partant de chaque côté, six houppes rangées 1. 2. 3.*

Dans le haut et sur les côtés se déroule un phylactère avec cette inscription en gothique :

Léonardus Waltrinus Prothonotarius apostolicus Senonni ortus.

Au bas, on lit la date MDLXXIII. Enfin un mince entrelacs d'annelets forme encadrement le long des bords de la plaque.

Léonard Waltrin, parfois appelé Waltrini, reçut le jour au village de Senon, canton de Spincourt, dans le département de la Meuse, et le diocèse de Verdun, autrefois duché de Bar. Affectionné, comme tant de Lorrains célèbres, à son pays d'origine, il aimait à rappeler le lieu de son berceau ; il s'est attiré la reconnaissance de ses compatriotes en obtenant que Senon fût érigé en paroisse et en faisant bâtir une superbe église qu'il dédia à son patron.

La plaque de foyer témoigne qu'en 1573, l'ecclésiastique dont il s'agit était parvenu à la haute dignité de protonotaire apostolique.

Ce Léonard Waltrin avait sans doute adopté les armoiries de Senon : *D'azur, au lion d'or, lampassé de gueules* ; la bande est aussi de gueules.

La plaque se trouve au musée d'Arlon.

Une mauvaise refonte de la taque se trouve au musée de Longwy.

P. c. c. : D. DE LUXEMBOURG.

—

Chabrillac et son modèle Vicentini (XL). — Cet artiste est décédé entre 1880 et 1885. Sa vente, après décès, eut lieu dans le quartier de Montrouge. Au greffe de la rue Blomet, je crois, on pourrait trouver la date exacte.

E GANDOUIN.

—

La duchesse Mathilde (XL). — Mathilde de Flandre, mariée à Eu, en 1053, naquit en 1032 et mourut le 2 novembre 1083. H. DE W.

—

Comment se prononce le mot « Influenza » (XL). — Le mot n'est pas précisément une nouveauté :

En 1803, il a paru un ouvrage savant, par M. Noab Webser, américain, sur la connexité des maladies pestilentielles et épidémiques, avec les principaux phénomènes du monde physique, à l'aide des observations sur les siècles passés..... Le commencement des épidémies malignes est communément marqué par l'apparition de l'influenza (grippe), quelquefois de la rougeole ou de la coqueluche.

(1) REMARQUES CRITIQUES SUR L'OUVRAGE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL ROGNIAT (Paris 1820), qui valurent à leur auteur d'être porté au testament de Napoléon.

Histoire des fêtes civiles et religieuses... de la Flandre, par madame Clément née Hemery, 1845, pp. 152-155, note.

P. c. c. : CH. REV.

—

La haine de l'anglais chez les poëtes français (XL). — (Voir *Vierzon et ses environs* 100-101, notes 1 et 4).

Nicolas Gilles, 1492,

Histoire des Gaules.

Rigord, religieux de Saint-Denis, mort vers 1207,

Guillaume Le Breton, (*la Philippide*, XIIIe siècle), au sujet de la prise de Vierzon par Richard Cœur de Lion, en 1196, dit :

Prestat seque alias Richardus vertit ad artes,
provocat in causam dominum Virsonis, eum que
ordine perverso judex effectus, et actor,
convenit injusta coram se lite, super re
ad regis de jure forum spectante Philippi.
. . . .
. . . .
Quam foret ante tamen ad propria et jura reversus
Omne quod ejus erat subito Richardus adorsus,
Virsonum totum spoliat, capit, ipsius omnes
destruit igne domos, prœdas abducit opimus.
proh dolor! eximium castrum splendoris abundans
omnibus ad castri faciunt quœcumque decorem,
in nihilum redigit dolus improvisus et hostis,
nec dum suspectus nondùm de jure timendus.

ETÉ.

—

Famille Certain (XL). — Au plan de Paris de Gomboust, on voit, à la feuille VI, au milieu du carrefour formé par les rues Saint-Jean de Beauvais, Saint-Jean de Latran, Fromantel et Chartière, le *Puits-Certain*, nommé ainsi du nom de Robert Certain, curé de Saint-Hilaire, qui l'avait établi. V. A.

—

Le chevalier de Saint-Pol-Hécourt (XL). — Dans la belle église de Saint-Sulpice de Favières, canton nord de Dourdan (Seine-et-Oise), on remarque une épitaphe provenant de l'église démolie de la Briche, concernant une fondation de messes faite par Marc-Antoine de Saint-Pol-Hécourt, dont voici la teneur :

Messire Marc-Antoine de Saint-Pol, chevallier seigneur de Hécourt, commandant l'escadre des vaisseaux du Roy dans les mers du nord a fondé une Messe haulte par chacune année le jour de son décès avec recommendation aux prières les quatre festes annuelles le tout à perpétuité. Il a donné pour cette fondation six cent livres à l'église de Saint-Sulpice qui lui ont été délivrées par Messire François de Saint-Pol de Hécourt Prieur des Granges le Roy son frère ; suivant le contrat passé devant Pillas le 30 septembre mil sept cent six.

Après plusieurs combats donnés sous ses ordres, dont il est toujours sorty victorieux, il fut tué le dernier jour d'octobre mil sept cent cinq. Combattant contre plusieurs vaisseaux de guerre anglais, qui furent pris à l'abordage et conduits à Dunkerque, où il a esté inhumé avec les honneurs deus à sa naissance et à sa valleur le six novre de la mesme année.

Requiescat in pace.

PAUL PINSON.

—

Armoiries des sires de Montjoie (XL). — *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, à la clef d'argent, en pal, tournée du côté dextre ; aux 2 et 3, de gueules, à la clef d'or, aussi en pal, tournée du côté sénestre, accompagnée de 4 pièces carrées d'or, taillées en forme de pierres précieuses, entassées en pal au côté dextre de la dite clef d'or ; et de 5 boules d'argent, rangées en sautoir, au côté sénestre.* SEDANIANA.

—

Les intendants des provinces de l'ancien régime (XL ; XLI, 15, 85). — Une rue de Châlons-sur-Marne porte le nom de Rouillé d'Orfeuil, qui est celui de plusieurs intendants de la province.

ALPHONSE ROSEROT.

—

Prononciation des noms propres terminés en as (XL ; XLI, 20, 121, 207). — Dans les Vosges, Housseras se prononce *Houssera* et Pubas, *Puba*.

Puisqu'on est sorti de la question pour s'occuper de certaines singularités de prononciation, je repondrai que Gérardmer dans les Vosges se prononce *Gérardmé*, tandis que Longemer, Retournemer et Blanchemer se prononcent *Longemère*, *Retournemère* et *Blanchemère*. Pourquoi cette différence dans le même pays ? On est cependant d'accord pour reconnaître que Gérardmer doit son nom à son lac (en patois *mée*, *maix* ou *moie*, mer de Gérard), de même que Longemer vient de *Longue Mer* et Blanchemer de *Blanche Mer*.

Quant à Retournemer, on croit que ce nom vient de ce que ce lac étant au fond d'un entonnoir, comme au bout du monde, le voyageur semble forcé de retourner en arrière. En tout cas, que mer se soit prononcé, mée, maix ou moie en patois, on

n'en devrait pas moins prononcer de la même façon les noms de ces divers lacs situés les uns près des autres et, à mon avis, dire Longemé, etc., puisque dans le pays, La Maix se prononce *La Mé*.

Pourquoi prononce-t-on *Tha-on*, *Ra-on* l'Etape, *Ra-on* en plaine, *Ra-on* aux bois. dans les Vosges, *Cha-ource* dans l'Aube, *Ro-anne* dans la Loire, alors que dans l'Aisne, Laon et Craonne en laonnois se se prononcent *Lan* et *Cranne* en *lannois*; dans le Calvados, Caen se prononce *Can*, et dans la Marne, Montmirail se prononce *Montmirel?* Pourquoi alors, dans l'Aisne, prononce-t-on Guise en trois syllabes *Gu-i-se?* Pourquoi en Meurthe-et-Moselle, Laxou et Maxéville se prononcent-ils *Lachou* et *Machéville*; dans les Vosges, Pouxeux et Maxonrupt se prononcent-ils *Poucheux* et *Machonru*, alors que dans le même arrondissement (Remiremont), Maxonchamp et Hamanxard se prononcent *Macsonchamp* et *Hamancsard*, et dans le département voisin, la Haute-Saône, Luxeuil se prononce *Lucseuil* ?

Pourquoi, dans ce même arrondissement de Remiremont, Ventron se prononce-t-il *Vainetron*, alors que Tendon se prononce *Tandon?*

Pour le Val d'Ajol, tous les vieux du pays prononcent *Val d'Ajo*. Sans parler de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), *Saint-Ju*; Rupt, Ferdrupt, Anould (Vosges), *Ru*, *Ferdru*, *Anou*; Doullens (Somme), *Doullan*; Louesme (Côte-d'Or), *Louâme*; Doubs, *Dou*, etc., etc. Il est bien certain que les exemples cités plus haut démontrent, à l'évidence, qu'il n'y a aucune règle précise, même dans chaque région.

YSEM.

*
* *

Un jour, dans un salon, le bon Dumas père fut ainsi interpellé par un jeune méridional, exubérant :

C'est vous, M. Dumasse, qui faitesse des versses?

Le bon Dumas, de sa voix sonore, de répondre :

Oui, j'en faisse ...,
Se non è vero!. .

DIGUES.

*
* *

Dans les Deux-Sèvres, on prononce *Sain Méssan* pour Saint-Maixent, *Chè Boutonne* pour Chef-Boutonne.

JEF.

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes (XL; XLI, 27, 123, 259). — En 1861, la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a mis au concours la question suivante :

Indiquer dans le dialecte du nord de la France, les mots, les expressions, les tours de phrase dont la perte serait regrettable. Les comparer aux mots, aux expressions, aux tours de phrase de la langue française qui s'en rapprochent le plus.

Notre confrère pourrait demander au secrétaire de la Société savante du Nord les travaux du concours publiés à cette occasion dans le *Bulletin*.

En attendant la réponse, nous nous permettrons de recommander à son attention *Chansons et Pasquilles lilloises* de Desrousseaux, 1er volume 1851, 2e volume 1855. Elles renferment un vocabulaire de provincialismes;

Legrand, *Dictionnaire du patois de Lille*, 1853.

L'Echo du Nord du 26 juin 1856;

Revue du Nord, Tome V, p. 11;

Lettres du docteur Escallier. Douai, 1856.

Les œuvres choisies de *Cottignies* dit *Brule-Maison* renferment les locutions tourquennoises, en face des lilloisismes, publiées par Vanackère, en 1856, chez Quarré, Lille.

Si notre confrère veut des *locutions* et non des mots, il trouvera celles-là dans le *Vocabulaire du patois lillois*, par Louis Vermesse. Lille, imprimerie A. Béhague, rue Neuve, 10. 1861.

En étudiant les lilloisismes, il glanera des renseignements sur le rouchi ou langage du Hainaut français, sur le cambrelot ou langage du Cambrésis et sur le dialecte picard, en général, mère de ces sous-dialectes. VANDEVELDE.

*
* *

Je citerai un ouvrage très remarquable : *Essai sur le patois normand de la Hague*, par Jean Fleury, lecteur à l'Université de Saint-Pétersbourg, chez Maisonneuve, 25, quai Voltaire, à Paris. — 1886, in-8°, 368 pages; 1re partie : *Grammaire*, 94 pages; 2e partie : *Glossaire*, 223 p.; 3e partie : *Quelques mots sur les patois voisins, textes, chansons*, etc.

Dans la même librairie, on trouve encore du même auteur : *Littérature orale de la Basse-Normandie* (*Hague et Val-de-Saire*), 1883, in-12, 400 pages. Couronné

par l'Académie française en 1887. Très jolie édition elzévirienne.

La *Hague* est l'extrémité N. O. du département de la Manche, le *Val-de-Saire*, l'extrémité N. E. M. Jean Fleury, un enfant de la Hague, est mort en 1894, dans sa 79e année. HENRI JOUAN.

—

Comment écrire 1900 en chiffres romains (XL, XLI, 34, 124). — Il n'y a pas d'erreur, c'est MCM, solution simple et élégante (?). O. S.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI, 48, 214, 295). — Question déjà traitée dans l'*Intermédiaire*, en 24 articles, sous la rubrique : *Femmes soldats et généralissimes* (T. G. p. 342, 343). Voir aussi : *Sans Gêne* (*La vrai mad.*) T. G., p 819. A moins de documents nouveaux, la question me semble être close.

P. CORDIER.

—

Les lépreux et les femmes (XL ; XLI, 65, 116). — Le petit épisode rappelé par M. Paimblant du Rouil a fourni un thème à la poésie populaire de bien des pays. En Espagne, une vieille romance offre une curieuse ressemblance avec beaucoup de nos chansons et avec la donnée racontée par notre confrère. Dans cette romance, une jeune fille se moque d'un galant chevalier en lui disant qu'elle est fille d'un lépreux et d'une lépreuse et que celui qui la toucherait deviendrait malade aussi :

Hija soy de un malato
Y de una malatia
El hombre que a mi llegase
Malato se tornaria

Dans une romance portugaise, même situation :

Son filha de un malatio
Da maior mataria, etc.

Almeda Garrett regardait la romance portugaise comme ayant une origine française dont elle devait être plus près encore que la romance espagnole et pensait qu'elle avait pu passer les Pyrénées au XIe siècle, à la suite de Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils de Hugues Capet et fondateur de la monarchie portugaise.

J'ai eu l'occasion de citer de nombreux parallèles de cette vieille chanson dans *Chants populaires du pays messin*; *Romanceiro, choix de vieux chants Portugais*; *Petit Romancero, choix de vieux chants espagnols*; *Les vieux auteurs castillans*. POGGIARIDO.

—

Arbres de Sully (XL ; XLI, 115, 209, 261). — Sully ayant été blessé à la bataille d'Yvry, fut porté sur une litière, à son château de Beuron, commune de Perdreauville, canton de Bonnières (Seine-et-Oise). Rencontré par Henri IV non loin du château, le roi descendit de cheval pour lui adresser des paroles d'encouragement, et leur entrevue eut lieu à l'ombre d'un chêne qui, depuis, porte le nom de chêne de Sully. Cet arbre, qui est encore très vigoureux, mesure plusieurs mètres de circonférence.

PAUL PINSON.

—

Sully (XL ; XLI, 121, 209). — J'ignore comment *on doit* prononcer Sully; mais on étonnerait fort les habitants de Sully-sur-Loire et de Sully la-Chapelle (Loiret) si on leur disait que le nom de leur pays se prononce Suyi. Celui qui demanderait, à Nogent-le-Rotrou, à voir le tombeau de Suyi risquerait fort de rester sans réponse. Vers 1860, un M. de L'Aubespine-Sully, mort, je crois, sans postérité, prononçait Sul-ly. Un M. de Béthune, habitant à la même époque le château de Sully-sur-Loire, prononçait de la même manière. Je ne sais comment les Béthune actuels prononcent aujourd'hui leur nom. Mais, en cette matière, malgré les grammaires et les dictionnaires, nous devons nous incliner devant l'usage.

MARTELLIÈRE.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI, 154, 262). — Il n'y a aucun degré de parenté entre ces familles et celle de notre confrère Marcellin Pellet, ministre plénipotentiaire, ancien député du Gard. La famille de ce dernier était originaire de la Lozère, de Fretmat, terre située au milieu du Causse Méjean, où son arrière-grand-père fut égorgé en 1795, dans des circonstances atroces rappelant l'affaire Fualdès, par une bande de chauffeurs commandée par le fameux curé réfractaire Sans-Peur. Il est assez singulier que la famille de l'ancien député du Gard soit sortie de la Lozère, tandis que celle de Pelet, de la Lozère, était originaire du Gard !... A. T.

Maîtres des eaux et forêts (XLI, 3). — En 1787, Pierre-Denis Caulet de Wasigny, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de Picardie, Flandre et Artois, épousa (contrat de mariage dressé à Paris le 19 juillet 1787) la veuve de Gaspard-François Bart, petit-fils de Jean Bart, colonel, chef de brigade du génie. Cette dame était fille de Pierre-Joseph Beaucour, négociant à Lille, et de Marie-Françoise-Joseph Panckoucke, son épouse. E. M.

—

Reliques de Jeanne d'Arc (XLI, 3, 253). — Si M. Ambroise Tardieu met en doute l'existence des reliques de Jeanne d'Arc à Saint-Hippolyte-du-Fort (et non Saint-Philippe), il n'a qu'à s'adresser à M. du Cailar, notaire à Saint-Hippolyte (Gard). M. P.

—

Le général d'Alvimar (XLI, 7, 174, 263). — Il est permis de revenir à la question, car elle n'a pas été élucidée. On a confondu plusieurs familles de nom semblable, ou presque semblable, les d'Alvimar, d'Alvimare, et d'Alvimart. La généalogie des Du Pont de Moringhem, que j'ai entre les mains, me permet d'ajouter quelques renseignements à ceux qui ont été donnés jusqu'ici sur la famille du général d'Alvimart.

Son nom patronymique était Souchet.

Octavien Souchet d'Alvimart, lieutenant-colonel de dragons, major de l'Ecole Royale militaire de Paris, avait épousé, en 1769, Joséphine-Geneviève Du Pont, fille de Gaëtan-Lambert Du Pont, intendant de la même école, et conseiller d'Etat. Il devint gouverneur des pages du roi Louis XVI, et fut guillotiné comme aristocrate, en 1794.

Il laissait cinq enfants :

1° Gaëtan-Octavien, né en 1770, élève à l'école militaire, sous-lieutenant aux dragons de la reine, émigré, chef de brigade en 1800, envoyé en mission au Mexique, etc. C'est le général d'Alvimart, sur qui de curieuses notes ont déjà été publiées, et sur la carrière de qui on trouvera de nouveaux documents dans la *Jeunesse de Bonaparte*, par M. Chuquet ;

2° Louis, né en 1772, d'abord abbé, puis officier, qui devint colonel du 1er régiment de la garde royale et maréchal de camp ;

3° Octavien, né en 1776 ;

4° Geneviève, née en 1777 ;

5° Alphonse, né en 1785, officier d'artillerie, qui fut aide-de-camp du général Desbrulys, son parent.

Je ne connais pas la descendance de ces cinq enfants et je serai, comme allié des Du Pont, fort intéressé par toute nouvelle communication à ce sujet.

Je n'ai jamais entendu parler des *Mémoires* du général d'Alvimart, qui doivent être une primeur.

Encore un mot : les proches parents du général d'Alvimart, du côté de sa mère, étaient : le baron de Cohorn, capitaine de vaisseau ; Henry Cannet, député général des communes de Picardie aux Etats; Gaëtan Du Pont, conseiller du Parlement de Paris ; M. de Weléat, receveur général des finances ; le marquis de Vesc, capitaine dans Bourgogne cavalerie ; Couturier de Fournoüe et les deux capitaines du génie Lazare Carnot, et de Feulint. L. H.

—

Les Nassau-Siegen (XLI, 91, 220). — Si M. G. Wildeman, de la Haye, veut compléter l'*Histoire généalogique de la Maison de Nassau*, je possède, dans mes archives, copie de tous les actes d'une famille de Nassau, princes du Saint-Empire, exilés de Nassau vers 1776, et recueillis dans ma famille, à Châtellerault, où ils se marièrent et eurent postérité.

Brothier de Rollière.

—

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296). — Parlons-en, alors ! et signalons une vraie curiosité : A l'Arsenal de Venise, dans la salle où se trouvent les fragments du Bucentaure, vitrine à droite ; — je précise, ne voulant pas être taxé de hâblerie ; — on voit une ceinture — (aide-moi, Cazanova !)..... romantique....., et non classique, comme celle de Cluny ; la garantie de celle-ci était toute simple, comme les goûts français de son époque ; mais les maris italiens voulaient être en sûreté *deux fois* plutôt qu'une. — *Et nunc erudimini*. Villefregon.

—

Question de français (XLI, 95, 268). — J'ai pour les grammairiens une révérence limitée ; pourtant, il faut bien qu'il y ait des règles de langage, autrement,

ce serait l'anarchie littéraire. Cela ne veut pas dire que jamais on ne devra enfreindre ces règles, car il y en a de puériles dont je ne me suis guère occupé ni même préoccupé. De même, il en existe qui peuvent paraître raisonnables et que, néanmoins, on a le droit de transgresser à la condition d'apporter de bonnes raisons à l'appui de cette innovation. Seulement, je trouve mauvais de justifier une expression anti-grammaticale en disant : « Bossuet, Boileau, Racine, Massillon, La Bruyère, Voltaire l'ont employée » et c'est le cas de répéter, après Molière :

Quand sur une personne on prétend se régler.
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

Les génies littéraires ne font pas exception à cette règle de bon sens, qui s'applique aussi bien aux poëtes qu'aux prosateurs.

Quant au vers, cause de la discussion :

Sire, puisque la reine et la mère *a parlé*,

il me semble que Bornier a dû avoir l'envie d'écrire : *ont parlé*, et qu'il ne l'a pas fait afin de rendre le vers moins lourd. Aussi bien, en l'espèce, pareille licence lui était permise attendu que *la reine* et *la mère* étaient la même femme et que l'esprit pouvait accepter, sans révolte, le singulier pour le *verbe* quand les *sujets* ne se rapportaient pas à deux personnes différentes.

Il n'en va pas de même lorsque La Bruyère écrit :

Le bien et le mal *est* en ses mains.

Ont également eu tort les grands écrivains dont les phrases ont été citées par Paul Argelès, surtout Racine, faisant dire à Monime :

Il vient. Quel nouveau trouble *excite* en mes esprits
Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils.

Cette appréciation grammaticale et de sens commun ne diminue en rien, bien entendu, mon admiration pour le génie de Boileau, de Racine, de Voltaire, de Bossuet, de Massillon et de La Bruyère, et je crois que les deux premiers ont commis la faute, contraints par les lois du vers, tandis que les derniers l'ont faite par inattention et n'auraient pas manqué de la corriger si elle leur avait été signalée.

En un mot, je ne saurais me décider à accepter qu'il soit permis d'écrire :

Ni l'or ni les grandeurs ne nous *rend* heureux.

ALFRED DUQUET.

Les tableaux de madame Chaudet (XLI, 96, 225). — Née en 1767, Jeanne-Elisabeth Gabiou a exposé aux Salons de 1796, 1798, 1799, 1800, 1801, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814 et 1817. En 1808, l'un des tableaux de madame Chauvet est porté au livret du Salon, avec cette mention « appartient à S. M. l'Impératrice ». Un prix a été décerné à madame Chauvet, en 1812. Aucun de ses tableaux ne se trouve au Luxembourg.

Si M. Husson le désire, je puis lui donner la nomenclature des tableaux exposés, sauf pour 1796 et 1800. CH. REV.

—

Etymologie de prénoms usités au moyen âge (XLI, 97, 319). — Objections au savant M. Argelès :

1° Audoin ne vient pas de hild. En effet, Childebert et Audebert sont deux noms bien différents. Or, le premier vient de hild et le second de ald : Audebert pour Aldebert; (comme Aubry de Albéric).

Au lieu de venir de hildwin, Audoin vient de aldwin, par conséquent.

2° Puisque Aymoin et Aymon se rapprochent d'Egmont, d'après M. Argelès, pourquoi Aymar et Aymery se rapprocheraient-ils d'Adhémar ? N'est-il pas évident, au contraire, que Aymoin et Aymon sont de la même famille que Aymar et Aymery, et qu'ils ont le même radical pour leur première syllabe, qui ne peut être *adal* d'un côté et *eg* de l'autre ? M. Emile Ferrière le fait venir, dans tous les cas, de haim, maison : c'est discutable ; mais il est logique, quand il leur donne à tous le même radical initial ; tandis qu'on ne comprendrait pas qu'ils en aient un variable : *adal* d'un côté et *eg* de l'autre. Au lieu de *haim, heim*, maison, ne serait ce pas plutôt helm, (1) heaume, casque, pris dans le sens d'arme défensive, défenseur ? Alors Aymar signifierait, éminent défenseur ; Aymon, homme défenseur ; Aymoin, pour Helmwin, défenseur chéri pour ses victoires ; et Aymery, pour Helmrik, riche défenseur, puissant défenseur. Qu'en pense notre savant ophélète ?

3° Elise, Elisa sont l'élision de Elisabeth, qui, en hébreu, signifie vouée au Seigneur, consacrée à Dieu. En effet, dans les cérémonies de l'Eglise catholique, aux prières des morts, lors de l'enterrement d'une personne appelée Elise, par exemple, on l'appelle toujours Elisabeth. Dr B.

(1) Les italiens disent encore *elmo*.

Le mot « Pire » (XLI, 98). — En dialecte saintongeais, la *pire*, c'est le *foie*.

Dans les *Croquis saintongeais* de Gautier, très amusant recueil de caricatures édité à Royan chez V. Billaud, un des dessins représente deux vieux paysans attablés dans une auberge et, à la question de la bonne : « Que faut-il vous servir ? » l'un d'eux répond :

Un petit de daube de bœu, ou ben de la pire en sauce.

(Un peu de bœuf en daube, ou bien du foie en sauce).

— Au marché de Rochefort, un *pirot* d'agneau veut dire un foie d'agneau vendu avec le cœur et le poumon. C'est cet ensemble de viscères qui constitue le *pirot*.

V. A. T.

*
* *

Dans la Charente-Inférieure, j'ai plus d'une fois entendu cette expression : une pire ou bien un pirot d'agneau, pour désigner la masse des viscères thoraciques (poumons et cœur), à laquelle restent adhérents le diaphragme et le foie, et dont on fait une préparation culinaire.

L. Baillet.

*
* *

Dans le patois saintongeois, *pire* est le foie (foie, poumons, cœur).

« Faire jhapper la pire », c'est donner un coup dont la poitrine retentit.

*
* *

Dans nos provinces de l'Ouest, le mot pire signifie trois choses :

1° Pire = une oie ; Piron = un oison ; 2° Pire = le foie ; 3° La Pire-dure = la rate, l'organe splénique.

P. V. et de Saint-Marc.

*
* *

Quel est donc ce mot « pire » ?

— En Anjou, on appelle « pire » les poumons des animaux : une « pire » de veau, de cochon. *Manger de la pire, acheter une pire, fricasser de la pire* sont des expressions courantes à la campagne, parmi les cuisinières et les charcutiers de village.

O'Bonn.

*
* *

Dans le Poitou, le mot : *pire* (substantif féminin) est très connu.

Il s'emploie tout spécialement pour désigner le foie et les poumons des chevreaux, lesquels, le printemps venu, sont vendus en détail dans les rues des bourgades, par des marchandes au panier.

Rusticus.

Le ruban de médailles et décorations coloniales (XLI, 99). — En conséquence d'un décret signé en décembre 1899, sur la présentation du ministre des colonies, les couleurs des rubans des décorations coloniales seront désormais les suivantes :

Ordre du Cambodge. — Fond blanc, bordé de chaque côté d'un liseré orange de deux onzièmes de la largeur du ruban.

Ordre du Dragon de l'Annam. — Fond vert, bordé de chaque côté d'un liseré orange de deux onzièmes de la largeur du ruban. (Sans distinction pour les civils et les militaires).

Ordre du Nichan-el-Anouar. — Fond bleu foncé, bande verticale blanche au centre, du tiers de la largeur du ruban. (Sans distinction pour la section extérieure et la section intérieure)

Ordre de l'Etoile noire. — Bleu pâle.

Ordre de l'Etoile d'Anjouan. — Fond bleu pâle, bordé de chaque côté de deux liserés orange d'un vingtième de la largeur du ruban. Le premier liseré, à un vingtième du bord du ruban, le deuxième, à un vingtième du premier.

Le port des nouveaux rubans sera seul autorisé à la date du 1er mai 1900.

Pour plus amples renseignements sur les décorations ci-dessus, voir : les *Ordres coloniaux français*, par L. Brasier et L. Brunet. *Paris*, 1899, gr. in-8, 47 pag. à 2 colonnes. Coté 2 fr. 50. C. de St-M.

*
* *

Le *Bottin-Paris*, dans ses premiers feuillets, répond en partie à cette question. Pour le surplus, consulter la maison Kretth, Palais-Royal, ou tout autre fabricant d'Ordres. André.

—

La santé de Napoléon III (XLI, 100). — Mon collègue Quœrens lira avec le plus grand intérêt sur cette question : 1° dans le *Figaro* du 15 mai 1896, un article intitulé la maladie de Napoléon III, où se trouve reproduit tout au long un travail très documenté du Dr E. Barré, antérieurement publié par le *Journal de la Santé* du 10 nov. 1889 ;

2° Dans le *Figaro* du 6 juin 1896, une lettre du Dr Henry Thompson, chirurgien à l'University College-Hospital de Londres, qui pratiqua, sur Napoléon III, l'opération (de la pierre) à la suite de laquelle celui-ci est mort.

Si mon collègue ne peut pas se procurer ces documents, je me ferai un plaisir de les mettre sous ses yeux.

L. BAILLET.

—

Famille de Renty (XLI, 100, 226). — La terre et la seigneurie de *Renty*, petite ville de l'Artois (Pas-de-Calais), a donné son nom à une ancienne maison et fut — avril 1532 — érigée en marquisat, en faveur du sire de Croy, Philippe II, premier duc d'Arschot. Ce marquisat fut le premier de l'Artois.

Cette maison est la souche de la famille de Landelle. Pour plus de détails, consultez la *Recherche de la noblesse de Champagne.*

THÉOPHILE GONSE.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137). — Je tiens à la disposition du Dr R. Blanchard un catalogue de Florange (no 5) 1893, qui indique la mise en vente, sous les no 296 à 304 inclus, des jetons de doyens de faculté de médecine, de médecins célèbres, de l'académie de médecine et de celle de chirurgie, du collège de pharmacie, de la société médico-pratique. Malheureusement, ce sont les seuls renseignements que je possède.

C. D'H.

* * *

Les conseils d'hygiène de la Seine-Inférieure reçoivent un jeton de présence en argent, d'une valeur de 5 fr., dont voici la description :

Octogonal 33 millimètres de diamètre sur 2 d'épaisseur — sur une face, un *coq* ! au dessous le mot : vigilance : le tout encadré par deux rameaux d'olivier. En exergue : Conseils d'hygiene et de salubrité et la date de la frappe. Au dessous, le nom du graveur : A. Noël, Rouen. Au revers : Dans l'encadrement de deux rameaux enlacés : Créés le 29 juin 1831. En exergue : département de la Seine-Inférieure.

HENRI D...S.

* * *

A. COLLECTION LOUIS-PHILIPPE

1° Médaille ronde, de 0m 041 (argent).

Face : Louis-Philippe, à droite (Caqué F).

Revers : Esculape protégeant une jeune femme nue. Une génisse et les instruments pour inoculer le vaccin de chaque côté — au-dessous, cette inscription « La Vaccine — M. DCCCIV » (Andrieu F).

En exergue, cette inscription : M. Benoit, médecin à Villefort. (Lozère) 1833.

2° Médaille ronde de 0m 035 (argent).

Face : Louis Philippe, à gauche (Barre F).

Revers — Incription : « Hopitaux civils de Paris — Jury des Concours », entourée d'une couronne de lauriers.

3° Jeton octogonal, de 0m 036 (argent).

Face : Louis-Philippe, à gauche (Barre F).

Revers-Inscription : « Conseil supérieur de santé », dans une couronne de lauriers.

4° Le même jeton, gravé également par Barre, mais la tête du roi des Français est différente de l'autre et le graveur a ajouté la date de 1831 au dessous du buste.

5° Jeton octogonal, de 0m 031 (argent).

Face : Louis-Philippe, à droite (Caqué F).

Revers. — Sujet : *voir ci-contre.* Est-ce un caducée ? Probablement les attributs du massier.

Inscription « Hôpital militaire de perfectionnement Concours ».

B. COLLECTION DÉPARTEMENTALE

1° Jeton octogonal, de 0m 031 (argent).

Face : Tête d'Esculape, à droite.

Revers-Inscription : « Association médicale. Eure-et-Loir. 1849 », dans une couronne de chêne.

2° Jeton octogonal, de 0m 034 (bronze).

Face : Armoiries des familles d'Aligre et de Pontcarré, avec cette inscription : *Probis Amicis Pauperibus vitam impendere.* (J. Dubois F).

Revers : Vue de l'Hospice de Josaphat à Lèves près Chartres (Eure-et-Loir) et cette inscription : Etienne J. F G. d'Aligre. Louisa G. A G. de Pontcarré. Eure-et-Loir. 1818. Le mot « Hospice » est écrit au-dessus de la porte du monument.

GEORGES CHAMPAGNE.

* * *

S'adresser à monsieur J. Schulman, expert à Amersfoort (Hollande), qui s'est occupé, d'une façon toute spéciale, de cette branche de la numismatique.

SEDANIANA.

—

Gallia causidicos docuit facunda Britannos (XLI, 139). — Ce vers est le 692e de la cinquième satire de Juvénal : le voici, avec le vers qui le précède et celui qui le suit :

Nunc totus Graias, nostras que habet orbis Athenas.
Gallia causidicos docuit facunda Britannos :
De conducenda loquitur jam rhetore Thule.

V. A. T.

***

Ce vers est de la 14ᵉ satire de Juvénal.
L. DE LEIRIS.

—

Descendants du général Lopez (XLI, 141). — Puisqu'il s'agit de renseignements généalogiques sur la famille Lopez, j'ai vu, récemment, dans le jardin du musée des antiquités algériennes, à Mustapha, près d'Alger, un bloc de marbre blanc, taillé comme dans les cimetières juifs et portant deux inscriptions : l'une en hébreu, l'autre en mauvais français. Celle-ci rappelle que ce bloc était placé à Alger, sur la sépulture d'Isaac Lopez, mort en 1780, dans cette ville. Le même bloc provient d'un ancien cimetière israëlite d'Alger, aujourd'hui détruit. On voit, par là, que cette famille Lopez, d'Alger, est d'origine juive. Il y a, actuellement, des Lopez à Alger.
AMBROISE TARDIEU.

—

Rôle social de la femme (XLI, 141, 309). — Lire : *La civilisation au cinquième siècle*, par Ozanam (tome II, quatorzième leçon).
E.

—

« La maison politique que Jacques a bâtie » (XLI, 143). — *Le joli petit jeu de la maison que Pierre a bâtie, dédié à un enfant gâté*. A Paris, chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, éditeur de la collection des *Mœurs françaises*, rue Christine, n° 5, 1820. — De l'imprimerie de Pillet aîné. In-8° de 24 pages, plus 10 feuillets non paginés, orné de 3 vignettes sur les couvertures et le titre, et de 10 vignettes hors texte (sur les 10 feuillets sans pagination), gravés sur bois.

Comprenant : *Epître dédicatoire. Introduction : Conte Bleu. Le joli petit jeu, etc.*, 10 vignettes.

La couverture porte : *La maison de Pierre, jeu politique. 1820.*

Ce pamphlet politique fait allusion aux attaques de la presse et des députés contre Louis XVIII ; il semble écrit à propos de l'attentat de Louvel. Peut-être est-ce le même que celui intitulé *La maison politique que Jacques a bâtie*. S'il peut être de quelque utilité à M. Villefregon, je mets à sa disposition l'exemplaire de *La maison de Pierre*, que je possède.
M. C.

Une erreur du metteur en pages a fait paraître, colonne 272, une réponse qui devrait suivre celle-ci.

Ouverture du « Barbier de Séville » (XLI, 145, 270). — L'ouverture du *Barbier* fut écrite, en 1811, pour un opéra comique nommé l'*Equivoco stravagante*, paroles de Gaetano Gasbarri.

Mais la représentation fut défendue par la censure de Rome, à cause du sujet trop scabreux. Il s'agissait d'une jeune femme qui, pour éviter un mariage contraire, se feignit un eunuque, chanteur de la « Cappella Sistina. »

Un an après, Rossini fit représenter son immortel *Barbier de Séville* auquel il adapta l'introduction déjà écrite pour l'*Equivoco stravagante*.

Comme on sait, le *Barbier* fut écrit par Rossini, en treize jours, les derniers qui précédaient la représentation. Il demanda du temps pour l'achever, car, au moment des épreuves, il n'avait pas encore composé l'introduction. Le directeur de théâtre refusa, et alors Rossini se servit de celle de son ancien opéra interdit.
Ing. CARLO OMODEO.
Alessandria (Piémonte), via Mazzini, 10.

—

Kersausie (XLI, 148, 246). — J'ajoute aux souvenirs si intéressants de mon vieux contemporain Philibert Audebrand, que la musique « d'une enivrante mélancolie » qui fit le succès de la romance de :

L'hirondelle gentille
Voltigeant à la grille, etc.

est de Félicien David.

Ce grand artiste me raconta lui-même qu'au moment de partir pour l'Egypte avec les saint-simoniens, il n'avait pas le moindre sou.

Il céda à un éditeur parisien la musique de deux romances, l'*Hirondelle* et une autre que je ne me rappelle pas. Les deux furent payées trente francs.
ALEX. HAUMEL.

***

N'y a-t-il pas une relation secrète entre cette « hirondelle gentille » de M. Hector de Saint-Maur, c'est-à-dire les 12 premières strophes de 1833, et la, de beaucoup plus connue. *Rondinella pellegrina*, en 6 strophes, du *Marco Visconti* de Tommasco Grossi, paru en 1834, mais commencé en 1826 ? Il ne s'agit pas de traduction, cela s'entend ; mais, dans la forme, le sujet, les sentiments, ces deux charmants poèmes se ressemblent trop, l'un à l'autre, pour qu'il puisse n'y avoir nul rapport entre eux. Mais quel est ce rapport ?
HH.

Petite machine à compter chinoise ou indoue (XLI, 189). — La petite machine à compter est d'origine chinoise, c'est un *abaque* ou *souàn pân* (machine à compter). Elle est encore très usitée en Russie, en Pologne et en Turquie. Elle a été simplifiée. Son inventeur est *Cheoù ly*, ministre de l'empereur *Houang ly*, qui régnait 2637 ans, avant J.-C. Celle qui nous occupe porte 7 barres, contenant chacune dix boules, dont les deux médianes noires. La tige qui ne porte que quatre boules, a dû perdre les autres.

Les deux boules noires semblent destinées à établir la division par moitié, ou par cinq, des boules de chaque colonne. Etant donné l'*abaque chinois*, tel que je le connais et dont je ne parlerai que tout à l'heure, pour ne rien compliquer, voici comment il faut s'y prendre pour calculer avec celui dont il s'agit:

Je le place devant moi, toutes les boules relevées, observant ces deux seules règles: 1° qu'il faut procéder de droite à gauche, 2° que toute boule d'une colonne égale les dix boules de la colonne qui se trouve à sa droite. J'ai *quinze* à inscrire : j'abaisse, soit une à une, soit par cinq, en prenant entre les deux boules noires d'abord, soit enfin d'un seul coup les *dix boules* de la colonne de droite ; je les *relève* et les remplace en abaissant une boule de la colonne suivante à ma gauche, ce qui me fait *dix* ; puis je continue en prenant sur la colonne de droite cinq boules que j'abaisse sur les dix que j'ai relevées. Si je veux additionner avec un autre nombre, par exemple : *vingt-trois*, j'abaisse deux dizaines sur la deuxième colonne et trois unités sur la première. Et ainsi de suite en relevant la colonne épuisée et en la remplaçant par une boule de la colonne suivante, sur la gauche. Si je veux soustraire, je procède en sens inverse. L'addition ci-dessus m'a donné *trente-huit* : *huit* boules abaissées dans la première colonne à droite et *trois* abaissées dans la *deuxième*. Si de *trente-huit* je veux retirer *dix-neuf*, je relève une dizaine dans la seconde colonne, puis ce qui est abaissé dans la 1re colonne, soit huit, ce qui fait dix-huit, les dix boules de cette colonne étant épuisées, je les abaisse et relève une boule de la deuxième colonne pour les remplacer, enfin je compte dix-neuf en relevant une boule de la première colonne et l'*abaque* marque : à gauche dix, à droite neuf, soit dix-neuf, mon reste.

L'*abaque* le plus connu se compose de neuf tiges ou plus. Elles sont coupées dans le tiers, en partant du haut, par une barre transversale ; c'est sur cette barre que se font les calculs. Chaque tige a cinq boules au-dessous de la barre transversale et deux boules au-dessus. Les boules du bas représentent chacune : *un*, celles du haut chacune *cinq*. On reporte donc deux fois et même trois. Les cinq du bas se relèvent pour additionner, celles du haut s'abaissent contre la barre du milieu. Quand les cinq du bas sont comptées, on les remplace par une du haut ; quand elles sont comptées une seconde fois, par la seconde du haut; puis ces deux, elles-mêmes, sont remplacées par une boule de la colonne à gauche. Tout se passant *matériellement*, il faut que la dizaine de chaque colonne figure à celle-ci avant d'être représentée à la colonne suivante. Au surplus, quand la soustraction s'opère sur un chiffre divisible par dix, il faut faire la monnaie de ces dix que ne fournirait pas le *zéro*, ou le *vide* en tenant place. On peut, il paraît, faire avec l'*abaque* les calculs les plus compliqués. Il existe un ouvrage chinois, qui en donne la clef et qui porte le titre : *souàn fâ tòng tsòng*. Il est en six volumes. Il me serait impossible de dire où on peut se le procurer. PAUL ARGELÈS.

Pour se rendre mieux compte de ce qui précède, on prend deux ou plusieurs bouts de ficelle, dans lesquels on enfile des marrons. On cloue les bouts de ficelle sur une planche, parallèlement, ou on les attache aux deux barreaux d'une chaise ou d'une échelle. Dans le premier abaque décrit, on fait des guirlandes de dix; pour le second, des guirlandes de sept et l'on sépare les deux marrons du haut par une longueur transversale. On peut aussi employer l'appareil qui sert à compter les points au billard en séparant les boules qui sont de trop, ce qui est facile à faire par différents moyens. P. A.

* * *

Notre collaborateur a eu sous les yeux le compteur ingénieux avec lequel les Chinois font rapidement tous leurs calculs. Ces petites machines très répandues en Extrême-Orient, portent en chinois le nom de *saan-pan*. Cet instrument rappelle l'*abacus* romain et s'écarte peu du *stchote* russe, moins ingénieux. Il est généralement impossible aux Européens de suivre les calculateurs chinois ; leur procédé qui parait grossier, est en réalité très commode et très avantageux dans la

pratique du commerce ; aussi le compteur chinois est-il employé en Chine dans toutes les caisses des maisons européennes et est répandu, même aujourd'hui, dans les offices de la Cité, à Londres. E. M.

—

Un « Intermédiaire » Canadien (XLI, 192, 310). — *Le Journal de la librairie* publie chaque semaine une liste des desiderata des libraires de France et de l'étranger.

Il existe aussi un journal des *Offres et demandes*, publié par V. Simon. Plusieurs libraires d'occasion font suivre leurs catalogues de listes de desiderata pour eux et leurs clients. JEF.

* * *

Il y a tout d'abord la *Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie*. Cette revue spéciale dont le siège est à Paris, 117, boulevard Saint-Germain, donne tous les samedis, sous la rubrique : Ouvrages d'occasion, une liste de livres offerts ou demandés

Un libraire de Paris, M. V. Simon, 89, rue de Vaugirard, publie un *Bulletin spécial des offres et demandes de librairie*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Balzac à Neuchâtel (XLI, 234.) — Dans le cas improbable où M. le vicomte Spoëlberck de Lovenjoul ne répondrait pas à la question, — car rien de ce qui touche à Balzac ne lui est étranger, — je signale son beau livre : *Un beau roman d'amour*, à M. C. Bouvier. Il trouvera là, tout au long, (notamment pp. 67 et 73 à 75) la solution cherchée. G. CATEL.

—

J'ai travaillé pour le prince d'Orange (XLI, 236). — On lit dans une *Lièvé* de la seigneurie *du Mont*, paroisse de Vouzeron (Cher) :

Les héritiers de Jean Drouet dit *le Prince d'Orange*.

Jusque dans les campagnes les plus reculées de la Sologne vierzonnaise, on trouve donc des traces de l'impression produite sur l'imagination des populations par ce prince. E. TAUSSERAT.

—

Les collectionneurs parisiens (XLI, 237). — On trouvera les renseignements demandés dans les *Amateurs d'autrefois*, par Clément de Ris, qui consacre un long et intéressant chapitre à M. de Julienne.

(Paris. E. Plon et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 10. 1877). ESPEL.

—

Rome eut des jours pareils... (XLI, 238). — Ce vers est tiré d'un poëme en 2500 vers et trois chants, excessivement rare, intitulé : *Tu Marcellus eris*, du comte M. . s., imprimé à Arcachon, par Harambat, en 1895, sans nom d'auteur. Ce poëme est consacré à la mort du prince impérial au Zoulouland.

—

Siège de Corbie (XLI, 238). — Voici quelques brochures relatives au siège de Corbie en 1636 :

Reprise de la ville de Corbie sur les Espagnols, en 1636, d'après des documents inédits, publiés avec notes, par J. Mancel. Paris, Detaille, 1876, in-12 de 24 p.

Passage de la Somme par l'armée espagnole. Siège de Corbie. Députation de la ville d'Amiens au Roi pour être secourue, etc.

Communication de M. H. Dusevel.

Extrait du *Bulletin du Comité de la langue*, t. II, p. 182 (1854).

Alc. Ledieu. *Deux années d'invasion espagnole en Picardie* 1635-1636 (paru dans le t. XXIX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*).

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Capitaine des levrettes de la chambre (XLI, 239). — Georges de Laloë, chevalier, seigneur des terres de Foëcy, Brinay, Malitorne et Bablou, était, en 1562, *capitaine de la vénerie des petits chiens blancs de la chambre* ; ce seigneur, catholique ardent, joua un rôle très actif dans les luttes de la réforme en Berry.

(*Chroniques de Lury*, 148). ETÉ.

—

Etymologie de Lohéac (XLI, 239). — Outre *Lohéac*, commune du département d'Ille-et-Vilaine, il y a dans le Morbihan une commune appelée *Lohac*.

L'étymologie paraît devoir être la même. Ce serait le celtique ayant la signification

de *veau*. Irlandais *loig, loeg*, gallois *lo* ; cornique *loch*, breton *llo*. Dans le cornique *loch eubic*, *faon*, on retrouve presque textuellement notre mot. Cette étymologie se suffit-elle à elle-même ou faut-il supposer l'intervention gallo-romaine d'un *fundus*; *Lobeacus* ayant appartenu à un gaulois non noble, surnommé le *veau* ou le *faon* ? L'histoire seule pourrait nous l'apprendre, mais je ne connais pas de documents pouvant trancher cette question.

PAUL ARGELÈS.

—

Armoiries de Moreau de Maupertuis (XLI, 241). — (Bretagne) *D'azur, à un palmier d'or*, (armes du célèbre géomètre, membre de l'Académie française et président de celle de Berlin). *Armorial de Riestap*. VILLEROY.

—

« Les Sens » par M. de Rosoi (XLI, 244.) — Je suis très heureux de pouvoir donner au confrère J. de L. les renseignements qu'il désire sur Rosoi, dont je me suis occupé il y a quelques années. Je ne sais pas où je les ai pris, mais je crois que c'est dans la nouvelle *Biographie générale* :

Rozoi (Barnabé Farmain de), et non Durosoi, littérateur français né en 1743, à Paris où il a été exécuté le 25 août 1792. Il avait à peine dix-neuf ans, qu'il publia un premier recueil de pièces de vers, et, à vingt-trois ans il avait fait imprimer en outre une tragédie, deux romans et trois poèmes. Une déplorable facilité de production, un manque absolu de goût et d'esprit critique, l'aveuglaient sur les défauts de ses écrits. Il entassa, jusqu'à la fin de sa vie, volume sur volume, s'attaquant à tous les genres : dans aucun de ses ouvrages il ne s'élève au-dessus du médiocre, et le plus souvent il tombe dans le mauvais. Enfermé à la Bastille, du 12 mai au 21 juillet 1770, pour un article inséré dans le *Nouvel ami des hommes*, il n'en fut pas moins dévoué à la monarchie lors de la révolution, et défendit vivement le roi, comme rédacteur de la *Gazette de Paris*. C'est lui qui, après le retour de Varennes, proposa aux royalistes de s'offrir en otages, afin d'obtenir la liberté de Louis XVI, que l'on retenait enfermé aux Tuileries. A la suite du 10 août 1792, de Rozoi fut arrêté comme coupable de haute trahison et de conspiration en faveur de Louis XVI, et condamné à mort dans la première séance du tribunal révolutionnaire, qui se tint le 25 août. « En sortant du tribunal, dit Clément, présent à l'audience, il remit au président une lettre dont ce dernier fit lecture après que le condamné fut sorti ; elle ne contenait que ces mots : *Un royaliste comme moi devait mourir un jour de Saint-Louis*. Il monta le soir même à l'échafaud avec beaucoup de courage et de dignité.

J. de L. pourra trouver d'autres détails dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.

La date de la publication du poème de Rozoi (2e éd.) n'est pas 1767, mais 1766.

C. BOUVIER.

—

Cachet à trois étoiles à attribuer (XLI, 286). — Ce cachet a appartenu au vice-amiral Jaurès, qui a été ambassadeur à Madrid et à Saint-Pétersbourg. L'amiral Jaurès avait commandé un corps d'armée pendant la guerre de 1870, avec le grade de général de division au titre auxiliaire, ce qui l'autorisait à porter les trois étoiles, avec la devise *terra marique* : sur terre et sur mer.

—

Le pistolet philosophique (XLI, 287).— Les Thaumaturges du XVIIIe siècle appelaient ainsi, à l'époque où la science magnétique était encore à ses débuts, une sorte de récipient qu'on emplissait de fluide, et à l'aide duquel on endormait instantanément la personne sur laquelle on le déchargeait. C'était un accumulateur du même principe que le fameux baquet de Mesmer et qui avait sur celui-ci l'avantage d'être portatif. Le comte de Saint-Germain ne sortait jamais de chez lui sans cette arme protectrice. G. LENOTRE.

—

Album Caranda (XLI, 289). — C'est une suite de planches en couleurs reproduisant les principaux objets trouvés par M. Frédéric Moreau, au cours de ses fouilles annuelles, dans le département de l'Aisne, particulièrement à *Caranda*, d'où le nom de ce superbe recueil.

ROBERT GUERLIN.

Dr BOUGON. *Réponse analogue*.

* * *

Le catalogue de la vente Frédéric Moreau, rédigé par le libraire Emile Paul, comporte les renseignements les plus complets sur cet album. Voir aussi *Revue Biblio-iconographique* de Pierre Dauze, no de décembre 1899, qui contient la reproduction de la notice d'Emile Paul, et no de février 1900 où sont consignés les résultats de la vente. G. CATEL.

Le premier exemplaire complet qui ait passé en vente publique, vient d'être vendu 1020 fr. *Réd.*

Deux devises à attribuer (XLI, 290). — La première est du duc de Beaufort, amiral de France.

La seconde, qui est plus souvent donnée en latin : *Ardeo ubi aspicior.* est de Sully.

SEDANIANA.

*
* *

Voir le *Dictionnaire des devises*, de notre collaborateur H. Tausin. La première appartient à François de Vendôme, duc de Beaufort, amiral de France (1616-1669) ; la deuxième à Maximilien de Béthune, duc de Sully.

ALFRED SAGE.

—

Famille de Guibert (XLI, 291). — Je trouve, 24 avril 1658, Privat et Vignon, notaires à Doullens, Mariage de dlle Christine de Flesselles, fille de Pierre, écuyer, sgr du Gd et du petit Merlers, avec

François de Guibert, écuyer, sgr de la Péronnière, capne d'une cie d'Infrie au régt de Mgr le duc de Chaulnes, tenant garnison à Doullens.

L'acte est aux archives de la Somme, sous deux cotes B. 92 et B. 935.

ROBERT GUERLIN.

—

La dissection des cadavres humains et l'Eglise catholique (XLI, 292) — A Rome, le Saint-Siège, sans interdire les dissections, en rendait la pratique excessivement difficile. Le praticien devait, sous peine d'amende, préalablement solliciter l'autorisation du vicaire pontifical, obtenir de l'autorité municipale la remise d'un cadavre, fixer d'avance le programme des expériences et recherches auxquelles il allait se livrer, veiller personnellement au choix du local ainsi qu'à la préparation des instruments. Les expériences terminées, il devait s'assurer que le cadavre était enseveli d'une façon honorable et faire dire, à son intention. en guise d'expiation, au moins vingt messes.

S'il s'agissait d'un porc, les formalités étaient un peu moins compliquées, cependant aucune dissection ne pouvait avoir lieu en public et sans que l'autorité en ait été dûment avisée.

C'est, du moins, ce que dit E. Rodocanachi dans son ouvrage sur les *Corporations à Rome* (Picard, 1892).

CURIOSUS.

—

Eruption du Krakatoa dans l'île de Java (XLI, 292). — L'éruption eut lieu les 26-27 août 1883 : elle fut le couronnement d'une série de troubles qui duaient depuis le mois de mai. Un rapport très complet a été publié par les soins de la Société royale de Londres. J'en ai donné un long résumé dans *Revue Scientifique* (8 décembre 1888 et 19 janvier 1889).

On assure que 36.000 habitants des parages voisins (cela fait beaucoup de villages...) ont péri en quelques heures. Depuis, l'ordre règne.... Cela durera ce que cela durera : la région est dangereuse, et l'a toujours été.

HENRY DE VARIGNY.

*
* *

Krakatau est une petite île volcanique du détroit de la Sonde, soulevée tout entière et en partie détruite, au mois d'août 1883, par le plus grandiose et le plus effroyable des cataclysmes, lequel dévastait, en même temps, Java et Sumatra et causait la mort de plus de cent mille personnes. Le déplacement d'eau causé par l'éruption, produisit des vagues gigantesques, hautes de 30 et même de 36 mètres. « La plus forte fit le tour de la terre, puisqu'elle vint se manifester au marégraphe de la Rochelle ».

Lire un intéressant article sur cet événement, par M. Edmond Cotteau, à qui j'emprunte les détails ci-dessus, dans le *Tour du Monde*, 1886, 1er semestre.

HOPE.

DIGUES, R. A. M. GILES. *Réponses analogues*.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Barbets des Alpes-Maritimes. — J'ai trouvé un atlas qui porte le titre de *Atlas géographique et statistique de France*, divisé en cent huit départements, dont les cartes respectives, placées en regard d'un texte très détaillé, ont été exécutées sous la direction du Cen Brion père, géographe.

De l'imprimerie d'Hacquart, rue Git-le-Cœur, sans date (Calendrier républicain).

En regard des cartes de chaque département se trouve, comme il est dit, une notice statistique et géographique. Celle

relative au Dép^t des Alpes-Maritimes se termine ainsi :

Le peuple de ces contrées est paresseux, son esprit est loin d'être dégagé des préjugés qui dégradent l'espèce humaine. On lui reproche de l'avarice, de la méfiance, une dévotion plus extérieure que réelle et des superstitions ridicules. La misère, l'habitude de la chasse, la crainte du châtiment ont donné naissance aux *Barbets* qui forment, pour ainsi dire, un peuple à part dans la population de ce département. D'un aspect terrible, sans autre vêtement que les dépouilles des bêtes féroces, sans autre profession que celle du meurtre, ils imposent au gouvernement l'affreuse nécessité de les détruire, s'il est vrai qu'il soit impossible de les civiliser.

On aura de la peine à reconnaître, dans ce tableau, les aimables habitants de la Nice d'aujourd'hui. R.

—

La *Chronique de la Société des Gens de lettres* a publié récemment la liste des bienfaiteurs de la Société :

5 mai 1847, baron Trémont, 300 fr. de rente.
27 novembre 1848, duc de Luynes, 2,000 fr.
17 mars 1856, S. M. Napoléon III, 10,000 fr.
11 février 1860, Régis-Allier et Labat, 20,000 fr.
29 juillet 1867, S. A. le Khédive Ismaïl Pacha, 20,000 fr.
7 octobre 1867, S. M. Napoléon III, 10,000 fr.
13 juin 1870, baron Taylor, 10,000 fr.
21 novembre 1872, Lassabathie, 10,000 fr.
12 mai 1873, Marquis de Pommereu, 50,000 fr.
18 février 1878, Germain Hervé, 50,556 fr.
7 mai 1878, Edmond Graud, 1,000 fr.
4 avril 1881, baron Taylor, 12,296 fr.
9 juillet 1884, Altaroche, 1,000 fr.
20 octobre 1885, Maison Hachette et Cie, 5,000 fr.
21 octobre 1885, de Jacob de la Cottière, 51,000 fr.
19 janvier 1886, Gabriel de la Landelle, 3,985 fr.
17 décembre 1886, Ferdinand Berthier, 1,776 fr.
7 janvier 1887, Lassabathie, 1,794 fr.
4 mars 1887, M. et Mme Lesguillon, 45,468 fr.
19 juin 1890, Debay, 1,000 fr.
5 janvier 1891, Chauchard, 10 000 fr. par an.
5 mars 1891, Félix Deriège, 1,500 fr.
22 avril 1891, Alfred Guillon, 1,000 fr.
10 mars 1893, Théodore Véron, 10,000 fr.
2 juin 1893, Henri Durant, 10,000 fr.
28 avril 1894, Mme Lavarde, 6,000.
5 novembre 1895, Georges de Salverte, 1,305 fr.
18 novembre 1895, Maison Hachette et Cie, 4,000 fr.
31 août 1897, Anonyme (Fondation Henriette), 60,000 fr.

—

Les Pensionnaires de la Comédie-Française de 1800 à 1900 (XL, XLI, 21, 131, 229). — (*Suite*).

1835. — *Provost* père, soc. en 1839. — VOLNYS (Charles Joly, dit). — Mlle *Plessy*, dame Arnould, soc. en 1836, partie en 1845, rentre comme pensionnaire de 1855 à 1876. — Mlle AGLAÉ (Larché), à 1841. — Mme VOLNYS (Léontine Fay).

1836. — Mme ALEXANDRE. — AUGUSTE (Houllevigue), Odéon et Porte-Saint-Martin, mort en décembre 1852.

1837 — GASTON. — FONTA (Hippolyte Fontaine dit), mort en 1860. — REY (Georges-Antoine), né en 1810 † 1881, parti en 1839, 1844 et 1848; Odéon. — BERTON (Charles-*Francis*), gendre de Samson, à 1840. — *Maillart* (Adolphe), soc. en 1847. — LEROY (François-Hippolyte), depuis à l'Opéra-Comique.

1837. — BRÉVANNE (Louis-Eugène). — Mlle BÉRANGER (Suzanne), à 1842. — Mme MOREAU-SAINTI (Marie-Louise Estancelin), engagée le 1er avril, morte en avril 1856. — Mlle ANTHEAUME (Hortense-Louise), f^e Pichonière, engagée le 1er avril. — Mlle DOUGLAS (Amélie-Collette), engagée le 1er avril. — Mlle ABIT aînée (*Louise*-Constance), engagée le 1er avril, morte à Rouen 13 décembre 1846. — Mlle TILLY (Augustine), engagée le 1er juillet. — Mlle WEIS (Marie-Charlotte-Jenny), engagée le 1er septembre, à 1839. Mlle IDA Ferrier, engagée le 1er octobre. — MAUZIN (Alexandre), engagé le 1er octobre. — *Monrose* fils (Louis) soc. en 1852. — LOCKROY père (Joseph Philippe Simon, dit), 1803, † 1891, auteur dramatique, comm^re de la République, de mars à octobre 1848. — DELVIL (Joseph-Edouard).

1838. — Robert KEMP, venu de l'Odéon engagé le 1er mai. — Mlle GAUSSIN (*Hélèna*, Virginie Gossain, dite), morte en mer, se rendant en Amérique (1854). — Mlle *Rachel* (Félix), soc. en 1842, redevient pensionnaire en 1849. — Mlle RABUT (Eléonore), dame Fechter, engagée le 1er juin, à 1842. — ALEXANDRE (Firmin Celle), à 1850. — Mlle BONNAIRE (Adèle). — Mlle CRESCY (Alphonsine Caffé, dite). — *Guyon*, soc. en 1840.

1839. — Mlle Du Bois (Marie-Victorine), engagée le 1er septembre. — Mlle Mathilde Payre. — Mlle Avenel (Aline-Marie), née à Elbeuf, le 15 août 1824 ; engagée le 1er août ; partie en 1848 ; morte à Paris, mai 1857. — Mlle Véret (Rosalie), fe Varlet, engagée le 1er août, à 1843. — Joannis (Jannin), à 1849.

1840. — Varlet (Gabriel-*Henri*-Isidore-Louis), engagé le 1er janvier, à 1843 puis Bruxelles et Saint-Pétersbourg. — Mlle Gromez (Louise-Henriette-Emilie), *née à Anvers, le 7 juin 1810*, dame Baptiste (J.-F. Anselme), bru de Baptiste aîné, morte après 1873. — Mainvielle jeune (Martial Tharaud), engagé le 1er avril.

1841. — *Leroux*, sociétaire en 1846 — Riché (Jules-Baptiste), né le 14 janvier 1821, mort du choléra, le 5 juin 1849. — Laba (Paul Joseph), à 1845. — Robert-Drouville (Théodore), à 1843. — Alexandre. — Robert Lassez, à 1849. — Mlle Doze (Léocadie-Aimée), dame Roger de Beauvoir, 1823+1860. — Mlle *Denain*, sociétaire en 1846. — Mme *Guyon* (Emilie), sociétaire en 1858. — Mlle *Brohan* aînée (Augustine), sociétaire en 1843. — Mlle Maxime, engagée le 1er juillet. — Mme Halley (E.) passe à l'Odéon, en 1843.

1842. — Darcourt. — *Brindeau*, sociétaire en 1843. — Mlle Juliette (Hayard). — Mlle Maillet (Caroline) à 1845. — Mlle Garique (Fanny), à 1844. — Mme Martelleur (Julie).

1843. — Mme Mirecourt (O.-A R. Fresson), à 1852. — Mlle Hermance (Métadieu) — Micheau (Auguste-Napoléon) passe à l'Odéon en novembre 1847. — *Maubant*, soc. en 1852. — Mme *Mélingue* (Théodorine), sociétaire d'emblée, avant début. — Mlle Le Vergne (Octavie). — Mlle Araldi (Marie-Louise Bettoni), née à Milan en 1825.

1844. — *Got*, soc. en 1850. — Mme Naptal-Arnault (Planat), à 1846. — Mlle Worms (Eugénie). — Mlle Restout (Zulma Spinelli).

1845. — Ponchard (Charles) — Rousset (Charles-François). — Fechter (Charles), parti en 1847. — Mlle Crosnier, jeune (Caroline), retirée en 1847, encore vivante à Rouen. — Mlle Solié (Fanny), à 1848. — Mlle *Rebecca* Félix, sœur de Rachel, soc. en 1850. — Mlle Rimblot (Julie-Constance), à 1852.

1846. — Dupuis (Adolphe), fils de Rose Dupuis, parti à Berlin en octobre 1847 ; Russie, Vaudeville, Odéon — Mme Saint-Hilaire (Amélie-Villain de), à 1847, et 1852 à 53. — Olivier (Julien Pinet Saint Naissant, dit), à 1847. — Mlle Crosnier aînée (Irma), dame Gauthier, née en avril 1820 ; à 1847 et de 1854 à 55 : Odéon. — Raphaël Félix, frère de Rachel. — Mlle *Judith*, soc. en 1852. — Chéry (Jules), retiré à Chilly-Mazarin.

1847. — Mlle *Bonval*, soc. en 1852. — Mlle Bertin (Léontine), à 1849.

1848. — Mlle Luther (Julie Lupperger, dite Anna-Amédine), à 1851, morte en 1861. — Mlle *Favart*, soc. en 1854, redevenue pensionnaire en 1880, retirée en 1881. — Mlle Dalloca (Marie), morte en 1887. — M. *Delaunay*, père, soc. en 1850.

1849. — Chéri (Antoine Louis, dit), mort en 1860. — Mlle *Nathalie*, soc. en 1852. — Randoux de Boistailly (Eugène) né en 1822. — Mlle Lopez (Marie), à 1851. — Mlle *Fix* (Delphine), soc. en 1854.

1850. — Ballande (Hilarion), à 1854. — Mlle Lemerle (Louise-Camille-Emilie), à fin juin 1852. — Mlle *Brohan* cadette (Madeleine). soc en 1852 — Mlle Soubise.

1851. — *Anselme* (Bert) soc. en 1856. — Mlle Théric (Alice-Marie), à 1853, puis Russie et Vaudeville, encore vivante en 1895. — Mlle Marquet (Delphine-Joséphine), morte en 1878. — Mlle Biron (F. Hannon). — Mlle Savary (Armandine-Berthe), à 1859, — Montet (Joseph). — Guichard (Gabriel).

1852. — Mlle *Jouassain*, soc en 1863. — Mlle Dupont (Marie-Caroline Langlois). — Mlle Sarah Félix, sœur aînée de Rachel. (1859+1877). — Eugène Monrose, frère de Louis, (1817+1898).

1853. — Brécourt (Charles Bertrand). — Didier (Edouard). — Castel (Pierre Castels, dit), à 1858. — Deloris. — Bache passe en 1857 aux Bouffes-Parisiens + 1867 — Lesage (Joseph). — Melle Emilie *Dubois*, soc. en 1855. — Melle Valérie (Simonin), à 1859 ; veuve Gustave Fould (G Haller). princesse Stirbey — Bertin, coryphée. — Tronchet (Eugène), 1820 + 1883, maire du Pré-Saint-Gervais ; coryphée. — Pougin, (J. M Auguste), coryphée, père de M. Arthur Pougin — Melle Marcus (Florentine) à 1854. — Jouanni, à 1860.

1854. — *Bressant*, soc. d'emblée avant débuts. — Candeilh (François-Ferdinand). — Mme Lambquin (*Esthel*-Louise

Guénard), 1813 ✝ 1872, à 1861, Odéon. — Melle Mantelli (Maria de), à 1855. — Saint-Germain (Victor-Arthur Gilles de), à 1859, puis Gymnase, Vaudeville, Palais-Royal.

1855. — Gautier. — Masquillier père (Pierre-Gabriel), coryphée (1801 ✝ 1865). — Melle Jouvante, dame Pollet, à 1861 ✝ 1864. — Melle *Figeac*, soc. en 1860. — Melle Stella Collas (Marie), dame de Corvin Krakowsky (Pierre Newsky).

1856 — Rouvière (Philibert-Alphonse) 1810 ✝ 1865. — *Talbot*, soc. en 1859. — Métrême (Charles). — *Lafontaine*, soc. en 1863. — Melle Lebrun (Pauline). — Melle Emma Fleury, né le 10 mai 1837, dame Franceschi, retirée en 1878. — Melle *Riquet* (Edile), soc. en 1864. — Mme *Granger* (Pauline) soc. en 1883. — Melle Hugon (Cécile), à 1858.

1857. — Delille (Hector), engagé le 1er juin. — Melle Leclerq. — Mme Grassau (L).

1858. — *Worms* (Gustave), soc. en 1878. — *Barré* (Léopold), soc. en 1876. — Mlle Lapierre (Aldegonde-Désirée). — Verdellet père (Jean-Claude), 1808 ✝ 1866. — *Garraud* (Eugène), soc. en 1889. — Mme Delisle, coryphée. — Mme Bondois (Jeanne-Anaïs), sœur d'Emilie Dubois. — Mlle *Royer* (Marie), soc. en 1873. — Mlle Devoyod (Pierrette-Louise, dite *Elise*) retirée le 15 avril 1872. — Mlle Paturel (Marie-Antoinette, dite *Victorine*). — Mlle Montagne (Marie), à 1859.

1859. — *Provost* fils (Eugène), soc. en 1865.

1860. — Mlle Rosa Didier (Rose-Marie Colin, dite), engagée le 1er mai, à 1865. — Ariste (Aug. J.-B. Marie, dit), engagé le 1er juin. — Mlle Cornélie, dame Couturier, engagée le 1er juin. — *Coquelin* aîné (Constant), soc. en 1864, retiré en 1886, rentre comme pensionnaire de 1890 à 1892. — *La Roche* (Jules), parti en août 1863, rentré en 1870, sociétaire en 1875. — Mlle *Ponsin* (Zélia), dame Henri Provost, soc. en 1866.

(*A suivre*) Georges Monval.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

Un des collaborateurs les plus assidus de l'*Intermédiaire*, M. Lucien Guéneau, président de la société académique du Nivernais, vient de recevoir les palmes d'officier d'académie. Nous adressons nos plus vives félicitations à notre excellent confrère.

Cz. — Vous seriez bien aimable de nous renvoyer l'article de M. Argelès, que nous vous avons communiqué.

Hautenclef. — Malgré le vif désir qui nous tient de vous être agréable, il ne nous est pas possible de faire les recherches que nécessite votre question ; nous n'aurions aucune chance d'aboutir à une solution satisfaisante.

Dr Paul Leverkahn. — Une réponse analogue s'est croisée avec votre lettre.

Eudes. — Merci. La notice que vous voulez bien nous offrir sera bien accueillie. Nous vous envoyons le numéro qui manque à votre collection.

Espel. — Ces vers sont tirés d'une pièce de vers de Jacques des Barreaux, poëte et magistrat du xviie siècle.

A un imprimeur. — Plantin est un typographe *très* célèbre né en Touraine, mort dans les Pays-Bas, auquel ses grandes œuvres ont valu un musée spécial à Anvers. V. Larousse.

Je possède le *Messager boiteux* de 1814 qui contient une gravure représentant la bataille de Wurschen, 21 juin 1813. De la part de Henri Tausin, 80, avenue des Ternes.

IH. — Nous ne trouvons pas trace de votre question dans les *Notes and Queries*, depuis décembre 1899.

J. H. Hervé. — M. Cheronnet, 18, rue des Grands-Augustins peut vous fournir les ouvrages suivants : Le Clerc. *Des journaux chez les Romains*, Paris, 1838, in-8. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, fort in-8 à 2 col.

Alfred Sage. — M. Cheronnet peut également vous fournir, si vous voulez bien lui faire connaître votre adresse, les renseignements que vous demandez sur l'*Album Caranda*.

Jef. — Nous vous prions d'envoyer votre adresse à la Direction et de nous faire savoir s'il vous conviendrait de communiquer une copie exacte du passeport délivré, le 23 juin 1796, à Thérèze Trouvé.

Firmin répond comme suit à notre question parue col. 327 : — La violation des tombes de Saint-Simon et de sa femme, à la Ferté-Vidame, en 1794, est connue. Armand Baschet en parle : *Cabinet du duc de Saint-Simon ; Ses manuscrits etc.*, mais sans grands détails.

La question de la publication des œuvres du noble duc, séquestrées au ministère des affaires étrangères. a déjà été posée dans l'*Intermédiaire*, III, VI, XVII. Nous croyons que tout ce que l'on tentera à ce sujet n'amènera pas grand résultat. On sait que, comme l'avare Achéron, les archives ministérielles,.. et autres — ne lâchent point leur proie.

Curiosus. — Les renseignements que vous demandez sur l'essai de voiture omnibus tenté en 1658, sur l'initiative de Pascal, ont été publiés par l'*Intermédiaire*. Voir *Pascal, inventeur des omnibus*, (XIV) et *Les omnibus sous Louis XIV*, (XXXI).

Gandouin. — On fait avec du machefer et du plâtre, des carreaux fort employés, surtout dans les constructions des localités suburbaines. Ces carreaux, d'un prix de revient bien inférieur au moellon et à la brique, résistent, dit-on, suffisamment aux intempéries des saisons.

Saint Benoit Labre. — E. Collard nous écrit : Une excellente biographie du saint pèlerin — sans doute la plus récente, elle a dû paraître vers 1880 — a pour auteur Léon Aubineau, alors rédacteur à l'*Univers*. Elle a eté publiée chez Palmé, sous le titre : *La vie admirable du saint mendiant et pèlerin B. J. Labre* (1 vol. in-12 de 580 p.). Bien que la librairie Palmé n'existe plus, on doit pouvoir trouver encore facilement les ouvrages de L. Aubineau, dans quelque librairie catholique.

Le *Père l'Aveugle* dont font mention les lettres de saint B. J. Labre, n'est autre que le P. Lejeune, oratorien et prédicateur fameux au XVIIe siècle. C'est pendant un carême qu'il prêchait à Rouen, en 1635, qu'il perdit la vue : d'où son surnom. Né en 1592, il mourut en 1672.

ERRATA

XLI, 289,	ligne 10	au lieu de	*Monti*	lire	*Montp*
"	"	11	"	*abs*	"	*Als*
	298	" 32	"	l'abbé	"	Ollé

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ



XLIe Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 7 Mars 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 873 — Téléphone No 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Balzac : « La Peau de chagrin ». — M. Georges Vicaire, dans son *Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle* (ouvrage en cours de publication), décrit l'édition de Delloye et Lecou, 1838, in-8., 100 vignettes de Baron, Janet-Lange, Gavarni, Français, Marckl, gravées sur acier par Brunellière, Nargeot, Langlois, etc.

M. Brivois, ajoute-t-il, a constaté qu'il existait des titres au nom de Delloye et Lecou, de différentes sortes ; la vignette des uns a le squelette, celle des autres ne l'a pas. Il existe aussi des exemplaires au nom de Ledoux. Je n'ai pas pu voir d'exemplaire avec le titre à ce nom, mais j'en ai vu un portant le nom et l'adresse d'Houdaille et Cie : le squelette a disparu de la vignette.

Je possède l'édition que n'a pas vue M. Georges Vicaire ; en voici le titre : *La Peau de chagrin*, par M. H. de Balzac. Edition illustrée par cent gravures en taille-douce. — Paris, chez Abel Ledoux, libraire, rue Guénégaud, 9. Pas de date. Au verso du faux-titre : imprimerie Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1. Un titre-courant : au verso, études sociales, deuxième partie ; au recto, Études philosophiques, la Peau de chagrin.

Beau papier, pas trop piqué : vignettes très fines. Particularité à noter : le mot *âme*, qui se rencontre souvent, est toujours écrit sans l'accent circonflexe.

Je voudrais savoir quelle est la valeur respective de ces différentes éditions Comment s'explique la diversité des noms d'éditeurs et d'imprimeurs, à la même date, avec les mêmes vignettes et le même nombre de pages ? J. Lt.

—

Le général Ramel. — Commandant Toulouse, tué par les verdets en 1815, a-t il laissé ou publié des écrits ou Mémoires de 1800 à 1815 ? Quels sont-ils ?

B. de Rollière.

—

James Beresford. — Dans quelle publication française pourrait-on trouver des renseignements sur James Beresford, l'auteur d'un livre anglais très amusant, intitulé : *Les misères de la vie humaine ou les gémissements et soupirs, exhalés au milieu des fêtes, des spectacles, des bals et des concerts, des amusements de la campagne, des plaisirs de la table, de la chasse, de la pêche et du jeu, des délices du bain, des récréations de la lecture, des agréments des voyages, des jouissances domestiques, de la société du grand monde, et du séjour enchanteur de la capitale, et recueillis par James Beresford, membre du collège de Merton* ; traduit de l'anglais par Théodore-Pierre Bertin. 2me édition, ornée de figures en taille-douce et en bois. Paris, chez Roux et chez Delaunay, 1817. Haïm Boucris.

Nous connaissons M. le comte d'Arros, dont il a déjà été question dans l'*Intermédiaire* (XL, 555, 645), d'une famille de hauts barons béarnais. *Réd.*

Armes des alliances de la famille Bazin.—Je serais très reconnaissant à qui pourrait me faire connaître, en mentionnant les sources où il aurait puisé son érudition, quelles étaient les armes :

1° Du père de Perrine du Quesnoy, laquelle épousa, au XV° siècle, Guillaume Bazin, sr de Cherville (des environs de Chartres) ;

2° Du sr de Moulins, vicomte de Saint-Aignan, dont la fille, Anne Roger, épousa noble René Bazin (dans le Blaisois) ;

3° Du père de Catherine Guyard laquelle avait épousé, en 1559, Jean Bazin, né à Blois le 25 septembre 1538 (?) décédé en 1592 ;

4° Du père d'Elisabeth Venel, de Troyes, qui épousa Théodore Bazin, sr de Beaulieu, conseiller-secrétaire des finances et trésorier provincial des guerres au pays Messin ;

5° De Jean Sarreau, sr de Brie et de Boinet (ou Boisnet) conseiller-secrétaire du roi — dont la famille avait été anoblie, en 1614, pour service rendu à l'Etat — qui épousa, en 1632, Elisabeth Bazin ;

6° De François de Quièvremont, marquis d'Heudreville, baron de Bouteville, gendre du précédent, ayant épousé, en 1651, sa fille, Anne, baptisée le 31 mai 1636 ;

7° De Philippe Muisson, sr de Barré et de Rieux, conseiller du roi et audiencier en la chancellerie, né vers 1602, décédé le 9 février 1677 ;

8° De Samuel Bothereau, sr d'Aulnières, de Blois, qui épousa, en 1649, Marie Bazin ;

9° Du père de Madeleine Bothereau de Lormois, laquelle épousa, en 1595, Isaac Bazin, sr de Tromon et de Chesnay (ou Chenay) député général des églises réformées de France, avocat au parlement de Paris ;

10° De Jean de Philipponneau, sr de Montarguier, qui épousa Elisabeth Bazin, fille du précédent ;

11° De François Bernard, sr de Hautmont, qui épouza Suzanne Bazin, sœur d'Elisabeth susnommée ;

12° De Pierre de Cosne, sr du Mesnil, qui épousa Anne Bazin, sœur de Suzanne et d'Elisabeth ci-dessus ;

13° De Charles Droyn, sr de la Borde, qui épousa Catherine, autre sœur des précédentes ;

14° D'Enoch de Breton, sr de Chanceaux, qui fut épousé en deuxièmes noces par encore une autre sœur, Madeleine ;

15° De Pierre de Remy de Montigny, qui épousa Madeleine Bazin, fille de Jean Bazin de Limeville, conseiller-secrétaire du roi et contrôleur-général de la cavalerie légère, ancien de l'église réformée de Paris ;

16° De Jean-Alexandre de Morogues, en Beauce, vicomte d'Ercourt, sr de Médan (fils de Guy de Morogues, dit Bourdin, à cause d'une substitution faite en sa faveur par son oncle) décédé le 24 janvier 1677 ;

17° De Françoise-Louise Michée Fatio, dame de Duilier (ou Duilliers) dans le pays de Vaud (Suisse), décédée en 1764, qui épousa Jacques-Charles Bazin, lequel, avant son mariage, fut secrétaire du prince d'Orange.

Tous les susnommés cités dans la *France Protestante*, article Bazin.

XVI B.

—

Un éloge de la Touraine, cité par Balzac. — Quel est « l'un de nos plus élégants écrivains » qui a composé les lignes éloquentes sur la Touraine, qu'on lit dans la première partie des *Etudes philosophiques sur Catherine de Médicis*, p. 79 de l'édition de Calmann Lévy ?

H.

—

Saler une mine. — Qu'entend-on par ce terme d'ingénieur ? S. U.

—

Fleury de Chaboulan. — Ce personnage, dont la visite à l'île d'Elbe détermina ou hâta le retour de Napoléon, a t-il laissé des mémoires ou une relation de son voyage ? Si non, où pourrait-on trouver des détails circonstanciés sur sa personne et ses entrevues avec l'empereur ?

QUŒRENS.

—

Le sculpteur J.-P. Sornin. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un sculpteur ou amateur-sculpteur, du nom de J.-P. Sornin, qui aurait travaillé à Montpellier, il y a 25 ou 30 ans ? Est il encore en vie ?

P. DE FAUCHER.

—

Liste de noms révolutionnaires pour rebaptiser les communes. — Il existe, aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (*Fonds de la Commission Intermédiaire, liasse 69*) une circulaire inédite du député Romme, président du

comité d'instruction publique, ainsi conçue :

Aux citoyens administrateurs du département du Puy-de-Dôme.

Paris, 17 mars 1793. An 2 de la république.

Citoyens,

La Convention nationale a décrété le 22 février que le Comité d'instruction publique, chargé de la confection d'un Dictionnaire des communes de la république, lui présenterait la liste des noms susceptibles de réforme comme pouvant rappeler la royauté ou la féodalité et la liste des noms à y substituer.

Le Comité, pour accélérer son travail et le rendre plus complet, désirerait obtenir par vous le vœu des communes et celui des Sociétés populaires. Il espère que vous voudrez bien le seconder de tout votre zèle et lui faire passer sans retard la liste des noms à substituer les plus convenables aux localités topographiques de votre arrondissement.

Le président du Comité d'instruction publique. G. ROMME.

Les deux listes que le comité d'instruction publique était ainsi chargé de dresser, ont-elles été imprimées ? Elles ne sont pas mentionnées dans l'article de M. Aulard, paru dans la revue la *Révolution Française* (tome 34, année 1898) sous le titre : *Les noms des communes pendant la révolution.* SED EGO.

—

Une citation de J.-F Laharpe. — Dans son discours sur le *Fanatisme révolutionnaire*, J.-F. Laharpe dit p. 54 :

Il y en avait sept (laquais) dans un des comités de Paris. L'un d'eux avait servi dix-sept maîtres, il en fit périr neuf. J'ignore quelle place il occupe aujourd'hui, mais il a dû en avoir une considérable.

De quel individu et de quel comité l'auteur a-t-il voulu parler ?

CH. FÉRENO.

—

Les sept sacrements. — Quels sont les artistes du XVIIIe siècle qui ont composé les sujets ci-dessus désignés et qui ont dû être reproduits par des ouvrages les traitant. E. GANDOUIN.

—

Druides et menhirs. — Il existe au bord d'un chemin vicinal, sur une commune du Gard, un menhir couché là depuis des siècles. ($4^m45/0.60/0,45$) ; le propriétaire de la lande où il gît a bien voulu me le donner, et j'espère pouvoir le transporter en lieu plus sûr

En 1815 ou 1820, on fit un recensement officiel des monuments mégalithiques existant encore sur le sol français.

Le canton de Lasalle (Gard), où se trouve la commune de St-Félix de-Paillerès est porté pour cinq de ces monuments. Or je n'en connais encore que deux, mon menhir compris.

Pourrait-on me renseigner plus exactement sur ce recensement émané du ministère de l'Intérieur ou de celui de l'Instruction publique ?

Incidemment, dans quels ouvrages sont traités : la religion des druides, les symboles de leur culte, et tout ce qui avoisine la question. Très obligé d'avance à mes plus savants confrères. Cz.

—

Saint Abdon et saint Sennen, protecteurs des récoltes, contre la grêle. — Le 10 août 1693, une délibération des habitants de Billom, en Auvergne, invita les consuls de la ville à prier MM. du chapitre, de faire célébrer, le 30 juillet de chaque année, une grande messe et une procession générale à l'honneur des saints Abdon et Sennen *pour implorer leur intercession auprès de la divine majesté, pour être délivrés de la grêle.* On promettait en récompense au chapitre six livres de cire chaque année. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds de l'intendance, liasse 2009*).

Sait-on pourquoi on invoquait contre la grêle l'intercession de saint Abdon et de saint Sennen, plutôt que celle d'autres saints personnages ? L'efficacité de leur protection était-elle admise dans tous les diocèses ? SED. EGO.

—

Linceuls en laine. — Est-il vrai qu'un roi d'Angleterre ait, au siècle dernier, imposé à ses sujets l'obligation de se faire ensevelir dans une étoffe de laine ?

L. E.

—

Le culte de Marat. — On sait que après la mort de Marat et ses funérailles solennelles, il y eut, à Paris, comme une sorte de culte rendu à sa mémoire. On vendit dans les rues des mouchoirs de soie portant l'image de « l'Ami du peuple » et des anneaux en argent avec le même portrait. Quelqu'un de nos collaborateurs posséderait-t-il une de ces pièces, qui doivent être bien rares, ou pourrait-il nous mettre sur la trace ? ASCAIN.

Lugère feminis honestum, viris meminisse. — De qui est ce propos qu'on cherche en vain dans les grands lexiques d'Etienne et de Forcellini ?

*
* *

Une phrase de Fontenelle à identifier. — On lit dans La Mettrie *l'Homme machine* (*Œuvres philosophiques*, édition de Berlin, 1774), p.

Si l'imbécille ne manque pas de cerveau, comme on le remarque ordinairement, cela pèche par une mauvaise consistance, par trop de mollesse, par exemple. Il en est de même des fous ; les vices de leur cerveau ne se dérobent pas toujours à nos recherches ; mais si les œuvres de l'imbécillité, de la folie, etc, ne sont pas sensibles, où aller chercher celles de la variété de tous les esprits : Elles échapperoient aux yeux des linx et des argus. *Un rien une petite fibre, quelque chose que la plus subtile anatomie ne peut découvrir*, eût fait deux sots, d'Erasme et de Fontenelle, qui le remarque lui-même dans un ses meilleurs Dialogues.

Dans lequel des *Dialogues des Morts* faut-il chercher ce passage de Fontenelle ?

H. H.

—

Virgile loué par Bacon. — Dans l'article sur *Santo Virgilio*, de l'*Academy* du 10 février 1900, on lit ce prétendu mot de Bacon sur Virgile :

The chastest poet and royalest that to the memory of man is *Known ?*

Les tables de matières, qui sont très précises, de la grande édition d'Ellis, Spedding et Heath, n'ont pas ce mot. Où est-il donc ?

Prière aux *Notes and Queries* de vouloir bien présenter aussi cette question à leurs lecteurs !

H. H.

—

Mentir par la gorge. — D'où vient cette expression ? *Les Notes and Queries* l'attribuent à saint Augustin sans citer le passage où Caïn désespéré se serait écrié : *Maius est peccatum quam remitti potest ;* ce à quoi *saint Augustin* aurait répondu : *Mentiris Caine, mentiris in gutture.*

M. P.

—

L'insurrection de la Haute-Garonne à la fin du siècle dernier. — En 1798, je crois, une poignée de royalistes ayant à leur tête le comte de Paulo, qui prenait le titre de général en chef des armées du roi, essaya de s'emparer de Toulouse. La ville ne fut pas prise ; les insurgés se replièrent sur les Pyrénées avec l'intention d'entrer en Espagne ; ils furent vainqueurs des soldats républicains en plusieurs combats et notamment à la Terrasse près de Carbonne, mais, accablés par le nombre, ils succombèrent sous Montrejeau. Deux pièces de canon ayant servi à l'armée de M. de Paulo, se trouvent, dit on, à la Grange, près d'Auterive, (Haute-Garonne) appartenant à M. Gustave de Bellot, ancien consul de France. Est-ce que l'histoire de cette tentative insurrectionnelle a été écrite ? Pourrait-on avoir quelques renseignements impartiaux ?

Effem.

—

Arsène Houssaye, comédien. — Dans l'ouvrage *Les belles femmes de Paris*, il est incidemment écrit que le charmant auteur de tant d'œuvres pleines d'esprit et de cœur « a joué la comédie dans des troupes fugitives ». Qu'est-ce qui nous donnera des détails sur ces velléités dramatiques du futur directeur de la Comédie-Française?

Hixe.

—

Liste des généraux français de 1792 à 1889. — Peut-on se procurer un exemplaire de cet ouvrage autographié, publié par ordre du ministre de la guerre.

Alf. Sage.

—

Chiffonniste. — Qu'étaient les personnes auxquelles on donnait ce surnom à l'époque de la révolution ?

*
* *

A la Gertrude, au Becquot, à la Bastienne. — En l'honneur de qui ou de quoi furent ainsi nommées ces coiffures du XVIIe siècle ?

*
* *

Rudolphi. — Ce joaillier a-t-il vraiment existé à Paris ? A quelle époque ? Quelle était sa spécialité ?

A. G. G.

—

L'école d'Aix. — Elle est illustre parmi les écoles littéraires de Provence : ne pourrait-on avoir sur elle et sur le poète Joachin Gasquet une notice assez complète ?

E.

—

Lettres d'Etienne Baluze. — Des lettres d'Etienne Baluze ont-elles été publiées ou simplement signalées, depuis 1892, ainsi que des manuscrits inédits du même historien ?

Ch. Godard.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Temple de la jeunesse (XLI, 338). — Ce fut, en effet, l'église Saint-Gervais. Grâce aux documents nouveaux que nous devons à l'extrême obligeance de notre savant confrère, M. Maurice Tourneux, nous pouvons compléter la réponse à la question de Mlle Henriette Laroza en publiant la liste des débaptisations révolutionnaires des églises de Paris.

Temples	Eglises
Agriculture (de l')	Saint-Eustache
Bienfaisance (de la)	Saint-Jacques du Haut Pas
Commerce (du)	Saint-Merry
Concorde (de la)	Saint-Philippe du Roule
Etre suprême (de l')	Cathédrale Notre-Dame
Génie (du)	Saint-Roch
Hymen (de l')	St-Nicolas des Champs
Jeunesse (de la)	Saint Gervais
Liberté et de l'*Egalité* (de la)	Sainte-Marguerite
Mars (de)	Des Invalides
Morale (de la)	Saint-Augustin (1)
Paix (de la)	Saint-Thomas d'Aquin
Panthéon Français	Neuve-Sainte-Geneviève
Piété filiale (de la)	Saint-Etienne-du-Mont
Raison (de la)	Cathédrale Notre-Dame; Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ; de la Sorbonne.
Reconnaissance (de la)	Saint-Germain l'Auxerrois
Révolution (de la)	Saint-André-des-Arts
Travail (du)	Saint-Médard
Victoire (de la)	Saint-Sulpice
Vieillesse (de la)	Saint-Laurent

Effem.

Adaptations théâtrales françaises des œuvres d'Edgar Poë (XLI, 281). — En juin 1889, le « Théâtre Libre» a donné trois représentations du *Cœur Révélateur* d'Edgar Poë, arrangé pour la scène, en deux actes, par Laumann. En voici la distribution :

Damois	*l'Assassin*
Lugné-Poë	*l'Officier de paix*
Antoine	*l'Agent*

(1) Aujourd'hui église Notre-Dame des Victoires.

Le Grand-Guignol a donné récemment (janvier 1900) une autre traduction du *Cœur révélateur*, en un acte, par Maurevert.

Le rôle de l'Assassin eut pour interprète Séverin-Mars. André Rouveyre.

—

Henri III a-t-il été marié en Pologne? (T.G., 418). — **Le comte de X.** (véritable héritier au trône de France (XXXIX, 62), L'article de notre excellent collaborateur le duc Job, paru le 15 février dernier XLI, 245), répond à ces deux questions d'une façon topique et met fin à la mystification dont nous avons tous été victimes. Il y a cependant, une rectification à faire à l'article de M. le duc ; notre confrère fait remonter à 1876 l'invention par le prince Giedroyc de sa prétendue descendance royale, et l'article du *Petit Journal : Le véritable héritier du trône de France*, où il est question d'Henri III et du duc d'Aquitaine, est daté du 2 mars 1895 !...

Alfred Sage.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G., 279 ; XXXV : XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 59, 104, 250). — Quelques-uns de nos collaborateurs ont signalé, à diverses reprises, des lacunes et des erreurs dans le *Dictionnaire de la Révolution* qu'ils avaient acheté sur le nom et la réputation du docteur Robinet, l'éminent historien de Danton.

Nous croyons savoir que le docteur Robinet a très peu collaboré à cet ouvrage, auquel, depuis de longues années, travaillaient les deux autres collaborateurs ; sa mémoire n'est donc pas responsable des erreurs qui ont pu se produire dans la confection de ce travail de compilation, où, croyons-nous, il n'a donné que quelques biographies particulières.

A. Trabant.

—

L'œuvre du peintre Boilly (T. G ; 124, XXXV; XXXVI; XXXVII; XL ; XLI, 10, 63). — **Ingres (Jean-Auguste-Dominique) (1780-1867)** (XXXIX, XL ; XLI, 63, 109, 153). — Consulter le *Catalogue de l'exposition des arts au début du siècle, ouverte au palais du Champ de Mars, le 9 mai 1891* ; 1891, 70 pages in-18. Les chambres de Talma et de Mlle Mars y figurent. Nauroy.

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants? (T. G., 449 ; XXXV ; XL : XLI, 10, 85, 105). — La ville de Dunkerque, rachetée aux Anglais par Louis XIV, (1662), était encore dépourvue, en 1680, d'un hôtel affecté à l'intendant de terre, et ce ne fut que peu d'années après que le gouvernement royal résolut d'en doter la cité : on choisit, comme emplacement, un vaste terrain qu'occupait un jeu de paume et qui fut acheté 58.000 livres. L'architecte du roi y fit élever un hôtel. On en fut peu satisfait et l'on ne tarda pas à se remettre à l'œuvre. On y opéra des changements et des embellissements si considérables, que par suite de ces nouveaux travaux, les frais de construction s'élevèrent à 265.000 livres.

Le premier intendant qui prit possession de l'hôtel fut Barentin (Charles-Honoré), conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et commissaire départi pour l'exécution des ordres de sa Majesté, dans le département de Flandre, du côté de la mer. En 1705, il fut remplacé, à son décès, par Maignard, marquis de Hainaut qui, étant aussi intendant du Hainaut et de l'armée de Flandre, prit sa résidence à Lille. Vint ensuite, en 1707, Claude Leblanc, seigneur de Passy, d'Estigny, de Saint-Nicolas et autres lieux. Sa résidence fut fixée à Dunkerque, comme intendant, en Flandre, du côté de la mer, ce fut vers la fin de 1717 que l'intendance des places maritimes fut définitivement réunie à celle de Flandre, avec résidence à Lille.

L'hôtel de Dunkerque n'en resta pas moins affecté à l'Intendance jusqu'à la suppression des intendants en 1790. On y logeait toujours, aux frais de la ville. les rois, les princes, les ministres et les grands seigneurs venant visiter Dunkerque.

Au mois d'avril 1717, le czar Pierre-le-Grand occupa l'hôtel de l'intendance pendant son séjour à Dunkerque, avant de se rendre à la cour de Louis XV.

En septembre 1893, la municipalité de la ville de Dunkerque, qui possède aujourd'hui l'ancienne intendance, a fait placer sur cet immeuble une plaque commémorative rappelant que Pierre-le-Grand a habité cette maison en 1717. Au mois d'août 1897, le président de la république Félix Faure, avant de s'embarquer à bord du *Pothuau*, pour se rendre en Russie, avait tenu à venir saluer cette première demeure en France du grand czar. Une plaque commémorative rappelle également cette visite.

En 1753 et en 1784, de nombreux travaux de reconstruction vinrent encore embellir l'Intendance. De 1790 à 1803, l'hôtel fut presque toujours vacant.

Le premier consul Bonaparte y logea du 2 au 6 juillet 1803, avec sa femme Joséphine.

Le 24 septembre, la sous-préfecture fut installée dans l'hôtel de l'Intendance, qu'elle n'a quitté que depuis deux ans.

Aujourd'hui, ce bel immeuble est à la veille d'être installé, par les soins de la ville, pour être occupé par des salles de concert et de conférence, une école de musique, etc., etc

Indépendamment de l'ancienne Intendance de terre, Dunkerque possède encore l'hôtel de l'ancienne Intendance de mer. Cet édifice, construit d'après les plans dressés par Vauban, pour l'arsenal ou parc de la marine, a été occupé par les Intendants de la marine qui se sont succédé dans ce port, de 1683 à 1761. Resté la demeure des chefs maritimes, il est encore occupé aujourd'hui par le chef du service de la marine du sous-arrondissement de Dunkerque. E. M.

*
* *

L'hôtel de la préfecture, à Dijon, est l'ancienne intendance, mais il ne fut pas construit pour cette destination. C'est une habitation particulière élevée en 1759, sur les plans de l'architecte Nicolas Lenoir, dit le Romain, parce qu'il avait fait le voyage de Rome, pour Bénigne Bouhier, de Lantenay, seigneur de Pouilly et Fontaine, brigadier des armées du roi. En 1781, le fils de Bénigne Bouhier, président à mortier au parlement de Dijon, vendit l'hôtel 150,000 livres à la province qui en fit l'intendance de Bourgogne et Bresse ; à l'organisation préfectorale, il devint naturellement la préfecture et l'est demeuré.

L'hôtel de Lantenay est un vaste édifice entre cour et jardin, aux dimensions de palais, d'une riche architecture, mais assez lourde Il est à remarquer que le style est tout à fait celui qu'on appelle fort improprement Louis XVI, puisqu'il commença d'être en usage plus de dix ans avant la mort de Louis XV. On sait, du reste, que le style Louis XVI, si délicat dans les intérieurs, est plutôt pesant

dans la structure même et fait un singulier abus de la pierre de taille. H. C.

—

Descendance des grands hommes de la révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 197). — A la fin du tome III de *L'an deux mil quatre cent quarante, rêve s'il en fut jamais, suivi de l'Homme de fer, songe,* nouvelle édition avec figures an X, Lepeti jeune et Gerard et au palais du Tribunat galeries de bois n° 223, le girondin Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris,* a pris soin de dresser sa propre bibliographie en 7 pages in-8° ; on y lit :

Histoire de ma prison ou de mes prisons (inédit) 1 volume.

La mort de J. P. Brissot, pièce historique en 5 journées. NAUROY.

—

Les princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII ; XLI, 253). — George IV et son frère le duc de Sussex, oncles de la reine Victoria ; Murat ; Bernadotte et son fils Oscar Ier, tous deux rois de Suède ; le prince d'Orange, mort à Paris, frère aîné et consanguin de la reine de Hollande ; l'empereur du Brésil don Pedro II étaient francs-maçons ; le grand-duc de Bade, oncle de Guillaume II, l'est aussi.

NAUROY.

—

Correspondance des agents du comte d'Artois (XL). — CORRESPONDANCE SECRÈTE de Charette, Stofflet, Puisaye, Cormatin, etc. ; du Prétendant, du ci-devant comte d'Artois, de leurs ministres et agents, etc. ; imprimés sur pièces originales, saisies par les armées de la république, sur les différents chefs de rebelles. A Paris, chez F. Buisson, imp.-lib., rue Hautefeuille, n° 20.

An VII de la république française, 2 volumes in-8°, avec un portrait de Charette.

M. de la Sicotière, dans son *Frotté,* cite l'ouvrage et met en note :

Publication attribuée à Sérieys. On prétend qu'il en existerait deux éditions offrant entre elles des différences importantes : ce serait à prouver. L'authencité des documents que renferme celle donnée par Buisson n'a jamais été contestée.

L. B.

—

Cachet à déterminer (XL). — 1° *D'argent à un lion orné et lampassé de.....* C'est par légion que cela se compte !

2° *D'argent à 2 lions léopardés de sable, armés, lampassés de gueules, couronnés de même* sont bien de Fontenay (au Perche).

3° BRUNET porte *gironné d'argent et de sable de 8 pièces ; le 1er giron chargé d'une molette d'azur.* SEDIANIANA.

—

La « Marseillaise anti-juive » (XL). Elle se chante sur l'air des *Pioupious d'Auvergne.* A titre de curiosité, en voici le premier couplet :

A Paris, en France,
On n'est plus chez soi.
Quelle est donc l'engeance
Qui nous fait la loi ?
Pendant qu'la vermine
Travaille pour rien,
Chez nous la famine
Tue le citoyen.

REFRAIN

Il y a trop longtemps qu'nous sommes dans la [misère,
Chassons l'étranger
Ca f'ra travailler
Ce qu'il nous faut, c'est un meilleur salaire
Chassons de notre pays
Toute cette sale bande de youdis.

Elle a vu le jour, pour la première fois, à Alger, vers 1897. Elle a pour auteur un nommé Barthélemy, surnommé le *barde anti-juif,* qui a eu de nombreux démêlés avec la justice. Son portrait a été popularisé par la presse illustrée d'Alger. Cette chanson a eu beaucoup de succès en Algérie, pendant la période troublée que ce pays vient de traverser. Presque toutes les sociétés de musique l'avaient introduite dans leur répertoire. Toutes les fêtes et manifestations anti-sémites étaient inaugurées au son de la *Marseillaise anti-juive.* Elle fait partie de la collection des chansons anti-juives éditées par la Ligue antisémitique de France. Le calme est revenu et on ne la chante plus.

H. B.

—

Hamlet et le deuil (XL ; XLI, 56) Il y a plusieurs années, en lisant la chanson de geste espagnole connue sous le titre de *Chronica rimada,* arrivé au passage où l'on parle des filles du comte de Gormaz, en deuil de leur père, je fus frappé de ces vers :

Panos visten brunitados e velos a toda parte
Estonce la avian por duelo agora par gozo lo [traen
(vers 315)

Dozy s'est occupé de ce passage qu'il a rendu ainsi :

Elles revêtent des habits noirs et se couvrent entièrement de voiles, alors on portait cela comme deuil, à présent on le porte en signe de joie.

(*Recherches sur l'histoire politique et littéraire d'Espagne* p. 632) Dozy tire des vers précités une induction pour établir la date de la *Chronica rimada* et sur la manière de porter le deuil, p. 630 et suiv., donne quelques détails :

Sous le règne des Omaiyades, pour les Arabes, là couleur du deuil était le blanc ; à une certaine époque il en était de même, dit-il, en Italie et en France, mais si, au temps du Dante, les veuves italiennes portaient le deuil en blanc, les hommes et probablement les femmes aussi, le portaient en noir, un demi-siecle plus tard.

D'après des recherches faites de divers côtés, on peut penser que le deuil de Charles VI fut porté en noir, et que Louis XI porta le deuil de son père en écarlate. Toutefois, jusqu'à Anne de Bretagne, les reines portaient le deuil en blanc. Anne de Bretagne le porta en noir à la mort de Charles VIII, ainsi que Louis XII, quand il devint veuf d'Anne de Bretagne. Pour les rois et les princes de France, c'était pourtant, même encore sous la restauration, le violet qui était la couleur de deuil. POGGIARIDO.

—

Antonius Tampesta (XL,XLI,72).— Antoine Tempesta et non Tampesta, peintre et graveur, né à Florence en 1555, élève de Santo Titi et de Jean Stradan, mort en 1630. Voir le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par M. Ch. Le Blanc, (Paris 1864-1890), où sont indiquées 165 planches de cet artiste.

Antoine Tempesta est également désigné dans le *Dictionnaire des peintres*, par Adolphe Siret (1883). CH. REV.

—

Théâtre populaire (XL ; XLI, 82, 314.—On peut ajouter à cette liste la *Veillée de Noël*, de Paul Sébillot, pièce en un acte (Maisonneuve et Stock, 1899, 2e édition, avec la musique des Noëls), qui a été représentée à l'Odéon, le 24 décembre 1898, et en janvier 1899. C'est, à notre connaissance, la première pièce sur un thème tout à fait populaire, qui ait été représentée sur une des grandes scènes parisiennes. B. R.

—

Armoiries de la ville de Chatou (Seine-et-Oise) (XL; XLI,114,). — Le blason que la ville de Chatou a adopté est celui de son *dernier seigneur*: Henri-Léonard-Jean-Baptiste BERTIN, comte de Bourdeille, qui portait : *écartelé au 1er d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, posée en pal ; aux 2e et 3e d'or, à un rosier sur une terrasse de sinople, fleuri de trois pièces de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or : au 4e d'azur, au lion d'or.*

Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, chevalier, comte de Bourdeille, premier baron du Périgord, seigneur des maisons nobles de Périgueux, de Brantôme, Belle-Isle et autres lieux, naquit le 13 mars 1719. Il fut reçu conseiller au Grand Conseil, le 7 juin 1741, devint maître des Requêtes en 1745, Intendant de Roussillon en 1750, et de Lyon en 1754. Nommé lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, le 19 octobre 1757, contrôleur général, le 21 octobre 1759, ministre d'Etat, en novembre 1762, Grand Trésorier des Ordres par serment du 28 décembre 1762, il mourut célibataire à Paris en 1792. Il avait pour frère Charles-Jean Bertin, évêque de Vannes, et une sœur Anne-Constance de Bertin, mariée avec le comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille ; tous trois enfants de Jean Bertin de Bourdeille, Maître des Requêtes honoraire, mort le 4 août 1754.

Le ministre Bertin était un savant et intrépide collectionneur. C'est à lui que la Bibliothèque nationale doit l'une de ses plus utiles créations, c'est-à-dire le *Cabinet* ou le *Dépôt des chartes*.

Ô KELLY DE GALWAY.

—

Etymologie de Crèvecœur (XL; XLI, 163). — D'après E. Mannier, *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord* (Paris, Aug. Aubry, 1861, in-8 ; page 272, Crèvecœur, arrondissement de Cambrai):

On a dit que ce fut à cause du *crève-cœur* que durent éprouver le roi Chilpéric II et Raimfroy, maire du palais, d'avoir été défaits en ce lieu par Charles Martel, en 717, que ce village prit le nom qu'il porte aujourd'hui. D'autres prétendent que ce fut là plutôt le *crève-cœur* de Jules César, battu en cet endroit par les Belges, en tentant de traverser l'Escaut. S'il en était ainsi, comment expliquerait-on le nom des quatre autres villages de Crèvecœur que nous avons en France ? Y aurait-il eu là aussi de sanglants combats où l'on eût voulu

immortaliser le *crève-cœur* des vaincus ? Personne n'oserait soutenir une pareille absurdité..... Skinner dit que *crevequer*, en français *crève cœur* en italien *crepa cuore*, en latin *crepato corde*, est un surnom ou sobriquet qui parfois a été donné à un homme, à cause d'une grande affliction, dont son cœur était navré, ou bien, dans un sens opposé, parce qu'en combattant il avait traversé de son épée le cœur de son ennemi. Le fondateur de Crèvecœur portait-il un nom semblable, qu'il aurait laissé à ce village ? ou, ce qui est plus probable, ne faut-il pas voir dans l'origine de Crèvecœur, que Meyer (*Annales de Flandre*) nomme *Crevechortis*, une mauvaise ferme, toute crevassée et tombant en ruines, *crepata cortis* ? Dans tous les cas, c'est là un nom latin.

J. Lt.

Portrait de Jacques de Flesselles (XL ; XLI, 119, 193). — Notre confrère Begis voudrait-il nous dire si, parmi l'inestimable collection d'actes d'état civil de Paris qu'il a eu la bonne fortune de recueillir, il possède le relevé des paroisses de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-André-des-Arts de la fin du xviie siècle.— Si oui, aurait-il l'obligeance de nous fournir quelques renseignements particuliers, que nous serions bien désireux d'obtenir.

E. Tausserat.

—

Les mariages morganatiques autrichiens (XL ; XLI, 202, 312). — L'époux de la princesse Frederika de Hanovre ne se nomme point M. de Parvel, mais le baron de Pawel-Rammingen, qui faisait partie de la maison du feu roi. Depuis longtemps ils habitent tous les deux, une grande partie de l'année, Biarritz où la princesse, ainsi que son mari, jouissent de l'estime et de la considération générales Voir Gotha : Brunswick-Lunebourg.

Vte de Ch.

—

Maîtres des eaux et forêts (XLI, 3, 351). — *Normandie ; Ile de France ; Picardie.* — Je demande la permission au confrère C. de St-Marc, de rectifier sa question en la spécialisant ; car citer tous les maîtres des eaux et forêts et tous les « gruyers » de France, serait une entreprise longue et ardue. Je n'ai pas Saint-Allais, ni le père Anselme sous la main, mais il me semble que de telles listes auraient chance de figurer dans ces volumineux ouvrages.

En tous cas, je connais très particulièrement un maître des eaux et forêts de Normandie et Picardie sous Louis XI : c'est Guillaume de Cazenove, « vis-admiral de France » qui s'oppose le 19 juin 1466 au don de l'office de grand maître des eaux et forêts de France, obtenu par le sire de Chastillon « au cas où ce dernier voudroit y comprendre les maîtrises de Normandie et de Picardie dont il étoit pourvu. » L'institution du grand maître dura jusqu'en 1575, puis fut remplacée par celle de six maîtres généraux des provinces. Plus tard, il y eut 17 grandes maîtrises.

Cz.

—

Etymologie de noms propres à déterminer (XLI, 46, 211, 265). — Pour Mailly, voici ce que dit l'abbé Ledru (l. 12) dans sa savante *Histoire de la maison de Mailly* (Lechevallier, 1893, 2 vol. gr. in-8°, planches).

Mailliacus ou Malliacus peut signifier domaine de Mallius. La désinence iacus, qui affecte une grande partie des noms les plus anciens, représente un suffixe celtique qui donnait aux noms propres un sens de propriété. Cf. Quicherat, *De la formation française des noms de lieux*, Paris 1867, in-12, ch. II.

Les noms gallo-romains des villes du nord de la France se trouvent dans plusieurs études insérées dans la collection des *Mémoires et des bulletins* des antiquaires de la Morinie, des antiquaires de Picardie, du comité Flamand. C. d'H.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI, 48, 214, 295, 349). — Le cas n'est pas rare de voir une femme déguiser son sexe sous des vêtements d'homme, pour des raisons plus ou moins plausibles, qui n'ont souvent que de très vagues rapports avec la morale. Que notre confrère me permette de lui signaler quelques cas que j'ai été amené à étudier, à propos d'*Henriette Faber*, sur laquelle je vais incessamment publier un travail.

Henriette Faber, née à Lausanne, après avoir été mariée à un officier français tué à Wagram, servit en qualité de chirurgien, à la Grande-Armée. Prisonnier de guerre en Espagne, *elle* y resta jusqu'à la paix. En 1818, *Henry* Faber, est médecin officiel à Cuba ; en 1819, *il* épouse une jeune fille, et en 1823, *elle* est condamnée, pour sacrilège, à la réclusion et au bannissement ; en 1825, transportée à la Floride,

elle reprend son métier de chirurgien, avec les vêtements masculins ; finalement, elle mourut sœur de la charité, à la Veracruz. (Je puis communiquer les pièces du procès à notre confrère s'il le désire).

On ne peut, à son égard, évoquer des doutes sur l'identité sexuelle ; on ne peut lui comparer, par exemple, *Alexina B*... qui, élevée dans les couvents et dans les pensionnats de jeunes filles jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, fut rendue à son sexe véritable par un jugement du tribuual de la Rochelle et termina, par le suicide, sa misérable existence; ou ce *Valmont* dont le véritable sexe ne fut révélé que par l'autopsie. Or, cet individu mourut à l'âge de 62 ans et avait été marié comme homme.

Si le mobile qui pousse une femme, comme Henriette Fober, à une telle extrémité, nous est connu, dans d'autres cas, il est absolument inexplicable, comme dans celui-ci : Le 1er janvier 1897, en ensevelissant un manouvrier nommé *Gustave Long*, à Saint-Parres-les-Terres (Aube), on s'aperçut qu'on était en présence d'une femme. Or, depuis vingt ans qu'il était dans la commune, cet individu, dont on ne connaissait ni le lieu de naissance, ni le nom exact, se faisait passer pour un homme et avait même vécu maritalement, pendant six ans, avec une fille Muller (Voir *Figaro*, 1er janvier 1897).

J'ai relevé une longue liste de femmes qui ont revêtu l'habit d'homme sous la révolution, principalement pour s'enrôler dans les armées ; mais ce motif n'est pas le seul, il y en a d'autres plus ou moins connus, comme le cas signalé par *l'Ami des Lois* du 28 janvier 1799, et d'autres absolument inavouables :

La dépravation des mœurs, écrit Dupin, un policier ordinairement optimiste, au ministre de l'Intérieur du Directoire ; la dépravation des mœurs est extrême et la génération actuelle est dans un grand désordre dont les suites naturelles sont incalculables pour la génération future. L'amour sodomique et l'amour saphique sont aussi effrontés que la prostitution et font des progrès déplorables.

C'est contre ces mœurs, qui étaient devenues déjà assez communes, dix ans plus tôt, que Joseph-Marie Chénier fulminait dans la préface de sa tragédie *Charles IX* ou *l'Ecole des Rois*.

Sous la révolution, la police eut beau faire, elle fut impuissante, et c'est en vain qu'elle pourchassa les femmes habillées en hommes, que l'on rencontrait partout, et dans les camps plus qu'ailleurs.

Le Directoire, avec sa morale plus que relâchée, n'enraya pas le mal, au contraire ; mais la police du consulat et de l'empire, plus forte et mieux dirigée, réagit, seule, avec efficacité.

Parmi nos contemporaines, on a cité ici Rosa Bonheur, George Sand, Mme Dieulafoy, qu'on rencontre un peu partout en redingote, en habit noir, la boutonnière étoilée du ruban rouge de la Légion d'honneur, tandis que Mme Marc de Montifaud, plus modeste, se contente de parer la sienne d'un ruban violet et noir, décoration papale qui lui aura été décernée pour son ouvrage : *Entre Messe et Vêpres*, qu'on aura pris pour un livre de piété.

LÉONCE GRASILIER.

La devise de la famille de Mme Dieulafoy est *Macer sed libèr*.

Nous ignorons celle des Montifaud. On la trouverait dans le *Triboulet* de l'année 1897, article signé : Le vicomte de la Tour, de Saint-Micaud et autres lieux

* * *

George Sand a porté, plusieurs années, les habits d'homme ; elle assista ainsi au procès des défenseurs des accusés d'avril 1834 ; c'est alors qu'une dame voulut lui faire ramasser son éventail, ainsi qu'elle le raconte dans l'*Histoire de ma vie*. Ce n'est pas ainsi qu'elle est représentée en tête de la *Galerie des femmes de George Sand*, non plus que dans le portrait qu'on voit chez sa petite-fille. Mme Lauth-Sand, rue d'Assas, n° 36 ; dans l'essai d'iconographie de George Sand (*Curieux*, II, 309) je signale trois portraits d'elle, en homme, dont un d'après Calamatta ; ils ont marié leurs enfants ensemble.

On peut aussi citer Mme Marc de Montifaud et faire allusion au chevalier d'Eon. dont le sexe reste toujours indécis, malgré le beau livre du duc de Broglie, *Le secret du roi*, et dont les papiers et la bibliothèque vont être vendus à la salle Silvestre, par M. Paul (mars 1900). NAUROY.

* * *

Dans l'*Histoire de la Vendée militaire*, il est parlé du chevalier Langevin. Or, ce chevalier était une femme nommée Renée Bordereau, qui combattit avec beaucoup de vaillance contre les soldats de la révolution et qui a même laissé ses *Mémoires* ;

Id. — Marie Pétronille Adams, élevée par la famille de Lespinay, dotée par elle, mariée à Lainé, marchand au Puybelliard, près Chantonnay (Vendée), fit la guerre sous les ordres de Sapinaud de la Vérie et de Royrand, et se distingua par son

courage militaire, sous le nom de chevalier Adams. Arrêtée le 30 novembre 1793, elle fut condamnée à mort par le tribunal de Fontenay et exécutée le 21 décembre suivant. L. DE LA GODRIE.

Nous sommes de l'avis de P. Cordier la question semble close, étant donné le nombre d'articles publiés à ce sujet par l'*Intermédiaire* et à moins de documents tout à fait curieux. *Réd.*

—

M. de Lucchesini et Mme Récamier (XLI, 49, 217). — Le marquis Jérôme de Lucchesini, lucquois, né en 1752, ami du grand Frédéric, plusieurs fois ambassadeur de Prusse à Paris, où il fréquentait les salons des femmes politiques, Mme de Staël entre autres, mort à Florence, en 1825. La *Biographie des contemporains* de Rabbe lui consacre un article beaucoup trop long pour être reproduit ici.

J.-C. WIGG.

—

Le maréchal Brune et le cardinal Dubois au théâtre (XL, 91, 221, 319). — Nous ajouterons à nos indications relatives au maréchal Brune celles qui concernent le cardinal Dubois :

1. *Dubois, cardinal*, ou *Tout chemin mène à Rome.*, proverbe historique en 1 acte, par Godefroy Cavaignac, 1831 ;

2. *Une fille du Régent*, comédie en 5 actes, par Alexandre Dumas ; repris au Théâtre-Français, le 1er avril 1846 ;

3. *Le Chevalier d'Harmental*, drame en 3 actes et 12 tableaux, par Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Théâtre historique, 26 juillet 1849 ;

4. *Le cardinal Dubois*, drame en 5 actes, par Alfred Belle. Théâtre du Château-d'Eau, 27 août 1880.

Consulter en outre toutes les pièces relatives au Régent, à Law et à la conspiration de Cellamare. EDMOND PÉLICIER.

—

Poésies populaires (XLI, 92, 222). — A la demande de M. Fortoul, alors ministre, le président de la république, par un décret du 12 septembre 1852, ordonna la recherche des poésies populaires. Ce décret fut transmis aux sociétés savantes et aux instituteurs. il fut malheureusement rapporté, mais l'élan était donné, il stimula les chercheurs, provoqua l'apparition de recueils importants en province et, en outre, la réunion d'un nombre considérable de chants récoltés dans divers départements. Cette collection se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, manuscrits n° 3, 338, sous ce titre *Chansons populaires des provinces de France.*

POGGIARIDO.

—

Le collège Stanislas (XLI, 95, 224, 297). — Un excellent ouvrage à consulter sur les origines et l'organisation du Collège Stanislas est l'*Histoire des Lycées et Collèges de Paris*, par Victor Chauvin ; 1 vol. gd in-18 ; Paris, L. Hachette et Cie, 1866, pp. 153 à 170.

On peut citer, parmi les anciens élèves :

Plusieurs prélats, notamment le cardinal de la Tour d'Auvergne et Mgr de Dreux Brézé, évêque de Moulins : MM. de Cossé-Brissac, de Montmorency, de Montesquieu, de Noailles, de Luynes, de Guise, de Castries, de Larochefoucauld, de Caraman, de Courcelles, de Quélen ;

Huet (prix d'honneur en 1833 et 1834), Jean Macé, J. Hetzel, John Lemoine, Félicien Malefille, les deux Sainte-Claire Deville, les deux Guéneau de Mussy, Pierre Gratiolet, Camille Rousset, Edmond Texier, Francisque Bouillier, Auguste Bravais, Caro, Alfred Assolant, Gustave Merlet, de Laveleye, Foucher de Careil, Target, Maurice de Guérin, Auguste Portalis, Nettement, etc. C. H. G.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298). — Il semble que la Table Générale ne soit guère consultée, puisque les mêmes sujets, celui-ci, par exemple, reparaissent dans l'*Intermédiaire*, sans aucune allusion aux questions et réponses antérieures Le plus simple, cependant est d'imiter nos confrères, et de reprendre la discussion !

« Quand on traite de bâtards toute une famille, dit » dit M. Brothier de Rollière, « il faudrait au moins s'étayer sur des preuves et non sur des dires. » Fort bien ; mais ne peut-on en répondre autant aux personnes qui veulent *faire princes du sang* de France, des gentilshommes n'ayant jamais prétendu à cette qualité ?

Je sais que les Bourbon-Busset portent les armes de France *pleines*, et que cet excellent Dussieux, mon ancien professeur d'histoire à St-Cyr, a publié une *Généagie de la maison de Bourbon*, qui les ferait *les aînés* de toutes les branches actuellement existantes. Je sais aussi, que l'*Autorité* ayant voulu, en 1891, appuyer ces

assertions de récits plus ou moins fantaisistes, et d'un prétendu jugement en faveur de la légitimité des Bourbon-Busset, une question fut posée dans l'*Intermédiaire* à ce sujet (XXIV, 519). La question restant sans aucune solution, une réponse fut insérée 5 mois plus tard (XXIV, 1040), constatant le silence absolu observé pendant cet intervalle. Ce silence n'a pas été rompu depuis.....

Que les Bourbon-Busset portent les armes de France pleines, ceci n'a pas grande signification, à notre époque où l'on voit si souvent reparaître des noms et des titres que l'on croyait éteints ! Peu importerait d'ailleurs, l'*Intermédiaire* n'étant pas un tribunal, et n'ayant à discuter que le point de vue *historique*.

Il faut remarquer ici, tout d'abord, que le bâton péri en bande n'était point un signe de bâtardise, et que les Condé l'ont porté. *Chaque* branche non Royale de la Maison de Bourbon portait une pièce distinctive, et c'est ainsi que l'écusson d'Orléans se reconnaissait au lambel, surmontant les armes de France.

Pourquoi donc les Bourbon-Busset, fûssent-ils légitimes, ce qui reste à prouver, dans l'*Intermédiaire* tout au moins portent-ils les armes pleines ? Se considéreraient-ils, sur l'autorité de Dussieux (!), comme les aînés de tous les Bourbons ? Dans ce cas, il serait fort intéressant de discuter ici le bien-fondé de cette opinion, l'éminent professeur d'histoire s'étant généralement contenté d'émettre des assertions !

Il est donc fort à désirer, que M. Brothier de Rollière veuille bien nous expliquer, avec *preuves* à l'appui de son explication, pourquoi la très noble famille en question, et dont la noblesse ne saurait être contestée, n'est pas bâtarde, ou, ce qui revient au même, *quant au rang* dans la maison de France, issue d'un mariage non reconnu, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici. Par la même occasion, il ne serait pas sans intérêt de connaître les motifs qui ont empêché de répondre sur ce point en 1891... ? Marquis de CHAUVELIN.

* * *

Voici ce qu'on lit dans L'*Histoire généalogique de France*, par Scévole et Louis de Saincte-Marthe frères ; Paris. Abraham Pacard, MDCXIX au tome II, p. 1022, *Comtes de Busset*. PIERRE BASTARD DE BOURBON *seigneur de Busset*.

Il estoit fils naturel de Loüis de Bourbon Evesque de Liège. Quelques mémoires portent qu'il estoit né d'une fille du Duc de Gueldres que ce prince Loüis prist en affection auparavant que d'estre promu aux ordres de l'Eglise. Quoyqu'il en soit, PIERRE son fils estant enuoyé en France fut aduoué de la maison de Bourbon, et esleué par Pierre de Bourbon premier seigneur de Beaujeu, puis duc de Bourbon deuxiesme du nom, frère de son père, qui luy donna charge ès armées. Il espousa Marguerite d'Alegre, dame de la seigneurie de Busset en Auvergne, fille aisnée de Bertrand d'Alegre, baron de Puysagut, seigneur de Busset, du Temple et St-Priest, et d'Isabeau de Leuis de la maison de Cosan au païs de Forest. Ce Pierre de BOURBON et ceulx de sa postérité ont porté les armes pleines de Bourbon au chef des armes de Hierusalem. La dame de Busset sa femme portoit de mesme, party de gueules à la tour d'argent, qui sont les armes de la maison d'Alegre. De leur mariage sont sortis un fils et deux filles.

D'autre part, on lit dans la : *Généalogie de la maison de Bourbon*, par L. Dussieux (1) ; Paris ; Lecoffre 1872 :

Pierre de Bourbon, seigneur de l'Isle, fils aîné de Louis de Bourbon, nommé à l'évêché de Liège et de Catherine d'Egmont, duchesse de Gueldres, fille du duc de Gueldres appelé quelquefois mais à tort le *bâtard de Liège*.

Et en note :

.... A la mort de Louis de Bourbon (1482) Catherine de Gueldres envoya son fils en France, où il fut élevé par les soins de Pierre, duc de Bourbon, qui, cependant, refusa de le reconnaître et de lui donner sa légitime....

D'où procès intentés à la maison de Bourbon par la mère et le fils et continués par le fils de Pierre. Mais le roi pour les terminer..... ordonna, par arrêt de son conseil, que Philippe de Bourbon, fils de Pierre et petit-fils de Louis, nommé à l'évêché de Liège et de Catherine de Gueldres, ses hoirs et successeurs seraient reconnus à l'avenir pour vrais et légitimes enfants de la maison de Bourbon, nés en loyal mariage, *porteraient* les armes comme les autres princes de la maison sans qu'ils puissent prétendre autre partage de la dite maison. D'après les Mémoires conservés dans la maison de Busset cet arrêt fut homologué au parlement en 1518.

P. c. c. Vte DE CH.
Du Conseil héraldique de France.

—

Gallia causidicos docuit facunda Britannos (XLI, 139, 358). — Ce vers à la louange des écoles de rhétorique

(1) Une note de Dussieux dit : Ce chapître (*Les comtes de Busset issus de Bourbon*) a été principalement rédigé d'après les notes et documents que M. le comte de Busset a bien voulu me communiquer.
Page 31 de la première édition (1869.)

existant dans les principales villes de la Gaule, est de Juvénal, satire XV, vers 111. Un anonyme y a répondu par le vers, suivant :

Accipiat te Gallia, si mercedem quœris impo-
[nere linguœ.

ALFRED SAGE.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 et 1793 (XLI, 142, 304). — Monsieur G.O.B. aurait-il la complaisance de me communiquer les noms des Vendéens, avec leur domicile et la date de leur condamnation, qui figurent sur la dite liste ?

Je lui en serais bien reconnaissant et je me ferais un devoir de lui offrir, en hommage, un exemplaire de l'ouvrage que je prépare sur les victimes vendéennes de la révolution française. L. TEILLET.

—

Famille de Lezay-Marnésia (XLI, 143,303).—La famille de Laage de Bellefaye habite actuellement Saint-Omer.

Peut-être s'agit-il des Dhervilly de Canisy, maison bien connue.

ROBERT GUERLIN.

*
* *

Un de Laage de Bellefaye est inspecteur des douanes à Dunkerque. Je crois la famille de Briqueville éteinte : elle était originaire de Normandie, et son dernier membre était le colonel de Briqueville, député libéral sous la restauration.

G. O. B.

*
* *

Il existe la noble maison normande de Carbonnel de Canisy au château de la Lucerne (Manche). Les terres et baronnies du Hommet, Canisy et Courcy furent érigées en marquisat, sous le nom de Canisy, par lettres patentes de 1609.

ALFRED SAGE.

—

Gravure du XIXe siècle à déterminer (XLI, 186,306). —Pour compléter la réponse, j'ajouterai que Ballanche est l'auteur d'un poème historique intitulé précisément *Antigone*. Bien que ce poème fût imprimé avant la restauration, la masse y voulut voir la personnification de la duchesse d'Angoulême. Peut-être la gravure en question a t-elle été inspirée par cet ouvrage. A. C.

Grands billets de faire part (XLI, 188,307).—J'ai dans ma collection de lettres de part un billet (puisque billet il y a), émanant de Rouen et remontant à 1896. Mais, quoique tous les parents du défunt y soient nommés, ce n'est pas, à proprement parler, une lettre de part, c'est un avis de décès, avec mention, au bas, d'une messe anniversaire, qui se placardait à la porte de l'église.

Je me permets d'engager notre collaborateur, M. Louis Morin, à consulter l'*Annuaire* de 1897 *du Conseil héraldique de France* (p. 99). Il trouvera une étude sur les *billets et lettres de part*, due aux investigations du savant vicomte de Poli.

LA COUSSIÈRE.

—

Mélesville et T. W. Robertson. (XLI,233). — La citation commençant par ce vers :

You common cry of curs ! whose breath I hate

dans *David Garrick*, par T. W. Robertson, est aussi, comme les autres, de Shakspeare : *Coriolanus*, acte III. scène 3, ligne 120 Les citoyens de Rome veulent bannir Coriolan. Junius Brutus, tribun du peuple, dit :

There's no more to be said, but he is banish'd,
As enemy to the people and his country :
It shall be so.

C'est alors que Coriolan, dédaigneux et méprisant, répond :

You common cry of curs ! whose breath I hate

Le mot *cry* signifie — par métathèse, en anglais de cette époque — *meute*. Le dictionnaire de Cotgrave dit au mot *meute* : nom f. « A kennel, or cries of hounds » Je crois que l'on doit traduire « common cry of curs » par : vile meute ; meute étant ici la « canaille » de Rome.

De qui est la traduction française anonyme, en marge de l'exemplaire anglais dont parle le confrère Lauzier ? Elle n'est pas littérale, il est vrai, mais elle donne exactement le sens.

Tous mes remerciements à l'avance.

C. BOUVIER.

—

Les Bushmen (XLI, 234). — C'est ou un vulgaire chemineau, ou le pionnier de la brousse australienne. Comme soldat, il ne vaut rien, car la discipline lui est insupportable, les manœuvres lui sont incompréhensibles et les armes perfectionnées génantes. Même comme éclaireur, il ne saurait rendre plus de services que

ln'importe quel fantassin ou cavalier inteligent et bon tireur. L. T.

—

Noblesse de Navarre (XLI, 234). — Sur la famille de Mauléon, on peut consulter :

Généalogie de la maison de Mauléon, justifiée par le rapport de plusieurs anciens historiens..., mise en ordre par César-François, comte de Mauléon. Rédigée par le Sr Charles, héraut d'armes de Lorraine. — Nancy H. Thomas, s. d. 56 pages in fol.

Je ne saurais préciser la date de la publication de cette généalogie. Claude Charles, peintre de talent, est né à Nancy en 1661 ; il y est mort en 1747. Il fut nommé héraut d'armes. par le duc Léopold, en 1703.

On trouve aussi une généalogie de la maison de Mauléon dans l'*Histoire de la Maison des Salles originaire de Béarn*, par le P. Hugo, abbé d'Etival. Nancy, J.-B. Cusson. 1716. page LXXII.

Husson L'Escossois, dans son *Simple crayon*, consacre aussi un feuillet à cette maison. dont une branche s'était fixée en Lorraine. B.

* * *

J'ai connu personnellement le comte Alphonse de Mauléon, conseiller général du Gers, habitant à Gimont. Il avait épousé en secondes noces Mlle de Mauléon-Chalabre. Paul du Pré de Puget a publié une notice sur le comte Alphonse.

EFFEM.

—

Anatole Cerfberr (ses papiers et ses livres (XLI, 237). Anatole Cerfberr, décédé en août 1896, n'a laissé que quelques livres qui ont été distribués parmi des parents et des amis A. C., composait ses notes au jour le jour, d'après sa mémoire prodigieuse et sa profonde érudition Quant au *Répertoire de la Comédie humaine* de H. de Balzac, il a été fait en commun par Anatole Cerfberr et Jules Christophe. Peut-être monsieur Christ. Férens trouvera-t-il dans l'*Introduction* de Paul Bourget, en tête de ce Répertoire, quelques indices pour le mettre sur la voie de ces *prototypes* de Balzac ! VALIDA.

P. S. Etrange coïncidence ! L'immense œuvre de H. de Balzac tombe dans le domaine public le 18 août 1900 (voir à ce propos l'article de Jules Huret du *Figaro* du 2 courant), jour anniversaire de la mort de Anatole Cerfberr ce Balzacien effréné... V.

Siège de Corbie (XLI, 238, 364). — Les renseignements fournis par le *Jeune Chercheur* sont incomplets. On ne saurait qualifier *brochure* un volume in-8° de 318 pages, comme l'un de ceux qu'il cite : *Deux années d'invasion en Picardie* (1635-1636), par Alcius Ledieu. (Paris, A. Picard, 1887.) Dans un index bibliographique qui occupe les pages 5 à 8, l'auteur de cet ouvrage signale les publications antérieures relatives au siège de Corbie ; nous renvoyons notre confrère à cet index.

—

Le vocable Heiltz (XLI, 239). — Les houx. — l'ancien haut allemand *hüliz*, allemand moderne *hülse*, qui s'est transformé, dans la basse latinité, en *hulsetum*, lieu planté de houx, a probablement donné *Heiltz*.

Il y a dans la Flandre néerlandaise *hulst*.

Origine et formation des noms de lieux, par H. Cocheris. Paris, Ch. Delagrave, 1885 :

P. V. et DE St MARC.

* * *

Il y a, en effet, dans la Marne, arrondissement de Vitry, trois communes qui portent ce nom : deux dans le même canton Si l'on s'en rapportait aux documents donnant *hes*, *heis*, etc., peut-être pourrait-on remonter au germanique avec le gothique *haithi*. anglais *heath*, allemand *heide*, signifiant *champ*. On trouve également l'intercalation d'un *l* dans le composé *heidel-kraut*, myrtille. Mais l'allemand *heil*, *heils* ; gothique *hails*, anglais *hailse*, avec l'idée de guérison, santé, *salut*, paraît mieux convenir. Il y a en Alsace une localité appelée *heiligenstein*, dont le mot qui nous occupe à l'ossature, à une métathèse près. Si nous prenons le mot allemand *heiligtum* « sanctuaire », nous retrouvons un ordonnancement de consonnes. signe d'une parenté probable.

Somme toute, notre mot est, sauf la lettre *t*, la reproduction de l'allemand, du gothique et de l'anglais ci-dessus indiqués. Faut-il voir dans cette lettre un simple renforcement ou les restes d'un suffixe disparu ? Dans ces conditions de doute, on peut varier sur le sens du déterminant, le déterminé étant *guérison*, *santé*, *salut*, et voir l'idée d'un *lieu sacré*, d'un *poste de secours* d'une région ayant produit des éléments salutaires tels que *herbes*, *eaux*, *abri* ou ayant été le théâtre d'un *salut* ou d'un *succès* quelconque. PAUL ARGELÈS.

Monument de la place du Pont-neuf (XLI, 241). — Je crois que la statue proposée par David et décrétée le 27 brumaire, an II. par la Convention ne doit pas être confondue avec celle de l'Esplanade des Invalides.

Tout d'abord le décret du 27 brumaire spécifie l'emplacement dans son article 8

Le monument sera placé à La pointe occidentale de l'isle de Paris.

En outre Prudhomme s'exprime à ce sujet comme il suit dans les *Révolutions de Paris* (17° trim. p. 289):

C'est une idée heureuse et grande que celle de la Statue colossale proposée par David à la Convention.... Les quatre ou cinq mots tracés sur diverses parties de ce colosse sont bien trouvés et produisent leur effet.

Les Egyptiens écrivaient beaucoup sur leurs monuments publics ; c'étoient les seuls livres élémentaire de la multitude.

Aussi les habitants du Nil étoient-il le peuple le plus instruit de la haute antiquité.. A l'endroit de Paris le plus fréquenté, sur la place où l'on vit trop longtemps l'effigie équestre d'un despote soi-disant populaire, au milieu du Pont-Neuf, on va donc élever un monument au peuple.

La statue colossale vis-à-vis les Invalides a vraisemblablement servi de germe à celle ci ; mais celle-ci sera bien plus perfectionnée...

La statue des Invalides est donc antérieure à celle du Pont-Neuf.

PENGUILLOU.

—

Fontaine intermittente de Roquebrun (Hérault) (XLI, 242). — Je connais, près de Vichy, la source intermittente de Vesse, qui jaillit d'une profondeur de 115 mètres. Son eau ne ressemble à aucune des eaux du bassin de Vichy. On croit qu'elle vient des monts de l'Auvergne, par des conduits souterrains. Cette source jaillit régulièrement de 8 heures en 8 heures. Dans son trajet, elle doit rencontrer un réservoir qui met à se remplir un pareil laps de temps. Quand ce réservoir est plein, le conduit forme syphon et l'eau s'élance alors avec impétuosité, pendant une demi-heure pour se reposer ensuite et recommencer ainsi 3 fois dans 24 heures.

L. DE LA GODRIE.

* * *

Le confrère Ardouane, parlant de cette fontaine, dont les variations de niveau dépendent du débit des eaux, provenant des fontes de neige et de la chute des pluies, dans les montagnes du Puy-en-Velay, distantes de 190 kilomètres, demande s'il existe ailleurs des communications souterraines, productrices d'effets analogues.

La source du Loiret (en face du château de la Source, à Olivet, près Orléans), se présente dans les mêmes conditions. Cette rivière, affluent de gauche de la Loire, surgit bouillonnante de terre, dans une belle vasque naturelle et avec une abondance telle qu'elle est immédiatement flottable, pour des embarcations de notable importance. On dit ce cours d'eau, résultat d'une infiltration de l'Allier (je crois), pourtant fort éloigné, et, comme la fontaine de Roquebrune issu des monts de Velay. Les crues et les baisses de l'eau semblent, en effet, subordonnées aux mêmes phénomènes chez l'autre.

Pour une constatation effective, des ingénieurs imaginèrent de répandre une substance colorante, dans l'Allier, près de la crevasse supposée. Peu de temps ensuite, des observateurs, prévenus, vérifièrent la même coloration dans le Loiret.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

« Les Sens, » par M. de Rosoi (XLI, 244, 365). — Barnabé Farmain de Rosoy, dit Durosoi, auteur dramatique, fécond, journaliste, directeur de la *Gazette de Paris*, 1790-1792, eut l'idée des otages de Louis XVI (dont l'*Intermédiaire* s'est occupé) guillotiné le 25 août 1792, jour de la Saint-Louis.

Au mot Durosoi, notre collaborateur J. de L trouvera dans Coben la description des *Sens*; dans Brunet la bibliographie, dans la plupart des dictionnaires historiques la biographie de cet écrivain très courageux. PENGUILLOU.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283) — La *Revue des traditions populaires* a commencé, en 1890.(t. V., p. 483) une enquête sur les villes englouties, qui comprend, à l'heure actuelle, 152 légen-

des, les unes extraites des auteurs anciens, d'autres de livres modernes ; on les retrouve à peu près dans le monde entier, et l'Océanie elle-même y est représentée par plusieurs récits. Sur les villes englouties de la Manche et du littoral de la Loire-Inférieure, on pourra consulter Paul Sébillot, *Légendes locales de la Haute-Bretagne*, Nantes, 1899, in-18, publication de la Société des bibliophiles bretons p. 18-30, et, du même auteur, les *Notes sur la légende d'Is, (Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1899*)*.

FOLKLORICUS.

* * *

La tradition raconte qu'il existait autrefois, dans le canton de Talmont, entre Jard et Saint-Vincent (Vendée) une ville nommée Belesbat (Ville du Plaisir). Beaucoup d'étrangers, attirés par l'appât des jouissances, y trouvaient la mort dans des conditions tout à fait mystérieuses. Un pauvre pêcheur surprit un jour les secrets infâmes de cette cité criminelle ; il pousse le cri d'alarme au sein des peuplades voisines et fait appel à toutes les autorités divines et humaines. Les guerriers envahissent la ville coupable et la mettent à feu et à sang.

A la voix des ministres de la religion, la mer entre en fureur et vomit sur Belesbat l'eau, le sable et le soufre qui en déterminent la complète destruction.

L. DE LA GODRIE.

—

Famille La-Lau (XLI, 283). — En août 1636, *Marie La Lau*, par témoignage de l'Eglise de *Calais*, fut reçue membre de l'Eglise Wallonne de Leyde (Pays-Bas). — En 1674, un *Jacques La Lau* vivait à *Saint-Quentin*. — Environ 350 actes de baptême, mariage, décès, etc., concernant la famille de ce nom, se trouvent dans la collection de la commission de l'histoire des Eglises Wallonnes à Leyde (Pays-Bas).

M. G. WILDEMAN.

La Haye,

—

Registres de l'état civil (Anciens (XLI, 284). — Consulter *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris brûlées le 24 mai 1871*, par le comte de Chastellux. Paris, in 8°, 1875. (Bibl. nationale (L m [1]) 134. Excellent et précieux livre, incomplet malheureusement. On peut aussi consulter le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de Jal, qui contient de nombreux actes d'état civil relatifs aux parisiens célèbres et à leurs familles.

TH. COURTAUX.

—

Saint-Séverin et Saint-Paul (Anciens registres paroissiaux de) (XLI, 284). — Il existe, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit français 32 591, une copie en extraits des anciens registres paroissiaux de Saint Paul. N. B. L'index onomastique qui termine ces extraits, ne correspond qu'à la seconde partie du manuscrit. Depuis 20 ans que je m'occupe des familles parisiennes, je n'ai pu trouver trace, nulle part, des anciens registres paroissiaux de Saint-Séverin, et il faut en faire son deuil : l'incendie de la commune de Paris, du 24 mai 1871, a complètement détruit les actes d'état-civil de cette paroisse.

TH. COURTAUX.

—

Maurice Truber (XLI, 285). — M. Maurice Truber, chevalier de la Légion d'honneur, 2me secrétaire de la légation de France à Cettigné (Montenegro) a fait paraitre :

1° En 1883, chez Henri Jouve, à Paris, *Les chants du Midi*, poésies diverses;

2° En 1884, chez H. Oudin et Cie, libraires-éditeurs, 51, rue Bonaparte, *Les chants du cœur*, poésies diverses ;

3° En 1893, imprimerie A. Lamaignère, Bayonne, rue Jacques Laffitte, *Une mère*, pièce en un acte, en vers.

***

—

Ouvrages à indiquer (XLI, 287). — Je possède dans ma bibliothèque un vol. in 8° publié à Paris, à la librairie de Firmin Didot frères, 1838, par J. Vict. Le Clerc, membre de l'Institut de France, doyen de la Faculté des lettres de Paris, ayant pour titre :

Des journaux chez les Romains, recherches précédées d'un mémoire sur les annales des pontifes et suivies de fragments de journaux de l'ancienne Rome.

Cet ouvrage, fort intéressant pour l'histoire des mœurs romaines, indique que l'existence des actes diurnaux ou journaux, recueils publiés de nouvelles, est attestée pour le temps de l'empire romain par Pline l'Ancien, Suétone, Tacite, Pétrone, Pline le jeune, Dion Cassius et autres historiens.

Ce livre est assez commun et facile à trouver.

P. DE FAUCHER.

Mlle Clairon était-elle médium ? (XLI, 287). — Les faits signalés par Jef sont connus de tous les spirites ; on en trouve la relation dans le volume de Ch Gueullette, *Acteurs et actrices du temps passé* p 321 et suivantes.

Il est plus que probable que la Clairon avait des facultés médiumiques, elle devait être, à son insu, ce que l'on appelle aujourd'hui, en psychologie expérimentale, *médium à effets physiques*.

Le récit qui nous est fait est très vraisemblable, ne le serait-il pas, qu'il serait curieux et ferait honneur à l'ingéniosité de son auteur.

De nos jours, cet hiver (1899), n'a-t-on pas raconté presque bruyamment une étonnante séance d'Eusapia Paladino, où d'augustes témoins reçurent : qui, un coussin sur l'œil ; qui, un accordéon sur la tête ou une bourrade ? Les favorisés (!) (nous regretterons toujours ne pas avoir été du nombre) n'ont pas protesté, ils conserveront longtemps le souvenir de ces faits *touchants* qui viennent corroborer le récit de la séduisante et passionnée Clairon. DIGUES.

Auteur des *Voix de l'Esprit*, recueil de communications typtologiques.

On lira dans les Goncourt des détails curieux sur l'extrême sensibilite de Clairon. *Réd.*

—

Famille de Guibert (XLI, 291, 367). — En dehors des trois ouvrages généalogiques cités par notre confrère Madel, je ne connais pas de généalogie imprimée de la famille Guibert, et ces ouvrages ne parlent que très peu de la branche de Cabrière, beaucoup moins que de la branche de la Rostide.

Si M. Madel veut se mettre en rapports directs avec moi, je me ferai un plaisir de lui communiquer une centaine d'actes que j'ai recueilli dans les états civils, paroisses, notaires, de Beaucaire, Arles, Tarascon, Marseille, Carpentras, etc., etc. ; mais je n'ai pas une généalogie bien complète de cette famille, dont j'ai eu à m'occuper parce qu'elle figure dans mes quartiers ; de mon côté, je lui demanderai communication des détails qu'il peut voir. ROZIÈRE.

*
* *

J'ai eu pour camarade, aux Dragons pontificaux, Eudore de Guibert, dont le père était, à cette époque, maire de Sorèze. C'est de ce côté que Madel devrait diriger ses recherches. Je crois ne pas me tromper en disant qu'il est question d'un chevalier de G. dans les *œuvres de Venance* (Paris 1810). Tous les dictionnaires historiques et bibliographiques parlent de Charles-Benoît de G., général, né à Montauban, et de Jacques-Antoine-Hippolyte, son fils, membre de l'Académie française en 1786. Ce nom ne se trouve pas dans la dernière édition de l'Etat présent de Bachelin Deflorenne, mais l'*Armorial général* ne donne pas moins de 31 G. disséminés dans toutes les provinces de France.
EFFEM.

—

Bélier (XXXIX ; XL ; XLI, 316). — Notre savant confrère Alphonse Renaud, parlant de la machine de siège le *bélier*, en fait remonter l'origine jusqu'à Moïse, et, à l'appui de son opinion, cite le verset 19 du chap. XX du *deutéronome*, verset dont il donne la traduction suivante :

Quand tu tiendras une ville assiégée durant plusieurs jours, *en la battant pour la prendre*, tu ne détruiras point ses arbres...

Il est certain que si la traduction est exacte, elle peut, jusqu'à un certain point, être invoquée pour prouver l'antiquité de l'invention du bélier. Mais cette traduction est-elle exacte ? Je ne le pense pas. Quel est donc le texte dont s'est servi M. Renaud ? J'ai sous les yeux la *Sainte Bible polyglotte*, ouvrage précieux en cours de publication, sous la direction du savant sulpicien, l'abbé Vigouroux. Cet ouvrage donne le texte hébreu original, le texte grec des septante, le texte latin de la Vulgate et la traduction française de M. l'abbé Glaire. Eh bien ! à l'exception du texte hébreu qui, pour moi, profane, ne représente que le dessin d'une dentelle noire sur papier blanc, ni le latin, ni le grec, ni le français ne donnent la traduction sur laquelle s'appuie M. Renaud. Le latin dit :

Quando obsederis civitatem multo tempore, et munitionibus circumdederis ut expugnes eam, non succides arbores...

Traduction de M. l'abbé Glaire :

Quand tu assiégeras une ville longtemps, et que tu l'entoureras de circonvallations afin de la réduire, tu ne couperas point les arbres...

Et les septante :

Quand tu assiégeras une ville longtemps, pour la combattre et la conquérir...

M. Renaud me paraît donc avoir inexac-

tement traduit ; peut-être le mot *battre* a-t-il, dans sa traduction, le sens de vaincre, comme dans cette phrase : Les Boërs finiront par battre les Anglais ? Battre pour combattre ? Cette traduction serait celle de l'hébreu et des septante ; mais, alors, elle n'est plus applicable à *l'espèce*, comme nous disons au *Palais*.

ARDOUANE.

—

Dame à portrait (XLI, 331). — Dame à portrait ou dame de portrait. La réponse a été donnée par l'*Intermédiaire*, XXXIV, 370, 506. P. CORDIER.

* * *

Voir dans les *Mémoires* du comte Fedor Golowkin publiés par Lucien Perey, page 26 :

Il existait à la cour de Russie un certain nombre de personnes supérieures à toutes les classes ; c'étaient d'abord les dames attachées à la cour, savoir : la grande maîtresse, décorée d'un portrait de l'impératrice surmonté de la couronne impériale, qu'elle portait dans une cocarde de ruban bleu sur le sein droit ; les dames du palais, appelées dames à portrait, qui le portaient de même, mais sur le sein gauche, et les filles d'honneur, appelées demoiselles du chiffre, qui portaient du même côté et dans une même cocarde un chiffre de l'impératrice en diamants surmonté de la couronne.

Les gardes portaient les armes à toutes ces dames. Les premières (les dames à portrait) ne pouvaient céder le pas qu'aux reines, aux électrices, aux femmes des successeurs au trône ; elles ne perdaient jamais leur rang.

Il existe encore des dames à portrait à la cour de Russie. R.

—

A Englishman in Paris (XLI, 332). — l'*Intermédiaire* a donné une réponse à cette question, XXVIII, 37.

P. CORDIER.

—

Fresques reportées sur toile (XLI, 335). — Très heureux de signaler à P. R. le rentoilage de quelques peintures murales de Corot faites jadis dans sa propriété de Ville-d'Avray. Ce travail a été commandé par l'aimable éditeur Lemerre, qui est actuellement le propriétaire de l'immeuble. Je crois qu'il est possible de les voir. DIGUES.

Vandalisme royaliste (XLI, 335). — Si le fait dont il s'agit était exact, il serait assurément des plus graves, mais j'avoue que malgré la parole de Victor Hugo, j'ai des doutes. D'une part, Miel, dans son *Histoire du Sacre de Charles X dans ses rapports avec les beaux-arts et les libertés publiques de la France*, ouvrage très détaillé et animé d'un véritable enthousiasme artistique, n'en dit pas un mot, n'y fait même pas une allusion détournée. De l'autre, ayant parfaitement connaissance du fait reproché aux architectes royaux, Lecointe, Hittorf et Mazois, j'en ai cherché souvent la preuve, à la lorgnette, sur le monument lui-même, et n'en ai aperçu aucune trace. Du haut en bas de la façade, l'imagerie et l'ornementation florale semblent aussi intactes qu'elles le peuvent être après six siècles, et on n'aperçoit nulle part les cicatrices que le marteau y aurait faites. Je suis donc tenté de croire qu'une fois de plus Victor Hugo aura été mal servi par ses souvenirs. Mais, évidemment, il ne s'est pas trompé du tout au tout, et quelque chose a dû se passer de semblable à Reims dans les préparatifs du sacre. Eh bien, je serais tenté de croire que le fait s'est vraiment produit, mais, à l'église Saint-Rémy dont la façade était en fort mauvais état, croulant, et fut restaurée à la hâte ; « toutes les pierres suspectes ont été scrupuleusement enlevées », dit Miel à la p. 318. Je donne, d'ailleurs, cette hypothèse pour ce qu'elle vaut et attends les observations de nos confrères ; le fait en soi mérite d'être étudié et éclairci, mais je crois, en tout cas, que l'imagination du poète l'a exagéré et grossi.

H. C.

—

L'abbé de la Ville, académicien (T. G. 502). — Jean-Ignace de la Ville, fils aîné de Jean de la Ville et de Jeanne de la Bégorre, naquit (probablement à Sainte-Marie de Gosse, dans les Landes), le 20 septembre 1702 (et non en 1690). Il fut élevé chez les jésuites à Bordeaux, auxquels il resta toujours fidèlement dévoué. Il les défendit avec ardeur lorsqu'ils furent chassés de France et entretint à leur sujet une longue correspondance avec le pape Benoit XIV, qui l'avait en haute estime. Chargé de l'éducation du fils du marquis de Fénelon, il succéda à ce dernier comme ambassadeur de France, en Hollande. Elu membre de l'Académie

française en 1744, le roi créa en sa faveur la charge de directeur des affaires étrangères. Devenu abbé des abbayes royales de Lessay et de Saint-Quentin, il fut nommé évêque *in partibus* de Triconie, sacré le 10 avril 1774 ; il mourut quatre jours après, le 14 avril, d'une attaque d'apoplexie. L'abbé de la Ville était doué d'un physique et d'un caractère aimables, écrivant et parlant avec facilité, plein d'esprit et de cœur, aimé de tous ceux qui le connaissaient.

Son père, originaire de Peyrehorade, était venu se fixer, au commencement du XVIIIe siècle, à Sainte-Marie de Gosse, où il exerça pendant plus de vingt ans la charge de notaire. Jean-Ignace eut six frères ; l'un d'eux, Jean-Baptiste de la Ville de Mirmont, écuyer, seigneur de Bordus, fut nommé directeur des postes à Bordeaux et reçut, en 1769, des lettres de noblesse. Il fut père de 1° Jacques-Yon, directeur des postes à Bordeaux, marié à Mlle Mel de Saint-Céran ; sa postérité s'est éteinte en 1891. 2° Léon-Joseph, qui suit. 3° Jean-Ignace, père, de N. de la Ville Durlaux, secrétaire de la duchesse de Berry — 5° Madame Guillaume de Taste — 6° Marguerite — 7° madame de Morancy.

Jean-Joseph de la Ville de Mirmont, écuyer, entra dans la diplomatie où il sut se faire un nom. Il mourut en 1793, sur l'échafaud révolutionnaire, laissant un seul fils : Alexandre-Jean-Joseph de la Ville de Mirmont, maître des requêtes au Conseil d'Etat, littérateur et auteur dramatique distingué ; il eut un fils, Pierre-Jean-Jacques de la Ville de Mirmont, mort en 1882, chef de division à la préfecture de la Gironde qui, de son mariage avec Mlle Bermond, a eu deux fils : 1° Pierre-Henri de la Ville de Mirmont, l'éminent professeur de la Faculté des lettres de Bordeaux, adjoint au maire ; — 2° Alexandre de la Ville de Mirmont, juge de paix à Bougie (Algérie).

On peut consulter, à la bibliothèque de la Haye, des dossiers nombreux sur le passage de l'abbé de la Ville à l'ambassade de Hollande. On peut encore voir l'*Histoire générale de la Diplomatie*, par Flassan, t. V, p. 359 et 363 ; *Mémoires secrets* de Bachaumont, t. III, p. 282 ; *Œuvres* de Voltaire t XXII, p. 138 et 185 ; *Correspondance littéraire* de Grimm, année 1774 ; *Mémoires* de Marmontel, t. II. p. 12 et 60 ; *Année littéraire* de Fréron, 1774 ; *Mercure de France*, 1774 ; *Biographie universelle* de Michaud ; *Dictionnaire historique* de Feller ; *Musée des Familles*, 1855, p 325, etc., etc.

Enfin, on trouve à la bibliothèque municipale de Bordeaux, au département des manuscrits, *un procès-verbal d'apposition et de levée des scellés*, fait après la mort de l'abbé de la Ville ; il a été publié en grande partie dans le IIIe volume de *la Société des Archives historiques de la Gironde*, p. 261.

Ce procès-verbal contient un inventaire très curieux, de la cave de l'académicien ; on voit qu'il aimait les vins fins et la bonne chère. P. M.

Chevaliers de la cuiller (T. G., 253 ; XLI, 234), — L'extrait suivant de « A. J. P. Pictet de Sergy : *Genève, origine et développement de cette république, etc*, Genève, 1847 in-8° II-460, (Guerre des Chevaliers de la cuiller) répond à la question :

Entre le Cte de Savoie, Charles III, furieux des résolutions prises par Genève pour se soustraire à son autorité, et les Mamelus fugitifs si sévèrement condamnés, devait se conclure nécessairement une intime alliance, destinée à harceler et à ruiner Genève.

Les fugitifs commencèrent la campagne en s'associant à quelques gentilhommes savoyards, voisins de Genève. Le Duc n'osait les protéger ouvertement de peur de provoquer le ressentiment des Suisses [alliés de Genève] ; mais on savait qu'en secret il s'intéressait vivement à leur cause, en proportion de sa haine, ou plutôt de sa jalousie, envers Genève

Un jour que quelques gentilshommes savoyards et vaudois étaient réunis dans le Château de Montricher, dont ils avaient fait leur principale place d'armes, et que tout en dînant, ils délibéraient sur les moyens d'attaquer la ville de Genève, le chevalier de Pontverre, un des conjurés, brandissant sa cuiller de buis, s'écria : *Amis, sous peu, j'espère, nous mangerons ainsi les Genevois !*

Cette bravade fut reçue avec acclamation, et tous les Chevaliers élevant leur cuiller, firent le serment d'exterminer les habitants de Genève. La cuiller fut adoptée comme insigne de leur confrérie. Chacun d'eux en suspendit une à son cou (alias à son chapeau) par une chaîne et dès lors ils se nommèrent les *Chevaliers de la cuiller*.

Quelques historiens donnent à cette association des Chevaliers de la cuiller, qui a joui d'une célébrité momentanée et honteuse, un motif un peu différent. Ils pensent qu'elle fut fondée principalement par les gentilhommes vaudois, désireux de se soustraire à la domination du duc de Savoie, et de posséder une souveraineté indépendante dans des fiefs éloi-

gnés du centre des Etats du Duc..... etc.... (1527-1530).

Voir aussi l'*Histoire de Genève*, par Spon : Genève ; 1730, 2 vol. in 4°, 1. p. 190 et seq. SABAUDUS.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes ? (XL; XLI, 27, 123, 259, 348). — Aux listes déjà données, il convient d'ajouter deux ouvrages récemment parus, dus à un fervent intermédiairiste, M. Alcius Ledieu, archiviste municipal et conservateur de la bibliothèque et des musées d'Abbeville, auquel on doit de nombreuses publications sur la Picardie :

Sous le titre générique : *Monographie d'un Bourg picard* (Démuin, pays natal de l'auteur), il a publié 5 vol. in-8°.

Le 3e a pour titre : *Traditions populaires de Démuin*. Paris, A. Picard, 1892. III. 239 pp. fig.).

Le 4e est intitulé : *Glossaire du patois de Demuin*. (Paris, A. Picard, VIII, 284 pp. fig.).

Nous croyons savoir que l'auteur prépare un volumineux recueil qui aura pour titre : *Blason du département de la Somme*, où figureront de nombreux provincialismes.

*
* *

Comment écrire 1900 en chiffres romains ? (XL ; XLI, 34, 124.208,349).— L'imprimerie nationale écrit MDCCCC, qui me parait être la forme rationnelle.

G. O. VAST.

—

Sully (XL ; XLI, 121, 209, 350). — J'ai connu à Bucarest, en 1885, le marquis de l'Aubespine Sully, gentilhomme français aimable et sceptique, descendant direct, disait-il, du grand Sully. Il était venu redorer son blason en Roumanie et avait épousé une princesse Ghika. Désireux de jouer un rôle à la cour de Bucarest et d'y figurer, aux réceptions diplomatiques, en un brillant uniforme, il avait obtenu le titre de ministre plénipotentiaire de..... Monaco ! Ce brave marquis est mort depuis. Il prononçait son nom Sul-ly, en faisant bien sonner les deux L.

Il est du reste à remarquer que la lettre L jouit du navrant privilège d'être prononcée de pitoyable façon par une foule de gens que leur éducation devrait préserver de semblables attentats envers le bon et sain langage. Qui n'a entendu prononcer *sou-ier*, *esca-ier*, *mi-ieu*, etc., pour *sou-lier*, *esca-lier*, *mi-lieu* ? Dans ses feuilletons du *Temps*, Francisque Sarcey a plus d'une fois agité la question, mais, trop souvent, à mon avis du moins, il a émis des opinions inexactes,

La question de la prononciation de la lettre L peut se résumer en cette formule :

La combinaison graphique ILL n'est jamais mouillée quand elle commence un mot : *illusion*, *Illyrie* se prononcent *il-lusion il-lyrie*. Elle est ordinairement mouillée dans le corps des mots : *cheville*, *fille*, *mantille*, se prononcent *chevi-ie*, *fi-ie*, *manti-ie*. Il y a un très petit nombre d'exceptions : *ville* se prononce *vi-le*.

La combinaison graphique IL n'est jamais mouillée au commencement ou dans le corps d'un mot : *îlot*, *ilote*, *Philibert* se prononcent *î-lot*, *i-lote*, *Phi-libert*, A la fin d'un mot, elle se prononce de deux façons :

1° Elle peut avoir le son IL, comme dans *fil*, *profil*. Dans ce cas, le son de L se conserve quand le mot qui suit commence par une voyelle ou une H muette : *fil argentin*, *profil angélique* se prononcent *fi l argentin*, *profi-l angélique*.

2° elle peut avoir le son I, comme dans *gentil*, *fusil*. Dans ce cas, la lettre L se mouille quand le mot qui suit commence par une voyelle ou une H muette : *gentil oiseau*, *gentilhomme* se prononcent *genti-ioiseau genti-iomme*.

Dans aucun autre cas, la lettre L, simple ou double, ne doit être mouillée, à moins de commettre une faute de prononciation TOUBIB-EL-SRIR.

—

Mémoires d'un officier français prisonnier (XLI, 255). — L'auteur de cet ouvrage est M. de Carrère Vental, chef de bataillon au 8e régiment de la Garde Royale. Je possède un exemplaire de ces *Mémoires*, portant la dédicace suivante : Donné à M. Joseph Yves Ribourd, par l'auteur de Carrère Vental

Pour me convaincre, je recherchai les états de service de cet officier. Après leur lecture, le doute n'était plus possible.

Carrère: dit Vental (Joseph), né au Cap français, le 14 Mars 1782:
Soldat au 96e de ligne, le 19 juillet 1798 ;
Fourrier, le 8 juillet 1801 ;
Réformé, le 3 novembre 1805 ;

Soldat (1er rég^t Garde de Paris), 18 janvier 1806 ;
Sergent, le 18 janvier 1806 ;
St-Lieutenant au 2e rég^t, 12 juillet 1806 ;
Lieutenant, le 22 septembre 1810 ;
Passé au 32e rég^t de ligne, 7 juillet 1811 ;
Passé aux Pupilles, le 28 février 1812 ;
Capitaine au 57e, le 19 novembre 1813 ;
Passé aux Pupilles, le 1er janvier 1814 ;
« aux 9e tirailleurs, le 22 janvier 1814 ;
Cap^ne adjud^t-major au 2e Léger, 1er juin 1814 ;
« au 8e rég^t de la Garde Royale, 22 oct 1813
Chef de B^on, » » 19 nov. 1815 ;
Major au 16e Léger, 23 juillet, 1812 ;
Retraité, 4 décembre 1830 ;
Chevalier de la Lég. d'honneur, 29 juil. 1814 ;
St-Louis 6 mars 1817 ;
Campagnes, 1798-1799, Côtes d'Angleterre :
» 1800, Italie ;
» 1801-1802, Portugal ;
» 1805, Grande armée ;
» 1807-1808, Espagne ;
» 1810, Espagne ;
» 1811, Espagne ;
» 1814, France.

Prisonnier à Baylen, échappé le 16 mars 1810.

J'ajoute que l'*Annuaire* de 1870 donne un de Carrère Vental (Joseph Henri-Gabriel), capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pied. UNE SABRETACHE.

Notes and Queries

La Société française au siècle dernier. — Je désirerais avoir les renseignements suivants sur les personnes désignées ci-dessous et qui marquèrent dans la société française, vers 1765 ; le nom de jeunes filles des dames, leur titre quand il n'est pas indiqué, la date de leur mariage et de leur mort :

Duc et duchesse de Berwick ;
Comtesse d'Egmont (l'aînée) ;
Comtesse d'Egmont (la jeune) ;
Madame de Rochefort ;
Madame de Saint-Prie (Saint-Priest ?) ;
Maréchale d'Estrées ;
Madame de Brionne ;
Princesse de Ligne (sa mère était sœur du général Oglethorpe) ;
Maréchale duchesse de Luxembourg ;
Princesse de Talmond (Polonaise alliée à la reine Marie Leczinska ;
Duchesse de Lavallière. H. T. B.

—

Une gravure de Voltaire. — Desnoireterres, dans son *Iconographie Voltairienne*, donne une description de cette gravure. Le dessin est de Hubert. On dit que cette gravure, publiée par Sayer, est rare. Desnoireterres estime que c'est de ce dessin d'Hubert que Voltaire parle dans sa lettre du 11 déc. 1772, à l'impératrice Catherine.

R. W.

—

Eugénie, impératrice des Français. — L'auteur du livre récemment publié, qui porte ce titre, ne dit rien de l'éducation de Melle de Montijo, dans une école d'Angleterre. Quelqu'un pourrait-il me fournir des détails ? D. F. C.

—

L'Histoire de Sainte-Hélène, reine d'Angleterre. Une visite à la Grande bibliothèque de la ville de Lyon, rue Gentil, m'a convaincu qu'il n'y existe aucun manuscrit intitulé *Ystoire d'Helayne*, attribué à Alexandre de Paris ou à n'importe qui. Il existe cependant à Lyon une *Chronique d'Elaine* inscrite sous la cote 707, dans le catalogue des manuscrits de la librairie municipale que MM. Desvernay et Molinier sont en train de publier. Comme ce manuscrit, sur papier, et à peu près de la même date que la version en prose de Bruxelles, est incorrectement décrit dans les pages 445-7 d'un ouvrage intitulé *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon* par Ant. Fr. Delandine, tome 1er (Paris 1812), et comme il a trait à l'histoire de l'Angleterre comme on la comprenait au quinzième siècle, quelques notes à ce sujet prises sur place pourront intéresser les critiques de N. and Q. et provoquer d'autres informations sur ses origines et filiations. Il renferme plus de 20.000 vers alexandrins, finissant ainsi :

Jhesus veulle garder de mal et de tourment
A tous jours de leur vie sans nul empeschement
Tous ceulz qui ont oy et prins esbatement
Alonsment trestous boire il en est temps vraie-(ment
Cy fineray delaine qui tant ot de tourment
Explicit
Cy fineray mon cronique delaine
lequel a este orthographie par le
commandement et requeste de
Ma tres noble et puissant loyse
dame de crequi canapples et de
plusieurs aultres terres et seignouries
Alexandrij
Manu propria

Si les deux mots de la fin signifient que Alexandre n'était pas le simple copiste, mais encore le poète, l'auteur doit avoir vécu dans le milieu du quinzième siècle, quand fleurissait dame Louise de Crequi. Il existe dans le département de la Somme, non loin d'Amiens, des localités appelées Clairy-Crequy et Canaples. M. Félix Desvernay, l'administrateur de la Grande Librairie, ne s'explique

pas la syllabe *ment* après *alons* dans l'avant-dernier vers. On pourrait croire qu'il s'agit de *ent*, vieille forme de *en*, si *en* ne venait juste après. Est-ce une licence poétique pour *maintenant* ? Pour indiquer la provenance du manuscrit, il faut noter que à l'extérieur de la couverture de parchemin, une main du quinzième siècle a écrit : « hors sy dame salygora de Roays. » Ce n'est pas très explicite, mais il existe en Vaucluse une ville appelée Roays. A l'intérieur de la couverture, une main de la même époque a écrit en lettres gothiques : « Cet le lybre de eleyne mere saynt martyn et brysoun et du bonn roy anthoyne et danrye dangleterre de toute la regyon ». Au dessous, un acheteur du XVIIIe siècle a fait cette mention : « Ego Iacobus Colabau consciliarius (*sic*) regius in supremâ Lugduni monetarum aulâ hoc MSS.emi anno Domini millessimo septengentessimo (*sic*) trigessimo sexto : MDCCXXXVI : 1736 ». Le recto de la première page porte le titre du livre ainsi désigné, vers l'an 1600 : « Le grand chronique delaine écrite par ordre de dame Loyse de Crequi dannaples (*sic*) etc., par I. Alexandrij ». Au dessous de la mention de Colabam se trouve le nom « Jaquelyne (?) de Crequy » en écriture du XVe siècle.

Le manuscrit mérite au plus haut degré d'être soigneusement édité. Il semble contenir en substance la même histoire que la prose de Wauquelin. Il est évident que le conte d'Hélène, avec les réminiscences du rapt de la belle Troyenne et de la mère de Constantin, était aussi populaire dans les familles aristocratiques de l'est de la France au quinzième siècle que parmi les Basques de la Soule au temps de Napoléon Bonaparte. M. Desvernay m'a fait remarquer que M. Gaston Paris dans *La littérature française au moyen-âge* mentionne le « Roman de la belle Hélène ».

...... Pour le « Roman d'Alexandre » qui a pénétré dans le Basque, voir l'*Histoire de la langue et de la littérature française*..... publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, tome premier. Une partie du texte de la pastorale basque a été publiée, il y a une huitaine d'années, dans la *Revue de Linguistique*. Je l'ai traduite en anglais. D'où les Basques pouvaient-ils la tenir à la fin du XVIIIe siècle ? Le bibliothécaire de Lyon ni son adjoint M. Jean-Pierre Thillet, que je dois remercier pour la courtoisie avec laquelle ils ont aidé mon enquête, n'ont pu me le dire.

PALAMEDES.

Dr Johnson et Vestris — A propos du Dr Johnson et de Vestris, voici ce qui nous semble intéressant. Le dernier sir Henry Russell, dans quelques notes manuscrites sur la vie de son père, dit :

Mon père demanda, certain jour, au Dr Johnson où il avait passé la soirée précédente. « Sir, répondit-il, je suis allé à l'Opéra » ; et, constatant la surprise de mon père, il ajouta : « Oui, sir, je suis allé à l'Opéra pour voir danser Vestris. J'aime à voir n'importe quel homme, lorsque dans ce qu'il fait il dépasse en perfection tout ce qui a été fait avant lui » :

Swallowfield, Reading. CONSTANCE RUSSELL

—

Portraits de madame Laffitte et de sa fille. — Je possède deux pastels, grandeur naturelle, de madame Laffitte, femme célèbre du banquier de Paris, sous le règne de Louis-Philippe, et de sa fille, mariée en premières noces avec un gentleman anglais, M. Lockwood et en secondes noces avec un officier anglais nommé Jenkins ou Jenkyns. Pourrait-on me donner le nom de l'auteur de ces pastels ou quelque autre renseignement ? Madame Laffitte est représentée de trois quarts, et sa fille, encore enfant, est de face, avec un grand chapeau. A. W. HANCOCK.

The Limes, Magdola Road, Nottingham.

—

La Société française au siècle dernier. — Je serais heureux d'avoir les renseignements sur les personnalités suivantes qui toutes tinrent une certaine place dans la société française vers 1765 ; — 1° Le nom des jeunes filles, des femmes mariées que je mentionne ; 2° le titre des personnes auxquelles j'ai omis d'en donner, (comme pour madame de Rochefort, par exemple) ; 3° les dates de mariage ; 4° les dates de décès :

Duc et duchesse de Berwick ;
Comtesse d'Egmont (l'aînée) ;
Comtesse d'Egmont (la cadette) ;
Madame de Rochefort ;
Madame de Saint Prie (ou de Saint-Priest) ;
Madame la maréchale d'Estrées ;
Madame de Brionne ;
Princesse de Ligne (sa mère était la sœur du général Oglethorpe) ;
Madame la maréchale duchesse de Luxembourg ;
Princesse de Valmond (parente de la reine Marie Leczinska) ;
Duchesse de la Vallière. H. T. B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Testament de Malbranche et de Voyer d'Argenson. — Les archives départementales de la Seine viennent de s'enrichir d'un nombre considérable de pièces officielles provenant de l'Enregistrement et des Domaines, relatives à la fin du XVIIe et du XVIIIe siècles. La plus grande partie de ces pièces n'est pas encore cataloguée ; nous devons à l'obligeance de M. Duret, l'aimable archiviste de la Seine, d'avoir pu parcourir quelques-uns de ces registres, et nous donnons à nos lecteurs copie des testaments de Malbranche et du comte de Voyer d'Argenson.

Nous comptons bien faire profiter nos collaborateurs des trouvailles que nous ferons dans ces registres precieux.

TESTAMENT MALBRANCHE.

« Par le testament olographe du R. P. Nicolas Malbranche Prestre de Loratoire. En date du Premier Février mil sept cent vingt déposé pour minutte à Durand N^res^ a paris le vingt un Octobre mil sept cent quinze a paru ce qui suit :

« Je prie le R. P. Guerm Prestre de Loratoire dexecuter ma dernière volonté que voicy.

Je donne à cette maison de Loratoire ou je demeure depuis environ cinquante ans tous mes livres pour la Bibliothèque mes meubles et mon argent monoyé sy lon en trouve qui m'appartienne pour faire prier dieu pour moy par nos R. P. et pour payer le reste de la pension que Je dois ce que je pouray peutestre devoir dans la Suitte ayant payé cent francs de moins depuis que L'hopital Gnâl ne m'a point payé entierement C'est a dire depuis la chere année 1693. Je donne au d hopital ce qui me sera deub a ma mort de la pension qu'il me doit Je prie le père de Mainville d'accepter mon tableau de la Ste Vierge et le père Guérin de choisir dans mes livres six volumes tels qu'il voudra Signé N. MALBRANCHE.

prestre de Loratoire,

Et par un codicile aussi olographe du d^t^ Sr Malbranche estant ensuitte du d^t^ testament en datte du six septembre mil sept cent treize déposé avec le testament a paru aussy ce qui suit Comme le père Guérin Est mort ce qui le Regarde cy-dessus est nul aussy je prie le père Le Lelong destre Exécuteur de mon Testament et d'accepter ma pendulle qu'a le frère Maillard celle qui est dans ma chambre apartenant au d^t^ frère

Et par un autre Codicile aussy olographe du d^t^ Sr Malbranche estant ensuite dud^t^ testament le codicile en datte du huit septembre mil sept cent treize disposé avec le d^t^ testament le codicile a paru aussy ce qui suit.

Je donne aussy au Père Rainau une douzaine de volumes de mathématiques et de Phisique a son choix — Signé. N. Malbranche prestre de Loratoire Signé Verani le Durant

Insinué le Lundy dix huit Novembre mil sept sent quinze et a été payé *Quinze Livres douze sols* compris les quatre sols pour livre ».

TESTAMENT DE VOYER

Testament olographe de Mre Marc René de Voyer de Paulmy chevalier comte d'Argenson. Garde des sceaux de france du quinze novembre mil sept cent vingt déposé pour minutte à Me Baudin No^re^ le huit mars mil sept cent quatre vingt-un a été extrait ce qui suit :

« Donne et Legue led seigneur Testateur au Monasterre de Tresnel la somme de quinze mil livres une fois payée

Je souhaite de plus que les dames qui ont receu charitablement une jeune personne pour estre religieuse de cœur il soit payé à Mad^e^ la Vichesse la somme de cinquante Livres pendant la vie de lad demoiselle

Donne et Legue aux R. P. Théatins la somme de six mil Livres

Donne à L'hotel dieu de paris la somme de mil livres et à L'hopital Gen^al^ pareille somme de mil Livres

Donne aux Carmélites du faubourg St Germain la So^e^ de quinze cent Livres une fois payée

Donne aux hospitaliers du fo^g^ St Marcel la Soe de Mil livres une fois payée

donne à et Legue aux R. P. Capucins la somme de deux mil livres, une fois payée

donne à Me Neoment médecin un diamant de quinze cent livres

donne et Legue à Bigée mon valet de chambre la somme de sept mil livres une fois payée

donne à Meté mon valet de chambre tapissier la somme de six mil livres une fois payée

donne à Me du Moustier mon per Secrétaire un diamant de Mil livres

donne a parmeau mon portier la so^c^ de Cinq cents livres une fois payée

donne à mes autres domestiques outre ce que Je leur dois encore une année de leurs gages

donne aussy a mes deux plus anciens Laquais Antoine et La fosse dit Moisson chacun une pension viagère de cent livres.

donne à Poitevin mon Cuisinier Cent cinquante Livres de pension viagère

donne à M. Lallies mon aumonier Trois cent livres une fois payée

Insinué Le vingt neuf Aoust mil sept cent vingt un et a este payé pour les droits deux cent quarante deux livres et quarante huit Livres huit sols pour les quatre sols pour Livres en Espèces reformées ».

Nécrologie

L'*Intermédiaire* a récemment fait une perte qui lui est bien sensible :

M. le comte Auguste van der Straeten-Ponthoz vient de mourir en son château de Ponthoz (Belgique) dans la 88e année de son âge. Attaché de légation en 1838, il avait gravi tous les degrés de la diplomatie, quand il prit sa retraite en 1888, étant envoyé extraordinaire auprès de l'empereur d'Allemagne, après une carrière de cinquante années. Le défunt était grand cordon de l'ordre de Léopold.

Nos regrets le suivent dans la tombe.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

Nous sommes très reconnaissants à ceux de nos confrères qui reproduisent l'*Intermédiaire* ; nous les prions seulement de vouloir bien le citer, ce qui n'arrive pas toujours ; ainsi la semaine dernière, un recueil spécial très connu publiait sous ce titre : « Les Bègues célèbres » un article signé *Biblio* et qui a paru in-extenso dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1893 sous la signature *Pont-Calé*.

Duc Job. — R. M. vous remercie de votre savante communication. L'existence, révélée par nombre de pieces authentiques, d'une sœur cadette du « Dernier des Paladins » ne peut être mise en doute. Elle s'appelait Charlotte-Amicie et a dû mourir jeune. Savez-vous quelle était la résidence habituelle de Maximilien de Nassau-Siegen ? — Lettre suivra. — Il n'y a guère que l'impératrice Eugénie qui soit en état de répondre à la question que vous posez sur le Prince, et... vous comprenez..

Victor Adville. — On a retrouvé les Zoulous qui ont tué le prince impérial. Ils ont raconté que celui-ci, se voyant abandonné, était allé droit sur eux et avait vendu sa vie le plus chèrement possible. Il n'y avait donc pas d'entente entre les sauvages et le lieutenant Carey. — C'est tout ce que R. M. peut répondre à vos intéressantes questions : ce renseignement lui a été donné par M. A. Filon à la correspondance duquel il fait de larges emprunts pour son *Prince Impérial en 1870*.

Les prix d'éloquence. — Même réduit à ces proportions, le travail est considérable pour nous, surtout s'il s'agit de signaler toutes les œuvres des penseurs dont vous parlez.

M. Tarde. — Nous vous remercions de l'intéressante communication que vous nous avez envoyée, nous la transmettons à qui de droit.

M. Molade. — Changement d'adresser,o 40.

H. B. — L'*Amateur d'autographes*, publie une liste *alphabétique* des Sociétaires depuis Molière jusqu'à nos jours tandis que l'*Intermédiaire* publie une liste *chronologique* des Pensionnaires de 1800 à 1900 qui ne fait donc pas double emploi avec la première. Quant à l'histoire de l'établissement des théâtres publiée en 1807, elle donne, de dix ans en dix ans, l'état des comédiens depuis l'origine, mais incomplet, souvent inexact, et s'arrête à 1803. C'est donc une suite à ce travail que publie l'*Intermédiaire*.

Paul Pinson. — Nous avons dit dans la dernière *petite correspondance* où l'on peut se procurer ces deux ouvrages.

Duc Job. — A. H.— A moins de cas extraordinaires, nous croyons la question close avec le présent numéro.

M. G. — Veuillez vous faire connaître ; nous ne pouvons utiliser les communications des correspondants dont nous ne connaissons pas le nom.

ERRATA

XLI, 236, ligne 52, au lieu de *Bauner*, lire *Bauer*.

XLI, 298, ligne 12, au lieu de *Marchand*, lire *Barathier*.

XLI, 298, ligne 30, au lieu de *Danchez*, lire *Dauchez*.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 15 Mars 1900.

36° Année — 36, rue Laffitte PARIS — *Cherchez et vous trouverez*



Il se faut entr'aider — N° 874 — Téléphone N° 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le général Michel à Sedan. — La sous-préfecture d'Avesnes recevait le 2 septembre 1870 l'ordre (et quel ordre !) de préparer des campements et des vivres pour 10.000 hommes venant du sud-est. Quelques heures plus tard arrivait un des troupeaux de la déroute, 2 à 3000 hommes, mais le lamentable défilé continua les jours suivants.

Ce fut le secrétaire de la sous-préfecture, Postiaux, qui reçut le chef de la première colonne, le général de division Michel, et le dialogue suivant s'engagea entre Postiaux et Michel :

P. — Général, on ne peut loger 10.000 hommes au nord de la ville,

M. — Ah ! mais où suis-je ?

P. — Mais, général, à Avesnes.

M. — Avesnes ? Est-ce en France ?

J'ai la preuve de ce qui précède, et il n'y a pas de contestation possible là-dessus ; car M. Postiaux et M. Richebé, alors sous-préfet, vivent encore.

Le général de division Michel, le 1er septembre vers 10 heures du matin, s'était, avec des troupes, retiré sur Charleville, et il ignorait l'issue de la bataille de Sedan, quand il est arrivé à Avesnes. Dans le pays qu'il traversait, on a été très dur pour lui.......

Dans les troupes qui suivaient Michel, en une triste cohue, étaient certes des hommes qui n'avaient point vu d'Allemands, accompagnés de mitrailleuses vierges des souillures de la poudre, mais il y avait aussi des blessés, de vrais soldats. Lesquels étaient, depuis Sedan, les compagnons du général Michel ? Avec lesquels était-il depuis le 1er septembre au matin ? Voilà ce que je désire connaître.

Il ne s'agit nullement de diffamer un général français, mais d'établir une part de responsabilité dans les journées de Sedan. S'il s'agit, et je l'espère, d'une infâme calomnie, qu'on anéantisse cette inepte légende.

Je demande aux intermédiairistes d'indiquer, sur des témoignages sûrs, quel a été le rôle du général de division Michel autour de Sedan. Il serait très intéressant d'avoir les souvenirs de Mansouty, qui l'accompagnait à Avesnes ; de d'Espeuille, officier d'ordonnance de l'empereur, qui s'en fut le lendemain saluer le Prince Impérial à Landrecies où celui-ci s'était réfugié.

D'Espeuilles s'est battu à Sedan. De son régiment de hussards, il lui restait à peine 200 hommes avec lesquels il n'avait pu rallier le gros de l'armée ; mais quand a-t-il rejoint Michel ?

Voilà un épisode sur lequel je voudrais faire la lumière, avant l'apparition de mon prochain volume pour la documentation duquel l'*Intermédiaire* m'a été si utile.

R. M.

Casaux, premier consul de Marseille. Manuscrits. — Je possède quatre gros manuscrits in-f° portant ce titre : *Anecdotes passées sous le gouvernement de Charles Casaux, 1er consul de Marseille.* L'écriture paraît être de la fin du XVIIIe siècle.

Sur la garde du tome 1er, l'auteur écrit sans se nommer :

Je ne suis point un homme de lettres ; dans tous les métiers chacun fait son journal, moi comme artiste, je me suis amusé à faire le mien en écris, en note et en dessin.

Je reçus hier la visite d'un de mes anciens élèves qui m'apporta un vieux manuscrit contenant un recueil de jongleries et de farces, vraies ou fausses qui se seraient passées à Marseille, du temps d'un intrigant nomé Casaux.

Ce manuscrit avoit été trouvé dans une balle de paperasses qu'un chiffonnier avoit vendue à un fabricant de papier.

Ces manuscrits, qui remplacent l'ancien, sont illustrés d'une centaine de dessins au lavis, in-f°, qui feraient la joie des disciples de Papus, surtout celles qui ont trait aux bandelettes mystérieuses et à la Trinité.

Mes collègues connaissent-ils l'auteur, l'artiste et les anecdotes ?

A. Dieuaide.

—

Gui d'Arezzo revendiqué comme français. — Gui d'Arezzo, le moine bénédictin qui passe pour avoir inventé la gamme, les noms des notes, l'harmonie, le contre-point, est considéré (dans les dictionnaires encyclopédiques et biographiques) comme né, vers 990, à Arezzo (Toscane), quand il n'avait fait que dédier son œuvre à Théobald, évêque d'Arezzo, ce qui n'était certes pas une raison suffisante pour en faire un « Arétin ».

Cette œuvre est un traité de musique *Tractatus super musica*, dont l'aûteur se nomme ainsi : « Magister Guido *Augensis* », c'est-à-dire originaire de la ville d'Eu ou du comté d'Eu...

Il y a plus d'un demi-siècle déjà, qu'Angelo Mai, le bibliothécaire de la Vaticane, contestait à l'inventeur de la musique moderne la nationalité italienne pour lui reconnaître celle de français.

Le *Messager Eudois*, n° 1, mars 1900, dit : qu'il serait intéressant que ce point de biographie locale fût définitivement fixé, afin que la municipalité d'Eu rende à cet *Augensis* l'hommage qui lui revient..., surtout dans une ville où la musique a toujours été en honneur.

J. Périn.

Noblesse et bourgeoisie de province au XVIIIe siècle. — Quels sont les ouvrages (mémoires, souvenirs, correspondances, factums, etc.), *spécialement ceux publiés en province*), où peuvent se trouver des documents relatifs à la noblesse et à la bourgeoisie de province au XVIIIe siècle, à leurs mœurs, à leurs rapports sociaux, aux froissements d'amour-propre qui en résultèrent nombre de fois ?

C...

—

Le conventionnel Pocholle, son frère et sa sœur. — La biographie du dieppois Pocholle laisse beaucoup à désirer, comme *toutes* celles des normands de l'époque révolutionnaire... quand on a pris la peine de leur en faire une. C'est ce qui me détermine à solliciter des éclaircissements des intermédiairistes, grâce auxquels — lorsqu'ils le veulent bien, et ils le veulent souvent — il n'y a plus de secrets... Je voudrais donc savoir : 1° le lieu et la date du mariage du conventionnel — le nom, le lieu et la date du décès de sa femme ; 2° le lieu et la date du mariage de sa sœur, madame Delisle ou Delille ; 3° le lieu et la date du mariage et du décès de leur père, militaire, et connaître ses descendants ; 4° où sont passés les papiers du conventionnel Pocholle, les manuscrits de certaines de ses œuvres inédites ?

X.

—

Famille Boucheman. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur la famille de Boucheman ; quelle en est l'origine ; quelles en sont les armes ; existe-t-il des descendants ?

Enfin tous renseignements historiques, généalogiques ou autres seront accueillis avec reconnaissance.

J. L. L.

—

Facteurs des postes ne sachant pas lire. — Il n'est pas défendu de s'amuser un peu dans notre bon *Intermédiaire*, et de poser des questions badines, tout en étant véridiques. On lit dans la *Revue de Saintonge*, n° du 1er mars 1900, p. 139, sous la plume sérieuse d'un magistrat érudit, M. J. Pellisson :

En 1833, il y avait à Cognac.... quatre facteurs de banlieue. L'un d'eux, *qui ne savait pas lire*, se nommait Bonnin.... On lui faisait son paquet, et la tradition rapporte qu'il n'y avait jamais d'erreur.

Y eut-il beaucoup de facteurs, et de cette ignorance, et de cette force ?

GARUMNUS.

—

Claude Courtin. — Un intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques renseignements sur Claude Courtin, qui vécut dans la première moitié du XVIIe siècle, et qui a laissé un manuscrit intitulé : *Mémoires curieux servant à l'histoire, depuis 1630 jusques en 1643?*

Econome de détails sur sa personne, il se contente de nous apprendre qu'il a été élevé, à côté de Cinq-Mars, sur les bancs du collège de Navarre ; qu'il est resté intimement lié avec Cinq-Mars, dont il serait devenu le secrétaire, si le cardinal de Richelieu n'en eût imposé un autre au Grand Ecuyer.

La moindre indication pouvant m'aider à identifier l'auteur de mon manuscrit — dans lequel on trouve des détails anecdotiques sur des personnages de la cour de Louis XIII, mêlés au récit de la campagne d'Italie, — serait accueillie avec reconnaissance.

L. V.

—

Lamperière. — C'est le nom de Flaubert dans *Charles Demailly*. La racine *lamp* signifie « briller ». La loi d'invention de noms propres par les grands artistes littéraires pourrait faire croire que les Goncourt avaient ainsi nommé Flaubert, par rapport à son visage vermeil ou à son enthousiasme, ou à sa conversation brillante ; mais ce nom est rouennais. Marie de Lampérière était la femme de Pierre Corneille Y aurait-il filiation entre la famille Flaubert et celle de Corneille, ce qui expliquerait l'usage de ce nom assigné à l'auteur de *Madame Bovary?*

*
* *

Coiffeurs parisiens. — On désirerait connaitre les prénoms de Léonard, Lagarde et Lefèvre, tous trois grands coiffeurs du XVIIIe siècle, ainsi que les dates de naissance et de décès et quelques détails biographiques.

A joindre aux précédents, Binet « artiste capillaire » comme on dirait aujourd'hui, de Sa Majesté le Roi Soleil.

A. G. C.

Le coiffeur de Marie-Antoinette se nommait Jean-François Autié, dit Léonard ; né à Pamiers en 1758, il mourut à Paris, le 24 mars 1820. Voir dans l'*Intermédiaire* (XXIII, 408) un très intéressant article de notre savant confrère Alfred Bégis. Voir aussi Paul Lacroix, *XVIIIe siècle*, pages 496 et seqq. *Réd.*

—

Coupelle. — En Bretagne, on appelle « coupelle » la cime d'un arbre. Cette expression est-elle employée dans d'autres provinces ? D'où vient-elle ?

CINCINNATUS.

—

Famille de Brancas. — Où trouver des documents concernant les de Brancas, qui vivaient dans la première moitié de ce siècle, 1800 à 1850 ? L. DIGUES.

—

Honoraires d'avocats ou de médecins. — Y a-t-il une limite à la fixation de ces honoraires, et quel est le maximum atteint par les princes du barreau ou de l'art médical, soit de nos jours, soit au siècle dernier? FIRMIN.

—

Fabrique de papier de Canson. — Quelqu'un de mes aimables confrères pourrait-il me dire à quelle époque remonte l'établissement de la fabrique des papiers à dessin des frères Canson ?

MARTELLIÈRE.

—

Le Fénelon de la révolution. — A quel personnage de cette époque cette appellation s'adressa-t-elle, et quel en est l'auteur ? AGOUR.

—

Famille de Falguerolles. — Un de nos obligeants confrères ne pourrait-il pas me donner des renseignements généalogiques et biographiques sur la famille de Falguerolles fixée dans le Tarn depuis un temps assez long ?

Je désirerais savoir : Quelle est l'origine de cette famille ? Quel est l'ancêtre le plus éloigné ? A-t-elle produit des personnages remarquables à un titre quelconque ? On m'a assuré qu'un ou plusieurs membres de cette famille auraient passé en Allemagne à la révocation de l'Edit de Nantes, et auraient donné leur nom à une terre. Si cela est vrai, pourrait-on me dire dans quelle partie de l'Allemagne et s'ils ont laissé des descendants ?

Un membre de cette famille s'était fixé à Genève et en avait obtenu la bourgeoisie. Y a-t-il laissé de la descendance ?

Il existe une famille Falguerolles, sans particule, qui habite du côté de La Rochelle, (si je ne me trompe) ; a-t-elle

une communauté d'origine avec la famille de Falguerolles du pays castrais ?

Merci d'avance pour les renseignements que l'on voudra bien me donner sur cette famille dont l'histoire m'intéresse au plus haut point. JALADIEU.

—

Dartain, architecte-ingénieur. — Pourrait-on donner des détails sur Dartain, architecte-ingénieur, qui vivait pendant la révolution ? Est-il connu à Paris, ou en province ? Quelles sont ses œuvres ? GEMO.

—

Armoiries des familles Laboureau et Romaigné. — Quelque obligeant confrère pourrait-il me renseigner sur les armoiries de deux familles de la région de l'ouest que je cherche sans succès depuis déjà longtemps ?

1° Celles de la famille Laboureau des Bretèches et de la Garenne, dont un conseiller à la cour des comptes de Nantes en 1789 ;

2° Celles de la famille de Romaigné de la Fontainerie dans le Maine.

Merci d'avance. CHEBRAC.

—

Statue de saint Julien à Troyes. — Dans quelle église se trouve cette statue de pierre que l'on attribue au sculpteur François Genti, décédé en 1588 ? A qui pourrait-on s'adresser pour en avoir la photographie ? P. L.

—

Vases de résonnance. — On dit que les Romains plaçaient dans les précinctions de leurs théâtres des cratères en bronze destinés à renforcer, par résonnance, les voix des acteurs, et il me semble que Viollet-le-Duc parle quelque part de ce procédé comme ayant été employé, sous cette forme ou sous une autre au moyen âge. Mais voici un document certain qui prouve l'emploi de ces vases de résonnance aux premières années du XVIIe siècle.

On lit, en effet, dans les comptes du chapitre Saint-Denis, de Vergy (Côte-d'Or), transféré en la ville voisine de Nuits ; il s'agit de la construction de l'église nouvelle aujourd'hui détruite, élevée de 1616 à 1614 :

Payé 24 sols au tupinier (potier) de Balon pour trois douzaines de petits pots pour mettre dans la muraille du chœur, propres à faire résonner les voix.

Je désirerais savoir, si, soit dans des monuments, soit dans des documents, on a constaté des exemples de cette disposition, qui ne doit évidemment pas être un fait isolé. Que pensent les architectes et les physiciens de ce moyen de donner plus d'ampleur aux sons ? H. C.

—

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Faron. — Lecteur de l'*Intermédiaire*, je m'adresse aux nombreux intermédiairistes pour leur demander s'ils savent :

1° Ce qu'est devenu le fonds de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Faron, de Meaux. Cette bibliothèque, vers la fin du XVIIIe siècle, possédait un exemplaire du *Nobiliaire de Picardie* ; quelle bibliothèque, autre que la Bibliothèque nationale, en est dépositaire ?

***

Famille de Bentinck. — 2° Existe-t-il une généalogie complète de la famille de Bentinck, en Hollande, antérieure à celle publiée dans l'*Almanach de Gotha*, de 1848. H. A. D.

—

Armoiries, chevron accompagné, à déterminer. — Dans l'église de l'ex-prieuré de la Chapelle-Spinasse, canton d'Egletons (Corrèze), on trouve, sculptées à la clef de voûte d'une chapelle, les armoiries suivantes : *un chevron, accompagné en chef de deux croisette pattées, et en pointe d'une étoile à six rais.*

Pour simplifier les recherches, je dirai que les seigneurs qui eurent chapelle en cette église furent les : de Maumont, de Gain-Montagnac, Sarrazin de Nozières ; les sieurs de Bernard et de David, bourgeois du lieu ; ce dernier y mit une litre avec la permission du prieur, mais elle fut biffée, vers 1600, par le seigneur de Maumont. J. SEURRE-BOUSQUET.

—

Thomas du Fossé et sa fille. — Il s'agit d'Augustin-François, marié en Angleterre, en 1775, à Monique Coquerel, et mort en 1833. Où est-il mort ? Je voudrais aussi savoir le lieu et la date du décès de Mme de Frey, sa fille, et du mari de celle-ci. A-t-on quelques détails précis sur la date et le lieu de l'abjuration de Thomas du Fossé ? Je veux parler de son abjuration du catholicisme qui en fit un protestant. Quels étaient les prénoms de M. de Frey ? X.

« Les Parisiens de Paris ». — Quelle est l'origine de cette société ?

ANDRÉ.

—

Le poëte Carneau. — J'ai sous les yeux un imprimé intitulé : *La pièce de cabinet* (dédiée aux poëtes du temps) se trouve à Paris chez Jean Paslé, 1848.

C'est une poésie énigmatique, sous forme de stances, et dont le sujet est *La bouteille.*

Les vers en sont assez bien tournés, quoique un peu *précieux*. Quant à l'auteur, c'est un sieur Carneau, qui, dans une courte préface adressée à « messieurs les Poëtes ». se dit moine, et bien connu d'eux.

Connait on ce Carneau, et quelle est son histoire ? L. H.

—

L'abbé Poupart. — Il était curé de Saint-Eustache et logeait rue du Jour, quand éclata la révolution. Comme il n'avait aucun goût pour le martyre, cet ecclésiastique se prêtait à toutes les fantaisies des membres du comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social qui, lorsqu'ils voulaient se goberger « à l'œil » allaient trouver l'abbé et le conduisaient à la Rapée où sa bourse les défrayait de tout. C'est ainsi que Poupart eut la consolation de mourir dans son lit au lieu de porter sa tête sur l'échafaud. Existe-t-il des dessins, des brochures ayant trait aux petites débauches des frères et amis et de leur ancien curé, devenu leur trésorier payeur général ? ELLIC.

—

Une épitaphe à expliquer. — Il existe dans l'église d'Issou, canton de Limay (Seine-et-Oise), une épitaphe en latin, gravée sur une plaque en marbre blanc, qui a été consacrée à Perpétue du Fossé d'Aussay, épouse du comte du Cluzel, décédée, âgée de 23 ans, au château d'Issou, chez sa tante la comtesse de Mathan, le 20 novembre 1776. Dans cette inscription, on fait allusion à l'exil et à l'emprisonnement du père de cette jeune femme dont elle voulut partager le sort.

Quelque collaborateur saurait-il me faire connaître les causes qui ont amené l'emprisonnement et l'exil de M. du Fossé d'Ausfay ? PAUL PINSON.

—

Société de chasseurs fauconniers français. — En 1866, un Hawking-club fut fondé sous la présidence de M. le comte Alfred Werlé, de Reims, avec le concours de M. P.-A. Pichot, directeur de la *Revue Britannique*, du vicomte de Champeaux-Verneuil, du baron d'Aubilly, du vicomte de Grand'Maison, du comte Fernand de Montebello et de M. Julio-Alphonso d'Aldama. — En 1884, M. Constantin de Hallet institua, sous le patronage de S. A. le prince Alexandre d'Oldembourg, la *Société des chasseurs fauconniers de Saint-Pétersbourg*, ayant pour but spécial la propagande et le soutien de la chasse au vol et aussi le rapprochement et l'alliance des chasseurs et amateurs d'oiseaux en général, en vue de la diffusion des connaissances utiles et scientifiques, relatives à tout ce qui concerne l'art de la fauconnerie.

Nous désirons savoir si quelques lecteurs de l'*Intermédiaire*, ou leurs amis, ayant du goût pour l'affaitage des oiseaux de proie et la chasse au vol, voudraient joindre leurs efforts aux nôtres, pour constituer une nouvelle société de fauconniers, analogue à celles de Champagne et de Russie ? SPARVUS.

—

Les éditeurs, s'il vous plaît. — Quels sont les éditeurs des ouvrages suivants :

a) PICAVET, *Galilée, destructeur de la Scolastique* ;

b) RENOUVIER, *Uchronie* ;

c) LEVY-BRUEL, *La philosophie française au XVIIIe siècle ?*

Ou bien, *a* et *b* ne sont-ils que des articles de journal ? Pour ce qui concerne *c*, j'en ai lu les chapitres publiés en anglais dans l'*Open Court* de Chicago.

H.

—

Mme Blanchard aéronaute. — On désire savoir quel est le numéro actuel de la maison de la rue de Provence sur le toit de laquelle la célèbre aéronaute trouva la mort, le 6 juillet 1819. ELLIC.

—

Armoiries de l'abbaye de Montmartre. — Le père Menestrier, dans son traité de Blason, dit que l'abbaye de Montmartre portait dans ses armoiries deux lettres majuscules, M. M., mais ne spécifie pas les émaux. Dans le temps, j'ai écrit, à ce sujet, à M. Jayer, président de la Société du Vieux Montmartre, et ma lettre est restée sans réponse. Je m'adresse

donc aux bons confrères héraldistes et les prie de vouloir bien me faire savoir l'émail du champ et le métal des deux M qui meublent l'écu. HODGE.

—

Un arbre de mort. — Dans l'ouvrage : l'*Eté de la Saint-Martin* que vient de publier M. le marquis de Ségur, on lit sous ce titre : *Un arbre de mort*, l'histoire d'une fillette de sept ans qui s'empoisonne avec des pousses d'if. Je transcris le passage.

Le suc de l'arbre de mort avait fait son œuvre et au moment où, par le cours du sang, il était monté au cerveau de l'enfant, il l'avait frappé d'une paralysie foudroyante. La sève de l'if n'empoisonne pas, elle tue par stupéfaction. Telle fut du moins l'explication du docteur comme on nous l'a racontée, et que nous rapportons sans la garantir. Le fait absolument certain, c'est la mort instantanée de l'enfant dont les lèvres avaient sucé les jeunes pousses de l'if...

Cette funeste propriété de la sève de l'if est-elle connue ? Qu'en pense la science ? C. DE LA BENOTTE.

On accuse cet arbre d'être vénéneux pour l'homme et pour les animaux : cette opinion remonte très haut. *Réd.*

—

Garde du guet de nuit. — Quelles étaient ses attributions dans la ville de Paris au XVe siècle et quel ouvrage consulter à ce sujet ? Merci d'avance.

*
* *

Veneur et houspilleur. — Je trouve dans une vieille charte de 1502 cette dénomination d'office, dans la châtellenie de Hesdin ? Quelles étaient ces fonctions de houspilleur ?

*
* *

Prévost de Mortagne. — Existe-t-il un ouvrage donnant la liste des prévosts de Mortagne et aussi quelques notes biographiques sur chacun d'eux ?

*
* *

La bataille de Renty. — Un tableau représentant cette bataille existe au musée de Versailles. Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire s'il en existe des reproductions ? C D'H.

—

Officiers descendants d'artistes connus. — Je désirerais connaître quels sont les officiers ayant fait une certaine carrière dans l'armée et qui descendent d'artistes connus, soit au théâtre, soit dans les arts comme la peinture et la sculpture, ou d'écrivains célèbres. Pourrait-on me les indiquer en me donnant le plus de détails possibles sur chacun d'eux ? J. D.

—

Les « Ex Libris ». — Un bibliophile, collectionneur de livres sur le XVIIe siècle, a *agrémenté* ses livres d'un ex-libris qui ne porte que son monogramme « Ch. M. » sur un dessin représentant une femme demi-vêtue, qui tient un cartouche, sur, lequel on lit :

A mes livres.

Chères délices de mon âme,
Gardez-vous bien de me quitter,
Quelqu'un vienne vous emprunter.
Chacun de vous m'est une femme,
Qui peut se laisser voir sans blâme,
Et ne se doit jamais prêter.

Pourrait on satisfaire ma curiosité, en me disant quel était ou quel est « M. Ch. M. », poète à ses heures ? V. W.

—

Histoire de la conquête de la nouvelle Espagne. — Pourrait-on me donner la liste des historiens originaux de la conquête du Mexique par Cortez ?

Quelles sont les traductions les plus récentes de leurs ouvrages ?

Antonio de Herrera, Ulloa, Antonio de Solis ont-ils trouvé de nouveaux interprètes en notre langue au XIXe siècle ?

Je suis suffisamment renseigné en ce qui concerne Bernal Diaz, del Castillo et Fray B. de Sahagun.

*
* *

Mythologie.... La veille des ides de Mars, dit Preller, in *Les dieux de l'ancienne Rome*, trad. Dietz, page 227, à la première lune du printemps, on promenait à travers la ville un homme couvert de peaux ; *on le chassait hors des murs* en l'appelant Mamurius Vetuvius. il représentait l'auteur des anciles et boucliers sacrés.

C'est un usage qui rappelle tellement la coutume très répandue en Allemagne et chez les Huns de chasser l'hiver au mois de mai qu'il faut sans doute l'en rapprocher...

Ces faits offrent une certaine analogie avec *l'éloignement de l'ôzâzêl* chez les Juifs, et je voudrais savoir si la chose a été remarquée. L. VANVINCQ.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

L'origine d'une fable (XLI, 336). — Je n'ai pu réussir à me procurer les *Mémoires du comte de Sémellé*, (que mon libraire m'a dit avoir été tirés à quelques exemplaires seulement, aujourd'hui épuisés), et juger, d'après leur lecture, de la créance qu'il convient d'accorder à leur auteur. Mais quelques dates relevées dans la biographie de Carnot, permettent de douter de sa bonne foi en ce qui concerne l'organisateur de la victoire.

Le 28 septembre 1789, le capitaine Carnot, en garnison à Béthune, adresse à « Messeigneurs de l'Assemblée Nationale » une *Réclamation contre le régime oppressif sous lequel est gouverné le corps royal du génie, en ce qu'il s'oppose aux progrès de l'art et au bien qu'il serait possible de faire.* Il commence ainsi : « Le despotisme est abattu, vous avez brisé nos fers, etc. » Dès cet instant, il est bien évident qu'un fossé est creusé entre Carnot et les royalistes intransigeants.

Le 2 avril 1790, il adresse à nouveau, à l'assemblée, un *Mémoire sur le rétablissement des finances*, basé sur la vente, pour éteindre la dette publique, des biens ecclésiastiques qui venaient d'être mis à la disposition de l'Etat (Loi du 2 nov. 1789).

Le 11 mai 1790, il assiste, à Saint-Omer, au mariage de son frère Carnot de Feulint, qui, le 31 janvier précédent, avait prêté, comme capitaine, le serment de fidélité aux institutions nouvelles.

Au mois d'août 1790, il proteste publiquement, à Arras, sa nouvelle garnison, contre la dureté avec laquelle le marquis de Bouillé vient de réprimer l'insurrection des suisses de Châteauvieux.

A la fin de 1790, Carnot se casse la jambe, et est mis en traitement dans la famille de sa belle-sœur, d'où il ne sort qu'en mai 1791, à la suite de son mariage avec la sœur de celle-ci.

Enfin, le 29 mai 1791, il est élu membre de l'Assemblée législative, par le département du Pas-de-Calais, où il vient de résider pendant trois ans, et de donner des témoignages constants de son patriotisme.

Cet ensemble de conditions matérielles et morales ne semble pas autoriser, même en l'absence de détails complémentaires sur la vie de Carnot en 1790, à croire qu'il ait eu, un seul instant, l'intention d'émigrer ; et la fable rapportée par les *Mémoires du comte de Sémellé* parait aussi ridicule aujourd'hui qu'en 1826. Il n'était d'ailleurs pas officier d'artillerie, mais du génie ; et sa situation de fortune (il avait de vieux parents et 17 frères) ne lui eût guère permis de faire, en dehors de ses congés de semestre, des voyages d'agrément tels que celui de Coblentz. S. C.

—

Kersausie (XLI, 148, 246, 360). — La « ballade » intituée l'*Hirondelle et le Prisonnier*, au sujet de laquelle il a été publié ici un intéressant article, a été reproduite récemment dans un recueil populaire d'*Airs célèbres*, édité chez Juven. Elle a été « mise en musique et dédiée à Mlle Delphine de Trémanet, par P. Scudo. » Elle figure à la dix-septième livraison de ce recueil. Le nom de l'auteur des paroles n'est pas mentionné.

HENRY-FRÉDÉRIC.

*
* *

Une seule hirondelle ne suffit pas à faire le printemps musical.

C'est à tort que l'on a attribué à *Félicien David* la musique de l'*Hirondelle du Prisonnier*, qui date de plus loin.

Félicien David avait quitté la France dès ses débuts dans l'art, pour suivre en Egypte le Père Enfantin et la secte saint-simonienne, à laquelle il appartenait.

Il n'avait laissé derrière lui que des romances qui n'avaient pas pris grand essor.

Mais après son retour, à la suite du succès triomphal du *Désert* (1844), ses anciens éditeurs, profitant de la vogue, remirent en lumière les œuvres de la jeunesse du maitre, et bientôt *Les Hirondelles* de David atteignirent aux astres.

Voici les premiers couplets de cette romance :

Voltigez, hirondelles,
Voltigez près de moi,
Et reposez vos ailes
Au faite des tourelles,
Sans effroi !

Voltigez, je regarde
Votre petit bec noir

Suspendre à ma mansarde
Votre nid qui me garde
Chaque soir!

Le nom de l'auteur des paroles m'a échappé....

Est-ce un malheur public ? OLIM.

*
* *

Le fort intéressant article de M. Philibert Audebrand ne laisse subsister *aucun doute* sur l'auteur des paroles de la jolie romance de l'*Hirondelle* mais il n'en était pas de même quand, de 1872 à 1873, la question fut soulevée dans la presse. Je me souviens qu'alors certaines attributions furent vivement discutées, on cita même le vieux Raspail, comme pouvant être l'auteur de la chanson. Je me permis de le questionner, par l'intermédiaire de Xavier Raspail, son fils, que je connaissais, et voici ce que l'ex-prisonnier de Ham me fit l'honneur de m'écrire, d'Arcueil-Cachan, le 27 janvier 1873:

Je ne me souviens pas d'avoir été l'auteur de la Romance, dont vous me citez le premier couplet.

En général, les prisonniers de ma catégorie cherchaient peu à attendrir leurs geoliers : demandez-le à M. Thiers.

Agréez, Monsieur, mes saluta tions.
J.-V. RASPAIL.

Ces mots : «Je ne me souviens pas» sont dignes de remarque. V. ADVIELLE.

—

L'Histoire de sainte Hélène, reine d'Angleterre (XLI, 417). — La dame de Créqui-Canaples dont il est question, est Louise de la Tour d'Auvergne, seconde femme de Jean V de Créqui, sire de Canaples, haut baron d'Artois, chambellan du duc Philippe le Bon et ambassadeur de Bourgogne en 1429.

Louise de Créqui-Canaples eut deux petits-fils, auteurs de deux branches bien distinctes de la maison de Créqui : La branche cadette, demeurée en Artois, s'éteignit en 1800, avec le fils de la célèbre marquise de Créqui. La branche aînée tomba en quenouille avec Marie de Créqui, laquelle ayant épousé, en 1543, Gilbert de Blanchefort, hérita d'un oncle fort riche, à la condition que son mari relèverait les nom et armes de Créqui. C'est à la descendance de ces Blanchefort-Créqui, qu'appartiennent les ducs de Créqui Lesdiguières et les maréchaux de Créqui ; ces derniers ayant possédé de grands biens en Lyonnais et en Dauphiné, on s'expliquera assez facilement la présence, à la bibliothèque de Lyon d'un manuscrit provenant de Louise de Créqui Canaples.
L. H.

—

Apud me omnia fiunt mathematice in natura (T. G., 52). — C'est la première question que j'ai posée dans notre *Intermédiaire*. Voici la réponse trouvée, par hasard, dans mes propres notes. Le mot est de Descartes lui-même. Voir édition Cousin, t. VIII, p. 205.

Je ne possède pas cette édition ; prière donc, à quelque aimable confrère, plus heureux que moi, de vouloir bien désigner la partie précise des œuvres imprimée là, ou, si c'est une lettre, d'en indiquer la date et le destinataire, afin que je puisse chercher le passage, soit dans les vieux elzévirs, soit dans les volumes déjà parus de la grande édition nouvelle. H.

Voici le texte de Descartes :

« Je ne doute point que plusieurs petits coups de martea une fassent enfin autant d'effet qu'un fort grand coup : je dis autant en quantité, bien qu'ils puissent être différents *in modo* : mais *apud me omnia sunt mathematice in natura*, et il n'y a point de quantité qui ne soit divisible en une infinité de parties : or, la force, le mouvement, la percussion, etc., sont des espèces de quantité ».

ŒUVRES DE DESCARTES publiées par Victor Cousin, Paris M.DCCC.XXV, 8°, tome VIII, page 205, « Lettre au R. P. Mersenne » (Lettre 37 du tome II) et en note « Cette lettre est la « 29e des manuscrits de Lahire, et fixement « datée le 11 mars 1640 ». *Réd.*

—

Errata des grands dictionnaires (T. G 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 59, 104, 250, 386). — Ouvrez le joli livre intitulé: *Damen-Kalender*, 1896, 34e année, Berlin, G. Schenck Koniglicher Lofbuchandler, in-32, 32 pages encadrées de bleu et 367 pages encadrées de rouge, portrait de l'impératrice d'Allemagne ; vous y verrez, page 139, que le peintre Hans Mackart est né le 18 mai 1840, et, page 149, que le peintre Hans Makart (*sic*) est né le 28 mai 1840. Page 357, il est question de la naissance de « Jean *de* Racine » (*sic*) ; on le fait naître le 21 décembre 1639. NAUROY

*
* *

L'*Annuaire de la Presse française*, 1899, p. 414, dit que le peintre Gros et le géomètre Legendre sont nés à Toulouse ; or, l'un et l'autre sont nés à Paris.
ALFRED SAGE.

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos bons aïeux (T.G. 358 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVIII). — A cette enquête depuis si longtemps ouverte, on peut ajouter ce témoignage d'une grande éducatrice :

Nos ancêtres avaient la coutume d'infliger à leurs enfants des châtiments corporels, et cet usage subsiste à Oxford, dans toute sa rigueur, on y fouette impitoyablement les enfants et jusqu'à seize ans. Il est vrai que si cette punition gothique est vicieuse, il faut convenir aussi qu'on en tire, à cette Université, un parti très ingénieux. Ce n'est point à Oxford une ignominie, au contraire ; on ne corrige ainsi que ceux qui annoncent du talent et dont on attend beaucoup ; cette correction est pour eux ce qu'était l'ostracisme chez les Grecs, et elle produit de l'honneur, de la réputation et de la gloire quand on s'y soumet de bonne grâce et qu'on la supporte avec courage.

Cette page est tirée du *Discours sur la suppression des couvents*, par Mme de Brûlart, ci-devant Mme de Sillery, la femme du marchand de Champagne, mieux connue sous le nom édifiant de Mme de Genlis. LÉO CLARETIE.

—

Fredou, peintre (T. G., 366). — Jean-Martial Fredou, né à Fontenay Saint-Père, près Mantes, vers 1709, fils de Martial Fredou, sr de Maupoux (et issu par divers degrés de Pierre Fredou ou Fredol, chevalier, seigneur de La Verune (près Montpellier), vivant en 1299, et de Tiburge de Clermont), épousa, le 6 juin 1736, Adelaïde Seguier, fille de François Seguier de Liancourt, chevalier, capitaine de vaisseau, et de Louise-Marie-Anne de Saint-Pol.

Il était élève de Greuze ; sa principale fonction au château de Versailles était de restaurer les tableaux et portraits détériorés et de faire des copies pour le musée. Le catalogue actuel de Versailles indique cinq de ses œuvres : Le combat de Leuze ; Louis XV ; Don Philippe, duc de Parme ; (Louis XVIII) comte de Provence ; et Louis de France, duc de Bourgogne, dessin au trois crayons.

Il mourut, le 8 ventose an III, âgé de 86 ans, rue de l'Orangerie, 55, à Versailles, où il était domicilié depuis de longues années

Son fils aîné, Jean-Victor, également peintre, habitait la Hollande où il avait fondé, à Amsterdam, une école ou un cours de peinture.

Nous possédons, ma mère et moi, plusieurs œuvres de Jean-Martial Fredou, notre arrière-grand-père : — son portrait, en grandeur nature, et en forme de dessus de tabatière, sa miniature et celle de sa femme — le portrait de Mme Louise de France, très jolie étude sur bois. La tête est seule achevée, le buste esquissé. J'ai aussi, au crayon et à la sanguine, le portrait de son fils, Jean-Victor, celui de sa belle-sœur, Mme de Cermillon, et une scène de genre, très finement dessinée.

ODO.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants (T. G., 449 ; XXXV ; XL ; XLI, 10, 105 194, 295, 387). — L'intendant du Languedoc résidait à Montpellier, où une rue a conservé le nom de « rue de la Vieille Intendance, » à cause de l'hôtel, qui s'y trouve encore et dans lequel logeait l'intendant. C'était une maison particulière appartenant au conseiller René d'Audessan, qui le louait aux intendants. En 1718, la ville de Montpellier, craignant de perdre l'intendance, acheta l'hôtel de la belle Jeanne de Gévaudan, comtesse de Ganges, à son neveu et héritier Joseph de Gévaudan. Les intendants y résidèrent définitivement jusqu'à leur suppression. Après la révolution, il devint la préfecture du département de l'Hérault et l'est encore. Il a été agrandi à la fin du second empire :

GÈME.

—

Inventions anciennes et modernes (T.G., 450 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVIII). — Un catalogue d'une collection idéale de dessins dignes d'attention au point de vue de l'histoire du progrès, d'après les collections du progrès, peut être consulté à la Bibliothèque nationale (salle des Estampes). Il est divisé par arts et par sciences. Il est inscrit sous la cote Ye 118..

Il y a aussi au musée social (5, rue Las-Cases, à Paris) des textes imprimés et manuscrits classés par arts et par sciences (cote 10 141). ALPHONSE RENAUD.

—

Les princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII ; XLI, 253, 389). — Aux noms déjà cités, on peut ajouter : Alexandre, grand-duc de Wurtemberg, oncle de l'empereur de Russie, reçu à Paris, en 1808, dans la loge du Phénix.

Le grand-duc Ferdinand de Brunswick, en 1782, mort en 1792.

Le duc Léopold-Maximilien de Brunswick, qui perdit la vie en sauvant plusieurs personnes victimes d'une inondation de l'Oder.

Charles II, roi d'Angleterre.

Frédéric (Guillaume), stathouder de Hollande, qui se déclara protecteur de la franc-maçonnerie en février 1814, et permit au prince royal, son fils, d'accepter le titre de vénérable d'honneur de la loge Frédéric-Guillaume, autrefois loge Napoléon, d'Amsterdam.

La princesse de Lamballe, grande maitresse dit-on.

Le prince La Tour-d'Auvergne, grand officier d'honneur du Grand-Orient de France.

Le duc de Luxembourg (Montmorency), grand maitre du rite égyptien, 1784.

Le prince Bernard de Saxe-Weimar, 1812. Duc d'York, 1765.

Joignez-y Masséna, duc de Rivoli ; maréchal Soult, duc de Dalmatie ; Washington.

Bernadotte, roi de Suède et de Norvège sous le nom de Charles-Jean, et le roi Oscar, son fils : l'impératrice Joséphine etc.

Voir, du reste, *Catholicisme et Judaïsme*, par Marius Garred, chez Dentu, 1888.

LN. G.

* * *

Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-Gotha ; la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien ; l'impératrice Joséphine ; le roi d'Espagne Amédée, duc d'Aoste étaient francs-maçons.

NAUROY.

—

Eglises fortifiées T. G., 308 — A Noyon aussi, il y a des fortifications avec tours et créneaux, le long de la salle du chapitre, du préau et des prisons dépendant de la cathédrale. La frise qui court le long de ces créneaux est même admirablement belle, très bien conservée et artistement fouillée.

Dr. B.

—

Education des jeunes filles (XXXIX). — Le *Figaro* du 18 février 1900 publie ce « Tableau dressé par M. Gréard » :

LYCÉES DE FILLES.

Fénelon, 392 élèves ; Racine, 315 ; Molière, 267 ; Lamartine, 351 ; Victor Hugo, 174.

Ce qui donne un total de 1499 pour les lycées de filles de Paris.

D'autre part, ma voisine, Mlle Salomon, directrice du collège Sévigné, m'informe qu'elle a 150 élèves.

NAUROY.

—

Le marquis de Méjanes (XL) — Je viens un peu tard répondre au bon ophélète J. C. Wigg : Non seulement Girault de Saint-Fargeau attribue l'anecdote de l'appartement bondé de livres, jusque dans l'alcove, au marquis de Méjanes — place Vendôme —, mais encore le même auteur donne l'adresse du bouquineur Boulard qui habitait assez loin de la rue de la Paix, rue des Petits-Augustins, 21, quartier de la Monnaie. Il ne saurait donc y avoir d'erreur!

HODGE.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL). — Parmi les nombreux noms cités jusqu'ici dans l'*Intermédiaire*, il en est un qui a été oublié, bien qu'il ait brillé d'un vif éclat pendant le XVIe siècle, nous voulons parler de Nicolas Houel, apothicaire parisien, célèbre entre tous par ses talents, ses connaissances variées et sa science professionnelle. MM. Th. Cap, A. Chereau, G. Planchon, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, et tout récemment, M. Jules Guiffrey, dans le tome XXV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de France*, ont consacré à ce fondateur de la maison de la charité chrétienne et premier auteur de la teinture d'Arthémise, des notices très intéressantes qui méritent de fixer l'attention sur ce personnage peu connu.

Aux noms déjà mentionnés, on peut ajouter les suivants, que nous avons relevés dans nos lectures :

Antoine Colin, apothicaire à Lyon, a publié : *Histoire des drogues, espiceries et de certains médicaments simples, qui naissent ès Indes et en Amérique, le tout fidèlement translaté en français*. Lyon, J Pillehate, 1619, in. 8.

Pierre Maginet, apothicaire salinois : *La thériaque française, avec les vertus et propriétés d'icelle, selon Galien, mise en françois*. Lyon, 1623, in-8.

Laurent Catelan, apothicaire à Montpellier : *Traité des eaux distillées*. s. d, in. 8.

Lelièvre, apothicaire : *Observations sur le baume de la vie*. Paris, 1768, in. 12.

PAUL PINSON.

—

Alfred de Vigny et Marie Dorval (XL). — M. Léon Séché a publié, dans la *Revue politique et littéraire*, *Revue bleue*, du 6 janvier 1900, un second article provoqué par la communication à l'*Intermédiaire* de M. Philibert Audebrand (XL, 946) ; il le termine ainsi : « Le successeur immédiat de M. de Vigny dans le cœur de Mme Dorval pourrait bien avoir été Melingue ».

J. LT.

—

Fables de la Fontaine corrigées et amendées (XL,). — A la suite de son amusante citation des « arrangements du baron du Mesnil », Maurepas demande si d'autres œuvres classiques ont été traitées de même.

Je puis lui signaler un *Télémaque*, mis en alexandrins, par un juge de paix normand. L'ouvrage, tiré à 500 exemplaires, n'a pas été livré par l'imprimeur. M. Guy, d'Alençon.

J'en ai possédé un exemplaire, malheureusement égaré. C'était plutôt très comique. L'édition doit encore se trouver dans les greniers de l'imprimerie Guy.

HENRY-FRÉDÉRIC.

—

Maison de l'empereur (XL ; XLI, 77). — Pour répondre au désir exprimé par monsieur Nauroy, je donnerai, sur la question posée par lui, le peu de renseignements que je possède, quoiqu'ils soient bien insignifiants. En fait de publications faites pour le service de la maison, je trouve :

1° Maisons de leurs majestés et de leurs altesses impériales :

1863 — 23 pages
1866 — 23 pages
1867 — 23 pages
1870 — 24 pages

Ces quatre petits livres répondent exactement à la description faite par M. Nauroy ; peut-être a-t-il oublié de dire que chaque page est encadrée d'un filet vert. Sans doute Plon publiait chaque année un nouvel exemplaire, on doit trouver la collection complète de ces livrets.

2° Menu imprimé en lettres d'or, avec le nom de chaque convive également imprimé en or : petit carton glacé de 18 centimètres sur 12, encadré d'une guirlande dorée. En haut, la date : *16 mai*.

3° Autre menu : carte plus grande et dentelée. Une ligne imprimée : *Diner de L.L. M. M.* Si l'on désire savoir comment on mangeait à la table impériale, je donnerai volontiers la composition de plusieurs menus qui, la plupart du temps, étaient simplement écrits à la main sur une feuille de papier ordinaire.

3° Une comédie jouée à Compiègne. Mais n'ayant pas l'exemplaire sous les yeux, je ne puis le décrire. Il en avait été tiré un exemplaire pour chaque invité dont le nom est imprimé sur la première page.

4° Un programme orné des armes impériales et encadré d'arabesques, le tout très simple ; Typ. Charles de Mourgues, frères :

Théâtre impérial de la rue de Courcelles,
15 mars 1865
A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de
S. A. le Prince Impérial
Une troupe de jeunes comédiens n'ayant encore paru sur aucun théâtre aura l'honneur de représenter
Le Maître d'Ecole
Vaudeville en un acte, par M. Lockroy.

Suivent les noms des personnages, ceux des jeunes acteurs. Mais avec cette dernière pièce, je sors de mon sujet, car il s'agit là, non de la maison de l'empereur, mais de celle de la princesse Mathilde. Je l'ai citée parce qu'elle m'a paru assez curieuse et que je la crois peu connue.

C. DE LA BENOTTE

—

Prononciation des noms propres terminés en as (XL ; XLI, 20, 121, 207, 346). — La question a dégénéré. Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui voudraient connaître la prononciation des noms de lieux en France, n'auraient qu'à se procurer les enquêtes que, sous la direction de la société de géographie de Bordeaux, la commission de Terminologie a entreprises, il y a vingt ans, et soumettait chaque année au Congrès national des sociétés de géographie. GARUMNUS.

—

Les bêtes parlent-elles ? (XL ; XLI, 23, 313). — Lire, à ce sujet, *Amusement philosophique sur le langage des bestes*. Anonyme, Paris, 1739. J'ignore s'il y a eu d'autres éditions. Ce livre, dédié à Mme C ..., a pour auteur, le père Bougeant, jésuite. Il renferme beaucoup de choses

intéressantes et il est écrit avec beaucoup d'esprit. HAÏM BOUCRIS.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes (XL, XLI,27, 123, 259, 348, 415). — *Redevance* (XXXIX, 1008). Expression poitevine, employée quand on va *au-devant* de quelqu'un.

X. B. DE M.

* * *

Un professeur d'un lycée de Normandie a publié un très long dictionnaire des locutions ou du patois normand. Ce travail a été reproduit en entier, en feuilleton, dans le journal l'*Avenir de l'Orne*, d'Alençon, entre les années 1888 et 1891. J'ignore le nom de l'auteur, mais je sais que ce dictionnaire était des plus curieux. Je ne sais s'il a été édité depuis.

HENRY-FRÉDÉRIC.

—

Dictionnaires d'argot (XL ; XLI, 54, 126, 166). — A ajouter à la liste :

Dictionnaire du jargon parisien, l'argot ancien et l'argot moderne, par L. Rigaud. Paris, Ollendorf, 1878, in-16 à 2 colonnes.

Dictionnaire de la langue verte typographique, précédé d'une monographie des typographes et suivi de chants dus à la Muse typographique, par Eugène Boutmy, correcteur d'imprimerie. — Paris, Liseux, 1878, in-16, tiré à 500 exemplaires.

Le jargon ou langage de l'argot réformé, à l'usage des merciers, porte-balles et autres, tiré et recueilli des deux fameux argotiers de ce temps, par M. B. H. D. S., archi-suppôt de l'argot. Nouvelle édition corrigée et augmentée de tous les mots qui n'étaient point dans les précédentes éditions. — A Troyes, chez Baudot, imprimeur-libraire. Sans date, in-16, 48 pages. Une vignette sur bois.

Le Jargon ou langage de l'argot réformé..., par un pilier de boutanche qui maquille en malanche en la vergne de Tours. Augmenté de nouveau des mots les plus substantifs (?) de l'argot. A Paris, s. d., in 16 de 92 pages. J. LT.

—

Correspondance des agents du comte d'Artois (XL, XLI, 389). — La *Correspondance* etc., a été rééditée en 1824, par Ladvocat, dans la *Collection des Mémoires des maréchaux de France et des généraux français* (deuxième livraison) sous le titre : *Mémoires d'Olivier d'Argens et Correspondances des généraux Charette, Stofflet, Puisaye, d'Autichamp, Frotté, Cormatin, Botherel, de l'abbé Bernier, etc.* 1 vol. in-8° de 354 pages.

En tête de mon exemplaire est le portrait de Pichegru par Couché fils, édité par Dupont ; je crois qu'il est rapporté.

Les quelques différences existant entre cette édition et celle de Buisson (an VII) consistent surtout dans l'ordonnance matérielle du volume ; les autres, que j'ai constatées, proviennent d'erreurs de copie ou d'incorrections typographiques.

J'ai acheté, il y a quelques années, chez Charavay, une quarantaine des originaux de d'Autichamp, Bernier, Scépeaux, et Puisaye, insérés dans cette publication.

Chaque fois que j'ai eu à confronter le texte imprimé et les manuscrits, j'ai constaté l'identité de l'un et des autres

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3,171, 263). — Oui, les Gallo-Romains connaissaient les sonnettes extérieures ; ils en introduisirent même l'usage en Gaule.

Mes fouilles Gallo-Romaines des Cléons près Nantes, en ont mis au jour, une, qui figure au Musée local des Cléons. Elle pèse 700 grammes, porte encore son battant de fer qui lui fait rendre un son relativement grave et retentissant, et présente certaines autres particularités remarquables. Je l'ai décrite dans une plaquette de 16 p. avec photographies, qui n'est pas dans le commerce, mais dont je tiens un exemplaire à la disposition du confrère que cela pourrait intéresser. Voir aussi : Mazois, *Le palais de Scaurus*, p. 220. Paris. Didot, 1869.

FÉLIX CHAILLOU.

—

Famille de Rachel (XLI, 52, 218). — L'*Annuaire Hachette*, pour 1900, indique comme demeurant à Paris : Dinah Félix, 5, rue Tronchet ; Mme Raphaël Félix et Mlle Rebecca Félix, peintre, 5, square du Roule. NAUROY.

—

L'intendant Le Camus de Néville (XLI, 93, 223, 268). — Le Camus (François-Claude-Michel-Benoit), seigneur châtelain, patron de Néville, du Port de Navarre et Bourg-Charente, fut intendant à Pau et Bayonne, du 9 janvier 1784 au 31 août 1785, et à Bordeaux, de 1785 à 1790. Je

crois qu'il n'existe pas de lui de portrait gravé.

E. M.

—

Le collège Stanislas (XLI, 95, 224, 297, 398). — Dans la bibliographie relative aux origines et à l'organisation du collège Stanislas, et en tête même de cette bibliographie, doit prendre place l'ouvrage suivant :

Mémoires de M. l'abbé Liautard, fondateur du collège Stanislas, mort archiprêtre, curé de Fontainebleau.., précédés d'un essai biographique sur l'auteur, recueillis et mis en ordre, par M. l'abbé A. Denys. Paris, Léautey, 1844, avec portrait ; 2 vol in-8°, souvent réunis en un seul.

L'abbé Claude Liautard, né le 7 avril 1774, « fut baptisé, le même jour, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont ». (Extrait d'une *Bibliographie de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, en préparation).

J. P.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298, 398). — La communication de M. le vicomte de Ch. nous parait laisser la question *en l'état*, suivant la formule du Palais. M. Dussieux lui-même, dans la note citée par notre confrère, et dans la partie que celui-ci a *remplacée par des points*, commence par déclarer que le mariage de l'évêque de Liège *ne fut pas reconnu* par le duc de Bourbon? Ce qu'il importerait donc de connaitre, ce n'est pas la conclusion de M. Dussieux, mais bien quelques preuves à l'appui de cette conclusion.

Nous n'avons aucune idée d'un généalogiste ou d'un historien l'ayant produite avant lui .., ce qui ne prouve rien autre chose que notre ignorance à cet égard ; l'*Intermédiaire* a précisément pour mission de nous éclairer en pareil cas. S'il existe quelques historiographes ayant publié une opinion conforme à celle du savant professeur, il serait intéressant de citer leurs noms et le texte même de leurs articles.

Il semble aussi que le « Conseil héraldique », pourrait retrouver trace de « l'arrêt du Conseil » ainsi que de « l'homologation par le Parlement » ? Le rang d'aîné dans la Maison de France, quelles que soient les conséquences à tirer de la constatation de ce fait, nous semble représenter le plus important des sujets pouvant être discutés dans l'*Intermédiaire*. C.

—

Etymologies de prénoms usités au moyen âge (XLI, 97, 319, 354). — Je suis absolument de l'avis de notre éminent collaborateur, le docteur Bougon.

Audouin doit venir de *Alduinus*, mais, surtout en matière de noms propres, je préfère les faits aux principes qui, dans l'usage, reçoivent de nombreuses atteintes; or le nom du bienheureux saint qui nous occupe, malheureux au point de vue de la fixité du vocable sous lequel on le désigne, a été trouvé par moi, sous la forme *Hilduinus*, latinisation certaine de *Hild-win ;* (et sans confusion de ma part avec Hilduin, abbé de Saint-Denis, mort en 842, saint Audouin est mort en 653).

Et je l'ai retrouvé, depuis les observations de notre savant collègue, sous les formes de *Hardouin* et *Chadouin*.

Que devient dès lors notre étymologie *ald* avec le sens d'*ancien*, devant celle de *hard* avec celui de *dur*, *cruel*, *hardi* et *chadouin !*

N'y a-t-il pas là plus à faire pour l'imagination que pour la science ? Quand il s'agit de noms propres, il y a toujours bien des réserves à faire, je l'ai déjà dit et elles sont sous-entendues dans mes communications.

Pour *Aymon*, notre collaborateur, malgré toute son autorité, ne m'a pas convaincu.

Je persiste à penser qu'il faut séparer les deux éléments *Ay* et *mon* comme dans *Edmond*, *Sigismond*. *Raymond*, *Richemond*, etc. Au surplus, *Helm* donne *aulme* (heaume) et par changement d'orthographe *omme*. *Regin-Helm*, Ragenelmus, *Regnaulme*. — *Ric-helm*, *Richomme*. — *Wil-helm*, *Guillaume*. Les mots latins suivent là même règle : *Delphinus* fait *dauphin*.

En ce qui concerne Elisa, je veux bien que ce soit l'abréviation d'*Elisabeth*. Ce que dit mon éminent contradicteur au sujet des offices de l'Eglise est certain. mais la question posée concernait *Alice*, qui s'est écrit Alix et a, comme *Alexis*, une physionomie toute grecque. N'était-il donc pas tout naturel de remonter à cette langue, en rappelant, en passant, que Virgile avait trouvé aussi, dans Didon, son *Elisa*, qu'il n'a probablement pas enlevée aux Hébreux ? PAUL ARGELÈS.

Le mot « pire » (XLI. 98, 355). — A vrai dire, *la pire*, c'est le foie blanc des animaux quadrupèdes, inférieur au foie noir. Cette expression est courante dans tout le Sud Ouest. LA COUSSIERE.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357. — Le catalogue n° 16 du cabinet numismatique, 2, place Louvois, Paris, donnait, du n° 83 à 170, des médailles et des jetons sur la médecine, les épidémies, etc. On pourrait probablement se procurer encore ce catalogue paru en 1897. SEDANIANA.

—

Conspiration des protestants contre Dieppe (XLI, 191, 307). — C. L. a raison : la date de 1570 n'est pas exacte, mais celle de 1562, qu'il indique lui-même, ne l'est pas davantage. Ou plutôt, il confond la prise du château de Dieppe par les protestants et l'assassinat du gouverneur de Ricarville, qui eurent lieu, suivant les uns, le 21 décembre 1562, suivant les autres, en janvier 1563, avec la conspiration de 1569, qui avorta complètement, et qui fut suivie de l'exécution de Malderrée de Catteville et de son ami Martel de Lindebœuf. C'est au sujet de ce dernier épisode qu'une question a été posée dans l'*Intermédiaire* ; et il convient de préciser avec d'autant plus de soin, que, pendant les années qui précédèrent la Saint-Barthélemy, les complots des protestants, et même des catholiques, pour maintenir ou recouvrer leur domination sur Dieppe, furent assez nombreux.
HENRI D...S.

—

Noms de guerre (XLI, 191 308). — Ma communication *Le surnom : des Lauriers* (*Intermédiaire* du 7 juin 1899, n° 837, col 842.) Contient une réponse anticipée à la question du collaborateur Seurre-Bousquet.
Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Famille La-Lau (XLI, 283, 407). — Il y a eu dans la bourgeoisie échevinale d'Amiens, au siècle dernier, une famille Lalau qui a tenu à cette époque une place importante parmi ses concitoyens. J'en possède la généalogie, mais je ne sais si elle a quelque lien avec les La Lau de Hollande. ROBERT GUERLIN.

—

Baguettes divinatoires. — Sourciers (XLI, 283). — Le confrère La Coussière pense qu'il serait intéressant que les *ophélètes* signalassent les faits dont ils auraient été témoins. En voici un que je puis personnellement lui garantir :

En 1894, le curé du petit village où je passe — combien heureux !... — la plus grande partie de mon année, me confia que son presbytère, manquant d'eau, il désirait vivement savoir s'il en trouverait en creusant un puits dans le jardin curial. Mais où creuser ? *That is the question*. là est le chien-dent, traduisîmes-nous en français. Nous en étions là de nos perplexités aquatiques et nous serions probablement restés le bec... sans eau, lorsque nous apprîmes qu'un entrepreneur de travaux publics de Nîmes s'occupait de trouver des sources. On ajoutait qu'il avait, à la grande satisfaction de Monseigneur de Montpellier, trouvé de l'eau sur sa propriété de Cabrières. Ce renseignement nous mit.. l'eau à la bouche et, comme je devais traverser Nîmes pour aller finir mes vacances en Provence, mon pasteur me pria de m'arrêter en cette ville et de voir M. Chardon (c'est le nom... piquant de mon sourcier) ; ce que je fis. Voici le récit exact de mon interview :

Je trouvai mon homme dans une de ces petites propriétés, composées ordinairement d'une maisonnette d'un seul étage, avec une ou deux pièces au plus, et d'un jardin auquel souvent un mouchoir de poche de moyenne dimension pourrait servir de velum ; mais où se dresse invariablement une tonnelle sous laquelle on se réunit, dimanches et jours de fête, pour trinquer *à l'amitié* (après en avoir *chanté une*) avec ce bon vin du crû qu'ils n'ont pas en Angleterre : — c'est le *mas* ou *maset*.

Dès que j'eus expliqué le but de ma visite, M. Chardon me fit seoir sous la tonnelle ; il s'assit en face de moi, appuya ses deux coudes sur la table qui nous séparait, portant les deux mains à la hauteur de son front ; puis saisissant le cordon au bout duquel suspendait son lorgnon, un vulgaire pince-nez, il lui imprima un mouvement de va-et-vient. La tête inclinée, il suivit quelques instants, avec grande attention, me parut-il, les oscillations de ce pendule improvisé, puis, relevant la tête : « Votre propriété, me « dit-il, est située près d'une grande « route, sur une éminence, à côté de

« deux rivières. » Cette description était très exacte : ma propriété est longée par la route nationale de Bédarieux à Castres, et à quelques mètres, coule d'un côté le ruisseau de Bureau et de l'autre, la rivière du Jaur. « Vous me demandez, « continua mon hydroscope, si vous avez « de l'eau dans l'enclos qui entoure votre « maison d'habitation !... Oui, il y en a « dans la direction de l'est à l'ouest ; mais, « pour connaître l'endroit exact et la « profondeur, il me faudrait visiter les « lieux ». Et sur la propriété de ma belle-mère, interrogeai-je ? — Ici, il imprima un mouvement plus rapide à son pince-nez, et répondit : « Oh ! ici, c'est « différent, me dit-il, il y a de l'eau, « beaucoup d'eau ; notamment, il existe, « près de la maison d'habitation, à « l'aspect du levant, une source abon- « dante qui donne une eau très bonne... » Et tout cela était parfaitement exact ! Et j'avais la certitude que les deux propriétés, celle de ma belle-mère, sise sur les limites du département du Gard, et la mienne, sise dans l Hérault, étaient complètement inconnues à mon interlocuteur.

— Mais, alors, vous écriez-vous, vous avez fait venir M. Chardon, il vous a indiqué l'endroit où se cachait votre eau, vous avez fait creuser et...— Non ; malgré l'étonnement dans lequel me jetèrent les paroles que j'avais entendues, ni M. le curé ni moi ne fîmes venir le sourcier, parce que.... Parce que il fallait, préalablement à tout autre renseignement, s'éboursiller .. et que nous craignîmes de jeter notre argent dans l'eau... que nous ne trouverions peut-être pas.

J'ajoute qu'au moment de me retirer, le sourcier me montra une lettre de la marquise d'A.... lui apprenant que la quantité d'eau qu'il avait annoncée s'était trouvée à la profondeur par lui indiquée.

Je serai heureux si j'ai pu être, sinon utile, au moins agréable au bon confrère La Coussière. ARDOUANE.

—

Registres de l'état-civil (Anciens) (XLI, 284, 407). — Il a été publié, dans la *Revue nobiliaire* de Sandret, des extraits des registres paroissiaux de Paris On trouvera là beaucoup de renseignements sur les familles connues. P. M.

—

Un auteur poitevin peu connu (XLI, 285). — Tous les ouvrages de bibliographie, consultés, ne donnent à l'auteur poitevin Bouchard (Henry-Edme) que les deux volumes suivants :

1° *Double chaîne ou les deux captives d'Alger*, in-12, 1866. Paris, librairie Douniol ;

2° *Annette Taudet ou les Sorciers du Poitou au* XIXe *siècle*, croquis de mœurs d'après nature, in-12, 1867 ; même librairie.

Les biographies contemporaines ont oublié cet auteur. A. DIEUAIDE.

—

Pierre tombale dans l'église de Veules (XLI, 285). — Dans l'intérêt d'une famille de Jersey, actuellement existante, probablement originaire de Normandie et dont les armes sont : *d'argent, au lion de gueules, couronné d'or, l'épaule chargée d'un cœur du champ* Cimier : *un cœur de gueules entre un vol d'or*. Devise : *Veuille bien* (Rietstap), —j'ai eu occasion, il y a quelques années, de faire des recherches sur les localités et les familles normandes du nom de Veules, et j'ai recueilli les documents suivants qui, bien qu'ils ne se rapportent pas directement à la question posée, me paraissent intéressants pour les chercheurs normands.

Il paraît avoir existé deux localités du nom de Veules : 1°. Veules-en-Caux, actuellement commune de la Seine-Intérieure, canton de Saint-Valery-en-Caux, arrondissement d'Yvetot ; 2° Veules, fief compris en 1587 et antérieurement dans la sergenterie du Val de Dun. (*Bibl. Nat. mss français* 5355, p. 11). Ce fief a dû donner son nom à une famille à laquelle appartenait probablement Jean de Vueulles, écuyer du Bourg-Dun, à qui Henri V, roi d'Angleterre, accorda un sauf-conduit, à Rouen, le 23 janvier 1419 (nouveau style). *Archives de la Tour de Londres. Rôles normands d'Henri V*, 2e partie, n° 38). Je possède, dans mes papiers, copie d'une expédition de cet acte, délivrée en 1895 par le *Public Record* de Londres.

Humfroy de Veules (de Vetulis) chevalier, seigneur de Préaux, fils de Turold, du consentement d'Albarède, son épouse, fit reconstruire, en l'honneur de saint Pierre, le monastère de Préaux au diocèse de Lisieux, et le dota richement.

La seigneurie du Bourg-Dun relevait de la vicomté d'Arques. Guy Le Boutellier en rendit hommage au roi en 1431. Bourg-Dun passa ensuite aux Rambures (1449-1565. (Arch. nat. PP. 24, p. 149).

Etymologie du nom Roussière (XLI, 289). — Rosière, rousière, roussière, rouxière, en vieux français, signifie buisson, lieu couvert de roseaux, marécage. (*La Curne* et *Godefroy*.)

L'*Armorial général de France*, recueil officiel dressé et paraphé, en vertu de l'édit royal de nov. 1696, par Charles d'Hozier, juge d'armes de France et garde de cet armorial, contient les deux enregistrements d'armoiries suivants :

Henry Roussière, avocat de la ville de Nismes, porte : *écartelé : aux premier et quatrième, d'azur, à un lévrier courant en bande d'argent ; aux second et troisième, d'argent, à trois trèfles de sable.* (Registre de Montpellier-Montauban, p. 238. Bureau de Nîmes. Blasons coloriés, Languedoc, I, p. 822.)

N... de la Roussière, capitaine des portes de Landau, porte ; *d'azur à un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant, le tout d'argent.* (Registre d'Alsace, p. 28. Bureau de Strasbourg : Blasons coloriés, p. 342.)

La noble et très ancienne famille de la Roussière de Mathefelon (Anjou et Maine), qu'on croit issue des anciens vicomtes de Rennes, portait : *Ecartelé*: *aux 1 et 4, d'or, à trois bandes de gueules*, alias : *de gueules, à trois bandes d'or* ; ou encore *de sable, à trois bandes d'argent*, qui est de la Roussière ; *aux 2 et 3, d'or, à six écussons de gueules*, qui est de Mathefelon.

THÉODORE COURTAUX.

—

Famille de Guibert (XLI, 291, 367, 409). — Voir la *Notice sur les familles Vallet de Villeneuve et de Guibert*, par Jean de Jaurgain.

Paris, imprimerie de la cour d'appel, L. Maretheux, directeur, 1, rue Cassette 1893. C. DE LA BENOTTE.

—

Eruption du Krakatoa (XLI, 292, 368). — Je tiens à votre disposition : *Krakatau*, par R. D. M. Verbeek, ingénieur des mines ; publié par ordre de Son Excellence le gouverneur général des Indes Néerlandaises. 2 parties. Batavia, Imprimerie de l'Etat, 1885.

Sommaire 1re partie : Kr., avant le mois de mai 1883 ; Eruption du mois de mai 1883 et activité du volcan jusqu'au 26 août ; Eruption des 26 et 28 août 1883 et éruptions postérieures ; observations faites à bord des navires, etc., etc.

M. G. WILDEMAN.

Rue Soulinck, 80, La Haye (Pays-Bas).

Vandalisme royaliste (XLI, 335, 412). — Voici ce qu'on lit à la page 26 d'un rapport de M. Vitet au ministre de l'intérieur, sur les monuments, bibliothèques, archives et musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais, Paris, imp. royale, 1831.

Cette façade (de la cathédrale de Reims) a subi, il y a six ans, une mutilation plus barbare que toutes celles que le protestantisme ou l'irréligion lui avait déjà fait souffrir. MM. les architectes et les décorateurs, chargés de faire les apprêts du sacre de Charles X, firent suspendre aux deux tours des cordes à nœuds, et cinq ou six maçons attachés à ces cordes, furent chargés d'abattre à grands coups de masses toutes les têtes de saints qu'ils pouvaient atteindre. On craignait que le canon et les cris de la fête ébranlant l'atmosphère, ces têtes ne vinssent à tomber sur celle du monarque au moment où il entrerait dans l'église. Grâce à ce raffinement de précautions, deux cents têtes environ vinrent se briser sur le pavé. Les habitants ramassèrent celles qui n'étaient pas trop défigurées. M. le sous-préfet de Reims m'a promis de faire quelques démarches pour en obtenir la restitution. L.

—

Dénominations anciennes des demeures de la noblesse (XLI, 334). — En Limousin, on appelait encore la demeure noble : *une gentilhommière*. C'était une habitation un peu coquette, un peu prétentieuse, mais toujours inoffensive. Ce n'était plus le grossier et massif château féodal ; le donjon de la gentilhommière n'était qu'un pigeonnier, sa tour un escalier, sa guette était munie d'une poulie pour monter haut les fourrages, son pennon était une girouette et son beffroi sonnait le dîner toujours, l'alarme jamais.

J. SEURRE-BOUSQUET.

* * *

Le mot latin : *hospitium* ou *hospicium*, s'est souvent traduit en : *hostel* ou *hôtel noble* (en roman : *hostau*). Je parle d'un fief à la campagne. De cette expression est venue celle d'*hôtel*, donnée aux riches demeures des gens de qualité dans les villes.

Dans les pays où le *gascon* était employé, le mot *salle* désignait la maison seigneuriale d'un gentilhomme ayant juridiction, et de ce nom commun est provenu celui de *Salle*, si fréquent dans la Guyenne, *Mothe*, *motte* sont des noms communs du haut moyen âge, désignant les manoirs des seigneurs (*Noms anciens de lieux de la Dordogne*, par de Gourgues 70.)

venir du germain *sala* (alors que ce mot est *roman*), est ainsi appelé dans Du Cange : *sala, palatium, castrum, curtis præcipua*. Aussi, ce que je dis de *salle*, je le dirais aussi bien de *court* nom commun qui désignait aussi une demeure seigneuriale.

Mas, dans les pays de langue romane, désignait une demeure noble comme roturière. J'ai très rarement vu le mot *bastide* employé dans le sens de maison noble. LA COUSSIÈRE.

—

Coïncidence ou réminiscence (XLI, 336). — L'historiette citée par notre collaborateur Haïm Boucris sur le baron de Rothschild, en 1848, est encore une de ces déformations d'*ana* dont l'*Intermédiaire* a déjà donné de si nombreux exemples. De tout temps, nos chroniqueurs et faiseurs de mots ont excellé dans l'art de rafraîchir les vieilles anecdotes. En veut-on une nouvelle preuve ?

L'*Evénement* du 8 mars 1899, racontait ce fait divers, lors du passage du roi des Belges à Paris :

— Pourquoi ce rassemblement ? fit un monsieur à la barbe blanche et à la démarche claudicante.

— On veut voir le roi des Belges, répondit un badaud.

— Eh quoi ! ce n'est que cela ? le spectacle n'en vaut vraiment pas la peine.

Qui parlait ainsi ? Léopold lui-même.

Or, vous retrouvez une historiette identique dans la *Chronique scandaleuse* de 1800.

Le centenaire d'une anecdote !

La scène se passe devant l'Institut. Bonaparte qui avait déjà, comme un autre Haroun al Raschid, le goût de l'incognito, se mêle à une foule compacte amassée sur la place :

— Pourquoi tant de monde ? dit-il à un de ses voisins.

— Pour voir, Bonaparte, répond le curieux.

— En vérité, réplique le général, voilà bien du bruit pour peu de chose !

La foule, exaspérée de cette appréciation quelque peu cavalière de son grand homme, voulait faire un mauvais parti au particulier, de chétive mine, « en petite redingote » qui montrait un tel dédain pour le héros des campagnes d'Italie.

D'E.

—

Les Juifs et les arts (XLI, 330). — J'ai le regret de répondre à la présente question au sujet des célébrités juives, que si les israélites comptent de grandes illustrations musicales, ce nombre est relativement restreint. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le savant *Dictionnaire biographique des musiciens*, par Fétis. Que les juifs aient donné de grands compositeurs musiciens, c'est un fait ; mais, de là à généraliser leurs aptitudes pour la musique, c'est très contestable. J'ai voyagé longtemps en Europe ; j'ai fréquenté, dans ces voyages, beaucoup de juifs ; j'ai même habité dans des familles juives, eh bien, j'ai constaté que la plupart étaient excellents pour les affaires, mais pas souvent bons musiciens. Cela m'a d'autant plus intéressé que, moi-même, j'ai cultivé le chant et la musique. S'il s'agit d'art musical, il est juste de mettre au premier rang les Italiens qui sont doués merveilleusement, puis les Allemands qui comptent tant d'illustres compositeurs, et, enfin, les Français où, dès la grande époque féodale, une foule de troubadours célèbres chantaient en s'accompagnant d'un instrument et étaient fêtés par tous les grands seigneurs, qui les recevaient dans leurs manoirs. AMBROISE TARDIEU.

—

Où Duverne de Presles est-il mort ? (XLI, 331). — Il est mort à Maubranche (Cher), le 13 décembre 1844. (Voir *Dictionnaire du Nivernais* (par M. Gueneau). LN. G.

—

Bibliographie des œuvres de Saint-Simon (XLI, 332). — Les œuvres complètes de Saint-Simon ont été publiées à Strasbourg, en 13 vol. in 8° (1791) ; elles comprennent les *Mémoires secrets* et la *Vie des hommes illustres*.

Dans les *Siècles littéraires*, Paris, an IXe, Desessarts raconte qu'un académicien à qui madame de Pompadour confia les 11 vol. in-fol. manuscrit, en fit un extrait en 7 vol. in-4°, également manuscrit.

Je possède ces 7 vol. in-4°, veau marbre fil, je les échangerais volontiers contre d'autres in-4°, manuscrit ou imprimé en tous genres. A. DIEUAIDE.

*
* *

M. Faugère, directeur aux affaires étrangères, et après sa mort le vicomte d'Elbenne, ont publié en 8 vol. in-8, chez Hachette, les œuvres diverses de Saint-Simon. Pour les Mémoires, la publication se continue sous la direction de M. de

Boislisle, membre de l'Institut ; le 14e volume vient de paraître. G. O. B.

—

Commérage (XLI, 335). — Le *Dictionnaire étymologique* de Noël et Carpentier, Paris 1839, 2 v. in-8, cite commérage et renvoie, comme le questionneur, au *Journal encyclopédique* de 1776 : « le mot commérage ne se trouve point dans nos dictionnaires et nous ne l'avons entendu quelquefois prononcer qu'à des gens très peu faits, assurément, pour être législateurs en matière de langage. »

Boiste, qui en était, en 1847, à la douzième édition de son *Dictionnaire universel*, s'était empressé, sur la remarque précitée, de recueillir et d'enregistrer le mot. A. Dieuaide.

—

Fresques reportées sur toile (XLI, 335, 411). — On peut voir, au musée de Milan, les fresques de Luini, qui ont été reportées sur toiles, et je crois qu'il existe, dans les musées d'Italie, d'autres fresques de maîtres ainsi préservées de la destruction. O. V.

***

J'ai vu chez le restaurateur de tableaux du musée du Louvre deux fresques de Corot, peintes sur les murs d'une auberge, et que le restaurateur avait trouvé moyen de reporter sur toile. G. O. B.

—

Abbé de Schulemberg (XLI, 338). — Je ne connais pas la liste des chevaliers de Saint Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel, de M de Marsy. Je suppose qu'elle a été établie à l'aide des preuves de noblesse des Archives nationales qui sont incomplètes.

L'abbé Destocquois ou d'Estoquoy de Schulemberg ou de Scullemberg figure aux almanachs royaux comme commandeur de l'ordre précité, (Voir, notamment ceux de 1778, 1779 et 1780) ainsi qu'aux listes des chevaliers et commandeurs du même ordre, publiées en 1774 et 1779 (in-f° à la Bibliothèque nationale).

L'abbé de Schulemberg ne paraît pas avoir joué un rôle de quelque importance au siècle dernier. Néanmoins, il est possible que quelques uns des nombreux mémoires portant sur la période de 1750 à 1780 fassent une mention quelconque de cet ecclésiastique. A. E.

Le Poitevin de Lacroix (XLI, 339). — Un de mes compagnons d'atelier, ancien zouave, avait pour chef, en Afrique, un Le Poitevin de la Croix, dont il parlait fréquemment. Il ne travaille plus avec moi, mais j'en obtiendrais un supplément de renseignements si l'on en manifestait le désir. Louis Morin.

—

Le général Ramel (XLI, 378). — Rien ne donne à supposer que le général Ramel ait songé à composer ses Mémoires, car il ne doit guère sa célébrité qu'à sa mort. Des faits d'armes glorieux, tous les soldats d'il y a 80 ans en avaient à leur actif. Il y a, par malheur, autre chose à noter à propos de cette victime de nos querelles politiques. L'infortuné gouverneur de Toulouse a laissé un fils que j'ai pu voir, à Paris, sur la fin du second empire. Mal vêtu, sans position sociale, sans gîte, sans métier, ce déshérité, si cruellement éprouvé par le sort, montrait dans ses regards l'effarement des insensés et n'avait que des lueurs de raison. Comment se faisait-il que le gouvernement d'alors ne vînt pas à son aide? Un républicain, Frédéric Thomas, avocat, président de la Société des gens de lettres, futur député d'un département du Midi, après 1870, lui donnait quelque argent et nous le recommandait fortement. Mais que peut être la charité des écrivains et des artistes ! Ce fils d'un général errait à travers les rues, une crécelle à la main, en distrait et aussi en mendiant. Existe-t-il encore ? L'a-t-on recueilli dans quelque maison de refuge ? Qu'est-il devenu ? Voilà ce que je ne saurais dire.

Philibert Audebrand.

***

Je ne connais de Ramel qu'un ouvrage dont le titre doit être — je cite de mémoire — *Journal ou témoignages de l'adjudant général Ramel déporté à la Guyane* (1799) Ce frère et ami avait été fructidorisé.

Alf. Sage.

—

Fleury de Chabaulan (XLI, 380). — Sur Fleury de Chaboulon et non Chabaulan, voir le *Napoléon à l'île d'Elbe*, de Marcellin Pellet (Charpentier). U. V.

***

— C'est Fleury de Chaboulon et non Chaboulan ; — a laissé des *Mémoires* fort intéressants, publiés en 2 vol. in 8°, relatifs à son voyage à l'île d'Elbe ; — a été

un des principaux agents du retour de Napoléon I ; — cité par Vaulabelle, par Henri Houssaye et sans doute par tous ceux qui ont écrit l'histoire de cette époque.

On trouve parfois ces deux volumes chez les bouquinistes ; je ne pense pas qu'ils aient été réimprimés ; — Vaulabelle en donne d'assez longs extraits.

VILLEFREGON.

—

Saler une mine (XLI, 380). — Une étude publiée récemment dans la *Revue universelle des mines*, par M. G. Braccke, ingénieur, signale les divers procédés usités dans l'opération appelée « saler la mine. » Ce terme d'argot spécial résume les manœuvres frauduleuses au moyen desquelles on enrichit artificiellement le minerai.

Ces tours d'alchimie, dit la *Vie scientifique* du 10 mars 1900, ont été pratiqués pour mettre en exploitation une quantité de mines dans les divers pays plus ou moins aurifères.....

Je regrette que l'article de la *Vie scientifique* soit trop long pour être reproduit ici. H. T.

Mêmes réponses : NOSNORA et B. S. V.

—

Linceuls en laine (XLI, 382). — Le *Woollen Act* édictait l'obligation d'ensevelir les morts dans une étoffe de laine. Le roi Charles II avait imposé cette obligation à ses sujets, pour encourager le tissage de la laine dans ses Etats et elle subsista jusque vers 1815. R. B.

—

Le culte de Marat (XLI, 382). — Je possède une petite médaille en cuivre, uniface, avec bélière, large de 23 mm. On y voit un buste de Marat reposant sur un socle ; la tête est tournée à gauche et coiffée d'un mouchoir; le buste est vêtu, mais largement découvert sur la poitrine. Autour, se lit l'inscription :

A MARAT L'AMI DU PEUPLE. 1793.

Dr R. BLANCHARD.

* * *

Au nombre des objets portant l'effigie de Marat, qui eurent cours après sa mort tragique et ses funérailles solennelles, figurent les bagues.

L'un de nos collaborateurs, M. Jules Périn, membre de la Commission municipale du Vieux Paris, possède l'une de ces bagues, (provenant d'une famille d'Arras), qu'il a bien voulu mettre sous nos yeux.

La plaque de la bague porte les bustes de Marat et de Lepeletier de Saint-Fargeau, en regard l'un de l'autre ; au-dessus, des branches de laurier; au-dessous, deux épées croisées. Le cercle de la bague, porte l'inscription :

La liberté seule produit les héros.

Si Ascain désire voir cette bague, il peut nous demander un mot d'introduction auprès de M. Périn, qui la lui montrera avec plaisir. *Rédact.*

—

Chiffonniste (XLI, 384). — La *chiffonne* était à Arles, en 1792, le nom du parti opposé à la révolution.

Le 20 mars 1792, Roland, alors ministre de l'intérieur, mit le signe de ralliement des chiffonnistes sous les yeux de l'Assemblée législative.

C'était un billet contenant ces deux vers :

L'honneur Chiffon tu soutiendras
Et de ton sang le scelleras

Ni Larousse, ni Bouillet, ni Bescherelle, ne mentionnent le mot *chiffonne* ou *chiffonniste* dans leurs dictionnaires. Seul Ludovic Lalanne donne les explications ci-dessus au mot *chiffonne*.

THÉOPHILE GONSE.

Réponse analogue, L. V. I.

* * *

Je n'ai pas mes collections sous la main, mais il me semble que ce nom devait s'appliquer, sous la révolution, aux royalistes d'Avignon. Ils avaient pour signe distinctif des boucles d'oreilles représentant un siphon (Voir l'*Histoire anecdotique de la Révolution française*, par Augustin Challemel.

V. V.

—

Rudolphi (XLI, 384). — Ce joaillier a réellement existé, et le signataire possède un médaillon acheté chez lui, vers 1860. — Il imitait les anciens bijoux italiens, spécialement ceux qu'on faisait à Venise, qui, généralement, étaient en vieil argent, ornés de rubis ou de grenats.

Le magasin de Rudolphi se trouvait boulevard des Capucines, 23. Autant que la mémoire nous sert bien, lors du percement de la rue Auber, il y émigra, puis disparut, croyons-nous.

MAXENCE

* * *

Je me souviens parfaitement du magasin de Rudolphi. Il était situé rue des Petits-Champs, entre la rue du Marché Saint-Honoré et l'avenue de l'Opéra. Mais en quelle année ? c'est ce que je ne puis préciser.

Rudolphi fabriquait des bijoux dits en argent oxydé, et les objets qui sortaient de sa maison étaient finement travaillés.

N. A. M. Giles

* * *

Rudolphi avait la spécialité de bijoux en vieil argent, sobrement ornés de pierres fines ; il faisait aussi dans la même matière, des vases, des pièces décoratives. Ses produits, empreints d'une certaine gravité, étaient d'un style assez personnel et bien exécutés ; on reconnaissait de suite une de ses œuvres sans avoir besoin de voir la signature. Son beau temps fut le second empire ; il a dû disparaitre vers 1865 et ne fut pas remplacé. H. C.

* * *

Ce joaillier est mort, en 1880, au château de l' « Etoile» — près de Lons-le-Saunier — qu'il avait acheté et aménagé, selon ses goûts d'artiste. Riche, il faisait grand bien au pays, qu'il avait doté de pompes à incendie et d'un groupe de pompiers. D'origine danoise, tout au moins, fournisseur de la cour de Danemark, celle-ci l'avait comblé de faveurs et de décorations Son fils possédait une buire monumentale, en bronze clair, autour de laquelle se développait, dans le goût des rondes macabre d'Holbein et de Saint-Maclou, mais avec des personnages vivants, au lieu de squelettes, la théorie, mouvementée et de suggestion impressionnante, des Péchés capitaux. Rudolphi fils, également décoré de l'ordre de Danebrog, a habité Levallois-Perret, en 1887, et le Havre ensuite. On ne sait s'il s'y trouve encore actuellement.

Capitaine Paimblant du Rouil.

La société française du siècle dernier (XLI, 420). — 1 James-Francis-Edouard Stuart Fitz-James, 3e *duc de Berwick*, duque de Liriac Xerica, grand d'Espagne de 1re classe, né le 28 décembre 1718, ✝ 1785.

Marié en 1738 à Maria Teresa de Silva y Alvarez de Toledo, duquesa héritière d'Alba de Tormes, née le 6 janvier 1716 ✝ 5 mai 1790. Elle fut présentée à Versailles le 2 février 1748 ; le duc de Luynes l'y trouva (Mémoires VIII, 454) blanche, mais petite, point jolie.

2. Henriette-Julie de Durfort-Duras, *comtesse d'Egmond* (*l'aînée*), née le 30 octobre 1696 ✝ 20 novembre 1779, mariée en 1717 à Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin Pignatelli, duc de Bisaccia, comte d'Egmond, prince de Gavre, grand d'Espagne, etc., né à Bruxelles, 24 novembre 1703, ✝ à Naples, 1er mai 1743.

3. Sa belle-fille Jeanne-Sophie-Louise-Armande-Septimanie du Plessis-Vignerod Richelieu, *comtesse d'Egmond* (*la cadette*), née à Montpellier en février 1740, mariée 10 février 1756 à Casimir Pignatelli, dernier comte d'Egmond, lieutenant-général des armées du roi, né le 6 décembre 1727, ✝ 1793, veuf en 1res noces depuis le 20 janvier 1853, de Blanche-Alphonsine de Saint-Séverin d'Aragon. Il se remaria le 31 mai 1788, avec Claire-Marie Farely, fille de Luc Farely écuyer, et de Marguerite Onille.

4. *Madame de Rochefort* : Marie Julie-Thérèse de Brancas-Céreste, née le 2 avril 1716 ✝ en décembre 1782, mariée :

1° en 1740, à Jean-Marie-Julien de Marchan de Kercadio de Liscoët, comte de Rochefort en Penthièvre et de Lyniac, mort à Paris le 29 avril 1771.

2° le 10 octobre 1782, à Louis Jules Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais et de Donziois, pair de France, etc., né 16 décembre 1716 ✝ 25 février 1798, veuf d'Hélène-Angélique-Phélypeaux de Pontchartrain.

5. *la maréchale d'Estrées* : Née Bruslart de Puysienla-Sillery, mariée en janvier 1744 à son cousin Louis Charles-César le Tellier de Courtenvaux, comte, puis duc d'Estrées, maréchal de France, né le 2 juillet 1695 ✝ 1771, veuf en 1res noces, le 21 juillet 1742, de Mlle de Villène-Champagne, qu'il avait épousée le 25 mai 1739.

6. *Madame de Brionne* : Louise-Julie-Constance de Rohan-Rochefort, dite Mlle de Montauban, morte à Vienne en 1803, mariée, par contrat du 2 octobre 1748, à Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne et prince de Lambesc, grand écuyer de France, etc., né 1726, ✝ 29 décembre 1761, veuf en 1res noces de Louise-Charlotte de Gramont, et en 2mes noces d'Augustine de Coëtquen-Combourg, duchesse douairière de Rochechouart.

7. *La princesse de Ligne* Marie-Françoise-Xavière, princesse de Lichtenstein, mariée

en 1764 à Charles-Joseph, prince de Ligne, etc., le fameux feld-maréchal et marin, né à Bruxelles 29 mai 1735, ✝ à Vienne, 13 décembre 1814.

8. *La maréchale de Luxembourg* : Madeleine-Angélique de Neuville de Villeroy, duchesse douairière de Boufflers, née 1707 ✝ en avril 1787, remariée le 29 juin 1759, à Charles-Anne-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney-Luxembourg, pair et maréchal de France, etc., né 31 février 1702 ✝ 18 avril 1764, veuf en 1res noces de Marie-Sophie-Amélie-Honorate de Colbert, marquise de Seignelay

9. *La princesse de Talmond*, Marie, princesse Jablonowska, cousine de la reine Marie Leczinska, mariée en octobre 1730, à Anne-Charles-Frédéric de la Trémoïlle, comte de Taillebourg, duc de Châtellerault, puis prince de Talmond, né 1711, ✝ 1759.

10. *La duchesse de la Vallière* : Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzèsna, 11 décembre 1813 ✝ 1796, mariée 19 février 1732, à Louis César de la Baume le Blanc, duc de Vaujours, puis de la Vallière, né 9 octobre 1708, ✝ 6 novembre 1780.

Baron HENRY. DE WOELMONT

—

La vallée de l'Absinthe (XL.). — On pense généralement que cette vallée tient son nom de ses forêts sauvages et incultes où poussait beaucoup d'absinthe. Seul l'abbé Fleury nous dit que ce nom venait de l'amertume que ressentaient ceux qui y étaient mal traités et détroussés par les voleurs.

Cette dernière explication nous paraît spécieuse. TH. GONSE.

—

Charlotte Corday (XL). — Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armond est née le 27 juillet 1768, à Ligneritz, hameau dépendant de la commune d'Ecorches (Orne) Voici la copie de son acte de naissance qui se trouve aux archives nationales, section judiciaire, série w, n° 277.

Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de Saint-Saturnin des Lignerits, diocèse de Sées :

« Ce vingt huit juillet mil-sept cent-soixante-huit, par nous soussigné, curé, a été baptisée Marie-Anne-Charlotte, née d'hier du légitime mariage de messire Jacques-François de Corday, écuyer seigneur d'Armont, et de noble dame Marie-Jacqueline de Gautier, son épouse, le parrain messire Jean-Baptiste-Alexis de Gautier, écuyer seigneur de Mesnival, la marraine noble dame Françoise-Marie-Anne Levaillant de Corday, le père présent. »

Ont signé : LEVAILLANT DE CORDAY.
GAULTIER DE MESNIVAL.
CORDAY D'ARMONT.
J. L. POLLARD, CURÉ.

Nous, soussigné, certifions le présent conforme à l'original. En foy de quoi nous avons signé.

J. POLLARD, curé des Lignerits
8 mai 1792.

Extrait de l'ouvrage *Charlotte de Corday*, étude historique avec documents inédits, par Henri de Monteyreman. Imprimerie de A. Gouverneur à Nogent-le-Rotrou, 1862. *P. c. c.* BODROS.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 à 1793 (XLI, 142, 309, 401). — « Liste « générale des individus condamnés par « jugement, ou mis hors la loi par décrets, « et dont les biens ont été déclarés, con- « fisqués au profit de la République, « dressée et publiée en exécution des « articles 3, 4 et 5 de la loi du 26 frimaire « et de celle du 9 ventôse an II Liste I « contenant les jugements rendus jusqu'au « 26 frimaire, qui étaient parvenus à « l'administration des domaines natio- « naux à l'époque du 12 ventôse l'an « 2me de la république une et indivisible. « A Paris. De l'imprimerie des domaines « nationaux. L'an deuxième. »

Le volume comprend quatre listes dont la dernière contient les jugements parvenus au 17 floréal an II (6 mai 1794) à la commission des revenus nationaux.

La Vendée qui fait l'objet de l'étude particulière de M. L. Teillet, est largement représentée dans cet interminable martyrologe. Les jugements mentionnés avec leur date proviennent des Commissions militaires séant à Angers, Saumur, Doué, Ponts-de-Cé, Savenay, les Sables, etc., et des tribunaux criminels des Deux-Sèvres, de la Sarthe, etc.

C'est une précieuse et unique source d'informations. Le livre est très rare.

L. B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Nous devons à l'obligeance de Mme Ve Gabriel Charavay, communication des deux autographes suivants :

SUPPLIQUE DE SAINT-SIMON

A Son Excellence, le Ministre de l'Intérieur,

MONSEIGNEUR,

Je suis le cousin du duc de Saint-Simon, auteur des *Mémoires sur la Régence*, j'étais colonel du Régiment d'Aquitaine au moment de la révolution, je meurs de faim, les événements politiques m'ont ruiné ; la passion de la science m'a réduit à la misère en me faisant négliger les occasions de reconstruire ma fortune.

Je travaille depuis 15 ans à un ouvrage sur la science de l'homme et la philosophie ; j'ai envoyé à Votre Excellence mes trois premières livraisons, j'en ai fait faire beaucoup de copies ce qui a épuisé le peu de ressources qui me restaient ; j'ai donné ces copies aux personnes de la plus grande capacité connue dans ces deux directions scientifiques. Je joins ici leur opinion par écrit sur ce commencement de mon travail.

Monseigneur, je vous prie de m'accorder une place dans une bibliothèque ou la pension d'homme de lettres qui sera réellement pour moi une pension alimentaire que je réclame de vos bontés, en considération de mon nom, de mon âge et de mes travaux.

Je suis, avec un profond respect, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. Saint-Simon.

Apostille de M. Hallé :

Je pense que M. de Saint-Simon par son zèle pour l'avancement de la science et pour le progrès des idées libérales, par ses travaux et par le talent qu'il montre, par la persévérance de ses efforts et par la considération attachée à son nom, mérite la bienveillance de Son Excellence.

Signé : Hallé.

Apostille de M. Cuvier :

Je me joins volontiers à mon confrère, M. Hallé pour relever l'intérêt de Son Excellence en faveur de M. de Saint-Simon, dont la situation tient en partie au désir qu'il a eu d'étendre et de propager les sciences.

G. CUVIER.

LETTRE DE P. J. DE BÉRANGER

Sainte-Pélagie le 1er février 1822.

J'avais chargé, Monsieur, un de nos amis de vous remettre une lettre où je vous accusais réception de vos couplets et vous remerciais du plaisir qu'ils m'avaient procuré. Je vois par votre dire que cette lettre ne vous a pas été remise. J'en ferai reproche à l'infidèle messager. Je ne vous engage pas, Monsieur, à communiquer votre chanson à trop de monde. Comme vous le dites, toutes nos libertés expirent et je crains qu'on ne finisse par nous punir non seulement d'avoir écrit, d'avoir parlé, mais même d'avoir pensé.

Quant à moi, Monsieur (puisque sans me connaître vous voulez bien me porter quelque intérêt), je jouis de plus de santé, sans en avoir beaucoup, que de tranquilité. Sainte-Pélagie est une vraie prison, où l'on nous ôte tout ce qu'on peut nous ôter de satisfaction. J'ai de plus, comme vous l'avez pu voir par les journaux, une nouvelle affaire qui m'inquiète d'autant plus qu'elle est dénuée de justice et de bon sens, et qu'il faut avoir bien envie de persécuter un homme pour lui susciter de pareilles tracasseries. MM. Bellart, Marchangy, etc., etc., aux ordres des bigots et des jésuites en servant la haine sacrée veulent assouvir leur vengeance personnelle. Je n'ai d'espoir que dans le *Dieu des Bonnes gens*, mais ce Dieu me semble devenir sourd. Espérons cependant toujours et en attendant un meilleur temps, agréez l'expression de ma reconnaissance pour les témoignages d'estime que vous voulez bien me donner.

Votre dévoué serviteur,

BÉRANGER.

—

Les Pensionnaires de la Comédie-Française de 1800 à 1900. (XL. XLI, 21, 131, 229. — (*Suite*).

1861. — *Dinah-Félix*, soc. en 1871. — Rose DESCHAMPS (Rose Beauregard, dite). — TORDEUS (Jeanne). — *Sarah Bernhardt*, réengagée le 1er octobre 1872, soc. en 1875.

1862. — CHATELAIN (Lucien-Charles), né à Paris, le 23 novembre 1838, à 1863. — RAYMOND, mort le 1er juillet 1864. — COBLENTZ (Anna-Stéphanie). à 1866. — *Lloyd* (Marie), soc. en 1881. — PETIT (Edmond).

1863. GIBEAU (Charles), à 1872. — VERDELLET fils (Victor-Elisabeth), à 1866, puis ténor d'opérette. — GABRIEL (Delaunay). - SEVESTE (Jules-Didier), né à Montmartre, le 4 août 1846, lieutenant aux carabiniers parisiens en 1870, mortellement blessé à Buzenval, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'ambulance du

Théâtre-Français, le 30 janvier 1871, inhumé à Montmartre. — ANDRIEU (Charles Nicolas), né à Dombasle (Meurthe) le 16 novembre 1842, passe à Saint Petersbourg.

1864. — LAFONT (Pierre), du Vaudeville, engagé le 1er janvier, n'a jamais débuté. — LAMY (Octave). — BLOCH (Hélène), née à Paris le 7 décembre 1846. — BARRETTA aînée (Rose) à 1867.

1865. — SENÉCHAL (Etienne-Guillaume-Adolphe), né à Bordeaux le 8 novembre 1842. — RAMELLI (Edmée) morte à Chatou en 1899. — GUÉRIN Jules), né à Paris le 1er décembre 1845, à 1866. — *Prud'hon* (Charles), soc. en 1883. — ANGELO (Marie-Anne-Valentine), née aux Batignolles le 26 mai 1847, passe au Gymnase.

1866. — CLÉMENT (Paul Lechien, dit) né à Avallon le 11 avril 1844, aujourd'hui à l'Odéon sous le nom de Chelles. — DELESSART (Léon), venu de Bordeaux. — *Fèbvre* (Frédéric), du Vaudeville, soc. en 1867. — MASSET (Henri-Charles-Auguste), né à Crémone (Italie) le 23 août 1847, passe à la Gaîté et à l'Odéon. — *Boucher* (Jules), soc. en 1888. — Petite DUQUESNOIS (Marguerite), rôles d'enfants.

1867. — KIME (Alphonse de Blonde, dit), né à Bourbourg (Nord), de l'Odéon, mort en 1876. — DEWINTRE (Octavie-Léontine-Victorine), née à Calais, le 22 juin 1745. — HÉRICOURT (Victorine-Marie Mallé, dite Marguerite-Isabelle).

1868. — DELAPORTE (Marie), du Gymnase, engagée le 1er janvier, n'a jamais débuté. — *Coquelin cadet* (Ernest) passe aux Variétés (1875), rentre en 1876, soc. en 1879. — Mlle KAROLY, de l'Odéon. — DELMARY (Marie Bordeaux, dite) née à Bruxelles le 18 mars 1848. — *Reichenberg* (Suzanne), soc. en 1872. — *Thiron* (Charles) de l'Odéon, soc. en 1872.

1869. — *Tholer* jeune, (Gabrielle-Marie Françoise), rentrée en 1881, soc en 1883. — AGAR (Léonide Charvin, dite) née à Sedan le 18 septembre 1837, quitte après la Commune, rentre en 1878 et en 1885, morte à Mustapha (Alger) en août 1891. — MAZOUDIER (Joseph-Gaston), né à Paris le 7 octobre 1846, acteur de province sous l'anagramme de Dumoraize. — *Croizette* (Sophie), soc. en 1873.

1870. — CHARPENTIER (Alexis-Louis). — ABLINE (Joséphine-Marie-Irénée), née à Paris le 5 août 1842, morte le 7 mars 1872.

1871. — JOUMARD (Ferdinand-Joseph), né, le 1er mai 1871, à Paris. — MARTIN (Marie-Antoinette-Catherine-Cornélie), née à Madrid, le 16 septembre 1850, morte en Espagne.

1872. — *Mounet*-Sully, soc. en 1874. — Anna BLANC (Anne-Aglaé, dite) née à Valence, le 14 septembre 1848, dame Dupont-Vernon. — MARTEL (Ch. Caristie) de l'Odéon, retiré à Nice depuis le 1er mai 1896. — BIANCA (Félicie-Céline Boissart, dite). — JOLIET (Auguste), né à Belleville, le 27 janvier 1839.

1873. — DUPONT-VERNON (Henri), né à Puiseaux (Loiret), le 8 avril 1844. — ROUSSEIL (Marie-Suzanne Roselia), née à Niort, le 19 juillet 1840, déjà engagée en 1863, sans suite. — BERTON fils (Pierre) de l'Odéon — VILLAIN (Fr.-Henri), né à Paris le 2 février 1850. — ROGER cadet (G.) de l'Odéon. — Léa MARTEL, fille de Caristie Martel, rôles d'enfants.

1874. — RICHARD-MAZURE (Eloi-J.-V.) de l'Odéon, engagé le 1er juillet. — *Broisat* (Emilie), de l'Odéon, soc. en 1877.

1875. — BEAUVALLET fils (P.-Paul-Victor), né à Paris, le 28 janvier 1841. — *Baillet* (Georges-Victor-Jules) de l'Odéon, soc. en 1887. — *Truffier* (Jules) de l'Odéon, soc. en 1888. — *Barretta* (Blanche) de l'Odéon, soc. en 1876. — *Samary* (Jeanne), soc. en 1879.

1876 — LEONNE, coryphée. — WOLNY. — DAVRIGNY (Joseph-Jean-Antoine Connotte, dit), né à Montmartre, le 25 mai 1855. — THÉNARD (Jenny Vernin, dite), née à Paris, 12, rue du Helder. — FAYOLLE (Marie-Berthe), née à Passy, le 7 décembre 1849. — *Dudlay* (Adeline), soc. en 1883.

1877. — Jeanne GAILLARD, rôles d'enfants.

1878. — RENEY (Paul Lebos, dit), né à Paris, le 1er octobre 1856. — *Silvain*, soc. en 1883. — FRÉMAUX (Blanche), retirée le 31 décembre 1899.

1879. — *Bartet* (Julia), soc. en 1881. — LEROU (Marie-Emilie) née à Penne (Lot-et-Garonne), le 10 avril 1855, rentrée en 1893. — *Leloir* (Louis), soc. en 1889. — *Le Bargy* (Charles), soc en 1887. — *De Féraudy* (Maurice), soc. en 1887.

1880. — ROSAMOND (Césarine-Joséphine-Rose Tournès, dite), née à St-Ambroix (Gard), le 11 mai 1860, dame Gustave

Coulon. — Amel (Louise-Claudine Prontaut, dite Loys), dame Matsat, née à Paris, le 9 mars 1859.

Georges Monval.

La fin au prochain numéro.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Baguenier Desormeaux. — Nous avons transmis votre lettre.

C. — Désormais, selon vos désirs, vos communications seront signées de la seule initiale de votre nom.

Quœrens. — M. Cheronnet nous écrit : J'offre à M. Quœrens les Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815, par Fleury de Chaboulon. Londres 1819, 2 vol. in 8, cartonnés, non rognés. 8 fr.

C. z. Je puis fournir à M. C. z. : — Les Druides, par Bouché. 1841, in 8, broché. 3 fr.

— Druides et Celtes, par Bouché de Cluny, 1848, in 12, dem. bas. 3 fr.

— Dom Martin La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité. Fig. en taille douce. 1727, 2 in 4, rel. v. ant. 15 fr.

— Comment le Druidisme a disparu, par Fustel de Coulanges. 1879, broch. in. 8 2 fr. 50.

A. G. C. La Gertrude. Cette coiffure est nommée — seulement — dans le *XVIIIe siècle* de Paul Lacroix page 056 « La reine, dit-il était parvenu à diminuer la hauteur des coiffures, en portant des bonnets *à la Henri IV, à la Gertrude.....* »

Ky. — La question *Dame à Portrait* a été suffisamment « répondue ».

Un Abonné. — Nous attendons, comme vous, que les réponses nous viennent, à propos des *miniatures gravées sur cristal.* Nous nous empresserons de les publier.

Confreville. — Nous ne possédons plus aucun de ces cartons dont la commodité est au moins douteuse. Dans l'article nécrologique qui vous sera consacré — le plus tard possible, espérons-le — nous ne manquerons pas de vous faire emporter les regrets de tous vos nombreux amis !

P. Cordier. — Grand merci pour le renseignement qu'il vous plaît de nous donner sur l'*Index des noms révolutionnaires des communes.*

Paul le B. — Nous n'avons pas encore de réponse au sujet de la question *Harnachement des mulets.*

Duc Job. A. H. et P. S. — La question *Femmes ayant dissimulé leur sexe,* nous écrit-on de divers côtés, a été suffisamment traitée.

Henri D... s et Argelès. — Vous penserez comme nous, cher confrère, que l'*Intermédiaire,* n'ayant pas les dimensions d'une revue ne peut s'éterniser sur une unique question et vous ne nous en voudrez pas si nous réservons vos réponses Charles ix.

Michel de R. — D'après Vapereau (1880), l'abbé de Cazalès né à Grenade-sur-Garonne, le 31 aout 1804, est mort à Rennes le 28 janvier 1876.

... — C. de la Benotte nous écrit : 1. La seule famille d'Alvimare qui m'intéresse, c'est celle du compositeur de musique. J'accepterai donc avec gratitude toutes les communications que l'on voudra bien me faire à ce sujet. 2. Madame de Seranne ne s'appelait ni Bullion, ni Bulhoud, comme on me l'a fait écrire, mais bien Bullioud.

Th. Gonse et Simon. Nous avons une lettre à remettre à chacun de vous; ayez l'obligeance de nous dire où nous devons vous l'adresser, si mieux n'aimez prendre la peine de passer au bureau de 2 à 5 heures.

ERRATA

C'est par erreur que la note qui se trouve au bas de la colonne 378, a été imprimée après la question *James Beresford* à laquelle elle ne se rapporte nullement.

Une incompréhensible erreur a fait paraître deux fois, col. 417. et 420, le même extrait des *Notes and queries.*

XLI. 363, ligne 34, au lieu de *un* beau *roman d'amour* lire *un roman d'amour.*

XLI. 386, ligne 18, au lieu de 1876, lire 1896.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIe Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 22 Mars 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 875 — Téléphone N° 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Hameaux engloutis. — Peut-on indiquer l'importance des hameaux qui furent submergés par Louvois, pour créer les étangs de l'Urcine et de Brisemiche, bien connus des Parisiens qui villégiaturent entre Chaville et Meudon ? H. G.

—

Le marquis du Mesnil. Mort mystérieuse. — Pourrait-on nous dire comment est mort le marquis du Mesnil, le 1er mars 1764, que Louis XV avait refusé, sur les instances des députés du parlement de Toulouse, de nommer au commandement du Dauphiné ?

Les amis, qu'il avait dans le ministère, qui l'avaient porté à un degré si fort au-dessus de lui-même, ne savaient qu'en faire, leur étoile les tira d'embarras. Il mourut de chagrin, d'autres ont dit des suites d'un combat singulier. On avait débité sur son compte des choses assez mortifiantes pour tuer un fat. Il avait fait assez de vilenies pour s'attirer des affaires ; ainsi l'une et l'autre opinion sur les causes de sa mort se peut combattre. Elle fit plaisir à ses amis, rien aux indifférents... (Mss. inéd.)

P. Cordier.

—

Le régime des prisons. — Dans certaines prisons, on interdit aux détenus de parler. Peut-on m'énumérer les systèmes de correction analogues employés actuellement en France et, si possible, à l'étranger.

Peut-on me dire quelle loi autorise ces aggravations de peine, ainsi que la coupe des cheveux aux femmes ? Dans quelles prisons cette dernière pratique est-elle en usage actuellement ? Lux.

—

Réplique au sonnet d'Arvers. — Dans quel recueil, dans quelle revue a été publié : Un sonnet de Mme Menessier Nodier, fait en réponse du fameux sonnet de F. Arvers : *Mon âme a son secret* ? Z.

Voir *Intermédiaire*, XXXVIII, 28.

—

Le mot chevance. — Que signifie le mot *chevance*, employé en Dauphiné, dans des actes de propriété au XVIIe siècle ?

N'est-ce pas une sorte d'impôt ? mais de quelle nature ? Clo.

—

Vache enragée. — Sait-on à quelle époque et comment a pris naissance cette expression, dont Mürger a donné le sens dès la première page de son livre *Les buveurs d'eau*, en 1855, dans la phrase ci-après :

Il ne tarda pas à se trouver en face de cette fameuse *vache enragée* qui, dans la langue du peuple, symbolise la misère ?

Dans les villages, on se sert généralement de l'expression manger de la vache enragée. C'est ainsi qu'on dit, en parlant d'un jeune garçon qui doit partir pour accomplir son service militaire : « Cela lui fera du bien, d'aller manger un peu de vache enragée ». Ysem.

Famille d'Aumont. — Je désirerais avoir des détails sur la vie et la mort de Louis, dernier duc d'Aumont, et de Villequier, né à Paris le 19 octobre 1809 † en 1881, au Caire (Egypte) où il résidait depuis de longues années. Sa sœur, la comtesse Poullain de la Vintendière, a-t-elle laissé des enfants ? Que sont devenues les archives et les propriétés de la famille d'Aumont ? Son histoire a-t-elle été écrite ?

* * *

Prince de C. neveu de la princesse de B. — Les *Mémoires de Monsieur Claude*, chef de la police de sûreté sous le second empire (Paris, Jules Rouff, 1881) racontent (tome I, pp. 13-26), l'histoire tragique du suicide d'un prince espagnol de C., neveu de la princesse de B., qui se serait passé en 1852. Qui désignent ces initiales ? H. de W.

—

Le couvent du mont Athos. — Où peut-on se procurer la reproduction du tableau « Le couvent du mont Athos », œuvre du peintre russe Fedor-A. Klages, mort le 31 janv. 1900, à Pawlowsk ?

A. T. S.

—

Archives françaises en Angleterre. — Je crois qu'il existe, à Londres, de précieuses archives concernant la sanglante *Guerre de cent ans* et qui concernent la France. Les Anglais ont dû emporter en Angleterre, lorsqu'ils ont ravagé la France, beaucoup de chartes et de documents. A-t-il été publié un inventaire de ces archives ? Ambroise Tardieu.

—

Les perles de moules d'eau douce. — Elles étaient fort estimées vers la fin du xviie siècle. Lister en vit, à Paris, pendant son voyage, qui étaient vendues quatre cents livres pièce. Est-ce possible ? En tout cas, cette industrie existe-t-elle encore ? Rip-Rap.

—

Erreurs étymologiques. — Puisque nos ophélètes ont eu la bonté de me signaler l'ouvrage si intéressant d'Emile Ferrière, je leur signalerai les fautes suivantes, sur lesquelles je demanderai leur avis:

1° Aubry, Albéric ne vient pas de Alf-rick comme Saint-Affrique (alf-rick, fortifié par les génies, les Elfes) ; mais de Adalbéric, comme Aubron vient de Adalbéron. Or Adalbéron veut dire l'ours noble, et Adalbéric (Albéric, Aubry) signifie évidemment l'ours noble et fort, et non pas fortifié par les génies.

2° Aymery, Aymoin, Aymon, au lieu de venir de haim, maison, comme le dit l'auteur, ne proviendraient-ils pas plutôt de helm ; comme Helmerich, Emeric ? Dans ce cas, au lieu de : fort à la maison, Aymery, Aymoin et Aymon voudraient dire au contraire : fort défenseur, cher défenseur et le défenseur ; de helm, heaume, casque, arme défensive, et par suite défenseur.

3° Que Ludwig, Ludovicus, Ludovic et Lodoïc proviennent de Chlodwig, c'est évident ; tandis que Clovis, Loys, Loïs et Louis, au contraire, dérivent de Chlodwis, glorieux guide, et non glorieux vainqueur. Clodowig a fait Clodovechus et Clodeveus en latin ; mais Clodoveus a fait Clodovée en français, et non pas Clovis ; comme Mérowig, Merovechus Meroveus, a fait Mérovée en français, et non pas Mervis. Or Clodovée, dans notre histoire, est un nom différent de Clovis ; bien que les deux noms aient été, à la fin, substitués l'un à l'autre dans certains cas.

4° Héloïse, Elwis, pour Edelwis, noble guide, est la même chose qu'Aloys, Aloysius, de Alwis, pour Adalwis, qui a le même sens, c'est très vrai. Mais Eloi, Eligius, Elwig, Edelwig, noble vainqueur, a un sens tout différent ; de sorte qu'on ne devrait pas le traduire par noble guide, comme le fait l'auteur.

5° Peu nous importe, à nous Français, que les Allemands expriment notre mot Eloi par Aloys, noble guide ; dès là que notre mot Eloi, Eligius en latin, est la traduction littérale du germanique Elwig, noble vainqueur. Les Allemands sont libres d'agir à leur guise ; de même les Français sont bien libres de tirer leurs noms propres de radicaux différents. Ce n'est pas parce que les Allemands ont tiré Aloys de Adal*wis* que nous devons nous croire obligés de tirer Eloi, El*wig*, du même radical germanique que Héloïse, El*wiss*. Chez nous, Eloi et Héloïse peuvent fort bien provenir de deux radicaux différents : Les Francs étaient des Germains, qui connaissaient leur langue originelle aussi bien que les autres Allemands : Francs, Saxons, Alamans ou Nortmans.

Dr B.

J.-J. Rousseau à Strasbourg. — Les Mémoires de la baronne d'Oberkirck prêtent un singulier propos à Jean-Jacques Rousseau, lors de son passage à Strasbourg :

Un des notables du pays, Hangardt, disait au philosophe qu'il avait élevé son fils d'après les principes d'*Emile* ; et Rousseau lui aurait répondu, toujours d'après Mme d'Oberkirck :

— Ma foi, tant pis pour vous, monsieur, et plus encore pour votre fils.

Est-il possible que Jean-Jacques ait tenu un pareil langage ? Pour ma part, j'avais toujours cru que l'auteur d'*Emile* était si fort infatué de sa méthode d'éducation et de son système de pédagogie, qu'il ne souffrait jamais la moindre discussion sur un tel sujet..... D'E.

—

Haines injustes de Napoléon. — Napoléon disait, devant Gourgaud (voir le journal de cet officier supérieur, tome II, 135) que Mme de Staël avait rendu sa plume pour deux millions. Voilà bien l'injustice ordinaire de l'empereur pour une femme qu'il appelait volontiers sa bête noire!

Quelle raison pouvait il avoir de la suspecter d'une telle vénalité ?

H. QUINNET.

—

Index du grand « Dictionnaire géographique » Bruzen de la Martinière. — Les libraires associés de Paris publièrent, en 1768, une nouvelle édition, corrigée et augmentée, de ce dictionnaire imprimé en Hollande, en dix tomes in-folio (Amsterdam 1730), et dont la masse, volumineuse pour l'époque, étonna l'Europe savante.

Je lis ce qui suit dans l'avis des libraires :

« On a relevé tous les noms latins, pour les ranger, en forme de table et par ordre alphabétique, à la fin du Dictionnaire avec leurs noms modernes. Cette table sera très utile pour les étrangers, qui sembloient être privés de l'usage du *Dictionnaire géographique.* » En effet, comme tous les noms de leurs pays, de leur villes, y sont francisés, et fort défigurés pour eux, ils pouvoient à peine être reconnus par ceux mêmes qui savent notre langue. Regenspurg, par exemple, Coln, Aken, Luttich ne sont placés dans ce dictionnaire que sous les noms de Ratisbonne, Cologne, Aix-la-Chapelle et Liège. Ce Dictionnaire sera beaucoup plus ample et plus complet que tout ce qui a paru dans ce genre.

Mon exemplaire ne contient pas cet index. Existerait-t il dans ceux possédés par mes collègues de l'*Intermédiaire* ?

On a mis à la fin (du même format) : Quarante tables politiques(!) de la Suisse, 33 pages. A. DIEUAIDE.

—

Le duc de Reichstadt et le roman. — Pour la seconde fois, depuis quelques mois, le fils de Napoléon Ier sert de sujet à une pièce de théâtre. C'est aujourd'hui *L'Aiglon*, titre fort bien choisi, de M. Edmond Rostand. Les vers paraissent beaux sortant des lèvres d'or de la plus grande tragédienne de cette fin de siècle, Sarah Bernhardt, mais il n'est point irrévérencieux de dire que le drame n'existe pas. Malgré les louangeurs excessifs, il est impossible de comparer avec Hamlet cette fluette et indécise figure qui se dégage à peine des menues vapeurs de l'histoire. Hamlet succombait sous le poids de pensées plus fortes que sa volonté ; le petit duc n'a pas laissé trace de volonté, non plus que de pensées. C'est en vain que des auteurs de mérite, et même d'imagination générale, ont essayé d'encadrer sa vague silhouette, ils n'y ont guère réussi. Eugène Sue même, si je ne me trompe ; j'ai oublié le titre de son ouvrage, aussi serai-je obligé à mes confrères de me le rappeler ; je serais aussi très reconnaissant si l'on voulait bien me faire connaître les principaux auteurs français et étrangers qui ont fait du roi de Rome le héros d'un roman, d'une nouvelle, d'une pièce quelconque.

QUŒRENS.

—

Le mot de Danton. — *l'Almanach Hachette*, édition de 1900, réédite comme suit le célèbre mot de Danton *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée.* Or, nous lisons sur le piédestal de la statue élevée boulevard Saint-Germain, par la ville de Paris, la phrase suivante : *Pour vaincre les ennemis de la Patrie, il nous faut de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace.* Quelle est la véritable version ?

MAUREPAS.

—

Le mot latin peschines. — Quelle est la signification du mot latin *peschines*, signalé à propos de réparations faites aux clochers, au portail et au porche de la

cathédrale de Noyon, au XVIe siècle Est-ce que ce mot latin ne dériverait pas du grec πῆχυς, coude, équerre, fléau. Cela ne voudrait-il pas dire les deux contreforts de la galerie du porche, qui séparent les marches du parvis en trois escaliers différents ?

Y a-t-il aussi des *peschines* signalés dans les autres cathédrales, à propos d'arcs-boutants servant de contreforts ?

Dr BOUGON.

—

Couplets de Jadis.

ON EST SI MÉCHANT AU VILLAGE

Romance. Paroles de A. Naudet, musique de Romagnesi. Parue en 1824.

I

Je n'ai pas encore quinze ans ;
Lucas en compte seize à peine :
Et nos troupeaux, en même temps,
Paissent tous les jours dans la plaine.
Des garçons c'est le plus prudent,
Des filles je suis la plus sage ;
Et sur nous on jase pourtant.....
On est si méchant au village ! (*bis*)

II

Lucas danse-t-il avec moi,
On dit que c'est par préférence,
On me demande aussi pourquoi
Je suis si triste en son absence.
Souvent, la nuit, je ne dors pas,
Si l'on savait ça, je le gage,
On dirait que j'aime Lucas.
On est si méchant au village !

III

Un jour, contre un loup furieux,
Lucas avait pris ma défense.
Au bois nous étions seuls tous deux...
Un baiser fut sa récompense !
Mais le malheur qui nous poursuit,
L'apprit à tout le voisinage.
Pour un seul baiser tant de bruit ! ?...
Ah qu'on est méchant au village !

IV

Les jeunes garçons d'aujourd'hui
Me causent tant de défiance,
Qu'au bois je ne vais qu'avec lui ;
Mais on blame encor ma prudence !
Si ma mère enfin me croyait...
De peur qu'on parle davantage,
Avec Lucas, me marierait.
On est si méchant au village.

Quel est l'auteur de cette bluette, qui se chantait vers 1830 ?

C. DE ST. M

—

La reine Victoria. — Je possède une fort belle médaille en bronze, grand module, représentant la reine Victoria, avec cette légende : *Victoria reine d'Angleterre. Verachter dir. Hart fecit.* Au revers, un écusson avec les armes d'Anvers (je pense) et la couronne royale ; légende : *Anvers 1845. Débarquement de la reine 10 août. Embarquement 6 septembre.* Les auteurs de cette pièce remarquable ont-ils fait autre chose ?

NAUROY.

—

Lhomond (Amable-Nicolas). — Lhomond, un des officiers du corps des aérostiers militaires de la première république, fut promu chef de bataillon pendant la campagne d'Egypte. A partir de 1802, on ne retrouve plus son nom dans les annuaires militaires ; il y a pourtant lieu de croire qu'il n'était pas mort en 1815.

Quand les compagnies d'aérostiers furent supprimées, fut-il versé dans quelque autre corps ? Qu'est-il devenu ? Où est-il mort ?

Il était né à Bayonvilliers, le 21 octobre 1770.

M. V. T.

—

Eschiffre ou échiffre. — J'ai lu qu'on appelait échiffre, au moyen âge, un escalier. Mais je crois bien que le mot échiffre ne s'appliquait qu'aux grands escaliers extérieurs des châteaux-forts, à ceux qui permettaient de monter à la grande entrée de la forteresse ou du donjon ? Dans un titre de 1466, je trouve que le château féodal d'Herment (Puy-de Dôme), qui était très fort et qui a été incendié en 1592, par les ligueurs, avait un pont-levis, des tours, un *échiffre* et « autres enseignements de place forte ».

AMBROISE TARDIEU.

—

Loubet, pensionnaire du roi. — Ancien chirurgien-major des régimens de Senterre et de Tourraine, et chirurgien major de l'hôpital royal et militaire d'Ostende. — Tels sont les qualificatifs que je relève sur un volume imprimé en 1761, et intitulé *Lettres sur la maladie de la goutte.* Ces lettres, ayant été critiquées par un médecin de Bourg-en-Bresse, nommé *Chavy de Mongerbe.* Loubet répond à sa critique d'une façon assez pittoresque. Les premières lettres critiquées sont datées de Versailles, 1756, et adressées A M L C D.L. initiales que je n'ai pu déchiffrer. Ce Loubet appartiendrait-il à la famille du président ?

LE ROSEAU.

Napoléon Ier dans la grotte de Saint-Pierre à Maëstricht. — Tout le monde sait que la grotte de Saint-Pierre, à Maëstricht, est une carrière de pierre jadis exploitée et qui ne comprend pas moins de 102.284 chemins et carrefours souterrains, et qu'il est dangereux de s'y aventurer même avec un guide.

Je lis, dans la *Revue de Bruxelles* du mois de septembre 1840, une anecdote assez curieuse que j'ignorais et que peu de collègues à l'*Intermédiaire* connaissent certainement, c'est que ces profondes cavernes faillirent servir de tombeau à l'homme qui commandait alors au monde. Etant à Maëstricht, Napoléon Ier voulut aller voir, à son tour, la grotte Saint-Pierre, il se fit accompagner d'un officier et d'un seul guide. Soit imprudence, soit tout autre motif (!), il arriva qu'au cours de l'excursion la torche du cicerone s'éteignit, et ce dernier avait oublié de se munir de ce qu'il fallait pour la rallumer.

Par bonheur, l'officier portait sur lui de quoi battre le feu. Le flambeau rallumé, Napoléon refusa de continuer son exploration. Il se hâta de sortir de cet antre immense où il avait manqué de disparaitre.

Cette aventure, qui a fait peu de bruit, n'ayant été presque pas divulguée, est-elle vraie ? Ne serait-elle pas une réclame pour la grotte où l'on avait ménagé (en 1840 ?) une niche décorée du nom pompeux de chambre de Napoléon ?

A. Dieuaide.

—

Un ouvrage de Montesquieu annoté par l'empereur Frédéric. — On me signale, dans les *Mémoires* du baron de Méneval (t. II, p. 71) le passage suivant, qui se rapporte au séjour de Napoléon Ier à Potsdam, dans les appartements du grand Frédéric (octobre 1806) :

Sur une table se trouvait un petit volume d'un format in-18 bâtard, imprimé en Hollande, relié en maroquin rouge et marqué sur la couverture d'un P., comme tous les livres de cette bibliothèque. C'était l'ouvrage de Montesquieu sur la *Grandeur et la décadence des Romains*, chargé à chaque page de notes marginales de la main de Frédéric. Je portai ce livre à l'empereur, qui le garda dans sa bibliothèque. M. de Talleyrand, qui en avait entendu parler, me le demanda à Saint-Cloud. Je le lui remis. Mais, malgré mes réclamations, je n'en ai jamais obtenu la restitution.

On désirerait savoir si cette relique a été retrouvée lors de la vente de la bibliothèque de Valençay. Avis aux bibliophiles. — G. D.

—

Surintendants et contrôleurs des finances. — Il a paru, en 1790, chez Debray, libraire au Palais-Royal, un ouvrage en 3 volumes in-12, intitulé : *Vies des surintendants des finances et des contrôleurs généraux* depuis Enguerrand de Marigny, jusqu'à nos jours.

Je désirerais savoir : 1° le nom de l'auteur qui, dans l'Avertissement, annonce avoir dépassé la soixantaine; 2° les appréciations dont cet ouvrage peut avoir été l'objet.

Verepius.

—

La Laurentiade. — En 1790, il a été publié à Paris un poème satirique en trois chants, dirigé contre Laurent Lecointre, de Versailles, qui devint plus tard député à la Convention, intitulé : *La Laurentiade ou les faits et gestes du preux et vaillant chevalier Laurent Lecointre, ancien lieutenant colonel, aujourd'hui soldat citoyen de la garde bourgeoise de Versailles. Mis en vers par Louis-Joseph O, soldat citoyen*, in-8° de 40 pages.

C'est vainement que j'ai consulté la dernière édition des *Supercheries* de Quérard, pour connaitre l'auteur de ce pamphlet devenu très rare. Un collaborateur de *l'Intermédiaire* le connaîtrait-il ?

Paul Pinson.

—

Epoisses. — D'où vient le nom de lieu *Epoisses* ? Ne provient-il pas du mot *Spissa*, taillis ? A. C.

—

Jeton anglais. — Je possède un jeton de 0 m. 029, bronze ou cuivre, portant à l'arvers un âne galopant à gauche avec cette légende : ILLUSTRIONS I *follow in the steps of my* PREDECESSOR, et au revers une tortue passant à droite (et portant une caisse ou ballot carré sur lequel on lit *sub trebur* ou *treabur*), avec cette légende : EXECUTIVE 1837 *Fiboal agent* EXPERIMENT. A quoi se rapporte ce jeton ? Est il rare ?

F. R.

—

Et je soupe à merveille à côté d'un fripon. — Connaît-on l'auteur de ce vers ? Paul Pinson.

La Gaule chaumontoise. — Les habitants des villages circonvoisins de Lorris, appellent encore *Gaule chaumontoise* le territoire sur lequel cette ville est bâtie.

Je serais heureux d'apprendre d'où vient cette appellation. ALF. SAGE.

—

Dom Bouquet. — Dans le n° de l'*Univers* du 9 octobre 1896 a paru, sous les initiales M. S., un article intitulé *Tradition franco-russe*. L'auteur de l'article dit avoir trouvé dans la Suite de Relations de Dom Bouquet, du XIIe au XVIe siècle (tome VI), le récit *in extenso* d'une mission confiée, en 1197, par Philippe-Auguste, à un gentilhomme français. Ce messager était chargé de demander, pour le roi, la main d'une princesse Anne, à son père Vladimir II, et de ramener cette princesse « dame au Louvre ». Elle mourut en route de « male fièvre d'eau ». Je n'ai, malgré mes recherches, rien su trouver dans Dom Bouquet.

Quelque érudit pourrait-il me renseigner sur le récit en question ?

Baron DE SCORBIAC.

—

Abbé de l'Attaignant — Connaît-on la généalogie de l'abbé de l'Attaignant, auteur de la chanson *J'ai du bon tabac*... etc... ? B. S. V.

La famille l'Attaignant ou Lattaignant est originaire du Boulonnais M. de la Gorgue de Rosny serait, croyons-nous, seul compétent pour répondre à la question du confrère B. S. V.

—

Usage de la gaule à Darmstadt. — Dans un journal de *Voyages en Allemagne, Angleterre et Hollande* (manuscrit in-f° de 1420 pages, commencé le lundi 18 novembre 1737) le voyageur, probablement un grand personnage français, reçu et fêté dans toutes les cours, raconte ce qui suit, page 185 :

Nous allâmes voir les écuries du prince héréditaire (Darmstadt) ; il y a au moins quarante chevaux de selle et autant de chevaux d'attelage, tous d'une grande beauté, entr'autres un attelage de huit chevaux blancs qui pourraient servir de modèle aux sculpteurs.

Les gens de l'écurie présentèrent à chacun de nous une gaule. On sait la façon de répondre à cette politesse.

Cette façon de demander le pourboire est-elle connue de mes collègues ?

A. DIEUAIDE.

Dynasties disparues. — Qu'est devenu cet Iturbide, fils de l'empereur du même nom, qu'avait adopté Maximilien en 1865 ?

Alors que l'archiduc autrichien montait sur le trône du Mexique, le jeune Iturbide était élève au collège de Sainte-Barbe, disparu lui aussi. SIR GRAPH.

Cette question posée en 1895 (XXXII, 198), par un collaborateur bien connu de sir Graph, sous la rubrique *Le dernier des Iturbide*, est jusqu'à ce jour restée sans réponse.

—

Acteurs italiens. — Pourrait-on avoir des renseignements biographiques sur Etnand, Crépin l'Etonné, Pietro Alboghetti, Quinson, Duchemin père ?

G.C.

—

Journal des Dix-huit. — Qui était le rédacteur ?

Quelles furent les dates d'existence de ce journal révolutionnaire ? T. O.

—

Pénétrés. — Qu'était-ce que les « Pénétrés » de la révolution. V. V.

—

Statistique humaine. — Pourrait-on dresser une petite liste d'ouvrages récents par rapport à ce sujet dernographique en France ? O. Z.

—

Académie de Goncourt. — Quelle est la situation exacte de la question ? L'Académie existera-t-elle ? Avec quels académiciens ? V. S. A.

—

Boschi. — Quel est ce sculpteur, auteur d'un buste en bronze représentant *Catherine II* de Russie ?

E. GANDOUIN.

—

Légendes poétiques sur Merlin. — Connaît-on des poésies populaires se référant au souvenir de Merlin (Mirdyn) et de ses enchantements ? Nous serions reconnaissant à ceux de nos confrères qui voudraient bien nous faire profiter, dans l'*Intermédiaire*, de quelques notes documentées, à ce sujet ? C DE ST M.

—

Un proverbe sur Paris. — Quel est l'auteur de ce proverbe : *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux ?*

P. NIPONS.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les Parisiens de Paris (XLI, 433). — La meilleure manière de répondre à la question posée à propos de l'origine de cette Société, est, semble-t-il, pour qui en fut le créateur, de citer, parmi les nombreux articles de journaux écrits à ce sujet, les lignes suivantes de M. Paul Demeny (le *Soir*, 14 janvier 1887) :

Le premier dîner des *Parisiens de Paris* a eu lieu le 15 janvier 1880; cette date de l'anniversaire de la naissance de Molière fut choisie avec intention par les littérateurs qui fondèrent cette réunion amicale...

L'idée en avait été émise, dès 1878, au temps de la *Vie littéraire*, qui est morte, et de la *Jeune France*, qui a survécu, par Léon Duvauchel. Il devait la réaliser, durant l'hiver de 1879, avec le peintre Jean Desbrosses...

Le titre en avait été inspiré à Duvauchel par le souvenir d'un livre de Banville : *Les Parisiennes de Paris*. On voit tout de suite que la poésie a présidé à ce baptême...

Du reste, le jeune auteur (*sic*. Cela date de 1887 ! !) de la *Clé des Champs* et de la *Moussière* fut, pendant les quatre ou cinq premières années, — les plus laborieuses en ces sortes d'organisations, — le secrétaire et l'initiateur de la Société...

A ces alinéas me rendant le service de m'empêcher de me laisser m'étendre avec amour sur un sujet qui me fut cher, (Qui ne sait condenser ne sut jamais écrire... à l'*Intermédiaire*) il est juste et raisonnable d'ajouter, tout de même, quelques détails, par dessus le marché.

Le rendez-vous où l'on posa les bases du groupement eut lieu au café Voltaire, — on comprend l'intention de ce choix ! — durant l'un des derniers soirs de 1879. Y assistaient, outre l'attacheur de grelot, inciteur de ce mouvement subversif : MM Jean Desbrosses, le talentueux peintre des montagnes d'Auvergne; Jules Christophe, qui suggéra le choix de la date molièresque et qui prenait déjà des notes pour son définitif *Répertoire de la comédie humaine* ; le chansonnier Edouard Doyen, populaire par *Faltait pas qu'y aille*, *Charmante Rosalie*, et des centaines de compositions de ce genre... plutôt léger ; et Henri Saintin, de qui les toiles reproduisent superbement les matins d'automne en Bretagne. — Les Cinq ! —

A la première d'une bluette en vers parisiens, à Cluny, le 11 janvier 1880, vinrent se joindre à ces tout premiers : MM. Gustave Vautrey et Alfred Sonnet. Avec MM. Ségé, Attendu, Ludovic d'Arthies et deux ou trois autres, se complète l'énumération des convives du premier dîner, chez Brébant, dans le fameux salon du « Grand Quinze »... A cette table-là, on en dit « de bonnes », comme écrivait Gui Patin, — ce parisien d'Hodenc-en-Bray !

Tout d'abord, on projeta d'être très peu nombreux : « Afin de garder à ce groupe le caractère intime qui en a été l'idée fondamentale, le nombre des membres est limité à cinquante ». (*Décision unanime, 10 mars 1881*). Depuis, probablement pour prendre en défaut le paradoxe départemental : Il n'y a pas de Parisiens, à Paris, ce chiffre s'est accru prodigieusement... je ne dis pas ! exagérément. L'*Annuaire* pour 1899-1900 réunit 315 noms ! Les dîners ont lieu le second jeudi des mois d'hiver, de printemps et d'automne. Au *dîner de Molière*, on peut amener des invités. — Menus illustrés de poésies et de dessins, soirées artistiques, exposition (il y en eut une seule) etc., etc., tel est le bilan de ces vingt années de *fluctuat nec mergitur*.

Mais le point d'interrogation de M. André ne vise que les débuts de la Société, sans insister sur la composition et la valeur esthétique d'icelle ; et ce n'est pas ici le lieu, malgré la bonne envie que j'en ai, de m'en faire l'historiographe total. Il y aurait un petit livre humouristique à écrire là-dessus. — On trouvera (faisons-nous un brin de réclame !) dans un volume sous presse à la Société libre d'édition : Les *Horizons de Paris*, une page narrant plus au large ces choses dignes de... mémoires, cette naissance entourée du prestige de l'amitié confraternelle, du bel enthousiasme artistique de la première heure.

L. D.

***

Cette société a été fondée, il y a environ dix ans, par le Dr Philbert, parisien de Paris, au moment où l'on groupa en sociétés amicales les originaires de la plupart des départements. Ces sociétés amicales devinrent bien vite des sociétés

de soutien mutuel. Le D[r] Philbert voulut aussi unir les natifs de Paris. C. P.

—

Camelote (T. G. 163). — Le 9 décembre 1721, *Camelot*-Pierre-André, praticien domicilié à Arras, fils d'André, vivant Procureur au Conseil d'Artois, y recréanta sa Bourgeoisie. V. A.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants ? (T. G. 449 ; XXXV ; XL ; XLI, 10, 105, 194, 295, 387, 442). — La préfecture, à Amiens, fut installée dans l'ancien hôtel des intendants, édifice commencé en 1761, sous l'administration de Maynon d'Invault (1754-1766).

Ce bâtiment, sans être grandiose, a l'aspect élégant et porte bien le caractère de son temps. On y remarque de belles boiseries exécutées par le sculpteur Gruau, mort en 1809 ; les salons spacieux et la grande galerie permettent de donner de grandes et brillantes réceptions.

Antérieurement, l'hôtel des intendants se trouvait rue du Puits-Vert. Il en existe encore des parties dans l'hôtel du baron de l'Epine. ROBERT GUERLIN.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet ? (T.G. 528). — La première édition du père Loriquet figure au répertoire Morgand, de 1893, sous le n° 7055, ainsi décrite :

Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques, par A. M. D G. ; Lyon, 1810, Rusand. 2 vol. in-16, 150 francs. NAUROY.

Ce qu'il serait important de savoir, c'est si la phrase qui a fait répandre des flots d'encre s'y trouve réellement.

—

Inadvertances des divers auteurs T. G. 718 ; XXXV ; (XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL).

La physionomie était calme quoiqu'il fût très brun.

Alfred de Sonis. *Une peur panique*,
P. c. c.
BODROS.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105, 197, 251). — Sans doute les bains *devraient* être en usage, surtout dans les couvents de femmes, pour une infinité de raisons. Mais ce n'est pas là qu'il faut aller chercher des leçons de propreté. Nous pourrions citer plusieurs maisons religieuses qui, fait aggravant, sont des maisons d'éducation. Nous savons ce qui s'y passe, ayant des parents proches parmi les religieuses et les élèves.

Serviettes de toilette : les élèves en ont une par semaine, les religieuses une par quinzaine.

Linge de corps : les élèves ont 2 chemises, 2 mouchoirs, 1 paire de bas, 1 pantalon par semaine. Les religieuses de même, mais pas de pantalon de lingerie, celui qu'elles ont est en drap, en tout temps !

Bains de pieds : élèves, 1 par mois. Sœurs : seulement avec une permission de la Supérieure ; en tout cas, jamais plus souvent que les élèves.

Bains de siège : jamais ! Une autorisation spéciale avait été exigée pour une élève, par sa mère, qui en faisait une condition de l'entrée de sa fille. On y consentit, mais on rendit la chose matériellement impossible, le cabinet affecté étant un lieu de passage, sans moyens de s'enfermer !

Grands bains : 3 par an, en mai, juin, juillet, à jours fixes, pour les élèves, comme pour les religieuses. Quand, à cause de leurs époques, ou pour tout autre motif, elles ne peuvent en profiter au jour indiqué, il faut attendre le bain suivant. Il y a des années où de cette manière elles n'en peuvent prendre aucun ! Il n'en est jamais donné en dehors de ces moments, sauf à l'infirmerie en cas de maladie, sur ordre du médecin. Il faut attendre les vacances ! LOTUS-SAHIB.

—

Un séjour de la reine Hortense. (XXXVII ; XXXVIII). — Consulter : *Mémoires sur Madame la duchesse de Saint-Leu, ex-reine de Hollande*, suivis des romances composées et mises en musique par elle-même et ornés d'un portrait et de 12 gravures (d'après les dessins de la reine). Londres, 1832, in-4° oblong, Colburn et Bentley, 100 francs. (*Répertoire Morgand* de 1893, n° 7558).
NAUROY.

—

Les princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII ; XLI, 253, 389, 442). — Georges I[er], roi d'Angleterre, Georges II et son fils Frédéric, prince de Galles ; Georges III et ses trois frères, le duc

d'York, le duc de Glocester et le duc de Cumberland ; Guillaume IV et ses trois frères, le duc d'York, le duc de Cumberland, depuis roi de Hanovre sous le nom d'Ernest-Auguste, et le duc de Kent, père de la reine Victoria ; le prince Guillaume de Glocester, le duc de Sussex et son fils, Auguste Frédéric d'Este, le margrave de Bayreuth, beau-frère de Frédéric II, étaient francs-maçons.

NAUROY.

—

Au sujet du sonnet d'Arvers XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX). — Il a été plusieurs fois question, dans ce recueil, du sonnet fameux qui a suffi à établir la réputation de son auteur. Sur des points de détail, les opinions de nos collègues se sont donné carrière. Nous ne rouvrirons point le débat.

En un très beau volume grand 8°, luxueusement imprimé, Abel d'Avrecourt vient de réunir les œuvres complètes de Félix Arvers, qui fut le collaborateur et l'ami de son père.

L'introduction, soigneusement documentée, et dont nous recommandons la lecture aux intermédiairistes, met pleinement en lumière la personnalité du poète, peu connue, même des érudits contempo-

Sonnet

imité de l'italien.

mon ame a son secret, ma vie a son mystère.
un amour éternel en un moment conçu.
le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

hélas ! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
toujours à ses cotés et pourtant solitaire,
et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre
n'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
elle ira son chemin, distraite, et sans entendre
ce murmure d'amour élevé sur ses pas ;

à l'austère devoir pieusement fidèle,
elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
„ Quelle est donc cette femme ? „ et ne comprendra pas

rains, et pour que son « travail » fût complet, l'éditeur a joint à cette notice un portrait en héliogravure d'après un dessin inédit, et un fac-simile de l'écriture d'Arvers reproduisant le manuscrit original du sonnet.

Nous devons à l'obligeante amitié d'Abel d'Avrecourt l'autorisation de publier ce fac-simile, que nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI, 48, 214, 395, 349, 394). — Je ne vois pas que la légende suivante, qui est le plus ancien exemple de dissimulation de sexe connue, ait figuré dans l'*Intermédiaire*.

Les chroniqueurs espagnols racontent que lors de la conquête de la péninsule par les Arabes, un chef chrétien, Théodmir, s'était enfermé dans la petite ville d'*Auriole*. Ayant une garnison insuffisante en hommes, il fit monter les femmes sur les remparts, leurs cheveux croisés sous le menton en guise de barbe. Les Arabes, trompés par l'apparence, firent offrir à Théodmir des conditions de paix avantageuses.

(Rosseuw Saint-Hilaire : *Histoire d'Espagne*).

Cette légende paraît remonter plus haut.

Paul Diacre, dans son *Histoire des Lombards*, semble, d'après Gaston Paris, se référer à celle-ci qui est plus ancienne :

« Les femmes, pour faire croire qu'elles « ont de la barbe, nouent leurs longs che« veux sous leur menton : le dieu Wodan. « qui les aperçoit de loin, dit : *Qui sont donc ces longues barbes* (*Langbarten*)? Et de là vient le nom de *Langobardi* ou *Lombardi*.

C'est le cas d'ajouter : *Se non è vero è ben trovato.*

PAUL ARGELÈS.

*
* *

On lit dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Christophe de Guiron et de la chapelle Saint-Antoine de l'hôpital de Bazas (*Archives départementales de la Gironde, E supplément, 1698*), le curieux fait suivant :

23 décembre 1681. Inhumation d'une femme âgée de 70 ans, qui depuis l'âge de 17 ans s'était travestie en garçon, avait servi en qualité de valet et s'était mariée ; sa femme s'accoucha trois mois après d'un garçon. La femme étant morte après 25 ans de mariage « sans qu'il y eut jamais aucun scandalle entre eux, ny aucun soubçon pour raison du sexe », elle épouse une autre femme et sert en qualité de sacristain dans l'église de Saint Martin. Le fait étant découvert, l'évêque l'oblige à se séparer de sa femme et à reprendre ses premiers habits. La justice ne la poursuit pas à cause de sa vieillesse.

GARUMNUS.

—

Ardouane (XXXVIII ; XL ; XLI, 107, 199). — Il ne faudrait pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, à savoir qu'Ardouane viendrait d'*Arduinna* ou d'*Arduus*. *Ardouane* ou *Ardenne* vient du celtique, je l'ai reconnu puisque j'ai cité l'irlandais *ard*, mais j'avais bien le droit d'ajouter que ce radical était, avant tout, *indo-européen*.

Dire qu'on retrouve le latin *arduus* « haut, élevé » dans *Ardenne*, c'est constater des traits de ressemblance entre deux représentants d'une même famille et non conclure à la filiation de l'un à l'autre, de même que parler d'une Diane de la Gaule, ce n'est pas indiquer que la Diane grecque est adorée dans la Gaule, mais bien, au contraire, qu'il s'agit d'un *mythe* national équivalant à celui. plus connu, de la Grèce et de Rome. On dit couramment de *Freia* ou *Fria*, ou même *Frija*, qu'elle est la *Vénus* germanique ou scandinave ; est-ce qu'on entend par là qu'il s'agit de la Vénus grecque transplantée en Germanie ou en Scandinavie ?

Quant à l'étymologie des suffixes, il y a lieu de s'en défier, sous peine de leur faire dire beaucoup plus qu'ils ne représentent. Dans le principe, ils ont eu une signification, mais, dans la suite, ils ont été employés *à tort et à travers*, et en contradiction même avec l'analogie. On connaît le vieil exemple classique du suffixe *ier* qui, ajouté à *pomme*, indique l'arbre qui *produit* ce fruit — à *encre*, le pot qui *contient* ce produit — à *prison*, celui qui est *contenu* par elle — à *geôle* celui qui empêche ceux qui sont dedans d'en sortir.

Presque toutes les terminaisons sont dans ce cas ; pour donner aux mots des sens aussi contradictoires, elles ont donc perdu *toute valeur étymologique*.

PAUL ARGELÈS.

—

Le conventionnel Courtois (XXXIX). D'après certains publicistes ou historiens, le conventionnel Courtois aurait trouvé dans les papiers de Robespierre des lettres particulières éma-

nant du comte de Provence ou de ses émissaires.

A cet égard, on peut se poser la question suivante :

Comment se fait-il que Courtois, qui a eu à sa disposition tous les papiers de Robespierre, qui en a fait soigneusement le triage et qui n'a inséré dans son *Rapport* que les lettres ou documents pouvant nuire à la mémoire du vaincu de thermidor, comment se fait-il que Courtois n'a pas publié la correspondance prétendue du comte de Provence ?

En l'an II, on ne songeait guère à la restauration de 1814, et Courtois ne pouvait alors avoir l'idée de garder par devers lui une correspondance de cette nature, avec l'espoir d'en tirer un jour quelques billets de mille francs, en la rendant à ses auteurs.

J'ignore si cette correspondanee a existé. Et sûrement, dans ce cas, si elle avait pu faire l'objet d'accusations contre Robespierre, Courtois n'aurait pas hésité à la faire connaître.

Qu'en pense t on à l'*Intermédiaire* ?

H. C.

—

Briche (XXXIX ; XL). — On trouve dans le *Dictionnaire des noms* de M. Lorédan Larchey :

Briche. Forme de *brich* : mouillé (oc) ; tacheté, bigarré (Ouest, Bretagne).

Brichet, Brichon. Dérivés de Briche (tacheté).

Et dans son *Almanach des noms* :

Bricard, Brichard, qui a la parole embarrassée

En septembre dernier, un incendie a éclaté dans les magasins et écuries de M. *Briche*, entrepreneur de déménagements à Calais.

V. A.

—

Allasseur, artiste statuaire (XL). — J. J. Allasseur naquit à Paris le 1er septembre 1818. J'ignorais qu'il eût collaboré à l'érection de l'Arc de triomphe.

Je ne connais de ce sculpteur que des bustes que j'ai vus au théâtre de Cherbourg, un très beau *Rotrou* en bronze à Dreux, et le buste de *Rameau* à l'Opéra.

J'ai entendu parler des œuvres suivantes : Moïse sauvé des eaux ; La sculpture ; La pêche fluviale ; La Suède, et de différents bustes que je n'ai point vus. Allasseur obtint, en 1853, une médaille de 2me classe, et 6 ans après, une de 1re. Décoré le 15 août 1867, il fut nommé chaque année membre du jury de sculpture depuis 1888.

Vapereau et Larousse, donnent sa biographie sans parler des œuvres et travaux qu'il exécuta pour l'Arc de triomphe, détail, je le répète, que j'ignorais.

Théophile Gonse.

—

Magistrats municipaux (XL). — A Niort (Deux-Sèvres) dès le XIIe siècle : 1 maire annuel, 12 échevins, 75 pairs.

—

Championnet (XL). — Il peut y avoir une autre source du nom de Championnet que le mot de champi.

A l'époque des combats judiciaires, il y avait des individus qui faisaient métier de *champions* et se battaient moyennant salaire.

P. V. et de Saint-Marc.

—

Officier du roi, officier de la reine (XL). — Il ne faut pas confondre avec la Maison du roi, ou Maison militaire, les grands officiers de la couronne, dont il a été déjà parlé. Ces derniers n'ont fait partie de cette Maison, que sous la restauration. Fonctionnaires, chargés d'offices civils, leurs services de *domestici* ne pouvaient être assimilés à ceux des troupes de la Maison, qui veillaient près du trône et ajoutaient l'éclat militaire aux pompes des cérémonies royales. La Maison militaire avait une place enviée à la cour. Avant la révolution, le général de Wimpfen — le futur député de Bayeux aux Etats-généraux de 1789 — combattit vivement les efforts de M. de Saint-Germain, qui voulait supprimer la Maison du roi.

De nos jours, les troupes de la Maison auprès du président de la république, n'existent plus. Seuls ont été maintenus quelques officiers, dont le général, chef de la Maison militaire, est secrétaire général de l'Elysée. Les autres remplissent les fonctions d'officiers d'ordonnance du chef de l'Etat Ils ne sont pas dix en tout. Il est intéressant de rappeler les appellations successives qui ont distingué les officiers et les troupes de la Maison militaire :

Leudes, sénéchaux, rois d'armes, connétables, maréchaux, grands prévots de l'Hôtel,

Clients, ribauds, satellites, la prévoté, sergents d'armes, gens d'armes, gardes de la Maison, gardes et écuyers du corps, archers,

hoquetons, gentilshommes de la Maison et au bec de corbin, arbalétriers, cranequiers et grenadiers à cheval, chevau-légers, mousquetaires rouges, noirs et gris, garde constitutionnelle, soldats-officiers...

Cette évocation de noms, inconnus aujourd'hui, reporte l'esprit vers les régimes disparus.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Joséphistes (XL). — Pour les communautés des confréries fondées sous le patronage de saint Joseph, voir le tome VIII de mes *Œuvres*. X. B. DE M.

—

De Caze (XL). — J'ai une carte de visite de ces années-ci, qui porte : *De Caze de la Bove* Est-ce de la même famille que le collectionneur *De Caze*, du siècle dernier, et des *De Caze* et Decazes, qui font l'objet de la question ? Un M. Cazes figure sur la liste des Traducteurs-Jurés de Paris. ANDRÉ.

—

Archéologie. Brochure ou article à retrouver (XL). — La brochure de M. Lenormand a dû être tirée à un nombre disproportionné d'exemplaires, car on la voyait partout autrefois, et sa vente, au dire des libraires spécialistes, était rendue impossible. ANDRÉ.

—

Chevaux de Jeanne d'Arc (XL). — Sur ce sujet, consulter tout simplement Quicherat *Procès de condamnation*, etc. en se reportant, dans la table analytique des matières, au mot *cheval*.

Par ailleurs, on peut, touchant le premier cheval de la Pucelle, recourir à un petit travail intitulé : *Jeanne d'Arc et la Chronique de Lorraine*, plaquette in-12, publiée en 1890, à Nancy, par Léon Mougenot. Le spirituel écrivain y raille agréablement les archéologues nancéiens qui de la *Chronique de Lorraine*, font leur bréviaire et ajoutent foi à la légendaire chevauchée de la Pucelle sur la place des Dames, en présence du duc Charles de Lorraine qui aurait donné à la bonne et simple villageoise son premier cheval. Et M. Mougenot de dire : « Des réponses de l'interrogatoire (de 1431) et des dépositions empruntées au procès de réhabilitation se dégage très clairement cette déduction : c'est bien à Vaucouleurs que Jeannette a été munie de son premier harnoys de guerre et pourvue de son *premier cheval*. A Nancy, le seigneur duc avait borné ses largesses à un don de *quatre francs*... Le cheval de Vaucouleurs coûta *seize francs*, a dit Jean de Metz ; il avait été acheté par Alain et Durand Laxart, qui prirent la dette à leur charge, — *douze francs* que fit ensuite payer Robert de Baudricourt. La différence, *quatre francs*, n'est ce pas la petite somme remise à la Pucelle par le duc ? »

Sans doute on peut lire dans l'acte d'accusation : « Jeanne est allée à Neufchâteau... en service chez une hôtellière nommée La Rousse... C'est pendant son séjour chez la Rousse qu'elle a appris *à monter à cheval* et à manier les armes ». Mais ce passage est un tissu d'accusations mensongères qui vaut aux juges prévaricateurs cette simple réponse de l'accusée : « Je nie tout ce qui vient d'être dit ».

Non sans raison, M. Mougenot estime que c'est seulement avec Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ses compagnons de route entre Vaucouleurs et Chinon, que la jeune fille a pu apprendre à faire une course, lance en main. Aussi bien le duc d'Alençon pourra-t-il dire : « Comme elle avait bonne mine à courir et porter la lance, je lui fis don d'un cheval ». Enfin, deux mois après le sacre, les leçons des deux gentilshomme champenois avaient bien profité à Jeanne et l'on pouvait affirmer avec Marguerite La Touroulde, que son aisance dans l'exercice de la course excitait l'admiration de l'armée.

Dans le domaine de la poésie, en dehors de tout point de vue historique, une charmante bluette à signaler sur le cheval de Jeanne d'Arc. C'est dans les *Poëmes Johanniques* d'Emile Eude (Paris, Duret 1892) la pièce XIX intitulée *L'ami fidèle*. Elle est dédiée à Alexandre Dumas fils.

O. DE STAR.

—

Manuscrits d'auteurs (XL). — Lire : les chapitres VI et XII de *Le Livre*, deuxième partie du *Manuel des Gens de Lettres*, par le baron Tanneguy de Wogan, Firmin Didot et Cie, Paris, 189...

UN CHERCHEUR CUBAIN

—

Le compositeur A. Kjerulf (XL, 139). — Voici quelques titres de compositions de Halfdan Kjerulf : (Edition Kleffel).

A quatre mains : Grande Polonaise en do majeur, op 13 ; Marche en do mineur, op-21 ; Rondino, œuvre posthume, op : 21.

A deux mains : Chant de noces à Har-

danger, en la ; Intermezzo, op : 27 ; Scherzo en mi majeur, op : 29 : Chanson d'Ingrid ; Berceuse, op : 4, n° 3, etc.

On peut recommander beaucoup cette dernière composition.

Pour la liste complète des œuvres, s'adresser à Carl Warmuth, éditeur de musique, à Christiania.

PAUL LEVERKÜHN.

Sophia (Bulgarie).

—

Ilots ethniques (XL ; XLI, 15, 85, 117, 206, 258). — A Saint-Maurice de Noue, canton de la Chataigneraie (Vendee), il existe un grand village qu'on appelle Epagne et sur le territoire duquel se trouvent des mines de houille. On croit qu'il a été fondé, vers le IVe siècle, par une colonie espagnole, comme le nom seul semble l'indiquer. Ses habitants sont très belliqueux par caractère et font croire tout naturellement que le sang, des hidalgos coule encore dans leurs veines, malgré 15 siècles d'intervalle !!

L. DE LA GODRIE.

—

Shelley (XL ; XLI, 16). — Mme Tola Dorian a traduit *les Cenci* en 1883, in-12, et *Hellas*, drame lyrique, en 1884, petit in-4°, le tout chez Lemerre. NAUROY.

—

Châteaux féodaux (XL ; XLI, 69, 260). — Cf. Casati de Casatis. *Villes et châteaux de la vieille France, duché d'Auvergne*, d'après les manuscrits du chanoine Audigier et du héraut d'armes Revel, avec une introduction et une étude sur la première époque de l'art français. 1 vol. in-8°, 212 p , 36 dessins h. t. dont 33 reproduisant ceux de Revel (Catalogue Alph. Picard, CXV, janvier 1900).

C. D'H.

—

Jeu de la luette (XL ; XLI, 72, 168). — *Mérienne*. On dit aussi en Poitou *marienne*. Ce mot équivaut à *sieste*. Il signifie le sommeil de l'après-midi, que le travail rend nécessaire aux moissonneurs.

X. B DE M.

—

Armoiries de la ville de Chatou (XL ; XLI, 114, 209 392). — Est-il bien exact que ce fut Bertin qui fut le promoteur du cabinet des chartes ? c'est bien lui qui en fit la translation à la Bibliothèque nationale au commencement de 1763 ; mais l'idée première de réunir tous ces documents appartenait au contrôleur Silhouette, qui l'avait fait exécuter par Jacob-Nicolas Moreau. Ce dernier, en effet, fut placé par le roi, le 30 octobre 1759, à la tête de la Bibliothèque attachée au contrôle général, avec le titre d'*Avocat de ses finances*, et le 3 décembre 1763, changea ce titre contre celui de *Garde des Archives et Bibliothèque des finances de Sa Majesté* (Voir à ce sujet les *Souvenirs de J.-N. Moreau*, p 68-70 et 131). P. CORDIER.

—

Armoiries épiscopales (XL ; XLI, 126). — Nous pouvons ajouter, aux listes précédentes, celles des évêques du Vermandois, dessinées dans le deuxième volume des *Bulletins du Comité archéologique de Noyon*. Nous connaissons même une personne de la province qui serait disposée à céder ce volume devenu introuvable en librairie, au prix ordinaire de la cotisation annuelle. Ce volume est en parfait état. Dr B.

—

Correspondance des agents du comte d'Artois (XL ; XLI, 389). — L'ouvrage intitulé : *Correspondance secrète de Charette. Stofflet*, etc., dont il est question à la colonne 389, et dont M. de la Sicotière met en doute la deuxième édition, existe en *quatre* éditions au moins. La première est datée de 1796, la deuxième de l'an VII, la troisième de l'an VIII, et la quatrième de 1800, avec toujours Buisson comme éditeur.

LA COUSSIÈRE.

—

Petits royaumes français féodaux (XLI, 3, 149, 263. — Ou fiefs privilégiés et principautés souveraines. — J'ai lu un fort intéressant article paru au cours de l'année dernière, dans le *Petit Parisien*, sur quelques royaumes allodiaux français, mais il m'est impossible actuellement de le retrouver. Aussi serais-je reconnaissant à celui de nos collègues qui pourrait m'indiquer le numéro ou la date du journal où il a été publié.

Quoi qu'il en soit, je me permettrai de rappeler ici que le franc alleu d'Yvetot n'était pas le seul exemple de fiefs de cette nature que l'on rencontrait jadis en France. Il y avait à Maude, près de Tournai, une terre qui portait le nom de *Royaume*, et qui, cependant, était si petite qu'on aurait pu à peine y trouver le labourage de trois charrues. La terre de Haubourdin, près de

Lille, était aussi un franc-alleu. Henri de Navarre, à qui elle appartenait, disait qu'il ne la tenait que de Dieu et de son épée. Devenu roi de France, il la vendit avec tous les droits de souveraineté qui y étaient attachés. Le duc de Bar et les damoiseaux de Commerci, tentèrent aussi de se soustraire aux obligations féodales, mais ils furent moins heureux que les seigneurs d'Yvetot, et l'indépendance de leur domaine ne fut pas reconnue.

L'ancienne seigneurie de Blosseville, dit M. le docteur Le Loutre, (1) a exercé un rôle des plus importants pendant la guerre de Cent ans et même jusqu'à l'époque de la révolution. Elle jouissait, depuis les temps les plus reculés « d'une vicomté héréditale avec haute justice et noble sergenterie du Val-de-Dun, jointe, unie, incorporée à la dite vicomté ».

Cette noble sergenterie s'étendait sur quinze paroisses voisines et possédait des prérogatives supérieures aux autres hautes justices, donnant « au seigneur et vicomte héréditai de Blosseville » le droit de porter la cape du duc de Normandie, en temps de paix, et, en temps de guerre, d'être un des chefs et conducteurs des nobles de la province, au ban et à l'arrière-ban.

Blosseville était une des quatre vicomtés bannerettes du duché de Normandie réuni à la couronne de France. En sa qualité de véritable fief noble, d'origine royale, « la sergenterie du Val-de-Dun était *exempte de toute redevance et de relief* et ne pouvait être assujettie au droit de confirmation, et cela, depuis la domination des ducs de Normandie » CAM.

—

Le Fenélon de la révolution (XLI, 4). — Ce mot est attribué à Robespierre au sujet de Robert Lindet, qui fut chargé, dans le comité du service des subsistances de la France, de celles de l'armée, de la marine, des convois militaires, de l'agriculture et du commerce, des transports, des messageries. A ceux qui lui présentaient des actes d'accusation à signer, il répondit : Je suis ici pour nourrir les citoyens et non pour tuer les patriotes.
L. F.

(1) *Blosseville sur-Mer*, LA NORMANDIE, revue mensuelle, historique, archéologique, littéraire, etc., 12e année (t. IV) n° 2 fév. 1897, p. 52.

Archers et arquebusiers (XLI, 5, 172, 210). — Le tome XXXVI des *Mémoires de la Société d'agriculture et belles lettres d'Orléans*, paru en 1899, contient (p. 236-293) une étude de M. Ch. Cuissard, bibliothécaire de la ville d'Orléans, intitulée : *Les compagnies de tir d'Orléans du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*. On y trouve 5 chapitres traitant du pal-mail de la quintaine, de l'académie des arbalétriers, de la compagnie des archers, de la compagnie des arquebusiers. O. DE STAR.

—

Etymologie de noms propres à déterminer (XLI, 46, 211). — Le collègue La Coussière cite l'*Histoire d'une maison bretonne* (de Courson) du colonel de Courson de la Villeneuve, pour l'étymologie de Courson : *Curtio dunum*, forteresse de Curtius, etc.

Brugen de la Martinière, d'après des notes données par Lebeuf, donne l'étymologie suivante : Le nom de Courson, (Yonne) a été altéré en Curson, *Cortio*, *Curtio* ; les latins lui donnaient le nom de *Curcédonus*, altération de saint Curcodème diacre de l'église d'Auxerre au IIIe siècle.

Le colonel de Courson, grâce à nos bonnes relations, ne me gardera pas rancune d'avouer mon peu d'admiration pour ces étymologies tirées par les cheveux.

Courson vient de Court, en latin *Curtus* ; teuton : *Kurz*, *Kürsen* (accourcir, abréger).

Courson est employé dans ce sens par les vignerons, jardiniers, pêcheurs, minéralogistes et même par les artilleurs.

On disait jadis « courson » de ventre (Dict. de Borel) « courson » de rave, pour tronçon de rave (Oudin).

Un nom, si généralement employé pour court, ne pourrait avoir un autre sens, parce qu'il désignerait un homme ou un lieu habité. A. DIEUAIDE.

—

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296, 352). — Sous quelle appellation latine sont désignées ces .. précautions, aussi barbares qu'inutiles, qu'elles soient simples ou doubles ? N'était-ce point la *Zonula* ? Car les Romains paraissent en avoir fait usage, comme de l'infibulation.

Catulle (LXI, v. 53), dit, dans son Epithalame, que, grâce au Dieu d'Hyménée, *Virgines zonula soluunt sinus*. Or la zonula,

comme la zona, se portaient très bas, sur les hanches et plongeant jusqu'au pubis : *Sinus* ne peut donc ici signifier les seins, mais bien les charmes secrets. La *zonula*, n'était-elle pas en réalité, dans les parties intimes, ce dont la *zona* était l'image (cette dernière se portant par dessus la robe). ?

Solvere zonam, dénouer la ceinture, n'était-il pas une expression imagée, indiquant que celui qui avait ostensiblement ce privilège, pourrait, par cela même, détacher la *zonula*, seule efficace? D'ailleurs, dans le langage courant de la société, ces deux mots semblent avoir souvent été employés l'un pour l'autrer Ovide dit (Herc. IX, 66) en parlant de la *zona more Mœconia*, c'est-à dire à la manière étrusque, qu'il donne comme facilitant les relations coupables : *Castaque fallaci zona recincta manu*: et d'une main astucieuse, dénouant la chaste ceinture ..Il semble que, par là, il entende non la chaste ceinture, mais la ceinture de chasteté. N'était-ce pas aussi ce qu'il faut entendre par le *Lorum arcanum*? la courroie, ou bride secrète. cachée, par opposition à la *zona*, la bride apparente, le *lorum* tenant effectivement en bride les charmes secrets et en refrénant les velléités? On n'ignore pas que le *lorum arcanum* est donné comme le ceste apparent de Vénus, mais n'était-ce que cela ? LOTUS-SAHIB.

—

Meubles signés (XLI, 93). — J'ai entendu citer le nom de *Recapé*, comme se lisant sur des fauteuils Louis XIV. Je possède moi-même une commode en marqueterie de bois de rose, de l'époque Louis XVI, qui porte, gravée en creux, la signature *Martine* O. DE STAR.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298, 398, 449). — Quand on porte le nom de Bourbon, — que ce soit légitimement, morganatiquement ou pour bâtardise, — on appartient à l'histoire. Il est donc permis d'en parler dans nos colonnes, franchement, ouvertement, sans oublier les égards que l'on doit à cette illustre maison, et, dans le cas particulier qui nous occupe, à l'honorable famille qui porte ce nom.

Ceci dit, tout le monde ne peut qu'approuver ce que M le marquis de Chauvelin, très compétent en questions généalogiques, a publié dans l'*Intermédiaire*, sur cet intéressant sujet.

Je ne discute pas sur la bâtardise possible (à mon humble avis, probable) des Bourbons-Busset et Bourbons-Chalus (je mets exprès une *s* comme les Espagnols, quand ils disent : *Los Borbones*), sur leur qualité d'aînés de la maison de France. Je ferai observer que ce n'est pas après quatre siècles d'une situation très nette, très définie de nobles du *nom*, mais point du *sang* de France, qu'on pourra changer cette situation.

Il paraîtra étrange d'employer ces mots *nom* et *sang*, alors que de nos jours on dirait : ils ont du *sang* des Bourbons dans les veines, mais ils ne peuvent en porter le *nom*. Jadis, les bâtards portaient très souvent le nom paternel, sans que cela tirât à conséquence.

Ce qui est certain, c'est que MM. de Bourbon-Busset et Chalus ne doivent ni ne peuvent, en aucune façon, porter les armes de France *pleines*.

Au siècle dernier, une *cotice de gueules périe en bande* chargeait leur écu, comme marque de *puînesse* plutôt que de bâtardise : et cependant ils étaient les aînés par le sang !

Mais remontons plus haut, et voyons comment les premiers Busset brisent leur écu. Claude de Bourbon, seigneur de Busset, portait, en 1564 : *d'azur semé de fleurs de lys, au bâton en bande brochant, à la bordure de .., sous un chef chargé de la croix de Jérusalem*. (Demay, *Sceaux de Clairambault*, 1346). Quelle différence avec les armes du XVIIIe siècle, et le *plein* de nos jours !

Si en 1518, le roi a reconnu que les fils de l'évêque de Liège « seraient reconnus pour vrais et légitimes enfants de la maison de Bourbon » comme le dit Dussieux, pourquoi n'ont-ils pas cherché à obtenir, sinon de Louis XIV, du moins du Régent, une situation autre que la leur ? Il faudrait voir ce fameux arrêt du conseil. LA COUSSIÈRE.

—

Le mot « pire » (XLI, 98, 355). — Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy, donne à ce mot un sens plus général : Pire, s. f., quartier de mouton, et il cite ces deux exemples qu'il emprunte aux *Compt. du R. René*, 17 avril 1461 :

Marché avec Babin pour la nourriture de

ladite petite lionne, a raison d'un demi mouton et d'une *pire* par jour.

De deux moutons et demi et trois *pires* de mouton par jour.

J. Lt.

—

Famille de Lézay-Marnésia (XLI, 143, 401). — Madame de Briqueville, née Carbonel de Casiny, avait été la première femme du grand monde, avec madame de Roménie, sa cousine, à profiter des lois sur le divorce. Plus tard, elle eut une liaison publique avec Anisson du Perron et elle finit par épouser Adrien de Lézay-Marnésia, préfet de Strasbourg. Devenue veuve, elle se jeta dans le mysticisme de M. Coessin et de madame de Krudener, (Paul Lacroix, *Madame de Krudener*, 1880, in-12, p. 69). Son portrait figurait à l'exposition des portraits du siècle, 1885. Voy. *Louis de Frotte et les Insurrections normandes*, par M. de la Sicotière. t. I, p. 430 et suiv. L'auteur y raconte le débarquement de Briqueville, en mars 1796, avec messieurs de Moustier et de Bellegarde, la visite nocturne et assez dramatique qu'il fit à son château de Pontroyer, son arrestation et son exécution à Coutances, le 29 mai 1796. Penguillou.

—

Balzac à Neuchâtel (XLI, 234). — Comme on trouve de l'intérêt à tout ce qui se rattache à Balzac, et bien que l'indication que je veux donner soit fort imparfaite, je me rappelle avoir lu, dans un volume de contes allemands traduits, et dont malheureusement je ne retrouve pas le titre, la nouvelle qui a dû donner à Balzac l'idée de son roman *La peau de chagrin*. Poggiarido.

—

Fontaine intermittente de Roquebrun (Hérault) (XLI, 242, 405) Le phénomène signalé par le capitaine Paimblant du Rouil à propos de la source du Loiret, résulte d'une communication souterraine avec la Loire, et non pas avec l'Allier, ce qui change bien la question de distance. On raconte en effet que l'expérience des substances colorantes a été tentée pour vérifier cette communication souterraine dont le point de départ serait situé sur la rive gauche du fleuve, au lieu dit Bouteille, commune de Guilly, canton de Sully (Loiret.) Or Bouteille est séparé par 27 kilomètres de la source du Loiret.

O. de Star.

*
* *

La source du Loiret est une infiltration de la Loire et non de l'Allier ; mais comment se fait-il que les eaux du Loiret conservent toujours le même volume, ou à peu près, alors même que le lit de la Loire est presque à sec ? Alfred Sage.

—

Le général d'Hautpoul (XLI, 282). — Est-ce bien du fils de la comtesse de Beaufort d'Hautpoul, femme-auteur, qu'il s'agit ? Si oui, et que le confrère Tescani le désire, je pourrai lui donner quelques détails sur son enfance, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'*Intermédiaire*. Sous le premier empire, les soldats s'amusaient entre eux à appeler le général d'Hautpoul le général Poule-d'Eau.

C. de la Benotte.

*
* *

Le général d'Hautpoul eut, de sa femme Alexandrine-Suzanne Daumy, un fils, Alphonse-Napoléon d'Hautpoul, né le 29 mai 1806. Celui-ci, lieutenant de cavalerie, épousa, le 5 octobre 1832, Caroline-Joséphine Berthier de Wagram.

V. B.

—

Procureurs et avocats généraux au parlement (XLI, 283). — Autrefois, dans les parlements, il n'y avait aucun lien hiérarchique entre les différents officiers du ministère public. Les avocats généraux étaient indépendants des procureurs généraux, ils avaient seuls de droit de porter la parole ; et les procureurs généraux étaient chargés de la procédure écrite.

Le premier avocat général précédait le procureur général, comme portant la parole pour lui ; les autres venaient après le procureur général. Dans les cérémonies publiques, ils suivaient le parlement, mais à quelque distance des derniers conseillers et avec un huissier en particulier.

S'ils portaient la parole pour le procureur général, ils lui donnaient aussi conseil sur les affaires qui pouvaient se présenter : c'est pour cette raison qu'on leur attribuait quelquefois le titre de conseillers du roi et qu'ils prenaient rang aussitôt après les conseillers.

Aux audiences, leur place était sur le premier banc, qui s'appela plus tard banc des baillis et sénéchaux (ordonnance de Philippe de Valois du 14 mars 1344). Ce

ne fut que le 9 février 1589. qu'ils commencèrent à prendre place au banc des secrétaires de la cour, à cause, dit-on, du président de Verdun, qui était un peu dur d'oreille.

L'édit de 1771 allouait à un avocat général 2.500 livres. Quant aux épices, ils en avaient en propre : celles du procureur général revenaient à ses substituts, les profits de ces derniers devant être proportionnés à leur labeur, (Lettre de M. de Pontchartrain à M. le premier président de Corberon, 1711).

Ils portaient la simarre comme le chancelier et le premier président.

La révolution supprima les avocats généraux et les remplaça par des accusateurs publics élus par des citoyens. La loi du 27 ventose, an VIII, leur donna le nom de commissaires nationaux, ou, plus exactement, établit près de chaque cour d'appel, au ministère public, un commissaire du gouvernement avec des substituts. C'est dans le décret du 30 mars 1808 réglant la police et la discipline des cours et tribunaux, qu'on leur donna le nom de procureurs généraux impériaux ; puis, peu après, la loi du 20 avril 1810 créa des substituts du procureur général *pour le service des audiences* et leur donna le titre d'*avocats généraux* Par le fait, ces derniers tombèrent sous les ordres du procureur général qui avait été rétabli avant eux et devinrent ses auxiliaires alors que dans les anciens parlements il n'y avait aucun lien hiérarchique entre eux.

Aujourd'hui, les avocats généraux ne sont que les substituts du procureur général et ils ne participent à l'exercice de ses fonctions que sous sa direction. Si la loi du 20 avril 1810 les a créés spécialement pour porter la parole en son nom aux audiences, en réalité ils ont un bureau au parquet et prennent part à l'expédition quotidienne des affaires comme les substituts du procureur général. Le plus ancien des avocats généraux prend le titre de premier avocat général, comme autrefois, et remplace le procureur général lorsqu'il est malade ou autrement empêché. YSEM.

—

Famille La-Lau (XLI, 283, 407, 451). — Extraits de l'*Inventaire des archives départementales de l'Aisne* :

B. 837. Entre 1637 et 1649. Contrat de mariage de Jean Lalau et de Marguerite Bertrand, dressé au bailliage royal de la Fère.

B. 2486 Entre 1762 et 1765, nomination d'un tuteur dans la famille Lalaux, au bailliage du duché de Guise. B. 110. En 1702, paiement de sommes dues par Jean Lalaux, au bailliage de Ribemont. B. 2160. En 1708, Rétrocession de bail du moulin de Vaux-en-Arrouaise, par Jean Vilin, fermier de Sart-l'Abbé au profit de Jean Lalaux, au bailliage du duché de Guise. B. 1073. En 1669, renonciation par Judith Lalaux, femme de Jean Potelet, de Vaux-en-Arrouaise, à la succession de Nicolas Lalaux, son aïeul, même bailliage. B. 2292. Entre 1728 et 1730, vente judiciaire de maison, jardin et terres à Vaux-en-Arrouaise, saisis sur Nicolas Lalaux, même bailliage.

Tous ces documents se trouvent aux archives départementales de l'Aisne, à la préfecture de Laon.

Vaux-en-Arrouaise, maintenant Vaux-Audigny, est une commune du canton de Wassigny, arrondissement de Vervins (Aisne).

—

Registres de l'état-civil (Anciens) (XLI, 284, 407, 453). — Consulter *Sources de l'ancien état civil parisien*, par M. Barroux, archiviste à l'état-civil de la Seine. H. Champion, libraire, 9, quai Voltaire, Paris. TH. COURTAUX.

—

Appétit des Bourbons (XLI, 292). — On lit dans les *Mémoires* du comte A. de Puymaigre les détails suivants sur les diners que Charles X donnait à Compiègne quand il y venait chasser :

Le dîner était recherché sans être trop somptueux, mais les vins n'étaient pas tous de premier choix. On était une heure à table, et, loin qu'il y eût de la gêne, on causait librement avec ses voisins, à moins que l'on ne fût à côté du dauphin ou d'une princesse. Il y avait de la musique pendant le repas, et le public était admis à circuler autour de la table.

Cette sorte de publicité donnée au dîner plaisait beaucoup aux princes, et ils tenaient à ce que l'affluence des spectateurs fût grande ; aussi avait-on le soin de multiplier les billets pour que, durant tout le second service, il y eût autour de la table une promenade non interrompue. Quand le roi allait à la chasse : « Une voiture suivait pour porter les animaux morts, et une autre, dont la destination était suffisamment indiquée par ces mots : *Gobelet du Roi*, était un *en cas* de chasse dont je ne l'ai vu, du reste, jamais faire usage.

J'ai souvent diné chez monsieur le comte de Chambord lors des apparitions qu'il faisait sur des points rapprochés de

la France; les dîners étaient convenables, on mangeait rapidement, en une heure. On ne servait que des vins de France, principalement du Bordeaux. J'ai conservé le souvenir du premier dîner que je fis chez le prince, à Wiesbaden, en 1857. J'étais à côté du marquis de la Ferté. A la demande du prince, c'était une dame de de la halle qui était à sa droite, parmi les autres convives étaient un jardinier des environs de Paris, et le célèbre Berryer.

Je crois pouvoir rapporter une anecdote qui aurait sa place dans le « chapitre des chapeaux » et qui est relative à une étiquette sans doute peu connue. Dès qu'on quitta la table, — le dîner fut très court : — « Vos chapeaux, messieurs, vos chapeaux » nous dit M. de la Ferté. « On ne paraît pas sans chapeau devant le roi. » Comme mon père m'avait jadis parlé de cette étiquette bizarre, j'avais placé prudemment, sous ma chaise même, mon couvre-chef et je m'en trouvais muni, tandis que les autres convives couraient comme des désespérés après leur coiffure.

POGGIARIDO

—

Dénominations anciennes des demeures de la noblesse (XLI, 334). — En Normandie et en Picardie, on emploie fréquemment l'expression « *gentilhommière* ».

C'est plus qu'une maison et moins qu'un château. On y voit toujours un colombier. Beaucoup de fermes actuelles étaient autrefois des gentilhommières ; le bâtiment où habite aujourd'hui le fermier servait de demeure au gentilhomme.

Le mot est français et existe dans Larousse qui définit la gentilhommière : « petite maison de gentilhomme à la campagne ». A. DE L.

—

Fresques reportées sur toile (XLI, 335, 411). — Je pense qu'il convient de faire ici une distinction. En France, dans le langage courant, on appelle fresque toute peinture murale, même si elle n'est qu'un tableau sur toile, marouflé sur la muraille. Or, il y a très peu de fresques en France, c'est-à-dire de peintures exécutées à la détrempe sur enduit frais et encore humide ; les peintures dont le moyen âge a orné tant d'églises du XIIe au XVIe siècle, sont rarement des fresques proprement dites; je crois que l'immense coupole du Val-de-Grâce est donnée comme étant une fresque, mais j'en doute et estime que malgré l'exemple de l'Italie, en n'a pas fait de fresques en France, soit au XVIIe, soit au XVIIIe siècle ; pour le XVIe, nous avons les décorations de Fontainebleau, qui, exécutées par des Italiens, sont de véritables fresques.

Le XIXe siècle, qui a couvert d'hectares de peintures les églises de Paris, n'a produit, si je ne me trompe, que les fresques de l'église de Saint-Germain-en Laye, par Amaury Duval.

Toutes les autres peintures murales, y compris celles de Flandrin, et pour descendre un nombre infini d'échelons, la demi-coupole de la Madeleine par Ziegler, ne sont pas plus des fresques à l'italienne que la Cène de Léonard de Vinci.

Il est évident que les peintures murales exécutées par Corot dans sa maison de Ville-d'Avray, ne sont que des peintures ordinaires sur muraille. Il en est de même des deux très beaux paysages peints par lui dans un pavillon de campagne, à Savigny sous-Beaune (Côte-d'Or), et qui viennent d'être transportés sur toile ; ils ornent aujourd'hui le salon de M. Cyrot, de Beaune. Ces opérations sont toujours délicates, mais pas beaucoup plus, à tout prendre, que le transport sur toile d'une peinture sur bois. Il semble en être autrement pour une fresque proprement dite ; il ne s'agit plus, en effet, d'une couche superficielle de peinture appliquée sur une surface qu'elle ne pénètre pas, mais d'un enduit imprégné, jusqu'à une certaine profondeur, de la substance colorée. Les Italiens, qui sont les inventeurs du rentoilage, sont-ils parvenus à extraire de l'enduit la peinture pour la reporter sur panneau, ou sur toile ? Voilà ce qu'il serait intéressant de déterminer par des exemples et la description du procédé. Je crois savoir, en effet, que la chose a été tentée et réussie ; mais je crains toujours la confusion traditionnelle entre les peintures murales et les véritables fresques.

H. C.

Pour se rendre compte de l'impossibilité absolue du transport sur toile des peintures à la fresque, lire l'article *Fresque* dans Larousse.

*
* *

Si les grands frais qu'occasionne le report sur toile des fresques et la difficulté d'un semblable travail en même temps que les restaurations et retouches qu'il motive,

rendent cette opération assez rare, il n'en est pas moins certain qu'elle a été entreprise et réussie en maintes circonstances.

Je me rappelle avoir vu, de mes yeux, chez le très distingué peintre belge Florent Willems, une fresque d'un maître de l'Ecole italienne, de Tiepolo, si ma mémoire est fidèle, ainsi transportée sur toile, sans qu'elle eût rien perdu de ses principales qualités et de son harmonie.

EMILE DE SPECHT.

—

Commérage (XLI, 335, 459). — Voir le *Dictionnaire de l'Académie française*, VIe édition, publié en 1835, par Firmin Didot.

* * *

—

Lepoitevin de Lacroix (XLI, 339). — Le 13 mai 1729, à Calais, est né un fils de « Monsieur Louis-Charles-Antoine Le Poitevin de la Croix, conseiller du roi, économe sequestre honoraire du diocèse de Saint-Malo, receveur principal des fermes de Sa Majesté à Calais et de dame Marie-Joseph-Félicité Poulletier, son épouse ».

Par jugement du tribunal du district de Calais du 10 février 1791, l'acte de baptême a été rectifié pour substituer les prénoms du père « Louis-Antoine-Charles » à « Louis-Charles-Antoine ».

Ce jugement a été rendu à la requête du père qualifié à cette date « receveur principal de l'administration des douanes nationales en cette ville de Calais ».

Les motifs mentionnent l'acte de baptême du père, demandeur en rectification en date du 1er janvier 1759, paroisse de Bretagne, faubourg de Péronne, diocèse de Noyon.

Dans un acte en date, à Calais, du 5e jour de la 1re décade du 3e mois de l'an II figure comme témoin Louis Charles-Antoine Lepoitevin-Lacroix, receveur des Douanes.

Il parait avoir quitté Calais avant l'an VI.

C. D.

—

Allez, marchez (XLI, 340). — Ce n'est pas au milieu des événements de 1814 et 1815, que l'on joua sur le théâtre du Vaudeville, *Gaspard l'avisé*, mais, en 1812, le 27 octobre.

La pièce, sorte de comédie anecdote, en prose et en vaudevilles, a pour auteurs Barré, Radet et Desfontaines ; elle n'est nullement de circonstance et le *Moniteur* n'en a pas fait mention.

La censure impériale n'aurait pas laissé publier la pièce en mars 1813 et en février 1814, s'il y avait eu la moindre allusion politique.

Il n'y a pas que les Normands qui disent : Allez, marchez ! tout le monde le dit, les gendarmes et gardiens de la paix, plus que les autres.

A. DIEUAIDE.

—

Familles alliées à la famille Bazin (XLI, 379). — On trouvera le blason et la généalogie des familles demandées aux références ci-dessous :

1. Bottereau (Normandie), nouv. d'Hozier, manusc. 56.

Bothereau (Paris), Archives nationales M. 283.

Bottereau (Poit), gén. dans le *Dictionnaire du Poitou* de Beauchet, t. 1er.

2. Le Breton de Chanseaux (Tours), cabinet d'Hozier, manuscrit 65.

Le Breton de Villandry (Blois, Tours), nouveau d'Hozier, manusc. 67.

3. Cosne de Bullou (Beauce, Orléans), nouveau d'Hoz. 105.

De Cosne (à Chartres), carrés d'Hozier, manuscrit, 203 et 204.

De Cosne de Rouvray (Beauce), volumes reliés, Bibl. nat. man. n° 269.

4 Drouin de la Borde, Vareille, Bouseuil. Bibl. nationale, volumes reliés n° 757, page 288.

Drouin de Bouville, Rocheplate (Orléans), nouveau d'Hozier, 121. Lachesnaye, réimpression, tome VII.

5 Guyard des Forges (Paris, Orléans, Chartres) nouveau d'Hozier, 169 et 172, carrés d'Hozier, 320.

Guyard, généalogie dans Borel d'Hauterive, année 1851.

6. De Morogues (Nivernais), nouveau d'Hozier, 247. doss. bleus, 474.

Voir aussi dans Guigard, p. 343 et 400.

7. De Moulins de Rochefort (Orléans) dossiers bleus, manusc. 476. Courcelles, dict. tome 2.

8. Muisson de Bailleul (Paris) gén. cabinet d'Hozier, 252, dossiers bleus 478, manuscr. français 32356, p. 429.

Muisson de Toillon. Français manusc. 32484, p. 173 et fr. 32354.

9 Du Quesnoy (Boulogne, Normandie), Courcelles, Dict. t. 2, d'Hozier, registres 1 et 4 ; Cherin, 166.

10. De Quièvremont, dossiers bleus 552. Poplimont, *Dictionnaire nobiliaire*.

11. Remy (Norm. Pic. Chartres) dossiers bleus, 561.

Remy de Montigny, (autorisation au s^r Pauvrehomme de prendre le nom de Remi de Montigny). — Voir Borel d'Hauterive, 1862, pages 304 et 317.

12. Sarrau de Boinet (Brie) généal. et arm. manuscrit français 32484, p. 3.

Sarrau d'Augi (Langued.) gén. doss. bl. 599.

13. de Venel. Clairembault, manusc. 1109. Poplimon, *Dictionn. de la noblesse.*

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Saint Abdon et saint Sennen, protecteurs contre la grêle (XLI, 382). — Saint Abdon (prononcez saint tape-don) et saint Sennen, patrons des tonneliers, sont, en effet, invoqués pour la protection des récoltes contre la grêle, pour les yeux et pour les enfants malades, et cela non seulement à Billom, mais dans le Berry, à Arles, à Dijon, et dans la Bourgogne, etc. Leur culte est très répandu en Orient, à Rome, dans toute l'Italie, en Espagne, etc. — M. Louis du Broe de Segange en donne la biographie dans son *Histoire des saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie.*

Il paraît qu'à l'arrivée des reliques de ces saints à Arles-sur-Tech, tous les désastres qui désolaient alors cette petite ville cessèrent aussitôt, et les biens de la terre commencèrent à fructifier de nouveau. Nous pensons qu'il faut voir encore, dans le choix de ces saints pour la protection des récoltes et comme patrons des tonneliers, une allusion au bruit causé par la grêle quand elle tombe et à celui que font les tonneliers en frappant les fûts avec leur marteau. Tout le monde sait, et le fait n'est pas discutable, que nombre de saints ont été ainsi choisis, soit comme protecteurs, guérisseurs ou patrons, en raison de la ressemblance de leur nom avec celui de certaines maladies ou en raison de certaines circonstances de leur vie ou de leur martyre. Saint Mein guérit les maux aux mains, saint Fiacre les fics, etc., saint Antoine de Padoue, chez nous saint Antoine du Trouve, fait retrouver les objets perdus, parce que son nom paraît signifier épave perdue, chose perdue. — C'est la guérison ou mieux la dévotion par antipathie ou par sympathie. — A tel saint tel miracle. LN G.

Insurrection de la Haute-Garonne à la fin du siècle dernier (XLI, 383). — C'est en 1799, et non en 1798, qu'eut lieu le soulèvement royaliste du Sud-Ouest, (Haute-Garonne, Gers, etc.) quinze ou vingt mille paysans ou conscrits réfractaires se réunirent au mois d'août et, sous la conduite d'officiers royalistes, s'emparèrent de plusieurs places. Ils échouèrent devant Toulouse et furent dispersés le 20 août 1799, à Montrejeau Les renseignements demandés doivent se trouver dans B. Lavigne, *Histoire de l'insurrection de l'an VII*, (in-8° 1887). G. G.

—

Lettres d'Etienne Baluze (XLI, 384). — Un ouvrage que j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'indiquer : *El Homenaje a Pelayo*, Madrid 1899, contient, tome 1er, page 1, une ample correspondance de Baluze et du marquis de Montejar. La publication de ces lettres est due à M. Morel-Fatio. POGGIARIDO.

—

Chiffonniste (XLI, 384, 462). — Chiffon-onne. Adjectif, terme de jardinier. Il se dit des branches inutiles. *Dictionnaire de Richelet*, 1786.

—

Une gravure de Voltaire (XLI, 417). — Dans son *Histoire de la caricature sous la réforme et la Ligue — Louis XIII à Louis XVI* — (Paris, Dentu, 1880, in-18), Champfleury reproduit quatre portraits de Voltaire d'après Hubert, et, après ces quelques lignes d'une lettre du philosophe à Mme du Deffand : « Puisque vous avez vu M. Hubert, il fera votre portrait ; il vous peindra au pastel, à l'huile, en *mezzo-tinto*, il vous dessinera sur une carte avec des ciseaux, le tout en caricature. C'est ainsi qu'il m'a rendu ridicule d'un bout de l'Europe à l'autre. Mon ami Fréron ne me caractérise pas mieux, pour réjouir ceux qui achètent ses feuilles ». Il ajoute : « De ces croquis résulta une planche à l'eau-forte, datée de 1776, avec ce titre : *Différents airs en 30 têtes de M. de Voltaire, calquées sur les tableaux de M. Hubert.* »

Est-ce la même planche, mais augmentée de six portraits, que donne le *Magasin pittoresque* du 1er février 1900, avec la date de 1780 ? En tous cas les quatre portraits de Champfleury sont au nombre des 36 de l'eau-forte que reproduit le *Magasin pittoresque.* J. LT.

La société française au siècle dernier (XLI, 417, 420, 463). — Nous avons reçu de notre excellent collaborateur Paul Cordier une réponse semblable à celle de M. le baron de Woelmont, parue le 15 mars, mais plus complète en ce sens que M. Cordier donne la note suivante, à intercaler entre Mme de Rochefort et la maréchale d'Estrées :

Saint-Priest (Constance-Guillelmine de Ludolff, mariée à François Emmanuel Guignard, comte de) né à Grenoble, le 12 mars 1735, mort à Saint-Priest, le 26 février 1821.

PAUL CORDIER.

On sait que Saint Priest se prononce Saint-Prie.

—

Famille de Falguerolles (XLI, 430). — Il existait à Saintes (Charente-Inférieure) un M. Falguerolles, qui mourut vers 1890, inspecteur ou ingénieur du chemin de fer de l'Etat. Sa veuve habite encore cette ville. A. D.

*
* *

En 1848, M. Aigoin de Falguerolle, (Maximilien Paul-Ferdinand), colonel d'état-major, né le 19 mars 1790, habitait la commune de Barzy, canton de Condé en-Brie, arrondissement de Château-Thierry (Aisne). C. H. G.

*
* *

Notre collaborateur, M. Jaladieu, trouvera de longs et minutieux détails sur la famille de Falguerolles aux pages 55 et 56 du tome V de la *France Protestante* de MM. Haag (Cherbuliez, éditeur, 1855). S'il lui était trop difficile de se procurer cet ouvrage, je m'offre à lui faire et à lui envoyer une copie de l'article. Mais il m'a paru un peu trop long pour pouvoir être, sans indiscrétion, inséré *in extenso* dans l'*Intermédiaire*. V. A. T.

—

Coupelle XLI, 430). — En picard, *coupet* ou *couplet*, normand *coupet*, languedocien *coupé*, flamand *coppel*, anglais *cop*, hollandais *kop*, allemand *kopf* et *kuppe*, roman *copet*, latin *caput*, à comparer avec le grec κεφαλή, le védique *kakubh*, toujours avec le sens de *cime* et *sommet*

Il y a, entre ces différents mots, une parenté qu'on ramène à un type *kbubho*, qui semble être le portrait de la mère commune disparue. PAUL ARGELÈS.

*
* *

Dans la campagne aux environs de Cherbourg, on donne généralement le nom de *coupé* au point culminant, au sommet de certains objets : *le* coupé *d'une maison*, *le* coupé *d'un arbre*, *le* coupé *de la tête*, etc. Quant à son étymologie ? ?

HENRI JOUAN.

—

Armoiries des familles Laboureau et Romaigné (XLI, 431). — Les armoiries demandées pourraient être sans doute données par M. Brochet des Jouvences, qui habite Ernée (Mayenne) Claude-Raymond Brochet des Jouvences écuyer, receveur des tailles dans l'élection de Mayenne, épousa, en 1759, Marie-Anne de Rommaigné du Breil, fille de Claude de Rommaigné de la Fontainerie, élu en la même élection, et de Marguerite Gravelle. Marie-Anne avait pour sœur Marguerite de Rommaigné, mariée à François-René Tripier de la Fresnaye, écuyer, sieur de la Rivière.

GROSSE DUPERON.

—

Famille de Bentinck (XLI. 432).— Il existe une généalogie de cette famille, imprimée en 1781, en 8°. Lykrede ter gedachtenisse van Wolter Jan Gerrit baron Bentinck-Met une genealogie de zer familie. — Amsterdam. M. G. W.

La Haye.

—

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Faron (XLI, 432). — En 1713, M. François Ronssin, doyen des conseillers au baillage et présidial de Meaux, donna, par testament, à l'abbaye de Saint-Faron, la belle et précieuse bibliothèque qu'il avait formée pendant sa longue existence, à condition qu'elle serait ouverte au public deux fois par semaine

Pendant la révolution, la bibliothèque de Saint-Faron, fut apportée d'abord à l'évêché, ensuite, dans les bâtiments des Cordeliers, puis enfin transférée à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville

Outre les nombreux manuscrits qui se trouvaient à l'abbaye de Saint Faron et dont vous pouvez voir la nomenclature dans le catalogue imprimé des manuscrits des départements, t. III, la bibliothèque de Meaux possède le *Nobiliaire de Picardie*, par Haudecquer de Blancourt, 1693, vol. in-4°.

Ainsi donc, le fonds de la bibliothèque

de l'ancienne abbaye de Saint-Faron se trouve à la bibliothèque de Meaux.

P. ANDRIEUX.

—

Le poète Carneau (XLI, 433). — Carneau (Etienne) moine célestin, poète, né à Chartres, mort à Paris le 17 septembre 1671. P. CORDIER.

—

Mme Blanchard, aéronaute (XLI, 434). — Lors du dernier percement de la rue Lepeletier, vers 1864, qui fit disparaître le joyeux théâtre des Délassements-Comiques, situé rue de Provence, on imprima que ce fut sur une des maisons démolies que Mme Blanchard avait trouvé la mort. C. P.

* * *

Mme Blanchard, avec son ballon, presque vide de gaz, par suite de la combustion accidentelle de ce dernier, est tombée sur le toit de la maison de la rue de Provence, portant alors (6 juillet 1819) le n° 16. J'ignore le n° que cette maison peut porter aujourd'hui ; mais il serait facile de s'en assurer, car la relation de Dupuis-Delcourt spécifie que cette maison formait le coin de la rue Chauchat.

Il semble certain que si la malheureuse aéronaute avait observé ce qu'on doit faire dans toute descente (ainsi que nous l'avons personnellement fait lors de la chute du ballon l'*Univers*, le 8 décembre 1875), si elle s'était solidement tenue aux cordages de la nacelle, elle ne se fût pas fracassé la tête. Le choc sur le toit n'a pas été rude, les légères solives de ce dernier n'ayant pas été endommagées. La nacelle, en glissant sur la pente du toit, a rencontré un crampon de fer, disposé là pour les couvreurs ; elle y est demeurée accrochée solidement ; mais l'arrêt brusque la fit se renverser, et l'aéronaute qui ne se tenait pas aux cordes de suspension, fut précipitée sur le pavé, où elle se fracassa la tête et une épaule. C'est pour avoir observé cette précaution essentielle que, dans notre chute, de 340 mètres de haut, avec un ballon presque entièrement vide de gaz, par suite de la déchirure de l'enveloppe, nous ne nous sommes personnellement rien cassé, malgré la rudesse extrême du choc sur un mur, que nous avons effondré, puis sur le sol macadamisé d'une cour.

Si Mme Blanchard avait observé cette mesure, elle serait restée sur le toit, d'où on l'eût certainement descendue sans accident. LOTUS-SAHIB.

* * *

Partie sur son ballon du Tivoli-Boutin, portant une couronne d'artifices suspendue à 10 mètres au-dessous de sa nacelle, elle y met le feu, et une fusée enflamme le ballon. L'aéronaute tombe sur le toit d'une maison de la rue de Provence, n° 16, et se tue dans sa 67e ascension, le 6 juillet 1819. (*Paris de 1800 à 1900*).

P. c. c. P. CORDIER.

—

Armoiries de l'abbaye de Montmartre (XLI, 434). — L'abbaye de Montmartre porte : *d'azur, à deux M d'or, surmontées chacune d'une fleur de lys du même.* (*Bulletin héraldique de France*).

C. D. C.

—

Un arbre de mort (XLI 435). — J'ignore si l'if empoisonne ou stupéfie les humains, mais, depuis longtemps, je sais que cet arbre est mortel pour certains quadrupèdes. Il y a une quinzaine d'années, j'assistais, à Bagnères-de-Bigorre, à des fêtes comprenant courses d'ânes, courses au sac, à la cruche et autres jeux pyrénéens. Or, le lendemain de ces divertissements, on raconta dans tout Bagnères qu'une douzaine d'ânes étaient morts presque subitement dans la nuit. Tout le monde fut d'accord pour attribuer la mort de ces pauvres aliborons à ce fait qu'ils avaient dû, pendant le repos entre les divers exercices, mordre aux branches d'un groupe d'ifs auxquels on les avait attachés dans le jardin du Casino. Bien des paysans du Midi connaissent la propriété néfaste de cet arbre pour les animaux qui en mangent, surtout les chevaux et les ânes. C. D. C.

—

Officiers, descendants d'artistes connus (XLI, 435) — Saint Prix, acteur au Théâtre-Français, eut un fils qui fut officier de l'armée d'Espagne. Passant un jour seul sur une grande route, il fut aperçu par un laboureur qui, après l'avoir salué gracieusement, sortit de dessous sa charrue une escopète dont il lui ajusta une balle qui déchira le collet de son uniforme. Le jeune Saint-Prix indigné, lui plongea, malgré sa résistance, à deux reprises, son épée dans le corps En apprenant ce fait d'une légitime défense, l'artiste s'écria : « C'était assez d'une fois. » Malgré sa bravoure, le jeune Saint-Prix fut tué en 1808.

Pigault-Lebrun, l'écrivain bien connu,

avait un fils officier des chasseurs de la garde impériale. Un jour, son régiment se trouvait à côté de celui dans lequel il avait servi avant d'entrer dans la garde. Ce régiment recevant l'ordre de charger le premier, Pigault-Lebrun demande à son colonel l'autorisation de l'accompagner. Celui-ci, sur son insistance, lui dit : « Eh ! bien, dépêchez-vous. » Il s'élance, et le colonel étant engagé dans un gros d'ennemis, il les disperse et revient avec lui au moment où l'ordre de charger à son tour parvenait aux chasseurs de la garde ; il se distingue encore cette fois et, sur la proposition des deux colonels, il fut décoré par l'empereur sur le champ de bataille.

Sophie Arnould, eut, du comte de Brancas, un fils nommé Constant-Antoine Driax de Brancas, qui s'engagea dans les hussards républicains et fut tué à Essling, à la tête du 11e cuirassiers qu'il commandait

Gardel, qui devint major d'un régiment de cavalerie, officier de la Légion d'honneur et était célèbre dans l'armée par un beau coup de sabre en travers de la figure, était fils de Gardel, acteur de la Comédie-Française. D. C.

—

Garde du guet de nuit (XLI, 435). — On appelait ordinairement *guet* la garde qui veillait pendant la nuit, à la sûreté de Paris. On distinguait à Paris le *guet assis* et le *guet royal*. Le premier se composait de milices bourgeoises, qui avaient des corps de gardes fixes, d'où elles tiraient le nom de *guet assis*. Ce guet existait dès le XIIIe siècle. De la Marre, (*Traité de la Police* I, 256, édit. de 1713) cite une ordonnance de saint Louis rendue en décembre 1254, pour la sûreté de Paris, où le *guet* est mentionné. On y voit que les habitants de cette ville « pour la sûreté de leurs biens, et pour remédier aux périls, aux maux et accidents qui survenaient toutes les nuits dans Paris, par le feu, vols, larcins, violences, rapts, enlèvements de meubles par les locataires pour frustrer leurs hôtes, etc., avaient supplié le roi de leur permettre de faire le guet pendant la nuit ». Deux inspecteurs ou *clercs du guet*, étaient chargés d'avertir chaque communauté d'artisans du jour où elle devait fournir les soldats du guet. Il arrivait souvent que ces *clercs du guet* vendaient aux bourgeois des exemptions de service. Aussi, en 1363, furent-ils supprimés et remplacés par deux notaires du Châtelet, chargés de rétablir la discipline dans les gardes du guet. Les milices bourgeoises, commandées pour ce service, devaient se présenter au Châtelet, en hiver, à l'entrée de la nuit, et, en été, lorsqu'on sonnait le couvre feu, à sept heures du soir. On faisait l'appel des gens du métier et on les distribuait dans les quartiers où ils devaient se tenir éveillés et armés jusqu'au point du jour. Celui qui faisait sentinelle au Châtelet, sonnait la trompette, signal qu'on appelait *guette cornée*. Les compagnies bourgeoises, qui formaient le *guet assis*, furent supprimées en 1559 ; mais en même temps on augmenta le *guet royal*.

Il est question du *guet royal* dès le temps de saint Louis ; il était chargé de veiller à la sûreté de Paris en organisant des rondes à pied et à cheval. Ce corps n'était primitivement que de vingt sergents à cheval et de vingt sergents à pied, sous les ordres du *chevalier du guet* Dès l'année 1254, le commandant du *guet royal* est appelé *chevalier du guet* (*miles gueti*) dans une ordonnance de saint Louis, et il figure avec le même titre dans un arrêt du Parlement de Paques (1254)....

La compagnie du guet royal fut portée, par la suite, par François Ier (janvier 1539), à vingt hommes de cheval et quarante hommes de pied. Le *guet assis* ou bourgeois fut supprimé par édit du mois de mai 1559.

Dans la suite, il y eut plusieurs changements dans l'organisation du service militaire de Paris. Le *guet bourgeois* fut rétabli au commencement des guerres de religion, puis supprimé de nouveau après la paix d'Amboise, en 1563. Un édit du mois de novembre 1563, porta le *guet royal* à cinquante hommes de cheval et cent hommes de pied. Le nombre des soldats du *guet* s'accrut à mesure que Paris s'étendit. Au XVIIIe siècle, il était de 160 cavaliers et de 472 fantassins. On peut consulter, sur le *guet*, les *Antiquités de Paris* par Sauval et le *Traité de la police*, par de la Marre.

L'*Intermédiaire* (XV, 412) indique aussi le *Dictionnaire de Trévoux* et les *Quarante-huit quartiers de Paris*, par Girault de Saint-Fargeau, comme à consulter.

P. CORDIER.

—

Les Ex-Libris (XLI, 436). — L'*Intermédiaire* a répondu à la question plusieurs fois (Voir : T. G., 202). Les vers

sont de Guillaume Colletet, poète favori de Richelieu, et l'ex-libris de M. Charles Mehl, un de nos collaborateurs. Sa description complète se trouve dans notre journal (XVI,623, Prinse de Saint-Agrève).

P. Cordier.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Cz. — A. B. Beauvais nous charge de vous remercier du fort utile renseignement que nous lui avons transmis de votre part, sur les *Recueils de Pensées.*

H. T. — La liste des Préfets que vous avez pris la peine de dresser et de nous envoyer a, par nous, été transmise directement à Omer Taillebois. En son nom et au nôtre, agréez nos remerciements.

C. de S. Marc. — La question Anastasie a fait l'objet de nombreuses communications dans l'*Intermédiaire*. Voir T.G.,42, *Anastasie et la Censure.*

Quærens. — Il est grandement parlé de Fleury de Chaboulon dans le remarquable ouvrage de M. Delbarre : *Conspiration du 20 mars*, nouveaux éclaircissements sur l'histoire des Cent jours... Paris, Gide fils, 1820, 2 vol. in-18.

A. G. G. — La famille de Rudolphi n'est pas éteinte ; son petit-fils, Jules Rudolphi, soldat de la classe de 1894, a fait son service militaire au 72e, à Amiens. Si de plus amples renseignements nous étaient nécessaires, notre excellent confrère A. Fréch... pourrait sans doute nous les procurer.

Henry-André. — Le monogramme G.A.v.W., de votre fer à graver, nous paraît impossible à déterminer.

X... — M. Nauroy nous écrit qu'il a publié, dans le *Curieux*, l'acte de mariage de Mme Viardot et celui de Mme Malibran avec Beriot.

F. M. — Vous trouverez, nous dit-on, l'affaire des armoiries d'Asnières sur-Seine, dans l'avant-dernier numéro du *Journal d'Asnières* dont on nous a promis un exemplaire que nous aurons le plaisir de vous transmettre. Voici, à peu près, ce dont il est question : On a communiqué — il y a plusieurs mois — à l'architecte municipal, un jeton d' « Asnières » chargé d'un écu portant des armoiries parlantes. L'architecte a sculpté cet emblème au fronton du nouvel Hôtel de Ville, qui a été solennellement inauguré. Plus tard, on s'est aperçu que le susdit jeton appartenait à un Asnières autre que celui de la Seine. D'où discussion au conseil municipal.

M. le recteur de Lehon. — Ce n'est pas l'*Intermédiaire*, mais bien une nouvelle publication créée à Nantes par M. le baron Gaëtan de Wismes, sous ce titre : *Le Curieux des provinces de l'Ouest*, qu'a été publié l'article qui vous intéresse, et dont nous vous envoyons copie. Nous avons oublié l'adresse des bureaux du *Curieux*, mais vous la trouverez facilement.

La Coussière. — Nous allons tâcher de vous donner satisfaction d'ici peu — quant aux questions non encore « répondues » ; la chose est admise en principe, il ne reste qu'à décider de quelle manière cette publication aura lieu.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 30 Mars 1900.

36° Année
—
36, rue Laffitte
PARIS
—

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 876
—
Téléphone
N° 275.41
—

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Achat en argent du duc de Raguse. — Dans le *Temps* du 20 mars, M. Frédéric Masson rapporte qu'il est *acquis à l'histoire* qu'en 1814, à Essonnes, Marmont a livré son corps d'armée aux Autrichiens, *argent comptant*.

Aucune *ragusade* ne saurait nous étonner de la part de Marmont. Mais quels documents établissent que le duc de Raguse ait été payé en argent ?

H. C.

—

Les trente six hymnes civiques pour les trente-six décades de l'année républicaine. — Tel est le titre d'une petite brochure, imprimée sur papier vergé, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, sans indication de lieu ni de date. Une note explique qu'en réalité il y a trente-sept hymnes, parce que la constitution de l'an III a voulu que la fête de la fondation de la république fût le 1er vendémiaire, tandis que les autres fêtes nationales tombent tous les décadis, celle de l'*Etre suprême* le 10 vendémiaire, par exemple, et celle du *Bonheur* le 30 fructidor. De plus, un épilogue nous apprend que l'auteur avait été exilé à Avon, petite commune voisine de Fontainebleau, pendant le règne de la Terreur, et qu'il avait eu pour « ami vertueux, le sage Beauharnais, sénateur et soldat, qui ne vivait que pour la République ».

Pourrait-on, à l'aide de ces indications, me dire de quel poète sont ces hymnes ?

T. R.

—

Représentants et descendants d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg. — Quels sont les représentants ou descendants d'Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstädt, vice roi d'Italie ? A épousé, en 1806, la princesse Amélie de Bavière. Décédé à Munich, en 1824 ?

Où résiderait le descendant le plus direct ou le plus rapproché ? H. A.

Voir Lalanne pour les descendants immédiats du prince Eugène ; l'*Almanach de Gotha* pour les Leuchtenberg résidant à Saint-Pétersbourg.

—

Capitaines de la côte normande. — N'existe-t-il pas des études, sous forme de brochures, sur les *Capitaines de la côte normande aux* XIVe, XVe *et* XVIe siècles ?

—

La duchesse de Berry. — L'Ambigu vient de jouer un drame, assez médiocre du reste, mais que l'auteur appelle drame historique. Pourquoi donc cet accroc à l'histoire de faire passer le traitre Deutz en jugement ? L'auteur aurait-il une indication quelconque qui permette de justifier cette invention ? L. D.

—

Le duel des ducs de Beaufort et de Nemours. — On sait que le duc de Nemours, ayant, en 1652, provoqué en

duel le duc de Beaufort, celui-ci, auquel il répugnait de se battre avec son beau-frère, chercha à éviter la rencontre. Mais le duc de Nemours l'ayant manqué, le duc de Beaufort fut obligé de se défendre et le tua roide.

Sait-on si des poursuites ont été exercées contre l'auteur de ce meurtre ? Si oui, quelles en ont été les suites ?

PAUL PINSON.

—

Château de Meung-sur-Loire. — Je serais particulièrement heureux de savoir s'il existe des gravures, dessins ou peintures représentant le château de Meung-sur-Loire (Loiret), à des époques antérieures à 1800 ? Ce vieux château, où Villon fut emprisonné, resta, jusqu'à la révolution, la résidence ordinaire des évêques d'Orléans. Merci d'avance. L. C.

—

Suppression d'un chapitre du « Mémorial de Sainte-Hélène. » — La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, fait entendre des protestations indignées au sujet de ce que Las Cases rapporte sur elle et sur Junot.

Or, j'avais cherché vainement, dans mon exemplaire du *Mémorial de Sainte-Hélène* illustré par Charlet (Bourdin, édit. 1842), sans rien trouver qui motivât cette grande colère, lorsque, dernièrement, j'eus entre les mains deux autres éditions du *Mémorial* : l'une de 1823 (Bruxelles, Rémy, édit.), l'autre de 1824 (Paris, imp. Lebègue), et dans toutes les deux, je découvris, en effet, un chapitre assez long et passablement désagréable au sujet de madame Junot (duchesse d'Abrantès), de sa famille et de son mari.

Les réclamations de madame d'Abrantès furent-elles entendues ? Y eut-il un procès ?, une défense quelconque ? Enfin, pourquoi le chapitre en question a-t-il été supprimé *entièrement* dans cette édition de 1842 qui me semble très complète sur tous les autres points ? Mes confrères ont-ils la clef du mystère ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Un ouvrage de Kotzebue. — Je possède un volume assez rare aujourd'hui, *Les Aventures de mon père, ou Comment il arriva que je naquis*, par Kotzebue ; traduit de l'allemand par le cit. M....r. Edition in-12, papier à la forme, chez Maradan, libraire, rue Pavée-André-des-Arts, n° 16, à Paris. Le volume comporte 202 pages et il me manque les pages 197 et 198. Un intermédiairiste posséderait-il cette édition et pourrait-il me copier ces deux pages ou me les donner à copier ? Cela m'obligerait. Merci d'avance. MAXENCE.

—

Alexandre II. — Je possède une médaille en bronze de grand module, représentant Alexandre II, avec une légende russe, et au bas le nom du graveur ; au dos, un monument très beau, représentant, en haut, un homme agenouillé devant un ange qui tient la croix ; au milieu, neuf personnages ; au bas, quantité de petits personnages, avec la date de 1862, et une légende russe alentour. Pourrait-on me traduire les légendes, le nom du graveur, et me dire quel est ce beau monument ? A cause de la date 1862 et de certains détails hiératiques, je soupçonne qu'il s'agit de l'affranchissement des serfs. NAUROY.

—

Question de grammaire. — Je trouve dans mon journal la dépêche suivante :

— LONDRES, 17. Le général Carrington est parti aujourd'hui pour le sud de l'Afrique.

La duchesse de Teck et lady Roberts se sont également embarquées pour aller rejoindre *leur mari*.

Que disent les intermédiairistes grammairiens de ce *leur mari* ? A.

—

Bornes et témoins de bornage. — Quand on plante une borne, il est d'usage, dans certains pays, de mettre au fond du trou, soit du charbon de bois, soit, plus généralement, une pierre cassée en deux morceaux, dont l'un est placé à droite de la borne et l'autre à gauche. Je serais très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de me dire ce qu'ils savent concernant cet usage et particulièrement sur les points suivants :

1° L'usage de mettre des témoins aux bornes que l'on plantait, existait-il anciennement, principalement à l'époque du moyen âge ?

2° Que mettait-on comme témoin ? A-t-on mis des pierres gravées ou des plaques de métal, avec inscriptions portant, par exemple, la date du bornage et le nom des propriétaires voisins ?

3° N'y a-t-il pas eu aussi des bornes sur lesquelles étaient gravés (soit sous terre,

soit plutôt hors terre) des sujets ou des noms ?

4° N'existait-il pas des *borneurs jurés ?* Où trouver des renseignements sur leurs attributions ?

Je serais très reconnaissant qu'on veuille bien joindre aux renseignements sur la question, l'indication de monuments à voir ou d'ouvrages à consulter. J'adresse d'avance tous mes remerciements aux savants confrères qui voudront bien contribuer, par leur érudition, à faciliter mes recherches. W. V.

—

Le canon et les orages. — Les coups de canon ont la propriété, entend-on dire et lit-on partout, de provoquer des orages. Le soir de batailles célèbres — Solférino, par exemple — des orages intempestifs ont éclaté.

C'est du reste si exact, qu'il y a 4 ou 5 ans, au plus, un régiment d'artillerie, aux Etats-Unis, fut appelé à faire une canonnade nourrie, dans une région désolée par la sécheresse. Un orage et des pluies furent le résultat immédiat de cet essai scientifique.

Or, comment expliquer que le canon, au lieu de les attirer, chasse les nuages orageux, en Italie surtout, s'ils sont chargés de grêle ? On lit dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (supplément du 15 mars 1900, p. 83 des *Comptes-rendus*) :

L'idée de pratiquer le tir contre la grêle est venu à l'esprit de M. Stiéger en 1800... Les Italiens reprirent cette idée et perfectionnerent les canons.

..... Il résulte des expériences, qu'il faut tirer sur les nuages suspects dès qu'ils paraissent. L'ébranlement de l'air provoqué par les coups de canon, dissipe le nuage qui se reforme si l'on ne continue pas jusqu'à la fin de l'orage. .

En même temps que le nuage se dissipe, les éclairs et les coups de tonnerre diminuent...

La grêle cessait et était remplacée par de la pluie mêlée de neige.....

OROEL.

—

Arienti, sculpteur. — C'est peut-être Avienti ? Un ophélète italien aurait-il la bonté de me donner quelques indications sur cet artiste, qui vivait au commencement de ce siècle ? HOPE.

—

Apprentis et compagnons de métiers à l'étranger. — Pourrait-on m'indiquer, *à l'étranger*, des travaux sur la condition des apprentis et des compagnons de métiers, principalement de mes confrères les imprimeurs ? L. M.

—

Les deux larrons. — Dans un volume publié à Paris en 1512 et dans lequel se trouvent plusieurs gravures sur bois, on en voit une représentant une *crucifixion* dans laquelle les deux larrons ont, au-dessus des genoux, une entaille saignante en travers de la cuisse. Pourquoi ?

J.-C. WIGG.

—

Comment se pratiquaient les exécutions entre le décret du 3 mai 1791 et l'emploi de la guillotine? — « C'est là une question que nous n'avons pu résoudre », dit M. Lenôtre dans une note de la page 142 de son livre, bien incomplet, sur la *Guillotine pendant la révolution*. Il est certain, pourtant, qu'il y eut des exécutions depuis ce décret jusqu'à l'inauguration de la machine à décapiter (à Paris, le 25 avril 1792). Je connais même une application de la peine du feu plusieurs mois *après le fonctionnement de la guillotine*, en vertu d'un jugement de tribunal de district, rendu avant l'installation du tribunal criminel, qui aurait été saisi de l'affaire, s'il avait existé. Et cela montre que l'on n'attribuait point un effet rétroactif à la loi ordonnant que tout condamné à mort aurait la tête tranchée.

Les journaux judiciaires du temps, plus particulièrement, ne s'occupent-ils pas de ces exécutions pendant la période transitoire. Je ne parle pas des jugements de condamnation à mort rendus à partir du 3 mai 1791, à Paris, parce que je suppose que les minutes en ont été détruites avec le Palais de Justice, en 1871. Les registres de l'administration de l'enregistrement doivent les mentionner. X.

—

Que sont devenus les manuscrits du comte de Boulainvilliers? — Les *Mémoires* de Mathieu Marais (éd. Lescure, t. II, pp. 227 à 229) mentionnent ces manuscrits et notamment une « grande *Histoire généalogique* de la maison de Boulainvilliers ». Le P Lelong en parle, dit-il, et en note, de M. Lescure : n° 41,460 de l'édition de la *Bibliothèque historique*, par Fevret de Fontette). Cette *Bibliothèque historique* n'est-elle pas à

la Bibliothèque nationale ? Connait-on d'ailleurs le sort actuel de cette *Histoire généalogique*, qui, vraisemblablement, est celle dont il est question au début de la *Dissertation sur la noblesse de France*, publiée par Tabary (p. IV).

Dans son *Moréri des Normands*, Guilbert insere une historiette relative à une tentative du Régent pour s'emparer des manuscrits du comte de Boulainvilliers, extraite de l'Avertissement en tête des *Principes de législation* De qui ces *Principes de législation* et où les trouver avec l'avertissement ? HAUTENCLEF.

—

Le Havre vendu à l'Angleterre par l'amiral Coligny. — Est-il vrai, comme certains historiens l'affirment, que l'amiral Coligny, que plusieurs auteurs font passer pour un bon Français et un martyr de l'intolérance religieuse, ait vendu, par traité, à la reine Elisabeth d'Angleterre, moyennant cent mille écus d'or, la ville et le port du Havre ?

PAUL PINSON.

—

Armoiries d'un prince ecclésiastique du Saint-Empire Romain. — L'un des compétents héraldistes que l'*Intermédiaire* compte parmi ses lecteurs, ne pourrait-il nous faire connaitre à quel prince ecclésiastique de l'ancien empire d'Allemagne appartiennent certaines armoiries gravées sur une platine à silex, provenant d'un fusil du XVIIIe siècle, et dont voici la description héraldique :

Ecu ovale ; écartelé : au I de... à trois pointes de... ; au II et au III contre-écartelé : au 1 et au 4, coupé d'argent sur azur, aux rais d'escarboucle d'or, brochant sur le coupé, qui est Greiffenklau ; *au 2 et au 3, de sable, à la barre d'argent*, qui est Ippelbrun ; *au IV, de... à la barre échiquetée de deux tires de...* L'écu est sommé d'une couronne de prince du Saint-Empire Romain. Un bâton de prieur (ou de prévôt ?) et une crosse, dont la volute est tournée vers l'écu, (ce qui indiquerait peut-être juridiction intérieure seulement), sont passés en sautoir derrière l'écu, posé lui-même sur un cartouche en style du siècle dernier.

Bien qu'aucun émail ne soit indiqué dans ces armoiries au moyen des hachures héraldiques conventionnelles, nous avons donné ici ceux des quartiers de Greiffenklau et d'Ippelbrun, dont nous sommes certains.

Il est bon de faire remarquer que le prince auquel appartiennent ces armoiries n'est aucun des électeurs ecclésiastiques de Trèves, de Cologne et de Mayence des deux derniers siècles, car nous avons pu vérifier leurs écussons ; aucun de ceux-ci ne se rapporte aux armoiries que nous venons de décrire. Il faut donc chercher parmi les autres principions ecclésiastiques.

A titre d'indication qui pourrait être utile, nous ajouterons encore que les comtes de Sultz (Wurtemberg) portaient *d'argent, à trois pointes de gueules* (ce que l'on blasonne aussi : *coupé-émanché d'argent sur gueules*), et que les barons de Hensenstein portaient *de gueules, à trois pointes d'argent.* OX.

—

Epigramme. — Pourrait-on me nommer l'auteur de l'épigramme suivante de 1784 ?

Quelqu'un disait qu'à l'Opéra
Le public nombreux ce jour-là,
Avait, dans l'ardeur qui l'entraîne
Claqué Suffren plus que la Reine.
De Bièvre dit : Je l'ai prévu ;
La plus charmante des Princesses
Quoique Reine n'a que deux fesses
Au lieu que Suffren a vaincu

Si ce n'est du marquis de Bièvre lui-même, auteur du calembour sur l'imprimeur Prault :

Toi tu es un problême (*Prault blême*)
Ta femme, une profanée (*Prault fanée*)
Et ta fille une... pro nobis !

M. G. W.

La Haye.

—

Le chansonnier Emile Debraux. — Les confrères qui pourraient me fournir des renseignements *biographiques* sur le chansonnier Emile Debraux m'obligeraient beaucoup. Debraux (Paul-Emile) est né à Ancerville (Meuse) le 30 août 1796 ; il est décédé à Paris, rue des Lombards, le 2 février 1831, et a été inhumé au cimetière de l'Est, le 14 du même mois. Il m'a été impossible de me procurer son acte de mariage, de connaitre le nom et le pays d'origine de sa femme, et de savoir ce qu'étaient devenus ses deux (ou trois) enfants. ALBERT CIM.

—

Chasteté ! — Dans le *Roman de La Rose*, Jean de Meung a décoché quatre

vers sanglants sur la chasteté des dames.

Il parait qu'il sont un peu.... salés. J'espère toutefois que l'*Intermédiaire*, qui n'est pas compilé *ad usum Delphini*, me les fera connaître.

***

De qui la sentence ? — « La femme est un mets digne des dieux quand le diable ne l'assaisonne pas. » — Larousse attribue cette sentence à Calderon, Quitard à Shakespeare. Qui a raison ?

V. M.

—

Dulce Cuba. — Je serais très reconnaissant au confrère de l'*Intermédiaire* qui pourrait me donner le titre et le nom de l'auteur de cette poésie :

Dulce Cuba ! en tu seno se miran
En el grado màs alto y profundo,
Las bellezas del fisico mundo,
Los horrores del mundo moral.
Cuba ! al fin te veras libre y pura
Como el aire de luz que respiras,
Cual las olas hirvientes que miras
De tus playas la arena besar.
Aunque viles traidores le sirvan,
Del tirano es inutil la sana.
Que no en vano entre Cuba y Espana
Tiende inmenso sus olas el mar.

Je l'ai trouvée dans un journal de la Havane, du commencement de la présente année 1900.

UN TRAVAILLEUR.

—

Un œuf chèrement payé.

Ardouane, c'est-à-vous que ce discours s'adresse!

Vers 1875, à Marseillan, diocèse d'Agde, le vicaire de la paroisse s'étant servi un œuf destiné au curé, une querelle s'ensuivit qui occasionna de graves désordres parmi les habitants Cette sédition donna lieu à une active correspondance entre le duc de la Vrillière, les maire et consuls de Marseillan, les subdélégués d'Agde et le curé de Marseillan avec l'intendant. Un procès dut avoir lieu, car un arrêt du parlement de Toulouse condamna le maire à 11.800 livres envers les accusés (?) pour leur tenir lieu de dommages-intérêts et à 3.514 livres 16 sous 5 deniers pour le rapport, frais d'expédition, contrôle, sceau et droits réservés de l'arrêt.

Toutes les pièces de cette curieuse affaire sont conservées aux Archives du département de l'Hérault.

Est-ce que vous ne pourriez pas, vous qui habitez le département et devez avoir, certainement, des correspondants au chef-lieu, prier un travailleur bénévole, comme il y en a dans votre pays, de raconter par le menu les péripéties de cet événement aux lecteurs de *l'Intermédiaire ?*

Au besoin, l'aimable et savant M. Joseph Sahuc, pour lequel les Archives n'ont pas de secret, ne voudra-t-il pas vous donner aide et confort ? EFFEM

—

Gribaudet. L'Assurance. — Quels sont les prénoms et les dates de naissance et de mort de 1° Gribaudet, maître de danse de Mme de Pompadour ? 2° de L'Assurance, architecte du château de Bellevue ?

—

Un poète à retrouver. — Le grand archéologue Didron écrivait, en 1846, dans ses *Annales archéologiques*, tome IV, page 302 : « Un poète du moyen âge (son nom m'échappe en ce moment) compare Marie à une fleur épanouie ; suivant lui, Jésus, comme une abeille divine, vint s'abattre sur la corolle de cette fleur virginale ; mais, au lieu de s'y poser quelques instants, il fut enivré par le parfum du calice céleste et s'y endormit neuf mois, pour ne se réveiller que le jour de Noël ».

Pourrait-on me dire quel est ce poète et l'époque à laquelle il vécut ? En même temps, vouloir bien faire la citation, pour éviter de recourir au texte, peut-être difficile à rencontrer. X. B. DE M.

—

L'abeille et l'aigle de l'empire. — Pourquoi et depuis quand la dynastie napoléonienne a-t-elle adopté l'*abeille* comme emblème personnel, différent de l'*aigle*, qui fut réservé pour l'écusson de l'empire ? DU PEUX.

—

Granville, Cléophile. — On désire quelques détails de noms et de dates sur ces deux actrices. G. A. C.

—

Le plus ancien ex-libris. — Le bulletin de mars de la Société historique du Périgord présente l'*ex-libris* de Jean Bertaud, originaire de La Tour-Blanche, au diocèse de Périgueux, avec la date 1529. Il est dit : « L'*ex-libris*... est le premier des *ex-libris* périgourdins que l'on connaisse, et probablement le plus ancien des *ex-libris* français. »

Est-ce exact? Nombre d'entre nous collectionnons les ex-libris et pouvons dire si on en connaît avant cette date.

Pour ceux que cela intéresserait, je dirai que cet *ex-libris* représente saint Jean et son aigle. Dans le haut de la vignette, on lit : *Johannes Bertaudus Petragorici, Turrisalbe alumnus ducatûs Engolismensis, hujusce operis possessor.*

Bertaud fut professeur de littérature à Paris et de droit à Toulouse Né en 1502, il mourut en 1572, à Périgueux. Son *ex-libris* est collé sur le *Cornucopiæ.... commentarii*, de Perotti (1529).

J'oubliais de dire que cet *ex-libris* porte en outre ce distique :

Ad lectorem distichon

Bacchica gymnate persolvam munera vitis
Ad me si redeat perditus iste liber.

LA COUSSIÈRE.

—

Un trésor de quarante millions. — Je lis dans la *France* du lundi 11 avril 1887, édition populaire :

Au cours de l'année 1885, madame de *Saint-Girons-Dumas* fut prévenue qu'on avait découvert un parchemin révélant l'existence d'un trésor caché par son ancêtre *Jean Dumas*, gouverneur des Indes au XVIIIe siècle.

Le trésor consistait en titres, bijoux, papiers de famille, diamants et lingots d'or d'une valeur de quarante millions !

Après de longues recherches, elle acquit la conviction que ce trésor devait être enfoui dans les ruines du château de *Villequay*, actuellement possédé par la marquise de Givrac. Elle passe donc contrat avec elle aux termes duquel moyennant le paiement en cas de succès, d'une somme de 110,000 francs, elle aurait le droit de faire des travaux de jour et de nuit, etc.

Après différents procès, la marquise de Givrac a fini par rester maîtresse du terrain et par en chasser les ouvriers au moment où ceux-ci mettaient à jour une voûte de maçonnerie où le trésor est renfermé.

L'article s'arrête. — Quelque chercheur de notre *Intermédiaire* pourrait-il me donner la suite ? Le fameux trésor a-t-il été retrouvé ? P. S. T.

—

Familles lorraines. — La filiation ci-après a été établie d'après le P. Anselme, la Chesnaye des Bois, Moréri, l'histoire de la famille de Saintignon et « les quartiers de Lorraine » du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Plusieurs des renseignements fournis par ces documents sont contradictoires ou paraissent d'une authenticité douteuse.

Je serais reconnaissant aux collègues qui s'occupent de recherches généalogiques sur la Lorraine, de vouloir bien m'indiquer les rectifications dont cette liste est susceptible, ainsi que les sources à consulter.

Louis VII, le Jeune, roi de France.

Marie de France épouse Henri, comte de Champagne.

Thibaut III, comte de Champagne.

Thibaut IV comte de Champagne, roi de Navarre.

Marguerite de Navarre épouse Ferri III, duc de Lorraine.

Isabelle de Lorraine épouse Henri III, comte de Vaudémont.

Marguerite, comtesse de Vaudémont, épouse Anselme, baron de Joinville.

Mathilde de Joinville épouse Charles d'Haraucourt.

Jean II d'Haraucourt épouse Jeanne de Paroye (1343).

Catherine d'Haraucourt épouse Gérard de Lénoncourt.

Jean de Lénoncourt épouse Lise des Armoises, fille de Richard.

Marguerite de Lénoncourt épouse, 1414, Maheu de Lucy.

Vuarin de Lucy.

Claude de Lucy épouse Jean ou Huet de Watrouville.

Jean de Watrouville, seigneur de Dombasle, épouse, 1500, Jeanne de Savigny.

Yolande de Watrouville épouse Gérard de Housse, en 1562.

Isabelle de Housse épouse Ancherin de Saintignon. A. E.

—

Cératologie. — On lit dans le Journal de Marais :

On ne veut point (pour Louis XV) de la princesse de Hesse Rhinfeld parce qu'on dit que sa mère accouchoit alternativement d'une fille et d'un *lièvre !*

Est-ce tout ce que l'on sait sur cette bizarre parturition ?

L. VANVINCQ.

—

Le Théâtre à côté. — Un mot employé aujourd'hui pour désigner un genre dramatique, dont de trop rares productions de bon aloi ne sauraient faire oublier les lamentables erreurs !

Quel est l'auteur ou le critique qui, le premier, employa ce nom ?

PAUL EDMOND.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Marmont, duc de Raguse (XLI, 187). — *Une lettre inédite* : En réponse à une récente insertion demandant des documents inédits relatifs à Marmont, duc de Raguse, voici la copie d'une lettre adressée par lui au roi Charles X, que je retrouve dans mes papiers de famille. Elle n'a jamais été publiée ; j'en offre bien volontiers la primeur à l'*Intermédiaire*.

Sire,

Je me jette à vos pieds et viens vous demander de me sauver l'honneur et la vie : je ne vous parle pas de ma fortune car j'y tiens peu, mais il me semble au dessus de mes forces de supporter la catastrophe dont je suis menacé et qui va flétrir mon nom. Sire, le dérangement de mes affaires n'a rien dont je doive rougir : j'ai voulu donner des exemples utiles, enrichir le pays où je suis né et j'ai changé la face de toute une province, les résultats personnels n'ont pas, d'abord, répondu à mes espérances et je suis, par une suite de circonstances fâcheuses, dont il serait trop long de vous donner le détail, dans une situation embarrassée et dont votre appui seul peut me faire sortir. Les avances nécessaires sont fortes, mais les calculs les plus rigoureux et, je dirais même exagérés dans leur rigueur, démontrent la sûreté du prêt et les moyens assez rapprochés de remboursement. C'est donc un secours momentané que je réclame et pour la sûreté duquel j'abandonnerai tout ce que je possède à quelque titre que ce soit.

Sire, si l'appui de Votre Majesté m'est refusé, si Elle m'abandonne, le désordre le plus horrible se mettra dans mes affaires et les ressources disparaîtront. Ma ruine entraînera celle de mes créanciers, et après avoir tout perdu, il ne me restera pas les moyens de les satisfaire. Un scandale plus douloureux que la mort va naître ; déjà poursuivi et au moment d'être saisi, il est commencé.

Votre Majesté dont le cœur sait compatir aux maux de ses serviteurs me préservera d'un pareil désastre. C'est dans ce cœur si noble et si bon que je place mes plus chères espérances. Votre Majesté, qui a senti toutes les rigueurs de l'absence, ne voudra pas que je sois chassé du manoir de mes pères ! Hélas, Sire, après une vie si active, si laborieuse, si remplie d'agitations, je comptais que ma vieillesse qui s'approche, s'écoulerait dans le lieu de mon berceau. Faudra-t-il que les arbres qui ont ombragé mon enfance me refusent leur abri à la fin de ma vie ? Non, Sire, vous ne le voudrez pas. Ce bras qui ne fut pas inutile pour soulever la couronne qui fut replacée sur la tête du chef de votre Maison peut encore la défendre, et les hommes qui, à une longue expérience, joignent quelque capacité, un grand dévoûment et sont encore en âge de servir, ne sont pas tellement communs qu'il ne soit pas utile de les conserver et c'est les perdre que de laisser flétrir leur nom.

Il y a peu de mois que Votre Majesté m'a présenté à l'Europe entière en me chargeant de fonctions illustres. Ce nom que vous avez ainsi honoré va-t-il, près de l'Europe qui le connait, être uni aux plus tristes et aux plus abjectes qualifications ? Non, Sire, vous ne le voudrez pas.

Sire, ma destinée, mon honneur et ma vie sont entre vos mains. J'ose espérer un regard de bonté qui sera mon salut. S'il m'était refusé et que j'eusse le courage de vivre, il ne me resterait plus qu'à chercher la plus obscure retraite, afin d'éviter les déchirements de cœur que provoqueraient sans cesse la joie insolente de mes ennemis et le sourire de pitié de mes amis.

Tout ceci est une question d'honneur bien plus qu'une question d'argent, et c'est pour cela, Sire, que mon espérance en vous est si grande car qui peut la sentir plus vivement et en être le meilleur juge.

Je suis avec un profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
Le très humble, très obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le Maréchal Duc de Raguse.

Paris le 13 Mars 1827.

Mon père avait communiqué le dossier relié, dans lequel se trouve cette lettre, à son ami, M. le chancelier Pasquier qui avait demandé à la voir. En renvoyant le volume à mon père, le chancelier lui écrivait :

Cette triste lettre écrite en 1827 achève de faire connaître le maréchal duc de Raguse. Inconséquent en toutes choses, comme il l'a été constamment, il ne s'est pas aperçu, en l'écrivant, de l'engagement qu'elle contenait pour lui, dans l'avenir, de ne jamais parler du prince auquel il l'adressait qu'avec les expressions du plus respectueux dévoûment ; vous l'avez entendu comme moi et vous savez que ce n'était pas le cas. Napoléon le Grand, dans la sphère qu'il a parcourue, n'a jamais connu, j'en suis très convaincu, les bornes de son ambition, et, s'il avait tenté de l'entreprendre il aurait succombé devant la

témérité de cette entreprise ; on en pourrait dire autant de son lieutenant Marmont, dans sa carriere bien autrement restreinte, cependant. Pour celui-là, je ne mets pas en doute qu'il a rêvé plusieurs fois l'une des couronnes qui devaient résulter du partage de la péninsule espagnole et dont Napoléon lui avait assez évidemment montré l'appât lorsqu'il l'envoya guerroyer dans cette malheureuse Espagne...

PASQUIER.

Lundi 20 avril 1857.

Marmont, né en 1774, avait 53 ans, quand il écrivit cette lettre au roi Charles X ; les « fonctions illustres » auxquelles il fait allusion étaient celles de gouverneur militaire de Paris et commandant la 1[re] division militaire. Quand il dit qu'il a « changé la face de toute une province » il veut parler des plantations et exploitations de vignes et surtout des spéculations ruineuses en vins auxquelles il s'était livré en Bourgogne, dans les environs de Châtillon-sur-Seine, son pays natal. Le roi lui fit donner deux cent mille francs sur sa liste civile et promit des annuités, ensuite, pour désintéresser les principaux créanciers. La parole royale fut scrupuleusement tenue jusqu'en 1830 ; à partir de cette époque, Marmont, ruiné, aux abois, voué depuis longtemps à une réprobation implacable dans l'opinion publique, quitta la France, vécut misérablement à l'étranger et mourut à Venise en 1852. Comte BEUGNOT.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII, XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105, 197, 251, 487). — A une vente, en janv. 76, à Paris, dirigée par Henri Lechat, com. pris., j'ai manqué, par une stupide fausse honte, un splendide bidet, en porcelaine de la Chine, *famille verte*, portant le double écusson, France et Navarre, ayant appartenu à Mesdames de France. Ce meuble, de royales proportions, magnifiquement décoré, fut adjugé.... 10 francs. Je m'en voile encore la face, — mais c'est de honte de ne pas l'avoir misé et acheté.

J'ai connu, pas intimement ! un de ces meubles en faïence de Moutiers, polychôme, dont, au moyen de cordes tendues et d'un chevalet, un ingénieux artiste boyaudier avait fait un violon.

« La forme y était bien ; le son, c'est autre chose. » Cz.

—

Expressions locales (XXXVIII ; XL). — *Il est habillé à la six quatre deux.* J'ai souvent entendu employer cette expression dans le pays chartrain, mais moins dans le sens d'un homme mal mis, que dans celui d'un homme dont la toilette accuse le mauvais goût et le défaut d'ordre.

BODROS.

—

Ingres (Jean-Auguste-Dominique (1730-1867) (XXXIX ; XL ; XLI, 63, 109, 153, 386). — Consulter *Elcge de M. Ingres par M. Beulé, secrétaire perpétuel, prononcé dans la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts, le 14 décembre 1867.* Paris, Firmin-Didot frères, in-4°, 1867.

TH. COURTAUX.

—

Bélier (XXXIX ; XL ; XLI, 316, 410). — L'interprétation donnée par monsieur A. Renaud, au 19[e] verset du chapitre XX du *Deutéronome*, paraît être tout à fait inadmissible. Tout au plus, la traduction proposée peut-elle être regardée comme à peu près exacte, en restituant toutefois au mot français « battre » son acception particulière de vaincre ou de combattre, comme l'a pensé fort justement notre collaborateur Ardouane. Que ce dernier veuille bien m'excuser, si, pour justifier cette thèse, je suis forcé de me référer au texte hébraïque, bien que je sois loin d'être un grand clerc en la matière.

En somme, la proposition de M. A. Renaud repose entièrement sur le sens attribué à l'expression hébraïque « lehillâh'èm ». Or, ce n'est autre chose que la particule « le » signifiant tour, suivie d'un infinitif construit de forme « niphal » dont le « kal », ou forme primitive, est « lâh'am ». Cherchons donc directement le sens à attribuer à cette racine, sans nous contenter des dictionnaires, lesquels pourraient parfois donner lieu à des discussions d'appréciation.

Or, cette racine se rencontre fréquemment tant en hébreu qu'en chaldéen au cours des livres saints. Dans les parties les plus anciennes, elle a le sens presqu'exclusif de *manger, se nourrir de.* C'est ainsi que, parcourant au hasard la Genèse, je relève cette racine traduite comme il suit par saint Jérôme, III, 19. « In sudore vultus tui vescêris *pane*... » — VI, 21 « ...... et erunt tam tibi quàm illis in *cibum*... » — XXI., 14 « ..surrexit itaque Abraham mané ; et tulit *panem*...» XXV..

34 « Et sic accepto *pane* et lentis edulio, comêdit... », etc., etc. Remarquons en passant que « cibum » paraît être la traduction littérale, le sens de pain n'étant qu'une extension appropriée à l'aliment par excellence, le pain. C'est ainsi que *Gen.* XVIII, 5 et 6, — Abraham offre aux deux anges, quelque nourriture « Pat Léh'ém », dans laquelle figure le pain « Uggàh » pétri par Sarah. Du reste le mot est employé avec ce sens, par l'auteur du *Deutéronome* lui-même ; par exemple dans ce passage, *Deut.* XXXII.. 24 « Woulh'umèy réshéf » traduit par la Vulgate «...et *devorabunt* eos aves... »

Bien que le sens des diverses citations précédentes paraisse indiscutable on peut encore le comparer à celui de la même racine dans une autre langue sémitique où il s'est développé parallèlement, par exemple en arabe, ou l'idée de *se nourrir* est représentée également par l'expression « Lah'am ». Toutefois, en arabe, elle a plus particulièrement le sens de se nourrir de chair ; et le mot viande se traduit même par « lah'm » signifiant viande seulement. En hébreu, au contraire, suivant la prononciation (donnée par la Massore ?) le nom change un peu de sens, et à côté de la *nourriture en général*, et par *extension le pain* « léh'ém » nous avons « leh'oum » la viande ; voire même, dans le Chaldéen de Daniel « leh'ém » festin. *Dan.* V. 1.

Du reste, dans l'une et l'autre langue, le sens direct de la racine s'est modifié suivant deux directions parallèles ; tant au point de vue des idées annexes que du sens figuré ou métaphorique. Ainsi, en arabe nous voyons « lah'am » prendre successivement les sens annexes de : *débiter de la viande* (en parlant d'un boucher), *enlever la chair d'un os, frapper avec un glaive, tuer, massacrer.* De même, en hébreu, où successivement la même racine veut dire *frapper avec le glaive, se battre avec, combattre, faire la guerre à.* Il est même fort curieux de constater que ces idées sont si voisines, qu'il est tel passage où, sans changer le sens, autrement qu'en rendant ou supprimant l'image, on peut, en français, traduire à volonté par *manger* ou *combattre.* Je citerai le Psaume XXXV, 1, où l'on peut certes dire « Dévore ceux qui me mangent.... » ou « Combats contre ceux qui me combattent... » La force de l'expression hébraïque ne doit, du reste, pas nous étonner, car nous avons dans notre propre langue des métaphores absolument analogues; comme dans le mot « carnage », par exemple.

Mais, dans le cas particulier qui nous occupe, il est à noter en outre que le verbe est à sa forme « niphal ». Or les modifications qui sont des faits apportés à l'idée verbale primitive, se traduisent par l'adjonction des idées de passivité, de réciprocité, de réflexion de l'acte commis. C'est donc encore plus particulièrement au « niphal » que nous trouvons le sens de *combattre, faire la guerre, attaquer, être battu, être assailli* ; et c'est, en définitive, cette dernière interprétation qui est adoptée pour le passage examiné.

Du reste, en arabe, les différentes formes verbales ont pris également des sens analogues, et que nous rencontrons notamment à la VIIIe forme « iltah'am », être acharné, en parlant d'un combat, et à la Xe forme « istalh'im » être environné d'assaillants en parlant d'un guerrier.

En résumé, et pour tirer la conclusion de l'histoire philologique de cette racine, en l'appliquant au cas considéré, je croirais volontiers qu'on pourrait traduire, sans trop paraphraser, mais en renversant l'ordre de la phrase hébraïque, par le texte suivant, qui écarte l'ambiguïté :

« Quand pour prendre une ville assiégée, les lenteurs d'un investissement régulier seront nécessaires.... etc ».

El Kantara.

—

Le général, comte de Lasalle (XL). — Henry Cohen : *Guide de l'amateur de Livres à vignettes* (4e édition) Paris, 1880, gr 8°, col. 260. mentionne :

Le Mieux, conte moral, par le général Lasalle. Paris, de l'imprimerie de la citoyenne Ralleu, an VI. in-12. 1 figure assez décolletée, non signée.

Est-ce de notre Lasalle qu'il s'agit ? L'an VI correspond aux années 1798-99. Lasalle était-il général à cette époque ? Je ne le crois pas. Lalanne ne donne pas d'autre général du nom de Lasalle

Ellic.

—

Maison de l'empereur (XL ; XLI, 77, 445). — A propos de la question posée relativement à la Maison de Napoléon III, j'ai pensé qu'il serait intéressant de donner ici la composition de la Maison de l'empereur Napoléon Ier, en 1808, d'après un ancien almanach, fort rare, de

l'époque. (Les noms ont été copiés textuellement) :

MAISON DE L'EMPEREUR

Grand aumônier. M. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon.

Premier aumônier. M. Charrier-Laroche, évêque de Versailles.

Aumôniers ordinaires. M. Depradt, évêque de Poitiers ; M. Broglie (Maurice) ; M. Jauffret, évêque de Metz ; M. Fournier, évêque de Montpellier ; M. l'abbé Boulogne.

Chapelains M. Lucotte, chanoine de Lyon ; M. Sambucy, maitre des cérémonies de la chapelle.

Grand chambellan. M. Talleyrand, ministre ; M. Rémusat, maître de la garde-robe.

Chambellans ordinaires. MM. Darberg, A. Talleyrand, Brigode, Deviry, sénateur, Dethtard, Laboissière. Decroy, Mercy-Argenteau, Zuidwyck, Detournon, Taillepied de Bondy, de Falotte Barrol, Ponte Lombriasco, Deviry fils, Germain, d'Angosse.

Grand maréchal du Palais. M. Duroc, général de division.

Gouverneurs des palais impériaux. MM. Fleurieu, gouverneur du palais des Tuileries ; N...., gouverneur du palais de Versailles ; Loison, gouverneur du palais de Saint-Cloud ; Judin, gouverneur du palais de Fontainebleau ; Suchet, gouverneur du palais de Lacken ; Saluces, gouverneur du palais de Turin ; De Luzerne, gouverneur du palais de Stupinitz ; Brice-Montigny, gouverneur à Strasbourg.

Préfets du Palais. MM. Deluçai, de Beausset, Saint-Didier.

Grand écuyer. Le général de division Caulaincourt.

Ecuyers. MM. Durosnel, général ; Defrance, général ; Vatier, général ; Saint-Sulpice, général ; De Canisy ; Devilloutreys.

Gouverneur des pages. M. le général de brigade Gardanne ; M. le colonel d'Assigny, sous-gouverneur ; M. l'abbé Gandon, aumônier.

Grand veneur. M. le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel ; M. d'Hannencourt, capitaine, commandant de vénerie ; MM. Bongard, de Caqueret, lieutenants ; M. Hoterne, porte-arquebuse.

Grand maître des cérémonies. M. Ségur, conseiller d'État ; MM. Cramayel, Seyssel, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

Intendant général de la maison. M. Daru, conseiller d'État ; M. Pelet de la Lozère fils, conservateur des bois et forêts de la couronne.

Médecins et chirurgiens. M. Corvisart, premier médecin ; M. Hallé, médecin ordinaire ; M. Boyer, premier chirurgien ; M. Yvan, chirurgien ordinaire.

Trésorier-général de la couronne. M. Estève.

Le conseil de la Maison de l'empereur est composé de grands officiers de la couronne, de l'intendant de la maison, du trésorier général. C. DE St-M.

Nous serions heureux d'avoir des renseignements historiques et artistiques, etc., sur les palais de Lacken ou Laeken, et de Stupinitz ?

Quels étaient les noms des pages de l'empereur et de l'impératrice en 1808 ?

Lacken est le château royal des souverains de Belgique ; quant à Stupinitz, n'y aurait-il pas une erreur de transcription ?

—

Société des gens de lettres (XLI, 1,54). — Après informations prises auprès de l'aimable délégué de la société, je puis répondre de façon précise et affirmer que le doyen de l'illustre compagnie est actuellement M. Ernest Legouvé, de l'Académie française, né en 1807, élu en 1838, à 31 ans, et que le plus jeune sociétaire est aujourd'hui M. André Foulon de Vaulx, poète et romancier, né en 1873, élu en 1899, à 26 ans. Il y a entre MM. Ernest Legouvé et André Foulon de Vaulx une différence d'âge de 66 ans ! G.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3, 171, 263, 448). — J'ai accompagné, en 1881, en Tunisie, M. le comte d'Hérisson (décédé en 1899, à Constantine, Algérie), auteur d'un grand nombre d'ouvrages appréciés. Je le suivis, en qualité de sociétaire d'une mission archéologique, sur les ruines d'Utique (Tunisie). Nous avons découvert, dans les fouilles d'Utique, environ 5000 objets du plus haut intérêt. Mais parmi ces fouilles, il y avait plusieurs petites sonnettes romaines de bronze, d'environ 3 centimètres de hauteur. En 1882, j'ai fait, près d'Herment (Puy-de-Dôme), des fouilles importantes qui ont amené la

découverte d'une ville gallo-romaine (celle de Beauclair). J'y ai trouvé une jolie petite sonnette (de 3 centimètres de haut). Elle a la forme de nos cloches actuelles, avec son battant. Je conserve encore cette curiosité archéologique.

AMBROISE TARDIEU.

—

Mathévon (XLI, 44). — C'est le sobriquet des démolisseurs qui sont devenus les premières victimes de la réaction (1795).

* * *

Médailles spentriennes (XLI, 48, 214). — Voir : *Guide de l'amateur de livres du* XVIII[e] *siècle* par Cohen. 5[e] éd. Paris, Rouquette, 1886, Col. 260 et 297. M. A.

—

Sully (XL ; XLI, 121, 209, 350, 415). — A propos de cette question, je me rappelle avoir entendu d'anciens élèves du collège de Juilly en prononcer le nom (à tort, j'en suis persuadé), sans mouiller le double *l*. Quoi qu'il en soit ici de *l'orthophonie*, il est assez original de voir Sully prononcé *Suilly* ou *Suyi*, et Juilly prononcé *July*.

P. DU GUÉ.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357, 451). — M. le docteur Blanchard pourrait s'adresser à monsieur Etienne Bourgey, expert en médailles, 19, rue Drouot. C'est un des experts les plus connus et les plus compétents de Paris. Dans les nombreuses ventes qu'il fait à l'hôtel Drouot se trouvent souvent des jetons intéressant la médecine. Je citerai, par exemple, les ventes suivantes faites sous la direction de M. Etienne Bourgey :

Vente du 15 mai 1897 : les numéros 134, 139, 293, 296, 297, 298, 299, 300.

Vente de la collection Dupuy-Belesne, les 21 et 22 décembre 1897 ; n[os] 409, 411, 416, 417, 547, 548, 549, 618 à 621.

Vente de la collection de M. le docteur Teilleux du Mans 17 et 18 novembre 1898 : les numéros 274, 307, 308, 309, 310, 444 à 450, 647 à 651.

Vente du 2 mai 1899 : n[os] 229, 230, 256, 335, 340, 341, 350, 379 à 386.

Vente du 21 juin 1899 : n[os] 210 à 215, 218, 276, 277, 279, 302.

Vente de la collection Julien Feuillet, 1[er] décembre 1899 : n[os] 89, 150 à 159, 210, 225, 275 à 277, 285, 308, 320 à 325, 334, 335.

Vente du 3 mars 1900 : n[os] 108, 133, 141, 146 à 149, 206, 221 à 223, 297, 335 à 338.

Si M. le docteur Blanchard désire consulter ces catalogues, il pourra très certainement le faire chez M. Etienne Bourgey qui doit avoir tous ses anciens catalogues de vente. J. L.

—

Famille de Lezay-Marnésia (XLI, 143, 303, 401, 503). — La famille de *Bricqueville* doit encore exister.

Le comte de Bricqueville, ancien colonel de cavalerie, député de la Manche, de 1827 à 1844, auteur du projet de loi de bannissement de la branche aînée des Bourbons, eut un fils qui occupa un emploi de finances dans le Midi. Le fils de ce dernier habitait, il y a vingt ans, rue Blanche 65. Il épousa alors une demoiselle Gaumont. Aujourd'hui, il pourrait avoir cinquante ans.

TÉBALDO.

—

Evêché de Cahors (XLI, 147). — Paul-Louis-Joseph d'Hautpoul, évêque de Cahors, de 1828 à 1842, était frère consanguin de Jean-Joseph d'Hautpoul-Salette, général, né en 1754, blessé mortellement à Eylau.

Avant d'occuper le siège de Saint-Genulphe, M[gr] Paul avait été aumônier de de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, et grand-vicaire de l'archevêque de Rouen.

ALFRED SAGE.

—

Châteaux de Charenton Charentru, Diner et Dissay (XLI, 147). — J'ai publié, avec héliogravures, l'histoire et la description du château de Dissay (Vienne), qui appartenait aux évêques de Poitiers, dans *Paysages et monuments du Poitou*, par Robuchon, in-folio.

X. B. DE M.

—

Kersausie (XLI, 148, 246, 360, 438). — Henry-Frédéric nous apprend que la musique de la ballade *L'hirondelle et le prisonnier* est de Scudo ; Olim dit de son côté, que c'est à tort qu'on en a attribué la musique à Félicien David. D'accord ! Il termine en disant : « Le nom de l'auteur des paroles m'a échappé ». Alors, pourquoi parle-t-il des *Hirondelles de David*, si ce dernier n'a fait ni les paroles ni la musique ? N'y a-t-il pas un lapsus ou une faute d'impression, et ne faut-il pas lire :

« Le nom de l'auteur *de la musique* m'a échappé » ? LOTUS SAHIB.

—

Les Préfets (XLI, 185, 306). — Romieu a collaboré au *Code gourmand*, « manuel complet de gastronomie, contenant les lois, règles, applications et exemples de l'art de bien vivre », par H. Raisson, et A. R*** (Romieu), 2e édition revue, augmentée et ornée d'une vignette, 1827, in-18, Ambroise Dupont et Cie, rue Vivienne, 16, imp. J. Tastu, 277 pages. Epigraphe : Les grandes pensées viennent de l'estomac. NAUROY.

—

Consp'ration des protestants contre Dieppe (XLI, 191, 307, 451). — L'ami de Martel de Lindebeuf n'aurait-il pas été décapité en 1569 ? Ou est-ce son fils ou son parent, qui fut tué à Offranville, en mai 1593 ? — La garnison de Dieppe, sur les ordres du gouverneur de Chastes, alla au secours de Bacqueville assiégé par un lieutenant du duc de Villars. Elle fut repoussée jusqu'à Offranville, dans un de ces grands enclos cauchois, aux talus élevés et plantés d'arbres. Elle y perdit une centaine d'hommes, entre autres le capitaine de *Malderrée seigneur de Catteville*, et un lieutenant Ribaut, peut-être son parent. Cette fois, il ne s'agit plus de conspirateurs, mais de soldats remplissant un devoir, car c'était au mépris d'une sorte de trêve que Bacqueville était assiégé.

Qui pourrait nous dire où se trouve ce champ ou enclos, où furent enterrés, peut-être, le chef et ses compagnons ? Ce pays de grandes fermes, prospères *même au siècle dernier, je le sais*, a-t-il conservé quelque signe de ce combat ? La question de l'*Intermédiaire* m'a fait me rappeler quelques indices très incertains, qu'il me semble avoir vus dans la première moitié de ce siècle, et que je ne retrouve plus.

Je demanderai en même temps si Janval ne fut pas incendié, ruiné complètement en 1592, plutôt qu'en 1589 ? Les vieilles chroniques en parlent très peu ; sa situation devait pourtant être très importante, en ligne droite avec le château, les portes de la Barre, la rue de Sigongue, où se livrèrent, dans les maisons mêmes, des luttes terribles, pendant longtemps, entre protestants et catholiques, et dont on voyait encore les traces dans les vieilles maisons de cette rue, avant sa démolition complète, vers 1855.

RAOUL JANVAL.

—

Le général d'Hautpoul (XLI, 282, 504). — Alphonse-Henri d'Hautpoul-Félines, né à Versailles en 1789, épousa, le 27 mai 1816, Catherine-Fanny Tournier de Monestrol. L'*Annuaire de la noblesse*, par Borel d'Hauterive, dit que de ce mariage naquirent un fils, Henri-François-Raymond, né le 13 avril 1822, officier de chasseurs, et trois filles.

Alphonse-Henri d'H., maréchal de camp depuis 1823, fut, en 1830, envoyé à la chambre des députés, par les électeurs de Carcassonne ; en 1834, il fut élu à Montpellier. Voici comment :

Les légitimistes, en majorité dans la première circonscription de l'Hérault, avaient choisi pour candidat un autre général d'Hautpoul (Marie-Constant-Fidèle Amand), gouverneur du duc de Bordeaux, que des froissements d'amour-propre avec M. de Blacas, je crois, avaient déterminé à rentrer en France. Au dernier moment, les électeurs montpélierains apprirent que Marie-Constant-Fidèle-Amand ne payait pas le cens exigé par la loi !

Il était trop tard pour qu'il fût possible de lui constituer un majorat électoral ; et le nom de d'Hautpoul ayant été mis en avant, les suffrages se réunirent sur Alphonse-Henri, qui possédait, à Saint-Papoul, un important domaine, composé, je n'ai jamais su pourquoi, de l'ancien palais épiscopal et des terres du ci-devant chapitre.

Elu par les royalistes, Alphonse-Henri s'empressa de se rallier au gouvernement issu des barricades, qui lui confia un commandement militaire et ne tarda pas à l'appeler à la pairie.

Le reste de la vie du général d'Hautpoul, après 1848 et sous l'empire, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler au bon confrère Tescani.

ALFRED SAGE.

—

Pierre tombale dans l'église de Veules (Seine-Infre) (XLI, 285, 454). — Le problème paraît assez difficile à élucider. Il est très certain — tous les documents que j'ai pu consulter à Veules en font foi — que le tombeau décrit par l'*Intermédiaire* a bien existé et a été enfoui à 5 pieds

du sol, en 1819, lors de la réfection de la chapelle de la sainte Vierge. Il n'est guère probable qu'il ait été exhumé depuis cette époque, car cette opération, qui n'est mentionnée nulle part, aurait certainement laissé quelque trace sur les registres des délibérations de la fabrique et du conseil municipal. Maintenant, est-ce bien un sire de Blosseville que représentait la statue couchée sur le monument ? Il est permis d'en douter. M. le curé de Saint-Martin de Veules a très aimablement mis à ma disposition un manuscrit, ayant pour auteur l'abbé Lebay, qui administra la paroisse au début du siècle et fit lui-même enterrer la statue que nous cherchons aujourd'hui à identifier Un passage, d'ailleurs assez peu clair, de cet ouvrage, qui a pour titre : « Particularités sur le bourg de Veules depuis sa fondation » semble nous représenter ce tombeau comme étant celui d'un sieur Thomas d'Ossy, bienfaiteur de l'église, qui eut un fils, chanoine de la cathédrale de Rouen. Il est vrai que dans son livre sur les églises de l'arrondissement d'Yvetot, l'abbé Cochet, célèbre archéologue dieppois qui a connu la relation de l'abbé Lebay, nous met un peu en garde contre la science et la sincérité de l'auteur. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu encore découvrir, — et je vais poursuivre mes recherches — qui était au juste ce Thomas d'Ossy, qui, d'après les « Particularités », habitait, en 1712, la maison de M. de Saint-Aubin, dont il avait été le concierge (*sic*) avant d'en devenir le propriétaire

J'ajoute qu'il ne semble pas qu'on ait trouvé, sur la dite pierre tombale, la moindre trace d'armoiries, ce qui serait assez surprenant si elle recouvrait les restes d'un sire de Blosseville.

HENRI D...S.

—

Mlle Clairon était-elle médium ? (XLI, 287, 409). — Pourquoi pas ? Elle était femme et artiste ; nerveuse et sensible ; elle était dans les meilleures conditions requises pour faire partie, avec beaucoup d'autres, qui ne s'en doutent pas d'ailleurs, de ce troupeau d'élite de l'humanité, qui, pour être plus près des sources de la vie que la grossière masse des hommes, vibre et tressaille aux heurts légers des esprits supérieurs *Cur ? quomodo ? quando ?* Silence !... nous n'en savons rien ; mais quelques affinés parmi nous peuvent percevoir des manifestations analogues à celles rapportées sur ou par Mlle Clairon. Je suppose que beaucoup de lecteurs de l'*Intermédiaire* ont lu, dans les *Annales littéraires et politiques* de l'automne de 1899, les très curieux et très sages articles de Camille Flammarion, l'astronome bien connu, le savant consciencieux et véridique. Je les renvoie, en priant ceux qui n'ont pas lu ces articles d'accompagner nos collègues, à ces articles, où des faits positifs rendent certains ceux dont il s'agit. Cz.

—

Dénominations anciennes des demeures de la noblesse (XLI, 334, 546, 507). — On disait encore, dans l'Ouest, *la maison forte,* synonyme à peu près de château féodal. Beaucoup moindre comme importance était l'*hébergement* ou *herbergement.* Enfin, souvent, les pauvres gentilshommes étaient réduits au *lieu* et *métairie noble.* P. DU GUÉ.

***

M. J. Seurre Bousquet a raison de parler des *gentilhommières*, mais ce n'est pas une dénomination historique. Je ne l'ai jamais vu employer dans des hommages, testaments, contrats, etc... Elle est usitée dans le langage aimable, seulement.

Dans l'Ouest, il est un fait concernant les repaires nobles, digne de remarque : ils avaient un pin parasol. Quand on voit une habitation avec un pin-franc, on peut, neuf fois sur dix, affirmer qu'il y avait là un fief.

Le compositeur a embrouillé, à la colonne 457, ce que j'ai dit à ce sujet, d'une façon telle qu'il faut rectifier ; *de Gourgues dit que salle vient du germain sala* (*alors que ce mot est roman*) *et est ainsi appelé dans Du Cange: sala, palatium, castrum, curtis. Ainsi, ce que je dis de salle, etc..*

LA COUSSIÈRE.

—

Blondel de Néel (XLI, 334). — A ce propos, voici, pour l'orthographe, un petit renseignement : Je possède trois mémoires : pour le comte de Mailly (1741-42) contre les syndics des créanciers du marquis de *Néelle* ; état du produit des biens du marquis de *Néelle* ; pour les syndics et créanciers du marquis de *Néelle*, contre le marquis de *Néelle*. C. D'H.

—

Fresques reportées sur toile (XLI, 335, 411, 507). — Elles sont nombreuses

en Italie, dans les musées et les églises. Le reportage sur toile présente de graves inconvénients : il est, sauf de rares exceptions, à peu près abandonné. On préfère, lorsque la chose est possible, lever la fresque avec son enduit et même détacher la partie du mur sur laquelle elle est peinte.

Contrairement à ce qu'on croit, les fresques du musée du Louvre, l'une de Botticelli, l'autre de ses élèves, n'ont pas été reportées sur toile, mais levées avec l'enduit.

J'ai traité cette question, ainsi que le nettoyage des fresques, dans la *Revue de l'art chrétien*, n° de mai 1898 et de mai 1899. GERSPACH.

—

Le général Ramel (XLI, 378, 460). — Son ouvrage si curieux est intitulé : *Journal de l'adjudant général Ramel*, commandant de la garde du corps législatif, l'un des déportés à la Guyane après le 18 fructidor.

Je possède cet ouvrage et le tiens à la disposition de nos ophélètes, avec le plus grand plaisir, si cela peut les intéresser. (J'ai fait relier cet ouvrage, dans le style de l'époque).

La 2e édition, augmentée de 12 notes, qui ne se trouvaient pas dans la première, a été publiée à Londres en 1799, en français ; et c'est celle-là que je possède. Elle est ornée d'un grand médaillon qui représente Barthélemy en grand costume.

On y a encarté un extrait du livre rouge *manuscrit*, où se trouve un document extrêmement important, du plus vif intérêt pour nous tous.

Que l'on en juge par cet extrait :

MIRABEAU (COMTE DE), LITTÉRATEUR, (200.000 livres).

1° En 1776, 5.000 livres de pension *secrette*, pour avoir vendu au gouvernement le manuscrit d'un ouvrage de sa composition, intitulé des *Lettres de cachet*. (1)

2° En 1789, 195.000 livres, *sur sa parole d'honneur de faire avorter les projets de l'Assemblée nationale.*

Dr BOUGON.

(1) Cet ouvrage a été réimprimé depuis et répandu à profusion. Il en a été trouvé six mille exemplaires à la Bastille, qui avaient été saisis par la police. (Note manuscrite originale).

Lettres d'Etienne Baluze (XLI, 384, 512). — Il a paru, dans ces dernières années, une petite plaquette sous ce titre : *Six lettres inédites de Baluze à M. Melon Du Verdier*, publiées avec une introduction et des notes par J. L'Hermitte, archiviste départemental. Tulle, imprimerie Crauffon, 1896. in-8°. C'est un tirage à part du : *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, année 1895, 4e livraison.

Ces six lettres du savant tulliste, dit l'éditeur, se rapportent toutes au premier semestre de 1695, elles ne forment que huit pages, et elles nomment plus de vingt personnes. Elles parlent de faits privés qui accusent les traits du caractère de Baluze, et elles mentionnent des événements publics dont la relation témoigne du zèle réciproque de l'auteur et de ses correspondants à s'instruire.

Ces nouvelles lettres sont donc venues combler, d'une façon très heureuse, l'édition donnée par M. Fage, en 1883, des *Lettres inédites de Baluze à M. Melon Du Verdier*. ADRIEN LUDOLPHE.

—

Le général Michel à Sedan (XLI, 425). — Est-il bien nécessaire de faire la lumière à ce sujet ? Quoi qu'il en soit, et sans que je puisse pourtant répondre d'une façon précise à la question posée par notre collaborateur R. M., qu'il me permette de lui donner quelques indications qui pourront peut-être lui être utiles, et mille pardons si ces indications lui paraissent un peu trop personnelles.

Le général Michel avait pris, le 25 août, le commandement de la division de cavalerie attachée au 1er corps, et ce, en remplacement du général Duhesme, tombé malade, qui dut regagner Paris où il mourut deux jours après. En recherchant avec soin les ordres de marche du 1er corps, dont je n'ai ici que quelques extraits, notre collaborateur pourra savoir exactement où se trouvait la division Michel, le jour de Sedan Je ne crois pourtant pas me tromper en disant que la brigade de Septeuil, qui se trouva à Sedan, faisait partie de cette division dont elle dut être détachée le 30, à Reuilly. Le général Michel devait donc, dans tous les cas, n'avoir avec lui qu'une brigade, et je me vois obligé de rappeler ici certains souvenirs consignés sur mon carnet.

La cavalerie de réserve avait été mise sous les ordres supérieurs du général de

Salignac-Fénelon, pour pouvoir, à un moment donné, la faire agir en masse. C'est une brigade de cuirassiers de cette cavalerie, qui avait chargé à Mouzon, pour permettre au 5me corps débandé de pouvoir se rallier.

Dans la matinée du 1er septembre, toute cette cavalerie, placée sur trois lignes, vint se ranger sous les ordres du général de Fénelon et lui demander des ordres, il était alors de 8. 1/2 à 9 heures du matin. Je reconnus là les généraux de Nansouty, de Béville, Savaresse de Septeuil, Ameil, Bonnemaire, de Vandœuvre, encore un colonel de cuirassiers, de Galliffet, Margueritte, etc., ; mais je n'ai aucun souvenir d'y avoir vu le général Michel, que je connaissais pourtant bien.

C'est alors que le général Margueritte, ayant mis pied à terre près du général Fénelon, et ayant examiné avec sa longue-vue les tirailleurs prussiens qui couvraient le mouvement tournant de leur armée, dit à peu près textuellement ces paroles : « C'est de l'infanterie débandée ; Fénelon, faites-moi soutenir par une brigade, je vais charger là-dessus avec mes chasseurs, et dans une heure je les ramène prisonniers ». Ceci dit, il descendit au galop avec ses chasseurs, et c'est alors qu'eut lieu la première des charges dont on a parlé (Voir, du reste, les témoignages du commandant Révérong, alors lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique et officier d'ordonnance du général Margueritte).

Je reçus alors l'ordre d'aller chercher la brigade de Septeuil pour soutenir ce mouvement, et je lui fis prendre un petit chemin à droite de celui qu'avait pris le général Margueritte, en lui donnant les indications utiles, etc. Cette brigade, comme on le sait, put encore traverser les lignes et échapper au désastre commun. Si le général Michel s'était trouvé avec cette brigade, je l'aurais vu et c'est même à lui que j'aurais transmis l'ordre de faire charger cette brigade qui était sienne.

De Nansouty ne pourra, et pour cause, vous renseigner à cet égard, car il est mort depuis plusieurs années. Il était bien là et je lui ai même serré la main à ce moment. Comment est-il parvenu de l'autre côté des lignes ? c'est ce que je ne lui ai jamais demandé, bien que l'ayant beaucoup connu.

Je puis ajouter que jusqu'à dix heures, tout au moins, il fut possible soit de regagner la route de Mézières, soit la frontière belge. C'est ainsi que M. le sous-lieutenant Ramotowsky, aujourd'hui général, qui avait été envoyé en reconnaissance avec un peloton du 8me chasseurs à cheval, put passer la frontière, ainsi qu'un certain nombre de cavaliers isolés, conduisant des chevaux d'officiers.

Mais, sans aller plus loin et sans réveiller de trop effroyables souvenirs, qu'il me soit permis de dire pourtant que si, à un moment donné, TOUTE cette cavalerie, qu'on promenait de ravin en ravin ou de plateau en plateau, avait été lancée sur l'ennemi, le sort de la bataille aurait pu changer. Cette charge décisive faillit se faire à l'heure propice, et il ne tint guère, si j'ai bon souvenir, qu'à une épée qui ne voulait pas sortir du fourreau, qu'elle n'ait eut lieu ; plus tard, il était trop tard.

LN. G.

***

J'ai été attristé, je l'avoue, de voir poser cette question, qui sent trop la *Débâcle*. Le collaborateur, qui signe R. M, a beau dire : « S'il s'agit, et je l'espère, d'une infâme calomnie », l'esprit est frappé néanmoins de ce qu'il affirme, au début, avoir la preuve de ce qu'il avance, « et il n'y a pas de contestation possible là-dessus ».

Humblement, je conteste le fait, car, si je puis admettre, à la rigueur, qu'un général français ne sache pas où est Avesnes, j'ai peine à croire qu'en arrivant dans une ville quelconque, sans avoir passé de postes douaniers, sans avoir vu de troupes étrangères pour le désarmer, après avoir demandé au maire de le loger avec ses hommes, il pose une question à ce dernier pour savoir s'il est en France et s'il n'est pas en Belgique. Non ! cela est inadmissible et on aura beau invoquer les témoignages de tous les Postiaux et Richebé de la terre, je serai convaincu, — et d'autres avec moi, — qu'ils ont mal entendu, ou que leur mémoire les sert mal.

Les souvenirs de *Nansouty* (et non Mansouty) sont dans la tombe avec ce général, mort depuis plusieurs années.

LA COUSSIÈRE.

Un de nos collaborateurs, en mesure d'être bien instruit, offre de renseigner directement R. M. sur le général Michel et sur sa conduite pendant la guerre contre l'Allemagne.

Facteurs des postes ne sachant pas lire (XLI, 428). — Le cas n'était pas très rare jadis et il m'est arrivé plus d'une fois, d'aider le brave père Mulot, facteur à Luzy, un vieux de la vieille, qui avait été prisonnier sur les pontons anglais, à ranger ses paquets de lettres, suivant le parcours qu'il avait à exécuter; il ne se trompait jamais et ne commettait pas la moindre indiscrétion. Il est vrai que les enveloppes étaient loin d'être uniformes comme aujourd'hui, et mon père Mulot avait sa manière de faire ses remarques qui était pour lui aussi sûre que s'il eût lu l'adresse. Ce qu'on demandait alors aux facteurs, c'était de ne pas trop boire en route et d'avoir de bonnes jambes, car les courses étaient d'une longueur effroyable et les chemins exécrables. Il est vrai que le pauvre piéton, comme on disait alors, n'avait pas à cheminer tous les jours, ce qui eût été impossible, et que la lettre réclame n'existait pas encore.

Ln. G.

—

Le conventionnel Pocholle, son frère et sa sœur (XLI, 428). — Le souvenir de Pocholle, qui fut pourtant un homme de valeur, n'est pas resté très vivant à Dieppe. Les histoires locales ne lui consacrent que des notices assez brèves qui n'en apprennent guère plus sur l'oratorien conventionnel que la biographie de Michaud. Sa descendance parait éteinte. On a pu cependant m'indiquer, comme utile à consulter, une vieille dame, nièce et héritière d'un savant archéologue dieppois, P.-J. Féret, qui fréquenta beaucoup Pocholle, dont il était l'intime ami, et, comme on le verra plus loin, le neveu. Je me suis empressé d'entrer en relations avec elle, et, très aimablement, mon interlocutrice m'a offert le concours de ses souvenirs, malheureusement assez pauvres, et le droit, qui parait devoir être plus fructueux, de puiser à mon gré dans quatre grandes caisses, pleines de manuscrits, de lettres autographes et de documents de toute espèce. J'ai appelé à mon aide, pour cette délicate besogne, le très compétent conservateur du musée et de la bibliothèque de Dieppe, M. Milet, qui s'est déjà quelque peu occupé de Pocholle, et voudrait le faire sortir d'un oubli injustifié. Un premier et très rapide examen du fatras poudreux qui nous était livré, nous a permis de constater que parmi des pièces sans grande importance, se trouvaient égarés des documents tout à fait intéressants, tels que des autographes de la duchesse de Berry, de Béranger, de Rossini, de Pocholle, de son frère, et d'un certain nombre de personnages célèbres de l'empire, de la restauration et du gouvernement de juillet; — des livres de ménage et de compte du siècle dernier, des actes notariés, des manuscrits en prose et en vers, dont il restera à déterminer les auteurs. Les œuvres de Pocholle, dont le confrère X. voudrait retrouver la trace, sont-elles perdues dans cet amas de vieux papiers et sera-t-il possible de les identifier ? Si les découvertes que nous ferons nous paraissent à ce point de vue présenter quelque intérêt, je les ferai succinctement connaître dans une prochaine communication.

Les recherches auxquelles je me suis livré sur les registres paroissiaux des églises de Dieppe, me permettent, en attendant, de répondre à quelques-unes des questions posées par l'*Intermédiaire*.

Le père de Pocholle n'était pas militaire, mais avocat au parlement de Normandie. Il épousa, à Dieppe, le 31 août 1761, étant âgé de 28 ans, Marie-Barbe Vincent, dont il eut 6 enfants :

1° Adélaïde-Marie-Barbe, né le 2 juillet 1762. C'est elle qui épousa, le 19 décembre 1795, étant supérieure de l'hospice général de Dieppe, Ennemond Delisle, lieutenant de la compagnie des canonniers du 77me régiment, demeurant au Pollet de Dieppe;

2° David-Pierre-Gédéon, né le 5 août 1763;

3° Pierre-Pomponne-Amédée, né le 30 septembre 1764. Ce fut le conventionnel. Au moment de la révolution, il était professeur à l'Oratoire de Dieppe ; mais n'avait pas encore reçu la prêtrise. Sous l'empire, et quoiqu'il eût connu assez intimement Bonaparte à l'armée d'Italie, il fut quelque temps mis à l'écart, puis devint secrétaire général du département de la Roër et sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray. Exilé par la restauration comme régicide, il se retira à Bruxelles, où il composa un assez grand nombre d'ouvrages, qui, pour la plupart, sont restés inédits, et que nous espérons retrouver dans les papiers de son neveu. Il mourut à Paris, en 1832. Il n'existe à Dieppe aucune trace de son mariage, et je ne puis, par suite, fournir sur ce point, à X, le moindre renseignement. La lecture

des documents que nous sommes en train d'examiner me permettra peut-être de combler avant peu cette lacune de ces biographies ;

4° Victoire-Félicité, née le 9 juillet 1766;

5° Marie-Madeleine-Sophie, née le 7 janvier 1769. Elle épousa, le 10 janvier 1792, Claude-Jacques-François Féret. C'est de cette union que naquit, le 7 janvier 1794, l'antiquaire dieppois, P.-J. Feret, mort en 1873, dont les travaux archéologiques, encouragés par la duchesse de Berry, firent quelque bruit et le mirent en relations avec les notabilités scientifiques de son temps. Ce sont les papiers de ce savant que nous allons inventorier;

6° Anne-Blanche-Marie, née le 27 avril 1770. HENRI D...S

—

Lamperière (XLI, 429). — Il ne s'agit pas d'une étymologie impliquant le brillant de la *lampe*.

Lamperière, c'est *l'empereur* :

L'en disoit que l'emperiere Farris l'avoit fait chevalier (Joinville).

L'emperière de Rome est mort. (Froissart)

EUMÉE.

—

Coiffeurs parisiens (XLI, 429). — Outre le renvoi indiqué par la rédaction (XXXIII, 408), voir XXXIX, 439, 715. (*Théâtre Feydeau*). P. CORDIER.

—

Famille de Brancas (XLI, 430). — Brancas de Céreste, Louis-Albert, duc, grand d'Espagne, maréchal de camp, ancien chambellan de l'empereur Napoléon Ier, était encore, en 1848, propriétaire du château de Fourdrain, canton de la Fère, arrondissement de Laon. Les Annuaires de l'Aisne indiquent le 8 octobre 1775, comme date de sa naissance. Il avait fait partie du conseil général de ce département, de 1812 à 1816, et figuré parmi les membres de la députation chargée de porter, en 1816, une adresse de ses compatriotes au roi Louis XVIII.

C. H. G.

—

Famille de Falguerolles (XLI, 430, 513). — M. Aigoin de Falguerolle était commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Retiré du service comme colonel d'état-major, il vint habiter son château de Barzy, où il s'occupa moins de ses propres intérêts que de ceux des populations au milieu desquelles il vivait.

Nommé membre du conseil général de l'Aisne en 1852, maire de Barzy en 1854, il remplit avec intelligence et dévouement ces doubles fonctions et les conserva jusqu'à son décès.

M. Aigoin de Falguerolle est mort à Paris, le 13 mars 1859, âgé de 68 ans.

C. H. G.

***

L' « obligeant confrère » est tout trouvé ; c'est moi. — Je suis en position de répondre fort péremptoirement à toutes ou à presque toutes les questions posées sur cette honorable famille, par Jaladieu.

Toutefois, il me permettra de poser la question préalable. — Avons-nous le droit, nous autres chercheurs et curieux, de procéder *coram populo* à l'exposition des vicissitudes d'état d'une famille non historique ?

S'il s'agissait des Montmorency ou des Rohan, ou même des Lezay-Marnésia, ou de toute autre famille ayant marqué dans l'histoire, et préalablement éteinte, comme celles dont je viens d'écrire le nom chevaleresque, il n'y aurait pas de doute au droit de recherche — au moins à mon humble avis ; — mais pour une famille fort honorable, ne prétendant point à une illustration historique, fort loin d'être éteinte, mais au contraire florissante et m'inspirant à moi un intérêt affectueux au moins égal, pour d'autres causes sans doute, à celui qu'a pour elle le confrère J, je ne me reconnais point le droit de la raconter toute vive dans les colonnes — grâces à Dieu, fort répandues — de notre excellent journal. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle tire son origine du mas de Falguerolles, en Cévennes, à l'ouest de La Salle (Gard), et qu'il n'y a guère que quatre générations que cette famille, protestante depuis longtemps, habite le Tarn. Cz.

—

Coupelle (XLI, 430, 513). — Cette expression bretonne a mieux que son équivalent en Haute-Normandie où l'on dit *couplet* (plus exactement *coupelet*), pour désigner la cime des arbres, la crête des toits, le sommet d'une plante. *Coupelle* et *coupelet* sont donc sœur et frère ou

mieux ne font qu'un. Godefroy cite, dans un document de 1344 : « Coupelet du dit arbre » et donne les formes suivantes : *Couplet, coplet, couplait.* C'est un vieux mot français. Voir de Godefroy, son *Dictionnaire de l'ancienne langue française* et de même, de Decorde, son *Dictionnaire du patois du pays de Bray.* DEPPAMI.

* * *

Le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort, nous donne *coupel, couplet* : le haut des arbres, les branches; *couperon, coupet, couplet* : cime, la partie la plus élevée d'une montagne, des arbres ;

Et au mot *couplet* : Haut sommet, faîte d'une montagne. M. Huet le dérive de *cuppa*. Il s'est dit aussi pour le haut de la tête, charnière.

De son côté, Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, dit que le mot *coupelle, couppe* est très usité dans certains pays pour désigner la tête des arbres. V. entre autres *La Haute Normandie.*

Dans la vallée d'Yères la *coupelle* et les racines sont souvent abandonnées aux ouvriers chargés de débiter du bois de travail.

Coupet et *copet* ont le même sens, ainsi que *couplet, coplet, coupelet, couplait, copel, coupel* et *copeau* ou *coupeau.*

Le *Lexique des mots de la basse latinité* indique comme origine le mot *copa, rami arborum*, branchages.

Avant lui, le *Dictionnaire de Ducange* citait le mot *coppa, couppe*, avec la signification de *coesio, cædere*, couper. Ce qui se rapporte aux branches d'arbres, et par extension à la cîme des arbres en particulier, et à toute espèce de cîme, de sommet, en général. JEAN DE LOCHÈRE.

* * *

Coupeau désigne le sommet d'une montagne (vieux mot).

A Zuytkerque, on dit, pour le sommet d'un arbre, le *coupellet* que l'on prononce *coup'let.*

La *coupelle* d'un arbre ne viendrait-elle pas, comme le coupelet, du vieux mot coupeau, étendu, par le sens, du sommet d'une montagne au sommet d'un arbre ? HOLOPHERNE.

—

Fabrique de papier de Canson (XLI, 430). — *Les moulins à papiers de Victulon*, qui appartenaient à la maison de Boulieu d'Annonay, furent vendus, en 1670, par Louis de Boulieu, seigneur de Charlieu, à Barthélemy Crottier, sieur des Murets, avocat au parlement.

Ce dernier les revendit, le 12 mars 1689, à Antoine Chelles, qui les tenait en location, et les légua, à sa mort, à l'un de ses gendres Raymond Montgolfier qui, à son tour, eut pour héritier son fils aîné Pierre.

Le 16 mai 1774, Pierre fit, par contrat de mariage, donation de la manufacture de Victulon à son fils Etienne-Jacques, l'un des inventeurs des aérostats qui, après avoir été élève du célèbre Soufflot, avait exercé, pendant quelque temps, la profession d'architecte à Paris. Il introduisit à Victulon des méthodes nouvelles pour fabriquer le papier, et notamment le papier à dessin, comme le témoignent les rapports et mémoires très intéressants qu'il a laissés.

Les papiers à dessin portaient alors la marque : *Montgolfier.* Le 22 septembre 1796, Etienne associa son gendre Barthélemy Barou Canson, qui s'adjoignit son frère James, le 23 octobre 1801, mais la marque *Canson frères* ne fut substituée à celle *Montgolfier*, que par un acte de société, en date du 1er août 1809.

Cette marque a été, depuis lors, modifiée à deux reprises :

1er janvier 1861 : Canson et Montgolfier.

27 décembre 1880 : Ancienne manufacture Canson et Montgolfier, qui est celle que portent encore aujourd'hui les papiers à dessin Canson. LÉON ROSTAING.

—

Vases de résonnance (XLI, 431). — L'usage de vases ou de cylindres en terre fut assez fréquent dans la construction des voûtes. On en trouve de nombreux exemples dans les monuments de l'Italie. En France, dans certains édifices des XIe et XIIe siècles, on en a aussi rencontré. Quelle était leur destination ? Les uns ont dit que c'était pour rendre les monuments plus sonores ; les autres, pour donner plus de légèreté à la construction. Cette dernière opinion paraît plus vraisemblable à certains auteurs, puisqu'on a constaté la présence de ces singuliers vases ou cylindres dans des cintres de portes.

L'église de *Blosseville-ès-Plains*, canton de Saint-Valery-en-Caux, dédiée à saint Lezin, évêque de Bourges, est remarquable

par les superbes vitraux qu'elle possède. Elle est à trois nefs, avec chevet à trois pans, et fut entièrement construite en grès au XVIe siècle, sous la direction et le patronage de messire Jehan de Saint-Mards, vicomte héréditaire de Blosseville, capitaine de la côte normande et l'un des directeurs des travaux de construction du Hâvre (1516-1517). — Le baptistère de l'église porte la date de « MIL V^{cc} XIIII » (1514).

D'après M l'abbé Cochet, (*Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, p. 533), l'église renferme des *poteries acoustiques dans la voûte du clocher et les murs de la nef, qui rendent, dit-on, l'église très sonore.* CAM.

***

Il existe au musée de Troyes (*Catalogue de l'archéologie monumentale*, n°s 895 à 898) quatre vases « acoustiques », dont deux proviennent des voûtes de l'église Saint-Jean. Ils ont été étudiés par M. l'abbé Coffinet, dans une *Note sur deux poteries acoustiques*, insérée dans les *Mémoires de la société académique de l'Aube*, 1866, p. 71 à 75.

Voir aussi *Congrès archéologique de France*, t. LII, Montbrison.

On signale de ces vases notamment à Montivilliers et à Nérondes.

LOUIS MORIN.

***

On lit dans le *Bulletin de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, tome XII, page 242, la note suivante :

M. Garnier (Louis), architecte, inspecteur des édifices diocésains, à Laval, présente à la Commission un vase acoustique trouvé dans le grand arc de l'église de la Chapelle-Rainsoin, qu'il restaure. Il y en avait cinq, empâtés dans la maçonnerie, du XIIe siècle, peut-être même du siècle précédent. On trouvait d'ailleurs, quoique assez rarement (notamment dans l'église du Pas, récemment démolie) des exemples de ces vases. Les Romains s'en servaient dans leurs théâtres et les plaçaient entre les diverses précinctions. Vitruve en parle dans son *Traité d'architecture*.

L'un de ces vases a été donné au musée de Laval.

GROSSE-DUPERRON.

L'*Illustration* a publié — avant 1860 ! — un article, accompagné de dessins, sur une aire romaine formée de nombreux vases renversés et recouverts de terre, destinés à rendre harmonieux le bruit des fléaux frappant le sol en cadence.

***

Cette question de vases de résonnance, ou, si l'on veut, de moyens acoustiques dans les édifices, est déjà ancienne dans le monde savant. Elle fut suscitée en France, vers 1862, par des architectes scandinaves et russes qui avaient trouvé des exemples dans leurs pays. Didron la mit en quelque sorte à l'ordre du jour, en 1863, en parlant de cornets en terre cuite trouvés, en 1842, dans une église d'Arles, du XIIIe siècle, et en donnant un texte messin de 1432, prouvant un usage assez répandu.

Le savant abbé Cochet, qui avait rencontré çà et là de cette poterie étrange pendant 30 années d'études ecclésiologiques en Haute-Normandie, résuma, à son tour, les connaissances acquises sur cet intéressant sujet, dans une note documentée avec dessins à l'appui.

Voir Didron. *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 294-97, année 1862 ; abbé Cochet. *Note sur les poteries acoustiques dans nos églises*, 1862-63, et encore le *Magasin pittoresque*, 32e année, p. 23. DEPPAMI.

—

Statue de saint Julien à Troyes (XLI, 431). — P. L. demande dans quelle église se trouve cette statue et à qui on pourrait s'adresser pour en avoir la photographie ?

Ne serait-elle pas dans l'église de Sancey-Saint-Julien, à 5 kilomètres en amont de Troyes, sur la rive gauche de la Seine ?

Le journal l'*Aube*, du 29 avril 1865, publiait un article signé J.-P. Finot, ancien chef d'institution à Troyes, intitulé : *La verrière de Saint-Julien près Troyes*, où il est dit :

Le porche est entièrement couvert de peintures murales rehaussées de moulures, de rosaces et de fleurons dorés. La porte à linteau surbaissé, réellement du XVIe siècle, est décorée en harmonie avec le porche et au milieu du tympan *se montre la statue pédestre du saint patron.*

L'auteur annonce, pour paraître « prochainement », une monographie de l'église préparée par plus habile que lui (*sic*). Peut-être a-t-elle été insérée à l'*Annuaire de l'Aube* qui a publié nombre de monographies de J.-P. Finot, sur les édifices de Troyes, ses portes, ses églises, ses chapelles et sur leurs verrières.

Nous supposons que la monographie de l'église annoncée par J.-P. Finot, pour-

rait bien être l'œuvre de M. Albert Babeau, auteur de tant de travaux intéressants sur Troyes et le département de l'Aube. Voici une source à laquelle le confrère P. L. ne remonterait pas inutilement, croyons-nous. Qu'il fouille donc l'*Annuaire de l'Aube* où nous avons trouvé l'article si précieux de M. Albert Babeau sur le *Théâtre de l'ancien collège de Troyes*.

Et puisque nous avons nommé M. Albert Babeau, rappelons que c'est à lui que les Parisiens de Paris, vrais amis de la grande ville, sont redevables du charmant livre *Paris en 1789*.

ÉDOUARD PÉLICIER.

—

Famille de Bentinck (XLI, 432, 514). — Il existe une généalogie complète de la famille de Bentinck, en Hollande, antérieure à celle publiée dans l'*Almanach de Gotha*, de 1848. H. A. D. la trouvera dans *Burke's Peerage*, pour 1899, sous le nom de Portland, pages 1179 et 80. Si le Burke's Peerage n'est pas à la Bibliothèque nationale et si H A. D le désire, je serais très heureux de copier la généalogie des Bentinck et de l'envoyer à l'*Intermédiaire*.

C. BOUVIER.

—

Les éditeurs, s'il vous plaît (XLI, 434).

a) PICAVET, *Galilée, destructeur de la scolastique et fondateur de la philosophie scientifique*, par M. Picavet, — maître des conférences à l'Ecole des Hautes Etudes.

Cette conférence est publiée dans *Conférences de la Société d'études italiennes* (pages 113 et suivantes) réunies par Gustave Guenard. Paris, librairie Thorin fils, Albert Fontemoing, successeur, 4, rue Le Goff, 1895.

b) RENOUVIER, *Uchronie*, l'utopie dans l'histoire, par Renouvier (Charles-Bernard). Esquisse historique apocryphe du développement de la civilisation européenne, tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être. — Paris, Bureau de la *Critique philosophique*, 54, rue de Seine, 1876.

Je regrette de n'avoir rien pu trouver sur LÉVY-BRUEL.

C. BOUVIER.

—

Un arbre de mort (XLI, 435, 516). — Le fait est malheureusement parfaitement exact. L'enfant appartenait à une famille aussi connue qu'honorable, en séjour à Versailles ; je ne me souviens pas exactement du nom, mais peut-être vaut-il mieux ne le pas citer.

Jouant dans un jardin, où aucun danger n'était présumable, la bonne de l'enfant n'avait pas surveillé ce qu'elle faisait ; elle avait sucé des pousses d'if ou peut-être mangé des baies rouges de cet arbre, et lorsqu'on intervint, il était trop tard. Des personnes de ma famille connaissaient les infortunés parents ; c'est par elles que j'ai eu ces détails.

L'événement a eu lieu, il y a deux ans environ. — J'avais toujours entendu parler de la toxicité de l'if et en ai tenu mes enfants loin ; du reste le lierre, si modeste, est un terrible poison, et tant d'autres plantes, qu'il en faut rester, aux choux et aux épinards — et encore ?...

CZ.

*
* *

Voir Larousse. En tout cas, je lis dans le *Réveil Agricole* du 18 février 1900, page 100 :

Des empoisonnements le plus souvent mortels se produisent de temps à autre qui enseignent à leurs dépens, aux propriétaires qui l'ignorent, les propriétés malfaisantes des feuilles de l'if....Les anciens l'exagéraient même et professaient à son égard une salutaire terreur ; ils croyaient son ombre mortelle.... C'était trop lui accorder ; l'observation et l'expérience réunies ont démontré que si son ombrage est sans danger, ses feuilles, par contre, constituent un poison des plus violents pour toutes les bêtes de la ferme et plus particulièrement pour les chevaux, ânes et mulets que leur instinct n'avertit pas et qui les mangent volontiers.... Tout dernièrement, à la gare de Pierreffitte, deux chevaux ont été victimes de cette imprudence. Le conducteur, pour faire plus facilement son chargement, les dételle et les attache à la haie de clôture de la gare, les chevaux se mirent à brouter les feuilles des arbustes et mangèrent de l'if. Le chargement terminé, les chevaux sont remis à la voiture et ne vont pas plus loin de trois kilomètres, ils tombent foudroyés....

Mon expérience personnelle me permet d'affirmer que l'ombre de l'if n'est nullement dangereuse. J'ai souvent fait la sieste à l'ombre d'un if magnifique et je n'ai pas été incommodé.

E.

—

Les « Ex-Libris » (XLI, 436, 518). — L'ex-libris en question est celui de M. Charles Mehl, éditeur et fondateur du *Bibliographe alsacien*.

J.-C. WIGG

*
* *

Le sixain cité est de Colletet. Ch. M.,

dans son ex-libris, ne faisait que le citer... sans nom d'auteur.

LOTUS-SAHIB,

***

Ch. M. ne serait-il pas tout simplement Charles Monselet ?

Je croyais que les vers étaient attribués à Thomas Gueulette.

A qui ceux-ci, bien plus connus encore, dont plus d'un d'entre nous, hélas ! a pu vérifier le pessimisme pratique ?

Tel est le triste sort de tout livre prêté
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Cz.

—

Le mot chevance (XLI, 474). — *Dictionnaire de Trévoux* (1752) Vieux mot et hors d'usage, qui signifiait autrefois le bien d'une personne.

De haut scavoir le Ciel ne m'a doté
Mais d'Apollon je scai toucher la lyre
Grosse *chevance* oncques ne m'a tenté
Et peu de bien a de quoi me suffire. R.

MUSSY.

***

La Fontaine a plusieurs fois employé le mot *chevance*, dans le sens de richesse, propriété. Exemples :

Et rendre sa *chevance* à lui-même sacrée. (Fable 20 du IV° livre)

En leurs greniers le blé, dans leurs caves les vins :

Tout en crève : comment ranger cette *chevance* ? (Fable 6 du IV° livre).

V. A. T.

***

Chevance : Bien, faculté, héritage, possession, ruse, expérience, richesse, bonne fortune. *Faire chevance* : Gagner, amasser des richesses ;en bas latin, *cabentia, chevancia* : (*Dict. de Roquefort. Gloss. de la langue romane*) — Voir aussi : *Littré* V° *Chevance*.

P. CORDIER.

HENRI TAUSIN *Même réponse*.

—

Epoisses (XLI, 474). — *Dictionnaire de Trévoux* (1752) Spinsia, ou Spissia. C'était autrefois une maison royale entre Avallon et Semur en Auxois. MUSSY.

—

Prince de C., neveu de la princesse de B (XLI, 475). — C'est Camerata, neveu de la Baniochi. Voir l'*Aiglon*. Mais Camerata s'est-il suicidé ? (et le général Cornemuse ?) Le suicide a bon dos. C'est comme le choléra en temps d'épidémie, où l'on liquide tant de gens gênants, conjoints, collatéraux, ascendants, descendants. C'est le moment de la grande lessive. On n'a pas besoin d'y regarder à quelques grammes d'arsenic de plus ou de moins. Les temps de la marquise de Brinvilliers et de la comtesse de P... (pour ne pas parler de Mme Lafarge) ne sont pas si loin. M. P.

—

Les perles des moules d'eau douce (XLI, 475). — En effet, quelques mollusques d'eau douce produisent des perles, notamment l'huitre perlière d'eau douce *margaritana margartifera*, qui se trouve dans les torrents de Bavière, de Bohême et de Saxe. Une autre espèce se trouve dans les rivières d'Ecosse. En France, la moule d'eau douce, mulettes des peintres, *unio pictorum*, produit aussi des perles. Celles venant de la Loire et du Rhin étaient les plus estimées. Celles qu'on trouve ordinairement sont des petites perles appelées grains de perles. Accidentellement, on en trouve de plus grosses, qu'au XVIIe siècle on vendait comme perles fines, mais les joailliers ne s'y trompent pas, et toutes ces perles étant sans valeur, l'industrie de cette pêche s'est perdue presque complètement.

Les perles d'eau douce ne sont, d'après certains auteurs, que des perles de nacre, n'ayant pas la même composition physique que les perles fines.

Il n'est pas rare de rencontrer quelques-unes de ces petites perles dans les huitres des côtes de la Manche.

MARTELLIÈRE.

HENRI L. *Réponse analogue*.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI, 475). — Les archives royales d'Angleterre contiennent de nombreux documents relatifs à la guerre de Cent ans. L'inventaire en a été publié dans les deux ouvrages suivants :

Catalogue des rolles gascons, normans et françois, conservés dans les archives de la tour de Londres. Londres, 2 vol. in-folio, 1743. Table onomastique à la fin de chacun de ces volumes

Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ et cujuscun que generis acta publica inter reges Angliæ et alios*, etc. Londres, 1739-1745, 10 vol. in folio. Table onomastique à la fin du Xe volume.

Pour avoir expédition officielle de ces documents, s'adresser à M. le secrétaire

du *Public, Record office*, chancery Lane, W. C. Londres.

Le prix de ces expéditions est très modéré et elles présentent cette particularité que les abréviations n'y sont pas interprétées.

Th. Courtaux.

—

Le mot de Danton (XLI, 478). — Dans la séance de l'Assemblée du 2 septembre 1792 (matin), Danton, annonçant que la patrie allait être sauvée, et demandant que tous les citoyens qui refuseraient de servir fussent punis de mort, ajoutait :

Le tocsin qui va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (On applaudit.) *Pour les vaincre, Messieurs, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, et la France est sauvée. (Les applaudissements recommencent). (*Moniteur* du 4 septembre 1792, p. 1051, col. 2.)

(*Musée de la conversation* par R. Alexandre p. 31).

P. c. c. P. Cordier.

—

Eschiffre ou echiffre (XLI, 480). — *Echiffre*, d'après les traités et dict. d'architecture, est ainsi défini : « mur qui « supporte l'extrémité des marches d'un « escalier et en soutient la charpente. Le « même nom s'applique à la charpente « qui comprend les limons, les patins et « les rampes ». L'ancien mot français était *eschif*, *eschive*. Du Cange indique déjà l'expression *eschiffre* comme employée par les architectes. On trouve dans ce sens, car le mot est employé aussi dans celui de *guérite*, un texte de 1363. « Comme de « nouvel en la forteresse de la ville de « Montsanion soient cheuz et ruinés deux « pans de mur ensemble les *eschiffes* qui « sus étoient ». Puis dans une lettre de Marguerite de Bavière, en 1454 : « Portes, barrières, eschaffaus et *eschiffes*, ». Du Cange le dérive de *schiffa*, avec cette définition : « murus scalarum basis quo tota « illarum moles sustinetur ». L'origine de ce mot parait germanique, c'est le haut allemand *skif* qui a donné, d'autre part, *esquif*. L'allemand et l'anglais *shif et ship*, bateau : le grec *scapfô*, *creuser* ; l'allemand *schafen* ; anglais *shape*, au propre *travailler*, *sculpter*, au figuré *donner la forme*, *créer*, remontent à la même racine. Au surplus, pour ce dernier mot, la Genèse a employé le mot *Bara* qui signifie également, au propre, *tailler*, *sculpter*, pour exprimer l'idée de *création* au figuré.

Paul Argelès.

***

Eschif, nom que l'on donnait, au moyen âge, à une petite fortification saillante sur un mur d'enceinte, et destinée, soit à défendre les approches d'une porte, soit à enfiler un fossé. (*Dict. Dezobry et Bachelet à Belles lettres et Beaux arts.*

P. Cordier.

—

Surintendants et contrôleurs des finances (XLI, 482). — D'après Quérard, t. VII, col. 1030, l'auteur du livre serait Adrien Richer. G. O. B.

—

Académie de Goncourt (XLI, 484). — Au commencement de ce mois, la 1ère chambre de la cour d'appel a validé les dispositions testamentaires d'Edmond de Goncourt, parmi lesquelles l'*Académie de Goncourt*. Les héritiers naturels ont été déboutés. « Ils interviendront, sans doute, dit la *Revue Biblio-Iconographique*, lorsque les représentants de l'*Académie des dix* demanderont au Conseil d'Etat de reconnaitre leur nouvelle Société. A ce moment, le Conseil d'Etat, comme le veut un usage constant, accorderait aux parents naturels, exhérédés, l'allocation d'un cinquième ou d'un sixième de la fortune du défunt. De sorte que de cette fortune, estimée à 1.500.000 fr. il resterait 1.200.000 francs pour créer et faire vivre l'académie nouvelle. Somme insuffisante qui, sans legs nouveaux et accumulation de rentes, ne permettrait pas au rève des de Goncourt de devenir une réalité, et à leur académie de fonctionner régulièrement « avant une douzaine d'années ». Cette déclaration est de M. Léon Hennique, on en comprend toute la gravité et elle se passe de commentaires

Georges.

—

Journal des Dix-huit (XLI, 484). — Ce fut le sous-titre, durant ses vingt-cinq premiers numéros (27 germinal-21 floréal an V), du *Thé*, journal *contre*-révolutionnaire de Bertin d'Antilly. Peut-être eut-il des collaborateurs, mais il est tout à fait chimérique de lui en chercher dix-sept. Il n'est pas besoin d'appuyer sur la valeur cabalistique attachée alors au chiffre 18 par les royalistes G. I.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Lettres du duc de Reichstadt. — La *Revue Bleue* vient de publier quelques lettres du jeune duc qui ne donnent pas du tout la même idée de l'état d'âme prêté par M. Rostand au héros de sa pièce. Il ne fait guère l'effet, dans cette correspondance, d'un aiglon qui se débat ; ses ravisseurs l'ont si parfaitement apprivoisé que la moindre gracieuseté, un grade de capitaine, gonfle de joie le cœur du roi de Rome. Cette petite cervelle n'a pas gardé le souvenir du soleil qui se pencha sur son berceau. Même déformée au point de comparer le capitulard d'Ulm au vainqueur d'Austerlitz. Voici un extrait de la lettre écrite par le duc le 12 novembre 1828, (il avait alors dix-huit ans !) au comte Neipperg, l'amant, puis le mari de sa mère :

Vienne, ce 11 novembre 1828.

Mon général,

... La mort du général Mack vous aura sans doute affligé. Il était déjà bien faible lorsque je le vis à mon retour de Salzbourg. Les services signalés qu'il a rendus m'ont inspiré autant d'estime que son infortune ; et j'avoue que je trouve quelque analogie entre son sort et celui de feu mon père, quoique dans des positions fort différentes. Tous deux, jadis couverts de gloire et abandonnés par la fortune, ont terminé leur carrière dans l'obscurité ; mais ils furent respectés même dans cet abaissement, parce qu'ils s'étaient fait respecter dans leur grandeur.

Et qu'on nous parle maintenant du drame *historique* !

—

Une lettre ignorée de Châteaubriand relative à la duchesse de Berry. — En faisant des recherches pour notre *Cabinet secret de l'Histoire*, nous avons eu la bonne fortune de retrouver, dans le n° du *Temps*, portant la date du 5 août 1832, la belle lettre suivante, envoyée par Châteaubriand à un journaliste. La représentation de la *Duchesse de Berry* à l'Ambigu, donnera un regain d'actualité à ce document qui nous paraît avoir un réel intérêt. Dr A. C.

Paris, 3 août 1832.

Monsieur,

Je n'ai jamais écrit à Mme la duchesse de Berry la lettre citée par le journal anglais le *Globe*, (1) et dont vous avez donné la traduction dans votre numéro du 3 août. Il est vrai que j'ai dit à peu près ce qu'on me fait écrire dans le prétendu billet. J'ai dit que ce qui pourrait arriver de plus funeste à la petite-fille de Henri IV serait d'être *prise*, *jugée*, *condamnée et grâciée*. Je ne connais point d'outrage plus sanglant qu'un pardon. Quand la princesse proscrite était encore en Italie, j'eus l'honneur de lui adresser une longue lettre qui ne lui est pas parvenue. Au reste, monsieur, je ne suis pas de ceux qui, après l'événement accompli, lorsque les résultats de cet événement ont été malheureux, se retranchent dans la vantardise d'un lâche : *Je vous l'avais bien dit*. Je ne renie rien de l'adversité, et j'admire le courage. Mme la duchesse de Berry a été mal, très mal conseillée ; mais de Massa elle voyait l'île d'Elbe : la tentation et le souvenir étaient grands. Héroïque mère, elle est partie de son exil comme le maître et le prisonnier de l'Europe sortit du sien : lui, tout armé de sa gloire, elle, n'ayant pour défense que ses malheurs ; lui, pour revendiquer son propre sceptre, elle, pour réclamer la couronne d'un fils. Tous deux furent trompés et se trompèrent peut-être ; mais leurs *cent jours* vivront. Je n'en dirai pas autant des deux années de ce pouvoir qui n'a encore cherché ses champs de bataille qu'au cloître Saint-Méry et à la place de Grève.

J'ai l'honneur, etc. CHATEAUBRIAND.

—

Une seule phrase en trois pages. — Dans *la Villa Palmieri*, le 7me (par ordre chronologique) des 29 volumes qui forment la série des *Impressions de Voyage* de Dumas, nous relevons la plus longue phrase que nous ayons jamais lue.

A propos de Benvenuto Cellini p. 79. Elle comprend 108 lignes d'une moyenne de 45 lettres.

Elle renferme 68 virgules et 60 points-et-virgules.

On y voit 195 verbes dont la plupart à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent et 122 noms propres !

THÉOPHILE GONSE.

(1) La lettre était adressée par Châteaubriand au *National*, en réponse à un article *de deux lignes*, inséré dans le *Globe* anglais. Pour qui sait combien peu se prodiguait Châteaubriand, surtout dans les dernières années de sa vie, le trait est significatif.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Th. C. — Essomes ou Essommes, abbaye d'Augustins fondée au XIe siècle, dans la Brie champenoise (Aisne), par Hugues, évêque de Soissons. Voir Société historique de Château-Thierry, Mémoires, 1887, 185 : et Notice historique de l'église abbaye d'E. Soissons, 1825. Armoiries inconnues.

Cz. — Nous avons bien, en effet, les deux réponses auxquelles vous faites allusion, mais ce qu'on a voulu connaître, c'est si nous n'en avions pas reçu de nouvelles.

Chéronnet. — Cz accepte votre offre pour trois des quatre ouvrages mentionnés col. 472, savoir : les 1er, 2e et 4e. Si vous êtes en mesure de les lui fournir, nous tenons son adresse à votre disposition.

Madél. — Nous avons dû réserver votre réponse : Armoiries de l'abbaye de M. comme faisant double emploi avec celle parue col. 516.

Un Chercheur. — Jusqu'à preuve du contraire, nous tenons l'étymologie *sic* comme trop fantaisiste pour pouvoir être acceptée.

Dr B. — Mille remerciements pour votre communication au sujet de l'étymologie de Lutèce, mais nous avons le regret de ne pouvoir l'utiliser, du moins pour le moment.

J. C. Wigg. — Nous prenons acte que Rudolphi, bijoutier-joaillier, demeurait, en 1847, rue du Mail, n° 11 ; mais vous voudrez bien comprendre que nous ne pouvons suivre cet artiste dans tous ses déménagements.

Omer Taillebois. — Pétrocore nous envoie le quatrain suivant décoché à certain préfet trop économe, du 2e empire :

> Ladret de Ladre est un diminutif
> Selon l'usage et la grammaire,
> Mais il devient augmentatif
> Quand il précède Lacharrière.

Vous connaissez, sans doute, la jolie épigramme sur Ernest Pascal :

Pascal ! rien de commun que le nom avec [Blaise...

Mais il en est une bien jolie aussi sur l'ancien préfet de la Seine :

Democrate en gants blancs, le séduisant [Poubelle.

que nous pourrons vous communiquer.

Firmin. — Nous ne sommes pas assez dans le secret des dieux pour pouvoir dire quand les divers ministères dépositaires des papiers de Saint-Simon consentiront à permettre leur publication.

Lefebvre. — Les documents versés aux archives départementales de la Seine n'ont pas encore de tables générales. On s'en occupe, mais il faudra du temps

X. B. de M. — Nous prenons bonne note de votre juste réclamation.

C. d'H. — Théophile Gonse regrette infiniment de ne pas avoir de plus amples détails à vous donner, en ce moment du moins.

J. L. L. — Un de nos confrères est disposé à donner les renseignements demandés col. 428, mais il désire auparavant savoir quelle est la personne qui les demande et l'usage que l'on veut en faire.

Paul C. — Grand merci, cher confrère, de votre communication sur la fameuse comtesse Castiglione, mais tout ce qui était à dire a été dit. Regrets de ne pouvoir utiliser.

Léonce de Croisœuil. — Nous transmettons votre lettre à C. de la Benotte.

H. D...s. — Evidemment, et vous avez mille fois raison, on ne devrait jamais laisser dévier la question, trop du moins ; ici, nous avons vu, la courbe était un peu forte ; vous pouvez compter que ce sera fini.

ERRATA

XLI, 433, ligne 7, *1648* et non *1848*.

XLI, 433, ligne 40, au lieu d'Aussay, lire d'Ausfay.

XLI, 437, ligne 9 ; 438, ligne 9, lire Cte de *Sémollé* et non *Semellé*.

XLI, 444, ligne 37, au lieu de teinture, lire tenture.

XLI 444, ligne 47, au lieu de Pillehate, lire Pillehote.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIᵉ Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 7 Avril 1900.

36ᵉ Année

36, rue Laffitte
PARIS

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 877

Téléphone
N° 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

L'homme femme dévoilé. — Le *Temps* du 29 mars 1900, sous la signature G. Lenôtre, nous apprend que le mystère qui entourait la personnalité de Mˡˡᵉ *Savalette de Lange* se trouve dévoilé.

Savalette de Lange père aurait été se fixer, en 1792, à Hambourg, avec sa fille Jenny, et un aventurier qu'il désigne sous l'initiale B. plus une demoiselle Jeanne-Françoise de ...e dont les parents seraient restés en Bretagne. Savalette de Lange et sa fille seraient morts, et Jeanne-Françoise se serait laissé séduire par l'aventurier B. qui aurait même fait d'elle son *gagne-pain*. Revenue en France, Jeanne-Françoise, dont l'oncle aurait été un des chefs les plus en vue de la chouannerie, aurait épousé le comte de R , l'un des hommes les plus influents de la restauration.

Quelle n'aurait pas été sa surprise lorsqu'un jour, en 1815, elle vit apparaître dans son salon son ancien amant, sous un costume de femme. « Je suis Jenny Savalette de Lange ton amie, ne me reconnais tu pas ? » A bon entendeur salut ! Dès lors, Mᵐᵉ la comtesse de R... se voit obligée de protéger l'aventurier. De là le succès et les relations de la pseudo-Savalette Puis, fatiguée de ce rôle, Mᵐᵉ la comtesse de R... se confie à certaines personnes. On écarte l'imposteur qui, inquiet, change de domicile à chaque instant et s'enfuit à Versailles,

Il y a dans tout cela bien des contradictions. D'abord, l'acte de notoriété homologué par le tribunal de la Seine, le 28 novembre 1820, porte que la fausse Savalette est née en 1786, et c'est bien l'homme-femme qu'il vise. Or, cet aventurier, qui aplanit les difficultés à Savalette et à sa fille, en 1792, se procure des passe-ports, frète des embarcations, aurait eu six ans à cette époque. Il en avait au moins vingt-cinq pour être si fertile en expédients et capable de mener une aventure semblable avec tant de maturité. Il serait donc mort en 1858, à quatre-vingt-dix ans, au moins.

Or, tout le monde, à Versailles, pouvait juger que Mˡˡᵉ de Savalette avait, à sa mort, de 72 à 75 ans. Une femme ou un homme de 90 ans ne vit pas seul, comme elle l'a fait jusqu'au dernier moment.

Autre contradiction : elle était à Paris dès 1804, sa correspondance le prouve ; elle était en relations avec le monde impérial, il n'y a pas trace dans ses lettres, d'une comtesse de R... Ces lettres prouvent, sous les différents règnes qui se sont succédé, des relations nombreuses et personnelles, que la prétendue comtesse n'aurait pu rompre qu'en se compromettant aux yeux d'une multitude de gens. Le changement de domicile de Paris pour Versailles, prouve si peu le refroidissement qui se serait produit parmi ses connaissances, à l'instigation de celle-ci, qu'elle a toujours eu la manie du démé-

nagement et qu'on lui compte, à Paris, dans le feu même de ses plus belles relations, quarante-huit changements de domicile, de 1814 à 1854.

On pourrait faire encore bien d'autres objections à la thèse de M Lenôtre. Mais le but de la présente communication est de demander à nos collaborateurs compétents en matière de renseignements de ce genre :

Quelle personnalité M. Lenôtre peut cacher sous le nom de *Jeanne-Françoise née de .....c au château de Br.* en Bretagne, ayant eu un oncle au nombre *des héros cités* de la chouannerie, mariée, au retour des Bourbons, au *comte de R.*, comptant parmi les assidus de la petite cour *ultra-blanche* du pavillon de Marsan, *amie intime* de la *duchesse d'Angoulême* et habitant un vaste hôtel situé *rue de la P.*, dans le quartier du Marais ?

PAUL ARGELÈS.

On trouvera : *Intermédiaire* (XL, 675) les indications relatives à tout ce qui a trait à la question de l'homme-femme « opuscules, journaux, documents authentiques ».

—

Anatole France. — Ses articles dans divers journaux ou revues. — Est-il vrai, comme je l'ai lu dans un catalogue de librairie, qu'Anatole France ait écrit des articles dans la revue *Le Livre*, publiée par Octave Uzanne, de 1880 à 1889 ?

Cette publication ne comportant pas de table des articles par noms d'auteurs, j'ai reculé devant l'obligation de feuilleter les 20 volumes de la collection pour trouver la réponse à ma question.

Quelque confrère obligeant pourrait-il m'instruire à cet égard, sans se livrer lui-même au travail auquel ma paresse n'a pu s'astreindre ?

J'ai pensé souvent aux volumes intéressants qu'on pourrait faire avec tous les articles qu'Anatole France a semés dans les divers périodiques, et les préfaces dont il a émaillé quantité d'ouvrages, publiés notamment par Charavay et Lemerre.

Aussi serai je reconnaissant à toutes les personnes qui voudront bien me signaler les productions de ce délicieux écrivain, parues dans les revues ou journaux *autres* que les suivants, que je connais déjà :

L'Amateur d'autographes, les *Annales politiques et littéraires*, l'*Artiste*, le *Bibliophile français*, le *Chasseur bibliographe*, *Chimère*, *Cosmopolis*, l'*Echo de Paris*, le *Figaro*, la *Gazette bibliographique*, la *Jeune France*, l'*Intermédiaire*, le *Journal officiel*, les *Lettres et les Arts*, la *Plume*, la *République des lettres*, la *Revue alsacienne*, la *Revue de famille*, la *Revue de Paris*, la *Revue du palais*, la *Revue hebdomadaire*, la *Revue illustrée*, la *Revue indépendante*, l'*Univers illustré*.

G CATEL.

—

Ouvrage sur la guerre de Cent ans. — Quel est le meilleur ouvrage traitant uniquement de la terrible guerre, dite de « Cent ans », entre la France et l'Angleterre ?

Il ne s'agit pas du célèbre ouvrage écrit par le chroniqueur contemporain Froissart, mais d'une publication moderne.

AMBROISE TARDIEU

—

La Compagnie hollandaise et la Compagnie des Indes. — Il est souvent question, dans les livres spéciaux du XVIIIe siècle et même du début du XIXe, de ces deux puissantes compagnies. Toutefois, je serais reconnaissant à qui m'indiquerait ce en quoi elles différaient entre elles : leur origine, le lien principal de leurs opérations commerciales, la nature et le résultat de ces opérations.

J'ai cru comprendre que la *Holland Land Company* opérait surtout en Amérique (du Nord), après la guerre de l'indépendance, pour d'immenses achats de terrains répartis ensuite en lots et vendus en détail aux acquéreurs qui se présentaient.

La *Compagnie hollandaise des Indes orientales* doit avoir une origine différente de celle dont je viens de parler. Avait-elle quelques accointances, ou fut-elle rivale de la célèbre *Compagnie des Indes*, qui existe encore, sauf erreur, en Angleterre ? En tous cas, elle existait en 1815-20, le sachant pour des motifs personnels inutiles à rapporter ici. Quelques éclaircissements sur ces deux compagnies hollandaises me seraient agréables autant qu'utiles, et je ne sais à qui les demander, sauf à notre journal.

Cz.

—

Famille Montbel. — Un aimable généalogiste pourrait-il, pour éviter une perte de temps, me dire si le comte de

Montbel, ministre de Charles X, qui, réfugié à Vienne en 1830, écrivit l'histoire du duc de Reichstadt, a laissé des descendants ? CARNET H.

Guillaume-Isidore Baron, comte de Montbel (et non baron, de Montbel comme dit L. Lalanne) a été marié deux fois — si non trois fois ! — Son petit-fils Henri de Montbel, ancien officier aux zouaves pontificaux, habite le Bordelais où il s'est marié. *Réd.*

—

Bible polyglotte éditée par l'abbé Vigouroux. — Notre collaborateur Ardouane cite, dans le numéro 873 de l'*Intermédiaire*, une bible polyglotte en cours de publication. Aurait-il l'extrême obligeance de me faire connaître où et dans quelles conditions on peut souscrire à cet ouvrage ? EL KANTARA.

—

Singulière coutume. — Pourrait-on me dire dans quel pays et à quelle époque une femme se présentait *nue* à la célébration du mariage, afin de mettre ses biens à l'abri des créanciers de l'homme qu'elle épousait ? CHRIST. FÉRENS.

—

Bernard fecit. — Je connais plusieurs portraits à la plume, qui portent la mention *Bernard fecit* et sont datés de 1780 à 1786 ; il s'y trouve un grand nombre de fioritures, pleins et déliés, qui donnent à penser qu'ils sont l'œuvre d'un calligraphe. Qui était ce Bernard ? Ses portraits sont-ils connus ? F. L.

Voir *Intermédiaire* XXXVIII 553.

—

Famille Tardieu de Malessis. — Je désirerais être renseigné, s'il est possible, sur la famille Tardieu de Malessis, et en particulier sur Charles-Antoine Tardieu de Malessis, qui fut guillotiné à Paris, en 1793. D'où cette famille était-elle originaire ? Quels furent ses principaux représentants et quelles étaient ses armes ? SCRUTATOR.

—

Famille Le Noir. — La seigneurie de la Châtre (près de Briare, dans le Loiret) fut possédée au XVIIIe siècle, par Paul-Etienne Le Noir, mort en 1781. Quelle était sa famille ? Depuis quand possédait-elle cette seigneurie ? Quelles étaient ses armes ? M. Le Noir a-t-il laissé des descendants ? Quelles étaient ses alliances ? SCRUTATOR.

—

La Revue d'Edimbourg et Saint-Simon. Quel est l'auteur de l'étude très remarquable intitulée : *Le marquis de Dangeau et le duc de Saint-Simon*, parue dans la *Revue d'Edimbourg*, sous les initiales Th. L., et traduite dans le numéro de mars 1864 de la *Revue Britannique ?* FIRMIN.

—

Nolite mittere margaritas ante porcos. — On lit dans le *Larousse* (vol. 11, page, 1060 ; col. IV.

Son Eminence monseigneur le Cardinal de Bourbon, à la vue de Jacques Coppenole, le chaussetier de Gand, se pencha vers son voisin , l'abbé de Sainte-Geneviève, et lui dit à demi-voix : « Plaisants Ambassadeurs que nous envoie là monsieur l'Archiduc d'Autriche pour nous annoncer madame Marguerite de Bourgogne. — Votre Eminence, répondit l'abbé, perd ses politesses avec ces groins flamands : Margaritas ante porcos. — Dites plutôt, répondit le cardinal, avec un fin sourire, Porcos ante Margarita (des porcs devant Marguerite) » Toute la petite cour en soutane s'extasia sur ce jeu de mots. VICTOR HUGO.

Sans mettre en doute la véracité de cette anecdote racontée par le grand barde, ne s'agirait-il pas de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas (1522-1586) ou de l'autre Marguerite d'Autriche, aussi gouvernante des Pays-Bas (1480-1530) ? V. M.

—

Vernède de Corneillan. — « Pourrait-on me dire : 1° Où est resté un comte Henri Vernède de Corneillan ? 2° Comment se nommait le père de Noë, ou Noël, Vernède, négociant à Nimes, réfugié en Hollande, puis en Suisse, où il doit être mort ? 3° Où était situé le château de Corneillan, et dans quel état se trouve-t-il actuellement ? » V. DESÉGLISES.

—

Trois journaux de province. — J'ai vainement cherché dans les bibliothèques de Paris les journaux suivants, de 1807 à 1814 : la *Feuille de Cambrai*, le *Journal de l'Oise*, les *Petites affiches de Boulogne-sur-Mer*, ou toute autre feuille périodique intéressant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise. Un confrère obligeant pourrait-il me mettre à même de consulter quelques-uns de ces journaux ? JEF.

—

Gérard Débèche. — Ce graveur-ciseleur, le plus fort du XVIIIe siècle, disait naïvement de lui quand on lui marchandait le prix de ses travaux : « Il n'y a qu'un Dieu et qu'un Débèche ». Né à Liège, Débèche vint à Paris vers 1750 et y vécut au moins jusqu'en 1772, époque où il disparait. Jal, à qui nous empruntons ces renseignements, pense que Débèche alla finir ses jours dans son pays natal. Un de nos bons confrères belges ne pourrait-il pas confirmer le fait et nous donner l'acte de décès de ce grand artiste peu connu? ALFRED SAGE.

—

Montagny. — Je possède une médaille en bronze doré représentant Napoléon Ier, avec cette légende : « Hist. de la révolution, de l'empire, de la restauration et de la mon. de 1830, publié par Pourrat frères, à Paris ». Au dos, le retour des cendres, avec Napoléon sur un aigle en apothéose. Signé : Montagny fecit. Connaît-on la vie et les autres œuvres de ce graveur remarquable? NAUROY.

—

« **De Paris à Cadix** ». — A qui sont adressées les lettres de Dumas réunies sous le titre *De Paris à Cadix* et quel est l'homme de lettres, « d'une haute intel« ligence dont l'esprit a résisté à 10 ans «d'Académie, l'urbanité à 15 ans de dé« bats parlementaires, la bienveillance à 5 ou « 6 portefeuilles ministériels» qui procura ce voyage à Dumas. Ce dernier a l'air de beaucoup apprécier le ministre et d'être passablement épris de sa correspondance. — De qui s'agit-il? THÉOPHILE GONSE.

—

Jeton de Georges III. — D'un côté, l'effigie de Georges III, avec la légende : *Georgius III, Dei gratia*. De l'autre, les armes d'Angleterre, avec la légende : *In memory of the good old days, 1768*. Jeton rond (ou pièce de monnaie) en cuivre, de 24 mill. Pourrait-on me dire quel est ce jeton et quelle en est la valeur? P.M.

—

« **Don Quichotte, philosophe** ». — Je serais très désireux d'avoir toutes les indications bibliographiques, noms de l'auteur et de l'éditeur, date de la publication (probablement premières années du siècle) de cet ouvrage que je me rappelle avoir lu dans ma jeunesse. FRED. P.

—

Antony et Monte-Cristo ont-ils existé? — Dans ses impressions de voyage (*De Paris à Cadix*,) t. 1. p. 246, Dumas écrit ces mots :

Beaucoup de personnages à moi, que l'on croit des rêves de mon imagination, ont parlé, ont pensé, ont vécu, parlent, pensent et vivent encore. Et Cervantes a peut-être connu don Quichotte, comme j'ai connu, moi, Antony et Monte-Cristo.

Un de nos aimables collaborateurs peut-il nous renseigner plus amplement sur l'existence de ces deux héros? THÉOPHILE GONSE.

—

Etymologie de caporal. — L'étymologie de capitaine est *caput, capitis*, tête, celui qui est à la tête; mais quelle est l'étymologie de caporal?

Ne serait-ce pas corporal, de *corpus, corporis*, corps, celui qui est à la tête d'un petit corps de troupes?

A ce propos, comment se fait-il qu'on dise toujours 4 hommes et un caporal; alors qu'un caporal, dans notre armée, commande à 20 hommes, 18 et parfois 24 hommes, tantôt plus, tantôt moins? Dr.B.

—

Napoléon Ier et l'argent anglais. — Au dire de Gourgaud, Napoléon affirmait, à Sainte-Hélène, qu'il avait eu, par l'intermédiaire de banquiers anglais, les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses de la guerre en 1815. D'ailleurs, divers historiens ont également prétendu que le retour de l'île d'Elbe avait été favorisé par la Grande-Bretagne, pour en finir au plus vite avec son irréconciliable ennemi. C'était, en tout cas, jouer gros jeu. Mais si, réellement, l'Angleterre fut la complice, à bon escient, de l'évasion de l'île d'Elbe, la version de Napoléon, sur la provenance des fonds qui lui permirent de partir en guerre, devient plus admissible. Seulement, quelle créance faut-il ajouter à cette double manifestation du machiavélisme anglais? H QUINNET.

—

Chapeau ferré. — J'ai lu quelque part (?) que la coiffure du gendarme est nommée « chapeau ferré ». D'où vient cette appellation? Est-elle usitée? ALFRED SAGE.

Gatis, gâteau. — Il y a quelques années, (une « soixantaine » environ !) à Saint-Affrique (Aveyron), un restaurateur, nommé Anglade, dont la maison s'ouvrait en face de la porte de la sacristie de l'église, fabriquait, pour le plus grand plaisir des gourmets du lieu, une sorte de gâteau nommé *gatis*. Ce mets consistait en fromage de Roquefort (on sait que ce lieu est voisin de Saint-Affrique) pétri avec de la pâte à faire le pain et cuit au four de boulanger. C'était, dit-on, délicieux. La fabrication du gatis continue-t-elle toujours ?.... HODGE.

—

Familles de la marquise de Pompadour et de la comtesse du Barry. — Existe-t-il, soit en France, soit à l'étranger, des descendants de ces familles ? RIP-RAP.

—

Talma. — Prière de me renseigner sur les descendants du grand Talma. Quels parents laissait-il après sa mort ? A-t-il eu des enfants de sa seconde femme, Mlle Vanhove ? Jal n'en parle pas dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire*.

JEAN DE LOCHÈRE.

—

Monnaie d'or. — J'ai entre les mains une pièce d'or de 22 millim. de diamètre, portant sur face un guerrier armé tenant des foudres de la main gauche ; de chaque côté, la date (coupée par le personnage) 1769 et autour PAR. CRES. HOL. CONCORDIA, RES. — A l'avers, dans un cartouche carré :

MO:ORD
PROVIN
FOEDER
BELGAP
LEGIMD.

Cette pièce a été trouvée en face de Smyrne, dans les restes d'un bâtiment depuis longtemps enseveli sous les eaux. Quelle peut-être sa valeur historique ? A quelle occasion fut-elle frappée ?

ARCH. CAP.

—

Charpy de Sainte-Croix (Nicolas). — Où trouverai-je quelques renseignements sur ce personnage : chenapan, dit-on, puis dévot, auteur de livres mystiques et prophétiques ? Inutile de me renvoyer à la *Biographie universelle* ou à *Moreri*, je sais ce que disent ces auteurs et je voudrais quelque chose de plus complet. Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui savent tout et le reste, ne pourront manquer de me renseigner.

ARCH. CAP.

—

Archevêques de Burgos. — Je serais très reconnaissant au savant confrère qui pourrait m'indiquer quels ont été les archevêques de Burgos, de 1660 au milieu du XVIIIe siècle.

JEAN DE LOCHÈRE.

—

Une médaille anglaise. — Je possède une fort belle médaille anglaise représentant sept jeunes femmes charmantes, aux pieds desquelles est couché le lion britannique, avec cette signature : « D. Maclise R. A. des. Léonard G. Wyon fec. ». Au revers : une couronne de lauriers avec ces mots : « 1862 Londini. Honoris causa. L. G. Wyon fec. » Sur la tranche : « Ferret brothers. Class. III. » C'est évidemment une médaille d'exposition. Pourrait-on dire si les auteurs de cette pièce charmante ont fait autre chose, et quoi ?

NAUROY.

—

Lieutenant du premier chirurgien du roi. — Dans un acte de décès de l'année 1766, que j'ai sous les yeux, le personnage décédé est qualifié lieutenant du premier chirurgien du roi. Sait-on quelles étaient les attributions de cette fonction qui obligeait le titulaire à s'adjoindre un greffier ? Etait-elle élective ou vénale ?

PAUL PINSON.

—

Bouginier. — A-t-il laissé une œuvre ? D'où venait-il ? Quand est-il né ? Quand est-il mort ?

*
* *

Hellen peintre. Emile Gallé, de Nancy, artiste en verre. — Prière aux bons ophélètes de me faire savoir ce qu'ils savent sur ces deux artistes ; notamment la date et le lieu de leur naissance.

*
* *

Jean Geoffroy. Dumas de Champvallier. — L'artiste Jean Geoffroy, né en 1853, et le député Dumas de Champvallier vivent-ils encore ?

A. G. C.

Jean Goujon, sculpteur sur bois. — Cet artiste a-t-il produit quelques œuvres artistiques comme sculptures sur bois, pour meubles ou panneaux ?

Pourrait-on nous en indiquer un certain nombre ?

—

Le siècle et la centième année. — Dans son numéro du 7 février 1900, le journal l'*Est républicain* écrit :

Un de nos lecteurs nous adresse l'explication suivante, qui ne rouvre pas la grande querelle du XIX° et du XX° siècle, mais qui la fait comprendre :

« Sur la question du XIX° et du XX° siècle, la discussion est close, c'est entendu. Mais s'est-on demandé d'où vient la divergence de vues des Français et des Allemands sur la question ? Voici :

L'expression allemande *jahrhundert* que les dictionnaires traduisent en français par le mot « siècle », bien qu'exprimant la même idée, ne signifie pas exactement la même chose. Littéralement, *jahrhundert* veut dire « année centaine ».Le XIX° *jahrhundert* en Allemagne, veut dire l'année centaine 19. Ils sont donc dans le vrai quand ils prétendent être entrés, le 1er janvier dernier, dans l'année centaine 19°, alors qu'hier encore, ils étaient dans l'année centaine 18° — G. H. »

Que pense-t-on à l'*Intermédiaire* de cette explication sur l'origine de la question ?

YSEM.

—

Oncle d'Amérique. — A quelle époque remonte cette expression ? Comment a-t-elle pris naissance ?

En 1855, Henri Mürger écrivait dans les *Buveurs d'eau* :

Tous les gens de talent ne sont-ils pas les neveux de cet éternel oncle du Mexique qui s'appelle l'avenir ?

Est ce que l'oncle du Mexique de Mürger serait un autre personnage que l'oncle d'Amérique ? YSEM.

—

Les langues sont les archives des peuples..... — Je désirerais savoir qui a dit : « Les langues sont les archives des peuples qui n'ont pas d'histoires ».

DARON.

—

Lilatier. — Dans une chronique sur « l'incomparable Sarah », qu'a publiée le *Figaro* (n° du 15 mars dernier) sous la signature Jules Huret, se trouve cette phrase :

Le parc était fleuri de ces admirables lilas dont la couleur, etc., etc... J'abaissais vers ma compagne les branches touffues du *lilatier*...

Ni Littré et ses suppléments, ni Bescherelle ne donnent le mot *lilatier*. Peut-on me dire si les manuels de botanique l'ont employé, ou si M. Huret en est l'inventeur ?

Et, dans ce dernier cas, s'il m'est loisible de dire un *seringatier*, pour désigner l'arbuste qui porte les fleurs de seringat ?

ALBIN BODY.

—

La comtesse de Lesbos. — Pourrais-je savoir quel est l'auteur qui se cache sous ce pseudonyme ? Je sais que ses initiales sont E. D. G.

—

Chapeau de Triomphe.— Des Prez (Montargis) portent en leurs armes : *3 trèfles d'or en champ d'azur avec un chapeau de Triomphe* qui sont les anciennes armes de la maison de Montpezard. (dom Morin, p. 816).

Jean II Lagonz, maître-peintre à Angers, eut à fournir, pour la réception du roi Henri IV, en 1598, deux armoiries de France et de Navarre *d'or fin, enrichi de deux ordres et chacune d'un chapeau de triomphe.* (*Dictre de Maine-et-Loire*, p. 437). J'ai vainement cherché ce meuble ou ce timbre dans Paillot, Grandmaison, Magny, etc. au chapitre des chapeaux. Ce serait faire injure gratuite aux très savants spécialistes de l'*Intermédiaire* que de ne pas attendre d'eux un dessin ou la description du chapeau de Triomphe. L. B.

—

Le patriote Palloy et son ode à Napoléon et à Marie-Louise en 1811. — Le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1878 (XI, 394) porte ceci : « Dans les hommages poétiques à L. L. M. M. Imp. et Roy, sur la naissance de S. M. le Roi de Rome (Paris, impr. de Prudhomme fils, 1811), aux pages 79-81, figure une ode (la 15° du recueil), par M. Palloy ».

J'ai sous les yeux cette édition, et elle ne contient point l'ode en question. Comme on n'y trouve pas davantage celle de Casimir Delavigne, tandis qu'elle a été insérée dans un recueil de la même année 1811, intitulé, je crois, *Le Mariage et la Naissance*, je serais fort reconnaissant au collaborateur qui voudrait bien s'assurer si ce dernier ouvrage renferme la pièce de vers de Palloy. T. R.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Marmont duc de Raguse (XLI, 187, 533). — En un autre temps que le nôtre où la trop féconde expansion de la démocratie multiplie les événements d'heure en heure et change à toute minute l'axe de l'attention publique, la lettre du duc de Raguse à Charles X, exhumée par le comte Beugnot, eût pris l'importance d'un grand fait. A bien prendre les choses, en effet, le texte de cette supplique, l'humilité qui y est exprimée sans mesure et les commentaires dont le chancelier Pasquier a fait suivre cette pièce, sont une révélation fort curieuse d'abord et, quand on soumet le tout à un peu d'analyse, un aveu formel de tout ce qui constitue la vie de Marmont. Sur la fin du second empire, tous les lettrés connaissent ce détail, l'ancien lieutenant de Napoléon, réfugié à Vienne, a écrit ses *Mémoires*, lesquels essaient d'être tout à la fois une plaidoirie justificative de sa conduite en 1814 et un acte d'accusation. Sainte-Beuve a pris cet ouvrage Il l'a lu. Il l'a médité. Il s'en est imbu et, en fin de cause, il s'est fait l'avocat du soldat proscrit qu'il regarde comme la victime d'une impitoyable fatalité. Bien certainement, si la lettre que vient d'exhiber M. le comte Beugnot eût été publiée à cette même époque, le jugement du grand critique eût été tout autre. Le hasard m'a fait relire, l'autre jour, le travail de Sainte-Beuve et, rapprochement fait avec la supplique à Charles X, l'apologie du prétendu martyr ne tient plus debout. Mais c'est ainsi que se passent les choses d'ici-bas. L'histoire ne se fait que petit à petit et ne permet de connaître la vérité qu'après bien des années. C'est ce qu'on a vu, du reste, par la publication des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et par celle des *Mémoires* du duc de Saint-Simon. Un dernier mot là-dessus. Suivant M. le comte Beugnot, le duc de Raguse, ruiné par ses spéculations et privé de son traitement de maréchal, depuis juillet 1830, aurait vécu à Vienne, dans la gêne, mais Sainte-Beuve dit très nettement que l'empereur d'Autriche lui servait une pension de 40.000 francs par an, le subside du roi de Perse à Thémistocle. Avec 40.000 francs, est-ce qu'on est dans la misère? PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Famille de Caumont-Dade (T.G., 76). — Le 324e *Catalogue mensuel* de la librairie ancienne L. Clouzot (Niort) mentionne, p. 3, n° 9988 :

Pièces de la main de Sansas de Nesmond, gendre de Josué de Caumont, Sgr d'Adde ou d'Adou, et de Marie d'Aubigné, la fille de l'historien. Très important dossier de 6 pièces, avec note autographe de Benjamin Fillon.

Lettre a. s. de Sansas de Nesmond à M. Dadou. Paris, 28 décembre 1641, relative à son procès avec la femme de Constant d'Aubigny, Jeanne de Cardilhac.

Benjamin Fillon a publié une partie des pièces de ce dossier dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1853, p. 57-59.

M. H Geslin, dans son *Etude sur Françoise d'Aubigné*, publiée dans le *Mercure poitevin*, décembre 1898, n° 6, p. 437-438, paraît avoir utilisé les pièces du dossier. La note, p. 438, donne la descendance de Josué de Caumont d'Adde.

Le *Bulletin des Autographes* de Charavay, février 1894, mentionne, p. 14, n° 36.397 :

Lettre de Aug. de La Rochejaquelein au préfet des Deux-Sèvres. Niort 1er thermidor an X, 1 p. in-folio. Il demande de faire comprendre dans l'amnistie son père Henry-Louis-Auguste du Vergier de La Rochejaquelein et sa mère, Constance-Bonne-Lucie Caumont, décédée à l'Anse-à-Veau, quartier de Nippes à Saint-Domingue, dont les biens ont été vendus pendant son séjour à Saint-Domingue.

Le *Bulletin* de mars 1895 mentionne, p. 15, n° 37.177 :

Pièce signée par les membres du comité révol. de la section de Chalier, 14 germinal an II, 1 p. in-fol. timbre de la section. Curieux document. Ordre d'envoyer dans une maison de suspicion, le citoyen Caumont, ex-noble, beau-frère de La Rochejaquelein, chef des brigands de la Vendée. On n'a rien trouvé chez lui de positivement contraire à la Révolution, mais.... etc.

Henri de la Rochejaquelein n'a certainement pas pour beau-frère le citoyen Caumont ! Son oncle et parrain Armand-Henry-Hercule de Caumont, capitaine au régiment du Roy-infanterie, en 1772, serait peut-être bien âgé, en germinal an II, pour tenir l'emploi que lui prête l'enquête de la section de Chalier.... L. B.

L'œuvre du peintre Boilly (T. G., 124 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XL ; XLI, 10, 63, 386) — **Ingres (Jean-Auguste-Dominique) (1780-1867)** (XXXIX ; XL ; XLI, 63, 109, 153, 386, 536). — Consulter : *Chantilly. Itinéraire*, s. d. (1898), in-18, Plon. NAUROY.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants ? (T. G., 449 ; XXV ; XL ; XLI, 10, 105, 194, 295, 387, 442, 487). — L'ancien hôtel de l'intendance de Caen existe au n° 44 de la rue des Carmes ; l'écusson fleurdelisé, qui en ornait le fronton, a été mutilé par le marteau révolutionnaire.

Les intendants de Basse-Normandie n'avaient pas d'hôtel spécial affecté à leur résidence, et la ville payait une indemnité annuelle pour le logement de leur personnel et leurs bureaux. Louis XV, pour faire cesser cet état de choses, autorisa la municipalité à acheter, de M. de Fontette, alors intendant de la généralité, l'hôtel que celui-ci occupait et qui lui appartenait. (Contrat du 16 juin 1768).

C'est dans la chapelle de cet hôtel, transformée aujourd'hui en chambre à coucher, que Louis XVI entendit la messe, lorsqu'il se rendit à Cherbourg, en 1785. C'est dans ce même hôtel que furent logés, après le 31 mai 1793, les Girondins fugitifs, qui y furent visités plusieurs fois par Charlotte Corday, et y ont laissé quelques inscriptions.

Vendu comme bien national, le 18 vendémiaire an VI, l'immeuble a appartenu successivement à plusieurs propriétaires. Une partie est occupée par la chambre de commerce, à titre de locataire.

L'intendant de Fontette a donné son nom à la place qui précède le palais de justice de Caen. T. R.

***

La préfecture de l'Orne, à Alençon, occupe l'hôtel qui servit de demeure aux intendants. Il ne fut pas construit à cet effet, mais par le sieur de la Besnardière, Charles Fromont, dont le fils le vendit aux Visitandines (1676), qui, au moment d'y entrer, durent le céder à la duchesse de Guise, Elisabeth d'Orléans. (Voir Louis Duval, *Alençon illustré*, pag. 13.)

ARCH. CAP.

—

Le Masque de fer (T. G. 571 ; XXXV). — En 1873, le capitaine Iung publiait un remarquable ouvrage sur le Masque de fer.

Prenant tous les prisonniers successivement placés sous la surveillance de Saint-Mars, il procédait par élimination. Cette méthode rigoureusement scientifique l'amenait à découvrir la personnalité réelle du célèbre prisonnier.

Depuis lors, de nouveaux travaux ont été publiés qui paraissent infirmer la découverte de Iung. Un collaborateur pourrait-il résumer le débat en une colonne, et indiquer l'erreur commise par Iung, dont la méthode, pourtant, me paraît rigoureuse ? M. P.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 487) — *Dictionnaire de Bouillet* refondu par Gouraigne, Hachette, 1893.

Au mot Saint-Simon, on lit avec surprise : « Le marquis de Saint-Simon, *petit-fils* de l'auteur, a donné la première édition authentique des *Mémoires*. »

Or, le célèbre écrivain n'a jamais eu de petit-fils !

Le général de Saint-Simon, auquel le manuscrit des *Mémoires* fut rendu, était son petit-cousin à un degré des plus éloignés. FIRMIN.

—

Rendant compte de la pièce de M. Bernède à l'Ambigu, *La duchesse de Berry*, M. Henri Fouquier écrit, dans le *Figaro* du 19 mars 1900 : « Le 4 décembre 1851, une balle égarée tua Deutz sur la place de la Bourse. » Je crois fermement que M. Fouquier se trompe. Dans le *Curieux*, j'ai fixé la date de la mort de Deutz à l'année 1842, et je m'y suis référé dans ma *Duchesse de Berry*. Si Deutz était mort le 4 décembre 1851, comment expliquer : 1° que Canler l'ait ignoré ; 2° que H. Moulin, véritable auteur de la brochure parue sous le nom de Deutz, l'ait ignoré ; 3° que tous les historiens du 2 décembre, sans exception, l'aient ignoré ? Je suis convaincu que M. Fouquier se trompe.

NAUROY.

—

A-t-on calomnié l'histoire de France du père Loriquet (T. G ; 528 ; XLI, 487). — Très certainement,

l'*Intermédiaire* fait une œuvre utile en ouvrant une enquête sur la question de savoir si, oui ou non, le R. P. Loriquet, de la Société de Jésus, a imprimé la phrase grotesque relative à Bonaparte considéré comme *général des armées de Louis XVIII*. Cette phrase étonnante est-elle un fait réel ou bien une légende forgée par la malignité des polémiques ? Jusqu'à ce jour, ce n'est qu'une imputation gratuite, dont rien n'a démontré la consistance, mais qui compte de nombreux croyants. Cependant la chose n'est pas encore tirée au clair. En cela, je me suis recueilli et j'ai cherché à rassembler mes souvenirs. Jadis, il y a longtemps, sur la fin du règne de Charles X, quand je commençais mes études classiques dans un collège dirigé par des prêtres, on m'a mis entre les mains une *Histoire de France* en 2 volumes in-18, imprimée à Lyon, chez Rusand, avec la devise si connue A. M. D. G. (*Ad majorem Dei gloriam*). C'était, bien entendu, l'œuvre du préfet des études de Saint-Acheul. Il va sans dire que cet ouvrage était royaliste et même royaliste *ultrà*, mais la phrase fameuse ne s'y trouvait pas. A-t-elle figuré dans des éditions antérieures ? Ce serait aux bibliophiles émérites de répondre. Non, je le répète, elle n'y était pas, et, pourtant, elle existait tout de même autour de nous, sous une forme orale, s'il est permis de se servir de ce mot-là. Je me rappelle fort bien qu'on se la transmettait de bouche en bouche, les uns la prononçant sur un ton sérieux, les autres la tenant pour une plaisanterie. Il y a donc à chercher encore et il faut bien admettre qu'on poussera l'enquête jusqu'à ce qu'on arrive au point d'indiquer au public la vérité *vraie*.

En attendant, je demande qu'on me laisse m'échapper, une minute, dans un fait tout voisin et qui serait de la même farine que la susdite phrase. Dans la même maison et dans les mêmes temps, on nous avait donné un autre livre du même auteur : *Abrégé de l'histoire de l'Eglise*. Pour le coup, là-dedans, le R. P. Loriquet traite Bonaparte du haut en bas et sans aucun ménagement. Il le malmène surtout, (et il n'a pas trop tort), à propos de la captivité de Pie VII à Fontainebleau. Rappelons, en passant, et seulement pour mémoire, qu'au sujet de ce même épisode, Alfred de Vigny a écrit les pages charmantes où il montre le Souverain Pontife tenant si spirituellement la dragée haute au conquérant, rien qu'avec deux substantifs italiens : *Tragediante ! Comediante !* Mais, pour en revenir aux diatribes du père Loriquet, il nous fait voir, sous forme d'épigramme et de châtiment, qu'on trouve, dans l'anagramme de ces mots : *Napoléon, empereur des Français*, ces autres mots vengeurs : *Un pape serf a sacré le noir démon*. — Cherchez et vous verrez qu'en effet, c'est exact. — Vous pouvez bien penser que la rencontre d'une telle découverte ne pouvait que fortement agir sur l'imagination d'enfants dont la cervelle n'était pas encore bien formée. Aussi, pour nous tous, déjà, le César venu de la Corse était un tison d'enfer. — Ah ! le P. Loriquet n'avait pas prévu la nuit du 2 décembre, si fort applaudie par ceux de son ordre !

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

L'été de la Saint-Martin (XXXVIII ; XXXIX). — Une légende à ce propos :

Saint Martin, comme on le sait, était fils d'un tribun militaire. A ce titre, il eut pour premier culte celui du pantalon garance et entra, tout jeune encore, dans un régiment de cuirassiers qui, vers l'an 338 ou 339, tenait garnison à Amiens en Picardie.

Or, un beau matin du 11 novembre de la dite année, alors que notre saint, bien encapuchonné dans son manteau d'ordonnance, faisait faction à une des portes de la ville, vint à passer un pauvre loqueteux, tremblant de froid dans une blouse trouée.

Sans en penser plus long, notre saint qui ne voulait pourtant pas se dépouiller tout-à-fait pour son prochain, coupant en deux son manteau avec le glaive qu'il tenait en main, en abandonna la meilleure part au miséreux tout ébahi.

Mais, on ne plaisantait pas plus alors qu'aujourd'hui avec les effets du gouvernement, et bien que M. Lecoy de la Marche, un des savants biographes du saint, ait cherché à établir qu'il avait le droit de disposer de cette partie de son vêtement, il n'en est pas moins certain qu'il s'agissait là d'un bon cas de conseil de guerre. — Heureusement qu'on n'est pas fils de tribun pour rien. L'affaire s'arrangea pour quinze jours de salle de police, à seule fin d'apprendre au jeune conscrit qu'on ne fait pas la charité aux dépens d'autrui, autrui fût-il l'Etat lui-même.

Martin fut donc mis au clou dans la tenue réglementaire qui n'a guère varié depuis : pantalon de toile, veste d'écurie, faux-cols à volonté, et le droit de s'allonger tout à l'aise sur la planche de pur cœur de chêne, ou de battre la semelle à discrétion.

Notre conscrit, tremblant de froid, commençait à peine à réfléchir aux inconvénients de s'abandonner aux élans de son cœur, avant de songer à la discipline militaire, que Dieu, qui avait sans doute ses visées sur lui, se mit à lui envoyer incontinent un chaud rayon de soleil qui, pendant quinze jours, fit du froid local une véritable serre. Depuis lors, le soleil ne manqua jamais d'arrêter sa course en novembre pour réchauffer les camarades de Martin et nous donner à tous les illusions d'un printemps nouveau.

On compte encore une autre légende à ce sujet. Disons-la bien vite:

Notre saint, ayant beaucoup voyagé et beaucoup prêché pendant l'été, avait oublié de faire ses foins en temps utile. Qui allait en pâtir ? son pauvre âne Martin-Baudet, ce vaillant serviteur connu de tous. Martin se mit en prières et Dieu compatissant arrêta incontinent M. le soleil qui dora de ses plus beaux rayons la prairie du saint et y fit mûrir à point un foin nouveau. De retour au gîte saint Martin n'eut qu'à faucher cet excellent regain et put en enfermer tout à l'aise une abondante provision d'hiver, pour le plus grand bonheur de son serviteur.

Ln. G.

—

La propreté sous XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105, 197, 251, 487, 535). — Les salles à manger des grands seigneurs de la cour de Louis XIV devaient être fort sales. Le Ménalque de La Bruyère, dont celui-ci publia le portrait complet dans la 7° édition de ses *Caractères*, en 1692, appartient au monde de la cour. Il est à table. « Il trouve que l'on luy donne trop de vin, il en *flaque* plus de la moitié au visage de celuy qui est à sa droite ; il boit le reste tranquillement, *et ne comprend pas pourquoy tout le monde éclate de rire de ce qu'il a jetté à terre ce qu'on luy a versé de trop* ». C'était donc une pratique admise, quand on était convié à dîner, de jeter à terre ce que l'on avait de trop dans son verre. Aujourd'hui, un ouvrier ne la tolèrerait pas chez lui.

H. M.

—

Félibre (XXXVIII ; XXXIX) — L'aventure qui a donné naissance au mot *félibre* a été racontée d'une façon que je me permettrai de complèter, en rectifiant l'*étymologie* de ce mot, conformément à l'opinion qui paraît définitivement admise en linguistique.

Le 21 mars 1854, les sept jeunes poètes : Aubanel, Brunet, Mathieu, Mistral, Roumanille, Tavan et Giéra, se réunirent au castel de Fontségugne, près Châteauneuf - de - Gadagne (Vaucluse), pour concerter la restauration de la littérature provencale. On chercha un nom pour désigner les apôtres de cette rénovation et on le trouva dans une poésie légendaire recueillie par Mistral, à Maillane.

C'est un récitatif rimé, dans lequel la vierge Marie raconte ses sept douleurs à son fils. Voici le passage qui contient le mot *félibre*:

La quatrième doulour qu'ai souferto per vous
O moun fiéu tant précious
Es quand vous perdeguère,
Que très jour très nuie, iéu noun vous retrouvère
Que dins lou témple erias
Que vous disputavias
Emé li tiroun de la lèi,
Emé li sèt felibre de la lèi.

Le mot *félibre* fut acclamé par les sept convives et l'*Armana prouvençau per lou bèl an de Dièu 1855* annonça au monde que les rénovateurs de la littérature provençale s'intitulaient *félibres*. Les étymologies rassemblées par Mistral dans son *Trésor* ont été rejetées.

Félibre, qui est employé avec *tiroun*, dans la poésie ci-dessus, dans le sens de *docteur*, ce n'est pas douteux, ne paraît autre que l'espagnol *feligrés*.

Le mot *feligrés* signifie aujourd'hui uniquement paroissien (ou, par métaphore, client) ; mais il a dû avoir jadis d'autres sens conformes à son étymologie.

Diez le fait venir de *filius gregis* ; l'académie espagnole, de *fidelium grex*. Jeanroy, et avec lui G. Paris, chez qui j'ai puisé ces renseignements, préfèrent *filii ecclesiæ*. Cette étymologie leur paraît certaine, le mot n'existant qu'au pluriel, ce qui explique l'*i* en deuxième syllabe et par dissimilation l'*e* en première. — Cette expression qui, en bas latin, appartient à la langue technique de l'Eglise, signifiait : 1° les prêtres ; 2° les autres personnes attachées à l'Eglise ; 3° le troupeau des fidèles (Voir Du Cange).

De ce que ce dernier sens seul est resté en espagnol, — seule langue romane qui, avec le portugais, ait admis l'expression, — il n'en résulte pas que les deux autres n'y aient pas été connus autrefois. Le premier sens est attesté par notre texte. L'hypothèse de l'origine espagnole de la chanson est attestée par le mot *tiroun*. Le fait

de cette origine espagnole ne serait pas isolé ; une complainte sur Marie-Madeleine, très populaire en Provence, étant, elle-même, d'origine catalane.

PAUL ARGELÈS.

—

Ulysse Trélat (XXXVIII ; XXXIX ; XL). — Sur la charbonnerie, consulter : *Constitution et organisation des carbonari* ou *Documens exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, par M. Saint-Edme, 1821, in-8, Corby, Peytieux, Delaunay, Palais-Royal, galeries de bois n°s 243 et 244, Pélicier, Palais-Royal, galerie des offices, n°s 7 et 8, imp. Rignoux, VI et 216 pages, grande figure coloriée se repliant en regard du titre.

NAUROY.

—

Le vicomte Charles de Nieulant (XXXIX ; XL). — La famille de cet auteur dramatique existe encore à Anvers. Le vicomte Armand de Nieulant et de Pottelsberghe (15, rue de la Justice, à Anvers) a publié, si je ne me trompe, une copieuse histoire de sa maison. Il pourrait sans doute fournir des renseignements intéressants sur son aïeul.

LE BESACIER.

—

Briche (XXXIX ; XL ; XLI, 493). — En Poitou, brichet et brechet ; un bœuf qui porte une tache blanche près de la queue. Jusqu'à ces dernières années, la race parthenaise la plus répandue dans nos contrées était uniformément rousse, sans tache.

C'était une exception lorsqu'il en était autrement, et on le remarquait.

P. V. ET DE SAINT-MARC.

—

Le général Pichegru (XL). — Consulter le chapitre intitulé : la *Mort de Pichegru*, dans mes *Secrets des Bonaparte*.

NAUROY

—

Chevaliers de la milice dorée. — Un brevet à expliquer (XL ; XLI, 82). — Le brevet au nom d'Alexandre Auger, s'applique, comme a répondu l'*Intermédiaire*, à la nomination du dit, dans l'ordre équestre pontifical de l'*Eperon d'or*. Cet ordre fut institué par Pie IV (1559), en faveur des cardinaux et des comtes palatins appelés les *Chevaliers dorés* de la cour apostolique.

La croix, insigne de cet ordre très chevaleresque, était à huit rayons entre lesquels se présentait un éperon d'or. Son ruban était écarlate. De là des quiproquos et des réclamations diplomatiques. L'ordre de l'*Eperon d'or* fut remplacé par celui de *Saint-Grégoire-le-Grand*, divisé en deux sections, l'une civile, l'autre militaire, qui demeure la plus honorée des distinctions pontificales. Son insigne est une croix d'or, à quatre rayons en rubis. Pour les membres civils, la croix est couronnée de lauriers verts ; celle des membres militaires est surmontée par une cuirasse, un casque et un faisceau de drapeaux et d'armes en or. Le ruban écarlate est bordé, de chaque côté, par un liséré jaune.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

M. Paimblant du Rouil nous pardonnera d'intervenir ; c'est bien l'ordre de Saint-Sylvestre qui remplace l'ordre de l'Eperon d'or, comme il a déjà été dit, col. 82.

Le ruban de Saint-Sylvestre est divisé en cinq zones d'égale largeur : trois rouges et deux noires.

L'ordre de Saint-Grégoire fut fondé le 1er septembre 1831 ; celui de Saint-Sylvestre organisé par lettres du 31 octobre 1841.

—

Libera nos à malo (XL ; XLI, 25, 123, 165). — La traduction « délivrez-nous du mal » est tout aussi exacte, au point de vue de l'interprétation, que celle « délivrez-nous du malin », et l'on trouve l'une et l'autre explication dans les plus anciens commentaires de l'évangile de saint Matthieu. Toutefois, le sens « délivrez-nous du malin » (maligno) semble avoir eu les préférences de quelques docteurs de l'Eglise, comme saint Cyprien, saint Jean-Chrysostôme et d'autres. Comme l'*Intermédiaire* n'est pas le lieu le plus apte pour faire un cours d'exégèse, je m'abstiens de toute citation plus ample.

ARCH. CAP.

—

Le général comte de Lasalle (XL ; XLI, 538). — L'auteur du *Mieux* n'est certainement pas le général de ce nom resté célèbre. Ce doit être le marquis de Lasalle d'Offémont, qui avait été commandant de la garde parisienne, puis commandant en second sous Lafayette, et qui avait obtenu le grade de maréchal-de-camp. Après le 18 brumaire, ce Lasalle, qui avait largement passé la soixantaine, se fit nommer colonel du 10e régiment de vétérans en garnison à Paris. Militaire inter-

mittent, il a écrit pour le théâtre, produit des romans anglais et, comme on disait en ce temps-là, souvent sacrifié aux Muses. Il est mort fou, en 1818. G. I.

* * *

Un chapitre du récent et fort intéressant ouvrage de notre honoré collaborateur Audebrand, *Soldats, poètes et tribuns* nous apprend que le général Lasalle est l'auteur de la très populaire chanson :

Elle aime à rire, elle aime à boire.

ALF. SAGE.

—

Sainte Catherine et les cardinaux (XLI,7). — Les cardinaux échangent leurs vœux à la Sainte-Catherine, c'est-à-dire « au 25 novembre ». L'expression n'est pas exacte : il faudrait *expédient* au lieu de *échangent*, car l'échange ne se fait pas *entre eux*. Ces vœux se réfèrent aux *bonnes fêtes*, c'est-à-dire de Noël, l'année de la chancellerie commençant à la Nativité de Notre-Seigneur. Ils sont exclusivement adressés aux cardinaux étrangers, non résidents à Rome, et aux souverains, dont les cardinaux se disent *cousins*. La Sainte-Catherine a été choisie pour deux raisons, parce que c'est le jour où, à la cour, commence officiellement l'hiver, et parce que, ce même jour, les cardinaux tiennent chapelle à Sainte-Catherine *dei funari* : ils se trouvent donc tous réunis et peuvent alors traiter de leurs affaires. A la suite de la messe, partent les courriers pour les pays étrangers. On supposait, avant les chemins de fer, qu'il fallait un mois pour atteindre la destination la plus lointaine. L'usage s'est conservé, malgré la modification radicale des moyens de locomotion. X. B. DE M.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI, 48, 214, 295, 349, 394, 491) — Il y a quelque soixante ans, qu'à Ligneuville, petite localité de la Prusse wallonne, composée d'une douzaine de maisons, et située dans un lieu pittoresque, non loin de la frontière belge, à environ 6 à 7 lieues de Spa, un anglais, d'une trentaine d'années, joli garçon, d'allure très distinguée, débarquait dans l'unique auberge du hameau.

Il se donna comme étant M. de Hawarden. Trouvant le pays à son goût, il s'y établit, acheta d'un paysan sa demeure qu'il fit transformer et meubler. Vivant très retiré, avec une seule domestique, il passait son temps uniquement à la chasse et à la pêche, ne fréquentant âme qui vive. Le facteur rural, seul, avait accès une fois l'an, auprès de lui, pour lui remettre un pli contenant ses rentes. Il affectionnait ses chiens, qui étaient au nombre de trente, et se promenait de préférence, dans les grands bois qui avoisinaient Ligneuville, s'y rendant volontiers la nuit, par les clairs de lune.

Ce personnage mystérieux vivait, dans ce hameau perdu, depuis bientôt vingt ans, lorsqu'un jour il tomba malade ; et avant que le médecin, mandé en hâte de la ville voisine, eût eu le temps d'arriver, l'étranger avait rendu l'âme.

Le praticien, voulant se livrer à l'examen du corps du défunt pour connaître la cause du décès, avait ordonné à la domestique d'enlever les vêtements du mort : déjà elle avait ouvert son gilet et sa chemise, lorsqu'apparurent à leurs yeux des appas qui, d'ordinaire, ne sont pas *l'apanage* du sexe fort.

Dans ses papiers, M. de Hawarden révélait son vrai nom, demandait à être enterré dans le hameau, et avait pris soin de tracer l'épitaphe qu'il voulait avoir sur la simple stèle qui recouvrirait ses cendres.

La voici telle qu'on peut la lire au petit cimetière de Ligneuville :

Ici repose dans l'espérance
Le corps de Mlle Meriora Gillibrand,
Décédée à Ligneuville le 1er mars 1863,
A l'âge de 58 ans, munie des sacrements de [l'église.

Quel roman cachait cette existence ?

ALBIN BODY.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298, 398, 449, 501). — Pour confirmer ce que j'ai dit déjà, que les Bourbon-Busset portaient des armes qui ne ressemblaient que de loin à celles des princes de la maison de Bourbon, voici ce que je trouve : Philippe de Bourbon (fils de Pierre et de Marguerite d'Alègre, dame de Busset), scelle, en 1552, une quittance de gages d'un *écu à un large pal fleurdelisé, au filet* (*de gueules*) *en bande brochant, au chef de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem.* (*Sigillographie de l'Auvergne*, p. 183 ; je crains que l'auteur n'ait confondu, pour le chef, les croix croisetées de Jérusalem, avec la croix d'argent sur fond de gueules, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem).

D'autre part, Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*, I, 299, 302) donne aux Bourbon-Busset-Chalus : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bande de gueules brochant ; au chef d'argent, chargé d'une croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même.* (Ce chef est bien les armes dites de Jérusalem).

Si j'étais MM. de Bourbon-Busset, je reprendrais ces armes, franchement, c'est-à dire celles au semé de fleurs de lis ; (on pourrait, à la rigueur, supprimer la bordure : elle est cause de l'expression *au large pal*, citée plus haut) ; et je n'oserais pas porter de France plein.

La Coussière.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357, 451, 541). — Je remercie de leurs intéressantes communications les aimables ophélètes qui ont bien voulu répondre à ma question. Celle-ci a été sans doute mal posée, puisque certaines réponses ne lui sont pas adéquates. Il va sans dire que je connais les experts Bourget, Florange, etc., et que leurs catalogues n'ont guère de secrets pour moi. Aussi ne s'agit-il point de cela. Comme une collection particulière, même très importante, ne peut jamais être complète, et comme, d'autre part, on ne peut visiter tous les musées publics ou privés, je désire savoir :

1° Si des médailles ou jetons concernant la médecine, l'hygiène publique, les hôpitaux, la peste, le choléra, la vaccine, l'adduction des eaux, les médecins, les Facultés ou Ecoles de médecine, les Sociétés médicales, les Conseils d'hygiène, etc., figurent dans quelque collection publique ou privée ;

2° Si ces médailles ou jetons pourraient être acquis par voie d'échange ou d'achat.

Dr R. Blanchard.

—

Descendants du général Lopez. (XLI, 141, 359). — On sait que l'addition de la syllabe ez, en Espagne, a suffi pour transformer en surnoms, puis en noms de famille, des prénoms chrétiens : Henriquez, fils de Henri ; Lopez, fils de Lope (Loup) ; Fernandez, fils de Fernand ; Perez, etc.

C'était un usage en Espagne (comme en Angleterre) qui imposait au fils, comme surnom, le nom paternel mis au génitif.

D'après le Bottin espagnol, j'ai calculé qu'il existait à Madrid au moins trois mille Lopez. C'est par centaines de mille qu'il faudrait les nombrer dans la Péninsule ibérique et ses colonies.

A propos du général Lopez, né à Barrioco, (Espagne), mon collègue Ambroise Tardieu cite des Lopez juifs à Alger, pour conclure que ce général pourrait bien être d'origine juive !

Le questionneur aurait pu donner les autres noms du général Lopez et citer exactement le lieu de sa naissance. Existe-t-il un lieu habité en Espagne, portant le nom de Barrioco ?

A. Dieuaide.

—

Pierre et André Poumau (XLI, 187). — Peut-être notre confrère M. Pierre Loche pourrait-il obtenir quelques renseignements en s'adressant à M. Poumeau de la Forêt (3, rue de Lille). Je crois que M. P. de L. est périgourdin et je pense qu'il appartient à la même famille que les Poumeau, protestants, émigrés en 1681, qui intéressent M. Loche.

Le Besacier.

—

Les Bushmen (XLI, 234, 402). — Nous avons des *Bushmen* en Canada. Ce sont des coureurs de bois, qui vivent du produit de leurs chasses. Nous donnons aussi quelquefois le titre de *bushmen* aux guides qui accompagnent les chasseurs dans les grandes forêts de l'Amérique. Ces *bushmen* sont toujours d'habiles tireurs, des hommes de beaucoup de ressources et que rien n'arrête. Ils ont une endurance extraordinaire et peuvent faire de longues marches à la raquette, avec une lourde charge sur le dos. Ils connaissent les habitudes des animaux sauvages, ils savent où les rejoindre et quelles ruses employer pour les tirer à l'affût ou les prendre au piège.

Raoul Renault.

—

Le général d'Hautpoul (XLI, 282, 504, 544). — Le général d'Hautpoul, sur lequel je fais des recherches, portait les prénoms de Jean-Joseph et était né à Gaillac. Je ne sais s'il existait une parenté entre lui et le général de Beaufort-d'Hautpoul ; je serai très heureux d'être renseigné là-dessus.

Tescani.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406). — L'étang de Thau, situé

entre la ville de Cette (Hérault) et Balaruc-les-Bains, recouvre, dit-on, une ville autrefois importante. Sur le bateau qui fait le service entre ces deux localités, on ne manque jamais de rencontrer le monsieur érudit qui vous raconte l'histoire comme s'il y avait assisté. D'aucuns prétendent même qu'on aperçoit, par un temps clair (oh! combien clair!), les flèches des cathédrales à des profondeurs d'abîmes.

C'est ainsi que je fus amené à publier cette légende, il y a déjà belle lurette, dans le *Forum* d'Arles, vers 1876.

ADOLPHE MARTIN.

—

Œuvres des sculpteurs Le Moyne (XLI, 331.) — On attribue à Jean-Louis, agréé de l'académie de peinture de Bordeaux en 1692, le buste de l'architecte Duplessy, qui se trouve au musée de peinture de cette ville. Jean-Baptiste Le Moyne est l'auteur de la statue de Louis XV à Bordeaux, détruite sous la révolution. P. M.

—

Être toqué de quelqu'un ou de quelque chose (XLI, 332). — Toqué est ici, je crois, le synonyme de fou ; je suis *fou* de cela, *toqué* de celui-ci.. J'en suis toqué. Je suis fou, ou toqué du théâtre, etc. A. MARTIN.

—

Le chat porte bonheur (XLI, 337). — *Chat.* — En 1849, j'ai vu enterrer un chat dans les fondations de la gentilhommière de la Perrière près Loudun (Vienne), lors de la reconstitution d'une partie de sa façade. X. B. de M.

—

Le Poitevin de Lacroix (XLI, 339, 460, 509). — Le général de division Le Poitevin de La Croix-Vaubois, est mort à 74 ans, au mois de février 1889.

G. O. B.

—

Le général Ramel (XLI, 378, 460, 547). — J'ai connu, au commencement de l'année 1852, M. Emile Ramel, qui venait d'être nommé, par le prince-président de la république, à un emploi de teneur de livres, à la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne). On le disait fils d'un ancien commissaire de police et petit-fils du général assassiné à Toulouse en 1815. Il quitta bientôt l'administration pénitentiaire pour se livrer au commerce et à l'industrie, à Rouen, où il fit une très vive opposition à l'empire. Aussi, huit jours après le *quatre septembre*, fut-il envoyé au Havre, en qualité de sous-préfet de la *Défense nationale*. Quand la paix fut signée, il envoya sa démission au ministre de l'intérieur, en la motivant sur ce que cette paix était, « un déshonneur pour la France », et il s'occupa de nouveau d'affaires commerciales et industrielles. Mais lorsque ses anciens amis politiques arrivèrent au pouvoir, il obtint une recette des finances, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée il y a quelques années.

Si la filiation de M. E. Ramel est bien celle que je viens d'indiquer, on aura lieu de s'étonner grandement de l'état d'absolu dénûment où il aurait laissé son père sur la fin de l'empire. La question est donc de savoir s'il descendait réellement du général Ramel. T. R.

*
* *

Le nom de Ramel est très commun dans le midi Le général lynché était cadurcien, et j'ai connu dans l'Aude, à Limoux, un professeur d'écriture nommé Ramel. Il est fort difficile de conclure à la parenté d'après le nom. A. S.

—

Le général Michel à Sedan (XLI, 425, 548). — J'ai obtenu directement, de trois abonnés, des renseignemenis sur le général Michel et ne suis pas attristé d'avoir posé cette question, bien qu'elle ait fait quelque peine à un esprit distingué dont j'apprécie tout le mérite.

Mais La Coussière aurait bien dû relire ma question ; je n'ai point dit : *Michel* avait télégraphié l'ordre de préparer le logement de 10.000 hommes ; quant au maires d'Avesnes, je n'en ai point parlé, et pour cause.

D'autre part, combien de soldats et d'officiers français, ayant pénétré en Belgique, ont pu rentrer en France, armés, quelques kilomètres plus loin, grâce à la volontaire cécité ou à la complicité flagrante des soldats et douaniers belges qui gardaient la frontière au commencement de septembre 1870

M. Richebé, dont le nom, à Lille et ailleurs, est synonyme de droiture, de civisme et de probité morale ; M. Postiaux, dont l'honnêteté est tout aussi incontestable, auraient pu être traités un peu moins cavalièrement, et ils peuvent sans

crainte soutenir une comparaison avec le général Michel qui s'est rallié bruyamment à la république, dans la première quinzaine de septembre 1870, après avoir manifesté un enthousiasme exubérant lors de la visite du prince impérial au camp de Châlons, trois semaines plus tôt. Est-ce clair ? R.M.

—

Noblesse et bourgeoisie de province au XVIIIe siècle (XLI, 428). — Voici un ouvrage qui figure au catalogue de la librairie Lortic, 85, rue de Richelieu à Paris, et qui pourrait être de quelque utilité au confrère C... Il a pour titre : *Tableaux de la vie ou les mœurs du* XVIIIe *siècle*, par Restif-Neuwied-sur-le-Rhin, sans date, 2 volumes in-18.

Je possède en outre un *Mémoire justificatif pour Jacques-Léon Valon (de Valon) de la commune d'Egleton*, « contenant l'abrégé de sa conduite morale, civile et politique, particulièrement depuis 1789. » Tulle, imprimerie de R. Chirac, an III de la république.

Si monsieur C... le désire, je me ferai le plaisir de le lui communiquer. Qu'il m'écrive au bureau du journal.

J. SEURRE-BOUSQUET.

***

Pour ma part, j'indiquerai au collaborateur C... les deux ouvrages suivants :

(1) *Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Besnard*, publiés sur le manuscrit autographe, par Célestin Port. 2 beaux vol. in 8, 1880, chez Champion à Paris, Lachèze à Angers, Pellechat au Mans.

(2) *Un Coin de la Bretagne pendant la révolution*. Correspondance de Mme Audouyn de Pompery. Paris, Lemerre, 1884, 2 vol. in-12. PENGUILLOU.

***

M. Grellet-Dumazeau, conseiller à la cour de Bordeaux, a publié, en 1897, un livre charmant intitulé : *La Société bordelaise au XVIIIe siècle. Le Salon de Madame Duplessy* (Féret, éditeur à Bordeaux).

Toute la noblesse de robe et d'épée, toute la haute bourgeoisie de Bordeaux, au XVIIIe siècle, sont passées en revue dans ce livre d'esprit, où les anecdotes piquantes s'entrecroisent avec des réflexions littéraires, qui jettent un jour nouveau sur le monde élégant et lettré de cette grande ville.

M Habasque, conseiller à la même cour, a publié une brochure curieuse, intitulée : *Comment Agen mangeait*. Mais je ne me souviens plus de l'époque étudiée. GARUMNUS.

—

Famille de Falguerolles (XLI, 430, 513, 553). — Notre confrère C. H. G serait bien aimable de me renseigner sur la famille du colonel Aigoin de Falguerolle. Quelles étaient ses armoiries ? Je remercie beaucoup notre confrère V.A.T. ; mais je connais l'article de la *France protestante* ; ce sont des renseignements supplémentaires que je désire avoir. JALADIEU.

—

Vases de résonnance (XLI, 431, 556). — M. Viollet-le-Duc ne se trompait pas en parlant de l'existence de ces vases dans les constructions du moyen âge.

Dans les belles ruines du château baronial de Chauvigny (Vienne), ayant jadis appartenu aux évêques de Poitiers, il en existe de bien apparents dans les voûtes de la chapelle, dont une petite partie est restée suspendue au sommet d'une haute muraille du XVe siècle. Sur la tranche ruinée des voûtes, la panse de ces vases apparait dépouillée du mortier qui les entourait. Particularité curieuse : leur goulot est visible extérieurement à l'intrados des voûtes, regardant le pavé et en communication avec l'air, disposition qui semble favorable à la répercussion du son et devait augmenter la résonnance.

On en voyait quatre dans chaque travée ; un dans le milieu de chacun des voûtains triangulaires formés par le croisement des nervures prismatiques. Quand ces voûtes étaient intactes, les goulots étaient seuls apparents et formaient ainsi une sorte de petite décoration symétrique. Ils sont assez semblables aux cruches de grès que l'on fabrique encore, et ne manquent point d'exciter la curiosité et l'intérêt des visiteurs de ces belles ruines.

On croit qu'ils avaient aussi pour but de diminuer le poids des voûtes. Je ne sais ce qu'en pensent les architectes et les physiciens, mais il me semble qu'en réservant leur ouverture au lieu de les cacher entièrement sous la maçonnerie, on voulait surtout obtenir la résonnance.

G^me COURBE.

Le poète Carneau (LXI, 433, 515). — Que L. H. consulte les *Variétés Historiques* d'Edouard Fournier (tome III, p. 284); il trouvera tous les renseignements qu'il demande sur le poète Carneau. d'E.

—

Un arbre de mort (XLI, 435, 516, 559). — Je me suis bien aperçu que les chèvres s'empoisonnent en mangeant de l'if. Il me semble que les brebis n'y touchent pas. Un autre arbre bien connu dans nos jardins, l'érable panaché, empoisonne aussi les chèvres. L'érable ordinaire est, je crois, inoffensif. Règle générale : ne jamais donner aux animaux domestiques l'élagage des jardins car leur sagacité a été très surfaite. Les animaux sauvages ne s'empoisonnent pas.

Au centre Amérique, sur les *altos*, vers 1500 d'altitude, on fait les clôtures des champs, surtout près des villages, avec un euphorbe arborescent à petites feuilles, dont le lait est très corrosif. Les chevaux et les mules du pays ne le mangent pas. Les bêtes de somme venues de la côte ne le connaissent pas, en mangent et en meurent. O. S.

—

Vache enragée (XLI, 474). — Ce mot, exprimant la situation misérable où est réduite la personne qui est obligée, pour se nourrir, d'en venir à ce déplorable aliment, se trouve déjà dans Lesage, (*Guzman d'Alfarache*, V) où on lit cette phrase : « Nous avons voyagé ensemble et mangé de la *vache enragée* ». Je ne sais s'il en existe des exemples plus anciens.
V. A. T.

*
* *

Cette question me rappelle le mot d'un jeune homme qui venait de contracter un engagement militaire et auquel un parent disait : « Tu vas en manger de la vache enragée ! — Tant mieux, répondit il, je n'aime pas le bœuf ». ALFRED SAGE.

—

Famille d'Aumont (XLI, 475). — Les sociétés littéraires de Boulogne-sur-Mer pourront vous fournir des renseignements précis sur cette famille.

Il existe dans cette localité, à la haute-ville, une rue d'Aumont, au bout de laquelle se trouve un bel immeuble ayant appartenu à cette famille.

Si ma mémoire est fidèle, on voit, sur un mur donnant sur le jardin, des écussons en saillie reproduisant les armes de la famille. HENRI L.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI, 475, 562). — M. H. Omont a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. L, p. 68-96 et 180-217), et reproduit dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives* (1889, p. 54-106), un article fort intéressant et très documenté sur les *Manuscrits relatifs à l'histoire de France*, « conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Philips, à Cheltenham ». La période de la guerre de Cent ans y occupe une large place.

Précédemment, en 1847, Jules Delpit avait publié le premier volume (in-4°) de la *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre*. Il est regrettable que cette publication n'ait pas été continuée. Nous y avons trouvé de précieux renseignements sur l'époque qu'étudie M. A.T. JEAN DE LOCHÈRE.

*
* *

Francisque-Michel les a consultées sur les ordres du ministre Guizot et a fait une publication les concernant. Jules Delpit a donné aussi un travail sur le même sujet, croyons-nous. NAUROY.

—

Les perles de moules d'eau douce (XLI, 475, 562). — Plusieurs rivières de l'Ardenne belge abondaient autrefois en moules d'eau douce dans lesquelles on trouvait des perles d'un assez bel orient. Telles étaient l'Amblève, la Semois, etc. Et les pêcheurs riverains en recueillaient, bon an, mal an, une assez grande quantité qu'ils allaient vendre dans les villes voisines. J'ai vu ainsi, chez le petit-fils du médecin de Limbourg, qui exerça à Spa, de 1740 à 1790, toute une bonbonnière pleine de ces perles que des paysans venaient débiter aux baigneurs et buveurs d'eau minérale.

Les bords de l'Amblève sont encore parfois jonchés, surtout après les inondations hivernales, des coquilles de ces mollusques bivalves, la *came fluviatile perlière*, mais l'animal lui-même et les perles y sont actuellement introuvables.

La Semois en fournit encore, bien qu'elles deviennent rares. Et chaque été, pendant la saison des eaux, se voit un brave homme, posté aux alentours de la

source du Pouhon, offrant aux étrangères qui font la cure, ses perles d'un très suffisant éclat et d'une forme plus ou moins régulière.

Ces perles, nous a-t-il dit, ne se trouvent plus guère que dans les gouffres ; et nos pêcheurs, quoique sachant plonger, craignent d'y perdre la vie.

ALBIN BODY.

*
* *

La pêche des perles dans les moules d'eau douce. — Cette industrie existe encore en Belgique, le long de l'Ourthe, notamment à Houffalize, où l'on vend parfois des perles à 60 francs pièce.

Je crois que la pêche se fait aussi le long de la Semois. BOMMER.

—

Le duc de Reichstadt et le roman (XLI, 478). — Je n'ai pas tout à fait lu tous les romans d'Eugène Sue, mais il s'en faut de peu, et je ne me souviens d'aucun où figure le duc de Reichstadt. Mais Déjazet joua, après son succès dans *Bonaparte à Brienne*, un *Fils de l'homme* écrit spécialement pour elle et signé Paul de Lussan ; ce pseudonyme cachait deux auteurs : Eugène Sue et Deforges. Cela se passait quelques mois avant la mort du duc de Reichstadt. Un an au moins auparavant, la Porte-Saint-Martin avait joué un drame de Dupeuty et Regnier-Destourbet, intitulé *Schœnbrun et Sainte-Hélène.*

G. I.

*
* *

Ceux de l'*Aiglon* mis à part, les plus beaux vers qu'a inspirés ce personnage sont ceux des *Feuilles d'Automne : Napoléon II*, où Hugo s'est surpassé.

François Coppée a fait, en l'honneur du même sujet, une pièce intitulée, je crois, le *Duc de Reichstadt*, et qui est un de ses meilleurs morceaux. Quant au roman d'Eugène Sue dont parle Quœrens, il doit être intitulé le *Fils de l'homme*. Mais mes souvenirs sont trop lointains pour que je les avance sans crainte.

THÉOPHILE GONSE

*
* *

Notre collègue *Quœrens* trouvera des informations à ce sujet :

1° Renseignements succincts au dernier chapitre du *Roi de Rome*, de M. Welschinger :

2° Renseignements très complets dans une note de M. Dard : *Le duc de Reichstadt, Annales de l'Ecole des sciences politiques*, mai 96.

3° Détails dans un article du *Gaulois*, 2 mars 1900 : *Le duc de Reichstadt au théâtre.*

4° Dans un article du *Carnet historique et littéraire, à paraître le 15 Avril 1900.*

CARNET HISTORIQUE.

*
* *

Je ne puis citer à Quœrens ni roman, ni nouvelle ayant trait au roi de Rome, mais voici quelques titres de pièces, puisque le genre dramatique l'intéresse également :

La *Naissance du Fils de l'homme* donna lieu, en 1811, à plusieurs à-propos :

La *Bonne nouvelle* ou le *Premier arrivé*, vaud. par Gentil. — La *Naissance de l'Espérance* ou *Suite du mariage de la valeur*, pièce allégorique, mêlée de couplets, par Desprez. — Le *Retour du ballon* ou la *Dot des Dieux*, divert. lyr. par Savin-Dumont, avocat, chef de l'administration des douanes. — *Scène lyrique en l'honneur de Leurs Majestés impériales et royales, et du roi de Rome*, par P. Villiers, musique de Plantade. — Le *Rappel des dieux* ou le *Conseil céleste* (?) scènes héroïques par Dusaulchoy et Charrin, de Lyon. — Scènes héroï-mythologiques à l'occasion de la naissance du roi de Rome. — Le *Jardin d'Olivier*, ou le *Jour des relevailles*, bouquet vaud., par Desprez. — Les *Dragées*, ou le *Confiseur du grand monarque*, vaud. par J.-B. Dubois. — La *Ruche céleste* ou le *Secret de l'hymen*, vaud. par le même.

Dans l'avalanche de pièces que la révolution de 1830 consacra aux souvenirs de l'empire, je relève :

Le *Fils de l'homme*, souvenirs de 1824, par Paul de Lussan, 1831. — Le *Duc de Reichstadt*, drame en 2 actes, mêlé de couplets, par J. Arago et Lurine, 1832. — La *Mort du roi de Rome*, drame, par d'Ornoy, 1832. JEF.

—

Eschiffre ou échiffre (XLI, 480, 563). « L'échiffre ou mur d'échiffre d'un escalier est le mur qui, situé au centre de la cage d'escalier, porte les abouts des marches. L'échiffre d'un escalier en hélice est un cyclindre et porte le nom de noyau, ou d'arbre quand il est en bois. L'échiffre peut être en pierre ou en bois. Les ouvriers disent quelquefois *échiffe* ». (Bosc) *Dictionnaire raisonné d'architecture* : Paris, Didot, 1878.

Je ne crois pas qu'un escalier ait jamais porté le nom d'échiffre.

Mais en termes de fortification du moyen âge, on appelait ESCHIFF une petite fortification en saillie sur un mur d'enceinte, destinée soit à enfiler un fossé, soit à défendre une porte. L'eschiff se faisait quelquefois à demeure en pierre ; on en voit un reste près de la porte principale du château de Lavardin (Loir-et-Cher). Mais, le plus souvent, c'était une construction volante en bois qui s'établissait provisoirement, soit pour défendre un point faible, soit pour couvrir ou réparer une brèche. (Voir à ce sujet l'article de Viollet-le-Duc).

On trouve quelquefois ce mot orthographié *Eschiffre*. Lacurne de Sainte-Palaye cite une ordonnance du grand maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, de 1419, prescrivant aux habitants de Jargeau de fortifier leur ville tant de créneaux, d'eschiffres, etc.

Dans le titre cité par M. Tardieu, il s'agit évidemment d'un appareil de fortification. MARTELLIÈRE.

—

Napoléon Ier dans la grotte de aint-Pierre à Maestricht (XLI, 481). — D'après la chronique de Maestricht, Napoléon, alors premier consul, y séjourna du 30 juillet au 1er août 1803. Joséphine, Eugène de Beauharnais et plusieurs officiers généraux l'accompagnèrent.

Une des journées mentionnées, le premier consul voulut aller voir la grotte de Saint-Pierre. *Il en sortit très fatigué et se jeta sur le gazon..* .... C'est à cet endroit qu'on a voulu ériger un monument à sa mémoire, ce qu'on a oublié de faire — Les guides de la grotte montrent encore aux visiteurs l'endroit où Napoléon griffonna son nom. M. G. W.

La Haye.

—

Un ouvrage de Montesquieu annoté par Frédéric II (XLI, 481). — En 1879, Vaton, libraire à Paris, 25, quai Voltaire, publiait, à 3 fr. 50, un élégant petit in-8, édité par J. Charvet, dont il annonçait également quelques exemplaires sur papier de Hollande, à 25 fr., sur papier de couleur ou Wathman à 40 fr., et un exemplaire sur vélin à 1000 fr.

Cet ouvrage était tout simplement les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, avec commentaires et notes de Frédéric le Grand : 1re édition collationnée sur le texte de 1734.

Or, cette édition de 1734, la première publiée par Montesquieu (elle parut sans nom d'auteur, chez Jacques Desbordes, à Amsterdam, en un petit in-8 de 227 p.) est celle à laquelle fait allusion le baron de Méneval. C'est l'édition que Frédéric annota et souligna, avant 1748, selon toute apparence.

Mais qu'est devenu l'ex-original pris par Napoléon à Sans-Souci, et que M. de Talleyrand, qui l'avait emprunté à la bibliothèque de Saint-Cloud, ne rendit jamais ?

M. Preuss, l'historiographe du Brandebourg, essaya de retrouver cet exemplaire unique ; mais les recherches minutieuses qu'il fit dans la famille de Talleyrand restèrent toujours infructueuses.

Cependant les notes intéressantes du *Roi philosophe*, qu'il n'a pu publier dans l'édition complète des œuvres de Frédéric, parue en 1840, ont été sauvées de l'oubli. Nous le devons à M. Charvet.

Son édition de 1879 est la reproduction de l'édition stéréotype des *Considérations* de Montesquieu, que l'imprimerie Didot publia l'an XI, 1802, dans un petit volume in-8, après le titre duquel se trouve la mention suivante :

Avec des notes manuscrites de Frédéric-le-Grand, copiées avec son orthographe sur un exemplaire pris par Bonaparte dans la bibliothèque de Sans-Souci, prêté à M. Mollien, qui me l'a prêté. — Signé de l'initiale B.

D'où nous concluons qu'un certain M. B. qui pourrait bien être le général Bertrand, emprunta à M. Mollien, qui le tenait lui même de Talleyrand, le précieux exemplaire annoté par Frédéric, et se hâta de copier au plus vite, en respectant l'orthographe, toutes les notes qu'il contenait.

C'est déjà beaucoup, sans doute, mais cela ne nous dit pas où est passé l'original.

Voir les XXXI pages de l'Introduction que M. Charvet a mise en tête de sa réimpression, et qui est datée de La Source, avril 1876.

JEAN DE LOCHÈRE.

*
* *

Les « Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains

avec annotations inédites de Frédéric II », ont été publiées par Lemerre en 1876, g^{d} in-8°. — G. D. pourrait se reporter à l'ouvrage pour se renseigner sur le sort de l'original. Autres éditions, Firmin Didot, 1879, in-8 et Vaton 1879, in-8°.

JEF.

—

Epoisses (XLI, 482, 561). — L'étymologie latine est *spissus*, épais. On trouve, dans Horace, « spissa ramis laurea » avec le sens de *laurier touffu* ; dans Virgile, *spissus ager*, terre forte. Mais en recourant au vieux français, on trouve *espoisse*, avec le sens d'épaisseur. Dans une lettre de rémission de 1405 : « ... et frappa sur la « teste tant qu'il perça son chapeau et la « teste bien de l'espoisse d'un doy ».

Mais *espoisse* signifie particulièrement l'épaisseur d'une forêt, d'un bois fourré.

En une ESPOISSE *de ce bos*
S'estoit herbergiez Carados

PERCEVAL.

Passèrent pardevant les deux chevaliers et se mestrent dans *l'*ESPOISSE *de la forêt.*

LANCELOT.

On voit aussi espoisse dans le sens de *foule.*

*L'*ESPOISSE *y est granz et li tas.*

TROIE.

Dans tous ces exemples, sauf le dernier, *espoisse* est employé avec un génitif « espoisse de bos, espoisse de la forêt ». On trouve cependant, dans *Tristan*, le mot employé seul avec le sens de bois épais.

En une espoise aval s'en traient.

On peut en conclure que la commune d'Espoisses (Côte-d'Or arrd^{t} et canton de Semur) a un nom qui répond au lieu dit « la partie épaisse du bois ou le *fourré* ».

PAUL ARGELÈS.

*
* *

L'étymologie donnée par A. C. me paraît exacte ; dans le département de la Côte-d'Or, il y a, en effet, deux Espoisses ; une commune du canton de Semur-en-Auxois, où est un beau château historique aux Guitaut, est nommée Spinssia dans *Frédégaire*, et Spissia en 1147. Enfin, dans le canton de Genlis, arrondissement de Dijon, sur le territoire de la commune de Bretenières, un ancien prieuré de l'ordre de Grandmont, est dit Espessia, dans un titre de 1189. Cette forme nous donne ainsi la transition entre le Spissia gallo-romain et l'Espoisses français.

H. C.

Usage de la gaule à Darmstadt (XLI, 483). — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on devait se déganter en entrant dans la petite et la grande écurie du roi. Si l'on manquait à cette formalité, on s'exposait aux insultes des pages et des palefreniers (*Dict. Cheruel* — *Intermédiaire* — XXI, 589). En 1893 (*Interm.* XXVII, 642), j'ai cité un passage des *Salons* de madame la duchesse d'Abrantès, dans lequel elle dit en note :

Tous ceux qui oubliaient de quitter leurs gants pour entrer dans les écuries devaient payer un droit aux palefreniers qui vous le rappelaient en vous offrant un bouquet. C'était une amende à laquelle il fallait se soumettre. Une amende était également due à la chasse du roi, si, au moment de l'hallali, un chasseur arrivait les mains gantées..... Un piqueur allait couper une branche et la donnait au chasseur distrait, qui s'empressait de payer l'amende. Cette dernière partie de la coutume de ne pas avoir de gants, et cela depuis Louis XIV, me ferait croire, dit-elle, à une origine ignorée, mais positive, que rappellerait un fait quelconque concernant le roi.

La question que je posais sur l'origine de cet usage, n'a été « répondue » qu'à peu près (XXVIII, 149). Ne semble-t-il pas que *bouquet, branche* et *gaule* puissent avoir la même origine ? Ma question de 1893 me semble être la même que celle d'aujourd'hui.

P. CORDIER.

—

Abbé de l'Atteignant (XLI, 483). — Il y a quelque 20 ans, parut — peut-être chez Jouaust — une coquette édition des œuvres de l'abbé de l'Attaignant ou, mieux, Lattaignant.

Pour les renseignements généalogiques, notre confrère B. S. V. peut s'adresser à M. de Lattaignant de Lidinghem, au château de Wimille, près Boulogne (Pas-de-Calais).

Mes notes personnelles me donnent un mariage à Wimille, le 3 février 1698, d'Hubert Guerlin avec Jeanne Lattaignant, puis plusieurs enfants issus de cette union.

ROBERT GUERLIN.

*
* *

L'abbé Gabriel-Ch. de Lattaignant, né à Paris en 1697, mort en 1779, fut chanoine de Reims et conseiller au parlement de Paris. Il était fils d'Alexandre de Lattaignant, conseiller au parlement, et de Marie-Marthe de Bragelongne, bisaïeule du marquis de Vaudreuil.

Marthe de Bragelongne, elle-même,

était fille de Mre Jacques de Bragelongne, chevalier, intendant de la maison de Gaston, duc d'Orléans, puis maître de la chambre aux deniers, mort en 1679, et de Marie de Saint-Mesmin.

C. DE St-M.

⁂

Si l'on veut quelques détails généalogiques sur la famille de Lattaignant, on peut consulter fructueusement :

Les *Mémoires généalogiques d'Haudiquer de Blancourt* dans les manuscrits de la Biblioth. nationale ci-dessous énumérés :

Lattaignant. Généalogie : volumes reliés, n° 90, p. 42 et 44. Volumes reliés, n° 97, pages 8 à 16. Volumes reliés, n° 214. Volumes reliés, n° 314.

On peut, de plus, pour les armoiries, consulter le *Dictionnaire de la noblesse de Courcelles*, tome III.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

Même réponse : C. D'H.

—

Dynasties disparues (XLI, 484). — En 1884 et 1885, à Venise, je rencontrais presque tous les jours, chez mon barbier, un monsieur d'une quarantaine d'années, très brun ayant l'air d'un métis.

On me dit que c'était le prince Iturbide, fils de l'empereur du même nom.

Il séjournait depuis longtemps déjà dans l'ancienne cité des Doges.

L'Autriche lui fournissait une pension.

On le voyait souvent se promener sur la place Saint-Marc, en compagnie de Don Carlos. V. M.

—

Acteurs italiens (XLI, 484). — *Alborghetti Pietro* (et non pas Albogheti) naquit à Venise vers 1675 et se rendit à Paris en 1716, avec la compagnie italienne formée par ordre du duc d'Orléans, et conduite par Luigi-Andrea Riccoboni, dit *Lelio*. Ce fut, dit-on, un excellent artiste. Il jouait ordinairement, dans les comédies italiennes, les rôles de noble vénitien, et, sous le masque de Pantalon, il était incomparable. Il mourut à Paris, le 4 janvier 1731, après une longue maladie, laissant la réputation d'un bon artiste et d'un honnête homme. Les comédiens fermèrent leur théâtre en signe de deuil, les 4 et 5 janvier. D'un caractère sévère, il traitait un peu durement sa femme Vincenza Gallini-Berttoï ; lorsqu'il fut sur le point de mourir, un de ses camarades lui reprocha ce travers qu'il ne fit aucune difficulté à reconnaître. Aussi, pour calmer ses remords, sans doute, proposa-t-il à ce camarade de le faire son légataire universel, à condition qu'il prît soin de sa femme. L'ami refusa une telle mission, mais lui recommanda Tommasino, un autre camarade, dont la probité était bien connue. Ce dernier accepta, avec l'assentiment d'un frère d'Alborghetti, et s'acquitta de sa promesse envers la veuve. Celle-ci se remaria, par la suite, à un acteur italien, Francesco Materazzi, dit le docteur. Pietro Alborghetti fut enterré à Saint-Eustache, sa paroisse. (Voir Campardon. Voir, pour tout ce qui regarde le masque de Pantalon, Pasquati Giulo de Padoue. Voir *I Comici italiani* de Luigi Rasi, etc.)

Je me mets volontiers à la disposition de mon confrère G C. pour tout ce qui concerne les théâtres italien, espagnol et portugais. H. LYONNET.

—

Meubles signés (XLI, 93, 501). — M. Récappé n'a point vécu sous Louis XIV. Il était naguères un des marchands de curiosités les plus renommés de Paris, où il demeurait, rue Paul-Louis-Courier. Fils d'un notaire bien connu d'Argenteuil, avocat lui-même, il fut obligé, par la perte de sa fortune, de se jeter dans le commerce des objets d'arts et, pendant plus de trente ans, ses magasins furent le rendez-vous des grands collectionneurs de France et de l'Etranger. Il est mort le 7 mai 1898. EDMOND BONNAFFÉ.

—

Les trente-six hymnes civiques pour les trente-six décadis de l'année républicaine (XLI, 521). — T. R. me fait l'effet de n'avoir entre les mains qu'un extrait d'un volume de 181 pages in-8° (non compris le titre et le faux titre), dont voici l'indication : *Le calendrier républicain*, « poème lu à l'Assemblée publique du Lycée des Arts, le 10 frimaire an III, précédé d'une lettre du citoyen Lalande, suivi de trente-six hymnes civiques pour les trente-six décadis de l'année, etc. par Cubières, citoyen français. A Paris, chez Mérigot, Chemin, An septième. » Il y avait eu en l'an IV une première édition du poème, mais il n'y était suivi que d'une douzaine d'hymnes. On joint du même Cubières *Dieu et les Saints* ou *Suite du poème sur le Calendrier républicain*

Paris, Lesourd, s. d. (an VII). XXIV-45 p. in-8°. G. I.

—

Duel des ducs de Beaufort et de Nemours (XLI, 522). — M. Paul Pinson pourra consulter peut-être : Conrart, p. 173-179 ; Montglat, p. 357 et s.; Talon, p. 437 ; et suiv. dans la « Collection des mémoires de Petitot et Monmerque » et les Registres du Parlement ; dont il trouvera les repères dans la collection des catalogues de manuscrits conservés dans les bibliothèques de Paris publiée par le ministère de l'instruction publique (?) notamment Bibliothèque du Palais Bourbon, fonds Lenain. A. C.

—

Bornes et témoins de bornage (XLI, 524). — En réponse à la question posée sous le § 2°, voici la description d'une plaque de médaille en plomb dont se servait, vers la fin du XVIIIe siècle, un arpenteur ardennais du nom de Jacotin, à Condé lès-Vouziers.

Cette médaille, qui fait partie de ma collection, a 35 millimètres de diamètre et 1 millim. 1/2 environ d'épaisseur. — Sur une de ses faces elle porte

BORNE | PLANTÉE | PAR | JACOTIN | 1788 |

Sur l'autre, une étoile de huit rayons surmontée d'une fleur de lis avec la légende :

ARPENTEVR, ROYAL A CONDÉ-LES-VOUZIER

Deux autres médailles semblables existent au musée municipal de Charleville (collection Flamanville). Une autre a été décrite et gravée dans la *Revue d'Ardennes et d'Argonne* il y a deux ou trois ans. Toutes sont semblables et très certainement coulées dans un même moule, la date seule varie et le changement est obtenu en changeant, dans le moule, la matrice du dernier chiffre du millésime qui est mobile et que l'on fait varier d'année en année. H. D.

—

Le canon et les orages (XLI, 525). — L'idée d'employer le canon pour chasser les orages ne me paraît pas absolument neuve, et, si j'ai bon souvenir, elle eut son heure d'engouement, il y a déjà un certain nombre d'années. Je lis à ce propos, dans un *Almanach* de la Nièvre, de 1840, le passage suivant qui en donne une explication plus ou moins plausible :

Quelques physiciens, y est-il dit, se proposèrent uniquement de diriger la chute de la grêle sur un endroit donné où sa fureur ne causerait aucun dommage... d'autres eurent l'idée de forcer les orages qui menaçaient de grêle, à éclater avant que leurs terribles éléments fussent rassemblés en masses trop considérables. Pour obtenir ce résultat, Parrot voulait qu'on lançât dans l'air des bombes et des fusées volantes.

L'emploi du canon avait donc pour but d'ébranler l'air assez violemment pour empêcher la réunion des nuages orageux, mais on ne prétendait pas pour cela que le canon eût la propriété de provoquer les orages. Il fit, en effet, le soir de Solférino un terrible orage qui mit fin à la bataille, mais je doute fort que les canons y aient été pour quoi que ce soit. La chaleur était brûlante dès le matin et tout faisait présager cet orage qui éclata à son heure. C'est, du reste, pour cette même raison, pour ébranler l'air et empêcher ainsi le rassemblement des nuages orageux, qu'on sonnait les cloches au moment des orages, et on sait quels furent, le plus souvent, les funestes résultats de cette superstition. Ln. G.

—

Les deux larrons (XLI, 526). — Les entailles saignantes figurées sur les jambes et au-dessus des genoux des deux larrons, dans les vieilles gravures de la *Crucifixion* du Sauveur du monde, sont le commentaire du récit suivant de la Passion, fait par saint Jean l'évangéliste C. XIX, v. 31 à 36, et que la Liturgie catholique nous fait lire le vendredi saint.

— Or, de peur que les corps ne restassent en croix le jour du Sabbat... les Juifs prièrent Pilate qu'on leur *rompît* les jambes et qu'on les enlevât.

— Des soldats vinrent donc et ils *rompirent* les jambes au premier et à l'autre qu'on avait crucifiés avec lui.

— Mais étant venus à Jésus et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes ;

— Mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance, et il en sortit aussitôt du sang et de l'eau.

— Car ces choses ont été faites afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : Vous ne briserez aucun de ses os.

(Traduction de la grande *Bible* de Mame et Gustave Doré).

P. c. c : C. G. RENOUX.

H. C. M. : *Réponse analogue.*

Notes and Queries

Un pasteur enchaîné — Beaucoup de nos lecteurs connaissent les livres enchaînés. Un homme enchaîné, aux temps modernes, dans une église de Cornouailles, est peut-être assez peu ordinaire pour mériter une notice dans N. and Q. Le Dr Benson, peu après sa nomination à l'évêché de Trurio, parcourut son diocèse et fit de son voyage une relation récemment publiée : « A certain endroit, le pasteur en exercice avait été quelques années auparavant enchaîné aux grilles de l'autel pendant qu'il lisait le service divin, car il avait la manie de s'enfuir soudainement quand son activité était pour un moment suspendue — pendant les répons, par exemple. Le marguillier, un fermier, gardait la clef du cadenas dans sa poche jusqu'à la fin du service divin » *Vie de l'archevêque Benson*, vol. 2, p. 420.

R. B.

—

Boer. — Je désire prévenir ceux que cela peut intéresser contre une maladie qui sévit : la philologie des journaux. Elle provient de journalistes totalement ignorants de la philologie scientifique moderne qui arrivent ainsi aux résultats les plus ridicules. Un exemple nous est fourni par le *Law Times* : « Le mot *bower* est parent du *bo* gaélique vache, et parmi ses nombreux analogues des langues aryennes se trouve le terme hollandais *boer*. Si l'écrivain avait eu la plus élémentaire connaissance des lois phonétiques des *langues Aryennes*, il aurait découvert que le *bo* gaélique, si soigneusement expliqué dans l'admirable Dictionnaire étymologique de Macbain est l'équivalent de l'anglais *vache*, dont la lettre initiale est techniquement le *g* labialisé... Au lieu de s'en tenir au *Law Times* ou à toute autre philologie de journal, il vaut mieux consulter le *Dictionnaire Historique Anglais*. On y verra que *bower*, fermier d'un troupeau de vaches, est dérivé de Nord. E. *bow* troupeau et par conséquent est parent de *boer*. Mais ni *bower*, ni *bow*, ni *boer* n'ont aucun rapport avec le *bo* gaélique... C'est une de ces assertions qui ne peuvent être aventurées que par les irresponsables philulogistes anonymes n'ayant aucune réputation à perdre. WALTER W. SKEAT.

—

L'impératrice Eugénie (XLI, 417). — Je me souviens qu'elle était une de nos clientes pour les livres scolaires, quand elle habitait Royal York Crescent à Clifton, à l'école dirigée par les dames Rogers. Elles furent invitées par l'impératrice, après son mariage, à venir passer quelques jours à Paris avec elle, événement qui fit l'objet des conversations de toute la vie de ces dames. La maison, occupée aujourd'hui par une institution française s'appelle « Eugénie House ». JAMES FAWN.

—

« Fables Nouvelles » (1719) — Dans cet ouvrage admirablement illustré, il devrait y avoir, d'après le *Guide de l'amateur*, de Cohen, un portrait par Ranc, gravé par Edelinck, un fleuron sur la page de titre, un frontispice et une centaine de vignettes. Dans tous les exemplaires que j'ai vus, le portrait manque. Pourquoi ? H. T.

—

Un portrait du marquis de Lafayette à Olmutz. — Pourrait-on me dire où se trouve maintenant l'original de ce tableau, quand il a été peint et par qui? A-t-il été gravé et les gravures sont-elles rares ? Le marquis est représenté en prison, assis, sa femme et ses deux filles sont près de lui.

S.

—

Amphigouris. — Dans *Britanica*, un écrivain dit que ces poésies sont celles dont le mérite se mesure à leur inintelligibilité. L'écrivain français, Charles Collé, se distingua, peut-être devrais-je dire s'épuisa, dans ce sentier détourné de l'art.

Quelque érudit français pourait-il me donner un ou deux exemples de cette excentricité littéraire ?... M. L. R. BRESLAR.

La rédaction de N. and Q. fait suivre cette demande de la pudique note suivante :

Les « Amphygouris » de Collé, forme triviale de composition dont il eut l'esprit d'être confus, sont trop libres et trop licencieux pour être admis dans nos colonnes. On peut en juger par cette stance plus qu'inepte :

Ino
Met le domino
De saint Bruno ;
Et, par un quiproquo,
Dans Tabacco
Fait revenir lo
D'un livre *in-folio*,
Qui fait faire à Clio
Dodo.

On ne peut demander davantage. Collé, du reste, n'est pas mort.

—

En paiement de porcelaine. — Est-il vrai, comme je l'ai vu quelque part, que Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, troqua une vieille porcelaine contre deux régiments de soldats ? H. T. B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Pensionnaires de la Comédie-Française de 1800 à 1900 (*fin*). (XL, XLI, 21, 131, 229, 370, 468).

1881. — Mme G. de St-Hilaire (Daniele Davyle). — Garnier (Philippe), né à Paris, 18 novembre 1861, à 1883. — Mlle Durand (Marguerite), dame Laguerre, aujourd'hui directrice de la *Fronde*. — Feyghine (Julie), née en Russie, en septembre 1863, morte à Paris, 12 septembre 1882. — Mme Jamaux, coryphée.

1882 Mlle *Kalb* (Mary), soc. en 1894. — Mlle *Müller* (Marie) soc. en 1887. — Samary (Henri), né le 6 avril 1865.

1883. — Georges Thomas. — Falconnier. — Mlle Brindeau (Jeanne de Jarny), née le 21 novembre 1861. — Brück (Eugénie-Rosalie, dite Rosa), née le 13 septembre 1865. — Mlle *Marsy*, rentrée en 1889, soc. en 1891. — Faustine Chartier, n'a jamais débuté.

1884. — *Duflos* (Raphaël), rentré en 1894, soc. en 1896. — Mlle *Pierson* (Blanche), soc. en 1886. — Clerh (Eugène), de l'Odéon. — Mme Paul Mounet. — Hamel (Julien), né en 1862. — Céline *Montaland*, soc. en 1888, morte à Paris en 1890.

1885. — Gravollet (Paul Jeulin), né le 2 mai 1863. — Mlle Persoons (Isabelle). — Albert *Lambert* fils, soc. en 1891. — *Laugier* (Pierre), soc. en 1894. — Mme Francis Fournier.

1886. — Léonide Leblanc, n'a jamais débuté. — Kesly (Jeanne Keller, dite). — Hadamard (Zélie), retirée le 31 janvier 1900. — Georges *Berr*, soc. en 1893. — Mlle *du Minil*, soc. en 1896.

1887. — Mlle Weber (Eugénie), dame Segond. — Mlle Lynnès (Marguerite). — Mlle *Brandès* (Marthe), rentrée en 1893, soc. en 1896. — *Leitner* (J.), soc. en 1896. — Mlle *Ludwig*, soc. en 1895. — Mlle Legault (Maria).

1888— Mlle Nancy Martel.— Mlle Lainé (Albertine), dame Luguet, rentrée en 1894, partie en 1898. — Cocheris (Jules-Eugène), à 1891. — Mlle Bertiny (Jeanne-Clémentine Mognard), née le 17 novembre 1872.

1889 — *Mounet* (Jean-Paul, soc. en 1891. — Marais (Léon), né à Marseille, en 1853, déjà engagé en 1885, sans suite, mort en 1891. — Mme Tessandier, (Aimée), de l'Odéon. — Mlle Malck (Berthe), née le 29 février 1884.

1890. — M. Dehelly. — Mlle Moreno (Monceau). — Coquelin fils (Jean-Léon).

1891. — Petite Gaudy, rôles d'enfants. — Drunzer (Gabrielle).

1892. — Jane Hading (Jeanne Tréfounet, dite) née à Marseille le 25 novembre 1859.

1893. — Veyret (Paul), de l'Odéon, né le 30 juin 1873, mort en 1898. — Mlle Thomsen (Albertine), morte en 1896. — Petite Parfait, rôles d'enfants.

1894. — Esquier (Charles). — Fenoux (Jacques-Marie), de l'Odéon, né le 25 août 1870.

1895. — Gaudy père, coryphée.

1896. Delaunay fils (Louis), né le 23 mai 1854. — Wanda de Boncza (Marie-Emilie Ruhkowska, dite) née à Paris le 8 mars 1872. — Mlle *Lara*, soc. en 1899. — Mlle Antonia Laurent

1897. — Mlle Leconte (Marie Lacombe, dite), née le 7 décembre 1869. — Mlle Faylis, coryphée.

1898. — Barral (Théophile), né le 11 juillet 1852. — Mme Kolb (Marie-Thérèse), née le 19 janvier 1856. — M. Laty, coryphée.

1890. — Mlle Darlaud (Jeanne), née le 25 janvier 1863, à 1900. — Mlle Henriot (Jane), née le 28 avril 1878, victime ds l'incendie du 8 mars 1900. — Ravet (Louis-Henri), de l'Odéon, né le 4 juin 1870. — Mlle Delvair (Jeanne-Louise Deluermoz, dite) née à Paris le 10 décembre 1877. — Dessonnes (Marcel Pluque, dit) né à Paris le 12 novembre 1877. — Mlle Geniat (Martin), née à St-Pétersbourg le 10 juillet 1880. — Croué-Fèvre (Jean-Charles-Auguste), né à Paris, le 9 février 1878.

1900. — Mlle Henriette Fouquier.

M. Lucien Guitry, déjà engagé deux fois sans suite, est engagé pour le 1er janvier 1901.

Georges Monval.

—

Invention de la torpille sous-marine, par un Français, en 1666. — Dans un *Mémoire* touchant les affaires d'Angleterre, adressé, en 1666, à Louis XIV, et intitulé : *Pour faire voir son inclination au service du Roi*, M. O. Rioridan, refugié irlandais en France, écrit ceci :

Il y a encore à Londres un arthisan françois qui prétend destre un fameux mechanique, qui travaille incessament à des machines de

feu qu'il prétend faire nager en ligne droite une lieue sous l'eau avec tant de force qu'en abordant aucun vaisseau de guerre il le mettra en pièces et l'enfoncera sur le moment. La machine en tout ne pesera que dix livres, par la possibilité qu'il prétend déjà avoir montré aux officiers de l'artillerie il a eu deux cents pièces et s'il a le succès qu'il promet il en aura de chacune machine deux mille.

Nous avons découvert ce *Mémoire* ancien dans les Archives du ministère de la marine. registre B⁴ 3, 8° 10-Campagnes. ô KELLY DE GALWAY.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

M. V... ASNIÈRES. — Grand merci de votre envoi. Très instructive la discussion du conseil municipal ! Elle prouve que si, en toutes choses, il est nécessaire de consulter un spécialiste, lorsqu'il s'agit d'armoiries, indispensable est le secours d'un héraldiste compétent. Et d'aventure, en votre inclyte cité existe l'auteur de l'*Armorial général des communes de France*. Si l'on eût fait appel à son incontestable savoir, il aurait répondu : — Quand la localité ne possède pas d'écu communal et qu'elle veut en avoir un, la règle est d'emprunter les armes des plus anciens seigneurs, en donnant toutefois la préférence à celui qui a porté le nom du lieu. Aucun seigneur connu d'Asnières, n'ayant pris le nom du lieu dont les droits effectifs appartenaient en paréage, aux rois de France et aux abbés de Saint-Denis, il convient de partir l'écu municipal des armes de Franc ancien et des armes de l'abbaye, avec, en cœur, un écusson chargé de la lettre initiale A ou de tout autre meuble pour indiquer Asnières moderne.

Au lieu de cela, on a pris un sceau du XIIIe siècle, recueilli par Coëtlegon, et lorsque le sujet y gravé a été reproduit par la peinture et la sculpture sur et dans le nouvel Hôtel de Ville, on s'est aperçu que l'emblème appartenait à un tout autre Asnières que celui de la Seine !...

Au temps ! — Faire et défaire, c'est toujours travailler, n'est-ce pas ? Mais c'est mal travailler que de remplacer une chose inexacte par une autre que nous qualifierions de ... puérile, n'était notre profond respect pour les membres du Conseil municipal. Le canot, les fleurs de chardon — outre que ces meubles rappellent un peu trop le navire équipé et les trois fleurs de pommes de terre de Neuilly —, ces emblèmes, disons-nous, sont suffisants pour une marque de fabrique, mais n'ont rien de commun avec ce que nos anciens auteurs dénommaient l'art, la science héroïque.

R. — L'*Armorial général*, mss. de 1696, donne les armoiries de 11 Renou, dont 3 dans l'Orléanais, 1 en Poitou, 7 en Touraine et celles de 11 Renoux, tous en Provence. Nous n'avons rien trouvé pour l'Auvergne. —

ABBÉ LEVESQ. — Les lettres de Bossuet, au sujet desquelles vous nous avez écrit, ont été publiées, en 1875, dans la revue les *Etudes*.

A. G. C. — Camusot est un des personnages créés par Balzac et qui revient souvent dans les romans formant la *Comédie humaine*.

Cz. — Notre excellent collaborateur P. Cordier nous écrit pour nous faire observer que la réponse à votre question sur le distique :

» Tel est le triste sort, etc... ; ... »

a déjà été donnée par l'*Intermédiaire*, XII, XVII.

H. Cd. — Ch. God... Grand merci de vos excellentes communications sur Fleury de Chaboulon. Nous les utiliserons le cas échéant.

ERRATA

XLI, 325 lig. 41, au lieu de Cératologie lire Tératologie.

XLI, 509 lig. 38, au lieu de 1er janvier 1759, lire 18 janvier 1753.

XLI, 549 lig. 13, au lieu de Savaresse de Septeuil, lire Savaresse, de Septeuil.

» » » 14 » Bonnemaire, lire Bonnemain.

» » » 15 » un colonel, lire en colonel.

» » » 33 » Révérong, lire Révérony.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIe Volume · *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* · 15 Avril 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS — *Cherchez et vous trouverez*



Il se faut entr'aider — N° 878 — Téléphone N° 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS.

Questions

Le mot nationaliste. — M. Louis Dausset, secrétaire général de la Ligue de la Patrie française, et partant, l'un des parangons du « nationalisme », écrit cette phrase dans un article de l'*Eclair*, du 3 avril :

Un beau mot, *nationaliste*, dont l'origine est inconnue, a été trouvé commode pour désigner cette combinaison spontanée de toutes les forces vives du pays.

Faut-il tenir pour inconnue l'origine du mot *nationaliste?* Pourrait-on savoir qui, le premier, en a fait une nouvelle application aux circonstances présentes ? Et où ? Et dans quels termes ?

G. M.

—

Concurrencer, concurrencier. — On se souvient qu'à la Chambre, il n'y a pas encore bien longtemps, comme un député avait employé l'infinitif *concurrencier*, il fut repris par ses collègues : On dit *concurrencer*, firent observer les puristes. Je crois même que le président académicien dit son mot dans la discussion.

Or, j'ai cherché dans Littré, qui ne donne ni *concurrencer* ni *concurrencier*. Aucun des deux mots n'est donc français. Toutefois, il y a là une création qui s'impose, si j'ose ainsi parler, et l'*Intermédiaire* a le droit et le devoir d'intervenir.

Comment former le verbe dérivé de concurrence ?

Influence fait *influencer*; mais, par contre, *différence*, *indulgence*, *licence*, *quintessence* font *différencier*, *indulgencier*, *licencier*, *quintessencier*.

Y a-t-il une règle étymologique ? J'en doute un peu. Pourquoi *distance* fait-il *distancer*, alors que *circonstance* fait *circonstancier* ?

Pour nous tirer d'embarras, nous avons bien une 3e formation en *ter ; patienter violenter*, *innocenter*. Quand je dis qu'elle peut nous tirer d'embarras, je crains de me tromper et que plutôt elle ne l'augmente. Bref, dirons-nous : *concurrencer*, *concurrencier* ou *concurrenter* ?

La parole est aux intermédiairistes.

PENGUILLOU.

—

Harmonie des mondes. — J'ai lu, il y a une vingtaine d'années, un ouvrage dans lequel il était dit :

Les élus au ciel entendront une harmonie admirable qui sera produite par les astres roulant dans les espaces infinis de l'immensité. Tel astre fera telle note, etc., dans ce concert immortel.

Un aimable ophélète pourrait-il me dire dans quel ouvrage je trouverais des renseignements à ce sujet ?

L. DE LA GODRIE.

—

Agneau. — En art héraldique, on appelle pascal, l'agneau représenté, passant, tenant une banderolle chargée d'une croisette.

Quel nom doit-on donner à l'agneau que l'on figure couché sur le livre aux sept sceaux ?

A. S.

Alexandre de Bar. — Un érudit confrère pourrait-il me renseigner sur l'œuvre de ce dessinateur et graveur, qui a contribué, pour une large part, à la belle illustration des *Nouveaux voyages en zigzag* (1854), inférieure pourtant, à mon avis, à l'illustration des premiers. Je ne connais de lui que les 11 planches et les nombreuses vignettes qu'il a dessinées pour cet ouvrage. J'ai de cet artiste une charmante eau-forte originale portant, au crayon, cet envoi autographe : *A M Delarue témoignage de bonne amitie — A. de Bar* — pièce que j'ai trouvée par hasard et payée... 0 fr. 50 !

*
* *

Masques et visages. — Je serais désireux de savoir combien de tirages ont été faits de cette œuvre célèbre de Gavarni, devenue rare à trouver complète, surtout en bonnes épreuves, — avec les dates et le nom des éditeurs, et le nombre de planches qu'elle comporte. Celles que je possède ont été publiées à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, et imprimées par Lemercier.

Ce tirage est-il apprécié ? — D'autres épreuves portent le bon à tirer signé de Le Barbier, — sans doute pour une réédition, mais laquelle ? Je serais bien obligé à qui voudrait me renseigner sur ce Le Barbier. Gavarni a-t-il lithographié lui-même toutes les compositions de *Masques et visages ?* F. GOLLNISCH.

—

Rebiscoula. — En patois provençal, que veut dire ce mot ? A. G. C.

En provençal, nous ne savons ; mais il y a gros à parier que la signification est la même qu'en patois de Toulouse, où *Rebiscoula* se traduit par ragaillardir, mettre en belle humeur :

Un jour qu'abio plagut touto la maytinado
Les prats éron pus berts, et l'herbeto bagnado
Abio *rebiscoulat* may d'un escagarol.

(LUCIEN MENGAUD : *Rosos et pimpanelos.*)

—

Paul et Virginie. — La couverture de la 19e livraison du *Paul et Virginie*, édité par Curmer sous la date de 1838, est ornée, sur fond noir, d'un dessin lithographié représentant Virginie sortant de l'onde et s'élevant vers le ciel. Ce dessin gracieux n'est pas signé. De qui est-il ? JULES BRIVOIS.

Un conventionnel précepteur. — Quel est le conventionnel ayant, dans le procès de Louis XVI, voté l'appel au peuple, qui appartenait à la société littéraire des encyclopédistes et qui fut, de 1783 à 1787, précepteur du jeune de Bissy, fils du comte de Bissy, de l'Académie française ? BIBL. MAC.

—

Le peintre Gme Forchondt. — Un très curieux cuivre ancien, qui vient de passer à l'Hôtel des ventes, représente la scène suivante : Le Créateur placé sur un nuage et appuyé sur le globe, domine tout un monde d'oiseaux, paons, ibis, perroquets, etc. Le tableau, peint d'une façon large, a pourtant une certaine finesse. On lit parfaitement la signature *Gme Forchondt.* A quelle époque vivait ce peintre que le *Dictionnaire* de Siret ne signale pas ? HUSSON.

—

Cassis. — Quelle est l'origine de ce mot employé en Lorraine pour désigner le caniveau d'une route, le ruisseau qui coule contre le trottoir ? Je lis, dans l'*Est républicain* du 1er avril, les lignes suivantes :

Ils saisirent la malheureuse qui reposait bien tranquille dans son lit et s'en furent la loger au beau milieu du *cassis* de la route.

Ce mot vient-il de ce qu'on jette au ruisseau les détritus, les verres, les objets cassés, le *cassis* en un mot (on dit bien *ramassis* pour les objets ramassés); ou bien de ce que le fond de ce ruisseau était autrefois, avant l'emploi de pavés taillés et réguliers, garni de pierres roulées ou cassées qu'on enfonçait dans le sol ?

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire* ? YSEM.

—

La langue anglaise en Guyenne. — Lors de l'occupation de la Guyenne par les Anglais, après le traité de Brétigny (1360), n'a-t-on pas employé en cette province, la langue anglaise, officiellement, dans les procédures et les actes des notaires ? Dans l'affirmative, il doit y avoir, dans les archives de diverses communes occupées par les Anglais, des documents en anglais ? D'autre part, il doit exister sûrement, en Guyenne, des familles qui descendent de maisons anglaises et portent encore des noms anglais ?

AMBROISE TARDIEU.

Décorations militaires. — Etats militaires. — Dans le n° du 7 décembre dernier, *Petite Correspondance*, on m'a fait savoir qu'en 1848, le gouvernement provisoire supprima la couronne royale qui surmontait la croix de la Légion d'honneur. La croix de la Légion d'honneur que je possède n'est pas, en effet, surmontée d'une couronne et porte bien l'effigie de Napoléon Ier, mais, au revers, au lieu de drapeaux tricolores, comme en 1848, il y a un aigle tenant la foudre. De quelle date est donc cette croix ?

L'Almanach royal fut présenté au roi en 1699 pour la 1re fois. Quand fut présenté le 1er Etat militaire ? Je recherche les Etats militaires antérieurs à 1713 et ceux de 1764-1767. Un aimable collaborateur n'en aurait-il pas à me vendre ou à échanger ? Les Etats militaires ne mentionnant que les officiers et les régiments employés en France, n'existait-il pas un ouvrage du même genre pour les officiers et régiments employés aux colonies ?

Un abonné.

—

Médaille de Louis XIV. — Possédant une médaille de cuivre datant du règne de Louis XIV, je désirerais savoir à quelle époque elle fut frappée et à l'occasion de quel événement.

Sur la face, cette médaille présente le portrait du roi, avec cette inscription : Lov. Legrand, Roy de France. C. L., et sur le revers, un soleil éclairant un arbre chargé de fruits, avec, sur les bords de la pièce : Dat. Fructus ; Dat. Que. Coronas.
Ord. Des. Guerres.
Pararel. Tres.

R. Z.

—

Lieu de naissance de Charlemagne. — Comment se fait-il que l'on n'ait pas compris qu'il était impossible que Charlemagne fût né sur les bords du Rhin, puisqu'au moment de sa naissance, son père était seulement maire du palais de Neustrie, alors que Carloman, son oncle, était duc de l'Austrasie ? Dans ces conditions, il lui était impossible de naître ailleurs qu'en Neustrie.

D'un autre côté, la cour étant à Kiersy, il est peu probable que Charlemagne y soit né ; attendu que les *Annales Bavaroises* disent qu'il est né « in eâ arce, « quœ Carolobergum, id est Caroli mons, « dicitur ». Or, Carlepont, à 3 lieues de Kiersy, répond admirablement à cette désignation. En effet il n'y a pas de pont à Carlepont, mais une citadelle, *arx*, un mont fretté, Fresmont ; de sorte que Carlepont vient de Carolopodium, qui signifie Carolobergum, id est Caroli mons, c'est-à-dire montagne de Charles, podium Caroli. Carolipodium a fait Carlepont — par dégénérescence, comme Trudo a fait saint Trou, par suppression du *d* — Carlepon ; on y a ajouté un *t* final à cause de la consonnance *pont*, mais il n'y a jamais eu de pont en cet endroit, par la raison bien simple qu'il n'y a pas de rivière, mais une montagne frettée, Fresmont, podium, tertre, motte, mont entouré d'une enceinte de pieux.

D^r^ B.

—

Les manuscrits de Chateaubriand — Le monde des lettres est en émoi ! L'abbé Bertrin soutient que Sainte-Beuve a donné comme un texte authentique de Chateaubriand, un texte inexact. Les amis de Sainte-Beuve ripostent et invoquent la sincérité du lundiste. Mais en un tel débat rien ne vaut les textes.

Sainte-Beuve a commenté, d'après les manuscrits des *Mémoires d'outre-tombe*, une prose qui ne figure dans aucune des éditions.

N'y a-t il que trois manuscrits de ces Mémoires ? 1° celui que possède M. Champion, écrit par Peloge, secrétaire de Chateaubriand, que l'abbé Bertrin a compulsé et dans lequel il a retrouvé, mais avec d'appréciables variantes, la phrase reproduite souvent par Sainte-Beuve ; 2° le manuscrit qui servit à la publication des *Mémoires* dans la *Presse* ; 3° le manuscrit sur lequel fut imprimée la première édition de l'ouvrage.

Sait-on d'autres manuscrits de ces Mémoires ? Connait-on ce que sont devenus les deux derniers cités ?

Y.

—

Madame Lachaud. — Pourrait-on donner les prénoms et les dates et lieu de naissance et décès de Mlle Ancelot, veuve du célèbre avocat Lachaud, et fille de l'académicien Ancelot ?

A. R.

—

Muley-Abd-er-Rhamann et Louis-Philippe. — Prière à quelque obligeant confrère de me dire à quelle date un am-

bassadeur de l'empereur du Maroc, Muley-Abd-er-Rhamann, vint à Paris, offrir des chevaux au roi Louis-Philippe.

Cette question est faite dans le but de dater un album de Victor-Adam, représentant ces chevaux et publié à Paris, chez Tessari. Ce doit être de 1845 à 1847.

E. B.

—

La Marseillaise irlandaise. — En 1798, lorsqu'une expédition française fut envoyée pour révolutionner l'Irlande, les citoyens de la verte Erin, qui déjà avaient remplacé sur leurs drapeaux la harpe d'or par le bonnet rouge, composèrent un hymne patriotique adapté à la mélodie composée par Rouget de l'Isle. Les paroles se sont-elles conservées ?

ALFRED SAGE

—

L'esprit de Jadin. — A plusieurs reprises, A. Dumas nous parle, dans ses *Impressions de Voyage* (midi de la France et Italie) de l'esprit universellement connu du peintre Jadin. Un aimable collègue pourrait-il nous citer quelques traits de cet artiste ? THÉOPHILE GONSE.

—

Formule employée en divers anciens arrêts de justice criminelle. — Beaucoup d'anciens jugements rendus contre des accusés des deux sexes les condamnent à être « battus et fustigés nus de verges » ; d'autres portent : « battus de verges » simplement. Dans les premiers, le mot « nu » est-il employé avec intention ? Et dans ce cas, comment doit-il s'entendre : au sens relatif, ou bien au sens absolu ?

Prière à un des nombreux et savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* de répondre à cette question, qui n'a, je crois, jamais été bien élucidée.

D. DE V.

—

Prix des manuscrits précieux. — Il n'est pas rare que les journaux citent les prix de vente de manuscrits précieux. Ainsi, récemment, on annonçait que le livre d'heures (manuscrit) de l'illustre maréchal Boucicaut, (qui, à la fin du XIVe siècle, donna une si belle chasse aux Anglais, a été adjugé, à l'hôtel Drouot, pour 68 000 francs. Soit dit en passant, la plupart de nos beaux manuscrits vont maintenant en Amérique ou en Angleterre, ce qui est très regrettable. Je désire savoir les prix de quelques magnifiques manuscrits dans ces derniers temps, ce que savent, sûrement, plusieurs de nos savants collaborateurs.

AMBROISE TARDIEU.

—

Le fer à cheval. — Dans le lit d'une fille galante assassinée, on a trouvé un fer à cheval, autour duquel étaient enroulés plusieurs lacets de corset. Dans le monde de la basse galanterie, ce serait une superstition très répandue, que le fer à cheval facilite les opérations et les rend fécondes. On cite certains comptoirs où s'abreuvent les filles, et où se trouve, fixé sur l'étain, un fer à cheval, qu'en buvant, elles touchent. Sait-on d'autres traits de cette singulière superstition ? Les auteurs qui ont écrit sur les mœurs, l'ont-ils mentionnée ? Y.

—

Itinéraire de Jeanne d'Arc, de Vaucouleurs à Chinon. — L'itinéraire de Jeanne d'Orléans à Reims, est connu jour par jour, celui de Vaucouleurs à Chinon fait le désespoir de tous les chercheurs.

Il est admis que la pucelle a passé à Auxerre ou dans les environs : c'était son chemin.

Chose singulière ! dans son procès, on lui demande, sans que la question soit amenée « si elle a été à Couillouinges (Coulanges)-les-Vineuses, à quoi elle répond : Je ne sais ! »

« Cette particularité, nous dit M. le curé-doyen de Coulanges, a appelé l'attention de quelques érudits qui m'ont écrit pour se renseigner, mais, à mon grand regret, je n'ai pu leur répondre de manière à les satisfaire : toute espèce de document faisant défaut.

« Il est à croire qu'on ne saura jamais la vérité sur ce voyage qui, d'ailleurs, dut s'effectuer avec une grande prudence... »

N'est-ce pas un beau sujet d'études pour les travailleurs de l'*Intermédiaire* ?

EFFEM.

—

Le général Descarrières. — Existe-t-il un portrait du général de division Descarrières, qui fut inspecteur général de remonte sous Louis-Philippe, et qui, en 1814, avait pris le commandement des polytechniciens à la défense de Paris Il a été fait des quantités de lithographies de généraux sous Louis-Philippe, le géné-

ral Descarrières ne figurait-il pas dans cette collection ? Si oui, serait il possible de s'en procurer un exemplaire?

PERTONNET

—

Armoiries d'Abzac. — Quelles sont les armoiries de la famille d'*Abzac* ? N'y a t il pas un rapport quelconque entre cette famille et la famille d'Auzac. Toutes deux sont originaires à peu près des mêmes pays. C.

Abzac, en Périgord, porte : *d'argent, à la bande d'azur, chargée, au milieu, d'un besant d'or, et une bordure d'azur, chargée de huit besants d'or.* Les armes d'Auzac nous sont inconnues.

—

Damnissum perfecta meis. — Presque tous les *Guides* de la ville de Caen signalent, parmi les maisons remarquables à un titre quelconque, celle qui porte le n° 14 de la rue des Croisiers, dont la façade est surmontée d'un vase en pierre, et porte l'inscription ci-dessus, avec la date de 1653 ; aucun ne fait connaître la signification de ces quatre mots latins. Serait-ce la vengeance, en style lapidaire, d'un propriétaire ruiné par son architecte ? T. R.

—

Mains frappantes : expériences de suggestion. — Pourrait-on m'indiquer les ouvrages (trois ou quatre) où il est plus particulièrement question des apparitions de *mains* (dans les expériences d'hypnotisme ou de suggestion, Rochas, Paul Gibier, J. Lermina et autres auteurs). Je suis à Florence pour l'instant et ne peux recourir à ma bibliothèque, ni même au *Catalogue de Stanislas de Guaita*, que j'ai demandé à Dorbon, mais n'ai pas encore reçu. J'ai une curieuse constatation à faire ici de « mains volantes » dans une fresque du XII-XIIIe siècle. J'aurais besoin des *titres* des ouvrages, pour les faire venir. Cz.

—

Cardinal et patriarches. — Quel était, en 1456, le patriarche (honoraire) de Jérusalem, et quel était le titulaire de la même dignité, en 1473 ?

Quel était, en 1463, le cardinal du titre de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens ?

P. DU GUÉ.

Muraille musquée. — Des chroniqueurs de l'Orient racontent qu'un riche marchand de Kara-Arnid (Turquie d'Asie) fit construire une mosquée nommée Iparie, avec un mortier renfermant une forte quantité de musc, afin que l'édifice fût tout entier et toujours parfumé.

Cet exemple aurait été suivi à Tauris, ville murée de la Perse, et la mosquée continue à exhaler un doux parfum.

Pourrait-on me dire si ce récit est une légende merveilleuse ou la relation d'un fait exact ?

La dissipation d'un parfum est très lente, mais il est impossible d'en préciser la durée.

A-t-on constaté, dans les momies d'Egypte, l'odeur de substances aromatiques ayant servi à l'embaumement ?

HENRI L.

—

« Mémoires d'une femme de qualité. » — Je désirerais savoir à qui doivent être attribués les *Mémoires d'une femme de qualité, sur Louis XVIII, sa cour et son règne*, parus en 1830, chez Mame et Delaunay-Vallée, libraires à Paris.

A.C.

—

Famille de Chambeuil. — Pourrais-je avoir des renseignements sur la famille de Chambeuil, notamment sur Mme Marie-Louise de Chambeuil ? Cette famille doit être originaire du département de l'Yonne ou de celui de la Côte-d'Or. Marie-Louise avait épousé un sieur Germain Vallot, natif de Saint-Fargeau (Yonne).

Merci à l'avance pour le renseignement demandé. RENÉ LUBIN.

—

La plus ancienne société de secours mutuels. — L'*Encyclopédie* Larousse dit que la plus ancienne société de secours mutuels établie en France paraît avoir été fondée à Lille, en 1580. Comme j'en trouve une à Troyes, en 1586, je désirerais avoir quelques détails sur celle de Lille, ou l'indication de l'ouvrage dans lequel je pourrais en trouver.

LOUIS MORIN.

—

Le comte de Plélo. — Les portraits de l'héroïque défenseur de Dantzig et de sa femme, née La Vrillière, existent-ils ? Quelqu'un de nos confrères peut-il donner cette indication ? A. C.

—

Muneras crede mihi, placant hominesque deosque. — De qui est cet hexamètre satirique, s'il vous plait ?

T R.

—

Les disciples de Fourier en 1900. — Il y a encore des disciples de Fourier puisqu'ils banquettent. Ne forment-ils qu'une seule réunion ? Par quels liens tiennent-ils au créateur de la doctrine ?

En reste-t-il, parmi eux, qui ont connu Fourier et qui ont reçu directement son enseignement ?

*
* *

La tombe de Lepelletier de Saint-Fargeau. — On se préoccupe, lit-on dans les journaux, de rechercher la tombe du conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau, pour lui donner une sépulture décente. On prétend, et c'est une opinion très accréditée, que les restes de la victime de Pâris sont enterrés dans le jardin du restaurateur du lac Saint-Fargeau ; un des propriétaires de cet établissement a dit les y avoir vus. Ce qui est certain, c'est que dans l'enceinte de la propriété du conventionnel se trouve un cercueil qui a toujours passé pour contenir la dépouille de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Cependant, dans une biographie publiée à Auxerre, en 1845, signée Pinart, on lit les lignes suivantes citées par M. Camille Leymarie, dans l'ouvrage publié par les Beaux-Arts et qui contient les travaux de la « réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements » pour 1899 :

Mme de Mortefontaine a recueilli les cendres de son père exilées, après le 9 thermidor, du Panthéon où elles avaient été, ainsi que celles de Marat, l'objet d'insignes honneurs, et leur a donné un asile dans l'antique et royal château de Saint-Fargeau, bâti par Jacques Cœur, etc.

La tombe dont M. Archain, conseiller municipal, songe à demander la translation au Père-Lachaise, est-elle bien celle de Lepelletier de Saint-Fargeau ? ou les restes de Lepelletier de Saint-Fargeau sont-ils, au château de Saint-Fargeau, inhumés par les soins de la fille du conventionnel ? Il y aurait là un problème à résoudre, intéressant à plus d'un point de vue. Y.

—

Les « Ordonnances » de Martin, avocat. — Je possède un manuscrit in-4° qui a pour titre : *Les Ordonnances mises en pratique, conformément à la jurisprudence et à l'usage du parlement de Toulouse,* « deuxième édition, par M° Joseph-Félix Martin, avocat au parlement de Toulouse ». A la suite est un *Traité des assignations en première instance et en appel*, par le même. Le tout forme 18-247-221 pages. On lit sur une feuille de garde, d'une écriture plus moderne : « Manuscrit de la 2e édition, 1789, empêchée par la révolution. »

L'ouvrage avait paru, sous ce titre : *L'Ordonnance de 1669, mise en pratique.* Toulouse, 1759, in-4° ; et je l'ai consulté, mais je n'ai pu encore me procurer des détails biographiques sur l'auteur. Quelque savant confrère sera, sans doute, plus heureux que moi. V. ADVIELLE.

L'avocat Joseph-Félix fut père de J.-J. d'Ayguesvives qui devint président de chambre au parlement et, en cette qualité, fut guillotiné le 26 prairial an II. Son fils, président à la cour royale fut « marquisifié » par Louis XVIII ? ; il laissa plusieurs enfants, dont trois fils, savoir : 1° Albert M., marquis d'Ayguesvives, décédé sans enfant mâle ; 2° Paul M , baron de Malaret, du chef de son grand-père maternel, ambassadeur à Turin, vers 1860 ; 3° Auguste M., comte de Fonbeauzard, ex-écuyer de Napoléon III. *Réd.*

—

Les Villebois-Mareuil. — Le colonel de Villebois-Mareuil qui a trouvé la mort au Transvaal, appartenait à une très ancienne famille.

On lit dans la *Tactique au* XIII *siècle*, de Henri Delpech :

Le 27 juillet 1214, à la bataille de Bouvines, qui sauva la nationalité française contre l'Anglais, le comte Ferrand de Flandre et ses meilleurs chevaliers, constamment engagés en première ligne, à bout de forces, criblés de blessures, succombèrent à la lassitude matérielle. Gilles d'Athies et les frères *de Mareuil* se jetèrent sur le comte de Flandre, le garrottèrent de vive force et réussirent à le prendre vivant, ainsi que l'élite de sa noblesse.

Les frères de Mareuil, Hugo et Joseph, à qui se rendit le comte Ferrand, blessé, sont-ils bien, comme on l'a dit de divers côtés, les aïeux du colonel de Villebois-Mareuil ? Y.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Masque de fer (T. G. 571 ; XXXV ; XLI, 584). — Le livre d'écrou de la Bastille porte :

Du jeudi 18 septembre 1698 à trois heures, M. de Saint-Mars est arrivé, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite, ayant amené avec lui un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol.

Un autre registre *d'écrou* porte que

le 19 novembre 1703 le prisonnier inconnu toujours masqué de velours noir que M. de Saint-Mars a amené des îles Sainte-Marguerite est mort sur les dix heures du soir.

Et en marge :

J'ai appris qu'on l'avait nommé sur le registre M. de *Marchièl.*

L'inscription sur le registre de l'église Saint-Paul porte :

Le 19 (1703), Marchioly, âgé de quarante-cinq ans, est décédé à la Bastille et a été inhumé en présence de M. *Rosage* majeur de la Bastille et *Reglhe*, chirurgien majeur de la Bastille qui ont signé. Signé : *Rosarges, Reilhe.*

Ceci donne une idée de l'exactitude avec laquelle on transcrivait les noms à cette époque.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui s'était passé :

Louis XIV, maître de Pignerol, voulait s'emparer diplomatiquement de Casal, capitale du marquisat de Montferrat, dont Charles IV, duc de Mantoue, était souverain. Ce jeune prince avait besoin d'argent et on s'était adressé à son secrétaire d'Etat *Mattioli*, pour arriver à l'achat de cette place. Mais *Mattioli*, jouant double jeu, avait mis les cours de Vienne, Madrid et Turin au courant des négociations. On résolut donc de s'emparer de lui, ce qui fut fait par Catinat. Cela constituait une violation audacieuse du droit des gens. Mattioli fut remis entre les mains de Saint-Mars, enfermé à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite, puis à la Bastille. Quant au souverain, convaincu de la perfidie de son homme de confiance, il l'abandonna à son sort.

Je parlerai ultérieurement des documents. Qu'il suffise, à l'appui de cette version définitivement admise aujourd'hui, de rappeler : que Louis XV, pressé par Choiseul de lui révéler le secret, lui répondit une première fois « Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant » ; et une deuxième fois : « C'était le ministre d'un prince italien ». Mme Campan, qui a toujours ignoré le nom de Mattioli, rapporte que M. de Maurepas répondit à Marie Antoinette que le Masque de Fer était « un sujet du duc de « Mantoue qu'on attira à la frontière et « qu'on garda prisonnier, d'abord à Pigne- « rol, puis à la Bastille ».

Telle est la conclusion définitivement adoptée ; elle a pour elle Heiss, Roux, Fazillac, Delort, Carlo Botta, Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, Camille Rousset, Chéruel, Depping. Les autres légendes relatives à un frère de Louis XIV, à Fouquet, etc., ne tiennent plus debout.

Quant au général lung, qui opte pour un certain Oldendorf, lorrain de naissance, arrêté le 29 mars 1673, à l'un des passages de la Somme, son système tombe d'un seul coup devant cette objection qu'il n'a *pu parvenir à faire entrer son personnage à Pignerol*, condition essentielle pour qu'il puisse être l'homme au masque.

Voir, au surplus, l'ouvrage de M. Funck Brentano *Légendes et archives de la Bastille*, Hachette, 1898, où la question est traitée aussi complètement que possible, avec documents à l'appui.

Paul Argelès.

—

La duchesse de Berry (XLI, 522). — Simon Deutz. — Notre collaborateur Nauroy est mille fois dans le vrai quand il dit à M. Henry Fouquier que Simon Deutz n'a pas été tué, le 4 décembre 1851, par une balle égarée, place de la Bourse. Ce jour-là, j'étais parmi ceux qui protestaient, sur les lieux du massacre. J'ai vu tout ce qui s'y est passé de sinistre et je puis attester qu'on n'a versé le sang que sur la ligne des boulevards et aussi dans le quartier sis derrière le passage du Saumon. En tout cas, des renseignements précis, venant de bonne source, m'ont appris que telle n'a pas été la fin de celui sur lequel Victor Hugo a composé l'une de ses plus belles pièces : *A l'homme qui a vendu une femme.*

Non, celui qui a vendu la duchesse de Berry au roi son oncle, n'était pas mort. Qu'était-il donc devenu ? L'histoire le dit et elle tire de là une leçon salutaire et terrible. Après la trahison effectuée à Nantes, ce petit-fils de Judas était revenu à Paris pour y jouir des 500.000 francs que lui avait fait verser M: Thiers. En ce temps-là, ce capital, à 5 p. 100, rapportait 25,000 francs de rente, et l'argent valant deux fois plus que de nos jours, il y avait de quoi mener belle vie. Simon Deutz s'efforçait donc de tenir le maintien d'un homme de loisir : les femmes, le cabaret à la mode, la stalle d'orchestre aux théâtres ; mais, dès les premiers trois mois, ce beau train devint impossible, et c'est là que l'intérêt dramatique commence à se révéler.

Il existait alors dans Paris une vingtaine d'anciens officiers de la garde royale, royalistes fervents, qui avaient fait de la mère d'Henri V leur idole vénérée. Tout récemment ils s'étaient battus en duel avec les républicains, parce qu'un de ces derniers avait écrit dans un journal épigrammatique que la duchesse était grosse, et c'était à cette occasion que le chevaleresque Armand Carrel avait reçu un coup d'épée de M. Roux-Laborie. Après l'incarcération à Blaye et quand il fut bien avéré que le fait était irrécusable, les mêmes, tendant la main à leurs adversaires de la veille, s'en prirent au gouvernement de Louis-Philippe et à ses soutiens. On voit d'ici la conséquence de ce revirement. Ils tournèrent donc tout l'emportement de leurs haines sur le traître.

Dans un conciliabule, ils convinrent d'une règle à suivre. Ce serait de surveiller Simon Deutz et, en quelque lieu que ce fût, l'un d'eux, désigné par le sort, devait se porter sur lui et lui appliquer un soufflet sur les deux joues. Sur les boulevards, dans un restaurant, au théâtre, peu importait, il était stipulé que le châtiment aurait lieu en public. La chose se présenta trois fois, notamment dans la salle des Folies-Dramatiques. Celui qu'on outrageait si bien voulut faire un procès, mais il ne trouvait pas d'avocat qui consentit à le défendre. A ce sujet, M. Adolphe Crémieux, qui était pourtant de sa religion, écrivit une lettre d'une très haute dignité, exprimant que sa conscience ne lui permettait pas de prendre la parole en sa faveur. Vous trouverez cette épitre si belle dans les journaux du temps.

Pour Simon Deutz, le séjour de la capitale était désormais intenable. Un moment, pour oublier, pour s'étourdir, l'homme but outre-mesure ; il se jeta dans toute sorte de dissipation et, à ce que j'ai entendu dire, les deniers du champ du potier, autrement dit les 500,000 francs, y passèrent. Il redevint pauvre. Ce serait alors qu'il aurait disparu, qu'il se serait expatrié et qu'il serait allé cacher en Amérique sa honte et ses remords. Mais l'affaire ne finit pas là.

Pendant le siège de Paris, j'ai eu à faire la connaissance d'un ancien navigateur, qui, pendant vingt-cinq ans, a parcouru l'Atlantique et la mer des Indes. Je parle de M. Sa....d, le même que l'infortuné Maximilien, l'empereur éphémère du Mexique, avait fait amiral. Dans nos fréquentes promenades sur le boulevard, cet ancien loup de mer m'a raconté pas mal de ses aventures et, entre autres, celle que voici. (Je m'efforce autant que possible de reproduire ses paroles, absolument dénuées d'art) :

— Un jour, me dit-il, j'étais dans un port du Mexique, tout prêt à partir, lorsque je vis deux hommes assez mal mis et fort effarés venir me demander protection. C'étaient deux Français. Pour avoir quelque monnaie, ils s'étaient faits saltimbanques, mais sans avoir contenté un groupe d'indiens qui les poursuivaient à coups de pierre et accusaient le désir de leur faire un mauvais parti. Emu de pitié, je les fis mener à mon navire, où ils furent sauvés. Une fois à bord, je leur demandai qui ils étaient et, sur ce qu'ils répondirent, je vis, non sans horreur, que j'avais donné asile à deux insignes crapules : l'un était Simon Deutz, celui qui a livré la duchesse de Berry, et l'autre, Quénisset, celui qui a été condamné au bannissement par la cour des pairs, pour avoir tiré un coup de pistolet sur le duc d'Aumale, au moment de sa rentrée d'Afrique. Ces deux drôles s'étaient rencontrés à New-York et associés.

M. Sa.......d ajouta qu'il les avait débarqués a San-Francisco et qu'il ne savait pas ce qu'ils étaient devenus. Peut-être existent-ils encore, car l'un et l'autre étaient bien bâtis et bien portants. — Quant à mon loup de mer, il est mort, il y a dix ans, à la suite d'une attaque de goutte.

PHILIBERT AUDEBRAND.

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 449 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 487, 584). — Relevé dans les impressions de voyage de Dumas :

Le bateau s'avançait toujours et, à *chaque pas* qu'il faisait....

(T. Ier du *Corricolo*, p. 207), et plus loin (T. II du *Véloce*, p. 129) :

Le général en chef, le duc de Nemours et les généraux qui les entouraient le virent descendre lentement, s'approcher d'un pas raide et mesuré, *du pas d'un cadavre*.....

Il n'y a pas à dire : la marche inspire drôlement Dumas ! THÉOPHILE GONSE.

—

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France (T. G., 794 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL). — A Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire) : rue *Pavée d'andouilles*. BIBL. MAC.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI ; 62, 105, 197, 251, 487, 535, 587). — Pour se faire une idée de ce que pouvait être la propreté des femmes du monde sous le règne de Louis XV, consulter les *Mémoires d'outre-tombe*. (Nouv. éd. Edmond Biré, tome II, p. 473 note 1, et 474). Vous verrez que madame de Coislin, qui avait été aimée du roi, reprochait à sa femme de chambre de changer trop souvent de linge. Mme de Chateaubriand, qui rapporte le propos, ajoute : Mme de Coislin n'en changeait jamais, elle prétendait que c'était comme cela de son temps et qu'on possédait à peine *deux chemises*. Et Chateaubriand confirme le témoignage de sa femme.

HENRI D...S.

—

Expressions locales (XXXVIII ; XL ; XLI, 536). — En un récent roman de l'humoriste Willy, que d'astucieux « prière d'insérer » proclament « à clé », je note, proférées par de jeunes pensionnaires, aussi provinciales que précoces et effrontées, ces locutions patoisantes : « Ah ! que *j'ai du goût* ! (que je suis contente !)... je la vois tout *envornée* (étourdie)... la petite est devenue *agonante* (exigeante)... des pommes *flogres* (pourries)... je suis *flâ* (mou, inconsistant)... petite *arnie* (?)... espèces d'*engaudres* (empotées !)... grande *armelle*. . etc... »

Pourrait-on me dire à quel patois — bourguignon, peut-être ? — sont empruntées ces expressions, et d'autres qui émaillent le jardin, trop souvent fleuri de fleurs moins saines, de *Claudine à l'Ecole* ?

ALBERT DELPRAT.

—

Généalogie de Visdelou (XL). — Les de Visdelou ne sont pas éteints. Le lieutenant-colonel du régiment des zouaves à Oran est le marquis de Visdelou de Bonamour, lequel a un fils. UN ABONNÉ.

—

« La Liberté » Journal des Arts. 1832-33 (XL ; XLI, 32). — On lit dans le tome I du *Bulletin Morgant* :

2785. *La Liberté, journal des arts*, 1832, Normand, in-8, fig. 200 francs. Collection très complete de cette rarissime revue formée des numéros d'épreuves adressés à un des collaborateurs de ce journal, le statuaire J. Duseigneur. On y trouve des articles de Pétrus Borel, Bruno Galbacio, Laviron, Alfied Pommier, Alexandre Decamps, etc. Les six gravures ou lithographies sont de Gigoux, Cabat, Keller, Wattier, Fouquet et Jeanron.

NAUROY.

—

Les lépreux et les femmes (XL ; XLI, 65, 116, 349. — Je trouve pour complément de ma réponse (XLI, 67) dans la *Revue archéologique de Pontoise et du Vexin* : (Tome XXI) *Recherches historiques sur la Maladrerie de Saint-Thomas en Artie*, par Léon Plancouard, les détails de la *Cérémonie de réception d'un lépreux en 1464* :

Et primo, la justice assigne au curé aucun jour pour faire et dire le service, auquel le ladre doit estre habillié de robe comme lui et très simplement :

Item doit avoir sur son chief un blanc lincheul pendant par derrière tout bas et le drap des morts par dessus et porter en ses deux mains une petite croix de bos et mouvoir de sa maison accompagné de le croix de l'église et ses amis faisant de lui deuil, jusqu'à temps qu'il sera revenu de son service à sa maison de ladrerie ; et ichelui ladre venu jusqu'auprès l'âtre, le curé et le clergié doibvent venir en l'encontre de lui, et jeter sur lui l'eau bénite, et le prendre par les mains et le mettre en le cimetière, et canter *Libera me Domine*.

Item, le curé doibt commencer vigiles et commendaus, et ichelles finées, doibt le curé faire absoute pour lui et dire messe de *requiem*, comme trépassé, estoffée de luménaires, et de candelles, ichelui ladre etant agenouillé et appuyé a une selle basse,

le chief en bas devant le autel, la au on a coustume de mettre les corps présents lui habillié de son lincheul et drap de mort et de sa croisette de bos.

Item on doibt mener à l'offrande ledit ladre et lui oster le souaire des morts jusqu'à temps qu'il soit revenu sans lui oster son blanc lincheul ne sa croisette ; car il doibt bailler et offrir au curé ladite croisette de bos et le curé doibt prendre ladite croix et la baiser et rebailler à baiser au ladre estant à genoux. Che fait, on le doibt ramener en son lieu, et puis ses parents et autres doibvent offrire à la platenne (paténe), et, apres le service fini le curé doibt aller au ladre, et lire che que on lit à un trépassé et puis lui donner l'eau bénite et puis le curé le prend, la le presbtre ou le curé le fait mettre à genoux, et jette trois fois de la terre sur lui et che fait le presbtre lui fait faire le serment tel qu'il appartient ; et puis le curé va avec lui jusqu'en la maladrerie pour lui renouveler sa sépulture, ledit ladre estant en la maison de maladrerie devant l'huis, et puis l'huis clos le curé estant dehors le clergié doibt jeter par trois fois de la terre sur le seuil et dire : *De terra psalmasti...* etc. Et après faire ce prière, et réquerir pardon de ses méfaits... et puis le recommander, et la le pourcachier et admonester de patience en lui remonstrant que Dieu s'est apparu à plusieurs en guise de ladre. « (Tiré d'un manuscrit de Guillaume Poulain. Archives particulières. Ce manuscrit sert de garde à la reliure du cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.)

Pour les défenses faites aux lépreux, le même ouvrage indique : *Dom Martène : De Antiquis Ecclesiæ Ritibus* (tome II, p. 358. P. CORDIER.

—

Maison de l'empereur (XL ; XLI, 77, 445, 538). — La composition de la Maison de l'empereur donnée d'après un *Almanach* de 1808 est : 1° incomplète (Voir l'*Almanach impérial* de la même année, qui n'est pas rare ; 2° inexacte, car M. de Thiard (et non Dethtard), qui figure parmi les chambellans ordinaires, avait donné sa démission dès le mois de février 1807, et elle avait été acceptée avec d'autant plus d'empressement que c'est l'empereur lui-même qui l'avait provoquée.

Le palais impérial, dont le nom est imprimé *Stupinitz* dans tous les *Almanachs impériaux* et dans la plupart des documents officiels de cette époque, est le château de *Stupinigi*, aux portes de Turin.
BIBL. MAC.

* * *

Château ou Palais de Stupinis. — Au sujet de Stupinis (et non Stupinitz), *Stupiniggi* en italien, voici ce que dit A.-L. Millin :

A deux lieues de Turin est *Stupiniggi*, petit château que le roi Charles-Emmanuel III avait fait bâtir ou achever à grands frais par Ivara, (ou Juvara) pour les retours de chasse. Il servait encore, pendant mon séjour, aux plaisirs du lieutenant général qui y donnait des fêtes. La façade est bizarre. Le toit est surmonté de la figure d'un cerf en bronze, et la cour est entourée d'une balustrade, dont les pilastres portent les trophées de chasse exécutés par le Bernero et les Collini. On entre de la cour dans le grand salon, qui est composé de tribunes saillantes et de rentrées, dont l'assemblage bizarre étonne, comme tout ce qui capricieux et singulier, mais ne peut plaire au goût. Les peintures des plafonds représentent *Diane et ses Nymphes* ; mais je ne sais pourquoi on a choisi pour sujet de celui qui décore la chambre du Roi, le *Sacrifice d'Iphigénie.* Les jardins n'ont rien d'extraordinaire ; mais ils conduisent à une forêt magnifique. Chaque croisée du salon donne sur de longues allées dont cette forêt est percée ; ce qui fait un très beau coup d'œil. (A.-L. MILLIN : *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes.* Paris, 1816, 2 vol. in-8 ; tome I, p. 341.)
SABAUDUS.

—

Cheminées dans les églises (XL ; XLI, 122). — En 1868, il en existait une dans l'église de Méré. On pourrait peut-être, à ce sujet, consulter une communication de M. le Hardy, insérée dans le tome V du *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, (p. 278). C. D'H.

—

Bagues aux doigts de pieds (XLI, 5). — Je ne vois pas comment s'y prenaient ces belles dames pour concilier le port de ces bijoux avec les exigences du costume moderne.

Je rappellerai seulement que l'on voit fréquemment, en Extrême-Orient, des Indiens présentant cette particularité de parure.

Il est vrai que nos excellents chettys en sont peu incommodés. FIL DE FER.

Une actrice qui fait parler d'elle, surtout dans les manifestations de la politique théâtrale, Bob Walter, porte ses bijoux au pied, en bracelets à la cheville, en bagues au doigt.

—

La ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296, 352, 500). — Le Cercle archéologique de Mons possède, dans ses collections, un objet de ce genre.

Cette ceinture, dont nous nous abstiendrons de donner la description, est en

fer, elle constitue un véritable instrument de torture. Elle est faite sur un modèle tout différent de celui de la ceinture du musée de Cluny ; le mécanisme de la serrure seul est semblable, autant que nous puissions en juger par la planche ornant le petit livre intitulé : *Plaidoyer de M. Freydier*..... Montpellier, à la bibliothèque du Barreau, 1750-1870.

E. DE BERTAIMONT.

—

Question de majuscules (XLI, 99, 299). — Je crains, d'après les réponses données, que nous ne sachions jamais s'il faut écrire : *Le* Mans ou *le* Mans, *La* Fontaine ou *la* Fontaine.

Quant à l'opinion qu'un tribunal ne peut faire autre chose (en fait de majuscules, s'entend,) qu'ordonner d'orthographier un nom tel qu'il le trouve dans l'ensemble des actes qui lui sont soumis, sans préoccupation de la correction grammaticale, les conséquences n'en seraient-elles pas un peu excessives ? On sait, en effet, que, dans la plupart des signatures anciennes, les majuscules sont absolument inconnues, si bien qu'il faudrait, à ce compte, les proscrire du plus grand nombre des noms propres.

P. DU GUÉ.

—

Trois questions bibliographiques (XLI, 141). — L'*Histoire des Emigrés*, publiée chez Plon, se compose de trois volumes : il n'y en a pas de quatrième. L'auteur (Forneron) est mort après la publication du troisième volume (je ne suis même pas certain qu'il ne soit pas mort avant cette publication, laissant achevé le volume en question) ; il se pourrait donc que, dans la pensée de Forneron, l'ouvrage ne fût pas achevé ; mais, en fait, il est complet en trois volumes.

CHARLES YALC.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 (XLI, 142, 309, 401, 466). — Le collègue qui signe Odo, a écrit dans l'*Intermédiaire* :

Il existe depuis 10 ans, au musée Carnavalet, un répertoire des individus arrêtés pendant la révolution, avec les dates de leur arrestation et de leur sortie de prison...

Or, j'ai écrit à M. le directeur du musée Carnavalet, qui m'a répondu, dans une lettre fort aimable du reste, qu'il ne possédait pas le répertoire en question. Comment concilier ces deux informations ?

Id. ibid. M. V. A. T. a dit également dans l'*Intermédiaire* :

La liste de tous les arrêts du tribunal révolutionnaire forme un vol. imprimé, qui existait et doit exister encore à la bibliothèque municipale de Rochefort (Charente-Inférieure).

Or, un ami complaisant s'est présenté de ma part à la bibliothèque de Rochefort, et on lui a certifié que la dite liste y était absolument inconnue... Etrange !

L. DE LA GODRIE.

—

Kersausie (XLI, 148, 246, 360, 438, 542). — Il me semble que dans la note insérée dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1900, le confrère Lotus-Sahib confond deux pièces différentes : l'*Hirondelle et le prisonnier*, musique de Scudo et les *Hirondelles*, dont la musique est de Félicien David, et les paroles de Volny-l'Hôtelier.

H. C. M.

—

Marmont, duc de Raguse (XLI, 187, 533, 581). — J'ai réuni en un volume in-folio et donné à la bibliothèque d'Arras, un certain nombre de pièces manuscrites relatives à la séparation de corps de ce personnage.

V. A.

—

Noblesse de Navarre (XLI, 234, 403). — Les Mauléon sont des « Quatre loups de Gascogne ». On appelait ainsi quatre familles directement issues des ducs de Gascogne, du prénom de Loup ou Lupi, ce qui est la même chose. Les autres sont Montlézun, Luppé et Preissac.

Il n'y a plus que les Luppé qui soient en ligne directe, et peut-être les Montlézun, que je n'ai pas l'honneur de connaître assez. Les Mauléon actuels sont substitués aux anciens Mauléon éteints au siècle dernier (je crois), et les Preissac sont éteints et substitués également et légalement. Voir l'*Intermédiaire*, (XLI, 201). Il me semble que le Conseil héraldique de France (Vte.O. de Poli) est en train de publier une liste des érections de marquisats, avec chiffres et dates à l'appui. Ce ne sera pas inutile, vu l'avalanche de marquis, par la grâce de Figaro, dont nous sommes innondés journellement à chaque bal, concert, ou enterrement.

Cz.

—

Belle et bonne (XLI, 240). — On lit dans la *Description historique et bibliographique de la collection de feu M. le comte*

H. de La Bèdoyère, 1862, in-8, France, libraire, quai Voltaire 9, sous le N° 1044 :

Villette porta son fils à la Commune et s'en faisant lui-même le parrain, le nomma Voltaire. Le poète Lebrun porta sa fille à la Commune, où elle reçut les noms de Civilis-Victoire-Gemmape (*sic*) Dumouriez. (Voir les *Annales de la république*, 15 vol.)

NAUROY.

*
* *

Il n'est point douteux qu'en disant « Vous aimez en moi un des ouvrages de Voltaire », la marquise de Villette faisait allusion à l'influence que le philosophe exerçait sur son esprit. Elle était par là sa chose, son ouvrage. Y.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406). — Peut être est-ce s'éloigner un peu de la question primitive, mais il me paraît intéressant de signaler à notre confrère un très intéressant article de M. de Villebresme, sur la forêt de Scyssy (Manche), qui fut engloutie par la mer. (*Bulletin de la Société Dunoise*, t. IV, p. 155, 1881-84). C. D'H.

—

Baguettes divinatoires. Sourciers (XLI, 283, 451). — Le capitaine d'Autume, du 16e chasseurs, à Beaune, m'a affirmé qu'il s'était personnellement servi, avec un constant succès, de la baguette de coudrier, tenue en équilibre sur le doigt. Lorsqu'en passant sur un point du sol, un des bouts de la baguette s'inclinait vers la terre, il était certain qu'il y avait de l'eau dans le sous-sol. La valeur de l'inclinaison lui indiquait la profondeur approximative à laquelle se trouvait la nappe, l'inclinaison étant d'autant plus accentuée que la masse d'eau est plus importante ou plus voisine de la surface En se déplaçant de sa personne, il pouvait reconnaître les limites de la nappe, et par conséquent, si c'était un cours d'eau, la situation de ses rives et la direction de son cours. Il m'a affirmé en avoir ainsi déterminé plusieurs fois dans ses propriétés et dans celles de ses parents ou alliés. Les fouilles pratiquées aux endroits ainsi signalés ont toujours vérifié ses prévisions. Je crois me souvenir qu'il m'a dit que je pourrais l'expérimenter moi-même, que la seule précaution était de se servir d'une baguette de coudrier fraichement coupée. munie de sa sève humide.

LOTUS-SAHIB.

*
* *

La baguette divinatoire est une petite baguette de n'importe quel bois, de noisetier, de préférence, de $0^{m},70$ environ employé par les sourciers pour trouver les sources d'eau souterraines.

Son influence pour découvrir les eaux est très contestée par les savants. Les uns disent oui, les autres non, chacun voulant faire admettre son opinion comme certaine. En général, les personnes qui ont vu croient, celles qui n'ont pas vu nient. Cependant, de toute manière, on doit y croire, car le fait est réel et incontestable.

En tout cas, *on peut dire d'une façon absolue que ceux qui n'admettent pas la baguette divinatoire sont ou des ignorants de la question ou des négatifs, entre les mains desquels la baguette ne tourne pas.* Car la pratique de la baguette est employée en France dans tous les départements, depuis un temps immémorial, pour trouver de l'eau, et tous les pays du monde l'emploient depuis les âges les plus reculés de l'histoire. Moïse passe pour le premier homme qui fit jaillir l'eau avec une baguette.

Comme les sourciers, avec leur baguette, prétendent dire en quelques minutes si on a de l'eau dans un champ quelconque et en indiquer la profondeur et le débit, il y avait lieu de vérifier leur dire suspecté de charlatanisme, car si réellement, un ignorant illettré, les yeux fermés, peut, en dehors de nos sciences géologiques, trouver exactement de l'eau dans le fond de la terre, il est certain que cette nouvelle science rendrait des services considérables à l'agriculture, si éprouvée après deux années de sécheresse.

C'est donc dans cet ordre d'idée tout national que la Société magnétique de France vient de nommer, en novembre dernier, une commission spéciale chargée d'étudier la baguette divinatoire et autres appareils automatiques employés par les sourciers pour découvrir les sources. Le président de cette commission est un ingénieur hydraulicien très connu, M. de Rollière, qui habite Neuilly-Paris. C'est lui qui est chargé de centraliser les observations techniques, afin de déterminer les lois de cette science nouvelle qu'il soumettra au Congrès de 1900.

N'ayant pas l'honneur de le connaître, j'allai l'interwiever sur la baguette avant de répondre à l'*Intermédiaire*.

Sur la question posée, M. de Rollière

m'a produit l'effet d'un sceptique érudit, sérieux, aimant l'étude des sciences profondes ou inconnues, mais ne raisonnant que sur le résultat de ses chiffres de rendement ou de ses expériences techniques. Il m'a cité des expériences concluantes les plus extraordinaires qu'il a vues, car entre ses mains la baguette ne tourne pas, et sans m'étendre sur ce sujet, faute de place, je puis assurer avoir vu une science nouvelle se préparer pour découvrir automatiquement les eaux souterraines, et que sous peu, les nouvelles lois rajeunies de la science moderne rendront les plus grands services à notre pauvre agriculture française si éprouvée de nos jours.

E. DU MONT.

*
* *

J'ai vu opérer la baguette divinatoire entre les mains du curé de Château-Larcher (Vienne).

Elle était en coudrier. Le curé avait du succès dans ses recherches de sources.

X. B. DE M.

—

Le Pistolet philosophique (XLI, 287, 366). — P. Lenôtre a donné une réponse fort satisfaisante à la question. Toutefois, à cette fin du XVIIIe siècle, le mot philosophique avait des significations qu'il n'a peut-être plus. On trouve assez fréquemment, dans les catalogues de librairie, un ouvrage libre du XVIIIe siècle, intitulé : (sauf erreur, je cite de mémoire) les *Princesses malabares*, ou le *Célibat philosophique*.

J'ai oublié le nom de l'auteur, peut-être Tellûmed (lisez : Maillet).

Si vous ouvrez les *Mémoires* de Saint-Evremond, d'un ragoût littéraire si exquis parfois (voir la conversation de Canaple et d'Hacquincourt), mais si mêlé au chapitre des Gn... que je ne saurais indiquer plus clairement, — il est question d'un pistolet éminemment malabare ou philosophique. Ce qui prouve que les explications vous mènent, parfois, dans des halliers mal famés, et que le mystère a beaucoup de bon.

Souffrez donc que j'y reste, et que mon explication suggestive demeure dans les sphères bibliographiques, sans en redescendre.

Cz.

—

Appétit des Bourbons (XLI, 292, 506). — Si mon héros n'est pas bourbon, il a du sang de bourbon dans les veines ; d'ailleurs l'anecdote me parait amusante et j'ai tout lieu de la croire authentique. Elle me vient de Louis de Charette, qui me l'a racontée à Caprarola, alors que le roi de Naples y donnait l'hospitalité, en son château, chef-d'œuvre de Vignole, à l'escadron franco-belge des dragons pontificaux.

Un jour qu'Athanase de Charette, alors capitaine aux zouaves, dinait à Rome chez la princesse d'Arsoli, fille de la duchesse de Berry, une de ses voisines de table eut la curiosité de lui demander d'où venait la croix autrichienne qui brillait sur son uniforme.

— Madame, répondit Athanase, avec son doux et franc sourire, cette décoration, je l'ai enlevée à la pointe de la fourchette...

Curieusement, tout le monde prêta l'oreille.

— Oui, continua-t-il, j'avais vingt ans, je sortais de l'école militaire de Turin, et le duc de Parme (1) m'avait attaché à sa personne. Un jour, le prince fut invité à se rendre à Vienne ; je l'y suivis. Son Altesse étant conviée à la table impériale, je fus convié aussi. Or, à cette table dont l'empereur occupe le haut bout, l'ordre de préséance est si bien observé que le petit officier parmesan se trouvait juste en face de l'impériale Majesté, à l'autre bout. Mes voisins de droite et de gauche, officiers autrichiens, ne parlaient ni le français ni l'italien ; je ne savais pas l'allemand et, ne pouvant ni comprendre ni être compris, je mangeai avec ardeur.

François-Joseph passait, en ce temps-là, pour la meilleure fourchette de son empire. Il daigna m'apercevoir et demanda qui j'étais.

— Sire, fut-il répondu, cet officier est l'aide de camp de monseigneur le duc de Parme.

— Il m'intéresse, ce jeune homme ; il a presque aussi bon appétit que moi. Je veux faire quelque chose pour lui.

Les choses en restèrent là.

Mais, peu de temps après, les mêmes circonstances m'amenèrent de nouveau à la table impériale :

— Ah ! dit l'empereur en jetant les yeux sur moi, voilà le sous-lieutenant qui mange si bien. J'ai promis de faire quelque chose pour lui : qu'on le décore.

Et voilà, madame, termina Charette,

(1) Peut-être était-ce le duc de Modène.

riant de son bon rire communicatif, voilà d'où vient la croix que vous avez remarquée. EFFEM.

—

Le Poitevin de la Croix (XLI, 339, 460, 509, 595.) — Ce Louis-Antoine-Charles conseiller du roi, puis receveur des douanes à Anvers, en 1806, était né le 17 janvier 1753 et avait épousé, le 24 avril 1785, Marie-Josèphe Poulletier de Périgny ; il mourut en 1839, laissa une fille, Perrine-Antoinette-Félicité, mariée à Louis Le Tourneur, et deux fils, dont l'un a épousé la fille du général Belgrand de Vaubois, comte de l'empire, et a relevé le nom.

RÉVÉREND.

—

Armes des alliances de la famille Bazin (XLI, 379, 510). — Léon Sarrau, écuyer, seigneur de Boysset, Brie, Saint-Cothal, la Chauvière et Néris, secrétaire du roi, épousa, le 8 janvier 1632, Elisabeth Bazin. Les armes des Sarrau sont : *de sable, à trois membres ou serres de griffon d'or, onglés d'argent.* (*Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, t. II).

La fille de Jean Sarrau épousa, en premières noces, François de Grèvremont, chevalier, seigneur de Neustreville, Bouteville et autres lieux, et, en secondes noces, N. de Malbertier, marquis de Villars, seigneur de Bouteville, Villiers, Montebourg, Hardebourg, Mesnil-Méry et Prestol, en Normandie. P. M.

—

Famille de Brancas (XLI, 430, 553). — V. *Nobiliaire universel*, publié par le vicomte de Magny, 2e volume, 1855, p. 181-182.

Les droits régaliens sur l'archipel appartinrent, de nos jours, au dernier représentant de cette maison princière et ducale, à Bufile de Brancas, grand d'Espagne en 1787, duc de Lauraguais en 1822, duc de Brancas et pair de France en 1824, duc de Céreste, né en 1772, marié, en 1807, à Caroline-Ghislaine, fille d'Auguste, comte de Rodoan et de la Marche, et de Wilhelmine de Mérode Westerloo, princesse de Rubempré, veuf en 1848, décédé en 1852.

Il a laissé pour fille unique et héritière, Marie-Ghislaine-Yolande, duchesse de Brancas et grande d'Espagne, mariée, le 9 novembre 1846, à Ferdinand de Hibon, comte de Frohen, substitué, par contrat de mariage, aux noms, titres et armes de Brancas, et héritier testamentaire du duc, dont :

1° Henri-Marie-Désiré-Ferdinand, duc de Lauraguais, né le 1er décembre 1851 ;

2° Yolande-Marie-Julie, princesse de Brancas, née le 27 février 1848 ;

3° Mathilde-Marie-Fernande, princesse de Brancas, née le 13 juin 1849.

Louis-Albert dont il est question, col. 553, était l'oncle du précédent.

C. DE St M.

Des traditions de famille, d'accord avec des légendes relatées par divers historiens, racontent que les saintes Candides, martyrisées en l'an 73 de notre ère, appartenaient, ainsi que saint Bufile et saint Asprène, premier évêque de Naples en l'an 44, à la maison de Brancassio, de laquelle descend celle de Brancas. Pour conserver le souvenir de ces traditions, le chef de la maison de Brancas joignait à ses titres celui de *premier gentilhomme chrétien.*

Bufile de Brancas, comte d'Agnano, maréchal de Rome, frère du cardinal protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, s'établit en Provence en 1381. En 1383, il reçut du roi Charles VI un hanap d'argent comme témoignage des services rendus par lui à la bataille de Rosbec. Le 21 août 1392, il fut reconnu prince souverain de l'île de Nisari, dans l'archipel grec.

Gaucher de Brancas fut substitué, le 22 juillet 1483, aux titres, noms et armes du dernier comte de Forcalquier.

Cette maison compte parmi ses membres dix cardinaux, des archevêques et évêques, des ambassadeurs, des gouverneurs de provinces, des chevaliers du Saint-Esprit et de la Toison d'or, et enfin un maréchal et un grand amiral de France.

L'érection du duché-pairie de Villars-Brancas est de 1652, celle du duché de Lauragais, par brevet, héréditaire, est de 1714 ; celle de la grandesse d'Espagne de première classe, de 1730, et celle du duché de Céreste, de 1785.

ARMES : *parti au 1 d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre griffes de lion d'or, affrontées et mouvantes du flanc de l'écu,* qui est de Brancas, et *au 2 de gueules, à la croix de Toulouse d'or*, qui est de Forcalquier.

J.-G. DE MILLEVILLE.

—

Officiers descendants d'artistes connus (XLI, 435, 516). — En 1847, je crois, un officier de marine signa *Talma*, notre autorisation pour visiter le bagne de Rochefort.

Enfin, il y a peut-être 10 ans, aux *Petites affiches*, mariage de M. Saal, employé, avec Mlle *Bazile Talma* à Saint-Denis. A. R.

Un arbre de mort (XLI,435,516,559, 599). — L'enfant qui s'est empoisonnée si malheureusement à Versailles, avec des baies d'if, était la fille de monsieur Girod de l'Ain et de madame née Fournier Sarlovèze. B. DE C.

—

Les « Ex-libris » (XLI,436,518,560). — Le monogramme « Ch. M. » désigne le bibliophile et bibliographe Charles Mehl, mort à Versailles à la fin de l'année 1896. J'ai essayé ici même (XXXVII, 365), de rappeler le souvenir de cet excellent ami, qui fut l'un des premiers collaborateurs de l'*Intermédiaire*, et qui n'a cessé, jusqu'à son dernier souffle, de l'enrichir de ses communications, toujours marquées au coin de l'érudition la plus sûre, et qu'il signait le plus ordinairement : *Un liseur*.

C'est sans doute par suite d'une faute d'impression que M. V. W. le considère comme un collectionneur de livres du XVIIe siècle ; car il recherchait surtout les ouvrages à figures du XVIIIe, les curiosités littéraires et anecdotiques de la même époque, ainsi qu'on peut le voir par le catalogue de sa bibliothèque, qui a été rédigé, au mois d'avril 1898, par M. A. Claudin. T. R.

—

Le régime des prisons (XLI, 473). — Je suppose que *Lux* n'a en vue que les maisons centrales de force ou de correction et les prisons départementales, soumises au régime de la réclusion ou de l'emprisonnement en commun, et non au système cellulaire.

Pour les premières, l'arrêté disciplinaire du 10 mai 1839 impose le silence aux condamnés et leur défend de s'entretenir entre eux, même à voix basse ou par signes, excepté pour les communications indispensables avec leurs contremaitres ou leurs surveillants, soit libres, soit détenus.

Pour les secondes, le décret du 11 novembre 1885, après avoir interdit à tous les prisonniers, les cris, chants, interpellations et conversations à haute voix, ajoute : « Les condamnés sont astreints, « en outre, à un régime de silence, sauf « les exceptions nécessitées par les besoins « du service ou par le travail des ateliers ».

L'auteur de la question a peut-être lu le conte bleu de la *Fille Elisa*, qui, détenue dans la maison centrale de *Noirlieu* (pour *Clermont*, Oise), devient aphone, muette, imbécile, et meurt par suite de la règle du *silence continu* ?

Alors, qu'il se rassure, car la vérité *vraie* est qu'il n'y a pas de prison, si sévère qu'y soit la discipline, où les condamnés ne trouvent moyen de converser avec leurs voisins, par signes, à voix basse et, au besoin, sans remuer ostensiblement les lèvres, sans compter les chants et les prières à haute voix dans la chapelle.

Suivant l'invitation de M. Edmond de Goncourt, dans la préface de son roman, j'ai eu « la curiosité de lire les rapports des « docteurs Lelut et Baillarger sur la *folie pénitentiaire*. ». Or, ces deux rapports (*Revue pénit.* de 1845, t. II, p. 933) ne se réfèrent nullement à l'emprisonnement *en commun* ou système d'*Auburn*, mais à l'emprisonnement *cellulaire* ou système de *Philadelphie*, ce qui est tout différent et détruit absolument la thèse du romancier

Quant à la « coupe des cheveux aux femmes », il est certain que cette pratique n'est en usage actuellement dans aucune prison, à moins d'être prescrite, dans certaines maladies ou affections du cuir chevelu, par ordonnance du médecin.

UN DOCTEUR EN DROIT.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI 475,562, 600). — Ni le *Catalogue des Rolles gascons*, de 1743, ni les 10 volumes de *Rymer* ne donnent l'inventaire complet des archives en question, et pour une bonne raison, c'est que cet inventaire n'est pas encore terminé !

En 1885, Francisque Michel a publié les *Rôles Gascons* de 1242 à 1254 (Imprimerie nationale, in 4°) ; cet ouvrage, sans table, était incomplet, ce qui engagea M. Charles Bémont à publier un volume (mêmes format et imprimerie, 1896) intitulé : *Rôles gascons, supplément au tome premier* (Il n'y a pas de tome II). Les erreurs sont relevées et la table est fort bien faite. Un peu trop de noms sont placés cependant à l'ordre alphabétique de leurs prénoms.

Dans sa séance du 29 novembre 1878, la Société scientifique et historique de la Corrèze, à Brive, prit l'initiative d'une démarche collective des sociétés savantes des anciennes provinces de l'Aquitaine et de la Normandie anglaise auprès des ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, pour qu'ils veuillent bien

réclamer et négocier le retour des archives françaises emportées à Londres, à la fin de la guerre de Cent ans, où elles sont enfermées à la Tour de Londres et à l'Echiquier. On a toutes les peines du monde à les consulter, car, *bien entendu*, cette chère Albion a envoyé.... promener ceux qui ont fait la timide tentative de réclamer ces vieilles archives. Si seulemnet John Bull daignait les cataloguer et permettre qu'on les consultât !

LA COUSSIÈRE.

—

Le duc de Reichstadt et le roman (XLI, 478, 601). — M. L. Henry Lecomte, dans un intéressant ouvrage intitulé : *Napoléon et l'empire racontés par le théâtre* (1797-1899) a recueilli sur la naissance de celui qui devait être le duc de Reichstadt plus de 170 ouvrages. Les auteurs dramatiques tinrent la tête de ce bataillon de thuriféraires. « En gens de précaution, dit-il, ils avaient préparé des bluettes s'adaptant à la naissance d'un garçon ou d'une fille, et purent, grâce à cette ingéniosité, célébrer l'événement le jour même où il se produisit ».

Notre confrère Jef à déjà cité quelques titres de ces ouvrages ; il faut ajouter *Scènes lyriques sur la naissance de S. M. François-Charles-Joseph-Napoléon, roi de Rome*, par M. Louis Boisson de Quency, entreposeur de la Régie impériale des tabacs. La *Nouvelle télégraphique*, vaudeville en 1 acte de Barré, Radet et Desfontaines. Le *Berceau*, divertissement en 1 acte de R.-C. Guilbert-Pixérécourt. L'*Heureuse gageure*, en un acte de Désaugiers. *Olympe, Vienne, Paris, Rome*, à propos en vers de B. de Rougemont. L'*Enfant de Mars et de Flore* ou *le camp de Cythère*, scènes allégoriques par Augustin Hapdé. Le *Triomphe du mois de mars* ou *Le Berceau d'Achille*, opéra-ballet, tableau allégorique de Dupaty, musique de Kreutzer. Le *Conseil des fées*, suivi du *Berceau céleste* ou *Vœux de Rome*, scène à grand spectacle par Frédéric Dupetit-Méré, musique de Lanusse. La *Fête du village* ou l'*Heureux militaire*, par Etienne, musique de Nicolo. *Le canon et les cloches* ou l'*Heureux Carillon*, par Usannaz et ***. L'*Enfant d'Hercule* ou les *Deux temps* de Cuvelier.

C'est dans le prologue de cette pièce que se trouve ce couplet :

Comblant enfin d'la France entière,
Et l'espérance et le bonheur,
Un enfant d'son père et d'sa mère
Va nous retracer l'esprit et le cœur.
Pour l'Empereur malgré son envie
De l'enfant l'sexe est un secret.
C'est la première fois d'sa vie
Qu'il n'a pas su ce qu'il faisait.

Le baptême du roi de Rome a donné également naissance à un grand nombre de pièces ; la plupart sont énumérées dans l'ouvrage que je viens de citer et dont l'apparition est toute récente.

Y.

—

Dynasties disparues (XLI, 484, 607. — Iturbide, fils de l'empereur du Mexique, a été cafetier ou restaurateur à Courbevoie, il y a douze ou quinze ans.

Il m'a été affirmé qu'il était mort à Boulogne-sur-Seine.

J'espère qu'un de nos collaborateurs pourra donner de plus amples renseignements.

MADAME VINCENT.

—

Les trente-six hymnes civiques pour les trente-six décadis de l'année républicaine (XLI, 521, 608). — Cet ouvrage ne serait-il pas une première édition de l'opuscule suivant : *Recueil d'hymnes philosophiques, civiques et moraux, augmenté de la note en plain-chant, d'après la musique des meilleurs auteurs, pour faciliter, surtout dans les campagnes, la célébration des fêtes républicaines.* (1) Ce volume a pour auteur E.-Nic. Parent, né à Melun en 1752, curé de Boissise-la-Bertrand avant la révolution, qui fut le premier, dit-on, à renoncer publiquement à son caractère de prêtre, et mourut à Paris, dans la misère, le 20 janvier 1822. G. O. B.

—

Représentants et descendants d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg (XLI, 522). — Eugène de Beauharnais avait eu pour enfants : 1° Auguste, mari de dona Maria, reine de Portugal ; 2° Eugénie, princesse de Hohenzollern Sigmaringen ; 3° Amélie, femme de don Pedro, empereur du Brésil — ces trois enfants morts sans postérité ; — 4° Joséphine, épouse du roi de Suède, Oscar 1er, mère du roi de Suède actuel et grand-mère de la princesse royale de Danemark; 5° Théodelinde, première femme du comte

(1). Paris, Chemin. an VII. x-xii-156 p., plus 80 p. de musique.

Guillaume de Wurtemberg, dont deux filles mortes sans alliance : Augustine, veuve du comte d'Euzenberg et du comte de Thun Hohenstein (demeurant à Gratz), Mathilde, épouse du prince Paul Altieri, prince de Viano (à Rome), dont deux fils et trois filles, l'aînée mariée au duc de Campobello, à Rome ; 6° Maximilien, mari de la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur Nicolas 1er de Russie, mort en 1852, dont les enfants reçurent le nom de Romanowski L'un de ses fils, le prince Nicolas, né en 1843, est l'héritier direct d'Eugène de Beauharnais, mais il n'a eu qu'une fille, la princesse Kotchubey. du premier de ses deux mariages morganatiques. Son frère Georges, marié successivement à une princesse d'Oldembourg et à une princesse de Monténégro, a deux fils et une fille. — Le prince Eugène habite Saint-Pétersbourg, mais vient souvent en France. Sa sœur Marie, veuve du prince Guillaume de Bade, est la mère du prince Maximilien de Bade et de la princesse héréditaire d'Anhalt. Son autre sœur, Eugénie, épouse du duc Alexandre d'Oldembourg, a un fils, officier russe.

A. E.

—

Bornes et témoins de bornage (XLI, 524, 609). — Les Romains mettaient du charbon pilé et trituré au fond du trou, lorsqu'ils plantaient des bornes, cette substance incorruptible devant se conserver pendant des siècles.

Voir *De civitate dei*, cap. 3 :

Tanta est *carbonum* firmitas ac vis, adversus corruptionem labemque ut substernere eos soliti sint qui *limites* figebant, ad convincendum ligatorem, quisquis post quanta libet tempora extiterit, fixumque lapidem non esse *terminum* contenderit.

Phèdre devait faire allusion à cet usage dans la fable des deux chauves :

Carbonem, ut aiunt, pro thesauro invenimus. (Liv. 5, fable 6.)

Chez nous, le caractère indicatif des bornes n'est pas uniforme.

Bodereau, dans son commentaire de la coutume du *Maine*, art. 297, dit qu'on met du *charbon pilé* sous la pierre qui sert de *bornes*, « ce qu'on appelle le *témoin* ou la marque que la pierre a été plantée solennellement. »

Mornac parle de charbon et de morceaux de verre :

Supponitur etiam in plerisque locis nostræ galliæ vel *carbo*, vel aliquod fragmentum *vitræum*, aut alterius materiæ, etc.

Coquille sur *Nivernois*, tit. 8, s'exprime ainsi :

Quant au pied d'icelle (*borne*) en dedans terre, sont trouvés les *garans* ou *témoins*, ou *filleules*, c'est-à-dire deux ou trois pierres plates ou tuileaux, qui font partie d'une seule pièce qui a été fortuitement cassée en deux ou trois pièces ; lesquelles pièces sont mises en deux ou trois coins de la *borne* en dedans terre, et quand on les *confronte* l'une à l'autre, il est reconnu que ça été autrefois une *seule pierre* ou *tuile* qui a, escient, été cassée pour servir à cet effet.

D'autres parlent de *cuivre* ou de *métaux*, matières indiquant un travail fait de main d'homme et ne pouvant pas se confondre avec le *fond* du *sol*.

Ces témoins, garans, perdriaux, filleules, etc., portaient peut-être des croix, des traits, pour faciliter la confrontation, mais nulle part il n'est question d'inscriptions relatives à l'opération du bornage.

Les pierres plantées aux angles des possessions constituaient les *bornes mobiles* par opposition aux *bornes immobiles* qui, étaient les rivières, édifices, collines, rochers et même les arbres. On échancrait l'écorce des arbres, on les tailladait du côté du voisin, on faisait des croix sur les rochers pour indiquer leur qualité de *bornes naturelles*, mais je ne crois pas qu'on ait jamais gravé des signes quelconques sur la partie des bornes mobiles qui devait être enterrée.

Quant à la partie qui devait rester hors terre, il est bien certain qu'avant d'y inscrire des noms comme aujourd'hui, on y gravait des lignes fixant les limites, des armoiries, etc. Je connais à Voulaines, (Côte-d'Or), une borne haute environ 1m,50, à la séparation des bois communaux de Voulaines, du bois domanial dit « Bois aux Moines » appartenant à l'Etat. On distingue aussi nettement, sur les deux faces, des armoiries, qui sont, à n'en pas douter, celles des anciens propriétaires du terrain. A la première occasion, je relèverai ces armoiries pour les soumettre aux héraldistes compétents de l'*Intermédiaire*. A Remiremont, la *Haute Borne* élevée de 1m,60, porte, sous le millésime de 1704, en sculpture assez soignée, une clef et une croix de Lorraine juxtaposées, indiquant la limite du domaine de l'abbaye de Remiremont et de la terre ducale.

Il y avait des borneurs jurés ou plus exactement des arpenteurs ou *mètreurs-arpenteurs*. Anciennement, le Grand Arpenteur de France avait le droit d'instituer des arpenteurs, mais Henri II, en 1554, érigea des arpenteurs, dans chaque bailliage, en titre d'office, pour faire, en cas de contestation, le mesurage et arpentage des terres, eaux, bois et forêts.

Leurs procès-verbaux ou rapports faisaient seuls foi en justice : les juges, d'ailleurs, ne pouvaient en nommer d'autres.

Les parties n'avaient pas toujours la faculté de borner de *concert*, et certaines coutumes stipulaient l'interdiction de borner sans l'intervention de l'autorité judiciaire.

Voir coutume de l'*Anjou* art. 280 ; Maine, art 297 ; Loudun, tit. 1 art. 1 ; Touraine, Senlis, etc. .., Loisel prétendait même que l'intervention de justice devait être la règle.

La formalité des témoins, perdriaux ou filleules était réservée au bornage fait sous l'autorité de justice ; dans le bornage de concert entre parties, la borne était placée sans accompagnement de témoins.

YSEM.

*
* *

Je signalerai, à ce sujet, une très intéressante borne féodale située entre les anciennes seigneuries de *Ferrières* (appartenant à la famille du maréchal de Turenne) et de *Mongilbert* (appartenant à la famille du maréchal de Saulx-Tavannes).

Cette borne, sculptée aux armes des seigneurs propriétaires, se trouve à un kilomètre du village des Houllières, commune de Ferrières (Allier), sur le bord d'un très ancien chemin appelé le *chemin de la Ligue*, et servant de passage entre le Bourbonnais et le Forez, à travers la montagne bourbonnaise. Sur cette pierre, taillée en cube rectangulaire, se voient d'un côté les armes des de *La Tour*, de Boulogne ; de l'autre côté, l'écusson est sculpté mi-parti de la *Tour de Boulogne*, et de *Lamarck de Bouillon*.

Dans la région encombrée de pierres de la montagne bourbonnaise, les bornes et limites sont souvent indiquées par des croix gravées dans la pierre, et les différentes branches de la croix indiquent généralement la direction des limites. Je dois mentionner, dans la même région de Ferrières, une limite de ce genre, dite *Croix des quatre seigneurs*. C'est une croix assez profondément creusée dans la pierre et dont chaque extrémité se termine par une coupelle. Elle se trouve sur un large banc de granit au niveau du sol et forme limite, dit-on, entre les quatre seigneuries voisines, la Guillermie, Bonnaventure, Ferrières et Pyramont. Vu sa très modeste position, je croirais plutôt à une simple borne entre particuliers qu'à une importante délimitation de ces grandes justices féodales dont deux étaient aux mains des plus illustres familles de France, les Turenne et les Saulx-Tavannes.

C. G. RENOUX

*
* *

Au château de Chantilly, quatre (ou six) hautes bornes armoriées, ayant autrefois marqué les limites du vaste domaine des Montmorency passé aux Condés, sont placées autour du piédestal de la statue du connétable. A Saint-Agne, près de Toulouse, j'ai vu, en plein champ, une borne aux armes du chapitre cathédral de Saint-Etienne.

Il ne doit pas être difficile de signaler, dans tous les pays, nombre de bornes armoriées.

ALFRED SAGE.

—

Comment se pratiquaient les exécutions entre le décret du 3 mai 1791 et l'emploi de la guillotine (XLI, 526). — C'est le code pénal du 25 septembre 1791 (1re partie, titre 1er) qui, dans ses art. 2 et 3, a changé le mode d'exécution de la peine de mort, et je n'ai trouvé dans aucun recueil le prétendu décret du 3 mai 1791.

Les art. 2 et 3 du Code du 25 septembre 1791 sont ainsi conçus :

Art. 2. — La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

Art. 3. — Tout condamné aura la tête tranchée.

Le décret du 30 décembre 1791 ajoutait :

Art. 1er. — Dès à présent, la peine de mort ne sera plus que la simple privation de la vie.

Art. 2. — La marque est abolie de ce jour.

C'est un décret du 20-25 mars 1792 qui a institué le nouvel instrument de supplice (la guillotine).

Quant à la question de savoir quel a été le mode d'exécution de la peine de mort dans la période s'étendant entre le 25 septembre 1791 et le 25 mars 1792, il semble résulter nettement des termes

formels du décret du 25 mars 1792 que les exécutions ont été ajournées.

Voici les termes de ce décret :

L'assemblée nationale considérant que *l'incertitude sur le mode d'exécution* de l'art. 3 du titre 1er du code pénal *suspend la punition de plusieurs criminels qui sont condamnés à mort* ; qu'il est *très instant* de faire cesser des inconvénients qui pourraient avoir des suites fâcheuses ; que l'humanité exige que la peine de mort soit la moins douloureuse possible dans son exécution, décrète que l'art. 3 du titre 1er du code pénal sera exécuté suivant la manière indiquée et le mode adopté par la consultation signée du secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie, laquelle demeure annexée au présent décret.

Suit l'avis motivé sur la décollation, du 7 mars 1792, signé *Louis*, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. Cet avis est très instructif, mais beaucoup trop long pour être copié ici. On le trouve dans Dalloz : *Répertoire général de jurisprudence*, au mot *Peine*, sous le n° 30, page 550.

YSEM.

* * *

Consulter : *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine*, ouvrage rédigé sur des pièces officielles, par L. du Bois, 1843, 55 pages in-8.

NAUROY.

—

Le Havre vendu à l'Angleterre par l'amiral Coligny (XLI, 527). — Le traité qui a donné naissance à cette fausse légende est celui de Hampton-Court, (20 sept. 1562). A cette époque, le chef des huguenots était le prince de Condé, et non pas l'amiral Coligny. Les Guises trouvaient des secours en Espagne et en Italie. Condé en chercha en Angleterre.

Le traité d'Hampton-Court, négocié par le vidame de Chartres, ne vise ni la vente, ni la cession du Havre, mais l'occupation temporaire de cette place par les deux parties contractantes, jusqu'à la délivrance de Rouen qu'il s'agissait de débloquer. C'est par une interprétation abusive autant qu'intéressée, que l'Angleterre tenta, par la suite, de changer ce dernier gage temporaire en propriété définitive. Les protestants collaborèrent plus tard avec éclat à la reprise du Havre sur les Anglais.

Qu'on se rappelle que le traité de Cateau-Cambrésis, (3 mars 1559), signé par les chefs catholiques, avait déjà livré Calais aux Anglais, et consacré l'abandon de près de 200 places fortes en Italie

D'ailleurs, M. N. Weiss, secrétaire de l'*Histoire du Protestantisme français*, a démontré à plusieurs reprises, dans le journal le *Signal*, avec documents à l'appui, le mal fondé de l'accusation portée contre Coligny.

C. P.

—

Un chansonnier Emile Debraux (XLI, 528). — Né à Ancerville (Meuse), le 30 mars (Larousse) 1794, d'une famille protestante, Paul-Emile Debraux manifesta, dès son enfance, un goût singulier pour la chanson. Rien de particulier pourtant pendant les 20 premières années de sa vie. En 1806, nous le voyons à Paris, employé à la bibliothèque de l'Ecole de médecine. Mais il quitte bientôt ses modestes fonctions pour se livrer au métier moins lucratif, il est vrai, mais plus amusant, de poète. Béranger se lie d'amitié avec lui à cette époque, et nous verrons dans l'œuvre de Debraux plusieurs idées de l'illustre chansonnier qui, présentées moins finement et par cela même mieux accueillies par la foule, le font surnommer le *Béranger de la canaille*.

Son influence politique fut celle de tous les chansonniers en vogue. Comme il attaquait la restauration en faisant scintiller les gloires de l'empire, nous voyons coup sur coup, un de ses livres (publié en 1822) saisi à la requête du procureur du roi, et l'auteur obligé de passer un mois à Sainte-Pélagie.

Il nous raconte lui-même le séjour passé en société de Barginet, d'Alexis Dumenil, d'Eugène de Pradel et d'autres types intéressants de l'époque. Dans un autre livre intitulé les *Barricades*, il retrace les journées de juillet dans lesquelles il paya de sa personne. Il mourut le 12 février 1831, très regretté de ses amis, même de Béranger qui, s'il avait été tout autre, eût pu craindre un moment la rivalité de Debraux.

Parmi ses chansons, réunies par Béranger et publiées en 1833 (3 vol. in-32), celles qui eurent le plus de succès sont : *Marengo*, la *Veuve du soldat*, le *Mont Saint-Jean*, la *Colonne*, le *Prince Eugène*, *T'en souviens-tu ? Fanfan la Tulipe*, etc., etc.

Il composa aussi des pots-pourris à la Desaugiers, dont le meilleur est sans contredit le *Cheval de Caligula*, et des tableaux de mœurs contemporaines, notamment *Carabin*.

Enfin, il s'est élevé plus haut que de coutume dans *Lutèce* et *Il est un Dieu*, que l'on met en parallèle avec le *Dieu des bonnes gens*.

On a également de lui un roman, le *Passage de la Bérésina*. (1825, 3 vol. in-32).

De son caractère, nous savons peu de chose. L'insouciance, je crois, en était le trait principal. De sa vie privée, nous ne connaissons qu'un détail : c'est que malgré quelques vers licencieux, Debraux était « la perle des maris ». Sa femme, dont nous ignorons le nom de jeune fille, ne se consola pas de sa mort !

THÉOPHILE GONSE.

—

Le plus ancien ex-libris (XLI, 530). — Il y a celui de la *Bible* du duc Jean de Berry, fin du XIXe siècle, exécuté par Jean Flamel, bibliothécaire du duc. Cette *Bible* est à la Bibliothèque nationale.

SÉDANIANA.

*
* *

Le savant M. Léopold Delisle, de l'Institut, a publié, il y a quelques semaines, dans le *Bulletin des Bibliophiles*, une étude sur cet *ex-libris*, qu'il croit être le plus ancien français connu. La question reste ; elle prend même de l'ampleur, puisqu'elle a attiré l'attention de l'érudit administrateur de la Bibliothèque nationale.

LA COUSSIÈRE.

—

Famille Tardieu de Malessis (XLI, 573). — Antoine-Charles, marquis de Maleissye, maréchal de camp, dont les Mémoires ont été publiés, était le fils aîné de Charles-Antoine, marquis de Maleissye, lieutenant-général, député suppléant de la noblesse pour le bailliage de Châteauneuf-en-Thimerais, sur lequel votre correspondant désire des renseignements.

On peut, pour les armes, consulter : 1° Le martyrologe des chevaliers de Malte, qui donne les armoiries de François-Ignace Tardieu de Melleville, qui périt en 1626, dans un combat contre les Turcs. Sa mère fut gouvernante des enfants de France (Voir L'Estoile, collection Guizot : *Un projet de mariage royal*, etc) ; son père fut ambassadeur à Venise. 2° Voir encore Le P. de la Vieuville : *Histoire de la maison militaire du Roi*, t. III, qui donne les armoiries des officiers parvenus « aux plus grands honneurs de la guerre ». Il donne les armoiries de Henry, marquis de Maleissye, lieutenant-général, gouverneur de la ville, citadelle, province de Pignerol et marches d'Italie, etc. 3° Mme d'Epinai, dont on a publié les Mémoires et sur laquelle Lucien Perey a écrit : *Jeunesse de Mme d'Epinai, Vieillesse de Mme d'Epinai*, était une Tardieu d'Esdavelles, petite-fille de la gouvernante des enfants de France et cousine très proche du marquis de Maleissye qui périt sur l'échafaud. — Ses armes sont : *aux 1er et 4me, d'azur, à trois pointes renversées d'or*, qui est Maleissye ; *aux 2me et 3me, d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux croissants en chef et d'une croix pattée en pointe, le tout d'argent, au chef de gueules, chargé d'une étoile d'or*, qui est Tardieu ; couronne de marquis, et comme cimier, La Pucelle vêtue de blanc, etc., qui est le cimier que Louis XIII, par lettres patentes de 1613, donna à Charles du Lys et à tous ses descendants, et pour cri *La Pucelle*.

Charles du Lys, avocat général en la cour des aydes, fut le dernier représentant mâle de la famille de Jeanne d'Arc. Il n'eut qu'une petite-fille ayant postérité, Anne de Barentin, qui avait épousé, en 1684, Jacques de Tardieu, marquis de Maleissye, capitaine aux gardes françaises, lequel fut le grand-père de celui qui périt sur l'échafaud.

La terre de Melleville en Normandie, comté d'Eu, fut érigée en marquisat en 1643, pour le gouverneur de Pignerol.

Voir *Dictionnaire des fiefs* ; Gourdon de Genouillac, etc.

N. D'OSIER.

*
* *

Non pas de Malessis, mais de Maleissye. La librairie Plon publia, il y a deux ou trois ans, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Turin, un volume de *Mémoires* d'un membre de cette famille, qui avait émigré. Ce n'est pas, d'ailleurs, une famille éteinte, et Scrutator pourrait s'adresser à M. le comte Tardieu de Maleissye, maire d'Houville, près de Chartres. C'est ce dernier, sauf erreur, qui a publié récemment quelques articles dans le *Matin*, sur des questions militaires.

G. I.

—

Singulière coutume (XLI, 573). — A la fin du XVIIIe siècle, c'était une opinion courante dans le comté de Stafford en Angleterre, qu'une femme épou-

sant un homme dont les affaires sont en mauvais état, peut mettre ses propriétés à l'abri de toute atteinte de la part des créanciers de ce dernier, si à la bénédiction nuptiale elle se tient *in puris naturalibus*.

Dans son nº du 3 janvier 1788, *la Gazette de France* raconte d'après les papiers anglais :

Imbue de ce privilège, une femme d'une certaine fortune se rendit, accompagnée de son futur époux, à la sacristie de la grande église de Birmingham ; au moment où on lui annonça que le prêtre l'attendait à l'autel, elle se débarrassa d'un long manteau ; et exactement dans l'état d'Eve au jardin d'Eden, elle s'avança d'un pas assuré jusqu'au lieu désigné ; elle resta ainsi dans cet état jusqu'à la fin de la cérémonie. Un tel événement a naturellement fait beaucoup de bruit aux environs ; les avis ont été très partagés sur la conduite du ministre ; quelques-uns le censurent amèrement d'avoir donné une espèce de sanction à un acte d'indécence ; d'autres pensent que, comme tout est muet sur l'article du vêtement dans la cérémonie nuptiale, il ne pouvait refuter la célébration.

La Gazette de France ajoute :

Le journal où nous puisons cette anecdote curieuse, remarque :

Nos lecteurs peuvent compter sur la vérité de cet événement extraordinaire, quelqu'impossible qu'il puisse paraître dans ces jours de *vertu* et de *décorum*.

LÉONCE GRASILIER.

—

Nolite mittere margaritas ante porcos (XLI, 574). — Il ne peut être question de la Marguerite née en 1522, par la bonne raison que la scène se passe le 6 janvier 1482. Il s'agit de l'autre, qui fut fiancée, tout enfant, au dauphin de France, le futur Charles VIII, et qui fut d'ailleurs renvoyée, avant d'avoir atteint l'age nubile, lors du mariage de Charles avec Anne de Bretagne Il n'y a pas, dans le texte de *Notre-Dame-de-Paris* : Marguerite de Bourgogne, mais tout simplement : Madame Marguerite ; et, plus haut, elle a été appelée Marguerite de Flandre. C'est qu'aussi bien l'honorable correspondant aurait fait l'économie de sa question, si au lieu de nous renvoyer à Larousse pour un texte de Victor Hugo, il avait pensé à le demander à Victor Hugo lui-même. G. I.

—

Vernède de Corneillan (XLI, 574). — Du temps d'Arsins, vicomte de Corneillan, et de sa femme Marie Vernède, ou de Vernède, le château des vicomtes de Corneillan se trouvait dans le Bas-Armagnac, mais ce qui fut un château au XIIIe siècle, peut ne plus être que des ruines. Je pense que c'est de ce Noël Vernède, dont parle monsieur V. Deséglises, qu'est né *Scipion Vernède*, pasteur à Maëstricht, puis à Amsterdan, père de Jacques Vernède, pasteur à la Haye jusqu'en 1808. THÉOPHILE GONSE

La famille de Corneillan existe toujours dans le midi. Nous avons connu à Toulouse Mme la baronne de Saux, née de Corneillan.

—

La Revue d'Edimbourg et Saint-Simon (XLI, 574). — J'ai l'honneur de vous informer que l'article paru dans la *Review d'Edinburgh* de janvier 1864, sous le titre *Dangeau et Saint-Simon*, a été écrit par le rédacteur en chef de cette époque, M. Henry Reeve.

ARTHUR D. ELLIOTT.

editor the of *Edinburgh Review*

—

« De Paris à Cadix » (XLI, 575). — Le ministre qui avait procuré à Dumas des facilités de voyage, quelque peu onéreuses pour l'Etat, était Salvandy. On en jasa même à la Chambre des députés.

***

Jean Geoffroy. — Dumas de Champvallier (XLI, 578). — Le peintre et dessinateur Jean Geoffroy n'a cessé ni de vivre ni de produire, et il suffit d'un livret du Salon pour trouver son adresse. Quant à M. de Champvallier, député de Ruffec, il est mort en 1890 ou 1891.

***

Lilatier (XLI, 579). — Il n'y a pas plus de seringatier que de lilatier. Ce sont les arbrisseaux eux-mêmes qui s'appellent, l'un le seringat ou mieux le syringa, et l'autre le lilas. G. I.

—

Jean Goujon, sculpteur sur bois (XLI, 579). — On trouvera dans le *Meuble en France au XVIe siècle*, Paris 1887, pages 48 et suiv., quelques indications sur ce sujet encore bien obscur.

EDMOND BONNAFFÉ.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Un cadeau du Maréchal Ney à Napoléon Ier. — Un de ces heureux hasards, que bénissent les archéologues, nous a procuré le plaisir de voir un objet remarquable par les grands noms qu'il rappelle, et curieux par son originalité.

Cet objet est une canne ayant appartenu à Napoléon Ier et qui lui fut offerte par le Maréchal Ney, ainsi qu'en font foi les mots :

Maréchal Ney à S. M. Napoléon Ier, 1814 gravés sur l'anneau d'or enserrant le jonc.

A côté de cette inscription claire et précise, il en est d'autres d'un sens obscur et énigmatique, dont nous n'avons pu découvrir la signification. Nous les reproduisons avec l'espoir que de plus habiles et de plus érudits que nous parviendront à les interpréter.

Le motif principal du pommeau, haut de dix centimètres, représente une main soutenant le monde, symbole de la puissance de Napoléon.

Sur la moitié inférieure de la sphère, on lit :

Elle ne tombera pas

Cette inscription est entre les deux mots :

Force *Union*

Sur le côté opposé :

Sans appui on n'est rien

Au sommet, et entourée d'une couronne de chêne et de laurier, l'inscription :

Pour les miens
Mon père
Dieu
Moi
et pour ceux qui l'ont aimé.

En exergue :

Capne Poujade du Vigan (Gard) F. d. Mane Royer. A Laval Dept de la Mne (1).

Sur la main, soutenant le globe, on lit :

Ma main faible attend

et l'inscription se continue sur les doigts :

Vos cocons
D'or et d'argent
Ft P. Poujade.

La base du pommeau porte :

Je mourez (sic) *avec l'espoir*

et plus bas, la suite de lettres initiales des mots d'une phrase que nous n'avons pu reconstituer :

N. P. Ble
S. M. de B.
J N. V. O. P. V. plus fin que moi.

Cette dernière phrase : *plus fin que moi* est coupée, entre les mots *plus* et *fin*, par un renard.

Sur l'anneau d'or est gravée l'inscription citée plus haut :

Maréchal Ney à S. M. Napoléon 1er, 1814.

La sphère figurant le globe terrestre s'ouvre en deux parties réunies par une charnière. Elle forme une boîte à usage de tabatière. Dans le fond du couvercle, et dissimulé derrière un disque d'argent qui s'enlève, se trouve un médaillon entouré d'un cercle d'or sertissant une glace sous laquelle se trouvait probablement un portrait qui a disparu.

Sur le cadre de ce médaillon, on lit :

Vs le prenez Ds votre poche et moi dans ma pomme de canne. (1)

La virole, comme le pommeau, est faite d'argent, encerclée d'or, et des inscriptions y sont gravées :

Je n'ai Vu Q. Pr Vous (2) *A S M. Napoléon 1er, 1814. Il vous a dit vs ne connaîtiez pas le Bout de mes œuvres*

et sur le bout :

Vs aurez vu le bout de ma canne.

Avec les trois lettres :

P. V. B.

Les motifs décoratifs ont une signification plus facilement compréhensible que la plupart des devises ; ils rappellent certaines des qualités qu'on se plait à attribuer au grand homme. Le lion symbolise le courage ; le renard, la finesse et la ruse ; le serpent, la prudence, vertu qui n'était cependant pas dominante chez Napoléon, plus audacieux que prudent. Mais quelle allégorie trouver dans la feuille de mûrier et le bombyx représenté sous les trois états d'œuf, de chenille ou ver à soie et de papillon ? Faut-il y voir une allusion à l'industrie de la soie pour la prospérité de laquelle la sollicitude de l'Empereur s'est exercée en maintes circonstances ? C'est probable, et la phrase : *ma main faible attend vos cocons d'or et d'argent* corrobore cette conjecture.

---

(1) Laval, département de la Mayenne.

(1) Vous prenez le tabac dans votre poche.
(2) Je n'ai vécu que pour vous.

L'artiste chargé de l'exécution de cette œuvre d'orfèvrerie (1), a suivi bien certainement les instructions de la personne qui destinait la canne à Napoléon.

Quelle est cette personne ?

Le Maréchal Ney a offert la canne à l'empereur ; l'inscription, transcrite plus haut, ne laisse aucun doute à cet égard (2).

Mais que le prince de la Moskowa soit l'auteur de ces devises quelque peu puériles et l'inspirateur de ces symboles, nous ne saurions l'admettre.

Nous pensons que la canne a été faite sur les indications du capitaine Poujade, dont le nom est mentionné à deux reprises, et que, cédant à sa prière, Ney a consenti à la présenter à l'Empereur comme un gage d'admiration, de dévouement et de fidélité d'un ancien soldat.

Dans cette hypothèse, la figuration des vers à soie trouve une explication dans ce fait que Poujade, originaire du Vigan (Gard), attachait une importance toute particulière au développement de l'industrie de la soie, source de richesses pour les départements du midi.

La personnalité de Poujade est peu connue ; qui était ce capitaine ?

Le propriétaire actuel de la canne, objet de cette notice, nous a conté, d'après une version qu'il tient d'un antiquaire de Toulouse, que Poujade du Vigan avait eu son heure de célébrité comme tambour-major de la garde impériale, et qu'il avait la réputation d'être le plus bel homme de son temps. Doué d'un courage à toute épreuve, Poujade ne reculait devant aucun danger, et une action d'éclat lui aurait valu le titre de capitaine et le privilège, qu'il prisait beaucoup, de porter un uniforme resplendissant d'or et de broderies.

Ce récit est, selon nous, légendaire ; il ne concorde pas avec les renseignements qu'un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, à qui nous exprimons toute notre gratitude, a bien voulu nous communiquer.

Voir l'*Intermédiaire* XL. 1035.

Et maintenant, lequel des deux capitaines Poujade du Vigan a-t-il eu la pensée d'offrir une canne à son empereur et l'honneur de la faire présenter par le *brave des braves*, l'illustre Maréchal Ney ?

Nous l'ignorons.

On connaît peu de cannes ayant appartenu à Napoléon. Le « grand homme » n'en faisait guère usage, si ce n'est peut-être durant les dernieres années de sa vie ! Hormis la canne en écaille de tortue de l'Inde vendue, à Londres, vers 1830, pensons-nous, la canne, que nous décrivons, est, *à notre connaissance*, la seule dont l'authenticité semble indiscutable. Parmi les reliques de ce genre, elle peut prendre place à côté de la canne de Washington, atteignant aux enchères publiques la somme de 5000 francs, et qui fut léguée, à l'illustre général, par Franklin, exprimant sa volonté en ces termes : « Je « lègue mon bàton de bois de pommier « sauvage, orné d'un bouton d'or en « forme de chapeau de la liberté, à mon « ami, l'ami du genre humain, le général « Washington. Si c'était un sceptre, il « serait digne de lui et bien placé dans sa « main ».

Quant aux cannes ayant soi-disant appartenu au Grand Frédéric, à J.-J. Rousseau, à Voltaire, le nombre en est prodigieux, et nous n'en parlerons point. Un écrivain a fait observer, à ce propos, que tous ces bâtons placés ensemble formeraient une véritable forêt.

Sous la restauration, les cannes de Benjamin Constant étaient très recherchées, l'une d'elles était ornée d'un pommeau travaillé en *pierre de la Bastille*. Plus tard, on s'occupa de la fameuse canne de M. de Balzac qui fournit un sujet de roman à Mme de Girardin.

Certes, nous aurions pu, dans cette étude, donner libre carrière à notre imagination et, à défaut de documents, nous livrer aux suppositions Nous avons préféré laisser à d'autres le soin de rechercher, dans l'histoire anecdotique des armées de la République et du premier Empire, des détails et des renseignements circonstanciés que nos confrères de France sont plus à même que nous de recueillir.

Notre dessein, en écrivant ces lignes, est uniquement d'appeler l'attention des chercheurs et des curieux sur un objet méritant d'être tiré de l'oubli et digne, par sa rareté, de figurer dans les collections d'un musée. EMILE HUBLARD.

Bibliothécaire de la ville de Mons.

(1) L'orfèvre chargé d'exécuter le travail ne serait-il pas la personne désignée sous le nom de Royer, à Laval ?

(2) Ce fut, selon toute apparence, dans les premiers mois de 1814 que la canne fut remise à l'Empereur. En effet, le 5 avril, Napoléon abdiqua, et quinze jours après il s'embarqua pour l'île d'Elbe, d'où il ne revint que l'année suivante, le 5 mars, date de son arrivée au golfe Juan.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Jul. Latr. — « Les béguines soignaient les malades, ensevelissaient les morts, pratiquaient la médecine et la chirurgie. On les surnommait *bonnes femmes* d'où est venu le dicton « remède de bonne femme »

A. Gr. — Le mot pitance, *pietantia* est formé de pietas et rappelle que la subsistance des moines provenait des offrandes dues à la piété des fidèles.

Ath. — Oui, plusieurs ont traduit mancipia par esclaves ; mais les *mancipia* ou *servi homines* étaient des serfs et nullement des esclaves.

F. M. — Le 19 novembre 1793, la Société populaire de Saint-Jean-de Luz, délibérant sur le changement à donner à la ville, adopte celui de Chauvin « comme étant le nom d'un bon bougre de soldat, mort glorieusement pour la défense de la liberté. » Elle ajoute le nom de Dragon, corps auquel il appartenait « pour distinguer le nom de ce bon patriote de celui de quelque coquin ». Voilà pourquoi la ville de S.-J. de Luz a, pendant quelques mois, porté le nom de *Chauvin-le-Dragon.*

Y. Z. — Les Cambis sont issus d'une famille florentine qui vint en France au XVI° siècle et s'établit dans les Cévennes où elle acquit la baronnie d'Allais — Un Cambis, (Jacques) général de cavalerie mort des suites de blessures reçues au siège de Girone — (1653) avait fait graver sur son épée longtemps conservée dans la sacristie de la cathédrale d'Alais :

Je suis Cambis pour ma foi
Pour ma maîtresse et mon roi
Si tu m'attends, confesse toi.

A. — La réputation de sottise qui est faite à l'oie provient de la rancune que les Gaulois ont gardée aux sauveurs du Capitole. Le nom de l'oie mâle est piron. Ne trouvez-vous pas que l'auteur de la *Métromanie* a bien vengé les oies de leur mauvaise réputation.

E.M. — Pourquoi l'on dit trivialement d'une personne vaniteuse : C'est un puant ? L'explication ne serait-elle pas dans cette locution populacière : Fier comme un p...?

Fil de Fer. — Votre réponse *Rubans de médailles et décorations* ferait double emploi avec celle parue. col. 356. — Nous la réservons.

A. G. C. — Valentin nous écrit que le grand artiste Emile Gallé demeure à Nancy et qu'il donnerait probablement très volontiers les renseignements demandés, sur la date et le lieu de sa naissance.

Offres et demandes

Un abonné échangerait l'*Almanach impérial* de 1810 contre celui de 1806, et l'Etat militaire de 1777 contre ceux de 1764-1767.

A.B. — Beauvais désire acquérir les ouvrages suivants : abbé J. Roux : *Pensees*, introduction par Paul Marichon, Paris, A. Lemerre, 1881, in 8 ;

E. Quartier-la-Vente : *L'esprit et la sagesse des autres,* recueil de pensées. Paris, Fischbacher. 1888, in 12 ;

Dr Max Simon : *La comédie de soi-même.* Paris, Dentu, 1896, in 12.

Fournier et La Coussière. — Reçu vos réponses sur les Perles d'eau douce. Nous les mettons en réserve pour les publier en temps opportun.

ERRATA

XLI, 575, ligne 35, au lieu de correspondance, lire correspondante.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 22 Avril 1900.

36° Année — 36, rue Laffitte PARIS — N° 879 — Téléphone N° 275.41 —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le denier de saint Pierre. — Le cardinal Pie ne fut-il pas l'inventeur du denier de saint Pierre ? Un érudit correspondant pourrait peut-être fournir sur ce sujet des détails intéressants ?

L. L.

—

Pluriel des noms propres — On écrit : les *Bourbons*, les *Césars*, les *Antonins;* certaines personnes se hasardent même à écrire : les *Guises*, les *Condés*, et elles ont raison, car cette règle était autrefois uniformément appliquée aux noms de famille.

Pourquoi est-elle tombée en désuétude ? SENEX.

—

Maître d'hôtel d'un grand seigneur. - J'ai trouvé qu'en 1480, Guillaume de Bosredont, baron d'Herment, chambellan du roi Louis XI, avait, dans son château d'Herment (Puy-de-Dôme), parmi son personnel, outre le capitaine du château, un maître d'hôtel. En quoi pouvaient donc consister ses fonctions ?

* * *

La grand'salle des châteaux féodaux. — On sait que tous les grands châteaux féodaux avaient une grand'salle où le suzerain, assis sur un siège « relevé », recevait la foi-hommage des vassaux et, au besoin, donnait des fêtes. Ces salles, très vastes, étaient tendues de tapisseries les jours de grandes réceptions. On devait y donner les grands festins ? Je ne pense pas qu'on y couchât. Malheureusement, on a bien des difficultés à reconstituer la vie de nos pères dans ces vieux logis, car la plupart de nos forteresses féodales ont disparu ou sont complètement en ruines. Tous détails sur ces vastes salles féodales me seraient utiles. Viollet-le-Duc en a beaucoup parlé ; mais de savants collaborateurs en sauront probablement plus encore.

AMBROISE TARDIEU,

—

Les Membres du Comité de Salut public. — Existe-t-il une liste exacte de tous les conventionnels qui ont fait partie plus ou moins longtemps de ce célèbre comité ? AGOUR.

—

Famille de Noyers, en Brionnais. — Voudrait-on me dire s'il a été publié quelque chose sur l'origine et l'histoire de la famille et du château de *Noyers*, paroisse de Varennes sous-Dun, en Brionnais ? Les *Noms féodaux* de *Bétencourt* assimilent cette famille à celle des sires de *La Palisse* et de *La Motte des Noyers* en Bourbonnais. M. l'archiviste de Saône et-Loire connaît, sans doute, l'origine de cette famille de *Noyers* et a pu élucider cette identification des de *Noyers* avec les premiers seigneurs de *La Palisse* et de La Motte *des Noyers* en Bourbonnais.

Le moindre renseignement sera reçu avec reconnaissance.

C R. DE LA CHABANNE.

—

Titres universitaires — Quelle était, dans les anciennes universités du moyen âge, la différence entre le titre de *maître* et celui de *docteur* ? — Le magistère (*magisterium* ou *principatus*), est ordinairement nommé avant le doctorat. Est-ce la marque d'une supériorité ? — On conférait avec l'un le célèbre bonnet doctoral, et avec l'autre les *insignia magistratia*. Quels étaient ces insignes ?

P DU GUÉ.

—

La pipe à tabac au XVIIe siècle. — Existe-t-il une gravure à date certaine, représentant des pipes à tabac et des fumeurs, de 1675 à 1700 ? V. A.

—

Paysages d'H. Vernet. — Ce peintre, qui a abordé tous les genres, a-t-il été heureux comme paysagiste ? J'ai rencontré dernièrement une de ses toiles représentant un paysage italien ; un torrent se précipite sous un pont sur lequel stationne un groupe de paysannes. A droite, deux arbres, dont l'un est incliné sur l'eau ; ils sont tous deux d'une remarquable finesse d'exécution, et l'ensemble du sujet offre un relief extraordinaire. Dans le bas se lit la signature. *H. Vernet*. Les paysages de Vernet sont-ils estimés et ont-ils une certaine valeur ?

HUSSON.

—

Pseudonyme féminin. — Je serais reconnaissant au confrère qui pourrait m'indiquer le nom de l'auteur qui se cache sous le nom de *Janine*. Dr RIRE.

—

A l'origine de toutes les grandes fortunes, il y a des choses qui font frémir ! — Cet aphorisme qui dénote une conception bien vraie de beaucoup de fortunes, est-il de *Massillon* ou de *Bourdaloue* ?

Je l'ai vu attribuer tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces prédicateurs.

Et à quel sujet a-t-il été prononcé ?

E. DE B.

—

Paguo-té d'aqui ! (paie-toi avec çà). — Dans une espèce de magazine trouvé chez un bouquiniste de la rue Tempônnières, à Toulouse, publié en cette ville, en 1842, par de Pablos, éditeur, intitulé : *Le Routier des provinces méridionales*, se trouve une nouvelle de Frédéric Thomas, auteur des *Vieilles lunes d'un avocat*. Je lis dans ce récit que le débiteur insolvable, après une cession complète de tous ses biens aux créanciers, était attaché, le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe, au verrou de Saint-Firmin, et là, tête et pieds nus, et *certaine partie du corps à découvert*, il criait d'une voix dolente : *Paguo-tè d'aqui* (paie-toi de là !) A cet appel du patient, toutes les mains s'armaient de verges. Le banqueroutier expiait même force dettes inconnues à son bilan ; par droit ou par abus, tout le monde venait prendre part à son supplice. Créanciers fictifs et réels s'associaient dans une commune barbarie ; ils tournoyaient impitoyables autour de la victime, et, chose singulière, les tourmenteurs frappaient plus fort, en raison directe de l'exiguïté ou de la nullité de leurs créances.

Tel est le récit de Frédéric Thomas. Le fait qu'il relate est-il exact ou l'a-t-il inventé (un avocat ! ..) ? Cette peine... aussi piquante qu'indécente a-t-elle réellement existé ? Connaît-on quelque document : jugement, décision quelconque, procès-verbal, etc... qui se rapporte à cette manière... désagréable de payer ses dettes, en monnaie... de singe, sans bourse délier ? Enfin, les femmes y étaient-elles soumises comme les hommes ?

Quelque savant confrère pourra peut-être éclairer la question.

Je sais que dans le pays toulousain, au moins au temps de ma toute prime jeunesse, on appelait, en patois, les régions inférieures, sises province des pays-bas, département du Bas-reins, le *paguo-déoutés* (le paye-dettes.) Etait-ce le dernier écho d'un passé heureusement disparu ?...

ARDOUANE.

—

Frère Jean Morin et ses armoiries. — En 1461, frère Jean Morin, de l'ordre de Fontevrault, releva le prieuré de Bonneuil (Deux-Sèvres) ; en souvenir, il y apposa ses armes, qui sont : *trois lamproies tortillées en pal, sur champ semé d'étoiles à six rais.*

Connaît-on ce religieux ? De quel pays est sa famille ? Comment blasonner son écu ? X. B. DE M.

Armoiries de... à trois écussons de ... — La Chapelle est une ancienne gentilhommière située sur la commune de Sainte-Soline (Deux-Sèvres). La construction remonte au XVI[e] siècle. Sur la cheminée et à la porte de la salle sont sculptées les armes du seigneur : *De... à trois écussons de... 2 et 1*.

Quelle est cette famille et comment doit-on blasonner ? X. B. DE M.

—

Charles. — Où trouver des renseignements biographiques sur la vie et la mort de cet officier qui, sous le directoire, gagna des sommes énormes dans la fourniture des vivres aux troupes, et devint l'homme de confiance et, disaient les mauvaises langues,... l'ami de Joséphine? ALFRED SAGE.

—

Armoiries au cygne. — Quelles sont les armoiries portant un cygne en meuble ou en cimier ? Ont-elles une devise correspondant au cygne ? X. B. DE M.

Nous vous avons adressé une longue liste extraite de Grandmaison ; ajouter Maringues (Puy-de-Dôme), et les familles du Mesnil en Bourgogne, Sinety, Olislagers, Le Blanc du Vernet, Walch. (Pour ce dernier, supports et cimier).

—

Madame Sabatier. — Quand la présidente est-elle morte?

Le 3 janvier 1890. *Intermédiaire* XXXIV, 741.

* * *

Chojecki. — Quand est mort ce polonais français ?

* * *

Batterie de cuisine de Marc-Antoine. — Où l'Académie des inscriptions et belles-lettres a-t-elle discuté la « batterie de cuisine de Marc-Antoine ? »

* * *

Lioutaud. — Qui était ce poète de la révolution ? A. G. C.

—

Sidi Hamdane Ben Othman Khoja. — Tel est le nom d'un grand personnage arabe, ami du dernier dey d'Alger et auteur d'un ouvrage dont le premier tome a paru à Paris, en 1833, à la librairie Goetschy, sous ce titre : *Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger, intitulé en arabe, le Miroir, traduit en français par Hassouna Deghiz, orientaliste*, tome 1.

Ce livre constitue un véritable acte d'accusation concernant les agissements d'un certain nombre de généraux et de hauts fonctionnaires, envoyés en Algérie, pendant les premières années de la conquête. Il suscita de très vives polémiques dans les journaux de l'époque, on le réfuta dans de nombreuses publications.

On le trouve très difficilement dans le commerce. Des libraires spécialistes (Maisonneuve, André) l'ont porté quelquefois sur leurs catalogues ; mais en le cotant à un prix très élevé. Je me suis laissé dire qu'on l'avait fait disparaître de toutes les bibliothèques.

Sidi Hamdane a-t-il fait paraître un second tome ? A quelle époque ? Chez quel libraire ? HAÏM BOUCRIS.

—

Armoiries où figurent des abeilles. — Aurait-on l'obligeance, pour une revue d'agriculture, de blasonner les armoiries où figurent des abeilles et de dire qui les a portées et en quel pays ? X. B. DE M.

Le Dictionnaire Héraldique de Grandmaison donne : *Barberin du Reignac*; *Portière de Beaujours ; Senturier ; Selery* et *Mouche*. Nous vous en envoyons directement copie. Il existe aussi des armoiries municipales, parmi lesquelles celles de Roubaix, croyons-nous...

—

La « Pucelle d'Orléans » de Voltaire. — Je possède un exemplaire in-8° de ce poème, sans nom d'éditeur ou imprimeur, mais avec l'information : « Nouvelle édition, corrigée, augmentée et collationnée sur le manuscrit de l'auteur. » Les illustrations aussi sont anonymes. Sur le faux titre, on lit la dédicace suivante : « Mary Luxmoore, présent of M[r] le comte de Fontetti. Aug 8. 1780. »

Cette édition a-t-elle quelque valeur et qui sont les personnes susnommées ? M. G. W.

—

Amusic. — Ce mot, assez mal fait, désigne l'état des personnes pour lesquelles la musique ne représente absolument rien, si ce n'est un bruit. Je serais très reconnaissant aux collaborateurs qui pourraient me faire connaître des cas de ce genre, ou simplement des écrits dans lesquels il serait question de cet état particu-

lier qui est assez rare. Si leurs réponses étaient trop longues pour paraitre dans l'*Intermédiaire*, je me mettrais volontiers en communication avec eux. Je ne saurais trop insister sur ce point que les renseignements que je désire ne concernent ni les gens qui n'aiment pas la musique, ni les malades (idiots, aphasiques, hémiplégiques, etc), mais des individus parfaitement normaux, même bien doués à d'autres égards, et simplement « sourds aux notes » pour employer le mot de Grant Allen, dont je connais le travail dans le *Brain*. CHARLES YALC.

—

Le maréchal Lannes. — Pourrait-on me fournir copie de l'acte de baptême du maréchal Lannes, ou tout au moins me dire le nom de famille de sa mère ?

TESCANI.

—

Evaluation du numéraire en 1900. — On lit dans A. Monteil (Epitre XCV, note 11) :

On peut à peu près évaluer le numéraire de la France, au quatorzième siècle, par le prix des denrées, du blé surtout ; par le prix des vêtements, des souliers surtout ; par le prix de la main d'œuvre, surtout de la journée de travail. Ces éléments et quelques autres induisent à croire que du temps de Charles V il n'y avait guère en France que le trentième du numéraire qu'il y a actuellement du temps de Charles X.

De combien, en quelle proportion, s'est accru le numéraire depuis la révolution de 1830 ? A. S.

—

Un cas curieux de tératologie. — Les *Mémoires* du duc de Luynes relatent l'anecdote suivante, en novembre 1755 :

On apporta hier,. chez M. d'Argenson, un enfant de sept mois, dont il a déjà été parlé dans les nouvelles publiques,comme d'un phénomène.

Cet enfant a la tête prodigieuse ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que sa tête est absolument transparente. On voit avec une bougie tout l'intérieur de la tête, comme on verrait dans un globe de cristal rempli d'eau. On n'y peut presque pas distinguer aucun os et point du tout la cervelle.

Lorsque l'on appuie le doigt sur la tête de l'enfant, on sent la peau plier sans que cela fasse aucune douleur à l'enfant.

Les sieurs Sénac (médecin du roi) et La Martinière (chirurgien du roi) et plusieurs de ces messieurs de la Faculté l'examinèrent pendant longtemps et avec grande attention.

Excepté la tête, les autres parties de son corps ne sont que comme elles doivent être. Il tette bien, ne se plaint point et parait en bonne santé ; il est cependant vraisemblable qu'avec un pareil accident il ne vivra pas longtemps. C'est l'enfant d'un paysan.

Sait-on si cet enfant a vécu ? Les *Mémoires* de l'Académie des sciences ont-ils consacré un rapport ou même une simple notice à ce monstre ? FLAUGONZO.

—

La disparition d'un joueur. — Un problème, dont nous n'avons pu trouver la solution, exerça singulièrement la curiosité de la société mondaine de la cour et de la ville en 1786 :

Le jeune vicomte de Castellane, écrivait un nouvelliste, a perdu au jeu 800.000 livres (les *Mémoires* de Bachaumont disaient 1.200.000). Ne sachant comment payer, il a écrit à son père, à sa femme qu'ils n'avaient plus de fils ni de mari, qu'après la faute qu'il venait de commettre, il ne voulait plus paraitre et qu'on ne le verrait plus jamais. En effet, on ignore ce qu'il est devenu.

Les mémoires du temps restent en effet muets sur les suites de cette aventure. Quel était ce vicomte de Castellane ?

PAUL EDMOND.

—

Vente des dessins de M. de Chennevières. — Un obligeant intermédiairiste ayant assisté à la vente des dessins du marquis de Chennevières, terminée le 7 avril et dirigée par l'expert Roblin, (65, rue Saint-Lazare), pourrait-il me faire connaître le nom de l'ecclésiastique qui a acquis, au prix de 31 francs, un dessin original de Jouvenet, lavé à l'encre de Chine et représentant Bourdaloue après sa mort, yeux clos et croix en main ? Cet article, qui ne figurait pas au Catalogue imprimé, a été introduit dans la vente, sous le n° 145 bis. Le portrait était encadré. HENRI ROCHET.

—

Les descendants de Bayard. — Les journaux assurent que l'on vient d'enterrer un descendant authentique de Bayard. Le défunt s'appelait Léon du Terrail-Couvat (ou plutôt Couvat du Terrail). Il était originaire de l'Isère, âgé de quarante-neuf ans et exerçait la profession de cocher de fiacre.

Quel crédit accorder à cette nouvelle ?

Existe-t-il une parenté entre le chevalier sans peur et sans reproche et ce cocher de fiacre ? Quelque intermédiairiste saurait-il dire comment elle s'établit ? L.

—

La conversation du père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt. — A propos de la réponse de Cz sur le *Pistolet philosophique*, insérée dans l'*Intermédiaire* du 15 avril 1900, je rectifie une coquille du compositeur « conversation de *Canaple* et d'Hacquincourt » ; et je demande si l'on peut trancher définitivement la question : Quel est l'auteur de cet exquis badinage : Saint-Evremond ou Charleval ? Voltaire l'attribuait à ce dernier ; mais je dois dire que la majorité des critiques en fait revenir tout l'honneur à Saint-Evremond. PAUL D'ESTRÉE.

—

Une messe par adjudication. — J'ai lu tout récemment, je ne puis me rappeler dans quelle Revue, que le général Fabrier, le célèbre philhellène, voulant s'offrir, mais à bon compte, une messe à perpétuité, après sa mort, dans une des paroisses de Paris, l'avait mise en adjudication par soumission cachetée. Tous les curés de la capitale concoururent ; et ce fut, paraît-il, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois qui enleva l'affaire.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote?

RIP-RAP.

—

L'uniforme national du Dauphin — Les journaux du temps disent que le fils de Louis XVI portait, le 14 juillet 1790, « l'uniforme national ». N'était-ce pas un costume de garde national dont fut accoutré le Dauphin, comme aujourd'hui la badauderie populaire travestit ses enfants en cuirassiers, en artilleurs et en zouaves ? PAUL EDMOND.

—

Les tapisseries de l'Institut. — On va poser, paraît-il, dans la salle des séances politiques, quatre portières en tapisserie : *Les Saisons* ; la portière l'*Hiver* est signée Le Roy, on veut que ces quatre pièces soient des Gobelins.

Non seulement rien ne le prouve, mais la signature Le Roy pourrait être invoquée contre les Gobelins.

Aux Gobelins, lorsque les tapisseries portaient des noms, c'étaient ceux des auteurs des modèles ou ceux des chefs de l'atelier où la tapisserie avait été fabriquée. Or, il y a jamais eu aux Gobelins de modèles de portières par un nommé Le Roy et, à aucune époque, il n'y a eu de chef d'atelier de ce nom.

Il faut donc chercher ailleurs !

GERSPACH.

—

Caboulot. — Ce mot est aujourd'hui bien connu dans toute la France, par Paris et avec son sens parisien, c'est-à-dire, de débit de liqueurs servi par des filles de mœurs faciles ; d'où, par extension, « cabaret de bas étage », comme le définit le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, etc. Mais ce n'est sans doute qu'un sens secondaire, né au quartier latin de Paris, d'un mot employé primitivement dans l'acception dédaigneuse de « baraque ». Quoique l'excellent dictionnaire que je viens de citer dise (s. v.) « paraît emprunté à l'argot », *caboulot* me semble plutôt un mot provincial qui a fait fortune à Paris.

Je lis en effet dans la *Semaine religieuse de Paris*, n° du 20 janvier 1900, p. 100, une lettre d'une sœur Oblate écrivant de la côte occidentale d'Afrique et décrivant son pauvre établissement : « ce qui nous sert de cuisine est un ancien caboulot découvert, qui servait autrefois d'écurie (*sic*) à un taureau ».

Il est certain que cette religieuse ne connaît pas le mot *caboulot* par Paris ni par la littérature, mais par l'usage de son pays natal, où le mot doit désigner quelque chose comme hutte ou appentis.

D'autre part, on m'apprend que le *Nouveau Larousse illustré* donne cet article : « Caboulot s. m. Loge, compartiment dans une étable.— *Popul.* petit café borgne, plus ou moins mal famé ».

Cette définition confirme la lettre de la religieuse, ou inversement. Le mot *caboulot* est donc un « mot de pays » ; mais dans quelle partie de la France ? et dans quelles localités ? C'est une question que j'adresse à mes confrères de l'*Intermédiaire*.

A ce propos, et quoique je soulève ici seulement une question d'origine géographique, je remarquerai que le mot me paraît provenir du même radical que le mot *cabane* (dont le *Dictionnaire* Hatzfeld, etc., dit : « Emprunté du provençal *cabana*, lequel vient du latin vul-

gaire *capanna*... »), et que le mot *cabaret* (dont l'origine est inconnue).

G. SERVANDY.

—

Institution Ledabeau. — Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur cette institution qui préparait à l'Ecole polytechnique, vers 1840?

PENGUILLOU.

—

Honneurs funèbres rendus dans les temps modernes aux chiens et aux chats. — On vient d'ouvrir un cimetière pour chiens et autres animaux domestiques. La nécropole canine a son marbrier. Elle a son conservateur. Une censure est exercée sur les inscriptions qui ne doivent jamais porter un nom d'homme.

L'idée d'un cimetière pour chien semble nouvelle. L'est-elle en réalité ? Ce qui n'est point nouveau, c'est de voir dresser des monuments funéraires à la mémoire des animaux aimés. Certains grands seigneurs ont élevé des tombeaux à leurs chiens; on prétend qu'il en reste encore. En pourrait-on signaler ? D'aucuns sont, dit-on, fort curieux. L. LE VEILLEUR.

—

Minzingue. — Quelle est l'étymologie du mot *minzingue* signifiant marchand de vin ? Je ne trouve ce mot ni dans Littré, ni dans l'Académie, ni dans Scheler. Ce n'est certes pas un néologisme, puisque certains auteurs le font remonter à l'époque de Charlemagne, où l'on désignait ainsi un cabaretier, qui, tout en débitant ses boissons, chantait des chants d'amour pour attirer la clientèle.

J'ai lu, je ne me rappelle plus dans quel ouvrage, que minzingue était tout simplement une altération de *minnesinger*. Est-ce vrai ? Doit-on dire, en parlant des troubadours et des trouvères allemands : *minnesinger* ou *minessaenger*, et quelle est la différence entre *singer* et *saenger*, qui, l'un et l'autre, si je ne me trompe, veulent dire chanteur ? La racine germanique *sëngu* que l'on retrouve dans *sang*, *gesang*, me porte à croire que *minnesaenger* est plus juste. C. BOUVIER.

—

Le principal secrétaire du patriote Palloy. — S'il faut en croire les *Anecdotes sur la fin du* XVIIIe *siècle*, p. 21, le patriote Palloy eut pour principal secrétaire un ancien officier du Royal-Comtois, qui avait joué un rôle, du 5 au 6 octobre 1789, à Versailles, et qui se livra plus tard à la fabrication des farines.

Pourrait-on me dire le nom de ce personnage ? T. R.

—

Les cathédrales de Wiener. — Le graveur belge F. Wiener, mort récemment, a gravé 40 médailles représentant des cathédrales. J'en possède 10 : Saint-Isaac, de Saint-Pétersbourg, le Dôme de Mayence, les cathédrales de Cordoue et de Tolède, Sainte-Sophie de Constantinople, la Walhalla de Munich, la cathédrale de Burgos, les Dômes de Florence et de Pise, Saint-Marc de Venise. Quelles sont les 30 autres ?

NAUROY.

—

L'exécuteur de Charles Ier. — A la fin du *Précis historique sur Crumwell* (*sic*), par M***, de l'Académie de Marseille, (le chevalier de Langeac, suivant une note manuscrite), 1789, in-8, figure, d'après le tome II des *Pièces vraiment intéressantes* de La Place, un récit, suivant lequel l'homme masqué, qui exécuta le roi d'Angleterre Charles Ier, serait Georges Stairs, bisaïeul du lord Stairs qui fut contemporain de Georges. Il Le récit est-il authentique ? Que faut-il en penser ?

NAUROY.

—

Raguenet, gouverneur du Sénégal sous Louis XV. — Trouverait-on quelque part des données biographiques et généalogiques sur ce personnage probablement peu connu ? De quel pays était-il originaire ? O. DE STAR.

—

Toilette en argent exécutée par Froment-Meurice. — Il y a un demi-siècle, environ, Froment-Meurice exécuta, pour la duchesse de Parme, la sœur du comte de Chambord, mariée en 1845, une toilette en argent, dont les frais avaient été faits par une souscription des dames françaises légitimistes. Froment-Meurice employa plusieurs années à ce travail considérable, qui lui valut, je crois, la grande médaille de l'orfèvrerie à l'exposition universelle de Londres en 1852. Je désirerais savoir si la toilette de la duchesse de Parme existe encore et où elle est actuellement.

H. C. M.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

L'homme-femme dévoilé (XLI, 569). — Les curieuses révélations que M. Lenôtre a publiées dans le *Temps* du 29 mars, sur la fausse demoiselle Savalette de Lange et dont je puis apprécier l'exactitude, étant quelque peu initié à ces secrets de famille, n'ont pas satisfait M. Argelès, qui prétend relever diverses contradictions dans le récit de M. Lenôtre.

Voyons si ces critiques résistent à l'examen :

M. Lenôtre nous présente son héros en 1792, comme un jeune garçon, de dix-sept, dix-huit ans, disent les gens bien informés. Et cet âge concorde bien avec celui que lui assignaient à sa mort, en 1858, quelques Versaillais que j'ai interrogés sur son compte, et qui me le donnaient pour octogénaire :

Mais M. Argelès veut absolument que cet aventurier n'ait eu que six ans en 1792 !

Et quelle preuve invoque-t-il à l'appui de cette opinion ?

L'acte de notoriété homologué par le tribunal de la Seine le 28 novembre 1820, et qui fait naître le Savalette en 1786..... *du sexe féminin !!..*

Etablir l'âge de notre homme d'après l'acte *authentique* qui nous le donne pour femme !... M. Argelès m'accordera bien que c'est un comble !

Il ne doit pas ignorer, cependant, que cet acte a été dressé par les soins de la soi-disant Savalette, sur ses propres déclarations, admises complaisamment et confirmées par des gens qui n'avaient ni le désir, ni le moyen de les contrôler. — Et que, sur tous les points : sexe, date et lieu de naissance, il n'a dit que ce qui pouvait s'accorder avec la fausse personnalité qu'il s'attribuait, et à laquelle il voulait donner une sanction frauduleusement officielle.

Mais, dit encore M. Argelès, le rôle que M. Lenôtre fait jouer à son personnage en 1792, ne peut s'expliquer que s'il a vingt-cinq ans, au moins, à cette date.

Alors, pour guider des voyageurs dans un pays qui est le sien ; — pour louer des places de voiture ou de bateau ; — pour faire viser des passe-ports et se montrer partout beau parleur et débrouillard !... — car c'est à cela, en somme que se réduit le rôle de notre jeune homme à cette date — il faut avoir vingt cinq ans pour le moins ?

L'objection n'est pas sérieuse.

« En 1804, dit encore M Argelès, la fausse Savalette était à Paris (sa correspondance l'établit) en relation avec le monde impérial et l'on ne voit pas trace dans ses lettres d'une comtesse de R... »

En 1804, Savalette n'a guère d'autres relations avec « le monde de l'empire » que ses rapports avec la police impériale. — Et s'il n'y a pas trace dans ses lettres de la comtesse de R. ., c'est pour une foule de bonnes raisons, dont la première est que cette comtesse n'a jamais existé !

M. Lenôtre a pourtant pris soin d'avertir son lecteur qu'il déguisait les vrais noms de ses personnages sous les noms d'emprunt, par un scrupule que justifie l'origine de ses renseignements.

Madame de R ... s'appelait en réalité madame de St R.. et le nom de famille de Jeanne-Françoise .... — dont il n'a donné que la dernière lettre : « C. » commence par un : « T... » précédé de la particule

Enfin M. Argelès conteste que les révélations tardives de madame de St-R... aient refroidi les rapports de la fausse Savalette avec de grands personnages et lui aient fait, après de nombreux changements de domicile, chercher un asile définitif à Versailles

« — Car, dit-il, toute sa vie elle a couru d'un logement à l'autre. »

M Lenôtre l'a dit avant lui, et je pourrais moi-même citer quelques-uns de ces logements, y compris celui que Savalette occupait dans la propre demeure de Madame de Saint-R..., à Villejuif, où il avait été nommé *Directrice des postes*.

En quoi cela infirme-t-il ce que M. Lenôtre dit de son dernier séjour à Versailles ?...

Quant à la froideur qu'on lui témoigna à cette époque, M. Argelès, qui cite volontiers la correspondance de notre homme, ne l'a pas lue avec attention s'il n'y a pas trouvé la trace du mépris qui succéda subitement aux égards extraor-

dinaires qu'on lui avait témoignés jusque-à. — Il me suffira de citer entre autres, la lettre par laquelle M. le duc de Luynes le consigne à sa porte et l'invite à ne plus s'adresser désormais qu'à « son concierge ! »

M. Argelès espère que ses observations, qui, dit-il, pourraient être accompagnées d'autres de même valeur, donneront à quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* le désir de chercher quelles personnalités se cachent sous les masques, que M. Lenôtre n'a soulevés qu'à demi.

Je suis de ceux qui n'auront pas à le chercher. — Tous les noms des personnages mis en cause me sont connus, même celui que s'attribuait notre jeune aventurier en 1792, et que je tais, pour imiter la réserve de M. Lenôtre. Je me borne à dire que la première lettre de ce nom est la dix-septième de l'alphabet.

Et je puis confier que si M. Lenôtre n'a pas dit tout ce qu'il sait, il n'a rien avancé qui ne soit puisé aux meilleurs sources, et scrupuleusement conforme aux révélations qu'on lui a faites, et auxquelles son imagination n'a aucune part.

ERASMUS.

—

Le mot nationaliste (XLI, 617). — Le mot est aussi vieux que la politique des nationalités. Les Patriotes irlandais prennent tous le nom de nationalistes. Le mot, en France, a été détourné de sa signification pour être appliqué à un parti. D'après le *Journal*, cette expression fut employée pour la première fois, dans le domaine de la politique intérieure, par M. Maurice Barrès, en 1892, dans un article intitulé : *Querelle des nationalistes et des cosmopolites.* L. M. N.

***

A défaut d'une réponse précise à ce curieux point d'interrogation, je puis peut-être apporter un témoignage intéressant, celui de M. Paul Déroulède.

Au cours du voyage qu'il fit au mois de janvier dernier autour des frontières de France pour se rendre à Saint-Sébastien, après son expulsion, voyage où je l'accompagnais, nous en vînmes à parler de cette épithète de nationaliste, que M. Déroulède revendiquait pour son parti.

— C'est à Thiébaud, me dit-il, que nous la devons. Le mot ne me souriait guère au début. Thiébaud, lui, a déjà été candidat, en 1898, dans l'arrondissement de Carpentras, comme « républicain national ».

M. Déroulède concluait en estimant que l'épithète de nationaliste était celle qui convenait le mieux pour réunir et désigner ceux qui n'ont pas été favorables à la campagne en faveur de Dreyfus. A. H.

***

On lit dans un des derniers numéros de l'*Evénement* :

Sait on que le mot *nationaliste*, dont on se sert beaucoup depuis un an, a été pour la première fois employé par M. Georges Thiébaud, que l'on a tant appelé le « lanceur du boulangisme » ?

En 1896, M. Georges Thiébaud fit une conférence à Privas ; et le sujet affiché était : *Les Idées nationalistes en France.*

C'est, croyons-nous, ce jour-là, 21 novembre 1896, que le nationalisme a fait son apparition sur la scène politique.

Docteur L.

***

M. Maurice Barrès, dans une *interview* que lui a fait subir M. Gaston Méry de la *Libre Parole*, revendique la paternité de ce mot, avec le sens qu'il possède actuellement.

HAÏM BOUCRIS.

—

Les manuscrits de Chateaubriand (XLI, 620). — Il serait certainement fort intéressant de retrouver le manuscrit primitif des *Mémoires*, si toutefois il n'a pas été détruit en totalité ou en détail, au fur et à mesure de l'établissement des versions ultérieures, mais, en attendant, il faut bien dire que M. l'abbé Bertrin s'est engagé dans une voie où il n'a recueilli et ne peut recueillir que des déboires.

Trouvant, dans Sainte-Beuve, les citations d'un passage qui a disparu dans la publication « d'outre-tombe », il a commencé par jeter aussi clairement que possible, sur le critique, le soupçon d'avoir inventé ce passage. Puis, en fin de compte, il l'a lui-même retrouvé, légèrement retouché, dans un manuscrit de date intermédiaire, qui est dans les mains du libraire Honoré Champion. Il s'est en même temps aperçu que Sainte-Beuve n'avait pas fait pour la première fois sa citation après la disparition de Chateaubriand, qu'elle se retrouve, au contraire, donnée comme textuelle dans un volume des *Critiques et portraits littéraires* paru en 1836. Devant cette double constatation, il semblait que M. Bertrin n'eût plus qu'à

poser les armes et même, en y mettant un peu de bonne humeur, il ne tenait qu'à lui de se décerner les honneurs de la guerre. Mais, point du tout, il s'est acharné, dans le plus déconcertant monument de chicane, à plaider que Sainte-Beuve avait pu tout au plus saisir plus ou moins exactement quelques phrases à la volée pendant une lecture, mais que Chateaubriand n'était pas homme à lui laisser prendre une communication à tête reposée. Cela ne tient pas debout devant la lecture de la *Revue des Deux-Mondes* de 1834, où l'on voit très clairement que Sainte-Beuve était le messager officieux agréé par Chateaubriand pour initier le public à l'événement littéraire qui se préparait. Dans la livraison du 15 mars, la *Revue* publie la « Préface testamentaire », datée du 1er août 1832, précédée d'une lettre d'envoi de l'auteur, du 10 mars 1834. Dans cette lettre, Chateaubriand, tout en se montrant touché de l'article obligeant de Jules Janin qui n'a parlé des *Mémoires* que par ouï-dire, croit le moment venu de céder à une sollicitation évidemment transmise par Sainte-Beuve, et Auloz y joint cette note : « En insérant avec reconnaissance la Préface que l'illustre écrivain veut bien nous communiquer, nous sommes sûrs d'éveiller assez puissamment l'intérêt de nos lecteurs sur ce beau et grand travail, que tous ceux qui l'ont entendu s'accordent à reconnaître comme le plus important et le plus achevé d'un génie si fécond en œuvres. Nous espérons, au reste, en donner bientôt une plus ample idée par l'organe d'un de nos collaborateurs *qui en a une exacte et complète connaissance* ».

L'article de Sainte-Beuve, ainsi annoncé, paraît le mois suivant dans la livraison du 15 avril. C'est une analyse, émaillée de quelques extraits textuels désignés par des guillemets, et qui se termine ainsi : « Ne pouvant à loisir tout embrasser, nous finissons, pour donner une idée des grandes perspectives qui s'y ouvrent fréquemment, par une citation sur l'avenir du monde, que la bienveillance de l'auteur nous a permis de détacher. Après avoir piloté assez péniblement en vue de nos côtes inégales, nous arrivons avec lui à la haute mer, et nous l'y laissons ». Suit le morceau : *Avenir du Monde*, qui occupe six pages de la *Revue*, en texte compact. Sainte-Beuve constate dans son analyse qu'une partie des *Mémoires*, celle précisément qui se rapporte à la période où prend place le voyage à Jérusalem, reste à écrire. Deux ans après, la lacune est comblée. Sainte-Beuve recommence la présentation pour la partie nouvellement écrite, et fait de nouvelles citations textuelles. Comment soutenir que si ces citations avaient été imaginaires, inventées par un écrivain qui venait d'être son interprète autorisé et certifié, Chateaubriand aurait laissé passer cette fraude sans la désavouer, ou tout au moins sans la faire désavouer ? Il est donc clair que Sainte-Beuve a été admis à prendre copie de certains passages dans l'hiver de 1835-36, comme il l'avait été au commencement de 1834. Un morceau copié alors, se trouve modifié, en 1845, de deux façons : l'auteur a coupé deux ou trois lignes dans lesquelles il lui a semblé qu'il était allé loin dans la voie des confidences, et, d'autre part, il a fait deux ou trois corrections de style dont M Bertrin est seul à méconnaître l'extrême intérêt; puis, finalement, il a jugé que le morceau, même ainsi remanié, restait compromettant; il s'est résigné à le sacrifier, et il ne s'en est rien retrouvé dans le manuscrit posthume livré à l'impression. Tout cela, loin d'infirmer l'authenticité de la citation prise sous les yeux de Chateaubriand, aboutit, au contraire, à la rendre indiscutable.

G. I.

—

Princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII ; XLI, 253, 389, 442, 488). — Le duc de Clarence, mort prématurément il y a quelques années, fils aîné du prince de Galles, était franc-maçon.

NAUROY.

—

Du sobriquet de Pipelet donné aux concierges (T. G. 706 ; XXXVIII, XXXIX ; XL). — *L'Hymne à l'Agriculture* (Musique des chants de la révolution, 48 et 265) a pour auteurs Constance Pipelet et Martini. Consulter aussi le petit volume rare : *Le Plutarque des pipelets*, biographie des plus illustres portiers de Paris, par J. Brantome. Paris, s. d., in-32. Dans une vente faite à Lyon, en février dernier, se trouvait ce dessin de Daumier : *Parlez au concierge*.

Enfin, vient de mourir, à 80 ans, à la maison de retraite de la Providence, rue des Martyrs, une vieille actrice, Mme Morin, qui avait créé le rôle de la *Mère Pipelet* dans les *Mystères de Paris*.

V. A.

Expressions locales (XXXVIII ; XL ; XLI, 536, 633). — Dans les Vosges, une personne qui a envie de dormir dit : *J'ai les yeux pleins de sommeil* ...

Une fois, un gros chien se jette sur une paysanne qui marchait devant moi ; je chasse la bête et la rassure : *Oh monsieur*, répond-elle, *je ne suis pas faite d'épouvante*.....

Cela dit en patois, que je traduis.

A. FOURNIER.

—

Longévité humaine (XXXIX ; XL ; XLI, 12, 153, 200, 317). — On lit dans la *Petite Gironde* du 10 avril 1900 :

Le 7 avril est décédée, à Bazas, la demoiselle Anne Sarraute dite Nichon, née à Bazas le 7 nivôse an III, (27 décembre 1794).

Anne Sarraute était fille de Pierre Sarraute, décédé à Bazas en 1859, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et de Jeanne Darroman, décédée à Bazas le 6 décembre de la même année, à *cent ans* révolus.

Voici l'acte de naissance d'Anne Sarraute, copié sur les registres de l'état civil de la commune de Bazas :

N° 7. — Du 8 nivôse. — Anne Sarraute.

« Acte de naissance de Anne Sarraute dite Nichon, née à Bazas, le 7 nivôse, an III de la République, décédée à Bazas, le 7 avril 1900.

Est née du jour d'hier Anne Sarraute, fille légitime du citoyen Pierre Sarraute, cultivateur, et de Jeanne Darroman, habitants de cette commune, section de Notre-Dame, ainsy qu'il nous a été déclaré par le citoyen Pierre Sarraute, père de l'enfant, âgé de tiente ans, et de Jean Desclaux, cultivateur, âgé de cinquante-deux ans, et Bernard Bime, potier, âgé de trente-sept ans, habitants de cette commune, lesquels ont été témoins et ont signé avec nous, c'est-à-dire des deux et le déclarant, et non ledit Bimes pour ne sçavoir de s'interpeller par nous, à Bazas le huit Nivôse, l'an trois de la République française une indivisible.

« Desclaux — SAINT-ESPÈS, officé public. — SARRAUTE perre.

« Certifie conforme aux registres de l'état civil de la commune de Bazas.

« Bazas, le 8 avril 1900.

« A. COURRÉGELONGUE ».

Anne Sarraute est morte dans la plénitude de ses facultés, après quelques jours de maladie. Malgré son grand âge, elle tricotait sans lunettes, et maintes personnes l'ont vue, il y a quelques jours à peine, enfiler une aiguille sans l'aide de lunettes.

Les obsèques de cette vénérable demoiselle ont eu lieu le lundi 9 avril, à Bazas.

H.T.

Chevaliers de la milice dorée. — Un brevet à expliquer (XL ; XLI, 82, 589). — Je regrette d'avoir à rectifier ce que notre érudit collaborateur, le capitaine P. du Rouil, (dont les communications sont lues toujours avec plaisir) dit de l'ordre de Saint-Grégoire « dont la section militaire demeure la plus honorée des distinctions pontificales. » Non seulement cette section passe après l'ordre du Christ, dont le pape concède la Grand'-Croix aux seuls souverains ou très hauts personnages, mais aussi après celui de Pie IX, dont le premier degré (chevalier) donne la noblesse personnelle, et le deuxième et dernier (commandeur), la noblesse héréditaire. Cet ordre peut être conféré non-seulement à des non catholiques, mais à des non chrétiens. Pie IX en fut plus prodigue que Léon XIII, néanmoins je sais que d'anciens zouaves pontificaux préfèrent leur croix de Pie IX à celle *militaire* de Saint-Grégoire.

Quant aux chevaliers de la milice dorée, ce nom-là est inscrit dans les brevets de l'ordre de Saint-Sylvestre. Quoique généralement on mette celui de Saint-Grégoire avant celui de Saint-Sylvestre, si, dans le bref de ce dernier, le port du collier d'or est concédé (cela ne s'accorde généralement qu'à la noblesse), on le met sur le même rang que le premier. Je sais des gentilshommes romains qui préfèrent leur croix de chevalier de Saint-Sylvestre à celle de Saint-Grégoire, à cause du collier.

A. S.
Chevalier de Saint-Sylvestre.

*
* *

Dans la copieuse étude du général Bardin, sur les *Ordres de Chevalerie*, il est dit que *l'ordre de l'Eperon fut remplacé, en 1836, par celui de Saint-Grégoire*. C'est cette affirmation qui a inspiré la réponse *Chevaliers de la milice dorée* du capitaine Paimblant du Rouil qui, lui-même chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, est heureux de connaître la date exacte de la fondation de cet ordre.

*
* *

Sur l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, voir mon article dans les *Analecta juris pontificii*, Rome, 1864, col. 1134-1135.

Sur l'ordre pontifical de Saint-Grégoire, voir mes *Œuvres complètes*, XII, p. 449-452.

X. B. DE M.

Kersausie (XLI, 148, 246, 360, 438, 542, 638). — Puisqu'on revient avec insistance sur le petit poème de l'*Hirondelle*, qu'on me permette d'ajouter sur ce fait encore un mot, mais, cette fois-ci, ce sera à propos de la musique. Les jolis vers de M. Hector de Saint-Maur ont suscité la verve de plus d'un Orphée. Plusieurs dames du monde, ce qui arrive souvent, se sont exercées à broder sur ces strophes des flots de notes, tirées de la gamme chromatique ; mais, ainsi que l'a fort bien fait remarquer M. Frédéric-Henry, la musique dominante a été l'œuvre de P. Scudo. — Hélas ! en voilà encore un qu'il m'a été donné de connaître, ce qui ne me rajeunit pas ! — Transplanté d'Italie en France, comme l'indique son nom, P. Scudo a commencé par donner des leçons de solfége en ville et, en même temps, par chanter dans les salons de ce qu'on appelait alors le grand monde. Pendant le règne de Louis-Philippe, il a eu, sous ce rapport, deux succès qui avaient popularisé son nom ; c'était d'abord l'*Hirondelle*, qu'il sut fort accommoder aux cordes de sa voix, et *Le Fil de la Vierge*, une autre romance amoureuse et plaintive, fort applaudie. — De nos jours, ces élégies naïves feraient sans doute rire de pitié ceux qui se délectent à la poésie des Beuglants. — P. Scudo, du reste, était un esprit délicat et très-lettré. Durant dix ans, il a été, non sans succès, le critique musical de la *Revue des deux Mondes*, où F. Buloz l'avait préféré, même à Castil-Blaze son beau-père, pourtant fort spécial et très érudit. Ajoutons que la conversation de l'Italien était pleine de faits, et fort piquante. Il va sans dire que, tenant pour les maîtres de son pays, il était très opposé à Richard Wagner. — Il reste à dire aussi que sur les derniers jours de sa vie, le pauvre artiste, vers soixante quinze ans, a fini par la mort du Tasse, en souriant du triste sourire des insensés. *Alas poor Yorick !* PHILIBERT AUDEBRAND.

***

Il ne faut, en effet, pas confondre l'*Hirondelle et le prisonnier* de Kersausie et Scudo avec les *Hirondelles*, musique de Félicien David ; quant aux paroles :

> Voltigez hirondelles,
> Voltigez près de moi, etc.

j'en ai connu l'auteur, à Bordeaux, il y a quelque soixante ans ; c'était, comme David, un saint-simonien nommé Volny-l'Hôtelier, quelque peu thaumaturge. Etait-il médecin ? Je ne m'en souviens pas.

Toujours est-il qu'on allait le consulter et qu'il avait un talent particulier pour diagnostiquer les maladies physiques, et surtout morales, de ses visiteurs. Il écrivait dans les journaux, des articles humanitaires qu'il signait : *Le pauvre*. C'était un assez bel homme, pâle, à la barbe de Christ, ce qui était rare en ce temps des favoris à la Louis Philippe.

Vicomte DE CH.

—

Shelley (XL ; XLI, 16, 497). — Quelques pièces détachées de Shelley se trouvent traduites en vers dans *Mezza voce*, par F. Baldenne. L.

—

Maître des eaux et forêts (XLI, 3, 351, 393). — Dans le Catalogue de la librairie Voisin (janvier 1900) :

N° 34302 — J. de Saint-Laurent, grand maître des eaux et forêts au département du Hainault, demeurant à Paris — 1° 3 lettres aut. signées (an IX) — 2° Procuration du 21 janvier 1783, revêtue de sa signature. Pièces relatives à la terre de la Brosse, près Bonneval (Eure-et-Loir) appartenant à J. de Saint-Laurent.

C. D'H.

—

Sur les Nassau-Siegen (XLI, 91 220, 352). — Jeanne de Monchy, épouse de Louis-Charles de Mailly, marquis de Nesles, était une maîtresse femme, qui sut faire la fortune de sa famille, très appauvrie au moment de son mariage.

Nécessairement, n'ayant qu'un but, la grandeur et la puissance, elle se souciait peu du bonheur de ses enfants qui ne devaient servir que d'atouts dans son jeu. Pour elle-même, elle se permettait quelques distractions, si j'en crois cette mauvaise langue de Bussy Rabutin, qui écrit le 17 août 1654, à Mme de Sévigné :

> J'admire la constance de M. d'Elbeuf pour Mme de Nesle (surnommée la Bécasse à cause de son nez) : ne voit-il pas ses dents et, qui pis est, ne les sent-il point ? J'ai toujours cru que l'amour aveuglait, mais je ne savais pas encore qu'il enrhûmât.

La Bécasse eut quatre fils et une fille mariée à un cousin du même nom. Deux fils furent d'Eglise ; l'un, l'évêque de Lavaur, mourut en odeur de sainteté, ce qui n'était pas précisément le but poursuivi par sa mère ; le second fit mieux, il devint cardinal, archevêque, duc de Reims. Le cadet des Mailly, Louis, seigneur de Rubempré, fit un mariage profitable, puisqu'il épousa Mlle de Sainte-Hermine, parente de la toute-puissante Mme de Maintenon. Sa postérité est représentée aujourd'hui par tous les Polignac, les enfants de S. M. l'impératrice d'Autriche et de Mme la duchesse d'Alençon, S. M. la reine de Naples, les ducs en Bavière, etc., etc. Mais c'est un détail qui aurait flatté la Bécasse. Revenons à son fils aîné qui la rendit fort malheureuse en épousant Mlle Marie de Coligny, fille du vainqueur du Saint-Gothard, qui était belle comme le jour, mais n'avait pas un liard. Madame de Mailly adorait son mari, qui mourut en 1688, à la suite des blessures reçues au siège de Philippsbourg. On raconte que la veuve éplorée fit brûler sa selle et ses harnais, pour les manger, avant de se consoler par un nouveau mariage En tous cas, il lui avait laissé deux enfants, Louis, marquis de Mailly et de Nesles, titré prince d'Orange, le père des fameuses maitresses de Louis XV, et une fille qu'on fit épouser au prince de Nassau (Emmanuel-Ignace, né 1678, marié 14 mai 1711, séparé 1718, et mort à Bruxelles, 9 août 1735) ! Voici ce qu'en dit Saint-Simon (édition Hachette en 20 volumes, tome XII, p. 60 (1725) :

A propos d'honnêtes gens, le marquis de Nesle avait une sœur fort laide, qui avait épousé un Nassau, de branche très cadette, qui servait l'Espagne d'officier général et qui avait eu la Toison (c'est inexact, son père reçut la Toison, mais lui n'en fut pas décoré). C'était la faim et la soif ensemble. Le mari était un fort honnête homme et brave, d'ailleurs un fort pauvre homme, qui avait laissé brelander sa femme à son gré, qui vivait de ce métier et de l'argent des cartes. Toute laide qu'elle était, elle avait eu des avantures vilaines, qui avaient fait du bruit. Le mari se fâcha, il prit le parti de la plaider ; de part et d'autre il se dit d'étranges choses. Le mari à la fin présenta un placet au roi, par lequel il lui demandait sans toutefois en avoir besoin, la permission d'accuser sa femme d'adultère et d'attaquer en justice ceux qui l'avaient commis avec elle. Il y avait encore pis : il prétendait avoir preuve en main qu'elle avait voulu l'empoisonner et qu'il l'avait échappé belle. Les Mailly s'effreyèrent de l'échafaud et obtinrent qu'elle serait conduite à la Bastille ; elle en est sortie depuis et a bien encore fait parler d'elle ! Elle n'a point eu d'enfants et son mari est mort longtemps après cette aventure. On la crut mariée depuis à un avocat obscur.

Madame, duchesse, d'Orléans, parle du marquis de Nassau dans sa correspondance (13 janvier 1718) :

Ce sont de singuliers personnages que lui et son frère, celui qui a épousé la sœur du marquis de Nesle. Il voulait à toute force que je lui disse pourquoi sa femme ne peut pas le souffrir ; il sent horriblement mauvais de la bouche, je lui ai dit que je croyais que c'était là le motif de cette aversion.

Parbleu ! il lui rappelait sa désagréable grand'mère.

Saint-Simon se trompe, je trouve dans les notes prises aux archives de l'état civil de Paris, par M. le comte de Chastellux (Paris Dumoulin 1875. 1 v. 8° extrait de la *Revue historique nobiliaire* 1872-74) :

C. N. de Nassau, né le 14 février 1712, fils d'Emmanuel, prince de Sieghen (*sic*) et de Charlotte de Mailly de Nelle. Paroisse de Saint-Sulpice.

Cet enfant a dû mourir en bas âge, car il n'est pas cité dans les généalogies allemandes de la maison de Nassau, pas même dans l'ouvrage si complet de M. de Vitzleben.

Pourtant, le prince Emmanuel devint père, sans s'en douter, depuis sa séparation, d'un fils, Maximilien-Guillaume-Adolphe, né à Paris le 1er novembre 1722, de parents inconnus ou supposés (c'est peut-être pour cela que monsieur de Chastellux n'en a pas pris note) qui fut reconnu par sa mère après la mort du prince Emmanuel. Madame de Nassau prétendait que son mari était venu la visiter en secret, elle montrait des lettres, etc. etc. Monsieur de Mailly, en bon père qu'il était, voulait faire déclarer son neveu bâtard. Il y eut un long procès, dont il est fait mention dans les *Mémoires* du duc de Luynes. La maison de Nassau ne voulut pas reconnaître cette reconnaissance posthume, le conseil aulique d'Allemagne lui donna raison, mais le parlement de Paris, qui se croyait appelé à décider de tout, même hors de France, donna gain de cause à cette mère qui se décidait à faire une position sociale à ce fils resté dans l'oubli ; malgré les protestations des princes de Nassau, du conseil aulique et du marquis de Nesle, Maximilien-Guillaume-Adolphe devint, en

France, le prince de Nassau-Siegen. Il épousa, le 1er décembre 1743, sa cousine Marie-Madeleine-Amicie de Monchy-Sénarpont et mourut le 17 janvier 1748. De ce mariage naquirent deux enfants : Charles-Henri-Nicolas-Othon, (le dernier des paladins) né le 9 avril 1745, et Charlotte-Amélie, née posthume, le 8 avril 1748, morte sans alliance, je ne sais en quelle année.

Le dernier des paladins, comme l'a appelé M. de Loménie, dans son *Beaumarchais et son temps*, est un type des plus intéressants : son but était de se faire reconnaître, en Allemagne, prince de Nassau-Siegen, à force de prouesses. D'après les sources françaises, on serait tenté de voir en lui un aventurier de grande envergure, un condottiere En l'étudiant bien, on voit qu'il avait une réelle valeur, il n'était pas du Tout-Paris de l'époque, mais c'était quelqu'un. Du reste, au déclin de sa vie, grâce peut-être à l'amitié du prince de Bénévent, il est arrivé à son but, à une transaction avec la maison de Nassau-Orange, parvenue, quelques années plus tard, au trône des Pays-Bas. C'était en quelque sorte une reconnaissance de la légitimité de son père,

Dans les Annuaires généalogiques allemands du XVIIIe siècle, il est question de lui, comme d'un faux Nassau, qu'on ne peut passer sous silence, vu sa notoriété européenne. Son arrière petit-fils, M. le marquis d'Aragon, a publié un volume, où il n'est question que de son rôle pendant l'émigration. Le prince de Nassau y gagne, mais pas suffisamment. M. d'Aragon, m'écrivait qu'il élaguait tout ce qui ne pouvait intéresser le public français, je crois qu'il avait tort ; son arrière-grand-père ayant eu de nombreuses patries, faute de celle qu'il réclamait, est resté légendaire partout où il a passé. Il gagnerait à être connu, il n'a réussi qu'à demi, mais, je le répète, c'est un des types les plus intéressants de la fin du XVIIIe siècle, très au dessus de sa réputation. Malheureusement, pour bien l'étudier et le comprendre, quoiqu'il ne fût pas alambiqué comme les psychologues décadents, il faudrait consulter les sources espagnoles, russes, polonaises et suédoises, ayant soin de se garer des légendes, qu'il a inspirées. Incapable, moi-même, d'entreprendre cette biographie fort intéressante, je tâchai d'y pousser un jeune ami aujourd'hui décédé, et je me suis donné l'ennui, pour l'y décider, de noter à peu près tout ce qui a été imprimé sur le paladin. J'ai prêté mes notes à un érudit, j'ignore s'il en a profité. Je ne sais plus dans quel numéro de l'*Intermédiaire*, il était question d'une généalogie de la maison de Nassau et de cette branche... détachée et depuis raccrochée, grâce à Talleyrand, prince de Bénévent. Ma réponse tardive, si on veut bien l'insérer, malgré sa longueur, pourra servir d'explication au silence des généalogistes d'outre-Rhin.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298, 398, 449, 501, 592). — En ce qui concerne la maison de Bourbon, les frères de Sainte-Marthe sont une autre autorité que Dussieux. Alors que ce dernier, insinuant que Louis de Bourbon, évêque de Liège, ne fut qu'un administrateur temporel de cet évêché, laisse croire qu'il n'entra pas dans les ordres, les Sainte Marthe disent qu'il occupa ce siège plusieurs années. Ils ajoutent, à son article, qu'il eut des bâtards, sans dire de qui. Mais quand ils commencent le paragraphe concernant les Bourbon-Busset, ils mettent là que *quelques mémoires* de famille donnent pour mère, au premier des Bourbon-Busset, une fille de la maison de Gueldres. Pas un acte authentique n'est cité. Dans la description des armes, ils donnent le chef de Jérusalem, mais pas de bordure de gueules. Le vicomte de CH. a cité, colonne 400, une partie du texte des Sainte-Marthe.

OROEL.

—

Etymologie de certains prénoms usités au moyen âge (XLI, 97, 319, 354, 450). — Je suis extrêmement intéressé des réponses faites à ma question La savante discussion du docteur Bougon et de M. Paul Argelès reflète une forte et saine érudition chez ces aimables collaborateurs.

Toutefois, je ferai observer que je n'ai parlé ni d'*Alice* ni d'*Elisa*, mais bien d'*Alaïs*.

Me permet-on d'ajouter à ma liste : *Rixende* (femme), *Amilet* (homme), *Mabile* (femme), *Romée* (homme), Hélion, *Galburge* (femme), *Aigline*, *Alasacie* (ou *Alayette*), *Bourguette* (femme), *Socbon*. Je relève ces noms dans l'*Histoire de la*

Maison de Villeneuve, par E. de Juigné, au début du tome I, concernant surtout la Provence. LA COUSSIÈRE.

—

Le mot « pire » (XLI, 98, 355, 451, 502). — En Poitou, on nomme *pire* (*molle* ou *mou*) l'intérieur d'un animal de boucherie.

A la Daguenière, près Angers, un boucher a pris pour enseigne A LA PIRE ; on y voit suspendus les poumons d'une bête fraichement tuée. X.B. DE M.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357, 451, 541, 593). — M. le docteur Brettauer, de Trieste (Autriche), oculiste de renom, possède une très grande collection d'estampes, médailles et jetons concernant la médecine.

Il a eu l'obligeance de me la faire voir, elle est tout à fait admirable. V.M.

—

Evêché de Cahors (XLI, 147, 542). — Notre excellent confrère Alfred Sage me parait admirablement documenté sur la famille d'Hautpoul ; serait-il assez bon pour me donner quelques renseignements biographiques sur Paul-Louis-Joseph, abbé d'Hautpoul ? Je le suis très bien depuis la restauration, mais il m'échappe pendant la révolution et l'empire. D'après une lettre de son frère le général, je sais qu'au moment du camp de Boulogne, et plus tard, au moment de la mort du général, il était en Pologne ; mais à quel titre était-il là ? Y avait-il une situation officielle quelconque? TESCANI.

—

Fresques reportées sur toile (XLI, 335, 411, 459, 507, 546). — M. Gerspach a donné, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1899, p. 192-207, un très intéressant article sur les moyens employés en Italie pour le transport sur toile des peintures de tout genre ; il est intitulé le *Déplacement des fresques*. X. B. DE M.

—

Léon Bloy et le « Désespéré » (XLI, 340). — Vous avez raison, mon cher confrère, et le catalogue Deman n'a pas tort. L'édition Tresse et Stock est bien l'édition originale, mais les éditeurs ont refusé de la publier après l'avoir imprimée. L'édition Soirat a donc été la première édition livrée au public C'est plus tard que MM. Tresse et Stock, ayant changé d'avis, mirent en vente leur édition, qui était destinée au pilon, et qui diffère de celle de Soirat. Cette publication tardive eut lieu en 1893, et l'édition de Soirat est de 1887. — Tout ceci pour le cas où vous n'auriez pas sous la main le volume suivant : LÉON BLOY : *Le Mendiant ingrat*, journal de l'auteur, 1892-1895, page 137-138.
CHARLES YALC.

—

Saint Abdon et saint Sennen, protecteurs des récoltes contre la grêle (XLI, 382, 511). — *S. S. Abdon et Sennen* On trouvera dans le tome XV de mes *Œuvres*, qui est sous presse, une étude détaillée sur leur culte, à Rome et dans le diocèse de Poitiers.
X. B. DE M.

—

Claude Courtin (XLI, 429. — Le collaborateur L. H. trouvera sans doute quelque piste intéressante dans le beau volume publié sur les Courtin, par notre savant confrère le vicomte de Poli. Ce livre, qui est un chef-d'œuvre de soin et d'érudition comme tout ce que publie M. de Poli, et en même temps une rareté bibliographique, puisqu'il n'a été tiré qu'à 175 exemplaires, étudie tous les personnages du nom de Courtin, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Il me paraît donc impossible que Claude Courtin, auteur du manuscrit dont il s'agit, n'y soit pas mentionné ; et je ne serais pas étonné que M. L. V. puisse l'identifier avec un Claude Courtin (p. 405), fils (en 1611) de feu maître François Courtin, greffier de l'Hôtel de Ville, et proche parent de Simon Courtin, bourgeois de Paris, dont la femme, Magdelaine Nolle, fut, le 8 janvier 1618, la marraine de Magdelaine Béjart.
LE BESACIER

—

Un arbre de mort (XLI, 435, 516, 559, 599, 645). — Les dangers de l'if, dont une douloureuse constatation est tou e récente, sont connus depuis longtemps. Une légende de Normandie les compare à ceux du mancenillier, dont la vertu mortelle est si poétiquement célébrée dans l'opéra l'*Africaine*.

A Tourville, on trouve un if, à l'ombrage enchanté, qui exhale un sommeil de mort ; mais c'est un sortilège, vaincu

par certaines pratiques, qui arrachent l'endormi au *far niente* éternel.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

J. J. Rousseau à Strasbourg (XLI, 477). — Les doutes exprimés par M. d'E. sont d'autant plus fondés, que beaucoup ont pensé que les *Mémoires* de la baronne d'Oberkirck n'ont aucune authenticité, ou, du moins, qu'ils sont fortement interpolés.

T. R.

—

Le duc de Reichstadt et le roman (XLI, 478, 601, 647). — Voir le *Roman d'une Altesse*, par Etienne Enault. Publié vers 1865, il doit encore se trouver en librairie, ou aisément chez les bouquinistes ; histoire d'amour suivi d'un duel ; sans aucun fond historique, sans doute.

VILLEFREGON

—

La Gaule chaumontoise XLI, 483). — Paul Domet, ancien conservateur des forêts, a recueilli, dans sa très consciencieuse *Histoire de la forêt d'Orléans* (Orléans, 1892, in-12), toutes les traditions populaires de cette grande contrée boisée, au milieu de laquelle il résida durant de longues années, dans la petite ville de Lorris. Or, ce scrupuleux investigateur, cet infatigable statisticien des moindres dénominations locales ne parle nulle part de la *Gaule chaumontoise*. Et pourtant, si l'on se reporte à la table des matières de son travail, on constate que les mots *Chaumontois*, *Chaumontoise* se retrouvent jusques à 65 fois répétés.

C'est que la forêt d'Orléans était partagée dès le XIII[e] siècle, ainsi que le constatent les comptes de 1285, en un certain nombre de *baillies*, appelées plus tard *gardes*, dont les noms se sont conservés fort longtemps. Or, la première de ces baillies ou gardes était celle du Chaumontois, *boscus Calvimontis*, *garde Chaumontoise*, ainsi nommée, parce que dans les temps anciens elle était relativement assez dénudée, et que, d'autre part, son assiette formait la partie la moins plate de tout le domaine forestier.

Domet a encore publié : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieux de l'ancienne forêt d'Orléans*. Orléans, 1896.

Rien de la *Gaule chaumontoise* dans cette petite étude d'onomastique. *Gaule Chaumontoise* serait-il une déformation de *garde chaumontoise* dans la prononciation populaire ? Ce serait pourtant difficile à admettre.

O. DE STAR.

* * *

Gaule chaumontoise se trouve, sans désignation de limites, dans l'Inventaire sommaire des Archives du Loiret.

A. S.

—

Abbé de l'Atteignant (XLI, 483, 606). — J'ai connu le comte de Bainville, fondateur, en France, à Saint-Bertrand-de-Comminges, de l'ordre des Olivétains, qui me dit être de la famille de l'abbé de Lattaignant, auteur de poésies légères.

X. B. DE M.

—

Armoiries d'un prince ecclésiastique du Saint-Empire Romain (XLI, 527). — Ces armoiries sont incontestablement celles d'un prince ecclésiastique appartenant à la famille Greiffenclau de Vollrath, qui a fourni un très grand nombre de dignitaires à l'Eglise, à partir du XV[e] siècle. Il n'est pas aisé de spécifier duquel il s'agit. Je suppose que c'est de Jean-Philippe, élu évêque de Würtzbourg, en 1699. L'écusson a, en effet, tout à fait l'apparence ordinaire de ceux des princes-évêques de cette ville. Seulement, dans ce cas, le 4[e] quartier serait mal blasonné dans la question de M. Ox. Le premier, qui figure toujours dans les armoiries de ces prélats, est de FRANCONIE, le quatrième, pour WÜRTZBOURG, devrait être *d'azur, à une lance d'or, posée en barre et portant à son sommet, à dextre, un fanion écartelé d'argent et de gueules*. Si, au lieu de la lance, il y a réellement *une barre échiquetée de deux tires*, j'ignore à quelle abbaye ou à quel évêché ces armes peuvent se rapporter en Franconie ; la *Topographie de Franconie* de Mérian ne donne aucune armoirie de ville ayant cette apparence.

PAUL.

—

Chasteté (XLI, 528). — Voici quatre vers de Jehan de Meung, qui sont, en effet, peu gracieux : je pense que c'est à eux que V. M. fait allusion.

Toutes estes, serés ou fustes
De faict, ou de volonté putes,
Et qui très bien vous chercheroit
Toutes putes vous trouveroit.

PAUL TONNEL.

Le chansonnier Emile Debraux (XLI, 528, 654) — Je serais reconnaissant à M. Théophile Gonse de vouloir bien faire connaître comment il sait : 1° que « Debraux manifeste, dès son enfance, un goût singulier pour la chanson » ; 2° que Mme Debraux « ne se consola pas de la mort de son mari ». Mme Debraux ne s'est-elle pas remariée ?

Je désirerais des renseignements authentiques, puisés à des *sources originales*, et non dans des dictionnaires. Les détails biographiques concernant Debraux empruntés au Larousse fourmillent d'erreurs : Debraux n'est pas né le 30 mars 1794, mais le 30 août 1796, ainsi que je l'ai constaté sur les registres de l'état civil de la commune d'Ancerville (Meuse). Sa famille, dont il existe encore des représentants, n'a jamais été protestante, mais catholique, etc.

Albert Cim.

—

Dulce Cuba (XLI, 529). — Je suis en mesure de renseigner, avec infiniment de plaisir, le confrère qui signe : *Un Travailleur*.

Je lui dirai tout d'abord que les douze vers qu'il a publiés, appartiennent à l'*Himno del Desterrado*, du grand poète américain José-Maria Heredia, né à Santiago de Cuba, en 1803, et décédé à Toluca (Mexique), en 1839.

Cet hymne a été composé en septembre 1825, et a été inséré dans mon journal la *República Cubana* (Paris, 24 décembre 1896), avec le portrait de l'illustre auteur, sur qui *Un Travailleur* pourrait consulter les ouvrages suivants à la Bibliothèque nationale :

Ch. de Mazade, *Revue des Deux-Mondes*, Paris, 1851, t. XII, pp. 1026-1027 (Z. 21, 418).

Villemain, *Essais sur le génie de Pindare et la poésie lyrique, etc.*, Paris, 1859, pp. 577-586 (Yb. 4, 883).

Larousse, *Grand Dictionnaire Universel*, t. IX, p. 217.

Boril de Tannenberg, *La Poésie castillane contemporaine* — (*Espagne et Amérique*) — Paris, 1889, pp. 300-309 (8°Yg. 97).

G. Pawlowski, *La Grande Encyclopédie*, t. XIX, pp. 1164-1165.

D. Figarola-Caneda.

—

Les ex-libris (XLI, 436, 518, 560, 645). — M. Cz. demande quel est l'auteur de ces deux vers :

Tel est le triste sort de tout livre prêté
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Le texte n'est pas exact, et doit être ainsi rétabli :

Tel est le triste sort de tout livre prêté
Qui, s'il n'est pas perdu, toujours il est gâté.

D'après Ch. de Bussy, (*Dictionnaire amusant*, p. 192. Delahays, 1859), l'auteur des vers qui précèdent, serait Guilbert de Pixérécourt, qui, en sa qualité de bibliophile, ne prêtait jamais ses livres et les refusait impitoyablement à ses meilleurs amis, auxquels, pour s'excuser, il répétait ce distique de sa composition.

Je crois, mais sans rien affirmer, que le chevalier de Piis avait fait inscrire le distique en question au dessus de l'entrée de sa bibliothèque.

M. Ch. de Bussy est un pseudonyme de Ch. Marchal, fils naturel de Philippe Dupin, et sur qui on peut lire quelques lignes édifiantes de Philibert Audebrand, dans l'*Intermédiaire*.

Sur Pixérécourt, v. *Nouvelle Biographie générale* du Dr Hafer, au mot Guilbert de Pixérécourt, et le *Dictionnaire des littératures*, de Vapereau, au mot Pixérécourt.

Sur le chevalier de Piis, v. aussi les mêmes ouvrages, et en outre, l'article de Rivarol, dans le *Petit almanach des grands hommes*.

L. de Leiris.

—

Famille Montbel (XLI, 572). — La rédaction de notre estimable journal, qui veut bien annoncer à ce sujet que M. G.-I. Baron, l'ancien ministre de Charles X, est *comte*, et non *baron* de Montbel, comme dit L. Lalanne, serait bien aimable de compléter son information en donnant la date de l'ordonnance royale relative à cette collation pour laquelle il n'existe aucune lettre-patente aux Archives du Sceau de France. La famille qu'on veut bien indiquer comme référence à ce sujet, n'a pas répondu au signataire.

La descendance du ministre se trouve dans l'*Annuaire de la Noblesse*, année 1897.

Révérend.

*
* *

La famille Baron de Montbel est originaire du Languedoc. Blaise Baron était capitoul

en 1473. Pierre Baron de Montbel, né en 1669, épousa Françoise de Santhely.

I. Jean Baron, seigneur de Montbel, président-trésorier de France, marié à Jeanne de Villèle, eut : 1° Jean-Guillaume qui suit ; 2° Guillaume-François, né à Quiberon ; 3° Mme de Villèle ;

II. Jean-Louis, conseiller au parlement de Toulouse, épousa, le 12 avril 1785, Catherine-Rosalie de Reynal, dont Guillaume-Isidore et deux filles ;

III. Guillaume-Isidore, comte de Montbel, ministre des finances (1830), se maria trois fois : 1° en 1812, avec Agathe d'Aspe ; 2° à la comtesse Gigray ; 3° à Alix de Gain de Montagnac. Du premier lit : 1° Marcel qui suit ; 2° Philippe, marié à Marie du Pré de Saint-Maur, dont cinq fils et quatre filles ; 3° Madame de Montazet ; 4° Madame C. de Bayne ; 5° la comtesse de Corneillan. Du deuxième lit : 6° Henri-Joseph, décédé ; 7° la comtesse Fankovics. Du troisième lit : 8° Charles, mort en 1866 ; 9° Louis, mort en 1895 ; 10° Paul, marié à Lucie de Seissan de Marignan, dont postérité ;

IV. Marcel, comte de Montbel, capitaine de hussards hongrois, mort en 1884, marié à Mlle de Labarthe, dont : 1° Henri ; 2° Madame de Voisins-Lavernière ; 3° la comtesse Maurice de Franclieu ; 4° Madame Edouard Cousin de Mauvaisin.

V. Henri, comte de Montbel, ancien lieutenant des zouaves pontificaux, marié, en 1872, à Marie Tastet, habite Bordeaux ; il a deux fils : 1° Henri-Amédée, lieutenant d'infanterie ; 2° Florent.

Pour de plus amples renseignements, on peut consulter l'*Annuaire de la Noblesse*, du vicomte Révérend, 1897, page 347 et suiv. P. M.

* * *

Henri de Montbel est un type accompli de bravoure et de loyauté. En 1863, lorsque les polonais insurgés combattaient pour reconquérir leur nationalité, Henri, sergent aux zouaves pontificaux, obtint un congé et s'en alla guerroyer en Pologne, et quand le comte Marcel, son père, arriva, à grand'erre, pour recouvrer son enfant, on le lui remit grièvement blessé de sept coups de baïonnette.

Sept ans après, les Italiens, profitant des revers de nos armes, envahirent les Etats de l'Eglise. Henri faisait partie de la garnison de Civita Vecchia. Le commandant de cette place la rendit sans coup férir aux soldats du Galant Homme. Aussi, lorsque le traître présenta *ses* officiers au général « vainqueur », et qu'il arriva devant Montbel, celui-ci, vivement, lui arracha une épaulette et l'en frappa à la joue.

On l'arrêta..., mais il put s'échapper et vint montrer aux soldats de Guillaume qu'il y avait encore de nobles cœurs en France...

Si ses deux fils sont à l'armée, je félicite l'officier supérieur qui les a sous ses ordres, car ils seront fidèles aux exemples de bravoure et d'honneur que leur ont donnés le bisaïeul, l'aïeul et le père.

EFFEM.

* * *

L'*Annuaire historique et biographique*, Paris, 1844, gr. 8°, 1re part, 111, contient une intéressante notice sur le ministre de Charles X, dans laquelle on peut lire sa courageuse réponse à M. de Sémonville qui, le 29 août 1830, lui représentait les dangers qu'il courait :

Je remplis avec conviction de pénibles devoirs dans un poste que je n'ai pas ambitionné, mais que certainement aujourd'hui je ne désirerais pas. Quant à ce qui me concerne personnellement, je suis sans crainte, c'est vous dire que je ne commettrai pas une lâcheté.

ALFRED SAGE.

La Compagnie hollandaise et la Compagnie des Indes (XLI, 572). — *The Holland Land Company* n'a aucun rapport avec la *Compagnie des Grandes Indes*, nom sous lequel furent réunies, en 1602, toutes les associations formées par les Hollandais pour le commerce des Indes.

La Compagnie française des Indes, association commerciale fondée en 1664, par Colbert, avec un privilège exclusif de 50 ans, qui n'a pas été renouvelé.

La Compagnie anglaise des Indes ou commerciale, fondée en 1600, devint plus tard guerrière, chassa les Français de l'Inde (1750-1793) et conquit presque tout le pays. Son privilège expira en 1854.

M. G. W.

La Haye.

Famille Tardieu de Malessis (XLI, 573, 655). — J'ai publié, en 1893, un in-4° intitulé : *Histoire généalogique des Tardieu*. Ce volume, de grand luxe, résultat de recherches considérables, renferme beau-

coup de portraits et encore plus de blasons gravés. Il n'a pas été mis dans le commerce ; mais il se trouve, à Paris, à la Bibliothèque nationale. J'y prouve que tous les Tardieu de France, sont originaires de la Provence ; car ce nom — en latin *Tardivus* (ce qui veut dire tardif, en retard),— est tout à fait provençal. La souche se trouve dans les Hautes-Alpes, près de Gap ; et le plus anciennement connu est Rolland Tardieu, personnage considéré, témoin en 1110, à Gap, pour les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient une commanderie dans ce lieu. Des Alpes sont partis une foule de rameaux, dont plusieurs ont fondé des fiefs et donné des notabilités de différents genres, en Provence, Dauphiné, Quercy, Angoumois, Lozère, Normandie, Lorraine, Picardie, Ile de France (Paris) Boulonnais, etc., etc.

Il existe, en ce moment, plusieurs centaines de Tardieu, éparpillés du nord au sud de la France ; mais tous semblent se rattacher parfaitement au grand arbre généalogique de cette maison.

En ce qui concerne les Tardieu de Malessye (et non Maleissis), cette branche s'est établie en Normandie, à Eu, à la fin du xv[e] siècle. Elle venait de Lauzerte en Quercy. Les Tardieu, fixés à Lauzerte vers 1320, sortaient des Alpes. Ils comptent des personnages distingués, notamment le célèbre Jean Tardieu, capitaine d'hommes d'armes, ami et compagnon de l'illustre Bayard. Nous citerons parmi les représentants des Tardieu (branche de Maleissye) : Aristarque Tardieu, ambassadeur de Flandre, mort en 1619 ; François Tardieu, mort ambassadeur à Venise, en 1613 ; Jacques Tardieu, lieutenant-criminel au Châtelet de Paris, mort assassiné par des voleurs, victime de son avarice ; Charles-Gabriel Tardieu, marquis de Maleissye, gouverneur de Pignerol, maréchal de camp, mort en 1658. Le nom et le marquisat de Maleissye arrivèrent aux Tardieu de Maleissye par Anne Martin de Maleissye, dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, mariée en 1598, à François Tardieu, ambassadeur à Venise, qui précède.

La terre et marquisat de Maleissye étaient un fief situé dans l'Armagnac, appartenant à la maison noble des Martin. Henri Martin, marquis de Maleissye, frère d'Anne, épouse Tardieu, mourut en 1666, léguant ses titres et biens à son neveu Charles-Gabriel Tardieu, seigneur de Méleville.

Les armoiries primitives des Tardieu (branche de Maleissye) étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 croissants d'argent, en chef et d'une croix pattée de même, en pointe ; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or.* Depuis leur alliance avec Anne Martin de Malleissye, ils écartellent, en vertu de la substitution aux nom et titre de Maleissye, *aux 1. de Martin de Maleissye,* (*d'azur, à 3 pointes en chef renversées d'or, appointées*) ; *au 2. de Caumont la Force (d'azur, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre)* ; *au 3, d'Alamanyi* (*bandé d'argent et d'azur, de 4 pièces*) ; *au 4, de Bricqueville (palé d'or, et de gueules, de 6 pièces)* ; *sur le tout : les armes primitives des Tardieu* (données ci-dessus).

Antoine-Charles Tardieu, marquis de Malessye, lieutenant général d'armée, député de la noblesse aux Etats-généraux, mourut victime de la Terreur et fut guillotiné à Paris, en 1793 (9 juillet). C'est de lui que descend le chef de cette maison, c'est-à-dire Arthur Tardieu, marquis de Maleissye, né en 1833, résidant en son château de Grais (Orne).

AMBROISE TARDIEU.

* * *

La généalogie de la famille Tardieu de *Maleyssie* a paru dans un ouvrage de l'*historiographe d'Auvergne*, M. Ambroise Tardieu, un des fidèles collaborateurs de l'*Intermédiaire*, intitulé : *Histoire généalogique des Tardieu* ..

Elle a même formé un tirage à part in-4°, imprimé en 1893... On y voit différentes variantes dans les armes de cette maison, provenant surtout des écus d'alliance ajoutés en écartèlement. Les armes pures sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une croix pattée de gueules, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or.*

Le portrait d'Antoine-Charles de Tardieu, marquis de Maleyssie, lieutenant général, député aux Etats-généraux, victime de la Terreur, le 9 juillet 1793, est donné page 37. Ses deux filles périrent avec lui ; c'étaient la comtesse du Bois-Bérenger et sa sœur, Claire-Félicité, âgée de 17 ans.

Ce fut une mort de martyres, dont les

ouvrages sur la révolution ont parlé avec admiration.

Le marquis de Maleyssie avait épousé, le 16 mars 1759, Elisabeth-Marie de Paignon. Il était fils de Charles-Gabriel de Tardieu, marquis de Maleyssie, et d'Anne-Philiberte de Barillon-d'Amoncourt.

La Coussière.

—

Montagny (XLI, 575). — Il y eut toute une famille de graveurs du nom de Montagny. L'auteur de la pièce décrite par M. Nauroy doit être : *Jean-Pierre Montagny*, né à Saint-Etienne, le 31 juillet 1789, fils de Clément Montagny, graveur et damasquineur de talent.

A 18 ans, il alla se fixer à Paris, où il se maria, quelques années plus tard, avec une demoiselle Lépiney, sa cousine.

Il s'occupa avec succès de sculpture et surtout de gravure en médailles.

Les *Notices biographiques stéphanoises* de *Descreux*, où j'ai pris ces renseignements, ne donnent malheureusement pas la liste de ses œuvres. J.-P. Montagny devint aveugle dans les dernières années de sa vie et mourut à Belleville, en 1862.

Yenatnof

* *
*

Ce graveur est sans doute le sculpteur Etienne Montagny, né à Saint-Etienne, en 1816.

A trente ans, il débute au salon par un *Saint Louis de Gonzague* qui lui vaut la 3e médaille.

Il obtient, en 1853, une 2me médaille avec l'*Enfant prodigue*. Deux ans après, une 3me ; en 1857, une 1ère ; et, pour la troisième fois, une 3e, à l'exposition de 1867.

On a de lui des statues en fonte, quelques bustes et plusieurs sujets religieux.

Son talent réel et le grand soin qu'il porte à ses compositions ne lui donnent néanmoins ni puissance ni originalité.

J'ai vu pourtant de lui une jolie médaille représentant saint Louis.

Théophile Gonse.

—

Antony et Monte-Cristo ont-ils existé ? (XLI, 576). — Un intéressant article, paru il y a environ un an, dans la *Revue de Paris*, sous ce titre : *La Genèse d'Antony*, répond à la moitié de cette question.

Je n'ai pas le volume sous la main, en ce moment, mais je me souviens que, d'après l'auteur, dont je regrette d'avoir oublié le nom, Antony, à part certains détails, dont l'assassinat final, n'aurait été autre que Dumas lui-même. Viator.

—

Monnaie d'or (XLI, 577). — La pièce en question est un florin d'or des Provinces-Unies des Pays-Bas. — Je ne la crois pas très rare. — Le guerrier tient à la main, non pas des foudres, mais un faisceau de flèches, emblème des Provinces confédérées. — La légende doit se lire : CONCORDIA RES PARVAE CRESCVNT HOLLANDIA — devise analogue à celle de la Belgique : « L'Union fait la force ».

Quant à la légende du revers, la fin a dû être mal reproduite. — Il faut lire, je crois : MONETA. ORDINATA. PROVINCIIS. FŒDERATIS. BELGIAE. AD. LEGEM IMPERII : « Monnaie frappée dans les provinces confédérées de Belgique, à la loi de l'empire. »

Comment cette pièce a-t-elle été trouvée à Smyrne ? c'est évidemment là le fait d'un hasard qu'il est impossible d'expliquer. Il y a quelques années, j'étais possesseur d'une pièce semblable ; j'en avais fait une breloque, je l'ai perdue (à Paris). C'est peut-être celle-là, tout est possible ; en tout cas, je ne la réclame pas. H. D.

*
* *

La monnaie dont il s'agit est un vulgaire ducat de Hollande, qui, à ma connaissance, ne vaut guère plus que son poids d'or. Les légendes (incorrectement imprimées) doivent se lire : CONCORDIA RES PAR*væ* CRES*cunt* HOL*landia*. MO*neta* ORD*inaria* PROVIN*ciarum* FŒDER*atarum* BELG*icarum*, AD LEG*em* IMP*erii*.

Paul.

*
* *

C'est le type immobilisé des ducats et doubles ducats d'or, adopté par les Provinces-Unies, de 1579 à 1795 : l'homme armé tient un faisceau de flèches qui représentent les Provinces-Unies. (Ordonnance d'Anvers, 1633).

Charles de Gonzague imita et contrefit ce type, de 1606 à 1637.

Sedaniana.

—

Talma (XLI,577).—Vers 1850.plus ou moins, j'ai vu à Royan un officier de marine attaché, je crois, au port, qui portait ce nom, et que l'on disait de la famille,ou même descendant, du grand tragédien. On trouverait probablement des renseignements au ministère de la marine.

Vicomte DE CH.

***

On lit dans le *Figaro* du 30 juin 1899 :

Du Hâvre : On a procédé aujourd'hui à la translation des cendres de Virginie Talma, fille du tragédien, morte en bas âge, au Hâvre, en 1826. Les restes ont été transportés au cimetière Sainte-Marie.

La mort de cette enfant survenue au Havre alors que le grand tragédien y donnait des représentations, ne fut pas étrangère à sa propre fin. La jeune Virginie était l'enfant préférée de sa vieillesse ; il la suivit de fort près au tombeau. Il mourut donc en laissant deux fils — et ce sont eux que l'on peut voir en compagnie de leur mère en pleurs (Mme Bazile ou Bazire) sur le tableau conservé à la Comédie-Française : *Les derniers moments de Talma*. Ces jeunes gens pouvaient avoir alors environ de dix à quinze ans.

L'un d'eux fut retraité comme chef d'escadrons, et mourut chef de bureau à la compagnie du chemin de fer du Nord. L'autre fut officier de marine et résida longtemps à Rochefort. Ils furent autorisés à porter le nom de Talma. Un de leurs descendants, du nom de Talma toujours, vient de s'éteindre dans une ville du sud de l'Italie - je crois — où il occupait les fonctions de consul de France. Mon aimable confrère fait donc fausse route en cherchant les enfants de Talma du côté de Mlle Vanhove,la secondefemme de Talma, dont il était depuis longtemps séparé à l'époque de sa mort survenue en 1826.

H. LYONNET.

***

Une de mes proches parentes, femme d'un officier de marine, m'a dit autrefois avoir connu à Toulon, vers 1840, un lieutenant de vaisseau nommé Talma, et qui était le fils du grand acteur tragique. Elle ne m'en a pas dit autre chose, si ce n'est que c'était un homme d'excellent ton et qui avait le plus charmant talent pour siffler tous les airs avec une douceur et une souplesse infinies.

H. C. M.

Le siècle et la centième année (XLI,579). — Entre allemands et français, il n'y a pas divergences de vues sur la question du commencement du siècle, comme le suppose le rédacteur de l'*Est républicain*.

En Allemagne comme en France, les esprits se sont divisés sur cette question. L'Allemagne savante officielle est sur ce point de l'avis de la France savante officielle. Chez nous, le Bureau des longitudes s'est prononcé avec netteté, pour le commencement du siècle en 1901. Il en a été de même en Allemagne ; contrairement à l'avis de l'empereur et du conseil fédéral, l'Académie des sciences a fait savoir qu'elle ne tenait pas le siècle pour achevé, le 31 décembre 1899. On pourrait retrouver trace de la décision dans les journaux de décembre et de janvier.

La petite principauté de Reuss, fidèle à son opposition contre la suprématie prussienne, s'est même rangée,dans cette querelle, du côté de la science, déclarant qu'elle ne voulait entrer dans le vingtième siècle qu'en 1901.

Il devient superflu,dans ces conditions, de discuter si l'expression allemande *jahrhundert* a créé une divergence de vues entre les français et les allemands, puisque cette divergence de vues n'existe pas.

Y.

***

L'explication hasardée par l'*Est républicain* me paraît fort sujette à caution. D'abord, *jahrhundert* ne signifie pas « année centaine », mais bien « un cent d'années », c'est-à-dire exactement ce que nous appelons en français un « siècle ». Ensuite, la question, dans laquelle je me garderai bien de rentrer, est de savoir si 1900 est la centième année du XIXe « cent » ou la première du XXe ; le mot employé pour dire « cent ans » ne la résout pas par lui-même. Mon opinion personnelle est absolument contraire à l'interprétation allemande ; mais non pour des raisons de vocabulaire, aussi peu fondées en allemand qu'elles le seraient en français.

PAUL.

—

Chapeau de triomphe (XLI, 580). — Le chapeau de triomphe est une couronne de feuilles et de fleurs, très usitée aux XVe et XVIe siècles. L'usage en est venu d'Italie. Voir le *Glossaire archéologi-*

que de Victor Gay, qui cite les *Devises héroïques* de Paradin. X. B. DE M.

—

Boer (XLI. 611). — Walter W. Skeat a raison : les racines *gô* et *gôus* ont été labialisées, mais représentent des idées différentes.

Gô, avec le sens de pousser devant soi, a donné, en lithuanien, *gauja* troupeau ; en grec, par dérivation. εωτωρ berger ; en nordique, *bow* et *bower*.

Bô gaélique vient de *gous*, grec Βοῦς, sanscrit *gobhyas*, haut allemand *cuo*, allemand *kuh*, anglais *cow*, avec le sens de bœuf, vache, taureau.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas prouvé que les deux racines différentes n'aient pas une origine commune.

PAUL ARGELÈS.

—

Harmonie des mondes (XLI. 618). — N'est-ce pas une réminiscence de l'harmonie des sphères célestes que Cicéron fait si merveilleusement vibrer dans le *Songe de Scipion*, son chef-d'œuvre, peut-être ?

ASCAIN.

—

La langue anglaise en Guyenne (XLI, 620). — J'ai dépouillé quelques archives de la Guyenne, de l'époque de l'occupation anglaise ; le savant Léo Drouyn, de Bordeaux, bien plus encore que moi ; or l'anglais n'était pas usité dans les actes, dans les procédures, etc., mais bien la langue romane, un roman littéraire excellent, ayant de grands rapports avec le catalan moderne. Il s'est fixé fort peu de familles anglaises en Guyenne ; quelques bourgeois, ou marchands plutôt, purent demeurer à Bordeaux après 1452, encore francisèrent-ils leurs noms pour faire oublier leur origine. Les noms anglais qu'on rencontre à Bordeaux dans le haut commerce, ne remontent guère à plus de deux siècles.

On dit que la famille des marquis de Canolle descend d'un Robert Knolf, grand sénéchal de Guyenne au XIVe siècle, mais entre cet on-dit et une preuve, il y a loin. Une lacune d'un siècle environ se présente avant une filiation qui commence à des Canolle, modestes gentilshommes de Sarlat.

Les Belleville, en Saintonge, sont Harpedanne de leur nom patronymique, et descendent de chevaliers anglais, sénéchaux de Saintonge. Il est à peu près prouvé que les Green de Saint-Marsault sont de race anglo-saxonne, et descendent d'un Bault Green, venu, vers 1350, du pays de Galles. GARUMNUS.

—

Cassis (XLI, 620). — A l'origine, on appelait *cassis* une coupure sur un chemin, une route, afin de permettre l'écoulement des eaux ; ces *cassis primitifs* étaient une véritable *cassure du chemin*. On en trouve encore sur les chemins non empierrés, servant à la vidange des forêts ou aux exploitations rurales.

Plus tard, avec l'amélioration des chemins que l'on empierrait, ces *cassis* furent faits en pente, comme jadis pour les ruisseaux qui couraient dans nos rues : de la sorte, on évitait la construction de petits aqueducs.

Aujourd'hui, le *cassis primitif, cassure d'un chemin*, n'existe plus, et c'est par extension que l'on a donné, en Lorraine, ce nom aux caniveaux (pavés ou non) servant à l'écoulement des eaux, le long des trottoirs. A. FOURNIER.

—

Les manuscrits de Chateaubriand (XLI, 622). — Une simple rectification pour la véritable orthographe du nom de *Peloge*, secrétaire de Chateaubriand. Il faut lire *Pilorge*, « le fidèle Pilorge », comme l'appelle le comte d'Haussonville dans ses *Souvenirs*. M. Paul Ginisty, le sympathique directeur de l'Odéon, est le petit-fils maternel du fidèle Pilorge d'E.

—

La Marseillaise irlandaise XLI, 623) — Voici la seule strophe que je connaisse :

Rouse, Hibernians, from your slumbers !
See the moment just arrived,
Imperious tyrants far to humble
Our french Brethren are at hand.
— Erin's sons, be not faint hearted
Wellcome sing then Ça-ira,
From Killala they arch marching
To the tune... of Vive-là.
— To arms !...

Levez-vous, Hiberniens, de votre sommeil ! Voyez, le moment est arrivé d'humilier les tyrans impérieux, nos frères les Français sont venus. — Fils d'Erin, ne perdez pas courage,

chantez pour la bien venue le *ça ira* ! Ils viennent de Killala aux cris de *Vive là*. — Aux armes...

Alfred Sage trouvera sans doute les strophes suivantes dans le *Irish rebellious appendix* de Musgrave. ELLIC.

—

Le fer à cheval (XLI, 624). — Oui, dans certains pays, dans les provinces danubiennes, autant qu'il m'en souvienne, on fixe, à la porte des bergeries, des fers à cheval ou des clous, de grosses aiguilles, en un mot des *pointes* en acier ou en fer, comme autant de fétiches détournant des bestiaux les mauvais sorts qui peuvent porter atteinte à leur vie ou à leur fécondité.

Mais je m'explique moins cette coutume dans le monde de la galanterie ; le but qu'on y poursuit d'ordinaire n'est pas précisément la fécondité. RIP-RAP.

—

Itinéraire de Jeanne d'Arc, de Vaucouleurs à Chinon (XLI, 624). — Jeanne d'Arc s'arrêta probablement à l'abbaye de Saint-Urbain (près de Joinville, Haute-Marne), puis à Auxerre ; passa la Loire à Gien et parvint à Sainte-Catherine de Fierbois (en Touraine), puis de là à Chinon.

(*Jeanne d'Arc*, par H. Vallon, édition in-12, I, 104-105).

*
* *

Mémoires d'une femme de qualité (XLI, 626). — D'après Quérard, (*Supercheries littéraires*), l'auteur, ou plutôt les auteurs seraient le baron de Lamothe-Langon et autres.

ALPHONSE. ROSEROT.

*
* *

Ces Mémoires sont généralement attribués au baron de Lamothe-Langon. V. Louandre et Bourquelot : *Littérature française contemporaine*, IV, 585.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les Villebois-Mareuil (XLI, 628). — On consultera sur cette famille l'*Annuaire de la Noblesse*, 1890, p. 338. Ses armes sont parlantes : *d'azur, à la porte de* ville, *d'argent surmontée d'un* bois *d'arbre d'or, accompagnée en chef d'une mouche d'or, et d'une hure de sanglier*.

Les armes des anciens sires de Mareuil en Périgord, pour qui Villebois n'a été que le nom d'un fief, sont absolument différentes : *de gueules, au chef d'argent, au lion d'azur, brochant*. Cette famille, assure-t-on, est éteinte Prière d'indiquer, pour prouver le contraire, un acte authentique formant jonction avec les Villebois actuels. Ce sera répondre à la question que j'ai posée dans l'*Intermédiaire* (XXXVII, 331 ; 30 mars 1893) sur les Villebois-Mareuil.

LA COUSSIÈRE.

—

Bouginier (XLI, 578.). — Bougenier (Henri-Marcellin-Auguste) et non Bouginier, comme l'ont écrit quelques biographes, est né à Valenciennes, le 2 janvier 1799 Après des études sérieuses aux écoles académiques de cette ville, où il remporta, en 1821, la médaille d'honneur, il partit, gratifié d'une bourse, à l'école des Beaux-Arts de Paris. Elève de Mornal, son professeur, puis de Gros, il peignit l'histoire, le portrait, et exécuta principalement des peintures religieuses. Il a rarement exposé au Salon : en 1844, 1845 et 1850, seulement. Ses ouvrages, sans être des chefs-d'œuvre, sont passables, de bonne composition et d'un faire consciencieux, et il est probable que sans les persécutions qui nuisirent au calme de ses études et jetèrent la perturbation dans sa carrière, il aurait atteint un degré plus élevé de l'échelle artistique.

Il est décédé à Paris, en 1866.

Si le nom de cet artiste est venu jusqu'à nous, il le doit, non à des œuvres de valeur, mais bien à son physique ingrat, qui fit le malheur de son existence. En effet, le *nez de Bougenier*, crayonné d'abord dans l'atelier par ses camarades, puis sur tous les murs de Paris, et ensuite par une caravane d'artistes traversant la France, non sans y laisser sur leur passage le dit profil, laquelle poursuivit son itinéraire jusqu'en Egypte et là proclamèrent l'immortalité de Bougenier en y gravant son facies sur les pyramides.

Bien d'autres souvenirs et anecdotes se rattachent à la biographie de cet artiste. On les trouvera dans le *Grand Dictionnaire* de Larousse, dans *Paris anecdotes*, de Privat d'Anglemont, le *Courrier du Nord* (de Valenciennes) du 4 juillet 1889, le *Foyer* (de Valenciennes) du 10 avril 1891, la *Curiosité universelle*, de Paris, 1891, la *Revue agricole, littéraire et artisti-*

que de Valenciennes, tome 20 (1866), pages 92-95, etc., etc.

Le portrait de Bougenier, peint à l'huile, figure dans la Galerie historique de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

UN VALENCIENNOIS.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

PRO DOMO. — Il nous vient de plusieurs côtés des réclamations sur les fautes d'impression qui déparent notre recueil. L'*Intermédiaire*, dit-on, devrait être impeccable ! D'accord ; pour cela, il ne faudrait pas avoir à lutter contre la mauvaise écriture d'un trop grand nombre de correspondants pour lesquels nos recommandations préliminaires au sujet des noms propres et des dates demeurent lettre close, et aussi l'inattention des typographes qui trop souvent. n'exécutent pas ou exécutent mal les corrections indiquées. Exemple : il y a huit Jours, en lisant les dernières épreuves, nous avons remarqué dans la rubrique (col. 627) *Munera, crede mihi....* que la virgule manquait entre *munera* et *crede*. Nous l'avons indiquée en marge, et nos typos prenant, (ne savons pourquoi !) cette virgule pour un S, nous ont servi le barbarisme qui vous fait pousser les hauts cris. Nous en demandons humblement pardon à nos lecteurs, espérant que cela ne se renouvellera plus.

CZ. — La question *Une peur bleue* a été traitée en 1875, (VIII, 579, 633). Pour être agréable au grand-père et répondre au desideratum de mademoiselle Alix, aux pieds de laquelle nous déposons nos respectueux hommages, nous vous envoyons copie des consultations, signées O. D. Ignotus et Jacques D.

JALADIEU. — Le devoir de la direction est d'insérer les communications de ses correspondants telles qu'elles lui parviennent, pourvu que ni le fond ni la forme ne s'écartent de cette courtoisie bien française, traditionnelle entre gentilshommes de lettres.

JEF. — Col. 647, l'Ophélète Y a déjà comblé les omissions que vous signalez.

RENOUX. — M. le vicomte de Poli nous écrit de Rome qu'une indisposition, d'abord, et son voyage, ensuite, retardent de quelques jours l'apparition de l'*Annuaire du Conseil héraldique*.

Nous ne trouvons pas trace du *Voyage pittoresque en Basse Auvergne* dans les livraisons parues depuis le 1er janvier ; auriez-vous l'obligeance de vérifier vous-même, et de nous mieux renseigner ?

A. B. BEAUVAIS et V. M. — Les archives des Hautes-Alpes possèdent un ms intitulé : *Recueil de pensées*, « tirées des auteurs les plus célèbres, » presque toutes en latin, par Vallon-Corse. G. 1536. Cahier f. 142 pages (1735-1786).

Dans *Lettres aux Belles femmes de Paris et de la Province*, 1840, 8°, ouvrage faisant suite aux *Belles femmes de Paris*, on trouve, page 34, un chapitre intitulé *Pensées sur la Beauté*.

ALF. SAGE. — Le bicorne de la gendarmerie est dit « ferré » parce qu'il est bordé de galons d'argent ! Voir *Interm.* XXX, 335.

ELL. — C'est Cormenin qui a dit : « Le cardinal Fleury administrait la France comme un ménage ».

HODGE. — On trouve Tabellion comme nom propre et, chose singulière ! aux archives de l'Ain, il existe plusieurs minutes de re-

connaissance signées.... TAEELLION, *notaire!*

ODO. — M. Geoffroy, 5, rue Blanche, offre de vous soumettre une gravure d'après Fredou, représentant une dame décolletée, tenant un collier.

T. R. — « Comme quoi Babet vient de Chlodowig », se trouve déjà dans l'ouvrage de M. de Poli, paru vers 1864, *Les soldats du Pape.*

C. DE St M. — Nous pensons avoir donné suffisamment de détails sur la Maison de l'Empereur. Néanmoins, mille remerciements.

V. C. COLLINS. *New-Jersey.* — Vos renseignements sur *An Englishman in Paris*, feraient double emploi avec ce qui a déjà paru. Regrets.

A. G. C. — Dans les Cévennes et en Gévaudan, *Rebiscoula*, nous écrit M. Laurans, se traduit comme à Toulouse, par ragaillardir, etc... Il paraît certain qu'en Provence la signification doit être la même.

OFFRES ET DEMANDES. — M. Dugourc, directeur de la *Plume Libre*, 3, boulevard Richard-Lenoir, Paris, tient à la disposition de A.B. Beauvais *L'Esprit et la Sagesse des autres*, de Quartier-la Tente. Neufchâtel. Attinger frères, éditeurs, in 12 : 1888,332 pp. encadrées de rouge, caractères elzévirs, etc. bon état: 5 fr.

EFFEM possède les quatre premiers volumes seulement de l'*Histoire des Français des divers états...* par A.-A Monteil. Paris, Janet et Cotelle, 1828, 8°, et désire trouver à compléter cet ouvrage (1re édition) ou à defaut, à céder ces volumes au confrère qui possèderait les suivants.

ERRATA

XLI. 580, ligne 52 au lieu de 1811, lire 1812.

XLI. 580, ligne 52, au lieu de *Le Mariage et la naissance* lire *L'Hymen et la naissance*

XLI. 627, 1, au lieu de Muneras crede mihi, lire Munera, crede mihi.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ

BASTE!



XLIe Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 30 Avril 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS —

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 880 — Téléphone N° 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Archives de la famille de Lévis-Ventadour. — Que sont-elles devenues ?

Plusieurs érudits, non pas dans le but unique de rechercher des documents d'intérêt privé, mais en vue de traiter des questions se rattachant à l'histoire provinciale et même générale, seraient désireux de savoir ce que sont devenues les archives de la famille de Lévis-Ventadour; si elles existent encore ou si elles ont été détruites, et, en cas de conservation, si elles sont accessibles, en quel état elles se trouvent...

La famille de Ventadour était une des plus anciennes et des plus illustres du Limousin ; à la fin du xve siècle, la dernière héritière épousa Louis de Lévis, baron de la Voûte, qui fut le chef de la branche Lévis-Ventadour dont le fief, en 1578, fut érigé en duché-pairie. Cette maison s'éteignit au xviiie siècle, en la personne de Louis Charles de Lévis-Ventadour qui, de son mariage avec demoiselle de la Motte-Houdancourt, fille de la gouvernante des enfants de France, sous Louis XV, ne laissa qu'une fille mariée, en secondes noces, au prince Mériadec de Rohan.

Si l'on en juge par l'ancienneté des races qui ont contribué à former la branche Lévis-Ventadour, par les rôles qu'ont joués en diverses circonstances plusieurs membres de la famille, par l'éclat des charges dont ils ont été honorés, par l'illustration des alliances, par la situation de fortune, — les archives de cette maison doivent présenter un intérêt majeur.

Comme toutes les grandes maisons du royaume, celle de Ventadour devait avoir un chartrier, un recueil de titres. Dans les dépôts publics des départements appartenant aux provinces de Limousin et de Languedoc, il n'existe que des pièces isolées se rattachant à cette famille ; il en est de même dans les dépôts de Paris et même au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

Les pièces Ventadour ne constituent pas un ensemble. Dans les collections que possèdent encore les représentants de la famille de Lévis ou des familles alliées, les titres se rattachant aux Ventadour sont rares.

On n'a pas la preuve que les documents de la maison Ventadour aient été détruits. Que sont-ils devenus ? Si les pièces écrites font défaut, y a-t-il des ouvrages qui soient consacrés à cette famille ?

Telles sont les questions que plusieurs érudits prennent la liberté d'adresser aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, remerciant d'avance ceux qui voudraient bien leur fournir des renseignements. St.-A. du T.

—

Chants nationaux de tous les pays. — L'Exposition de 1900 va faire retentir « dans nos murs » les chants nationaux de tous les pays. On nous dit que pour certaines nations, rien n'est plus

malaisé que de connaitre le véritable chant national, son acceptation ou son choix étant liés aux circonstances. Le Protocole est sur les dents. En exceptant de ce débat la *Marseillaise*, dont il a été si souvent et si longuement parlé dans l'*Intermédiaire*, ne serait-il pas intéressant de chercher à savoir l'origine exacte des airs qui, durant six mois, retentiront à nos oreilles? Aucun ouvrage spécial ne traite encore de ce sujet, si ce n'est un ouvrage paru à Philadelphie : *National patriotic and typicol airs of all lands* de John Philipp Sousa.

Nous ne parlons que pour mémoire d'un petit recueil sans date : *Hymnes et chants nationaux de tous les pays*, librairie Cournol, rue de Seine, du comte Eugène de Lonlay. Ce ne sont que des traductions très poétiques, mais par là même peu sincères. Elles ne sont accompagnées d'aucun éclaircissement, d'aucune notice.

Le recueil américain contient quelques notices, mais le plus souvent il est muet.

A la bibliothèque du Conservatoire, il serait inutile de chercher : on n'y trouverait que de rares renseignements isolés.

L'*Intermédiaire* ne s'est jamais occupé, en dehors de la *Marseillaise*, que de l'origine du *God save the king*, contestée à Carey, le musicien-poète anglais.

J.

—

Armoiries du président Loubet. — Plusieurs journaux de Paris, rendant compte de la cérémonie inaugurale de l'Exposition, ont mentionné le landau « aux panneaux armoriés », qui était la voiture présidentielle.

Quelles étaient ces armoiries? — Si je connaissais Monjarret, je ne m'adresserais qu'à lui pour avoir la solution de cet irritant problème Je dis : irritant, parce qu'il se pose pour la seconde fois ; *personne* n'a pu me faire connaître, et je le demandais instamment à mes collègues en curiosité, quelles étaient les *armoiries* peintes sur les panneaux de la voiture du président Félix Faure, au temps, hélas! trépassé, de sa gloire franco-russe !.. Me donnera-t-on satisfaction pour une fois? Je ne connais pas Monjarret !

Cz.

—

Le rayon vert. — Qu'entend-on par *Rayon vert* ? Qui est-ce qui l'a aperçu ou, du moins, signalé le premier ? En quel pays est-il particulièrement visible ?

A. Z.

—

Caractères originaux de la langue celtique. — Dans son *Voyage en Angleterre et en Ecosse*, Paris, 1797, 2 v. in-8, Faujas-Saint-Fond dit, tome 1er, page 311, que Knox, auteur du *Voyage dans les montagnes d'Ecosse*, tome 1er, page 30, de la traduction française, aurait avancé que depuis le temps des Druides, la langue celtique a toujours été une langue écrite ; il ajoute qu'il eût été à désirer que Knox nous eût dit un mot de la forme de ces caractères et nous eût fait connaitre les rapports qu'ils ont avec les caractères hébreux, arabes, grecs ou runiques.

Existerait-il un manuscrit celtique tel que celui des quatre premiers livres de Fingal, que le traducteur d'Ossian trouva dans l'île de Sky, et qui était de l'année 1403 ?

A. Dieuaide.

—

Le général comte Merlin. — Existe-t-il un portrait du général comte Merlin (Christophe-Antoine) décédé à Paris en 1839 ? S'il existe, où pourrait-on le trouver ?

Le Bibliographe F.-C.

—

Echange de soufflets entre Marie de Médicis et la belle Gabrielle. — Le libraire A. Claudin met en vente un manuscrit (96.998 des *Annales du Bibliophile*) intitulé : *Histoire de différentes prisons*. L'auteur y raconte que la reine donna un soufflet à Gabrielle d'Estrées, qui risposta soudain, ce qui lui valut d'être emprisonnée à la conciergerie où Henri IV l'allait voir et d'où il ne se croyait pas le droit de la faire sortir.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette extraordinaire anecdote ?

Les mémoires des contemporains l'ont-ils enregistrée ?

Athale.

—

Un journal révolutionnaire. — Quelqu'un peut-il me donner quelques renseignements précis sur le journal l'*Auditeur national*, qui existait en 1793, pendant la Terreur ?

E. C.

—

Célibat ecclésiastique. — Je désirerais une bibliographie, aussi complète

que possible, des ouvrages qui ont été publiés pour ou contre le célibat des prêtres catholiques. E. C.

—

Armoiries données par le pape à Lucien Bonaparte. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer les armoiries données par le pape en 18 . à Lucien Bonaparte, quand il le fit prince de Canino et Melegnano : ou tout au moins me dire où je pourrais les trouver ?

Je les ai cherchées vainement à la Bibliothèque nationale et aux archives nationales. J.-F. LETURCQ.

—

Nombreuses armoiries à attribuer. — J'ai recours à l'obligeance des savants héraldistes que comptent les abonnés de l'*Intermédiaire*, à l'effet d'attribuer, si possible, les armoiries décrites ci-après, que je trouve pour la plupart sur des ex-libris du siècle dernier (le XVIIIe):

1°. *D'azur, à sept bars d'argent (?), posés 4 en chef, adossés deux à deux, et 3 en pointe, dont deux adossés dans le canton sénestre et un dans le canton dextre. Couronne de marquis. Cimier : un griffon naissant portant un fanion aux armes de Savoie. Chapeau ecclésiastique avec cordon à six houppes.* Devise : *FERT.*

2°. *D'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules. Supports: Deux lions couronnés.* Devise : *Domine responde pro me.*

3°. *D'argent, au chevron de sinople, accompagné de trois trèfles de même.*

4°. *Ecartelé; aux 1 et 4, de gueules, à une aigle (?) essorante d'argent, regardant l'angle dextre du chef, au chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'argent ; aux 2 et 3, d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et soutenu de 4 pattes de lion d'or*, qui est de Brancas *Chapeau ecclésiastique avec cordon à six houppes.*

5°. *D'argent, au cerf élancé de .. sur une terrasse de sinople, entre deux rangées d'arbres de même.* Devise : *fugere aut mori. Chapeau ecclésiastique avec cordon à six houppes.*

6°. *Ecartelé; aux 1 et 4, d'argent, à la bande d'azur, chargée d'une étoile à 6 rais d'or; aux 2 et 3, de gueules, au bœuf passant d'or* ; et sur le tout : *d'azur, au château de trois tours ouvertes et maçonnées de sable, celle du milieu plus haute* : *Croix pastorale* ; *chapeau ecclésiastique à six houppes.*

7°. *Ecartelé ; au 1, parti de 3 traits : au 1er, d'Aragon, au 2e fascé de gueules, et d'argent de 8 pièces, au 3me, semé de France, au 4e, de Jérusalem ; aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur. Chapeau ecclésiastique à 6 houppes ; croix de chevalier de Malte derrière l'écu.*

8°. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants. Supports : deux lévriers assis et couronnés.* Devise : *Deus, Rex, Honor.* Cri de guerre : *Vive le Roy.*

9°. *Ecartelé ; au 1, de sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contrebretessées de même ; au 2, de gueules, au dextrochère d'argent, mouvant du flanc sénestre, tenant une épée haute et surmonté d'un casque de même ; au 3, d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon et en pointe de 3 fers de lance posés 1 et 2 de même ; au 4, d'or, à un arbre de sinople, au chef d'azur, chargé d'un croissant accosté de 2 étoiles d'argent* ; sur le tout : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux demi-vols et en pointe d'une croisette de même, au chef cousu de gueules, chargé de 2 molettes d'éperon d'argent.* Devise : *Omnibus affluenter.*

Le n° 9 est signé de Michel, graveur à Avignon, d'où paraissent provenir la plupart des ex-libris qui précèdent.

10°. *De gueules, à une gerbe de cinq épis d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

11°. *Ecartelé ; aux 1 et 4, d'azur, à 6 étoiles d'or, posées 3, 2 et 1 ; aux 2 et 3, de gueules, au chevron d'or, au chef de même. Support, deux aigles.*

12°. *D'argent, à la cotice de gueules, accompagnée de six billettes de vair, posées en bande et rangées en orle.* Devise : *Jatans leure* (J'attends l'heure). — Ce n° 12 appartiendrait à une famille de Belgique.

13°. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de gueules, et accompagnée de trois croissants d'argent, posés 2 et 1.*

14°. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de trois roses posées 1 et 2 et en pointe d'un lionceau contourné, le tout de gueules.*

15°. *Coupé d'azur et d'or, au lion léopardé de... brochant. Cimier, un lion naissant.*

Je serais heureux de connaître les noms des familles auxquelles ces armes appartiennent. D'AGNEL.

—

Le chevalier Paul. — Un de nos aimables collaborateurs pourrait-il me donner des renseignements sur Jean-Paul de Saumur, (dit : le chevalier Paul), frère servant de l'ordre de Malte, langue de

Provence, en 1642 ; chef d'escadre des armées du roi à la résidence de Provence ; anobli par lettres du mois de novembre 1649, enregistrées le 27 février de l'année 1651. Je voudrais connaître son origine et ses armoiries. Merci d'avance des renseignements qui me seront procurés.

ROZIÈRE.

—

« Vostre demeure » (Devise). — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me dire à quelle famille flamande correspondait la devise : « Vostre demeure », qu'on lit sur un livre d'heures du commencement du XVIe siècle et qu'on attribue à Berning ?

COOPER.

—

Ransonnet. — Quel est ce mot que je trouve dans une relation de la campagne du général Dillon dans le Nord, en 1792 ?

Le mot est plusieurs fois répété dans un récit publié dans l'*Argus du Nord*. Valenciennes, in-8, n° 136, 1792.

Pendant que le général Dillon s'occupait à prendre des mesures pour le pain et les fourrages, on annonça qu'il paraissait des vedettes autrichiennes ; il monta sur le champ à cheval et détacha des vedettes en avant avec des tirailleurs et une compagnie franche de *ransonnet*...

.... Nous n'eûmes, dans ce premier engagement, qu'un officier de *ransonnet* qui fut blessé...

J. LT.

—

Faire son Juvenal. — On lit dans la *Presse* de Montréal (Canada) :

M. Bourgeois entra dans la compagnie de Jésus, en 1889. Il y fit (au collège de Saint-Hyacinthe) son noviciat « son Juvenal » et sa philosophie.

Que signifie cette expression ?

ALFRED SAGE.

—

Maheu de la Peraudière. — La Michodière. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements ou m'indiquer où j'en pourrais trouver, sur les personnages suivants :

1° Jean-Etienne Maheu de la Péraudière, conseiller du roi, contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité de Montauban et pays de Foix, agent des fermes générales du roi ; en 1783, il vivait retiré au prieuré de Sainte-Geneviève de Nanterre.

2° M. de la Michodière, conseiller d'Etat, prévôt des marchands, échevin de la ville de Paris sous Louis XV.

Tous renseignements historiques, généalogiques ou autres, seront accueillis avec reconnaissance.

J. L. L.

—

Ancienne Constitution du Béarn. Le Béarn était gouverné par un conseil souverain dit *cour majoure*, composé de douze *hauts barons*, dont deux évêques et dix seigneurs féodaux.

Quelle est l'origine de cette constitution ? — Quelles sont les familles qui ont joui de cette charge héréditaire ? — Jusqu'à quelle époque a-t-elle subsisté ? — En existe-t-il encore des descendants ?

H. A.

—

Lettres de l'enfer. — Sous le titre de : *Briefe aus der Holle*, une demoiselle suédoise a publié, il y a quelques années, dans sa propre langue, une très curieuse série de lettres, touchant la destinée future des âmes, et les conditions de leur existence ultra-terrestre.

Le titre de l'ouvrage reproduit ci-dessus est le titre de la traduction allemande.

On a lieu de se demander s'il en existe une traduction française. Tout renseignement bibliographique, — sur ce sujet malheureusement très vague — sera reçu avec reconnaissance.

Cz.

—

Une lettre de Mérimée à G. Sand. — Serait-il possible de publier, dans l'*Intermédiaire*, la lettre de rupture qu'écrivit à G. Sand, Mérimée, après la courte intimité de huit jours qui exista entre eux, dont le *Cri de Paris*, dans son numéro du 28 février 1897, donne le *Post Scriptum*.

Si la lettre ne peut être publiée (avec Mérimée il faut s'attendre à tout), pourrais-je avoir communication d'une de ces copies colportées sous le manteau, l'an dernier ? On trouvera mon adresse à l'*Intermédiaire*.

F. CH.

—

La literie des dames au XVIe siècle. — J'ai lu quelque part que la literie des grandes dames, au XVIe siècle, se composait simplement d'une paillasse.

Est-ce vrai ?

PAUL PINSON.

—

Origine capétienne des Holstein-Gottorp. — Dans un article du *Gaulois*

du 27 novembre 1893, intitulé : *Une conversation avec le prince Napoléon* et signé XXX, je lis que la reine de France Anne de Russie, femme en 1res noces de Henri 1er et mère de Philippe 1er, « se retira en Russie avec deux autres de ses enfants, dont l'un devint la souche de la famille de Holstein. On sait, continue l'écrivain, que les souverains actuels de Russie sont des Holstein-Gottorp, qui ne descendent que par les femmes de la dynastie des Romanoff ; mais, en revanche, sont des Capétiens directs. »

XXX ne parle point du second mariage d'Anne avec Raoul de Péronne, comte de Crépy (Vermandois).

— Quel serait le père des fils qui auraient suivi leur mère en Russie, Henri 1er ou Raoul de Péronne ? — Pourrait-on établir la filiation du fils d'Anne, prétendu souche des Holstein-Gottorp ? Quel est l'auteur qui signait XXX ?

Je connais un gentilhomme français qui peut prouver sa descendance, par les femmes naturellement, du roi Henri 1er et d'Anne de Russie, et qui serait heureux d'avoir réponse à ces questions.

Vicomte DE CH.

—

Un livre d'histoire retiré de la circulation. — Je lis, dans le *Cri de Paris* du 18 avril 1897 (n° 12, p. 7), la note suivante :

Dans le monde des lettres, on raconte que l'auteur d'un livre récemment paru a voulu, pour des raisons à lui connues, retirer son livre de la circulation. Il a donc fait acheter tous les exemplaires qui se trouvaient chez les libraires. L'éditeur, apprenant que le livre « partait » a tiré de nouvelles éditions, et voilà l'auteur obligé d'acheter à nouveau son propre ouvrage ! C'est la première fois qu'on a vu un auteur désolé de voir *seconde édition* au dessous du titre d'un de ses ouvrages, surtout quand il s'agit d'un livre d'histoire, comme en l'occurence !

Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il me dire de quel auteur et de quel ouvrage il s'agit ? UN CURIEUX.

—

Hubinet. — L'*Amateur d'autographes* a publié, le 15 mars, sous le titre de *Un duel extraordinaire* : 1° Une lettre de provocation à un duel en effet extraordinaire, « au baril de poudre », adressée, le 21 brumaire an VII, par un certain *Hubinet*, au général *Ernouf*, qui l'avait fait bâtonner deux ans auparavant, à Francfort, alors qu'il se trouvait sous ses ordres ; 2° La réponse insolente du général.

Je serais très reconnaissant à qui me donnerait des détails sur Hubinet, sur l'emploi qu'il occupait au moment où il fut bâtonné, et sur les conditions dans lesquelles cette bastonnade lui fut administrée. C.

—

Sur les armoiries d'un plat de faïence. — Le catalogue d'une vente faite à Dieppe, le 24 août 1891, à la requête de M. R. de M***, comprend :

N° 12, un plat de faïence de Rouen, au centre duquel les armoiries « de la famille de Boulainvilliers », *fascé d'argent et de gueules, de huit pièces*, avec autres armes : de *gueules, à une tour maçonnée d'argent, flanquée de six fleurs de lys du même*, timbrées d'une couronne de duc, reposant sur un motif ornemental. — Il paraît que ce plat avait été autrefois au château d'Eu.

N° 32. Un coffret Henri II en noyer, aux quatre coins ornés d'un monogramme aux *armes* ? des Croy « quatre C entrelacés et timbrés d'une couronne de prince ».

Le 1er écu décrit est bien celui que s'attribuaient les Boulainvilliers, dont les armes réelles étaient : *fascé d'argent et de gueules de six pièces*. Il est peu probable que ce soit l'écu d'Antoine de Croy, prince de Château-Porcien, mari, pendant deux ans, de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu. Serait-ce celui d'un Boulainvilliers-Courtenay, ou d'un autre Croy ?

A qui le second écu dont j'ai rencontré l'attribution il n'y a pas longtemps, et que je ne retrouve plus ?

Si le monogramme du coffret n'est pas accompagné d'écu, pourquoi l'attribuer à un Croy plutôt, par exemple, qu'à un Clèves ? F. C.

—

Les langues anciennes ne seraient-elles pas indigènes ? — La disposition naturelle de nos organes à tourner des monosyllabes (AB—AM—AP — BA — MA — PA — TA — AT — CA ou K), à les tourner en tous sens, à les augmenter, ensuite à les varier, en y mettant un peu plus ou un peu moins d'haleine, feraient supposer que toutes les langues sont indigènes et nées dans chaque pays, sans qu'elles y aient été portées par une horde ou une nation étrangère.

Les hommes et les enfants, dans toutes

les parties du monde, prononcent facilement, ma ma, ba ba, ta ta, ka ka, et leurs organes plus fortifiés peuvent également prolonger davantage ces lettres, les renforcer par l'union d'un L, d'un N, d'un K, d'un R, d'un S.

Ne serait-il pas possible que des races humaines, nées, par exemple, dans l'ancienne Gaule, dans la Germanie, dans l'Italie, aient formé des noms, fort ressemblants à ceux que d'autres races avaient formés en Asie, en Afrique, en Grèce, etc.

Ainsi, pour ne parler que de AB, l'*Intermédiaire* (XXXIX,25) nous a dit qu'il signifiait fils ; il aurait dû ajouter que dans la langue celtique il signifiait singe et eau ; chez les hébreux : le 5[e] mois de l'année, père, maître et seigneur ; chez les persans, turcs : eau, fontaine et rivière. Où en arriverions-nous avec les altérations de AD — AF — AM — AV ?

La science étymologique, telle que nous la connaissons, pèche-t-elle par sa base ?

***

« Phantosme de la mendicité », livre à retrouver. — Dans son opuscule : *Des armées et des guerres*, Bruxelles, 1840, P. de Becker dit que dans un vieux petit livre : *Phantosme de la mendicité*, il a rencontré dernièrement une définition de l'ordre qui l'a frappé par la profondeur de pensée cachée sous la naïve bizarrerie de l'expression. « L'ordre, y est-il dit, est la digestion des États ».

On pourrait donc dire (jeu de mots à part) que le peuple qui a la meilleure constitution digère le mieux.

Qui pourra m'indiquer où se trouve ce vieux petit livre : *Phantosme de la mendicité* ? A. DIEUAIDE.

—

Van Aarssen van Sommerdyck. — Comment classer ce nom ?

Dans le tome 1[er] du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, Auteurs, Paris, 1897, au mot Aarssens de Sommerdyck, on dit, voir : Van Aerssen, van Sommelsdyk.

Cet auteur est classé dans Willems : Les *Elzevier*, n° 1761, au nom de Aarssens.

Graesse l'indique ainsi : Aarsens, (Fr. d').

Brunet : Aarsens.

Le *Larousse* : Aarsens (François Van). La *Grande Encyclopédie* : Aarsens (François Van) ou Aerssens, Moreri : Arsens.

Presque tous les catalogues hollandais : Aarsens Sommerdyck.

Existerait-il des raisons particulières pour classer à Van Aerssen ? A.

—

Art de tenir le couteau et la fourchette pour manger — On sait que chez les Anglais, la fourchette est irrévocablement attachée au service de la main gauche, et le couteau à celui de la droite ; la fourchette saisit et fixe les morceaux, le couteau, large et recourbé par le bout, fait le même office que la fourchette en France, c'est-à-dire sert à porter les mets à la bouche.

En France, lorsque les morceaux sont coupés, le couteau reste du côté droit, mais oisif ; la fourchette passe, au contraire, de gauche à droite, première perte de temps ; la main s'en saisit, la porte sur le morceau, de là une triple manœuvre.

Connait-on d'autres tactiques plus précises ? D.

—

Statues singulières. — Je lis, dans une relation manuscrite (XVIII[e] siècle) d'un voyage à Cantorbery (Angleterre) que, dans l'église métropolitaine et primatiale de Christ, autrefois dédiée à Saint-Thomas :

On remarque surtout la statue d'un fameux docteur anglois (?) qui mourut d'impatience de ce que son dîner n'étoit pas assés tôt prêt.

Le sculpteur a parfaitement bien saisi le caractère de la passion qui produisit sur ce docteur un effet si étrange.

Le spectateur, qui ignore cette anecdote, peut croire que cette figure s'impatiente de ce que la résurrection des morts est si lente à venir.

Mes collègues doivent connaître d'autres statues singulières. ***

—

Farde. — Le libraire Bécour de Lille, dans son catalogue n° 4 mars 1900, annonce qu'il vendra 400 brochures sur Lille et le Nord, groupées par *Fardes*. Ne pouvant en donner le détail, il signale le sujet de la farde ou la brochure principale de chaque farde.

Cette expression est-elle connue en librairie ?

Nos bons voisins, les Belges, appellent *Farde* ce que nous dénommons *Dossier*.

AX. D.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Lepelletier de Saint-Fargeau assassiné. Toile de David à rechercher (T.G., 511). — En 1880, dans son tome XIIIe, l'*Intermédiaire*, par la plume de son fondateur Carle de Rash, se donna la mission de rechercher où se trouvait le tableau de David représentant la *Mort de Lepelletier de Saint-Fargeau*. C'est à ce tableau que fait allusion la question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*. Il ne semble pas toutefois que M. Camille Leymarie l'ait plus résolue dans sa savante étude que nos collaborateurs dans nos colonnes.

Est-il impossible de reprendre les recherches interrompues depuis vingt ans, et de donner à l'*Intermédiaire* l'honneur de résoudre le problème? Je reprends donc la question et je demande : Où est le tableau de David représentant la mort de Lepelletier de Saint-Fargeau ? G.

—

La tombe de Lepelletier de Saint-Fargeau (XLI, 627). — Dans la notice publiée en tête des *Œuvres de Michel Lepelletier de Saint-Fargeau*, par Félix Lepelletier, son frère (Bruxelles, Lacrosse, 1826, in-8°), on lit :

> Dans la réaction, un décret, qui n'accordait les honneurs du Panthéon que dix ans après la mort des hommes fit sortir, par un effet rétroactif, les restes de Michel Lepelletier du temple de la patrie reconnaissante. Son corps me fut honorablement remis par le ministre de l'intérieur (Garat). Il fut transporté à Saint-Fargeau, dans le caveau de la chapelle de cette antique habitation, appartenant à la fille unique de Michel Lepelletier, où il est à présent.

Dans les notes du même volume, page 456, est reproduit le procès-verbal de la remise, à la date du 30 pluviôse, an III. Il est hors de doute que l'antique habitation dont il est ici question est le château de Saint-Fargeau (Yonne), et non la maison de plaisance du parc de Ménilmontant. Cela est d'ailleurs attesté avec précision dans un grand nombre d'ouvrages de la première moitié du XIXe siècle. Il est seulement à souhaiter que les restes du conventionnel assassiné aient été gardés par ses descendants avec une piété plus attentive que le tableau de David représentant l'assassinat (Voir sur cette autre affaire le tome XIII de l'*Intermédiaire*). G I.

—

L'homme-femme dévoilé (XLI, 569, 677). — *Erasmus* paraît très renseigné. Les initiales qu'il donne peuvent-elles laisser aucun doute? *Argelès* n'aurait-il pas lu une communication — non signée et si discrète qu'elle a passé presque inaperçue — parue dans le *Temps* du 1er août 1899, en réponse au premier article de M. G. Lenôtre, qui était du 8 juin précédent ?

Dans cette communication anonyme, certains noms sont imprimés en entier et ils concordent parfaitement avec les initiales livrées par *Erasmus* Jeanne-Françoise de T......c ne serait elle pas *Mlle de Tinténiac* ? Il y a eu, de ce nom, un chef chouan dont la vie est contée dans toutes les biographies (V. notamment Michaud et la *Biographie bretonne*.) M. de S.....-R....., qui épousa Mlle de Tinténiac, c'est *M. de Saint-Roman*. Il avait eu, de son premier mariage avec Mlle Le Rebours, une fille qui épousa *M. de Barbençois* — et voilà justement le M de B. qui figure, en personnage épisodique, dans le récit de M. Lenôtre. Il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire des postes* pour découvrir que le château de Br.... près Quimper, ne peut être que le *château de Brézal*. Quant à la rue de la P..., au Marais, vraiment le rébus ne demande pas grand effort, c'est *la rue de la Perle*. Reste le héros de l'aventure, l'homme-femme. Quel était son véritable nom ? *Erasmus* assure que ce nom commence par *la dix-septième lettre de l'alphabet* : soit par un Q. M. Lenôtre nous donnait un B, en prévenant que cette initiale n'était pas la vraie. Diable ! Le mystère est donc bien gros pour que ni l'un ni l'autre — qui savent, évidemment, — n'osent dévoiler ce secret plein d'horreur? Il n'y a pas tant de noms bretons commençant par cette lettre fatidique : il y en a même un bien connu... et si c'était celui-là, comme les choses s'expliqueraient d'elles-mêmes !

Mais, moi aussi, je recule devant cette révélation.

PÉPINVILLE.

*
* *

Dans la *Correspondance historique et archéologique* (mars 1900), M Alfred Bégis nous donne, sous le titre : *La famille Savalette et la fausse Jenny Savalette de Langes*, une généalogie très détaillée des Savalette, et il en conclut que le récit de M. G. Lenôtre est fantaisiste, parce que la situation qu'il crée à l'homme-femme, *est absolument contraire à la véritable situation des membres de la famille Savalette.*

Il me semble que notre confrère fait tout à fait fausse route : du moment que M. Bégis reconnaît que c'est *une fausse Savalette*, je me demande comment il pourrait lui trouver une place *dans la généalogie vraie de cette famille*?

Et, comme le fait si judicieusement remarquer *Erasmus*, c'est tomber [dans un cercle des plus vicieux que de s'appuyer sur l'acte de notoriété escroqué par l'homme-femme. Dans cet acte, tout était faux : le sexe, l'âge, le nom ; ou, s'il en était autrement, il n'y aurait plus, dans cette histoire, aucun mystère. Le simple bon sens indique que le personnage dont M Lenôtre nous a conté les exploits, était tout ce qu'on voudra, *sauf un Savalette.*

M. Bégis termine en disant que M. Lenôtre reconnaît *qu'il n'a aucun document pour justifier l'exactitude de sa thèse.* Ceci n'est pas tout à fait exact. M. Lenôtre parle seulement *de la réserve à laquelle il est tenu*, et il ajoute : *Ceux qui savent — il y en a — seront seuls juges de la véracité du récit.*

Se serait-il permis, s'il n'était pas très sûr de son fait, de prendre ainsi indirectement à témoin les intéressés encore existants ?

NIARROL

—

Les Membres du Comité de Salut Public (XLI, 666). — M. J Guillaume a dressé, il y a quelques années, pour son usage personnel, et vient de publier dans la revue de M. Aulard, la *Révolution française*, le tableau dressé par ordre chronologique des membres de la Convention qui ont fait partie du Comité de Salut Public, avec la date de leur nomination et celle de leur sortie. Nous nous contentons de mentionner les noms par ordre chronologique, renvoyant, pour les détails, au numéro du 14 avril de la revue citée plus haut :

1793 — 6 avril : Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Jean de Bry, Guyton-Morveau, Treilhard, J.-F. Delacroix.

7 avril, Robert Lindet.

30 mai, Hérault de Sechelles, Ramel, Saint-Just, Mathieu, Couthon.

5 juin, Berlier.

12 juin, Gasparin, Jean Bon-Saint-André.

27 juin, Mallarmé.

4 juillet, Thomas Lindet, Du Roy, Francastel.

10 juillet, Thuriot, Prieur (de la Marne)

27 juillet, Maximilien Robespierre.

15 août, Carnot, L. A. Prieur (de la Côte-d'Or).

6 septembre, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Granet

25 septembre, Briez.

AN II : Laloy, Joseph Eschassériaux, Tallien, Cochon, Fourcroy, Merlin (de Douai).

AN III : Richard, Cambacérès, Pelet (de la Lozère), Boissy d'Anglas, Dubois-Crancé, André Dumont, Marc, Chazal, Lacombe (du Tarn), Sieyès, Laporte, Rewbell, Creuzé-Latouche, Gillet, Aubry, Roux, Lesage (d'Eure-et Loir), Doulcet de Pontécoulant, Rabaut-Pommier, Vernier, Defermon, Henri Larivière, Gamon, Blad, Louvet, (du Loiret), Letourneur (de la Manche), Daunou, Lareveillère-Lepeaux

AN IV : Marie-Joseph Chenier, Gourdan, Thibaudeau.

—

Le fer à cheval (XLI, 624, 707). — M. Goron, l'un des plus célèbres parmi les anciens chefs de la sûreté, qui occupe ses loisirs à publier, sur les mœurs, qu'il fut à même de si bien étudier, des livres comme *l'Amour à Paris*, d'un style entraînant et d'une documentation riche et précise, veut bien répondre à la question que nous avons posée :

« Il est certain qu'au cours de ma carrière de chef de la sûreté, à l'occasion des nombreuses perquisitions que j'ai dû faire dans les milieux de la haute et de la basse galanterie, j'ai souvent constaté que tout ce pauvre monde était superstitieux au suprême degré.

J'y ai connu le fer à cheval, comme beaucoup d'autres fétiches.

Voulez-vous une anecdote ? Il me souvient qu'un jour, en menant à la

sûreté la complice d'un voleur célèbre que nous avions cueillie dans une maison d'hospitalité de nuit des plus connues de la capitale, le malheureux « canasson » qui nous trainait perdit, en arrivant quai des Orfèvres, un de ses fers qui s'en alla rouler à quelques pas de nous.

La fille ne fit qu'un bond hors du fiacre et mon secrétaire, qui m'accompagnait, crut à une tentative d'évasion. — Allons donc, m'sieu le commissaire, fit la prisonnière, moi me tirer ? c'est pas la peine. Au *Ballon* ou à la boîte où vous m'avez emballée, c'est kif-kif. Ce que je voulais, c'était le fer à cheval. Je désirais l'attraper la première pour avoir un porte-veine afin qu'Ernest ne soit pas condamné

Mon secrétaire, qui, comme moi, avait une certaine pitié pour la pauvre diablesse, ramassa le fer usé et le lui donna.

A-t-elle pu le garder au dépôt ? je ne sais ; mais ce que je n'ai pas oublié, c'est qu'Ernest est allé tirer vingt bonnes années à la Nouvelle. S'il n'y avait pas eu le fer, il serait peut-être allé à Cayenne .

En vous promenant sur le boulevard, n'avez-vous pas remarqué que certaines marchandes de journaux des kiosques ont, elles aussi, la superstition du fer à cheval ? Jetez un coup d'œil sur les piles de journaux, vous les verrez presque toujours maintenues par un fer à cheval.

J'ai eu la curiosité de questionner les marchandes et j'ai appris qu'elles employaient le fer à cheval, non seulement à cause de son poids, mais surtout comme porte-veine.

En 1894, un journal du matin eut l'idée de faire fabriquer des blocs en métal, assez pesants, portant son titre et pouvant servir en même temps de réclame et de presse-papier. Eh bien ! quelque temps après la copie avait été reléguée au fond du kiosque et remplacée par le fer à cheval traditionnel

Dans le monde de la prostitution, notamment, plus on descend les degrés de l'échelle, plus on s'aperçoit que la superstition est répandue. Elle s'étale, pour ainsi dire, de plus en plus, à mesure que disparait le respect humain.

Les jeunes filles de la basse galanterie n'ont plus aucun idéal : elles n'ont d'autre espoir que dans la *veine*, le hasard ; aussi s'attachent-elles, plus que quiconque, aux fétiches qui représentent pour elles la possibilité d'être heureuses.

Avec cet objet de superstition, elles persistent à croire en cette chance qui peut leur arriver d'un moment à l'autre.

Quand elles ont touché le fer à cheval, elles se disent que le premier homme rencontré sera peut-être le sauveur, l'avenir, la vie. Et elles ont une heure d'illusion en battant leur quart.

Elles ont entendu parler de filles de la vie galante ayant rencontré des millionnaires et devenues peu après des demi-mondaines de marque...

Peut être avaient-elles touché le fer à cheval ?

Ces choses là se disent, se répètent, et c'est ainsi que la superstition est éternelle.

Eternelle, et peut-être aussi générale ; seulement elle affecte des formes plus ou moins apparentes, selon qu'elle existe chez des gens cultivés ou chez des êtres « frustes ». GORON.

—

Le chansonnier Emile Debraux (XLI,528,654,695).—On pourrait voir sur ce chansonnier ce qu'en a écrit, dans une *Histoire de la Goguette*, un des bénédictins de la chanson, l'homme le mieux renseigné sur tous chansonniers, M. Eugène Baillet. Il a vécu dans leur société, il a été l'un de leurs plus distingués confrères, comme auteur de nombreuses chansons populaires. Son *Histoire de la Goguette* a paru dans un recueil dont j'ai oublié le titre. Elle devait être publiée en librairie, c'est grand dommage qu'elle ne le soit point. Baillet disparu, il sera impossible de faire exacte et complète cette histoire de la goguette qui tient par tant de côtés à la grande histoire. G.

* * *

Comme presque tout ce qui se publie sur nos chansonniers, l'article sur Debraux renferme beaucoup d'erreurs.

Debraux, l'auteur de l'*Ode à la Colonne*, n'est pas né en 1794, mais en 1796 — j'ai son acte de naissance. M. Théophile Gonse dit qu'en 1806 il était employé à la bibliothèque de l'Ecole de médecine. A cette date, il avait 10 ans.

Je lis plus loin :

Comme il attaquait la restauration en faisant scintiller les gloires de l'empire, nous voyons, coup sur coup, un de de ses livres (publié en 1822), saisi à la requête du procureur du roi et l'auteur obligé de passer un mois à Sainte-Pélagie.

Ce n'est pas exact. C'est non pour des

chansons politiques, mais pour des chansons licencieuses, que Debraux fut condamné, le 21 février 1823, à un mois de prison et 16 francs d'amende. Il raconte cet épisode de sa vie dans un mauvais livre : *Voyage à Sainte-Pélagie*, dont ne parle pas M. Gonse.

Je lis, parmi celles de ses œuvres citées, le *Passage de la Bérésina*. Je n'ai jamais vu ce livre ; il n'est relaté nulle part. Et j'ai en mains *tous* les pauvres petits livres écrits par l'auteur de la *Colonne*, et publiés par son éditeur, Roy Terry, que j'ai bien connu.

J'ai dit dans mon *Histoire de la Goguette*, dont une grande partie a été publiée dans *Paris-chanson*, tout ce qui pouvait être dit sur Debraux.

Dans ma jeunesse, j'ai vu une de ses filles. Elle était élevée par un brave homme de goguettier, ferblantier de son état. Ce qu'on ignore, c'est qu'une autre de ses filles — il en avait trois — épousa le faiseur de tours de physique Delion, rival heureux de Robert Houdin. Elle en eut un fils que j'ai connu chez l'éditeur de chansons, Vieillot. EUGÈNE BAILLET.

—

Curieux droits féodaux (T. G., 344 ; XXXIX). — Le prieuré de Lehon, près de Dinan, fondé en 950, jouissait d'un droit qui n'était pas bien méchant :

Le lundi de la Pentecôte, les nouveaux mariés étaient obligés, sous peine d'amende, de se rendre à cheval au prieuré et de rompre une lance contre l'écusson du monastère (1), en présence du prieur, des moines, du sénéchal et des autres officiers. Cette cérémonie accomplie, les nouvelles mariées, succédant à leurs époux, s'avançaient au milieu de l'assemblée et chantaient :

Si je suis mariée, vous le savez bien ;
Si je suis mal à l'aise, vous n'en savez rien ;
Ma chanson est dite, je ne vous dois plus rien.

ALFRED SAGE.

(1) Ce jeu était appelé la Quintaine.

—

M. de La Rochejaquelein (XXXVI). — Les projets allemands sur l'Alsace sont mentionnés dans le *National* des 21 et 24 juin 1844, et la *Réforme* des 29 janvier 1844, 1er et 6 janvier 1847 (*Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, par Georges Weill, professeur d'histoire au lycée Carnot, 1900, in-8, Félix Alcan, pages 199 et 200. NAUROY.

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet ? (T G., 528 ; XLI, 487, 584). — Je possède, comme bien d'autres, un exemplaire des *Manuels* du P. Loriquet, A.-M. D. G., et, comme mes confrères, je n'ai jamais trouvé trace de la fameuse phrase.

On me dira : Mais votre édition n'est pas la *première*.

Malheureusement ! autrement le procès serait déjà jugé.

En tous cas, voici ma petite contribution à cette consultation d'ordre historique :

Il y a un certain nombre d'années — une trentaine au moins — un neveu du P. Loriquet bibliothécaire municipal à Reims, a mis en demeure le journal le *Siècle* de citer et de déposer les exemplaires où la fameuse phrase se trouverait.

Or, dans les volumes apportés comme preuve, le passage en question se trouvait *sur une bande collée et ajoutée à l'édition*. Cf. *Société des sciences et des arts de Vitry-le François*, vol. IV, page 11).

Au surplus, le P. Loriquet lui-même, répondant aux insinuations avancées par M. Passy à la Chambre des pairs (8 mai 1844), a nié formellement, dans une lettre publique, avoir jamais écrit rien qui ressemble à la phrase légendaire.

Ces détails, ajoutés à ce fait caractéristique, que, malgré les primes considérables offertes à plusieurs reprises, personne n'a jamais pu produire un seul exemplaire contenant la phrase incriminée, semblent trancher la question.

La mention de Buonaparte « généralissime des armées de S. M. Louis XVIII », est donc destinée à rejoindre la collection des fumisteries qui ont illustré les Lemice-Terrieux de toutes les époques.

E. COLLARD.

—

Sur l'abbé Paganel (T. G., 667). — L'abbé Paganel était originaire du département de l'Aveyron, commune de Saint-Cyprien, où il naquit le 26 novembre 1809.

Son véritable nom était *Paganelle*. Il en avait lui-même retranché les deux dernières lettres, *pour avoir*, disait-il, *un nom moins féminin*.

Entré de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, il y fit toutes ses études théologiques d'une façon tenant du prodige, puisqu'en 1824, à l'âge de 15 ans, il publiait l'ouvrage ci-après : *Considéra-*

tions philosophiques, ou Examen critique des opinions de M. l'abbé de Lamennais, 1 vol. in-8°, refondu dès l'année suivante (1825), sous ce titre : *Considérations philosophiques, théologiques, morales et politiques, ou Examen critique des opinions de M. l'abbé de Lamennais*, 2 vol. in-8°.

En 1827, à l'âge de 18 ans, il publiait un nouvel ouvrage :

La doctrine de M. l'abbé de Lamennais déférée au corps épiscopal de l'Eglise de France et au Saint-Siège, comme destructive du Christianisme. 1 vol. in-8°.

Une note insérée dans l'*Intermédiaire*, (XXIX, 139) assure que Paganel « fut le « plus fort, le plus redoutable des adver- « saires qui entrèrent en lice contre La- « mennais. »

D'autre part, l'abbé a dit lui-même de son livre paru en 1827 :

A peine l'auteur eut-il publié ce dernier ouvrage, que M. l'Archevêque de Paris n'eut rien de plus empressé que de répondre à son appel, en lançant, du haut de la chaire archiépiscopale, l'anathème contre M. de Lamennais. Les autres évêques de France, séduits par un si bel exemple, l'anathématisèrent à leur tour, et il a même fini par être condamné par le souverain Pontife.

L'archevêque de Paris ne pouvait moins faire que de distinguer un écolier d'une aussi remarquable intelligence. Il prit Paganel sous sa protection ; celui-ci affirme que c'est à l'instigation de M. de Quélen qu'il écrivit ses ouvrages contre Lamennais, et que le but de l'archevêque, dans cette circonstance, était surtout d'être désagréable à Lacordaire qui partageait alors les opinions de Lamennais.

Des promesses sérieuses avaient, parait-il, été faites par l'archevêque à l'abbé Paganel. Celui-ci espérait toujours être récompensé selon ses mérites. Mais les années s'écoulaient et il n'obtenait rien ou seulement bien peu de chose. M. de Quélen le laissait végéter, ce qui le forçait à disposer petit à petit des ressources provenant de son modeste patrimoine. A la fin, Paganel se fâcha. La révolution de juillet vint à point lui permettre de dire ce qu'il pensait de l'archevêque.

. . . .
. . . .
. . . .

Il composa donc, contre ce dernier, un livre qui parut vers la fin de 1831, sous ce titre : *Mémoires secrets sur l'Archevêque de Paris*, 1 vol., in-8°.

M. de Quélen, qui avait été prévenu de cette publication, intervint auprès de l'imprimeur.

Il put obtenir la suppression des chapitres les plus scabreux, et l'ouvrage fut mis en vente ainsi tronqué. Paganel se rebiffa. Il intenta un procès à l'imprimeur, qui fut condamné à publier dans son intégralité le manuscrit de l'auteur.

Une seconde édition, cette fois bien complète, parut donc en 1833. Cette édition est devenue extrêmement rare. J'en donne le titre complet, à titre de renseignement bibliographique : Mémoires secrets *sur M. l'Archevêque de Paris, ou Adresse au corps épiscopal de l'Eglise de France et à Sa Sainteté, pour demander la déposition de ce prélat*, par M. l'abbé Paganel.

Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de toutes les parties et de tous les chapitres que M. de Quélen avait fait supprimer dans la première, ouvrage pouvant servir à l'histoire politique et religieuse de ces dernières années. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1833.

Je vais essayer maintenant de donner une idée de ce livre. Paganel se donne pour mission d'établir que l'archevêque Quélen est plus que suspect : 1° dans ses mœurs ; 2° dans sa probité ; 3° dans sa foi.

Le premier grief est plutôt ridicule. Le 15 février 1831, le jour du mardi-gras, le peuple de Paris, sous le regard indifférent de l'autorité, s'amusa à démolir l'archevêché. Après avoir abattu la couverture, les conduits de cheminées, les croisées des combles, etc., la foule précipita dans la rivière et dans la rue les meubles, les boiseries et tout ce qui garnissait les appartements C'est à ce moment que l'on sauva du naufrage un paquet de lettres renfermant une correspondance qui s'était établie entre M. de Quélen et une certaine marquise Athénaïs de*** (1).

L'abbé Paganel donne, dans son ouvrage, le texte de quelques-unes des lettres du prélat. C'est un assemblage de phrases passionnées, réminiscences du *Cantique des cantiques* et de la *Nouvelle Héloïse*, qui n'ajoutait pas grand'chose au léger bagage littéraire du membre de l'Académie française.

(1) Paganel ne donne pas le nom de cette dame : je le tairai également.

Le second grief est beaucoup plus sérieux. L'archevêque avait prétendu que le peuple, le jour du mardi gras, avait volé une somme de près de deux millions de francs, qui devait se trouver dans les caisses du palais archiépiscopal.

Paganel affirme que cette allégation du prélat est fausse. Il se fait fort de prouver par témoins que non seulement le peuple n'a pas soustrait cette somme, mais que depuis longtemps les deux millions n'étaient plus dans les caisses. Cette accusation, Paganel la renouvellera pendant des années.

En ce qui concerne le troisième grief, les choses faillirent tourner mal pour l'archevêque. Paganel soutint que M. de Quélen était janséniste. Cette accusation fut entendue. Une commission d'ecclésiastiques, présidée par le nonce du Pape, fut constituée, et, après examen, elle conclut que la question de déposition du prélat devait être soumise au Saint-Père. Mais, après réflexion, la commission, se basant sur la situation politique du moment, revint sur sa détermination, et l'affaire en resta là.

Dans un dernier chapitre, rédigé sous forme de lettre, l'abbé résume ses accusations et toute sa discussion. Cette lettre renferme des expressions très violentes.

. . . .

M. de Quélen ne voulut pas s'exposer aux conséquences d'un procès scandaleux, et jusqu'au moment de sa mort, survenue le 31 décembre 1839, il supporta silencieusement les avanies que ne lui ménagea point l'abbé Paganel...

J'arrête ici cette note déjà longue. Si la suite des aventures de l'abbé peut intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*, j'en ferai l'objet d'une note ultérieure.

H. T.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 487, 584, 633). — On lit dans les *Sensations d'Italie* (éd. 1891), de M. P. Bourget, dans le chapitre où il raconte son voyage à Ancône, Foggia, Brindisi, Reggio, etc., etc.

Un peu avant d'arriver à la vieille ville du fameux quadrilatère...

Or, il n'y a, en Italie, qu'un seul fameux quadrilatère, il est formé par Vérone, Mantoue, Peschiera, Legnano ; M. P. Bourget a donc confondu *Ancône* avec *Vérone* ! et cela, non pas dans un article de journal écrit à la hâte, mais dans un livre qui a eu plusieurs éditions.

Dans son feuilleton du *Temps* sur la reprise de l'*Aventurière*, M. Larroumet écrit :

Je n'y vois guère de grosse tache qu'un anachronisme bien surprenant dès qu'on y réfléchit. C'est dans la scène de l'ivresse, au second acte. Don Annibal dit :

Un ivrogne ressemble au céleste flambeau
Au soleil..........
Tout tourne autour de lui ; c'est le centre du [*monde.*

C'est le cas de répéter le fameux « Déjà ! » L'épopée de l'*Aventurière* est le milieu du XVI[e] siècle, et c'est en 1615 que Galilée dut abjurer l'hérésie du mouvement terrestre.

C'est bien entendu. L'action de l'*Aventurière* est au milieu du XVI[e], et cependant, un peu plus loin, M. Larroumet, parlant de l'acteur Leloir, écrit :

D'aspect, il réalise le plus amusant Callot et sa tête est tout un poème de vice.

C'est le cas de répéter le fameux « Déjà ! »

Dans son livre *Michel-Ange*, (Paris, 1892), M. Emile Ollivier raconte un voyage qu'il fit en Italie avec un ami :

Ce sont les Florentins qui décorèrent le sanctuaire de Saint-François, à Assise.

Les voyageurs ne paraissent pas se douter qu'à côté des Florentins, on trouve, dans l'église d'Assise, des peintures de Guido da Siena, Ginuta Pisano, Nelli da Gubbio, Puccio da Gubbio, Simone Memmi da Siena, pour ne parler que des XIII[e] et XIV[e] siècles

GERSPACH.

* * *

Ces efforts contradictoires ont démontré à leur manière le théorème des forces qui, tirant en sens inverse, atteignent le même but.

Gustave Larroumet (*Temps* du 16 avril 1900, 1[re] page, 6[e] colonne feuilleton, 6[e] ligne).

E.

—

Expressions locales (XXXVIII ; XL ; XLI, 536, 633, 683). — *Envornée*, pour étourdie ; *agonante* pour exigeante ; pommes *flogres*, pour pommes pourries ; je suis *flâ* pour je suis mou, etc., sont des expressions qui appartiennent au patois berrichon.

D[r] L.

—

Montjourdain (XXXIX). — On lit dans le *Moniteur* du nonidi, 19 pluviôse, an 2 (7 février 1794) :

TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE

Du 16 pluviôse. — Nicolas-Roland Montjourdain, natif de La Rochelle, âgé de 37 ans,

demeurant à Paris, rue de La Rochefoucauld section du Mont-Blanc, sous-chef de la régie des domaines, ci devant commandant de la section Poissonnière, convaincu d'être complice d'une conspiration tendant à troubler l'Etat dans une guerre civile, dans les journées des 20 juin et 10 août 1792, a été condamné à la peine de mort.

Dans la réimpression du *Moniteur* (tome XIX), une note porte que Montjourdain est nommé par erreur Roland. Son vrai nom était Poujaud. H. T.

—

Naissance du duc de Morny (XL). — J'ignore à quelle tradition Hixer fait allusion, mais je sais que la copie suivante d'un acte inscrit, le 22 octobre 1811, à la mairie du IIIe arrondissement (Xe actuel) de Paris, me paraît battre sérieusement en brèche la dite tradition :

... Claude-Martin Gardien, médecin et accoucheur, a déclaré que la veille il était né chez lui, rue Montmartre, 137, un enfant du sexe masculin, fils de Louise-Emilie Fleury, épouse de Jean-Hyacinthe Demorny (*sic*), propriétaire à Saint Dominique (Saint-Domingue?) demeurant à Villetaneuse, près Saint-Denis.

ALFRED SAGE.

—

Les intendants de provinces de l'ancien régime (XL ; XLI, 15, 85, 346). — Il existe à Tours une rue Ducluzel, du nom de l'intendant nommé en 1766, mort en fonctions en 1783.

C'est sous l'administration de Ducluzel que la ville de Tours reçut ses premiers embellissements. Cet habile fonctionnaire avait profité de son crédit à la cour et de ses liaisons avec le duc de Choiseul, gouverneur de Touraine, au grand avantage de la province. H. T.

*
* *

J'ai publié, dans les *Archives historiques de la Gironde*, tome XXX : (*Autographes de personnages de Bordeaux*) les biographies des intendants de Guienne. En voici la liste : Pierre Séguier d'Autry, comte de Gien, duc de Villemor, conseiller au parlement de Paris, intendant de Guienne (1624), président au parlement de Paris, garde des sceaux en 1633.

Jean de Lauson, seigneur de Liré, conseiller au parlement de Paris (1613), maître des requêtes (1622), président au grand conseil, intendant de Provence, de Guienne (1641-1649), gouverneur du Canada, conseiller d'Etat.

Claude Pellot, seigneur de Port-David, Cendras, Saint-Martin-Lars, conseiller au parlement de Rouen (1641), maitre des requêtes (1654), intendant du Poitou (1658), de Guienne (1664-1669), premier président au parlement de Rouen (1669). Honnête et habile administrateur.

Henri Daguesseau, père du grand chancelier, président au grand conseil, intendant de Guienne (1669 1673), du Languedoc (1673), conseiller d'Etat (1685), membre du conseil royal des finances (1695).

Guillaume de Sève, chevalier, seigneur de Châtillon le-Roi, Izy et autres lieux, maitre des requêtes, intendant de Montauban, de Bordeaux, (1673-1679), premier président au parlement de Metz (1680), intendant des Trois-Evêchés (1691).

Charles Faucon de Ris, seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, conseiller au parlement de Rouen, intendant de Moulins, de Guienne (1678-1686), premier président au parlement de Rouen.

Louis Bazin, seigneur de Bezons, conseiller au parlement de Metz et au parlement de Paris (1668), intendant de Limoges et d'Orléans (1681), de Guienne (1686-1700). Administrateur actif.

Yves-Marie de la Bourdonnaye, chevalier, marquis de la Bourdonnaye, vicomte de Couëtyon, châtelain de la Gallicy, seigneur du Bot, et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, maitre des requêtes, intendant de Normandie, de Poitou et de Guienne, (1700-1709), conseiller d'Etat.

Urbain-Guillaume de Lamoignon, marquis de la Motte, comte de Launai-Courson et de Montreveaux, baron de Bohardy, avocat à la cour des aides de Montpellier (1692), conseiller au parlement de Paris, intendant de Normandie (1704), de Guienne (1709-1720), conseiller d'Etat (1730).

Claude-Boucher, chevalier, seigneur des Gouttes, de Hébécourt, de Sainte-Geneviève et autres lieux, président à la cour des aides, intendant de Guienne (1720-1743). Administrateur distingué.

Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, le plus illustre des intendants de Guienne, conseiller au Châtelet, maitre des requêtes (1719), intendant du Limousin (1730), de Guienne (1743-1757), conseiller d'Etat (1755).

Claude-Louis Aubert de Tourny, fils du

précédent, intendant de Guienne (1757-1760).

Charles-Robert Boutin, chevalier, intendant de Guienne (1760-1766), conseiller d'Etat (1770).

François de Fargès, chevalier, conseiller au grand conseil (1755), maitre des requêtes (1756), intendant de Guienne (1766-1770).

Charles-François-Hyacinthe Esmangart, chevalier, seigneur des Bardes, de Feynes, de Pierrerue et autres lieux, conseiller au grand conseil (1758), maître des requêtes (1761), président au grand conseil (1768), intendant de Guienne (1770-1775), et ensuite de Flandre. Intendant d'une grande intégrité.

Jean-Etienne-Bernard de Clugny, chevalier, baron de Nuis, seigneur de Praslay, Marnay, Saint-Marc et autres lieux, conseiller au parlement de Bourgogne (1749), intendant de justice des îles sous le Vent, maitre des requêtes (1764), intendant de Guienne (1775-1776), ministre du roi Louis XVI.

Nicolas du Pré, chevalier, seigneur de Saint-Maur, Argent, la Sauge, Clémond, Brinon, Sainte-Montaine, conseiller au parlement de Paris (1751), maitre des requêtes (1755), intendant du Berry (1764), de Guienne (1776-1786). Habile administrateur, grand protecteur des Arts et des Lettres.

Jacques-Elisabeth Charpentier de Boisgibaud, chevalier, maitre des requêtes, intendant de Guienne par intérim (1784).

François-Claude-Michel-Benoit Le Camus, chevalier, seigneur et patron de Neville, du Port de Navarre, de Bouzy-Charente et autres lieux, conseiller au grand conseil, conseiller à la cour des aides de Paris, maitre des requêtes, intendant de Bordeaux (1786-1790). Intendant très apprécié. P. M.

—

Le boycotage des juifs en Angleterre (XLI, 42, 264). — Nous trouvons ces détails complémentaires dans les *Mémoires de Luynes* (tome XIII, p. 141) :

Du samedi 26 janvier 1754. Versailles.

Je n'ai point parlé jusqu'à présent de la naturalisation des juifs en Angleterre. Les gazettes en sont remplies depuis longtemps. Les juifs avaient sollicité ce privilège et l'avaient obtenu à la pluralité des voix, mais non sans beaucoup de murmures de la part d'une grande partie de la nation. Les juifs ont éprouvé eux-mêmes combien ce droit leur était peu avantageux ; ils étaient encore plus méprisés et exposés à manquer même du nécessaire en certaines occasions, parce qu'on ne voulait plus les secourir. Enfin ils ont été réduits à solliciter eux-mêmes la révocation de ce privilège. Cette demande a été le sujet de plusieurs délibérations : enfin l'acte a été révoqué. On peut bien regarder cet événement comme une preuve évidente de la malédiction du Seigneur sur cette nation comblée de tant de grâces et si infidèle, qui est en horreur partout, chez les protestants comme chez les catholiques, et même dans un pays où on souffre un si grand nombre de religions.

Sir Graph.

—

Trois questions bibliographiques (XLI, 141, 637). — **Liste des condamnés à mort** (XLI, 142, 309, 401, 466 637.). — Monsieur Henry Forneron est mort au mois de février ou de mars 1886. Sa mère, qui lui a survécu, a confié les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés à monsieur Le Trésor de la Rocque, l'éditeur du troisième volume des *Emigrés*, (Plon 1890). Dans ses lettres, mon ami Forneron me parlait de son projet de poursuivre l'*Histoire des Emigrés* jusqu'à la restauration. Sous le premier empire, on se défaisait des gêneurs avec moins de cynisme, mais plus d'hypocrisie que du temps de la Terreur, car les exécutions restaient secrètes, et généralement elles avaient lieu la nuit. Monsieur de la Rocque a publié plusieurs opuscules posthumes de Forneron, dans diverses revues. De son vivant, mon ami avait publié plusieurs essais sur la même époque : *Monographie d'une famille d'émigrés, documents de monsieur le marquis de Foresta*, sans nom d'auteur, ni lieu, ni date. (Paris, Plon, 23 pages in-12.)

Le dernier prince de Bouillon (1754-1816), extrait d'une revue belge. Dans le *Correspondant : Les cinq banqueroutes de la Révolution* (n° du 25 juin 1885), et dans le n° du 10 novembre 1885, l'*Influence des français en Russie*. Je ne cite, bien entendu, que ce qui se rattache aux émigrés. Cet ouvrage lui avait valu de nombreuses critiques, car, à l'exemple de M. Taine, il se permettait de porter une main sacrilège sur ce qui est considéré comme Tabou. Il avait attaqué le général Hoche, qui pourtant s'était lavé les mains, tout comme Pilate. Il n'avait personnellement rien promis aux émigrés faits prisonniers à Quiberon, et s'était contenté de leur laisser croire qu'il promettait. M. Duruy a ver-

tement répliqué. L'impression qui m'est restée de cette polémique datant de quinze ans, c'est que ces deux historiens avaient raison à leurs points de vue. M. Forneron avait tort en disant que Hoche avait manqué à sa parole d'honneur, puisque ce général s'était contenté d'induire en erreur, ce qui est de la diplomatie. Tant pis pour les benêts, dont plusieurs refusèrent de fuir, tellement ils étaient convaincus qu'il ne leur arriverait rien. Un général peut toujours désavouer... après coup. Hoche n'est pas le dernier, je pense, à avoir employé ces moyens. On peut consulter les ouvrages suivants : *Les débris de Quiberon*, souvenirs des désastres de 1795, et *Liste des victimes*, par M. Eugène de la Gournerie, Nantes, 1875, 1 v. 8°. — *Liste générale et très exacte de tous ceux qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire établi à Paris.,. l'an III de la république* (11 listes) 8°.

H. Vallon: *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*. 1882, Paris, 6 v. 8°. Campardon. — Thénard : *Quelques souvenirs de la terreur à Cambrai*. Cambrai, 1860, 1 v. 8° — de Joannis : le *Fédéralisme et la Terreur à l'Isle* (Vaucluse), Avignon, 1884. — Lallié : *Les Noyades de Nantes*. Nantes, 1879. — *Liste générale par ordre alphabétique des Emigrés de toute la République, dressée en exécution de l'article 16 de la loi du 28 mars... Paris. l'an II de la République*, in-f°. — Il a été publié en province de nombreux ouvrages contenant les listes des victimes locales. Je n'ai vu monsieur Forneron que trois ou quatre fois, mais il parlait alors difficilement, car il venait de subir une opération, qui a entraîné sa mort au bout de quelques semaines. Nos relations étaient épistolaires, nous avons échangé, en deux ans, une trentaine de longues lettres qui m'avaient mis à même d'apprécier cette nature si fine et si distinguée. M. le comte Louis de Ségur, son meilleur ami, (le beau-frère du dédaigneux président M. Casimir-Périer), saurait signaler tous les opuscules posthumes, à ceux qui les recherchent, car il est resté en relations intimes avec madame Forneron, qui n'est morte que quelques années après son fils.

Comte Sigismond Puslowski.

—

Comtesse de Charny, née de Tavernay de Maison-Rouge (XLI 240). — L'objet de mes recherches est la comtesse de Charny, née de Tavernay de Maison-Rouge, première lectrice de Marie-Antoinette. La comtesse de Charny, dont s'agit, a péri dans les massacres de l'Abbaye, en septembre 1792.

Je désirerais savoir quels sont les peintres qui ont fait son portrait. Ce portrait, d'un pinceau admirable, révèle la main de Greuze. L'épigraphe au dessous du portrait l'attribue à ce peintre.

Mes recherches sur Greuze sont restées jusqu'à ce jour infructueuses.

Mlle de Tavernay est, du reste, un des principaux personnages des romans : le *Collier de la reine*, la *Comtesse de Charny*, *Ange Pitou*, d'Alexandre Dumas.

Je désirerais obtenir quelques renseignements sur cette personne qui a pris place dans l'histoire et le roman. H. A.

—

Page blanche (XLI, 192). — Voir : *Fêtes légendaires de la France*, par A. de Ponthieu, 1866. D.

—

Baguettes divinatoires. Sourciers (XLI, 283, 451, 639). — J'ai vu tourner la baguette de coudrier entre les mains de deux personnes, et, d'après les indications de la baguette, j'ai fait creuser deux puits, qui ont donné tout ce que la baguette annonçait. C.

***

L'illustre Chevreul a écrit un livre sur la *Baguette divinatoire*. A. S.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406, 594, 639). — Il me semble que M. C. d'H est parfaitement dans la question en parlant de la forêt de Scissy qui occupait, et au delà, l'espace où s'étendent les grèves du Mont-Saint-Michel. Non seulement, en effet, il y avait là une forêt, mais le pays était très peuplé et on connait même les noms de quelques-uns des villages. Parfois on a retrouvé les vestiges ensevelis des habitations et des églises, enfin on a reconnu l'existence d'une voie romaine pavée en diorite et se dirigeant vers Granville. C'est en mars 709 que toute cette partie du littoral fut le théâtre du formidable cataclysme auquel elle dut sa forme actuelle, un tremblement de terre, sans doute, accompagné d'une marée d'équinoxe, — celles du golfe sont peut-être les plus hautes de l'ancien continent. On pense même que les îles anglaises furent séparées alors du continent, tandis que s'affaissaient celles dont

les Chaussey ne sont plus que les témoins. C'est alors que le Mont-Saint-Michel devint une île ainsi que le Mont-Dol, situé au nord de Dol. Mais, dès le XIIe siècle, les hommes se mirent à l'œuvre pour reconquérir le terrain perdu, et une digue de 34 kilomètres de longueur créa cette plaine fertile qu'on appelle aujourd'hui le marais de Dol, et au milieu de laquelle s'élève aujourd'hui, loin de la mer qui l'entourait autrefois, le Mont-Dol. C'est une des plus grandes œuvres d'utilité publique entreprises et menées à bien par le moyen âge, et elle prouve que la tradition des travaux les plus gigantesques n'avait pas péri avec l'empire romain. Aujourd'hui, les ingénieurs s'en prennent à la baie du Mont-Saint-Michel et sont en train de gâter une des plus belles choses qui soient en Europe. H. C. M.

—

Officiers descendants d'artistes connus (XLI, 435, 516, 644). — Il conviendrait d'ajouter à la liste le colonel Ligier ayant commandé, un certain temps, le 4e régiment d'infanterie de marine à Toulon, et qui était le fils du sociétaire de la Comédie-Française. Ligier, créateur du rôle de Triboulet dans *Le Roi s'amuse*, de Victor Hugo D'AGNEL.

—

La vache enragée (XLI, 474, 599). — Mais oui, la « vache enragée » était connue avant *Guzman d'Alfarache* !

C'est en 1709 qu'a dû paraître le roman de Lesage.

Or, la locution « manger de la vache enragée » — dans le sens en question — se trouve déjà dans Cotgrave (dictionnaire) 1660.

On la rencontre également dans les *Curiositez françoises*, « recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets, par Ant. Oudin, secrétaire-interprette de Sa Majesté » 1656.

E. COLLARD.

—

Appétit des Bourbons (XLI, 292, 506, 641). — Champfleury, dans son *Histoire de la Caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, reproduit, page 197, une vignette intitulée *Le gourmand*, avec cette légende : *Les gros oiseaux ont le vol lent.*

Louis XVI, doué du traditionnel appétit des Bourbons, est représenté arrêté à table, à Varennes. Une grande image, ajoute Champfleury, existait déjà ou, plus probablement, fut faite aux environs de cette date : *Le ci-devant grand couvert du Gargantua moderne en famille*, double allusion à l'appétit du roi et à l'oppression aristocratique. Bouillé, *le boucher de Nancy*, y figure comme échanson, et la reine parle de se désaltérer avec du sang français.

J. LT.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI, 475, 562, 600, 646). — M. Charles Bémont a été chargé officiellement, par la Bibliothèque nationale, je crois, de continuer la publication de M. Francisque Michel. Mais ce ne sera que l'inventaire d'une bien faible partie des Archives françaises en Angleterre.

En revanche, je puis dire à notre collègue La Coussière, qu'il n'est pas difficile de consulter ces précieux dépôts. Il pourrait se renseigner, à cet égard, en s'adressant à M. Frédéric Duval, archiviste (53, boulevard Pasteur), qui vient de passer plusieurs mois à compulser les Archives d'Angleterre. Il remplissait à Londres une mission que lui avait confiée le duc de L., bien connu de notre collègue, et de plus son parent.. C.

—

Loubet, pensionnaire du roi (XLI, 480). — Notre excellent confrère, le docteur Cabanès, a posé notre question à M. Roussel, sous-directeur du cabinet civil de la présidence de la république. Il en a reçu la réponse suivante que publie l'intéressante *Chronique médicale*, 7e année, n° 8, page 235 :

Paris, le 28 mars 1900.

MON CHER AMI,

Le Président est très touché de votre lettre ; mais il n'a aucune indication lui permettant de rattacher son origine au chirurgien des armées du roi que vous étudiez.

Merci, et bien à vous.

F. ROUSSEL.

—

Représentants et descendants d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtemberg (XLI, 522, 648). — C'est bien le fils aîné d'Eugène de Beauharnais, qui a été le premier mari de la reine de Portugal, dona Maria. Mais cette princesse a été mariée deux fois.

Le roi Charles, actuellement régnant, descend d'un Saxe-Cobourg, *et non d'un Français.* C.

Montagny (XLI, 575, 701). — **Les peintres Naigeon, anciens conservateurs du musée du Luxembourg** (XL ; XLI, 19, 60, 164, 207). — **L'œuvre du peintre Boilly.** T. G. 124 : XXXV : XXXVI ; XXXVII ; XL ; XLI, 10, 63, 386, 583). — **Ingres (Jean-Auguste-Dominique) (1780 - 1867)** (XXXIX ; XL ; XLI, 63, 109, 153, 386, 536, 583). — Consulter : *Dictionnaire des artistes de l'école française au* XIXe *siècle*, par Ch. Gabet, peintre, orné de vignettes gravées par M. Deschamps, 1831, in-8, Mme Vergne, libraire, place de l'Odéon, n° 1 : *Annuaires des artistes français*, par M. Guyot de Fère, rue Saintonge, 19, au Marais ; Audot ; Gosselin, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, 8. NAUROY.

—

Ouvrages sur la guerre de Cent ans (XLI, 572) — Quel est le meilleur ? Sur l'ensemble des événements, je ne crois pas qu'il y en ait de bon et j'ajoute même : je ne crois pas qu'on puisse en faire encore un de sitôt. Malgré les recherches des érudits, on n'a pas encore assez de renseignements pour faire œuvre de synthèse.

La période de la guerre de Cent ans s'étend de 1328 à 1461, de Philippe de Valois à Louis XI. Que d'événements nombreux et variés pendant cette période ! Les guerres avec l'étranger ne sont interrompues que pour donner naissance aux troubles civils ; la lutte n'est pas circonscrite entre la France et l'Angleterre, elle gagne les pays voisins comme la France et l'Espagne.

Les personnages en scène ne sont autres que Etienne Marcel, Duguesclin, Jacques Cœur, Dunois, Jeanne d'Arc, sans compter des princes comme Edouard III, le prince Noir, Charles V, etc. Je me borne à cette simple énumération qui suffit pour donner une faible idée de ce que pourrait, de ce que devrait être un ouvrage concernant toute la guerre de Cent ans. Aussi convient-il de rechercher des travaux plus restreints, ne traitant que des parties de cette période si longue, si accidentée, si féconde en événements de toute sorte.

On peut se rattraper sur des publications où il est question d'une époque, d'un pays, d'un personnage. Ainsi, pour Duguesclin, on a les travaux de Siméon Luce ; pour Jeanne d'Arc, les documents abondent ; pour Charles VII, on connaît son histoire par M. de Beaucourt Les grandes histoires provinciales, comme l'*Histoire du Languedoc*, par Don Vaissette, racontent les événements par région.

ST. A DU T.

—

Bouginier (XLI, 578, 708). — Bougenier (et non pas Bouginier), Henri-Marcellin-Auguste, né à Valenciennes le 2 janvier 1799, est mort à Paris, le 4 février 1866. Elève de Momal et du baron Gros, il exposa des sujets religieux aux Salons de 1844, 1845, 1851. D'après le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie et Auvray :

Bougenier, dont le musée de Valenciennes possède plusieurs figures peintes et des dessins, fut la victime de *charges* d'ateliers qui sont restées célèbres et qui n'ont peut-être pas peu contribué à lui faire manquer sa carrière ; il s'était adonné à la photographie depuis plusieurs années.

Les catalogues *anciens* du musée de Valenciennes mentionnent, en effet, des œuvres de Bougenier ; mais elles ont disparu et du musée et du catalogue actuel ; que sont-elles devenues ?

Quant aux charges d'atelier dont Bougenier fut la victime, l'*Intermédiaire* en a fait mention (XXXVIII, 279. « La place du Caire et le nez du peintre Bougenier »). L'histoire, avec de plaisants détails, en est à lire dans le chapitre intitulé *La Childebert* du *Paris-Anecdote* de Privat d'Anglemont. Paris, Delahays, 1860, in-12, page 184.

J. LT.

—

Masques et visages (XLI, 619). — *Masques et visages* de Gavarni, dont il est question dans le n° 878 de l'*Intermédiaire*, colonne 619 (Gollnish), ont paru dans le journal *Paris*, de M. de Villedeuil, qui en fit faire un tirage à part pour la *Librairie nouvelle* dans laquelle il était intéressé et qui vendit la pierre à M. Paulin (de l'*Illustration*) ! — *Le Barbier* dont la signature apparait sur les épreuves, était Raoul Lebarbier, musicien distingué, gérant du journal *Paris*, et, depuis, inspecteur principal du chemin de fer P. L. M. ****

—

Cassis (XLI, 620, 706). — Cassis n'est pas un mot spécial à la Lorraine. On le trouve dans Littré, avec cette définition :

Rigole pratiquée en travers de la route et ordinairement au bas d'une pente pour l'écou-

lement des eaux — Petit ruisseau de moellon pour conduire les eaux d'égout ou de source.

Il ne donne pas d'étymologie, mais, au mot *châssis*, il donne pour origine le mot picard *cassis*.

En effet, *cassis*, en picard, a cette signification, et on le fait dériver de *capsicium* bas latin, dérivé lui-même de *capsa*, coffre, *caisse*. L'origine est le verbe *capio*, prendre, saisir, participe *captus*, d'où sont sortis *capto*, *captio*, avec l'idée d'étreindre. — *Cassis*, ruisseau, égout, a la même origine que *châssis* et que *caisse*. L'un enserre l'eau et la *capte* (mot de création savante) ; les autres enserrent une toile, un verre, etc. On dit journellement d'un ruisseau ou d'une rivière qu'ils sont *encaissés*. Quant au phénomène de l'assimilation du *Pt*, il est de règle courante comme celle du *Ps*.

PAUL ARGELÈS.

* * *

Le mot *Cassis*, usité en Lorraine dans le sens de caniveau, est le même que châssis, prononcé *cassis*, en Picardie. Mais quelle est son origine ? Le grec *casis* qui, dans son sens général, signifie séparation, division, mais qui a une foule d'acceptions particulières, comme case, cadre, rigole, lit de fleuve, etc.. Henri-Etienne et Hésychius expliquent bien ce mot, en donnant ses synonymes.

DARON.

* * *

On appelle, dans les Alpes, et probablement ailleurs, « Cassier », le thalwey d'un glacier, d'un cours ou d'une chute d'eau dont les eaux coulent par intermittence, laissant, comme lit du torrent, un amoncellement de roches concassées, de dimensions plus ou moins grandes.

L'origine du mot ne serait-elle pas celle-ci « lieu où se trouvent des matériaux cassés » ?

Cz.

—

Lieu de naissance de Charlemagne (XLI, 621) — Charlemagne était fils de Pépin-le-*bref* ou le *nain*, surnom que les contemporains ne lui donnent pas et qui semble résulter d'une légende bien postérieure. Ce qu'il y a de remarquable dans les circonstances relatives à la *naissance* du grand empereur, c'est le mariage de son père avec la fameuse Berte *au grand pied*, comme l'appelle Godefroi de Viterbe, au XIIIe siècle ; (*del gran piè* ou *del grosso piede*), ou *aus grans piés*, comme l'appelle Adenès.

La plus vieille chronique — chronique saintongeaise du manuscrit de la Bibliothèque nationale, 124 — d'accord avec six autres récits qui restent indépendants pour la forme, porte que *Berta* envoyée de *Ongria* par son père, pour épouser Pépin, fut égarée dans la *forest dou Maine* à la suite de machinations de sa nourrice, qui lui substitua sa fille. Le roi allant chasser la trouva chez son *vachier*, elle fut de son goût. — Alors « li reis li pria que « il la li prestat la nuit à cochier ot lui, « cil l'otrea, si li fit lict sor un char qui « estoit davant l'us, chargié de fougière ». Le roi reconnaît Berta et de cette *reconnaissance* naquit Charlemagne.

Les *Reali di Francia* (1350), disent que le nom de *Charles* lui vint de ce qu'il avait été engendré sur un char et celui de *magne* du fleuve Magno (Mayenne), sur les bords duquel le fait s'était passé. Il y a lieu, bien entendu, de faire toutes réserves sur cette étymologie curieuse à relater. Des récits du XIVe siècle arrivent, par des détours, à la véritable étymologie. La reine doit avoir une fille si un certain messager arrive avec une quenouille et un fuseau, un fils s'il vient avec un arc et une flèche. Le messager arrive avec l'arc et décoche la flèche qui renverse la coupe de la reine. « Eloignez ce rustre Karl », dit la reine. Mais le roi a compris et dit : « Il gardera ce nom, il s'appellera Karl. » *Karl* en suédois, *carle* en anglais, signifie homme vigoureux, *kerl* en allemand signifie *drôle*. Le russe a *carole* avec le sens de roi .

Quoi qu'il en soit, Eginhard, le plus rapproché des écrivains qui ont traité du grand homme, s'exprime ainsi : « Sur la « naissance et l'enfance de Charles, je « n'ai rien trouvé dans les livres, et il n'y « a plus maintenant personne qui pré- « tende en avoir connaissance ; j'ai donc « jugé qu'il valait mieux n'en rien dire ». Le premier chroniqueur qui ait fixé le lieu de sa naissance est Godefroi de Viterbe, au treizième siècle ; il nomme *Ingelheim* ; d'autres ont adopté Salzburg

L'opinion générale a toujours été pour la région du Rhin Notre collaborateur, le docteur B., prétend la renverser et faire naître Charlemagne à *Carlepont*, en prenant pour base de son opinion les *Annales Bavaroises*. Il y a d'abord lieu d'observer qu'en indiquant *Carolobergum*,

les Annales n'auraient pas manqué, s'il s'était agi de *Carlepont*, d'indiquer que ce lieu était situé en Neustrie.

Le silence sur ce point, prouve qu'il s'agit d'un endroit situé dans le pays ou non loin du pays dans lequel elles sont écrites, ou dans la région où l'opinion reçue place cette naissance. De plus, *carolobergum* est la latinisation d'un nom de lieu allemand, *Harlsberg*, dans lequel on ne peut reconnaître *Carlepont*, qui ne peut même être obtenu par le détour invraisemblable de *Carolipodium*. *Podium* n'a jamais pu donner *pont*. Il a donné *pui*, *appui*, *appuyer*, comme *inodio* a donné ennui, et *modium*, muid. Cette étymologie est donc inadmissible, mais pût-elle être admise que cela ne prouverait pas encore que le lieu de la naissance de Charlemagne en résulte.

Ce qui rend vraisemblable la naissance dans la région du Rhin, c'est que les chefs, à cette époque, se faisaient souvent accompagner par leur femme. Charles-Martel était mort à Kiersy, le 22 octobre 741, dans les bras de sa seconde femme Sonihilde et son fils Grippo, qui s'enfuirent à Laon, au retour de Pépin et Karloman, en guerre chez les Burgondes

En 742, année de la naissance de Charlemagne, Pépin et Karloman repartirent immédiatement en guerre contre les Aquitains, puis contre les Allemans, et il parait peu probable que Pépin ait laissé sa femme dans un pays encore sous l'influence du dernier fils de Charles-Martel et de sa mère Sonihilde, dont les amis s'entendaient avec les Bavarois, cousins de celle-ci, en faveur de Grippo.

Quoi qu'il en soit, le mystère semble toujours devoir planer sur la naissance de ce grand empereur, canonisé par l'antipape Pascal III. Canonisation qui parait avoir reçu l'approbation tacite du vrai pape Alexandre III et de plusieurs de ses successeurs qui ont laissé subsister son culte. PAUL ARGELÈS.

*
* *

L'un des auteurs de la statue de Charlemagne érigée sur le parvis Notre-Dame, à Paris, M. Charles Rochet, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Nous avons sous les yeux une brochure, non dans le commerce, qui a pour titre : *Notice historique sur la statue équestre de Charlemagne par Charles Rochet*. Corbeil, imprimerie Louis Drevet, 1876.

Cette brochure se termine sur les *désiderata du statuaire, adressés à messieurs les conseillers municipaux, en vue de l'achèvement complet du monument*. On y lit à propos de l'inscription :

Qu'elle soit conforme au désir de mon frère, rappelant que le grand monarque est né aux portes de Paris.

Dans cette même brochure, il est fait allusion à cette opinion dans un passage que couronne ce sous-titre : *Où est né Charlemagne, première découverte*, et que je reproduis textuellement :

Premier point des recherches de mon frère : *Oui, où est né Charlemagne ?* Et mon frère qui était un chercheur infatigable, découvrit que Charlemagne n'était pas Allemand ; que sa famille paternelle était originaire de la Belgique, que sa mère était Hongroise : que son bisaieul, Pépin d'Héristal était de Herstal petit bourg des environs de Luze, et que lui était né dans un des douze châteaux des bords de la Seine ou de l'Oise, dans l'Ile de France, dont Paris était la capitale depuis Clovis. J'ai déjà écrit cela et je n'y reviens pas : donc toute autre version doit être abandonnée, et malgré que nos gredins de poètes fissent toujours rimer *Charlemagne* avec *Allemagne*, notre grand homme est bel et bien Français autant qu'on pouvait l'être à cette époque, et de plus qu'il a été presque parisien.

M Charles Rochet indique comme référence le remarquable rapport que M. L. Polain, correspondant de l'Institut, a fait à l'Académie royale de Belgique (Bruxelles 1856. Y.

—

Décorations militaires. — Etats militaires (XLI, 621.) — La croix de la Légion d'honneur est décrite dans le décret du 22 messidor an XII, que j'ai, in-extenso, sous les yeux. La couronne surmontant l'étoile n'est pas mentionnée dans cette description, minutieuse cependant. Ce n'est que plus tard que les almanachs impériaux indiquent que l'étoile est surmontée de la couronne impériale,

La croix dont il s'agit doit donc dater de 1800 à 1807 environ.

*
* *

J. Lemau de La Jaisse présenta au roi, le 2 janvier 1733, la *Carte du Militaire de France*, puis annuellement, à partir de 1734, l'*Abrégé de la Carte du Militaire de France* jusqu'en..? — J'ai celui de 1741. Le 1er *Etat militaire de la France* est de 1758. Il contenait des erreurs. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, décida qu'à l'avenir, les bureaux de la guerre vérifieraient le manuscrit avant

l'impression. Cela fut fait pour celui de 1759, le 1er qui soit officiel, et s'est continué dans la suite. Ces deux publications sont les premières où figurent les noms de tous les officiers généraux et tous les corps de troupe avec leurs cadres.

Avant et, parallèlement depuis, il parut des *Etats* particuliers à chacun des corps de la Maison du Roi, donnant les noms de tous ceux qui en faisaient partie, jusqu'au dernier soldat (sauf pour les gardes françaises et suisses). Les cadres de la Maison du Roi sont donnés très au complet dans de nombreux ouvrages, notamment dans l'*Etat de la France* de Besongue et des religieux augustins, qui eut de nombreuses éditions depuis 1660, environ jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

L'*Abrégé de la carte* de 1741, donne quelques renseignements sur les compagnies franches et le régiment suisse de Karrer, depuis Halwyl, employés aux colonies, de 1722 à 1763. Les *Etats militaires* de 1761 et 1764, les mentionnent simplement. A la fin de l'*Etat* de 1761, est reproduite une ordonnance royale du 21 décembre 1762, désignant les régiments d'infanterie qui seront spécialement affectés à la marine et aux colonies.

L'indication de la garnison qui figure à leurs noms, dans les *Etats* postérieurs, montre que cette prescription fut généralement observée jusqu'à la paix de 1783.

Un excellent document est la *Liste générale des officiers de la marine* imprimée d'ordre de M. le Maréchal de Castries, ministre secrétaire d'Etat au département de la « Marine », j'ai celle de 1784. J'ignore quand elle commença à paraître et quand elle finit. Elle est divisée en deux parties. La 2e, intitulée *Etat des Colonies*, contient l'énumération de tous les officiers exerçant un commandement territorial et de tous ceux formant les cadres des régiments, bataillons, volontaires, artillerie etc... de chaque colonie tels que les régiments de Port-au-Prince, du Cap, de la Martinique, de Pondichéry, etc. .

BOISTACHÉ

—

Le premier *Etat militaire de France* a dû être présenté au roi en *1758*, puisque le 16e volume, que j'ai sous les yeux, est pour l'année *1774*.

Il y avait bien antérieurement un *Etat des troupes et des Etats-majors des places* ; — publication officielle qui n'a que très peu de rapport avec l'Etat militaire, qui était une publication privée.

LÉONCE GRASILIER.

—

Madame Lachaud (XLI, 622. — Madame Louise-Edmée Ancelot, épouse de M. Charles Lachaud, est décédée à Paris, le 11 mars 1887.

M. Emile Faye a publié une notice sur madame Charles Lachaud, dans le *Bulletin des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, tome IX, 1887.

J. SEURRE-BOUSQUET.

Elle a dû naître en 1820

—

Muley-Abd-er-Rhamann et Louis-Philippe (XLI, 622). — *Le Musée des Familles* — 1842-43, page 161, — contient un dessin de Victor Adam représentant un groupe de chevaux Mejdi, offerts à Louis-Philippe par Méhemet Ali, vice-roi d'Egypte, et arrivés à Paris à la fin de décembre 1842. E. B. aurait-il fait confusion ? ALFRED SAGE.

—

Cardinal et patriarches (XLI, 625). — Lancelot de Lusignan était patriarche latin de Jérusalem, en 1444 ; cardinal vers 1442, il fut privé du chapeau par Félix V, avant 1449, et probablement de son patriarcat Louis d'Harcourt, nommé évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem en 1460, mourut en 1479 ; il est qualifié comme dessus, dans un acte de 1476.

Mas-Latrie, dans son *Trésor de chronologie*, col. 2203, n'indique pas de patriarche honoraire ou titulaire entre lesdits de Lusignan et d'Harcourt.

François de Gonzague, évêque de Mantoue, fut promu cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens et évêque de Bologne en 1461 ; il mourut en 1484.

(Mas-Latrie, col. 2203 et 1208 ; *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1887, p. 534. *Gallia christiana*, XI, col. 381.)

THÉODORE COURTAUX.

—

Famille de Chambeuil (XLI, 626). — Il existe une famille de Chambeul ou Chambeuil de la Vaissière, en Auvergne. Ses armoiries et sa généalogie sont données dans Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, tome II, (ouvrage imprimé) et dans une copie de la *Recherche d'Auvergne* qui figure à la Bibliothèque nationale, aux

Nouvelles acquisitions françaises, manusc. 992.

On trouve aussi la famille de Chambeuil parmi les alliances des Cosnac, des de Dienne et des Saint-Martial.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Mains frappantes. — Expériences de suggestion (XLI, 625). — Les formations de mains, qu'on peut non seulement voir, mais encore toucher, sont un des phénomènes les plus fréquents qui se produisent avec certains médiums dits *à matérialisation*.

On en trouvera de nombreux exemples dans le *Rapport sur le Spiritualisme*, rédigé, en 1869, par le Comité de la Société dialectique de Londres, et récemment traduit en français par le Dr Dusort (Paris, Leymarie, 42, rue Saint-Jacques, 1900). La table analytique des matières indique, au mot MAINS D'ESPRITS, les douze passages où il en est question.

Voir encore : *Recherches sur le spiritualisme*, par WILLIAM CROOKES (même librairie), pp. 161-163.

Dans presque toutes les séances avec Eusapia Paladino, il y a production de mains. On peut en lire les comptes rendus dans les ouvrages suivants :

Extériorisation de la motricité, par A. DE ROCHAS, Paris, Chamuel, 5, rue de Savoie, 1896 ;

A propos d'Eusapia Paladino, par G. DE FONTENAY. — Paris, Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois, 1898 ;

Annales des sciences psychiques, publiées sous la direction du Dr DARIEX (Paris, Alcan). Années 1896 et 1897.

AKSAKOF, dans son beau livre intitulé *Animisme et Spiritisme*, dont une traduction française a paru, en 1895, chez Leymarie, a consacré le 2e chapitre (220 pages) au phénomène de la matérialisation et a donné des photographies de moulages de mains matérialisées.

Tous ces phénomènes sont attribués au corps fluidique du médium, que celui ci extériorise et renforce avec des emprunts faits aux corps fluidiques des assistants, en condensant la matière sur telle ou telle partie, pour la rendre plus sensible à nos sens.

Si l'on désire connaître les dernières théories adoptées sur ce sujet, il faut lire :

Un cas de dématérialisation partielle, par A. AKSAKOF — Paris, 1896, Leymarie.

Au pays de l'ombre, par E. D'ESPÉRANCE, Paris, 1899, Leymarie.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Armoiries de la famille d'Abzac (XLI, 625). — Il ne peut y avoir aucun rapport entre la maison chevaleresque d'Abzac, originaire du Périgord, dont les armoiries ont été données dans un des derniers numéros (on trouve aussi la *bordure d'azur, chargée de neuf besants d'or*) et la famille d'Auzac.

Celle-ci, originaire du Quercy, ne remonte filiativement, qu'à l'année 1555, date du testament de Michaud d'Auzac. Son fils, Isaac d'Auzac, marié en 1613, à Esther de la Rocque, eut deux fils ; l'aîné formant la branche de la *Martinie*, l'autre celle de *Campagnac*. La branche de la *Martinie*, encore représentée de nos jours, alliée aux familles de Carbonnier, du Cros de la Cassaigne, de Ferragut, de Simony, de Boileau, de Laban, de Villeneuve, d'Isle, de la Lande, de Boscas, de Lary-Latour, etc., porte : *Parti ; au 1, d'azur, à la tour ouverte, ajourée et crénelée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une étoile d'or : au 2, de gueules, à la fasce en divise d'or, accompagnée, en chef et en pointe, d'un croissant aussi d'or, surmontés chacun d'une étoile du même* — La branche de *Campagnac*, existante aussi, alliée aux maisons d'Audebard de Saveuse, de la Rocque, de Lafon, de Marbotin, Duprat, Laroche, de Lur-Saluces, de Massengy, etc. etc., convoquée en 1789, à la noblesse d'Agen, porte : *Parti ; au 1, d'azur, à la tour d'argent, entourée d'un cep de vigne de sinople, et surmontée d'une étoile d'or ; au 2, de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de deux croissants du même, posés l'un en chef et l'autre en pointe de l'écu et surmontés chacun d'une étoile d'argent.* Alias : *Coupé ; au 1, de gueules, à la fasce en divise d'argent, accompagnée en pointe de deux croissants rangés du même, et en chef de deux étoiles rangées d'or : au 2, d'azur, à la tour d'argent, entourée d'un cep de vigne de sinople.*

On voit qu'il n'y a rien de commun avec les armoiries des d'Abzac.

P.M.

***

La famille d'Auzac de la Martinie, en Agenais, existante, porte : *Parti ; au 1, d'azur, à la tour d'argent, surmontée*

d'une étoile d'or ; au 2, de gueules, à la fasce en divise d'or, accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'or, surmonté chacun d'une étoile d'argent, et il est absolument impossible que cette famille et celle d'Abzac, dont le nom patronymique, armoiries et province d'origine sont différents, aient entres elles un rapport quelconque.

Th. Courtaux.

—

Muraille musquée (XLI, 626). — La divisibilité des particules odorantes constituant un parfum, atteint des limites que l'imperfection de nos sens rend impossible à percevoir dans toute leur étendue active.

Le musc,entre autres, jouit d'une puissance d'expansion pour un volume de substance infiniment petit, dont les phénomènes sont tout à fait extraordinaires.

J'ai respiré moi-même une odeur de rose très perceptible, provenant d'un petit flacon trouvé dans le cercueil d'une momie.

Je possède un petit morceau de linge très fin provenant du même cercueil et ayant une odeur de santal et d'aloës très prononcée.

De là à la légende de Kara-Arnid, et à la question qui la suit, l'intervalle me semble franchi.

Cz.

—

« Mémoires d'une femme de qualité » (XLI, 626, 707) — Plusieurs ouvrages ont paru sous ce même titre générique, chez les mêmes éditeurs, Mame et Delaunay, à Paris, vers la même époque :

1° *Mémoires d'une femme de qualité, depuis la mort de Louis XVIII jusqu'à la fin de 1829*, par MM. Damas Hinard, Armand Malitourne et Max. de Villemarest, 2 vol. in-8, 1830.

2° *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne*, par MM. Etienne-Léon de Lamothe-Langon, Damas-Hinard, Malitourne et Max. de Villemarest, 4 vol. in-8, 1829.

3° *Mémoires d'une femme de qualité sur le Consulat et l'Empire*, par E. de Lamothe-Langon. 4 vol. in-8 1830. J. Lt.

—

Munera, crede mihi, placant hominesque deosque (XLI, 627). — Ci le véritable texte de cet hexamètre que j'ai recueilli dans l'*Abeille latine :*

Munera, crede mihi, capiunt, *hominesque deos- [que*

Son père a nom Ovide et on le lit dans l'*Art d'aimer*, III, 653.

Henri Issanchou.

***

Munera, crede mihi, *capiunt* hominesque deos- [que

Placatur donis Jupiter ipse datis...

Ce distique est d'Ovide l'*Art d'aimer*, livre III (vers 653, p. 654). Valéda.

—

Les disciples de Fourier en 1900 (XLI, 627). — Le fouriérisme compte encore un certain nombre d'adhérents qui se divisent en deux groupes. L'un, de beaucoup le moins important, qui a pour organe la *Rénovation*, est présidé par un voyageur de commerce, M. Alhaiza, investi par Destrem, qui avait été investi par Victor Considérant, dépositaire direct de la pensée du fondateur.

Le second groupe, qui a pour organe les *Annales sociétaires*, a pour président M. E. Ledrain, l'éminent professeur du Louvre.

L'âme de ce groupe, sa force active, est une femme d'une grande intelligence, Mme Fumet, qui, jeune fille, a connu Fourier, et a gardé, de l'homme et de sa doctrine, un souvenir enthousiaste et vivant. Elle n'a cessé, par la plume et par la parole, de combattre pour le triomphe des idées fouriéristes et phalanstériennes, se donnant tout entière à la propagande. Aujourd'hui encore, malgré son grand âge : elle est née en 1817, elle apporte dans son prosélytisme une chaleur que de plus jeunes pourraient lui envier.

Ce qui attriste sa vieillesse, ce sont ces dissidences de groupes si préjudiciables à l'idée dont elle est l'apôtre. Songez que depuis soixante dix ans, elle rêve, à l'ombre de Fourier, d'une société qui ne serait qu'harmonie et concorde !

Comme symbole de cette union, elle garde chez elle le drapeau du fouriérisme. Il n'a pas d'histoire en tant que reliques. Il a été façonné par ses mains, à l'imitation de ceux qui ornaient autrefois la salle des banquets. Il est fait de bandes d'étoffes disposées comme les couleurs de l'arc-en-ciel.

Cette dame possède de nombreux im-

primés relatifs à Fourier, mais les manuscrits du réformateur ainsi que son cœur et son masque moulé sur nature, qui a servi à faire l'effigie placée sur son tombeau, sont la propriété du neveu de Victor Considérant. GEORGES MONTORGUEIL.

—

Alexandre de Bar (XLI, 619). — Si je n'étais absolument convaincu du peu de compte qu'on doit tenir de la renommée et ce qu'on appelle les avantages du talent, les quelques lignes que vous avez publiées dans l'*Intermédiaire* auraient suffi pour me convertir.

Voilà plus de cinquante ans que j'ai fait mon début dans la carrière artistique — au salon de 1845, et c'est en 1850 que je me suis décidé à donner une large partie de mon temps aux illustrations. Aujourd'hui, c'est par centaines de mille qu'on pourrait compter les exemplaires de ma signature.

J'ai collaboré au *Musée des familles* pendant trente et un ans ; au *Magasin Pittoresque* pendant le même nombre d'années, et pendant vingt-neuf ans, au *Tour du Monde*, sans compter ici d'autres journaux et les livres où mon crayon a tenu sa place.

J'ai publié, chez Monrocq, trois séries d'études de paysage qui ne font pas moins de cent cinquante planches lithographiées.

J'ai gravé à l'eau-forte un nombre à peu près semblable de planches.

Un certain nombre de celles-ci feront le désespoir des collectionneurs, car il y en a pas mal qui n'ont tiré que de six à vingt épreuves, et que j'ai brisées sans faire tirer davantage.

Enfin, dans ce même genre, j'ai publié, en 1860, chez Curmer, le « Lac de Lamartine », qui fut accueilli par une unanimité d'éloges qu'il me siérait mal de rapporter. Tout ce que je puis dire, c'est que j'avais la conscience de tenter un véritable tour de force en essayant de rendre le sentiment et la poésie des seize strophes de Lamartine, par seize dessins que j'ai composés et gravés ensuite

Et avec tout ce passé, je reçois votre question inspirée en toute bonne foi et en toute sincérité, par une trentaine de dessins trouvés dans une édition gâchée par un éditeur trop économe, qui sacrifia nos dessins au bas prix de la gravure, et aussi par une épreuve échouée dans les cartons d'un bouquiniste, par suite de décès, épreuve qui vous coûta... cinquante centimes.

Eh bien, monsieur, je me félicite de cette rencontre, puisqu'elle vous a donné le désir de mieux connaître mon œuvre. Vous le trouverez assez complet pour la gravure, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, divisé, je crois, dans trois volumes. — Quant aux lithographies, elles ont été déposées, bien entendu, par Monrocq, mais comme je ne leur ai pas donné de preuves, ainsi que j'ai fait pour la gravure, je ne sais pas si elles ont été jointes à mon œuvre.

Vous trouverez bien là les seize planches du Lac, mais séparées du texte, ce qui ne donne alors qu'une idée incomplète de ce travail. Il faudrait probablement le demander aux imprimés, parce que les planches ont paru avec le texte, et qu'alors on ne les a pas dirigées sur le cabinet des estampes, qui était leur véritable place. Si, pour être plus sûr, vous préférez, Monsieur, venir le voir chez moi, je me trouverai fort honoré de votre visite ;

Veuillez recevoir,...

ALEXANDRE DE BAR.

—

Un portrait de Lafayette (XLI, 612). — L'ouvrage suivant : *Captivité de Lafayette, héroïde avec figures, et des notes historiques non encore connues du public sur les illustres prisonniers d'Olmutz en Moravie*, par Charles d'Agrain, Paris, chez Cocheris, an V, in 4°, 8-62 p., contient deux gravures dessinées par d'Agrain et gravées par Henne. L'une de ces gravures représente La Fayette dans sa prison et trois personnages du sexe féminin se jetant dans ses bras. G. O. B.

—

Rebiscoula (XLI, 609). — Forme languedocienne et gasconne du provençal *Reviscoula*, qui est un infinitif écrit sans R, à la mode des félibres.

Reviscoular ou *Revicoudar*, v. a. ravigoter ranimer, donner de la vigueur, réveiller les sens engourdis.

(*Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin*. — Marseille, 1785, t. II, p. 558, col. 2).

EUMÉE.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

HAUTENCLEF. — Nous vous avons adressé sans perte de temps le n° du 7 qui ne vous était point parvenu. Espérons que l'Administration que l'Europe nous envie vous l'aura remis cette fois. Vous ne nous êtes redevable de rien. Trop heureux de pouvoir vous être agréable.

A. GR. — Rectifions, mes frères ! E. Collard nous écrit :

Ducange condamne absolument l'étymologie qui fait dériver *pitance* de *pietas*. Sous prétexte que la forme de ce mot, au Moyen-Age, est quelquefois *pietancia* (ce qui pourrait bien n'être qu'une faute d'écriture pour *pictantia*, variation fréquente de pitantia).

Ducange définissant le mot : « Portio monachica in esculentis. *ad valorem unius pictae* » le fait dériver de *picta*, « moneta comitum pictavensium. minutissima omnium monetarum. »

La *pite* petite monnaie de compte, valait le quart d'un denier tournois, ou la moitié d'une maille ou d'une obole. E. COLLARD.

C. BOUVIER. — Le nom du sculpteur ébéniste dont les œuvres sont la gloire de l'ameublement français au XVIIIe siècle, ne doit être écrit ni Boul, ni Buhl, mais Boule.

V.V. — L'inscription espagnole gravée sur la lame de votre poignard : *Cuendo esta vivera pica, no hay remedia en la botica*, signifie : Quand cette vipère pique, il n'y a pas de remède dans la boutique (sous-entendu du pharmacien).

PAUL ARGELÈS. — Nous vous exprimons tous nos regrets de n'avoir pu faire paraître votre réponse à Erasmus, dans le présent numéro qui était composé et prêt à être mis sous presse quand votre lettre est arrivée. Nous le donnerons, sans faute, dans la livraison du 7 mai.

M. S. D. — C'est par erreur que l'auteur des *Débaptisations révolutionnaires des communes* donne le nom de faubourg de gloire au faubourg Saint-Antoine. Cette appellation est antérieure à la révolution et s'appliquait à la partie du faubourg Saint-Laurent comprise entre les rues faubourg Saint-Denis et faubourg Saint-Martin. Nous la trouvons sur un plan de Paris en 1705, reproduit par Menorval à la fin du 3e volume de son ouvrage *Paris*.

A. GR. — *Rectification.* — Daron nous écrit :

Pitance n'est pas formé de *pietas*. Rien dans le vieux français n'indique cette provenance. Les deux formes de ce mot, dans notre vieille langue, sont *pitance* et *pitanche*, c'est-à-dire le grec *pithanee*, le même que *pitacne*. L'*n* a été transposée dans la prononciation. Le sens premier de *pithance* est écuelle de terre ou de bois : puis ce mot a signifié écuelle de figues sèches ou d'autres comestibles, et, enfin, portion qu'on donne, à chaque repas, dans les communautés religieuses.

Les hellénistes peuvent contrôler notre explication dans le *Thesaurus* d'Henri-Etienne, sous la rubrique *pithacne*.

EFFEM. — *Histoire des Français des divers États.* — Cet ouvrage d'Alexis Monteil a subi une interruption dans sa publication, et c'est pourquoi il est si difficile de le compléter quand on n'a que les 4 premiers volumes parus de 1823 à 1830. L'impression ne fut reprise qu'en 1833. J'ai un exemplaire de Pastoret, en deux reliures différentes, 4 et 6, et je possède toute la correspondance inédite de Monteil, à propos de cet important ouvrage que les curieux ne sauraient trop consulter.

A. B. BEAUVAIS et V. M. — Sedaniana vous signale les ouvrages suivants :

Pensées de la Solitude, avec une préface d'A. Dumas. Calmann Lévy, 1891.

Pensées d'une Reine, par Carmen Sylva. Calmann Lévy, 1888.

Pensées et Réflexions, points d'interrogations ? Ma philosophie par G. Montalcyon. 1 vol. in-18. Delhomme. Lyon.

Pensées de Lacordaire. 2 v. in-12. — Poussielgue.

Pensées de Bourdaloue.

Pensées de l'Abbé Roux.

H. C. M. — NAUROY. — GRASILIER. — Ne pensez-vous pas, comme nous, qu'après la lettre de M. Alexandre de Bar, vos réponses feraient double emploi ?

H D...s. — Nous tenons à votre disposition la *Généalogie des Vannier* dont l'auteur, notre confrère Th. Courtaux, vous fait hommage. V. ADV.

ERRATUM

XLI. col. 428. ligne 28, au lieu de frère, lire père.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIe Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 7 Mai 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS

N° 881 — Téléphone N° 275.41

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les couches des reines — Dans un attrayant petit volume, édité à Péronne : *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du Quartier Latin*, et qui a pour auteur M. Henri Dabot, un avocat qui fut, comme il s'intitule lui-même, « journaliste en chambre », je lis ce passage :

17 mars 1856. — L'Impératrice ne fut délivrée que grâce au forceps, par le baron Dubois, fils du fameux chirurgien qui, lui-même, accoucha Marie-Louise. Au moment où certains personnages officiels furent introduits dans la chambre de l'impératrice pour assister, suivant l'usage monarchique, à l'accouchement, la patiente fut saisie, et le travail s'arrêta net. C'est du moins ce qui se dit.

Nous savons que les couches des reines et impératrices doivent être publiques, mais nous ne supposions pas que la publicité dût être prise à la lettre. L'anecdote rapportée plus haut mérite-t-elle un absolu crédit ? L'impératrice Eugénie eu t-elle à souffrir d'une loi qui. si elle était d'accord avec les usages dynastiques, le serait fort peu avec la bienséance. En cette délicate matière, quelle est exactement la tradition ? Y.

—

Esus — Sait-on à quelle époque de l'année les Gaulois célébraient la fête de leur grand dieu Esus ? Ceci n'est pas une question oiseuse. Il s'agit de fixer la date d'une charte ! C. P. V.

Les descendants de Triboulet.— Un petit-fils de Triboulet viendrait de marier sa fille, en la paroisse de Saint-Symphorien, près de Tours.

Il s'appellerait Romain Mouton et exercerait le métier de directeur de théâtre forain.

M. Romain Mouton compterait, parmi ses ancètres, le comte de Lobeau, et sa grand-mère serait la fille d'un banquier de Louis XVI, guillotiné par la Terreur.

D'authentiques parchemins établiraient — disent les graves *Débats* — que ce Mouton descend de François Ier et de la fille de Triboulet.

Dans l'article, on ne rencontre que cette affirmation, et pas une ombre de preuve ou même de présomption. Il ne faut voir là, sans doute, qu'un de ces canards qui se complaisent si volontiers dans les eaux du journalisme ; mais, devant qu'il n'aille plus loin. ne pourrait-on lui couper les ailes ? ce serait un excellent exercice, en ce sens qu'il permettrait de savoir si Triboulet eut des descendants et, en cè cas, ce qu'ils sont devenus. G. M.

—

Variante aux Mémoires de Chateaubriand. — Puisque Chateaubriand est expliqué dans les classes, et que les manuscrits de ses *Mémoires* (inscrits au programme de la licence) soulèvent en ce moment des discussions, la question suivante pourra intéresser ceux qui se

préoccupent d'établir un bon texte de ce nouveau classique.

Au tome IV des *Mémoires* (édition Edmond Biré), page 80, je lis ceci (qui est du reste conforme au texte des éditions antérieures), à propos de Napoléon jaloux de ses généraux :

Après le désastre de Ramillies, il n'aurait jamais dit, comme Louis XIV au maréchal de Villeroi : « Monsieur le maréchal, à notre âge on n'est pas heureux. » Touchante magnanimité qu'ignorait Napoléon. *Le siècle de Louis XIV a été fait par Louis-le-Grand, Bonaparte a fait son siècle.*

Le sens ne demanderait-il pas : *son siècle a fait Bonaparte ?* c'est-à-dire que le siècle de Louis XIV s'est modelé sur le grand roi, tandis que Bonaparte n'est qu'un reflet des basses passions du sien ?

Ce qui viendrait à l'appui de la variante que je propose, c'est que Chateaubriand, en un autre endroit de ses *Mémoires* (p. 88), exprime quelque chose d'analogue à cette opposition :

Je ne m'abaisserai point à cacher ma nation derrière Bonaparte ; il *n'a pas fait la France, la France l'a fait.*

Mais que disent les Manuscrits ?

VICTOR WAILLE.

—

Bénéfices du clergé en Angleterre. — Je lis dans un manuscrit du siècle dernier que, sous le règne de Guillaume II, l'Angleterre était si fort plongée dans l'ignorance, qu'à peine les prêtres savaient-ils lire. Le désir de faire revivre les sciences engagea ce prince à faire une loi, par laquelle un criminel qui saurait lire, aurait la vie sauve. Ainsi, quand un prisonnier se trouvait dans le cas, il demandait ce privilége.

Le ministre de la prison lui présentait un livre, et quand il avait lu quelques mots, le juge demandait au ministre : *Legit ut clericus?* Celui-ci répondait : *Legit* ou *Non legit* ; au premier cas, le criminel en était quitte pour être marqué avec un fer chaud, par la main du bourreau, sinon, la sentence était exécutée, suivant la rigueur des lois.

A quelles sources pourrait-on puiser des renseignements précis ?

A. DIEUAIDE

—

Les criminels et le roman. — Tonnelier, l'assassin de Nancy, a prétendu que son crime lui avait été inspiré par la lecture des romans que publient les journaux. Ce n'est pas la première fois que l'on donne cette origine à des attentats criminels. Il n'appartient pas, dans ce recueil, d'établir quelle influence peut exercer la littérature sur certains cerveaux. Nos préoccupations sont d'un ordre plus positif. Ce sont des faits que nous produisons : les historiens, les sociologues ou les savants, à leur gré, en tirent des conclusions. La tâche des intermédiairistes pourrait se limiter à rechercher, en érudits collectionneurs de documents et liseurs avisés, quels ont été les assassins qui, depuis l'invention du roman, ont prétendu avoir puisé, dans les fictions sanglantes, l'idée ou les éléments de leurs crimes authentiques. LE VEILLEUR.

—

Variante aux « Tragiques » d'Agrippa d'Aubigné. — Dans la *Chambre dorée*, d'Aubigné décrit le fameux jugement de Salomon, si souvent figuré par les artistes de la Renaissance. Il est question de deux femmes qui réclament chacune le même enfant, comme sien. Toutes les éditions, même celle de Réaume et de Caussade, qui est la plus récente et la meilleure, donnent ce vers, orthographié et ponctué de la façon suivante :

L'une, juste, dit vrai, l'autre perfidement.

C'est-à-dire la vraie mère parle avec sincérité, l'autre avec perfidie. Ne vaudrait-il pas mieux lire :

L'une, juste, dit vrai, l'autre, perfide, ment ?

Le vers serait plus ferme et contiendrait une double antithèse, comme tant d'autres vers d'Aubigné. Exemple :

Que fuyons-nous ? la vie. Que cherchons-nous ?
[*la mort* (liv. 1)

Et dans le portrait de Catherine de Médicis (liv. 1) :

La diligente au mal, paresseuse à tout bien,
Pour bien faire craint tout pour nuire ne
[*craint rien*, etc.

Ma variante serait-elle confirmée par le manuscrit ? VICTOR WAILLE.

—

Abbans. — La Chesnaye-Desbois dit, au nom Abbans : maison éteinte, qui tirait son nom d'un château situé dans le bailliage de Quingey, à trois lieues de Besançon.

Au nom de Jouffroy ou Joffroy, le même auteur dit que la terre d'Abans fut portée en dot par Anne de Joux à son mari, Jacques Joffroy.

Anne de Joux descendait-elle de l'an-

cienne famille d'Abbans, et sa terre comprenait-elle le château précité ?

Il existe deux communes dans le Doubs, portant le nom Abbans ou Abans.

⁂

Cramer, cremer. — Dans le midi et le centre, la cuisinière ne dira jamais que son ragoût s'est consumé, attaché, brûlé, ou qu'il sent simplement le roussi, le brûlé, elle aura une expression qui les comprendra dans un même sens : mon ragoût a *crèma*, *crama*, *croma*, latin, *cremare*, espagnol, *quemar*, portugais, *queimar*.

L'abbé Foucaud employait ce mot en poésie :

Hélas ! quei que van en Russio
Boufforan plo lour paubrei dei ;
E quei que soun en Italio
Se *cramen* la peu au solei.

Hélas ! ceux qui vont en Russie
Souffleront assez leur pauvre main
Et ceux qui sont en Italie
Se brûleront la peau au soleil.

Pourquoi le mot cramer a-t-il été omis dans la langue française ?

A. Dieuaide.

—

Noms géographiques. — Quelle est la règle adoptée pour les noms géographiques, en attendant que l'on veuille bien appeler les villes de leur vrai nom, dire en France London et Napoli, (au lieu de Londres et Naples) et en Italie Paris (au lieu de Parigi). — J'ai en ma possession le journal d'un officier italien au service de la France, en 1812. Il note ses étapes au jour le jour, en Silésie, en Pologne, en Russie ; mais comment vérifier le vrai nom *en français* des villages par où il passe ; dans un *Dictionnaire géographique* ? la plupart de ces noms n'y figurent pas. Sur des cartes françaises très détaillées ? Lesquelles ?

Je me rappellerai toujours, à ce propos, ma stupéfaction en Hollande, en ne trouvant ni sur les cartes, ni sur les indicateurs de chemin de fer la station de la Haye qui se cachait sous le nom gracieux de Gravenhagen.

Il est bon de rappeler que Aix la-Chapelle, Aachen en allemand, devient Aquisgrana en italien !

A quand l'unification des noms géographiques ? Ce serait si simple : appeler les villes comme elles s'appellent elles-mêmes !

⁂

Henry Monnier. — Existe-t-il une biographie complète de cet artiste fantaisiste ? Quelque chose comme *Henry Monnier, sa vie et ses œuvres*. Une bibliographie ? Une iconographie ?

Il fut presque toute sa vie employé dans un ministère : dans lequel ?

Il mourut très pauvre, dit-on, il y a quelque vingt-cinq ans, dans un petit appartement qu'il occupait depuis bien longtemps, près du passage Choiseul. Où et quand ? Bref, où peut-on se renseigner sur Henry Monnier, auteur, dessinateur, acteur ?

Les morts vont vite... et le père de *M. Prud'homme* va plus vite encore.

H. Lyonnet.

—

Qualifications et appellations. — Il est bien commode de dire que « l'usage » apprend les choses. Mais quand on se trouve en présence d'une difficulté, on ne sait où trouver le fameux « usage » qui doit la résoudre au pied levé. On sait, peut-être, que lorsque l'on écrit à un homme titré, on inscrit son titre sur l'enveloppe, mais que dans la lettre, on le traite de « Monsieur » tout court (à moins qu'il ne soit prince, ou duc) ; on sait aussi que « l'usage » tolère sur les enveloppes de cartes de visites ou lettres de part, la supression des mots « Monsieur ou Madame » avant le titre (à moins que le destinataire ne soit une personne d'âge).

Mais quand on écrit à un littérateur, doit-on le qualifier « d'homme de lettres », quand il n'a aucun titre de docteur, académicien, administrateur ou autre ? Pour un peintre, s'il n'est ni plâtrier, ni peintre en bâtiment, il ne faut pas négliger d'inscrire : artiste-peintre. *Artiste*, est compromettant ; *peintre*, est humiliant. Et cependant, si le *statuaire* n'admet aucune compromission avec le *sculpteur*, l'un étant l'artiste et l'autre le manœuvre, l'architecte de génie et l'architecte de jardin, n'ont qu'une seule et même désignation : *architecte*.

Et les signatures ? Autrefois, une femme signait, tout du long, son nom de femme, je veux dire celui de son mari, le sien disparaissant. A l'état-civil, aujourd'hui, les femmes mariées doivent signer leur nom de fille, rien du mari.— Et au

bas des lettres, « l'usage est de signer leur nom de fille, suivi du nom du mari : *Boichot Lemaître,* » s'il y a particule des deux noms ou d'un seul, elles disparaissent, et la femme signe : Rohan Montmorency. Le mari signera : Montmorency.

Mais s'il y a alliance, ou adoption ou substitution, réunissant deux noms différents sur une même tête, et que les deux noms comportent une particule, ainsi : de Sorel de Trigon, doit-on écrire sur une carte de visite, une lettre de part : de Sorel de Trigon ou de Sorel-Trigon ? je penche pour la 1re manière ; « l'usage » commande-t-il la 2e ? Cz.

—

« **Le Bohême** ». — Ce livre de G. Guillemot (1868) est-il un livre d'économie politico-sociale, ou un roman à la Murger ?

* * *

L'Imitation. — Demogeot (*Litt. fr.*, p. 184, éd. 1889), dit :

Il existe aujourd'hui plus de deux mille éditions françaises de l'*Imitation*.

Puis il ajoute (p. 186) :

M. Taschereau, directeur du catalogue à la Bibliothèque impériale, a catalogué 728 éditions différentes de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de ses diverses traductions.

Je désire savoir (*a*) le dernier mot de la critique par rapport à l'auteur de l'*Imitation* ; (*b*) le nombre d'éditions latines, françaises, et autres, de ce livre ; et (*c*) pourquoi, si tant d'éditions latines ou françaises (3 000 des deux langues) existaient, la Bibliothèque n'en possédait que 728, y compris les traductions (en français ou en d'autres langues ?)

A. G. C.

—

Balthazar Gracian. — Existe-t-il une traduction française de son livre intitulé : *Oràculo manual y arte de prudencia* ?

—

Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ. — Quel est le texte exact et le véritable auteur de cette sentence, que j'ai trouvée tantôt attribuée à Aristote, tantôt à Sénèque ? V. M.

—

La Salle et Crèvecœur. — Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord sont partout pleins de noms montrant la trace de l'influence française, du Vermont à la Louisiane, et de la côte atlantique, passant par les prairies, jusqu'en Californie. Un des grands cercles de Pittsburgh, (Pennsylvania), se nomme le cercle *Duquesne ;* et un cercle de Peona, (Illinois), est appelé le cercle *Crèvecœur*, parce que l'explorateur La Salle, dans ses superbes voyages du Canada au golfe du Mexique, avait bâti un Fort Crèvecœur sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la belle ville de Peona.

La raison du nom, dit-on, est en souvenir d'une affaire de cœur qui avait attristé le grand voyageur. L'intéressant, serait de savoir les détails de son désappointement en amour ; ou si ce nom n'était pas plutôt un souvenir de son « pays » ; mais La Salle était de Rouen, non du Cambresis ni de la Picardie. Lalanne donne « Seigneurs de Crèvecœur, famille de Castel (Normandie). — Branche de la famille de Gouffier ». « Hector-Saint-John de Crèvecœur, agronome de Caen ». La Salle a-t-il rapport avec un endroit ou une famille Crèvecœur ?

* * *

La littérature et les chats. — Bien des grands hommes, politiques ou littérateurs, ont aimé ou célébré les chats : Richelieu, Wolsen, Sainte-Beuve, Baudelaire, Coppée, Gautier, Loti, etc. Ce dernier, dans sa troisième « Légende rustique » de *Japoneries d'automne* dit : « Vient ensuite cette clause adorable que je recommande à l'attention de Jules Lemaître et de tous ceux qui sont assez affinés pour comprendre le charme des chats : *Pour être admis à cette réunion, tout chat est tenu de se procurer un fichu ou un mouchoir de soie dont il se coiffe pour danser.* Peut-on m'indiquer ce que Lemaître a écrit des chats, et y ajouter d'autres morceaux pareils dans la littérature ? (Cf. *Le Paradis des chats* de Zola ; *Sur les chats* de Maupassant).

—

« **Le Sublime** ». — Ce livre (paru quand ?) de Denis Poulot, est-ce une discussion sociale de l'ouvrier ou un roman, à l'*Assommoir*, qui, de son côté, discute l'ouvrier *sublime ?* A. G. C.

—

Le chansonnier Leroy. — Je possède deux recueils manuscrits de ses œuvres :

1° *La Queue littéraire,* ou *Mon Reste* (août 1800) in-4. de 58 pages.

2° *Le Chaos Lyrique*. Porte-feuille de Pièces fugitives. A Paris, 1800. in-4, de XVI-160 pages.

Leroy (ou Le Roy), n'a pas indiqué ses prénoms. Il nous apprend seulement qu'il devint typographe assez tard ; qu'il se maria (vers 1778), à *Eugénie*.., ; qu'il avait plusieurs enfants, dont un appelé *Alphonse*. Il a tracé ainsi le portrait de sa famille : « L'aîné a une tête mathématique ; le cadet une tête dramatique : à onze ans, il avait déjà composé une comédie en un acte, mêlée de chants ; le plus jeune... sacrifie à la légèreté ».

Cette famille d'ouvriers parisiens, qui habita la Villette, aimait le plaisir ; elle allait volontiers chez des amis à Montreuil-sous-Bois, à Saint-Denis, à Mennecy-Villeroy ; elle célébra par des vers les banquets nuptiaux de M. Bertault et de Mlle Cécile Crépy, de M. La Cour et de Mlle Berthier, etc.

Leroy, grand « ami de l'ordre », s'était généralement montré hostile aux idées de la Révolution. Il s'était, néanmoins, comme tant d'autres, laissé entrainer à célébrer certaines fêtes. Son *Hymne des Urbains Parisiens* fut même chantée sur les théâtres de Paris. Plus tard, il se rendit mieux compte des événements et des hommes. Voici ses vers des derniers temps :

Point de licence,
Aimons la Liberté,
Sans violence
Captivons la Beauté ;
Fuyons la licence,
Aimons la Liberté !

Quels souvenirs reste-t-il de ce chansonnier ? A-t-il publié, non pas ses œuvres en recueil, mais des parties séparées ? Lui a-t-on consacré une notice ? Enfin, et surtout, où et quand est-il né et mort ?

V. ADVIELLE.

—

Les expositions du livre. — Les expositions du Cercle de la librairie en France ont suscité à l'étranger des expositions du livre à Amsterdam (1892), à Anvers, à Vienne, à Chicago. Y en a-t-il en Allemagne et en Angleterre ?

L'exposition d'Amsterdam a donné naissance à un très beau catalogue illustré in-4°, que j'ai sous les yeux ; il y a là de très beaux spécimens de papiers et de gravure en couleur ; le tout fait un grand honneur à la Hollande. Les autres expositions ont elles donné naissance à des catalogues analogues ?

NAUROY.

—

Noms à particules. — Les noms précédés d'une particule la perdent lorsqu'ils ne sont pas précédés d'un titre ou d'un prénom ; c'est du moins la règle qu'on observait généralement autrefois, et qui est aujourd'hui généralement méconnue ; ainsi, on doit dire : les Orléans, et non les d'Orléans, et à l'inverse : le duc d'Orléans, Henri d'Orléans.

Rothschild étant un nom patronymique, on doit dire : le baron Rothschild, et non le baron de Rothschild ; James Rothschild , et non : James de Rothschild. Qu'en pensent nos confrères ?

A. ROSEROT

—

Un artiste inconnu. — Quelque intermédiairiste aurait-il connaissance d'un artiste, vraisemblablement, ou d'un amateur, au cas contraire, nommé *Souliard* qui, en 1817, a restauré une sculpture plus ancienne, en la datant et la signant de son nom ? Connaît-on quelques unes de ses œuvres comme statuaire ? A-t-il laissé des descendants ?

A. B. A.

—

Etymologies du mot Bray. — Nous avons en France une quantité de localités désignées sous ce nom. Quelle est son étymologie exacte ? Est-ce *breg*, pont ? Ces villes ou villages sont, en effet, toujours sur le bord d'un fleuve ou d'une rivière ; et leur pont joue souvent un rôle important pour le passage des troupes en temps d'invasion. Est-ce *braga*, boue, comme le disent les étymologistes ?

Dans ce dernier cas, il y aurait au moins six radicaux exprimant l'idée de boue ; et on en arriverait à faire croire que la France est un pays où il n'y a que des localités boueuses ; ce qui est absolument contraire à la réalité ! La France serait, au contraire, le plus beau pays du monde, si l'on en juge par ce que disent les étrangers.

B.

—

Dessoffy ou d'Essoffy (Portrait). Où pourrais-je trouver *le portrait* du comte

Jacques-Charles-Marie Dessöffy (écrit aussi d'Essoffy) *de Cserneck*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui fut nommé, en 1780, *maréchal-de-camp* des armées du roi de France ? et comment pourrais-je m'en procurer dans un but de recherches historiographiques, *une bonne photographie* en format de cabinet ou boudoir ? GABRIEL EBLÉ.
Archiviste de la famille des comtes Karolyi.

—

Seurre. — Pourrait-on me donner l'acte de naissance de Gabriel-Bernard Seurre, statuaire, né à Paris le 11 juillet 1795, mort le 6 octobre 1867 ?

Merci d'avance.

J. SEURRE-BOUSQUET.

—

Targui ou Touareg ? — Il est beaucoup question des Touareg, ces pirates du désert, contre lesquels nos soldats ont à s'escrimer en ce moment, à Aïn-Salah.

Touareg paraît être un pluriel. Lorsqu'on parle d'un seul individu, on dit assez souvent un *Targui*.

Cependant l'usage contraire existe également, surtout en Algérie, où l'on dit communément un *Touareg*

Quel est l'usage qu'il faut suivre ?

Les Français ne sont pas obligés de savoir le tamachek ou l'arabe. Il semble qu'il faudrait choisir entre ces deux systèmes, dire : un *Targui* et des *Targuis*, ou un *Touareg* et des *Touaregs*.

Qu'en pensent les linguistes ?

UN LECTEUR DE MARSEILLE.

—

Une pièce de deux sous — J'ai eu dernièrement en main une pièce de deux sous, à l'effigie de Louis XVI, *roi des Français*, datée de 1793 (côté face), et portant (côté pile), autour d'un faisceau surmonté d'un bonnet phrygien et entouré d'une couronne, cette inscription : *La Nation, La Loi, Le Roi*, et cette autre, au pied du faisceau : *L'an V de la Liberté*.

Je désirerais savoir comment il se fait que la royauté ayant été abolie en France par un décret de la Convention en date du 22 septembre 1792, cette pièce de deux sous ait pu être frappée en 1793, avec des inscriptions si contradictoires La seule explication satisfaisante serait qu'elle eût été frappée avant le 21 septembre 1792, avec l'antidate de 1793. RUSTICUS.

Date de décès d'officiers de cavalerie du royaume des Pays-Bas. — Prevenier (J. H S), né en 1787, et Francolet (J. J. F), né en 1795, quittent le service en 1815 ; Edeline (E.), né en 1792, quitte le service en 1830.

Comte de Larrey, (C.G.H.), né en 1809, quitte le service en 1829, et fixe son domicile en Suisse.

Pourrait-on savoir où et quand ils sont morts ? W.

—

Le père de Maximilien Robespierre. — Qui pourrait nous procurer l'acte de décès du *père* de Max. Robespierre, présumé mort à Munich ? Connaît-on de lui un portrait ? ANDRÉ.

—

Comborn. — *Comborn* ne signifierait-il pas encore : vallée du pic ou pic de la vallée, de horn : corne, pic, pointe, cap ?

Dr B.

—

Famille de Chateaubriand. — Existe-t-il une généalogie de cette famille, à partir du père de l'écrivain, donnant notamment les noms, alliances et descendances de ses neveux et nièces ? A défaut, pourrait-on la dresser, au moins sommairement ? V.A.

—

Avoir les qualités de ses défauts. — Quel est l'auteur de cette expression ?

H. B.

—

L'inscription romaine de la rue Bab-Azoun à Alger. — Dans l'*Intermédiaire*, col. 6 des *Nouvelles*, du 10 juillet 1894, M. Guilmin, maire d'Alger, rassurant notre collaborateur Caise, faisait espérer, que par ses soins, une inscription de la plus haute importance pour l'histoire de l'Afrique romaine, serait enlevée de la façade d'une maison particulière où elle se trouvait encastrée, pour être transportée au musée de la ville. Je viens de passer quelques jours à Alger. M. Guilmin n'y est plus maire ; mais l'inscription est toujours à sa place, exposée à toutes les intempéries et un peu aussi aux déprédations des passants.

La commission des monuments historiques ne pourrait-elle intervenir pour sauver ce précieux et unique vestige d'*Icosium*, l'ancien Alger ?

HAÏM BOUCRIS.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Familles de la marquise de Pompadour et de la comtesse du Barry (XLI, 577). — *Pompadour* : Je crois pouvoir vous donner quelques indications sur une famille, dont la parenté remonte à la Pompadour.

M. Thoumin, Juste, habitant Fresnay-l'Evêque, canton de Janville (Eure-et-Loir) descendait de la famille Poisson, par sa mère ; il est décédé en 1898, laissant une fille unique, Alice Thoumin, mariée, en 1897, à monsieur Sevestre, Jules, berger au pays. M. Thoumin parlait quelquefois de la parenté en question, qui, dans le pays, est réputée authentique.

J'ignore s'il existait dans les papiers de famille de M. Thoumin des documents intéressants à ce sujet, mais au cas où « Rip-Rap » désirerait des renseignements plus complets, il pourrait écrire à M. Sevestre, Jules, gendre de feu Thoumin. — Madame veuve Thoumin, encore vivante, pourrait peut-être compléter les renseignements.

En consultant, à la mairie de Fresnay-l'Evêque, les registres antérieurs à 1789, j'ai remarqué un M. Poisson, notaire à Janville, (de la famille de Pompadour, paraît-il). ***

—

Lepelletier de Saint-Fargeau assassiné. — Toile de David à rechercher (T. G. 511 ; XLI, 725). — Notre confrère G. propose de reprendre la question posée il y a vingt ans par l'*Intermédiaire*, et il entrevoit, avec raison, la possibilité de donner à cet excellent recueil l'honneur de la résoudre. Je m'empresse d'apporter ma contribution.

Mme de Boisgelin, l'une des filles et héritières de Mme de Mortefontaine (la fille de Lepelletier), mises en 1837, en possession du tableau de David, à la suite d'un procès plaidé à Paris devant la 8e chambre, est morte au château de Saint-Fargeau, il y a 5 ou 6 ans. Elle laissa pour héritiers M. le marquis Bruneau de Boisgelin et M. le marquis Alexandre de Boisgelin. M. Bruneau de Boisgelin, dont la veuve habite Paris, est mort lui-même, et la propriété de Saint-Fargeau, qui lui était échue par suite d'arrangements avec son frère, appartient aujourd'hui, indivisement, à ses huit enfants : c'est M. le comte Lanjuinais, l'aîné des gendres et des enfants du marquis et de la marquise de Boisgelin, qui a charge et pouvoir de tous les héritiers.

Sur sa demande, j'ai transmis ces renseignements à M. Roger Marx, inspecteur général des musées des départements, chef-adjoint des expositions rétrospectives des beaux-arts à l'exposition universelle, et, à la suite de cette communication, M. Emile Molinier, conservateur au Louvre et président de la commission de l'exposition rétrospective, a écrit à M le comte Lanjuinais au sujet de Lepelletier. Celui-ci lui a répondu, le 27 février 1900, « (qu'il n'avait jamais eu en sa possession le tableau de David représentant la mort de Lepelletier », et il ajoute laconiquement : « Ce tableau n'existe plus depuis longtemps ».

Sans vouloir, en aucune façon, suspecter l'absolue sincérité de M. le comte Lanjuinais, on peut bien espérer qu'il se trompe. Le tableau de David a été transporté au château de Saint-Fargeau en 1837 ; depuis, on ne s'en est guère inquiété. Sans doute se trouve-t-il encore enfermé dans quelque grenier, ou hélas ! peut-être dans quelque cave. On remarquera que M. le comte Lanjuinais ne dit pas comment le tableau a péri.

Il ne faut pas s'arrêter à l'hypothèse d'un acte de vandalisme qui n'eût pu être commis qu'en violant la volonté plusieurs fois exprimée de Mme de Mortefontaine. Je demande à insister sur ce point qui me paraît capital.....

L'*Intermédiaire* cite, dans son dernier numéro, un très intéressant passage de la *Biographie de Lepelletier*, placé en tête de l'édition de ses œuvres, publiées par son frère en 1826, passage qui résout la question posée au sujet de la tombe du Conventionnel ; dans le même volume, je trouve une très curieuse note qui nous apprend que si Félix Lepelletier avait consenti à laisser peindre son frère sur son lit de mort, c'est parce que ce tableau devenait « monument national en son honneur ». Partant de cette circonstance, Félix considérait que le tableau devait revenir à la famille ; mais le prix, à dire

d'expert, appartenait, selon lui, aux héritiers de David.

Félix Lepelletier ajoute que, par égard pour son exil, il n'a pas voulu intenter d'action à David de son vivant ; mais, après avoir essayé en vain de tous les procédés envers ses héritiers et leur avoir offert jusqu'à 20,000 fr., il s'opposa à la vente et les appela en justice : le tribunal admit sa requête et il allait plaider lorsque Mme de Mortefontaine, la fille de Lepelletier, se décida, par « piété filiale », à acheter 100,000 fr. le tableau représentant son père sur son lit de mort.

Ainsi que je l'ai rappelé dans l'étude à laquelle on a bien voulu faire allusion : lors du procès de 1837, intenté, par les héritières de madame de Mortefontaine, à un tiers auquel Félix Lepelletier avait légué tous ses tableaux sans en excepter la mort de Lepelletier et le dessin de cette toile fait pour la gravure et acquis à David en 1808 : œuvres bien incontestablement la propriété des filles de Mme de Mortefontaine, puisque celle-ci les avait payées de ses deniers, — M. Charencey, procureur du roi, parla longuement de la piété filiale de la fille de Lepelletier, en s'appuyant sur une suite de lettres qu'il avait entre les mains. Il disait notamment : « elle voulait, c'est elle qui parle, contempler en sécurité l'image de son père, etc » ; après cela, il paraît impossible de supposer que les héritiers de Mme de Mortefontaine n'aient pas respecté sa volonté, qui était, bien évidemment, que le tableau de David fût conservé.

D'autre part, et ainsi que la chose a été établie dans l'*Intermédiaire*, par le petit-fils du maître, au moment de la vente, la famille de David prit toutes les précautions nécessaires pour assurer la conservation du Lepelletier — il y aurait même à ce sujet un acte notarié ; — les attributs et les inscriptions seuls furent enlevés.

En 1873, j'habitais le département de l'Yonne, et plusieurs personnes âgées m'ont assuré alors avoir vu la caisse de fer ou de bois (1) où le tableau avait été enfermé ; il y a quelques années, un ecclésiastique, qui vit peut être encore, affirmait avoir vu le tableau lui-même, et la situation qu'il occupait donnait une grande vraisemblance à son affirmation.

Ayons la foi, et peut-être nos efforts auront-ils pour résultat de faire sortir de l'ombre une toile que David a toujours considérée comme une de ses plus belles œuvres. CAMILLE LEYMARIE.

(1) Il y a probablement au château de Saint-Fargeau deux coffres, l'un en fer, l'autre en bois : ils contiennent l'un la chemise ensanglantée de la victime, ses cheveux, etc., l'autre, le tableau de David. Il est question de ces coffres dans quelques anciennes publications.

—

L'homme-femme dévoilé (XLI, 569, 677, 726) — J'ai sous les yeux, en ce moment, toutes les pièces trouvées au domicile de l'*homme-femme*, à son décès ; ce sont celles qui ont été communiquées à M. Lenôtre. Les noms révélés par la correspondance ont tous été imprimés et cités, ainsi, pas de mystère. M. Lenôtre pouvait donc nous dire, de suite, que parmi les relations de la pseudo-Savalette se trouvait une comtesse de *S....-R.....*, née de *T.....*, habitant rue de la *P....*, au *Marais*. Voilà qui est clair ; mais, ce qui ne repose sur rien, c'est le reste de l'histoire dont il faudrait prouver l'exactitude. J'ai déjà touché deux mots de son invraisemblance : je réponds aux objections qui me sont faites.

Ce n'est pas un *comble*, comme le prétend Erasmus, de prendre, pour base de l'âge de la fausse Savalette, l'acte de notoriété qui le donne pour femme.

Cet acte n'avait pas pour but de constater le sexe, et on n'admettra jamais que les témoins, les personnes qui se sont occupées le plus activement de le faire établir, notamment Mme de Vernon, aient pu croire un instant, qu'un *homme habillé en femme*, qui frisait la cinquantaine, n'ait pu avoir que trente-quatre ans.

A cette époque (1820), la pseudo-Savalette recevait des lettres brûlantes d'amour d'un jeune fiancé, et, d'après mes contradicteurs, elle serait née vers 1774... Allons donc ! — En réponse à son apparition soudaine après 1815, j'ai parlé de ses relations à Paris dès 1804. On glisse sur ce fait avec deux mots « avec la police impériale, oui ». Eh bien ! et cette lettre du 8 messidor an XII (27 juin 1804 :

A mademoiselle Jenny Savalette, à Paris.

Je n'avois pas osé, mon aimable amie, vous porter moi même votre voile, mais je comptois vous le renvoyer ce matin. Je suis bien fâché de vous l'avoir fait attendre. Je le retourne à

sa maîtresse couvert de mille baisers, que je croyais presque donner à celle que j'aime.

Je serai ce soir à huit heures précises, assis sur le boulevard, entre la rue Montmartre et la rue du Sentier, à l'endroit où vous avez vu l'autre jour mon oncle ; nous pourrons de là aller partout où vous l'ordonnerez. Adieu, ma bonne amie, je ne puis vous en dire davantage. Je vous embrasse comme je vous aime.

J. D.

En ce qui touche le domicile pris par notre héros à Versailles, c'est en 1823 qu'il faut le placer. Or, de cette époque à 1844, nous avons une série de lettres des plus affectueuses de M. et de Mme de S.....-R...... M. de S.....-R..... se reconnait même son débiteur d'une somme d'argent avec intérêts.

Et c'est à cet intrigant qu'on aurait été fournir de nouvelles armes ; c'est avec lui que Mme de S.....-R..... aurait entretenu une correspondance si sincèrement affectueuse, au lieu de le protéger avec réserve, sans se compromettre aussi à fond ! — Parlons de la prétendue lettre du duc de Luynes ; elle n'est pas signée et n'est pas de son écriture, elle est antérieure au premier séjour à Versailles, en 1823, elle n'invite pas Mlle de S. à s'adresser désormais au concierge, mais, parlant de certains renseignements, elle dit « même « le portier pourra vous en donner étant « fort à portée d'en savoir ».

Mais l'homme-femme est obligé de quitter Versailles en 1832, les logements du château étant supprimés par suite de l'aménagement de celui-ci en musée. Alors, le 3 août 1839, il reçoit, à l'Abbaye-aux-Bois, une lettre signée du duc de Luynes, le priant « d'avoir la bonté de « lui mander ce dont elle veut lui parler » et se déclarant « son très humble et « obéissant serviteur ». S'agit-il de son nouveau domicile à Versailles, en 1853 ? Mais il reçoit, en 1853, des billets de faire part des de Saint-Germain, des de Vautenet, des de Polignac ; en 1855, des Chantelot des Forges, des de Sainte-Aldegonde ; en 1856, des Daru ; en 1857, des de Wismes. L'allégation de M. Lenôtre à cet égard n'est donc pas plus justifiée que les autres.

Enfin, comment faire concorder la version de M. Lenôtre avec les relations suivies de l'homme-femme et des quatre enfants de Savallette de Lange : Isidore-Paulin, mort en 1860 ; Charles-Théophile, conseiller à la cour des comptes, mort en 1865 ; Louise, femme du sculpteur Desbœuf, morte en 1871 ; et Dieudonné, qui s'est toujours occupé de lui.

Une lettre de Mme Corbin de Saint-Marc invite notre héros à une soirée où seront Dieudonné de Savalette et Mme Desbœuf, son frère et sa sœur. Elle s'y rend. Ceci se passait en 1828. Une lettre de M. Corbin de Saint-Marc, de 1829, lui transmet une lettre de « son frère » à elle, Dieudonné de Savalette, qui fait des démarches pour elle. On trouve également la copie d'une lettre de l'homme-femme à Mme Dieudonné, l'appelant ma « chère belle-sœur » et la priant de « ramener «son frère à une conduite plus équitable « envers elle ».

Comprend-on toute cette famille reconnaissant cet aventurier qui a surgi tout d'un coup en 1815 ! Elle avait dû le suivre sous ses vêtements de femme, dès sa plus tendre enfance, car on ne peut prouver qu'il ait quitté la France. Savalette de Lange n'avait pas émigré, il a donc fallu avoir recours à un cousin. Sur quelle liste d'émigrés le retrouve-t on ? Bien que cela ne dût rien prouver encore.

Paul Argelès.

—

P.-S.— Je m'aperçois que ma communication est arrivée trop tard pour paraître le 30 avril.

Je n'ai rien à y ajouter, il faudrait publier toutes les pièces du dossier pour montrer combien elles vont à l'encontre de la thèse de nos contradicteurs, et cela dépasserait les limites d'un numéro de l'*Intermédiaire*.

J'aurais préféré qu'on en restât aux indications d'Erasmus qui, par la divulgation complète des noms, va se trouver fortifié dans son argument capital... la *discrétion* ! .. Il y a cependant une solution assez simple au problème de l'*homme-femme*... Mais non, la thèse de M. Lenôtre est décidément bien plus amusante !...

P. A.

—

Honneurs funèbres rendus dans les temps modernes aux chiens et aux chats (XLI, 675). — Voici un fait se rattachant à la question. C'était en 1848. Mon père, ingénieur des mines, était maire de la petite ville d'Herment (Puy-de-Dôme). Il faisait exécuter de grandes réparations aux vieilles rues de cette antique capitale de baronnie. Mais celle-ci, ayant subi de nombreux sièges et

prise, soit par les Anglais, en 1362, 1383, soit par les Huguenots (1588) ou les Ligueurs (1592), les ouvriers, en creusant le sol, trouvèrent des curiosités archéologiques d'un certain intérêt, tels que restes d'un rouet doré d'arquebuse, une lance, éperon en argent doré, un christ de bronze, diverses anciennes monnaies, une meule à bras, etc. Or, à l'angle d'une maison occupant le coin de la rue qui montait au château féodal, (incendié et détruit en 1592), on mit à nu un petit tombeau de pierre, en forme de cercueil, à peu près carré, de 60 centimètres de côté, ayant un joli couvercle ; et l'on y recueillit un squelette.

On crut d'abord que ces restes étaient ceux d'un enfant ; mais un médecin reconnut vite que ce squelette provenait d'un chien lévrier ; et l'on suppose que c'était celui d'un lévrier du baron d'Herment, parce que ce petit tombeau était, précisément, situé à l'entrée de la forteresse féodale. Les documents prouvent que les de Bosredont, barons d'Herment, au XV[e] siècle, avaient 2 lévriers pour supports, dans leurs armoires ; mais je sais qu'ils élevaient des lévriers, au château féodal d'Herment, selon l'usage de beaucoup de grands seigneurs de cette époque. Ils avaient aussi plusieurs faucons pour la chasse, dans le même château.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Il existe, à Londres, un cimetière de chiens. Il est situé dans Hyde-Park, près de Victoria Gate. Il y a environ deux cents tombes bien entretenues.

Elles portent des inscriptions. En voici quelques-unes :

A Curly. — Un ami fidèle. Il ne put se consoler de la mort de sa maîtresse et mourut de chagrin.

A Mona (1878-1892). — Elle a été aimée, pleurée et regrettée.

A Witt. — Le meilleur ami que j'aie jamais eu.

Au caniche Pompey. — On aurait pu croire que c'était un être humain, mais... il était fidèle.

Y.

*
* *

Chiens. Avant d'arriver à Angers, sur la ligne de Saumur, on aperçoit du chemin de fer, au lieu dit *Les plaines de Rosseau*, près d'une grande habitation bourgeoise, une espèce de petit temple, de style grec, qui abrite les os du chien du propriétaire ; construction qui remonte au règne de Louis-Philippe.

X. B. DE M.

*
* *

Il existe à Londres un cimetière pour chiens et chats, probablement aussi pour les perroquets, au Hyde-Park, près de Victoria-Gate. — Il y a à peu près vingt cercueils. — Les inscriptions des pierres tombales forment une série de folies humaines, c. à :

I. In Memoriam.
Ici gît
Mon cher petit chat
Chincilla (Chilla)
Adorable, charmant, et affectueusement chéri, empoisonné le 31 juillet 1895.

Dieu me le rendra, c'est le vœu le plus ardent de votre éternellement dévouée maîtresse Hélène.

[Ce nom Hélène, en caractères grecs ; tandis que tout ce qui suit, est en hiéroglyphes, — le chat étant un animal saint chez les Egyptiens].

II. En souvenir de JESSIE de M. C. TROTTEL né à LINTLAW, BERWICKSHIRE, novembre 1895, mort à OVINGTON GARDENS, 9, Londres, le 13 juillet 1897.

« Et cependant un seul d'eux n'est point oublié devant Dieu ».

Saint-Luc XII, 6.

Si notre cher confrère le désire, je pourrais lui envoyer des spécimens encore plus drôlatiques, traduits de l'anglais.

M. G. W.

La Haye.

*
* *

J'ai ce souvenir très précis d'avoir vu, vers 1872 ou 1873, chez un marchand d'antiquités, demeurant boulevard Beaumarchais, un petit monument funéraire en marbre blanc, qui pouvait être du XVIII[e] siècle.

Il représentait un cénotaphe sur lequel était sculptée une chatte.

Sur le marbre étaient gravés ces vers célèbres :

Ci-gît une chatte jolie,
Sa maîtresse qui n'aimait rien
L'aima jusques à la folie.
Doit-on le dire ? on le voit bien

Cette épigramme est connue. Je l'ai lue, depuis, je ne sais où. On sait à qui elle s'applique, et à quelle chatte il est fait allusion. Ce qui était curieux à signaler, c'est le tombeau contemporain de

épigramme, sur lequel je l'ai trouvée pour la première fois.

LE VEILLEUR.

*
* *

Dumas, le père, avait un chien appelé Pritzard, heureux et victorieux à la chasse, souvent blessé, qui fut étranglé, sous les yeux de son maître, par une chienne nommée Cotenot.

On creusa une fosse dans le jardin attenant au petit hôtel de la rue d'Amsterdam, et Dumas rédigea ainsi l'épitaphe de Pritzard :

Comme le grand Rantzau, d'immortelle mémoire,
Il perdit, mutilé, quoique toujours vainqueur,
La moitié de son corps dans les champs de la gloire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

J'ai vu, dans les environs de Fontainebleau et dans une ancienne propriété qu'on fait visiter aux touristes, les vestiges d'un tombeau superbe, sous lequel sont enfouis les restes de quatre chiens. Leur maître était un gentilhomme excentrique. Ses armoiries sont sculptées sur le tombeau.

Tout, dans cette propriété, est à l'abandon.

O.

—

Amusic (XLI, 670). — Voir l'ouvrage posthume du célèbre chirurgien viennois Billroth, publié par Edouard Hanslick, le musicographe bien connu. (*Wer ist musikalisch?* Berlin, chez Pœtel ; 3ᵉ éd., 1898, 245 p.; prix 5 marks)

Les premiers et les meilleurs chapitres du livre, surtout physiologiques ou psycophysiologiques, fournissent une excellente contribution à la question posée par notre confrère. (Les chapitres suivants, consacrés principalement à des questions d'esthétique musicale, me paraissent un peu superficiels ; Billroth, d'ailleurs, n'a pas eu le temps de les achever. Espérons qu'au moins il en aurait éliminé certaines petites digressions où, pour la joie d'Hanslick, sans doute, il décoche contre Wagner des traits puérils).

Le loisir et l'espace nous manquant pour une analyse, nous nous bornerons aux indications suivantes :

Dans son chapitre sur le rythme, Billroth publie de curieuses observations qui lui ont été fournies par des officiers autrichiens. Il en résulte qu'il y a un nombre assez considérable de recrues, parmi les montagnards surtout, qui n'apprennent que très difficilement ou même qui n'apprennent jamais à marcher au pas. (On les verse dans les services auxiliaires, ou parfois dans la cavalerie). Il y a donc des hommes à qui le sentiment du rythme fait absolument défaut. C'est là le suprême degré de l'inaptitude à la musique. Bien entendu, il ne faut pas englober dans cette catégorie les gens chez qui l'incapacité de marcher ou de danser en mesure ne provient que de la gaucherie ou de la timidité. Beethoven, dit Billroth, n'a jamais pu danser en mesure, même avant sa surdité.

Viennent ensuite des réfractaires moins complets, mais beaucoup plus nombreux : ceux qui, tout en ayant le sentiment du rythme et même en aimant certains genres vulgaires de musique, demeurent irrémédiablement incapables de distinguer la hauteur des sons, les défauts de justesse les plus criants, le timbre des instruments.

Sauf erreur, l'ouvrage de Billroth n'a pas encore été traduit en français. Et une bonne traduction ne nous en semble pas très facile ; pour la mener à bien, il faudrait à la fois être plus ou moins physiologiste, musicien et poète. Je dis poète, car ce ne serait pas trop pour essayer de rendre la demi-page finale, beau couplet panthéiste en prose ciselée, que Billroth écrivait par une douce nuit de fin janvier 1894, à Abbazia, 5 ou 6 jours avant sa mort, qu'il savait imminente.

V. B.

*
* *

M. Charles Yale se refuse à admettre comme « amusics » purs, les gens qui s'en tiennent simplement à n'apprécier ou à n'aimer point la musique. Il nous avise avec sévérité qu'il ne saurait tenir pour « amusics » absolus, par exemple, presque tous les poètes qui — par phénomène contradictoire et d'autant plus bizarre chez des rythmiques essentiellement euphoniques, même quand ils sont rocailleux, — se montrent là rétifs, en dépit d'Orphée, et malgré les exceptionnels transports de Baudelaire qui en vint à célébrer et comprendre les poèmes à ogives de Wagner.

Tous ou presque tous « amusics » en effet, depuis Gautier qui écrivait sur un album : *La musique est le plus désagréable*

et le plus cher de tous les bruits, jusqu'à l'autre cher Théo Banville, qui rêva pourtant d'écrire des libretti, et, sans rappeler le mot irrévérencieux d'Hugo au prélude de l'orgue dans une église : — « Allons-nous en ; *celui-là* finirait peut-être par nous f... dedans ».

Malgré l'indifférence musicale du Maître, connue quoique non arborée, le nom pouvait ici être pris à deux fins, mais ne semble-t-il pas que cette récalcitrance des poètes contre la musique, résistance presque générale, et qui ne fut jamais, je crois, étudiée, mériterait peut-être quelque intérêt, même et surtout de M. Yalc.

Au moins puis-je, dès à présent, lui offrir un cas parfait de l' « amusic », tel qu'il le désire, prototype bien intégral, inadultéré et désespérément homogène, que je rencontrais chez mon regretté E. Labiche, dont la tenace opiniâtreté à cet endroit me troublait,et auquel,malgré nombre de répétitions,(je parle sérieusement) et chez moi et chez lui, rue Caumartin, je ne pus jamais faire redire les trois premières notes, pas même la simple intonation d' « Au clair de la lune ». — J'en grince encore...

N — R.

—

Famille de Caumont-Dade (T. G. 76 ; XLI, 582). — Cf. Th. Lavallée. *La famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.* Introduction aux mémoires de Languet de Gergy.

Léo Desaivre. *Une lettre de Sansas de Nesmond*, cousin-germain de madame de Maintenon (adressée à Michely de Genève, personnage riche et considéré.) *Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres*, 1885, p. 62.

LÉDA

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 59, 104, 250, 386, 440). — Le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, par le docteur Robinet et autres,fait naître l'amiral Decrès à Ville-sous-Anjou (Isère). Il est né à Châteauvillain (Haute-Marne). Les mots *château* et *vilain* valurent à cette localité de voir son nom changé, à l'époque révolutionnaire, en celui de Ville-sur-Aujon, mais cette dénomination n'eut qu'une courte existence. Elle était inconnue, du reste, en 1761, au moment de la naissance de l'amiral. Le docteur Robinet, ou l'un de ses collaborateurs, a sans doute trouvé ce nom de Ville-sur-Aujon dans un document de l'époque révolutionnaire ; comme il en ignorait l'origine toute moderne et l'existence éphémère, il l'a vainement cherché dans les dictionnaires géographiques. Ne le trouvant pas, il a supposé que le document révolutionnaire était fautif, au point de vue de l'orthographe et voulait parler de Ville-sous-Anjou, qui existe, en effet, dans le département de l'Isère.

ALPHONSE ROSEROT.

*
* *

Littré a omis le mot *breton-onne* dans son *Dictionnaire de la langue française*, 1878. Est-ce voulu ? Il met : *Bretonnant-ante* et ne trouve de place pour *breton* « nom d'un idiome néo-celtique » que dans son *Supplément*, où il n'admet pas le féminin. Ne parlerions-nous pas français lorsque nous disons : une vache bretonne ?

C. P. V.

—

Livres à clef (T.G., 524 ; XXXVIII). — Voici un livre, ou plutôt un manuscrit préparé pour l'impression, et dont M. Drujon ne parle point dans sa bibliographie des *Livres à clef* (Paris, Rouveyre, 1888, 2 vol. in-8) :

Le Triomphe de l'Amitié peut-être, avec les secours de la Providence et de son Altesse Royalle, ou Histoire véritable,curieuse et morale extraite du Recueil fait sur les infortunes du comte Adam de Cyquen, pendant ses voiages en Allemagne, par le comte Louis de Ronutfal, son compatriote et ami. Tome second. A Vienne. Délivré et collationné conforme à l'original, sous des noms anagramatiques pour la plupart. M. DCC. LXXX. in-8, paginé de 221 à 369, double filet noir au titre et à chaque page, bas, m., fil., tr. dor. (*Bibl. d'Arras, manuscrits. Fonds V. Advielle.* n° 1072).

L'ouvrage n'a pas été publié, quoique l'autorisation d'imprimer ait été donnée, mais il a été annoncé, par souscription, pour la seconde fois (la première annonce ayant déplu à l'auteur), dans le *Journal de Vienne* (allemand), du 21 juillet 1781, où le titre adopté définitivement est celui-ci :

Le Triomphe de l'Amitié, ou les infortunes du comte de Bossincquocy, pendant ses voyages en Allemagne.

Ce nom, trop transparent, visait la personne du chevalier Louis Boisson de Quency (dit de Lafortun), comte palatin, major honoraire de l'artillerie polo-

naise, etc., qui obtint un jugement sévère contre son diffamateur journalier, *Ingénieur français*, paraît il, dont le même journal du 14 septembre 1782, ne nous révèle le nom que par ces initiales : V.S.

C'est aux persévérantes recherches de M. le Dr Agoldlin de Tiefenaû, custos de la Bibl. I, et R. de Vienne, que je dois la découverte de ces annonces de librairie. Je ne saurais trop le remercier ici de son admirable empressement à me satisfaire : ayant usé et abusé plusieurs fois, avec grand profit, de son érudite complaisance, je crois pouvoir, sans exagération, le sacrer du titre de *Prince des Intermédiairistes*.

Mais quel est le nom caché sous les initiales V. S. ? L'*Ingénieur français*, après ses aventures de Vienne, a dû probablement rentrer à Paris, puisque c'est là que son manuscrit a été trouvé.

Notre savant confrère nous le dira peut-être un jour. VICTOR ADVIELLE.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV ; (XXXV : XXXVI : XXXVII ; XXXVIII, XL ; XLI, 62, 105, 197, 251, 487, 535, 587, 633). — En lisant la spirituelle anecdote signée S. V., faisant suite à l'adorable article signé O. S., dans l'*Intermédiaire* du 22 janvier dernier, il m'est revenu à la mémoire une façon originale permettant d'exposer en bonne place un objet de cette nature. Celui dont je parle, provenant d'une célèbre fabrique de faïence de Rouen, était difficile à placer dans une vitrine. Or, un de mes amis, sculpteur de grand talent et, de plus, fort ingénieux, propriétaire du dit objet, ajouta, au plus étroit côté, un manche en bois, puis y fixa le nombre réglementaire de cordes, de manière à figurer une nouvelle sorte de guitare.

C'était très gai à l'œil et ce n'était pas choquant. Cette manière d'opérer pourrait être utile aux collectionneurs dans l'embarras, en face de cet objet qu'ils ne peuvent décemment classer comme plat à barbe. E. S.

—

Les cerises (XXXVII). — Importation attestée par Pline (15,30). Mais il y a une espèce indigène en Europe (*Collections du progrès*. Textes manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, M 365-50)

ALPHONSE RENAUD.

Livrets typographiques (XXXVII ; XXXIII ; XXXIX ; XLI, 63, 342). — On trouvera un assez joli spécimen de l'imprimerie allemande, tiré en couleur, dans le petit album in-8 intitulé : *Prix courant*. C. G. Roder, graveur-imprimeur de musique, s. d, Leipzig. NAUROY.

—

Chants des conscrits (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL.). — Je ne connais pas le chant :

> Le tambour à coup redoublé,
> Dès le matin se fait entendre

mais pourquoi M. Tausserat n'en ferait-il point profiter l'*Intermédiaire* ? V. A.

—

Les éditeurs Delangle (XXXVII). — Un pendant au catalogue Delangle est celui de Pierre Didot, qui occupe les dix dernières pages du petit volume intitulé : *Inscriptions morales*, ou *Recueil de quatrains moraux dédiés à la jeunesse*, par P. Didot l'aîné, seconde édition, 1807, in-18, imp. P. Didot l'aîné, ci-devant au Louvre, rue du Pont-de-Lodi, n° 6. On y voit figurer :

Editions grand in-folio, tirées à 250 : Racine, 3 vol. 57 fig. 1800 francs : avant la lettre, 2700 fr. ; La Fontaine, *Fables*, 12 fig. de Percier, 2 vol., 384 francs : les 100 premiers exemplaires avant la lettre, 480 francs ; plus 2 exemplaires sur vélin, à l'un desquels sont joints les dessins ; Horace, 12 fig. 384 francs : 100 exemplaires avant la lettre, 480 francs ; plus 2 exemplaires sur vélin, à l'un desquels sont joints les dessins ; Virgile, 23 fig. 600 francs : avant la lettre, 900 francs ; sous presse : Boileau, 2 vol. 9 fig.

Collection des auteurs classiques français et latins, imprimés pour l'éducation du Dauphin : *Télémaque*, in-4, 2 vol. épuisé ; in-8°, 2 vol. tirés à 350, épuisé ; in-18, 4 vol. à 450, épuisé. Racine, in-4°, 3 vol. épuisé ; in-8°, 3 vol. à 350 épuisé ; in-18, 5 vol. à 450 épuisé. Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, in-4°, épuisé : in-8°, 2 vol, à 350, rare, 40 francs ; in-18, 4 vol. à 450, rare, 40 francs. *Bible*, in-4°, 2 vol. à 250, 120 francs ; in-8°, 8 vol. à 350, 96 francs. *Fables* de La Fontaine, in-4°, 2 vol. à 250, 96 francs ; in 8°, 2 vol. à 350, 50 francs ; in-18, 2 vol. à 450, épuisé. *Petit carême* de Massillon, in-4°, à 350, rare, 36 francs ; Boileau, in-4°, 2 vol. à 250, rare, 144 francs.

in-18, 3 vol. à 450, 18 francs. *La Henriade*, in-4°, à 250, rare. 48 francs. J. B, Rousseau in-4°, à 250, 48 francs. Molière; 6 vol. in-4° à 250, 216 francs. Corneille, 10 vol. in-4° à 250, 360 francs. Malherbe, in-4°, à 250.36 francs. Montaigne, in-4°, sous presse.

Ouvrages in-4°, ornés de figures : *Daphnis et Chloé*, in 4°, 9 fig., 60 francs ; avant la lettre. 108 francs ; plus 2 sur vélin. *Les amours de Psyché*, in-4°, 5 fig. 60 francs ; avant la lettre, 90 francs. Bernard, in-4°, 4 fig. 42 francs ; avant la lettre, 84 francs. *Le Temple de Gnide*, in-4°, 7 fig. col. tiré à 100, 96 francs. *Les Saisons*, in-4°, 4 fig. 36 francs ; avant la lettre, 48 francs *Contes* de La Fontaine, 2 vol. in-4°. à 550, 48 francs. Tasso, 2 vol. in-4° à 200, 41 fig. 300 francs. *L'Iliade*, 4 vol. in-4°, à 350, 24 fig. 144 francs. La Rochefoucauld, in-4°, à 250, 21 francs ; Fénelon, 9 vol. in-4°, 108 francs. Bernis, in-8°, tiré à 250, portrait, 15 francs. Montesquieu, 12 vol. in-18, tiré à 200, 72 fr. Helvétius, 14 vol. in-18, tiré à 200, 72 francs.

Collection in-18, avec figures : *Le Temple de Gnide*, portrait et 12 fig., 12 francs. La Rochefoucauld, portrait, tiré à 100, 12 fr. *Télémaque*, 4 vol. portrait et 24 fig. avant la lettre, 48 francs. *Primerose*, tiré à 600, 6 fig. avant la lettre, 12 francs. *Manon Lescaut*, 2 vol. tirés à 100, 8 fig avant la lettre, 24 francs. *Gulliver*, 2 vol. tirés à 100, fig. avant la lettre, 36 francs. *Lettres d'une péruvienne*, 2 vol. tirés à 100, 8 fig. avant la lettre, 24 francs. *Olivier*, par Cazotte, 2 vol. 12 fig. avant la lettre, 24 francs. *Don Quichotte*, 6 vol. 24 fig. avant la lettre, 72 francs. *Zelomir*, 6 fig. avant la lettre, 12 francs. NAUROY.

—

Dynasties disparues (XLI, 484, 607, 648). — Le questionneur dit que le fils de l'empereur Iturbide, adopté par Maximilien en 1865 (?) était élevé au collège de Sainte-Barbe.

V. M. (XLI, 607) nous parle à son tour d'un prince Iturbide, fils de l'empereur; âgé d'une quarantaine d'années, en 1885.

Tout le monde sait que l'empereur Iturbide a été fusillé le 19 juillet 1824 : à cette date, Iturbide laissait 6 enfants, qui ont dû multiplier depuis.

Quelle raison aurait eu l'empereur Maximilien, d'adopter un petit-fils d'Iturbide, nommé, dans Larousse, Augustin, sans se soucier de son frère aîné Salvador, sortant du collège Sainte-Barbe, pour s'engager comme simple dragon dans l'armée du pape? A. DIEUAIDE.

—

Talma (XLI, 577, 703). — La veuve de Talma épousa, en secondes noces, M. de Cholot, qui mourut en 1860. Pendant longtemps, aux Français, elle avait joué les rôles de grande coquette, sous son nom de famille : *Caroline Vanhove*.

M. Henri Dabot, dans ses délicieux souvenirs, raconte comment elle avait épousé le grand tragédien :

> Un soir, elle fut blessée par un acteur imprudent, qui, en simulant (mais fort bêtement) un enlèvement, lui enfonçait une longue épingle dans le sein ; la plaie ne saignait pas ; Talma suça cette plaie et l'actrice fut sauvée. Talma fut récompensé de son facile héroïsme par un mariage avec l'aimable blessée. Au bout de quelques années d'amour, la brouille se mit au logis. Les époux se séparèrent à l'amiable, Mme Talma n'avait peut-être pas tous les torts, car elle resta en bonne relation avec ma vieille amie, Mme John Talma, belle-nièce de son mari. Talma reprocha même vivement à cette nièce d'avoir pris le parti de sa femme. Il faut dire, à la décharge de Talma, que sa femme n'était peut-être pas toujours aimable, tout au moins, elle semble ne l'avoir pas été pour les neveux de son mari, John, Amédée et Auguste, jeunes gens fort distingués que Talma aimait beaucoup, et auxquels il faisait porter son nom.

En la possession du narrateur, se trouve une curieuse et longue lettre qu'Auguste François-Talma écrivait à son frère John, pour le féliciter de ne plus être le prisonnier des Anglais, et le mettre au courant de ce qui s'était passé dans la famille, pendant sa longue captivité :

> Tu sauras que j'ai quitté Toulon dans le mois d'août 1810. J'étais alors aspirant à la majorité de S. E. l'amiral Ganteaume. Il quitta le commandement de l'armée et je partis, quelques jours après lui, pour Paris. Mon oncle (le tragédien) me revit avec un plaisir extrême, et me donna réellement des preuves d'une amitié bien tendre ; ma tante, au contraire, se montra telle que je l'avais toujours jugée, me traita bien, cependant, mais avec sa politique accoutumée.

Ce John François-Talma, neveu du tragédien et fils de sa sœur Anne Talma, mariée à un sieur François, mourut le 25 février 1861. Il avait épousé Caroline Duremer.

Voici la lettre de faire part :

M.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de monsieur Jean-Michel-Marie François-Talma, officier supérieur de marine, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, décédé le 25 février 1861, à l'âge de 75 ans, en son domicile, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, numéro 41, qui se feront le mercredi 27 du courant, à 11 heures, en l'église de Saint-Philippe du Roule, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire.

De profundis.

De la part de Mme Caroline Talma, sa veuve, de M. et Mme Amédée Talma, ses frère et belle-sœur et leurs enfants ; de Mme veuve Ducis, sa tante, de Mme veuve Duremer, sa belle-sœur et de M. Prosper Duremer, son neveu.

M. Amédée François-Talma était docteur en médecine et chirurgien dentiste de Léopold, roi des Belges.

Mme veuve Ducis, née Euphrosine Talma, autre sœur du tragédien, était la veuve du peintre Louis Ducis, et belle-nièce de Ducis, le poète tragique.

La veuve de John François-Talma, qui était une femme de grande distinction, mourut le 14 décembre 1864. G. M.

*
* *

Un fils de Talma, qui appartenait à la marine comme officier, maria sa fille à M. Gaston de La Chauvinière. Ce dernier est mort, lieutenant de vaisseau, des suites d'une fièvre jaune contractée au Japon.

Sa veuve s'est remariée il y a quelques années. L.

—

Jean Goujon, sculpteur sur bois (XLI, 579, 658). — Il existe, au château d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), un bahut signé : J. G., attribué à Jean Goujon. Les panneaux, qui seraient de sa main, représentent, en ronde bosse, des têtes de guerriers casqués d'une manière aussi bizarre que pittoresque. Les ornements accessoires sont d'un goût très artistique, et dans le genre allemand de l'époque.

Les amateurs ont offert un prix énorme de ce meuble vraiment remarquable.

P. V. & C. DE St-M.

—

Le mot « nationaliste » (XLI, 617, 679). — Je crois avoir été le premier à employer le mot *nationaliste* dans un sens politique. Dans un mémoire sur les *Races préhistoriques de la France et leur rôle dans la constitution de la nationalité moderne*, publié en 1879 (j'avais alors 17 ans) figure la phrase suivante : « La politique n'est qu'une application des données de l'anthropologie. Il faut donc qu'elle soit *nationaliste* pour répondre exactement aux besoins et aux tendances des éléments ethniques du pays ». L'expression *nationaliste, nationalisme* se retrouve dans presque toutes mes publications ethnologiques ultérieures, notamment dans l'article *Locution de Race en histoire*. (*Revue scientifique*, 1885) et surtout dans ma *Nationalité française* dont le 1er volume a paru en 1889. La portée de cette expression n'a point échappé du reste à tout le monde, car Beddoë, dans ses recherches sur la Grande-Bretagne, l'Ecosse et l'Irlande ; le professeur Kollemann, en étudiant les populations bavaroises, et Novicon dans sa *Lutte des Races*, en ont tenu compte et l'ont mentionnée, soit pour le combattre, soit pour l'approuver. Je crois enfin inutile de vous rappeler que j'avais fondé, en 1896, avec Castelin, la *Revue nationaliste*, qui n'a eu que quelques numéros.

Dr E. LAUMONNIER.

—

Masques et visages (XLI, 619 746). — Plusieurs éditions de l'œuvre de Gavarni sont connues :

1° Paris, Paulin et Lechevalier (typ. Didot), 1857, petit in-8, XXXIV-270 pages. Edition originale publiée à 5 fr.

2° Paris, librairie du *Figaro* (impr. Ch. Lahure), 1868, gr. in 8, 352 pages. Avec un portrait de Gavarni dessiné par lui-même (1845) et gravé à l'eau-forte par Nargeot (1867). Les dessins et légendes de Gavarni sont précédés de quelques lignes (1 page) signées H. de Villemessant, d'une préface (8 pages) d'Henri Rochefort, et d'une étude (38 pages) de Jules Claretie sur Gavarni.

3° Paris, Calmann Lévy, sans date, gr. in-4, 171 pages. Avec une notice : *Gavarni*, par C. A. Sainte-Beuve. Le faux-titre porte au verso : prix 20 francs, et au bas : Maison Quantin. J. LT.

—

La langue anglaise en Guyenne (XLI, 620, 705). — Au XIVe siècle, on employait ordinairement la langue latine dans les actes, et cela dans le Midi surtout. L'an-

glais actuel n'était d'ailleurs guère formé à cette époque, si même il l'était (?).

Il n'est donc pas probable que les anciens actes de la Guyenne aient été rédigés dans cette langue, et, d'après ce que nous savons des archives gasconnes en Angleterre, il ne doit pas en être ainsi.

On nous a même affirmé, qu'actuellement encore, les actes du Parlement anglais étaient rédigés en *vieux français*? Nos collègues anglais ne pourraient-ils nous fixer à ce sujet?

C.

*
* *

Assurément, la langue anglaise a laissé des traces, que l'on retrouve même dans le patois saintongeais. Les noms de famille d'origine anglaise se rencontrent dans les provinces. Mais le plus curieux, n'est-ce pas cette ville de *Hastingues*, à l'extrémité du département des Landes, qui a conservé tout son aspect du vieux temps, (moyenâgeux, dirait un décadent) et, qui plus est, un cimetière *anglais*. Cette cité minuscule semble ignorée des archéologues officiels, des artistes qui ne peignent que des sujets déjà peints, et finalement des snobs à qui on n'a pas imposé son nom.

Qui donc a fait le *portrait* d'Hastingues aux tours crénelées, aux murailles encore solides, aux maisons pittoresques?

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

Il existe, en effet, à Bordeaux, nombre de familles d'origine anglaise. Je citerai les Brown et les Johnston ; Nathaniel Johnston a représenté Bordeaux au Corps législatif de 1869. NAUROY.

*
* *

Il n'est pas prouvé filiativement que les Canolle descendent du célèbre Robert Knolle (et non Knolr), grand sénéchal de Guienne, venu d'Angleterre en France vers le milieu du XIVe siècle ; mais il est de tradition constante dans le pays que la famille de Canolle en est issue. Le premier des Canolle, auquel remontent les preuves de Malte, vivant à la fin du XIVe siècle, comme lui, portait le prénom de Robert, si rare en France. Un de ses arrière-petits-fils, Jean de Canolle fut obligé de prouver sa noblesse pour le paiement de certains droits féodaux ; il résulta d'une enquête, qui fut faite à Sarlat, le 20 juin 1614, que les Canolle, étaient venus de Bretagne ou d'Angleterre durant les guerres que les Anglais firent en Guienne...

« Qu'en l'an 1574, la ville de Sarlat fut surprise par ceux de la Religion prétendue réformée ; durant lequel temps la maison que le père du dit demandeur y avait... fut pillée et volée avec tous ses meubles et titres, et qu'ils ont ouï dire et vu qu'il y en avait plusieurs *en langage étranger*... »

PIERRE MELLER

—

Le fer à cheval (XLI, 624, 707, 728). — Les arabes, très superstitieux, croient à l'influence du fer à cheval pour détourner le mauvais sort. J'ai vu à l'installation d'un café maure, à Alger, il y a deux ans, un arabe rechercher un fer à cheval qu'il accrocha en haut de l'entrée de son petit établissement. Il me dit que c'était une chose indispensable ; et, comme j'avais l'air d'en douter et de sourire, il n'était pas content du tout et me fit savoir que c'était un vieil usage en Algérie ; qu'il fallait bien faire attention de ne pas l'omettre. Cet arabe croyait, de plus, que les jaloux ne pourraient rien contre son café. AMBROISE TARDIEU.

—

Armoiries où figurent des abeilles (XLI, 670). — Quant à la Hollande, je puis renseigner notre cher confrère, comme suit :

VAN DEN ANDEL. — *D'or, à une fasce brét., et c-brét., de sable, accompagnée en pointe de trois boucs de gueules, rangés en face, chacun surmonté d'une abeille au naturel.*

BOOM (Ville de Gorinchem). — *D'or, à un arbre terrassé de sinople, adextré d'une abeille au naturel, et sénestré d'un écusson d'argent chargé d'un cœur de gueules.*

AEMINGA (Ostfrise, Suède). — (Conf. de noblesse, 1751). — Taillé : *au 1, d'azur, à une abeille d'or, volante en barre ; au 2, de gueules à deux roses d'argent, rangées en barre*. Cimier : un vol à l'antique, aux armes de l'écu.

KEYSER (Hollande). — Ecartelé : *aux 1 et 4, de gueules, à une abeille d'argent ; aux 2 et 3, d'or, à l'aigle épl., de sable*

WITTEBOL (Hollande, Amsterdam). — Coupé *au 1, de gu, à un buste de femme d'argent ; au 2, de sable, à une abeille d'argent.*

DE KONINK (Hollande). — Coupé : *d'or, à une abeille de sable, sur sinople, à un agneau passant d'arg., à la fasce brét. et c.-brét., de sable,* brochant sur le coupé.

PELGROM (Bois-le-Duc). — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, accompagnée en chef d'une abeille du même.*

HEENEMAN (Hollande). — *D'or, à deux abeilles au naturel en chef, et une canette d'azur, en pointe.*

KERCKOEFS (Hollande).— *D'argent, à la fasce brét., et c.-brét., de gueules, accomp., de trois abeilles au naturel.*

VAN KINSCHOT (Hollande). — Inc. dans la noblesse hollandaise le 25 janv. 1848. *D'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, acc. de trois abeilles au naturel ; au canton de sinople, charge d'un faucon ess., d'arg., becq., et membré d'or.*

VAN DEN KIEBOOM (Holl.). — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, haussée dans l'écu, supportant un arbre de sinople et acc., en pointe de trois abeilles au naturel, 2 et 1.*

LAKEMAN (Harlem, Hollande.) — Parti : *au 1, d'arg., à deux rouleaux de drap de sinople, passés en sautoir surmontés de trois abeilles renversées et mal-ordonnées au naturel, celle à dextre en bande, celle du milieu en pal, celle à sénestre en barre ; au 2, de gueules, à une étoile d'or, accosté de trois marteaux d'argent.*

VAN TEFFELEN (Harlem, Hollande). — comme LAKEMAN.

QUAEDVLIEG (Limbourg Holl.). — Tranché : *au 1, d'or, à trois abeilles au naturel, 2 et 1 ; au 2, de sinople, à un bouc rampant d'argent. — Devise :* SUGE MELIORA.

DEBYE (Holl.) An. 18 février 1830, — *D'or, à la fasce brét. et c. brét., de sable, acc., de 7 abeilles du même, 4 en chef et 3 en pointe.* Cq cour. — Cimier. *Une abeille de sable, entre un vol d'or, chaque aile chargée d'une fasce bret., et c.-bret, de sable.*

HONIGH (Holl.). —*D'azur, à la fasce de gueules, bordée d'or, chargée de trois étoiles d'argent et acc., de trois abeilles d'or.* Cimier : *une abeille d'or.* Bourrelet : *d'azur et d'or.*

VAN RIELLE (Holl). — *D'argent, à une ruche de sable, accompagnée de 3 abeilles, 2 en chef, volant vers la ruche, et celle en pointe volant vers dextre.*

VAN ZWYNDREGT (Holl. Rotterdam). — Parti : *au 1, d'or, à une crémaillère de sable ; au 2, coupé a. d'argent, au lion contourné de gueules ; b. d'azur, à trois abeilles d'or, posées en fasce 2 et 1.*

DE WITTE (Holl.). — *D'azur, à trois abeilles d'argent.* Cq. couronné. Cimier : *une abeille d'argent.*

VAN DER POT. (Holl.,). — *Ecartelé ; aux 1* et *4, de gueules, à un membre d'aigle d'or, la serre en bas ; aux 2 et 3, d'or à la fasce brét., et c.-brét., de sable, accompagnée de trois abeilles du même.*

MENNINGH (Holl.). — Ecartelé : *au 1, une rose tigée et feuillée* ; au 2, *trois fasces ; au 3, une étoile ; au 4, trois abeilles.* Cimier : *une abeille.* (Couleurs inconnues).

VAN MALSEN (Gorinchem, Holl.,). — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, accompagnée de sept abeilles au naturel, 4 en chef et 3 en pointe.*

VAN WYN (Holl.,). — Id., Id.,

BRAND et VAN SOMEREN BRAND. (Amsterdam et Arnhem, Hollande). — Ecartelé: *aux 1 et 4, d'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, accompagnée de sept abeilles du même, 4 rangées en chef, et 3 rangées en pal.*

VAN BIJEMONT (Holl.,). — *D'or, à la fasce bret., et c. brét., de sable, acc., de sept abeilles du même, 4 en chef et 3 en pointe.* Cimier : *Une ruche environnée d'abeilles volantes et un ours rampant contre la ruche ; le tout au naturel.*

THIERRY DE BYE (Holl.). — Comme *Debye.* Devise : La douceur m'attire.

VAN MEGEN (Holl.) — *D'or, à la fasce brét., et c. brét., de sable, accompagnée de sept abeilles d'or et de gueules, 4 en chef et 3 en p., le tout acc., d'un lambel d'azur en chef.*

BEZOET DE BYE (Holl.) — *De sable, à une ruche d'or, accompagnée de onze abeilles du même, rangées en orle.*

VAN JEVER (Amsterdam). — *De sinople. à trois ruches, entourées d'abeilles au naturel.*

MESSEMAECKERS VAN DE GRAAFF. (Leide, Holl.) — Parti : *au 1, de gueules, au chevron accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'une boule, le tout d'or ; au 2. d'azur, à une ruche d'or, surmontée d'abeilles du même.*

PIEPERS (Holl..) — *D'azur, à une main d'argent, ailée d'or, écrivant avec une pointe d'épée du second, garnie d'or ; au chef d'or, chargé de trois pals de gueules, celui du milieu surchargé de trois besants d'argent, les deux autres chargés chacun de deux besants d'argent ; les pals alternant avec quatre abeilles au naturel.* — Cimier : *une épée d'argent, garnie d'or, en pal, la pointe*

en haut, entre un vol d'or. — Lambrequins : *d'argent et d'azur.* Devise : LABORE ET PARSIMONIA.

KNESSELAER. (Holl.) — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét. de sable, accompagnée de trois abeilles de gueules.* Cimier : *Un vol aux armes de l'écu.*

DE JONG (Gorinchem, Holl.) — *D'or, à la fasce brét. et c.-brét., de sable, accompagnée de cinq abeilles au naturel, 3 en chef et 2 en pointe.*

WIERTS (Holl.) *D'argent, à une rose de gueules, boutonnée d'or, barbée, tigée et feuillée de sinople, et surmontée de cinq abeilles d'or, en demi-cercle, les têtes dirigées vers la rose.*

CAMERLING. (Delft, Holl.,) — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét., de sable, accompagnée de sept abeilles au naturel, 4 en chef et 3 en pointe ; au croissant du second en chef.*

KAASKOOPER (Delft, Holl.,) — *D'or, à la fasce brét., et c.-brét. de sable, accompagnée de sept abeilles au naturel, 4 rangées en chef et 3 rangées en pointe.*

ROECKEN (Holl..) — *D'argent, à une ruche de sable, entourée de toutes parts d'un essaim d'abeilles du même, les têtes dirigées vers la ruche.*

Voilà un petit essai pour satisfaire notre collaborateur. M.-G. VILDEMAN.

La Haye.

* * *

En plus de celles que vous donnez, tirées de Grandmaison, je vous envoie celles-ci :

STAMPFER (Allemagne). — *De gueules, à une fasce d'or, accompagnée de 3 abeilles du même.* (*La Science des armes.* Magny).

SAMSON. — *De gueules, semé de mouches à miel d'argent, au lion léopardé d'or.*

DE VERTHON. — *D'azur à la fasce d'argent, chargée d'une mouche à miel de sable.*

JOLLY. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 mouches à miel du même, au chef du dernier, chargé de 3 étoiles de gueules.*

TILLETTE (PIERRE). — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une mouche à miel du même, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de sable.* (Palliot *Indice armorial*).

L'abeille se trouve fréquemment dans les armoiries concédées par Napoléon Ier, Les princes grands dignitaires de l'empire portent, *un chef d'azur, semé d'abeilles d'or.*

Les villes de 1er ordre portent : *un chef de gueules à 3 abeilles d'or en fasce.*

On en trouve sur le vêtement du dextrochère, qui est dans les armes de Berthier, prince de Wagram. P. M.

—

Le *Dictionnaire héraldique de Bretagne* (Rennes, librairie Plihon et Hervé) mentionne les familles suivantes : CASSART, *2 abeilles de sable, surmontant* ; CHANCERELLE, *3 abeilles d'or, accompagnant* ; GILLOT, *3 abeilles d'azur* ; LABBAYE, *3 abeilles de sable* ; LANRIVINEN, *1 abeille de gueules : accompagnant*, alias, *écartelé aux 1 et 4* ; MÉLOREL, *écartelé aux 1 et 4* ; *3 abeilles de sable, chargeant* ; REGNON, *3 abeilles d'or* ; TOURMEL, *3 abeilles d'argent, accompagnant* ; TOURNEMOUCHE, *7 abeilles de sable, accompagnant une ruche de même.*

J'omets de mentionner ici les familles citées au même article Abeilles, et portant Mouches, Fourmis, Grillons, qui conviendrait également à une Revue d'agriculture. LE ROSEAU.

* * *

ABEILLE (Provence). — *D'azur, à une ruche d'or, accompagnée de 3 abeilles de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

BARBERAIN (Saintonge). — *D'azur, à 3 abeilles d'or, marquetées de sable, 2 et 1.*

ELBŒUF (ville). — *De... à la ruche de...* Devise : *Tout le monde y travaille.*

MELLET (Languedoc). — *De... à 3 ruches de...* Devise : *Speculo et melle.*

TOURNEMOUCHE (de) (Bretagne). — *De... à la ruche de...* Devise : *Plus mellis quam messis.* SEDANIANA.

—

Pluriel des noms propres (XLI, 666). — Senex a-t-il bien voulu écrire que les noms de famille prenaient autrefois tous le pluriel, et que cette coutume (?) est tombée en désuétude ?

Pour ma part, j'ai remué pas mal de chartes, de généalogies, de vieux et modernes bouquins, et si j'ai rencontré des noms de « dynasties », les Condés, les Bourbons, les Césars, au pluriel, jamais, au grand jamais, du XIIIe au XVIIIe siècle, je n'ai rencontré ; les Laroche-Foucaults, les Montmorencys, les La Tremouilles, les Rohans, les Beauffremonts, les Chateaubriands, et à moindre hauteur : les

Saint-Larys, les Noyers (voir p. 666), les Bethencourts, etc.

Il n'y a, je crois, d'autre règle ici que l'usage. Cz

—

Armoiries à trois écussons de... (XLI, 669). — La famille d'Abbeville (Beauvoisis) porte : *de gueules, à 3 écussons d'argent.* SEDANIANA.

—

Evaluation du numéraire en 1900 (XLI, 671). — Voir à ce sujet la *Revue scientifique*, 2e semestre 1899. On aura tous les renseignements désirables. Dr B.

—

Les Villebois-Mareuil (XLI, 628, 707). — Il y avait à Bordeaux une famille bourgeoise, du nom de Villebois. On voit, sur le *Livre des Bourgeois* ou *Catalogue officiel des Bourgeois de Bordeaux*, déposé aux archives municipales de cette ville, que :

Jean de Villebois, cappitaine et monnoyeur pour le Roy dans la ville de Bordeaux, Jean et autre Jean Villebois, sieurs de Lassalle, monoyeurs dans ladite monnoye, frères, ont presanté les lettres de confirmation de courtoisie de feu Jean Villebois leur ayeul, du 15 novembre 1608.....

Leurs descendants se sont alliés aux familles Lafargue (16..), de Maledan (1682), Gombaut (17..), de Laporte de Beaumont (1721). PIERRE MELLER.

* * *

Pierre-Marie-Maurille de Villebois, capitaine de dragons et bisaïeul du colonel, fut créé baron de l'empire sur institution de majorat, par lettres patentes du 19 janvier 1811. Conférez l'*Armorial du 1er Empire*, du vicomte A. Révérend, t. IV p. p. 366-367, pour les armoiries et la descendance. A. R.

—

Denier de saint Pierre (XLI, 665). — Il fut établi, pour la première fois, en France, par Mgr Angebault, évêque d'Angers, qui prêcha, a cette occasion, un sermon, le jour de Pâques, à l'issue des vêpres, dans la cathédrale.

A Poitiers, l'initiateur fut un vaillant chrétien, M Emmanuel de Curson; Mgr Pie ne vint qu'ensuite pour en faire une œuvre diocésaine. X. B. de M.

—

Charles (XLI, 669). — Louis-Hippolyte Charles-Quintin naquit, le 5 juillet 1773, à Romans (Drôme), où son père était blanchisseur de toile. Une compagnie de guides militaires s'étant formée à Besançon, en 1790, Charles prit du service. Entré en Italie avec l'armée commandée par Bonaparte, il devint lieutenant adjoint à l'adjudant général Leclerc ; fut blessé à San-Georgi et cité à l'ordre du jour. Leclerc, promu général de brigade, major général de l'armée d'Italie, choisit Charles pour son aide de camp.

Il était jeune, beau, bien fait ; Joséphine, qui trônait à Milan, le remarqua si bien que Bonaparte voulut d'abord faire fusiller l'aide de camp et se borna cependant à le faire arrêter et conduire à Paris.

Là, grâce à la protection de Joséphine, il fut intéressé dans la plus importante des compagnies de fournitures de vivres pour l'armée et réalisa (?) des millions.

Après le départ de Bonaparte pour l'Egypte, Joséphine se réfugia à Malmaison, que Charles vint habiter en maître. Sa présence fit beaucoup jaser. De retour d'Egypte, le général menaça de divorcer, et Charles, sacrifié, s'enfuit à l'Isle-Adam où il avait acquis le château, je crois, du prince de Conti, et y vécut avec magnificence.

Sa considérable fortune subit des variations; il avança, pour la guerre d'Espagne, 25 millions qui ne furent jamais rendus ; entreprit dans le Dauphiné de grands travaux d'utilité publique, dont les résultats ne furent pas heureux, et se retira enfin à ou près de Romans, où il mourut le 9 mars 1837.

M. Brun-Durand, auteur du *Dictionnaire biographique de la Drôme*, auquel sont empruntés les détails qui précèdent, raconte que lors du sacre de Charles X, Charles-Quint...in voulut atteler, comme le souverain, six chevaux à sa voiture. La chose lui étant interdite, il mit quatre chevaux devant et deux chevaux derrière.

Ce genre d'opposition était plus anodin que les ténébreuses menées du Palais-Royal. Je crois me rappeler qu'il y eut quelque chose comme ça sous le second empire.

Le plus sage des ophélètes fera sagement de recourir à l'ouvrage sus-visé. EFFEM.

* * *

M. Charles-Messence, notaire à Romans, est le petit-fils ou le petit-neveu de Charles-fournisseur des armées impériales. ALBERT DE ROCHAS.

L'uniforme national du Dauphin. (XLI 673). — L'extrait suivant de Mémoires inédits d'un témoin oculaire de la fête de la Fédération, du 14 juillet 1790, et qui y assistait avec la famille royale, répond à la question posée :

Le pauvre prince portait un petit uniforme de la garde nationale, et, en passant devant un groupe d'officiers de ce corps, réunis au bas de l'escalier pour recevoir le roi, la reine leur dit gracieusement, en montrant son fils : « Il n'a pas encore le bonnet». — « Non, madame répondit l'un des officiers, mais il en a beaucoup à son service ». A. L. B.

—

La conversation du père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt (XLI, 673). — J'ai sous la main une jolie petite édition de cette spirituelle conversation publiée par Louis Saumur, le texte en est, à juste titre, attribué à Saint-Evremond ; les beaux travaux de Ch. Giraud, L. Gilbert, Ch. Gide et aussi Sainte-Beuve viennent corroborer cette opinion.

L. Digues.

*
* *

Cet « exquis badinage », comme le dit avec raison M. Paul d'Estrée, est bien de Saint-Evremond. Victor Fournel, dans la *Biographie générale* de Didot, le lui attribue formellement, ainsi que Des Maizeaux, dans la *Vie de Saint-Evremond*, qui s'exprime ainsi au sujet de cette *Conversation* :

1654. M. de Saint-Evremond servit en Flandre l'année d'après, et ce fut dans ce temps-là que, dînant chez le maréchal d'Hocquincourt, il fut témoin de la conversation que ce général eut avec le Père Canaye, qui avait alors la direction de l'Hôpital de l'armée du Roi. M. de Saint-Evremond trouva cette conversation si plaisante qu'il l'écrivit quelque temps après. Il ajoute, à la fin de cette pièce, qu'ayant demandé au Père Canaye, *d'où venait la grande animosité qu'on voyait entre les Jansénistes et les Jésuites*, ce père lui avoua de bonne foi que ce n'était ni la diversité de leurs sentiments sur la *Grâce* ni les *cinq propositions* qui les avoient *mis mal ensemble. La jalousie de gouverner les consciences*, dit-il, *a tout fait*..... (*Œuvres de Saint-Evremond*. Amsterdam, 1626, Tome 1er, pages 36-37. *La Conversation* se trouve dans le tome deuxième). Adrien Ludolphe.

—

Minzingue (XLI, 675). — Le vrai nom des troubadours allemands était *minnesanger* de *minne* « amour » et *sanger* « chanteur ». Mais il ne parait avoir aucun rapport avec le *minzingue* en question.

On trouve dans les dictionnaires d'argot *manestringue, mannezingue, minzinguin, minzingo*. Lorédan Larcher prétend que *minzingue* est un diminutif de *manestringue*... Je ne le pense pas. *Manestringue* qui vient de *mann za trinken*, homme à boire ! comme *vasistas* de *was ist das*, qu'y a-t-il ? apparaît déjà dans Rabelais, sous une autre forme. « Verse tout, verse de par le diable ! « Verse de ça tout plein, la langue me « pelle, *lans tringue* ». Le Duchat pense que c'est une abréviation de *Landsmann zu trinken* ; paysan à boire ! La suppression s'est opérée autrement que du temps de Rabelais, et nos soldats ont pris l'habitude de contracter en disant *manstringue*. D'après Lorédan Larcher, *mannezingue* adouci en *minnezingue*, n'aurait fait son apparition que vers 1850. J'admets l'affaiblissement de *manne* en *menne* et en *mine* ; c'est presque de règle, dans le parler populaire surtout. Qui ne se rappelle cet acteur des Français disant *midème* pour madame. Mais il n'est pas possible d'admettre la transformation de *stringue* en *zingue*. On a conservé le radical qui est le même dans les mots *manitou* et *mannequin*, fréquemment employés dans le langage libre, et on y a joint le mot qui désigne le comptoir où trône (en style populaire) le *mannestringue*, ou si l'on veut le *manitou* et même, le *mannequin* du *zinc* : « le *mannezingue* devenu *mainezingue* et *minnezingue* ». Au surplus, la présence du *z* amène forcément l'affaiblissement du *c* en *g*, puisque *zinc* a comme dérivé correct, *zingueur*.

Paul Argelès.

*
* *

Le même mot est employé dans le faubourg pour désigner l'état d'ivresse.

Brindezingue (tEre dans le) être complètement ivre. argot faubourien.

La dernière syllabe de *brindezingue* semble, ici encore, être née du mot *zinc*.

L'ivrogne est *brindezingue*, serait chez le *mannezingue*, trop vider de petits verres sur le *zinc*.

Mais, cette fois, nous nous rapprochons du vieux français, par l'expression *brinde* qui veut dire boire. Et Littré vient au secours de Delvau :

Brinde.. Ce que l'on boit à la santé de quelqu'un. Boire des brindes, porter des brindes. Familièrement : il est dans les brindes, il est ivre.

Se dit aussi en italien *Brindisi*, air à boire.

La formation du mot semble se deviner ; nos aînés disaient : *il est dans les brindes.* Nous avons associé le comptoir de zinc à l'ivresse, chez le mannezingue. Et *être dans les brindes*, *être brinde*, est devenu : Être *brindzingue.* Docteur L.

***

C'est un mot d'argot. Il se dit surtout *mannezingue.* Voyez Charles Virmaitre (*Supplément du dictionnaire de l'argot fin de siècle.*

Cette expression n'est là citée que pour mémoire, elle a été remplacée par celle de *mastroquet* (argot du peuple).

Dans son *Dictionnaire de la langue verte*, Delvau dit :

Minnezingue, s. m. cabaret ; marchand de vin. Dans l'argot des faubourgs qui n'emploie ce mot que depuis une trentaine d'années.

On dit aussi : *minzinguin* et *mannezinguin.*

Voilà un mot bien moderne ; et cependant les renseignements qui le concernent sont plus difficiles a obtenir que s'il s'agissait d'un mot plus ancien. J'ai bien envie de hasarder ma petite étymologie *mannzingen*, homme chez lequel on chante, le vin étant le tire-bouchon de la gaieté que contient le cerveau humain.

L'explication donnée par Delvau, qui se rapproche de celle de notre confrère Bouvier, n'est-elle pas bien compliquée ? Peut-être dans *mannezingue* ou *minzingue*, faut-il retrouver l'expression *zinc*, venue de comptoir de zinc. On dit communément *boire sur le zing.*

Le comptoir de zinc ou plutôt de plomb étant d'invention récente, on conçoit que ce mot, comme le constatent les historiens, soit de conception moderne.

On retrouve cette finale *zingue*, dans le mot *brindezingue.* Il désigne, dans l'argot des voleurs, l'étui de zinc ou de fer blanc dans lequel ils cachent la lime dont ils se servent pour scier les barreaux de leur cellule, ou faire toute autre besogne de cette nature.

—

Institution Ledabeau (XLI, 675). — La personne qui demande des renseignements sur cette institution, est-elle bien sûre du nom de Ledabeau ? Ne s'agit-il pas de l'institution Hallays-Dabot ? En ce cas, elle lira avec fruit une notice historique de l'Institution Hallays-Dabot dans le numéro de septembre 1841 de la *Revue générale biographique et littéraire.* C'est sous le règne de Louis XVI que M. Maurice Dabot fonda cette institution, laquelle acquit sous la direction de M. Hallays-Dabot, beau-fils du fondateur, de 1816 à 1838, une véritable célébrité.

G. DE PELLERIN DE LATOUCHE

***

Je croirais volontiers qu'il s'agit de l'Institution *Hallays-Dabot*, et c'est l'assonance qui m'a mis sur cette voie.

Victor Chauvin, dans son *Histoire des Lycées et Collèges de Paris* (1 vol. in-12 ; L. Hachette et Cie, 1866), consacre un souvenir à l'institution Hallays-Dabot, établie place de l'Estrapade, et dont les élèves suivaient les cours du Lycée ou Collège qui a quitté les noms de Napoléon et de Corneille pour reprendre celui de *Henri IV.*

L'institution en question, fondée vers 1808, par M. Dabot, continuée pendant plus de trente ans, par M. Hallays, son gendre, a jeté le plus vif éclat sur les études classiques, sans atteindre toutefois aux mêmes succès dans les sciences.

En tête de ses sept prix d'honneur de Rhétorique (Discours latin), dont trois appartenaient à la première direction et quatre à la seconde, elle comptait le littérateur Joseph-Victor Leclerc, qui, deux ans de suite, au concours général, en 1806 et 1807, obtint cette récompense insigne, d'abord comme nouveau, puis comme vétéran.

Parmi les lauréats ultérieurs, on remarqua Adrien-Henri-Laurent de Jussieu (1814), qui fut administrateur du Muséum et membre de l'Institut, et P. E. Galeron (1826)

Galeron, originaire de Laigle (Orne), fut le dernier directeur de cette maison, dont il dut se séparer trop tôt pour de graves raisons de santé.

M. Hallays-Dabot, né vers 1782, mourut très âgé. Depuis longtemps chevalier de la Légion d'honneur, il était le doyen vénéré des chefs d'institution. Uni par une vieille amitié avec le lauréat Victor Leclerc, devenu doyen de la Faculté des Lettres de Paris et membre de l'Institut, il recueillit, à la fin de 1865, la succession de celui-ci, mais il s'empressa de faire don à la Sorbonne de l'importante bibliothèque que comprenait le legs universel à lui fait par son ami.

Un fils de M. Hallays-Dabot, lauréat du Collège Henri IV, a été avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Mais, j'y songe, le véritable *Ledabeau* pourrait bien surgir de son tombeau et me démontrer l'inutilité de ces explications. C. H. G.

Notes and Queries

Pièces d'échec égyptiennes. — L'auteur des derniers renseignements sur ce sujet semble arguer fatalement que, si une chose doit arriver, elle arrivera. On nous dit que l'on jouait aux échecs dans l'Indoustan, il y a environ 5000 ans, et qu'il « est naturel » que ce jeu soit représenté sur les monuments égyptiens ; et que, par conséquent, il est raisonnable d'en conclure que les Egyptiens « devaient » en avoir eu connaissance. Même en acceptant pour exactes les 5000 années d'âge des échecs dans les Indes, (point sur lequel les différentes écoles sont absolument divisées), cela ne prouve rien quant à l'Egypte. A. M. cherche à insinuer, d'après les différentes dimensions des pièces, que le dessin de l'*Art Journal* est fait sur une échelle si petite, que l'artiste a pu n'être pas suffisamment éclairé pour distinguer leurs différentes formes, et, par conséquent, pour en déduire, croyons-nous, que les Egyptiens connaissaient le jeu des échecs ? Il est légèrement inquiétant d'apprendre que les personnes qui connaissent le mieux le sujet d'une peinture, soient plus disposées que d'autres à pardonner des erreurs de détail, et cette remarque semble ressortir des propres renseignements pleins de contradictions donnés par A. M. dans la minutieuse description des peintures égyptiennes.

Le fait embarrassant à éclaircir est donc de savoir si oui ou non, quelque peinture égyptienne montre, (en petit ou en grand), des pièces d'echec de différentes formes. Il est en outre supposé que, même si les pièces employées affectaient toutes la même forme, elles devaient se distinguer les unes des autres par des couleurs différentes ou par des marques incrustées, emblèmes, ou chiffres. A. M. ajoute (peut-être à juste titre), que ces emblèmes pouvaient n'être pas bien clairement représentés dans la peinture ; nous espérions que, parmi le très grand nombre d'objets egyptiens actuellement connus, quelques-uns d'entre eux auraient pu être conservés, et nous éclairer ; de plus, les pièces que l'on nous montre aujourd'hui, ainsi que celles représentées dans les peintures, ne sont, en aucune façon, propres à jouer aux échecs, jeu dans lequel il est essentiel que chaque figure soit aisément distinguée d'une autre. Il résulte de ce qui précède que, si les pièces d'échec sont réellement reproduites sur les monuments égyptiens, les artistes qui les ont faites, ont, avec une ananimité singulière, omis d'en montrer le détail essentiel ; et, en outre, que s'il est resté un certain nombre de documents sur quelques jeux égyptiens, aucune trace de celui des échecs n'est venue jusqu'à nous. Je trouve de telles déductions trop fortes pour moi, et je continuerai de croire que les Egyptiens ne connaissaient pas les échecs. Je note, en passant, que A. M. ne me prouve en aucune façon que les objets mentionnés par lui soient égyptiens. F. W. Réad.

—

Prix payé pour des chinoiseries. — L'histoire nous apprend qu'en échange de 22 grandes pièces de porcelaine orientale, Frédéric-Auguste donna à Frédéric-Guillaume de Prusse un « beau régiment », H. T. B. dit deux. Il est probable que l'un et l'autre exagèrent. Je ne trouve rien dans Carlyle sur ce sujet. Une chose, néanmoins, est certaine : c'est que Frédéric-Guillaume n'était pas un homme à donner sans recevoir. Les objets d'art n'avaient pour lui aucune valeur. Auguste, un brave, d'une force physique colossale, appréciait fort la frêle porcelaine ; Frédéric-Guillaume, un lâche et un bravache, adorait les soldats de grande taille. Le tsar acquit un cabinet en ambre, un magnifique yacht, une statuette d'origine quelque peu scandaleuse, et plusieurs autres choses, en échange de près de cent de ces géants sans valeur. Frédéric-Guillaume ayant peur du tsar, pensa que l'électeur de Saxe n'était pas aussi terrible et envoya de misérables sergents recruteurs pour enlever de force, dans ce pays, des hommes de taille énorme. C'en était trop, même pour le débonnaire Auguste. Une menace suffit à un homme de la trempe de Frédéric-Guillaume, et dès lors il lui fallut payer pour avoir de grands Saxons. Après tout « Auguste, l'homme fort », ainsi que Carlyle le nomme, était plus estimable que le roi de Prusse. Si le fait est vrai, il est plaisant de penser, tout au moins ici, combien sage il s'est montré, car ses collections sont restées une merveille pour leur époque, tandis que les inutiles géants de Postdam, recrutés par l'ignorant prussien, furent ignominieusement rayés de l'histoire par Frédéric-le-Grand. Georges Marshall.

—

Système de démonologie de Descartes. — A. Hamilton, dans son *East Indies*, dit avoir vu, « dans un temple à Amoy, peinte à la fresque sur un mur, et conformément au système de démonologie de Descartes » une scène de l'enfer « représentant des démons avec la forme et les figures figurant sur les illustrations de ce livre ; le tout mieux fait que le tableau similaire que je vis dans une église à Anvers ».

Que connait on de la démonologie de Descartes ? James Mew.

—

Citations usuelles françaises. — Existe-t il un répertoire de ces citations dans le genre de ceux de Bartlett et Dalbiac ? H. T.

Notes, Trouvailles et Curiosités

LA NAPOLÉONE

PAR CHARLES NODIER

Février 1802

AVERTISSEMENT

La Napoléone (T. G., 652). — Par la plume de deux érudits de premier ordre, S Poltarotzki et *Bibl.* Jacob, notre recueil s'est déjà occupé de l'œuvre anti-napoléonienne de Charles Nodier, mais la pièce n'a jamais été publiée ici. Nous la donnons aujourd'hui ; non pas que ce soit une chose inédite, mais il y a tant d'années qu'elle a été imprimée qu'elle constitue du moins une rareté insigne. Ce qui le prouve bien, d'ailleurs, c'est que dans la dernière livraison du *Bulletin du Bibliophile*, le libraire Claudin cote ces huit pages au prix de 20 francs !

« L'ode que nous offrons au public a été faite il y a treize ans, l'auteur fut jeté dans les cachots du Temple, puis transféré dans diverses prisons, et persécuté pendant dix années. Son interrogatoire attesterait qu'il avoua hautement la NAPOLÉONE, quoique, selon toute apparence, le désaveu fût l'unique moyen d'éviter la mort. Il n'a pas démenti un seul instant cet acte de fermeté.

« Ces strophes ne sont pas expressément appropriées à la circonstance, et elles auraient gagné sans doute à être revues par le poëte, qui les a improvisées à vingt ans et qui ne les a jamais corrigées ; mais nous avons pensé que les bons Français verraient avec plaisir la première atteinte portée, par un homme de lettres, à Buonaparte, tout puissant, dans le moment où la France, épuisée par des convulsions politiques, tombait tout entière dans ses fers, et osait à peine jeter un œil de regret sur son ancien bonheur et ses légitimes souverains. » F.

LA NAPOLÉONE

Que le vulgaire s'humilie
Sur les parvis dorés du palais de Sylla,
Au-devant du char de Tullie,
Sous le sceptre de Claude et de Caligula !
Ils régnèrent en dieux sur la foule tremblante,
Leur domination sanglante
Accabla le monde avili ;
Mais les siècles vengeurs ont maudit leur (mémoire,
Et ce n'est qu'en léguant des forfaits à l'histoire
Que leur règne échappe à l'oubli

Vendue au tyran qui l'opprime,
Qu'une tourbe docile implore le mépris !
Exempt de la faveur du crime,
Je marche sans contrainte et n'attends point (de prix.
On ne me verra point mendier l'esclavage,
Et payer d'un coupable hommage,
Une lâche célébrité.
Quand le peuple gémit sous sa chaîne nouvelle,
Je m'indigne du joug : et mon âme fidelle
Respire encor la liberté.

Il vient, cet étranger perfide,
Insolemment s'asseoir au-dessus de nos lois ;
Lâche héritier du parricide,
Il dispute aux bourreaux la dépouille des rois,
Sycophante vomi des murs d'Alexandrie
Pour l'opprobre de la patrie
Et pour le deuil de l'univers,
Nos vaisseaux et nos ports accueillent le trans- (fuge :
De la France abusée il reçoit un refuge ;
Et la France en reçoit des fers.

Il est donc vrai ! ta folle audace
Du trône de ton maître ose tenter l'accès !
Tu règnes : le héros s'efface ;
La liberté se voile et pleure tes succès
D'un projet trop altier ton âme s'est bercée ;
Descends de ta pompe insensée ;
Retourne parmi tes guerriers.
A force de grandeur crois-tu pouvoir t'absoudre ?
Crois-tu mettre ta tête à l'abri de la foudre
En la cachant sous des lauriers ?

Quand ton ambitieux délire
Imprimait tant de honte à nos fronts abattus,
Dans l'ivresse de ton empire,
Rêvais-tu quelquefois le poignard de Brutus ?
Voyais-tu s'élever l'heure de la vengeance,
Qui vient dissiper la puissance
Et les prestiges de son sort ?
La roche Tarpeïenne est près du Capitole,
L'abîme est près du trône, et la palme d'Arcole
S'unit au cyprès de la mort.

En vain la crainte et la bassesse
D'un immense avenir ont flatté ton orgueil,
Le tyran meurt, le charme cesse ;
La vérité s'arrête au pied de son cercueil.
Debout dans l'avenir, la justice t'appelle ;
Ta vie apparait devant elle,
Veuve de ses illusions,
Les cris des opprimés sonnent sur la poussière,
Et ton nom est voué par la nature entière
A la haine des nations.

En vain au char de la victoire
D'un bras triomphateur tu fixas le destin ;
Le temps s'envole avec ta gloire,
Et dévore en fuyant ton règne d'un matin.
Hier j'ai vu le cèdre. Il est couché dans l'herbe.
Devant une idole superbe
Le monde est las d'être enchaîné.
Avant que les égaux deviennent tes esclaves,
Il faut, Napoléon, que l'élite des braves
Monte à l'échafaud de Sidnei.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

Cz. — L'intéressante question que vous proposez rentre dans la série des phénomènes dont s'occupent surtout les revues spéciales d'occultisme et de suggestion Elle ouvrirait la porte à de nombreuses réponses d'observations semblables à la vôtre, qui dépasseraient le cadre de l'*Intermédiaire*.

A. B. Beauvais et V. M. — Cz nous écrit : Je ne crois pas que l'on ait cité dans les *Recueils de Pensees*, un des recueils les plus complets qui aient été compilés. Je veux parler du *Dictionnaire poétique*, que publie depuis 1899, M. Samuel Porchère (7, place Roget, à Saint-Etienne, Loire) et qui en est à sa cinquantième livraison, soit un volume de 800 pages, A à F. L'auteur, avec lequel j'ai échangé quelques lettres à propos de son travail, l'a sur le chantier depuis huit ou dix ans. J'en cite un petit morceau plein de charme du bon Nadaud :

N'es tu pas bien portant ? — Si.
Les malades, penses-y.
N'as-tu pas de bons yeux ? — Si.
Les aveugles, penses-y.
N'as-tu pas la raison ? — Si.
Les insensés, penses y.
N'as-tu pas un denier ? — Si.
Les indigents, penses-y.

Miettes poétiques.

La vérité. — Pensées, par Louis Favre, 1 volume (Cayer)

S. — L'origine du mot *mufle* ?... On raconte qu'en 1815, un officier supérieur prussien, du nom de Muffling, avait fait braquer sur la butte Montmartre cinq batteries pour bombarder Paris, opération à laquelle s'opposa énergiquement l'empereur de Russie. Et c'est du nom propre Muffling pris en mauvaise part, que les parisiens d'il y a 85 ans ont tiré l'épithète péjorative qui vous occupe.

Ard. — *Allô*, mot né en Amérique et naturalisé français par les soins de l'administration des téléphones, n'est autre que le *halloo* anglais qui signifie *holà ! ho !* et nullement *allons*, comme beaucoup le croient.

A. I. — L'Authérelée était une mesure usitée en basse Bretagne (xvie s.) et qui variait selon les localités.

Le boisseau de Brest se composait de huit authérelées ; celui de Guitalmeze, de cinq. Selle à chevestre est un vieux mot qui signifie licol.

Mercure de France. — Le reproche de laisser nos correspondants libres de traiter à leur gré les questions philologiques ne nous serait pas fait, si l'on voulait considérer que c'est précisément notre raison d'être. L'*Intermédiaire* est un champ clos, où les adversaires émettent à leur gré des idées et des opinions : nous sortirions de notre rôle « d'intermédiaires » si nous prenions celui de pions, de censeurs ou d'arbitres. Notre confrère, qui a la bienveillance d'apprécier l'utilité de nos efforts, pourrait au reste trouver de plus nombreuses occasions de louer la science de nos correspondants que de railler leur fantaisie. C'est un aveu que nous attendons de son impartialité.

Nauroy. — Vous auriez plus prompte réponse à votre question, en vous adressant à M. G. Cl. Lavergne ; son domicile est 84, rue Dutot.

A. R. — Nous nous empressons de vous transmettre, directement, deux nouvelles et particulières réponses au sujet de votre question sur Mme Lachaud.

Omer Taillebois. — Voici une des deux épigrammes promises :

PASCAL

Pascal ! rien de commun que le nom avec [Blaise.
Neptune politique, idéal de préfet,
Ses favoris hongrois, aux lueurs de fournaise,
Ont la couleur de l'or qui gonfle son gousset.
D'un œil dominateur, il contemple le monde;
Il a la profondeur du puits artésien ;
Mais la nappe, sans doute, est encor plus pro- [fonde ;
La France peut attendre : il n'en jaillira rien.

ERRATA

XLI. 654, ligne 12, au lieu de 1794, lire 1796.

XLI, 654, ligne 17, au lieu de 1806, lire 1816.

XLI, 719, lignes 36 et 40, au lieu de Juvenal lire Juvenat.

XLI, 758, ligne 43, au lieu de 609, lire 619.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIe Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 15 Mai 1900.

36e Année — 36, rue Laffitte PARIS —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 882 — Téléphone N° 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les croix chapitrales des chanoinesses nobles. — Ces deux joyaux représentent, l'un, la croix des dames du chapitre d'Alix, l'autre la croix des chanoinesses d'Epinal. En voici la description :



Alix : Croix à huit pointes d'or, bordée d'émail blanc, anglée de quatre fleurs de lis, surmontée d'une couronne de comte. Le médaillon central représente, sur rouge émail, saint Denis, patron du monastère, vêtu de pourpre et d'argent. Légende, en lettres d'or sur émail bleu : *Auspice Galliarum patrono.* Revers : sur émail bleu, également, la Vierge et l'enfant Jésus, et autour, la légende : *Nobilis insignia voti.*



Epinal : Croix d'or mat pointillé à l'intérieur du médaillon et des branches, bordée d'or brillant. Avers : saint Goéric, évêque de Metz, patron du chapitre ; revers : la sainte Vierge et l'enfant Jésus.

Je dois communication photographique de ces insignes à deux de nos excellents confrères et collaborateurs, auxquels j'exprime ici ma vive reconnaissance.

L'une et l'autre reproduction sont de la grandeur de l'original.

Notre recueil s'est plusieurs fois occupé des chapitres nobles. Ces établissements (XXXIV, 211), étaient au nombre de vingt-huit, dont dix-sept décorés. La recherche de ces décorations m'intéresse. Les insignes d'Epinal et de Remiremont sont conservés au musée de ces deux villes, mais les autres ? On n'a chance de les retrouver que dans les familles qui ont été représentées dans ces chapitres. J'ai eu la bonne fortune de réussir pour Alix, mais j'ai échoué ailleurs.

Je viens donc faire un pressant appel à nos confrères, et les supplier de vouloir bien m'indiquer dans quelles collections publiques ou privées il existe présentement de ces bioux.

Je possède leurs descriptions et même les dessins, mais je voudrais quelque chose de plus authentique, et ne pouvant voir les croix même, je serais heureux d'avoir les photographies.

Effem.

—

Nous sommes tous mortels... ou presque tous. — Dans quel ouvrage trouve-t-on rapportée l'anecdote suivante, que tout le monde connaît : Un prédicareur ayant laissé échapper ce mot devant Louis XIV : « Nous sommes tous mortels », le roi, vieux alors, parut tristement impressionné.... « ou presque tous », se hâta d'ajouter le prêtre. R. S. V. P.

—

Dans la citadelle d'Arles... — Mon père était né en 1808, en un temps où l'on connaissait encore les joyeux repas et les gais propos, je veux parler de ma jeunesse, il nous récitait parfois, suivant l'occasion, cette tirade, souvenir évident d'un *drame*, de moi inconnu, dont je demande le titre :

Dans la citadelle d'Arles
Deux amants vivaient,
Ce qui est bien rare en France,
Ils étaient constants.
Le père inflexible
Pour prix de leurs feux,
Met la belle en cage,
Les v'là séparés.
Au pied de la tourelle
Où la belle gémit,
Passe une rivière,
Faut en profiter.
L'amant à la nage
Va parler d'amour,
Le courant l'entraîne,
C'est bien malheureux !!! »

* * *

Famille de Gennes. — On me signale une généalogie d'une famille *de Gennes*, originaire de l'Anjou, que je ne puis trouver. J'aurais besoin de la consulter pour J.-B. de Gennes, seigneur de Bourgchevreuil, l'un des principaux colonisateurs de la Guyane à la fin du XVIIe siècle, pour lequel Louis XIV créa le comté de Gennes sur la rive gauche de l'Ouya qui en prit le nom de « rivière de la comté ».

Un vicomte de Gennes, de cette famille, dirigea après Eug. d'Auriac et Arquier la publication de l'*Armorial de la noblesse de France*, 10 vol. 4°. Paris, Dumoulin, 1854-66 ; mais il ne donne point sa propre généalogie dans cet ouvrage.

LÉDA.

—

Armoiries : cœur et barre. — A quelle famille ont appartenu les armoiries suivantes, sculptées sur un bahut du XVe siècle (authentique) en ma possession :

Coupé de.... au cœur de... et de... à la barre de.... ; ou *de.... à la barre de.... et au chef de. .. au cœur de.....* Merci d'avance.

* * *

Recueil à identifier. — Je désirerais connaître les titre, auteur, lieu de publication, d'un petit recueil de costumes qui est en ma possession. L'emboitage (53mm sur 75) est bleu-foncé, avec les dorures effacées. Il contient 20 planches gravées, chacune représentant deux personnages en couleurs, avec encadrement en camaïeu. Chaque planche est accompagnée d'un feuillet de 4 pages roses, avec notice imprimée sur les 2 du milieu. Planches et feuillets sont dorés sur tranches. Voici l'énumération des planches que je possède : Époques de Clovis Charlemagne, premiers Capétiens, Saint Louis, puis tous les règnes de Charles V à Louis XVI, (sauf trois), république, empire et époque actuelle (1834).

L'impression des couleurs est parfaite, et les costumes généralement exacts.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Beauviller. — Nous lisons, dans L'*Ile de Cuba*, par Hippolyte Piron, Paris, 1876, p. 227, à propos de l'état-major de l'armée cubaine dans la guerre de Cuba, de 1868-1876 :

Chef d'artillerie, major Beauviller.

On dit que ce Beauviller a appartenu à la Commune de Paris (1871), et nous remercions d'avance de tout renseignement que l'on pourra nous donner.

UN HISTORIEN.

—

Trélou. — Un intermédiairiste champenois pourrait-il me dire dans quelle commune de l'Aisne se trouve le village ou hameau de *Trélou*, châtellenie de l'ancien bailliage de Château-Thierry ?

E. R.

Aujourd'hui Tréloup, arr. de Château-Thierry.

—

Pajou. — L'acte de décès de Pajou a été publié par moi dans le *Curieux*, 8, 240. Gabet m'apprend qu'il eut un fils, Jacques-Augustin, né à Paris en 1766, mort vers 1820, peintre d'histoire, qui, lui-même, eut un fils, Auguste Désiré,

peintre d'histoire, de genre et de portraits, né à Paris, en 1800. Sait-on quand est mort ce dernier et si la postérité de Pajou s'est éteinte avec lui ? NAUROY.

—

Louis du Mont. — Pourrais-je avoir des renseignements sur la biographie, la généalogie et les armes du chevalier Louis du Mont ou Dumont, nommé maréchal de camp le 1er janvier 1784, mort en 1788 (?). Il figure encore dans l'*Almanach Royal* de 1788. Il était chevalier de Saint-Louis. Sa veuve, Louise-Jeanne-Luce de Mazières, figure sur la liste des électeurs du bailliage d'Orléans, pour l'ordre de la noblesse, en 1789.

O. d'A.

—

La vierge d'or de Morthemer. — Une légende dit que lorsque Du Guesclin s'empara de la forteresse de Morthemer en Poitou, les Anglais qui en étaient possesseurs, enlevèrent la vierge d'or qui était sur l'autel et la cachèrent dans les souterrains du château. Depuis, il a été impossible de la retrouver.

Existe-t-il d'autres légendes sur la vierge d'or de Morthemer ? A-t-on quelques documents sur ce sujet dans les archives de la Tour de Londres ?

DE RICAULD.

—

Enfants de Mme de Maintenon. — Est-il bien certain que Louis XIV n'eut pas d'enfants de Mme de Maintenon ? Si il en eut, quels sont-ils et que sont devenus leurs descendants ? En tout cas, comment pourraient-ils prouver le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV ? Existe-t-il des pièces ou des preuves authentiques à ce sujet ? E. RUDIT.

—

La perfide Albion. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir quelque renseignement sur l'origine de ce cliché, qui daterait, dit-on, de 1815 ?

Cette question, déjà posée dans l'*Intermédiaire* (IX, 357), n'a encore reçu aucune réponse satisfaisante.

* * *

Si la montagne ne vient pas à moi, j'irai à elle. — On cite souvent cette parole attribuée à Mahomet. Mais dans quelle histoire du « prophète » se trouve-t-elle mentionnée ? L'auteur de cette question a déjà fait, en vain, de nombreuses recherches dans divers ouvrages relatifs à Mahomet.

* * *

Le secret de Polichinelle. — Connait-on, dans le théâtre italien, quelque pièce qui ait pu donner naissance à cette expression ? R. S. V. P.

—

En France, toutes les femmes sont rousses. — Dans le charmant proverbe d'A. de Musset : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*,

le comte dit à la marquise :

Les femmes s'imaginent qu'elles savent toutes choses au monde ; elles ne savent rien du tout. Je vous le demande à vous-même, quelle expérience pouvez-vous avoir ? Celle de ce voyageur qui, à l'auberge, avait vu une femme rousse, et qui écrivait sur son journal : Les femmes sont rousses dans ce pays-ci.

Pourait-on citer l'auteur de cette plaisanterie, qui se trouverait, nous dit-on, dans les *Voyages* d'Arthur Young ? XX.

—

Le bâton — J'ai dernièrement acheté un volume intitulé : *Le Bâton*, étude historique et littéraire par Auguste Laforet, ancien magistrat. Marseille, Marius Olive, 1876. L'ouvrage aurait, paraît-il, deux parties. La première, (celle que j'ai), traite du bâton considéré comme signe d'autorité et de puissance ; la seconde s'occuperait du bâton comme instrument de correction et d'outrage.

Cette seconde partie a-t-elle paru ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'abbé Châtel et les divers domiciles de l'Eglise de France.— On démolit, boulevard de Strasbourg, 32, et faubourg Saint-Martin, 59, un immeuble, qui dissimulait une construction fort élégante, appartenant au siècle dernier.

Dans cet immeuble, l'église de France, fondée par l'abbé Châtel, aurait été installée jadis. Les anciens du quartier se le rappellent très bien. Cela parait sans conteste établi, mais il ne paraît point que ce siège fût unique dans les annales de ce schisme. On a signalé, à diverses reprises, des maisons parisiennes, comme ayant abrité les destinées plus précaires que fabuleuses de cette Église, toutefois, aucun ouvrage n'indique les pérégrinations de ce culte,

encore qu'il soit question de l'abbé Châtel dans de nombreuses publications Serait-il sans intérêt de rechercher si, vraiment, l'abbé Châtel a bien réuni ses fidèles dans l'immeuble que l'on détruit, et par extension, de le suivre dans les divers logis où il célébra le culte dont il était l'inventeur ? Y.

—

C'est toujours les mêmes qui se font tuer ! — Quel est l'auteur de cet aphorisme humoristique ? Ne serait-ce pas la légende de quelque ancienne estampe ?

* * *

C'est un sale coup pour la fanfare ! — Connaît-on l'origine de ce dicton, qui est d'origine assez récente et dont l'emploi est devenu très fréquent ?

* * *

Ecorner son capital. — Ce mot a pour auteur Alexandre Dumas fils. Prière d'indiquer dans quelle pièce, préface ou brochure, il l'a formulé. XX.

—

De plus en plus fort, comme chez Nicolet. — Connaît-on quelque chose de précis sur l'origine de cette formule ? Nous ne demandons pas, bien entendu, des renseignements sur les exercices de la troupe du célèbre théâtre de Nicolet, mais un texte qui nous fasse connaitre, au moins approximativement, à quelle époque cette expression a commencé à se répandre. Nous n'avons trouvé que de très vagues indications dans la *Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*, de MM de Manne et Ménétrier (Lyon, 1869).

* * *

Fiunt oratores ; nascuntur poetæ. — Quel est l'auteur de cette pensée, que l'on trouve souvent attribuée à Quintilien ?

Lou Ficanas.

—

La leçon de chant. — Serait-il possible de savoir la date de la dernière vente à laquelle a figuré « La leçon de chant », tableau de Gaspard Netscher que je possède, et le prix qu'il a atteint ? — Ne serait-ce pas à la vente du comte de Bacon ?

Au dos de mon tableau est écrit ce qui suit:

Gaspard Netscher, peintre Hollandais. Ce ableau a appartenu à la collection du duc d l'Orangere et du duc Palatin à Dusseldorf, acheté à la vente du duc de la Vrilliere. — Galerie de M. le comte de Bacon.

Brondineuf.

—

Les langues anciennes ne seraient elles pas indigènes ? (XLI, 722). — Il ne parait pas contestable que chaque peuple ait, en principe, sa langue à soi. Toutefois, la coincidence qui ferait trouver à diverses nations le même mot pour exprimer la même chose, ne parait pas possible si l'on songe un instant que les idiomes sortis d'une même origine se sont différenciés par le seul fait de la séparation, tels, par exemple, le *français*, le *russe*, l'*italien* l'*allemand*, etc. C'est qu'en dehors des thèmes les plus simples et les plus primitifs qui peuvent varier, dès le début, suivant chaque milieu, comme forme ou comme sens (notre collaborateur fournit lui-même l'exemple d'une même racine ayant dans différentes langues un sens différent) il y a la dérivation soumise elle-même aux circonstances et aux influences les plus diverses.

Les idiomes se divisent, on le sait, en trois grands groupes : *monosyllabiques*, tel le chinois ; *d'agglutination*, tels le *turc*, le *hongrois*, le *basque* ; et de *flexion*, telles les langues *indo européennes* et les langues *sémitiques*, — Laissant les premières de côté, on constate, dans les deux dernières séries, des différences organiques telles qu'il n'est pas généralement admis qu'elles puissent avoir une origine commune, quelque reculée qu'elle soit. — Voici donc la première partie de la question de notre collaborateur tranchée : Des peuples ont pu se créer des langues indépendantes. Mais ce fait n'empêche pas l'histoire de nous apprendre que les migrations ont succédé aux migrations, les invasions aux invasions, et que les envahisseurs ont substitué généralement leur idiome à celui des vaincus. Aussi la science étymologique manquerait-elle de base, comme le dit M. Dieuaide, si elle n'avait l'histoire comme contrôle. Or pour rappeler un fait qui nous touche de près, il est incontestable que les Romains ont apporté en Gaule et en Espagne, et laissé en Italie la langue d'où sont sortis le *français*, l'*espagnol* et l'*italien*. Quand nous rencontrons donc un mot, comme *paresse*, par exemple, nous devons, malgré son identité de forme avec le grec παρέσνς, le déri-

ver du latin *pigritia*, parce que l'importation de ce mot par la voie grecque est injustifiable, tandis que d'autres faits nous prouvent que des mots semblables apportés par les conquérants se sont comportés de la même façon. Ainsi pour le changement de *gr* en *r*, nous avons d'autre part *integra* « entière », *nigra* « noire » etc , pour celui de *itia* en *ece* et ensuite en *esse* (car paresse a donné autrefois *perèce*) *justitia* « justesse » *largitia* « largesse » etc., Dans ces conditions, et ce sont les seules acceptables, la science étymologique a une base, mais si elle se bornait à un rapprochement plus ou moins ingénieux de *formes*, elle n'en aurait pas. Pour établir la parenté de deux personnes, la ressemblance ne suffit pas, il faut leur *état-civil*. Il doit en être de même pour les mots.

PAUL ARGELÈS.

—

Les juges d'appel du chevalier de la Barre. — Lorsque le chevalier de la Barre appela au parlement de Paris de la sentence inique et atroce prononcée contre lui par les juges de la sénéchaussée d'Abbeville, le procureur général, Joly de Fleury, conclut à la réforme du jugement. Malgré son réquisitoire humain et profondément juridique, quinze conseillers sur vingt-cinq confirmèrent la sentence des premiers juges.

Les noms de ces conseillers ont-ils été retenus par les historiens ?

PAUL PINSON

—

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. — L'illustre naturaliste avait plusieurs frères qui embrassèrent différentes carrières, et, pour se distinguer entre eux, accolèrent un autre nom à celui de Geoffroy. Quelque intermédiairiste pourrait-il me faire connaître la filiation de chacun ? P. PONSIN.

—

Sens mystique à attacher aux deux lettres grecques Α et Ω. — Dans nombre d'édifices religieux ou sur des objets du culte, soit anciens, soit modernes, on fait figurer les lettres grecques α et ω, tantôt isolées, tantôt accompagnant le monogramme grec du Christ. Je ne suis pas sans ignorer ce que l'on dit généralement, à savoir que ces deux lettres sont une représentation mystique de la divinité, commencement et fin de toutes choses. Mais je désirerais savoir à quelle époque du christianisme on a commencé à employer ce symbole ; et si son usage, qui paraît s'être universellement généralisé dans les diverses églises, est, en fin de compte, bien orthodoxe ? Il semblerait, en effet, que la pratique en question est tout au moins une réminiscence de l'hérésie des Marcosiens, qui désignaient ainsi Jésus-Christ, prétendant que toute la Vérité était mystiquement contenue dans l'alphabet grec. Notre savant collaborateur X. B. de M. pourrait, sans doute, donner d'intéressantes indications à ce sujet. EL KANTARA.

—

En fait de religion... — Plusieurs écrivains prétendent que la phrase ci-dessous, se trouve dans la *Divination* de Cicéron, chapitre 2 :

« En fait de religion, il n'y a qu'une absurdité que les hommes n'aient pas encore inventée : c'est de manger leur Dieu »

Alphonse Karr, dans *Clotilde*, page 163, fait cette réflexion : « On a depuis profité de l'avis. »

Léo Taxil, dans le premier chapitre de son ouvrage les *Bêtises sacrées*, page 12, prétend l'avoir traduite, lorsqu'il était au collège, chez les révérends pères jésuites.

Existe-t-elle réellement, ou a-t-elle été inventée par un écrivain et reproduite par tous les autres, sans examen ?

Il m'a été impossible de la trouver dans l'ouvrage de Cicéron qui existe à la bibliothèque de Niort.

N'y aurait-il là qu'un Cicéron expurgé ? ou si la phrase est apocryphe ?

UN NIORTAIS.

—

Frédéric Barré. — Je possède de ce poète les ouvrages suivants : *Rimes d'Escolier*. Paris, Marpon, 1867, in-12. *Poésies pour Alceste*. Paris, Lemaire, 1869, in-18.

Pourrait-on me fournir quelques renseignements biographiques et bibliographiques sur cet écrivain, qu'on m'a dit être mort depuis longtemps ?

P. PONSIN.

—

Epée du Temple. — Où pourrais-je trouver une épée des templiers ? épée authentique, ou gravure, ou dessin, ou épée sculptée sur statue, ou pierre tombale contemporaine des templiers ?

Les épées du Temple doivent se trouver dans bien des collections publiques ou privées. C DE LA R.

—

Froterius (Origine de ce nom). — Je trouve dans une charte du xe siècle les noms Froterius et Broterius appliqués au même personnage. A quelle lettre dois-je répertorier ce nom ? Est-ce à la lettre F. ? Est-ce à la lettre B. ? car je rencontre, au moyen-âge, ces mêmes noms, dans les mêmes endroits, inscrits Froter et Broter. L'un et l'autre ont la même origine, dérivée du mot Frère.

Quel est le plus ancien des deux ? et dans quels cartulaires ou chartes les trouve-t-on avant les XII° et XIII° siècles ? Prière de citer les textes, les origines et l'étymologie ancienne, principalement les chartes où les deux noms se trouvent.

M. D. archiviste.

—

Le portrait du conventionnel Charles Delacroix. — Le grand peintre Eugène Delacroix légua, en mourant, à sa fidèle gouvernante Jenny Le Guillon, les deux médaillons de son père qui fut conventionnel de la Marne, ministre des relations extérieures sous le directoire et préfet sous le consulat, — et de sa mère, qui fut, paraît-il, une des plus belles personnes de l'époque. Ces peintures, ornées de cadres dorés, furent attribuées à Chinard.

Quelques-uns de nos collaborateurs pourraient-ils m'indiquer où sont présentement les héritiers de Jenny Le Guillon et ce que sont devenus les deux médaillons des parents de l'illustre artiste ?

GUSTAVE LAURENT.

—

Pourquery de la Bigotie. — Mademoiselle de Pourquery de la Bigotie, dont la mère était née de Reynal de Lescure, vivait au siècle dernier et mourut après le premier empire. Existe-t-il encore des personnes de ce nom ? Les Pourquery de la Bigotie auraient-ils quelque rapport avec les Pourquery de Boisserin ? Tous renseignements sur cette famille me rendraient service.

C. DE LA BENOTTE.

—

Le littérateur De Bugny. — J'ai publié, dans la livraison d'octobre 1899 des *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, la première notice qui a été consacrée à Louis-Philippe, de Bugny de Poix, né à Arras le 22 janvier 1770, mort à Paris le 3 février 1852, auteur de *Pollion* ou le *Siècle d'Auguste*. (Paris, 1808, 4 vol. in-8). Tous renseignements complémentaires sur ce littérateur me seraient agréables. Sait-on, notamment, quelle était l'importance de sa bibliothèque ? ce que sont devenus ses papiers qui devaient être volumineux ? A-t-on recueilli sa *Généalogie*, et a-t-on une pièce, émanant de lui, où se trouveraient figurées ses armoiries ?

De Bugny avait consigné, dans un registre de l'épaisseur d'un doigt, de curieux détails sur les relations qu'il avait eues avec ses contemporains, notamment avec Mercier, auteur du *Tableau de Paris*. Qui a recueilli ce manuscrit, qui se trouvait à Bourg, vers 1860.

Il était grand amateur de fleurs, et, vers 1830-40, il fut secrétaire général de la Société d'agronomie pratique de Paris, dont je n'ai pu retrouver les volumes de Mémoires. Quelque descendant d'horticulteur en a peut-être gardé la collection.

Je recommande, enfin, la recherche du tome 1er de *Pollion*, qui manque à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

VICTOR ADVIELLE.

—

Finet (Jean-Baptiste). — Ce sculpteur a habité Rome pendant longtemps. Où et quand est-il mort ?

Enumérer ses œuvres : Ont-elles une grande valeur artistique ?

Tous les renseignements concernant cet artiste seront reçus avec reconnaissance.

*
* *

Charles Rochet. — Pourrait-on me dire la date et le lieu de naissance de ce sculpteur récemment décédé ?

J. CORBI.

—

Le poète anglais Kingsley. — Un confrère en intermédiairisme pourrait-il me renseigner sur la personnalité du poète anglais Kingsley, auteur de la populaire ballade *The thrie fischers* ? Tous détails biographiques me rendront service.

MAXENCE.

—

Œuvres de Mme Tullie Moneuse. — Je désire connaître les titres des volumes publiés, il y a environ trente ans, par Mme Tullie Moneuse. L. DIGUES.

Réponses

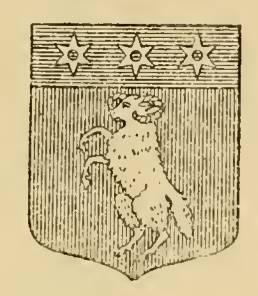
Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les Armoiries du président Loubet (XLI, 715). — L'*Armorial* manuscrit de 1696, enregistre les armoiries de quatre personnes du nom de Loubet, savoir : une en Dauphiné, une en Picardie et deux en Languedoc. Montélimar, patrie du président de la république, faisait alors partie de la province de Dauphiné, nous publions un fac simile réduit du brevet sur parchemin que les traitant de l'*Armorial* délivrèrent, en 1669, à la veuve du seigneur dauphinois de Falancaux.

REGISTRE 2e

N° 247



PAR ORDONNANCE RENDUE le 8e du mois de janvier de l'an 1699 par Mrs les Commissaires Généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries.

Celles de feu Paul de LOUBET, seigr de falancaux et sr de la Roulière suivant la déclaration de Louise de Bardonenche sa veuve.

Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été reçuës, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Régistre cotté Dauphiné *en conséquence du payement des droits réglés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20e de Novembre de l'an 1696, en foi de quoi, le présent Brévet a été délivré par Nous* Charles d'Hozier, *Conseiller du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c.*

d'Hozier

Blictri (XXXVI). — Ce mot n'a aucun sens. Il y a, dans je ne sais plus quel article du *Larousse*, un passage où un casuiste dit qu'on peut répondre par ruse des paroles qui n'ont pas de sens, comme si on disait *Blictri*. Ch. Godard.

—

Briche (XXXIX ; XL ; XLI,493,589). — Voy. *Bibliothèque de l'Arsenal*,6628,17. Dessin avec ce titre : *La briche, punition aux bains de Plombières* que je n'ai pu voir (prêté ou égaré). Léda.

—

Le Palais-Royal (XL.). — Consulter : *Souvenirs de Jean-Nicolas Barba, ancien libraire au Palais-Royal, avec le portrait de l'auteur et celui de Pigault Lebrun* (grand-père d'Emile Augier, arrière grand-père de M. Paul Déroulède, Cf. *Curieux*, au mot Augier), 1846, in-8, Ledoyen et Giret, Alex. Ledoyen, galerie d'Orléans au Palais-Royal, etc. III et 292 pages. Nauroy.

—

Tombeau de Pharamond (XL). — Le tombeau de Pharamond ne peut être dans les Vosges, puisque ce chef n'a jamais dépassé Tournai en Belgique, à coup sûr. A-t-il été seulement jusque-là ? Jamais il n'est entré dans notre France actuelle. C'était un roi des tribus comprises sous le nom de francs saliens, ou francs maritimes, dont le nom signifie protecteur de la tribu. Cette étymologie est sûre. Il faut un *d* à Pharamond ; seulement, on devait l'écrire Faramond, comme on écrit La Fère ; car Pharaon a un tout autre sens.
Dr Bougon.

—

Allobroges et Allobriges (XL). — M. d'Arbois de Jubainville se range à l'avis suivant. *Allobriges* ne serait qu'une mauvaise forme d'*Allobroges*.

On trouve le mot au singulier *Allobrox* dans Horace et dans Juvenal ; on trouve le pluriel *Allobroges* dans Tite-Live et Pline. L'étymologie ne serait pas celle qu'en a donnée Amédée Thierry. Elle serait *allo* « outre » *brog* « pays » terre, région » en Kymri, *all-fro* « alienigena ».

M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue celtique* de janvier dernier, revient sur cette étymologie à propos du nom *cymri* donné aux Gallois, qui n'a aucun rapport avec celui de *cimbri*, mais ne serait que le pluriel de *cymro*, faisant supposer un primitif, *cumbroges* « compatriotes » par opposition à *Allobroges* « étrangers ». Les Gallois auraient pris ce nom quand les légions abandonnèrent la Grande-Bretagne et les laissèrent livrés à eux-mêmes.
Paul Argelès.

—

Officiers suisses. — Noblesse suisse et française. — Décorations militaires (XL). — L'article III de la Capitulation (1) de 1816, déclarait habile *tout bourgeois suisse à être officier suisse*.

S'ils sont d'origine helvétique, on doit rencontrer tous les détails utiles sur le colonel chevalier de Karrer et le colonel de Halwil, dans l'*Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers, dans les grades supérieurs*, par l'abbé François Girard, professeur au collège Saint-Michel. Trois vol. chez Louis Piller, imprimeur à Fribourg, 1782. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale.

Si, malgré les particularités de leur organisation, l'on en juge pour les troupes franco-suisses d'après ce qui avait lieu dans les autres troupes étrangères au service de la France, leurs officiers étaient suisses ou au moins descendants de parents suisses. Dans la suite, ils pouvaient passer dans les régiments français, exemple : le colonel de Tschudy. Dans les régiments franco-allemands *Deux-Ponts* et *La Mark*, on distingue le colonel de Wimpfen — né en Alsace, depuis la réunion de celle-ci à la France — qui devint général, au titre français, et député de Bayeux, aux Etats-généraux de 1789.

La plus ancienne capitulation suisse est celle du Dauphin, en 1444. On ne retrouve pas de documents diplomatiques, établissant la présence de soldats suisses, au siège d'Orléans en 1429. Cependant, «dès l'an 1305, dit Picard, les cantons suisses commencent à vendre des soldats à la France ».

La noblesse suisse a de profondes racines Girard fait remonter à l'an 906 — sur pièces avérées — la noblesse du baron de Tschudy, colonel du 131e de ligne français sous l'empire. Il suppose même qu'un Schudilo — vivant en 357 — pût être la primitive souche de cette famille. Le dit

(1) Accord politique entre la France et les cantons helvétiques, stipulant des levées d'hommes et la formation de compagnies ou de régiments suisses.

Schudilo devait bien descendre de quelqu'un ; alors on pourrait grimper ainsi jusqu'à Noë et à Adam.

Le blason des Tschudy — comme celui d'autres nobles suisses — s'honore d'emblèmes, témoignages d'une haute valeur guerrière :

Les armoiries primitives de la famille de Tschudy comportaient seulement *le Capricorne des Alpes, de sable, en champ d'or*. En 1016, en commémoration d'un fait d'armes entre Glaris et Ury, le *sapin de sinople, en champ d'or*, s'ajouta au premier blason. Les Glaronais étaient conduits par Riebig de Tschudy ; les Uranais par le Teufel (diable) de Sekendorf.

Dans l'ardeur du combat, les armes de Tschudy furent brisées entre ses mains. Riebig arracha alors du sol un jeune sapin et en assomma neuf des ennemis ; le reste prit la fuite.

Il est possible que les officiers suisses, au service de la France, sous le premier empire, aient acquis, comme ceux d'origine française, des titres, privilèges et armoiries de noblesse, à partir du grade de colonel — on doit pouvoir s'en assurer dans un *Armorial* de l'empire. L'empereur octroyait, aux officiers qu'il anoblissait, des lettres patentes, scellées par le prince archi-chancelier Cambacérès, et il leur donnait le droit de porter des armoiries, dont la description blasonnée accompagnait les dites lettres patentes.

Pour retenir les Suisses sous les drapeaux, leurs officiers s'ingéniaient de mille façons ; de là l'emploi d'un bouffon, par compagnie, appelé *lustig* — dont le nom francisé, *loustic*, s'est perpétué dans le langage trivial ; de là l'organisation de danses armées et de jeux gymnastiques ; de là enfin la défense aux musiques de jouer le *Ranz des vaches*, dont la rude harmonie rappelait, aux enfants de la Suisse, leurs montagnes, leurs troupeaux et le village natal. Ces moyens souvent impuissants, n'empêchèrent pas l'institution, par les chefs suisses eux-mêmes, d'un terrible code de justice militaire, spécial à leurs troupes. Les arrêts, effrayants et sans recours, étaient exécutés sans désemparer.

Malgré tout, la fidélité de ces soldats mercenaires fit parfois défaut, et Montluc écrivait que

cette nation (les suisses) avait été cause de la perte de bien des places. Les suisses servent bien, ajoutait-il, mais il ne faut pas que l'argent manque, car ils ne se paient pas de paroles.

Comparés aux officiers français, les officiers suisses avaient une paye plus forte et une retraite militaire. Ils étaient réputés admissibles aux dignités civiles et militaires. JOSÉ M^co ADRIFEIX.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes ? (XL ; XLI, 27, 123, 259, 348, 415, 447). — A signaler l'ouvrage suivant que l'*Intermédiaire* a quelquefois mis à contribution ; *Dictionnaire Rouchi-Français*, par Hécart. Valenciennes, in-8, 1834. Une première édition in-12 avait paru en 1826, à Valenciennes, également. J. LT.

* * *

Je m'étonne que, dans les différentes listes de *Dictionnaires des provincialismes* déjà données, on ait oublié ce charmant petit recueil, coquettement imprimé et illustré à Nantes, en 1884, par Vincent Forest et Emile Grimaud, et édité par A. Morel : Paul Eudel. *Les Locutions nantaises*, avec une préface, par Charles Monselet, (198 p. in-8, 361 ex.). JEAN DE LOCHÈRE.

—

Jeu de la luette (XL ; XLI, 72, 168, 497). — *Mérienne. Faire mérienne, mériennner*, c'est-à-dire faire la sieste, la méridienne, se reposer à midi. Ces expressions sont notées par Moisant de Brieux, comme faisant partie du langage trivial du XVIIe siècle.

V. Moisant : *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, Caen, 1672.

V. aussi le *Dictionnaire* de Littré sous *méridien*.

C'est ce que, dans le Berry, on appelle l'arsiée. V. Jaubert : *Glossaire du centre de la France*. GUSTAVE FUSTIER.

—

Chevaliers de la milice dorée (XL ; XLI, 82, 589, 684). — *L'ordre de Constantin*, appelé aussi *Ordre des Angéliques*, des *Chevaliers dorés*, ou *Milice constantinienne de Saint-Georges*, a fait jadis beaucoup de bruit et mérite quelques détails.

Si certains auteurs l'attribuent au grand Constantin, le père Hélyot démontre que son institution doit être rapportée à Isaac Ange Comnène, et il la place en 1190, parce que ce fut cet empereur qui en régla les statuts à cette époque.

Isaac l'Ange lui donna le nom de *Constantin*, parce qu'il prétendait descendre de cet empereur ; celui d'*Angélique* lui fut attribué, à cause du nom d'Ange qu'il portait lui-même ; celui de *Chevaliers dorés*, (*Equitæ auratæ Militii*) à cause du collier d'or qui décorait les chefs ; enfin celui de *Saint-Georges*, parce qu'il l'avait mis sous la protection de ce saint.

Après la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, cet ordre fut transféré en Italie par une partie de la famille des Comnène. Il y fut accueilli et favorisé par plusieurs papes, successivement ; et, au dire de l'abbé Justiniani, qui en était commandeur, une multitude de souverains, de princes et de grands d'Europe, s'honorèrent d'en porter la croix. La maitrise de l'ordre se conserva dans la famille des Comnène jusqu'en 1699, époque où Jean André-Flave Comnène la céda, à perpétuité, au duc de Parme, Jean-François Farnèse, lequel fit faire une nouvelle compilation des statuts.

L'ordre de Constantin fut transporté à Naples, en 1734, par l'infant d'Espagne don Carlos, qui en était devenu grand-maître en devenant duc de Parme. Il a été aboli dans ce royaume, par le roi Joseph Napoléon, en 1806 ; mais les successeurs de ce prince continuèrent encore pendant quelques années, dit-on, à en conférer les insignes.

Quant à l'ordre de l'Eperon d'or, institué en 1559, par le pape, Pie IV, Favin dit que ses *chevaliers* étaient appelés *dorés*, à cause de la croix et des éperons d'or qu'on leur donnait, et que, dans leurs lettres de nomination, on leur conférait les titres de *chevaliers dorés*, *comtes du sacré palais et de la cour de Latran*.

Il résulte de ce qui précède, que pendant près de trois siècles et demi, il y eut, en Italie, deux ordres de chevalerie conférant à leurs titulaires la qualité de *chevaliers dorés*, et que l'ordre de Constantin ayant été délaissé dans les premières années du XIXe siècle (1), il n'est pas douteux que le brevet au nom d'Alexandre Auger, (1816), s'applique à la nomination de ce personnage dans l'ordre équestre pontifical de l'*Eperon d'or*.

Le grand maitre des *Chevaliers dorés de Constantin* devait toujours être l'aîné des descendants en ligne directe de la famille Comnène, à qui cette dignité était dévolue ; et, à l'heure actuelle, ce haut titre revient de droit à l'aîné des descendants de Marie Comnène, sœur d'Andronic empereur, et épouse, en 1167, d'Amaury Ier d'Anjou, roi de Jérusalem en 1162. La race d'Alexis, empereur de Trébizonde, étant éteinte, à qui peut revenir l'honneur de relever un grand nom et l'ordre insigne de Constantin ? CAM.

—

La comtesse de Lamotte (XL ; XLI, 156). — Je suis bien désolé de contredire la *Revue bleue*, mais je lis, page 195 du *Guide du voyageur à Londres et aux environs*, par Elisée Reclus, s. d. (1860), in-18, L. Hachette :

> Dans le cimetière (de l'église de Sainte-Marie, près du palais des archevêques, à Lambeth), a été enterrée la comtesse de la Mothe, bien connue par la scandaleuse affaire du Collier.

NAUROY.

—

Fauconnerie (XL, XLI, 202, 262). — Consulter : *La Fauconnerie au moyen âge et dans les temps modernes*, par L. Magaud d'Aubusson. Paris. 1879, in 8° (Liste chronologique des grands fauconniers de France, etc., etc). C. d'H.

—

Médicis (Famille) (XL ; XLI, 254). — En 1564 parut à Paris, chez Perier, une *Histoire des hommes illustres de la maison de Médici* (par J. Nestor), in-4°. (*Répertoire Morgand* de 1893, n° 7933).

NAUROY.

—

De Caze (XL ; XLI, 495). — Joannis Guigard, dans le *Nouvel Armorial du bibliophile*, cite : *Anne Nicolas Robert de Caze*, conseiller du Roi, trésorier des postes, fermier général, né janvier 1718, mort vers 1762. Il avait épousé Suzanne Lescarmotier, célèbre par sa beauté. Armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, de deux losanges du même, et, en pointe, d'un lion d'argent.*

Le baron Boyer de Sainte-Suzanne, dans son étude sur le personnel administratif de l'ancien régime, cite deux Caze qui furent intendants :

(1) En 1861, encore, le roi de Naples François II conférait cet ordre illustre dont notre confrère le vicomte de Poli est décoré.

1. Gaspard Henri *Caze, baron de la Bove*, seigneur de Montchalons, Orgeval, grand et petit Juvincourt, Bièvres. Ployard, Arancy et Damary, intendant d'Auch et Pau (1744), de Châlons (1749).

2. Gaspard Louis *Caze, baron de la Bove*, intendant de Grenoble (1784).

Armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux losanges et, en pointe, d'un lion, le tout aussi d'or.*

PENGUILLOU.

—

La taille humaine (XLI, 2, 86, 128). — On a répondu sur le fait, mais incomplètement sur la cause : la diminution de taille est due à la station debout et à la marche, par suite de l'amincissement des disques intervertébraux Les conscrits dont la taille avoisine la limite qui les exempterait, le savent bien et font des marches forcées pendant les jours qui précèdent le conseil de révision.

Dans la position horizontale, la taille ne change pas. CHARLES YALC.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3, 171, 263, 448, 540). — Deux petites sonnettes de bronze, provenant de fouilles gallo-romaines, me sont passées sous les yeux. Elles étaient identiques, quoique provenant de deux villas distinctes. Je n'en possède plus qu'une seule, elle mesure 3 centimètres de hauteur, comme celles qu'a observées M. Ambroise Tardieu.

Je ne comprends pas bien la raison d'être de cette enquête, le *tintinnabulum* romain est bien connu. — Cf. le *Dictionnaire* d'Antony Rich. Ce sont les cloches d'église qui seules ne remontent pas à une haute antiquité.....

* * *

Certainement, les sonnettes étaient connues des Romains, et il suffit, pour s'en convaincre, d'aller visiter le *musée secret* de Naples. On y verra quelles sortes de sonnettes les pompéïens — qui n'étaient cependant pas de race gauloise — suspendaient aux portes. Malheureusement, je ne puis — malgré toutes sortes de précautions oratoires — donner la description des dites sonnettes, les vignes n'étant pas encore assez feuillues à cette époque de l'année.

H. LYONNET.

—

Maîtres des eaux et forêts (XLI, 3, 351, 393, 686.) — Renaut de Saint-Mard, chevalier, était maitre des eaux et forêts d'Iveline, de Senlis, Valois, Vermandois et Amiénois, en 1346. (*V. Ord. de Philippe de Valois, du 29 mars 1346.*)

Messire Jean de Saint-Mard, de Saint-Mards ou de Saint-Mars, chevalier, vicomte héréditaire, haut justicier de Blosseville, Sgr d'Avremesnil, du fief Montmorency et autres lieux, avait épousé, après 1478, Anne de Béthune, fille de messire Robert de Béthune, chevalier, seignr de Mareuil en Brie, etc, etc., conseiller et chambellan du roi, et de dame Michelle d'Estouteville.

Il fut conseiller, chambellan et maitre d'hôtel du roi Louis XI, *maitre des Eaux et forêts de Normandie et Picardie*, capitaine de Caudebec, capitaine des nobles du ban et arrière-ban de Normandie. CAM.

—

La ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296, 352, 500, 636). — L'*Intermédiaire*, paraissant disposé à produire la liste de toutes les *ceintures de chasteté* actuellement connues, ne saurait omettre celle du musée municipal de Poitiers, provenant du legs de feu mon ami Jules Charbonnel, autrefois attaché au cabinet des Estampes, à Paris, rencontrée dans un lot de ferrailles, chez un maréchal de Loudun (Vienne).

Sa forme est celle d'un caleçon de bain. Cette merveille de serrurerie se compose d'un ensemble de petites plaques articulées, formant une cuirasse flexible des plus curieuses.

Il est fort regrettable que la pudeur poitevine l'ait dissimulée dans le soubassement d'une vitrine où il est impossible de la voir, et même de la deviner, alors qu'il faut être absolument versé en archéologie pour deviner l'usage de cet étonnant appareil.

Et on ose parler de l'*hygiène* sous Louis XIV ! Qu'était-elle donc au XVIe siècle, sous cette armure ? LÉDA.

—

Etymologie de certains prénoms usités au moyen-âge (XLI, 97, 319, 354, 450, 690). — *Romée*, de l'oriental Rom, puissant, fort.

Rixende, la plus forte ; mot à mot, la suprême des fortes, dans le sens de *la plus riche.*

Amilet, comme Hamlet, Ameleto, dimi-

nutif de Amel, *actif*, occupé, mot à mot : le plus brillant.

Mabile, de amabilis, aimable.

Hélion, de l'hébreu Héli, mot à mot : l'homme fortifié par Dieu, El.

Galburge, de Wahl-burg, l'Elu protecteur, ou l'Elue protectrice, protectrice des Elues.

Aigline peut être le dérivé du mot aigle ; mais l'origine germanique de ce nom propre est Egline, de la lignée des rusées, qui a de la ruse dans le sang : fine mouche, comme on dirait encore aujourd'hui.

Alaïs, de Adalwiss, noble et sage, dans le sens de savante, magicienne.

Alasacie, féminin d'Adalasace, noble seigneur, noble et divin, noble et divine ; ou encore simplement, de Alasace, tout divin, toute divine. *Alayette*, diminutif d'Alais, Alix, Alice.

Bourguette, diminutif de Bourgue, de burg, rempart, forteresse ; au figuré, protectrice, la gentille protectrice, la petite protectrice.

Socbon, nom familier (comme Suzon pour Suzanne), de sog, sag, légère et vive, comme la parole, légère comme une flèche ou saguette. De là le verbe sagen, parler, en allemand, dire. Cette dernière étymologie seule est douteuse.

Dr Bougon.

—

Le mot pire (XLI, 98, 355, 451, 502, 691). — Oui, sans doute, ce mot désigne une oie, et cela non seulement en France, mais même en Italie, témoin un conte du *Pentamerone* où un troupeau d'oies va chanter devant le palais du roi :

Pire, pire, pire ;
Assai bello è lo sole co la luna
Assai chiu bella è chi coverna à nuie.

(Angelo de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, traduit de l'anglais par Paul Regnard, 2 vol. in-8°. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1874, t. II, 329).

D'après Ménage, ce nom donné à l'oie ne serait qu'un dérivé de Pierre, comme Pierrot pour le moineau :

J'ai remarqué plus d'une fois, dit-il dans ses *Origines de la langue française*, que les hommes ont souvent donné des noms de saints aux animaux.

Quoi qu'il en soit, *pire* se dit aussi, en Poitou, de l'intestin et de tout ce qui est contenu dans le thorax et l'abdomen, ou peu s'en faut.

Quand un individu prétend être malade sans raison, on lui répond qu'il a la pire en torse (tordue) [cela doit s'entendre de l'intestin grêle et du gros intestin] et le jabot (estomac) de côté, disposition normale, comme chacun sait.

Un ivrogne a la pire sèche (estomac).
Il y a une pire qui bat (cœur).

Je peux même vous dire
Que tant que dans le ventre me battrat la pire.
Babu, p. 5, *Glossaire* Lalanne.

Une pire appelée tantôt *blanche*, tantôt *molle*, c'est le *poumon* ; une pire noire le *foie*. Mais nous ne connaissons pas la *pirotte*, dérivé évident, nom donné par les petits *garçons* des environs de Salies en Béarn, à un organe « que la pudeur m'empêche de nommer ».

Il est un autre dérivé de *pire*, c'est *pirail*. Avoir un bon ou un fameux *pirail*, c'est jouir d'un excellent tempérament permettant de résister là où les faibles succomberaient infailliblement, doit s'entendre du parfait état et du fonctionnement irréprochable de *l'ensemble des pires*.

Cet ensemble prend le nom de *pirot* quand l'animal est petit. On dit un pirot d'ogna (agneau).

*
* *

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357, 451, 541, 593, 691). — Réponse à côté, si l'on veut, toujours est-il que la médecine et la *chirurgie* sont actuellement confondues dans l'enseignement. Je crois donc pouvoir rappeler qu'en 1765, la communauté des maîtres en chirurgie de Toulouse fit frapper des jetons de présence portant au revers les noms de Louis XV et de Pichault de la Martinière, grand-maître de la chirurgie du royaume, et sur l'autre face, l'amphithéâtre que la société de chirurgie venait de bâtir à ses frais. (Dr. D. Germain : L. Pich. de la Mart. 1er chirurgien de L. XV et de L. XVI, Blois 1895, p. 48).

Léda

—

Le poète Creyssel (XLI, 140). — Je pense qu'il s'agit du poète Auguste *Creissels*, qui a publié, chez Dentu, en 1876, un volume intitulé les *Tendresses viriles* (et non *Rimes viriles*). — Je crois que ce livre est épuisé, sans toutefois en être certain ; mais on le voit passer de temps en temps dans les catalogues.

Charles Yalc.

Préfets (XLI, 185, 306, 543). — Les adversaires de M. de Rambuteau, préfet de la Seine, prétendaient qu'il était d'une faiblesse insigne en français. Nestor Roquelau, se fondant sur cette légende, raconte que M. de Jussieu accompagnait M. de Rambuteau dans une inspection de tuyaux de pompes placés à l'Hôtel de Ville. Ces tuyaux étaient en assez mauvais état. Il s'établit entre les deux fonctionnaires le dialogue suivant, que M. de Jussieu fut accusé d'avoir rimé en rentrant dans son bureau :

Rambuteau, visitant les pompes de la ville,
Disait : Tous ces tuyaux sont à renouveler.
Mais, il nous faut des cuirs. — Parbleu, c'est [très facile.
Lui répondit Jussieu, vous n'avez qu'à parler.

G. M.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406, 594, 639, 742). — *Le lac de Grandlieu.* Une prétention féodale fondée sur une légende.

Toujours à côté, mais non sans intérêt. On trouve aux mss. de la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 3507, une sorte d'enquête relative au desséchement du lac de Grandlieu, (1753). Elle dévoile de singulières compétitions féodales.

L'eau du lac de Grand lieu appartient à M. le duc de Mortemar, qui a même droit de tenir sa juridiction *dans des bateaux*, il afferme la pêche 1.200 livres. Les bords de la terre du lac *ne lui appartiennent pas*, il n'a pas le droit de faire tirer les filets sur les bords du lac, son droit est borné à les faire tirer dans ses bateaux.

Il y a nombre de particuliers qui ont le droit de pêcher sur les bords du lac, ce droit s'étend à tenir le bout de leurs filets sur le bord du lac et, l'autre bout, de le promener dans le lac et de le ramener sur le bout qui est à terre. Il y a encore un plus grand nombre de particuliers qui ont droit de pêcher dans les marais du lac et dans les marais de dégorgement du lac, depuis le port Saint-Père jusqu'à Vue, où est le dégorgement du lac dans la Loire.

M. le duc de Villeroy prétend, à cause de sa terre de Rais, qui est la terre dominante du pays, que si le lac *était desséché, la terre lui appartiendroit*, ce droit peut être par tradition *comme la ville qu'on dit avoir été dans le lac....*

Cette contestation ne sert tout au plus qu'à confirmer la tradition qui annonce qu'il y a eu autrefois *une ville dans le lac.*

LÉDA.

Ouvrages à indiquer (XLI, 287, 408). — M. J.-Vict. Le Clerc a publié, chez F. Didot, en 1838, un volume intitulé : *Des journaux chez les Romains*, « recherches précédées d'un mémoire sur les Annales des Pontifes et suivies de Fragments des journaux de l'ancienne Rome ».

CHARLES YALC.

—

Etymologie du nom de Roussière (XLI, 289, 455). — La *Roussière* ou *Rouxière* doit être simplement, dans la plupart des cas, l'habitation de *le Roux*.

On trouve, dans le département de Maine-et-Loire, une vingtaine de hameaux, fermes, châteaux ou anciennes demeures nobles de ce nom, sans compter une *Rousserie*, proche parente, évidemment, — celle-ci connue comme possédée, à l'origine, par une famille du nom de le Roux.

P. DU GUÉ.

—

Armes des alliances de la famille Bazin (XLI, 379, 510, 643). — QUESNOY (du) (Normandie) : — *d'argent, à un lion de gueules, accompagné de 9 glands de sinople.*

QUESNOY (du) (Picardie) : — *d'or, à l'aigle éployée de sable.*

MOULINS (Normandie) : — *palé enondes de 6 pièces d'or et de gueules.*

MOULINS (Poitou) : — *d'argent, à 3 croix anillées de sable.*

GUYARD : — *d'azur, à 3 glands d'or, surmontés, en chef, d'un soleil de même.*

GUYARD (Bourgogne) : — *d'azur, à une croix endenchée d'argent, accompagnée, dans chacune des extrémités supérieures, d'une étoile de même.*

GUYARD (Comtat Venaissin) : — *coupé d'or sur sable, à 2 roses de l'un en l'autre.*

COSNE (Dauphiné et Beauce) : — *d'azur, au chevron d'argent, la fasce de gueules, brochant sur le tout, à la bordure de même.*

MOROGUES : — *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile aussi d'or.*

SEDANIANA.

—

Liste des généraux français de 1792 à 1839 (XLI, 384). — M. Alfred Sage pourrait, en tous les cas, trouver quelques renseignements dans l'ouvrage suivant : *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le* XIe *siècle jusqu'en 1820*, par de Courcelles. Paris, 1820-1823, 9 vol, in-8°

C. d'H.

Noblesse et bourgeoisie de province au XVIIIe siècle (XLI, 428, 597). — On peut lire, sur ce sujet, avec intérêt et avec fruit un ouvrage intitulé : *La Société Toulousaine à la fin du dix-huitième siècle*, par Paul de Castéras, Toulouse ; Privat, 1891 ; in-8°, 363 pp.

Voir aussi : *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, par Jules Rallaud, avocat à Toulouse ; Privat, 1879, in-8° pp. 425.

C. P. V.

—

Epoisses (XLI, 482, 561, 605). — D'où vient le nom de lieu Epoisses ? Ne provient-il pas du mot *spissa*, taillis ?

Carignan-Ivoy s'appelait « Epoisso, » de *Eppossiacum* en langue celtique, ce qui veut dire station de chevaux.

Epoisso (Yvoy) est situé sur la route consulaire de Durocortunum à Augusta-Trevirorum (Reims à Trèves) près de la frontière des pays rémois et tréviriens, mais encore sur le terrain des Trévires.

C'était une station-relais de cette grande voie de communication.

Je tire ces renseignements du *Dictionnaire de la langue celtique* de Alfred Tolder (*Altceltischer Sprachschatz*).

Il est possible qu'Epoisses provienne de même de *Epossiacum ?* Epoisses se trouve peut-être sur une route consulaire ou sur un *diverticulum* romain ?

Je suis prêt à adresser à notre collaborateur tout ce que le dictionnaire d'Alfred Tölder dit au sujet de Epoisso ; l'*Intermédiaire* possède mon adresse et est autorisé à la communiquer, sur demande, à mes confrères.

J'ajoute, à titre de renseignement, que, dans nos parages, il existe encore deux autres endroits qui rappellent les stations-relais sur les voies romaines : Etalle, de *stabulum*, entre Ivoy et Arlon, sur la route Reims-Trèves, et Tavern, de *Tabernæ*, près de Consarbrück, sur la route consulaire Metz-Trèves, qui passait sur les hauteurs, entre la Sarre et la Moselle.

Près de Tavern, à Consarbrück, le maréchal Créqui fut battu par les troupes impériales, après une lutte héroïque Quelquefois même, la bataille est nommée : Bataille de Tavern.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Légendes poétiques sur Merlin (XLI, 484) — Consulter : La Villemarqué, *Myrdhina*, 1861 et 1862, in-8 et in-18, Didier.

NAUROY.

—

Capitaines de la côte normande (XLI, 522). — Le comte de Palys a publié une étude étendue et très complète sur *Le capitaine Breil de Bretagne*, qui fut longtemps capitaine et gouverneur de Granville, au milieu du XVIe siècle (Rennes, Plihon et Hervé, 1887).

P. DU GUÉ.

—

La duchesse de Berry (XLI, 522, 630). — En 1832, à l'époque où, amenée à Marseille par le *Carlo Alberto*, Mme la duchesse de Berry traversait la France sous un déguisement et où, au prix de mille périls, elle tentait de soulever les provinces de l'Ouest, tous les journaux, même les feuilles légitimistes, publiaient un tronçon de lettre, réelle ou apocryphe, qu'on attribuait à Chateaubriand. Je retrouve ce lambeau de belle prose dans la collection de la *Gazette du Languedoc*, (Toulouse), organe des royalistes de cette province, et je le reproduis tel quel. Chateaubriand prévoit ce qui va arriver et s'efforce de dissuader l'héroïque princesse de donner suite à son entreprise. Ce tronçon d'épitre est ainsi conçu :

> Si Madame met le pied en France pour y reprendre un trône, elle y trouvera pour sûr une prison et peut-être un tombeau...

L'auteur des *Martyrs* a-t-il écrit ces lignes ou bien les a-t-on façonnées sous son nom ? Je ne sais. Ce que je me rappelle, c'est qu'elles parvinrent jusqu'à nous, au collège, et qu'elles produisirent un grand effet sur nos jeunes esprits. René prophète ! Ça nous paraissait tout naturel, et puis, le mot avait une allure bien conforme aux allures du romantisme, qui, à cette époque, battait son plein.

Mon Dieu, oui, Chateaubriand lisait couramment dans l'avenir comme le hibou d'Athènes, l'oiseau de Minerve, voit dans la nuit ; mais, pourtant, il n'avait pas su prévoir la trahison de Simon Deutz, ni la main cachée, la main royale, qui tendait au traitre un denier de 500,000 francs. Il n'avait pas deviné, non plus, qu'il irait, un instant en prison à cause de cet épisode, ni qu'au sortir de cette courte incarcération, il irait diner, un soir, au Café de Paris, avec Armand Carrel, Lamennais

et Béranger, c'est-à-dire avec les trois plus célèbres révolutionnaires du temps, devenus ses amis. Et voilà comment les Isaïes eux-mêmes sont impuissants à percer du regard les ténèbres qui enveloppent la destinée.

PHILIBERT AUDEBRAND

—

Bornes et témoins de bornage, (XLI,524,609,649). — Le cadre de l'*Intermédiaire* ne permet pas de citer la bibliographie de tous les livres relatifs au bornage relatés dans le *Dictionnaire des Arrêts*, de Jacques Brillon. — 6 vol-in f°, Paris, 1727.

J'extrais ce qui suit :

La seule pierre ne fait pas la borne, s'il n'y a pas dessous quelque chose de main d'homme, qui puisse servir de témoins. Mornac, ad. L. 5. ff. *de justitia, et jure.* Je ne crois pas que cela soit toujours vray, dit La Peyrere, édit. de 1706, let. B. n. 54, car si la pierre se trouve grosse et profonde. elle ne peut être présumée avoir été mise à autre fin, que pour servir de borne.

Les arrêts sur les bornes et limites des paroisses, curés et marguilliers, ne doivent pas être dédaignés par le questionneur.

A. DIEUAIDE.

*
* *

La terre abbatiale à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), était délimitée par des bornes portant gravée la figure nimbée du saint fondateur monté sur un âne. Plusieurs de ces bornes très remarquables existent encore intactes, et remontent à la fin du XIIIe siècle ; elles ont été reproduites récemment dans des publications archéologiques,

H. C. M.

*
* *

D'après Dulaure, dans son *Histoire des Celtes qui ont précédé l'idolâtrie* :

Aux endroits où se trouvent des pierres monumentales, là était une frontière.

S'il se trouve souvent de pareils monuments sur les anciens chemins, c'est parce que les chemins communs étaient autrefois pris sur les territoires des frontières.

C'est aussi sur les limites du territoire des villes qu'il existait des monuments grossiers et sépulturaux consacrés au culte ; que là était le *forum* où se traitaient les affaires de nation à nation, de bourgade à bourgade. et où se vidaient les discussions particulières, que là se faisaient les échanges entre les peuples voisins et que là étaient ce que l'on appelle les foires et marchés.

Ce sont des pierres monumentales qui ont donné naissance au dieu Terme qui présidait aux limites des champs. On se souvient, en effet, qu'on le représentait sous la forme d'une tuile ou d'une petite pierre carrée, ou d'un pieu fiché en terre. Ce mode de bornage a peu varié depuis l'antiquité.

C. DE SAINT-MARC.

—

Chasteté (XLI, 528 694). — Les vers de Jehan de Meung, cités par M. Paul Tonnel (22 avril 1900, 694) auraient-ils été adoptés ? Car voici les deux vers qui terminaient la 5e Satire (la *Cournenade*) de Courval-Sonnet (t. II de l'édition Jouast, p 45) :

Car toutes vous serez, vous estes, ou vous fustes
De fait, ou de puissance, ou de volonté, puttes.

V.

—

L'abeille et l'aigle de l'empire (XLI, 530). — *Glose à propos des abeilles impériales.* — Quand il marchait à la tête de son armée, en très grande partie composée d'éléments populaires, Napoléon mettait un soin religieux à avoir une mise d'une excessive simplicité. Tout le monde connaît le petit chapeau, la redingote grise, les bottes fourrées. Jamais on ne voyait de ferblanterie s'étaler sur sa poitrine. Sous ce rapport, il contrastait violemment avec ses lieutenants, ave Murat, par exemple, qui se plaisait à se couvrir de panaches, de rubans et de crachats. Mais, par le fait d'une étrange contradiction, dès qu'il avait à se montrer aux Tuileries, à Notre-Dame, ou dans quelque cérémonie officielle, en vue des rois, des ambassadeurs, des princes de l'Eglise ou des grandes dames, il n'épargnait rien pour apparaitre au milieu des magnificences les plus raffinées. Ne serait-on pas en droit de supposer qu'il y avait de sa part un calcul dans cette double manière de jouer son rôle ? Un costume pour les petits et un costume pour les grands ?

Mais revenons à la question posée, celle des abeilles.

Voici de quelle façon j'ai entendu expliquer l'adoption des mouches d'or comme complément des armoiries de l'empire. On était arrivé à l'heure où, prenant au sérieux le titre d'empereur, le soldat de la république s'occupait d'organiser une cour et de décrasser des enfants du peu-

ple pour en faire une noblesse. Premier point, pour briller sur un trône, il fallait un manteau de roi. La tradition, transmise par M de Narbonne-Pelet, voulait que ce vêtement fût en velours, agrémenté de pourpre et d'hermine. Rien de plus facile à se procurer. Va donc pour le velours, mais de quel emblème devait-on l'historier ? On avait besoin d'attributs qui fussent au moins l'équivalent des fleurs de lis capétiennes. L'Aigle ? On avait l'Aigle des Romains ; mais, brodée, même en petit format, sur un manteau, l'Aigle n'y produirait qu'un effet ridicule. Voyez-vous Joséphine, Hortense, ou la très belle Pauline Borghèse, elle-même, enveloppées d'oiseaux ! Ce serait pour le coup qu'on aurait à essuyer les critiques de Mme de Staël et les brocards des duchesses du faubourg Saint-Germain !

Il y avait donc à imaginer autre chose. On se creusa la tête. Talleyrand, consulté, réfléchit. Quel est celui des insectes, qui, au point de vue de la conquête, ressemble le plus à l'oiseau déprédateur des Césars ? Eh ! pardieu, ça va de soi, c'est l'abeille. Ne voit on pas que, sans souci du principe de la propriété, elle se moque des haies, des murs, des frontières, et qu'elle butine partout ? Ajoutez qu'elle enrichit son maître en ce qu'elle fait du miel avec la fleur d'autrui. Dites aussi qu'étant, comme le chante si bien Anacréon, *un petit serpent ailé*, elle est très décorative. Sur ce, Louis David, le grand peintre, entendu à son tour, l'abeille fut adoptée. Le manteau avait son ornement et son blason.

Ce racontar, que j'ai trouvé dans les brochures du temps, est-il l'expression de la vérité ou seulement une légende faite après coup ? Je ne sais. Je me borne à rapporter. Au surplus, en prenant la chose au point de vue de l'art et de l'histoire, il n'y a qu'à applaudir au choix, puisque ça nous a valu, à cinquante ans de là, une pièce merveilleuse, l'ode-satire des *Châtiments*, un chef-d'œuvre qui traversera les siècles comme un couplet de Juvénal et une épigramme de Martial. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Anatole France. Ses articles dans divers journaux et revues (XLI, 571). — M. G. Catel a omis de citer le *Temps* dans la liste des journaux et revues auxquels a collaboré M. Anatole France. Il y a pourtant fourni, pendant longtemps, de nombreuses et brillantes chroniques ! H. BOUGRIS.

—

Nolite mittere margaritas ante porcos, (XLI, 574, 657). — La citation de Victor Hugo est tirée de *Notre-Dame de Paris* ; or, le roman, comme on sait, se passe dans les dernières années du règne de Louis XI mort en 1483 Il ne peut donc y avoir aucune doute sur le sens de la plaisanterie cardinalesque, elle vise Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Née en 1480, elle était destinée au dauphin et fut élevée à la cour de France ; mais après le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, elle retourna dans son pays et épousa Jean, fils de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, puis Philibert le Beau, duc de Savoie, et mourut veuve, en 1530. Il ne saurait être question, en 1481, de Marguerite de Parme née en 1522.

H. C. M.

—

Gérard Débèche (XLI, 575). — Gérard Débèche, graveur-ciseleur, ne doit pas être mort à Liège. Les anciens registres paroissiaux ne renseignent qu'un seul Gérard Débèche, notaire, décédé, le 12 mai 1763, paroisse Saint-Adalbert. Il est vrai de dire que ces archives sont incomplètes. EM. GUILLEMIN.

—

Etymologie de caporal (XLI, 576). — Des étymologies du terme *caporal*, réunies par le savant général Bardin, la plus plausible parait celle le faisant dériver du latin *corporalis*, ce qui expliquerait la dénomination *corporal*, encore usitée en Suisse, en Allemagne, en Angleterre. Les Corses appellent maisons caporales, *caporali*, les anciennes familles dominantes (1). En effet, le mot *caporal* avait d'abord un sens générique, voulant dire tête, chef, capitaine, conducteur d'une troupe, de n'importe quelle importance. Originairement, dans les divers pays où il était employé, il caractérisait le chef, quel que fût le rang de celui-ci. Il a même été synonyme de général. Combien déchus de la grandeur passée, les caporaux actuels ! De l'échelon le plus élevé

(1) Voir la note à ce sujet dans MOSAIQUE. *Mateo Falcone* de Prosper Mérimée.

de la hiérarchie militaire, ils sont descendus au plus modeste.

Quant à l'expression courante *1 caporal et 4 hommes*, elle s'applique seulement à une fonction momentanée. Lorsque le caporal est de garde — sans cela, quelquefois — avec 4 hommes, il est envoyé en patrouille, pour vérifier la vigilance des sentinelles, surveiller la tenue des soldats en permission après l'appel du soir, assurer la tranquillité des cabarets, arrêter les perturbateurs du repos public et les femmes suspectes, surprises avec des militaires, signaler les incendies... Durant qu'il est chef de patrouille, c'est surtout une mission de police qui lui incombe.

Le grand Frédéric regardait ce modeste gradé comme *la cheville ouvrière de la machine de guerre*, et un écrivain militaire l'a qualifié de *quatrième personnage de l'armée* : avant lui seraient le général, le colonel, le capitaine. Aujourd'hui, cette importance semble mieux s'attribuer militairement au sergent, et, administrativement, au sergent-major.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Antony et Monte-Cristo ont-ils existé ? (XLI, 576, 701). — Il me souvient d'avoir lu, il y a longtemps, longtemps, dans un recueil qui, je crois, n'existe plus, l'*Echo des feuilletons*, l'histoire, donnée comme authentique, d'un certain François Picot ou Picaud, dont le thème est exactement celui du roman d'Alexandre Dumas. Mis en prison sur une dénonciation, Picot en sortit, je ne sais pourquoi ni comment, fabuleusement riche, et employa son énorme fortune à se venger de ses ennemis ; certains épisodes, par exemple celui du forçat présenté comme épouseur dans la famille Danglars, se retrouvent exactement dans le roman, j'en dirai autant de la manière dont la bande de Luigi Vampa, complice de Monte-Cristo, s'y prend pour ruiner le banquier. Seulement, dans le récit dont il ne me reste qu'un très vague souvenir, le procédé employé contre Danglars par Monte-Cristo était appliqué à François Picaud par ses complices, qui trouvèrent spirituel de le dépouiller à son tour.

Les ressemblances sont trop accentuées pour être fortuites ; il s'agirait donc de retrouver ce récit assez court ; de constater son antériorité à Monte-Cristo, qui a été publié, si je ne me trompe, vers 1845 ; enfin de rechercher s'il y a un atome de vérité historique dans l'anecdote.

H. C. M.

***

Pour Monte-Christo, voir *Intermédiaire* (IX, 390, 445, 473, 501 ; X, 107.)

J. Cordier

—

Lieutenant du premier chirurgien du roi (XLI, 578). — Les lieutenants de chirurgie étaient nommés dans les capitales de province par le premier chirurgien du roi, chef de la chirurgie du royaume, dont ils étaient les représentants. Ces lieutenants recevaient et commissionnaient, moyennant finance, les chirurgiens de leur circonscription, qu'ils étaient en outre chargés d'inspecter. Cette inspection, sans doute réputée annuelle, donnait lieu à la perception d'un droit fixe de 2 livres sur chaque titulaire. On accusait les lieutenants de chirurgie de beaucoup d'indulgence à l'égard de leurs subordonnés, Louis XV les supprima, n'en conservant plus que deux, l'un pour la ville et les faubourgs, de Paris, l'autre pour sa prévôté et sa vicomté.

Lors de sa nomination, le lieutenant payait un droit au grand-maître de la chirurgie A ce titre, Pichault de la Martinière reçut une pension de 3.000 livres, au moment de leur suppression, comme dédommagement. Enfin, à l'avénement de chaque nouveau grand-maitre, les lieutenants avaient à lui payer 21 sols, 3 deniers, comme tous maitres, chirurgiens, barbiers, perruquiers et autres exerçant quelque partie de la chirurgie ou de la *barberie* dans le royaume.

Léda.

—

Bible polyglotte éditée par l'abbé Vigouroux (XLI, 573). — Cette Bible très utile, avec texte hébreu, grec, latin et français, de nombreuses notes, reproductions de gravures au trait, mise à la portée de tous par la modicité de son prix, qui devrait se trouver entre les mains de tout catholique désireux de puiser aux sources, surtout de tout ecclésiastique qui trouverait là des textes sûrs, est en souscription chez Roger et Charnoviz, éditeurs à Paris, 7, rue des Grands-Augustins.

Heureux si ce renseignement peut être utile au confrère El Kantara.

Ardouane.

Chapeau de Triomphe (XLI, 580, 704). — Ce n'est pas pour infirmer en quoi que ce soit, la bonne explication de notre très respecté collègue X. B. de M. Mais ce dernier cite un livre excellent, fort utile, accueilli de tous les curieux et chercheurs, avec joie et profit, — et qui, par la déplorable mort de son auteur, s'est arrêté à la 7me livr. (sauf erreur de ma part).

M. Edmond Bonaffé, auquel j'en écrivis, il y a quelques années, me renvoya à notre collègue, M. Molinier, comme le continuateur désigné — et autorisé comme pas un, de l'œuvre de Victor Gay, le *Glossaire archéologique*. M. Molinier me répondit, fort aimablement et affirmativement.., mais depuis il a gardé le silence, et j'ai perdu l'espérance !... R. S. V. P. Cz.

—

Sans pouvoir donner exactement la description héraldique du *chapeau de triomphe*, voici quelques indications qui semblent rapprocher cette pièce de la couronne triomphale des Romains :

D'après un *Armorial* inédit du siècle dernier, les Bréhand, seigneurs de la Roche et du Châtelier, en Bretagne, brisaient les armes de Bréhand (*de gueules, au léopard d'argent*) « *d'un chapeau de triomphe, sur la tête du léopard*, composé de branches de laurier *d'or*. »

Un autre ancien *Armorial*, également inédit, sauf quelques fragments publiés sous le titre d'*Armorial du Vaumèloisel*, donne : « Bréhant, seigneurs de la Roche : *de gueules, au léopard d'argent, couronné d'une* couronne *ou chapeau de triomphe d'or*. » P. du Gué.

—

Lieu de naissance de Charlemagne (XLI, 621, 747). — La réponse est intéressante, car elle soulève une foule d'objections. D'abord, nous croyons que la reine Berthe est la fille de Héribert, comte de Laon, et que ses frères, les oncles de Charlemagne, étaient fils du comte Héribert. Ensuite, malgré toute la science en étymologie dont M. Argelès a déjà donné tant et tant de preuves, nous lui ferons remarquer qu'il y a bien d'autres élisions, dans les noms de nos localités françaises, que celle de *podium* en pon, qui lui parait si bizarre.

D'abord il n'y a pas de pont dans le village de Carlepont ; et ensuite nous voyons, à chaque instant, élider la médiane *d*, du latin en français (obéir, de *obedire* ; rire, de *ridere*), aussi *podium* pourrait bien faire pon ou pom ; à en juger par *Noviodunum* qui fait *Noyon* et *Nyon* ; *Laudunum* qui fait *Laon*, *Rigdunum* qui fait Riom ; *Seg Sunum* ou *digdunum* qui fait Sion, etc.

Il y a moins de différence entre Carlepont et *Carolipodium*, qu'entre le pas de l'anxiété et le pas des Lanciers ; et cependant, voilà pourtant une étymologie absolument exacte ! Que dirait notre honorable contradicteur, si nous lui faisions voir que Aquila a fini par faire en français aiglette, ailette, aile, *lette* et *lo* ou *l*, dans la rivière de la Lette et le village de Lœuilly, pour l'Ailette et Aileuilly, lieu du bois de l'Aile et rivière de l'Aile, (de la Buse), près de la forêt de Coucy-le-Château ? Si Aquila a pu se contracter au point de se réduire à la lettre *l*, dans certains cas, à bien plus forte raison, podium a pu faire *pon* dans Carlepont et *Po* dans Pœuilly ; autre village du Vermandois, lieu du bois, du tertre, « podium ».

***

Griffon n'était pas à redouter pour Berthe, puisqu'il avait été mis en prison six mois auparavant, dans un château neuf des Ardennes !

Et puis, à Carlepont, nous avons bien mieux qu'un pont, nous avons le podium, Fresmont !

Oui, Charlemagne et Louis le Pieux se faisaient suivre de leurs femmes à la guerre, qui accouchaient en route et semaient des enfants jusqu'en Italie ; mais nous savons qu'au moment de la naissance de Charlemagne, son père n'était pas encore parti pour sa campagne en Aquitaine, puisqu'il ne partit que 16 ou 17 jours après, Charlemagne étant né *le lundi de Pâques*, 2 avril, et Pépin le Bref célébrant *presque tous les ans*, la Pâque à Kiersy !

Il est certain que Charlemagne est né là, s'il n'est pas né tout à côté, à Carlepont. La jeune mère faisait ses premières couches, et elle y trouvait plus de repos qu'à Kiersy, au milieu des fêtes de Pâques, la plus grande solennité de l'année ; au milieu des agitations de la cour, au début d'un nouveau règne ; avec un nouveau roi, et un nouveau maire du palais de Neustrie plus puissant encore !

***

Si M. Argelès ne craint pas de tirer du

mot Charlemagne : né sur un char à Mayenne, comment peut-il s'étonner de nous voir faire venir Carlepont ou Carlepon de Carolipodium ? C'est cependant plus sérieux que Noyon tiré de Noé, et Noé de noyé, par Levasseur ; ou encore que Lutèce, de *lutum*, boue !

Enfin, la femme d'un maire du palais pouvait très bien, par raison de convenance, ne pas accoucher au palais Rappelons-nous que Pépin le Bref n'était qu'à ses débuts, qu'il n'avait pas encore fait ses preuves comme Charles Martel, que les leudes d'Austrasie l'obligèrent à rétablir un roi, et qu'il ne fut roi lui-même que dix ans plus tard.

Nul ne pouvait se douter que le nouveau roi, âgé de 25 ans au moins, serait un roi fainéant, ni surtout le dernier de sa race ! Toutes ces raisons s'ajoutent les unes aux autres, pour démontrer que Berthe a pu faire ses couches à Carlepont, à 3 lieues de Kiersy, où résidait habituellement son mari. En moins d'une heure, il arrivait à cheval auprès de la jeune femme, et un premier accouchement demande bien plus de temps encore. Il était donc sûr d'arriver à temps. Et puis, qui se doutait que cet enfant-là serait Charlemagne.

Dr BOUGON.

—

Décorations militaires. — Etats militaires (XLI, 621, 750). — Je viens, d'après ce que je possède, ajouter quelques renseignements à ceux que donne M. Boistaché sur les *Etats militaires*. Le dernier abrégé de la *Carte du militaire de France* est bien de 1741. Il a cessé ensuite de paraître.

La série de Montendre et Roussel a bien commencé en 1758 et a été continuée, sans interruption, jusqu'à 1793 inclus. Antérieurement, il existe quelques *Etats militaires* isolés et rares, parus en 1748-1753, etc., et qui semblent avoir été édités en Belgique et en Hollande, puis les *Etrennes militaires* parues en 1757, 58 et 59, tirées du *Dictionnaire militaire* de la Chesnaye-des-Bois, qui eut plusieurs éditions.

L'*Etat militaire* reparut en l'an VIII, par plusieurs officiers, et ans X, XI, XII et XIII, — 1805, par l'adjudant commandant Champeaux. Il y a ensuite interruption, sauf pour l'artillerie, le génie, la gendarmerie, la marine, jusqu'en 1819, date du commencement de la série actuelle des *Annuaires militaires*.

Pour la marine, le plus ancien *Etat* que j'aie est celui de 1775, paru à Paris, chez Le Breton. La liste générale des officiers est dressée avec la permission de M. de Sartine, secrétaire d'Etat, et mon plus ancien *Almanach des colonies* est de 1784. On le trouve souvent relié avec l'*Etat de la marine*. Après 1790, je ne trouve plus d'*Etat*, ni de la marine, ni des colonies, et j'ai une lacune jusqu'à pluviose an XI, où l'*Etat général de la marine*, Paris, imprimerie de la république, donne les administrateurs et gouverneurs des colonies.

Y a-t-il véritablement lacune entre 1790 et l'an XI, ou bien cette lacune existe-t-elle simplement dans ma collection? Je l'ignore.

COTTREAU.

—

Pseudonyme féminin (XLI, 667). — Plusieurs écrivains féminines signent leurs œuvres *Janine*.

La romancière est une dame Fesneau, native de la Souterraine (Creuse).

Elle offre cette particularité curieuse de mener de front un magasin de modes, rue du Bac, et ses travaux littéraires. Depuis un dernier roman à clef, qui parut en feuilleton dans le *Paris*, croyons-nous, et qui était l'histoire d'une page de sa vie, elle a renoncé à la littérature.

Cette Janine, présentement, fait dans le Midi le commerce des roses G.

*
* *

Le nom Janine ou Jannine est le pseudonyme de Kistemauker Henry. Les *Confidences de femmes sur le mariage, l'amour, le monde, la vie*, par Jannine, ont paru en un volume in-18., Paris, 1895.

ELDÉ.

—

Armoiries au cygne (XLI, 669). — DOM BERNARD DE MONGAILLARD 42e abbé d'Orval, 1605-1628, portait: *écartelé; aux 1 et 4. d'azur, au cygne d'argent sur une rivière de même, accompagné en chef de 3 étoiles à 6 rais d'or ; aux 2 et 3, d'or, au lion de gueules.* Sur le tout : *un écusson de sable, à la bande échiquetée de gueules et d'argent, de 2 tires.*

Devise : *Candore et fortitudine.*

HUGUET DE SÉMONVILLE (Gâtinais). — *Ecartelé ; aux 1 et 4, d'azur, au cygne d'argent ; aux 2 et 3, d'or, au chêne de sinople.* Devise : *Candor et robur.*

Tremolet de Montpezat. — *D'azur, au cygne d'argent, sur une mer au naturel.* Devise : *Cygnus ante victoria ludit in undis.*

Sineti (Provence). — *D'azur, au cygne d'argent, le cou passé dans une couronne à l'antique de gueules.* Devise : *In candore decus.*

Blanc (Le) (Ville). — *D'azur, au cygne, d'argent.* Devise : *Sans tache comme lui.*

Claude de Bretagne, fille de Louis XII, avait pris comme emblème un cygne, avec la devise : *Candida Candidis.*

Je relève encore, au bas d'un portrait de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers, les armes de ce prince ayant pour supports un griffon et un cygne, le cou passé dans une couronne à l'antique. Sédaniana.

—

L'ancienne famille d'Albis, originaire du Rouergue, porte : *d'azur, au cygne d'argent, accompagné, en chef, d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même* — Devise : *Albus in albis.* Pierre Meller.

—

Armoiries de..... à trois écussons de.... (XLI, 669, 797). — Ces armes, sculptées sur la cheminée et à la porte de la salle, pourraient avoir rapport au blason de la corporation de saint Luc, *d'azur, à trois écussons d'argent, 2 et 1* ?

La Haye. M. G. W.

—

La conversation du père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt (XLI, 673, 799). — Je ne crois pas que l'on ait jamais contesté sérieusement à Saint-Evremond d'être l'auteur de ce récit qui est un chef-d'œuvre de raillerie supérieure, j'entends de cette raillerie de pince-sans-rire, dont les *Provinciales* de Pascal sont le modèle. J'ajoute que la qualification de « badinage exquis » donnée à ce court chef-d'œuvre me paraît un peu faible pour un morceau de cette force.

H. C. M.

—

Caboulot (XLI, 674). — *Caboulot* signifie, en effet, « compartiment dans une étable », et il y a lieu de penser que c'est par extension qu'on a appliqué ce mot à un débit de boisson. Lorédan Larchey le tire de *cabane*, c'est une erreur. Cabane vient du bas latin *cabano* et *capanna*, le second au VIIe siècle, le premier au XIIIe. Saint-Eucher, au Ve siècle, employait déjà le mot *cavannus* pour désigner le hibou (celui qui habite les creux), dérivation de *cavus*. Littré paraît se tromper en remontant au celtique, il a interprété de travers une phrase de Du Cange, qui affirme le passage du latin au kymri. La racine *kov* paraît ne se retrouver que dans le grec κοος κοιλος et dans le latin *cavus*. Mais, si *caboulot* ne peut procéder de *cabane*, il peut avoir la même origine : *cavus*. Bien que le *v* latin n'aille pas généralement au *b* français, on en trouve cependant des exemples, notamment dans *vervecem*, brebis ; *corvus*, corbeau ; *curvus*, courbe ; *in volare*, embler. En remontant à nos dialectes provinciaux, on trouve en picard le mot *cabe*, qui s'appliquerait assez bien avec sa signification de *chèvre*. . mais que ferions-nous de *oulot* ? faudrait-il y voir un synonyme de *bulot*, terme de marine provenant du germanique *bol, buul, bole, bohl*, avec la signification de *creux, trou* ? Je préférerais considérer *cabou* comme un radical et *lot* comme un diminutif, qu'on trouve dans *poulot, palot*, etc. En picard, on appelle *cabot* un oiseau *troglodyte*, c'est-à-dire qui habite les cavernes ou creux. On appelle aussi *cabou* un *sabot* dont les étymologies *sabaudio* (Savoie), *sapinus*, (sapin), *sabato* (soulier, en roman), sont très discutées. Une étymologie plus admise est notre latin *cavus*, donnant *cabou*, *chabou*, *chabot*, qui existent également en picard, et notre *sabot* français. Le *caboulot* aurait donc été le *creux*, le *petit coin*, dans lequel on aurait mis du bétail, peut-être d'abord, dans le flanc d'une carrière ou d'un coteau ? Il est bien entendu que c'est sous toutes réserves que je propose cette explication. Quant à *cabaret*, d'après D. Vaissette, on en trouve l'explication dans ce fait qu'en Languedoc on surmontait les débits de boisson d'une *tête de bélier, caput arietis*. En languedocien, *cap* signifie tête, et *arct* bélier. Cela ne satisfait pas M. P. Meyer, qui trouve que *cabaret*, en languedocien, est l'équivalent de *caverel, cavereau* français, avec le sens de petit caveau. Paul Argelès.

—

Archives de la famille de Lévis-Ventadour (XLI, 713). — Ce qu'elles sont devenues ?

La proie du feu, trop vraisemblable-

ment, à moins qu'elles ne se soient métamorphosées en cornets à poivre ou à tabac, en l'arrière-boutique de quelque barbare et inconscient épicier.

Monsieur Delmas, ancien lieutenant général de la sénéchaussée de Ventadour, nous dit, dans ses *Fragments d'histoire de la ville d'Ussel* (1809), qu'à l'époque du vandalisme de l'an II de la République française, on a enlevé, entre autres choses, de sa maison, *un plein sac d'anciens titres, vieux mémoires, et autres papiers*, parmi lesquels était en manuscrit un : *Essai sur l'Histoire du duché de Ventadour et de la maison de Rohan*; tous ces papiers furent brûlés en place publique.

« Ces faits, ajoute-t-il tristement, sont si récents et si notoires, qu'ils n'ont pas besoin de preuve ».

Le chartrier de Ventadour se trouvait-il parmi tous ces papiers? Enigme ! Quoi qu'il en soit, il y a huit ou dix ans, je me mis à la recherche de cet « inestimable trésor d'homaiges et de titres » comme l'appelait avec raison un procureur de la sénéchaussée, en 1658, je fouillai dans tous les greniers de la région, je compulsai toutes les collections privées et je recueillis, au cours de mes pérégrinations, un grand nombre de pièces concernant les seigneurs et le château de Ventadour, mais ne fus jamais assez heureux pour mettre la main sur ces précieux documents, qui éclairciraient tant de points obscurs de l'histoire.

Pourtant, un vague espoir me reste encore, et je ne désespère pas de le découvrir un jour ou l'autre... En attendant, voici la liste des ouvrages qui sont consacrés à cette famille :

Delmas. *Fragments d'Histoire de la ville d'Ussel.* Clermont-Ferrand, 1809.

P. Huot. *Archives municipales de la ville d'Ussel.* Ussel, 1856.

A. Laveix. *La Sénéchaussée de Ventadour.* Brive, 1880.

Alexis de Valon. *Tulle. Ussel. Ventadour.* Paris, 1847. (Extrait des *Villes de France* d'A Guilbert).

Champeval. *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux.* Tomes I et II. Limoges, 1896-97.

Abbé J.-B. Poulbrière. *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle.* Tulle Imp. Mazeyrie 1892. (Encore en cours de publication).

Généalogie de la famille de Ventadour dans : Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, etc. par le chevalier de Courcelles. Paris 1844.

P. Anselme et du Fourny : *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1788.

Et enfin, celui qui appose sa signature au bas de ces lignes a publié, en 1895-96 une notice historique sur Ventadour, parue dans le *Facteur d'Ussel.*

Il se propose de publier bientôt une *Histoire du collège d'Ussel-Ventadour* fondé par Gilbert de Lévis-Ventadour, en 1585.

Si d'autres renseignements sont nécessaires, je me tiens à la disposition de M St-A. du T. avec d'autant plus de plaisir que j'ai voué un vrai culte à ce château, distant de 4 kilomètres de ma ville natale.

J. SEURRE-BOUSQUET.

* * *

Les Lévis ont été seigneurs de Vauvert, en Languedoc, depuis 1344, par suite du mariage de Philippe de Lévis avec la fille de Guy VI de la Roche, jusqu'en 1642, époque de la vente, consentie par Charles de Lévis, duc de Ventadour. Le vendeur remit à l'acheteur Pierre d'Autheville, sr de Montferrier, tous les titres de propriété faisant partie de ses archives, selon la déclaration et inventaire de Jean Roffy, notaire et garde des archives du château de La Voulte. L'inventaire et presque toutes les pièces sont en la possession de ma famille.

E. B.

Chants nationaux de tous les pays (XLI, 714). — On trouvera une étude sur ce sujet dans l'ouvrage publié récemment à Grenoble (librairie Dauphinoise) par le colonel de Rochas, sous ce titre : LES SENTIMENTS, LA MUSIQUE ET LE GESTE.

L'auteur a développé cette thèse que les véritables chants nationaux étaient l'expression musicale de l'*âme* des peuples, et il l'a appuyée par de nombreuses expériences faites avec Lina, le célèbre sujet hypnotique dont on a pu admirer, l'an passé, les magnifiques gestes, dans les conférences faites par M. Jules Bois à la Bodinière.

L'ouvrage de M de Rochas contient près de 400 photographies prises d'après des instantanés ; il a été tiré avec grand luxe en plusieurs couleurs, et seulement à 1100 exemplaires numérotés R. A.

—

Un journal révolutionnaire (XLI, 716). — *Auditeur national*, journal de législation, de politique et de littérature, 2 octobre 1791, 28 nivose an 8, 34 vol. in-8°.

Le sous-titre disparaît à partir du 22 septembre 1792. Sur les rédacteurs de cette feuille, les renseignements me font absolument défaut. Les *Dialogues des morts*, dans une revue des journaux de l'an 3, lui donnent pour rédacteur-propriétaire un nommé Joubert. Elle était, dès cette année-là, passée dans l'imprimerie des frères Chaigneau, qui, l'année suivante, s'en disent propriétaires et éditeurs, et, le 4 nivôse an 8, elle avait pris le titre d'*Auditeur national des frères Chaigneau*. Ces derniers en expliquaient ainsi la cessation en tête du n° du 29 nivose, an 8, de leur *Journal du soir* :

Nous prévenons nos abonnés que ce n'est que par convenance que nous appelons pour les départements *Auditeur national* notre feuille très répandue à Paris sous le nom de *Journal du soir*. C'est sous ce dernier titre qu'elle paraîtra désormais.

Le fin mot, c'est qu'un arrêté des consuls, du 27 nivôse, avait réduit les journaux politique de Paris à 13, et que l'*Auditeur national* resta parmi les morts.

(Hatin. *Bibliographie de la presse.*)

P. c. c. P. Cordier.

—

Echange de soufflets entre Marie de Médicis et la belle Gabrielle (XLI, 716). — Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans l'anecdote, c'est que Gabrielle d'Estrées, morte en 1599, ait été souffletée par Marie de Médicis, venue en France en 1600 pour la première fois ! Il y a confusion avec Henriette d'Entragues.

E. B.

—

Ransonnet (XLI, 719). — Avec un R majuscule, c'est le nom d'un général de la république qui compta de nombreux et brillants faits d'armes.

Ransonnet, Jean-Pierre, né à Liège en 1744, entra jeune dans les régiments autrichiens. Il en sortit capitaine et s'embarqua pour les Etats-Unis, où il se lia avec Franklin et Lafayette. A son retour, il se mit au service des Etats du Brabant, puis de ceux de sa patrie, contre les Palatins et Munstériens. Forcé de fuir lors de la restauration du prince de Liege, il obtint, de Lafayette, le commandement d'un corps franc, les *Chasseurs de la Meuse* qui opéra dans l'Argonne, sous les ordres du général Dillon.

Fut successivement avec Kellerman, Beurnonville, Dampierre, qui le nomma général de brigade. Il suivit le premier de ces généraux à l'armée des Alpes, où il fut chargé de la défense du mont Saint-Bernard. Dédaignant de soigner ses blessures, il succomba à Moutiers-en-Tarentaise, (3 mars 1796). Albin Body.

—

Faire son juvénat (XLI, 719). — Ah ! elle est bien bonne ! — Il y a quelque temps encore, je n'aurais pas osé m'exprimer ici d'une façon aussi familière ; mais du moment que M. H. Lavedan est de l'Académie française, on peut déboutonner son gilet et son style. — Oui, elle est bien bonne la méprise commise non pas à Montréal, pays croyant où l'on connaît la terminologie des ordres religieux, mais, sans doute, au bureau même de l'*Intermédiaire*, hélas ! hélas !.

On ne devient pas Jésuite d'emblée, comme on devient conseiller général, ou député, ou ministre : il faut des études et des épreuves où l'on montre sa vocation et sa capacité. Ce cycle d'études comprend deux ans de *Noviciat*, consacré à des exercices spirituels ; deux ans de *Juvénat*, où l'on revoit les études classiques et littéraires et qui est une préparation au professorat, et enfin trois ans de *Philosophie* (la théologie comprise).

Faut-il ajouter que *juvénat* vient du du latin *juvenis ?*

Si l'expression « faire son Juvénal » pouvait avoir un sens, ce serait pour s'appliquer à celui qui prend volontiers la tâche de censeur morose, et de critique sévère, par exemple à celui qui signe

G. Servandy.

*
* *

Notre confrère Alfred Sage a mal lu la *Presse* de Montréal ou n'a pas rectifié la coquille. Il ne s'agit pas, pour les jésuites, de faire leur *Juvenal*, mais seulement leur *Juvenat*, (de *juvenis*, jeune), sorte de stage intermédiaire, comme il semble résulter du contexte, entre le noviciat et les études de philosophie supérieure. Le mot, d'ailleurs, ne figure pas dans Littré, non plus que le vocable *alumnat* dont le récent procès des Assomptionistes a révélé l'existence aux typographes déconcertés.

G. de Fontenay.

Même réponse : Holopherne.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La mappemonde de l'Aiglon. — Lors d'un récent passage à Bagnères-de-Luchon, notre ami Dardennes, le pharmacien bien connu de la jolie station pyrénéenne, nous ménagea la surprise d'un musée ignoré — ignoré de nous, tout au moins.

C'est dans les combles du Casino que le musée fut jadis installé. A vrai dire, il n'y pas trop à déplorer cet abandon car, à part des spécimens de marbres du pays et quelques squelettes d'animaux préhistoriques, ledit musée n'offre rien de remarquable.

Nous maudissions déjà *in petto* notre cicérone, quand nous tombâmes tout à coup en arrêt devant un globe terrestre, une vulgaire mappemonde, mais qui de suite attira nos regards par cette inscription que nous nous empressâmes de transcrire : *Sphère terrestre manuscrite, exécutée par ordre de Napoléon pour l'éducation du roi de Rome, 1814.*

Le temps pressant, nous ne pûmes que jeter un coup d'œil rapide sur ce chef-d'œuvre de patience et d'exécution. Nous y avons pourtant relevé quelques annotations dans le goût de celle-ci : *Le Requiem ou Requin, terrible squale avide de sang et insatiable de proie, poursuit ses victimes dans tous les climats, etc.* La république du Transvaal est désignée sous le nom de *Pays des Bossimans.* Les grandes expéditions du dix-huitième siècle sont très nettement indiquées par les routes suivies par les explorateurs Cook, La Pérouse. C'est en résumé un travail très soigné, et dont le jeune prince à qui il était destiné a dû tirer profit — si toutefois il l'eut jamais entre les mains.

1814 est, en effet, une date fatale : c'est l'époque de l'envahissement de la France par les alliés, du départ de Marie-Louise, du début de la mauvaise fortune du grand homme. Du reste, le jeune roi de Rome, âgé de quatre ans, se souciait bien alors d'apprendre la géographie !

Mais à supposer que le duc de Reichstadt ait eu en sa possession le joujou éducatif, comment celui-ci a-t-il fini par échouer dans un musée, et, qui pis est, dans un musée de music-hall ? Une seule hypothèse nous paraît plausible : le cadeau destiné au roi de Rome a pu arriver, par voie de succession, à Napoléon III ; l'empereur l'aurait à son tour donné à la ville de Luchon, en souvenir des bons soins prodigués au prince impérial, qui vint, pendant les dernières années de l'empire, faire une cure à l'établissement thermal.

Il y aurait bien une autre hypothèse, dont nous allons nous-même démontrer l'invraisemblance : c'est que la mappemonde de l'*Aiglon* ait été offerte à la ville de Luchon par l'auteur même de la pièce qui porte ce nom, M. Edmond Rostand. M. Rostand possède, en effet, à deux pas du Casino, une charmante villa, où il vient tous les ans se reposer de ses labeurs. Mais tout nous porte à présumer que M. Rostand ignore, tout le premier, l'existence de l'objet que le hasard seul nous permit de découvrir.

Dr CABANÈS.

Bibliothèque nationale. — Je suppose que la plupart des abonnés de l'*Intermédiaire* ont souffert comme moi de la lenteur des communications à la Bibliothèque nationale. Dans les grandes bibliothèques de l'étranger, on est servi au bout de 10 à 20 minutes ; rue Richelieu, à mes dernières visites, il m'a fallu de 35 à 45 minutes pour obtenir un livre d'usage courant. L'autre jour, on est venu me dire, après une demi-heure d'attente, que le livre demandé par moi était communiqué !

Si le personnel est insuffisant, qu'on l'augmente. Mais au moment de l'Exposition, ne donnons pas aux étrangers le spectacle de notre incurie administrative lamentable.

M. P.

Le général baron Ritay. — Né à Portet, aux environs de Toulouse, d'une pauvre famille de paysans. il fut mis en apprentissage à la ville, chez un *platrier.*

A la révolution il prit du service, fit les grandes guerres de la république et de l'empire, devint colonel, au 100e de ligne, puis général, et reçut le commandement de la division militaire dont Toulouse était le chef-lieu. Là, il reçut les honneurs dus à son grade et à sa valeur. Le préfet ayant donné une fête, lui fit les honneurs de sa demeure — ancien palais archiépiscopal — et l'arrêta devant une cheminée, pour lui faire admirer les ornements qui l'embellissaient.

— Eh M. le préfet, dit en souriant le général, il y a longtemps que je les connais ; c'est moi qui les ai moulés.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

MANUEL LEO — *Buenos-Aires.* — Voici la réponse à votre question. Nous l'empruntons à saint Augustin, *De civit. Dei.* XVIII. 25 : Des cinq mots grecs qui sont Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτὴρ, si vous réunissez les cinq premières lettres, vous aurez ἰχθυς, poisson, par lequel nom le Christ est désigné mystiquement. »

SEDANIANA. — Voir : *L'abbé Deguerry, curé de la Madeleine*, par Imbert de Saint-Amand. Paris, F. Amyot, 1871, in 12.

OMER TAILLEBOIS. — Voici l'autre épigramme promise :

« Démocrate ganté, le séduisant Poubelle
A la phrase élégante et les traits assortis.
S'il n'etait radical, au siècle de Louis
Il eut de Rambouillet fréquenté la ruelle.
Sa bouche cherche un pli satanique et son front
Voudrait de Méphisto les fatales saillies ;
Mais l'homme est sous le masque et quoi qu'il [fasse, au fond,
Il vaut infiniment mieux que ses théories

Dr LESUEUR. — Vous n'abuserez jamais !... Nous nous sommes occupes de l'éventail, mais on nous a partout répondu : Il faudrait voir ! Voulez-vous nous l'envoyer ?

A MARTIN — *New-Yorck.* — Soyez assez aimable de nous rappeler le numéro de l'exemplaire que nous vous avons envoyé et qui ne vous est point, paraît-il, parvenu.

AMBR. T. — Capit. C. — Bonne note est prise de vos rectifications et changement d'adresse.

Mlle S. — Le congrès des œuvres et institutions féminines se tiendra du 18 au 25 juin. De nombreuses déléguées venues de tous les pays du monde y assisteront.

Madame Vincent y prendra la parole.

BOISTACHÉ. — Nous avons reçu une lettre à votre adresse. Ayez l'obligeance de nous faire savoir où vous désirez qu'on vous l'envoie.

F. L. A. H. M — Nous sommes d'accord quant à l'objection que vous nous faites... La cause est entendue.

Cz. — A. B. Beauvais nous charge de vous transmettre tous ses remerciements pour les renseignements que vous lui avez donnés relativement aux *Recueils de pensées* et dont il a fait son profit.

NAUROY. — Prenez la peine de passer au bureau de l'*Intermédiaire*. Vous y verrez un bel ouvrage : *Katalog der Ostermess-Austellung....* Leipzig, 1884, gr. 4. qui répond en partie à votre question : *Les expositions du livre.*

E. C. — En réponse à votre question « Célibat ecclésiastique », MM. Chevalier Marescq éditeurs offrent de vous céder l'ouvrage suivant : HOROY. *Du mariage civil du prêtre catholique en France*, in 8°-1890. 8 fr.

NAUROY. — Si vous voulez prendre la peine de passer rue Laffitte, vous verrez dans nos bureaux le *Katalog der Ostermess des borsen vereins der deutschen buchhandler*. Leipzig 1884 gr. in-4°. de CLVI 584 pages. C'est un commencement de réponse à votre question.

L. DIGUES. — La question *Portrait de Mme d'Houdetot* a déjà été posée cinq fois (voir T. G. 431). Quant au portrait « ayant existé » dans l'Ariège il était la propriété du petit-fils de l'amie de J.J., alors trésorier général, et doit appartenir à ses héritiers. Jouaust annonçait (XX, 85) l'intention de le faire graver pour son édition de la *Nouvelle Héloise*. Donc point n'est besoin de photographie.

HODGE. — Il a été souvent question des trois couleurs nationales, si communes sur les drapeaux ; l'explication suivante n'a, croyons-nous, pas été donnée : En mer on a besoin d'avoir plusieurs sortes de pavillons pour multiplier les signaux. On ne les met que de trois couleurs blanc, rouge et bleu — *parce qu'on ne peut distinguer que ces trois couleurs à la mer.*

LE MÊME. — Etre dans le lac : ici lac est fort éloigné de son acception géographique, il signifie lacet. Cette expression veut donc dire être empêtré..... etc.

ERRATA

XLI, 531, lignes 36, et 43 lire Civrac au lieu de Givrac.

XLI, 719, lignes 44 et 49, lire Maheu de la Péraudierie au lieu de Peraudière.

XLI 799, ligne 20, lire Louis Lacour au lieu de Louis Saumur.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIᵉ Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 22 Mai 1900.

36ᵉ Année — 36, rue Laffitte PARIS —

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 883 — Téléphone Nº 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

La légitimité de la naissance de Napoléon 1er. — Des contemporains de Napoléon 1er, émigrés à l'intérieur, ou combattant dans les rangs des armées ennemies, journalistes anglais ou pamphlétaires français à la solde de l'étranger, émirent vraisemblablement des doutes sur la légitimité de la naissance de l'empereur, et celui-ci dut en être informé ; car il traita amplement la question à Sainte-Hélène, comme on peut s'en assurer par la lecture du journal de Gourgaud.

Paoli, disaient ces mauvaises langues, est le père de Napoléon.

— Jamais Paoli, répliquait l'empereur, n'aurait pu être mon père ; il était impuissant.

Cette dernière assertion est-elle exacte ? D'autre part, des historiens vraiment dignes de foi ont-ils accordé quelque créance à la prétendue bâtardise de Napoléon ? Sir Graph.

—

Lieu de naissance de saint Louis. — Dans tous les dictionnaires historiques que j'ai consultés, on donne Poissy comme lieu de naissance de saint Louis. Or, je possède un ouvrage intitulé : DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE ou *Précis Généalogique et anecdotique sur la* famille de BOURBON *et sur ses illustres aïeux depuis saint Arnoul* en 596, etc., par Gabriel Peignot, à Paris, chez Renouard, libraire rue Saint-André-des-Arts. Delatynna, libraire, rue J-J.Rousseau ; à Dijon, chez Noellat, libraire, 1815.

Cet ouvrage, que je crois rare, d'ailleurs très intéressant, est couvert sur les marges de notes manuscrites de la main de l'auteur, dans le but évident d'une nouvelle édition. (A-t-elle eu lieu ?).

Je lis, à la page 49, à l'imprimé : Louis IX (saint) etc. né à Poissy, le 25 avril 1215, puis le mot *Poissy* est biffé et en marge ; *La Neuville-en-Beauvoisy* (*Oise*) ; puis en note au bas de la page, avec un renvoi : — *On fait naître ordinairement saint Louis à Poissy ; il y fut baptisé, mais il n'y est pas né. Trois chartes de Louis XI et de Henri IV exemptent d'impôts les habitants de La Neuville, en considération de ce que cette commune a été le berceau de saint Louis.* Ces chartes sont-elles connues ? — Ont-elles été reproduites quelque part ?

Comment se fait-il que Poissy soit généralement indiqué comme lieu de naissance de l'aïeul des Bourbons ? Je crois même avoir lu quelque part qu'il aimait à se faire appeler Louis de Poissy.

Dans le *Dictionnaire des communes* de Gindre de Mancy, je n'ai pas trouvé, dans l'Oise, La *Neuville-en Beauvoisy*, mais La *Neuville-Bosc*, ar. de Beauvais — La *Neuville-d'Aumont*, ar. Beauvais. — La *Neuville-Garnier*, ar. Beauvais. Quelle est celle qui se rapporte à l'indication de G. Peignot ? V de Ch.

C'est la Neuville-en-Hez, canton et arron-

dissement de Clermont (Oise). Joanne (*Dictionnaire*) y signale un « tertre oval recouvrant les souterrains sur lesquels s'élevait un château où naquit saint Louis, le 25 avril 1215. »

Voir Graves : *Notice hist. sur le canton de Clermont*.....

L'ouvrage de Peignot n'a pas eu de 2e édition.

—

Cristiani de Ravaran. — En 1814 (juillet), le préfet de Loir-et-Cher était qualifié, dans un acte de baptême, ainsi qu'il suit :

Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Jean-Baptiste Beltrame Amédée Cristiani, comte de Ravaran, chevalier de la Légion d'honneur, Préfet du Dép. de Loir-et-Cher.

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me fournir des renseignements sur ce personnage ? Est-il parent du Cristiani, devenu célèbre à Auteuil l'an dernier ? J. L. L.

—

Ozoneurs, ozoniseurs ou ozonateurs. — Quelle différence existe-t-il entre les mots ozoneurs, ozoniseurs et ozonateurs, au point de vue de la langue française, et quel véritable nom doit-on donner à un appareil producteur d'ozone, les chimistes n'étant pas d'accord sur l'emploi de ces mots, qui sont tous employés pour dire la même chose ? De plus, il paraît, d'après leur dire, qu'il y a une grande différence entre un *produit ozoné* ou un *produit ozonisé* ! Lequel est il ? Je serai bien curieux de le savoir ? Quel est l'avis de ces messieurs de l'Académie française ? Dr R.

—

Tallien-Cabarrus. — Qui représente aujourd'hui les familles Tallien Cabarrus ? André.

—

L'orientaliste d'Eckstein. — Ferdinand, baron d'Eckstein, né à Copenhague ou à Altona en 1790, mort en 1861, gouverneur de Gand sous Louis XVIII, plus tard attaché au ministère des affaires étrangères de France, publiciste, a laissé de nombreux manuscrits. J'en ai donné 90 à la bibliothèque d'Arras ; il y en a une trentaine à l'Arsenal. En connaît on d'autres ? Peut-on me fixer exactement, par actes d'état civil, sur ses lieux et dates de naissance et de décès ? Par qui sa famille est-elle aujourd'hui représentée ? Il avait un beau-frère nommé Reiche qui fut avoué, non à Paris, m'a-t-on affirmé.

V. Advielle.

—

Quatrain adressé à Louis Veuillot. — Je désirerais savoir le nom de l'auteur du quatrain suivant (adressé jadis à Louis Veuillot) :

Vivant décomposé, ton rachitisme navre ;
Lorsque mort, dans la terre on portera tes os
Pour la première fois on verra qu'un cadavre ;
Peut dégoûter les asticots !...

Mande pardon de citer pareille ineptie. Que voulez-vous, c'est le pica de la curiosité qui me pousse.

***

Victor Hugo et Edmond About. — J'ai, bien des fois, entendu dire, ou lu, que Victor Hugo n'aimait point Edmond About, et vice-versa, à tel point que le nom de ce dernier venant à être prononcé devant l'auteur de la *Légende des siècles*, Hugo, qui ne dédaignait pas le calembour, se mit à dire :

— Ne me jetez pas de l'About sur la figure !

Or pourquoi étaient-ils ennemis ? *that is the question*. Merci d'avance.

A. Martin

—

Une faiblesse de Mme de Genlis. — Victor Hugo écrit dans ses *Choses vues*, que Mme de Genlis fut la maîtresse de Mirabeau.

Est-ce vrai ? Paul Edmond.

—

Le chevalier de Vauréal. — Le chevalier de Vauréal, fils naturel du dernier des princes de Conti et sans doute le fruit des amours de ce grand seigneur avec la Coraline, actrice de la Comédie-Italienne, n'est-il pas le même que le chevalier de Pougens, ce fécond publiciste qui jouit d'une certaine réputation, comme polygraphe, sous le premier empire ?

Rip-Rap.

—

Un livre introuvable de Charles Nodier. — Quelqu'un de nos collaborateurs possède-t-il, ou a t-il jamais rencontré une plaquette intitulée comme suit :

Pensées de Shakespeare extraites de ses ouvrages par Charles Nodier, 1 v. Imp. Metayer, Besançon 1801.

On n'en connaît jusqu'ici qu'un seul exemplaire. qui est la propriété de M. Sidney Lee. PAUL D'ESTRÉE.

—

Les Mémoires d'un centenaire. — La presse annonçait, en 1873, la mort d'une demoiselle Alida Marchand, âgée de cent-huit ans.

La défunte avait débuté en 1775, comme danseuse à l'Académie royale de musique : elle avait dix ans à cette époque.

Elle laissa, en mourant, des Mémoires qu'on disait fort curieux. Sait-on ce qu'ils sont devenus ? H. QUINOT.

* * *

La fête des ramoneurs. — Est-elle toujours célébrée à Londres, le 1er mai, ce me semble ? ALPH.

* * *

Un Bonaparte alchimiste. — J'ai lu quelque part, que Louis Bonaparte, étant président de la république. croyait à la transmutation des métaux et qu'il s'était fait exploiter par de prétendus alchimistes : Il est vrai qu'il avait un tel besoin de « faire de l'or ».

Pourrait-on me donner des renseignements précis sur cette « imagination », jusqu'alors ignorée du rêveur méconnu qu'était Napoléon III ? RIP-RAP.

* * *

L'auteur, s. v. p. — J'ai lu, je ne me rappelle plus dans quel livre, le vers suivant :

L'aigle va toujours seul, les dindons vont en [troupe.

Quel en est l'auteur ? D'E.

—

Famille de Gombaud. — De qui était fille Anne de Gombaud, mariée, le 26 novembre 1746, à Fontet (Gironde), avec messire Louis-Alexandre-François, marquis de Perusse des Cars, de la paroisse de Saint-Césert au diocèse de Toulouse ? Et lui-même, de qui était-il fils ?

Je serai reconnaissant à ceux de mes collègues qui me donneront des renseignements sur la famille de Gombaud, originaire du Bordelais.

PIERRE MELLER.

—

Les Didot — Pourrait-on dire à quelle adresse correspond aujourd'hui la maison *A la Bible d'or*, rue du Hurepoix, berceau des Didot (1713) ? Pourrait-on dire à quelle adresse correspond aujourd'hui la maison rue Saint-André des Arts, où naquit Pierre Didot, en 1761 ?

En 1786, Pierre Didot demeure rue Dauphine (à quel numéro d'aujourd'hui cela correspond-il ?) Il y publie alors son *Essai de fables nouvelles*, (un exemplaire relié par Derome est coté 80 francs par Morgand), et, en 1789, l'*Ami des jeunes demoiselles*, suivi d'une épitre aux célibataires, in-18, 137 pages.

De 1798 à 1802, il demeure au Louvre (dans quelle partie) ? et y donne les éditions dites du Louvre, notamment le *Racine*, 3 vol. in-folio, 1799-1801, figures d'après Prud'hon. Gérard, Girodet, etc., proclamé à l'exposition de 1801 « la plus parfaite production typographique de tous les âges ».

En 1807, il demeure rue du Pont de Lodi 6 ; en 1817, il publie *Le Départ d'Eden*, poëme, par Jacques Delille, suivi d'une *Epître à deux enfants voyageurs*, 1817, in-18, 1 figure en regard du titre (avant la lettre dans mon exemplaire) signée Vaudechamp invt D. Ehvaux ft.

Sur les Didot, voir le *Curieux*, II, 375.

NAUROY.

—

Tableau sur toile, de la collection Turpin, à Parthenay (Deux-Sèvres). — Haut. 1, 30 ; larg. 1, 00.

Personnage, assis dans un fauteuil, d'une quarantaine d'années. Quel est-il ?

Dans la main gauche, papier où est écrit *M. Senor* ; Sur la table, autre papier, portant :

†
M El Rey
Hermano a
F F Fm

et un volume intitulé : *Abrev vacante de Yndias*.

A l'angle gauche : Ecussons d'alliance, timbrés d'une couronne ducale ; supports, deux lévriers blancs. L'un et l'autre : *de sinople* (*ou azur ?*), *à cinq demi vols abaissés d'argent*, 2, 1, 2.

A l'angle droit, inscription mutilée.

L......
DN ANTON......
ALVAREZ !......
ARS' DE LA ROA......
CAVABA. DEL SAN....
JVNTAS DE JAON....
MONEDA. CAN....
ENTO DENESTRO...

INTENDENTE
QVES DELEDAD....
NACIO EN 7B....
1668 EN LA......
ENCIA.

Dans le fond.bibliothèque, où ces livres: *Solòrzano Politica — Abrev extracto del comercio de Philipinas — Yrasso de recpatrone — Recopilation de Yndias.*

Rétablir le texte espagnol et traduire.

X. B. DE M.

—

La gale à l'Hôtel-Dieu. — Bailly écrivait, vers la fin du XVIIIe siècle : « La gale est presque générale et elle est perpétuelle à l'Hôtel-Dieu ; les chirurgiens, les religieuses, les infirmiers et infirmières la contractent, ou en pansant les malades, ou en maniant leurs linges ». (*Discours* t. II, p. 200) Quel est l'état actuel ? Quelle est la durée moyenne du traitement ?

Quelles données fournit la statistique, pour les différentes périodes du XIXe siècle ?

*
* *

Histoire de l'idée du travail. — Je viens de faire établir un recueil de textes manuscrits sur l'histoire de l'idée du travail, d'après l'ensemble des Collections du progrès. Je le donnerai volontiers à une bibliothèque publique de Paris, car je le crois intéressant. Dans quelle bibliothèque publique de Paris serait-il le mieux placé ?

*
* *

Conseils à donner aux personnes malheureuses. — Dans quels ouvrages trouverait-on des indications sur les conseils à donner aux personnes malheureuses,*suivant leurs maux* ? Dans des traités de philosophie ? dans des manuels de confesseurs ou de prédicateurs ? dans des livres de médecine morale ? dans des pièces de théâtre ? C'est dans des recueils épistolaires que j'ai trouvé le plus de renseignements jusqu'ici.

ALPHONSE RENAUD.

—

Romance à retrouver. — Je serais très reconnaissant à mes confrères s'ils pouvaient retrouver le titre exact d'une romance qui fut à la mode vers 1845 et dans laquelle il y a ces paroles dont je me souviens :

L'orage gronde
La foudre éclate
. . le pauvre Pierre
. . . .
Notre Dame de la Garde
. . . .
Sauvez nous des flots.

N'est-ce pas dans le *Pêcheur surpris par l'orage*, de Joseph Vimeux ?... Merci d'avance.

C. DE LA BENOTTE

—

Dubreuil ou Dubreil ? — Dans ses *Derniers Samedis* (édit. Calmann Lévy, 1892), M. de Pontmartin, parlant de Ferdinand Fabre, après avoir dit que ce romancier fit ses études au petit seminaire de Saint-Pons (Hérault) à la tête duquel se trouvait alors M. Dubreuil qui, après avoir été évêque de Vannes, devint archevêque d'Avignon, M. de Pontmartin ajoute que ce n'est pas *Dubreuil* qu'il faut écrire, mais *Dubreil*.

J'ai beaucoup connu Mgr Dubreuil : j'ai même de lui une photographie qu'il me donna à son retour de Rome, après sa nomination à l'évêché de Vannes Or, la dédicace qu'il a inscrite au dos est signée Dubreuil et non Dubreil. J'ai quelques-unes de ses poésies, couronnées aux Jeux floraux, avec dédicace ; la signature est Dubreuil et non Dubreil. Enfin, il a figuré longtemps comme Maitre-ès-Jeux-floraux dans les volumes annuels que fait paraitre l'Académie toulousaine ; et son nom est toujours écrit *Dubreuil* et non *Dubreil*.

Dans ce même article sur Ferdinand Fabre, M. de Pontmartin raconte une... anecdote qui pourrait bien n'être qu'une invention d'un curé légèrement goguenard, désireux de placer un bon mot, même aux dépens de son évêque :

Telle était son impétuosité méridionale et toulousaine, que, un jour, ayant quelques convives à diner, comme on servit un gigot qui n'était pas cuit à point, il lança ce malheureux gigot contre la cloison, au grand détriment de la tapisserie, et aspergea de jus un de ses chanoines qui se contenta de dire : Summum jus, summa injuria.

Je crois pouvoir m'inscrire en faux contre ce récit ramassé — sans trop de peine — par le légitimiste de Pontmartin ayant une dent, une toute petite dent, une dent de lait, contre son « passionné bonapartiste » d'archevêque. Tous ceux qui ont bien connu, qui ont vu de près monsieur le supérieur Dubreuil, diront, comme moi, qu'il avait certaines... faiblesses humaines, parmi lesquelles l'ambition ; mais que c'était un digne et saint

prêtre, d'une grande pureté de mœurs, d'une grande douceur et d'une grande sobriété. Ces qualités rendent fort douteux le jet du gigot ; reste le mot qui est joli et qui permet de conclure ; *non e vero, ma e ben trovato.* ARDOUANE

—

Recherches de Beffera sur Molière. — Beffera (Louis-François), né à Nonencourt (Eure), le 23 août 1751, mort à Paris, le 2 février 1838, avait adressé, en 1828, une lettre à MM. les maires des départements des ci-devant provinces de Normandie, Bretagne et autres (*sic*), pour la recherche des manuscrits de Molière.

Cette lettre de 2 pages avait la forme d'une circulaire (Lithographie de l'imprimerie H. Fournier, Paris, 2 pages, in-4.)

Je trouve douze communes et de nombreux hameaux portant les noms de Ferrière et La Ferrière, dans les deux provinces citées.

Beffera avait-il des raisons pour faire des recherches dans les deux communes imparfaitement désignées ?

Les investigations de Beffera ont-elles donné des résultats ?

*
* *

Le plus ancien ex-libris. — Dans le compte-rendu de la réunion du 25 février 1900, M. Bouland, président de la Société des collectionneurs d'ex-libris, a fait connaître qu'un des plus anciens ex-libris connus (1535) venait d'être trouvé à Périgueux ; c'est celui de Jean Bertaud de Latourblanche. M. L. Delisle a consacré 12 pages pour cet ex-libris dans le *Bulletin du Bibliophile*,(n° 3, 15 mars 1900), et annonce également qu'il est peut-être le plus ancien qui ait été signalé.

La *Bibliographie de la France*, n° 18, 5 mai, Feuilleton, offre l'ouvrage suivant (sous les noms de MM. Lamulle et Poisson, libraires à Paris, 14, rue de Beaune), édité à Lyon par Johan Trechsel et Johan Klein, contient l'ex-libris de chacun de ces imprimeurs (à la date de 1489 !) :

Sen prima quarto canonis Avicene principis cum explanatione jacobi de ptibus medicine facultatis professori excellentissimi et tabula ejusdem, in-folio.

J'ai prié M. Just Poisson de bien vouloir me fournir un renseignement sur cet ex-libris ; je transcris sa réponse :

L'ex-libris de Trechsel et Klein figure sur toutes les éditions de ces imprimeurs, à la fin de chaque volume. Il est reproduit dans le manuel Brunet : tous les bibliophiles sont donc à même de le connaître.

Que pouvons-nous répondre aux chercheurs d'anciens ex-libris ?

A. DIEUAIDE.

—

Boulevard, avenue — Quelle différence fait-on, aujourd'hui, dans une grande ville, entre un boulevard et une avenue ? Le « petit Larousse » dit au mot boulevard : promenade plantée d'arbres autour d'une ville et aussi à l'intérieur ; et au mot avenue : « chemin par lequel on arrive dans un lieu », c'est vague ! et aussi « allée d'arbres qui conduit à une habitation ». Tous deux sont plantés d'arbres... Pourquoi alors le *boulevard Haussmann*, plutôt que l'avenue Haussmann ? l'*avenue Friedland* plutôt que le boulevard Friedland, etc ? C. DE LA BENOTTE

—

Monnaies anciennes. — Les pièces de monnaie d'argent, dont la nomenclature ci après indique l'effigie, sont-elles rares et ont-elles quelque valeur ?

Au besoin, je les céderais.

Toutes ces pièces sont de la dimension d'une pièce de 5 francs, à peu près.

1° Nicolo da Ponte, doge de Venise, 1578-1585 ; 2° Vincent I, duc de Mantoue et de Montferrat, 1587-1612, monnaie frappée à Casal ; 3° Charles Emmanuel I, duc de Savoie, 1580-1630 ; 4° deux pièces de Philippe II, roi d'Espagne, duc de Milan, 1556-1598 ; 5° Alexandre Farnèse, IIIe duc de Parme, 1586-1592 ; 6° Ville de Lucques, 1598 ; 7° Ville de Gênes.

En tout huit pièces. A. FRECHAS.

—

Faire un trou. — Il est presque d'usage général de servir des sorbets variés au milieu des grands repas : cet usage dérive évidemment de la coutume, en Normandie, de *faire un trou*. Remerciements aux collaborateurs qui feront connaître l'origine de cet usage normand.

P. CORDIER.

—

La duchesse de Falaris. — Tous les renseignements que j'ai pu trouver sur cette dernière maitresse du Régent se bornent à ceci : qu'elle était femme de Georges d'Entragues.

Un obligeant confrère pourrait-il me dire :

1° Le nom patronymique de Georges d'Entragues ; d'après mes recherches, il serait de la maison de Crémeaux (Lyonnais).

2° Le nom de famille de cette fameuse duchesse.

3° Et enfin d'où sortait ce duché de Falaris ? SEPTMONTS.

—

Cordiers. — On dit qu'en France, aux siècles précédents, les cordiers étaient considérés comme bâtards ! Est-ce vrai, cela ? En quelle contrée cet usage était-il établi ? D'où provenait ce discrédit jeté sur tout un corps de métier ? Et pourquoi retombait-il spécialement sur les cordiers plutôt que sur les menuisiers, les forgerons ou autres ? M. S. F.

—

Famille de Harville de Tresnel. — Je sollicite de la bienveillance de mes érudits collègues de l'*Intermédiaire* quelques renseignements sur la famille de Harville de Tresnel (origines, armes, alliances) et en particulier sur mademoiselle de Harville de Tresnel, qui épousa ; au XVIII[e] siècle, le marquis de Rosen. Où et quand mourut cette dame ? Laissa-t-elle des enfants ? SCRUTATOR.

—

Rue de la Tour. — La rue de la Tour, à Passy, tire-t-elle son nom du pastelliste ou de la tour qui se trouve dans l'immeuble portant le n° 88 et appartenant à une congrégation religieuse ?

Est-il exact que cette tour, récemment restaurée, faisait partie d'un ancien château où aurait résidé le roi Philippe le Bel ? A. K. R.

—

Saint Antoine de Padoue. — Depuis quand saint Antoine de Padoue est-il invoqué pour faire retrouver les objets perdus ? Ce culte est-il né en France ? S. A.

—

L'homme à queue. — M. d'Enjoy, géographe explorateur, a-t-il vraiment découvert, en Cochinchine, un Moi (barbare) avec appendice caudal ?

* * *

M. Crespon. — Qui était cet entomologiste (?) né à Montpellier (?)

* * *

Perot. — Peut-on donner ses noms et les dates de sa naissance et de sa mort ? Il était sculpteur vers 1745. A. G. C.

—

Les débuts de M[me] Blanche Pierson. — J'aurais besoin de savoir en quelle année naquit cette actrice. Les dictionnaires donnent 1842 ; mais cette date, me dit-on, est inexacte. M. Nauroy doit avoir son mot à dire à ce sujet. — Je voudrais aussi savoir où M[me] Pierson débuta, en quelle année et dans quel rôle ? Q.

—

Un horloger de Bergues. — A nos érudits confrères de la région du Nord, je demande s'ils pourraient me donner une indication sur *Dundoff*, horloger à Bergues, dont le nom se trouve sur un intéressant cadran d'une vieille horloge. Je désire savoir l'époque qui peut lui être assignée. HUSSON.

—

Quelques pensées. — Je possède un petit livre intitulé : *Quelques pensées extraites de divers moralistes, pour servir à l'homme de la nature devenu homme social*, 1793. imp. Baudoin, 69 pages imprimées en caractères très fins. L'auteur est, paraît-il, Tellier, député de Seine-et-Marne à la Convention, qui se tua à Chartres, le 17 septembre 1795. Un exemplaire, relié par Capé, est coté 75 francs par Morgand, en 1876, sous le N° 2385. Connaît-on d'autres exemplaires de ce livre rarissime ? NAUROY.

—

Billets mortuaires. — Qui possède le billet mortuaire de Augustin Clabault, généalogiste, mort à Paris ou environs, en 1784, serait bien aimable de me le communiquer. V. A.

—

Une pierre de la Bastille à rechercher. — Le 4 août 1793, le citoyen Palloy présenta à la Convention nationale une pierre de la Bastille, sur laquelle était inscrite la fameuse Déclaration des droits de l'homme, droits préconisés aujourd'hui, mais foulés aux pieds par ceux-là mêmes qui ont la mission de les respecter et de les défendre.

Sait-on si cette pierre a été conservée et où elle se trouve ? P. PONSIN.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La littérature et les chats (XLI, 768). Taine a adressé à ses chats douze sonnets qui constituent à peu près toute son œuvre poétique. Ils ont été publiés dans le *Figaro*, après sa mort.

Ces vers ne devaient jamais voir le jour; quelques rares amis les connaissaient : M. de Hérédia, dont l'influence est sensible dans quelques-uns des sonnets; Lambert, le peintre des chats, qui avait proposé à Taine d'illustrer les sonnets et de les publier en une luxueuse plaquette. Mais le philosophe voulait garder son œuvre secrète comme un péché.

Leur publication cependant n'a pu qu'ajouter à sa réputation : ce sont des œuvres exquises, d'une forme accomplie, d'une philosophie supérieure. Les douze sonnets étaient précédés de cette dédicace :

A
TROIS CHATS
PUSS, EBÈNE ET MITONNE
DOMICILIÉS A MENTON-ST-BERNARD
HAUTE-SAVOIE
CES DOUZE SONNETS
SONT DÉDIÉS
PAR
LEUR AMI, MAITRE ET SERVITEUR
H. TAINE
NOVEMBRE 1883

Ludendo dicere verum, quid vetat ?

Je copie le premier des douze sonnets, intitulé le *Bonheur* :

Dans votre cœur tranquille et dans vos larges [yeux
O vénérable chat, la sagesse est innée ;
Votre rouet sans fin près de la cheminée
Est l'écho bourdonnant d'un rêve harmonieux.

Quand vous voulez dormir comme dorment les [dieux
Vous vous roulez en boule, âme prédestinée,
Vous laissez les soucis à la race damnée
Qui laboure la terre et qui sonde les cieux.

Tel qu'un brahme affranchi des misères du [monde,
Vous buvez le bonheur dans la coupe profonde
Où l'homme ne boit plus que la fièvre et la [mort ;

Et de l'Eden perdu le mirage tragique
Apparaît, évoqué par un miroir magique
Dans la sérénité de vos prunelles d'or.

Y.

—

Lepelletier de Saint Fargeau assassiné — Toile de David à retrouver (T. G. 511 ; XLI, 725, 773). — J'ai toujours entendu dire que le tableau de David avait été placé, par la fille de Lepelletier, à Saint-Fargeau, derrière un panneau de boiserie du château et qu'il y était encore. Je donne ce renseignement, que je tiens d'assez bonne source, pour ce qu'il vaut, sachant combien il se faut défier des traditions de ce genre. Mais il ne les faut pas non plus rejeter à priori.

H. C. M.

***

Je ne sais si la famille Lepelletier de Saint-Fargeau a détruit, avec les reliques de son illustre ancêtre, le chef-d'œuvre de David ; mais il reste de nombreux bustes de la victime de Pâris. J'en possède deux en faïence blanche dans ma collection, l'un de 40 centimètres de haut, sur fût de colonne, orné, à sa base, d'une couronne de chêne et de faisceaux républicains ; l'autre (faïence de Lunéville), plus simple, de 38 cent. Ce dernier a pour pendant (que je possède aussi) un buste de Marat. Le type est presque identique, par la cravate à nœud de dentelle, perruque à la Robespierre, nez en l'air; mais le premier est plus soigné. Il y a aussi un buste de Lepelletier ayant pour pendant celui de Chalier. Les trois : Lepelletier, Chalier, Marat sont parfois réunis. Mes deux exemplaires proviennent de Strasbourg. M P.

—

Voltaire (Lithographie représentant la chambre de) (XXXVIII). — On lit dans le *Journal d'un voyage en Savoie et dans le midi de la France en 1804 et 1805*, par L C Henri de La Bédoyère, seconde édition, revue corrigée, augmentée d'un appendice et ornée d'une gravure en taille-douce, d'après Moreau le jeune, 1849, in-8, de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, 9 :

Page 309 : En arrivant à Ferney, on est frappé de la propreté des maisons qui semblent moins faites pour des villageois que pour des gens aisés. Elles sont presque toutes l'ouvrage de Voltaire. Il les avait peuplées d'artisans

dont il se plaisait à encourager l'industrie.

Pages 402 5 : L'appartement de Voltaire... ayant été entièrement détruit, il pourra ne pas être sans quelque intérêt d'en trouver ici la description exacte, que j'ai prise moi-même sur les lieux en 1845. Le salon... était orné de plusieurs tableaux : Diane et Endymion ; la Toilette de l'Amour, copie d'après l'Albane ; une Flore ; Vénus et l'Amour ; deux gracieux tableaux représentant des nymphes ; l'apothéose de Voltaire, composition bizarre et médiocre, exécutée, dit-on, sous sa direction, par un nommé Duplessis.

La chambre à coucher... Dans le fond se trouvait le lit de Voltaire... Aux deux côtés du lit on voyait les portraits suivants : l'impératrice de Russie Catherine II, ouvrage en tapisserie fait de ses propres mains et donné par elle en présent à Voltaire, le grand Frédéric, Le Kain peint au pastel, la célèbre Emilie. (Mme du Châtelet), Mme Denis, Voltaire dans sa jeunesse, sa blanchisseuse et un petit ramoneur qu'il affectionnait, deux charmantes figures au pastel.

A droite et à gauche de la fenêtre étaient beaucoup de portraits encadrés de personnages célèbres, la plupart gravés par Fiquet : Racine, Corneille, l'abbé Delille, Milton, Marmontel, Diderot, Newton, Clément XIV, Franklin, Washington, Helvétius, le duc de Choiseul, d'Alembert, Mairan, Leibnitz, enfin une gravure qui rappelle un des titres de gloire de Voltaire, la famille Calas.

En face de la cheminée existait un tombeau pyramidal, sur lequel on lisait ces mots en lettres d'or : « Mes manes sont consolées, puisque mon cœur est au milieu de vous ». Et au-dessous : « Son esprit est partout, et son cœur est ici ».

Les livres composant la bibliothèque de Voltaire furent achetés après sa mort par Catherine II et transportés à Saint-Pétersbourg.

NAUROY.

—

Chaires placées à l'extérieur des églises (T. G., 182 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 9). — Le Patio de los Naranjos, qui sert d'avant-cour à la cathédrale de Séville, du côté du nord, est limité à l'est par une galerie à arcades, sur l'un des piliers de laquelle est une chaire en pierre. Celle-ci n'est pas directement en communication avec la cathédrale, mais en est distante d'une trentaine de mètres. Au pied de cette chaire est une plaque de marbre sur laquelle est gravée, en dix-sept lignes, l'inscription suivante :

D. O. M.
EN ESTE SITIO PREDICARON
SAN VICENTE FERRER
SAN FRANCISCO DE BORJA,
EL V. P. FERNANDO
DE CONTRERAS
EL BEATO JUAN DE AVILA,
EL V. P. FERNANDO DE MATA
EL BEATO DIEGO JOSE
DE CADIZ
DIGNIDAD HONORARIO
DE ESTA STA. METROPOLITANA
Y PATRIARCAL YGLESIA,
Y OTROS GRANDES VARONES
QUE CON SU APOSTOLICO ZELO
LOGRARON MARAVILLOSOS
FRUTOS EN ESTA CIUDAD.

* * *

Crocodilles empaillés dans les églises (XXXIX ; XL ; XLI, 109). — A la même cathédrale, la Puerta del Lagarto, qui occupe l'angle sud-est du Patio de los Naranjos, est ainsi nommée parce que le porche qui la précède est orné d'un grand crocodile suspendu à la voûte. Ce crocodile est en bois, et il en est peut-être aussi de même pour une défense d'éléphant attachée au-dessus de la porte. TOUBIB-EL-SRIR.

—

Les Manuscrits de Née de la Rochelle (T. G. 635). — Il a été indiqué déjà, (XXV, 284 et 537 et non 637), que la Bib. nat. a recueilli, en neuf volumes, les manuscrits de ce laborieux écrivain sur l'imprimerie et les imprimeurs. Ils sont inventoriés aux ff. 1056-1064 ; elle n'en a pas acheté depuis lors. Ceux ci-dessus ont été cédés par le libraire Chossonnery. Les Catalogues de ce libraire (successeur de Delion et Merlin), en mentionnent plusieurs ; j'en ai vu passer d'autres dans les ventes. J'en ai donné à la bibl. d'Arras ; il ont pour titres :

Le *Portefeuille de l'Abbé de Mably, ou Principes, Maximes et Pensées sur la Morale, la Politique et le Droit public, fondés sur l'union de la Morale et de la Politique,* « tirés des écrits de cet auteur, formant l'analyse de sa doctrine et servant de clef pour la lecture de ses ouvrages, et l'usage des personnes qui s'occupent de la science du Gouvernement, et de tout ce qui a rapport aux études de l'homme d'Etat. Avec des notes historiques, politiques et critiques, par Jean-François Née La Rochelle. » Tome premier, 1802. In-4. Autographe. — Inédit.

Hélène, ou *Mémoires historiques, politiques et galants de la plus belle femme de l'an-*

tiquité ; pour servir à l'histoire des premiers temps de la Grèce et du Siège de Troie : « en 36 livres, composés par Elle même, nouvellement découverts, et traduits du grec en français par un habitant des îles Cyclades.

Revus et publiés avec l'*Eloge d'Hélène*, par Isocrate, des notes, des sommaires et une table, par J. Fr. Née De la Rochelle, juge de paix, à la Charité-sur-Loire, auteur du roman de *Médée*, en 4 volumes in-12, et de plusieurs autres ouvrages. » — 1827, cinq tomes en un vol. in-4, 711 pages. En partie autographe.

Une bonne notice sur Jean-François Née De la Rochelle, par R. Merlin, fils du libraire, et neveu de Née, se trouve en tête du Catalogue des livres du savant bibliographe, vendus après sa mort. (*Paris R. Merlin*, 1839, in 8, XII-212 pages) ; elle donne la liste incomplète (le manuscrit ci-dessus n'y est pas indiqué), de ses ouvrages inédits. Cette notice a été reproduite, la même année, dans la *Revue bibliographique* de Quérard.

Son grand père, Jean Née De La Rochelle, avocat en parlement, procureur fiscal de la Chastellenie de Clamecy, avait des rentes viagères sur le trésor royal, ainsi que J.-B^te^-Nicolas Gogué, greffier au Parlement, père du libraire de ce nom, son parent. J'ai les parchemins qui le constatent. V. ADVIELLE.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV. (XXXV ; XXXVI ; XXXVII XXXVIII ; XL ; XLI 62, 105, 197, 251, 487, 535, 587, 633, 785). — Je me permets un petit mot à propos du récent article de notre confrère G (XLI, 197). M. G. m'attribue à tort l'affirmation que le Roi-Soleil n'aurait jamais pris de bain ! C'est J. N. qui a dit cela (XXXIV, 345); c'est J. N. que M. Pavot a réfuté. *Cuique suum* ; je n'ai rien dit de semblable ni dans mon article du 18 mars 1895, ni ailleurs, ayant toujours pensé qu'en propreté comme en tant d'autres choses, nos ancêtres valaient bien nos contemporains.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Mots et phrases retournés (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 11).

SATOR ;
AREPO ;
TENET ;
OPERA ;
ROTAS ;

formule contre la rage, mosaïque du XIe, inscrite au-dessous d'un chien.

BOOKWORM.

—

Louis-Philippe (XXXVII ; XXXIX). — La partie du journal de Louis-Philippe, qui concerne l'époque où il était membre du club des Jacobins, a été publiée dans le volume rare et suggestif, intitulé : *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette*, etc. etc. ; « avec des détails sur son exil à Villers-Cotterets, et sur la conduite qu'il a tenue aux 5 et 6 octobre, écrite par lui : suivie de ses lettres à sa femme, à ses enfants, et de celles de madame de Genlis auxquelles on a joint un extrait du journal du fils aîné de d'Orléans, écrit jour par jour, par lui-même, publiée par L. C. R.. Les originaux de cet ouvrage sont déposés chez l'imprimeur jusqu'au premier brumaire an 9, » 1800, in-8, chez Lerouge, imprimeur, passage du Commerce, cour de Rohan ; Debraye, libraire palais du Tribunat, ga*ll*erie de bois, 282 pages et 6 pages de table, portrait de Philippe-Egalité, en regard du titre. Cette publication peut servir de glose à ce qui a été dit ici-même sur la famille de Philippe-Egalité, par M. le comte Beugnot et par moi-même. A noter, page 252, un curieux passage de Louis-Philippe sur sa jeunesse, en date du 22 mai 1791. Quand il parle de Mme de Genlis, il dit toujours « mon amie » et il le dit à tout bout de champ. Page 199, Mme de Genlis écrit à Philippe-Egalité : « Adieu, *my dear friend*, que j'aime et que j'embrasse de toute mon âme. »

*
* *

La guerre (XXXVII, ; XXXIX ; XL). — On trouvera le récit d'exécutions sommaires, pages 488, 572, 601, 650, 702, 746 d'un volume peu connu en France : *La France et l'Europe pendant le siège de Paris* (*18 septembre 1870-28 janvier 1871*), encyclopédie politique, militaire et anecdotique, par Pierre Maquest, Bruxelles, 1873, grand in-8, Muquardt. NAUROY.

—

P. A.., Paysan du Jura (XXXVIII). — J'ai enfin trouvé. Ces initiales cachent le nom de P. Aubert, dont j'avais chez moi un cinquième manuscrit (*Histoire du Progrès social, ou Pie IX et Napoléon III devant l'histoire. La liberté des peuples et le régime de l'Esprit.*), celui-ci éga-

lement autographe, et, de plus, signé. C'est le mot « régime de l'Esprit », rencontré sur les marges du plus gros manuscrit de P. Aubert, qui m'a fait résoudre la question.

Voici les manuscrits, prose et vers, auxquels je fais allusion :

— *Recueil des Rêves d'un Paysan du Jura, pendant les années 1845 à 1850*, par C. P. A. D. D. In-fol

— *Continuation des Rêves d'un Paysan*... 1845. In-8 obl.

— Supplément .. In-12 obl.

— *Correspondance d'un Paysan du Jura avec son neveu, pendant le règne de Louis-Philippe*. In-8 obl.

Mais qu'était-ce que ce P. Aubert ?

V. Advielle.

—

Famille du général de Charette (XXXVIII). — Par décret du 8 décembre 1870 est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur : M. de Charette (glorieux services rendus devant l'ennemi, à l'armée de la Loire.)

* * *

Anthologies françaises publiées à l'étranger (XXXVIII). — Il faut ajouter à la liste : *Recueil de pensées des écrivains célèbres et classiques*, collectionné par E. D. V. I., (ce qui semble indiquer qu'il y a un tome II), Saint-Pétersbourg, 1888, in-32, imprimerie Trenké et Fusnot, Maximilianovsky pér., N° 15, 120 pages. Les textes sont français ou traduits en français. Page 71 : M. Legouvé a été confondu avec son père pour les dates de naissance et de mort. Page 96 : il faut écrire George Sand et non Georges ; elle n'est pas morte en 1870. Page 102 : Mme de Staël n'est pas morte en 1802.

Nauroy.

—

Expressions locales (XXXVIII ; XL ; XLI, 536, 633, 683, 736). — Le patois des Basses-Cévennes, proche voisin du dialecte provençal, abonde en expressions pittoresques. Visitant une ferme avec mon fils, âgé de huit ans, le fermier, tout en causant avec moi, s'aperçut qu'un petit chien noir s'acharnait à mordiller les jambes nues de l'enfant, fort effarouché de cette insistance mauvaise du roquet. L'homme interrompit sa conversation avec moi, et s'adressant à mon fils avec un « assent » sans mélange : « Monesieu Arteur ! (Arthur) — ignorez — donc ce chien !.. »

Dans la même région, et dans une plus grande ville, un homme politique, auquel un ami demandait si sa femme et sa fille ne s'ennuyaient pas à la campagne, répond : « Au cours de la semaine, ça se peut bien ; mais le dimanche, pour leur faire plaisir, je les mène au « toro » !.. Les « afficionados » s'en tiennent encore les côtes...

Dans la même région, il est courant, un peu plus dans la montagne, de désigner par « membre », une pièce quelconque d'une maison habitée ou non, et, de même, la façade sur rue et celle sur jardin sont respectivement désignées par les mots : *devant* et *derrière*, ce qui est plausible. — Ce qui l'est moins, mais plus drôle, c'est d'entendre une respectable dame, d'un bon milieu, dire à une amie, en société : « Ma « chère, je suis bien contente ; j'ai loué « mon devant six cents francs et mon derrière quatre cent cinquante !... » Je n'ose pas achever l'assimilation des trois mots ci-dessus, si naïvement émis dans une phrase toute simple qui n'a éveillé aucune malice, parce que toutes ces dames en auraient pu dire autant avec la même immunité « locale ».

Cz.

—

Les quelques provincialismes risqués par les petites Bilitis fin-de-siècle de ma *Claudine à l'École* n'appartiennent pas du tout au patois berrichon ; j'ai placé (au hasard) cette école... de mœurs dans un département formé d'une partie de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais. J'ajoute que si j'admets parfaitement qu'on trouve ce roman « malsain », je ne puis laisser dire qu'il soit « à clé ».

Willy.

—

L'épée à droite (XL). — Les soldats romains portaient l'épée à droite, parce qu'ils portaient le bouclier à gauche, et que leur fourreau était, non pas attaché à la ceinture, mais suspendu au baudrier : ce qui permet de saisir l'arme aisément de la main droite, en tirant un peu en avant, de la main gauche, sur la courroie du baudrier, tandis que les officiers romains, n'ayant pas de bouclier, avaient l'épée à gauche, au temps de César, et pouvaient la suspendre indifféremment, soit au baudrier, soit au ceinturon.

Charlemagne avait l'épée suspendue par un baudrier. Il pouvait donc la porter à volonté à droite aussi bien qu'à gauche ; suivant que le baudrier était passé sur

l'épaule gauche ou sur l'épaule droite.

Il n'en était pas de même pour les soldats armés du bouclier comme arme défensive, parce que le bouclier se porte nécessairement du bras gauche.

(Il va sans dire que nous parlons des officiers non munis du bouclier, et non des centurions ou autres officiers pourvus de cette arme défensive). Ainsi César, voulant un jour donner l'exemple dans un moment critique, en prenant la place d'un centurion, sur les bords de la Sambre, fut obligé d'emprunter le bouclier d'un soldat, pour combattre au premier rang, l'épée à la main, contre les Nerviens, alliés aux Atrébates et aux Véromandui. Dr B.

—

Femmes médecins de l'Ecole de Salerne (XL). — « Ell » trouvera dans Delacoux : *Biographie des sages-femmes célèbres*, page 153, un portrait de Trotula signé A. Foucaud 1833. Où A. Foucaud l'a-t-il trouvé et copié ? Je l'ignore.

A. CORDES.

* * *

La peine du fouet (XL). — Je lis dans une quittance passée devant notaire, le 20 juillet 1492, par le bourreau de La Rochelle au receveur, (reproduite par A. Monteil dans son *Traité des matériaux manuscrits*) :

Premièrement, Petit-Jehan Foulquet, laboureur, fut le tiers jours... par les échevins, conseillers et pairs de la dite ville condampné, a estre battu et fustigué par les carrefours..... pour raison de laquelle exécution est dû au dit Jalot sept solz six deniers, d'une part, et vingt deniers *pour les gants nécessaires pour icelle exécution*.

Depuis que j'ai le plaisir et l'honneur d'être intermédiairiste, je sais combien sont nombreux, parmi nos confrères, les érudits, les chercheurs à l'esprit perspicace... C'est égal ! !... Je crois qu'ils trouveront difficilement à m'expliquer l'utilité des « gants *nécessaires* pour icelle exécution ».

—

Libera nos a malo (XL ; XLI, 25, 123, 165, 590). — Si la question n'est pas épuisée, je demande la permission de produire un document du XIIIe siècle, prouvant que nos aïeux traduisaient, il y a 600 ans, le *Libera nos a malo*, par délivrez-nous du mal (et non : délivrez-nous du malin).

Dans un manuscrit sur vélin du XIIIe siècle : *Sermon en vieux français*, décrit par A. Monteil dans son *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, je trouve l'oraison dominicale telle que nos vénérables ancêtres la récitaient :

Sire Père qui es es ciels : seintefiez soit li tuens nuns : advienge li tuens regnes : soit faite la toie voluntez ; si com ele faite el ciel, soit ele faite en terre : nostre pein de cascun jor nos done hui : e pardone nos mes fais si com nos pardonuns a ceuls qui meffait nos ont : ne soffrez mie que nos soruns tempté par le temptateur al diable, et par malveise char mené à mal : MAIS DELIVRES NOS DU MAL. Amen.

ARDOUANE.

—

Armoiries épiscopales (XL ; XLI, 126, 498). — Je trouve dans un catalogue :

Bedford (W. K. Riland) Blazon of Episcopacy, *illustrated with 6 plates, containing some hundreds cuts of arms*, 8 vo., cloth, 12s 6d 1858.

Q. V.

—

Le général comte de Lasalle (XL ; XLI, 538, 590). — L'ouvrage intitulé : *Le Mieux*, conte moral, publié en l'an VI, chez la citoyenne Balleu, 144, rue d'Enfer, dont vous parlez dans votre n° 876 (30 mars 1900), est l'œuvre du général Adrien-Nicolas, marquis de la Salle, né à Paris le 11 fév. 1735, mort en 1817.

Cet officier général commandait en chef la force armée de Paris, le 13 juillet 1789.

Maréchal de camp le 1er mars 1791, il fut nommé à un commandement à Saint-Domingue en 1792.

Mis à la retraite en 1810, il fut pourvu du commandement de la 4e 1/2 brigade de vétérans.

Ce général n'avait aucun lien de parenté avec le héros de Wagram, Ch.-Louis-Antoine, comte de La Salle, né à Metz, en 1775.

Un seul point commun : un goût prononcé pour la poésie. M'occupant de la publication des papiers du général de Lasalle (Ch. L. A), j'ai de nombreuses pièces de vers émanant de lui.

Au cours de mes recherches, j'ai trouvé la pétition suivante adressée par le général Adrien-Nicolas, marquis de La Salle ; elle est ainsi conçue :

Lasalle, général de brigade commandant les vétérans nationaux près le directoire exécutif.
Aux membres composant le directoire.
17 ventôse an VII

C'est hyer que vous l'avez planté
L'arbre saint de la liberté
Pour obtenir son ombre salutaire
Oublierez-vous le jardinier
Dont le zèle osa le premier,
Bravant tout, préparer la terre ?
L'amour des Loix, la douce égalité
Furent toujours son catéchisme
Il est encore rempli d'activité,
Et brûle de prouver de nouveau son civisme.

A. N. LASALLE.

* *
*

Charles-Louis-Antoine, comte de La Salle, a été nommé général de brigade le 12 pluviose an XIII — 31 janvier 1805

En l'an VII il était à l'armée d'Egypte où il commandait le 22e regiment de chasseurs. V.

Naissance du duc de Morny (XL; XLI, 737). — Voir : *Bulletin de la société héraldique, et généalogique de France*. 2e année, 1880-81, pp. 52 et 80-399.

FRISO.

Listes des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 et 1793 (XLI. 142, 309, 401, 466, 637, 740). — Le comte Sigismond Pulowski, dont la communication est intéressante, nous permettra de lui dire que nous autres, gentilshommes français, nous ne traitons et ne pouvons traiter de *benets*, mais *d'hommes d'honneur*, les émigrés qui, faits prisonniers et confiants dans la parole d'un général français, se refusèrent à fuir. Il pourra lire, sur ce terrible drame de Quiberon, qui restera imprimé comme une tache de sang sur le front de Hoche, outre les ouvrages qu'il a cités :

— *Quiberon, la bataille et le martyre* (1795). 1 vol. in-12. Auray 1895, par Eug. le Garrec.

— *Quiberon. Emigrés et chouans*, etc. par le Dr de Closmadeuc. Paris. 1898.

— *Expédition des émigrés à Quiberon*, par Ch. Robert. Paris, Lamulle et Poisson 1899, 1 vol. in-8°.

— *Quiberon. Réplique, à M. l'abbé Robert, de l'oratoire de Rennes*, par le Dr de Closmadeuc, Vannes 1899, in-8° — et tous les ouvrages indiqués comme sources dans le livre de l'abbé Robert.

BRONDINEUF.

Les Préfets (XLI, 185, 306, 543). — A ma connaissance, quatre préfets du département de Seine-et Oise ont été des écrivains distingués. Le premier, Germain Garnier, sénateur et comte de l'empire, a publié : *Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise*. An X, in-8°. — *La richesse des nations, traduit d'Adam Smith*. 1805, 5 vol. in 8°. *Histoire des banques d'escompte*. 1806, in-8°. *Histoire de la monnaie, depuis la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne*. 1819, 2 vol. in-8°.

Le quatorzième, Joseph Aubernon, qui est resté en fonction pendant 18 ans, pair de France, est auteur des ouvrages suivants : *Considérations historiques sur la Russie, l'Autriche et la Prusse*. 1827, in-8°. — *De la démocratie dans la monarchie constitutionnelle*, ou *Essai sur l'organisation municipale et départementale*. 1828, in-8°. — *Examen des projets de loi sur l'organisation municicipale et départementale*. 1824, in-8.

Le dix-neuvième, Edouard Charton, le créateur du *Magasin pittoresque*, a fait paraître : *Guide pour le choix d'un état*, ou *Dictionnaire des professions*, in-8°. — *Voyageurs anciens et modernes*, 4 vol, in-8°. — *Histoire de France illustrée*, en collaboration avec Henry Bordier, 2 vol. in-8°. etc.

Le vingt-deuxième, Augustin Cochin, on a de lui : *Notice sur Mettray*. 1846, in-8°. — *Essai sur les méthodes d'instruction et d'éducation* 1848, in-8°. — *Abolition de l'esclavage*. 1861, 2 vol, in-8°, etc. etc.

M. de Barthélemy a publié, en 1885, un volume intitulé : *Souvenirs d'un ancien Préfet*.

PAUL PINSON.

Le vocable Heiltz (XLI, 239, 404). — Elève de M. Longnon, je crois pouvoir affirmer, d'après mes notes personnelles et en procédant par analogie, que le savant membre de l'Institut pensait au vocable vieux haut allemand *Hag*.

Le premier sens de ce mot fut petit bois fermé de haies ; il désigna ensuite l'enceinte en bois du château des IXe et Xe siècles, enfin le château lui-même. Certaines des dix variantes citées par M. E. C. me semblent fort topiques en faveur de cette étymologie. La diphtongue *ei* est, au reste, proche parente de notre *a*.

L'opinion de M de Saint-Marc (*büliz*, *bülse*) me semble peu vraisemblable, la transformation de l'*u* en *e* étant très rare.

L'hypothèse de M. Argelès « santé ». si elle s'éloigne complètement de l'opinion de M. Longnon quant au sens, est peut-être soutenable quant à la morphologie, bien que l'intercalation d'un *a*, en Champagne, entre deux consonnes, et dans un monosyllabe, m'inspire des doutes.

Pour ce qui est du gothique *baitbi*, il n'y faut pas songer.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Armoiries de Maupertuis (XLI, 241, 365) — Les émaux indiqués par notre confrère Villeroy sont-ils bien exacts? D'après Potier de Courcy, le plus autorisé des auteurs bretons en la matière, ce serait : *d'or, au palmier de sinople*, et non : *d'azur, au palmier d'or*. — L'*Armorial* de 1696 (assez sujet à caution, il est vrai, pour certaines de ses attributions), donne des armoiries toutes différentes : *d'azur, à cinq fusées de sable, accolées en fasce*.

Le sieur de Maupertuis, père du célèbre géomètre, reçut des lettres de noblesse au mois de décembre 1708. Ces lettres ont certainement été enregistrées à la chambre des comptes de Bretagne et doivent se trouver aux archives de la Loire-Inférieure. Elles donneraient le dernier mot de la question.

P. DU GUÉ.

—

Le général d'Hautpoul (XLI, 282, 504, 544, 594). — Notre confrère Tescani trouvera quelques détails sur Jean-Joseph d'Hautpoul, dans *La Revue du département du Tarn*, tome VII, p.p. 276 et 281, année 1888.

Ce général n'était pas né à Gaillac, ainsi que le croit M. Tescani, mais dans les environs, au château de Salettes, commune de Cahuzac-sur-Vère, en 1754.

Sa mort fut un deuil général dans le département du Tarn, où il était très estimé. La loge maçonnique de Puylaurens, dont il était membre, célébra en son honneur une curieuse cérémonie funèbre décrite dans la *Revue* que nous signalons.

C. P. V.

—

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406, 594, 639, 742, 833). — Notre confrère H C. M. est-il bien certain de l'existence de la fameuse marée de 709, ou du moins de l'influence de cette marée sur la formation de la baie du Mont Saint-Michel? — J'avoue que mes idées se sont modifiées sur ce point après la lecture des trois premiers chapitres du livre de M. Jules Haize, intitulé : *Etude sur Aleth et la Rance et Histoire de Saint-Servan*, un vol. in-8° 1900. Les chapitres en question ont pour titres : *La Vague terrestre, les Modifications du littoral et la Marée de 709 dans la baie de Cancale et du Mont Saint-Michel*, et enfin *Histoire de la Rance et la Marée de 709 dans la baie de Saint-Malo*.

BRONDINEUF.

* * *

Consulter, au sujet de la forêt de Scissy et d'une prétendue voie romaine se dirigeant vers Granville, l'*Histoire de Bretagne*, par Arthur de la Borderie, membre de l'Institut (tome I, pp. 6 et suiv.), qui termine sa dissertation critique par la note suivante :

L'abbé Manet (de Pontorson), dans son livre intitulé : *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont Saint-Michel et de Cancale*, Saint-Malo, 1829, in-8, ne fait que développer là une idée formulée au siècle précédent, par un autre Normand, l'abbé Trigan, dans son *Histoire ecclésiastique de Normandie*, t. II, p. 17. Chez Trigan, ce n'était qu'un germe ; fécondé par l'imagination de Manet, ce germe est devenu un arbre touffu, énorme, encombrant.

LE ROSEAU.

—

Arsène Houssaye, comédien (XLI, 384). — On lit dans les *Mémoires* de Viel Castel (I. 177) :

Le sieur Arsène Houssaye est né à Bruyères pendant les cosaques. Une aventure scandaleuse l'a chassé un peu plus loin. Voilà pourquoi il a joué la comédie dans des troupes fugitives. On dit qu'étant comédien, il s'avisa...

Dans ses *Confessions*, Arsène Houssaye raconte qu'il fut, en effet, comédien ; mais si peu ! Lisez tome I pages 167 et seqq. le livre IV, intitulé *Temps perdu*.

D. D.

—

Vases de résonnance (XLI, 431, 556, 598). Les poteries incluses dans les murailles romaines, ne sauraient être comparées aux vases sonores que Vitruve place sur la scène pour renforcer la voix des acteurs. Leur destination parait avoir été fort variée. Au cirque de Caracalla, à Rome, d'énormes amphores brisées par la pioche des démolisseurs et accolées comme les alvéoles d'un gâteau de miel, apparaissent au-dessous des gradins arrachés, dans toute la longueur des

grands côtés. Là, elles n'ont d'autre but que de diminuer la charge des voûtes. Pour faciliter l'assainissement et le chauffage de la maison des Vestales située sur le bord du forum, on en avait fait reposer le dallage sur le col d'amphores coupées vers le milieu de leur hauteur, mais que peuvent bien signifier les vases de dimensions beaucoup plus restreintes, formant une ligne horizontale autour d'un silo demi-circulaire des derniers temps de l'empire, adossé à l'ager de Servius Tullius, au-dessous de Santa-Maria-Aventina ?

On ne saurait nier aujourd'hui que, tout comme celles des pays du Nord, quelques-unes de nos églises n'aient possédé de véritables vases acoustiques, mais de là à donner cette destination à l'ensemble des poteries rencontrées dans les murailles et les voûtes de nos vieux édifices, il y a loin. Il est à observer aussi que toutes ne proviennent pas d'églises. On voit au musée de Niort un pot cylindrique à bords épais et résistants, fourni par la démolition de la Tour-Chabot, vieux château féodal jadis situé au centre de la ville de Saint-Maixent.

Bien qu'il semble rationnel qu'une loi commune ait dû diriger la fabrication de nos vases français, il n'en est pas deux comparables dans la planche du *Magasin pittoresque !* L'auteur avoue même que l'un d'eux avait été primitivement employé comme vase *culinaire*.

Deux ont une anse, et l'on a droit de se demander quelle influence peut avoir cet appendice sur le renforcement du son. Si nous passons à celui dont la forme est le plus insolite, on observe qu'un vase tout pareil a été rencontré dans un tombeau où la présence d'un vase acoustique est pour le moins anormale....

Quoi qu'il en soit, il est bien regrettable que pas un seul vase acoustique français d'une authenticité incontestable ne nous ait été conservé, nous les croirions volontiers peu dissemblables entre eux, et faits d'une pâte homogène bien cuite et bien sonore.

Enfin, ces poteries souvent mises en place après la construction des églises, pourraient bien avoir été fixées à *l'extérieur* et non enfouies dans la profondeur des voûtes et des murs, et c'est ainsi seulement qu'ils rappelleraient les vases décrits par Vitruve.

Le plus bel exemple qu'offre le Poitou est l'église Saint-Pierre du marché de Loudun, aujourd'hui transformée en halle. La voûte en est tellement criblée qu'il est difficile de croire qu'on n'ait pas songé à en diminuer l'effort. LÉDA.

—

Veneur et houspilleur (XLI, 435). — Houspilleur, houspailler, houspaillier, houspouillier, houssepaillier, etc., en vieux français : tirailleur, valet d'armée, palefrenier. TH. COURTAUX.

—

Officiers descendants d'artistes connus (XLI, 435, 516, 644, 743). — Il a été cité au nombre des officiers, fils d'acteurs, le colonel Ligier. J'ai beaucoup connu M. Ligier, en 1877, au 4me de marine à Toulon ; il était alors lieutenant-colonel, commandant le régiment. Lorsque l'acteur Truffier fut incorporé, en 1877, M. Ligier me fit appeler et me recommanda particulièrement ce dernier pour lequel il ne voulait pas de mauvaises fréquentations, ajoutant que Truffier allait être prochainement libéré, ce qui eut lieu en effet au moins trois mois après.

M. Truffier, avec qui j'en causais encore ces jours derniers, a toujours conservé de M. Ligier un respectueux souvenir.

Ligier est mort, en retraite, à Marseille, en 1886. Son fils avait été tué l'année précédente au Tonkin.

J'ai particulièrement fréquenté, en 1877, Félix, lieutenant de vaisseau, fils de Rachel. Félix était un véritable homme du monde quelque peu viveur ; il a dû se faire tuer, au Sénégal, en 1885.

GUILLERAULT.

—

Les perles des moules d'eau douce (XLI, 475, 562, 600). — Bibliothèque de l'Arsenal, mss 3023 :

Dans le diocèse de Mende, en un ruisseau près du village des Plantas, se trouvent quantité de perles *fines*, ce qui semblant incroyable, je fus prié d'un seigneur de la cour de luy en envoyer quelques douzaines qu'il présenta à la feue Reyne mère, et par l'ignorence des bergers qui les amassent, ils en détruisent mille pour en profiter d'une.

Dans le *Glossaire* de M. de Laborde, à la suite de la *Notice des émaux, bijoux etc. du musée du Louvre*, Paris, Vinchon, 1853, Verb. *Perle*, sont citées, après les produits de l'Orient, les perles d'*Eciou* et celles de *Compiègne*.

Dans un feuilleton scientifique du

journal le *Temps*, on signale, en Allemagne, dans l'*Elster*, les principaux bancs de moules perlières de l'Europe, (g. *Unio*). Ces couches sont visitées tous les cinq ans. On en recueillerait encore dans les ruisseaux de l'ouest de la Bretagne, et ces diverses perles d'Europe seraient d'un *bel Orient*.

J'avoue, pour ma part, avoir vainement exploré des milliers d'*Unio* de la Sèvre Niortaise. LÉDA.

—

Le mot latin peschines (XLI, 478). — On ne trouve guère ce mot, mais Du Cange donne son dérivé *Peschinerius*, *Pecchenerius*, avec le sens de *Penchenied* ou fabricant de peignes. Si de *Peschinerius* nous retranchons le suffixe indicatif de la profession, il nous reste l'objet de cette profession, qui est précisément notre mot *peschines*, lequel doit signifier *peigne*.

Mais qu'est-ce que ce mot peut vouloir dire en matière d'architecture ? En dehors de l'ustensile de toilette, le mot peigne est appliqué à des objets présentant une série de dents ou extrémités parallèles : extrémités d'un treillage, etc et notamment « *Tenon à peigne* , tenon de rapport, « que le menuisier colle dans les traverses, « soit droites, soit cintrées ». Ce dernier sens doit nous mettre sur la voie.

PAUL ARGELÈS.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI, 475, 562, 600, 646, 744). — On doit ajouter aux livres déjà nommés : *Les Archives de l'Histoire de France*, par MM. Ch. V. Langlois et H. Stein. Paris (A. Picard) 1891. Entre les pages 711 et 741 se trouvent des renseignements précieux sur les documents dans la Grande-Bretagne, qui concernent l'histoire de la France.

Voir aussi : L'*Histoire de France dans les archives privées de la Grande-Bretagne*, par F. de Schickler, 1878. Q. V.

—

La duc de Reichstadt et le roman (XLI, 478, 601, 647, 693). — Je remercie l'obligeant ophélète Y. de m'avoir fait connaître l'intéressant ouvrage de M. Henry Lecomte. Je ne l'ai pas encore dépouillé, mais il me semble qu'il n'a pas relevé les trois pièces suivantes :

L'*Auteur et sa Servante*, prologue vaudeville à l'occasion de la naissance du roi de Rome, 1811, par Désaugiers

Corneille au Capitole, scène héroïque à l'occasion du rétablissement de l'impératrice après la naissance du roi de Rome, 1811, par Aude.

Cent et un coups de canons, ou *le Signal desiré*, divert. mêlé de coupl. à l'occasion de la naissance du roi de Rome, 1811, par Fr. Mayeur de Saint-Paul. JEF.

—

Dynasties disparues (XLI, 484, 607, 648, 787). — A l'école Sainte-Barbe en 1867, on parlait beaucoup des excentricités d'un Iturbide, *petit-fils* de l'empereur du Mexique, et qui avait été renvoyé du collège l'année précédente. Mon condisciple, le peintre Pierre Lagarde, l'avait beaucoup connu et pourrait peut-être fournir des renseignements sur lui.

J. G. B.

—

A-t-on calomnié l'histoire de France du père Loriquet ? (T. G. 528 ; XLI, 487, 584). — A ce propos, je demanderai simplement si l'histoire de France du père Loriquet, qui contient de si étranges choses, est calomniable ? Je ne veux pas dire pour cela qu'on ait le droit de calomnier même les calomniateurs. N'est-ce pas dans le père Loriquet qu'on relève, par exemple, des phrases comme celle-ci :

Ce fut dans ces fatales circonstances, (il s'agit du retour de l'île d'Elbe) que les oreilles entendirent avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *Vive l'empereur* un autre cri qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de : *Vive l'enfer ! A bas le paradis*.

ou comme cette autre, à propos de la bataille de Waterloo et de la réponse : « La garde meurt, mais ne se rend pas » :

Aussitôt on vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre-tuer sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle tenait dans un sentiment mêlé d'horreur.

(Pages 359 et 365, tome II, édition 1819, chez Rusand à Lyon.

LN. G.

—

Inadvertances de divers auteurs (XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, (XLI, 874, 584, 633, 735). — J'en demande pardon à notre collaborateur Gerspa-z et à M. Larroumet, mais Emile Augier, en faisant dire dans l'*Aventurière*, à un personnage du XVIe siècle, que *les mondes tournent autour du*

soleil, n'a pas fait d'anachronisme, car cette théorie a été professée par Copernic, né en 1473 et mort en 1543, et Galilée n'a été condamné que pour avoir « professé « la doctrine de Copernic, absurde et « formellement hérétique comme con- « traire aux Écritures ».

PAUL ARGELÈS.

—

Représentants et descendants d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg (XLI, 522, 648, 744). — Voir pour les descendants russes : Les *Annuaires de la Noblesse de Russie*, 1889. 1892. 1900. Saint-Pétersbourg, chez tous les libraires. FRISO.

—

Bornes et témoins de bornage (XLI, 524, 609, 649, 837). — Il existe encore de vieilles bornes armoriées, dans les forêts des environs de Senlis ; il y en a notamment dans les bois d'Aumont (canton de Senlis), qui servent encore à partager des propriétés. Ces bornes sont des bornes « cornières », portant, soit les effigies de de saint Gervais et de saint Protais, soit les armes de Montmorency, celles de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ou encore celles de l'évêché de Senlis. M. le chanoine Muller a gravé une de ces dernières dans son livre sur *Senlis et ses environs* (Senlis, in-8°, 1896, p. 233). Dans la rue Bellon, à Senlis même, à la porte cochère d'une maison située presque en face de l'ancien hôtel de Rasse, séjour des gouverneurs de la ville du nom de Saint-Simon, on voyait naguère encore deux bornes armoriées, probablement de la même provenance. LE BESACIER.

* * *

Mistral, dans l'*Armana Prouvençau* de 1885, raconte qu'en Provence l'opération du *plantage* des bornes est une véritable cérémonie : quand cette opération se fait, on met une pierre dans la terre, et par dessus cette pierre, deux morceaux de brique que l'on casse et que l'on se partage entre parties contractantes, en gardant chacun un et laissant chacun l'autre morceau au fond du trou.

On a si longuement traité ce sujet déjà que je me borne à indiquer, sans la reproduire, la jolie anecdote qu'à ce sujet rapporte Paul Arène, dans ses *Nouveaux contes de Noël*, sous le titre : *Une heureuse journée*. A. MARTIN.

Le chansonnier Emile Debraux (XLI, 528, 654, 695, 730). — Monsieur Albert Cim me demande quelques détails de plus pour mes notes sur Emile Debraux.

C'est dans un article de Francisque Sarcey, je crois, intitulé les *Vocations*, et paru dans une revue quelconque,(malheureusement je ne l'ai plus sous la main) que j'ai vu pour la première fois le renseignement sur le goût précoce de Debraux pour les chansons. Depuis, j'en ai entendu parler une ou deux fois par-ci par là, dans la conversation journalière.

Quant au chagrin que dut ressentir Mme Debraux de la mort de son mari, je l'ai facilement supposé, mes parents ayant beaucoup connu le grand chansonnier et ayant souvent répété devant moi qu'il était étonnant que Mme Debraux et lui restassent si affectueusement liés, étant donné les chansons licencieuses qu'Emile Debraux avait fait paraître.

D'un autre côté, j'entends les réclamations de monsieur Eugène Baillet.

Je le renvoie à l'*errata* de la colonne 808 où se trouvent les deux corrections de 1796 au lieu de 1794 et de 1816 au lieu de 1806.

Je n'ai pas sous les yeux l'article qui a été publié sous ma signature, mais il me semble avoir parlé du *Voyage à Sainte-Pélagie*. THÉOPHILE GONSE.

—

Ouvrages sur la guerre de Cent ans (XLI, 572, 745). — Notre confrère Ambroise Tardieu pourra consulter, sur la guerre de Cent ans, parmi les ouvrages modernes, puisqu'il n'attache de prix qu'à ceux-là, les études ci-après :

— *La France pendant la guerre de Cent ans*, par Siméon Luce. Paris, Hachette, 1893, 2 vol. in-12.

— *La Bretagne et la fin de la guerre de Cent ans*, par S. de la Nicollière-Teijeiro, br. in 8°. Rennes, Oberthur, 1895.

— *Nouveaux documents sur la guerre de Blois et de Montfort*, par Arthur de la Borderie, Rennes 1895, br. in 8°.

— *La grande guerre de la succession de Bretagne au* XIVe *siècle*, par Arthur de la Borderie. Champion, 1888. 1 vol. in-8°.

— *Toutes les vies modernes*, de Bertrand du Guesclin — (que les ignorants veulent absolument écrire *Duguesclin*, sans doute pour donner à ce nom une tournure plus démocratique) — commes celles de

Siméon Luce, de Jamison, de Mazas, du chevalier de Fréminville, etc.

— *Olivier de Clisson, connétable de France*, par A. Lefranc. Paris, V. Retaux. 1 vol. in 8°, 1898.

— *Le connétable de Richemont* (Arthur de Bretagne), par Cosneau, Paris, Hachette, 1886. 1 vol. in-8°. BRONDINEUF.

—

Antony et Monte-Cristo ont-ils existé? (XLI, 576, 701, 841) — *La Genèse d'Antony*, par M. Hippolyte Parigot, avec cette épigraphe :

Antony, c'était moi *moins l'assassinat* : Adèle, c'était elle, *moins la fuite*! ALEX DUMAS, *Mes Mémoires* : VIII p. 118.

a paru dans la *Revue de Paris*, 15 août 1898, pages 696-726.

Le nom d'Adèle cachait la personnalité de madame Mélanie W... M. Parigot produit un grand nombre de lettres de Dumas à Mélanie ; on y peut lire plusieurs phrases qui se retrouvent dans le drame.

M. S. F.

—

Talma (XLI, 577, 703, 788). — En 1867 et 1868, j'étais à Sainte-Barbe, au cours préparatoire à l'école navale. J'avais pour camarade et voisin de classe Gustave Talma, qui se disait petit-fils du grand tragédien.

Le père de Gustave Talma était officier de marine attaché au port de Rochefort ; il avait été gouverneur de la Réunion. Je le vis plusieurs fois. Chevalier (ou officier?) de la Légion d'honneur, il me parut très énergique et particulièrement nerveux. Il était de très petite taille. Gustave Talma était, au contraire, assez grand et plutôt joli homme. Il prétendait ressembler beaucoup à son grand-père. Garçon plein de cœur et très passionné, c'était un emballé bizarre, quoique intelligent. J'ai gardé de lui un excellent souvenir ; je l'ai perdu de vue en 1870.

Il devait être né vers 1852. J'ai su depuis qu'il était mort poitrinaire, à Nice (je crois).

Si le chanteur Roger existe encore,(1) il pourrait préciser mes souvenirs ; je sais qu'il était en relations suivies avec la famille Talma, car, vers 1869, j'assistais avec Gustave Talma à une représentation de *Fra Diavolo*, à l'Opéra-Comique, dans la loge de Roger. J. G. B.

(1) Il est mort en 1879.

Archevêques de Burgos (XLI, 578). — De 1660 au milieu du XVIIIe siècle :

1658. Ant. Payno, 1663, transféré à Séville ;

1664. Didacus Tejada y Guardia † la même année ;

1665. Henric. de Peralta y Cardenas † 1679 ;

1680. Joann. de Isla † 1701 ;

1702. Franc. cardinal de Borgia, non intronisé, mort la même année ;

1703. Ferd. Manuel Mesia † 1704 ;

1705. Manuel Franc. Navarrette † 1723 ;

1724. Lucas Conejero y Molina † 1728 ;

1741. Phil de Perea Nieto y Magdaleno † 1744 ;

1744. Petr. de la Cuadra y Achiga † 1750 ;

1751. Joannes Franc. Guillen † 1757 ;

GAMS *Series Episc. P. c. c.* : ELLIC.

—

Le patriote Palloy et son ode à Napoléon et à Marie-Louise, en 1811 (XLI, 580). — Cette ode se trouve, en effet, aux pages 79 à 81 du tome 1er de l'ouvrage suivant :

Hommages poétiques à Leurs Majestés impériales et royales, sur la naissance de Sa Majesté le Roi de Rome, recueillis et publiés par J.-J. Lucet et Eckard. Paris, imprimerie de Prudhomme fils, 1811, 2 vol. in-8°.

Cette ode contient 8 strophes, parmi lesquelles on lit les suivantes :

NAPOLÉON l'a dit : Dieu protège la France !
Napoléon fut son sauveur ;
Et l'auréole du bonheur
Couronne ses projets, ses vœux, son existence.
Le prince aux nations donne, impose la loi.
Objet de tous leurs vœux, espoir de leurs provinces,
Nos aïeux autrefois virent naître des PRINCES,
Nous voyons naître un ROI.

Salut, AUGUSTE ENFANT ! salut, espoir du MONDE !
Tous les yeux sont fixés sur toi ;
Et, fier de retrouver un Roi,
Le Tibre tressaillit dans sa grotte profonde.
Au fond de ses roseaux, la TAMISE en fureur
Mugit, cache son front, sa majesté flétrie ;
Le Créateur des mers à la mer asservie
Donne un nouveau vengeur.

Croîs, fils aîné de Mars ! que tes jeunes années
Soient comme le feu des éclairs !
Pour le bonheur de l'Univers,
Hâte-toi de remplir tes hautes destinées !
Comme Napoléon, dispense les bienfaits !
Comme Napoléon, sois un Dieu tutélaire ;
Et sous ton règne heureux, fais goûter à la terre
Les charmes de la paix !

Le temps était bien loin où Palloy, en bon Jacobin, traitait, dans ses poésies, le roi de *Pourceau* et la reine de *Tigresse* !

H.T.

—

Le mot nationaliste (XLI, 617, 679, 789).— J. B. Richard de Radonvilliers est l'auteur, souvent cité dans l'*Intermédiaire*, de l'*Enrichissement de la langue française*, Paris, 1845, in 8.

Il indique les mots nouveaux suivants : *Nationalisme*, s m. ; système de nationalité. *Nationalique*, qui marque, exprime une idée nationale, un but national. *Nationicidisme*, s. m. système nationicide ; tout ce qui est nuisible à la nation, c'est dit nationicidisme.

Les nationalistes se croient simplement plus nationalisés que les autres, ils peuvent invoquer leur état, mais pas le mot dérivé du nationalisme dans le sens appliqué il y a 50 ans, et qui reste le même en tant que système de nationalité.

A. DIEUAIDE.

*
* *

Le premier qui employa le mot « nanionaliste » en l'appliquant aux circonstances présentes, ce n'est pas G. Thiébaut (en 1896), comme certains le prétendent, mais bien Maurice Barrès, qui l'employa, pour la première fois, le 29 juillet 1892, dans un article du *Figaro* intitulé *La querelle des nationalistes et des cosmopolites*. Et un peu plus tard, dans une série d'études sur *Les ouvriers étrangers en France et le nationalisme*, il définissait la doctrine qui désigne aujourd'hui « la combinaison de toutes les forces vives du pays ».

E. COLLARD.

—

Concurrencer, concurrencier (XLI, 617). — Les suffixes, bien qu'employés le plus souvent sans aucun principe étymologique, suivent cependant une certaine logique toute relative. Ainsi, pourquoi dit-on *patienter, violenter, innocenter*, alors que l'on dit *indulgencier, licencier, différencier* ? Parce que, dans le premier cas, la dérivation a eu lieu sur un adjectif et dans le second, sur un substantif. L'usage, sur les premiers, s'est créé sur l'idée « être *patient*, être *violent*, rendre *innocent* » et sur les seconds « donner une *indulgence*, une *licence*, faire une *différence* ». On ne voit pas, du reste, dans le second cas, comment les mots *indulgent* et *licent* (qui n'existe pas) auraient pu servir de point de départ à la dérivation. En ce qui concerne le mot *différencier*, il se disait autrefois *différenter*, parce qu'on faisait dériver ce verbe, non de *différence*, mais de *différent*. Montaigne a dit :

On le différente selon le différent cours des choses.

Amiot :

Ils mesloient cette privauté de parler franchement a lui parmy leur flatterie comme une ruze de desguiser et différenter les viandes avec quelque saulse aigre et picquante.

Voilà déjà une distinction dont nous semblons avoir la raison.

Reste à savoir pourquoi d'*influence* on a fait *influencer* et non influencier, et de *distance, distancer*.

La raison en parait également simple : le véritable suffixe de la dérivation verbale *en français* est *er* (de are). *Patient* donnera donc *patienter* ; *influence, influencer*.

Quant aux verbes ci-dessus indiqués comme terminés en *ier*, ils appartiennent à la dérivation latine. Les mots *differentia, indulgentia, licentia, essentia* sont d'un usage courant, alors qu'on n'a jamais vu ni *influentia*, ni *concurrentia*. Le mot *distantia* existe bien, mais *distancer* (voir Littré) est un terme de course passé dans le langage ordinaire avec sa fausse dérivation. On doit dire *concurrencer*.

PAUL ARGELÈS.

—

Agneau (XLI, 618). — N'est-ce pas le nom de *Agnus dei* que l'on donne, en héraldique, à l'agneau couché sur le livre des sept sceaux ? C. P. V.

—

Rebiscoula (XLI, 619, 758). — *Rebiscoula* ou reviscoula comme on prononce en Languedoc et en Provence, signifie regaillardir, et vient du latin : *revivre, renaître*.

*
* *

Cassis (XLI, 620, 706, 746).— Le *cassis* est le lit de *pierres* concassées sur lequel passera le macadam. A. MARTIN.

—

La langue anglaise en Guyenne (XLI, 620, 705, 790). — Notre érudit collaborateur C. (qui est aussi cousin du duc de L.) commet une erreur en disant qu'au XIVe siècle on employait *ordinairement* le latin dans les actes, et cela dans le *Midi, surtout*. — C'est *surtout* le *roman* qu'on employait dans le Midi.

Je réponds à Nauroy que les Bronn Johnston, etc., rentrent dans la catégorie, bien connue et signalée, des familles anglaises venues à Bordeaux au XVIII[e] siècle.

Le savant généalogiste bordelais, Pierre Meller, sait mieux que moi combien il faut peu faire cas des traditions de famille. Aussi serais-je très curieux de savoir s'il a vraiment *résulté*, comme il le dit, d'une enquête de 1614, que la famille de Canolle est originaire de l'étranger, ou bien si c'est simplement *énoncé* dans l'enquête. Si c'était prouvé, on ne dirait pas *venus de Bretagne* ou *d'Angleterre* : ce serait ou tout l'un ou tout l'autre.

LA COUSSIÈRE.

* * *

Dans le patois des environs de Bordeaux, on se sert d'un mot qui me semble bien être forme d'une expression anglaise et qui revient à chaque instant dans la conversation, c'est le mot *beleou*, qui veut dire : peut-être, c'est possible, je crois. Ne correspond-il pas à l'expression anglaise : *I believe*, je pense, je crois ?

Plusieurs familles anglaises furent représentées en 1789 aux assemblées de la noblesse de Guienne. On peut citer les *Canolle*, venus au XIV[e] siècle, les *Spens*, fixés dans les Lannes, en 1466, les *Barry* qui se prétendent issus des Barry-Moore en Irlande, les *Malartic*, venus, croit-on, pendant la domination anglaise, les *Bronn*, issus, dit-on, des Broon, de Normandie, les *O'Byrne*, *Sutton de Clouard*, *Clarcke*, *d'Estutt*, *Fitz-Gibbon*, *de Gernon*, *de Kirwan*, *Lynch*, *Lee*, *Mac-Carthy*, *Mitchell*, *Dillon*, fixées en Guyenne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Parmi celles qui ne figurent pas dans les assemblées de la noblesse : les *Trigant*, qui prétendent descendre d'un fils naturel du Prince-Noir, nommé *Tiregan* ; les *Bouard de la Forêt*, issus, d'après eux, des Howard et venus en France pendant la guerre de Cent ans ; les *Cusack*, qui émettaient les mêmes prétentions ; les *Johnston*, les *Bronn*, les *Lawton*, les *Barton*, et d'autres que je passe, fixés à Bordeaux au XVIII[e] siècle.

PIERRE MELLER.

—

Médaille de Louis XIV (XLI, 621). — J'ai sous les yeux le catalogue des poinçons, coins et médailles du musée monétaire. Paris, 1833.

C'est un *jeton* et non une *médaille* que possède le confrère R. Z.

Toutes les médailles frappées sous le règne de Louis XIV figurent sur le catalogue, et la sienne n'y est pas. — Par contre, l'ordinaire des guerres frappait des *jetons* qui *n'ont jamais été catalogués*.

Dernièrement, nous avons eu entre les mains un jeton de ce genre, en cuivre jaune ; il représente un laboureur conduisant sa charrue attelée de deux bœufs, et au-dessous, la devise : *Sic vos, non vobis* — et *Andorvas, Ord. des guerres.* —

P. V. et DE SAINT-MARC.

—

Le fer à cheval (XLI, 624, 707, 728, 792). — Le généralissime de l'armée anglaise dans le sud de l'Afrique, a reçu de l'un de ses compatriotes de Portrush, disent les journaux, un fer à cheval comme porte-veine, et un bouquet de trèfle, souvenir du pays natal. Lord Roberts a remercié son admirateur par la lettre suivante :

Je garderai votre fer à cheval, comme souvenir, avec celui que j'ai ramassé le jour même où j'ai pénétré sur le territoire de l'Etat libre d'Orange et un autre que j'ai trouvé à Paardeberg, la veille du jour où le général Cronje et ses troupes ont rendu les armes.

C'est pour appuyer, par un exemple éclatant, la superstition du fer à cheval.

G.

* * *

La superstition du fer à cheval existe en Russie. On ne trouvera pas un seul magasin, grand ou petit, qui ne possède, à l'entrée, un fer à cheval, fixé par terre, et la partie arrondie tournée vers l'intérieur.

Beaucoup de maisons particulières en ont aussi.

FRISO.

—

Muraille musquée (XLI, 626, 755). — Oui, l'odeur de certaines substances aromatiques, ayant servi à l'embaumement des momies d'Egypte, persiste à travers les siècles.

J'ai assisté, il y a quelques années, au collège San Carlos, à Madrid, à l'acte de dépouiller une momie, et les bandelettes de tissu gardaient encore une forte odeur de canelle très caractéristique.

PIÉTRO.

—

Lilatier (XLI, 579, 658). — « Il n'y a pas plus de lilatier, etc. » G. I. devrait savoir que le *seringa* et non syringa est un *philadelphus* et que le *lilas* est, lui, un syringa (de Syriyx. nymphe d'Arcadie).

SNAEL.

Littré donne les deux formes, *seringat* et *syringa*, pour le même arbrisseau.

Mariages morganatiques dans la maison d'Autriche (XL, XLI, 202, 312, 393). — Les mariages morganatiques dans la maison d'Autriche ont été fort rares, car depuis le commencement de la maison de Habsbourg jusqu'à nos jours, c'est à peine si on en compte quatre, plutôt même trois, car celui de l'archiduc Jean-Salvator, n'est pas prouvé et ne le sera vraisemblablement jamais. Nous pensons que de toutes les maisons souveraines, c'est la maison d'Autriche qui en a fourni le moins et, en effet, depuis le mariage de l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, conclu en 1548, jusqu'au mariage de l'archiduc Jean, qui a eu lieu vraisemblablement en 1827, le fait d'un mariage morganatique dans la maison d'Autriche ne s'est pas produit pendant environ trois siècles. Cette antique maison d'Autriche a été, de tout temps, la gardienne sévère et fidèle des principes et des traditions, et, jalouse de ses droits, elle sut remplir ses devoirs ; or, elle envisageait le mariage morganatique comme absolument contraire aux principes établis dans leur race. Ceci nous parait expliquer l'opposition, dont les péripéties sont devenues légendaires, que rencontra le mariage de l'archiduc Ferdinand, quand il épousa secrètement cette adorable Philippine Welser, dont l'histoire a fourni à la littérature allemande, tant de romans, tant de drames et tant de poèmes. Ce mariage, qui est le premier en date, est resté, jusqu'à nos jours, entouré d'une auréole poétique. Philippine est une héroïne de roman, aussi célèbre par ses vertus que par son incomparable beauté. Elle était la fille de François Welser, baron et seigneur de Zinnenberg, richissime patricien d'Augsbourg, qui, de même que les Fugger, faisait des affaires de commerce et de banque, et qui était le financier le plus riche et le plus puissant de l'époque L'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol âgé alors de 19 ans, rencontra à Augsbourg Philippine Welser, qui en avait 18, en devint éperdument amoureux et, l'épousa secrètement, le 24 août 1548. Quand l'empereur Ferdinand Ier, son père, en eut connaissance, il envisagea ce mariage comme une escapade de son fils, le fit casser et le tint pour nul et non avenu, d'autant que toutes les prescriptions de l'Eglise n'avaient pas été observées. Lorsque le mariage fut cassé, l'archiduc Ferdinand fit de rechef bénir son union, le 20 janvier 1557 ; mais, cette fois ci, il eut soin de faire observer strictement toutes les prescriptions du concile de Trente, en matière de célébration de mariage. Cependant, le couple garda ce mariage clandestin, dans le plus profond secret.

L'archiduc résidait, à ce moment (de 1549 à 1567) à Prague, comme lieutenant de l'empereur, en son royaume de Bohême, et Philippine habitait, avec les enfants issus de son mariage, le château de Burglitz, peu éloigné de Prague. En 1561, l'empereur vint à Prague tenir un lit de justice ; Philippine, que l'empereur n'avait jamais vue, vint se jeter à ses pieds et demanda justice contre un beau-père cruel, qui ne voulait pas reconnaître le mariage de son fils et la repoussait, elle et ses enfants.

L'empereur, touché de ses larmes et par la vue d'une beauté aussi parfaite, l'accueillit de la façon la plus affable, et, la comblant d'amabilités, lui fit la promesse de servir d'intermédiaire entre elle et son barbare beau-père qu'il saurait obliger à reconnaitre une si adorable belle-fille. Alors, Philippine se nomma. Après un moment de recueillement, l'empereur lui dit : Je ne retire pas ma parole impériale ; viens m'embrasser, ma fille ! Et immédiatement, par un édit d. d. Prague, 6 septembre 1561, et confirmé d. d Vienne, le 13 sept. suivant, l'empereur reconnut le mariage de son fils, comme un mariage morganatique, mais régulier, et accorda, en outre, aux enfants issus de ce mariage, le droit à la succession, au cas où la maison d'Autriche viendrait à s'éteindre dans la ligne masculine ; mais, en même temps, l'empereur leur fit jurer à tous les deux, que leur mariage resterait secret *à tout jamais*. Ce n'est qu'en 1576, c'est-à-dire douze ans après la mort de l'empereur Ferdinand Ier, que le pape Grégoire XIII les releva de ce serment.

En 1567, l'archiduc Ferdinand prit le gouvernement du Tyrol et vint habiter, avec Philippine, le château d'Ambras, près Insprück, où Philippine mourut le 24 avril 1580. Depuis la mort de l'empereur Ferdinand, Philippine portait les titres de margravine de Burgau, landgravine de Nettembourg et comtesse de Hochenberg. Elle laissa, de son mariage, plusieurs enfants, dont deux seulement lui ont survécu. Né en 1558, l'aîné est connu dans l'histoire sous le

nom de cardinal d'Autriche ; évêque de Constance et de Brixen, gouverneur des Pays-Bas, il mourut à Rome, le 11 novembre 1600. Le second s'appelait Charles d'Autriche, margrave de Burgaù, mort le 30 octobre 1618.

Philippine était tant estimée et aimée dans le pays, que l'on ne l'appelait que : Diva Philippina, surnom que la tradition lui a gardé dans l'histoire.

L'archiduc Ferdinand, son mari, devenu veuf, épousa, en secondes noces, Anne-Catherine de Gonzague, dont il n'eut qu'une fille unique, mariée depuis à l'empereur Mathias. Duc Job.

—

Mémoires d'une femme de qualité (XLI, 626, 707, 755) — Ces Mémoires passent pour être l'œuvre de la comtesse du *Cayla* (Zoé Talon) *amie* de Louis XVIII, mais il parait plus vraisemblable de croire qu'ils ont été rédigés par Lamothe-Langon et autres faiseurs de Mémoires, d'après les « papiers » de madame du Cayla, exactement comme a fait Cousin, dit le comte de Courchamp, pour les *Souvenirs de la marquise de Créquy*. « Ces Mémoires ne sont pas si apocryphes qu'on le prétend, disait la mère de Cousin, car mon fils s'est servi des papiers mêmes de madame de Créquy, qu'il a seulement rédigés et auxquels il n'a guère ajouté que quelques fioritures. »

C. de la Benotte.

—

Disciples de Fourier (XLI, 627, 756). — Serait-ce aux femmes qu'il appartient de perpétuer la tradition de Fourier ? C'est une dame Garnier, rue Guénégaud, qui se trouve être la dépositaire d'une grande partie de l'œuvre imprimée qui a trait à Fourier et à sa doctrine.

On parle de la fondation d'un groupe nouveau. Il se réunirait dans l'appartement même de Victor Considérant, où sont rassemblées, en ce moment, les curieuses archives de la phalange fouriériste depuis sa fondation et les manuscrits dépendant de la succession de Fourier. J.

—

Les cathédrales de Wiener (XLI, 676). — Je possède : Winchester, dôme de Pise, dôme de Mayence, Sainte-Sophie de Constantinople, Sainte-Gudule de Bruxelles et Saint-Olafs de Trondhjem. Il y a quelques jours, je me suis défait de : Tolède, Burgos et Cologne (synagogue). M. Nauroy désire-t-il voir ces médailles ?

A. Geoffroy.

—

Ransonnet (XLI, 719, 851). — C'est ainsi qu'à l'armée du Nord on appelait les *Eclaireurs de la Meuse*, du nom de leur chef, Jean-Pierre Ransonnet, né à Liège en 1744, officier hollandais entré au service de la France en 1792. La 1re compagnie des Eclaireurs de la Meuse, formée par ordre du maréchal de Rochambeau, le 8 février 1792, fut suivie, en mai, d'une compagnie de tirailleurs et de deux compagnies de chasseurs de la Meuse. En septembre suivant, la compagnie d'éclaireurs servit de noyau à la formation d'un bataillon de chasseurs de la Meuse ; ces divers corps francs étaient réunis sous les ordres du chef de brigade Ransonnet, et ils rendirent de grands services dans la défense de notre frontière.

Jean-Pierre Ransonnet, nommé commandant de l'arrondissement militaire de Marchiennes et d'Orchies, le 10 avril 1793, général de brigade provisoire, le 15 avril suivant, confirmé dans son grade le 6 février 1794, suspendu sans motifs, puis réintégré (juillet 1895), mourut de ses blessures à l'armée des Alpes, le 3 mars 1796.

Sa veuve alla trouver, avec ses quatre enfants, Lazare Carnot, alors membre du Directoire, pour solliciter une pension. Celui-ci, ne pouvant la lui faire accorder parce que le général n'avait pas le temps de services exigé par la loi, lui donna un secours important et plaça ses fils dans des écoles militaires. L'aîné, Joseph Ransonnet, élève de l'école de Mars, puis de l'école Polytechnique, entra dans la marine, fit avec le capitaine Baudin l'expédition des terres australes, signala son courage dans plusieurs rencontres et fut grièvement blessé en montant à l'abordage d'une frégate anglaise. En 1814, Carnot, devenu général de division, fit de lui son officier d'ordonnance, et il prit part, en cette qualité, à la glorieuse défense d'Anvers.

Le second des fils de Ransonnet mourut pendant l'expédition de Saint-Domingue. Le troisième fut tué à Friedland et le quatrième à Essling.

Voilà un nom qui mériterait de n'être

pas oublié, si éphémère qu'ait été l'existence des *Eclaireurs de la Meuse*.

Capitaine L. H.

* * *

Il faut lire « compagnie franche de Ransonnet ».

Jean-Pierre Ransonnet, fait général de brigade le 6 février 1794, est-il donc un personnage si inconnu ?

Léonce Grasilier.

—

Cramer, cremer (XLI, 765). — *Cramer* existe... dans les marges du Dictionnaire. Avant de dire comme aujourd'hui *griller une sèche*, traduisez : fumer une cigarette, nos collégiens disaient et disent encore quelquefois *cramer une sèche*.

* * *

Henry Monnier (XLI, 766). — V. Champfleury : *Henry Monnier, sa vie, son œuvre*, avec un catalogue complet de l'œuvre, et cent gravures fac-simile. Paris, Dentu, 1879, 1 vol. grand in-8°.

Gustave Fustier.

—

Les couches des reines (XLI, 761). — En ce qui concerne les couches de l'impératrice Eugénie, je ne sais si l'anecdote rapportée par M. Henri Dabot dans ses *Souvenirs* est bien exacte ; il ne la présente, du reste, que comme un *on dit*, recueilli un peu partout. Mais il est très probable que les choses se sont passées ainsi. La tradition monarchique des couches publiques ou plutôt semi-publiques devant certains personnages officiels, existait formellement en France. Elle sévissait aussi en Espagne :

Le duc d'Aoste, second fils du roi Victor Emmanuel, proclamé roi d'Espagne en 1872, voulut dispenser sa femme de la constatation publique, quand elle accoucha d'un fils, en janvier 1873. Il froissa à ce propos les grands et les petits de la cour. Quinze jours après, le 12 février, il quittait dignement l'Espagne avec sa femme à peine remise et un enfant de quinze jours.

On dit alors que l'acte d'autorité d'Amédée avait été pour beaucoup dans la brouille du roi et de ses nouveaux sujets. Voilà du moins ce qui reste dans mes *souvenirs*.

J. Donnerai.

* * *

Y. trouvera dans Witkowski : Les *Accouchements à la Cour*, p. 384, mention du fait que la présence de certaines personnes, auprès d'une femme en travail, a parfois le résultat d'arrêter les douleurs.

A. Cordes

—

Le « Sublime » (XLI, 768). — *Le Sublime* est un roman social par Denis Poulot, qui a dû servir de prototype à l'*Assommoir* de Zola, il y en a eu une édition in-18 à 3 fr. 50, publiée chez Marpon et Flammarion ; il y a quinze ans.

L. Digues.

* * *

Le *Sublime* a paru en avril ou mai 1870. Il a été réédité par Flammarion. C'est une étude vécue sur l'ouvrier parisien à la fin du régime impérial.

Ce n'est pas un roman, mais une constatation du besoin d'arracher l'apprenti au milieu corrupteur (l'atelier) en le plaçant à l'école professionnelle.

Ce que je demandais en 1870 a donné, en 1900, un résultat considérable ; on en peut juger à l'Exposition. Non seulement on a arraché le jeune homme au mauvais métier, mais on a ainsi doté l'industrie française de bras intelligents, si nécessaires dans la grande bataille industrielle.

Je suis très fier d'avoir été pour beaucoup dans la création, à Paris, de la première école professionnelle.

Au *Sublime*, j'ai donné une suite : c'est une méthode d'enseignement pratique pour faire un mécanicien. Cette méthode a obtenu, en 1899, une des deux médailles d'or. Dans cette étude, j'ai dit et prouvé qu'il fallait « méthodiser » l'enseignement technique, comme on méthodise l'enseignement des sciences.

Denis Poulot.

* * *

Ce livre, œuvre tout à fait philosophique, n'est point du tout un roman. Il a été publié, en 1872, par M. Denis Poulot, chez Lacroix, Verboekoven et Cie., sous le titre de : Le *Sublime*, ou le *Travailleur*, comme il est en 1870, et ce qu'il peut être.

N. A. M. Giles.

* * *

La réponse à cette question se trouve au tome XVI, col. 164 et 219, de notre *Intermédiaire*. *Non bis in idem !*

C. H. G.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Lettre d'Alexandre Volta à sa femme. — L'original est entre les mains de M. Philippe Caronti Casate, a Buenos-Aires.

Très chère épouse.

Milan, 11 août 1809

Vous devez avoir déjà reçu des nouvelles de mon heureux voyage et de mon arrivée à Milan chez votre sœur Monticelli avec laquelle je dinai le jour même et que je trouvai justement occupée à vous écrire. J'attends aujourd'hui une lettre de vous ; comme pourtant la troisième heure de l'après-midi est déjà passée, je vous écris la présente,car je ne puis disposer des heures qui suivent le dîner.

Je me suis déjà occupé de quelques affaires. J'allai hier au secrétariat du Sénat retirer deux mandats de paiement qui me furent aussitôt remis et que je portai à Bellati qui en fera cession comme il l'a fait pour les précédents : ils sont chacun de 2.000 lires italiennes et continuant pour chaque mois comme par le passé (le mois d'avril excepté ou le mandat fut de 3.000 lires) mes émoluments annuels comme sénateur (1) s'élèveront à 24.000 lires.

La chose donc ne va pas mal. Ce matin j'ai conversé longuement avec l'inspecteur général des finances Bonapreti (?) au sujet et en faveur des détenus Lorenzo Salmoni et Carlo Scotti. Après diverses recherches nous sommes parvenus à savoir que le ministre Prina a justement, il y a deux jours, donné l'ordre que les procès de semblables detenus [à cause de la note baruffa (??) suivie] avec les gardes des finances, soient transmis à la cour de justice de Côme pour la décision finale, laquelle, comme je l'ai aussi appris là, ne peut être que favorable et ne tardera guère. A quoi pourront aider les recommandations à faire aux conseillers et procureur du roi Perpenti (?) Mondelli, Magnocavallo, Reina (?) c'est donc à vous de faire ces ultimes démarches. Une autre chose dont vous devrez vous occuper ensuite, c'est de faire extraire des registres parroisiaux de S.Donnino mon acte de baptême et me l'envoyer, j'en ai besoin. On trouvera ma naissance enregistrée en l'année 1745, vers la fin de février. (2)

Comme je m'y attendais, la chaleur s'est accrue, elle est pourtant encore tolérable. Le 22, dans ma chambre, pendant les heures les plus chaudes il y a eu 19° 1/2.

Il est 6 h.1/4,aucune lettre n'est signalée ; je clos la mienne saluant vous et les autres à l'accoutumée.

Votre très affectionné mari

A. Volta.

Adresse sur le pli même :
A Madame
Madame Thérèse Volta
à Côme.

(1) Créé par Napoléon 1er, sénateur du royaume d'Italie et comte.

2. Né à Côme le 18 février 1745.

Lettre de Jules Barbey d'Aurevilly.

Mercredi matin. 11 août.

Mon cher Escudier,

Voici ?

Je n'ai pas *allongé*, mais *nettoyé ; comme cela*, et quand les corrections seront exécutées, la chose *luira* suffisament.

Vous savez avec quelle ouverture j'accueille vos observations, presque toujours justes.

Mais je crois qu'ici le mot *ventrée* doit rester.

Nous n'écrivons point pour des petites filles, surtout quand nous parlons de *Jean Jacques Rousseau*, jetant son *Contrat social* dans le sein perturbé du monde, au lieu de cerises, dans la gorgerette de Mademoiselle Galet. Pour Dieu ! ne soyons pas *Watteau* et *coudes en arrière*, en parlant d'un homme comme Rousseau et de ses abominables descendants.

Ne craignons pas l'expression forte, l'expression que ne répudierait ni Bossuet, ni de Maistre, nos modèles.

D'ailleurs *ventrée* est énergique, mais il est noble dans son énergie.

Et de quoi parlons-nous ? de la partie la plus affreuse de la descendance de *Rousseau*, des *économistes* et des *hommes politiques*, les *dévorants* parmi ces lapins immondes !

Et enfin il n'y a pas d'autre mot pour nuancer ce que je veux nuancer — les uns qui ne sont qu'une *portée* et les autres qui sont une *ventrée* ! le mot les *étale* à nos pieds !

Pour toutes ces raisons, je maintiens mon expression, mon ami, — et vous m'approuverez.Le goût doit être hardi parfois pour être le goût, à chose affreuse qu'on signale, expression adéquate ! Voilà ce que j'appelle écrire !

Nous ne sommes pas des bégueules anglaises, qui trouvent le mot *cuisse improper*.

Il ceignit en mourant son glaive sur sa cuisse
Puis il fut demander récompense ou justice
Au Dieu qui l'avait envoyé !

J'ai revu *Saint-Victor* et je le chauffe.

Je reverrai l'épreuve vendredi *with you*, de bonne heure.

Adieu, aimez-moi, *ama et vale*

Jules Barbey d'Aurevilly.

Au galop !

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

Pour répondre aux plaintes nombreuses qui nous viennent de nos abonnés et collaborateurs, nous tenons à déclarer que nous sommes absolument certains de la régularité de notre service de départ.... Les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement leur exemplaire agiront très sagement en adressant leurs réclamations à l'Administration des postes, seule coupable. Nous en ferons autant de notre côté.

R. DE G. — Vous avez raison, cher confrère, et nous n'avons pas tout à fait tort, car nous ne nous croyons pas un droit absolu de contrôle sur les questions et les réponses de nos correspondants. La raison d'être de notre recueil est d'accepter les communications qui nous sont adressées autant par les collaborateurs érudits que par les personnes qui ont le désir de s'instruire.

M. S. — Tous les systèmes de sténographie sont bons. Vous savez l'adage : Tant vaut l'élève, tant vaut la méthode ! Dans notre jeunesse, nous avons étudié — superficiellement — la sténographie Duployé. Facilement on arrive à écrire, en suivant la parole. Le difficile est, ou nous paraît être, de se relire ! Il existe une société sténographique qui donne des cours le soir et distribue, tous les ans, des prix à ses élèves. Nous vous envoyons directement l'adresse du siege de cette société. On nous dit que la meilleure méthode est celle de Prévost Delaunay.

H. V. En Picardie on appelait *sueur* (probablement de *sutor*) l'ouvrier qui travaillait les cuirs au sortir de la main du tanneur. Les sueurs formaient une communauté particulière. Le sueur de viel ou de vieil est l'ouvrier que nous appelons savetier à Paris. — Les Pailloleurs étaient des maçons qui construisaient des murs en torchis appelés pailleuls En Normandie on les nommait Torcheurs. Pailloleurs et torcheurs manquent dans Littré. L'éditeur de La Curne de Sainte-Palaye a traduit torcheur par fabricant de torches !!!

A Duc. — *La carte électorale de la France parlementaire* a été publiée en 1898, chez Paul Dupont, par M. le comte Hallez d'Arros. C'est un travail très bien fait et fort utile en ce sens que d'un coup d'œil on se rend compte de l'opinion dominante dans tel ou tel département. Nous ignorons si cette carte est épuisée et si l'auteur en a donné une nouvelle édition.

DÉOÉ. — Oui, il existe au Transvaal une communauté de religieuses.... forgerons. Les journaux en ont parlé, mais il nous est impossible de vous dire, pour l'instant, où est le siège de cette communauté ni à quel ordre appartiennent les femmes qui la composent.

WICKN.. — L'incendie du Théâtre-Français, qui a nécessité l'exode des comédiens sur la rive gauche de la Seine, n'a fait que les renvoyer aux lieux où leur art a pris naissance et où leurs prédecesseurs ont récréé les précédentes générations. Ils sont rentrés à l'Odéon qu'ils n'eussent sans doute jamais quitté si en 1793 l'autorité n'eût fait fermer le théâtre et mettre tous les acteurs en prison. Nous ne vous apprendrons rien en vous disant qu'Odéon vient d'un mot grec qui signifie chant ; ce nom conviendrait parfaitement à l'Opéra, mais....

A. B. — C'est Barrère qui fut surnommé l'anacréon de la guillotine.

M. F. R. — Clameur au ciel. Plainte en usage autrefois contre les usurpateurs du bien d'autrui. Thomas de Saint-Jean usurpe les terres du Mont Saint-Michel. Les moines font une litanie contre lui et la chantent publiquement jusqu'à ce que l'usurpateur effrayé vienne se jeter à leurs pieds pour leur demander miséricorde.

A. R. — Encre rouge. Voici la recette que donne Belèze (*Dictionnaire de la vie pratique*) : On fait dissoudre 20 centigr. de carmin dans 30 gr. d'ammoniaque et on y ajoute un peu de gomme arabique ; on obtient ainsi une encore d'une belle nuance, mais dont l'odeur n'est pas très agréable.

ERRATA

816 56° ligne, au lieu de παρεσυς lisez παρεσις

823, 45° ligne, au lieu de *outre* lisez *autre*.

848, 33° ligne, au lieu de Sabaudio lisez Sabaudia.

848, 49° ligne, au lieu de *cap* lisez *cab*.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIe Volume Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois. 30 Mai 1900.

36e Année
—
36, rue Laffitte
PARIS
—

N° 884
—
Téléphone
N° 275-41
—

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les Mémoires du cardinal Fesch ont-ils été publiés ?. — Je lis dans la *Revue de Bruxelles*, avril 1841 :

Jugement du cardinal Fesch sur Napoléon

Page 78 : Il est bien fâcheux que je n'aie pas ici les Mémoires que j'ai écrits sur sa conduite privée et publique... J'en ai plus de dix volumes enterrés en France avec mes papiers...

Page 82 : Ecrire !... eh ! le puis-je ? repartit le cardinal en appuyant sur chacun de ses mots ; non que les obstacles viennent de moi ; si je pouvais m'y mettre, bien que je sois vieux et que ma main tremble, je dicterais, j'aurais fini en moins de six mois... mais j'ai mes notes en France et je n'y puis entrer. Mon diocèse me réclame, je ne puis le revoir. Ici je ne puis écrire.....

Que sont devenus les Mémoires du cardinal Fesch ? A. Dieuaide.

—

Le berceau de La Tour d'Auvergne. — Le 17 juin, on inaugurera la statue de La Tour d'Auvergne et l'on célébrera le centenaire de sa mort, dans sa ville natale.

C'est ici que les choses s'embrouillent, selon le mot de M. Le Goffic.

On célébrera ce centenaire à Carhaix où, disent les gens du pays, La Tour d'Auvergne naquit, fils d'Olivier-Louis Corret et prénommé Théophile-Malo Corret. (Voir *Intermédiaire* XVII,265.)

Plus tard, pour entrer à la Flèche, il fit valoir les titres de noblesse qu'il tenait de son grand-père, fils naturel du père de Turenne, Henri de La Tour d'Auvergne.

Corret et La Tour d'Auvergne ne font qu'un : c'est entendu ; mais est-il entendu que le valeureux soldat est bien né à Carhaix le 23 décembre, comme en font foi, d'ailleurs, les registres des baptêmes.

La commune de Tremargat revendique l'honneur de lui avoir donné le jour, parce qu'il serait né au manoir de Lampoul-Huellaf, propriété de sa famille. Il n'aurait été à Carhaix que baptisé.

Les habitants de Trébrivan, dont le père de la Tour d'Auvergne était sénéchal, veulent, sans preuves au reste, qu'il soit né à Trébrivan.

Ce n'est pas fini. Un analiste local, Benjamin Jollivet, s'est avisé que la commune bretonne de Laniscat a une famille Corrée ; il fait cadrer en corrigeant Corrée en Corret, et y voit le berceau de la famille de La Tour d'Auvergne :

De toutes façons, dit-il, La Tour d'Auvergne n'est pas né à Carhaix. Il a été baptisé et élevé dans cette ville, voilà tout. Le département des Côtes-du-Nord revendique justement l'honneur de lui avoir donné le jour et nous ferons, à ce sujet, cette dernière remarque : Trébrivan où La Tour d'Auvergne a dit lui-même être né, se trouve entre Carhaix et Laniscat, c'est-à-dire à quelques lieues de la terre de Corrée ou Corret. Ainsi tout pourrait se concilier.

Entre une légende et une vérité officielle, s'appuyant sur des textes, j'ai l'habitude

de me ranger du côté des textes. Je m'en suis d'ordinaire très bien trouvé. Je tiens Carhaix pour la ville natale de La Tour d'Auvergne, mais puisque l'actualité ramène l'attention sur ce point, que des érudits et des historiens entrent en lice, je ne vois pas pourquoi l'*Intermédiaire* se tiendrait en dehors de cette discussion courtoise.

Que pensent nos collaborateurs des prétentions de Trébrivan, de Tremargat et de Laniscat ?

Cette question est indépendante de celle qui fut posée, il y a sept ans, touchant également le lieu de naissance du premier grenadier de France. G. M.

—

Question d'ex-libris. — Quel est le « beau-frère de Victor Hugo » qui marquait ses livres de ce très élégant ex-libris ? L'écusson est triangulaire : *d'or, à la bande de sable, dentelée à sénestre* l'écu posé sur une croix du saint Esprit ou de saint Michel ; pour cimier du casque à lambrequins, un lion à mi-corps, et la devise : *Per ardua gradior*, contournant une croix de la Légion d'honneur, pendue à la pointe extérieure de l'écu.

L'ex-libris porte au revers : « Beau-frère de Victor Hugo. »

— Il n'est point de collectionneur d'*ex-libris* qui ne se soit butté à la barrière de l'anonymat de la très grande partie de ces marques de livres. Avec le livre de Guigard, on en peut déterminer quelques-uns ; avec le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Renesse, on peut en attribuer une plus grande quantité, mais il en restera toujours un assez grand nombre de « muets ». — Existe-t-il un catalogue, des *ex-libris* anonymes, catégorisés par *époques* et par *nations* ? Les *Archives des collectionneurs d'ex-libris*, auquelles je ne suis pas abonné, faute de temps et d'argent, (je reçois 22 publications périodiques), se sont-elles occupées de cette très intéressante question ?

Y a-t-il eu quelques livres publiés concernant les attributions d'*ex-libris* ? Sur un millier que j'ai, je n'en ai pas plus de quatre cents régulièrement attribués.

Cz.

—

Le baron Capelle, comédien. — L'ophélète Victor Advielle, qui connaît le Rouergue mieux que personne, pourra sans doute répondre à ma question : Où, à quelle époque, cet homme d'Etat, né à Salles-Curan, est-il monté sur les planches ? Je lis dans Girault de Saint-Fargeau :

> M. Capelle, ... de l'état de comédien s'éleva à une haute fortune politique. Après avoir joué les Amoureux avec beaucoup de succès, cet acteur, passant à un emploi plus grave, joua un instant le rôle de ministre dans la *Comédie de quinze ans*.

Le baron Capelle était ministre des travaux publics quand éclata la fatale révolution de 1830. ELLIC.

—

Marko Marulitch, dit Marcus Marulus spalatensis. — Je serais heureux de savoir : 1° quels ouvrages de cet auteur dalmate du XVIe siècle ont été écrits et publiés en italien ; 2° quels ouvrages ont été traduits en français ; 3° dans quelle bibliothèque publique on pourrait les consulter ? TOUBIB-EL-SRIR.

—

Junie Salisbury. — Je possède un joli petit livre intitulé : *La dernière Héloïse* ou *Lettres de Junie Salisbury, recueillies et publiées par M. Dauphin, citoyen de Verdun, nouvelle édition*, 1790, in-18, de l'imprimerie de Monsieur (Pierre Didot) XII et 246 pages. Le titre gravé porte 1792, chez Bossange, Masson et Besson, avec un joli frontispice, et, en regard, une jolie figure signée : F. M. Queverdo inv. del., J. L. Delignon, sculp. Dans la préface, l'auteur dit que la première édition parut en juin 1784, ornée de 5 figures dessinées par Queverdo et gravées par Longueil, Dambrun et de Lignon, et qu'elle a été contrefaite deux fois avec gravures. Junie Salisbury a-t-elle existé ?

NAUROY.

—

Barthélemy et Méry. — Existe-t-il un ouvrage traitant, d'une façon très étendue, de ces deux poètes, dont les œuvres sont plus oubliées que les noms ?

X.

Chanson de Roland. — La *Chanson de Roland* de Méhul n'est-elle pas un ressouvenir d'une chanson militaire de l'ancien régime ? Si cette supposition est exacte, quelle était cette ancienne chanson ?

* * *

Ils sont heureux parce qu'ils sont homogènes. — Tel est le refrain d'une chanson sur un ministère du second empire. Quelque aimable ophélète pourrait-il dire de quel ministère il s'agissait et quel était le texte de la chanson ?

TOUBIB-EL-SRIR.

Les « Caractères de la tragédie ». (1) — Ce livre est-il de La Bruyère ? — Je ne sais pourquoi, mais je ne puis l'admettre.

WANVINCQ RENIEZ.

Armoiries de... au sautoir engrêlé de .. — Je possède un exemplaire des *Apologues et contes orientaux*, par l'abbé Blanchet, sur les plats duquel sont frappées, en or, les armoiries suivantes : *d'argent ? au sautoir engrêlé de sinople*. L'écu, entouré du collier de l'ordre du Saint Esprit, est timbré d'une couronne de marquis. Cimier : un cygne.

* * *

Officier garde de la porte. — Dans un acte de l'état civil de l'année 1778 que j'ai sous les yeux, je vois figurer un personnage qui est qualifié « officier garde de la porte de Mgr le comte d'Artois ». Cette fonction était-elle plus relevée que celle de concierge, avec laquelle elle devait avoir plusieurs points de ressemblance ? Donnait elle lieu à certaines prérogatives ?

* * *

Le citoyen Boncerf devant le tribunal révolutionnaire. — Le catalogue de l'Histoire de France de la Bibliothèque nationale enregistre une brochure portant ce titre : *Précis de la défense du citoyen Boncerf au Tribunal révolutionnaire, le 18 ventôse an II.* L'auteur ne serait-il pas Pierre-François Boncerf, qui fut officier municipal à Paris en 1792 ? Si oui, sait-on où il est né et de quoi il était accusé? A-t-il été condamné ?

PAUL PINSON.

Cabriolet. — Les gendarmes et agents de police se servent d'un instrument appelé cabriolet, composé d'une légère corde dite fouet, attachée à deux petits cylindres de bois pour serrer les poignets du malfaiteur arrêté, afin de l'empêcher de faire usage des mains.

Sait-on pourquoi cet instrument porte le nom de la voiture légère que nous connaissons tous ?

P. IPSONN.

Louvois et les chatons. — Bachaumont, dans sa *Correspondance secrète*, donne l'histoire du marquis de Louvois, de mademoiselle de Fermeil, et d'un « collier de chatons » qu'elle reçut du marquis. Ces chatons étaient de petits chats. Peut-on m'indiquer dans quel volume de Bachaumont se trouve cet épisode, et bien ajouter l'édition ?

* * *

Sur l'argot. — Peut-on m'indiquer ce qui a été écrit sur l'argot, par les auteurs dont les noms suivent : 1. Toubin, 2. Schnob, 3. Guyesse, 4. Brunetière, 5. Sarcey. Ils ont tous traité la question.

* * *

Retz. — Peut-on me fournir une liste d'ouvrages ayant rapport au fameux cardinal, et d'éditions de ses œuvres ?

* * *

Des Réaux — Je désire la même chose quant à Tallemant des Réaux : éditions (totales ou en partie) et livres ou articles ayant à faire avec lui et ses historiettes.

* * *

Fiesque. — A part Schiller (et Retz) qui ont traité de la conjuration de Fiesque; pourrait-on m'indiquer aussi des sources italiennes ?

Merci grandement.

* * *

Population de France en 1358. — Dureau de la Malle (*Mém. de l'Ac. des inscriptions*, XIV, 2) l'établit à plus de 38, 000, 000. Existe-t-il d'autres preuves à l'appui ?

* * *

« Massacre des Innocents ». — Brouardel et Cère ont traité cette question (celle des nourrissons et leur mort) affectant la population. Peut-on m'indiquer leurs livres et d'autres plus modernes, traitant par statistique ce que *Fécondité* de Zola donne par thèse.

A. G. C.

(1) Publié en 1870 par le prince Wiszniewski Acad. des Bib. — page 210, § 3, à comparer avec le système de traduction de Leconte de Lisle et de son Ecole.

La Vénus de Milo. Témoignages manuscrits inédits concernant sa découverte. — La mort de M. Ravaisson-Mollien a rappelé les polémiques soulevées par la Vénus de Milo. Le très distingué savant, conservateur au musée du Louvre, avait dépensé une belle ardeur à établir l'hypothèse que l'immortelle déesse faisait partie d'un groupe. L'*Intermédiaire* (voyez Table Générale), porte trace de ses recherches. Mais ce que l'*Intermédiaire* ne dit pas, c'est où se trouvent les manuscrits qui ont trait à la découverte de cette statue. Il est contestable. qu'en l'état de la querelle, ils donnent la solution définitive, qu'ils disent positivement, et sans controverse possible, ce que la divine manchotte faisait de ses bras. Toutefois, on y pourrait trouver des indications.

Où est le rapport de Dumont d'Urville ? M. Henri Rochefort, (la sœur aînée de son père, est apparentée au duc de Rivière cet ambassadeur qui négocia l'achat de la Vénus), a parlé de ce rapport dont on s'entretenait dans sa famille.

On a publié en 1821, une relation signée Dumont d'Urville. Est-ce le rapport dont il est question ? On ne le saurait bien que si on pouvait le confronter avec le manuscrit.

Le capitaine de frégate Matterer, camarade de Dumont d'Urville, a, de son côté, fait une relation, en plusieurs expéditions, des choses dont il a été le témoin, quand l'impérissable immortelle naquit pour la seconde fois. Je n'ai pas souvenir qu'on ait versé ces documents aux débats, lorsque M. Ravaisson se mit en tête d'établir que, non seulement la Vénus de Milo avait des bras, mais qu'il se faisait fort de prouver que dans ces bras il y avait un homme.

Ce que je demande — pour me résumer — c'est ceci : où sont les manuscrits dus aux témoins de la découverte de la Vénus de Milo ? Les connait-on ? Les a-t-on utilisés ? N'a-t-on plus rien à en attendre pour la manifestation de la vérité ?

L. L.

—

Le raponage. — Le catalogue illustré du salon de 1900, publié par Baschet, donne, à la page 15, la photographie d'un tableau de Zwille, intitulé : *L'industrie en Alsace : le raponage.*

En quoi consiste le travail exécuté dans l'atelier où des femmes sont réunies, ayant chacune une pièce de toile ou de coton entre les mains ? JEAN DE LOCHÈRE.

—

Château de Meung sur-Loire. — Ma demande au sujet des gravures, estampes ou dessins concernant ce vieux château étant restée sans réponse, je serais reconnaissant aux lecteurs qui voudraient bien m'en signaler une description se rapportant aux XVe et XVIe siècles.

Le poète Villon, que l'évêque d'Orléans fit enfermer dans ce château, nous dit qu'il demeura dans « un cul de basse-fosse ». Or, j'ai fouillé ce château de fond en comble, et il n'existe pas d'endroit pouvant faire croire à une telle désignation. En général toute description architecturale sera la bien venue. L. C.

—

Hommes ayant dissimulé leur sexe. — L'*Intermédiaire* a traité longuement la question des *femmes ayant dissimulé leur sexe*. La question inverse est aussi intéressante. J'ai connu, à Versailles, des personnes auxquelles est arrivée l'aventure suivante :

Ces personnes, le mari et la femme, avaient une cuisinière, forte fille, en apparence, se livrant avec aisance aux travaux les plus rudes. La maitresse de la maison, qui avait des crevasses au sein, s'étonnait de l'embarras et de la rougeur subite qui colorait les joues de *cette fille* quand elle se faisait panser devant elle.

Un jour, on l'emmène à la campagne chez des amis, le nombre des lits étant insuffisant, on décide qu'elle couchera avec la femme de chambre. Elle s'y refuse d'abord, et finalement est obligée d'y consentir.

Le lendemain matin, la femme de chambre avait découvert que cette cuisinière était un homme.

Pourquoi cette dissimulation de sexe ?

Pour échapper au service militaire ?

Tendresse maternelle voulant retrouver sous des vêtements féminins une fille perdue ?

Souvent on voit dans les journaux qu'il est question de garçons inscrits à l'*état-civil* comme filles Le contraire se produit également et se découvre au moment du tirage au sort

En dehors du fameux cas de l'*homme-femme* qui fait l'objet d'un débat si retentissant, en ce moment, nos collaborateurs connaissent-ils des exemples dans le genre de celui que je viens de citer ?

PENCARTIER.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

L'abbé Châtel et les divers domiciles de l'Eglise de France (XLI, 814). — Mes souvenirs de jeunesse vont me permettre de répondre à la question, posée par notre collaborateur Y, sur l'abbé Châtel et l'Eglise française.

En 1832, l'Eglise française était établie rue de Cléry, dans une maison dont je ne me rappelle pas le numéro, mais qui était située à peu près au milieu de l'espace compris entre la rue Poissonnière et la rue du Gros-Chenet, que mon père habitait alors. Ce voisinage et une conformité d'opinion politique, avaient établi, entre ma famille et l'abbé Châtel, des relations qui durèrent six années environ.

Secondé par le dévouement de l'abbé Auzou, il ouvrit son église après s'être fait sacrer évêque par le grand maître de l'Ordre du Temple, installé, pendant sa courte résurrection, sur la place du Caire.

Le public répondit à l'appel de l'abbé Châtel. On ne payait pas les chaises, ce qui invitait à venir s'y asseoir. De même les frais des cérémonies de mariage et d'enterrement étaient laissés à la générosité des intéressés, qui en profitaient pour se montrer aussi peu généreux que possible. L'abbé Châtel nous racontait, un soir, que deux mariages et un enterrement faits dans la même journée avaient rapporté à l'église trois francs dix sous ! Dans ces conditions, la pauvre église battit de l'aile, et bientôt l'huissier annonça, sur papier duement timbré, qu'il allait saisir le mobilier.

Les amis politiques de l'abbé obtinrent du maire de l'arrondissement, la permission de faire une quête à domicile ; ma mère se chargea de cette désagréable mission dont le résultat, sans être brillant, suffit pourtant à remettre à flot la barque de l'Eglise française.

Fut-ce par insuffisance du local, ou pour une autre cause que j'ignore ? toujours est-il que l'abbé Châtel, un peu plus tard, transporta son autel et sa chaire dans un vaste hangar qui s'étendait dans la cour du numéro 59 du faubourg Saint-Martin.

En changeant de domicile, il changea aussi son schisme en hérésie. L'abbé Auzou refusa de le suivre sur ce nouveau terrain Il se sépara de lui et s'en fut continuer le schisme primitif, rue de Clichy, où il vécut plutôt mal que bien pendant quelque temps et, finalement, rentra dans le giron de l'Eglise catholique.

L'abbé Châtel prêta, un jour, son hangar et sa chaire à ses amis politiques, pour y continuer un cours d'histoire fondé par l'*Association pour l'instruction du peuple*. Le conférencier, je n'ose pas dire le professeur, commença, selon son habitude, par les pyramides d'Egypte et le règne de Chéops, mais il fit un crochet qui l'amena à Paris où il fit une charge à fond de train sur le gouvernement de Louis-Philippe, et, comme péroraison, enleva son auditoire et lui fit jurer de défendre jusqu'à la mort la liberté menacée. L'abbé Châtel, debout près de l'autel, l'auditoire debout aussi entre les chaises, tout le monde, les bras tendus, vociférant un « Je le jure » bien senti, semblait une réédition in-32 du Serment du Jeu de Paume.

Le vacarme s'étendit jusqu'à la rue de Jérusalem, car l'abbé reçut sur les ongles, et ce fut le dernier cours d'histoire de l'*As ociation pour l'instruction du peuple*.

En 1838, j'assistai encore une fois à un mariage, et depuis je n'entendis plus parler de l'abbé Châtel.

Alexandre de Bar.

***

Après les événements de juillet, M. Châtel, (ex-aumônier du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, ayant perdu sa place par la suppression de ce corps réunit dans son appartement, *rue des Sept-Voies, N° 18*, quelques hommes qu'éloignait du temple le rigorisme catholique, et qui éprouvaient le besoin de se prosterner au pied du sanctuaire. Au mois de janvier 1831, le nombre de ses prosélytes s'étant accru, le siège de son église fut transféré *rue de la Sourdière*. Au mois de juin suivant, le nouveau local étant devenu insuffisant, il vint s'établir *rue de Cléry, salle Lebrun*, qu'il fut obligé de quitter encore au mois de novembre, pour un local beaucoup plus spacieux, *rue du Faubourg Saint-Martin, N° 59*. Cette église « primatiale » avait une succursale dans le faubourg Saint-Jacques,

une autre à Boulogne, près Paris, et neuf en province, savoir : à Nantes, à Lannecorbin, Singos et Lhez (Hautes-Pyrénées) : à Roche-sur-Rognon et Bettaincourt (Haute-Marne), à Pouillé (Vendée), à Villefavard et Lastours (Haute-Vienne).

Voir Germain Sarrut, *Révolution Française*. Edit. Lécrivain et Toubon, p. 370, 371. V. A. T.

*
* *

L'abbé Châtel (1795-1857) commença par être apprenti tailleur, reçut ensuite les ordres et fut aumônier dans l'armée. Après la révolution de 1830, il forma, avec plusieurs prêtres mécontents, une société religieuse dont les adeptes le proclamèrent évêque primat. L'*Intermédiaire* (VI, 151) dit qu'il commença à réunir « ces prêtres chez lui, rue des Sept-Voies, n° 18 : au bout de six mois, il s'installa avec ses prosélytes dans la rue de la Sourdière, puis, en juin 1831, dans la salle Lebrun, rue de Cléry, et enfin, au mois de novembre suivant, rue du Faubourg Saint-Martin, où il était encore en 1842 ». A cette époque, la police fit fermer le lieu des réunions.

Châtel obtint ensuite une place dans les postes. La révolution de 1848 le vit reparaitre, il prêcha dans les clubs « en faveur des femmes opprimées » et plaida la cause du divorce. Dans ses derniers temps, réduit à la pauvreté, il donna des leçons de grammaire aux enfants.

P. CORDIER.

*
* *

J'ai entendu la messe, boulevard de Strasbourg, 32, dite tout en français.

A. R.

—

Lepelletier de Saint-Fargeau assassiné. — Toile de David à rechercher. — (T. G. 511 ; XLI, 725, 773). — Un de mes amis, qui avait connu particulièrement la famille de Mme de Mortefontaine, m'a dit qu'après sa mort, ses héritiers, peu soucieux de perpétuer le souvenir républicain de Lepelletier de Saint-Fargeau, donnèrent ordre à un homme de confiance, régisseur ou intendant, de détruire le tableau de David, ce qu'il fit. Mon ami tenait ce fait de la bouche même du fils du régisseur, lequel se souvenait d'avoir vu son père lacérer le tableau, à coups de « tranche lard », c'était son expression. M.L.D.P.

Princes francs-maçons (XXXVII ; XXXVIII ; XLI, 253, 389, 442, 488, 682). — La franc maçonnerie ! Quels réquisitoires ne lit-on pas, dans certains journaux, contre cette institution dont tant de princes du sang ont fait partie. Le duc de Berry, la victime de Louvel, était franc-maçon. Le 24 mars 1820, le Grand Orient de France convoquait tous ses membres à une fête funèbre, célébrée en mémoire de S. A. R. le très illustre et sérénissime frère duc de Berry, fils de France, en présence des plus hauts dignitaires de l'ordre et du T.·. C.·. F.·. comte César de Choiseul, aide de camp du défunt. Le célèbre Garcia chanta une cantate de circonstance, le frère orateur prononça l'apologie de Charles-Ferdinand, où nous relevons le passage suivant :

Il était appelé par les vœux de tous les maçons à la grande maîtrise de cet ordre révéré, qui, voué spécialement à l'exercice de toutes les vertus, devait voir à sa tête celui qui savait si bien les pratiquer. Quel bonheur pour la maçonnerie si elle avait pu se livrer à ses travaux sous un tel maître ! *Il y avait consenti.*

Voir *Fête funèbre célébrée par le G.·. O.·. de France comme chef d'ordre de la maçonnerie, en mémoire de S. A. R. le T.·. Ill.·. et S.·. F.·. duc de Berry, fils de France.* Paris, Imp. de Poulet, imprimeur du G.·.O.·. de France, quai des Augustins, n° 9, in-8° de 34 pages, 1820. M. P.

—

Mariages morganatiques dans la Maison d'Autriche (XL ; XLI, 202, 312, 393, 895). — Depuis ce mariage, comme nous l'avons dit, le cas d'une union morganatique ne s'est pas représenté dans la maison d'Autriche pendant trois siècles environ. Ce n'est qu'en 1819, le 22 août, que l'archiduc Jean, fils de l'empereur Léopold II et frère de François Ier, empereur régnant, au cours d'une excursion sur le lac de Topplitz, en mettant le pied sur la rive, fut reçu par un groupe de jeunes filles vêtues de blanc, qui étaient venues là pour lui offrir des fleurs des Alpes.

Parmi ces jeunes filles se trouvait Anna Plochl, fille de Jacob Plochl, maitre de poste ; elle avait 16 ans. C'est la première fois que l'archiduc Jean vit celle qui devait faire le bonheur de son foyer. On a voulu poétiser cette rencontre. On créa une légende d'après laquelle l'archiduc aurait fait sa connaissance le jour qu'il avait été conduit par elle jusqu'au relais suivant,

déguisée en postillon, le hasard ayant voulu que ce jour-là il n'y eût pas de valet d'écurie de disponible. Ce n'est qu'une légende, et, comme presque toutes les légendes, elle est fausse. La vérité est qu'après cette rencontre au bord du lac, il fut convenu qu'une fête champêtre en l'honneur de l'archiduc serait organisée pour le soir même, dans une auberge au bord du Grundelsee, et là, la jeune fille fit une profonde impression sur l'archiduc qui, à ce moment, avait 37 ans. Cette impression devint encore plus vive lorsque de retour l'année suivante (1820) à Ausée, l'archiduc Jean eut, pendant plusieurs jours, l'occasion de voir, dans cette jeune fille, un appui fidèle de son père, remplaçant auprès de ses frères et sœurs la mère morte depuis longtemps. Il s'attacha fortement à cette jeune fille et venait quelquefois, le plus souvent qu'il pouvait le faire, passer quelque temps auprès de celle qu'il s'était mis à aimer éperdûment. Selon toute probabilité, l'archiduc demanda la main d'Anna Plochl, en 1822, mais il dut encore se passer des années avant que les obstacles qui s'opposaient à ce mariage pussent être surmontés. Les conditions nécessaires pour obtenir que leur union fût bénite par un prêtre ne furent remplies que le 18 février 1827. La cérémonie nuptiale eut lieu sans bruit, en présence de deux amis seulement, figurant comme témoins, dans la chapelle que l'archiduc avait fait construire à Brandhofen, en Styrie. — On croit généralement qu'un mariage de conscience, tenu secret, avait été conclu avant cette époque. Seulement, l'empereur François Ier ne reconnut le mariage de son frère que bien des années après, et seulement après qu'il eut fait la connaissance de sa belle-sœur. Il la créa baronne de Brandhofen, le 4 juillet 1834.

L'empereur Ferdinand Ier, son fils et neveu de l'archiduc Jean, lui conféra d. d. Vienne, 29 avril 1844, le titre de comtesse de Meran, en relevant en sa faveur le nom d'une des plus puissantes familles du moyen-âge, éteinte depuis des siècles. La comtesse de Meran a vécu entourée du respect universel, admise de la façon la plus absolue dans l'intimité de la famille impériale d'Autriche, elle est morte le 4 avril 1885, laissant de son mariage un fils unique, le comte François de Meran, baron de Brandhofen, chevalier de la Toison d'or, né le 11 mars 1839, mort le 27 mars 1891, qui, de son mariage avec la comtesse Thérèse de Lamberg, a laissé une nombreuse postérité.

Duc Job.

* * *

Pour les mariages morganatiques, voir le *Livre d'or des Souverains*, quatrième partie, par H. R. Hiort-Lorenzen, 1895 Paris, chez Nilson.

Friso.

—

La mort de Lavoisier (XLI, 89). — En principe, il convient de se défier des mots historiques : ils sont pour la plupart légendaires et faits après coup. Celui prêté à Dumas refusant le sursis que Lavoisier réclamait du tribunal révolutionnaire est très probablement de cette famille. Dumas lui aurait répondu : *La République n'a pas besoin de savants* ou *n'a pas besoin de chimistes.*

Louis Blanc, Eugène Despois, Fourcroy, Quenard, le naturaliste Cuvier, parlant d'après Mme Lavoisier, ont tenu le mot pour authentique.

Dans un récent travail, publié dans la revue la *Révolution française*, M. Guillaume le conteste et croit avoir découvert la source de ce qui paraît à ses yeux une calomnie. Ce serait Grégoire qui, le premier, dans son rapport lu à la Convention, le 24 frimaire, an III, sept mois après la mort de Lavoisier, aurait glissé dans son travail le petit alinéa, source de cette version :

> Lavoisier, dit Grégoire, témoignait le désir de ne monter que quinze jours plus tard à l'échafaud, afin de compléter des expériences utiles à la République. Dumas lui répond : *Nous n'avons plus besoin de chimistes.*

M. Guillaume pense que cette découverte doit suffire à ruiner l'anecdote : quelle est fausse parce qu'elle se trouve dans un rapport de Grégoire, et que voilà définitivement une légende enterrée.

On peut, avec le critique, mettre en doute l'authenticité du mot, qui, d'ailleurs, pourrait n'être qu'une boutade sans portée, n'engageant que son auteur. On peut se demander si Grégoire prêtant à Dumas un mot qu'il n'a pu prononcer, puisqu'il était absent et que c'était Coffinhal et non Dumas qui présidait, n'a pas en effet recueilli à la légère une anecdote, mais, au point de vue historique, la démonstration est-elle faite, que cette anecdote est apocryphe parce qu'elle se rencontre dans un

rapport officiel et qu'elle a pour auteur Grégoire ?

Je ne sais ce que pensent ceux de nos confrères que ce débat a pu intéresser, et ma réponse en ceci se transforme en question, mais j'aimerais savoir, s'ils trouvent l'incident clos, après cette dernière passe d'armes ou si, dans un cas ou dans l'autre, ils ont des arguments à fournir, qui ne soient pas seulement des impressions. G.

* *

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296, 352, 500, 636, 830). — A-t-on cité l'extraordinaire prospectus suivant, qui a été reçu vers 1885 ?

PLUS DE VIOLS !

DE L'ÉDOZONE (1) OU CEINTURE DE PUDEUR

D'AUTRES APPAREILS

GARDIENS DE LA FIDÉLITÉ DE LA FEMME ET DE L'HOMME A DIFFÉRENTES ÉPOQUES ET DANS DIVERS PAYS

MANIÈRE D'EN CONSTRUIRE

SECRÈTEMENT ET FACILEMENT

Extraits de nombreuses lettres à ce sujet.

Ce petit livre, dont la Congrégation de l'Index a permis la publication, a pour but de satisfaire la curiosité que son titre excite.

Pour le plus grand nombre, sa lecture sera amusante; pour d'autres, elle sera à la fois utile et amusante.

Et ceux qui pensent, comme l'a dit Boileau, que

...L'homme qui n'a que la passion pour guide
A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride,

trouveront inappréciable qu'on leur indique comment on peut construire des moyens de défense contre le viol, l'adultère et la fornication.

. . . .

(1) Des mots grecs *aïdos* pudeur, *zoné*, ceinture.

Je supprime l'adresse de l'auteur, pour ne pas paraître m'associer à une réclame de librairie. L.

—

Vernède de Corneillan (XLI, 574, 657).— La maison de ce nom est connue en Gascogne depuis le XIIIe siècle, elle porte : *écartelé aux 1 et 4, d'or, à trois corneilles de sable* (Corneillan) ; *aux 2 et 3, de gueules, à la croix treflée d'or* (Vernède). Rietstap (*Arm. gén. Europe*) auquel j'emprunte cette description, donne les armoiries de la branche fondée par Noé Vernède, de Nimes, réfugié en Hollande pour cause de religion. Cette dernière famille était représentée, à Utrecht, en 1864.

Ses armes sont différentes de celles des V. de C. ; mais on y retrouve la corneille de sable en champ d'or. C'est à Nîmes que l'on pourrait retrouver, aux registres des églises, le père de Noé Vernède : la dernière descendante des Vernède de Corneillan est Mme la baronne, H. de Pages, habitant Paris.

Quant au château de Corneillan, s'il en est question quelque part, ce doit être dans les *Variétés girondines*, de Léo Drouyn, publiées à Bordeaux, il y a une quinzaine d'années. Cz.

—

Etymologie de caporal (XLI, 576, 840). — Il n'y pas à rechercher, en ce qui concerne la langue française, l'étymologie de ce mot. *Caporal*, c'est l'italien *caporale*. Dans *caporale*, tout le monde reconnaîtra un des innombrables dérivés de *capo*, tête. Cf. notamment le vieux mot *caporano*, qui eut plusieurs des sens de *caporale*. Il faut toujours aller au plus simple et au plus près, et bien se rendre compte de la signification d'un mot dont on veut faire dériver un autre mot. *Corporalis* n'a jamais voulu dire que *corporel*, ce qui concerne le corps humain, et, dans le langage ecclésiastique, ce qui s'oppose à l'âme. Le latin d'Eglise possédait la forme *corporale*, subst. neutre, en français *corporal*, mot d'un sens unique et précis.

Corporal, qu'emploie d'Aubigné, est la corruption populaire de *caporal*, dont la première syllabe fut modifiée sous l'influence du mot *corps* :

ca- } poral.
cor- }

R. G.

—

Le mot nationaliste (XLI, 617, 679, 789, 891). — On lit dans l'ouvrage de Henri Heine, intitulé *Lutèce*, publié en 1855. Il s'agit du parti *nationaliste* prussien de ce temps là :

La seconde des deux voix impérieuses qui m'ensorcellent, en faveur du communisme, est plus puissante et plus infernale encore que celle de la logique, car c'est celle de la haine, de la haine que je voue à un parti dont le

communisme est le plus terrible antagoniste, et qui est, pour cette raison, notre ennemi commun.

Je parle du parti des soi-disant représentants de la *nationalité* en Allemagne, de ces faux patriotes dont l'amour pour la patrie ne consiste qu'en une aversion idiote contre l'étranger et les peuples voisins, et qui déversent chaque jour leur fiel, notamment contre la France.....

Par haine contre les partisans du *nationalisme*, je pourrais presque me prendre d'amour pour les communistes....

—

Lieu de naissance de Charlemagne (XLI, 621, 747, 843). — M. le Dr Bougon oublie : que l'*m* final des accusatifs masculins est une lettre muette, *inexistante* : que *Lyon* représente, non pas *Lugdunum*, mais *Lugduno*, ou mieux *Lugdun'* ; que Noyon, c'est *Noviodun'* ; Laon, *Laudun'*, etc. *Podio* ou *Podiu'* donne *pui* = *puy*, comme *puteu'* = *putiu'* donne *puiz* = *puis* = *puits*.

Et on se moque de Ménage ! mais Ménage possédait *toute* la science de son temps, et son œuvre a encore de la valeur.

Les étymologistes amateurs n'ont pas l'air de se douter que la linguistique n'admet pas beaucoup plus d'hypothèses que la chimie. Que penserait-on de qui s'informerait s'il est vrai que le sel marin est du chlorure de sodium ? R. G.

—

La conversation du P. Canaye et du maréchal d'Hocquincourt (XLI, 673, 799, 847). — Il n'est pas que Voltaire qui l'ait attribué à Charleval au lieu de Saint-Evremond. Après Voltaire, Sénac de Meilhan, (*Le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la révolution*, p. 169, — Paris Poulet-Malassis, 1862) et l'auteur de l'art CHARLEVAL dans la *Nouvelle Biographie générale du Dr Hofer* ; et peut-être encore bien d'autres,

Cependant, comme on l'a très bien dit, l'opinion penche généralement en faveur de Saint-Evremond.

Des Maizeau, dans son excellente édition des *Œuvres* de Monsieur de Saint-Evremond, 1740, a placé cette conversation dans le deuxième volume, p. 169, et on lit en note, que Saint-Evremond avait fait sa rhétorique sous le P. Canaye, au collège de Clermont.

M. Charles Giraud, dans l'édition qu'il a publiée des *Œuvres mêlées de Saint-Evremond* (Paris, Techener, 1895), n'hésite pas non plus à faire honneur à Saint-Evremond de la conversation en question, mais sans discuter, t. 1er, p. 58.

Enfin, on peut lire, sur le même sujet, la conclusion très affirmative d'Edouard Fournier, au profit de Saint-Evremond, dans une notice sur Charleval (Les *Poètes français* par Crépex, Paris, chez Gide, 1861, t. II, p. 638).

Vapereau (*Dictionnaire des littératures* art. CHARLEVAL), est aussi de cet avis.

L. DE LEIRIS.

—

Maître d'hôtel d'un grand seigneur (XLI, 665). — Le 1er juillet 1554, devant Leblond, notaire à Abbeville, fut passé entre Julien Chedeville, marchand poulailler, natif de Boncourt près Evreux, demeurant en la ville de Montreuil en Picardie, et Charles de Bourbon, lieutenant général pour le roi en ses pays de Normandie, Picardie, Artois, Boulonnais, représenté par J.-F. de Cazan, sieur de la Maurausière, son *maître d'hôtel*, un traité par lequel le dit Chedeville s'obligeait à servir au dit seigneur, tous les objets y désignés, aux prix également indiqués au contrat. Cet acte, reproduit en entier dans les *Convivialités* du savant historien d'Abbeville, M. Prarond, pp. 69 à 73, répond, au moins en partie, à la question ci-dessus. V. ADV.

—

Denier de saint Pierre (XLI, 665, 797). — L'origine en serait fort ancienne, d'après un ouvrage que j'ai lu jadis. Ethelwoff, au retour d'un pélerinage qu'il fit à Rome, pour confier son fils Alfred, (depuis Alfred-le-Grand), au pape Léon IV, aurait établi, dans ses Etats, un tribut annuel que chaque famille devait payer et qu'on appelait le schelling de saint Pierre.

SEDANIANA.

—

Pluriel des noms propres (XLI, 665, 796). — Senex a-t-il voulu écrire que les noms de famille prenaient autrefois tous le pluriel, et que cette coutume (?) est tombée en désuétude ?

Pour ma part, j'ai remué pas mal de chartes, de généalogies, de vieux et modernes bouquins et si j'ai rencontré des noms de « dynasties », les Condés, les Bourbons, les Césars, au pluriel, jamais,

au grand jamais, du XIIIe au XVIIIe siècle, je n'ai rencontré ; les la Rochefoucaults, les Montmorencys, les La Tremouilles, les Rohans, les Beauffremonts, les Châteaubriands, et à moindre hauteur : les Saint-Larys, les Noyers (voir col. 666) les Bethencourts, etc.

Il n'y a, je crois, d'autre règle ici que l'usage. Cz.

—

J'ai en ma possession un livre très connu des généalogistes, intitulé : *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners* (sic) *seigneurs de la Chasteigneraye, de la Rochepozay*, etc. etc. par André Du Chesne, géographe du Roy — 1 vol. in 8°, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes MDCXXXIV. Avec privilège dv roy.

Vicomte DE CH.

—

Les membres du comité de salut public (XLI, 666, 727). — La liste publiée par la *Révolution française* est-elle bien complète ?

Je n'y vois point figurer Aubry François, qui succéda à Carnot ; Bailleul Jacques-Charles ; Camus Armand-Gaston ; Marec Pierre, et d'autres encore.

D'un autre côté, le Marc qui figure aux nominations de l'an II, après André Dumont, ne me semble point avoir fait partie de la Convention. Ne serait-ce point Marec ? O. N.

—

Paguo-té d'aqui ! (Paie-toi avec ça) (XLI, 667). — La question d'Ardouane ne s'applique nullement à Toulouse, mais bien à la ville de Montpellier. Je ne sache pas, en effet, que la cité de Clémence Isaure ait eu une église sous le vocable de saint Firmin, tandis que la primitive paroisse de Montpellier était sous l'invocation de ce saint. On lit, dans les historiens de Montpellier (les chanoines Gariel et d'Aigrefeuille et le professeur A. Germain, de l'Institut), que « le verrouil de Saint-Firmin » était très connu et que c'était là qu'on exposait les débiteurs insolvables. Le patient, *detractis brachiis*, était ainsi livré à ses créanciers qui avaient la triste consolation de se payer sur la pièce et de frapper le pauvre insolvable à la partie de son individu où le dos perd son nom. De là le dicton *Pagua-té d'aqui*, resté, parmi le peuple, pour désigner les débiteurs dont la solvabilité est nulle. GÉME.

Est-ce que la traduction exacte n'est pas : Paie toi *sur* ça ?

—

La pipe à tabac au XVIIe siècle (XLI, 667). — Je possède deux estampes qui désignent, par le sujet et les costumes, une époque antérieure à 1700.

La première a pour titre l'Eté et les vers suivants (sans autre indication) :

Chacun vit ici librement
Pendant qu'Atis avec sa belle
Pousse le tendre sentiment,
Et se pâme d'aise auprès d'elle.
Le gros Lucas pousse une selle
Qui le rend encor plus content.

(Lucas fume la pipe).

La deuxième (genre Teniers) représente l'intérieur d'un cabaret : deux hommes, trois femmes, des tonneaux ; l'une des femmes fume la pipe, une autre sert à boire, la troisième se laisse embrasser :

Nous aimons les plaisirs et la diversité :
A peine sommes-nous contens de la fumée,
Qu'auprès de ces Tendrons notre flame animé
Cherche de la réalité.
Et bien loin de nous plaire à faire des conquestes
Qui coutent des soupirs, des soins et des travaux,
Nous voulons qu'à l'instant nos maitresses soient [prêtes
Ainsi que le sont nos tonneaux.

Teniers, de 1643 à 1700, a peint plus de vingt tableaux représentant des fumeurs de pipes à tabac, qui ont été certainement gravés. A. DIEUAIDE.

*
* *

Monsieur V. A. trouvera dans : La *Peinture en Europe*, la *Hollande* par G. Lafenestre et E. Richtenberger, Paris, Société française d'éditions d'art, 9 et 11, rue Saint-Benoît quelques tableaux de maitres de l'Ecole hollandaise qui, sans doute, pourront le satisfaire Ex. N° 232 du musée Boymans à Rotterdamt le tableau de Hendrick Gerritzz Pot — l'*Amorce*. A droite, un vieillard, au visage rasé, est assis en chausses vertes à coutures rouges, houppelande brune à boutons rouges, bonnet noir agrémenté d'une queue de renard et d'une pipe; il tient de la main droite un pot d'étain et de la gauche une pipe, etc.... Le tableau est signé HP. 1433.

Encore page 153 du dit recueil, Adrien Broüwer N°s 1632. — *Une tabagie*. — *Le Fumeur* de la galerie Lacaze au

Louvre, N° 1916, est une étude pour ce tableau.

Page 230. Gérard Dow, 1653-1676; Portrait du peintre. Musée de l'Etat à Amsterdam.

Vu de face, appuyé sur le bras gauche posé sur le rebord d'une fenêtre cintrée devant laquelle est un rideau bleu sur une tringle. Il porte sa pipe à sa bouche.

Gravé par Schouman. —

En cas de besoin, je pourrai citer encore plusieurs tableaux représentant des personnes fumantes. M.G.W.

La Haye.

—

Armoiries au cygne (XLI, 669, 846). — *Les Marquis* Paravicini, (Como, Milan, Bâle) portent : *Ecartelé : 1, de gueules, à un cygne contourné d'argent, becqué de sable, membré d'or ; au 2, d'azur, au chevron d'or, supp. deux coqs affr. d'arg., crêtés et barbés de gu., au 3, d'or, à un château sommé de 2 tours d'arg.* — Cimier : *le cygne démembré, cinq plumes d'autruches d'azur, d'or, de sable, d'argent et de gueules.*

Paravicini di Capelli (Hollande, originaire d'Italie). *De gueules, à un cygne d'arg., coll. d'une couronne d'or, la tête surmontée d'un chapeau du second, lié de deux rubans houppés flottant à dextre et à sénestre.*

Casque couronné. *Cimier* : le cygne surm. du chapeau, iss. les ailes ouv. et abaissées. Devise : CANDIDIOR VIVE.

M. G. W.

La Haye.

* * *

Il serait long de les énumérer. Le *Dictionnaire héraldique de Bretagne*, par Potier de Courcy, en compte une trentaine pour cette seule province. On en trouverait probablement en France plusieurs centaines. P. DU GUÉ.

* * *

Je conseillerais à X.B. de M. de prendre le livre du comte Théodore de Renesse (*Dictionnaire des figures héraldiques*), où se trouvent mentionnées environ *293* familles portant des armoiries ayant un cygne.

De même pour la question : *Armoiries où figurent des abeilles*, il y a aussi environ *300* familles portant des abeilles dans leurs armes. VILLEROY.

—

Armoiries où figurent des abeilles (XLI, 670, 792). — La famille *de Bye*, ancienne famille issue des sires de *Schooten*, eux-mêmes descendants des seigneurs de *Breda*, portent : *d'or, à la fasce brétessée et contre-brétessée de sable* (Schooten) *accompagnée de sept abeilles, 4 en chef, 3 en pointe.*

Kinnbot, également issue des sires de Schooten, portent : *d'or, à la fasce brét. et contre-brét. de sable, acc. de 3 abeilles au naturel.*

Dans le *Dictionnaire des figures héraldiques* par le comte de Renesse, où les figures sont classées, on en trouvera bien d'autres. FRISO,

* * *

Pour ne citer que les armoiries où les abeilles figurent comme pièces principales, on trouve en Bretagne :

GILLOT : *d'or, à 3 abeilles* (alias *papillons*) *d'azur.*

L'ABBAYE (DE) : *d'argent, à 3 abeilles de sable.*

RÉGNON (DE) : *d'azur, à 3 abeilles d'or.* Devise : *Mel regi.*

TOURNEMOUCHE : *d'argent, à une ruche de sable, accomp. de 7 abeilles de même, en orle.* Devise : *Plus mellis quam messis.*

Les abeilles figurent encore comme pièces accessoires dans l'écusson de *Cassart, Chancerel, Lanrivinen*, le *Mélorel de la Haichois* et *Turmel*, même province.

P. DU GUÉ.

—

Honneurs funèbres rendus dans les temps modernes aux chi ns et aux chats (XLI, 675, 778). — Le chat a été chanté par les plus grandes dames.

La duchesse du Maine, en l'honneur de son chat *Mormalain*, fit les vers suivants :

De mon Minon pour faire le tableau
Besoin serait d'un excellent pinceau,
Pour couronner si grande gentillesse,
Attraits si fins, si mignarde souplesse.

Madame Deshoulières a chanté sa chatte *Grisette*, sa Grisette dont la robe était

D'un petit gris beaucoup plus fin
Que le petit gris du lapin.

Elle composa même une tragédie plaisante qu'elle intitula : *La mort de Cochon, chien de M. le Maréchal de Vivonne*, et dont la scène se passait sur une terrasse de plain-pied aux gouttières.

En voici les personnages :

GRISETTE, chatte de Mme Deshoulières, amante de Cochon.

MIMY, chat de Mme Deshoulières, amant de Grisette.

Marmeuse, chat de Mme Deshoulières, confident de Mimy.

Cafar, chat de Chaillot, député des chats du village.

Troupe des chats du voisinage.

L'Amour.

Champfleury aima assez les chats pour écrire sur eux un livre : il y parle du chat de Victor Hugo

Dans ma jeunesse, dit-il, je fus reçu, place Royale, dans un salon décoré de tapisseries et de monuments gothiques ; au milieu s'élevait un grand dais rouge, sous lequel trônait un chat qui, fièrement, semblait attendre les hommages des visiteurs. C'était le chat de Victor Hugo, celui-là même que son indolence et sa paresse ont fait appeler *chanoine* dans les *Lettres sur le Rhin*. Un disciple cher au maître hérita de sa passion pour les chats, en y introduisant toutefois des variantes singulières. Théophile Gautier, à une certaine époque, partageait ses tendresses entre des chats et des rats blancs, oubliant qu'au logis, le chat doit régner sans partage.

Je comprends mieux la chatte de M. Sainte-Beuve, se promenant sur son bureau au milieu d'une accumulation de papiers et de notes qu'aucune servante n'oserait déranger. J'ai passé une heure des mieux remplies à causer chats avec M. Meurice, qui les aime et ne croit pas ravaler sa qualité d'homme en accordant de l'intelligence à ces animaux M. Mérimée ne leur reconnaît d'autre défaut qu'une excessive susceptibilité.

Il est trop connu que Baudelaire a chanté les chats pour le rappeler autrement que pour mémoire. Quant à Maupassant, notre aimable confrère sait ce que dit cet écrivain, puisque lui-même invite à s'y référer. Le Veilleur.

*
* *

Il existe, dans la citadelle d'Edimbourg, un petit cimetière où sont ensevelis les chiens du régiment ; chacun d'eux a son épitaphe, relatant les campagnes auxquelles il a pris part. J'ai donné une photographie de ce cimetière dans les *Archives de parasitologie*, tome II, page 318, 1899, dans un court article qui m'avait été inspiré par la constitution, alors annoncée et actuellement réalisée, d'une *Société française anonyme du cimetière des chiens et autres animaux domestiques*. En me basant sur des raisons d'hygiène, j'y développais brièvement cette thèse, qu'on doit incinérer et non inhumer les cadavres de tous les animaux, en attendant qu'on en puisse faire autant pour tous les cadavres humains.

Dr R. Blanchard.

*
* *

Voilà une question qui menace les colonnes de l'*Intermédiaire* d'un singulier ravage, si chacun de nos ophélètes relate seulement ses observations personnelles.

A Bernezac, près de Royan-les-Bains, en face du bois de chêne d'où émerge le vieux clocher de Saint Palais, on peut voir un belvédère en ruines, à demi caché sous d'épaisses touffes de lierre. Sur une pierre on lit : Zingao. C'est le tombeau d'un vieux chat pelé et ésoreillé, compagnon fidèle de Mme Emma Ferrand de Beaujouan, et de son amie Mme de Saint-Phal, les deux Robinsonnes de ce site délicieux, ignoré des baigneurs en 1840. Jef.

*
* *

Ménine, la chatte de Mme de Lesdiguières, eut, après sa mort, les honneurs d'un mausolée. Elle a été d'ailleurs célébrée dans un sonnet dont voici les premiers vers :

Ménine aux yeux dorés, au poil doux, gris et fin
La charmante Ménine, unique en son espèce,
Ménine, les amours d'une illustre duchesse
Et dont plus d'un mortel envieroit le destin...

G.

*
* *

On pourrait faire un volume avec cette question. Allez à Sceaux, vous verrez dans le *parc*, connu sous le nom de la *Ménagerie*, plusieurs *monuments* élevés par la duchesse du Maine à ses animaux.

J'ai publié, dans le *Bulletin des Beaux-Arts*, année 1885, un petit monument funéraire qui fait partie de la collection de mon estimable confrère M. Quarré-Reybourdon, de Lille. V. Advielle.

*
* *

Au commencement du xviiie siècle, le duc de Roquelaure qui possédait à Athis-Mons (Seine-et-Oise) une très belle maison de campagne appelée le domaine d'Oysonville fit élever, dans un des bosquets de son parc, un monument en marbre à sa chienne favorite, à la base duquel ont été gravés, dans un cartouche, les vers suivants attribués faussement à Mlle de Scudéri :

Ci-gît la célèbre Badine
Qui n'eut ni beauté ni bonté
Mais dont l'esprit a démonté
Le système de la machine.

Ce monument a été photographié, en 1857, par M. E. Varin, graveur. En 1860, le propriétaire d'Oysonville en fit cadeau au châtelain, son voisin, dans les jardins duquel il doit se trouver actuellement.

Paul Pinson.

L'exécuteur de Charles Ier (XLI, 676). — Consulter les pages 349 à 67, et 436 du volume rare intitulé : *Procès et meurtre de Charles premier, roi d'Angleterre. Procès des vingt-neuf régicides, mis en justice après la restauration de Charles II, traduction de l'anglais*, 1816, in-8, H. Nicolle à la librairie stéréotype, rue de Seine n° 12, imp. C.F. Patris, rue de la Colombe, n° 4, en la Cité, LVI et 444 pages.

NAUROY.

—

Les armoiries du président Loubet (XLI, 711, 821). — La réponse de « d'Hozier » (nulle autre signature ni pseudonyme, ni monogramme), est un bel exemple de ce que l'on qualifie justement de « réponse à coté »

Je suis donc fondé à demander un *poco più di luce*.

Je demande les armoiries peintes sur la voiture de gala du président Loubet, et on m'envoie celles de Paul de Loubet, sgr de Falencaux, allié aux Bardonnenche. M'a-t-on indiqué la descendance de ce taxé de 1696, comprenant le président de la République française ? Non. L'*Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Bâtie, si complet, ne mentionne même pas le nom de Loubet.

Cz.

*
* *

M. Félix Faure avait fait peindre les deux initiales F.F. de son nom, posées en sautoir, dans un cartouche ovale entouré du grand cordon de la Légion d'honneur et accosté de six drapeaux tricolores.

Le président Loubet n'a d'autres armes sur sa voiture que le monogramme R.F.

X.

—

Archives de la famille de Lévis-Ventadour (XLI, 713, 848). — Evidemment, l'illustre maison de Lévis-Ventadour avait d'importantes archives, comme toutes les familles nobles. Il s'agirait, d'abord, de savoir dans quelle ville ou château étaient conservées ces archives? J'ai lieu de croire que c'était dans la ville d'Ussel (Corrèze), chef-lieu réel, au point de vue judiciaire, du duché de Ventadour (érigé en 1578). En effet, en 1613, il fut dressé, pour le duc de Ventadour, comme baron d'Herment, en Auvergne, terre voisine de la ville d'Ussel et acquise en 1608, par un duc de Ventadour, un registre des foi-hommages (environ 200) dues par les vassaux de la vaste baronnie d'Herment, au duc de Ventadour, comme baron d'Herment ; eh bien, ce fut un notaire d'Ussel, appelé Esparvier, qui fut chargé du procès-verbal de tous ces actes ; et les minutes furent placées dans son étude, à Ussel, où elles doivent se trouver. D'autres actes notariés des ducs de Ventadour étaient passés à Ussel. J'en ai lu plusieurs. Anciennement (avant 1578), les archives de Ventadour se trouvaient en sûreté au très-fort château de ce nom, non loin d'Ussel ; mais je crois que cette belle forteresse était tombée en ruines depuis un certain temps ; de là la nécessité de transporter les archives à Ussel. Il faut donc fouiller les minutes des notaires, à Ussel, où il doit y avoir beaucoup d'originaux concernant les de Lévis de Ventadour. Il serait bon de consulter le savant travail (in-4°), rare et apprécié, de M. Huot, sur les *Archives municipales de la ville d'Ussel*, où sont données bien des chartes concernant les de Lévis-Ventadour.

Je fais des vœux pour que les archives des Lévis-Ventadour soient retrouvées ! Mais les lois révolutionnaires qui prescrivaient de brûler tous les titres féodaux, en 1793, ont dû les réduire grandement. On ne se figure pas combien de chartriers ont été la proie des flammes, conséquence de cette loi ! J'ai fouillé des centaines de chartriers pour les grands ouvrages que j'ai publiés sur l'Auvergne ; mais j'ai constaté que la plupart n'avaient ni terriers, ni parchemins concernant les droits féodaux. La haine de la féodalité a été un mobile terrible pour la destruction des archives, en 1793, et la peur des nobles, d'autre part, a occasionné l'anéantissement de précieux documents, perte irréparable pour les érudits et l'histoire locale.

On trouvera la généalogie des de Lévis-Ventadour dans l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme. Une généalogie des anciens Ventadour se trouve dans de Courcelles (*Histoire généalogique des pairs de France*).

Enfin, comme de 1608 à 1694, les de Lévis-Ventadour ont possédé la baronnie d'Herment, (citée ci-dessus), j'ai recherché tous leurs portraits, pendant cette période, et je possède ceux-ci : 1° Anne-Louis de Lévis, duc de Ventadour, mort en 1622, dont l'original se trouve dans les portraits

des chevaliers du Saint-Esprit de la collection Clairambault (à la Bibliothèque nationale, à Paris) et que j'ai publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (à Brive) ; 2° Marguerite de Montmorençy, femme du précédent (il existe diverses gravures) ; 3° Charles de Lévis, duc de Ventadour (1631-1649) ; son portrait se trouve aussi dans la même collection Clairambault ; 4° Anne-Geneviève de Lévis-Ventadour, mariée, en 1694, à Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Soubise, auquel elle porta le duché de Ventadour. Il existe d'elle un joli portrait la représentant assise sur un canapé, avec un costume merveilleux de richesse.

D'autre part, on vient de lire qu'en 1694, le duché de Ventadour passa, par mariage, dans la maison de Rohan-Soubise ; mais j'ai lieu de croire que le maréchal de Soubise (Charles de Rohan), bibliophile des plus connus, qui mourut peu d'années avant 1789, avait non seulement une splendide bibliothèque, dont le catalogue a été publié (j'en ai eu un exemplaire avec prix d'adjudication), mais encore les archives de la maison de Ventadour ; car je possède un précieux in-folio, venant de cette bibliothèque, volume relié en veau avec les macles et les hermines de Rohan, qui renferme les foi-hommages prêtées, en 1698, à Hercule-Meriadec de Rohan-Soubise, par tous les vassaux de sa baronnie d'Herment. Ce volume devait se trouver dans les archives de la maison de Ventadour et fut livré à Claude de Bosredont, comme document utile, lorsqu'en 1783 il acheta la baronnie d'Herment au maréchal prince de Soubise. Il faudrait, peut-être, rechercher également les archives des Lévis-Ventadour parmi les familles qui descendent du maréchal prince de Soubise. Pour cela, il faut consulter la généalogie de la famille de Rohan (la plus récente). Il y a, en Autriche, des princes de Rohan, ils habitent Prague. Ce sont eux, probablement, qui ont les archives des Rohan-Soubise et, peut-être, celles des Lévis-Ventadour ? Il serait utile de leur écrire. AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Demandez à Noé ou à .. ses descendants.

Qu'on nous pardonne cette plaisanterie, d'ailleurs facile, si l'on veut bien se rappeler l'anecdote classique concernant la famille de Lévis. Il nous faut remonter au déluge. Noë s'est réfugié dans l'arche. Il voit arriver entre deux eaux un homme qui lui tend désespérément une liasse de parchemins en lui criant :

—Sauvez les papiers des Lévis.

Evidemment, cette historiette n'est qu'une réponse à côté à la question de M. S^t.-A. du 2 mai ; d'autre part, c'est une contribution nouvelle à ces « déformation d'anas », dont l'*Intermédiaire* a déjà cité tant d'exemples.

En effet, lady Morgan attribue cette légende à la famille des Croy.

Enfin, nous lisons dans le *Music and Droma* de New-York, en 1882 ;

Les Choiseul sont une des plus anciennes familles de France. Dans leur château se voyait un grand tableau représentant le *Déluge*. Noé regardait par la fenêtre de l'arche, et le dernier survivant de la race humaine, nageant d'une main vers le patriarche, de l'autre tenait de nombreux papiers, pendant qu'une légende flottante sortait de sa bouche avec ces mots :
— Sauvez les archives de la famille de Choiseul.

De toutes ces versions, la première est, je crois, l'authentique, d'autant que la famille de Lévis se glorifiait, parait-il, autrefois, de descendre de la tribu de Lévi.

D'E.

—

Chants nationaux de tous les pays (XLI, 714, 850). — On affirme (?) que plus un pays est petit, plus son hymne national croît en longueur. Ainsi, le *God save the King* compte quatorze mesures ; le *Bojé Tsara Krani*, l'hymne russe, seize ; *The Hail Columbia*, l'hymne américain, vingt-huit. L'hymne siamois compte soixante-seize mesures ; l'hymne uruguayen, soixante-dix ; l'hymne chilien quarante-six.

La république de Saint-Marin a l'hymne le plus long qui existe au monde après la Chine, dont l'hymne national est si long qu'il faut une demi-journée pour le jouer jusqu'à la fin. P. C .C.

*
* *

La question est large pour un recueil d'érudition limitée et précise. Elle entraînerait à faire une étude qui dépasserait de beaucoup le cadre de l'*Intermédiaire*.

Qui ne sait d'ailleurs que les Etats-Unis ont deux chants nationaux selon leur humeur : le *Yankee-Dodle* quand ils sont gais, le *Hail Columbia* quand ils sont sévères. Ils entonnent aussi parfois un troisième chant : la *Bannière étoilée* (*Splanger Banner*). Les deux premiers sont les plus anciens, le dernier date de 1814.

Notre confrère voudrait-il quelques renseignements sur l'origine de ces chants? Elle est curieuse en effet, et elle a cet avantage d'être héroïque.

Peu de chants nationaux sont nés dans l'action comme ceux-ci. Cette particularité ne se rencontre guère que pour la *Marseillaise* et la *Brabançonne*, chant national belge surgi en pleine émeute contre la maison d'Orange.

Toutefois, le *God save the king*, popularisé à la suite des victoires de l'amiral anglais Vernon, peut, à la rigueur, invoquer une naissance guerrière. J'écarte, bien entendu, la polémique, qu'à son sujet on engagea ici-même, les uns prêtant à Lulli, la paternité d'un air que les Anglais attribuent à Carey.

Le chant dynastique allemand n'est pas d'attache chauvine. Il n'en est pas de même de la *Walch am Rein*, simple chant populaire devenu quasi national depuis qu'il a fait les étapes de France en 1870.

L'Autriche a un chant national non inspiré, mais écrit par ordre ; il naquit néanmoins à l'occasion des guerres que soutenait le pays. C'est le *Gott erhalte Franz den Kaiser*.

Le Danemark a emprunté son chant à un opéra-comique en vogue.

La Suisse a pour chant national l'hymne anglais ; nous lui préférerions n'importe quel ranz des vaches.

L'Italie et l'Espagne ont des chants sans paroles et de date récente.

Le Portugal, la Hollande, la Grèce, la Suède, la Norvège, la Turquie et l'Egypte ont des chants sans histoire. L'hymne russe nous a été révélé par les fêtes de l'alliance. La Chine n'a point de chant national, mais certains ambassadeurs ont mis à la mode des airs européens qui leur furent dédiés. Le Japon a modernisé une chanson populaire très ancienne, que colportaient des chanteurs méprisés, et en fait son chant national.

Les petits pays comme la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, ont eu différents chants dans cette seconde moitié du siècle; celui adopté l'est par convenance pour le souverain, mais il manque de la tradition qui donne à ces chants l'emportement et la flamme. Il y a parfois lutte entre le chant imposé par le protocole et les traditions.

Ainsi, au Brésil, la proclamation de la république a fait naitre un chant nouveau plus en harmonie avec le régime. La force de l'habitude ramène à l'ancien qui se chantait sous la monarchie En Norvège, il existe un autre sentiment qui fait rejeter le chant dynastique norvégien ; on lui préfère, par esprit de nationalisme, un hymne plus immédiatement l'expression du peuple. La Finlande a son chant propre, les strophes en sont gravées sur le monument qu'elle édifia en mémoire de son auteur. La Turquie, par l'*Hamidié*, chante ou plutôt prie que le ciel protège son souverain. C'est assez d'ailleurs la formule des chants nationaux officiels, qu'une convulsion belliqueuse ou chauvine n'inspira point.

Cette réponse est tout à fait insuffisante, elle manque de la précision minutieuse qui est de règle dans ce recueil. Elle pourra être le canevas sur lequel s'attachant plus à un chant qu'à un autre, en raison de son caractère historique, pourront broder nos érudits collaborateurs. Il y a tant à dire sur ce sujet à peu près neuf, et des choses si intéressantes à tous les points de vue !...

Mais c'est là le défaut des questions qui ouvrent la porte sur des domaines trop vastes. On recule devant le chemin à parcourir et l'on se tait. Docteur H.

—

Le Rayon vert (XLI, 715). — Ce n'est plus seulement le soleil qui lance en se couchant le dit rayon, il paraît certain que Vénus s'en mêle aussi. Pendant une traversée de Santander à la Martinique, les passagers du *Saint-Laurent*, le 7 janvier dernier, ont fait l'observation suivante :

Nous avons pu, écrivent-ils, assister au coucher de la planète Vénus, grâce à un ciel merveilleusement pur, et nous affirmons que, au moment précis où la planète a disparu dans l'eau, elle nous a envoyé un magnifique « rayon vert ». Ce qui donne plus de valeur à notre affirmation, c'est que les soussignés étaient divisés en deux groupes, placés l'un sur l'avant du navire, l'autre sur l'arrière, ne

s'étant jamais entretenus ensemble de cette question du rayon vert A. R.

*
* *

Jules Verne a écrit toute l'histoire du « Rayon vert », dans un roman qui porte ce nom. Toutefois, ses héros vont le chercher bien loin, et je l'ai parfaitement vu, au moins deux fois, de la terrasse de mon habitation, à 400 mètres environ d'altitude, dans le Gard, aux derniers feux de quelque splendide soleil couchant, dont sont coutumiers, en Basses-Cévennes, les mois de septembre et d'octobre.

Les stries lumineuses de l'horizon affectent les couleurs du prisme à leur plus haute puissance, et la raie verte intense du rayon vert apparait quelquefois, pas souvent, entre les bandes orangées-jaunes, en stries horizontales violettes-bleues, au moment où elles se confondent pour s'éteindre dans la nuit.

Cz.

*
* *

Le rayon vert! Mais c'est l'*oiseau bleu* ; la pie au nid ; c'est l'Espérance, et, c'est., un roman de Jules Verne, où l'ophélète A. Z. aura l'explication de sa question en lisant entre les lignes. A. MARTIN.

*
* *

Voir un compte rendu de l'Académie des sciences sur le Rayon vert au *Journal officiel* du 31 décembre 1886, page 6083.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

*
* *

C'est un phénomène qui se produit en septembre, au moment de la disparition du soleil dans la mer, sur les plages de l'ouest. A Trouville, par exemple, plusieurs fois chaque année, on peut le voir, les jours de couchers de soleil fèeriques, si fréquents sur cette côte. BOOKWORM.

—

Le général comte Merlin (XLI, 716). — Le lieutenant général Merlin est mort à Paris, le 8 mai 1839 ; le maréchal Clausel prononça sur son cercueil un discours recueilli dans le *Moniteur*.

La *Biographie Arnault*, *Jay*, etc., Paris, 1824, 20 vol. in-8, contient le portrait (sans désignation) du comte Merlin.

A. DIEUAIDE.

—

Armoiries données par le pape à Lucien Bonaparte (XLI, 717). — Je ne pense pas que le pape ait changé les armoiries de Lucien Bonaparte.

Je ne me souviens pas exactement du nom de l'église de Rome où il est enterré au Corso (Santa-Maria-Inviolata?) ; mais les armes sculptées sur le sarcophage sont celles des Bonaparte de Corse : *de gueules, à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles du même*. Je ne suis pas certain que l'aigle impériale n'ait pas été ajoutée aux armoiries anciennes, lorsque, pendant les Cent jours, Napoléon créa son frère prince français et altesse impériale.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Faire son Juvénat (XLI, 719, 852). — Juvenal est une simple coquille de compositeur.

« Faire son Juvénat », et non pas « son Juvénal », signifie faire ou refaire ses études littéraires, après son entrée dans la Compagnie de Jésus, où l'on est d'abord novice, puis *juvéniste*, puis scolastique. Le *juvénat* dure deux années.

HENRI ROCHET.

P.-S. — On peut d'ailleurs faire du *Juvénal*, de l'Horace et du Virgile au *juvénat*.

Même réponse : LE ROSEAU.

—

Maheu de la Pérauderie. — La Michodière (XLI, 719). — On trouvera une généalogie de la famille de la *Michaudière* (en Bourgogne) dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale, volumes reliés manuscrit 314, et dans les nouvelles acquisitions, manuscrit français n° 68, aux pages 185 et 328. De la Michaudière (Bresse), dans les manuscrits Chérin n° 136, et Carrés d'Hozier, 434. De la Michodière (Paris) fragm. généal. dans Chérin, 104, article Harville, p. 28. De la Michodière, généalogie dans les dossiers bleus, 448.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Origine capétienne des Holstein-Gottorp (XLI, 720). — Egilmar I « comes in confinio Saxoniæ et Frisiæ » (1088-1108), fils de Hajo d'Uprustringen, est le premier auteur connu de la maison d'Oldenbourg. Un de ses descendants, Thierry le Fortuné, comte d'Oldenbourg, devenu comte de Delmenhorst par l'héritage de sa première femme Adelaïde, décédée sans postérité, épousa, vers 1425, Heilwig de Schauenburg, héritière du comté de Holstein et du duché de Schleswig.

Christian, leur fils puîné, élu roi de

Danemark, de Norvège, de Suède, devint duc de Schleswig-Holstein. C'est de lui que descendent tous les princes de cette maison, la postérité de son frère aîné s'étant éteinte à la seconde génération, et celle du cadet, Gérard, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, au XVIIe siècle.

L'idée de rattacher la maison d'Oldenbourg aux Capétiens, autrement que par les femmes, ne peut s'appuyer que sur une base historique bien légère : l'article du *Gaulois*, signé XXX. Les dates, pourtant, ne rendraient pas la chose tout à fait impossible, si l'on y met une grande bonne volonté. Agnès, Anne ou Adélaïde de Russie, connue sous ces trois noms, probablement parce qu'elle en aura changé en passant du rite grec au rite latin, est présumée fille du grand duc Jaroslas Wladimirowicz et d'Ingegerd de Suède, de la race lodbrokienne. Certains chroniqueurs la croient fille d'Igor et et petite-fille de Jaroslas, mais c'est un détail insignifiant. C'est en 1044 (alias 1051), qu'elle fut mariée à Henri Ier, roi de France. Le fils aîné, Philippe Ier, roi de France, naquit en 1053, le second Robert, mourut en bas âge et le troisième Hugues, devint comte de Vermandois. Guillaume de Jumièges lui attribue encore une fille, restée inconnue, mais on ne parle pas d'un quatrième fils, et le roi mourut en 1060. Raoul III le Grand, comte de Valois, répudia sa seconde femme Haquenez ou Eléonore, dont il n'avait pas d'enfants, pour épouser la reine douairière. Il fut excommunié par le pape, mais il ne se sépara pas pourtant d'Agnès, en 1066, comme on l'a cru, puisqu'en 1069, ils figurent ensemble dans une charte. Raoul prit le surnom de Raoul de Péronne, dans les dernières années de sa vie, à la suite d'une victoire remportée sur le comte de Vermandois. Il mourut en 1074.

La reine, redevenue veuve, ne retourna pas immédiatement en Russie, puisqu'on possède une charte de 1075, où elle s'intitule reine et mère du roi Philippe. Son second mariage avait été mal vu par la cour de France et elle ne devait pas avoir une position facile en Valois, où succédaient les enfants du premier lit de Raoul, dont elle n'était pas la femme légitime, aux yeux de l'Eglise. Admettrait-on l'hypothèse, bien risquée, d'un troisième mariage de la reine, plus que mûre, avec le sire Hajo d'Uprustringen ? Si l'âge de la reine, resté incertain, ne s'oppose pas à une nouvelle maternité, on n'en voit pas l'occasion. Elle devait bien avoir 12 ans à l'époque de son premier mariage : le roi de France n'aurait pas fait venir de si loin, une princesse non nubile. Si elle s'est mariée en 1044, elle avait bien 43 ans au moment de son second veuvage, ce qui, à cette époque, en faisait une vieille femme ; et, en admettant la date 1051, elle aurait eu au moins 36 ans, 36 ou 44 ans, ce n'est pas un obstacle, et j'aime à penser que le sire Hajo n'aurait pas regimbé à l'idée du mariage, mais où l'aurait-il rencontrée ? Le retour en Russie, considéré comme certain, est devenu problématique depuis qu'un jésuite, le P. Menestrier, a découvert, en 1682, un tombeau dans l'église de l'abbaye de Villiers (près de la Ferté-Aleps en Gatinais) où cette princesse est représentée avec un bonnet dans le genre de celui des électeurs, et qui ressemble beaucoup à celui que portaient les princes de la dynastie de Rurik. On lisait sur l'inscription *Hic jacet Domina Agnès quandum Henrici Regis*... le reste était brisé. Le *hic jacet* exclut l'idée d'un cénotaphe, il semble donc qu'Agnès est restée en France. Chez les Hébreux, le sire Onan risquait de rendre père posthume son frère Her, en épousant sa veuve Thamar, mais, en Europe, les enfants d'un second ou troisième lit de la reine ne seraient pas devenus Capétiens, mais seulement frères utérins du roi Philippe Ier. Le monument de M. XXX s'écroule donc comme une simple passerelle de l'exposition, sans grand mal, heureusement.

Pour ce qui est de la descendance d'un gentilhomme français d'Henri Ier, par les femmes, s'entend, le cas est loin d'être rare. J'en connais beaucoup qui descendent, sans s'en douter, de Charlemagne (35 générations). On a 16 quartiers en 5 générations et on est censé issu de 30 personnes. Avec la progression arithmétique, en 35 générations on aurait x quartiers et l'on serait issu de trente-huit milliards, cinq cent soixante-dix millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix individus.

Tous les Cafres, Zoulous, Chinois et Israélites, si prolifiques, n'y suffiraient pas. Dans la pratique, ce nombre incalculable est réduit dans une notable proportion, par les mariages en famille. En somme, on

descend un grand nombre de fois du même auteur.

Dans les races indiennes où les castes sont si respectées et où l'on suit des filiations de 2400 ans sans difficulté, le nombre des ascendants est encore moindre qu'en Europe.

Monseigneur le grand duc de Toscane n'a que 18 ascendants au lieu de 30 dans ses 16 quartiers, les maisons d'Autriche et de Bourbon s'étant continuellement alliées entre elles. Aucune maison souveraine d'Europe ne peut arriver à compléter ses 4096 quartiers (13 générations). On arrive bien vite par les femmes au sieur Rat, ancêtre de Louis XV, dont il a été question dans l'*Intermédiaire*. La maison de France est essentiellement nationale, aussi française par le sang que par l'histoire ; par contre, il faut remonter au XV° siècle pour trouver une goutte de sang anglais à la reine Victoria. Les seigneurs du sang, c'était le titre des princes de la maison capétienne dans les branches collatérales jusqu'aux derniers Valois, mariaient leurs filles à de simples gentilshommes, dont les petites-filles épousaient souvent des bourgeois enrichis. C'était un prêté-rendu, le roi avait des ascendants bourgeois et maint bourgeois a du sang royal par les femmes, même sans batardise. De mésalliance en mésalliance, on va loin. Il peut être amusant de se savoir issu d'un roi ou d'un grand homme particulièrement sympathique, mais si l'on se doutait combien de personnes partagent cet avantage relatif, on cesserait d'en être flatté. Noé ne me dit absolument rien ; encore moins Adam et Eve qui n'étaient pas même « hoffähig ».

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

* * *

Dans un Mémoire spécial sur *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au* XI° *siècle* (Paris, 1896, 2° édition.), j'ai discuté la vraisemblance de l'hypothèse qui fait retourner cette princesse en Russie après la mort de Raoul de Crépy, son second mari, vers l'année 1075. Cette hypothèse, qui ne repose d'ailleurs sur aucun fait précis, me parait tout à fait invraisemblable, et j'en ai donné les raisons aux pages 65 et suivantes de mon travail. Il est beaucoup plus probable qu'Anne de Russie se retira dans un monastère, en France, où elle finit ses jours. Cette princesse ne parait pas d'ailleurs avoir eu d'enfants du comte de Crépy. La filiation supposée des Holstein-Gottorp me parait donc sur ce point absolument fantaisiste. Je me ferai d'ailleurs un plaisir d'offrir mon Mémoire sur Anne de Russie à notre collaborateur le vicomte de Ch., s'il veut bien m'en adresser la demande au bureau du journal.

Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Art de tenir le couteau et la fourchette pour manger (XLI, 724). — Si B. était au courant des usages chez les Anglais, il saurait que deux choses disqualifient absolument un *gentleman* : tirer sur un renard et porter le couteau à sa bouche en mangeant. R

—

Sur les armoiries d'un plat de faïence (XLI, 722). — Dans le *Nouveau Armorial universel*, 1662, les armes du marquis d'Allègre sont ainsi décrites : *de gueules, à la tour d'argent, massonnée de sable, accostée de 6 fleurs de lys d'or, trois en chaque flanc.* J. L.

—

Van Aarssen van Sommerdyck (XLI, 723). — A ce propos, pourrait-on me donner des renseignements sur François et Corneil de Sommersdick ou Sommelsdick, comme on écrivait en Nivernais. Sa fille aurait épousé Philippe d'Haucourt, marquis de Villarnoul, mort à la Haye, le 20 mai 1738.

Corneil épouse Marguerite, fille de l'illustre Alexandre du Puy, marquis de Saint-André Montbrun et de La Nocle en Nivernais. Dès 1670, il est dit seigneur de Châtillon-en-Bazois (Nièvre). En 1678, Marguerite est dite séparée de biens de son mari, et, en 1685, elle habite La Haye. Eurent-ils des enfants? LN G.

* * *

François *van Aarssen* était seigneur, par achat, de la seigneurie de *Sommels* ou *Sommers-dyck*. Malgré qu'il soit cité de temps en temps par le nom de sa seigneurie et nommé *Sommelsdyck*, le nom doit être classé sous : *van Aarssen*. FRISO.

—

Ce nom est Van Aerssen ; il faut alors classer Aerssen van Sommelsdyck (Van).

Somme*ls*dyck, et non Somme*r*dyck, est une seigneurie. L'ambassadeur Fran-

çois Van Aerssen était seigneur de S et de Spyck, etc. M. G. W.

La Haye.

—

« Phantosme de la mendicité » livre à retrouver (XLI, 723). — Il s'agit de l'ouvrage suivant : *Chimæra, seu Phantasma mendicorum*, « *miseris succurrere disco* » avec traduction française : *La chimère ou phantosme de la mendicité*. Paris, chez Adrian Perrier, 1607, 1 v. in-12.

A. MYTAV.

—

Farde (XLI, 724). — Ce mot paraît venir de *fardeau* charge. A Paris, chez les gens ultra-faubourg, on dit : chacun *son fad*, corruption évidente de farde. Un dossier et un assemblage de faits à la *charge* de celui qui en est l'objet, d'où *farde*, fardeau. Boiste ne dit rien pour farde, mais il nomme fardelier un portefaix.

A. MARTIN.

—

Pitance (XLI, 663, 759, 760). — De même que *pictor*, devenu *pinctor*, a donné *peintre*, changement de *ict* en *ei* ; que *pectorale* a donné *peitral* et ensuite *poitrail*; que *pectinare* a donné *peigner*, etc., de même *pictancia* ou *picta*, son radical, aurait amené *peiance*, mais pas pitance !

Pietas, au contraire a amené *pitance*, d'abord avec le sens de pitié — On trouve dans Godefroy :

Saves pourquoi ne prend maintenant se ven-[jance
Che fait il par merchi et par moult grand [pitancce.
(Vie de sainte Thaysies).
Nequedent doit avoir en son cuer la pic-[tance »
(Id).

Qu'en toi ait le roy espérance
Ne ce movrait de toi *pitance*
(Livre des PSAUMES).

En réservant le sens, voilà qui prouve bien que *pietatem* a amené *pitance*. Il n'est question ici ni de poids, ni d'écuelle, et *pitance* et *pictance* ont bien le même sens !

Pourquoi alors *pitance*, dans le sens de portion monacale, n'aurait-il pas la même origine, puisque nous trouvons le bas latin *pietantia*, et que rien ne prouve qu'il soit plus moderne que *pictantia* ? On pourrait admettre, au contraire, dans ce dernier mot un renforcement de *pitancia*, par l'intermédiaire de *pittancia*, comme il y en a de nombreux exemples.

Notre étymologie se justifie, du reste : *pictancia* dérivant de *pictatem* désigne le produit de la piété des fidèles. On appelait de même, au moyen-âge, *misericordia* certains repas monastiques. On lit dans Mathieu Paris : *ut detestabiles ingurgitationes misericordiarum in quibus profecto non erat misericordia, prohiberentur.* A côté de *pitaetem* donnant *pietantia* et *pitance*, nous avons *pietas* donnant *pietosus* et *piteux*, qui a d'abord signifié pieux et compatissant, puis des jeux de théâtre dans lesquels on représentait des actions de piété.

Où est donc la nécessité d'aller recourir au grec πιθακνη, qui signifie tonneau, baril. J'ai lu et relu Henri-Etienne, j'y ai vu qu'on apportait ces barils dans l'endroit où l'on mangeait, qu'on les versait dans des burettes (σγπαξ) pour les reverser dans les coupes. J'ai vu qu'on disait πυθακνη pour πιθακνη, comme on dit πυθαναγκη persuation, pour πειθανάγκη ; mais je n'ai rien vu qui justifie le choix de ce mot, et je ne vois rien qui justifie la métathèse violente à laquelle on est obligé d'avoir recours.

PAUL ARGELÈS.

—

Les criminels et le roman (XLI, 763). — On jugeait, il y a quelques années, un bandit appelé Lemaire. Il avait écrit sa défense et disait aux jurés :

Vous me devez la mort, vous me la devez, car je vous ai stupéfiés, et il n'est pas moral qu'un enfant de dix-neuf ans tienne en échec la justice de son pays. L'échafaud est la pierre de touche du courage : Arrachez-moi donc un frisson de douleur, à défaut d'une parole de repentir.

M. Jules Claretie se trouvait avec M. Sardou, dans la salle des audiences. « Il a dû, lui dit M. Sardou, s'imprégner des exploits de *Rocambole*. Voilà le résultat ».

M. Claretie lui répondit qu'il y avait un moyen de le savoir, c'était de le lui demander. Pendant la suspension de l'audience, il s'approcha du sinistre gamin resté à son banc, et à brûle-pourpoint lui dit : « Vous avez dû souvent lire Ponson du Terrail ? »

Une flamme d'orgueil traversa les yeux du drôle; vivement il s'informa, comme un acteur des personnes de qualité qui viennent l'entendre, si M. Tronçon du Poitrail était dans la salle. « Non, reprit M. Claretie, il n'est pas dans la salle, mais vous avez dû le lire assidument, cela se voit. »

Lemaire haussa les épaules, et, narquois : « Moi, dit-il, plein de mépris pour la fiction, à quoi bon ? Nous travaillons tous deux dans le coup de couteau, mais je suis joliment plus fort que lui ».

M Jules Claretie a-t-il souvenir de cette scène qu'il a fixée je ne sais plus où ? Et M. Sardou, si habile à mettre en scène les traits des natures exceptionnelles, n'a-t-il pas encore en mémoire cette significative conversation ? Y.

—

Noms géographiques (XLI, 765). Adrien Guibert est l'auteur d'un *Dictionnaire géographique* (Paris, 1863, in-4, 1968 pages) qui donne les traductions des noms géographiques. Je cite deux exemples :

Hage (S.), S. Gravenhage, den Haag, français, La Haye ; anglais, The Hague ; italien, Aja ; latin, Haga, comitis ou comitum.

Aachen, Achen ; latin, Aquisgranum ; français, Aix-la-Chapelle ; hollandais, Aken ; italien, Aquisgrana ; espagnol ; Aquisgran.

Voir question *Index* (XLI, 477).

A. Dieuaide.

—

Qualifications et appellations (XLI, 766). — Notre érudit collaborateur Cz. écrit : « Autrefois une femme signait, tout du long, son nom de femme, je veux dire celui de son mari, le sien disparaissant. » Je regrette d'être en contradiction absolue avec lui. J'ai dépouillé des milliers d'actes anciens avec signatures, je n'en ai pas rencontré *dix* avec une signature de femme qui fût autre que son nom de jeune fille. Plus loin, il ajoute : « la femme signe Rohan-Montmorency. » Il y a une nuance : elle signera ainsi avec les demi-intimes, mais avec les autres, elle signera : *Rohan, duchesse de Montmorency*.

Erreur encore de dire qu'en écrivant à un comte ou marquis, on doive l'appeler *Monsieur* tout court, dans la lettre. Si on est inférieur, on doit faire suivre le *Monsieur* du titre, si on est égal on peut s'en dispenser. Entre gens titrés, si on écrit à une personne d'âge très respectable, que l'on ne connaisse que très peu, il sera poli de mettre *Monsieur le marquis*, *Monsieur le comte*, dans le corps de la lettre. Dans le langage, c'est autre chose. Entre gens titrés, on ne se donne pas du titre, sauf aux ducs à qui l'on dit *Monsieur le duc*, et aux princes, auxquels on dit *prince* tout court. Il faut être très lié avec quelqu'un pour l'appeler *comte*, *baron* ; encore est-ce un peu *rasta* et bon pour les pièces de théâtre. La Coussière.

—

Henri Monnier (XLI, 766, 899). — Il n'existe pas, que je sache — et je crois bien que je saurais — d'autre monographie d'Henri Monnier que les brèves notices Larousse, Vapereau. Son biographe devra se dépêcher, car il me paraît que ceux qui ont rencontré Monnier commencent à se faire rares, et la besogne ne sera pas commode à connaître de cette existence et de ce caractère particulièrement discrets et concentrés.

Il y eût eu pourtant quelque intérêt à retrouver l'homme à côté de l'œuvre considérable de l'observateur si fin, toujours aux aguets, du dessinateur dont la manière reste savante et classique, bien qu'elle affectât parfois les formules du calligraphe *élève de Brard et Saint-Omer*. Le plus grand de tous, Daumier, le tenait en considération. Gavarni qui ne le portait pas moins haut, disait que Monnier était lui-même monsieur Prudhomme et disait vrai. A force de vivre avec sa création, il avait fini par s'y incarner de par l'importance de l'allure plus que correcte, l'emphase du verbe, la solennité nasillarde dans le lieu commun. Il faisait pleuvoir les « parfaits définis » et les imparfaits du subjonctif.

H. Monnier habitait, en vieux garçon bien qu'il ne fût pas veuf, un très modeste logis au quatrième étage, dans la peu fréquentée rue Ventadour, près de notre regretté Théâtre-Italien. Mais il ne vivait pas chez lui, et tout au juste y prenait-il le bol de lait froid que lui montait au matin la laitière. Pour le reste, nombreuses les maisons où on se disputait un tel commensal : Vivier et Chavette en un seul bonhomme ! — « Pensez voir ! » comme dit le savoyard.

Notre pince-sans-rire avait tout droit à choisir ses hôtes et à s'y montrer difficile. Il m'avait pourtant fait la joie d'accepter son rond de serviette au déjeuner des jeudis, autour de certaine galette non pareille, dont la cuisinière avait le secret et dont on causait par la ville. Puis il nous vint aux dîners du lundi, et je le vois encore, scédant après le dessert à son léger assoupissement accoutumé, et, pour se protéger de la lampe, rabattant, sans

autres façons, sur ses yeux, comme une visière, sa perruque — « ma réchauffante » disait-il. A ce signe, nous baissions nos voix, jusqu'au bout de quelques minutes qui lui avaient suffi pour reprendre terre, alors qu'il relevait l'objet sur son front et se remettait à discourir.

Mais, par une endiablée déveine, il advint que deux ou trois fois de suite la soupe se fit attendre. Des accidents : la clé de cave introuvable ; l'enfant qui venait juste de choisir ce moment-là pour tomber sur le nez ; même, une fois suprême mettre le feu aux rideaux. — Sur ce dernier coup, plus de Monnier ! et nous le pleurions... — Je le rencontre enfin et j'allai de tout moi à lui, lorsqu'à l'abordage, en première parole, il me dit, avec sévérité : — « Eh ! bien, dîne-t-on toujours chez toi à deux heures du matin ? » — Je ne le pus ramener...

Je me dépêche de dire que le digne homme témoignait hâte de reconnaître plus que largement ces hospitalités, où on restait son obligé, par l'octroi surabondant de croquis de sa plus fine façon. Je me rappelle même, à un jour de l'an, le don quelque peu embarrassant d'un ultra secret manuscrit de sa *Partie de campagne*, couché de sa main sur un petit cahier de blanchisseuse.

En réalité, Monnier a vécu pauvre et est mort pauvre, lui que, sur la parcimonie forcée de ses habitudes, nous avions vilainement cru avare, — et c'est un de mes remords...

A côté de son œuvre de dessinateur, l'écrivain des *Scènes populaires*, de la *Grandeur et décadence de Joseph Prudhomme*, de la *Famille improvisée* etc., etc., auteur et même un instant artiste dramatique, valut assurément destinée meilleure.

N-R.

*
* *

Consulter Dantès, Lorenz et le *Bulletin* Morgand, tomes IV et V.

NAUROY.

*
* *

Le volume demandé existe. Il est intitulé *Henry Monnier, sa vie, son œuvre*, avec un catalogue complet de l'œuvre et cent gravures fac-simile, par Champfleury. — (Editeur, Dentu, Paris. 1879). ESPEL.

*
* *

On trouvera dans les *Miscellanées bibliographiques*, Paris, Rouveyre, 1880, 2e et 3e partie, le *Catalogue de l'œuvre littéraire d'H M.* par Champfleury.

Je possède d'H. M. trois aquarelles dont deux paysages ; la troisième, fort jolie, représente un tambour de la garde nationale vers 1830. Ces aquarelles authentiques portent le cachet de la vente H. M. L. DIGUES.

—

Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ (XLI, 767). — Pas de Senèque, non plus que d'Aristote, mais de saint Augustin, si on ne me trompa, car très humblement je ne cite ici que de seconde main. — Et *ullum* au lieu de *nullum* pour être tout à fait selon le texte qui me fut dit. N.

*
* *

Senèque. *De la tranquillité de l'âme*, chap. XV, 16, se trouve dans tous les recueils.

R. A.

—

La Salle et Crèvecœur (XLI, 767). — On trouve des renseignements sur ces deux personnages, dans les ouvrages suivants :

P. Margry. *Documents sur l'Amérique du Nord*, Cavelier de la Salle etc. in-8°. Paris. imprimerie Jouaust. R. de Crevecœur : *St John de Crèvecœur* ; in-8. Paris Librairie des Bibliophiles. L. DIGUES.

—

Pourquéry de la Bigotie (XLI, 819). — La famille Pourquéry de la Bigotie, aussi bien que celle Pourquéry de Boisserin, est originaire du Bergeracois. Entre les deux il n'y a pas de jonction *prouvée*, — la généalogie de ces derniers n'ayant point été faite, — mais elle est très probable. A Bergerac vit encore un M. Pourquéry de Boisserin, proche parent du fougueux maire d'Avignon. Quant aux Pourquéry de la Bigotie, il en existe dans la Dordogne et à Bordeaux.

Les Pourquéry de la Bigotie étaient d'honorables bourgeois ; l'un d'eux, Charles *de* Pourquéry, sieur de la Bigotie (petit fief dans la commune de Marsalès), fut anobli, à la fin du règne de Louis XIV, par la charge de conseiller-secrétaire du roi. Il avait épousé une de ses cousines, Marie, fille de Jean *de* Pourquéry et de Jeanne de Martin. Ils eurent un fils, messire Léon de Pourquéry, seigneur de la Bigotie, qualifié, dans d'autres actes, de chevalier et de seigneur de La Roque.

Ce dernier testa dans la maison noble de la Roque (paroisse de Mouleydier en Périgord) le 19 décembre 1763, n'ayant

eu de Jeanne de Carles qu'un fils, Mathieu-François de Pourquéry, auquel le testateur substitua son neveu et filleul Léon Pourquéry de la Bigotie de la Roche, à charge de faire une pension viagère annuelle de 300 livres à Marthe de Pourquéry de la Bigotie, fille du feu frère du testateur, noble Jean de Pourquéry, et d'Elisabeth de Reynal de Lescure.

Peut-être est-ce cette Marthe qui fait le sujet de la question. Dans son acte de baptême, à Mouleydier, en l'an 1736, sa mère est appelée simplement *Isabeau Lescure*. Comme il y avait en Périgord des Reynal et des Lescure, j'ignore, à cause de cela, à laquelle des deux familles appartenait Isabeau, que l'on dit aussi fille d'un Louis, bourgeois de Paris, et de C. Catherine Gaignerie.

En décembre 1892, M. Pourquéry de Péchalvès fut promu lieutenant-colonel.

Je parlais ci-dessus d'un anoblissement, or, dans les registres paroissiaux de Couze, on trouve, en 1666, la mention du décès de Raymond Pourquéry, âgé de 76 ans, et qualifié *noble*. Je crois que c'est le même qu'un Raymond Pourquéry, juge royal de Montpazier (autre ville du Bergeracois) qualifié écuyer en 1656, car il fut anobli en 1654.

L'*Armorial du Périgord* (2me édition I, 401) consacre deux pages à cette famille; je crois inutile de les copier. On y lira la description des armes des Pourquery avec ses nombreuses variantes.

Dans le *Nobiliaire de Guyenne* (I, 99), il existe une généalogie des Pourquéry de la Bigotie. Les qualifications nobiliaires, que le peu scrupuleux auteur de cet ouvrage applique aux sujets de cette famille, vivant aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, me paraissent peu d'accord avec les nombreux actes de cette époque, où les Pourquéry figurent sans la moindre mention d'écuyers, de nobles; au contraire même, plusieurs sont dits marchands. Les titres de comtes et marquis de la Roque, de vicomtes de la Valade, etc...., paraissent sujets à caution. LA COUSSIÈRE.

—

Nombreuses armoiries à déterminer (XLI, 717). — 2e question. — *Domine responde pro me* — est la devise de la famille de Grasse, originaire de Provence, ayant eu une branche en Picardie.

(Voir — *Dictionnaire des devises de Chassan* et *Tausin*, T. II page 445.

Rietstap, T.I, page 819.

Magny (*Dictionnaire héraldique*) XCIV.

8e question — *Deus, Rex, Honor. Cri Vive le Roy*. Famille Chauveton de St-Léger.

Voir *Riestslap* T.I. 412 (Berry).

Magny XIII.

12e question — *Jatans l'heure.*

Le *Dictionnaire des devises* cite cette devise avec l'orthographe suivante : j'atens l'heure, et cette explication qui n'explique rien : « Erato la 4e muse. XVe siècle ». ***

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre inédite d'Alphonse Daudet. — Nimes a inauguré un monument élevé à la mémoire de son glorieux fils. Les orateurs qui ont pris la parole devant la belle composition de Falguière, ont célébré le « poète ». Savent-ils que Daudet se défendait de mériter ce titre, pour des raisons originales que nous trouvons sous sa plume? La lettre suivante adressée à M. de La Rounat, nous a été obligeamment communiquée par M. Charavay, dont le fonds d'autographes est d'une si grande richesse :

Alphonse Daudet à La Rounat
(Lettre relative à la représentation de *Jack*)

Ah ! que vous avez tort de m'appeler poète et de ne pas sentir tout ce qu'il y a de latin, de posé et de raisonnable dans une caboche du Midi bien assise. Enfin vous verrez tout cela de près, à l'œuvre. Prenez garde, mon cher ami, ce théâtre dont vous me parlez est usé jusqu'à la corde. Pour moi je crois qu'avec des caractères fouillés et vrais, de l'émotion et de la passion, on peut envoyer coucher les surprises scéniques, virements et revirements.

Voulez-vous venir déjeûner avec ma femme et moi jeudi? En prenant le café, nous mettrons le nez dans tout ce gribouillis qui n'attend qu'un coup de lumière et une mise en faisceau pour être Jack.

Larounat, mon ami, vous êtes expert, érudit, ambré. Soyez imprudent, l'avenir est là.

Votre

ALPHONSE DAUDET.

—

Ingres musicien. — L'exposition centenale, a-t-on écrit, est le triomphe d'Ingres. L'artiste s'y montre — non dans tout l'éclat de son génie . trop

d'œuvres capitales sont absentes —, mais les seules toiles qu'on a pu réunir disent quelle place il occupe parmi les peintres du XIXe siècle. Une fresque, — improvisation faite à Rome sur une muraille et qui représente une expressive et mélancolique tête de femme —, rappelle le second séjour qu'il fit en Italie.

Il y connut Ambroise Thomas, qui fréquenta chez lui, admirablement reçu comme l'étaient les musiciens. On sait qu'Ingres, qui se piquait d'être un virtuose dans l'art du violon, a laissé dans ses notes autant d'impressions se rapportant à la musique qu'à la peinture.

La lettre que nous publions ci-dessous et que nous devons également à l'obligeance de M. Chavaray, se rapporte à l'époque où Ingres, installé à Rome, peignait la *Stratonice*, l'*Odalisque et son esclave*, la *Vierge à l'hostie*. Ce ne fut pas l'une des heures les plus fécondes de sa carrière. Se donna-t-il trop à la musique ?... Ambroise Thomas, dans la lettre qu'on va lire, et qui est curieuse surtout par là, évoque les agréables moments où, dans l'atelier du peintre, la musique excluait la peinture, le violon la palette :

Ambroise Thomas à Ingres.

Monsieur,

Je m'empresse de vous écrire puisque vous avez eu la bonté de me le demander. D'ailleurs, c'est un devoir ou plutôt, c'est un désir que j'ai de vous exprimer combien je suis reconnaissant de toute la bienveillance que vous m'avez témoignée. J'en sens tout le prix et je voudrais bien un jour la mériter.

Je me souviendrai toujours de votre bon adieu qui m'a fait pleurer quand je suis remonté chez moi, la veille de mon départ.

Oh c'était une grande chose pour moi de quitter Rome et tant d'amis ! J'ai été bien triste en voyage quoique j'aie eu beaucoup de peine à me persuader que j'étais vraiment parti ; mais à présent je sens que c'est bien vrai, et il me semble qu'il y a déjà bien longtemps que je vous ai quitté. Je serais bien malheureux si je n'avais pas, pour un peu me consoler, l'espérance de revoir bientôt Paris et d'embrasser ma mère qui m'attend avec tant d'impatience.

Je suis ici depuis quinze jours. Venise me plaît beaucoup, mais je n'aimerais pas je crois y rester longtemps. Ce qui m'y a fait passer le temps assez agréablement, c'est que d'abord j'ai ici l'ami Garrig, et puis j'ai rencontré plusieurs camarades que j'avais connus à Rome.

Je suis allé hier chez un monsieur français, un amateur, qui fait chez lui de la musique instrumentale, et ce qui m'a étonné, c'est d'avoir trouvé là un violon et une basse (des italiens) qui font très bien ce genre de musique. Nous avons joué le beau trio de Beethoven.(1) Cela m'a rappelé notre musique et cela m'a ramené en foule toutes les sublimes choses que j'ai eu tant de plaisir de jouer avec vous.

J'ai appris avec beaucoup de peine que Madame Ingres avait été malade. J'aurai bientôt une lettre de Flandrin, et j'espère avoir de bonnes nouvelles. Veuillez, Monsieur, lui présenter mon respect et lui dire que je conserverai aussi toujours le souvenir de sa bonté pour moi, et que je serai bien heureux quand nous nous reverrons l'année prochaine à Paris.

J'ai profité de la complaisance d'un Monsieur anglais, que j'ai vu souvent chez M. Vernet, qui part pour Rome et qui s'est chargé de ma lettre et de l'*Ave verum* de Mozart, que j'ai trouvé par hazard chez quelqu'un, je l'ai copié de suite, pensant qu'il serait peut-être agréable de l'avoir avec les voix, au moins tel qu'il a été écrit, car je ne m'en suis souvenu qu'à peu près.

Je partirai pour Vienne dans deux jours.

Adieu, bon monsieur Ingres, je vous embrasse de tout mon cœur, veuillez embrasser Madame Ingres pour moi, et s'il vous plaît, me rappeler au souvenir de Monsieur Lego.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

A. THOMAS.

Venise, 15 sep. 1835.

—

La grande roue en 1788. — Décidément, rien de nouveau sous le soleil ! En 1788, la *Société Africaine*, qui venait d'être fondée à Londres, chargea deux intrépides voyageurs d'explorer le continent africain. A l'un d'eux, Leyyard, fut dévolu le soin de le traverser de l'est à l'ouest, sous la latitude du Niger. De son journal, j'extrais, à la date du 30 août, ce qui suit :

J'ai trouvé dans un village une machine avec laquelle on fait un jeu pareil à celui que j'ai vu faire avec la même machine dans un village russe. C'est une roue avec des sièges suspendus, sur lesquels on tourne et retourne les uns par dessus les autres.

D'ailleurs, tout le récit aboutit à cet éternel refrain : J'ai vu cela ailleurs. Ce jeu est-il encore en usage en Afrique et en Russie ? V. A.

(1) Ambroise Thomas trace quelques mesures de cette composition que nous croyons inutile de reproduire.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

LES MAZARINADES. — La bibliothèque Mazarine a rassemblé une très nombreuse collection de pièces politiques parues sous la Fronde, de 1648 à 1652, et même postérieurement en ce qui concerne le cardinal de Retz. Un certain nombre de ces pamphlets, notamment la plupart de ceux qui ont trait aux mouvements des provinces, fait encore défaut à cette collection. L'administrateur de la bibliothèque Mazarine serait très reconnaissant aux libraires qui posséderaient des recueils de mazarinades, de vouloir bien le lui faire savoir. Il est disposé soit à acheter, soit à acquérir par voie d'échange les pièces qui manquent au catalogue.

A. DIEUAIDE. — Baracant s'écrit maintenant bouracan, malgré l'étymologie, et se trouve dans tous les dictionnaires. C'est une étoffe particulière. Ainsi que nous l'apprend la chanson de Desaugiers, le jour de son mariage, M. Denis portait :

Habit jaune en bouracan
Souvenez-vous en, souvenez-vous en !

Quant à Calemandre que l'Académie écrit Callemande et Callemandre, et Littré Calmande et Calemande, c'est aussi une sorte d'étoffe dont l'*Intermédiaire* a parlé XIII, 379. On en faisait des vêtements communs.

ARDOUANE. — Si ce que nous croyons savoir est bien la vérité, Pontmartin a raison. Le père de l'archevêque, tapissier à Toulouse, place Perchepinte ou environs, portait le nom de Dubreil, et c'est sous ce nom que votre ex-supérieur a professé à Polignan et à Sorèze. C'est, dit-on, Mgr Thibaud, lorsqu'il enleva l'abbé à l'école de Sorèze pour le mettre à la tête de son petit séminaire, qui, de Dubreil, fit Dubreuil.

C. DE LA BENOTTE. — Vous pouvez d'ores et déjà tenir pour certain que la romance par vous visée n'a rien de commun avec le *Pêcheur surpris par l'orage*, de Joseph Vimeux. Un de MM. les employés de la Bibliothèque nationale a bien voulu faire de minutieuses recherches qui n'ont amené aucun résultat autre que cette constatation.

Cz. — Nous nous sommes empressés de vous adresser copie des réponses « peur bleue ». Avec grand plaisir ont été reçus les ex-libris qu'il vous a plu nous envoyer. Agréez tous nos remerciements.

P. M. M. — Les nécessités de la mise en page nous ont obligés d'écourter la question « Croix chapitrales » (XLI, 809). Rétablissons quelques détails que vous serez peut-être bien aise de trouver ici. Nous devons communication de la croix d'Alix à M. le comte de Balincourt auquel elle appartient et qui nous a fait le plaisir de nous envoyer un cliché photographique. Ce joyau provient de Mme Marie-Jeanne-Charlotte-Théodorite de Vanel, *comtesse* de Lisleroy, née le 25 8bre 1753, reçue au chapitre d'Alix le 14 Xbre 1779. La croix d'Epinal fait partie de la collection du musée de la cité spinalienne ; elle a appartenu à Mme la *comtesse* de Mersbourg. La photographie tirée par M. le conservateur du musée nous a été offerte par notre confrère et collaborateur Henry Bour. Le dessin et la gravure sont l'œuvre de l'habile artiste Henry-André.

Cz.... à Moulins — Mais, cher confrère, elle a été insérée votre question sur les coups de batons endossés par Hubinet ! Prenez la peine d'ouvrir notre livraison du 30 avril dernier ; vous la trouverez col. 721. Quant à la 2e question, il ne nous est pas possible de vous renseigner : vous avez oublié de nous en donner le titre. Soyez persuadé que nous sommes aussi heureux que les questionneurs eux-mêmes quand les réponses solutions ne se font pas attendre ; mais.....

ERRATA

XLI, 655, ligne 20, au lieu de XIXe siècle, lisez XIVe.

XLI, 893, ligne 34, au lieu de Bronn, lisez Brons.

XLI, 893, ligne 36, au lieu de Clouard lisez Clonard.

XLI, 893, ligne 48, au lieu de Bronn lisez Brown.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIᵉ Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 7 Juin 1900.

36ᵉ Année — N° 885

36, rue Laffitte
PARIS

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Téléphone
N° 275.41

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

L'« Ami du peuple » taché du sang de Marat. — J'ai la méfiance des reliques ! On en expose une très suggestive dans le délicieux salon consacré à l'exposition rétrospective de la ville de Paris, à l'Exposition de 1900. Au-dessous de la toile célèbre de David représentant l'assassinat de Marat, on a placé un document curieux.

C'est un numéro de l'*Ami du Peuple*, taché du sang du farouche révolutionnaire.

Cette relique porte un double caractère d'authenticité. C'est d'abord une attestation signée Maurin :

Ces feuilles teintes du sang de Marat se trouvaient *sur la tablette* de sa baignoire lorsqu'il fut poignardé par Charlotte Corday. Elles furent recueillies et conservées par sa sœur Albertine Marat, qui a bien voulu m'en faire le sacrifice pour accroître ma collection de monuments historiques de l'époque.

Paris ce 24 mai 1837

MAURIN.

Au dessous, nouvelle attestation :

Les numéros 506 et 678 de l'*Ami du peuple* teints du sang de Marat passèrent à la mort du colonel Maurin dans la collection du comte H. de la Bédoyère qui ne les garda pas longtemps, les ayant pris en dégoût, et obligea mon père, libraire, à les emporter. Mon père me les donna pour que je les joignisse à quelques documents du même temps que je possédais. Le 10 octobre 1864, j'ai cédé ces deux fameux numéros à M. le baron de Vinck pour compléter sa collection de souvenirs de la Révolution française.

Paris, le 10 octobre 1864,

ANATOLE FRANCE.

Le numéro exposé est le n° 678. Il porte la date du 13 août 1792.

Il n'est pas niable que le colonel Maurin était de bonne foi, et l'on ne peut pas admettre que Mˡˡᵉ Marat l'ait mystifié.

Cependant peut-on s'empêcher de faire une remarque ? Ce numéro de l'*Ami du Peuple* est antérieur d'un an à la scène de l'assassinat. L'autre numéro était d'une date moins rapprochée encore de l'événement. Ces numéros auraient-ils traîné *sur la tablette de la baignoire* ? Il est difficile d'admettre que Marat étalait ainsi sur sa tablette les collections de son journal. On peut supposer à la rigueur que dans ces anciens numéros, il cherchait une référence, au moment même où Charlotte Corday le frappa ; ce qui est moins vraisemblable, c'est que la sœur de Marat, qui ne fut pas témoin du drame, qui n'en recueillit qu'après coup les indices, ait pu attester d'une manière indiscutable que ces numéros tachés de sang étaient justement sous la main de leur rédacteur.

Cette précision nuit fortement au crédit qu'on voudrait pouvoir attribuer à cette relique. On montrerait moins d'incrédulité s'il ne s'agissait que de numéros épars dans la maison, et que le sang qui s'échappa de la blessure à flots a pu souil-

ler. Mais à vouloir trop prouver on ne prouve rien.

Que pensent de mon scepticisme mes érudits collaborateurs ? Savent-ils des sources où puiser la preuve qu'ont tenue pour recevable et le colonel Maurin et M. Anatole France. G. M.

—

Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la révolution ? — Plusieurs auteurs, entre autres H. Taine, dans les *Origines de la France contemporaine* (*La Révolution*) et L. Sciout dans l'*Histoire de la Constitution civile du clergé* prétendent que sous la révolution on a fustigé des femmes dans la rue. M. Léopold Lacour dans *Trois femmes de la révolution*, dit, p. 295, que Michelet a confondu ce qui arriva à Théroigne avec « ce qui arriva quelques mois plus tard à la présidente du club des *citoyennes révolutionnaires.* » Et, p. 396, il dit bien que » «la présidente des dames en bonnet rouge fut couverte de boue et rudement fustigée, aux acclamations d'une foule immense, » mais il néglige de nous la nommer. P. 397, parlant, de Rose Lacombe, il dit, comme Rabelais : *peut-être*.

Fleury est un peu plus précis. Il dit pp. 382-383 de son *Carrier* qu'on applique des « corrections fraternelles » à quelques femmes, parmi lesquelles l'épouse du député Crassous. Mais il omet de nous donner les noms des autres.

Je demande à l' *Intermédiaire*, qui sait tout et à qui on peut demander tout :

1° S'il est exact que des scènes de fustigations aient eu lieu ; si elles étaient spéciales à Paris et combien d'années ou de mois elles durèrent?

2° Quelles sont, en dehors de Théroigne, les femmes connues qui les ont subies?

3° Pourquoi, sauf Poncelin, les hommes n'eurent pas le même sort ?

4° Enfin, quels témoignages et documents authentiques le prouvent ? Il est toutours facile de dire que les femmes étaient fustigées dans la rue. Encore faut-il savoir de quelles femmes il s'agit.

Je fais observer amicalement à mes confrères que je ne les interroge que sur des faits précis et localisés *sous la révolution*. L'*Intermédiaire* s'est occupé naguère de la fustigation dans les collèges. G.

—

Feuillet de Conches. — L'ancien Introducteur des Ambassadeurs a-t-il laissé des Mémoires ? Baron Z.

—

Barbier de Montault. — Quels sont les ouvrages publiés par l'auteur poitevin Charles Barbier de Montault, ancien bibliothécaire de la ville de Poitiers et membre des antiquaires de l'ouest, né à Loudun en 1845, mort en 1892.

Cet auteur a publié différents ouvrages de valeur :

1° *Inventaire des archives de la ville de Poitiers* ; 2° *Urbain Grandier et les possédés de Loudun.*

Je suis très surpris de ne trouver sa biographie nulle part, pas même dans les *Mémoires des antiquaires de l'ouest*, où il avait cependant fourni de nombreux travaux. Est-ce par oubli ? Est-ce par ingratitude de la part de ses compatriotes ? Je l'ignore. Je voudrais bien savoir où je pourrais trouver la biographie de cet archéologue et historien poitevin et la liste des ouvrages qu'il a publiés.

C. Folard.

—

Lettres P. D. L. — Comment interpréter les lettres P. D. L. qui se trouvent sur un poinçon en fer, pour marquer probablement le bois ou le cuir, à Parthenay (Deux-Sèvres) ? X. B. de M.

—

Espagnolette. — Dans l'inventaire des objets ayant appartenu à l'impératrice Joséphine et dressé après son décès, se trouvent mentionnées parmi *la verrerie* : plusieurs espagnolettes. Qu'étaient ces objets *en verre* ? C. de la Benotte.

—

Auguste Vitu et François Villon. — Le publiciste français, journaliste militant, du *Corsaire* au *Constitutionnel*, littérateur et historien à ses heures, avait été tenté par l'étude du bohême lettré du XVe siècle, François Villon.

Pendant vingt ans il avait préparé ce travail de prédilection, et avait découvert, dans l'œuvre connue et publique du poète, une autre œuvre, concrète et cachée, ayant trait à l'histoire secrète de ce mystérieux XVe siecle, et formant, par une série de pièces ayant un sens clair et complet, une nouvelle œuvre de Villon tirée de ses poésies, à peu près comme Eve fut jadis tirée de la côte d'Adam.

C'est par un lent et persévérant travail de sélection et de déduction, aussi

patient qu'ingénieux, que Vitu fit sortir de la trame des vers apparents, les vers cachés qui avaient entre eux une telle corrélation qu'il était impossible que ce fût le résultat d'un simple hasard.

« Malheureusement, dit l'auteur anonyme d'une note que j'emprunte à l'*Echo de Paris* du 13 avril 1900, Vitu est mort avant d'avoir pu mettre en ordre ses innombrables notes, qui remplissent maintenant une malle, chez Maxime Vitu son fils, et forment un grimoire indéchiffrable. »

On a bien déchiffré les manuscrits de Pascal, et, sans connaitre l'écriture d'Auguste Vitu, il me semble que si son fils y consentait, on pourrait au moins tenter de réduire le prétendu grimoire.

C'est bien de *grimoire* qu'il s'agit, car ce nom s'appliquait au XVIe siècle, avant et après, aux écrits ayant deux sens : l'un pour le public, l'autre pour les initiés. Généralement, ces écrits étaient en vers de huit syllabes, dont la dernière contenait la lettre L, de là, la *langue de l'angle*, le *lanternois*, l'*anglais*, vocables servant à désigner ces compositions cryptologiques. Rabelais s'en est servi largement dans son *Pantagruel*. Il serait fort intéressant de savoir quelles lumières le travail de Vitu sur Villon peut apporter à l'étude de l'histoire secrète du XVe siècle.

Cz.

—

Antioche. — Quelles sont les familles qui prirent le surnom d'Antioche après ou pendant les croisades, familles autres que les princes d'Antioche, Boëmond. Au moyen-âge, il y en avait en Poitou qui se fixèrent à Chypre, avec les Lusignan, et de là en Savoie. Peut-on citer des actes du XIe au XV siècle ? Ces familles existent-elles encore ? et où trouver des documents et filiations ?

FORAS.

—

L'évêque d'Ypres en 1744. — Quel était l'évêque d'Ypres, qui prêta serment de fidélité à Louis XV, après la prise de cette ville, en 1744 ? Tous les renseignements le concernant seront reçus avec reconnaissance. P. CORDIER.

Il se nommait Guillaume Delvaux (1732-1761).

—

Armoiries de sable, à trois croix d'argent. — Occupé à un travail sur les taques de cheminées et de fourneaux observés dans les pays luxembourgeois, je viens de trouver une plaque fort belle, aux armes de Jean de Schonenbourg, archevêque, prince électeur de Trèves, de 1581 à 1599. Les armes de ce prélat étaient : *de sable, à trois croix d'argent.*

D'après Larousse, Armand-Frédéric, comte, puis duc de Schomberg, maréchal de France, né à Heidelberg en 1618, dont le nom, Schonenburg, fut francisé en Schomberg, aurait appartenu à la même famille. Prière à un de mes aimables confrères de me dire si les armes du maréchal sont bien les mêmes que celles du prince électeur. D. DE LUXEMBOURG.

—

Homme d'armes. — Dans un article que publie le *Correspondant* du 10 mai sur le siège d'Orléans de 1428-1429, il est dit qu'à cette époque, un homme d'armes, autrement une lance, n'était compté dans les troupes françaises que pour trois combattants, et dans les troupes anglaises que pour un seul.

Partant de là, l'auteur estime que les Anglais n'ont jamais eu, devant Orléans, plus de 9 à 10.000 hommes, contrairement à l'opinion commune des historiens, qui évaluent leurs forces à 20 ou 25.000 hommes. Il trouve également que les Français auraient eu, au moins au commencement du siège, une supériorité numérique dont il s'étonne qu'ils n'aient pas mieux profité.

Mais la base du calcul est-elle bien exacte ?

Quoique la composition de la lance ait certainement varié, j'avais toujours cru qu'elle oscillait autour de cinq ou six hommes au moins. Une ordonnance de Louis XI, de 1473, la ramène à six chevaux, dont un pour l'homme d'armes, les autres pour un coutilleur, un page, deux archers et un valet. Elle comportait de plus, auparavant, plusieurs chevaux de transport, voire des hommes de pied, etc. Duclos l'estime en moyenne à dix hommes.

Je n'ai sous la main aucun renseignement probant, relativement à la composition de la même unité dans les armées anglaises ; mais que l'homme d'armes, qui était souvent un chevalier et même un banneret, y fût de sa seule personne, c'est ce qui ne me parait guère admissible.

Nos savants confrères voudraient ils bien aider à élucider ce point, dont on comprend aisément l'importance pour tout ce qui touche aux guerres du moyen-âge?

P. DU GUÉ.

—

Manuscrits de la famille de Montault à retrouver. — Je possède un petit manuscrit de 15 sur 20 centimètres, reliure ancienne, veau plein, contenant 182 pages, et intitulé : *Mémoires des amours du Sr de Montault. A Loudun chez monsieur XXX. MDCCXXVIII, (1728).*

Cet ouvrage est en plusieurs volumes, mais je n'ai que le tome Ier. Je voudrais bien savoir où je trouverai les autres? ils doivent être enfouis dans quelques bibliothèques des environs de Loudun (Vienne) soit en Anjou, soit en Poitou

Voici quelques détails sur l'histoire de ce manuscrit. L'auteur en est Daniel de Montault, procureur du roi, notaire royal, receveur général des consignations, du baillage, siège royal, prévôté, élection, grenier à sel, maréchaussée, justice royale et justice seigneuriale de Loudun, né à Loudun, en 1709, de Daniel de Montault et de Marie Sebillian. En 1728, il dédia son ouvrage à sa future, mademoiselle Suzanne Briant de la Garenne, fille de François Briant de la Garenne, conseiller du roi, commissaire aux montres de la maréchaussée du Loudunais, et de Suzanne Maurat.

Dans le premier volume, le seul connu, Daniel de Montault relate ses chastes amours, depuis mars 1727 jusqu'au 31 décembre 1728, soit pendant 22 mois : il offrit son premier manuscrit à sa future, le 1er janvier 1729, et ne l'épousa qu'après une cour assidue qui dura 7 ans. Le mariage fut célébré à Loudun, le 3 août 1733.

Daniel de Montault a aussi laissé en manuscrit l'ouvrage suivant que l'on recherche : *Histoire généalogique de la maison de Montault, depuis l'an 1351 jusqu'à l'année 1755*, faicte par Daniel de Montault notaire, procureur et receveur des consignations à Loudun sur les pièces y énoncées.

C. FOLARD, LOUDUNAIS

—

Famille Hémery. — Pourrait-on donner des renseignements généalogiques sur une famille Hémery ou d'Hemery, antérieurement au XVe siècle ? Cette famille, originaire de l'Ile-de-France, se fixa en Champagne, puis en Poitou. Mille remerciements anticipés.

LA COUSSIÈRE.

—

Un acquittement général au tribunal révolutionnaire. — Le 23 messidor an II (11 juillet 1794), ont été traduits devant le tribunal révolutionnaire, comme complices des hébertistes et sous l'inculpation d'avoir empêché l'approvisionnement de Paris en s'opposant à l'arrivage des subsistances, dix-huit citoyens qui furent tous acquittés.

Un intermédiairiste complaisant (ils le sont tous !) pourrait-il me faire connaître les noms, profession et domicile de ces victimes de la Terreur qui, par suite de dénonciations mensongères, faillirent porter leurs têtes sur l'échafaud ?

P. NIPON.

—

Sur Pétion père et Adrien Lefebvre, conseiller au parlement. — Dans une liste supplémentaire d'émigrés possédant des immeubles en un district de la Haute-Normandie, figurent comme ayant des propriétés sises en la même commune : *Adrien Lefebvre*, conseiller au parlement, et *Pétion père*, l'un et l'autre ayant eu leur dernier domicile à Paris (octobre 1793).

Or, si je ne me trompe, madame Lefebvre, née Ricard, qui fut guillotinée à Paris, sous la Terreur, était la belle-mère de Pétion, maire de Paris.

Et cela me conduit à supposer que le conseiller au parlement Adrien Lefebvre était ou le beau-père ou le beau-frère de Pétion, maire.

L'un des obligeants intermédiairistes pourrait-il d'abord me renseigner sur ce premier point, et aussi me dire quelles étaient les armoiries d'Adrien Lefebvre, s'il était de la famille de son homonyme Adrien Lefebvre, procureur du roi à Neufchâtel-en-Bray, anobli au XVIIe siècle, s'il eut des enfants, et quelle fut sa fin.

Qu'était-ce que Pétion père ?

*
* *

« Le Combat spirituel ». — Dans des archives révolutionnaires, je rencontre un extrait d'un ouvrage de piété ayant ce titre, extrait relatif à des intempérances de langage.

Pourrait-on m'en donner le titre complet, avec le nom de l'auteur, la date de sa

publication, et le dépôt public où je pourrais en trouver un exemplaire ?

HAUTENCLEF.

—

Champvailly (Famille de) à retrouver. — Peut-on me donner la descendance de Champvailly, bourgeois de la ville de Paris en 1714, et avocat à la cour ? A cette époque, il habitait avec sa sœur Marie de Champvailly, rue Galande, paroisse Saint-Séverin à Paris.

Jean de Champvailly était fils de Jean Brothier de Champvailly, avocat au parlement et juge au tribunal de Tannay en Nivernais, et de Jeanne Charpentier.

Il avait une sœur nommée Agathe, veuve de Jean Roy, chirurgien à Nevers, qui épousa, à Tannay, le 28 mai 1725, Me Claude Desmoulins, notaire royal et procureur du roi à Monceaux en Nivernais.

A. CROUÉ.

—

Rochefort revuiste. — M. Buguet dit dans sa plaquette *Revues et Revuistes*, qu'Henri Rochefort écrivit des revues de fin d'année. M. Buguet n'en cite aucune. Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il combler cette lacune ?

ALPHA.

—

Bouquin de la Souche. — Dans la première moitié de ce siècle, un Bouquin de la Souche était libraire-éditeur, boulevard Saint-Martin, n° 3 — un vrai nom de libraire, par parenthèse.

Etait-ce un parent de l'acteur des Variétés ?

SIR GRAPH.

C'était son père.

—

L'auteur des Mémoires de Fleury. — Je n'ai pas sous la main la Table Générale de l'*Intermédiaire*, mais je crois que la question a déjà été posée. Il est admis que le comédien Laffitte est l'auteur des amusants racontars de coulisses connus sous le nom de *Mémoires de Fleury*. Cependant, M. Deschanel en attribue la paternité au célèbre acteur du XVIIIe siècle, il ajoute que M. Laffitte « y mit la dernière main en les éditant ».

Où se trouve la vérité, si l'*Intermédiaire* n'a pas tranché définitivement la question ?

PAUL EDMOND.

La question, en effet, a été posée le 10 décembre 1887 (XX, 711), mais personne n'y a encore répondu.

Saint Expédit. — La question sur saint Antoine de Padoue amène la mienne. Depuis quand saint Expédit est-il invoqué pour obtenir promptement les choses que l'on demande à saint Antoine ou à d'autres ? Quelle est la légende de saint Expédit ? Je ne la trouve pas dans Voragine. Mais je trouve, depuis quelques années, sa chapelle à coté de l'autre, avec ex-voto, remerciements, etc.

VILLEFREGON.

—

Le bâton de réglisse de Tartuffe. — Ce fut, si je ne me trompe, le comédien français Auger, qui, dans le rôle de Tartuffe, apporta la tradition du bâton de réglisse, présenté à Elmire, sous le couvert d'une équivoque assez malpropre. A juste raison, le jeu de scène fut supprimé avec l'accessoire qui l'autorisait. De quelle époque date la fin d'une tradition qui attirerait aujourd'hui sur la Comédie-Française, d'ailleurs trop puritaine pour vouloir la rétablir, les foudres du plus chaste de nos sénateurs ?

RIP-RAP.

—

La communion des papes au XVIIIe siècle. — Un voyageur, dont je ne puis retrouver le nom, donnant, en 1758, une relation sur les cérémonies pontificales du Vatican, y signale un détail assez bizarre sur la communion du pape à cette époque. Le Saint-Père, au lieu de boire d'un seul trait le contenu du calice, l'absorbait à l'aide d'un chalumeau.

Etait-ce alors un usage ? De quelle époque datait-il ? Et combien de temps a-t-il duré ?

H. QUINNET.

L'usage du chalumeau, bien antérieur au XVIIIe siècle — il en est parlé dans le testament de saint Evrard — n'était pas réservé au seul pape. A Saint-Denis, le diacre et le sous-diacre communiaient, sous les deux espèces, le dimanche, au moyen d'un chalumeau d'or.

—

Le dernier des Pritchard. — Est-il vrai que le chef d'orchestre qui dirigea la première de la reprise de la *Poudre de Perlinpinpin* au Châtelet, en 1898, fût le fils du missionnaire Pritchard, dont les agissements, cinquante ans auparavant, faillirent amener la guerre entre la France et l'Angleterre ?

D'E.

Rothrude, fille de Charlemagne. — Comment se fait-il que, depuis bientôt 1200 ans, on ait mis sur le compte de Rothrude, l'aînée des filles de Charlemagne, la naissance de Louis, abbé de Saint-Denis ; alors que sur ses 20 enfants, dont nous connaissons les noms, il y a une seconde Rothrude, fille d'une concubine de ce grand roi, qui avait une vingtaine d'années et plus à la mort de son père ; et qui a fort bien pu, tenant de sa mère, participer aux désordres qui ont attristé les derniers jours de la cour impériale ?

Ajoutons que la grande Rothrude est morte vers l'âge de 40 ans, quelques années avant son père ; double raison pour qu'elle n'ait pas participé à des scandales qui n'avaient peut-être même pas commencé quand elle est morte, et qui n'étaient plus guère de son âge.

D[r] BOUGON.

—

Fra Angelico et les affiliations occultes à Florence aux XIII[e] et XIV[e] siècles. — Dans un des numéros d'avril de l'*Intermédiaire* (XLI,625), j'ai demandé que l'on voulût bien me faire connaître les titres des ouvrages consacrés à l'étude des phénomènes hynoptiques connus sous le nom de « mains frappantes ». Il m'a été répondu de la manière la plus aimable par l'un de nos confrères, M. de Rochas, qui m'a envoyé un beau et curieux livre, résumé d'expériences psychiques faites en 1897, avec le concours d'un médium célèbre : Eusapia Paladino. Je suis donc maintenant fixé sur le fait démontré, que dans certaines conditions, des mains visibles, ne correspondant à aucun corps visible, peuvent s'agiter dans un espace restreint, et souffleter qui bon leur semble, ou le caresser d'un contact très spécial, dont la perception est tantôt froide, tantôt chaude ou tiède.

Comment je remonte de cette constatation datée du très prochain vingtième siècle, au treizième siècle, au peintre immortel de Fiésole et au couvent de Saint-Marc à Florence, c'est mon secret, et je demande l'indulgence de mes confrères pour cette réticence momentanée.

Il s'agit, pour résoudre un très intéressant problème d'art et de science psychique, de savoir si fra Angelico était ou non affilié à quelqu'une de ces associations mystérieuses que l'on trouve en Europe, dès le onzième siècle, « les frères Pontifes » par exemple, ce qui expliquerait une très singulière fresque du maître, dont l'explication est incertaine, si cette affiliation n'est pas établie.

J'ai parcouru la longue bibliographie des ouvrages anciens traitant des *sciences occultes*, qui se trouve dans le tome IV du *Moyen-âge et la Renaissance*, de F. Seré et P. Lacroix, mais avant de consulter ces 47 ouvrages, il me serait utile de déblayer quelque peu le terrain et de demander, à l'omniscience de l'*Intermédiaire*, si l'on connaît à Florence, au XIII[e] ou au XIV[e] siècle, des affiliations occultes, se livrant à des pratiques « magiques », — c'est le nom générique pour désigner des recherches et des expériences poursuivies en secret par des confrères mystérieux, et ignorées à la fois de la foule qui aurait lapidé ces chercheurs d'inconnu, comme sorciers, et des autorités civiles et surtout religieuses, qui les eussent brûlés, sous la même rubrique.

Cz.

—

Talbot. — Lorsqu'une vache conduite aux champs est volage et court partout, on lui met un *talbot*, pièce de bois d'un mètre de longueur, suspendue à son cou par une corde et qui, traînant à terre entre les jambes de devant, gêne ses mouvements.

P. V. DE SAINT-MARC.

—

Noblesse de Thuropolie. — Dans le district de Thuropolie (Hongrie), il paraît qu'il suffisait de naître pour jouir de la noblesse et des privilèges qui y sont attachés.

Le fait est-il constant ? Connaît-on d'autres exemples se rapportant au même objet ?

CAM.

—

Les familles du nom d'Isoard. — Quels rapports de famille y a-t-il entre les d'*Isoard*, d'Aix, *Izoard* des Hautes-Alpes, et *Isoard*, qui fut préfet aux derniers temps de l'empire ? D'où cette dernière famille, notamment, est-elle originaire ? En a-t-on une généalogie ?

T. L. H.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La Petite Pologne (XL ; XLI, 113). — Lorsque, au mois de mai 1859, on allait achever la destruction de la Petite Pologne en démolissant le marché Saint-Augustin et le pâté de maisons qui s'étendait jusqu'à la rue de la Bienfaisance, je proposai à Pitre-Chevalier de faire, pour le *Musée des Familles*, un dessin qui conserverait les souvenirs de l'étrange quartier qui allait disparaître.

C'était, en effet, quelque chose de curieux que cette cité sauvage, indisciplinée, encore installée, en plein XIXe siècle, au cœur même de la civilisation. Dernier vestige de la cour des miracles, c'était le refuge de toutes les hontes, de toutes les misères et de tous les vices. Là grouillait une population de mendiants, de loqueteux, de ramoneurs ; tireurs de cartes, hercules et joueurs d'orgue ou de gobelets ; le tout largement panaché de filous et d'assassins. L'espace ne manquait pas, puisqu'il s'étendait, dans un sens, entre la rue de la Pépinière et les murs d'octroi; de l'autre entre les rues du Rocher et le parc Monceau. Tout ce joli monde trouvait là un abri sûr, même contre les recherches de la police, qui ne s'y hasardait pas.

Je ne connaissais alors la Petite Pologne que par le tableau si vivant qu'en fait Balzac dans le *Cousin Pons* et par les *Mystères de Paris* — (Voyez l'*Histoire de Gringalet et de Coupe-en-Deux* racontée par Pique-Vinaigre dans la prison de la Force). Eugène Sue nous montre ce détail curieux d'une société en lutte ouverte avec les lois et l'autorité sociales, qui, néanmoins, obéit aux lois et à l'autorité qu'elle s'est données elle-même.

Voici comment j'en appris davantage :

Je m'étais placé, pour faire mon croquis, de façon à voir, au fond, à ma droite, le marché Saint-Augustin, déjà fermé ; en face, le débouché de la rue de la Bienfaisance, et à gauche une grande maison isolée et le commencement des terrains vagues où s'élève aujourd'hui le riche quartier de Courcelles qui, morne et silencieux, semble pleurer encore la ruine des actionnaires de l'Immobilière. Au moment où je commençais mon dessin, un homme déjà mûr, aux traits grossiers, mais honnêtes, vint se poser près de moi pour me regarder faire. Au bout de quelques instants, il me dit :

— Vous devriez, monsieur, vous mettre un peu plus loin.

— Pourquoi ? lui demandai-je.

— C'est que vous verriez la maison qui d'ici est cachée par celle qui fait le coin de votre dessin.

— Je l'ai vue. Elle n'a rien de curieux.

— Peut-être bien, mais je ne pourrais pas vous dire, moi, un vieil enfant du quartier, combien de crimes on a commis dans cette maison-là !

Je me dérangeai bien vite pour mettre la maison dans mon croquis et je m'empressai de continuer la conversation. J'appris alors quelles étaient les écumes sociales qui s'amassaient dans ce marais infect, enclos dans les murs de Paris, et qui se répandaient sur la capitale, soit le jour, soit la nuit, pour y trouver leur misérable et quelquefois sanglante subsistance. Et comme je témoignais de la répulsion que j'aurais eue à habiter cet aimable quartier :

— Vous auriez eu tort, monsieur. On ne travaillait jamais sur les voisins. Tenez, il y avait un artiste comme vous, qui faisait des dessins pour les livres, monsieur Johannot. Vous l'avez peut-être connu.

— Tony Johannot ? Certainement.

— Eh bien, quand il rentrait tard chez lui, rue de la Bienfaisance, il entendait crier : « Bougez pas ! c'est le peintre » et le cri allant tout le long de la rue, on ne lui disait rien.

Mon croquis était fini. Je dis adieu à mon cicerone improvisé et je rentrai chez moi, faire le bois du *Musée des Familles*. La maison aux crimes et l'atelier de Tony Johannot n'existent plus; la Petite Pologne n'est plus qu'un souvenir, mais malheureusement, la population qui l'habitait n'a pas fait de même... au contraire.

Alexandre de Bar.

—

L'homme-femme dévoilé (XLI, 569, 677, 726, 776). — Argelès ne se tient pas pour battu et revient à la charge ayant, dit-il, sous les yeux, toutes les pièces trouvées au domicile de l'homme-

femme. — Moi aussi ! — On va pouvoir causer !

Et d'abord, Argelès invoque derechef le fameux acte de notoriété... celui qui nous donne Savalette pour une femme ! ! — « Eh ! oui, dit Argelès, c'est un mensonge : mais cet acte n'avait pas pour but de certifier le sexe du personnage... »

Un acte de notoriété qui n'a pas pour but de certifier le sexe de la personne en cause, c'est déjà fort plaisant ; — mais passons !

Quel but avait-il donc, cet acte ? — De certifier son âge ?

« — Précisément ! dit Argelès, et les témoins qui se sont occupés si activement de le faire dresser, Mme de Vernon, notamment, auraient-ils pu se tromper sur ce point ? »

On va voir avec quelle conscience et quelle activité ces prétendus témoins ont fait établir l'acte, et à quel point Mme de Vernon, « notamment », était éclairée sur l'âge réel de notre homme.

Qu'Argelès ouvre son dossier ; — il y trouvera une lettre, datée du 11 mars 1819, et signée de M. de Vernon, qui s'adresse à Savalette en ces termes :

« J'ai porté votre lettre que vous avez signée, mademoiselle ; mais cela ne suffit pas. Il faut nécessairement un acte de notoriété devant notaire ; deux témoins assureront l'âge que vous avez : *vous vous en donnerez un, puisque vous ignorez positivement l'époque de votre naissance* ; et cela suffira ».

Cela a suffi, en effet, pour l'entourage de Mme de Saint-Roman, et suffit encore aujourd'hui pour Argelès, mais pour lui seul. Car quel autre que lui prendrait au sérieux un acte de notoriété, dressé par celui même dont il s'agit de constater l'identité et qui s'y donne, avec un sexe qui n'est pas le sien, l'âge qu'il lui plaît de s'attribuer ?

Parlons, maintenant des lettres !

« A cette époque (1820), dit Argelès, la pseudo Savalette recevait des lettres brûlantes d'amour d'un jeune fiancé, et, d'après mes contradicteurs, elle serait née en 1774. — Allons donc !... »

Si je comprends bien notre collaborateur, il s'agit de relations épistolaires et d'un projet de mariage avec un nommé Le Frotter de Lezeverne, employé à la comptabilité de Saint-Lazare. Argelès trouve ces lettres brûlantes, — moi pas ! mais c'est une question de tempérament. Quant à en tirer aucun indice sur l'âge de notre héros : c'est une autre affaire.

Qu'Argelès veuille bien fouiller encore une fois dans son dossier ; il y trouvera une autre correspondance, amoureuse aussi, d'un officier, M. de Lacipière, qui, en 1823, s'éprend de Savalette et ne cesse de lui dépeindre sa flamme, pendant seize ans ! Argelès m'accordera bien qu'en 1838 Savalette devait être un peu défraîchi, et Lacipière lui écrivait encore — (voyez votre dossier, Argelès, à juillet de cette année 1838) : « Je vous aime et vous suis attaché quand même ! »

Si en 1838, un homme de cinquante-deux ans, — c'est l'âge que mon contradicteur attribue à Savalette — peut encore s'attirer, grâce à un déguisement de femme, une déclaration aussi nette — Argelès ne contestera pas qu'en 1820, à quarante-trois ans, ce que je maintiens ; — mais en tout cas, lorsqu'il avait dix-huit ans de moins, il ait, plus facilement encore, fait illusion à un amoureux.

Autre lettre d'amour ! — Celle du 8 messidor an XII, 27 juin 1804, dont Argelès cite le texte complet.

Aurait-il bien l'obligeance, puisqu'il a l'original sous les yeux, de vérifier la façon dont ce billet est daté ? — Sur ma copie, que j'ai moi-même et bien soigneusement collationnée, il porte : « Ce mercredi, 8 juin, an XII. »

Or, le 8 juin de l'an XII ne concorde pas avec un mercredi. — C'est un vendredi, qui correspond au 19 prairial. — Et cette confusion donne à croire que ce billet a été fabriqué bien postérieurement, à une date où le calendrier républicain était tombé en désuétude. — Fabriqué ? dira Argelès, dans quel but ?...

Toujours le même ! — N'est-il pas naturel que Savalette qui, pour mieux jouer son rôle, s'était astreint à tricoter, à chiffonner des bonnets, à cuisiner des plats doux, ait cru bon d'ajouter à son arsenal de tromperies, quelques lettres qui, adroitement *oubliées* au fond d'un coffret et montrées à propos, devenaient autant d'indices de son passé féminin ?

Savalette se fixe à Versailles en 1823, ajoute Argelès : — (Oui, c'est le moment de son succès, et on lui concède un beau logement de six pièces, au château.) et *jusqu'en 1844*, ajoute-t-il, « il reçoit une série de lettres les plus affectueuses de M. et Mme de Saint-Roman ».

Parfait ! — Les lettres affectueuses

cessent donc en 1844. — Merci de l'argument ! — Il est de premier ordre... pour ma thèse. M. de Saint-Roman était mort, en effet, en 1843 ; et, lui disparu, on n'avait plus à se gêner ! — Le scandale tant redouté n'était plus à craindre.

Argelès, enfin, conteste le billet du duc de Luynes. « — Il n'est pas signé », dit-il. C'est vrai : — mais il n'est pas daté non plus, — et je ne vois pas comment Argelès le déclare antérieur à 1823. — D'ailleurs, il se trouve, au dossier, placé dans une chemise portant ce titre : — Lettres du duc de Luynes, et il contient ces lignes, qui ne laissent place à aucun doute : « — Mes petits enfants vont passablement. Rien de plus facile que de savoir de mes nouvelles et des leurs, soit en parlant *au portier de l'hôtel de Luynes*, soit lorsque Igouf vous remet chaque mois la petite somme. »

Je n'y trouve pas, au surplus, la phrase que cite Argelès.

Je n'ai pas l'intention, du reste, d'éterniser ce débat. — Argelès me servirait pour la troisième fois l'acte de notoriété !! — avec des citations inexactes, des assertions sans fondement et des déductions arbitraires. Je n'en finirais pas de les réfuter. Il y a plus de trente ans que la vérité sur tous ces points m'a été révélée par une personne en si haute et bonne posture pour la bien connaître, que je ne pouvais conserver aucun doute. Je n'avais point à faire part de cette confidence ; mais puisque le hasard et une enquête aussi sérieuse que méthodique, ont mis M. Lenôtre en possession du secret de l'*homme femme*, je puis dire une fois de plus que ses allégations concordent absolument avec le récit qui m'a été fait.

ERASMUS.

—

L'abbé Châtel et les divers domiciles de l'Eglise de France (XLI, 814, 913). — A la réouverture des églises, plusieurs temples, endommagés par le temps et la révolution, ne reçurent pas de pasteurs. Tout en gardant leur autonomie communale, les paroisses, dans ce cas, furent, pour le culte, réunies à des communes voisines. De ce nombre, Agy, près Bayeux (Calvados), fut rattaché à Subles. Mais les habitants d'Agy, désireux aussi de l'autonomie paroissiale, à la longue, endurèrent mal la prééminence religieuse de Subles. Pour avoir une église chez eux, ils ouvrirent l'oreille au schisme de l'abbé Châtel, primat de l'*Eglise catholique française*, et accueillirent, comme curé, après 1830, un médecin, M. Prudhomme, reçu dans le clergé de l'abbé Châtel. Beau diseur, le nouveau curé chantait agréablement.

Les cérémonies manquèrent de gravité. On était autant attiré par les agréments des chanteuses et les discours — mélangés de tout — que par une réelle aspiration de piété. Les offices — réunions plutôt gaies — tournèrent vite à l'éclat de rire. On banquetait *patriotiquement* ; on célébrait Jésus, *le grand apôtre du socialisme* ; Confucius, Parmentier, M. Laffite, *les trois grands hommes de l'humanité* ; Caton, Brutus, Franklin, Lafayette, Fénelon, Socrate, Napoléon : salade philosophico-politique et religieuse, tout à fait réjouissante.

Quoi qu'il en ait été, ce schisme peu sérieux a pu laisser une empreinte dans la tête de quelques écervelées, plus tenaces, par esprit de contradiction, que par croyance religieuse, et, longtemps, l'ironie a baptisé le sanctuaire d'Agy du surnom de *Catholique d'Agy*. Après eux, dans le pays, le passage du médecin-curé Prud'homme et du schisme du *Primat* Châtel, en dehors de quelques vieilles entêtées, ont laissé peu de souvenirs, pas de regrets ni de prosélytes.

(Sont dus à la savante amabilité de M. l'abbé Lelièvre, curé et secrétaire général de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, de Bayeux, ancien pasteur de la commune *précitée* de Subles, les éléments qui ont procuré cette réponse).

Un paragraphe est consacré à l'abbé Châtel, mort en 1862, dans l'*Histoire de l'Eglise catholique*, de Rohrbacher, livre XCI. *Les Contemporains*, édités par le journal *La Croix*, ont donné les biographies de Châtel et de son vicaire primatial Auzou. A la bibliothèque de Bayeux existe un exemplaire du Catéchisme de Châtel (in-8° Paris-Lotlen-1833).

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

***

L'immeuble actuellement en démolition, boulevard de Strasbourg 32, et faubourg Saint-Martin, 59, où se trouvaient autrefois les écuries des Pompes funèbres, a bien servi de temple à l'abbé Châtel jusqu'en 1842, où il fut fermé par ordre de l'autorité. Antérieurement, et au début de son apostolat, il ouvrit une chapelle dans sa chambre, rue des Sept-Voies,

laquelle fut transférée rue de la Sourdière, au deuxième étage. Il s'installa ensuite dans le bazar de la rue de Cléry. Expulsé du bazar faute de payement, il revint rue de la Sourdière, d'où il dut déloger encore pour la même cause. C'est alors qu'il loua les écuries des Pompes funèbres.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

* * *

Je possède un petit volume portant le titre : *Nouvel Eucologe à l'usage de l'Eglise catholique française*, 3me édition. Paris, au Temple catholique français primatial, 59, rue du Faubourg Saint-Martin, 1839. J. C. WIGG.

* * *

L'abbé Châtel repose dans le cimetière de Clichy-la-Garenne, dans un caveau de famille, à côté de son neveu M. Laverdet et de M. Lesueur, neveu à son tour de M. Laverdet.

La chapelle funèbre est tendue d'ornements noirs et un autel en occupe le fond, tandis qu'à droite et à gauche sont placées des banquettes recouvertes de drap de deuil, lamé d'argent.

Sur une dalle en marbre, on lit cette inscription :

Ici reposent
CHATEL FERDINAND
prêtre fondateur et évêque primat de l'Eglise catholique française
né à Gannat (Allier)
Inhumé dans cette chapelle le 19 mai 1862
—
LAVERDET NICOLAS
premier pasteur de l'Eglise catholique française
né à Clichy le 12 mars 1807
Inhumé dans cette chapelle en 1865

Y.

* * *

D'une chanson entendue dans mon enfance, j'ai retenu le couplet suivant :

L'abbé Châtel est bon enfant, (bis)
Il permet plus qu'il ne défend. (bis)
C'est pour rire qu'il dit la messe,
C'est pour s'amuser qu'il confesse.
Ah, ah, ah, oui vraiment !
L'abbé Châtel est bon enfant.

E. H.

—

Jeu de la luette (XL ; XLI, 72, 168, 497, 826). — On dit en Poitou (*Glossaire Poitevin* de Beauchet-Filleau) *la merienne* (*m'rienne*) et *la mériennée* (*m'renniée*), pour *méridienne*. *Faire la m'rienne*, faire la sieste, prendre du repos, dormir dans l'après-midi. J'ai plus souvent entendu dire, en Vendée, *faire la marienna'*, *mariennai* et *mariennaie*. V. le *Glossaire* de l'abbé Lalanne.

A noter aussi *de réciai*, sur le soir, après la collation de l'après-midi, c'est-à-dire après le second repas.

JEAN DE LOCHÈRE.

* * *

On sait que notre ancienne langue a conservé longtemps deux cas : le nominatif ou sujet et le régime. Un « chevaux », pour un cheval, était le nominatif singulier, formé de *caballus*, tandis que des « cheval » *caballi*, était le nominatif pluriel ; au cas régime seulement, on disait : un cheval (*caballo*, *caballum*) et des chevaux (*caballis*, *caballos*). C'est cette forme du sujet singulier qui s'est conservée dans une partie de nos campagnes.

Mérienne, pour méridienne, c'est le somme de l'après-midi. Cette forme très répandue est indiquée dans Littré. La *mériennée* est l'après-midi elle-même.

P. DU GUÉ.

—

Fauconnerie (XL ; XLI, 202, 262, 828). — A consulter, comme travaux modernes :

1° Le magnifique ouvrage de Schlegel et de Verster de Wulverhorst (1844-1853), dédié au roi de Hollande, Guillaume III, et l'*Histoire de la Fauconnerie anglaise*, par le capitaine Salvin, (1881) ;

2° Les *Mémoires sur la chasse*, de La Curne de Sainte-Palaye ;

3° *Fauconnerie ancienne et moderne*, par le docteur Chenu et O. des Mürs. Paris, L. Hachette, 1862 ;

4° *Histoire de la chasse en France*, où le baron de Noirmont a consacré plusieurs chapitres à la fauconnerie ;

5° *La chasse au vol avec les petites espèces, notions pratiques de fauconnerie dédiées aux débutants*, par MM. G. Sourbets et de Saint-Marc. Niort, typ. L. Favre, éditeur, 1885. (Imprimé à la suite de la réédition de la vénerie royale de Salnove) ;

6° *Manuel pratique de fauconnerie au XIXe siècle*, contenant tout ce qu'il faut pour dresser les faucons et autours à la chasse au vol des perdreaux, faisans, canards, lièvres, lapins, etc., par M. G. Foye, ill. par Albert Bettonnier (Paris, lib. Pairault, 1886) ;

7° *Précis de fauconnerie*, contenant les indications nécessaires pour affaiter et gouverner les principaux oiseaux de vol, suivi de l'éducation du Cormoran, par MM. G. Sourbets et C. de Saint-Marc. Niort, Clouzot, 1887 (1) ;

8° *Traité d'autourserie*, par Alfred Belvalette, dessin d'Ernest Orange. (Paris, lib. Pairault, 1887 ;

9° *De la basse volerie et du dressage pratique de l'autour et de l'épervier*, par C. Cerfon, avec gravures. Vincennes, aux bureaux de l'*Eleveur*, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1895 ;

10° A citer encore : *Les oiseaux de sport*, tres intéressant opuscule de M. Pierre-Amédée Pichot, directeur de la *Revue Britannique*. Paris, lib. du Jardin d'acclimatation, 1875. SPARVUS.

***

Il a passé en vente, en 1862, une lettre du bailli de Virieu, chargé d'affaires de l'Ordre de Malte à Paris, adressée, le 13 juin 1792, à M. de la Porte, intendant de la liste civile, et dont voici le texte :

Depuis un temps immémorial, les Grands-Maîtres de l'Ordre souverain de Malte se sont fait un honneur et un devoir d'offrir, toutes les années au roi, des faucons pris dans notre isle, reconnus les meilleurs pour contribuer aux plaisirs de Sa Majesté. Elle a daigné jusqu'à présent, comme ses augustes ayeux, accorder une gratification de mille écus au chevalier destiné par le Grand-Maître pour conduire les oiseaux en France et les présenter au roi.

En marge était écrit de la main du roi :

« M. de la Chapelle. Expédier l'ordonnance ».

Ce sont les derniers faucons offerts à Louis XVI par l'Ordre de Malte.

V. A.

—

De Caze (XL ; XLI, 495, 828). — J'ai en mains cette carte de visite, récente, imprimée en caractères gothiques :

L. Plarr Baron de Caze de la Bôve. 4, rue Casimir-Périer, Paris.

Le porteur de ce nom est un ancien commissaire de police administrative des chemins de fer. Il a publié, ces années-ci, par souscription, un livre sur la Russie.

V. A.

(1) Cet ouvrage a été traduit en Italien, et publié à Turin, en 1885, par M. V. Filastori.

Le général comte de Lasalle (XL ; XLI, 538, 590, 878). — Consulter Quépat, *Dictionnaire biographique du département de la Moselle*, et les sources citées.

***

Naissance du duc de Morny (XL ; XLI, 737, 879). — Consulter mes *Secrets des Bonaparte*, 1889, in-18, Emile Bouillon.

NAUROY.

—

Tombeau de Pharamond (XL;XLI, 823). — M. le docteur Bougon prétend, avec raison, qu'il faut écrire *Faramond* et non *Pharamond*. J'ai trouvé qu'en 1410 il y en avait, au village de Chez-Restat (canton d'Herment, Puy-de-Dôme), une très ancienne famille du nom de Faramond, qui avait donné son nom à ce lieu ; et ce fut en souvenir d'un Faramond, dit Restat, que ce même village porte, depuis 1410, le nom de Chez-Restat.

***

Les reliques de Jeanne d'Arc (XLI, 3, 253, 351). — J'avais paru très sceptique au sujet du portrait du père de Jeanne d'Arc, conservé, soi-disant, à Saint-Hippolyte-du-Fort, par M. Mirial. J'ai donc écrit à M. Mirial qui, très aimable, s'est empressé de me dire qu'il possède, en effet, un portrait *sur toile*, en pied, représentant le père de l'héroïne, en costume de paysan lorrain. Mais ce portrait, qui n'est pas du XVe siècle, certes, est, par le fait, bien postérieur au père de Jeanne d'Arc ! Au XVe siècle, les rares portraits du temps sont tous *sur bois*. Celui-ci, qui est sur toile, ne remonte sûrement pas au-delà du XVIe siècle. On sait qu'il n'existe, malheureusement, aucun portrait de Jeanne d'Arc avant le XVIe siècle. Celui de la suite des personnes illustres, gravé et donné, en 1584, par Thevet, est l'un des plus anciens. Le vrai type de la vierge de Domremy n'est pas connu d'une manière indiscutable. Tout ce que l'on sait, c'est que Jeanne d'Arc était brune. Les peintres qui la représentent blonde sont dans l'erreur.

Quant aux objets ayant appartenu à Jeanne d'Arc, M. Mirial, dans sa réponse, n'en parle pas. Mais, s'il en avait eu d'*attribués* à l'héroïne, je serais resté tout à fait sceptique encore, à moins d'écrits *du temps*. AMBROISE TARDIEU.

Le mot pire (XLI, 98, 355, 451, 502, 691, 831). — Les données fournies jusqu'ici nous mettent en présence de deux mots distincts, du moins quant à la signification usuelle.

Le premier, *la pire* au sens d'oie ; en Normandie *la pirote*, diminutif en Saintonge. *Le piron* est le plus difficile à expliquer.

Quant au *la pire* qui a pour dérivés *le pirail, le pirot, la pirotte,* et par où l'on désigne estomac, poumon, cœur, foie, ventre, etc., j'en fais sans hésiter un équivalent et un congénère du mot *pis*, dont le sens premier est celui du latin *pectus*, cœur, poitrine, d'où il provient étymologiquement.

La vieille expression française « jurer la main sur le pis », — au sujet de laquelle, faute d'un grain de philologie, on a écrit cent sottises, — ne signifie pas autre chose que jurer la main sur le cœur.

Il est vrai qu'une fois constitué, le mot français *pis* a peu à peu pris un sens plus restreint, et, à ce moment de son évolution, a formé un verbe de sa façon.... lequel n'est pas du genre noble. (Je ne crois pas à l'onomatopée de Littré).

Pire viendrait donc de *pect(o)ra*, comme *pis* vient de *pect(u)s*. Nous avons quantité de noms féminins ainsi issus d'un pluriel neutre en *a* : *arma* a fait arme, *biblia* bible, *festa* fête, *folia* feuille, etc. D'autre part, les développements du latin, *ectr*, en *oitr*, *eitr*, *itr*, *ir*, suivant les régions et les dialectes, sont parfaitement conformes aux lois de la phonétique romane.

Comparez le genevois *pètre* ou *peitre* (est-il masculin ou féminin ?), gésier, estomac.

Si l'on dit en Poitou un bon pirail pour un fort tempérament, on dit de même, en Bourgogne, et avec le même sens, un bon poitrail.

Revenons maintenant à *pire* signifiant oie. Sans doute, rien n'empêche de ratacher ce mot au nom propre Pierre, comme qui dirait Pierrette, Perrine, et comme on a dit pierrot pour moineau. Mais si l'on a admis ce qui précède, et si l'on considère combien est caractéristique et de quel développement est susceptible chez l'oie l'appareil *pectoral*, serait-il trop hardi de supposer que c'est ce trait de *physionomie* qu'on a voulu souligner lorsqu'on a appelé l'oie d'un mot qui signifie jabot, ventre ? Ainsi a-t-on dit bécasse, par allusion au bec, etc. Les deux *pire* seraient en ce cas le même mot. J. B.

—

Armoiries de Bourbon-Busset (XLI, 96, 225, 298, 398, 449, 501, 592, 690), — J'ai trouvé, il y a quelques années, sur la garde d'un livre quelconque, l'ex-libris suivant, que je copie :

BIBLIOTHÈQUE
DE
LOUIS-ANTOINE-PAUL
BOURBON-BUSSET
citoyen français
1793,

Le tout encadré par une baguette, autour de laquelle serpentent avec élégance deux rameaux opposés de feuilles de chêne, montant en spirales.

Or, cette marque *en recouvrait exactement une autre*, que voici :

Au dessous d'un écusson contourné dans le style Louis XV, soutenu par deux anges, l'un debout, l'autre couché sur des nuages, au pied de l'écusson, offrant les armoiries suivantes : *de France, au bâton péri de gueules, posé en barre, au chef d'azur, à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes d'or*, couronne de prince, fleurdelisée, on lit Bibliothèque de M. le Vte de Bourbon-Busset, premier gentilhomme de la Chambre, en survivance, de Mgr comte d'Artois, colonel lieutenant, commandant le régiment d'Artois cavalerie. Elu général des Etats de Bourgogne, année 1788. (*sic*) — *Ab uno disce omnes*... Cz.

—

Les préfets (XLI, 185, 306, 543, 833) — Sur les préfets en 1837, consulter Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, 1891, 2 vol. in-18, Calmann Lévy. NAUROY.

—

« L'Imitation du Sacré-Cœur de Jésus. » (XLI, 191). — V. A. trouvera à la librairie Castermann, 66, rue Bonaparte : IMITATION DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS par le P. J. Aernoudt, de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition complète et entièrement conforme au texte latin. Vol. in-18 de 672 p. E. B.

—

Abbayes (XXXIX ; XL ; XLI, 200). — La liste des abbayes de France se fera en combinant le *Gallia Christiana* avec Dutems et la *France pontificale*.

X. B. DE M.

Villes englouties sous les eaux (XLI, 283, 406, 594, 639, 742, 833, 881). — Il est hors de doute que la topographie du golfe de Pouzzoles, près Naples, a été complètement modifiée par les tremblements de terre depuis l'antiquité. A Pouzzoles, par exemple, on a gardé le souvenir du môle que Sénèque appelle *Pilæ*. Suétone *Moles Puteolanæ*, et le peuple, aujourd'hui, *Ponte di Caligula*. Il ne se compose plus que de 16 piles, mais il y en avait 25 supportant 24 arches. Trois d'entre elles sont sous l'eau. Les fouilles des parties inférieures du temple de Sérapis sont au-dessous du niveau de la mer. Le milieu des colonnes a été attaqué par un mollusque dit *lithodomus lithophagus*. Les trous commençant seulement à quatre mètres au-dessus du sol et s'élevant jusqu'à 7 mètres, on en a conclu que l'édifice a dû être enseveli dans l'antiquité par une éruption de la solfatare jusqu'à la hauteur de 4 mètres, et qu'ensuite toute la contrée se serait affaissée dans la mer jusqu'à 7 mètres de profondeur, pour se relever lors de l'éruption du Monte Nuovo, en 1538.

La digue antique du petit lac Lucrin est sous l'eau.

Le « port Julien » créé par Auguste et que Virgile et Horace vantent comme une merveille, fut comblé par l'éruption citée plus haut.

« Rien au monde n'égale les charmes du golfe de Baies » s'écrie Horace (*Epit* I, 83). Il ne reste plus que des ruines des établissements de bain et des villas grandioses, dont les fondements s'étendent souvent au loin dans la mer.

H. LYONNET.

*
* *

Eh! non, mon cher confrère Brondineuf, je ne suis pas le moins du monde certain de la grande marée et du cataclysme de 709; je n'y étais pas, et ai parfois quelque peine à être certain des choses quand j'y suis. Je vous remercie, en tous cas, de m'avoir indiqué le livre de M. Haize, la lecture modifiera peut-être mes opinions, comme elle semble avoir modifié les vôtres. Pour ce qui est de la « prétendue voie romaine » se dirigeant vers Grandville, je n'y tiens pas du tout et me rendrai à de bonnes raisons. Je ferai remarquer toutefois au collaborateur le Roseau, que le fait d'une forêt ayant existé sur l'emplacement de la grève du Mont-Saint-Michel, est attesté par les troncs d'arbres extraits des boues que l'on nomme noblement des sables. Il y a donc eu là certainement une irruption de la mer submergeant la terre ferme, et l'opinion traditionnelle est que le cataclysme eut lieu en 709 ; cette date est-elle exacte, s'appuie-t-elle sur des documents historiques certains, le pays immergé était-il habité et traversé par une voie romaine ? Je croyais ces faits assurés ; du moment qu'ils ne le sont plus, je compte que la question est désormais ouverte dans les colonnes de l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Baguettes divinatoires (XLI, 283, 451, 639, 742). — M. Gustave Fustier demande (XLI, 814) s'il existe une seconde partie au volume d'Aug. Laforêt : *Le Bâton*. Je l'ignore, ne possédant comme lui que l'édition de Marseille 1876 ; mais il n'est pas, je crois, inutile d'indiquer que cet ouvrage renferme un chapitre consacré à la *baguette divinatoire*.

Les *Mystères de la science* de *L. Figuier* (Paris, s. d. gr. in-8°) en contiennent également un relatif à ce sujet.

*
* *

Registres de l'état civil (Anciens) (XLI, 284, 407, 453, 506). — MM. Haudricourt, Pavy et Andriveau, 18, rue du Cherche-Midi, à Paris, qui publient une revue généalogique, *Journal des successions et des recherches d'héritiers*, possèdent les Archives généalogiques des anciens cabinets Picque, Manigot et Pelletier, (maison fondée en 1830.)

Avant la destruction de l'état civil de Paris en 1871, ces derniers avaient fait relever tous les renseignements substantiels contenus dans les actes. Ces documents, qui remontent à 1880 environ, sont rigoureusement classés par noms et prénoms et représentent actuellement une collection unique, qui relate environ 80 millions d'actes pris dans leur élément essentiel.

Les plus importants, réunis en volumes, ont été admis parait-il, par le tribunal, comme constituant un commencement de preuve par écrit pouvant prouver suffisamment l'existence d'un acte qui ne saurait être représenté lui-même, en raison de la destruction totale.

C. DE SAINT-M.

Le chat porte bonheur (XLI, 337, 595). — On lit dans une notice sur le château de *Combour*, en Bretagne, ou naquit Chateaubriand, cette remarque d'un visiteur, le chanoine Guillotin de Corson (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII, page 76), à propos de la chambre de l'illustre écrivain :

A côté (de son bureau et de son fauteuil) se trouve une singulière relique, c'est, sous verrine, le squelette d'un chat trouvé dans la muraille de la tour du château portant encore le nom de *tour du chat*. Cet animal était légendaire à Combour, accompagnant certain revenant qui devait être Malo, marquis de Coëtquen, dont la jambe fut emportée par un boulet au combat de Malplaquet, et qui mourut à Combour, en 1727. Il est fait mention de ce seigneur et de son chat dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, I, 131 : « Les gens étaient « persuadés qu'un certain comte de Combourg, « à jambe de bois, mort depuis trois siècles, « apparaissait à certaines époques, et qu'on « l'avait rencontré dans le grand sentier de la « tourelle ; sa jambe de bois se promenait « aussi quelquefois seule avec un chat « noir ».

Tout cela est peu précis. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un chat, enfermé dans la construction lors de la bâtisse du château, au XVe siècle, et ayant donné son nom à la *tour du chat*, tradition qu'a confirmée la découverte du squelette du chat.

X. B. DE M.

—

Quel était donc cet auguste monarque? (XLI, 338). — A rapprocher de ce fait l'anecdote citée par Alex. Dumas, (*Interm.*, XXIII, 708.) P. CORDIER.

—

Liste des généraux français de 1792 à 1889 (XLI, 384, 834). — Il y a sept mille dossiers de généraux français aux Archives du Ministère de la Guerre, et ces dossiers ont été, ces années ci, reclassés dans des chemises neuves ; mais, pour certains généraux, on ne sait absolument que le nom. V. A.

—

Archives françaises en Angleterre (XLI, 475, 562, 600, 646, 744, 885). — Cf : Comte H. de la Ferrière. *La Normandie à l'étranger* Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie tirés des *Archives étrangères* (XVIe et XVIIe siècles). Paris, Aubry, 1873, in 8°. C. d'H.

—

Bornes et témoins de bornage (XLI, 524, 609, 649, 837, 887). — *Bornes des paroisses*. Deux paroisses voisines, au moyen âge, plantaient, pour bornes de leurs limites respectives, des croix de pierre. On le sait par les textes, et aussi par quelques monuments subsistants. X. B. DE M.

—

Antony et Monte-Cristo ont-ils existé ? (XLI, 576, 701, 841, 889). — Madame Mélanie W. est-elle l'Adèle d'Antony ?

Cette question posée et répondue affirmativement dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire*, m'a amené à rechercher, dans ma collection d'autographes, une lettre écrite par Mélanie W. à Alexandre Dumas fils, le 20 avril 1871, à l'occasion de la mort de son père. Je crois qu'elle peut être publiée sans inconvénient ; quelques-uns de nos collaborateurs la liront peut-être avec intérêt.

Ce document, conservé précieusement depuis plus de 25 ans, est un simple brouillon autographe et signé, écrit sur papier au chiffre de Mélanie W. Il est littéralement criblé de ratures et de surcharges qui en font surtout le prix. Il gagnerait à être reproduit en fac-simile, mais l'*Intermédiaire* ne me paraissant pas outillé pour une publication de ce genre, je donne, sans tenir compte des ratures, le texte qui semble avoir été définitivement arrêté :

M W

MON BIEN CHER ALEXANDRE,

J'ai reçu tes deux lettres, la seconde est arrivée la première en février, datée du 18 octobre, et la première est arrivée le 9 mars.

J'étais encore entre la vie et la mort d'une fluxion de poitrine qui a mis ma vie en danger pendant trois mois.

Ne pouvant écrire à la fin de mars moi-même, j'ai chargé mon secrétaire de le faire. As-tu reçu cette lettre ?

Mes enfants m'ont emmenée, le 1er avril, à Fontainebleau. J'étais toujours bien malade, et je ne dois qu'à leurs soins et à l'éloignement de Paris, de retrouver peu à peu le calme et la vie.

Je pense à toi, mon cher Alexandre, en pensant à ton père. J'ai emporté avec moi tes deux lettres qui m'ont bien émue, bien été au cœur, surtout celle du 18 octobre, si belle de simplicité et de vérité, que je la relis souvent pour me retrouver avec ton père et toi que je n'ai jamais cessé d'aimer.

Je sais que tu as la conviction d'une autre vie et que tu as beaucoup étudié les livres sacrés. On puise en eux la force et les seules consolations durables...... S'il est un homme

ayant toujours été bon et charitable, c'est bien certainement ton père. Son génie a seul égalé sa grande bienveillance et son désir continuel d'obliger les autres. Dieu l'a béni en lui donnant, au moment des affreux désastres de la France, une mort sans agonie au milieu de ses enfants ! Il n'a jamais connu l'immense, l'éternelle douleur de voir mourir ceux auxquels il avait donné la vie.

Adieu, mon cher enfant, je me sens bien faible encore, et je n'ose pas me laisser aller à mes souvenirs.

Quand pourrons-nous rentrer à Paris en toute sécurité ? Je veux que tu saches, en attendant cette époque plus ou moins éloignée, que j'aurai à te revoir et à causer avec toi une joie presque maternelle.

Ta vieille et bien sincère amie,

M. W.

Fontainebleau, 20 avril 71, rue Saint-Louis, 10.

P. c. c. : ARM. D.

—

Chapeau de triomphe (XLI, 580, 704, 843). — *Glossaire archéologique.* — On m'a offert de le continuer; j'ai répondu qu'il me faudrait le refondre, à cause de ses nombreuses lacunes pour la partie ecclésiastique. Le chanoine Bouillet a refusé aussi, malgré mes instances. Enfin j'ai proposé un de mes amis, qui, sans doute, n'a pas été agréé, car il n'en a plus été question. X. B. DE M.

—

Alexandre de Bar (XLI, 619, 757. — « Peintre et graveur à l'eau-forte, né à Montreuil-sur-Mer, le 14 juillet 1821, élève d'Alexis de Fontenay, trav. à Paris. Le catalogue suivant, que M. de Bar a bien voulu nous communiquer, indique toutes les pièces qu'il a gravées jusqu'à ce jour. » (1854).

Ce catalogue comprend la description de 14 pièces indiquées dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par M. Ch. Blanc. Paris 1854-1890, t. I, pp. 140, 141.

CH. REV.

—

La langue anglaise en Guyenne. (XLI, 620, 705, 790, 892). — En réponse à notre collègue La Coussière, je puis lui dire que j'ai dépouillé, l'an dernier, un lot assez considérable de titres du Midi, échoués par hasard dans le Centre, et que j'avais obtenus pour les archives de mon département.

Il se trouvait dans ces titres bon nombre de parchemins, du XIIIe au XVe siècle, mais surtout du XIVe : *tous* étaient en latin, si mes souvenirs sont exacts, et je suis sûr que pas un n'était un roman.

M. Trouillard, archiviste départemental de Loir-et-Cher, donnerait certainement, à cet égard, les renseignements qui lui seraient demandés. Il a fait l'inventaire de tous ces titres.

Je dois ajouter qu'ils ne concernaient pas le Bordelais lui-même, et j'ai oublié leur provenance exacte. C'est pourquoi j'ai parlé du Midi en général. C.

* * *

Le confrère Léonce Grazilier a raison lorsqu'il dit que l'anglais a laissé des traces dans le patois saintongeais. En voici deux exemples :

Cofineau — récipient en paille ou en osier qui sert à mouler la pâte, avant de mettre le pain au four.

Cofin, en anglais, représente la même chose.

* * *

Beleou veut dire *peut-être* en langue d'oc, de Bordeaux au Rhône, et sans doute plus loin à l'Est. Les Anglais n'ont rien à y voir. M. P.

—

Lieu de naissance de Charlemagne (XLI, 621, 747, 843, 921). — Notre collaborateur le Dr Bougon sait bien que je ne tire pas le mot *Charlemagne* de « né sur un char à Mayenne », puisque j'ai été le premier à rire de cette étymologie et à en indiquer immédiatement une autre. Toutefois, il n'était pas mauvais de montrer à quels excès pouvait mener l'imagination, en pareille matière. Que *aquila* se réduise à un simple *l*, je n'y vois rien d'extraordinaire, puisque cette lettre persiste ; mais ce qui ne persiste pas dans *podium*, c'est la terminaison *um*. Je n'apprends rien, j'en suis sûr, à notre collaborateur. Il réfute lui-même sa thèse en citant *noviodunum*, *laudunum*, *rigdunum*, etc. dont la terminaison tombe avec la médiane *d* et laisse *Novioun*, *Lauun*, *Rigun* ou Noyon, Laon, Riom. Si vous infligez le même traitement à *podium* il restera *poi*, qui n'a jamais pu donner *pont*. PAUL ARGELÈS.

—

Sidi Hamdane Ben Othman Khoja (XLI, 669) — Qui voudra étudier les premiers temps de la conquête française en Algérie, fera bien de consulter le gros recueil manuscrit de *Pétitions*, en arabe, que j'ai donné à la Bibl. d'Arras. Il renferme des pièces fort curieuses. V. A.

Armoiries où figurent des abeilles (XLI, 670, 792, 925). — La médaille rare, mais très connue, de l'*Ordre de la Mouche à miel*, fondé par la duchesse du Maine, représente une abeille voltigeant. J'en ai fait tirer quelques exemplaires, sur le coin original, en 1883. V. A.

—

Caboulot (XLI, 674, 847).— Ce qui me fait croire que *caboulot* est une corruption de cabaret, c'est justement l'étymologie suivante que je viens de découvrir dans un vieux bouquin : *Panorama des inventions et découvertes...* (encore un effort) *tant anciennes que modernes*. Paris 1825, et portant, en épigraphe : *Nullus Fallax*. Je transcris :

En l'an 2500, les Lydiens fabriquent les premières monnaies d'or et d'argent afin de faciliter les opérations commerciales (ah ! vraiment !).. à la même époque et dans le même but ils établissent des *cabarets*.

Le cabaret, qui n'est qu'un diminutif d'auberge, a pris son nom d'une tête de bélier qui servait d'enseigne à la première maison où l'on vendit du vin en détail.

Cabaret est formé de deux mots celtiques : *cap* tête, et *arêt* bélier.

Distinguo : d'où, par substitution, on a fait cab-*boulot* : petite tête (boule). Bon ; ceci posé, sans vouloir y tenir mordicus, voyons ce qu'en dit Boiste :

« Cabaret s. m. *Caupona* taverne » Ainsi donc celui-ci fait dériver ce substantif du grec ; il ajoute :

« Cabaretier, *Caupo*, qui tient cabaret, *Kapelos* ».

Je passe la main. A. Martin.

—

Les armoiries du président Loubet (XLI, 715, 821, 929). — L'*Armorial général de France*, qui a été dressé, en 1696, par ordre du roi Louis XIV, compte plus de 100.000 armoiries enregistrées. Or, chaque jour, une foule d'intéressés feuillettent cet immense inventaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, à Paris, espérant y trouver un blason de leur choix. Mais, puisqu'il y a un *de* Loubet, inséré en Dauphiné, faut-il en conclure aussitôt qu'il est de la famille du président de la république ? Evidemment, non ! Pour obtenir une solution, il faudrait consulter les anciens registres de l'état civil de la commune où sont nés les ascendants du président Loubet ; établir une généalogie et retrouver la souche avec celui qui figure dans l'*Armorial*. Mais il se peut très bien que le président n'ait aucun lien avec le seigneur de Falancaux, même en remontant la filiation à une époque reculée. Le nom de Loubet est, toutefois, assez rare. Nous ne l'avons jamais rencontré en Auvergne, Limousin, Marche, Forez, Bourbonnais, où nos recherches généalogiques, minutieuses, se sont étendues depuis plus de 40 ans, pour les grands ouvrages généalogiques que nous avons publiés.

Quant aux armoiries données par l'*Intermédiaire*, et qui, représentent un bélier saillant et 3 molettes d'éperon placées sur un chef cousu, ce bélier ne semble-t-il pas faire allusion à la première syllabe du mot Loubet ? Alors, ce seraient des armes parlantes. Or, on sait que le loup ne ménage guère les pauvres brebis, le cas échéant ; mais le bélier ici, saillant, semble se défendre contre son ravisseur. Nos ancêtres aimaient beaucoup les jeux de mots dans les armoiries.

Tous les souverains ont eu leurs généalogies, les présidents trouvent aussi des flatteurs qui recherchent leurs ancêtres. Nous nous rappelons avoir lu des notes généalogiques sur Gambetta, qui compte un génois vivant au XVIe siècle. Le président Loubet aura aussi, sûrement, ses généalogistes, un de ces quatre matins.

Ambroise Tardieu.

—

Célibat ecclésiastique (XLI, 716). — En demandant une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages qui ont été publiés pour ou contre le célibat des prêtres catholiques, le collaborateur E. C. ne doit pas ignorer qu'un travail de ce genre nécessite de grandes recherches pour l'établir, car les ouvrages sont nombreux, bien que le premier livre imprimé en France en faveur du mariage des ecclésiastiques ne date que de 1758.

Toutefois, ayant eu besoin d'en consulter plusieurs pour élaborer notre *Etude biographique sur l'abbé Desforges*, publiée en 1897, chez le libraire Champion, et tirée seulement à 50 exemplaires, nous avons dû relever les titres des principaux, que nous publions ici par ordre chronologique, laissant à d'autres le soin de compléter cette liste qui nous a demandé plusieurs jours de recherches.

Avantages du mariage et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux

évêques de ce tems-ci d'épouser une fille chrétienne. Bruxelles, 1758, 2 vol. in 12. Cet ouvrage de l'abbé Desforges est curieux par son cynisme, et très rare, ayant été condamné, par arrêt du parlement, à être brûlé, et l'auteur mis à la Bastille.

Apologie du célibat chrétien contre l'ouvrage du chanoine Desforges, par l'abbé de Villiers. Paris, 1762. in-12.

Della necessita ed utilita del Matrimonio degli Ecclesiastici, con una dissertazione sopra il celibato, il progetto del abate di S. Pierre, s. l., 1770, 2 vol. in-8°,

Storia polemica del celibato sacra da contrapporsi ad alcune detestabile opere uscite a questi tempi; *opera dell'abate Fr. Ant. Zaccaria.* In Roma, 1774, in-8°.

Lettre d'un provincial à un de ses amis sur le célibat ecclésiastique. Londres, 1778, in-8° de 78 p.

Les inconvénients du célibat des prêtres prouvés par des recherches historiques, (par Jacques Gaudin, oratorien). Paris, 1781, in-12.

Observations sur le célibat des prêtres, la perpétuité des vœux monastiques et le sort que l'on veut faire aux curés. Paris, 1789, in-8°.

Les prêtres devenus citoyens, ou *Abolition du célibat religieux.* Paris, 1789, in-8°.

Réflexions impartiales sur l'ouvrage intitulé : Les inconvénients du célibat des prêtres. Paris, 1790, in 8°.

Lettres sur le célibat des prêtres, par le Fèvre, de Meaux. Paris, 1790, in-8°.

De la noblesse, du clergé, du célibat des prêtres et du divorce, s. l., (1790), in-8°.

Le mariage des prêtres ou *Récit de ce qui s'est passé à trois séances des assemblées générales du district de Saint-Etienne-du-Mont* (par l'abbé Cournaud). s. l. (1790), in-8°,

Discipline de l'église sur le mariage des prêtres, (par Maultrot), Paris, 1790, in-8°.

Discours contre le célibat ecclésiastique prononcé dans la séance patriotique et républicaine du Mans, le 17 décembre 1792, par A.P.Leduc. Le Mans, 1792, in-8° de 11 p.

Discours de Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, à ses paroissiens pour leur annoncer son mariage. Etampes, imp. Dupré, s. d. (1792), in-8° de 22 p.

Discours de M. Aubert, premier vicaire de Sainte-Marguerite, prononcé le 28 juin l'an IV, au sujet d'une adresse à l'évêque de Paris signée du curé de Sainte-Marguerite, contre son mariage. Paris, 1792, in-8°.

Opinion de Claude Basire sur le mariage des prêtres. Dijon, imp. Defay, s. d. (1792), in-8°.

Sur le mariage des prêtres, par Jallot, s. d., in-8°.

Sur la légalité du mariage des prêtres. Paris, an IX, in-8°.

Correspondance de deux ecclésiastiques catholiques sur la loi du célibat des prêtres (par l'abbé Henri). Paris, 1807, in-12.

Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789, par l'abbé Grégoire. Paris, 1826, in-8°.

Du célibat et du mariage des prêtres chez tous les peuples, par l'abbé Cerati. Paris, 1829, in-8°.

Observations sur le mariage des prêtres par un père de famille. Paris 1831, in-8°.

Mariage des prêtres, plaidoirie par Me Mermilliod pour le sieur Dumonteil. Paris, 1832, in-8°.

Liberté du mariage des prêtres. Mémoire produit à la cour de cassation pour Dumonteil par Nachet, avocat. Paris, 1835, in-8°.

Le célibat ecclésiastique, par l'abbé Jager. Paris, 1836, in-8°.

Discours sur le célibat des prêtres, par l'abbé Châtel. Paris, 1839, in-8°.

Traicté du célibat des prêtres, par Urbain Grandier. Paris, 1866, in-18 de 36 p.

Le célibat des prêtres et ses conséquences, par l'abbé F. Chavard. Genève, 1874. in-12.

De l'incorporation et du mariage des prêtres, par de Jux d'Uzelle. Paris, 1877, in-18 de 22 p.

Du mariage civil du prêtre catholique en France, par l'abbé Horoy. Paris, 1890, in-8°.

PAUL PINSON.

—

Un journal révolutionnaire (XLI, 716, 851). — L'*Auditeur national*, journal de législation, de politique et de littérature, parut à Paris, du 2 octobre 1791 au 28 nivôse an VIII, c'est-à-dire pendant presque tout le cours de la révolution. C'était, sous un autre titre, la continuation d'un écrit périodique, publié de 1789 au 1er octobre 1791, et intitulé : *Assemblée nationale et Commune de Paris* ou *Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des communes de Paris*, lequel n'était lui-même qu'une scission du journal de Perlet : *Versailles et Paris*, (1789).

L'*Auditeur national* forme 34 volumes in-8°. — Le sous-titre disparut à partir du 22 septembre 1792.

Sur les rédacteurs de cette feuille, dit Eugène Hatin (*Bibliographie de la presse périodique française*, p. 153, 2e col.), les renseignements

me tout absolument défaut. Les *Dialogues des morts*, dans une revue des journaux de l'an III, lui donnent pour rédacteur-propriétaire un nommé Joubert.

Elle était, dès cette année-là, passée dans l'imprimerie des frères Chaineau qui, l'année suivante, s'en disent propriétaires et éditeurs ; et le 4 nivôse an VIII, elle avait pris le titre d'*Auditeur national des frères Chaigneau.* — Ces derniers en expliquaient ainsi la cessation en tête du numéro du 29 nivôse an VIII de leur *Journal du soir.* « Nous prévenons nos abonnés que ce n'est que par convenance que nous appelons pour les départements *Auditeur national* notre feuille très répandue à Paris, sous le nom de *Journal du soir.* C'est sous ce dernier titre qu'elle paraîtra désormais ». — Le fin mot, c'est qu'un arrêté des Consuls du 27 nivôse avait réduit les journaux politiques de Paris à 13, et que l'*Auditeur national* resta parmi les morts.

GUSTAVE LAURENT.

—

Les langues anciennes ne seraient-elles pas indigènes ? (XLI, 722, 816). — M. Paul Argelès fait erreur, quand il affirme que « des peuples ont pu se créer des langues indépendantes ». Aucun homme n'est capable de créer une langue. Aux jours de la création, Dieu donna le chant à l'oiseau, le rugissement au lion, le murmure à l'abeille, et la parole à l'homme. Aussi, Renan, qui avait fait une étude approfondie des langues, n'hésite pas à dire que « l'arbitraire n'ayant joué aucun rôle dans l'invention et la formation du langage, il n'est pas un de nos idiomes qui ne se rattache, par une généalogie directe à une des langues que bégayèrent les pères de l'espèce humaine ». En fait de créations de langues, on ne connait que celle du Volapük, et nul n'ignore son lamentable fiasco. Mais, M. Paul Argelès m'objecte ici la formation de notre propre langue, qui est sortie, dit-il, du latin, ainsi que l'espagnol et l'italien.

L'école néo-latine affirme, il est vrai, cette métamorphose, mais sans fournir aucune preuve, et en dédaignant toutes les données historiques, et même le bon sens. D'après Brachet, qui fut l'un des grands pontifes de cette école, le français serait venu du latin, *d'une manière toute spontanée, toute naturelle, tout irréfléchie.* C'est vraiment dommage qu'il n'ait pas eu la pensée d'appliquer à la naissance mystérieuse des mots de notre langue deux jolies vers du poète Régnier et qu'il n'ait pas dit :

Sur le latin pourri nos mots grands ou mignons,
Vinrent en une nuit comme des champignons.

Non, non, le français n'est pas du latin transformé, quoiqu'on l'enseigne comme un dogme. Un homme peut prêter à un autre homme un bonnet, un pantalon, une veste, mais non pas un bras, une jambe, ni un autre membre de son corps ; de même une langue peut prêter à une autre langue un adjectif, un verbe, un nom ; mais non pas son organisme, son génie, sa personnalité, car les langues ont une sorte de personnalité qui les fait durer, chacune séparément, aussi longtemps que les peuples qui les parlent. Or, le peuple gaulois n'a pas été détruit, il subsiste encore sous le nom de peuple français, et il parle la langue qu'il parlait, il y a deux mille ans. Est-ce que les noms des vêtements de M. Paul Argelès sont, par hasard, des noms latins ? Dans quel lexique, dans quel auteur latin peut-il nous montrer *pantalon, gilet, caleçon, redingote, paletot* ? Et les bâtisses de sa campagne, à savoir *maison, borde, écurie, moulin,* sont-elles des appellations latines ?

La domination romaine a laissé sur le *gaulois* une légère couche latine, mais n'a pu altérer son génie. Nous parlons la langue de nos ancêtres, les gaulois. Eugène Hins, dans un savant article, paru en 1887 dans la *Revue de linguistique*, montre, d'une manière lumineuse, que l'école néo-latine se trompe, que, de tous ses travaux, il n'est permis de conclure qu'à la parenté et non à la filiation des langues néo latines.

DARON.

—

Les couches des reines (XLI, 761, 899) — Ce n'est pas répondre à la question — je le sais — que de parler des couches de la duchesse de Berry, à Blaye ; cependant comment oublier qu'elles durent être publiques ?

Bugeaud, bien, à l'avance, a convié les témoins — dit M. Thirria, dans son livre la *Duchesse de Berry* — (Paris, 1900), le maire de Blaye, Merlet ; l'adjoint Bellom ; le juge de paix Regnier ; le président du tribunal civil Pastoureau qui « accepta, écrit-il, cette mission patriotique ».

La prisonnière accoucha, en effet, devant le président du tribunal civil, le procureur du roi, le sous-préfet, le président du tribunal de commerce, le commandant de la garde nationale, le commandant de la place, le curé et le commissaire de police.

Des parents livrent eux-mêmes leur fille à la risée des laquais, s'écrie Châteaubriand, la

tenant par les quatre membres afin quelle accouche en public, appelant les autorités du coin, les geôliers, les espions, les passants, pour voir sortir l'enfant des entrailles de leur prisonnière, de même qu'on avait appelé la France a voir naitre son roi. Et quelle prisonnière ? la petite-fille de Henri IV. Et quelle mère ? la mère de l'orphelin dont on occupe le trône.
LE VEILLEUR.

* * *

Mme Campan, dans ses Mémoires, dit, au sujet des premières couches de Marie-Antoinette, que la chambre était si remplie par la foule montée de la rue, que la reine faillit étouffer ; et, autant qu'il m'en souvienne, car je n'ai pas le volume sous la main, elle parle d'un petit gamin qui s'était assis sur la cheminée, en face du lit de la reine. M. L. D. P.

* * *

Sur cette délicate question, on trouve des renseignements détaillés dans l'*Histoire de l'éducation des princes*, par H. Druon, docteur ès lettres. Paris. Lethielleux.
E. B.

—

Abbans (XLI. 764). — La maison d'Abbans est une maison éteinte qui a été relevée par Jouffroy. Ce Jouffroy eut des lettres de marquis en 1736. Ce fut à cette époque que le roi l'autorisa à relever la maison d'Abbans, par un mariage avec Anne de Joux, d'une maison éteinte. Le château d'Abbans devait lui appartenir avec la terre du même nom, car Jouffroy en devint possesseur. Il existe, en effet, deux communes du nom d'Abbans. Elles sont à peu de distance l'une de l'autre.

L'une s'appelle Abbans-Dessus parce qu'elle est située sur la crête de la montagne. C'est là qu'est le château d'Abbans où habite présentement le descendant de la famille qui porte le titre de marquis. L'autre, située immédiatement dessous, au bas de la même montagne, porte le nom d'Abbans-Dessous. Elle possède aussi un château, mais il est moderne. Le comte de Jouffroy d'Abbans (branche cadette), y habite. C'est un ancien député du Doubs.
A. M.

—

Balthazar Gracian (XLI, 767) La bibliographie complète et détaillée de ce jésuite espagnol se trouve dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par Carlos Sommervogel, S. J., t. III, col. 1646 *sqq*. de la dernière édition. *L'Oraculo manuale arte de prudencia* a été traduit en français par Amelot de la Houssaye, en 1684, sous ce titre : l'*Homme de cour de Balthazar Gracian*, et cette traduction a été souvent réimprimée de 1684 à 1808. HENRI ROCHE.

* * *

Traductions françaises :

1° *L'homme de cour de Balthasar Gracian*. Traduit et commenté par le sieur Amelot de la Houssaie, ci-devant secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Paris, 1684. 3e édition, revue et corrigée. Paris, 1691.

Cette traduction est très défectueuse, dit Schopenhauer. Son titre même est un faux sens.

2° *Maximes de Balthazar Gracien*, traduites de l'espagnol (par J. de Courbeville). Paris, 1730.

Nous ne connaissons pas de traductions plus récentes. V. B.

—

« Le Bohême » (XLI, 767) — *Le Bohême*, par Gabriel Guillemot, dessin par Hadol, rentre dans la série de ces petites monographies dites physiologies, comme il en parut tant vers cette époque. Elle ne vaut pas mieux que les autres : style médiocre, observation superficielle, documentation indigente. Ce n'est donc ni un livre d'économie politico-sociale, ni un roman à la Murger. *Le Bohême* est d'ailleurs de rencontre facile : les quais en sont abondamment pourvus. DOCTEUR L.

Même réponse : GUSTAVE FUSTIER.

—

Etymologies du mot Bray (XLI, 770). — B. demande l'étymologie de *brai*, boue. Pour la trouver, il est nécessaire de consulter notre vieille langue et la *filière*, c'est-à-dire la forme de ce mot dans d'autres langues romanes ; or, le vieux français a *brac* ou *brag*, le provençal *brac* et l'italien *brago*, boue. *Brag*, par la chute du *g*, est devenu *bra*, qu'on a prononcé brai, comme *pax*, paix.

Mais d'où vient *brag* ? C'est le grec archaïque *brag-os*, marais et boue de marais. Il n'est pas étonnant que ce mot se rencontre dans une foule d'endroits, parce que la France, si belle soit-elle, a des bas-fonds, des marais, et des bords de rivière boueux. — Il est inutile de dire que *brai* est le même mot que *braye*.

* * *

La *Petite correspondance* pense que *Mufle*, dans le sens méprisant, vient de Muffing, officier supérieur prussien, qui avait fait braquer sur la butte Montmar-

tre, en 1815, cinq batteries pour bombarder Paris. Mais elle se trompe, évidemment, parce qu'elle a oublié l'aparté d'Orgon, au 5e acte du *Tartuffe* :

> Du meilleur de mon cœur, je donnerais, sur [l'heure,
> Les cent plus beaux louis de ce qui me demeure,
> Et pouvoir, à plaisir, sur ce *muffle* asséner
> Le plus grand coup de poing qui se puisse [donner.

On peut remarquer que Molière écrit *muffle* avec deux f. DARON.

—

Noms à particules (XLI, 770). — J'en demande bien pardon à notre collaborateur A. Roserot, qui dit qu'on doit supprimer la particule entre le titre et le nom patronymique. Il choquerait de dire : *le duc La Trémoïlle, le comte La Rochefoucauld, le comte Bourbon-Busset.*

On doit dire *les Condès* et nom *les de Condès*, mais *les d'Orléans* parce qu'Orléans commence par une voyelle. On dira *les des Cars* parce que le mot est d'une syllabe. Donc : *les d'Aligre, les Blacas, les de Mons.* LA COUSSIÈRE.

* * *

On doit dire, contrairement à ce qu'en pense notre honorable collègue A Roserot, le baron de Rothschild et non le baron Rothschild : James de Rothschild et non James Rothschild, parce que la noblesse de cette famille étant noblesse autrichienne, demande le (von) ou (du) devant le nom patronymique ; surtout pour les anoblissements récents.

En Allemagne, on dira couramment Freihen von Rothschild, baron de Rothschild, et non Freihen Rothschild, quand, par contre, on dira Graf Waldersée au lieu de Graf von Waldersée (comte Waldersée et non comte de Waldersée) noblesse ancienne et nom de terre.

Dans l'almanach des barons allemands, se trouve : Noblesse autrichienne du 25 septembre 1816. (Diplôme daté de Vienne, du 25 mai 1817). Barons, diplôme du 29 septembre 1822.

Je puis même ajouter que dans l'usage en Allemagne, dans la conversation, on ne met jamais la particule « von » devant le nom d'un prince ou d'un comte (Par ex. Fürst Holenlohe, Graf Waldersée), mais toujours devant le nom d'un baron. (Exemple : *Freihen von Rothschild*).

VILLEROY.

Seurre (XLI, 771). — L'acte de décès de cet artiste ne se trouve pas à l'état-civil reconstitué de Paris ; mais voici son acte de naissance tiré du même dépôt :

> L'an mil sept cent quatre-vingt-quinze, le onze juillet, est né à Paris, Bernard-Gabriel, du sexe masculin, fils de Gabriel-Charles Seurre, et de Marguerite-Elisabeth Dumas.

C'est un acte reconstitué, on le voit, d'après un document quelconque, non indiqué. V. A.

—

Targui ou Touareg (XLI, 771.). — On doit dire un Targui et des Touareg, ce dernier terme étant le pluriel du premier. Le cas a été tranché par Cid Kaoni, interprète militaire dont on pourra consulter le récent dictionnaire français-tamaheq (et non tamachek). D'autre part, je me permets de signaler à notre correspondant qu'il convient d'écrire In-Salah et non Aïn-Salah. L. C.

—

L'inscription romaine de la rue Bab-Azoum, à Alger (XLI, 772). — J'ai vu, récemment, à Alger, cette belle inscription romaine. Elle se trouve, en effet, au-dessus de l'une des arcades de la rue Bab-Azoum, sur cette rue même, à l'angle gauche de la petite rue du Caftay. Les caractères majuscules en sont de la plus belle époque. Comme cette inscription est placée dans le mur d'une maison, à une grande hauteur, elle ne risque pas d'être dégradée par les passants ; mais, assurément, elle serait bien mieux au musée lapidaire d'Alger, à Mustapha.

Je ne crois pas que la commission des monuments historiques puisse la faire enlever facilement, car elle appartient au propriétaire de la maison, dont il faudrait, *a priori*, le consentement. Le ministre de l'instruction publique est toujours curieux de recevoir les communications de ses correspondants ; il les remercie, mais là se borne tout ce qu'il peut faire. D'autre part, on constate avec peine qu'une foule de conseils municipaux (je ne parle pas pour celui d'Alger) sont, hélas, incapables d'apprécier nos antiquités nationales ; mais, il y a plus, certains conseils, comme celui d'Avignon, ont voté la démolition de remparts du XIVe siècle de cette antique cité. Je gémis de pareils actes de vandalisme, quand je sais qu'en Allemagne, en Angleterre, en

Russie, etc., etc., on garde avec soin toute ruine historique ! Combien de monuments précieux ont disparu par l'ignorance crasse ou la rapacité de divers conseils municipaux !

Les portes féodales de nos villes du moyen âge sont des objets extrêmement curieux pour l'étude de l'archéologie ; les donjons, les restes des antiques châteaux, précieux pour l'étude de notre histoire et des arts, devraient toujours être conservés, quand cela se peut ; mais les uns y voient des carrières de pierre de taille, d'autres des débris inutiles ; d'autrefois, une vieille porte de ville disparaît, comme gênant plus ou moins la circulation et empêchant le passage d'un tramway !

Or, en ce moment, notre Exposition universelle a reconstitué bien des constructions féodales, que l'on cite comme l'une de ses principales attractions. Toutes ces vieilles choses plaisent à la foule et l'instruisent. C'est, assurément, une grande *leçon de choses !* Nous protesterons donc, avec énergie, contre les démolitions qui s'attaquent aux débris archéologiques....

AMBROISE TARDIEU.

—

Famille de Gennes (XLI, 811). — Léda trouvera sur cette famille tous les renseignements généalogiques désirés dans *Tableaux généalogiques de plusieurs familles établies à Vitréaux*, XVe, XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, 9 fascicules in-4, suivis d'une Table générale (Rennes, Plihon et Hervé).

LE ROSEAU.

—

Pajou (XLI, 812). — Je ne saurais dire quand est mort Pajou né en 1800, mais je puis affirmer qu'il eut un fils. Cet enfant ne fit qu'une courte apparition au collège Saint-Louis, entre 1833 et 1840. S'il vit encore, il peut avoir environ 73 ans, ce qui ferait supposer que son père s'était marié jeune, mais... pas plus jeune que lui qui se maria... à 18 ans !

Sa mère était une gracieuse et charmante maman que l'on remarquait au parloir du collège et dont le portrait, peint par son mari, ne passa pas inaperçu au salon de 1833.

Elle était la fille du peintre Ansiaux, qui demeurait rue Serpente n° 16, où je fus conduit un jour par des amis peu indulgents pour le talent de l'artiste. Je me souviens encore de toiles où la mythologie tenait une grande place.

Ansiaux survécut, je crois, à son gendre, car il exposait encore en 1835 et 1836, et Pajou semble avoir exposé pour la dernière fois en 1834. Il vécut cependant après cette date et, autant que l'on peut se fier à l'exactitude des *Almanachs*, « celui » des Adresses de Paris de 1826, comme les précédents, l'indique encore rue Saint-Dominique-Saint Germain n° 20. Si c'est là qu'il a fini ses jours, il serait peut-être possible de trouver à l'église Saint-Thomas d'Aquin, qui devait être sa paroisse, la date précise de son décès.

Voici, cher confrère Nauroy, tout ce que je puis vous dire au sujet de Pajou.

EDOUARD PÉLICIER.

* * *

Le *Dictionnaire critique* de Jal nous dit que le fils du sculpteur, Jacques-Augustin-Catherine, né le 27 août 1776, est mort, non pas vers 1820, mais le 29 novembre 1828, « au faubourg Saint-Germain. » L'*Almanach des 25.000 adresses* pour 1826 fournit encore un peu plus de précision ; on y lit : « Pajou, peintre d'histoire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 20. »

G. I.

* * *

J'ai connu Pajou, le petit-fils d'Augustin. C'était un portraitiste de talent, et je possède plusieurs crayons de sa main. Il avait conservé quelques bustes en marbre de son grand-père et deux délicieux portraits au pastel de la fille de Clodion avant et après son mariage, « la tante Michel » comme il l'appelait. Pajou est mort à Paris, rue de l'Ecole de Médecine. Il avait un fils qui a demeuré longtemps à Fontenay-aux-Roses. J'ignore ce qu'il est devenu.

EDMOND BONAFFÉ.

—

Saint Antoine de Padoue (XLI, 867). — Antoine de Padoue, né à Lisbonne, moine révolutionnaire du XIIIe siècle, qui parcourut l'Italie « prêchant contre l'Eglise d'un ton aussi passionné que Savonarole, lui reprochant ses richesses, sa puissance, sa sensualité et le déclin des bonnes mœurs » a écrit M. Emile Gebhart, l'imagination populaire fit un saint à miracles extraordinaires, et l'art a conservé la tradition du miracle des poissons, du miracle de l'âne et de l'hostie, du miracle de l'enfant Jésus, ce dernier accompli dans le Limousin. Le saint révolutionnaire devient peu à peu une

sorte d'ange, muni d'un sceptre lilial. La légende se transforma quand un riche marchand espagnol, Juan Alfonso d'Avila, qui attribuait sa fortune à son culte pour saint Antoine, retrouva, en l'invoquant, son anneau tombé dans la mer. Dès lors, saint Antoine devint le protecteur des choses perdues ; mais cette dévotion fut longtemps livrée à la ferveur ou au caprice de chacun. Elle a été régularisée vers 1890, par les soins de mademoiselle Bouffier, lingère à Toulon. Le R. P. Marie-Antoine, capucin, et d'autres religieux lui prêtèrent leur concours. L'argent est recueilli dans le but de servir à des œuvres de charité, de religion, de propagande et pour donner du pain aux pauvres. D'où le nom d'Œuvre du *Pain de saint Antoine de Padoue*. Le but est-il atteint ? nous l'ignorons. S. A. D.

* *
*

La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (XXVI, 362, 476, 593). Il a été répondu que la vertu qu'on prête au saint vient du nom de Padoue — appelée jadis Pava — en français Pave, ce qui a évoqué l'idée « d'épaves », objets perdus. C'est bien subtil. Z.

—

Barthélemy et Méry (XLI, 908). — Justement, un jeune littérateur belge, M Jules Garsou, épris de la grande époque de 1830, s'est voué avec une honorable opiniâtreté, à ressusciter plusieurs figures de cette ère, déjà effritées par le temps. Il s'est surtout attaché à remettre en lumière deux satiristes célèbres, aujourd'hui enveloppés du linceul de l'oubli. Parler, en 1900, de Barthélemy et de Méry, c'est plus que du courage : ce serait presque de l'héroïsme. Autant vaudrait se mettre à graver sur l'obélisque de la Concorde les noms des deux Pharaons de la XXVIIe dynastie. A la bonne heure, mais les Epigraphistes, les Egyptologues et les zélateurs de l'archéologie littéraire, et, Dieu merci, il en reste encore quelques-uns chez nous, sauront gré à notre jeune confrère de Belgique de s'être livré à cette tâche souterraine, au fond, très utile, puisqu'elle touche par plus d'un côté à l'histoire de notre pays.

Ces deux poètes sont nés l'un et l'autre à Marseille, en se flattant l'un et l'autre d'avoir du sang grec dans les veines. Tous les deux, pauvres comme Job, étaient venus à Paris, sur la fin de la restauration, pour y chercher fortune. Le premier (je parle de Barthélemy), avait débuté par une ode dans laquelle il chantait le sacre de Charles X, mais ce n'était là qu'un feu de paille, puisque, le lendemain, il courait au Libéralisme. Quant à Méry, très libéral, presque républicain, quoiqu'il eût été élevé par un prêtre, il entrait à la rédaction du *Nain Jaune*, journal de l'extrême gauche d'alors, et il y commençait contre les Bourbons de la branche aînée une guerre d'épigrammes qui ne s'est arrêtée qu'aux journées de Juillet

Tous les deux, ne répugnant pas à se faire thuriféraires, ont encensé plus d'une idole, mais ils se sont surtout agenouillés devant les deux Napoléon, je pourrais dire devant les trois, puisqu'ils ont fait le *Fils de l'homme*, (le Roi de Rome).

A l'heure de leurs débuts, comme de nos jours, le noviciat en littérature était la plus âpre des épreuves. Isolément, les deux Marseillais n'arrivaient ni à la renommée, ni au bien-être. Un jour, l'idée leur vint de s'associer. Ils ne firent plus qu'un ou, si l'on veut, on ne vit plus en eux qu'un homme à deux têtes. Ils firent alors dix satires en commun, en frappant leurs vers sur la même enclume. Tout aussitôt, la célébrité leur vint de tous côtés, et la vogue fit tomber à leurs pieds une pluie d'or. — Pour ma part, j'ai gagné deux millions, me disait Méry.

M. Jules Garsou raconte tout cela. Il énumère leurs œuvres. Il les suit pas à pas depuis l'heure du premier succès jusqu'à leur rupture, car ils ont, de bonne heure, cessé de marcher bras dessus bras dessous. (« Mes amis, disait Aristote, il n'y a pas d'amis ».) Et, en historiographe bien renseigné, notre confrère fait voir comment ils ont fini.

Comment ils ont fini ? Hélas ! la manière lamentable dont ces triomphateurs d'il y a 75 ans, ont quitté la vie, fait voir une fois de plus quelle chose futile est ce qu'on appelait hier encore la gloire ! Par bonheur ou par malheur (je ne sais pas au juste), les générations nouvelles, plus positives, et ne croyant qu'à ce qui est concret, ne s'emballeront plus, jusqu'à jeter des billets de banque et des couronnes à de frivoles enfileurs de perles.

En attendant, demandons à M. Jules Garsou de continuer ses études sur nos rapsodes de 1830.

PHILIBERT AUDEBRAND.

Boulevard, avenue. XLI, 866). — L'étymologie de *boulevard* est essentiellement militaire. On en trouve des variantes dans les langues anciennes et modernes, avec une signification sensiblement la même, caractérisant l'*enceinte extérieure* — la ceinture — d'une ville ou d'un ouvrage de fortification. L'usage a développé cette appellation — technique d'abord — et s'en sert, aujourd'hui, pour la désignation pittoresque de promenades, de cours, d'allées, de routes, de mails... Bien qu'un peu vagues, les définitions de Larousse sont exactes : le boulevard se développe *autour d'une ville;* par l'avenue on *y entre* ou on *en sort*.

Si Paris est pris comme terme de démonstration, on voit que quand la poussée de la population accrue fait éclater la périphérie — ligne des boulevards extérieurs — celle-ci, par bonds successifs, s'éloigne du centre, laissant des cercles concentriques, faciles à distinguer dans le plan de la ville.

Les boulevards sont des *lignes enveloppantes* ; Ex : ceux qui suivent le contour des fortifications et qui sont destinés à devenir des lignes intérieures, comme le Grands-Boulevards et le boulevard Saint-Germain, tandis que les avenues, *lignes pénétrantes*, mènent vers le centre ou en rayonnent : telle la suite des avenues de Neuilly, de la Grande Armée, des Champs Elysées, qui coupe l'enceinte à la Porte Maillot, pour aboutir à la place de la Concorde.

Tout autour de Paris, on trouve des avenues, justifiant la qualification *pénétrante*; celle d'*entourante* s'appliquant à une ligue de boulevards.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

* * *

Avenue : passage pour aborder en quelque maison, en quelque ville, *Aditus, introitus*. Avenue est aussi une allée d'arbres plantés, en étroite ligne, etc

Boulevart ou boulevard : Gros bastion. *Agger*... On dit encore à Paris, *aller sur le boulevart de la porte Saint-Antoine*, qui est un des plus gros bastions de France. (*Dictionnaire de Trevoux*, 1752).

PETITJEAN.

Notes and Queries

—

Les couleurs de l'ennemi. — Il y a quelque temps, j'ai eu une discussion au sujet des *trois couleurs*, au courant de laquelle, je fis remarquer que le rouge, le blanc et le bleu dont on fit usage au Jubilé. étant également les couleurs de la Hollande, de la France et de la Russie, ne pouvaient pas être considérées comme exclusivement anglaises. De plus, le jour de Saint-Patrick, j'ai vu des patriotes décorés de rouge, blanc et bleu, ajoutés au vert en Irlande. Mais le rouge, le blanc, le bleu et le vert sont les fameuses *quatre couleurs* du Transvaal, que comporte egalement le drapeau allemand, avec, en plus, une bande verte en travers.

D.

—

Prix payé pour des chinoiseries. (XLI, 804). — Dans le journal que tenait mon grand-père pendant la tournée qu'il fit dans les cours d'Europe, en compagnie de lord Herbert et du Dr Coxe, il dit avoir vu à Dresde, en septembre 1777, vingt et un vases de porcelaine de Chine que le roi de Prusse Frédéric William Ier avait donné à Frédéric-Auguste, roi de Pologne, en échange des huit cents dragons montés et équipés.

W. r. FLOYE.

Voir aussi : *En paiement de porcelaine*. (XLI, 612).

—

Strophe française. — Je désirerais connaître la strophe française qui commence par ces vers :

Le temps emporte sur son aile
Le printemps et l'hirondelle.

HENRY CARRINGTON.

—

Livre basque de la Genèse. — En 1894, la *Clarendon Press* imprima le livre de la Genèse d'après un manuscrit de la bibliothèque du comte de Macclesfield, Shirburn Castle, comté d'Oxford. Comment ce manuscrit basque, ainsi que d'autres, est-il arrivé dans cette bibliothèque, est une longue et intéressante histoire !! Je désirerais avoir quelques renseignements.

M. MILLETT, Major Général.

—

Fagots pour brûler les hérétiques. — Quand j'étais marguillier de Saint-James, Garlick Hythe, Upper Thames Street, je recouvrais la rente de quelques terrains situés près de la rivière, qu'une dame avait laissée pour être affectée à cet usage. Je crois que cette rente est aujourd'hui payée aux commissaires écclésiastiques.

R. B. WARRICK.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

Albin B.... — Il nous a paru que votre réponse *Perfide Albion* ne se rapporte que de loin à la question posée. Regrets.

M. S. F. — La lettre de Jules Barbey d'Aurevilly, parue aux Trouvailles, col. 902, provient de la riche collection de M. Noël Charavay qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire pour le plus grand plaisir des ophélètes.

Disons, à ce sujet, que le dit Noël Charavay assistera, demain vendredi 8 juin, en l'Hôtel Drouot, M° Delestre chargé de la vente d'une précieuse collection de lettres autographes de Henri IV, cardinal de Richelieu, Louis XIII, cardinal Mazarin, Cinq-Mars, La Fontaine, Louis XV, impératrice Joséphine, Napoléon Ier, Marie-Louise et autres personnes célèbres, ainsi que des morceaux de musique autographes des plus illustres musiciens.

Nous avons traduit de l'italien la lettre d'Alexandre Volta.. ..

XXX. — La grande maîtrise de l'ordre de Constantin fut transférée de Parme à Naples en 1759, et resta attachée à la couronne. Le dernier roi de Naples, François II, a accordé cette distinction jusqu'à la fin de son règne. Nous avons déjà dit que M. le vicomte de Poli était décoré de cet ordre insigne. Les chevaliers portent le bijou, qui est d'or, émaillé de rouge, suspendu au cou par un ruban de la couleur de l'émail. Les jours de fêtes, ce ruban est remplacé par un riche collier d'or auquel est appendu, au-dessous de la croix, un Saint-Georges terrassant le dragon. — Voir Perrot : *Ordres de Chevalerie*, 137, 153.

A. G. C. — Votre question sur « Le célibat ecclésiastique » telle que vous la formulez est du ressort de l'Economie politique et point du tout de celui de l'Erudition.

D. de Luxembourg. — Le maréchal duc de Boufflers était marié puisqu'il laissa un fils, Joseph-Marie, lieutenant général des armées, mort (1747) à Gênes qu'il défendait contre les Autrichiens. La maréchale était née Catherine-Charlotte de Gramont.

P. Argelès. — A l'avenir, nous aurons soin de vous soumettre les épreuves de vos articles. Peut-être serez-vous plus heureux que nous. Ce sera notre vœu le plus cher.

Bohm. — Votre quatrain bilingue est l'œuvre d'un quidam estimant plus l'enveloppe du livre que son contenu, mais ne saurait, à notre humble avis, passer pour un ex-libris. Néanmoins, pour vous être agréable, nous le donnons ici :

Si quis librum par advanture
Invenerit en son chemin,
Redde mihi la couverture
Quæ facta est de parchemin.

Pictor. — Oui. Les artistes dramatiques, les chanteurs, entre autres, ont toujours été grands amateurs de tableaux... surtout quand on leur en fait don. Le baryton Faure collectionne les Manet ; le ténor Cléophas s'attachait aux Corot ; Constant Coquelin est éclectique (on se souvient de sa vente qui produisit plusieurs centaines de mille francs). Barroilhet préférait les Troyon, et, même pécuniairement, il n'avait pas tort, bien qu'il n'ait pas bénéficié de la plus value sur les œuvres du maître animalier. Ainsi un tableau du dit Troyon *Berger ramenant son troupeau*, qui, à la vente de Barroilhet (1855) avait à peine atteint 500 fr. s'est vendu 17.200 fr. en 1873 ; 17.900 en 1878 et 43.600 fr. en 1886.

Consultez le bel ouvrage récemment paru de M. Louis Soulié *Les grands peintres aux ventes publiques*.

ERRATA

XLI, 928, 46, au lieu de démonté, lisez démontré.

941, ligne 34, au lieu de *pitancce*, lisez *pitance*.

941, ligne 36, au lieu de *pictance*, lisez *piétance*.

941, ligne 44, au lieu de *pictance*, lisez *piétance*.

942, ligne 2, au lieu de *pictancia et pictatem*, lisez *pietancia et pietatem*.

942, ligne 20, au lieu de ογπας, lisez οιπας.

— ligne 23, au lieu de πειθανχιχη, lisez πειθαναγχη.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIᵉ Volume — *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* — 15 Juin 1900.

36ᵉ Année — 36, rue Laffitte — PARIS

Nº 886 — Téléphone — Nº 275.41

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les survivants du Petit-Lazari. — Une discussion assez confuse occupe les journaux qui s'évertuent à retrouver quels sont les survivants du Petit-Lazari. L'idée est intéressante, mais exposée sans méthode L'*Intermédiaire* la reprendra avec grand profit, au bénéfice de ceux de ses collaborateurs que l'histoire des théâtres du boulevard a le don d'intéresser. Sait-on quelque chose sur ce point ? Les survivants ne doivent pas être nombreux, il est temps d'invoquer leur témoignage ? Mais où sont-ils ? G.

—

Nicolas Flamel était-il alchimiste ? — On vient de restaurer l'inscription placée sur la maison de Nicolas Flamel, 51, rue de Montmorency. Ce travail a été exécuté par les soins du conseil municipal, sur le vœu de la Commission du Vieux-Paris. C'est une occasion pour tous les journaux et toutes les revues qui annoncent ce petit événement, de traiter Nicolas Flamel d'alchimiste. De l'étude attentive que j'ai faite, il résulte que rien, dans les actes authentiques, ne permet de lui décerner ce titre : il ne fut qu'un très habile enlumineur, un écrivain public très distingué, un spéculateur heureux et un réclamier hors ligne. Sur quoi se fonde-t-on pour attribuer une part quelconque à Nicolas Flamel dans la recherche du grand œuvre ? Ce serait trop peu de vouloir justifier cette prétention en invoquant simplement sa grosse et mystérieuse fortune. L.

—

Comilludo, bouffon de Charles-Quint. — Qu'est ce que *Comilludo*, bouffon de Charles-Quint, lequel n'avait pas une réputation sans tache, parait-il, et passe pour avoir dicté les statuts de la société la *Guarduna*, de Tolède, dont les membres se recrutaient dans les bagnes ? — La *Camorra* de Naples ne fut qu'une imitation de la *Guarduna*. H. LYONNET.

—

Le tambour d'Arcole. — J'avais toujours cru que le petit tambour d'Arcole s'appelait Etienne André ; que cet Etienne André était mort en 1838 ; que c'était lui qu'on voyait représenté par David d'Angers, au fronton du Panthéon ; que, né à Cadenet, (Hérault), il y a ou va y avoir sa statue.

Or, que vois-je dans l'admirable musée rétrospectif militaire, à l'Exposition de 1900 ? deux baguettes d'honneur, garnies d'argent, avec, dessus, cette inscription gravée :

> Le 1ᵉʳ Consul au Cᵉⁿ Losier, Nicolas, Tambour de la 2ᵉ Compagnie de la 51ᵉ 1/2 brigade de Ligne.

Une étiquette mise par les soins des membres très compétents qui ont organisé cette belle Exposition, précise le souvenir. Elle est ainsi rédigée :

Baguettes d'honneur remises par le premier consul à Nicolas Laugier, tambour de la 2e Compagnie de la 51e 1/2 brigade,
dit le Tambour d'Arcole.
Appartient à M. Antoine Fontome.

Il y a plus d'un tambour qui se conduisit héroïquement ; il ne serait point surprenant de rencontrer de nombreuses baguettes d'honneur dans les collections, mais la légende n'a envisagé qu'un « tambour d'Arcole ».

Retenez que la notice ne laisse aucune place à l'inexactitude ; elle dit non « un des tambours d'Arcole », mais « *le* tambour d'Arcole », le vrai, l'unique.

Et il y en a deux pour le moins — si l'on s'en rapporte aux documents. Le plus populaire serait même André Etienne.

Dans le *Spectateur universel*, au bulletin nécrologique, page 311, on lit :

Le brave tambour Etienne, qui battit la charge au pont d'Arcole et figure au Panthéon. Il était tambour maître dans la 10e légion. Son corps a été embaumé. Il laisse une veuve et trois enfants. Cinquante-huit ans.

Est-il insoluble, ce problème ? Ne peut-on s'expliquer qu'il y ait deux tambours, dits chacun « le tambour d'Arcole » ? Et s'il n'y en a qu'un, quel est le bon ?

LE.V.

—

Atavisme en signatures. — Je ne crois pas à la connaissance du caractère d'après l'écriture. Vous connaissez l'anecdote de cette dame qui apporte à un savant une page d'écriture à analyser : « Est-ce votre petit garçon qui a écrit cela ? » — « Non ! » — « Tant mieux, » — « Pourquoi ? » — « Celui qui a écrit cette page sera un vaurien, un pauvre esprit. » — Rires de la dame : c'était elle qui avait retrouvé cette page de son écriture à elle, dans un vieux cahier....

Parlerai-je des embarras des experts en écritures ? J'ai connu d'assez bons dessinateurs, des calligraphes passables seulement, qui imitaient toutes les écritures, changeaient à leur gré les *caractères* de la leur.

Mais, pour avoir lu beaucoup de vieux papiers de famille, et avoir comparé les signatures, je crois à l'hérédité, partielle souvent, quelquefois complète, de l'atavisme, ou plutôt de l'hérédité en signatures. J'en ai eu des exemples frappants. D'autres lecteurs de l'*Intermédiaire* ont-ils constaté le même fait ?

Je prétends de plus que cette ressemblance, partielle ou totale, dans les signatures, ne fait en rien connaître le caractère des ancêtres et des descendants.

Gaëtan le Soucheveur.

—

Bache. — Quelque amateur de théâtre peut-il me dire s'il existe une biographie de cet artiste singulier, qui passa par la Comédie-Française et par les Bouffes, qui créa le roi de Béotie dans *Orphée aux enfers*, et dont les façons de bedeau à la ville sont restées légendaires ? Quand mourut-il ?

H. Lyonnet.

—

Le comte de Belvèze. — Il a publié un livre ingénieux : *Pensées, maximes, réflexions*, 1876, in-8, 138 pages, papier teinté, encadré de rouge, imp. Georges Chamerot, tiré à 250 ; j'ai le N° 67. Que sait-on de lui ? A-t-il écrit autre chose ?

Nauroy.

—

Famille de Saint-Baussant. — Un collègue obligeant pourrait-il me fournir des renseignements généalogiques précis sur la famille de *Saint-Baussant*, d'ancienne chevalerie lorraine, de son origine connue à 1650 environ ?

*
* *

Famille Jacquelet. — En 1550, un notaire de Monville, en Normandie, portait le nom de Jacquelet.

— Avant 1629, messire Hugues Jacquelet, chevalier, sieur de Chemilly, était marié à dame Marguerite de Signac. Il était seigneur de la Marcillière ;

— Un autre Jacquelet (François), époux de dlle Jeanne-Claudine Le Roy de Jumelles, était capitaine d'artillerie avant 1742.

Quelles sont les armoiries et la filiation de cette famille, de 1550 à 1742 ?

Cam.

—

Postérité d'Amaury d'Anjou et de Marie Comnène. — Amaury Ier d'Anjou, roi de Jérusalem, après son père Baudouin, mourut en 1173. Il avait épousé, en premier mariage, en 1157, Agnès de Courtenay, fille de Joscelin le Jeune, comte d'Edesse, répudiée en 1162 ; en second mariage, Marie Comnène, fille d'Isaac Sebastocrator, de laquelle il laissa postérité.

Quels sont les descendants, directs ou

par alliance, d'Amaury d'Anjou et de Marie Comnène ?

Quelles étaient les armoiries de cette dernière ?

Les armoiries des Comnènes étaient : *d'or, à l'aigle éployée de sable, posée sur une épée de..., dont la pointe soutient une couronne impériale.*

* * *

Fourrier ordinaire des toiles de chasse du roi. — On lit dans le t. V. du catalogue des actes de François Ier :

Lettres en faveur de Lyonnet de Lavau, fourrier ordinaire des toiles de chasse du Roi, confirmant le don qui lui avait été fait de l'office de sergent des eaux et forêts au bailliage de Senlis et déclarant subreptices et nulles les provisions que s'en était fait expédier Arnoul Naudard. — Fontainebleau, 28 juin 1546.

Quelle était la nature des fonctions de cet officier de la vénerie ou fauconnerie royale ? CAM.

—

Labor ipse voluptas. — « Ma devise est : labor ipse voluptas », écrivait une fois l'historien *Ranke* à son éditeur. Voir « *Deutsche Rundschau* », vol. 52, 1887, p. 134. — « In the Lovelace repositories there is a « Catalogue of my books at Oates », in *Locke's* own writing, with « labor ipse voluptas » for the motto. » *Fraser*, Locke (Philosophical classics for english readers. Blackwood and sons, 1890), p. 221. — *Berkeley*, A word to the wise (Œuvres, éd. de Fraser, III, p. 444) : Labor ipse voluptas, saith the *poet*, and this is verified in fact ».

Qui est ce poète ?

* * *

Virtutis prœmium ipsa virtus. — Tout le monde connait la dernière proposition de l'Ethique de Spinoza : « Beatitudo non est virtutis praemium, sed ipsa virtus », etc. Or, ce mot se trouve déjà dans le dernier livre de la grande Encyclopédie de Bacon : « quodque amplissimum virtutis præmium sit ipsa virtus » (De augm. sci., VIII : Œuvres de Bacon, éd. de Ellis, Spedding et Heath, vol. I. p. 790). Comme quelques autres des doctrines les plus frappantes de Spinoza (Deus sive natura ; in suo esse perseverare; la victoire à remporter sur les passions et émotions ; le mépris de la pitié ; etc.), encore celle-là est évidemment d'origine stoïcienne. On sait que la petite bibliothèque du philosophe contenait « un Sénèque » : voir *Intermed.* XXV : Nouvelles, col. 126. Quel stoïcien a donc formulé cet aphorisme ?

* * *

Une fable de La Fontaine. — Je lis dans l'excellent livre de M. René *Millet* sur Rabelais (*Grands écrivains français* Hachette, 1892), p. 200 : La Fontaine « ne pardonne pas à « certaine philosophie, subtile, engageante et hardie » de dire « que la bête est une machine ». Cette admirable fable est un véritable manifeste réaliste ». Quelle est cette fable ? HH.

—

Ledeuix et Estos. — Dans l'*Inventaire sommaire des archives du Gers*, je trouve la mention suivante :

Contrat d'achat de l'abbaye de Ledeuix et Estos, revetu du droit d'entrée aux Etats généraux de la province, achetée avec ses dépendances, etc.

Qu'était-ce que cette abbaye dont je ne retrouve les noms nulle part ? Le savant M. Parfouru qui, je crois, a quitté les archives du Gers pour celles des Côtes-du-Nord, serait vraiment bien aimable de nous renseigner. EFFEM.

* * *

De Nassau. — Qu'est devenu M. de Nassau-Sieghen, prince du Saint-Empire, docteur en médecine à Rochefort-sur-Mer, vers 1812, né à Chatellerault, à la fin du siècle dernier ? Quand est-il mort ? S'est-il marié et quelle est sa descendance ? DE R.

—

Divorce, etc. — Je désire les chiffres pour ces trois questions : (*a*) Le nombre des divorces en France depuis quelques années ; (*b*) celui des illégitimes ; (*c*) celui des légitimations ? Et reste-t-il aucune incapacité légale ou civile à l'illégitime ?

Si l'on pouvait ajouter les chiffres de la population et de la natalité françaises depuis deux ans, on aiderait beaucoup un chercheur qui offre tous ses remerciements. A. G. C.

—

Les liens du Christ et la ceinture de sainte Marguerite. — Par lettres royaux, datées à Amboise du 20 juin 1518, Jean Sapin, receveur général de Languedoïl et Guyenne, reçut mandement de payer : 1° 100 livres tournois à Fouquet-Girault, religieux de l'abbaye de Bassac en Angoumois, pour

avoir apporté à la reine en couches à Amboise, « le saint cordon dont nostre Seigneur Jhesus Christ fut lié en sa passion » et avoir séjourné au dit lieu jusqu'au 10 avril, jour où la reine se releva ; 2° 35 livres à Jacques Broquart, pour avoir, avec deux autres personnes, ramené cette relique à Bassac ; 3° 200 livres à Nicole de Brueil et à Gilles de la Fontaine, chanoine de l'église de Dol, pour avoir, en la même circonstance, apporté la ceinture de sainte Marguerite.

Quelque collègue obligeant pourrait-il nous fournir d'utiles renseignements sur ces importantes reliques, et nous faire savoir si elles sont encore conservées à Bassac et à Dol ? C. de St-M.

—

Un ex-voto de 1750. — Il est passé en vente cet hiver, à Paris, une bonne toile (64 x 43 cent.) représentant un homme et une femme jeunes, agenouillés à droite, implorant la Vierge et l'enfant Jésus qui leur apparaissent vers la gauche, sur des nuages. L'homme a un costume marron, la femme, une robe bleue et un mantelet noir. Leurs traits, nobles et réguliers, expriment la confiance. A gauche, dans le bas, sur un mur, on lit : EX VOTO 1750. Pas de nom d'artiste. Ce tableau a-t-il été gravé ? Et aurait-on quelque indice de l'église ou chapelle dans laquelle il aurait été placé ?

V. A.

—

Franz Grillparzer. — Le poète autrichien Franz Grillparzer, qui a séjourné à Paris en avril et en mai 1836 (du 1er avril au 15 mai) raconte dans son Autobiographie (Œuvres, 5e édit., Stuttgart, Collà, vol. XIX, p. 157) ce qui suit, à propos de son séjour à Paris :

Il m'arriva un jour que, comme j'avais une fois en présence d'un tel exilé (il s'agit d'hommes comme Borne) exprimé librement mon mécontentement au sujet de la situation politique de l'Autriche à cette époque, — il m'arriva, que le lendemain, tout notre entretien parut dans un *Journal de Paris* qui même donna mon nom.

De quel journal de Paris s'agit-il ? J'ai fouillé à la Bibliothèque nationale et parcouru les principaux journaux de 1836, et n'ai rien découvert.

La moindre indication sur *ce journal* et sur cet article dont parle Grillparzer me serait infiniment précieuse. J'ai pensé que par votre si estimable revue, il me serait possible d'obtenir un renseignement.

C. Senil.

—

Les filles de Charlemagne. — Serait-ce une indiscrétion de demander quelques renseignements sur les désordres qui éclatèrent dans le palais de Charlemagne, vers la fin de sa vie, dans son extrême vieillesse, alors que ses filles avaient perdu leurs mères ? Actuellement nous ne connaissons encore que deux des filles de Charlemagne qui se soient compromises, trois au plus peut-être :

1° Une des deux Rothrudes, qui mit au monde Louis, plus tard abbé de Saint-Denis ;

2° Hiltrude, la plus jeune des filles légitimes du grand roi, la cadette des filles de la reine Tastrade, dont la mère était une femme impérieuse et ardente :

3° Une fille de Charles qui a donné le jour à Richebod, abbé de Centule, mort en 844 dans un combat ; mais ce pouvait être une des deux princesses précédentes.

On sait que deux des jeunes seigneurs compromis dans ces scandales, Odille et Tulle, furent sévèrement punis par Louis le Débonnaire, dès le début de son règne ; qui renvoya ses sœurs hors de la cour, dans leurs monastères, ou dans les retraites que leur père leur avait données avant de mourir. Connait-on d'autres détails ?

* * *

Madhelgaud, Richard et Angilbert. — Pourrait-on nous dire de qui étaient fils les trois frères Madhelgaud, Richard et Angilbert ? Ne seraient-ce pas par hasard les fils de Théodrade, cousine germaine de Charlemagne ? Cela nous expliquerait pourquoi ils furent élevés à la cour de Pépin-le-Bref, dès leur plus tendre enfance, avec Charlemagne et Carloman.

* * *

Gavoty (Etymologie). — Sait-on quelle est l'étymologie de Gavoty ? Ne serait-ce pas la même que celle de Gavotte, danse des Gavots.

* * *

Etymologies. — Quelles sont les étymologies de Afrique avec un f, et Saint-Affrique avec deux f ? Quelle est l'étymologie de Magloire, dans saint Magloire, Magali et Magellan ? Dr Bougon.

Ecrivains français portant des noms de terres belges. — J'ai cité plusieurs cas ; il n'y a pas été répondu. En voici deux à ajouter à mes listes précédentes :

1° *Le Bègue de Presles*, qui a publié à Paris, en 1763, un in-8° intitulé : *Le Conservateur de la santé.*

2° *Brunet de Presles* a publié à Paris, en 1845, un in-8°, intitulé : *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile jusqu'à la réduction de cette île en province romaine.*

Je sais qu'il existe en France beaucoup de lieux portant le nom de Presles, dont l'étymologie est *pratum* (pré), et non *prœlium* (combat).

***

Le maréchal Exelmans est-il d'origine flamande ? — On l'a souvent prétendu ; son nom est, en effet, assez répandu dans cette région, particulièrement dans la Campine. Il serait facile de faire la lumière sur ce fait ; il est né à Bar-le-Duc, où son père doit être mort. L'acte de décès de celui-ci indiquera vraisemblablement son lieu de naissance. Avis à un obligeant intermédiairiste.

CLÉMENT LYON.

—

Autographes de Christophe Colomb.— Visitant dernièrement le Palazze reale à Gênes, j'ai remarqué un beau portrait sur bois, de l'école de Clouet et de son époque, assez endommagé, malheureusement, et d'une manière récente, comme s'il avait reçu des coups éraillant le vernis et enfonçant légèrement le bois du panneau. Ce portrait serait celui de Colomb, (la tête seulement et la naissance des épaules).

En face, dans un cadre, deux lettres du grand navigateur, qui y prend les titres suivants : *L'almirante major del mare e gobernador general de las yslas*, etc. L'écriture est ferme et un peu grêle, comme si l'écrivain s'était servi du moderne « stylographe ».

L'une des lettres est datée d'avril 1502; elle est ainsi signée :

S.
S. A. S.
X. M. Y.
X po Ferrens.

— Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cz.

Bataille de Dorking. Invasion des Prussiens en Angleterre. — Pourrait-on nommer l'auteur anonyme de l'opuscule paru sous ce titre en Angleterre, en mai 1871, traduit, en 1871, chez Henri Plon, in-18, par Charles Yriarte, avec couverture expressive en couleur, et qui a donné lieu aux répliques suivantes :

Der Rhein, qui est la contre-partie exacte et qui a pour solution la chute de l'empire d'Allemagne ;

La torpeur avant Dorking, par sir Baldwing Leigthon ;

Après la bataille de Dorking, ou ce qu'il advint de l'envahisseur ;

Notre héros, ou qui a écrit la bataille de Dorking ;

L'opinion de madame Brown sur la bataille de Dorking, par Arthur Sketchley ?

NAUROY.

—

Si me eres desleal sera causa de mi mal. — Quel est l'usage d'un mystérieux ruban vert, long de 1m80, y compris les cordonnets d'attache qui le terminent à chaque extrémité, et large de 0m025 millimètres, sur le fond duquel sont tissées en blanc les lettres de cette non moins mystérieuse formule ? Le tout est accompagné de deux bordures où les tons rouges et jaunes et les filigranes de faux argent tranchent sur un fond blanc. Il y a là un ensemble qui dénote bien le goût espagnol. Cette ceinture, d'une fabrication d'apparence très moderne, ne rappelle en rien les instruments de torture que nous ont signalés dernièrement plusieurs collaborateurs de l'*Intermédiaire*, mais n'en est-ce pas un dérivé purement symbolique ?

O. DE S.

—

Molière à Châteauroux. — Il existe à Châteauroux, dans la rue Grande, une vieille maison occupée par un libraire et où l'on m'a montré une petite chambre dans laquelle Molière aurait «débité», m'a-t-on dit, les *Femmes Savantes* pour la première fois. Cela veut-il dire que Molière y ait pour la première fois, fait lecture de sa pièce ou qu'il l'ait fait réciter par ses comédiens ? L'expression de *débiter* m'a laissé rêveur. Molière a-t-il passé, en effet, à Châteauroux avec sa troupe ?

Je signale le fait qui est sans doute connue des *Moliéristes*, et l'ouvrage *Molière en province* répondrait peut-être à la question ?

Si quelque intermédiairiste molièriste voulait bien me donner à cet égard quelque renseignement, je lui en serais particulièrement reconnaissant.

Si Molière a réellement habité cette maison dans les conditions sus indiquées, il y aurait assurément intérêt à appeler l'attention de la municipalité de Châteauroux sur cette particularité, et à l'engager à faire apposer sur la façade une plaque commémorative. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ? L'ABONNÉ H. Cd.

—

Singulière signature d'anciens tableaux. — On remarque, dans un grand nombre des *Tableaux de Primitifs,* qui sont à la « National gallery» de Londres, *un concombre et une pomme placés* dans un des angles inférieurs du tableau.

Quelle est la signification exacte de ce symbole ? Quel est l'artiste qui le premier s'en est servi ? TABAC.

—

Rouler sa bosse. — Quelle est l'origine et la signification de cette expression ? S. SINPON.

—

Boile. — Dans la Beauce et le Gâtinais, on désigne les jeunes filles sous le nom de *Boile* ou *Bouèle.* En patois lyonnais, *Boilla* a la même signification. Quelle est l'étymologie de ce terme ?

MARTELLIÈRE.

—

Comte Lionel de Chabrillan. — —Aux environs de Châteauroux, à la sortie du village du Poinçonnet et à l'entrée de la forêt, se trouve un petit monument (une croix de fonte) élevé à la mémoire du comte de Chabrillan, avec cette inscription : *A la mémoire du comte Henri Lionel Moreton de Chabrillan, né le 30 Xbre 1818, décédé le 29 Xbre 1858, à Melbourne (Australie).*

Le comte de Chabrillan dont il s'agit était-il le mari de Céleste Vénard, dite Mogador, célébrité chorégraphique, qui a publié ses *Mémoires* en 1854 (Paris, Poupard-Davyl et qui s'intitulait comtesse Moreton de Chabrillan ou n'etait-il que son « *ami.*» (1) Enfin, est-ce par les soins de la comtesse de Chabrillan (Mogador) que le monument en question a été élevé ?

Quelque intermédiairiste complaisant voudrait-il répondre à ces questions ou m'indiquer s'il n'y a pas déjà été répondu dans un des précédents numéros de l'*Intermédiaire*, auquel je ne suis abonné que depuis peu d'années. L'ABONNÉ H. Cd.

(1) Il l'avait épousée en 1854.

—

Le nombre treize à table. — Depuis combien de temps le nombre 13 est-il considéré comme un nombre de mauvais augure? On sait que cela tient au repas de la Cène, où, sur 13 convives, Jésus-Christ et les 12 apôtres, il y en eut un qui trahit son maître ; mais depuis quand cette crainte s'est-elle manifestée en France ? En Italie, on observe un triclinium, sur un bas-relief antique, où il y a 13 personnes à table, sur 3 lits : 7 au premier lit et 3 sur chacun des 2 autres. Ce préjugé n'existait donc pas *chez les Romains.*

(Voir T. G. 891.)

* * *

Du mot latin « fines. » — Pourquoi les grammairiens traduisent-ils, habituellement, dans les commentaires de César, le mot *fines* par territoire ; au lieu de limites, confins, frontière, qui est son sens partout ailleurs ? Il y a cependant des cas où cette traduction est manifestement fautive. Nous pourrions en citer un, où il s'agit de Labiénus, campé à la frontière des Rèmes et des Trévires. Si on a le malheur de traduire *fines* par territoire, comme le veulent les grammairiens, on arrive à une impossibilité ; car on fait dire, dans une phrase, que Labiénus est chez les Rèmes, et, un peu plus loin, dans une autre phrase, qu'il se trouvait campé dans le territoire des Trévires. Dans la *Vie de César*, Napoléon III a si bien compris que Labiénus ne pouvait pas avoir établi son camp dans deux endroits à la fois, qu'il imagine différentes hypothèses ; or on évite ces difficultés, en traduisant *fines* par frontière. Dr BOUGON.

—

Vente du mobilier du roi Louis XVI. — Le décret de la Convention nationale relatif à la vente du mobilier du garde-meuble national et de la ci-devant Liste civile, a été imprimé à Niort, en 1793, en un in-4° de 16 pages.

Un acte officiel détaillant les objets vendus a dû être dressé lors de cette vente ; il doit mentionner les noms des acquéreurs et le prix de ces objets. Un intermédiairiste ne pourrait-il en extraire tout ce qui concerne l'argenterie ?

A divers titres, cette liste offrirait beaucoup d'intérêt. CLÉMENT LYON.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Le berceau de la Tour d'Auvergne (XLI., 905). — Les prétentions de Trébrivan, Trémargat et Laniscat qui, au détriment de Carhaix, prétendent avoir été le lieu d'origine du *Premier Grenadier des Armées de la République* — si elles ne sont pas fondées, s'expliquent du moins très naturellement : être le berceau d'un héros est un honneur, et pareille revendication serait moins acerbe, si la seule naissance d'un citoyen ordinaire était en jeu. Ces communes ne sont pas seulement dépourvues de textes probants ; elles ont, à l'encontre de leur dire, l'inconvénient de faire partie des Côtes-du-Nord, alors que le baptême a eu lieu dans le Morbihan et, si l'on ne connaît pas l'acte de naissance lui-même, le certificat de baptême établit sans conteste que Théophile-Malo Corret—plus tard *de la Tour d'Auvergne*—né *le 23 décembre 1743*, a été baptisé *le 25 du dit mois*, dans l'église collégiale de Saint-Trémeur, paroisse de Plouguer-Carhaix, diocèse de Quimper — Finistère — année 1743, folio 299.

Or, il est au moins improbable que la prudence paternelle eût imposé à un enfant de deux jours, les risques d'un voyage qui, pour ne venir que du département voisin, n'était pas moins long, fatigant et dangereux, au cœur de l'hiver et à une époque où étaient inconnus nos modes rapides et plus confortables de locomotion actuels.

Le *Premier Grenadier* ne pouvant à la fois avoir reçu le jour dans les quatre communes concurrentes ; jusqu'à preuve — très imprévue — du contraire, Carhaix a justement lieu de se proclamer le berceau de la Tour d'Auvergne ; de même qu'il s'enorgueillit d'avoir vu naître un autre soldat, émule en gloire : le général Lambert — héros des *Dernières Cartouches* — dont ce n'est pas un des moins agréables souvenirs d'enfance, d'avoir souvent pris ses jeunes ébats, dans la maison de Carhaix, où est né le *Premier Grenadier*.

La Tour d'Auvergne n'était pas mort, que déjà la légende s'était emparée de lui : c'est une erreur historique de vouloir qu'il ait été élève à l'école militaire de la Flèche, tout comme d'en faire — à la fin de son existence — un simple soldat, alors qu'il était capitaine et qu'il a toujours eu rang d'officier, dès le début de sa carrière militaire, aux *Mousquetaires noirs*.

A l'occasion du centenaire de sa glorieuse mort, le 27 juin 1900, et en attendant l'érection de sa statue sur la place de Rennes, ne pourrait-on au moins marquer de plaques commémoratives les deux maisons de Paris, où il a séjourné : rue Croix-des Petits-Champs maison de la Marine et rue Basse, à Passy, (propriété actuelle de la baronne Bartholdi) ?

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

La duchesse de Falaris (XLI, 866). —Il y avait, à l'époque de la faveur de Nicolas Fouquet, un partisan du nom de Georges. Il était originaire de Nantes, comme le surintendant, et, grâce probablement à cette protection, il fit une prodigieuse fortune dans le trafic des tabacs en Bretagne. Suivant l'usage, il s'anoblit en achetant une charge de secrétaire du roi, puis il acquit le marquisat d'Entragues dont il prit le nom. Georges fit un très brillant mariage en épousant Mlle de Valençay qui était une nièce du maréchal de Luxembourg et de la duchesse de Mecklembourg.

Boileau, voisin et ami du financier, avait, paraît-il, particulièrement en vue cette union qui fit grand bruit, comme on pense, lorsqu'il écrivait les vers suivants, dans la satire *sur les femmes* :

Savez-vous que l'épouse avec qui je me lie
Compte entre ses parents des princes d'Italie,
Sort d'aïeux dont les noms... ? — Je t'entends [et je voi
D'où vient que tu t'es fait secrétaire du Roi :
Il fallait de ce titre appuyer ta naissance.

Toutes les *clefs* des *Caractères* nous apprennent que c'est Georges que La Bruyère a voulu peindre sous les traits de Sylvain :

Sylvain, de ses deniers, a acquis de la naissance et un autre nom ; il est seigneur de la paroisse où ses aïeuls payaient la taille : i n'aurait pu autrefois entrer page chez Cléobule et il est son gendre.

Madame d'Entragues, après la mort du partisan, épousa le duc de Béthune.

Quant au fils de George, il avait con-

tracté une alliance non moins relevée, en la personne de Mlle de Nangis, qu'il devait malheureusement perdre peu de temps après le mariage.

Pendant son veuvage, il fit un voyage en Italie, d'où il revint duc, de par la grâce du Saint-Siège. Voici comment Mathieu Marais nous raconte la chose :

D'Entragues vit le Pape à qui il parla de la maison de Valençay, dont était sa mère et s'étant trouvé que le cardinal de Valençay avait été autrefois bienfaiteur des ancêtres de Sa Sainteté, le pape, en reconnaissance, lui donna le titre de *duc de Fallari*, qui ne lui a pas plus couté qu'une indulgence.

Le nouveau duc se remaria avec une demoiselle d'Harancour, d'une famille distinguée et ancienne du Dauphiné. C'est celle-ci qui devint une des plus éhontées maitresses du Régent dont la mort lui a valu une triste célébrité. LOYSDAL.

* * *

La duchesse de Phalaris, — et non Falaris, était originaire du Dauphiné et se nommait d'Harancour. Sa mère était dame d'atours de la fameuse duchesse de Berry ; et c'est chez sa fille que le régent fit la connaissance de cette femme, dont la grande beauté lui importait plus que le peu d'esprit. « C'est un bon morceau de chair fraiche », disait Charlotte de Bavière, de la maitresse de son fils. — Georges d'Antraigues, espèce de duc italien, était fils d'un financier dont Boileau aurait voulu parler dans sa première satire : *Que Georges vive ici*, etc. — vers 34 et suivants. — Le régent mourut dans les bras de sa maitresse. Dans la suite des temps, cet exemple fut suivi. Il ne pouvait être plus *régence*. Cette mort du régent fit dire qu'il avait été assisté à ses derniers moments, de son confesseur ordinaire. Comme un chirurgien, trouvé à grand'peine, allait le saigner, madame de Sabran, accourue en toute hâte, lui crie : « Ne le saignez pas, monsieur, ne voyez-vous pas qu'il sort des bras de cette catin-là ! » en montrant madame de Phalaris. — Je suis un peu sorti de la question et regrette de ne pouvoir mieux renseigner M. Septmonts sur le duché de *Fa* ou *Phalaris*.

F. GOLLNISCH.

* * *

Marie-Thérèse d'Haraucourt, veuve de Pierre-François Georges d'Entraigues, duc de Phalaris, est morte le 18 juillet 1782, à 82 ans, (Chastellux) et non en 1779, comme le veut Campardon (Buvat, note II, 297). NAUROY.

* * *

Voici ce que disent mes notes : Elle était la femme de Pierre-François Gorge d'Antraigues, duc de Phalaris dans les Etats du Pape, et la belle-sœur de Julie-Christine-Régina Gorge d'Antraigues, duchesse de Béthune-Charost.

Pierre-François et sa sœur étaient enfants de Pierre Gorge, seigneur d'Antraigues, baron de Roise, etc., secrétaire du roi et de ses finances, conseiller au parlement de Metz, et de Julie d'Estampes de Valençay, sa seconde femme.

UN CHERCHEUR.

—

Rue de la Tour (XLI, 867). — Cette rue ne tire pas son nom du pastelliste Maurice-Quentin de La Tour. Celui-ci n'habita jamais Passy, mais Auteuil, où il devint, en 1770, propriétaire d'une maison, qu'il revendit, le 30 avril 1772, à madame Helvétius.

Du reste, avant de porter son nom actuel, la rue de la Tour s'appelait rue du *Moulin de la Tour*, à cause d'un moulin construit sur la tour même. (V. *Chroniques de Passy*, par Quillet, 1836).

C'est donc bien à la tour, récemment restaurée dans le genre peu historique d'un « manoir à l'endroit » que la rue en question doit son appellation.

Maintenant, cette construction fit-elle partie d'un ancien château de Philippe-le-Bel ? La question prête à rire pour ceux qui ont connu la tour avant sa restauration. C'était tout simplement un vestige du télégraphe aérien, placé, comme de juste, à l'endroit le plus haut de Passy ; la tour était du type de ces constructions qu'on retrouve encore parfois, dans les campagnes, sur les hauteurs, lourde, épaisse, ressemblant plus à un réservoir d'eaux pluviales qu'à un appareil de défense militaire.

Je sais bien que quelques historiens, trouvant cette origine trop modeste, ont voulu transformer la tour en demeure royale et qu'ils ont parlé de Philippe-le-Bel. Mais, le roi faux-monnoyeur avait son château à la rencontre actuelle des rues Mozart et de l'Assomption, aux lieux dits les *Fortes-Terres*, ou la *Butte du Roi*, ou la *Porte-Jeanne* (en souvenir, sans doute, de Jeanne de Navarre). Comment,

dès lors, supposer que le même monarque aurait eu un autre château à 1 kilomètre environ ? Car on ne peut pas admettre que la tour qui nous occupe ait fait partie d'un ensemble de fortifications s'étendant aussi loin, et dont on aurait dû retrouver de nombreux vestiges, ce qui n'est pas.

Cette question a été traitée, en partie, dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil*, (t. I, p. 217), par M. Léopold Mar, qui connait mieux que personne l'histoire de notre vieux quartier.

ANTOINE GUILLOIS.

***

La cause de la dénomination de *la Tour* est ardue à trouver. Cela amène à renouveler le désir que, sur les plaques indicatrices des places et des voies de communication, soit indiquée brièvement, (par un mot de qualification et une date) la raison du nom employé. Cela éclairerait des points des histoires locales, souvent obscurs pour beaucoup.

Quant à la rue de *la Tour*, à Passy, n'a-t-elle pas été débaptisée depuis peu ? Si on ne parvient à reconstituer l'origine de son nom, allonger celui-ci du complément d'*Auvergne*, fixerait, dans le souvenir, le séjour fait, chez les frères Paulian, à Passy même, par l'héroïque capitaine, décoré du titre de *Premier Grenadier des Armées de la République*.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Sens mystique à attacher aux deux lettres grecques Α et Ω (XLI, 817). — On lit dans l'*Apocalypse* de saint Jean, au chapitre I, verset 8 :

Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le seigneur, QUI EST, et QUI ETAIT, et QUI SERA, le Tout-Puissant.

Et au verset 11 :

Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier.

Au chapitre XXII, verset 13, on retrouve :

Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin.

A. T. V.

***

Alpha et oméga. — L'origine de cette formule se trouve dans l'*Apocalypse* : *Ego sum* Α *et* Ω, *principium et finem, dicit Dominus Deus*, (I, 8). Elle ne peut donc rien contenir d'*hérétique*, puisqu'elle a été révélée à saint Jean par Dieu lui-même. Saint Ambroise l'a expliquée en des vers, qui sont gravés au dôme de Milan, dans l'abside.

X. B. DE M.

***

—*Apocalypse*. Chap. I, verset 8 :

Je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur qui est et qui était et qui sera le tout-puissant.

Chap. XXI, verset 6, il me dit encore : C'en est fait, je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin. Je donnerai gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif.

R.

—

Ecorner son capital. (XLI, 815). — Vers 1864, un prêtre français, l'abbé Postel, traduisit et publia une brochure d'un R. P. jésuite italien, Charles Paterniani, et qui avait pour titre : *La sainte virginité ou les grands biens du trésor caché*. Voici le passage intéressant de cette brochure :

Tant de saintes, afin de conserver leur virginité, ont volontiers sacrifié tout le sang de leurs veines, et une jeune fille sacrifiera pour rien un *si riche capital* qui, une fois aliéné, ne se récupère jamais !

Voir *Gazette anecdotique*, 1 déc. 1876).

Il convient aussi de rapporter l'intéressant entrefilet suivant, paru dans le *Journal* (n° du 9 août 1894) sous la signature de M. Ch. Rémond :

Si l'on veut bien admettre comme synonymes les mots *dot* et *capital*, M. Dumas n'aurait fait que se rencontrer avec Térence.

Dans les *Adelphes*, une jeune fille, Pamphila, a eu des malheurs avec un fils de famille, Eschine ; Sostrata, mère de Pamphila, croyant à tort que le séducteur délaisse sa fille pour la chanteuse Bacchis, conte ses peines à une commère. Ici, pour bien faire comprendre l'analogie qui existe entre le mot de Dumas et celui de Térence, je cite le texte (*Adelphes*, III, *sc.* 2, vers 40 et 47) :

Primum indotata est ; *tum præterea, quæ* [*secunda ei dos erat*
Periit : *pro virgine dari nuptum non potest.*

Les mots dot et capital ayant, ici, la même signification, il est permis d'en conclure que Dumas et Térence ont eu la même idée, à deux mille ans de distance.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Alexandre Dumas fils a, pour la première fois, comparé la virginité des jeunes filles à un capital, dans une lettre adressée au journal l'*Opinion nationale* en 1876 ou 1877, au sujet d'une affaire judiciaire *Morambat* ; il suffit donc de rechercher cette

lettre pour avoir le texte exact de la phrase qui diffère sûrement de celui qui sert de titre à cette question. MAXENCE.

—

Recherches de Beffera sur Molière (XLI, 865). — Le maire de la commune de la Ferrière-aux-Etangs, canton de Messey (Orne), reçut, comme les maires de vingt autres communes du même nom, situées dans l'Eure, l'Orne ou le Calvados, une lettre-circulaire de deux pages in-8°. (Bibl. nat. L. 27. n° 14372) émanant d'un certain Beffera, ancien commissaire de police et l'invitant à « faire recherche d'une malle renfermant des papiers ayant appartenu à Poquelin-Molière ». Une tradition, apportée, en effet, en 1822, à la Bibliothèque du roi, par un inconnu, voulait que dans un château de Normandie ou d'une province voisine, dans un lieu qu'il nomma Ferrière, ou la Ferrière, une malle se trouvât, renfermant des papiers de l'illustre comédien.

Le chartrier du château de la Ferrière-aux Etangs, ayant été saccagé à la révolution, le maire, M. Legendre, ne trouva rien. Une nouvelle demande fut adressée, en 1873, à son successeur, M. Morin-Pillière, par M. Ballande, qui organisait alors une exposition moliéresque au Théâtre-Italien, mais le résultat de nouvelles recherches fut aussi négatif. M. le comte de Contades a rapporté ces faits dans un article intitulé : *Une enquête moliéresque* et publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (1886, p. 343-354), où il examine les motifs qui ont pu donner lieu à cet on-dit et les relations que Molière avait pu avoir aux alentours de la Ferrière-aux-Etangs. D'ailleurs, aucun des maires auxquels Beffera s'était adressé, n'avait pu donner un éclaircissement à ce sujet.

H. TOURNOUER.

—

Familles de la marquise de Pompadour et de la comtesse du Barry (XLI, 577, 773). — Sans doute *** a pu trouver mention d'un M. Poisson, notaire à Janville, dans les registres de Fresnay-l'Evêque, antérieurs à 1789 Mais s'en suit-il que cet honorable magistrat ait appartenu, même de loin, à la famille de la célèbre marquise ? Nous serions portés à en douter. En tout cas, il se rattachait de très près à une illustration beaucoup plus appréciable.

M. Poisson, notaire à Janville avant la révolution, fut, en effet, l'oncle de Siméon-Denis, baron Poisson, célèbre géomètre, né à Pithiviers le 21 juin 1781, mort à Paris le 25 avril 1840. Le baron Poisson devint membre de l'Institut (1812), conseiller de l'Université (1820), pair de France (1837). Il a laissé de nombreux traités scientifiques. Sa ville natale lui a élevé une statue.

Le fils du notaire de Janville conserva la charge paternelle et mourut le 19 octobre 1822. Il avait eu cinq enfants d'un premier mariage et avait épousé, en secondes noces, le 1er juin 1808, en l'église Saint-Basile d'Etampes, Louise-Jeanne Ancest, qui fut mère de Charles-Jean Poisson, prêtre du diocèse de Chartres, mort à Paris il y a quelques années.

On trouvera des détails intéressants sur la famille du notaire Poisson, dans une longue notice biographique publiée en tête d'un volume paru en 1881, à Paris, chez Jules Gervais, sous le titre *Poésies de Madame Poisson*.

Par ailleurs, je sais que Poisson, notaire à Janville avant la révolution, avait eu un grand oncle appelé Nicolas Poisson, qui fut « lieutenant de la bourgeoisie de la ville de Pithiviers ». Ce Nicolas P. eut pour fils « Louis Poisson, marchand de touelle à Orléans au Grand Marché, paroisse saint-Hillaire. » Enfin de ce dernier était issu, de Poisson, procureur au Châtelet d'Orléans. Sur les gardes d'un Psautier imprimé en 1684, j'ai eu occasion de relever ces derniers détails ainsi qu'un écusson dessiné à la plume, sans indication de couleurs et métaux, mais présentant deux poissons qui nagent l'un à dextre, l'autre à sénestre, sur une mer aux flots agités. Le tout est surmonté d'un chef chargé d'une étoile accostée, à dextre, et à sénestre, d'une fleur qui peut passer pour une tulipe ou un pavot.

O. DE STAR.

—

Portraits de Mme d'Houdetot (T. G. 431). — La question du portrait d'Houdetot, quoique posée cinq fois, n'est pas élucidée, puisque sur les cinq mentionnés çà et là, il n'en existe que deux qui soient connus, un de face avec des fleurs et un chapeau de bergère, et un autre de profil, qui a paru dans le volume de Robert de

Crèvecœur, sur Saint John de Crèvecœur, mais les suivants : celui mentionné dans l'ouvrage de Campardon : *Prodigalités d'un fermier général*, in-8; celui qui a figuré à l'exposition rétrospective du Trocadéro en 1878 ou 1888, et enfin celui que l'on soupçonne exister dans l'Ariège ?

Quels sont-ils ? et où sont-ils ?

Jouaust, imprimeur de la Librairie des Bibliophiles, a jadis annoncé une édition de la *Nouvelle Héloïse* qui a paru, mais sans les portraits qu'il avait l'intention d'y mettre. A l'époque de l'impression de la *Nouvelle Héloïse* (1888-9), j'étais gérant de la Librairie des Bibliophiles, et à ce titre je me suis occupé de rechercher un portrait autre que les deux cités plus haut. Je me souviens avoir écrit dans le Midi sans obtenir de réponse satisfaisante ; nous mimes dans l'édition, au lieu et place des portraits, 6 vignettes en en-tête.

Ma question subsiste donc toujours, et la demande que je fais d'une photographie n'a rien d'insolite. DIGUES.

—

A-t-on calomnié l'histoire de France du père Loriquet? (T.G., 528; XLI, 487, 584, 732, 886) — *Eurêka! Teneo lupum auribus.* Le 22 mai 1900, à onze heures du matin, j'ai tenu entre les mains, à la librairie Edouard Rahir, l'exemplaire unique de la première édition, signalé par moi ici-même. *La fameuse phrase n'y est pas ; je l'affirme sur l'honneur.* NAUROY.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 487, 584, 633, 735, 886.) — M. Jules Lemaitre, de l'Académie française, attribue dans ses *Impressions de théâtre* (publiées à Paris chez Lecène et Oudin) *La Princesse Lointaine* à M. Eugène Rostand, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) et *père* d'Edmond Rostand, le véritable auteur de la pièce. Pour une *inadvertance*, c'en est une ! G.

* * *

Dans un article sur l'historien Gibbon (*Causeries du Lundi*, t. VIII, p. 371) Sainte-Beuve écrit que, membre de la Chambre des Communes, « il n'aborda jamais la tribune ». Sainte-Beuve oubliait qu'il n'y a pas de tribune au parlement d'Angleterre où chacun parle de sa place, et aurait dû dire qu'il ne prit jamais la parole. L'inadvertance est peu de chose en soi, mais on remarque les plus petites erreurs chez un auteur qui avait pour maxime qu' « il n'y a pas deux manières d'être exact », et la justifiait presque toujours par le scrupule extrême apporté par lui à la précision dans les moindres détails. H. C. M.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI, 62, 105, 197, 251, 487, 535, 587, 633, 785, 873). Je me permets un petit mot à propos du récent article de notre confrère G (XLI, 197). M. G. m'attribue à tort l'affirmation que le Roi-Soleil n'aurait jamais pris de bain ! C'est J. N. qui a dit cela (XXXIV, 345 ; c'est J. N. que M. Pavot a réfuté. *Cuique suum* ; ce n'est ni dans mon article du 18 mars 1895, ni ailleurs, ayant toujours pensé qu'en propreté comme en tant de choses, nos ancêtres valaient bien nos contemporains.

HENRI DE MAZIÈRES.

* * *

Je lis, dans les statuts manuscrits des maîtres Paumiers de Bordeaux, enregistrés à l'Hôtel de ville le 27 janvier 1684, que :

Nul maistre ne pourra tenir de jeu de paume qu'il n'aye du linge pour servir aux joueurs, scavoir quatre douzaines de serviettes fines pour faire des bonnets, deux douzaines de chemises, six douzaines de demies serviettes pour essuyer, douze paires de calsons, autant de chemisettes, autant de chaussettes, autant de chausons de cuir et douse de laine et huit paires de linsuls.....

PIERRE MELLER.

—

Le manuscrit des fables de La Fontaine (XXXVIII). — Je réponds à cette question que j'ai posée, pour la rectifier et la compléter. Il ne s'agit point du recueil connu sous le nom de *Fables*, mais d'un recueil spécial de *Fables sur les Chats*, que La Fontaine aurait composées pour la duchesse de Bouillon. Le récit de M. Feuillet de Conches m'avait si fortement impressionné que j'en notai les détails en ces termes, sur un carré de papier que je viens de retrouver :

L'abbé, depuis baron, Louis, qui fut quatre fois ministre des finances (1814-15, 1818-19, 1830-32), avait permis à M. Feuillet de Conches de prendre, dans les archives du ministère, ce qui lui conviendrait ; et c'est ainsi qu'il est devenu possesseur d'un certain nombre de lettres de célébrités, notamment

d'un recueil autographe de *Fables sur les Chats*, que La Fontaine avait composé pour la duchesse de Bouillon, sa protectrice. En parcourant les archives avec le ministre, M. F. de C. découvrit ce manuscrit. « Il vous intéresse ? », dit le ministre; « emportez-le ». Et M. F. de C. l'emporta. Il y avait dans les mêmes archives plusieurs lettres de La Fontaine. — 8 janvier 1884.

Nous voilà exactement renseignés. En 1884, ce manuscrit était encore chez M F. de C. Il ne figure pas au Catalogue de sa vente, faite en 1887, et une recherche entreprise en ce temps-là, à ma sollicitation, dans ce qui reste des papiers du grand collectionneur, a été sans résultat. Je crois le manuscrit passé en Angleterre.

Le récit que m'a fait spontanément M. F. de C. a tous les caractères de la sincérité : j'y crois donc.

C'est en 1664 que Lafontaine fut présenté, à Château-Thierry, à la jeune duchesse de Bouillon. Quand, en 1687-1689, elle dut prolonger son séjour à Londres, auprès de sa sœur, la duchesse de Mazarin, le fabuliste, quoique vieilli, écrivit encore ces beaux vers :

Vous portez en tous lieux la joie et les plaisirs ;
Allez en des climats inconnus aux zéphirs,
Les champs se vêtiront de roses !

Les *Fables sur les Chats* sont de ce temps.

J'ajoute qu'un peu après la guerre, j'ai vu chez un libraire de Paris une édition in-4 des *Fables* de Lafontaine, portant au titre cet envoi autographe : *Pour Mlle de Grignan.* VICTOR ADVIELLE.

—

Lithographie représentant la chambre de Voltaire (XXXVIII; XLI, 870). — *Le livre* (VIe année) a reproduit une gravure de Née, d'après Duché, représentant la chambre de Voltaire, d'après nature, en 1781. On en trouve aussi une petite vue dans l'*Hermite en province*, de Jouy. J. C. WIGG.

—

Noviodunum (XXXIX; XL). — Il y a quelque temps, j'ai puisé dans le *Alt Celtischer Sprachschatz* du Dr Holder, les données pour répondre à un de nos collaborateurs, au sujet d'un endroit qui porte le nom « Epoisses ».

Concernant Noviodunum et Noviomagus, voici ce que je trouve dans le dictionnaire cité :

Noviomagnus veut dire Neuchamp opposé à Senochamp.

Novio dunum est à traduire par nouvelle forteresse (Neuburg) opposé à Senodunum, ancienne forteresse.

On voit que ces traductions de Noviomagus et de Noviodunum diffèrent totalement de celles que donne notre honoré collaborateur Z.

Je tiens à dire que, personnellement, je ne connais absolument rien en fait de langue ou de littérature celtiques. Si, à l'occasion, je consulte le dictionnaire de M. Holder, c'est uniquement pour me renseigner sur des mots de notre patois luxembourgeois, l'origine desquels il est difficile de rattacher aux langues française ou allemande.

En donnant ci-après, d'après le Dr H. la liste des endroits qui étaient, dans les temps jadis, désignés par Noviomagus et Noviodunum, je crois rendre service et faire plaisir à notre collaborateur Z.

Noviomagus, Neuchamp, opposé à Senomagus.

1. *Ville des Bituriges Vivisci*, aujourd'hui la ville de Brion entre Verteuil-en-Médoc et Saint-Germain-d'Esteuil, départ. de la Gironde, arrond. Lesparre, ou Macau, départ. de la Gironde, arrond. de Bordeaux, canton de Blanquefort. Ptol. 2, 7, 7. — 2. Faubourg des *Lexovii*, auj. des Tourettes près de Lisieux, dép. du Calvados, Ptol. 2, 8, 2. (Frénouville, Calvados) *Annuaire des antiquaires de France*, 1850, p. 286. — 3. Près du village de Pompières, dép. de l'Aisne, arrond. de Château-Thierry, canton de Charly, commune d'Essises, Ptol. 2, 8, 11. — 4. Aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux, dép. de la Drôme, arrond. de Montélimar. Ptol. 2, 10, 7. — 5. Ville des *Leuci*, auj. le village de Nijon, dép. de la Haute-Marne, arrond. de Chaumont, canton de Bourmont. — 6. Ville des *Veromandui*, auj. Noyon, départ. de l'Oise, arrond. de Compiègne. (Suivent quelques textes). — 7. Noyon, dép. de l'Eure, arrond. de Louviers, canton de Le Neubourg, commune de Canappeville. — 8. Noyon, départ. de l'Eure, arrond. et canton de Louviers, commune de Houdouville. — 9. *Noviomus*, *Vita sancti Germani* 17, 52. — 10. Noyon-sur-Sarthe, dép. de la Sarthe, arrond. de La Flèche, canton de Malicorne — monnaies mérovingiennes. — 11. Noyon-sur-Seine, dép. de Seine-et-Marne, arrond. de Provins, canton de Bray-sur-Seine. — 12. Novion-Porcien, dép. des Arden-

nes, arrond. de Réthel. Milliaire de Tongres. — 13. Une ancienne ville des Celtes, conservée dans le nom de la rivière Novios, auj. Neumayen qui se jette dans la Möhlin, (affluent du Rhin) au-dessous de Biengen en Bavière. — 14. Faubourg des *Nemetes* en Germanie supérieure : Colonia Nemetum — aujourd'hui Spire dans Palatinat bav. Ptol. 2, 29. — 15. Ville des Tréviriens, dans la Belgique I, auj. Neumagen dans la Province rhénane, régence de Trèves, arrond. de Bernkastel — Ausone, Moselle. — 16. En Germanie inférieure (Germania II), auj. Nigmegen dans la province Néerlandaise de Geldern, sur la Waal. — 17. Namèche, autrefois Nameka, province et arrond. de Namur. — 18. Ville des *Regni*, auj. Hollywood Hill près de Bromley, canton de Kent. Ptol. 1, 15, 7.

Noviodunon, nouvelle forteresse « Neuburg », opposé à Seno-dunon, auj. Shaudon, ancienne forteresse.

1. Chez les *Suessiones*, auj. Camp des Pommiers, départ. de l'Aisne, à l'ouest de Soissons, plus tard : Augusta Suesserum : César, *Bellum gallicum*, 2, 12, 1. — 2 Chez les *Bituriges Cubi*, auj. Nouan-le-Fuselier, départem. de Loir-et-Cher, arrond. de Romorantin, canton de La Motte-Beuvron, César. *Bel. gall.* 7, 12, 2. — 3. Dans le pays des *Aidui*, plus tard Nevers, dép. de la Nièvre. César, *Bel. gall.* 7, 55, 1. — 4. Au nord chez les *Diablintes*, auj. Jublains, départ. de la Mayenne, arrond. de Mayenne, canton de Bais. Ptol. 2, 8, 7. — 5. Un pagus (village) de Placentia dans la Gaule cisalpine. — 6. *Noiodunus*, colonie Julia Equestria, de la tribu Cornélienne, fondée 27 avant J.-C. auj. Neuss, Nyon sur le lac de Genève, canton de Vaud. — 7. Dans la Mésie inférieure, près d'Isaccea, en Roumanie, arrond. de Tultscha, Dobrudscha. Ptol. 3, 10, 2. — 8. Nyon, dép. de Saône-et-Loire, arrond. d'Autun, canton de Couches, commune de Saint-Germain-du-Plain. — 9. Nyons, départ. de la Nièvre, arrond. de Nevers, canton de Pougues, commune de Ourouer-aux-Amognes. — 10 Emptines-les-Ciney et Emptinnes-lez Eghezée, autrefois Emetines, Hémetines en Belgique.

La carte des voies romaines de Peutinger parle d'un Novio magus sur la route consulaire de Cologne à Reims. Voici, en effet, les noms les localités que le tableau de Peutinger cite sur cette route, avec les distances :

Agrippina (Cologne).		Munesira	VI lieues
		Lindesina	XVI «
Meduanto	—	Mose	VIIII «
		Noviomago	XXV «
Durocortorum (Reims)			XII «

Feu le général prussien von Veith, qui a fait des études spéciales sur les routes romaines, dans le nord de la France, la Belgique, le Luxembourg et les pays rhénans place ce Novio magus à peu près à mi-distance entre Reims et Vungo vicus (Voncq) près d'Attigny.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Le naturaliste Saussure (XXXIX ; XL). — On lit, page 44 du volume rarissime intitulé : *Passage du Mont-Saint-Gothard*, poëme, par madame la duchesse de Devonshire, traduit de l'anglais par M. l'abbé de Lille (*sic*), un des quarante de l'Académie française, Londres, 1802, in-4°, chez Prosper et C°, Wardour street :

A Genève, M. de Saussure..., Madame de Germary sa fille, dont les écrits, dit-on, possèdent la gaîté et l'imagination que l'on admire dans l'Arioste, et qui, de plus, s'est rendue celèbre dans la botanique...

NAUROY.

—

Les archives de Valenciennes sont-elles revenues de Dusseldorf? (XXXIX ; XL). — En résumé, ces archives sont restées en Allemagne, par l'incurie des administrations. V. A.

—

L'herbier de Mme Roland (XL). — Depuis cette question, j'ai rencontré, dans le n° du 9 décembre 1786, des rares *Affiches de Picardie, Artois et Soissonnois*, cette annonce qui pourrait bien concerner Mme Roland :

Un Herbier, ou Collection de Plantes, à vendre à l'enchère de 100 livres. S'adresser à Amiens, à Mr Tondre, notaire.

Aux mêmes *Affiches* du 7 février 1784, est cette *demande* :

Deux Personnes, que leur manière d'être et de goûts sembloient devoir réunir pour longtemps, se trouvant éloignés par des circonstances inattendues, désireroient se défaire d'une première Souscription de l'Encyclopédie Méthodique, qu'elles avoient prise ensemble et pour en jouir en commun. En livrant la Souscription et tous les Volumes fournis jusqu'à ce jour, elles se détermineront à faire quelques sacrifices sur le prix de cette première Souscription. — *S'adresser, à Amiens, à M. Roland de la Platière, rue du Collège.*

Il s'agit ici du mari de la célèbre Mme Roland. A défaut d'intérêt, l'annonce nous dit au moins en quelle rue les époux demeuraient. VICTOR ADVIELLE.

—

Existe-t-il un ou des dictionnaires de provincialismes (XL ; XLI, 27, 123, 259, 348, 415, 447, 826). — Il existe aussi, à ma connaissance : 1° *Vocabulaire du Berry et des provinces voisines recueillies par un amateur du vieux langage*. Paris 1838. 2° *Dictionnaire Berrichon avec citations littéraires*, par Jean Tissier. Paris, A. Ghio, 1884. H. BOUCRIS.

—

Mariages morganatiques dans la Maison d'Autriche (XL; XLI, 202, 312, 393, 895 916) — Le troisième mariage morganatique dans la maison d'Autriche fut celui de l'archiduc Henri, né en 1828, fils cadet de l'archiduc Régnier, vice-roi de la Lombardie, et petit-fils de l'empereur Léopold II. L'archiduc Henri épousa, le 4 février 1868, Mlle Léopoldine Hoffmann, une actrice, née le 27 novembre 1842. Ce mariage que d'un côté on tenait secret, et que de l'autre, c'est-à-dire à la cour, on feignait d'ignorer, aurait ainsi passé inaperçu. Lorsqu'une une fille naquit de ce mariage le 21 juillet 1872, l'empereur François-Joseph anoblit la mère, sous le nom de madame de Waideck, le 24 sept. 1872 ; mais un jour que l'impératrice Elisabeth fit à l'archiduc Henri une observation quelconque par rapport à son mariage, celui-ci s'emporta et, oubliant le respect qu'il devait à la souveraine, lui répondit avec insolence et fut, dit-on, même grossier. L'impératrice, outrée de ce manque d'égards, alla s'en plaindre à son mari ; l'empereur entra dans une colère terrible, par un ordre de cabinet, ôta à l'archiduc Henri, son titre d'archiduc, sa situation de membre de la famille impériale, toutes ses décorations (il était chevalier de la Toison d'or, en sa qualité d'archiduc) et le fit rayer des contrôles de l'armée autrichienne. L'archiduc Henri, privé de son titre d'archiduc, prit alors le nom modeste de sa femme et se fit appeler monsieur de Waideck. Seulement, quand il fallut le rayer de la liste des chevaliers de la Toison d'or, une députation du chapitre de l'Ordre vint trouver l'empereur, et lui demanda, humblement, quel était le crime de haute trahison dont l'archiduc Henri s'était rendu coupable. L'empereur, ne comprenant rien à cette question, répondit que jamais l'archiduc n'avait commis ce crime, et jamais n'en avait été accusé.

— Mais pourquoi me demandez-vous cela ? fit l'empereur — Sire, c'est que votre Majesté l'a fait rayer du nombre des chevaliers de la Toison d'or, et les statuts de l'Ordre disent qu'un chevalier de la Toison d'or ne peut être privé du collier, que seulement et uniquement pour crime de félonie et de haute trahison.

L'empereur se rendit aussitôt à ce raisonnement ; l'archiduc ne fut pas privé du collier de l'Ordre, et c'est pour cela, que pendant de longues années, tant que l'archiduc Henri resta en disgrâce, on voyait dans la liste des chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, parmi les noms les plus illustres du monde, figurer le nom plus que modeste de Monsieur de Waideck. (Heinrich Herr von Waideck) — c'est celui que portait l'archiduc disgracié. Sa disgrâce ne fut d'ailleurs pas de trop longue durée ; il fut réintégré dans toutes ses charges et dignités ; il redevint archiduc, et sa femme reçut le titre de baronne Waideck, le 7 janvier 1878. Il est bien entendu que nous ne saurions garantir l'authenticité de ces détails, mais ils nous ont été contés, à cette époque, à Vienne. L'archiduc Henri est mort le 30 novembre 1891, suivant de près sa femme, morte quelques heures avant lui. Ils ne laissèrent qu'une fille unique, Marie-Rénière, née le 21 juillet 1872, qui fut créée, par l'empereur François-Joseph, comtesse de Waideck, le 15 avril 1892, et qui épousa, le 27 juillet 1892, le comte Henri Lucchesi-Palli-Campofranco et Pignatelli, prince de Campofranco, petit-fils de la duchesse de Berri.

Le quatrième mariage morganatique serait celui de l'infortuné archiduc Jean-Salvator, qui épousa, dit-on, mais après avoir renoncé à sa qualité d'archiduc, et être sorti de la famille impériale, et sous le nom de Jean Orth, mademoiselle Ludmila Stubel, une actrice aussi connue par son talent que par sa beauté. Mais ce mariage, aussi bien que la mort de l'archiduc, comme on le sait d'ailleurs, n'ont pas été absolument constatés

Pour finir, nous ajouterons que deux archiduchesses seulement, dans le cours de l'histoire de la maison d'Autriche, ont contracté des mariages en dehors des maisons souveraines.

Marie-Léopoldine, archiduchesse d'Autriche, née en 1776, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, premier duc de Modène de la maison d'Autriche (grâce à son mariage avec l'héritière du duché de Modène) avait épousé, à 18 ans, Charles-Théodore, électeur palatin et électeur de Bavière, qui, au moment de ce mariage, avait 75 ans. Devenue veuve en 1799, elle épousa, le 14 novembre 1804, après de nombreuses aventures, que nous raconte plaisamment Ed. Vehre, dans son *Histoire secrète des maisons souveraines*, le comte Louis Arco, grand-maître de la cour et conseiller d'Etat en Bavière. Elle est morte le 23 juin 1848, et elle est la souche de la famille comtale d'Arco, fort nombreuse de nos jours.

Marie-Louise d'Autriche, veuve de Napoléon Ier, a épousé successivement, comme on le sait, le comte Albert de Neipperg, ensuite le comte René de Bombelles. L'histoire de ces mariages est trop connue pour que nous ayons besoin d'y revenir. Quant au mariage d'Anne d'Autriche avec Mazarin, il nous paraît appartenir plutôt à la fable qu'à l'histoire.

Duc Job.

—

Médicis (Famille) (XL; XLI, 254, 828).— Les *Médicis*, par Alexandre Dumas; Michel Lévy frères, lib. édit,, rue Vivienne 1 bis. Paris, 1860. Gr. in-18 de 269 pages. Renseignements intéressants sur la branche aînée et la branche cadette de cette grande famille.

C. de St-M.

—

Château vitrifié (XL, XLI, 255). — Consulter la très curieuse « Lettre sur les fortifications vitrifiées » de M. de Villebresme, dans le tome IV (p. 178). des *Bulletins de la Société Dunoise.*

Ou encore, la « Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du « Puy-de Gaudy », de M. Thuot, insérée dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de Guéret*, (t IV. p. 416-1862).

C. d'H.

—

La peine du fouet (T. G., 258; XXXV; XXXVI; XXXVIII; XLI, 441). — Les gants nécessaires pour *icelle* exécution, le sont doublement : 1° par raison de convenance, pour relever le prestige de la justice, en donnant un uniforme, ou du moins un costume décent, au dernier de ses serviteurs; 2° par raison d'hygiène professionnelle.

Primitivement, l'exécuteur se contentait de cracher dans sa main; ensuite, il l'enveloppait d'un linge; à la fin, on lui mit des gants; tout cela, en vue de protéger la peau des mains. Le cavalier qui va charger, l'officier d'infanterie qui veut marcher en avant, pour combattre corps à corps, s'enveloppent la main d'un gant ou d'un mouchoir, dans le même but.

Sans doute, il vaut mieux être du côté du manche, que du côté du... fouet qui fustige; mais si on n'avait pas la précaution d'envelopper la main ou de la préserver par un moyen quelconque, avant de frapper, on ne tarderait pas à avoir des durillons, des écorchures ou tout au moins des ampoules ou des contusions quelconques, à partir du dixième coup, par exemple : il n'y a pas d'action sans réaction. C'est l'histoire du recul du fusil, à la chasse. Ici, c'est une question de vibrations transversales, transmises à travers le manche.

Dr B.

—

Officiers descendants d'artistes connus (XLI, 435, 516, 644, 743, 884). — Gabriel-Victor Félix, fils de la grande tragédienne Rachel, né à Neuilly le 26 janvier 1848; elle le reconnut et il n'a jamais porté que son nom, (tandis que son frère (1844-1898) s'appelait Alexandre Walewski). Entré dans la marine en 1864, il avait été nommé lieutenant de vaisseau le 9 avril 1878. Blessé au fort de Nogent, pendant le siège de Paris, il eut une partie du nez emporté par un éclat d'obus; il fut décoré de la Légion d'honneur, le 4 février 1871. Il est mort en 1889, à Brazzaville (Congo), où il occupait les fonctions de résident de France.

***

Talma (XLI, 577, 703, 788, 889). — Je m'empresse de rectifier une erreur qui s'est glissée dans une de mes réponses, colonne 703.—Après avoir rappelé que les deux fils de Talma furent, l'un chef d'escadrons, l'autre officier de marine, j'ajoutais : Un de leurs descendants vient de s'éteindre, en qualité de consul, dans une ville du sud de l'Italie! — Je rectifie : Le consul général de France à Naples, mort en 1898, était M. Alexandre Walewski, né le 3 novembre 1844, à

Marly-le-Roi, fils du comte Colonna Walewski, qui fut ministre et président du Corps législatif : il avait pour mère *Rachel*.

H. LYONNET.

—

Lieutenant du premier chirurgien du roi (XLI, 578,842). — Je possède un ex-libris, composé typographiquement, de « monsieur Peilleux le jeune, « lieutenant du premier chirurgien du « Roi — à Beaugency ». J. C. WIGG.

—

La langue anglaise en Guyenne (XLI, 620, 705,790,892,981). — Je parle à peu près couramment l'anglais et le patois gascon, mais c'est vainement que j'ai recherché, dans les idiomes de la région, des traces de l'occupation anglaise.

J'y trouve pourtant le mot *bran*, (son) demeuré identiquement le même, et qui ne peut venir du vieux français scatologique.

Quant à *Beleou*, (peut-être), je le ferais bien plutôt venir de *ben leou*, (bientôt,) pris dans le sens ironique, et par suppression de l'n : ainsi qu'on dit en Gascogne : hé bé, pour hé bien ; — et non de *I believe* (je crois), dont le sens diffère beaucoup plus.

Il est à remarquer que la plupart des noms anglais du sud-ouest sont portés par des maisons commerciales ; rien sans doute, alors, de l'occupation anglaise.

VILLEFREGON.

*
* *

Beleou est un mot de pur roman, usité beaucoup en Limousin, où les Anglais n'ont guère séjourné, en Languedoc, etc. il est composé de *bé*, bien, *léou*, cela est : *c'est bien*.

Jasmin a dit :

Beleou dins lou mounde saben
Segarès belo renoumado,
E bous fares un noum luzen.

(Vraiment dans le monde savant, vous moissonnerez du renom et vous vous ferez un nom illustre).

Malartic est un nom de lieu commun dans le midi ; pourquoi les familles nobles qui le portent voudraient-elles qu'il fût anglais ? OROEL.

—

Muley-Abd-er-Rhaman et Louis-Philippe (XLI,622, 752) — Ce serait par un fort singulier hasard que je pourrais répondre pertinemment à la question posée par E. B., à propos des chevaux arabes envoyés à Louis-Philippe par l'empereur du Maroc.

Mon père avait la passion des chevaux, et un talent d'amateur en peinture qui n'était pas sans mérite. J'ai de lui un petit tableau de 0, 50 environ, représentant (ici, j'entre dans la tradition de famille) dans la cour de l'*Hôtel de l'Europe, à Lyon*, trois chevaux arabes et un poulain envoyés au roi Louis-Philippe, par l'empereur du Maroc, ou par le vice-roi d'Egypte ? Je viens de faire descendre le tableau qui est en parfait état, mais, qui, hélas ! n'est ni daté, ni signé, et ne porte aucune confirmation quelconque de ce que je dis plus haut, et que j'ai entendu répéter à plusieurs membres de ma famille, dans ma jeunesse.

Dans une cour d'écurie séparée d'une arrière-cour par un bâtiment percé de deux larges baies, quatre chevaux sont groupés. Au devant, vu par le flanc droit, de profil, figure un merveilleux cheval blanc, légèrement pommelé, de pur sang arabe, offrant le maximum des beautés de cette race, élégante et fière entre toutes. Les rênes lâches de sa bride rouge sont tenues pas un palefrenier fumant son chibouch, veste rouge, galonnée d'or, manchettes bleues, large culotte (à la zouave) bleue, gilet rouge, turban rouge cerclé de bleu, tissé de brun, et bottes de cuir rouge, les plus marocaines du monde, assurément. Un Houghi fauve flaire le cheval.

Maintenant, mon père est mort en 1841. Il fut malade deux ans, le tableau a dû être peint en 1836 ou 38.

Cela ne coïncide pas avec la date présusumée : 1845 à 47. C'est à voir. Derrière le cheval blanc marqué à l'épaule droite d'une roue dentée à 3 rais, on voit un bel étalon alezan ; plus loin, à gauche, une jument blanche, avec un poulain bai. Cz.

—

Le fer à cheval (XLI,624, 707, 728, 792, 894). — Dans les pays protestants, on croit fermement que *les fers à cheval ramassés portent bonheur*. De vieux bouquinistes de Paris couvraient autrefois leurs feuilles volantes et brochures, d'un fer à cheval. Quai de Gesvres, un bouquiniste en a deux, dont un très grand, pour son étalage.

V. A.

Mémoires d'une femme de qualité (XLI, 626, 707, 755, 897). — L'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* est Cousen et non Cousin, comme le fait dire une faute d'impression (1). A ce propos, sait-on si Cousen, dit le comte de Courchamps, a écrit d'autres ouvrages. C'était, en tout cas, un homme d'infiniment d'esprit, les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ont pas oublié, sans doute, la lettre que j'ai publiée de lui, il y a deux ans environ, dans notre petit recueil, aux *Lettres et documents inédits*?

C. DE LA BENOTTE.

—

Denier de saint Pierre (XLI, 665, 797). — Il y a des siècles qu'il existe en France et ailleurs. Voir Goschler, *Dictionnaire de Théologie* (au mot) ; tome VI, 183. Paris, Gaume. E B.

—

Maitre d'hôtel d'un grand seigneur (XLI, 665, 922) — Je possède le manuscrit suivant : *Estat de la maison du duc de Bourgogne*. A la fin :

Fait par Tellivier de la Marche, chevalier, conseiller, maistre dostel de mgr le duc de Bourgoigne, capitaine de sa garde et son bailliu, au siège de Nuyssé, en Allemagne, l'an 1474.

Ce manuscrit petit-in f° est intéressant pour la connaissance des usages d'un intérieur princier au xve siècle. Je le céderais par échange.

* * *

Armoiries au cygne (XLI, 669, 846). —La famille de Necker, ministre de Louis XVI, originaire de Poméranie, puis venue à Genève où elle subsiste, a comme armoiries : *de gueules, au cygne d'argent, sur une mer de même ; au chef d'argent, chargé d'une grappe de raisin couché de gueules, tigée et feuillée de sinople*. R.

—

Les cathédrales de Wiener (XLI, 676, 897). — M. Nauroy sera pleinement satisfait sur sa question, en consultant la *Revue Belge de Numismatique* (année 1883, première livraison), qui contient une notice intitulée : *Jacques Wiener, graveur en médailles et son œuvre*. Il y trouvera, au long et au large, la description de ses médailles, etc. A. H.

—

Nombreuses armoiries à déterminer (XLI 717). — N° 1 : Cet ex-libris est aux armes de la famille de Bellis, seigneur de Roaix, au comté Venaissin ; Il a dû appartenir soit à Claude-François de Bellis, dit l'abbé de Roaix, chanoine de la métropole d'Avignon, soit à son frère Charles de Bellis, dit l'abbé de la Tour, chanoine de la même métropole. (Voyez Pithon-Curt, t. IV, p. 380.)

N° 4 : Cet ex-libris est aux armes de la famille Massillen (quelquefois Massillien) du comté Venaissin, qui portait : *de gueules, à l'aigle essorante d'argent, volant en bande et un chef d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'or*.

Simon Massillen, fils de Yolande de Brancas, en 1652, après la mort sans postérité de Charles-Pompée de Brancas-Villose, frère unique de sa mère, écartela les armes de Brancas. Le graveur a commis une erreur de blason, car la branche de Villose portait, comme brisure, *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de quatre jambes de lion d'or, deux en chef et deux en pointe*.

N° 9 : Cet ex-libris est aux armes de N .... Brun de la Martinière, seigneur de Flaux, (en Languedoc) ;

L'écartelé est : 1° N..... ; 2° Costentin de Tourville ; 3° Ferrier, à Marseille ; 4° N..... ROZIÈRE.

—

Variante aux Mémoires de Châteaubriand (XLI, 762). — Dans son livre si intéressant, *Madame de Chateaubriand* (Bordeaux, Féret, 1888), le savant abbé Pailhès parle de la collaboration de madame de Châteaubriand aux *Mémoires d'Outre-Tombe*. On retrouverait, dans les manuscrits du célèbre écrivain, l'écriture de sa femme et, suivant l'opinion de l'abbé Pailhès, les retouches que Chateaubriand aurait faites de sa main, auraient gâté l'œuvre première qu'il copiait.

PIERRE MELLER.

—

Les descendants de Triboulet (XLI, 762). Puisqu'il est question de Triboulet, je puis bien dire ici qu'il paraît y avoir existé à Troyes, au xvie siècle, une famille de ce nom : le 21 novembre 1565, une « veuve de feu Michel Tribou-

(1) On lit dans le catalogue de la Bibl. nat. t. 1, p. 160 : *Souvenirs de la marquise de Créquy*, 1835-1837, 7 vol. 8°. (Mémoires supposés. L'auteur est Maurice Cousin, comte de Courchamps. (8° La $\frac{30}{45}$). L'*Intermédiaire* (VIII, 536) l'appelle Causen.

let », était marraine sur la paroisse de Saint-Jacques-aux-Nonnains.

—

Les criminels et le roman (XLI, 763 942). — J'ai remarqué que ce fut très peu de temps après la publication d'un roman de M. Rosny, l'*Aiguille d'or*, où se trouvait un attentat de ce genre, qu'en wagon, un monsieur fut chloroformé sur une ligne du Nord. THÉOPHILE GONSE.

—

Cramer, cremer (XLI, 763, 899). — Du latin *cremare* brûler. Beaucoup de localités dans le Languedoc sont désignées sous le nom de : *cremat*, brûlé, « l'hostaou cremat, » la maison brûlée ; « La Cremade », près de Castres.

La famille Larguier possédait, au siècle dernier, dans la commune de Saint-Etienne de Valfrancesque, (Lozère) le fief des Bancels et celui appelé « le Mas-Crematz » ou Mas-brûlé.

C'est donc un mot latin, oublié dans le patois, ce qui se trouve fréquemment. S'il fallait enrichir le *Dictionnaire de l'Académie française* de tous les mots brévetés de latin, de toutes les expressions pittoresques, faisant image ; élégantes et harmonieuses, ces bons Messieurs de l'Institut mourraient à la peine, au cours d'innombrables générations d'académiciens. Cz.

—

Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ (XLI, 767). — SÉNÈQUE, *De tranquillitate animi*, 17 : 10 : Nam sive Græco poetæ credimus : « aliquando et insanire jucundum est », sive Platoni : « frustra poeticas fores conpos sui pepulit », sive *Aristoteli* : « nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ fuit », non potest grande aliquid et super ceteros loqui nisi mota mens. — ARISTOTE, *Problèmes* : 30 : 1 : Διὰ τίς πάντες ὅσοι περιττοὶ γεγόνασιν ἄνδρες, ἢ κατὰ φιλοσοφίαν, ἢ πολιτικὴν, ἢ ποίησιν, ἢ τέχνας, φαίνονται μελαγχολικοὶ ὄντες ; — (Voir *Buechmann* : *Gefluegelte Worte*, sub hac voce). FH.

—

« L'Imitation » (XLI, 767). — Toutes ces questions sont traitées dans *l'Auteur de l'Imitation*. Description des manuscrits et des principales éditions du livre de l'*Imitation*, variantes..., philologie, bref, dix vol. in-8°, par Mgr Pujol. Paris, Retaux 1898. E. B.

—

La littérature et les chats (XLI, 768, 869). — En parlant des sonnets de Taine, Y. aurait pu citer du même auteur, le célèbre chapitre du *Voyage aux Pyrénées*, intitulé *Vie et opinions phisosophiques d'un chat*, étude humoristique que Gaston Deschamps définit *Traité de la relativité de la connaissance*.

THÉOPHILE GONSE.

—

« Le Sublime » (XLI, 768, 900). — Ajoutons, ce que ne dit pas notre estimé, mais trop modeste collaborateur Denis Poulot, que le « Sublime » a fort servi à Zola pour écrire l'*Assommoir* ; il y a même puisé les noms de plusieurs de ses personnages. VILLEFREGON.

—

Dessoffy ou d'Essoffy (Portrait) (XLI, 770). — S'il existe un portrait du maréchal-de-camp de ce nom, il doit se trouver chez son arrière-petit-fils, le comte Dessoffy de Csernek, demeurant au château de Pierreville par Etain (Meuse), et à Verdun. G. O. B.

—

Noms à particule (XLI, 770, 991). — L'observation de M. Roserot, dont la compétence d'archiviste est très grande en ces matières, sans compter les autres, me paraît parfaitement exacte. Je crois cependant que l'on doit faire une exception au principe général, pour les noms monosyllabiques et pour ceux qui commencent par une voyelle ou une h ; ainsi Saint-Simon écrit toujours d'Antin, d'Harcourt, d'Epernon, de Bar. Je crois que c'est une règle bonne à suivre et qu'il faut dire les d'Orléans et non les Orléans.

Pour ce qui est du nom des Rothschild, il est très possible qu'ils se soient fait octroyer la particule avec le titre de baron, qui sert aujourd'hui à tous les membres. Beaucoup de familles ont obtenu ainsi l'usage de cette particule enviée, surtout sous la restauration. En tous cas, un abus ridicule est de mettre le de devant le nom patronymique : et cela se fait couramment depuis nombre d'années déjà. H. C. M.

Targui ou Touareg (XLI, 771, 992). — Dites comme vous voudrez. De même que vous pouvez dire : *plusieurs tumuli* ou *tumulus*, si vous n'acceptez pas le pluriel du latin, de même vous pourrez dire *un touareg* si vous n'acceptez pas le singulier de ce mot arabe. Personne ne vous blâmera, sauf si vous dites *des targuis*, parce que ce pluriel, outre qu'il est incorrect avec son *s*, n'est pas usuel. Si vous dites *un targui, des tumiti*, vous vous piquerez d'une pointe d'érudition de bon aloi.

OROEL.

—

Famille de Châteaubriand (XLI, 772). — J'ai donné, en 1895, dans le *Livre d'or du cortège des croisés à Clermont-Ferrand* (qui se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale), une notice sur la maison de Châteaubriand. Il y a, là, les représentants actuels, et la branche cadette est représentée par le comte Henri de Châteaubriand. Son aïeul était le frère du grand-père de l'illustre auteur des *Martyrs*.

AMBROISE TARDIEU.

* * *

Notre collègue V. A. trouvera la généalogie de la famille actuelle dans l'*Annuaire de la Noblesse Française* de Borel d'Hauterive, à l'année 1874.

—

Nous sommes tous mortels... ou presque tous (XLI, 811). — L'anecdote ne se trouve que dans les recueils d'Anas ; elle est attribuée à Bourdaloue. E. B.

—

Le bâton (XLI, 814). — Je ne connais pas l'ouvrage signalé par notre confrère Gustave Fustier ; mais je lui indiquerai, à titre de curiosité, un livre sur le même sujet et datant à peu près de la même époque (Paris 1875) l'*Histoire du Bâton*, d'Antony Réal.

* * *

J'ignore si la deuxième partie de l'ouvrage qui intéresse M. Fustier a paru, mais je puis lui signaler un amusant et curieux petit livre de M. Victor Fournel, publié chez Delahays, en 1858, et intitulé *Du Rôle des coups de bâton dans les relations sociales et en particulier dans l'histoire littéraire*.

HENRY-FRÉDÉRIC.

* * *

A propos du *Bâton*, on peut consulter ;
— A. RÉAL. *Histoire philosophique et anecdotique du bâton, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Paris. s. d. in-12.
— V. FOURNEL. *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales et en particulier dans l'histoire littéraire*. Paris, Delahays, 1858. in-32.

Mais peut être est-ce m'éloigner de la question ? C. D H.

—

En France, toutes les femmes sont rousses (XLI, 814). — Le consciencieux observateur que fut Arthur Young, est bien innocent de cette boutade, qu'il faut restituer au quinteux Tobie Smollett, dans ses *Travels in France and Italy*, 1766, 2 vol. in-8°, il courait visiblement après le succès d'humoriste qu'avait obtenu le *Sentimental Journey* de Sterne. Par malheur, autant ce devancier était un homme souriant, bénévole jusqu'à l'afféterie et prêt à s'extasier sur des minuties, autant Smollett se montra vétilleux, spleenétique, mauvais coucheur, tout à fait propre à accréditer la légende du « milord » intolérable en voyage, et à faire croire à Figaro que « Goddam » est le fond de la langue. Ce n'est pas tout à fait aux femmes de la France entière que Smollett étendait sa généralisation téméraire, mais à la population féminine d'une ville où une hôtesse rousse n'avait pas consenti à se plier à toutes ses lubies. Le journal de voyage est un des rares ouvrages de Smollett qui n'ait pas eu, à ma connaissance, les honneurs d'une traduction française. Je n'ai pas en ce moment l'original sous la main, et je ne sais plus si la ville aux femmes rousses est Calais ou Blois ; mais, dans un cas comme dans l'autre, il faut reconnaitre que cette vengeance n'a pas fait grande impression sur les compatriotes de l'auteur, car Calais et Blois sont encore aujourd'hui parmi les villes du continent où séjournent le plus volontiers les touristes anglais. G. I.

—

C'est toujours les mêmes qui se font tuer (XLI. 815). — Le mot est attribué à Mac-Mahon, dans plusieurs biographies contemporaines. E.B.

***

Lors de la discution des lois proposées à la chambre après l'assassinat du président Carnot, en 1894, M. Denis Cochin s'exprima ainsi à la tribune, séance du 18 juillet : « Le maréchal Bugeaud disait : — Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! » A. S.

—

Fiunt oratores; nascuntur poetæ (XLI, 815). — Horace a dit aussi : *Nascitur poetæ non fit...* E B.

—

C'est un sale coup pour la fanfare (XLI, 815). — Voici l'origine de cette expression :

C'était le 4 août 1870, à Wissembourg ; le 1er tirailleurs se préparait à attaquer le plateau de Schwecken, quand les Bavarois ouvrirent le feu. Le premier soldat atteint fut un caporal-tambour qui eut la jambe emportée, puis, ce furent les musiciens qui, décimés, jetèrent leurs instruments et prirent le fusil. C'est en voyant ce désarroi qu'un parisien, caporal engagé aux tirailleurs, s'écria en riant : Sale coup pour la fanfare !

Gustave Fustier.

—

Les juges d'appel du chevalier de la Barre (XLI, 817). — Voyez, note page 112 du charmant ouvrage de Jean Cruppi : *Un avocat journaliste au* XVIIIe *siècle. Linguet*, (Paris, Hachette et Cie, 1895).

—

Epée du Temple (XLI, 818). — Je crois que votre correspondant C. de la R. trouvera une épée sculptée sur statue, ou pierre tombale contemporaine des templiers, au Temple Church à Londres : cette église est dans le Strand, tout près du monument qui marque le gîte où était située l'ancienne porte qu'on appelait le Temple Bar.

F. E. R.

—

Pourquéry de la Bigotie (XLI, 819, 946). — Marthe de Pourquéry de la Bigotie, est décédée sans alliance ; elle était l'un que fille et enfant, de Jean de P. de la B. sgr de la Roque, etc., marié à Paris, le 17 juillet 1730, à delle Catherine-Elisabeth Reynal de l'Escure, fille d'un bourgeois de Paris. La princesse de Conti, le duc de la Vallière et autres grands personnages, assistent au contrat.

La généalogie de cette ancienne famille, originaire de Montpasier en Périgord, est tout au long dans le t. 1er du *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, par o' Gilvy et de Laffore, Paris, Dumoulin, 4 vol. 4°. 1858 et seq. p. 99 à 111.

Il n'est pas question, dans cette notice, des Pourquéry de Boisserin, qui sont d'Avignon. Cz.

—

Froterius (XLI, 819). — C'est à la lettre F, et non à la la lettre B, qu'il faut répertorier ce nom, dans une charte du xe siècle ; et cela sans hésitation possible. En effet, ce nom appartient à la série des noms tels que : Frother, Frotharius, Frothaire, Frottier ; tous composés du même radical frot ou frod, qui ont fait froh, en allemand moderne, froh, frœlich, enjoué, gai, joyeux. Mais froter n'a pas de rapport avec frater.

D'un autre côté, notre honorable ophélète est-il bien sûr que brotter soit l'origine de bruder, frère, en allemand ? Et puis est-il vrai que bruder dérive de frater ? Ne dériverait-il pas, au contraire, du même radical que celui qui a formé le mot *brod*, pain ; ou d'un autre, quel qu'il soit, différent de frater ? Dr B.

—

Le littérateur de Bugny (XLI, 819). — Nicolas-Philippe-Bernard de Beugny, ou de Bugny, et Jeanne-Bernarde Catris eurent pour fils Joseph de Bugny, né à Arras vers 1730.

Celui ci épousa, en premières noces, à Arras, le 20 juin 1758, Marie-Thérèse Josèphe-Gabrielle Du Pont, (née à Arras le 17 mars 1739, morte à Saint-Omer, en 1764), fille de Pierre-François-Gabriel Du Pont et de Marie-Thérèse Josèphe de Baillencourt-Courcol. Il en eut trois enfants : Gabriel-Joseph-François, né à Saint-Omer en 1759 ; Antoine Joseph-Bernard, né à Saint-Omer en 1760 ; Thérèse Josèphe-Françoise, née à Saint-Omer en 1762.

Joseph de Bugny se remaria, en 1768, à Elisabeth Baudan, de Béthune, dont il eut d'autres enfants. Louis-Philippe de Bugny peut être de ces derniers.

Famille encore existante, semble-t-il, car j'ai rencontré, il y a quelques années, dans une troupe de cirque, deux charmantes ballerines, Melles de Bugny de Breilly, originaires de l'Artois. L. H.

Voici, d'après la feuille d'audience, les noms des magistrats qui ont confirmé la sentence d'Abbeville :

M. le premier président de Mautpeou ;

MM. les présidents : de Lamoignon, Pinon, de Gourgues, Le Peletier ;

MM. les conseillers : Pellot, rapporteur, Fermé, Titon, Aubry, Mayneau, Bergé, de la Guillaumie, Pasquier, Bavor, Sereste de la Michaudière, Leriche, Renouard, Barraly, Blondeau, Rolland, Robert, Brochand, Leprestre.

Archives nationales X 2 A ll, 29.

S'il est exact que quinze conseillers seulement opinèrent pour la confirmation, il est certain qu'on ne saura jamais quels sont les quinze, le principe du secret des délibérations s'y oppose. JOIRE.

—

Le poète anglais Kingsley (XLI, 820). — Je ne connais point la ballade dont parle Maxence, et ne sais pas si elle est de Charles ou d'Henry Kingsley. Ces deux frères, tous deux littérateurs, naquirent à *Holne* dans le Devonshire : Charles, le 12 juin 1819, Henry, en 1827, selon Vapereau ; en 1830, selon Larousse.

Ces derniers ne s'entendent pas davantage sur le lieu de décès de Charles Kingsley.

Mais que ce soit à Londres ou à *Eversley* (Hampshire) qu'il mourut ; ce fut, (d'accord avec les deux dictionnaires), le 23 janvier 1875.

Henry Kingsley est mort le 27 mai 1876. Pour plus de détails sur Charles Kingsley, voir les cinq premières éditions du *Dictionnaire des contemporains*, et la 3e seulement pour son frère, ainsi que les 9e, 16e et 17e volumes du *Grand Dictionnaire universel* de Larousse.

THÉOPHILE GONSE.

—

Lieu de naissance de saint Louis (LXI, 857). — Le lieu de naissance de saint Louis a donné lieu, au XVIIIe siècle, à une polémique intéressante qui dura plusieurs années, entre le savant abbé Lebeuf et le P. Mathieu Texte, religieux dominicain. Vers 1730, un avocat au parlement de Paris, nommé Maillard, prétendit que saint Louis était né à la Neuville-en-Hez (Oise) et non à Poissy, comme on l'avait cru jusqu'alors. Pour justifier son assertion, il cita trois lettres patentes de Louis XI et de Henri IV, qu'il avait pu découvrir, par lesquelles les habitants de la Neuville-en-Hez étaient exemptés des tailles et impôts, en considération de ce que saint Louis était né dans ce lieu.

L'abbé Lebeuf ayant pris connaissance du mémoire manuscrit de l'avocat Maillard, et sans avoir étudié les textes des historiens contemporains du fils de la reine Blanche, crut devoir soutenir et adopter ses conclusions. Mais il rencontra un adversaire redoutable en la personne du P. Mathieu Texte, qui établit que la naissance de saint Louis à Poissy était attestée par Guillaume de Chartres, par Bernard Guidonis et aussi par la charte de fondation du couvent de Poissy, documents antérieurs de plusieurs siècles aux lettres de Louis XI et de Henri IV, dont on ne pouvait représenter les originaux. Après plusieurs années de polémiques, l'abbé Lebeuf, sans s'avouer vaincu, déserta la lutte, sachant au fond qu'il soutenait une mauvaise cause.

En 1866, M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, en réponse à un mémoire de M. Ledicte-Duflos, sur les vitraux peints de l'arrondissement de Clermont, dans lequel il fait naître saint Louis, à la Neuville, publia, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, une savante dissertation sur la date et le lieu de la naissance de ce roi, dans laquelle tous les arguments produits, pour ou contre, sont passés au crible de la critique la plus impartiale. Le savant éditeur de Joinville prouve, par des citations irréfutables, que saint Louis est né à Poissy et non ailleurs.

On pouvait croire que le jugement prononcé par M. de Wailly serait sans appel, mais il n'en fut rien. Ainsi, en 1879, M. l'abbé Bouffet, curé-archiprêtre de Clermont, et, en 1897, M. l'abbé Morel, ont soutenu à nouveau la thèse préconisée par l'avocat Maillard et l'abbé Lebeuf, sans fournir d'autres preuves que les copies des lettres de Louis XI et de Henri IV, dont il est parlé plus haut, lesquelles ont été publiées pour la première fois, en 1735, dans le *Mercure*.

L'ouvrage de Peignot n'est pas rare et n'a pas été réimprimé.

PAUL PINSON.

*
* *

La question du lieu de sa naissance a été traitée, dans ces dernières années, par la Société académique de l'Oise.

X. B. DE M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La correspondance inédite de Proudhon. — M. Clément Rochel publie ceux des manuscrits de Proudhon qui sont restés inédits. Il le fait avec un profond respect de la pensée du philosophe, se bornant à dégager les matériaux accumulés par Proudhon, des notes qu'il jetait au jour le jour, avec autant de verve que d'abondance. Le dernier ouvrage qui vient de paraitre, est tout entier consacré à *Napoléon III*.

Ce sont les impressions très vives de Proudhon, amer, déçu, désabusé, qui se venge de n'avoir pas deviné Napoléon III dans Louis Bonaparte. C'est un précieux document pour l'histoire d'une intéressante époque, que l'exhumation de cette étude, enfouie, perdue dans les richesses manuscrites du vieux philosophe.

On aurait obtenu un contraste piquant, si l'on eût publié, en même temps, les *Notes et souvenirs*, impressions d'agenda, qui nous livrent Proudhon dans la spontanéité de ses sentiments. Ce sera, paraît-il, pour plus tard. Nous aurions voulu y puiser, mais M. Rochel nous a demandé d'attendre, et, pour calmer notre impatience, il a communiqué à l'*Intermédiaire*, des extraits de la *Correspondance inédite* de Proudhon adressée à sa femme, durant son séjour en Belgique.

Ces extraits ont été choisis par Catherine Proudhon. Ils ont été envoyés à M. Félix Delhasse, ami de la famille et dernier exécuteur testamentaire, mort l'an dernier à Bruxelles, à l'âge de 91 ans, avec une lettre de Mme Henneguy, (Catherine) le 22 juin 1894 : « Depuis quarante ans tout à l'heure, vous avez toujours été le même bon et excellent ami, soucieux comme personne de la mémoire de celui qui..... etc..... Puissent ces quelques fragments, cher Monsieur Delhasse, vous être agréables, et vous servir dans le travail que vous préparez et que nous aurons tant de plaisir à lire ».

Bruxelles, 20 juillet 58.

Chère femme,

... Je disais vrai quand je prétendais que la prison est moins rude que l'exil. Mais, trois ans et ma pensée étouffée, c'est trop long.

Puisque vous avez maintenant une chambre et un lit de moins à faire, et moins de cuisine, donnez-moi un peu de ce loisir, et écrivez moi ce que vous voudrez. J'ai besoin, surtout au début de mon exil, de nouvelles fréquentes : elles m'aideront à m'acclimater, et préviendront peut-être une maladie. Parlez-moi de nos enfants et priez Gouvernet de m'écrire quelques mots chaque fois qu'il viendra vous faire visite.

Tout en m'entretenant de ce qui me touche le plus, vous ferez bien de m'encourager à rester hors de France, et de vous préparer vous-même à me rejoindre ; car je sens bien que je ne pourrai vivre longtemps sans famille, et il faut absolument que je subisse cet exil, aussi longtemps que le régime de la presse française n'aura pas changé.

Retourner en France, pour m'y faire deux fois enterrer, d'abord dans la prison, puis dans le silence : c'est impossible. Donc, il faut que je m'arrange pour que vous et nos enfants me rejoigniez bientôt : sans cela, je serais comme le lion de la ménagerie à qui on a ôté un petit chien, et qui finit par crever de tristesse.

Où nous établirons-nous ? Je l'ignore. Bruxelles a de quoi me séduire, et pourtant je désire la Suisse. D'ici à quinze jours ou trois semaines, je pourrai être fixé, tant sur le lieu de ma résidence que sur le temps de notre réunion Pour le moment, je n'ai à m'occuper que d'une chose, l'impression de mon Mémoire et la 2e édition de mon livre...

Proudhon.

Proudhon, malgré son désir d'aller en Suisse, resta en Belgique. Il y trouva du reste, bien vite, de vives sympathies. Il arrêta un logement dans le quartier où se trouvaient déjà d'autres proscrits, Madier de Montjau, etc., et M. Gruth, son ancien traducteur allemand. Il visita la Belgique, plus tard, en compagnie de son ami, M. F. Delhasse. Et il écrit de Spa :

Mardi, 12 août 1862.

Ma chère femme,

Mes journées se suivent et se ressemblent toutes, en sorte que je suis fort embarrassé de vous écrire quelque chose. Le matin, promenade au bois ; déjeuner à 10 h. 1/2. Après midi, promenade au bois ; dîner à 5 heures. Après dîner, promenade au parc de Spa, où il y a concert comme au Vaux-Hall de Bruxelles ; puis un verre de bière à l'estaminet, et coucher vers 10 heures. A travers toutes ces grandes opérations, on lit un peu les journaux, on cause à droite et à gauche, on écrit quelques lettres, et voilà comme on tue le temps. J'ai écrit en même temps qu'à vous à Rolland, Darimon et Gouvernet. Je n'ai de réponse de personne.

Hier, il y avait une espèce de fête de nuit dans le bois, à une demi-lieue de la ville. J'ai accompagné les dames jusque-là ; puis, vers 9 h. 1/2, comme je sentais l'humidité, et qu'il y avait d'autres messieurs pour les accompa-

gner, j'ai pris congé de la compagnie et suis venu me coucher. Je n'aime pas plus les lampions et les pétards, que le concert et la danse. Il y avait un orchestre pour le beau monde et un autre, deux autres pour la racaille.

Ces pauvres gens qui dansent et secouent leurs puces me font rire; les belles toilettes qui s'étalent me dégoûtent.

Vous voudriez bien voir Spa. Je vous répète, d'un côté, que quant au paysage et à la campagne, vous trouverez toujours l'équivalent partout; quant au monde et à la société qui fréquente ces pays, et dont le luxe seul peut vous intéresser, vous avez toute l'année la même chose à Bruxelles, soit à la promenade du parc et des boulevards, soit au jardin zoologique ou au spectacle.

Tout cela entendu, je vous déclare qu'il y a une raison précise pour que je ne vous conduise jamais à ces rendez-vous de l'orgueil : c'est que l'argent y fond comme la neige au soleil; qu'il ne nous faudrait pas moins de 300 francs pour vous y faire passer huit jours ; et qu'avec cette dépense exhorbitante pour nous, nous aurions l'air de va-nu-pieds, ce que je ne veux pas paraître.

Tout ce qui vient à Spa est, ou aristocrate, ou exploiteur, ou escroc et lorette. C'est un luxe effronté, devant lequel un ménage modeste n'est pas à sa place. Moi, avec mon chapeau plat, mes gros souliers, mon collet rabattu, je passe partout, parce que j'ai cinquante-trois ans, et que je suis monsieur Proudhon. Mais une dame et deux demoiselles, c'est autre chose. Il vous faut chercher absolument d'autres jouissances. Vous savez bien, du reste, que si je reste à Spa en ce moment, ce n'est pas précisément pour mon plaisir personnel, et afin de me mettre à même d'achever mon ouvrage.

Hier soir, j'étais bien fatigué ; mais la nuit n'en a été que meilleure...

PROUDHON.

LES EX-LIBRIS D'HENRY ANDRÉ



Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

— Ainsi que les félibres provençaux ont choisi, pour y tenir leurs assises annuelles, la ville de Sceaux, où dort son dernier sommeil Florian le doux poète ; de même, les bretons de Paris ont résolu de se réunir, tous les ans, à Montfort-l'Amaury, ville tout imprégnée des souvenirs de leur grande souveraine. L'année dernière, avec le concours de la Société archéologique de Rambouillet, fut célébré le Pardon de la reine Anne, comtesse de Montfort. Cette année, et le 17 du présent mois, sera tenus séance littéraire présidée par M. Paul Sébillot, savant folk loriste, assisté du sympathique M. Lorin, secrétaire de la docte Société Rambolitaine. Des prix seront décernés aux poètes ayant, avec le plus d'éloquence, chanté saint Yves et ses prodiges surnaturels. Après la cérémonie viendront : concert avec biniou et chansons du pays d'Armor, banquet, bal et « dérobée ».... avec et sans costumes gallots ; illuminations ; bref, toute la lyre !

Départ de Paris-Montparnasse : 8 h 35 matin ; retour, *ad libitum*, 7 h. 20 ou 11 h. 40 soir.

Hodge. — Notre aimable confrère M. J. Cellier, directeur de l'*Echo* de Saint-Affrique, veut bien répondre à votre question (col. 577) : « Le Gatis — prononcez Gatisse —, écrit-il, est un produit spécial à notre ville. Cette pâtisserie, très en honneur dans la région, se compose de farine, d'œufs, de fromage de Roquefort et de fromage de Cantal. La pâte en doit être levée. Le gatis, mets savoureux mais un peu lourd à l'estomac, doit être mangé chaud, arrosé d'un « vin généreux ». M. Verbier, pâtissier, rue de la Sécurité, en fabrique toujours. » *Nunc erudimini* !

S. P. — La rue du Gros Chenêt citée par M. de Bar (col. 913) tirait son nom, comme la plupart des rues de Paris, d'une enseigne appendue aux murs d'un logis ; elle s'étendait, la rue, de la rue de Cléry à la rue des Jeuneurs. Une décision ministérielle du 28 août 1840 la réunit à la rue du Sentier. (La section de la rue des Jeuneurs aboutissant à la rue Poissonnière était dite rue Saint-Roch).

Fourmi. — La question au sujet d'un ex-libris représentant une fourmi en train d'écrire, avec une plume d'oie, sur un rouleau de papier déplié, parue (XXXVI, 14) sous la rubrique *Fourmi*, avait précédemment été posée (VIII, 233) sous ce titre : *Ex-libris muet à expliquer*. Aucune solution n'est jusqu'à présent intervenue.

— Un ami de l'*Intermédiaire* céderait volontiers, un bel exemplaire de l'œuvre de Dumoustier : *Lettres à Emilie sur la mythologie*, édition de 1809, 2 vol. in-12, illustrées de nombreuses figures par Moreau le jeune.

Addendum

Aucune des deux tables générales, pas plus celle anonymement dressée, en 1892, par le plus dévoué des intermédiairistes, M. Paul Cordier, que celle dont nous sommes redevables à la munificence de madame la générale Iung, ne mentionne la question restée d'ailleurs sans réponse — dont le titre consiste en un simple point d'interrogation. Il convient donc d'ajouter à la fin des dites tables, après le dernier mot commençant par Z :

? VIII, 200.

F. M. — M. F. de Nion a raison de dire, *Un outre-mer au XVII*e *siècle*. Plon, éditeur, que Le Fèvre de la Barre, gouverneur général du Canada (1682-1685) était parent de l'infortuné chevalier de la Barre — c'était son grand-père !

XX. — Lors de la discussion des lois proposées à la Chambre après l'assassinat du président Carnot, en 1894, M. Denis Cochin s'exprime ainsi à la tribune, séance du 18 juillet : « Le maréchal Bugeaud disait : — Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! »

Hug.... Suivent les noms et les armes des trois autres Loubet dont les armoiries sont aussi enregistrées dans l'Armorial de 1696 : 1. Antoine L. chanoine de l'église cathédrale de Saint-Omer : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une tête de loup arrachée de sable, et un chef d'argent chargé de trois trèfles de sable* ; 2. N.... L. marchand libraire et bourgeois de la ville de Toulouse : *d'argent, à un croissant de sinople* ; 3. Etienne L. bourgeois de Quillan : *de sinople, tranché, nuagé d'or*.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLIᵉ Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 22 Juin 1900.

36ᵉ Année — 36, rue Laffitte PARIS — *Cherchez et vous trouverez*

N° 887 — Téléphone N° 275.41 — *Il se faut entr'aider*



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Le trésor d'Alaric. — On sait que le trésor *dit d'Alaric*, découvert à Petroassa, en 1837, attribué au ɪᴠᵉ ou au ᴠᵉ siècle, depuis longtemps exposé au musée de Bucarest, apporté à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1900, a été déposé par le gouvernement roumain, pour plus de sûreté, dans une vitrine du Louvre, salle des bijoux anciens

Nous avouons humblement ne l'avoir connu jusqu'ici que par ce qui en a été dit, assez incidemment, à propos d'un voyage en Valachie, vers 1847, dans le journal l'*Illustration*, où plusieurs pièces sont figurées, et nous désirerions beaucoup avoir, sinon la bibliographie complète, du moins l'indication des meilleures études auxquelles a donné lieu, jusqu'à ce jour, surtout en France, cet introuvable ensemble assez peu comparable, quoi qu'on en ait dit, au trésor Wisigoth du musée de Cluny. Léda.

—

La duchesse de Morny et Mᵐᵉ Saqui. — « J'étais proscrit, résidant à Bruxelles, savez-vous ! lorsqu'une lettre de Pétersbourg vint m'apprendre le mariage de Morny. Je quittai mon logis pour aller apporter la nouvelle à mes compagnons d'exil et rencontrai Dumas père, proscrit aussi, lui, mais par ses créanciers. — Où courez-vous ainsi ? me demanda-t-il.

— Chez Ledru-Rollin auquel je tiens à annoncer le mariage de monsieur Frère avec Mˡˡᵉ Troubetskoy. — Ajoutez-y ce détail de nature à intéresser notre ami : la future descend en ligne directe de.... madame Saqui ! — La funambule ? — Parfaitement ! Lorsqu'elle alla moissonner des roubles en Russie, Mᵐᵉ Saqui avait avec elle sa fille remarquablement belle. Elle plut au prince Troubetskoy qui....... l'épousa ».

Aussi fidèlement que possible, j'ai sténographié le récit à moi fait, en chemin de fer, par un aimable banlieusard, mon compagnon de route sur la ligne de l'Ouest. J'avoue que cela m'a surpris... et que j'ai quelque peine à croire à la réalité de l'anecdote.

Qu'en pensent nos confrères ? Qu'en dit le duc Job ? Hodge.

—

Flaubert et ses distiques. — Flaubert avait composé des distiques satiriques sur presque tous les hommes en vue de son époque. En 1870-71, à l'approche des Prussiens, il livra aux flammes ces peu louangeuses pensées ; mais il les avait précédemment communiquées à quelques chers confrères, dans la mémoire desquels il en est resté plusieurs. — On nous en a fait connaitre deux sur Veuillot et Leconte de Lille, que nous ne pouvons reproduire, mais qui nous ont donné une fiévreuse envie d'en savoir d'autres. Est-ce que les bons intermédiairistes qui ont connu Flaubert ou même Maupassant (il savait

tous ces distiques) n'apporteraient pas chacun leur contribution à cette reconstitution ?

⁂

Cambon et le remouleur. — L'ancien premier président du parlement de Toulouse, M. de Cambon, devenu le citoyen Cambon, membre de la Convention nationale où il siégeait en sabots, fut, malgré son civisme, proscrit sous la terreur, et n'évita l'échafaud que grâce à l'hospitalité que lui donna un rémouleur du faubourg Saint-Antoine. Nous avons vainement cherché à connaître le nom du généreux gagne-petit. MM. Vial et Capon, qui connaissent si bien le quartier dont ils se sont constitués les historiographes, seraient vraiment bien aimables de nous tirer de peine.

En ce temps-là, Cambon habitait au numéro 15 de la rue Neuve-Luxembourg, qui, aujourd'hui, porte son nom.

Ellic.

—

Berthe au long pied.— Notre savant ophélète, M. Argelès, pourrait-il nous indiquer les six sources qu'il a citées, où les historiens ont puisé leurs renseignements, pour faire une *Ongroise* de la reine Berthe *au long piè* ? Nous la croyons fille de Haribert, comte de Laon, et nous désirerions pouvoir comparer nos connaissances avec les siennes, afin de savoir au juste à quoi nous en tenir à ce sujet Ce qui nous fait craindre qu'elle ne soit pas hongroise, c'est que, de son temps, il n'y avait pas de Hongrois, mais des Avares ou autres Slaves. De plus, Berthe est un nom germanique, et pas un nom slave; aussi avions-nous de suite adopté l'opinion de ceux qui en font une noble fille des Francs.

Dr Bougon.

—

Les plus belles collections archéologiques et les principaux archéologues contemporains. — Un de nos collaborateurs étrangers pose une question sous ce titre. Elle paraît plutôt relever de la critique que de l'érudition. Cependant nous croyons devoir l'insérer pour les renseignements généraux que les réponses pourront apporter à ceux de nos collaborateurs plus particulièrement versés dans cette science :

Quels sont les plus célèbres archéologues (savants) en France, à l'exception de ceux du Louvre, et quelles sont les plus belles collections d'antiquités archéologiques à l'exception des musées officiels.

V. de Borucki.

—

Les talus du Champ de Mars. — A quelle époque ont disparu les talus en banquettes, qui furent élevés autour du Champ-de-Mars, à l'occasion de la fête de la Fédération et à la construction desquels travaillèrent avec ardeur les parisiens de tout sexe et de tout âge, auxquels se joignirent même les provinciaux habitant dans un rayon de 50 kilometres ?

Ces talus existaient encore dans les premières années du règne de Napoléon III. C'est donc sous le deuxième empire qu'a été détruit ce témoignage de l'enthousiasme patriotique des grands ancêtres. Pourquoi ?

P. C. C.

—

Lieuthraud. — Qu'était ce que cet escroc de haut vol qui, à la fin de la révolution — prenant le titre de marquis et le nom de Boisregard — donnait des fêtes somptueuses en l'hôtel de Salm et finit par être arrêté comme faussaire (1798), mis en jugement, « condamné à la marque et à quatre ans de fers » ?

A. S.

—

« Le Dictionnaire Héraldique ». — Souventes fois, ici même, il a été question du si intéressant travail de M. Ch. Grandmaison. Je le connais pour l'avoir beaucoup consulté dans la salle des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; mais j'en voudrais posséder un exemplaire que j'aurais toujours sous la main et n'en trouve point à acheter. L'ouvrage est épuisé en librairie et jamais je ne le vois annoncé dans les catalogues de bouquinistes. Comment donc faire ? Prière à nos excellents confrères de me vouloir bien aider de leurs salutaires conseils.

Marc B.

—

Etymologies de Pouilly et Poeuilly — Quelles sont les étymologies de Pouilly, célèbre par ses vignobles, près de la Côte d'Or, et de Pœuilly, dans le Vermandois ? Cette dernière localité ne viendrait-elle pas de Podium, élidé en Pi. Poeuilly, lieu du bois du podium, du tertre, ou lieu du bois de la tombelle, par exemple ?

Dr Bougon.

—

L'Ailette. — Comment se fait-il que la direction de la carte de l'état-major, après avoir corrigé le nom de la rivière de l'Ailette, sur la feuille de Soissons, l'ait encore appelée la Lette, sur la feuille de Reims ? N'était-ce pas aussi le cas de corriger le nom du village de Lœuilly, qui est sur ses bords, et de lui donner son nom complet d'Ailœuilly ? (Lieu du bois de l'Aile, de la Buse, dans l'ancienne langue du pays). Dr Bougon.

—

Obligation d'entendre la messe. — Je lis dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau, p. 847 :

Il y a des diocèses où l'on a fait, dans le XIVe siècle, un précepte d'entendre la messe au moins une fois le mois.

Et aux *Preuves*, ce précepte est indiqué comme ayant été formulé par le concile de Tréguier. (col. 1606).

Je désirerais savoir à quelle époque l'assistance à la messe, tous les dimanches, est devenue obligatoire. Nengim.

—

Le siège de Prague en 1741. — On connait la petite allocution de Chevert à ses quatre sergents, au moment de l'escalade des murs de Prague : — « Mes amis ! Vous êtes tous des braves, mais il me faut ici un brave à trois poils. Le voilà, » ajouta-t-il, en apercevant le sergent Pascal des grenadiers d'Alsace. « Camarade, monte le premier, je te suivrai. — Oui, mon colonel. — Quand tu seras sur le mur, la sentinelle criera : *Verdö* ! — Oui, mon colonel. — Tu ne répondras pas. — Oui, mon colonel. — Elle lâchera son coup de fusil et te manquera. — Oui, mon colonel. — Toi, tu tireras dessus et tu ne la manqueras pas. — Oui, mon colonel... »

Ainsi fut fait.

Quels étaient les trois autres sergents de grenadiers, camarades du sergent Pascal ? J'en connais un, mais je voudrais connaitre les noms des deux autres. C'est là un point d'histoire anecdotique intéressant à éclaircir, et cela doit être possible, sinon facile, pour un intermédiaire érudit, habitant Paris et ayant accès au ministère de la guerre. — Le dossier Chevert doit contenir ce renseignement et il n'a rien à faire ·..... avec l'*affaire*.

E. Rocheverre.

—

L'arbre de la Fraternité. — Je connais, comme tout le monde, l'arbre de la Liberté, mais l'arbre de la Fraternité m'est inconnu.

Cependant je lis dans les *Révolutions de Paris* n° 186, p. 26 :

Le dimanche (28 janvier 1793.) jour où l'on avait planté l'arbre de la fraternité dans la place du Carrouzel.....

Est-ce qu'il a existé concurremment des arbres de la liberté et des arbres de la fraternité ?

* * *

« Les Scapins de la République » — Qu'est-ce que cet ouvrage attribué à Bouché de Cluny ?

* * *

Ausone de Chancel. — Quand, à qui, à quel sujet, Chancel écrivit-il ce billet ornithologique, cité par l'*Intermédiaire* (VIII, 344.) :

Je sais que vous êtes bête comme une oie et vaniteux comme un paon ; je vous crache au nez pour bien m'assurer que vous êtes lâche comme un corbeau.

* * *

André de Bellecombe. — Quel était le nom de famille de cet écrivain né aux environs d'Agen et mort, il y a deux ou trois ans, à Neuilly-sur-Seine ?

A. S.

—

La maison centrale des détenus de Clermont de l'Oise pendant la guerre de 1870. — Quels sont les auteurs et titres exacts des ouvrages qui ont parlé de la maison centrale des détenus de Clermont de l'Oise pendant la guerre de 1870-1871 ? A-t-on publié quelque chose sur la révolte de 1871.

B. R.

—

Contre l'inventeur du Sonnet. — Qui donc est l'auteur de cet *Impromptu* ?

Peste soit du premier qui, par un tour de beste,
Pour un maudit sonnet alambiqua sa teste,
Et qui perdant l'esprit à force de raisons,
Mérita trouver place aux petites-maisons.

XXX.

—

Robert de Cotte. — Toile de H. Rigaud à retrouver. — Je désirerais savoir ce qu'est devenu le tableau original de Hyacinthe Rigaud, représentant *Robert de Cotte*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roi, architecte, intendant des bâtiments du roi, directeur de l'Académie royale d'architecture. Ce tableau a été reproduit en gravure par Drevet.

Il appartenait à la famille de Cotte et a

dû être vendu, en Angleterre, je crois, par madame Rollat, veuve de M. de Cotte, soit dans les premières années du second empire, soit même plus tôt, mais certainement avant 1859. P. du G.

—

M. de Salvandy et les traitements dans l'Université. — Les traitements dans l'Enseignement secondaire vont être les mêmes, probablement, pour les professeurs des lycées et des collèges. Mes amis universitaires appellent cela égalité, homologation, (je ne sais vraiment plus ma langue depuis vingt ans !). Je ne suis sans doute pas capable de comprendre ou de discuter cette mesure, mais cela me rappelle les paroles d'un modeste professeur de l'Université, ami du comte de Chambord, qui était d'un abord facile et conciliant, malgré tout ce que l'on a dit de contraire. Donc, ce modeste employé disait, il y a 30 ans de cela, que M. de Salvandy avait rédigé un projet de six classes de traitements, de 2.000 à 6 000 francs au moins ; que c'était sur ce projet que l'on travaillait et que l'on travaillerait (il se servait de ce mot) plus tard. Mon ami était sincère, ou on l'avait trompé. Je demande si ce projet a bien existé ; si oui, que l'on rende justice à l'idée de Salvandy, *esprit libéral*, quelquefois excessif, mais auteur de très bonnes mesures, trop oubliées. Rien de nouveau sous le soleil.

Gaetan le Soucheveur.

—

Origines balnéaires de Royan. — A propos d' « honneurs funèbres » rendus à un chat, notre collaborateur Jef fait allusion à Royan-les-Bains « cette perle de l'Océan », comme l'a si justement dénommé la voix publique.

Parlant de Bernezac, près de Royan, où se trouve la tombe du chat Zingao, Jef célèbre « ce site délicieux ignoré des baigneurs en 1840 ». On peut en dire autant de Royan-les-Bains. Il me semble cependant qu'à cette époque, ce merveilleux habitat avait déjà des fanatiques. A quelle date remonte sa célébrité et quels en furent les débuts ? Et ne serait-ce pas un des plus suggestifs chapitres d'un *livre à faire* : l'Histoire des stations balnéaires de France ?

d'E.

—

Villeneuve-Loubet. — Il y a une localité de ce nom à 20 kil. de Grasse, 890 habitants. Le Bottin indique le château de *Villeneuve-Loubet*, appartenant à M. le marquis de Panisse-Passis. D'où vient ce nom de Loubet ? André.

—

Boyon, horloger d'Amsterdam. — J'ai un curieux portrait, ovale, 20 × 16, peint sur cuivre. Au dos, cette inscription y a été poinçonnée : *Nicolas Boyon, horlogeur, Amsterdam. A°. 1795, out, 48, acren.* Que sait-on de ce personnage ? Reste-t-il de lui quelques pièces d'horlogerie remarquables ? V. Advielle.

—

Manuscrits à rechercher au Sénégal. — Des renseignements particuliers me permettent d'affirmer que plusieurs manuscrits de Vincent Sève, continuateur de Nostradamus, ont été emportés au Sénégal, par un notaire de Beaucaire, à qui on les avait imprudemment confiés. Qui les possède aujourd'hui ? V. A.

—

Le titre de Majesté. — Est-il vrai que Louis XI soit le premier roi de France à qui l'on ait donné le titre de Majesté ?

Paul Pinson.

—

« Discorso sopra le medaglie... » — Je désirerais savoir quelle est la valeur de ce livre italien : « Discorso de M. Sebastiano Erizzo sopra le Medaglie de gli Antichi. Con la Dichiaratione delle Monete Consulari et delle Medaglie de gli Imperadore Romani ».

« In Venegia appresso Gio. Varisco et Paganino Paganini ».

Ce titre est imprimé au milieu d'une page entourée de dessins et figures allégoriques, le tout très fin.

L'exécution des médailles dans le livre est très soignée.

La couverture de l'ouvrage est en parchemin.

Sur la première page, on a écrit à la main :

Hic liber rarissimus produtiam 1559. Verum autoris nomen est Sebastiang Echinus Nobilis Venetus.

B. de C.

—

Catherine de Médicis et les carrosses. — J'ai lu quelque part que Catherine de Médicis est la première reine de France qui ait eu un carrosse. Cette assertion est-elle fondée ? P. Sonpin.

—

Jos.-Conrad von Bühl. — Quelque bon ophélète pourrait-il me donner des

indications permettant de retrouver les descendants de Jos.-Conrad von Bühl, qui vivait autour de l'année 1810? Ses armes étaient : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à 3 bachettes d'or* ; *aux 2 et 3 d'or, à la croix de sable chargé en cœur d'un écusson de... à la lettre A de...* L'écu sommé d'un heaume.

UN COLLECTIONNEUR.

—

Famille Poisson de la Chabocière. — Je cherche des renseignements sur : Poisson, seigneur de la Chabocière, paroisse de Bouguenais, évêché de Nantes, qui portait *de gueules, au dauphin d'or, accompagné de 3 coquilles de même.* Jacques, conseiller au parlement (*Armorial de Bretagne*) et sur sa descendance.

CHABOCIÈRE.

L. Lalanne (*Dictionnaire*) cite : Lachabaussière (Etienne-Xavier Poisson de), auteur dramatique, né à Paris le 4 décembre 1752, y mourut le 10 septembre 1820.

—

Un auteur de la famille de Montault à déterminer. — J'ai lu, je ne sais où, que les *Amours de Colas*, comédie loudunoise du sieur de Saint-Long, 1691, étaient dues en réalité à un sieur Montault. Mgr X. B. de M. pourrait-il nous renseigner sur cette attribution contestable ?

—

Rouget de l'Isle, proscrit sous le régime de la Terreur. — Rouget de l'Isle était officier du génie, à l'époque de la révolution, dont il adopta avec chaleur les principes, et son premier hommage au nouvel ordre de choses, fut l'*Hymne des Marseillais*, dont il composa les paroles et la musique.

Cette pièce remarquable, a-t-on dit, retentit dans toute l'Europe pendant la guerre que la république française soutenait contre elle pour l'établissement et le maintien de son indépendance.

Il semble que ce gage de pur dévouement à sa patrie devait suffire pour sauver de la proscription celui qui l'avait donné.

Mais il n'en fut pas moins enfermé, comme suspect, sous le régime de la Terreur, et il ne dut la liberté et la vie qu'à la révolution du 9 thermidor, an II, (27 juillet 1794).

Où pourrait on trouver les termes mêmes de la suspicion dont Rouget de l'Isle fut l'objet ? J. P.

—

Louis XIV et le son des cloches. — L'église de Choisy-le-Roi, « qui, disait-on, est un modèle de goût » avait un clocher bien moins élevé que le comble.

La cause de cette singularité a été cherchée. Elle proviendrait, affirme-t-on, de l'aversion que Louis XIV avait pour le son des cloches.

Pour complaire au roi, on aurait abaissé l'ancien clocher à la hauteur que nous indiquions ; de sorte que, dans cette niche étroite et arasée, les cloches ne rendaient qu'un son lourd et étouffé, qui n'incommodait plus Sa Majesté ; encore ne les sonnait-on que deux ou trois coups pour annoncer la messe. Pour toutes les autres cérémonies de l'église, on les faisait seulement tinter.

Cette aversion du grand roi pour les cloches — qu'il avait dû souvent entendre sonner à toute volée en son honneur, — est-elle confirmée par quelque auteur des mémoires du temps ?

On désirerait le savoir, à Choisy-le-Roi.

J. P.

—

« Voyage de S. M. Très chrétienne. — Les Tournois de Chauvency ». — Je voudrais consulter les livres suivants :

1. *Voyage de S. M. Très Chrétienne à Luxembourg*, par l'auteur du *Mercure galant.*

Ce livre a paru à Lyon, en 1685 ou 86.

Louis XIV avait entrepris ce voyage en compagnie de madame de Maintenon, du duc de Maine, du comte de Toulouse, etc.

Notre bibliothèque ne possède pas ce livre ; la Bibliothèque nationale et celle de l'Arsenal à Paris ne le possèdent pas non plus ; du moins les recherches, que l'on a faites sur ma demande, ont été sans résultat !

2. *Les tournois de Chauvenci donnés vers la fin du* XIIIe *siècle*, décrits par Jacques Breten, 1285, publié par M. Delmotte. Valenciennes, 1835.

Je serais infiniment obligé à l'aimable confrère qui voudrait les mettre à ma disposition pour une huitaine de jours. — L'*Intermédiaire* possède mon adresse.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Lussinet (Seigneur de) en Saintonge. — Pourrait-on me renseigner sur Corberan Dahons, seigneur de Lussinet, marié à Renée de Favols (1598-1605) ; sur Pierre Barrière, sieur de Laumond, maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine

du régiment de Navarre (1661), et Samuel, marquis de B., cy-devant lieutenant des mousquetaires du roi (1704). Je crois ces familles Dahons, Favols et Barrière, originaires de la Guyenne.

JEF.

—

L'Héritier de Brutelle. — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de ce botaniste (voir T. G., 517). L'Héritier fut assassiné dans la soirée du 16 avril 1800 (26 germinal an VIII). Je n'ai trouvé nulle part des détails sur cet événement tragique. Le *Moniteur universel* et le *Journal de Paris* ne le mentionnent même pas : ce sont les seuls journaux que j'ai pu consulter, mais je soupçonne fort les autres de n'en pas dire plus long. Où me serait-il possible d'avoir quelques renseignements au sujet du crime dont L'Héritier fut la victime ? A-t-on révélé les mobiles de ce crime ? Y eut-il une instruction, des poursuites, une action quelconque ?

*
* *

Raconis. — Les Raconis suivirent d'Italie en France la reine Catherine de Médicis, avec les Strozzi, les Sardini, les Birague, etc. Existe-t-il quelque part une généalogie de cette famille ? Je trouve au XVIe siècle un Bernardin de Raconis, allié aux Gondi ; est-ce le même que Bernardin de Savoie, seigneur de Cavour, comte de Raconis et de Pancarlier, alors tout-puissant en Piémont ? Voici les autres noms que j'ai recueillis : Jean de Raconis, maître d'artillerie de la ville de Paris en 1526 ; Gallois de Raconis, commissaire ordinaire du roi pour les poudres et salpêtres ; Abra de Raconis, auteur d'un *Traité de l'artillerie* ; François de Raconis, seigneur de Neufville : Pierre d'Abra de Raconis ; François d'Abra de Raconis, seigneur de Perdreauville et d'Avolu, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; Ange de Raconis, capucin ; Charles-François d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur de 1639 à 1646. Les Raconis avaient donné dans le calvinisme ; mais, vers 1592, vingt d'entre eux rentrèrent à la fois dans le giron de l'Eglise catholique. Je désirerais raccorder, si possible, tous ces personnages les uns aux autres. J'ai consulté Moreri, le P. Anselme, les frères Haag et Jal.

ADRIEN MARCEL.

—

Un manteau royal. — La *Revue Britannique* a publié, en 1895, des fragments des Mémoires sur la cour pontificale de Mgr Ludovic Chaillot qui a longtemps résidé à Rome.

Dans un passage, il est question d'un manteau royal de France, du XVIe siècle, possédé par le docteur Bérard, l'auteur des *Cancans* qui, également, a demeuré de longues années à Rome.

J'ai quelques notes sur ce manteau et j'ai le dessein de les compléter.

Mgr Chaillot, l'anonyme B. R qui a signé les articles de la *Revue Britannique*, le docteur Bérard sont morts.

Le docteur a eu dix-huit enfants, et l'une de ses filles a épousé le comte de Coetlogon, une autre de ses filles a résidé à Rome, place d'Espagne.

Serait-il possible de savoir à quel héritier est échu le manteau royal ?

GERSPACH.

—

Pamphlet contre La Peyronnie. — Qui était La Peyronnie ? N'était-ce pas un médecin d'une grande réputation, au siècle dernier ? Dans un lot de vieilles brochures, je trouve un petit in-12 intitulé : *La Peyronnie aux Enfers — Chés Minos*. Sans lieu, ni date, naturellement, comme il sied à un pamphlet qui connait ses devoirs; mais l'anonymat a été dévoilé : « par Giraud » est-il écrit au crayon, sous le mot Enfer.

C'est une satire, en vers de huit syllabes, très mordante et pleine de verve, des travaux professionnels du médecin satirisé. Cela commence ainsi :

Lorsque dans l'Empire des morts,
Eut dévalé la Peyronnie,
Tout frémit sur les humbles bords
De la brûlante Monarchie.
Pluton se lamente, et s'écrie :
Par ma fourche ! indigne Atropos,
Je punirai ta félonie
D'avoir tué mal à propos,
Le plus zélé de mes suppôts.

Le roi des enfers fulmine contre :

Bourdelin, Pousse et Dumoulin
Vernage, Herman, peuple fretin
De la cabale galénique,
Par un formulaire magique
Endurcissent le genre humain,
Contre la faux apoplectique.
De notre courrier le Destin.

En somme, c'est un plaidoyer contre la médecine en faveur de la chirurgie; curieux par les noms qu'il contient. Je demande si cet opuscule est connu, et où il a vu le jour.

Cz.

François Gigot de la Peyronie, premier chirurgien du roi Louis XV.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Talma (XLI, 577, 703, 788, 889, 1030). — Parmi les personnes au nom desquelles fut envoyée la lettre de faire part du décès de Jean Talma, ne figure pas le fils de Talma le tragédien, dont nous parle plusieurs fois l'*Intermédiaire.*

De son premier mariage avec une grande actrice de l'Opéra, Talma a eu deux enfants jumeaux.... *Henri VIII* et *Charles IX.*

De son second mariage avec Caroline Vanhove, il ne semble pas davantage avoir eu d'enfants. Du moins, celle-ci n'en parle pas dans ses *Particularités sur la vie de Talma,* alors qu'elle parle des deux jumeaux de la première femme. (*Etudes sur l'art théâtral,* par Mme veuve Talma).

La lettre de faire part ne comprend pas le nom de Mme veuve Talma, comtesse de Cholot, parce qu'elle était morte un an auparavant, en 1860.

A la page 78 de la brochure : *Registres d'une famille péronnaise,* de M. Henri Dabot, se trouve relatée une lettre de Talma, du 15 juillet 1815, dans laquelle il déclare n'avoir pas d'enfants. Il est vrai que Talma est mort en 1726. Les fils Talma pourraient bien être des fils naturels de Talma.

Sa femme déclare, dans les *Particularités sur la vie de Talma,* qu'il était poursuivi et provoqué par des femmes de la plus haute société.

M. Monval seul pourrait dire ce qu'il faut penser de ces fils de Talma qui, somme toute, ont fait le plus grand honneur au célèbre comédien. Y.

—

Le baron Capelle, comédien (XLI, 907). — M. le baron Capelle n'a jamais été COMÉDIEN. Il a pu, dans son extrême jeunesse, composer et jouer même des petites pièces de société dans la ville de Millau qu'il habitait, au milieu d'une famille très honorablement posée et où il s'est marié de très bonne heure, à une demoiselle de Cartaillac.

En 1790, c'est-à dire à l'âge de *16 ans* il fut choisi par la ville de Millau, comme un de ses *députés* à la Fédération. En 1791, il fut élu lieutenant de grenadiers au 2e bataillon des Pyrénées-Orientales. Destitué en 1794 comme parent d'émigrés, il rentra à Millau pour y commander la garde nationale pendant plusieurs années. Après le 18 Brumaire, il embrassa la carrière administrative et entra au ministère de l'intérieur, dont il sortit ensuite pour entrer dans l'administration active..

Ces quelques renseignements sont extraits d'une notice nécrologique publiée par M. le comte de Maisonfort en 1846, confirmée, notamment en 1860, dans une histoire du Rouergue, par M. Eugène de Barreau ; par le *Correspondant* du 10 mars 1899, dans un article de M. de Laborie sur les *Mémoires de Mme la marquise de Blosseville.* CLO.

—

La gale à l'Hôtel-Dieu (XLI, 863). — 1° Quel est l'état actuel ?

Actuellement il n'y a plus de galeux à l'Hôtel-Dieu, on les envoie généralement à Saint-Louis; mais il est absolument inutile de les faire entrer à demeure dans les hôpitaux, car il suffit de prendre des bains et de faire une friction avec une brosse un peu rude imbibée d'huile de cade. En tout cas, on peut être bien sûr qu'il n'y a pas un seul chirurgien, religieuse, infirmier ou infirmière capable d'attraper la gale dans les salles de l'Hôtel-Dieu actuel, où il n'y a pas un seul galeux.

2° Quelle est la durée moyenne du traitement ? Deux heures, du moins en théorie. En pratique, c'est une question de quelques jours. La difficulté n'est pas tant de guérir la gale, que d'empêcher qu'elle ne revienne ; lorsque le malade, nettoyé par les bains et les frictions d'huile essentielle de genévrier, rentre chez lui, où il reste les acariens de la gale. Il faut avoir bien soin de changer de linge de corps et de draps de lit, au sortir du bain, et de faire désinfecter ses vêtements et les objets de sa literie. On attrape assez souvent la gale à Paris, dans les lieux d'aisance publics, parce que c'est au voisinage du siège et aux mains, que se trouve le *sarcoptes scabiei* qui donne la gale. Or le siège des galeux porte sur la lunette !

Dr BOUGON.

* * *

Ce fait, signalé par Bailly, est rigoureu-

sement vrai : à son époque, ou plutôt, depuis l'antiquité jusqu'à son époque, la gale a été l'un des pires fléaux de l'humanité, fléau d'autant plus redoutable qu'il était très contagieux et à peu près incurable. Si l'on avait le malheur d'être contaminé jeune, on restait galeux toute la vie et on propageait la maladie autour de soi. Tel a été le cas de Napoléon, qui était déjà galeux à l'époque du siège de Toulon ; on connaît sans doute ce quatrain dont l'auteur m'est inconnu :

Le grand Napoléon hier me prit la main ;
Cette faveur est sans égale.
Vous aurez, me dit-il, quelque chose demain :
Le lendemain, j'avais la gale. (1)

Pendant les grandes guerres du commencement du siècle, on comptait des galeux par centaines de mille, aussi bien dans l'armée française que dans les armées ennemies. Ce déplorable état de choses dura jusqu'en 1834, époque à laquelle Renucci, alors étudiant, démontra à Alibert comment on procédait en Corse pour découvrir le sarcopte parasite et pour s'en débarrasser : la nature parasitaire de la gale se trouvait ainsi démontrée et les théories humorales étaient ruinées à tout jamais. On tenta dès lors divers traitements parasiticides, qui donnèrent des résultats très inconstants, mais n'en constituèrent pas moins un progrès considérable. En 1850, Bazin prit la direction de l'hôpital Saint-Louis ; il entreprit alors des expériences qui le menèrent promptement à la découverte du traitement héroïque. Grâce à ce très célèbre dermatologiste, qui est l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, mais qui n'a pas sa rue à Paris, le traitement de la gale n'est plus qu'un jeu : il dure au plus une heure et demie et est absolument radical.

Toubib-el-srir.

—

Annonces et réclames trompeuses (T, G. 48). — Il n'a pas été répondu à cette question, parce qu'elle soulevait une question de droit délicate. Voici, à simple titre de curiosité, une annonce fantaisiste comme on aimait à en supposer au siècle dernier :

Isaac factotum, barbier, perruquier, chirurgien, bedeau, maître d'école, dentiste, maréchal-ferrant et accoucheur, rase pour un sou, et coupe les cheveux pour deux, prend de jeunes demoiselles en pension et leur donne une éducation accomplie.

Il allume les lampes à l'année ou par quartiers ; il chante les psaumes et ferre les chevaux de main de maître ; il fait et rapièce toutes sortes de bottes et de souliers ; il montre à jouer du haubois et à pincer la harpe, il coupe les cors aux pieds, soigne et applique les vésicatoires ; ses termes sont des plus raisonnables.

Il enseigne des contredanses et autres danses chez lui et partout où il est appelé; il négocie en gros et en détail ; il vend du papier, des plumes, de l'encre et tout ce qui concerne la librairie, ainsi que de la cire en tablettes pour noircir les souliers, des harangs saurs, du pain d'épice, du charbon, des brosses à frotter de toute espèce, de la thériaque, des trappes à souris et des confitures.

Est-elle inédite ou connue ? Je la trouve dans un manuscrit. V. A.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G. 270). — Les textes manuscrits des Collections du progrès contiennent de curieuses indications tirées ; 1° de l'édit de Dioclétien, pour le gibier, la viande, la volaille, les légumes, les boissons, les fruits, etc., 2° et d'un Catalogue de 1827, pour l'horticulture. (Bibliothèque de l'Arsenal. M. 717).

Alphonse Renaud.

—

Jurons et imprécations de la langue française (T. G. 473). — Pour faire suite aux *bou* — *fou* — de la douce Marguerite et de l'abbesse des Andouillettes.

Il y a longtemps, les voyageurs qui, du Bas-Comminges ou du comté de Foix se rendaient à Toulouse, traversaient, à Pinsaguel, sur un bac primitif, la Garonne assez fortement encaissée en cet endroit, et les chevaux avaient du mal à gravir la berge escarpée ; aussi les conducteurs s'en donnaient à cœur joie, du fouet et de la voix, pour exciter leurs quadrupèdes.

Un jour, un malheureux charretier, qui venait de prendre terre, suait d'ahan sans avancer d'un pas. Il avait beau faire claquer son fouet, le cheval n'avait pas l'air de comprendre.

C'est que le curé était là, et que le charretier — on respectait l'habit ecclésiastique

(1) Variante : *Interm.* VIII, 486 :
Notre Premier Consul va s'occuper de moi.
En générosité nul autre ne l'égale :
Il m'a serré la main, m'a promis un emploi ;
Le lendemain j'avais la gale.

en ce temps-là ! — le charretier n'osait pas employer les locutions d'usage.

Ce que voyant, le prêtre s'approcha du rustre et lui dit : *Parlo-s-y ! francès* — *Ba boulets, moussu l'ritou ?*—*O.bay-s-y* (1). —*Sacré... Millo D... I.*, toute la quirielle enfin, et le cheval gravit allègrement la rude côte !

A. S.

—

Les manuscrits de Née de la Rochelle (T. G. 635 ; XLI, 872). — Parmi les manuscrits de Née de la Rochelle, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, on remarque un important travail bibliographique sur les Aldes, qu'il destinait à l'impression, projet qu'il abandonna par suite de la publication faite par M. Renouard, en 1803, des *Annales* de ces célèbres imprimeurs italiens. Voici, à ce sujet, ce que rapporte Née de la Rochelle dans une lettre écrite à un ami en 1809 :

Je vois que vous préférez un peu les Estiennes au vieux Alde et sous quelques points vous avez eu raison, mais les Estiennes ont eu la route frayée par Alde l'Ancien. Je vous dirai que je m'intéresse aux Aldes, parce que j'avais composé avant M. Renouard les *Annales de la tipographie aldine*, et que même j'avais pris beaucoup de notes dans sa bibliothèque, il ne pouvait donc l'ignorer ; mais il s'est pressé de refaire un ouvrage comme le mien et de le publier avant moi, de manière que le manuscrit me reste. C'est une anecdote à ajouter aux honnêtetés littéraires du siècle. Mon travail est beaucoup plus étendu que le sien, que j'ai acquis il y a un an, et que je n'ai pas encore eu le temps de comparer à ce que j'avais fait.

Sait-on si le travail de Née de la Rochelle est plus étendu que l'ouvrage de Renouard à l'époque où il parut ? Dans l'affirmative, on est obligé de convenir que l'auteur des *Annales de l'imprimerie des Alde*, qui ont eu plusieurs éditions, s'est conduit comme un malhonnête homme.

PAUL PINSON. .

—

Chants des conscrits (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 781). — Notre collaborateur V. A., désire connaître ce chant :

Le tambour à coups redoublés
Dès le matin se fait entendre.

Voici, à ce sujet, les passages intéressants d'une lettre inédite de M. Augute de Chevilly, élève de l'école de Saint-Cyr, mort sous-lieutenant dans la campagne de 1812, en Russie. Elle est adressée à sa sœur Camille.

Saint-Cyr le 22 août, an 1809,

MA CHÈRE CAMILLE,

. . . .

La discipline militaire étant toujours la même, elle ne fournit aucuns sujets qui méritent d'être détaillés, voici néanmoins une chanson sur l'école militaire qui pourra t'amuser :

Air : Femmes voulez-vous éprouver

1er couplet

Le tambour à coups redoublés
Dès le matin se fait entendre,
Lorque nous sommes habillés
A l'étude on nous fait descendre,
Là certain util sergent
Nous défend jusqu'au moindre signe
Et ce n'est jamais qu'en dormant
Qu'on peut éviter la consigne, bis.

2eme

Nous montons tous, dès qu'il fait jour,
Faire notre petit ménage ;
L'un d'un balai s'arme à son tour
Et dans la chambre en fait usage
L'autre refait nonchalamment
Sa couche toujours solitaire
Et songe hélas en soupirant
Que le soir seul il doit la défaire. bis.

3e

Mais loin de tous ces vains soucis
Bellone à ses jeux nous appelle
Nous nous armons de nos fusils,
L'ardeur de nos yeux étincelle,
Déjà nous formons des projets,
Nous présageons quelque victoire
Car on vit toujours les Français
Prêts à acquérir de la gloire.

4e

Mais nous sommes pour un moment
Animés d'une ardeur nouvelle
Et nous courons avidement
Nous signaler à la gamelle,
Nos mets sont des plus délicats
Et la cause en paraîtra bonne
C'est qu'il n'est de mauvais plats
Quand l'appétit les assaisonne. bis

5e

Après que le Dieu des gourmands
A reçu notre sacrifice
Nous suivons les jeux différents
Que nous inspire le caprice
Nous pouvons dans ces
Folâtrer et parler d
Aussi profitons nous sou
De la liberté de la pr

6e

Autres moments autres
Nous dessinons le pays

(1) Parle-lui en français. — Vous le voulez, M. le curé ? — Oui, vas-y.

D'après Racine et les rous
Nous polissons notre lang
Dans Bezout laissant à d.
Et l'élipse et la *Por ou sor*
Nous cherchons le plus court chemin
Qui peut mener hors de l'école, bis

P. c. c. TAUSSERAT.

Les vers incomplets (couplets 5 et 6) proviennent d'une déchirure à la lettre.

—

Louis-Philippe (XXXVII ; XXXIX ; XLI, 874). — Metternich dit dans ses *Mémoires*, V. 86 :

En 1809, il voulait entrer dans l'armée autrichienne pour combattre contre Napoléon.

Consulter la *Gazette de France* du 11 janvier 1841.

* * *

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVII ; XL). — On lit dans la *Gazette de France* du 1er mars 1833 :

La mère de Louis-Philippe avait épousé, dit-on, à Barcelone, M. de Follemont (*sic*), officier de sa maison.

La duchesse de Berry dit dans Ménière, II, 2 :

La mère de Louis-Philippe a épousé un comte de Follemont.

NAUROY.

* * *

Les Testas de Folmont, titrés comte, dont un député sous la restauration, habitent le département du Lot : Cahors, le château de Folmont, commune de Bagat, et le domaine des Albencas près de Castelfranc, sont-ils de l'estoc de Follemont ?

X.

—

Laguerre (XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI, 874). — On trouvera le récit de plusieurs exécutions sommaires, pages 272 et 365-6 de *Cinq ans après, l'Alsace et la Lorraine depuis l'annexion*, par Jules Claretie, s. d. (1876), in-18, Georges Decaux, couverture expressive signée Vierge.

* * *

César et Mazzini (XXXIX). — On lit, pages 31-2, 42 des *Pensées et maximes de l'empereur Napoléon recueillies dans ses mémoires et sa correspondance par un officier général*, 1852, in-32, librairie militaire de J. Dumaine, rue et passage Dauphine, 30 :

Le Français, de sa nature, est inquiet, faiseur et bavard.

La badauderie et le caractère national du Français depuis les Gaulois.

Il faut mener les hommes avec une main de fer dans un gant de velours.

On lit dans Stendhal, *Promenades dans Rome*, 1873, in-18, I, 209 :

Il y a de l'énergie au Transtevere, c'est-à-dire la qualité qui manque le plus au XIXe siècle... Personne ne sait vouloir. . Les Anglais savent vouloir...

NAUROY.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL ; XLI, 444). — Il existe à Genève une antique pharmacie d'où ne sortit pas seulement un savant, mais toute une pléiade de savants, et je crois répondre à la question posée par mon estimable collègue en résumant les faits suivants : Jean Le Royer, un ancêtre de M. Philippe-Elie Le Royer, ex-président du sénat, originaire de La Rochelle et imprimeur du roi, chassé de France par les persécutions religieuses — il appartenait à la religion réformée — vint s'établir à Genève. Son fils, Abraham, maître en pharmacie, né en 1571, mort en 1638, fut reçu bourgeois de Genève le 20 août 1616, pour vingt écus, un mousquet et un seillot. En 1777, l'un de ses descendants, M. Augustin Le Royer, s'associa avec M. Pierre-François Tingry, originaire de Soissons, et à cette date remonte la belle époque de ce laboratoire.

Pierre Tingry, le nouveau venu, n'était pas une personnalité quelconque. Elève et répétiteur des cours de chimie du célèbre Rouelle, de Paris, il était arrivé à Genève précédé d'une brillante réputation de savant. Devenu l'associé de Le Royer, il apportait un sang nouveau dans la vieille pharmacie. Tingry, professeur et membre de l'Académie de Genève, était lié avec tout ce que la ville contenait alors d'hommes savants et distingués, les Bonnet, les Pictet, les de Saussure, les de Candolle, etc. Son cabinet d'histoire naturelle était l'un des plus riches et des mieux fournis de la Suisse ; ses vitrines superbes faisaient l'admiration des connaisseurs. C'est lui qui fut délégué par le gouvernement français pour aller, en compagnie de Marc-Antoine Pictet, professeur de physique, analyser un aérolithe près de Besançon. Il publia, vers le même temps, un mémoire sur les vernis. Enfin, lorsqu'il mourut dans sa campagne de Bellefontaine, dont il laissait la jouissance à sa femme, il léguait cette pro-

priété, à la mort de celle-ci, à l'Académie de Genève. On y voit encore le monument élevé en son honneur. C'est encore à lui que l'on doit la création de la *Bourse française*, institution qui a pour but de venir en aide aux étudiants français en théologie, qui font leurs études à Genève.

Mais un autre souvenir cher à la science se rapporte à cette pharmacie ; c'est là que l'illustre Dumas fit son apprentissage de chimiste, et se livra à ses premiers travaux.

Dumas était originaire d'Alais, dans le Gard ; ce fut au sortir du collège communal que, fort léger d'argent et de science, il prit le chemin de Genève. Du reste, le propriétaire actuel de cette pharmacie conserve dans sa montre la plus grande médaille du monde faite en bronze, pesant six kilos, frappée au marteau pilon, par Dumas.

Un jour, le célèbre docteur Coindet entre dans cette pharmacie :

— Les éponges contiennent-elles de l'iode ? demande-t-il au jeune Dumas.

Dumas sut concentrer dans une drogue iodurée la secrète vertu puisée dans la mer, et c'est ainsi que l'on peut voir, dans les dictionnaires scientifiques, que ce fut le docteur Coindet, de Genève, qui sut le premier tirer parti de l'iode. La pharmacie peut donc, à juste titre, être fière de Tingry et de Dumas.

—

Le Palais-Royal. (XL, XLI, 823). — *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité*, Paris, an VIII, in-18, fig.

— Le *Gros lot*, ou *Une journée de Jocrisse au Palais-Egalité*, par Chaussier. Paris, an IX, fig. coloriée.

— *Apollon passant en revue les filles du Palais-Egalité*, Paris an 3, in-18.

— L'*Optique du jour* ou le *Foyer de la Montansier*, par Rosny. Paris, an VII, in-18, frontispice par Binet.

— Les *Nouvelles amours*, farce comique, lyrique et tragique des femmes publiques du ci-devant Palais-Royal, les fortunes immenses qu'elles ont gagnées à se promener dans le jardin, leurs noms, leurs demeures, le prix de leurs charmes. Paris s.d. (1798) in-18, frontispice.

— *Voyage autour du Palais-Egalité* (les restaurateurs, les cafés, le foyer de la Montansier, les bijoutiers, etc.) Paris, an VIII, in-18, frontispice.

— Le *Palais-Royal* ou *les filles en bonne fortune*, coup d'œil sur le Palais-Royal en général, sur les maisons de jeu, les filles publiques, les marchandes de modes, les ombres chinoises, les traiteurs, les cafés, les bons mots de ces demoiselles, etc. Paris, 1826, in-18, frontispice.

— Consultez le catalogue Léon Sapin

— Consultez les catalogues Dorbon (Révolution — Empire — Restauration.)

H. LYONNET.

*
* *

Lo que ha de ser no puede faltar (XL). — Il y a, aux environs de Pau, les ruines d'un vieux château appelé Coaraze ; au-dessus de la porte d'entrée, je me souviens parfaitement avoir lu la pensée qui fait le sujet de la demande. Qui l'a fait graver là, à quoi fait-elle allusion ? C'est ce que je ne sais pas.

Je me rappelle avoir lu jadis un roman de Frédéric Soulié où il était question de Coaraze. Ce roman s'appelait, je crois, le *Château des Pyrénées*. POGGIARIDO.

—

Le rocher de Caylus (XL,). — Ce rocher, qui présente sur une éminence au dessus de Saint-Affrique, sa masse imposante, est tout simplement une ancienne place d'armes.

A droite et à gauche, elle domine, au fond de deux gorges profondes, deux routes qui serpentent en grimpant et, du côté sud-ouest, la ville, mais à une assez grande distance. Cette forteresse a appartenu, ses ruines appartiennent encore, je crois, à l'antique famille de Caylus.

Le trésor caché, le son des cloches entendu à certaines dates, l'empreinte du fer de cheval, tout cela est du domaine de la légende. Jamais, d'ailleurs, un cheval n'aurait pu se hisser jusqu'au sommet du rocher qu'aucun autre ne domine ni même n'avoisine.

Il n'y a là que les ruines d'une place forte ; la citerne découverte, il y a vingt-cinq ans environ et la porte à moitié démolie que j'ai vue dans ma jeunesse avec les gonds encore incrustés dans la pierre du seuil, en témoignent surabondamment.

J. CELLIER.

—

Les reliques de Jeanne d'Arc (XLI, 3, 253, 351, 974). — Le plus ancien portrait de Jeanne d'Arc ne serait-il pas une miniature sur parchemin, découpée dans un antiphonaire du XVe *siècle*, qui fait partie de la collection de M. Georges Spetz à Isenheim (Alsace) ? Je dois à l'obligeance d'un de mes amis qui habite l'Alsace, d'en posséder la photographie. Si elle intéresse M. A Tardieu, je me ferai un plaisir de la lui communiquer.

G. G.

—

L'origine des sonnettes (XLI, 3, 171, 263, 448, 540, 829). — Les sonnettes des portes étaient connues des romains. Un collaborateur de l'*Intermédiaire* a signalé, à ce sujet, un passage de Suétone. Il est bon de le citer :

Lorsqu'il (Auguste) fréquentait assidûment le temple de Jupiter Tonnant, il rêva que Jupiter Capitolin se plaignoit qu'on écartât de lui ses adorateurs, et qu'il répondait que c'était la faute de Jupiter Tonnant, qui lui servait de portier. En conséquence, *il suspendit des sonnettes* aux combles de l'édifice, *comme on en met* HABITUELLEMENT *aux portes*.

HENRY-FRÉDÉRIC.

—

Harnachement des mulets (XL; XLI, 84, 128, 169). — Je ne crois pas qu'il y en ait — actuellement — de plus originaux qu'en Sicile. Brodé de laine, pomponné, pailleté, sonnant de cuivre, le harnachement sicilien est garni de miroirs et de clous. Sur le dos de la bête se dresse une petite tour Eiffel de 0 80 cent., couronnée par un bouquet de plumes écarlates qui frissonne au vent. Sur la tête, un panache, écarlate toujours. Quant aux charrettes siciliennes, on sait qu'elles sont entièrement peintes et que les quatre panneaux extérieurs représentent des sujets dans le genre de ceux-ci : l'Enlèvement d'Europe, l'Incendie de Troie, le Cheval de Troie, Roland à Roncevaux, le Couronnement du roi Roger, Bonaparte à Arcole, la Retraite de Russie, les Adieux à la vieille garde, le Débarquement des Mille à Marsala, etc. Une maison palermitaine expose en ce moment un de ces curieux harnachements — sans la charrette — à Paris.

H. LYONNET.

—

Ceinture de chasteté (XLI, 91, 221, 268, 296, 352, 500, 636, 830, 919). —

Et ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.
Tantum abest ut nostra miremur.
Et où cherchai-je ailleurs ce qu'on trouve chez [nous.

Cf., en effet, le n° 6599 du musée de Cluny, et vous y verrez une *édozone*, de tous points analogue à celle de Venise :

protegat *una* duo.

Ce n'est plus, comme à Poitiers, un caleçon, mais une véritable cuirasse, joliment gravée, il est vrai, dont les deux pièces s'articulent par en bas !

Au milieu de rinceaux de feuillage, apparait sur la plaque dorsale : l'arbre et le serpent, Eve, Adam et la pomme. Quelle allusion ? Au dessous, un orifice trilobé.

Dans d'aussi tristes conditions, il n'est pas étonnant que cet affreux appareil offre encore des altérations visibles, preuves de son abominable utilisation.

Décidément, le féminisme a des titres manifestes à faire valoir.

On m'assure que l'entrée du n° 6599 au musée de Cluny date de 18 ans.

LÉDA.

—

Médailles et jetons concernant la médecine (XLI, 137, 357, 451, 541). — Le *Correspondant du Collectionneur*, directeur gérant. Ed. Prévot, 4 rue Papillon, Paris, donne dans un n° (IXe année, n° 9), p. 10, toute une liste (nos 570 à 616) de médailles frappées en l'honneur de médecins célèbres : Richet, Marat, Desgenelles; Fernel, La Mettrie, Magendie, Raspail, Orfila, Pasteur, etc.

Je joins à cette liste la médaille (argent), frappée en 1835, en l'honneur du docteur Sébastien des Guidi, de Lepen, introducteur de l'homéopathie en France. Av. tête de profil à dextre, *Mire sanati gratudinis monores*, en abyme : *Similia Jundibus carantur MDCCCXXXV*.

Rev. Une inscription entourée d'une couronne de rais de cour, tortillée d'un serpent.

Cz.

—

Liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de 1792 et 1793 (XLI, 142, 309, 401, 466, 637, 740, 879). — *La légende de Quiberon*. — Je lis dans l'*Intermédiaire* du 22 mai 1879, que « le terrible drame de Quiberon restera imprimé comme une tache de sang sur le front de Hoche ».

A cela je réponds en quelques mots par

les faits et par des citations empruntées aux officiers émigrés qui purent échapper à la fusillade et à la juste punition de ceux qui s'allièrent aux ennemis pour envahir le sol français.

Quand Hoche, avec ses sept cents grenadiers, eût acculé dans la presqu'île les 5000 hommes de l'armée royale et catholique, ceux-ci épouvantés, loin de se montrer héroïques, cherchèrent à fuir sans tirer un coup de fusil. C'était « une véritable cacade » dit le royaliste Contades, les républicains s'avançaient en criant : « Bas les armes, à nous les patriotes ! » Ces paroles s'adressaient aux prisonniers que les émigrés avaient enrôlés de force. On s'est rendu, déclare loyalement le comte de Vauban « sans capitulation écrite ni faite de chef à chef. »

Moreau de Jonnès dit : « L'Ennemi s'est rendu à discrétion ».

Le comte de Contades écrit : « Nos malheureux camarades mirent bas les armes, il ont attesté une capitulation qui n'a jamais existé » (1) Hoche, le loyal Hoche, écrivit le soir même :

La noble armée a mis bas les armes n'ayant d'autre alternative que de se jeter à la mer ou d'être passée au fil de la baïonnette.

Il est d'ailleurs touchant de voir comme se qualifient les généraux émigrés. Sombreuil traite Puisaye « de fourbe et lâche » qui, ainsi que Vauban, écrit « qu'il s'avilit en souillant ses derniers moments par la calomnie ».

Il n'y a pas et il ne pouvait y avoir de capitulation. C'est en vertu non des décrets terroristes, mais des justes lois rendues contre les émigrés par l'Assemblée législative et la Constituante qui punit de mort « ces Français qui abandonnèrent leur patrie avec la ferme résolution de revenir à la tête des soldats étrangers pour détruire ses institutions. » L'article 74 de la loi du 28 mars 1795 interdit de traiter en prisonniers de guerre les émigrés ayant coopéré aux hostilités contre la France ; cette loi est encore en vigueur.

Souvenirs de Coblentz et de Quiberon.

Pas une voix à la Convention, pas même celle de Lanjuinais le royaliste, ne s'éleva pour l'adoucissement de la loi.

ALBERT CALLET.

—

Famille de Lezay-Marnésia (XLI, 143). — *D'où la famille de Laage est elle originaire* ? Il résulte d'une enquête faite en septembre 1775 et à laquelle prirent part sept anciens gentilshommes du Berry, qu'il était de notoriété dans la province que MM. de Laage de Cerboy avaient la même origine que la maison de Laage-Puylaurens, (Cerbois ou Cerboy est du canton de Lury).

Les armoiries étaient les mêmes : *d'or à la croix de gueules.*

La branche de Cerboy y avait ajouté, comme brisure, un chef de vair.

La filiation de cette branche remontait, par titres authentiques, à noble homme *Colas de Laage*, marié par contrat passé sous le sceau de la prévôté de Lury, le 5 janvier 1491, à Françoise *de Limery*, fille unique et héritière de noble homme Jean Lémery et de Jeanne Maussabré ; il est qualifié noble homme, écuyer, seigneur de Cerboy, le 19 mars, 1504.

Ses descendants habitèrent le château de Cerboy jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Marie-Anne de Laage épousa, le 29 août 1739, Mre Jean Marie, comte de Saint-Julien, premier baron de la Marche, et vendit Cerbois à Pierre de Senneville, seigneur de la Pacaudière, le 29 septembre 1768 ; mais elle ne quitta pas la châtellenie de Lury, et se fixa au château d'Autry possédé par son mari, situé à deux kilomètres de Vienne et faisant partie de la châtellenie de Lury.

Le frère de cette dame, Mre Alexandre, marquis de Laage, le laissa à sa fille, Angélique-Ursule, qui épousa Constant de Carvoisin. M. de Carvoisin ayant émigré, elle divorça pour sauver sa fortune et vendit Autry, le 15 germinal an III.

Un des membres de la branche de Puylaurens, Antoine de Laage de Puylaurens, favori de Gaston d'Orléans, ayant refusé de se plier aux volontés de Richelieu, fut enfermé à Vincennes où il mourut, dit-on, empoisonné. (*Chroniques de Lury*, 193-254).

ETÉ.

—

Armoiries de Maupertuis (XLI 241, 365, 881). — Notre cher collègue P. du Gué doit avoir raison Où Rietstap a-t-il pris les émaux donnés par lui aux armoiries de Maupertuis ? Non seulement Potier de Courcy les blasonne *d'or, au palmier de sinople*, mais encore La Chesnaye des Bois, page 467, tome X, dit textuellement (ce qui doit résoudre la question) :

(1) *Souvenirs de Coblentz et Quiberon.*

Moreau en Bretagne, seigneur de Maupertuis, reçu à l'académie des sciences, pour la géométrie, en 1723, et à l'académie française en 1743, — porte *d'or au palmier de sinople.*

Voilà donc une question réglée.

VILLEROY.

—

Epoisses (XLI, 482, 561, 605, 835). — Alfred Holder n'indique *Epossiacum* avec le sens de *station de chevaux*, dans son *Alt-celtischer Sprach shatz*, que dubitativement, ce qu'il exprime, selon l'usage, par un point d'interrogation. Il considère *Epossius* comme un gentilice derivé du celtique *epos* cheval ; mais les propriétaires gaulois avaient l'habitude, comme l'a démontré M. d'Arbois de Jubainville, de désigner leurs *fundi* par leur gentilice auquel ils ajoutaient le suffixe celtique latinisé *acus. Epossiacum* serait donc un ancien *fundus epossiacus*, ce qui se justifie plus qu'une *station de chevaux*.

Mais cela n'empêche pas que le nom de pays *Epoisse* puisse avoir pour d'autres lieux l'étymologie du vieux mot français *espoisse*, qui vient de *spissus*. Nous avons bien, dans les noms communs, *cousin*, le moucheron, qui vient de *culex*, et *cousin* le parent qui vient de *consobrinus* devenu *cosinus* ; *moucheron*, l'insecte qui vient de *musca*, et le *moucheron* de la chandelle, de *moucher*, et ainsi de tous les homonymes en général.

PAUL ARGELÈS.

—

Etymologie de caporal (XLI, 576, 840, 920). — En ce qui concerne le mot en lui-même, il n'y a qu'à recourir aux dictionnaires de Littré et de Geoffroy, ou au lexique de La Curne de Sainte-Palaye.

Pourquoi se fait-il qu'on dise toujours quatre hommes et un caporal, alors que ce gradé commande à un nombre d'hommes généralement plus élevé ?

Cette expression vient sans doute de ce que certains postes n'ayant au minimum que 4 hommes ont toujours un caporal pour chef. En effet, d'après les anciens règlements militaires, chaque homme devait monter la faction 6 heures pendant les 24 heures de garde. Ces 6 heures étaient coupées en trois portions, de deux heures chacune. Pour les postes où on n'avait besoin que d'avoir une sentinelle à la fois, quatre hommes suffisaient, il n'y avait besoin que d'un caporal pour commander le détachement. Les patrouilles se composent, dans la plupart des cas, de quatre hommes conduits par un caporal. Ce nombre de quatre est consacré par l'usage ; ainsi les brigades de gendarmerie ont au minimum quatre hommes à la tête desquels est un caporal qui prend le titre relevé de brigadier. En résumé, on dit 4 hommes et un caporal, parce qu'on est le plus souvent à voir cet humble gradé placé à la tête de quatre hommes ; quoiqu'il ait le droit d'en avoir un plus grand nombre sous ces ordres.

St-A. DU T.

—

Lieutenant du premier chirurgien du roi (XLI, 578, 842, 1031). — Sous l'ancien régime, surtout depuis la fin du règne de Louis XIV, un grand nombre d'office, étaient soumis à la vénalité des charges. La place de chirurgien du roi devait être du nombre et, pour le suppléer, le titulaire avait un lieutenant qui devait être assisté d'un greffier, lorsqu'il y avait à délivrer des pièces authentiques, à rédiger officiellement des procès-verbaux. Au XVIIIe siecle, on ne pouvait exercer les fonctions de chirurgien, sans être agréé par le chirurgien du roi : les diplômes étaient délivrés en son nom, par des examinateurs ou membres de la corporation, qui siégeaient dans certaines villes. Le lieutenant du chirurgien du roi était le suppléant du titulaire dans l'administration de la corporation. Le greffier était le secrétaire de la compagnie.

Pour bien comprendre quel était le rôle des corporations, de leurs dignitaires, il faut s'adresser à des ouvrages spéciaux. L'organisation des chirurgiens ne devait pas différer sensiblement de celle des autres.

St-A. DU T.

—

La langue anglaise en Guyenne (XLI, 620, 892, 981, 1031). — Un de nos collaborateurs cite comme trace de la langue anglaise en Guyenne le mot : Cofineau Ce mot n'est pas spécial au patois saintongeois. On le retrouve dans presque tous les patois de France. Si l'anglais a le mot cofin, il l'a certainement pris dans l'ancien français, *coffin* : panier, corbeille.

Rémy Belleau a employé ce mot dans ses *Bergeries*.

« Elles portent de grands coffins d'éclisse, pleins de roses, de lys et de myrtes. »

MARTELLIÈRE.

* * *

Il est inexact que le mot *cofineau* soit d'origine anglaise. C'est le diminutif du

vieux français *cofin* ou *confin*, dont la signification était *petite corbeille*. Ce mot est toujours français ; il a pris le sens de carnet, *boite, étui* ; il désigne également la corne remplie d'eau où le faucheur maintient sa pierre à aiguiser. Comme origine : le latin *cophinus*, panier. Coffin est frère jumeau de *coffre* tiré de la forme *cophinum* ; *coffre* est de formation populaire et coffin de formation savante. Ce sont des *doublets*. R. G.

—

Lieu de naissance de Charlemagne (XLI, 621, 747, 843, 921, 982).— M. R. G. commet plus d'erreurs qu'il ne croit, et nous lui demandons respectueusement la permission de relever celles qui concernent les étymologies, en laissant momentanément de côté celles qui s'adressent à ma personne, et qui sont tout aussi nombreuses.

1° Il dit que j'oublie une règle importante. C'est qu'en effet, « non erat hic locus » : *pont* n'a jamais dérivé régulièrement de *podium*, puy ; pas plus que lanciers ne dérive régulièrement d'anxiété, dans le Pas des Lanciers, au sud de la France. C'est une question de dégénérescence, comme je le dis depuis le commencement.

2° Il dit qu'il s'agit, dans cette règle, d'accusatifs *masculins*, et il ne donne que des noms *neutres* : Lugdunum, Noviodunum, Laudunum et Podium !

3° Il dit que l'*m* finale des accusatifs masculins est une lettre *muette*. — Pas toujours, car on peut citer bien des exemples du contraire : *citrus, citrum*, citr*on*, *talus, talum*, tal*on* ; *floccus, floccum*, floc*on* ; et s'il en désire des neutres ; *bastum*, bast*on*, bât*on* ; *sagum*, saie ou say*on* ; etc.

4° Mais ce qui est plus grave encore que tout cela, c'est que son observation n'a pas sa raison d'être, parce qu'elle n'a aucun rapport avec la question actuelle. En effet, il s'agit ici de la *dégénérescence* du mot podium, dans Carolipodium, Carlepode, Carlepot (avec des prononciations intermédiaires, en patois local), chez des villageois, qui en auraient fait Carlepont : cette finale ayant un sens pour eux, et leur paraissant d'autant plus naturelle, que les villages contigus au leur s'appellent précisément *Pont*oise et *Pont*-l'Evêque ; alors que les finales pod, pot ; pou, pon, que sais-je ? n'avaient plus pour eux aucune espèce de signification. Comment M. R. G. n'a-t-il pas compris cela plus tôt, sans m'obliger à entrer dans ces longs détails ? Dr Bougon.

* * *

Maître d'hôtel d'un grand seigneur (XLI, 665, 922, 1033).—Ce titre répondait à des fonctions déterminées : le maître d'hôtel était à la fois surintendant, surveillant, inspectant les viandes, maître des cérémonies, en un mot une sorte de « Maître Jacques » — à la sauce très relevée, la charge étant d'ordinaire conférée à des gentilshommes.

Philibert de Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, était un des chefs des réformés au XVIe siècle, il fut décapité et tronçonné à Toulouse, en 1568, pour cause de religion ; tous les Mémoires du temps en font mention, ainsi que de la terrible « Vengeance de Rapin » que tirèrent de sa mort ses coreligionnaires. Voir R. de Cazenove. *Rapin Thoyras*, sa famille, etc. Paris, Aubry, 1864, 4°, p. 46-48.

Cz.

—

Paguo-té d'aqui ! (Paie-toi avec ça) (XLI, 667, 923.) — Je me souviens d'avoir lu dans les *Anciens statuts de la ville de Bordeaux* (je crois), que le débiteur insolvable pouvait être fouetté publiquement par la main du bourreau, par suite de cette formule romaine : *qui non habet unde solvet in ære, solvet in cute*.

Vte de Ch.

—

Les cathédrales de Wiener (XLI, 676, 897, 1033).—Je viens d'acheter la collection complète de ces médailles remarquables, soit 41 ; outre celles citées, elle comprend : le couvent de Batalha, les dômes de Bamberg et de Sienne, la cathédrale de Tournai, Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Milan, Sainte-Marie à Belem (Lisbonne), Saint-Pierre de Rome, Saint-Paul de Rome, der Kaiser-dom zu Speyer (*sic*), Saint-Etienne à Vienne, Münsterkirche zu Aachen (*sic*), Monsterkirche zu Bonn, la cathédrale de Chartres, Saint-Paul de Londres, la cathédrale de Reims, Saint-Ouen à Rouen, Stadhuis te Amsterdam, l'abbaye de Westminster (remarquable entre toutes comme finesse de gravure), le Panthéon, la cathédrale d'Yoch, Saint-Apollinaire « bei remagen am Rhein » avec les armes des Furstenberg, Saint-Front, à Périgueux, les cathédrales de

Strasbourg et de Lincoln, le dôme de Magdebourg, Saint-Etienne à Caen.

NAUROY.

—

Chants nationaux de tous les pays (XLI, 714,850, 932).— A la colonne 933, on dit que « le chant dynastique allemand n'est pas d'attache chauvine » ; on aurait pu ajouter qu'il est sur le même air que le *God save the King*. On ajoute que l'Autriche a « un chant écrit par ordre. » Je croyais que ce chant, dû à Haydn, avait été pris à une de ses sonates,où il figure. Il aurait été, au contraire, après coup, intercalé dans une sonate ou une symphonie ? Cela n'est guère vraisemblable.

En Espagne, les *libéraux* ont un hymne national, dit de Riego, faussement attribué au général Riego. Il fut composé, en 1820, par Huerto, sur des paroles d'Evariste San Miguel. Avec sa mesure 6/8, on croirait à la musique d'une figure de quadrille et très commune. Très populaire, je l'ai entendu, il y a quelques mois, chanté par des autorités *civiles* et *militaires* espagnoles qui recevaient, en costume et officiellement, un congrès français dans une ville frontière et amie. Sans médire de notre *république*, je voudrais bien savoir quel tapage on mènerait (et suivi de destitutions !) si on apprenait que de nos autorités recevaient des savants étrangers au chant de : *Vive Henri IV*, *Partant pour la Syrie* ou *la Vendéenne*.

M. Jacques Foulc, de Nîmes, a publié les : *Chants-nationaux des Deux Mondes*. L'*Almanach-Hachette* 1898 et 1899 a publié quelques hymnes nationaux (Turquie, Espagne, Grèce, etc.)

OROEL.

—

Le Rayon vert (XLI, 715, 934). — Le rayon vert n'est pas si rare. Je l'ai vu plusieurs fois au coucher du soleil, dans deux traversées sur le Pacifique — de Panama à San-Francisco.

M. P.

—

Nombreuses armoiries à attribuer (XLI, 717, 948,1034).— Les armoiries n° 2. *D'or,au lion de sable,armé,lampassé et couronné de gueules*.Devise : *Domine responde pro me* sont celles de la maison DE GRASSE, en Provence, avec cette rectification que le lion est couronné à l'antique de *sable* et non de *gueules*

Les armoiries N° 8 : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants du même* ; devise : *Deus, Rex, Honor* appartiennent aux CHAUVETON DE SAINT-LÉGER, en Berry. Pour cette famille, le chevron est *d'or* et non *d'argent*.

HENRI TAUSIN.

—

Les langues anciennes ne seraient elles pas indigènes ? (XLI, 722, 816, 987). — Notre collaborateur Daron, pour prouver que le français est la langue qu'on parlait chez nous « il y a deux mille ans », cite les mots : *pantalon* qui vient de l'italien, *redingote* qui vient de l'anglais, *paletot* qui vient du bas-allemand.

Je comprends qu'on rende au *celtique* ce qui appartient au *celtique*, et ce n'est pas le cas de Daron, mais il n'est pas contestable que les Romains aient apporté leur langue en Gaule et qu'on puisse suivre cette langue dans toutes ses transformations successives jusqu'au français moderne. Il ne s'agit pas là de «naissance mystérieuse », mais du simple fait du vaincu apprenant la langue du vainqueur et la substituant à la sienne, puis la transformant, tout en conservant quelques termes indigènes et en adoptant d'autres venus de l'étranger. A part M. l'abbé Espagnole qui soutient que le français vient du grec, je ne vois que M. Daron pour soutenir le contraire.

Que M. Daron ne soit pas d'avis que « les peuples ont pu se créer des langues indépendantes »,c'est son droit, mais que le fait de ne pas être de son opinion constitue *une erreur*, cela me parait aller bien loin.

C'est toujours la question de l'*origine divine* ou non divine du langage.

Qui pourra jamais avoir le dernier mot en cette matière ? On a prétendu que les singes avaient une langue que seuls ils comprenaient; *j'y crois peu, mais les autres animaux*? Dieu leur a-t-il donné autre chose qu'un cri? Quelle langue toute faite a-t-il bien pu donner à l'homme? Une langue littéraire avant toute littérature... une langue scientifique avant toute science ? Je croirais plutôt à une langue adaptée à ses besoins primitifs. Et je me figure, peut-être à tort, que quelques monosyllabes ont dû suffire. Je me figure aussi que Dieu voulut que l'homme trouvât son langage comme son pain à *la sueur de son front* et lui permît de se rapprocher un peu plus de lui par le développement de l'intelligence dont il

l'avait gratifié : M. Daron peut être d'un avis opposé, je ne le taxerai pas *d'erreur*.

PAUL ARGELÈS.

* * *

Il y a beaucoup de vrai dans ce que dit M. Daron. Si beaucoup de mots français dérivent du latin, en revanche beaucoup d'autres dérivent du gaulois et du germanique. Ainsi, hardi ne vient pas du latin, comme ardeur, ardent. Si les Romains n'étaient pas venus chez nous, nous aurions écrit hardent, comme nous écrivons hardi. Mais ce qu'il y a de bien plus fort encore, c'est que le latin renferme, à côté de radicaux grecs, une infinité de radicaux gaulois, c'est-à-dire celtiques et germaniques ; parce que l'Italie était peuplée de Gaulois et d'autres peuples ayant chacun leur langue, avant que les Grecs ne viennent fonder la langue latine dans ce pays.

Dr BOUGON.

—

Noms à particules (XLI, 770, 991, 1036). — Il me semble que cette question a déjà été traitée, sinon répondue pertinemment, et notamment dans le n° 885 de cette année 1900.

Je comprends l'hésitation sur les d'Orléans, ou Orléans ; mais sur les noms très courts d'une ou deux syllabes, les familles d'O, d'Aux, de Dax, d'Elbée, d'Ussel, d'Yvrg, d'Arnal, d'Oulx, d'Ysarn, des Aix, des Houlières etc. on doit, ce me semble, ne pas hésiter à faire entrer dans leur énonciation, la particule comme partie prenante. D'autant que pour certaines familles, la particule a souvent et capricieusement fait partie intégrante du nom, ainsi pour les d'Amboin, les d'Estuer, de Caussade, etc. qui s'écrivaient souvent, Damboin, Destuer, etc. — Quant à Rothschild ; l'exemple est malheureux, mais on prête aux riches. Le vieux Rothschild de Francfort fut anobli, créé baron avec le *von* (de) pour services financiers, rendus au roi de Prusse. On doit donc dire : « les Rothschild » « James de Rothschild »

Cz.

—

Famille de Chateaubriand (XLI, 772, 1037). — La généalogie (moderne) de cette illustre maison se trouve dans l'*Annuaire de la Noblesse*, de Borel d'Hauterive, années 1845, 1847, et 1874, (p. 174). Ce dernier annuaire contient un abrégé de la généalogie de 1847, et donne pour 1874, l'état de la famille. « *Chef actuel* » Geoffroy-Marie-Christian, comte de Chateaubriand, né en 1828, marié ; 1° 1857, à Mlle Rogniat, fille du vicomte Rogniat — dont une fille, Marie de Ch., née 1858 — et 2°, à Mlle Bernou de Rochetaillee, en 1873.

Son neveu, Géoffroy-Louis est mort en 1873, sans enfants. D'une autre branche est le comte Louis de Chateaubriand, ancien ministre plénipotentiaire, marié à Mlle de Parcieux, dont deux filles, et un fils, Louis de Ch. nommé lieutenant d'infanterie, lors de la campagne de Madagascar où il s'est distingué.

O. Z.

—

Pajou (XLI, 812, 993). — Il s'agit de Jacques-Augustin-Catherine Pajou, fils du célèbre sculpteur Augustin Pajou (mort à Paris en 1809) et d'A. Roumier. Il naquit à Paris, le 27 août 1766, et y mourut le 29 novembre 1828. J'ai donné une notice abrégée sur cet artiste, dans mon *Dictionnaire iconographique des Parisiens* (page 232). Elève de Vincent, ce fut un excellent peintre. Citons parmi ses toiles : En 1804, Œdipe maudissant Polynice (conservé au château de Fontainebleau) ; Portrait en pied du maréchal Berthier ; en 1810, Rodogune ; La mort du général Désaix ; Portrait de Fleury, du Théâtre-Français ; en 1812, Napoléon accordant à Mlle de Saint-Simon la grâce de son père ; Portrait de Pierre-Jean David, sculpteur ; en 1814, Le retour de Louis XVIII ; en 1817, Marie-Antoinette emmenée de la prison du Temple pour être transférée à la Conciergerie ; Un trait de la vie de Molière ; en 1819, La consécration de sainte Geneviève (à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris) ; Louis XIV donnant à Molière la permission de faire représenter le *Tartuffe*.

En 1812, il obtint une grande médaille. On voit, à Paris, dans l'église de Saint-Sulpice, au maître-autel, une vierge, de lui.

Je possède de cet habile artiste un rare portrait lithographié. En effet, il est représenté, sur cette belle planche, avec toute sa famille, comprenant 6 personnages. Cette œuvre artistique est signée A. D. Pajou, 1820. Elle m'a été cédée par un célèbre iconophile, feu Soliman Lieutaud.

AMBROISE TARDIEU.

4. *Charles V. A.*. mort célibataire.

II. *François van Aerssen, seigneur de Sommelsdyck, Spyck, etc.* contre-amiral de Hollande ; marié à *Marie van Aerssen van Wernhout* (fille de Corneille et d'Elisabeth Havius) dont 5 enfants.

a. *Anne-Marguerite v. A.*, mariée en 1730, à *Philippe de Jaucourt, marquis de Villarnoul.*

b. *Elisabeth Louise v. A.*, mariée, 1632, à *Guillaume-Henri Pieck, seigneur de Brakel et Zœlen.*

c. *Henriette v. A.* née en 1720.

d. *Corneille-François*, né en 1723, † en 1724.

e. *François-Corneille v. A*, seigneur de Plaat, né le 25 août 1725.

La Haye. M. G. W.

—

L'abbé Châtel et les divers domiciles de l'Eglise de France (XLI, 814,913,969). — J'ai retrouvé un document peu connu : c'est le contrat passé entre l'abbé Châtel et un M. Dufour que celui-ci avait distingué parmi quatre ouailles. Il lui propose de l'instituer primat temporel de l'Eglise naissante, à condition pour lui de payer tous les frais du culte. En échange, M. Dufour aurait la location des chaises.

Ces pourparlers, qui datent du 1er janvier 1833, aboutirent à la convention suivante, sur les bases de laquelle se fit l'ouverture de l'église du faubourg Saint-Martin, en démolition depuis quelques jours :

Entre M. Dufour et M. Ferdinand-François Châtel, évêque-primat par élection du peuple et du clergé, et fondateur de l'Eglise catholique française, a été réglé ce qui suit : 1° M. Dufour reconnaît, par ces présentes, M. Châtel pour seul et unique chef, quant au spirituel, de toutes les églises françaises qui pourront être établies ; il s'engage formellement à ne traiter qu'avec lui seul pour le matériel de ces églises. M. Châtel prend de son côté les mêmes engagements quant à l'administration temporelle des dites églises, qui reste exclusivement confiée à M. Dufour, aux conditions ci-après. 2° Les fonctionnaires de l'église française primatiale, sise rue du Faubourg Saint-Martin, n° 59, et ceux des autres églises qui pourront être établies dans Paris, se composent, à l'église primatiale, de l'évêque primat, de trois vicaires primatiaux, de deux vicaires généraux, et de trois prêtres catholiques français. Dans ce nombre de ministres, le primat, un vicaire primatial, un vicaire général et un prêtre catholique français seulement seront aux frais de l'église primatiale ; les autres devront recevoir leurs appointements des autres églises auxquelles ils seront spécialement attachés. 3° Outre ce nombre de ministres, qui pourra être augmenté selon l'extension et les besoins de la réforme, il y aura à chaque église un huissier au moins, et des enfants de chœur, dont le nombre ne pourra être de moins de quatre pour l'église primatiale, et de deux dans les autres églises. 4° M. Châtel, comme chef de l'Eglise, a toute la responsabilité spirituelle ; M. Dufour, en sa qualité de gérant, et comme fournissant tous les fonds nécessaires pour faire avancer la réforme, perçoit toutes les recettes et en dispose, à la charge par lui de faire face à tous les frais occasionnés dès maintenant par l'église existante rue du Faubourg Saint-Martin, n° 59, et ceux qui proviendront d'autres églises fondées dans la capitale. 5° M. Châtel cède à M. Dufour l'*Eucologe* et la *Profession de Foi de l'Église catholique française*, pour les vendre à son profit, à la charge de les réimprimer à ses frais. Quant aux autres pièces à imprimer, et à celles qui ont déjà paru, M. Châtel en demeure seul et unique propriétaire.

Les honoraires de M. Châtel, comme primat de l'Église française, sont de 6.000 francs par an, que M. Dufour s'engage à lui payer par douzièmes, de mois en mois, à partir du 1er janvier 1833. Ces honoraires ne devront pas être augmentés, lors même qu'une seconde église sera établie à Paris ; mais ils le seront aussitôt qu'il y en aura une troisième, et au fur et à mesure qu'on en bâtira d'autres dans la capitale. Cette augmentation sera fixée à l'amiable entre les parties contractantes ; cependant elle ne pourra être de moins d'un quart des honoraires ci-dessus stipulés. — 6° M. Dufour, malgré la clause ci-dessus, laisse à M. Châtel la faculté de traiter avec d'autres que lui, et d'établir, de concert avec eux, d'autres églises dans Paris, dans le cas où lui-même ne serait pas en mesure de le faire. Cette restriction ne s'applique nullement à l'église qui doit être fondée au centre de Paris (monsieur le primat recevant, dès à présent, des honoraires pour le service de cette église, comme si elle existait, et M. Dufour s'engageant formellement, par le présent acte, à la fonder dans le plus bref délai). — 7° M. Dufour accepte le bail fait entre M. Labalte et M. Châtel, relativement à l'église établie maintenant chez le dit sieur Labalte, rue du Faubourg-Saint-Martin, 59, et s'engage à payer, pendant six ans consécutifs, à partir de janvier 1833, la somme de 4.600 francs, de la manière stipulée dans le dit bail. — 8° M. Dufour, en conséquence de la cession que lui fait M. Châtel, s'engage à solder, avant le 10 janvier courant, M. Combes, entrepreneur de maçonnerie ; M. Barbier-Cosson, marchand de bois ; M. David, peintre en bâtiments, et M Auffray, imprimeur, pour ouvrages par eux faits à l'église française, d'après les mémoires qui lui seront présentés.

Fait double et de *bonne foi*, etc. etc.

M. Dufour se lassa de fournir des subsides, l'abbé Châtel dut compter sur les quêtes. Il tendait lui-même le plateau à la sortie de la messe.

J'ai appris qu'une photographie du seuil où cette scène burlesque se passait, a été prise en vue de grossir la collection des documents du musée Carnavalet.

L.

—

Lieu de naissance de Saint-Louis (XLI, 857, 1041). — Il est certain que tous les auteurs s'accordent à faire naître Louis IX à Poissy. Cependant une tradition répandue dans le Laonnois, veut que saint Louis soit née à Samoussy, petit village situé à quelques kilomètres de Laon et voisin de Notre-Dame-de-Liesse. J'ignore le point de départ de cette légende et la donne pour ce qu'elle vaut. ALPHA.

—

L'orientaliste d'Eckstein (XLI, 859). — Fernand-Frédéric, baron d'Eckstein, ancien ministre plénipotentiaire, « philosophe, poète, publiciste, orientaliste, un brahme d'occident méconnu des siens vivant dans un siècle, perdu dans un autre » a dit Lamartine, est mort le 23 novembre 1861, chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu. En lui s'est éteinte la branche cadette de cette ancienne et illustre famille. Le dernier représentant mâle de cette maison est un neveu du baron d'Eckstein, M. Jean-Baptiste Eckstein d'Ehrnegg, né à Mulhouse, en 1830, docte linguiste, qui a été fort longtemps un très distingué professeur au collège de Saintes, où il continua de résider après sa retraite. Il a hérité de quelques manuscrits et du portrait de son oncle. A.

*
* *

Les indications de M. Advielle ne coïncident pas exactement avec celles de la *Biographie* Rabbe, qui fait naître le baron d'Eckstein à Copenhague, en 1785. Il n'aurait pas été gouverneur de Gand, mais simplement commissaire de police dans cette ville, au temps de la première restauration. G. I.

*
* *

Il y eut, vers 1878, une baronne d'Eckstein qui fut un moment soupçonnée d'être espionne allemande. Elle entretenait des rapports littéraires avec un journaliste M. H. Buffenoir, à qui elle prêta certaines sommes, si nous nous rappelons bien, pour la fondation d'un journal révolutionnaire. A. C.

*
* *

On trouvera une généalogie d'une famille d'Eckstein d'Ehrnerg (Alsace) dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, année 1863, et dans Poplimont *Dictionnaire de la noblesse*, tome III.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Christiani de Ravaran (XLI, 859). — M. Beltrame Cristiani, sous-préfet puis préfet, fut créé chevalier de l'empire. Voir sa filiation et sa descendance dans le tome I, p. 261 et 262, de *l'Armorial du 1er Empire*, du vicomte Révérend.

Il n'avait aucun lien de parenté avec M. Christiani, créé baron de l'empire, même ouvrage et même volume, p. 223, qui adopta le père de M. Chevreau-Christiani, le personnage historique d'Auteuil, dont il est également question dans l'*Annuaire de la Noblesse* de France de 1900. p, 187.

—

Tallien-Cabarrus (XLI, 859). — Thérèse Cabarrus épousa d'abord M. Devin de Fontenay, puis Tallien, et enfin M. de Caraman, prince de Chimay.

La famille de Caraman-Chimay descend d'elle en ligne directe. Elle avait eu, avant son mariage, de nombreux enfants naturels, dont la liste serait intéressante à rechercher. Je crois que le docteur Cabarrus, qui a joui d'une certaine notoriété sous le second empire, était l'un d'eux.

UN CHERCHEUR.

*
* *

M. de Lesseps, parent des Cabarrus, avait fait entrer plusieurs d'entre eux dans la carrière consulaire. L'un d'eux fut chargé d'affaires au Centre Amérique, de 1863 à 1878. Ses enfants ont été attachés à l'entreprise du canal de Panama. Plusieurs vivent encore à Guatémala. M. Chéradane Tallien de Cabarus est en ce moment vice-consul à Port Bou, M. P.

*
* *

Parmi les descendants de Mme Tallien, je signale la princesse de Bauffremont, — descendante par les Caraman-Chimay.

P. P.

*
* *

Consulter mes *Révolutionnaires*, 1891, in-18, Savine, épuisé. NAUROY.

—

—

Un livre introuvable de Charles Nodier (XLI, 860). — Le désir du collaborateur Paul d'Estrée a justifié ma requête à M. Tivier, doyen honoraire de la faculté de Besançon, dont le savoir m'a déjà procuré de précieux détails sur Ch. Nodier, à l'œuvre duquel il a consacré une étude approfondie. Pour ce cas particulier, plus facile à élucider à Besançon même, où la dite brochure a été publiée, M. Tivier, habitant Amiens, s'est adressé à M. Pingaud, professeur d'histoire à la faculté de Besançon et correspondant de l'Institut. Celui-ci, momentanément absent de Besançon, lui a répondu par un premier renseignement, avec espoir d'indications plus précises, que personne plus que lui n'est apte à procurer sur le spirituel écrivain :

Oui, j'ai souvenance d'avoir vu cette rarissime plaquette de Nodier — avec une dédicace de sa main au baron Daclin — chez le bouquiniste, qui est sous les Carmes (Besançon) ; on en demandait 5 fr. Il y a de cela cinq ou six ans, et je regrette infiniment, aujourd'hui, de n'avoir point fait cette emplette. Peut-être, rentré à Besançon, découvrirai-je et saurai-je vous dire le nom de l'heureux acquéreur.

Capitaine Paimblant du Rouil.

*
* *

Un intermédiairiste a parlé d'un petit volume, (un in-32), composé par Charles Nodier, avec des pensées extraites des œuvres de Shakespeare. Je possède cet opuscule, mais, pour le moment, il est égaré dans les profondeurs de trois bibliothèques. Je le retrouverai très prochainement, et je m'empresserai, tout aussitôt, de fournir les indications demandées.

Philibert Audebrand.

*
* *

Consulter ma *Bibliographie des plaquettes romantiques*, page 89.

Nauroy.

—

Les Didot (XLI, 861). — Le volume remarquable intitulé : *Publius Virgilius Maro*, in-18, Parisiis, excude bam Petrus Didot. natu major, anno reip. VI, in œdibus palatinus scientiarium et artium, XXVIII et 390 pages, portrait et vignettes par Andrieu, dont j'ai parlé ici comme graveur en médailles, carte de l'Enéïde gravée par Picquet. contient à la fin une feuille non chiffrée où il dit que l'imprimerie Pierre Didot était aux galeries du Louvre, rue des Orties : la rue des Orties, aujourd'hui disparue, allait de la rue d'Argenteuil à la rue Sainte-Anne. D'autre part, l'*Horace* de Pierre Didot de 1800 dit que son imprimerie était aux galeries du Louvre n° 3. A quel endroit du Louvre actuel cela correspond-il ?

Nauroy.

*
* *

La rue du Hurepoix a été démolie ; elle allait de la place Saint-Michel à la rue Git-le-Cœur. Elle est remplacée aujourd'hui par le quai des Augustins.

A. C.

*
* *

On peut consulter dans l'*Annuaire de l'Association normande*, année 1874, un article très détaillé intitulé : *La Famille Didot*. Comte de Bony de Lavergne.

—

Famille de Gombaud (XLI, 861). — Il est exact que Anne de Gombaud épousa, le 25 (*sic*) novembre 1746, Louis-Alexandre-François des Cars, marquis de la Motte. Celui-ci naquit le 8 avril 1711 ; son père, Thomas de Pérusse, était dit marquis des Cars, sgr de la Motte, de Belleserre, d'Hanqueville, de Lussas, et décéda à la Motte-des-Cars, près de Toulouse, le 14 février 1758, ayant épousé, le 28 juin 1707, Marie-Madeleine de Crussol d'Uzès. Louis-Alexandre n'eut pas d'enfants d'Anne de Gombaud. — Pour la famille de Gombaud, consulter les différentes années de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, de 1888 à 1900. — Le célèbre chevalier de Méré n'était ni un Brossin ni un Poltrot, mais un Gombault.

La Coussière.

*
* *

Consulter le *Patriote du Sud-Ouest*, paraissant à Bordeaux, mai 1900. A. S.

—

Tableau sur toile de la collection Turpin, à Parthenay (XLI, 862).
Dn ANTON (*Don Antonio*)
ALVAREZ à la suite il pourrait y avoir *bijo*, (fils de), ou *de les* (de la famille de) ARs (*Alvarezes*, des Alvares).

Au lieu de CAVABA, n'y aurait-il pas CAVAL (*caballero*, chevalier) DEL SAN (du saint) ?

DENESTRO (je serais disposé à lire *de nuestro*, de notre,*roi* sous-entendu).

QVES DEL EDAD (*que es de la edad*, qui est âgé de...) NACIO EN 7B (*naciò en setiembre*, il naquit en septembre 1668),

ENLA (*ciudad*, dans la ville, ce mot sous-entendu) de : ou *Valencia*, ou *Palencia*, ou *Plasencia*. OROEL.

—

Conseils à donner aux personnes malheureuses (XLI, 863). — La réponse à cette question est complexe, car, non seulement il faut considérer *les maux* dont souffrent les personnes, mais encore et surtout ces *personnes* elles-mêmes. Les maladies morales, en effet, ne se traitent pas de la même façon chez les différents individus, et si les malades n'étaient point préparés aux lectures qu'on leur conseillerait, on obtiendrait des résultats tout différents chez des personnes souffrant du même mal. Pour bien répondre à cette question, il faudrait dépasser les limites de l'*Intermédiaire*. HOLOPHERNE.

—

Le plus ancien ex-libris (XLI, 865).— Mais ce n'est pas un ex-libris dont il est question dans la communication de M. Just Poisson à Dieuaide. C'est une marque d'imprimeur ! Ce n'est pas sérieux. J. C. WIGG.

—

Boulevard, avenue (XLI, 866). — Les définitions données par Larousse ne sont pas aussi vagues que le croit C. de la Benotte. Ce qui caractérise un boulevard, en effet, c'est qu'il est une rue plantée d'arbres, soit à l'intérieur, soit aux abords d'une ville, tandis que l'avenue conduit à un point précis, monument célèbre ou important. La chose est facile à constater à Paris. On y trouve des groupes d'avenues qui aboutissent, soit à l'arc de triomphe de l'Etoile (12 avenues en étoile), soit aux Invalides, (7 avenues) ou au Champ-de-Mars, à la Place d'Italie. Les avenues et les points où elles aboutissent, sont généralement des souvenirs militaires du premier empire.

A Saint-Omer, avant le démantèlement, on donnait le nom d'avenue de Saint-Martin-au-Laërt, à la route qui aboutit à ce village ; depuis le démantèlement, c'est une simple rue de la ville, et on la nomme boulevard Saint-Martin. HOLOPHERNE.

***

L'*avenue* est une large voie ordinairement bordée par des arbres. Le *boulevard* est aussi une large voie bordée par des arbres, tracée le long des remparts d'une ville forte. Ainsi, à Paris, les seuls vrais boulevards sont ceux qui longent les fortifications. On peut également conserver ce nom de boulevards à la magnifique promenade qui va de la Bastille à la Madeleine, les remparts ont été démolis mais, à bon droit, le nom est resté au chemin agrandi qui les desservait. Donc, c'est une faute de français de dire : boulevard Haussmann, boulevard Raspail, il faudrait dire avenue Haussmann, avenue Raspail, etc. ALFRED DUQUET.

—

Le chevalier de Vauréal (XLI, 860). — Louis-François, chevalier de Vauréal, de l'ordre de Malte, mort en août 1786, était fils naturel du *dernier* prince de Conti —(Cf. Correspondance secrète inédite, publiée par M. de Lescure t. I, p. 105. à la date du 28 octobre 1777 — Lettre de Madame Victoria à la comtesse de Chastelux, en date du 5 août 1785) — et non de l'avant-dernier, comme le dit M. Dussieux, dans sa généalogie de la maison de Bourbon (2e édition, Lecoffre, 1872, p. 188).

Quant au chevalier de Pougens, il n'était pas fils naturel du prince de Conti. Son biographe, Mme Louise Brayer de Saint-Léon, nie le fait : « M. de Pougens, dit-elle, n'était point fils du prince de Conty. Je suis autorisée à le déclarer » (*Mémoires et souvenirs de Charles de Pougens*, etc. Paris, 1834, p. 100). H DE W.

***

Consulter le *Curieux*, article intitulé : *Les enfants naturels du dernier prince de Conti*. — NAUROY.

Les débuts de madame Blanche Pierson (XLI, 868). — D'après Vapereau, madame Pierson serait née à Saint-Paul (île de la Réunion) le 9 mai 1842, fille d'un ancien soldat devenu maître de danse. Venue fort jeune en France, elle débuta, en 1856, à l'Ambigu, dans une reprise de *Gaspardo le pêcheur* ; mais ses succès ne dateraient que de son entrée au Vaudeville, en 1858, où elle fut très remarquée dans le *Roman d'un jeune*

homme pauvre, et d'où elle passa au Gymnase en 1864, auquel elle appartint jusqu'en 1875 et où elle créa des rôles importants. Engagée au Vaudeville, elle y interpréta, entre autres créations ou reprises, le rôle de *Dora* dans la pièce de M. V. Sardou (1877).

Engagée au Théâtre-Français en 1884. Sociétaire en 1886. (*Intermédiaire*, XLI, 613). P. CORDIER.

*
* *

Interpellé, je déclare ne rien savoir.
NAUROY.

Voir la notice très exacte, publiée par M. Georges Monval, notre collaborateur, dans l'*Amateur d'Autographes*, 1899, p. 257.
R. B.

—

Vases de résonnance (XLI, 882). — Il y en a aussi dans le chœur de la cathédrale de Noyon, derrière l'autel : ils sont cimentés dans les parois d'un caveau, qui se trouvait placé jadis sous les pieds même de l'officiant, et ont été en tout point conformes à un gâteau de miel.
Dr B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Noms de guerre. — On sait que l'usage des sobriquets était presque général dans les armées de l'ancien régime. Mais s'est-on jamais demandé si le choix des noms de guerre était entièrement dû au hasard, et si, au contraire, certaines préférences pour quelques noms ne s'expliquaient pas par les goûts, les habitudes, le caractère du troupier d'alors ?

Les contrôles des Compagnies de garde-côtes de la Vendée, de 1757 à 1761, communiquées récemment à la *Société des Antiquaires de l'Ouest* par le colonel Babinet, m'ont permis d'établir une assez curieuse statistique.

J'ai constaté en premier lieu que tous ou presque tous ces sobriquets se rattachaient à une vertu, à un penchant, à un goût particulier du soldat. En second lieu, que la fréquence de ces sobriquets sous leur forme propre ou sous la forme de synonymes et de dérivés, étaient en rapport direct avec l'importance de leur symbole dans la vie militaire.

Certains d'entre eux étaient si recherchés, qu'ils étaient représentés dans chaque compagnie. Quand, par suite du décès ou de la libération du titulaire, le sobriquet devenait vacant, un nouveau soldat s'en emparait.

L'expérience porte sur 496 sergents ou soldats ; 106 seulement n'ont pas de surnoms. Le chiffre accolé à quelques surnoms, indique le nombre de titulaires que je leur ai trouvé.

Les premières vertus du soldat français sont le courage, l'entrain, la gaîté, la générosité. C'est le caractère de la race, les fleurs brillantes du vieux sol gaulois Voyez comme les grands enfants que sont nos troupiers, se parent naïvement de ces qualités nationales :

Va de bon cœur 8, *Plein d'ardeur*, l'*Eveillé* 4, *Réveil-matin* ;

Sans chagrin 6, *Sans-souci* 5, *Sans regret* 2, la *Joie* 4, le *Rejoui* 2, le *Réjouissant*, le *Joyeux*, *Bel humeur*, *Bontemps*, *Divertissant* 4 ;

Sans peur 2, *Sans crainte* 2, le *Terrible* 2, le *Tonnant* 2, la *Terreur* 4, la *Tourmente*, la *Guerre*, le *Hardi*, l'*Invincible*, le *Vaillant*, *Sans pareil* 6, *Sans quartier* 7, *Sans rémission* 5 ; *Belle fin* ;

Généreux, *Frappe-d'abord*, le *Défenseur* 2.

Il est vrai que les défauts contraires donnent lieu à des sobriquets tout aussi caractéristiques, mais on peut supposer que leur choix n'a pas dépendu du libre arbitre des titulaires. On ne se baptise pas volontairement :

Las d'aller 2, *Va par force*, l'*Entardé* 3, la *Lenteur*, l'*Endormi* 3, l'*Assoupi*, l'*Autre-jour* 2, la *Pâleur* 2, *Délogé*, *Déronté* ; l'*Embranché*, allusion, je pense, à un acte de justice prévotale.

La douceur de caractère, l'amabilité, l'absence de morgue, toutes ces qualités qui font d'un soldat ce qu'on appelle un « bon garçon » sont naturellement fort prisées On se dit :

Sans façon 5, l'*Aimable*, *Charmant natif* ;

La *Bonté*, 6, la *Douceur* 5, la *Tranquillité*, le *Tranquille*, le *Sage*, le *Raisonnable*, *Bon ami*, *Bon fils*.

Les grincheux, ombrageux, mauvais coucheurs ou vaniteux, sont affublés de sobriquets à leur usage. On les nomme :

Mal-content, le *Mélancolique*, le *Groguard*, la *Rouille*, *Héraclite* ;

L'*Opiniatre* 2, le *Fier*, le *Fiernatif*, la *Rigueur* 2, la *Grandeur* 2 ;

Chevalier 3, *Marquis*, le *Prince*, le *Seigneur* ;

Le *Fantasque*, le *Ligueur* 3, *Mutin*, *Tranche-Montagne* 2 ;

L'*Epine* 2, la *Ronce*.

Les qualités physiques viennent ensuite ; force, agilité et avantages de figure. Il y a :

Le *Vigoureux*, le *Fort*, *Bras-de-fer* [2], le *Sauteur* [2] ;

Bel homme [2], *Beaux cheveux* [2], *Beaupoil*, *Pied blanc* ;

Bel air [2], la *Fraîcheur* [2], le *Gracieux* ; *Beau berger* ; *Narcisse* ;

La *Jeunesse* [5], *Printemps* [4], *Beaujour*, *Beausoleil*.

A quoi serviraient tant d'avantages, sinon à plaire aux belles ? La galanterie est l'apanage du troupier. On trouve :

Brin d'amour [3], *Fleur d'amour*, l'*Amour*, *Bel amour* [2], l'*Amoureux*, *Joli cœur* [4], *Francœur* [2] ;

La *Tendresse* [3], *Constant* [4], la *Fidélité* ; *Vert-Galant*, le *Gaillard*, le *Paillard*.

Je n'ai relevé qu'une seule fois :

La *Prude*.

Après l'amour, vient naturellement le bon vin. C'est comme dans la chanson. Le vin et la table amènent :

La *Vigne* [4], la *Treille* [3], la *Cave*, la *Vendange* ;

Prêt-à boire [3], *Boit sans soif* [3] ;

Bien nourry, *Brise-miche*, la *Grillade*, l'*Andouille*.

On ne rencontre qu'un seul surnom, peut-être ironique de :

La *Tempérance*.

Il est curieux de constater combien ces âmes, naïvement sentimentales de tourlourous, ont conservé, au milieu des ripailles du cabaret et des grossièretés du corps de garde, d'affection pour les fleurs, les oiseaux, les prés et la verdure. Comme dans les chansons populaires, à côté des modestes fleurs de nos jardins, ils vont chercher bien loin, des noms de fleurs rares et distinguées.

La *Fleur* [9], la *Violette* [5], la *Rose* [5], *Belle Rose*, le *Rosier*, l'*Oranger*, la *Tulipe* [4], *Jasmin* [2], le *Romarin* [2], l'*Anémone*, l'*Amaranthe*, l'*Hyacinthe*, la *Jonquille*, la *Giroflée* ;

L'*Alouette*, l'*Epervier*, la *Sarcelle*, la *Bécasse* ;

L'*Anguille*, le *Brochet* ;

La *Ramée* [5], *Joli Bois* [6], la *Verdure* [3], la *Branche* [3], du *Buisson* [2], du *Bois* [2], la *Forêt*, la *Sauzaye* [3], les *Garennes*, du *Verger*, des *Noyers*, des *Lauriers*, des *Houmeaux*, le *Fayard* ;

La *Fougère*, la *Prairie*, du *Pré*, la *Lande* [2], l'*Etang*.

L'usage des noms de saints, si fréquents au XV[e] siècle qu'il faisait qualifier les cavaliers « de gros frères », par analogie avec les moines, ne s'est pas perdu. On a :

Saint-Charles, *Saint Etienne*, [2], *Saint-François*, *Saint-Germain*, *Saint-Gervais*, *Saint-Jean*, [2], *Saint-Louis*,[2] *Saint-Léger*, *Sainte Marie Saint-Martin*. *Saint-Pierre* [2], *Saint-Philippe*.

Souvent le sobriquet rappelle le pays d'origine ou commémore quelque campagne glorieuse :

Flamand, *Champagne* [2], *Bourguignon* [2] ;

La *Seine*, la *Vire* ;

La *Rochelle* [2], *Rochefort*, *Montauban*, *Pontoise*, *Toulon*, *Belle-Isle* ;

Namur, *Madrid*, l'*Allemagne*.

Les surnoms tirés de la vie militaire sont, chose étonnante, à peu près une exception. Je n'ai trouvé que :

L'*Escouade* [2], le *Dragon*, le *Chasseur*, la *Ronde*, la *Croix*, la *Grenade* ;

Longue-Epée, *Spadille*, l'*Espadille* ; la *Lime*, l'*Enclume*.

J'oubliais la *Gloire* et l'*Espérance*, deux belles allégories qu'on ne doit pas s'étonner de trouver ici.

Je pourrais m'arrêter là, mais j'ai cherché à faire une statistique exacte. Je ne dois pas passer sous silence certains surnoms qui ne se rattachent à aucune des rubriques que j'ai créées pour notre classification. Ce sont des sobriquets sans caractère, et des noms de terre :

Meunier, l'*Avocat* ;

Château, la *Tour*, la *Cour*, la *Tourette*, *Beauséjour* ;

Désiré, *Natif* [2], *Cadet*, *Bonaventure*, le *Grand Jacques*.

La *Papinière*, de *Floriers*, la *Gravière*, la *Rousselière*, *Maugis*, la *Vignais*, la *Plance*, des *Rouchières*, la *Foucherie*, la *Joselle*, de *Rouchère*, et la *Comète*, sans doute un souvenir de la fameuse comète de 1756.

JEF.

—

Expositions (Ce que l'on pensait il y a cent ans à propos des). — Desvilliers, chef de division au ministère de la Police Générale, écrivait dans son rapport du 2 vendémiaire an XI :

L'exposition des produits de l'industrie française (ouverte le 1[er] vendémiaire au Louvre) a particulièrement occupé les Anglais On a remarqué parmi eux des ouvriers qui ne pouvaient se lasser d'examiner et d'admirer, d'autres qui s'appliquaient à saisir le mécanisme des objets exposés à leurs regards. Quelques observateurs en ont conclu que le résultat de cette étude pouvait être de faire imiter les mêmes ouvrages en Angleterre.

P. c. c. : LÉONCE GRASILIER.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

Nos correspondants peuvent adopter tel pseudonyme qu'ils veulent et le secret en est scrupuleusement gardé, mais la Direction doit, pour sa responsabilité, connaître leur nom et leur adresse.

On ne se rend pas responsable des manuscrits non insérés.

*Les abonnés et amis de l'*Intermédiaire *sont assurés de trouver un des membres de la rédaction tous les jours, de trois heures à cinq heures, dimanches et fêtes exceptés.*

—

Les personnes dont l'abonnement expire avec le prochain numéro, sont priées de le renouveler le plus tôt possible, afin de ne point éprouver de retard dans la réception de l'*Intermédiaire*.

..... « Montquintin, petit village du département des Forêts, arrondissement de Neufchâteau, canton de Virton, ci-devant province de Luxembourg, à une lieue de Virton. Il était frontière de France avant sa réunion (*Dictionnaire géographique des treize départements qui composaient les Pays-Bas autrichiens*, par Ch. Oudiette.

Actuellement, Montquentin ou Quentin, est un hameau de 79 habitants dépendant de Dampicourt, arrondissement et canton du dit Virton, province du Luxembourg-Belge.

Cz. — Remerciement ne devez nul ! Nous sommes trop heureux quand nous pouvons être agréables à nos excellents confrères pour ne pas chercher tous les moyens de leur témoigner notre cordiale sympathie. — Les numéros qui vous manquent vont vous être envoyés. — Quant aux améliorations que vous réclamez, laissez-nous vous dire comme nous ne savons plus quel ministre : Si la chose est possible, elle est faite ; si elle est impossible, elle se fera.

Faut-il rectifier l'erreur dont vous vous plaignez ? Si oui, sous quelle forme ? en quels termes, S. V. P. ?

E. R. — Tréloup, canton de Condé (Aisne), baronnie vassale de Château Thierry, comprenait Tréloup, Chassias, la ferme de Cherolles, la Haute-Vergue et Nucrolles. *Dict. Top.* du département de l'Aisne.

A. Martin. — Aulnay. Il ne nous est pas possible de vous renseigner sur la valeur de l'ouvrage : *Les Plaidoyers* de *Monsieur Gaultier*, les démarches que nous avons faites dans ce but n'ont, jusqu'à présent, pas abouti. Nous continuerons nos recherches...

P. du Gué. — Nous faisons diligence pour vous donner prompte satisfaction.

Clément Lyon. — Votre article Clairon ne peut pas être publié avant le mois prochain. Vous savez que notre prochain numéro sera, en majeure partie, pris par la table alphabétique du semestre écoulé.

D. de Luxembourg. — Ayez, s'il vous plaît, l'obligeance de rédiger à nouveau et de nous faire parvenir aussitôt la question dont la solution vous intéresse.

M. S. — Inutile de chercher l'abbaye de Broc dans les ouvrages spéciaux. Le seul renseignement que nous puissions vous donner, c'est que le monastère de Broc qui a existé sur le territoire du Cantal fut abandonné de bonne heure.

J. Seurre-Bousquet. — Un prieuré à la nomination du prieur de la Voûte a existé à Vedrines-Saint-Loup, canton de Ruines. (Cantal).

Jef. — *Emigrette* est dans Littré et, à plus forte raison, dans Larousse. Ce dernier cite à propos de ce jouet, une petite scène que Beaumarchais ajouta en 1792, à la pièce Le *Mariage de Figaro*.

C. Bouvier. — Nous vous envoyons le numéro du 15 que vous n'avez pas reçu. Soyez assez bon pour réclamer à la poste anglaise. L'erreur ne peut venir que de cette administration.

Maxime. — L'ophélète R. J. Withwel nous écrit : « The thru fishers », est de Charles Kingsley. Voir p. 212 de ses *Poems'*, Londres, 1880.

Attale. Voyez *Les Règles de la composition typographique*, par Désiré Greffier, Paris, Arnold Muller, 36, rue de Seine : la question des Majuscules y est traitée, page 40, plus simplement et plus clairement que dans le *Guide du Correcteur*, par S.-A. Tassis.

Avec le *Manuel des signes de la correction* du même D. Greffier, vous aurez tout ce qui vous est nécessaire pour lire vos épreuves.

Victor Adv.-*Arras*. Selon vos désirs, vous recevrez jusqu'à nouvel ordre l'*Intermédiaire* à votre adresse provisoire.

ERRATA

XLI, 1008, ligne 18, au lieu de Tastrade, lire Fastrade.

1003, ligne 5, au lieu de Fontome, lire Fontaine.

1002, ligne 21, au lieu de Hérault, lire Vaucluse.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

XLI° Volume *Paraissant les 7, 15, 22 et 30 de chaque mois.* 30 Juin 1900.

36° Année — 36, rue Laffitte PARIS — *Cherchez et vous trouverez*



Il se faut entr'aider N° 888 — Téléphone N° 275.41 —

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le sonnet de Plantin. — Tout le monde connaît le sonnet du célèbre imprimeur, c'est-à-dire le sonnet intitulé *Le Bonheur de ce monde*, et dont voici le premier quatrain :

Avoir une maison commode, propre et belle,
Un jardin tapissé d'espaliers odorants,
Des fruits, d'excellent vin, peu de train, peu [d'enfants
Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle.

Mais à côté de cette pièce archi-connue, j'ai trouvé, il y a quelques années, dans un journal, la variante que voici, et que, pour ma part, je trouve infiniment plus savoureuse que le texte officiel :

Avoir peu de parents, moins de train que de rente,
Rechercher en tout temps l'honnête volupté,
Contenter ses désirs, maintenir sa santé
Et l'âme de procès et de vices exempte.

A rien d'ambitieux ne mettre son attente ;
Voir ceux de sa maison en quelque autorité ;
Mais sans besoin d'appui garder sa liberté,

De peur de s'engager à rien qui mécontente.
Les jardins, les tableaux, la musique, les vers,
Une table fort libre et de peu de couverts ;
Avoir bien plus d'amour pour soi que pour sa [dame ;
Etre estimé du prince et le voir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine, et peu d'en- [fants sans femme,
Font attendre la mort ainsi fort doucement.

De qui la variante ? De Plantin lui-même, ou de quelque spirituel imitateur ?

Viator.

Vierges d'or. — Existe-t-il encore des vierges d'or en France, — dans les contrées de l'ouest ; par exemple, en Poitou ou en Bretagne ? en Italie ou en Terre-Sainte ? Les légendes nous disent que les chevaliers qui avaient fait la croisade et qui possédaient des terres à Jérusalem et à Chypre, avaient rapporté en France des statues de la Vierge en or, recouvertes de pierreries. Charlemagne en avait aussi apporté d'Orient. En existe-t-il encore dans nos musées nationaux du Louvre, de Cluny, ou autres, soit à Rome, soit à Munich, Londres, etc ?

Et quels sont les anciens textes qui parlent des vierges d'or ? En Poitou, il y a une commune qui porte le nom de *Notre-Dame-d'Or*, canton de Moncontour (Vienne). A-t-elle une légende ? D. archiviste.

Un fils de Voltaire. — On lit dans Bengesio, *Voltaire, Bibliographie de ses œuvres*, I, XIV :

L'édition de Voltaire de 1751 en 11 volumes pet. in-8° publiée sans nom de ville, à Paris, par le libraire Lambert. Lambert était le fils de Voltaire, qui l'avait eu de la femme d'un portier (Voy. une note de d'Hémery au lieutenant de police Berryer, du 1er janvier 1752, dans les *Archives de la Bastille*, 1881, XII, 372). La correspondance de Voltaire avec Lambert n'a pas été imprimée ; mais des lettres autographes de Voltaire à Lambert ont été vendues en 1856 (Voy. *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes*, Laverdet 1856, in-8.

Quand est mort ce fils de Voltaire ? A-t-il laissé postérité ? Nauroy

Correspondance de Marceline Desbordes-Valmore avec la cantatrice Caroline Branchu. — Au commencement de l'année 1896, c'est-à-dire quelques mois avant l'inauguration de la statue de Marceline Desbordes-Valmore, le bibliothécaire de la ville de Douai publia la *Correspondance intime* de cette femme poète, qui contient trente-trois lettres adressées à son amie, la célèbre cantatrice de l'Opéra, Mme Branchu, née Rose-Timoléone Caroline Chevalier de Lavit qui, elle aussi, cultivait la Muse.

Les collectionneurs, détenteurs des lettres autographes de Marceline Desbordes, possèdent cependant un grand nombre de lettres plus intéressantes que la plupart de celles qui figurent dans cette correspondance.

En effet, le 27 novembre 1862, l'expert bien connu, M. Charavay, a vendu aux enchères publiques une collection d'autographes parmi lesquels on remarque cent soixante-huit lettres adressées à Mme Branchu par Marceline Desbordes, de 1831 à 1834, correspondance que le catalogue indique comme contenant des détails intimes pleins d'intérêt ; douze lettres de Valmore à la même, et douze autres lettres de ses enfants à la même.

Sait-on si ce dossier a été divisé ? Dans le cas contraire, pourrait on me faire connaître le nom de celui qui le possède, car j'ai l'intention de publier la correspondance de Marceline Desbordes, aussi bien au point de vue intime qu'au point de vue littéraire ? PAUL PINSON.

—

« Histoire des Rois et Reines ». — Quel est le titre exact et complet, l'auteur, format et lieu d'impression, d'un pamphlet cité en ces termes dans des Mémoires sur Napoléon Ier : « Les préventions de l'empereur contre Marie-Antoinette étaient excessives. Il avait peut-être arrêté son jugement d'après la lecture de l'*Histoire des Rois et Reines*. »

BIBL. MAC.

—

Le cachet de madame de Pompadour. — La célèbre marquise usait, pour sa correspondance, de deux cachets : l'un à ses armes, l'autre avec les initiales R.M.P. entrelacées. Quelle est la signification de ces trois lettres ? Docteur L.

—

Les pontons anglais. — On m'a signalé, pour des recherches sur les pontons anglais de Normancros, les ouvrages suivants :

Récits moraux, d'Ambroise Rendu ;

Mes pontons, de Garneray ;

La France maritime, journal publié par A. Grébau (4 v. grand in-8°. 1888) ;

L'*Histoire de la marine*, par Van Tenac et Eugène Süe.

Mais tout cela ne contient que quelques articles détachés sur le sujet en question

Ce qu'il m'importerait de savoir, c'est s'il existe une histoire complète et non pas seulement des récits fragmentaires, relatant la vie sur ces terribles pontons où durent rester pendant sept ans les débris, si cruellement traités, de l'armée de Saint-Domingue.

En outre, connaît-on une relation de cette même expédition de Saint-Domingue, par le général Leclerc, beau-frère de Napoléon ?

Remerciements anticipés.

J. DE St-J.

—

Noms de famille en *ez*. — On rencontre dans le nord de la France un grand nombre de noms de famille terminés en *ez*. Quelques-uns d'entre eux ont non seulement la désinence, mais encore la signification impérative. Tels sont : *Soyez*, *Coupez*, *Taillez*, *Mangez*, etc..

Connaît-on l'origine de cette particularité qui semble limitée à la Picardie et à la Flandre française ? VIATOR.

—

Reliures du XIVe siècle. — Comment reliait-on les volumes manuscrits de la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire les livres d'heures, psautiers, etc. ? On désirerait savoir quelques détails sur les ornements de ces reliures ? Il s'agit de belles reliures artistiques. AMBROISE TARDIEU.

—

C'est de la St-Jean ! — D'où vient cette expression pour dire une chose de peu de valeur, de minime importance ?

QUÆRENS.

—

Camus et la mémoire. — On lit dans le *Dictionnaire philosophique* :

Camus assure que, pour avoir de la mémoire il faut manger du chapon, du levraut et des alouettes, et surtout se bien garder des oignons et du beurre : cela fut imprimé en 1769, avec approbation et privilège du roi.

Qu'était-ce que Camus, et quel est le titre de l'ouvrage où Voltaire a trouvé cette étrange assertion ? QUIDAM.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La gale à l'Hôtel-Dieu (XLI, 863, 1062).—Notre collaborateur, Tousib-el-brir dans sa réponse sur la gale à l'Hôtel-Dieu, a été amené à citer le quatrain connu, sur la gale de Napoléon Ier. Il a bien des variétés, ce quatrain. Nous en avons cité une. En voici d'autres trouvées dans la *Chronique Médicale* (15 juin 1900).

Du docteur Desaivre :

Le grand Napoléon, me prenant par la main
(Cette faveur est sans égale)
Dit : « De moi, vous aurez quelque chose [demain. »
Le lendemain, j'avais la gale.

Du docteur G. Livet :

Par une faveur sans égale,
L'empereur me serrant la main,
Dit : « Vous aurez quelque chose demain.»
Le lendemain, J'avais la gale.

De M. Georges Barral, si documenté sur tout ce qui touche à Napoléon :

Le petit caporal s'est occupé de moi :
En générosité, nul autre ne l'égale.
Il me serre la main, m'a promis un emploi :
Sur le champ, j'attrapai la gale.

Quoique la question sur la gale ait été posée à un tout autre point de vue, ne pourrait on en profiter pour élucider le problème du fameux quatrain ? Voilà bien des versions. Quelle est la meilleure ? Où, pour la première fois, ce quatrain est-il cité ? A qui peut on l'attribuer ? ou tout au moins à quel recueil ? M. Georges Barral a soumis ses recherches sur Napoléon au prince Jérôme, et notamment, le livre dans lequel figurent les questions que nous venons de rapporter ? Peut-être pourrait-il dire quelles observations entre le prince et lui furent échangées à ce sujet. La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (VIII, 486), mais elle n'a pas été résolue. G.

—

Bataille de Dorking (XLI, 1010). — L'auteur de la *Bataille de Dorking* est sir Georges Chesnay, un des meilleurs et des plus populaires écrivains de la nouvelle école du roman anglo-indien. Outre la *Bataille de Dorking*, qui restera un morceau capital, Georges Chesney a écrit entre autres romans *A true reformer*, dont la scène principale s'ouvre à Simla sous la vice-royauté de lord Mayo, et le *Dilemme*, épisode de la révolte des Cipayes, dont l'action se concentre autour d'un détachement isolé et assiégé par les rebelles.

La *Bataille de Dorking* a donné naissance à toute une littérature de fictions politico-militaires. L'ouvrage de ce genre le plus connu chez nous est celui qui, en 1888, sous ce titre *Plus d'Angleterre*, parut anonyme, mais dont l'auteur était un journaliste très connu. Il fut traduit en anglais et les journaux d'outre-Manche le couvrirent de durs articles. Lord Beresford, dans un interview donné au journal le *Matin*, il y a quelques mois, admettait que la victoire de la France pouvait être, à cette époque, une réalité. B.D.D.

—

Le maréchal Exelmans est-il d'origine flamande ? (XLI, 1009). — M. Eugène André, rédacteur à la préfecture de la Meuse, a publié, en 1898, chez l'imprimeur Comte-Jacquet, à Bar-le-Duc, une intéressante biographie du maréchal, mais elle ne résout pas la question posée par M. Clément Lyon.

Le maréchal Exelmans (Remy-Joseph-Isidore) naquit à Bar-le-Duc, rue Bar-la-Ville, n° 39, le 13 novembre 1775, du mariage de Guillaume-Isidore Exelmans, négociant à Bar et de Françoise Belhomme. Il eut pour parrain le sieur Remy-Joseph Malaise, négociant à *Liège*, et pour marraine Mlle Françoise Exelmans, sa tante.

M. André explique que, malgré d'actives recherches, il lui a été impossible de se procurer des renseignements sur le père du maréchal. Sur les registres de décès de la ville de Bar-le-Duc, dressés de 1773 à 1812, le nom d'Exelmans ne figure qu'une fois. Il s'agit d'un sieur Michel Exelmans, veuf en premières noces de Anne-Georges et en secondes de Marie-Anne Ligier, décédé le 19 avril 1775, âgé d'environ 90 ans.

Il nous semble cependant que les recherches de M. André, en ce qui concerne le décès de M. Guillaume-Isidore Exelmans, auraient dû aboutir, puisque dès l'année 1809, madame Exelmans était veuve. (Voir l'ouvrage de M. André, p. 138).

Il est donc permis de supposer que le

père du maréchal Exelmans n'est pas décédé à Bar-le-Duc. Peut-être la date et le lieu de son décès sont-ils indiqués dans un acte reçu par Me Pierre, notaire à Bar-le-Duc, le 31 mars 1818, contenant vente par Mme veuve Exelmans et son fils, comme seul héritier de son père, à Jacques Perrot, charpentier, et à Marie-Barbe-Henriette Varin-Cellier, sa femme, de la maison rue Bar-la-Ville, n° 39, où est né le maréchal.

Nous ajouterons que Mme veuve Exelmans, sa mère, née à Bar-le-Duc et domiciliée en la même ville, résidait, en dernier lieu, dans le canton de Bar, à Longeville; elle est décédée à la fin de janvier 1819, âgée de 78 ans, et y a été inhumée! Qui sait si son mari n'est pas décédé dans la même commune ? C. H. G.

—

L'arbre de la Fraternité (XLI, 1053). — De toutes parts, à côté du drapeau tricolore se lèvent des tiges républicaines; déjà le symbole de la liberté devient celui de l'union entre les peuples. Des délégués français et genevois, réunis dans une fête, ont décidé que l'arbre de *la fraternité* ornerait les limites des deux États.

Histoire patriotique des arbres de la liberté, par Grégoire, membre de la Convention nationale, 2e édition 1833, p. 275).

Il semble que l'on disait plus communément « arbre de la liberté », mais lorsque l'arbre, planté dans un moment d'effervescence républicaine, exprimait surtout les joies de la concorde, on le disait « arbre de fraternité ». Y.

—

Les survivants du Petit-Lazari (XLI, 1001). — L'un des survivants du Petit-Lazari est Vauthier, le sympathique baryton, aujourd'hui à la Gaîté, et dont les succès ont été si retentisssants. L'acteur Bienfait, mort récemment, avait débuté sur cette légendaire petite scène.

Vauthier, au Petit-Lazari, s'appelait Amédée.

Mlle Lasseny, étoile de l'Eldorado, est de l'école du Petit Lazari. Elle s'est retirée du théâtre pour vivre dans sa propriété de Fontainebleau. Mme Jeanne Lafosse tient toujours des rôles de duègnes dans la banlieue.

Au Théâtre de la République, joue en ce moment un élève de ce petit théâtre : Bernay. Aux fêtes foraines, on rencontre M. Duviquet, qui tient la baraque des fantoches intitulée la « Tentation de Saint-Antoine ». Quand il était acteur au Petit-Lazari, la maigreur de ses appointements l'obligeait à être photographe.

M. Wertheimer est pédicure ; — il était déjà pédicure au Petit-Lazari. Entre deux actes, il coupait les cors aux pieds de ses camarades, trop pauvres pour aller autrement qu'à pied.

M. Dubois, qui jouait avec sa femme alors appelée Raymonde, est retiré dans sa propriété de Saint-Maur.

Enfin, directeur d'un théâtre Guignol, prestidigitateur, montreur d'ombres, nous avons M. Chelu, qui, avec sa femme, également existante, fut du Petit-Lazari. Il est l'auteur d'une chanson très populaire : *Le Bi du Bout du Banc.* M.

*
* *

J'ai vu citer bien des noms : Mmes Mathilde, Lasseny, Jeanne Lafosse, Caroline ; MM. Vauthier, Duviquet, Wertheimer et André-Henri.

Permettez-moi de citer d'autres vieux camarades : c'est d'abord Prosper Delongue, qui depuis une vingtaine d'années est directeur du Théâtre Montparnasse ; M. et Mme Karl, tous les deux actuellement au concert de la Sirène, rue de Lyon. Lui, au Petit-Lazari, jouait sous le nom d'Emile ; elle, sous le nom de Pauline. Puis M. Audrand, directeur en province.

Et enfin le signataire de cette lettre, Félix Bougnol.

J'ai débuté, au Lazari, en 1853. J'y suis resté jusqu'au moment de partir soldat de la classe 1856. J'ai créé une pièce intitulée l'*Esprit Prodigue*, en cinq tableaux. Le succès a été si grand qu'on l'a jouée quatre semaines de suite.

Quand je suis revenu en permission d'un mois, étant soldat, M. Senet, le directeur, l'a remontée et j'ai joué de nouveau trois semaines, en compagnie de Bienfait, Bordet, Wertheimer, Jeanne Lafosse et Mathilde.

C'est dans cette pièce que fut remarquée Mathilde qui jouait un rôle de soubrette. Elle fut engagée à la Gaîté.

Le Petit-Lazari est un des meilleurs souvenirs de ma vie...

Félix Bougnol.
Ex-acteur du *Petit-Lazari.*

—

La duchesse de Morny et Mme Saqui (XLI, 1049). — Il est absolument exact

que la duchesse de Morny avait pour aïeule une danseuse de corde. Etait-elle fille de Mme Saqui ? je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'elle avait été acrobate. Seulement, ce n'est pas cette danseuse de corde qui a épousé le prince Basile Troubetskoy, mais bien sa fille qui est devenue princesse. — Elle, l'acrobate, a épousé un certain M. André Weis, officier en retraite, fonctionnaire dans l'administration et finalement maître de police à Wilna, avant 1812. C'était un parfait galant homme. — Il l'épousa par amour et en eut une ribambelle d'enfants. Les fils Clément et Alexandre ont fait leur chemin dans l'administration et à l'armée, et les filles ont fait de très brillants partis. Une d'elles a épousé le général Diakow, depuis gouverneur général de la Russie-Blanche, et une autre, Sophie Andréew née Weiss, qui était d'une beauté merveilleuse, épousa le prince Basile Troubetskoy, général de cavalerie, un des intimes de l'empereur Alexandre Ier, qui, après avoir parcouru une très brillante carrière militaire, est mort le 11 février 1841. C'était un singulier personnage que ce prince Troubetskoy ; il avait épousé en premières noces la princesse Catherine de Courlande, de la maison de Biron, qu'il avait fait divorcer en 1805, d'avec le prince Louis de Rohan-Guéménée, son mari, pour s'en divorcer immédiatement après à son tour, c'est-à-dire en 1806. Le mariage n'a duré que quelques mois à peine.

Il a épousé Mlle Sophie Weiss à Wilna, vraisemblablement en 1812, car le premier enfant, le prince Alexandre, marié depuis à la fille de Marie Taglioni, est né en 1813.

Le mariage du prince Basile Troubetskoy a été très heureux, la princesse Sophie a été parfaitement reçue à la cour, et fort admirée tant pour sa beauté que pour ses vertus. Elle eut de son mariage dix enfants ; son second fils, le prince Serge Troubetskoy, né en 1814, marié à Catherine-Petrowna Moussine-Pouchkine, était le père putatif de la duchesse de Morny. Je dis putatif, car il a quitté sa femme le jour même ou le lendemain de son mariage. Je ne veux pas me faire l'écho de tous les racontars qu'on a faits à ce sujet, et je ne sais pas ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui ont couru sur la naissance de celle qui devait être un jour la duchesse de Morny ; seulement, je me suis laissé dire qu'un jour le duc de Morny disait : Il y a vraiment des choses étranges dans la vie. Ainsi, moi, je suis le fils d'une reine, l'empereur est mon frère ; on dit que ma femme, elle aussi, est la fille d'un empereur, et dire que tout cela est naturel !

Duc Job.

—

Noviodunum (XXXIX ; XL, XLI, 1023). — Il faut encore citer Noviomagus, Nimègue, que l'on a appelée plus tard Niumaga (dans un des capitulaires de Charlemagne).

Il y aurait du reste beaucoup à dire sur l'ouvrage du Dr Holder, qui est plutôt une compilation d'étymologies, dont un certain nombre sont discutables.

Ainsi Noyon, par exemple, arrondissement de Compiègne, n'était pas une ville des *Veromandui* mais des *Suessiones*. Et puis plusieurs localités, appelées Noviomagus, se sont aussi appelées Noviodunum ; les deux mots dun et mag, ayant fini par avoir le même sens de forteresse ; bien que leur primitif soit montagne et puissance.

Il y avait jadis entre *mag* et *dun* une différence analogue à celle de castellum et de custodia en latin : la forteresse et son armement, ce qui fait sa force, sa puissance, mag.

Dr Bougon.

—

Les Leclerc, organistes et facteurs (XL). — Je vois que, sur eux, comme sur beaucoup de *gens de métier*, les renseignements font défaut, aussi j'emprunte à mon érudit confrère, M. Th. Lhuillier (*Noms d'artistes*, 1888), l'indication ci-après :

Leclerc (N.), organiste des théâtins à Paris. Reconnaît le 8 octobre 1768, avoir reçu de M. Mahon, 60 livres qu'il promet de rembourser au moyen des cachets qu'il recevra des leçons données à mesdemoiselles Hornot (*Coll. de l'auteur*).

* *
*

Fauconnerie (XL ; XLI, 202, 262, 828, 972). — On lit dans le *Génie du Christianisme*, (IVe partie ; IV-IV :

Excité par l'amour au courage, le page poursuivait les mâles exercices qui lui ouvraient la route de l'honneur: Sur un coursier indompté, il lançait, dans l'épaisseur des bois, les bêtes sauvages, ou rappelant le faucon du haut des cieux, il forçait le tyran des airs à venir, timide et soumis, se poser sur sa main assurée.

Le catalogue de de Thou, 1679, mentionne ces deux manuscrits, in-folio :

Instruction des oiseaux de proye de l'Empereur Frédéric II.

Traité de la fauconnerie.

Au Congrès des Beaux-Arts, qui s'est tenu le 5 juin, M. Emile Delignières a donné lecture d'un intéressant travail sous ce titre : *Un grand fauconnier du* XVIe *siècle, à Saint-Vulfran-d'Abbeville.* V. A.

—

Le Poitevin de Lacroix (XLI, 339, 460, 509, 595, 643). — Louis-Antoine-Charles Le Poittevin la croix (*sic*), était receveur principal de l'administration des douanes au bureau d'Anvers, membre correspondant de la société d'émulation d'Abbeville ; l'an IX, il figure au nombre des membres résidents de la société d'émulation établie à Anvers, département des Deux-Nèthes.

Edmond Le Poittevin de la Croix s'établit à Anvers comme libraire ; il habitait rue des Tanneurs, n° 1054. Il publia divers ouvrages, notamment l'*Histoire physique, politique et monumentale de la ville d'Anvers* ; des notes historiques sur la ville de Lierre, sur la Campine, etc. Il mourut à Bruxelles, en mars 1894, âgé de 83 ans.

*
* *

Vases de résonnance (XLI, 431, 556, 598, 882, 1092). — A consulter, au sujet des *echea* ou vases acoustiques, les ouvrages suivants :

1° Vitruve. *Traité d'architecture*, au chapitre : *de theatri vasis.*

2° A. Vachez. *Des echea ou vases acoustiques dans les théâtres antiques et les églises du moyen âge.*

3° Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, article *Pot.*

4° Didron. *Annales archéologiques*, vol. XXII.

5° *Bulletin archéologique du comité historique des arts et monuments*, 1842-1843.

6° Jahrbücher. *Dervereinis von Alsei thums freunden in Rhenilaudi*, vol. XXXVI et XXXVII.

7° Fernand Donnet. *Les poteries acoustiques du couvent des récollets à Anvers.*

O. GIVE.

—

Talma (XLI, 577, 703, 788, 889, 1030, 1061). — La veuve de Talma épousa le comte de CHALOT, et non CHOLOT.

Cette dame est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Etudes sur l'art théâtral, suivies d'anecdotes inédites sur Talma et de la correspondance de Ducis avec cet artiste, depuis 1792 jusqu'en 1815, par Mme veuve Talma, née Vanhove, Paris, 1836, in-8°. H.T.

—

Armoiries au cygne (XLI, 669, 846, 925, 1033). — En répondant un mot à la question posée, j'ai oublié de rappeler une pièce héraldique, très particulière et plus intéressante à signaler peut-être que les innombrables armoiries où figure l'oiseau d'Apollon. Je veux dire la couronne des Créqui, bien connue du reste, couronne formée et fermée de trois cygnes becquetant ou se disputant un anneau. (1)

J'ajouterai à ce propos, pour les curieux de plaques de cheminées anciennes, qui ont adressé maintes fois des communications à l'*Intermédiaire*, que j'ai chez moi, au fond d'une vieille cheminée de cuisine, une plaque vraiment belle, quoiqu'elle n'ait guère été remarquée pendant longtemps sous son épaisse enfumure. Quelque chose comme une forme d'oiseau attira un jour mon attention, et un léger nettoyage me permit de reconnaître la couronne cygnée, surmontant l'écusson des Créqui accolé à celui des Rougé, découverte d'autant plus imprévue que ces deux familles ne me paraissent pas avoir jamais eu rien de commun avec ma case, et que je ne sache même pas qu'elles aient été possessionnées, à aucune époque, dans la région. P. DU GUÉ.

—

Cristiani de Ravaran (XLI, 859, 1086). — Confrère J. L. L., l'*Annuaire militaire* de 1851 indique plusieurs officiers de ce nom.

Vous pourrez les suivre sans doute aux annuaires postérieurs :

1° Cristiani de Ravaran (*Aurèle, César, Camille*), O ✠, sous-intendant militaire de 1re classe du 19 décembre 1847, en fonctions à l'hôtel des Invalides.

2° Cristiani de Ravaran, major en retraite, rapporteur près le 1er conseil de guerre de la 14e division militaire à Nantes.

Etaient-ils frères ou cousins? je l'ignore ; mais ne seraient-ils pas les fils de Jean-

(1) Ces lignes sont une réponse depuis longtemps attendue à la question posée le 25 juillet 1885 (XVIII, 426) par F. M., sous le titre *Couronne cygnale.*

Baptiste Beltrame Amédée Cristiani, comte de Ravaran, qui nous occupe ?

Edouard Pélicier.

—

Romance à retrouver (XLI, 863). — Je possède un recueil manuscrit où cette romance a pour titre *Notre-Dame de la Garde*, mais sans nom d'auteur.

A. Bohn.

—

Dubreuil ou Dubreil (XLI, 864). — J'ai l'honneur de vous adresser un intitulé de mandement de Mgr Dubreil pour 1871 et un extrait *parte in qua* de l'acte de décès de ce prélat (janvier 1880). Ces deux documents prouvent qu'en tant qu'archevêque d'Avignon, c'est bien Dubreil qu'il faut le nommer. Il serait curieux de rechercher à Toulouse, l'acte de naissance, mais je crois qu'il doit porter la même orthographe, qui est celle de la famille. Un de mes amis possède un livre ayant appartenu au père de l'archevêque. En tête, on lit ces mots : *Ex-libris Dubreil.*

Sans doute, Mgr Dubreil s'est appelé Dubreuil pendant son épiscopat à Vannes. Il croyait probablement s'appeler ainsi et n'eut l'idée de chercher et de reprendre la vraie orthographe qu'au moment de sa promotion à Avignon. J'ajoute que, pour le gouvernement, impérial ou républicain, il a toujours été Dubreuil, jusque dans le décret de nomination de son successeur.

Et l'histoire du gigot ? A coup sûr, M. de Pontmartin ne l'a pas inventée, et plus d'un curé goguenard la racontait depuis longtemps quand il l'a recueillie dans son étude sur Ferdinand Fabre. Est-elle vraie ou seulement vraisemblable ? Personne ne conteste l'exquise bonté, la charité évangélique, de l'archevêque, mais il était très vif, avec une tendance à prendre le moindre incident au tragique. Si la tranche de gigot lui a paru présenter un goût insolite, s'il l'a soupçonnée d'être avariée et malsaine, il est bien dans son caractère d'avoir voulu couper au plus court et préserver, par cet acte brusque, la santé de ses convives et la sienne. Ceci n'est qu'une conjecture ; mais on peut la risquer sans aucune irrévérence pour une mémoire chère et vénérée.

Un compatriote de M. de Pontmartin.

—

Mandement de monseigneur l'archevêque d'Avignon pour le saint temps du carême de 1871.

Louis-Anne Dubreil, Par la grace de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Archevêque d'Avignon, Comte Romain, Prélat Assistant au Trône Pontifical. Au clergé et aux fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

—

Département de Vaucluse — MAIRIE D'AVIGNON

—

État-civil

L'officier de l'État civil de la ville d'Avignon certifie *que louis anne Dubreil, archevêque d'avignon, comte romain, officier de la Légion d'honneur, âgé de soixante douze ans, né à Toulouse (haute garonne) est décédé en cette ville, le treize janvier mil huit cent quatre vingt.*

Delivré au Bureau de l'Etat civil pour servir de *note* seulement.

Avignon, le *2 juin* 1900
L'officier de l'Etat-civil
L. S.

—

Monnaies anciennes (XLI, 866). — Elles ont deux valeurs : 1° le prix du métal précieux, variable suivant son titre, qui est parfois très faible ; et 2° leur coefficient de rareté.

Malheureusement, le prix de l'argent a tellement baissé, que chacune de ces pièces ne vaut peut-être pas 30 sous, à la Banque de France. Quant à leur coefficient de rareté, on ne peut pas mieux le comparer qu'au gros numéro d'une loterie ; il faut manier bien des centaines de médailles, pour en trouver une réellement rare. Ce n'est pas le cas pour les pièces du XVIe siècle, ordinairement communes.

Si un marchand en offre 2 francs, on peut les vendre loyalement à un collectionneur 3 ou 4 francs, l'une dans l'autre. Plus, ce serait peut être indélicat ; car il trouverait la même chose pour ce prix-là, ailleurs.

S'il offre plus ou moins, on saura très exactement à quoi s'en tenir On pourrait trouver à les vendre, suivant leur état de conservation, entre 30 et 35 francs, chez un monsieur habitant au 1er étage, 12, avenue du Trocadéro, officier supérieur, qui a une fort belle collection de médailles, bien que peu importante au point de vue du nombre. La huitième lui serait inutile.

Dr B.

—

Harville de Tresnel (Famille de) (XLI, 867). — Claude-Constant-Esprit de

Harville, marquis de Tresnel, épouse Marie-Antoinette de Goyon-Matignon de Gacé, d'où leur fille : Marie-Antoinette-Louise Esprit de Harville, qui épouse en premières noces Fulgence-Octave-Auguste, comte de Rosen, vers 1763, et en secondes, à Paris, le 20 avril 1779, Louis-Marie François de Pérusse, comte des Cars (Potier de Courcy).

Comte de Bony de Lavergne.

*
* *

Scrutator trouvera les renseignements utiles dans la Chesnaye des Bois, tome III, p. 672 et seq. Les armoiries sont : *de gueules, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de sable.* Villeroy.

—

La duchesse de Falaris (XLI, 866, 1014). — Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale donnant une généalogie de la famille *Gorge* d'Entraigues, je trouve que Pierre François Gorge d'Entraigue, seigneur de Roise, fut honoré en 1715, par le *pape*, du titre de duc de *Phalaris* ! Ce Gorge d'Entraigues est évidemment un ascendant du mari de la dernière maîtresse du régent *mort* dans les bras de la duchesse. (Le pape paraît avoir gratifié de ce titre ce Pierre-François, en souvenir de sa parenté avec le cardinal d'Estampes de Valençay.)

Comte de Bony de Lavergne.

*
* *

Pierre-François *Gorge* d'Entragues, comte de Melian, baron de Roise, créé en 1712, par le pape, duc de *Fallari* (petite ville du royaume de Naples), grâce à l'entremise du cardinal de Valençay, parent de sa mère. Marais dit : S'étant trouvé que le cardinal de Valençay avait été autrefois le bienfaiteur des ançêtres de Sa Sainteté, le pape, en reconnaissance, lui donna le titre de duc de Fallari, qui ne lui a pas plus coûté qu'une indulgence ».

Il mourut sans enfants, dans une prison russe, le 10 septembre 1740, après mille déplorables aventures. Il avait épousé :

1° en 1710, Thérèse de Brichanteau-Nangis, sœur du futur maréchal de ce nom, morte peu après, sans postérité. Marais dit qu'elle mourut « misérablement dans sa première couche et non sans soupçon de violence ».

2° en 1719, Mlle de Raucourt, morte fort âgée, le 20 juillet 1782, née à Saint-Marcellin en Dauphiné, du marquis de Raucourt ex-valet de chambre de madame Royale (duchesse de Savoie), et de sa première femme, née Folioz de la Blache.

Si M. Sepmonts désire des détails complets sur la duchesse de Fallari, je puis les lui fournir. Il pourra consulter avec fruit :

De Lescures *Les maîtesses du Régent*, pp. 236-257.

Mathieu Marais (entr'autres aux dates du 8 février 1721 et 9 janvier 1722).

Le *Journal de Barbier*, les *Mémoires du duc de Luynes* (Tome III, pp. 419-420, et X, p. 270). Lemontey (*Histoire de la Régence*, tome II, pp. 92-94), Sénac et Meilhan, les *Souvenirs du duc de Lévis*, etc.

Il faut écrire Fallari et non « Phalaris d'Orsen », comme le disent les *Souvenirs de Créquy*. H. Wed.

*
* *

D'abord : *Phalaris*. — Le duché de ce nom était un des six duchés du Comtat Venaissin, créés par diplôme, de la chancellerie pontificale, et le titulaire portait le titre de duc de Phalaris d'Orsan. Il est certain que cette famille se trouve mentionnée dans Pithon-Cart, *Nobiliaire du Comtat-Venaissin*. Georges de Crémeaux était, en effet, marquis d'Entraigues en Auvergne, au XVIIe siècle, mais je n'ai pas sous la main la généalogie complète de la maison de Crémeaux.

Si ma mémoire, ne me trompe, le *Magasin pittoresque* ou le *Musée des familles* a publié un triomphant portrait de la duchesse de Phalaris, maitresse du Régent, avec une notice. Je vois encore les beaux yeux noirs et les accroche-cœurs, noirs aussi, de cette belle créature. Mais hélas ! je n'ai pas la table. Cz.

—

M. Crespon (XLI, 867). — Ce zoologiste a publié les deux ouvrages suivants :

Ornithologie du Gard et des pays circonvoisins. Nismes, in-8° de 36 feuilles et demie, 1840.

Faune méridionale, ou description de tous les animaux vertébrés vivans et fossiles, sauvages et domestiques, qui se rencontrent toute l'année ou qui ne sont que de passage dans la plus grande partie du midi de la France. Nismes, in-8° de 23 feuilles 1846. — Le tome II a seul paru.

Toubib-el-srir.

***

M. Crespon était photographe à Nimes, de 1860 à 1870. Il jouissait d'une grande réputation artistique, très méritée. Il avait aussi créé, à l'entrée de la promenade de la Fontaine, une collection zoologique (oiseaux et mammifères empaillés), connue sous le nom de *Musée Crespon*. Je crois que la ville de Nimes a acheté ce musée. M. P.

Nous avons eu en notre possession des photographies de M. Crespon bien antérieures à 1860. Elles étaient remarquables à plus d'un titre.

***

Il y avait autrefois, à Montpellier, sur l'esplanade, en face de la citadelle, un cafetier du nom de Crespon, très réputé dans le département de l'Hérault, pour son orgeat glacé qui, du nom de l'inventeur, était dit orgeat créponné. F. M.

—

Les mémoires du cardinal Fesch ont-ils été publiés ? (XLI, 905). — Les papiers du cardinal Fesch ont eu le sort de ceux de Napoléon ; ils ont été vendus en partie à Lord Asbusaham, par le trop fameux Libes, qui les avait achetés lui-même d'un vieux chanoine de Lyon ; il en a fourni les catalogues d'autographes pendant de nombreuses années. Je n'avais jamais entendu parler des Mémoires du cardinal Fesch et je ne crois pas à leur existence. Tous les souvenirs sur Bonaparte sont à la bibliothèque de Florence. M. Manon s'en est servi pour son *Napoléon et sa famille*. C.

—

Le berceau de la Tour d'Auvergne (XLI, 905, 1013) — *Son cœur*. — Au conseil des ministres du 12 ou du 13 juin, le gouvernement a décidé, parait-il, de prendre des mesures en vue du transport au Panthéon de l'urne qui contient le cœur de la Tour d'Auvergne, et qui se trouve actuellement à l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer.

L'urne dont il s'agit, appartient au colonel d'artillerie de Pontavice, petit neveu du premier grenadier de France. Des démarches vont être faites auprès des héritiers de la Tour d'Auvergne pour qu'ils consentent à ce que l'urne soit transférée au Panthéon.

Il convient d'ajouter que cette urne *historique* attachée à un baudrier de velours, a été portée durant toutes les campagnes de l'empire par le fourrier de la première compagnie des grenadiers du 46e de ligne. C'est dans cette compagnie que tous les jours, à l'appel, on nommait pour commencer : « *La Tour d'Auvergne* » et qu'un soldat répondait : « *Mort au champ d'honneur* ».

C. DE St-M.

—

Question d'ex-libris (XLI, 907). — Cet ex-libris est celui de Victor Foucher, frère de madame Victor Hugo, née Adèle Foucher. Victor Foucher est mort le 2 février 1866, conseiller à la cour de cassation. Il avait été décoré de plusieurs ordres étrangers, Russes, etc, pour ses importants travaux sur les législations étrangères.

Il était, en outre, grand officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, dont la plaque sert de support à l'écusson de l'ex-libris.

Il avait une très belle bibliothèque, qui a été vendue en 1866 (Catalogue Aubry).

V.

—

Question d'ex-libris (XLI, 907). — L'ex-libris en question est celui de Victor Adrien Foucher, conseiller à la cour de cassation, savant distingué, beau-frère de Victor Hugo, mort en 1866. Je possède plusieurs ouvrages provenant de sa bibliothèque, dont la vente a été faite par les soins du libraire Aubry.

PAUL PINSON.

***

Je ne connais pas d'ex-libris de Victor Hugo, mais j'en connais un de son neveu, le comte L. Hugo, ancien chef de bureau au ministère des travaux publics, et décédé il y a quelques années. C.

—

Chanson de Roland (XLI, 909).— En 1717, dans un recueil alors fort estimé, la *Bibliothèque des romans*, le comte de Tressan pensait remplacer la chanson de Roland qu'on disait perdue, par quelques mauvais couplets, qui devaient, suivant lui, être à peu près ce que chantaient, il y a sept ou huit cents ans, nos soldats marchant au combat. Le bon Tressan eût été fort surpris d'apprendre que la chanson qu'il prétendait refaire, était un poème de plus de quatre mille vers ; que cette prétendue chanson était un de ces longs récits connus sous

le nom de *chansons* de geste et dont Méhul put avoir un vague souvenir traversant les couplets inventés par le comte de Tressan. POGGIARIDO.

—

Sur l'argot, (XLI, 910). — Il faudrait ajouter à la nomenclature l'ouvrage de Francisque Michel, rectifier l'orthographe de Schwob. MM. Longnon et Bysénamk de la Haye se sont occupés de cette question à propos des ouvrages de Villon. M. Agnel a publié un travail spécial sur l'argot desenvirons de Paris.

***

« Massacre des innocents » (XLI, 910. Voir les ouvrages de M. Lallemand, *La maison de la louche* et l'*Histoire de l'assistance publique avant la révolution*. Les ouvrages du Dr Lagneau pour la période moderne sont intéressants. C.

—

Louvois et les chatons (XLI, 910). — Bachaumont (VI, 14 février 1773), écrit :

M. le marquis de Louvois, fait aujourd'hui l'entretien des foyers de l'Opéra. Il a pris quelque goût pour la demoiselle Grandi, une danseuse de ce spectacle, et celle-ci, qui n'est pas cruelle, l'a admis à sa couche Elle a fait les choses très généreusement, s'en rapportant à la munificence de ce seigneur et n'imposant aucune condition. Le lendemain, son amant lui a demandé ce qui lui ferait plaisir ? Elle a parlé de chatons qui s'assortiraient à merveille avec un collier qu'elle avait, et le rendraient beaucoup plus brillant. Le surlendemain, il est arrivé une caisse à Mlle Grandi, pleine de petits chats. Cette facétie fait beaucoup rire et l'on ne doute pas qu'il ne lui succède quelque chose de plus sérieux de la part de M. de Louvois.

P. c. c. : P. CORDIER.

—

Château de Meung-sur-Loire (XLI, 912). — Voir l'ouvrage de M. de Champeaux sur les travaux d'art du duc de Berry ; il s'y trouve un long travail, avec des dessins, sur le château de Meung-sur-Loire. C.

***

Je puis mettre à la disposition de L. Q. deux photos de gravures représentant le château et l'église.

Les gravures, qui datent de 1773, appartiennent, je crois, à la chambre de commerce d'Orléans. E. ALLARIE.

Lieu de naissance de Charlemagne (à M. R. G.) XLI. 621, 747, 843, 921, 982, 1077 — Les mots français ne dérivent pas toujours du nominatif singulier latin ; on les voit, assez souvent, dériver des autres cas, et même parfois de l'accusatif, quoi qu'on en ait dit.

Bien entendu, nous laisserons de côté les noms neutres de la seconde déclinaison, parce que leur accusatif ressemble toujours à leur nominatif ; de sorte que les exemples que nous en donnerions n'auraient aucune signification.

1° Mots dérivés du génitif : Crucifères, législateur, thuriféraire, régicide ; de *crux*, *crucis*, croix ; *lex*, *legis*, loi ; *thus*, *thuris*, encens ; *rex*, *regis*, roi, etc.

2° Mots dérivés du vocatif : Tulle, Brute, Sixte ; de Tullus, Tule ; Brutus, Brute ; Sextus, Sexte, etc.

3° Mots dérivés du datif ou de l'ablatif pluriel : Aix de Achis (à long, et kis bref), prononciation gauloise de aquis, quand les Francs eurent chassé les Romains de la Gaule ; de *aqua*, *aquæ*, *aquis*, les eaux, aux eaux. On a eu ainsi Aix, en Savoie, de *aquis* ; Aix-la-Chapelle, de *Aquis Grani* ; Aix-en Provence, de *Aquis Sextiis*. On voit que l'x de Sextius n'a joué aucun rôle dans la formation du mot Aix, puisqu'on ne retrouve pas ce nom propre de Romain, dans les autres villes d'Aix.

4° Mots dérivés du nominatif pluriel : *fagus*, le hêtre, *fagi*, que les Gaulois ont fini par prononcer successivement fagui, fay et failly, lieu des hêtres ; et fayel, faillouel, bois des hêtres.

5° Mots dérivés de l'accusatif singulier : *talus*, *talum*, tal*on* ; *floccus*, *floccum*, flocon, *radius*, *radium*, sans compter les participes passés : *radiatus*, ray*on*, *radiatum*, radiat*ion* ; *depressus*, *depressum*, dépress*ion* ; *inspectus*, *inspectum*, inspect*ion* ; car il y en aurait trop. Dr BOUGON.

—

Femmes connues qui ont été fustigées sous la révolution (XLI, 955). — Permettez-moi d'intervenir à propos de la question posée par l'*Intermédiaire* du 7 juin, sous ce titre : *Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la révolution ?*

Votre correspondant me fait l'honneur de citer trois fois mon récent ouvrage sur *Trois femmes de la révolution* ; mais, la première fois, sa citation est inexacte : il dit que, selon moi, « Michelet a confondu

ce qui arriva quelques mois plus tard à la présidente du club des *Républicains révolutionnaires* ». Que M. G... veuille bien se reporter à l'endroit dont il parle (p. 295), il verra qu'il ne s'agit plus là de Michelet, mais de Restif de la Bretonne. Le sujet de la phrase précédente est : *Restif.* Et le « Il » qui commence la phrase dont s'est emparé votre correspondant, se rapporte donc à Restif. J'aurais commis une erreur, que je n'ai pas commise, en prêtant à Michelet une opinion qu'il n'a présentée nulle part.

2° M.G...dit que je « néglige » (p.396), de nommer « la présidente des dames en bonnet rouge », qui fut fouettée « aux acclamations d'une foule immense ».

Mais je n'ai rien *négligé*; je cite un passage d'un article des *Révolutions de Paris*, qui ne *nomme* pas cette présidente ; et, comme aucun autre texte ne la nomme, je n'ai pas imité les historiens fantaisistes qui, voulant savoir ce qu'ils ne savent pas, ont nommé Lacombe — d'autorité. L'erreur de ces historiens s'explique d'ailleurs par ce fait qu'ils croyaient tous que Lacombe avait présidé, du commencement à la fin, le club des *Républicains révolutionnaires* ; j'ai apporté la preuve du contraire et montré que Lacombe ne présida pas le club avant septembre 1793. La fustigation de la présidente ayant eu lieu le 28 octobre, cette présidente n'aurait pu être Lacombe que si les pouvoirs de Lacombe, en septembre, avaient été renouvelés en octobre, contrairement au *Règlement de la Société*. Cette hypothèse était admissible, mais seulement à titre d'hypothèse, j'ai pu écrire (p. 397), que « peut-être » la présidente fouettée était Lacombe, mais je n'avais pas le droit d'aller au-delà de ce « peut être ».

Si donc, sur ce point, je n'ai pas été « précis », c'est que j'ai agi en historien sérieux, et non en romancier soi-disant historien.

Je n'ai pas le temps de faire des fouilles dans mes dossiers pour y retrouver des textes sur les fustigations subies par des femmes pendant la révolution.

Le certain, c'est que Téroigne est la seule femme *connue*, au sens de *notoire*, qui, sûrement, ait été fouettée ; et elle le fut par des femmes, et non par des hommes, comme l'a écrit Michelet.

LÉOPOLD LACOUR.

—

Nicolas Flamel était-il alchimiste (XLI, 1001). — Voyez 1° Louis Figuier ? *L'Alchimie et les alchimistes* ;

2° Hoefer, *Histoire de la Chimie* ;

3° id. *Histoire de la physique et de la Chimie* etc.

La bibliographie de Flamel est fort copieuse et encombrerait sans profit les colonnes de l'*Intermédiaire*.

Flamel est rangé, à bon droit, parmi les alchimistes, à mon avis.

L. VANVINCQ RENIEZ.

—

Le tambour d'Arcole (XLI, 1002). — Voici les états de service du petit tambour d'Arcole, nommé André Etienne. — Je ne vois rien de Laugier :

Admis dans la garde des consuls ; — Bataillon de chasseurs, le 8 prairial an X ; — Tambour le o floréal an X ; — Congédié avec retraite le 15 juillet 1800 ; — Campagne Grande armée 1805 ; — A obtenu des baguettes d'honneur le 20 fructidor an X ; — Chevalier de la Légion d'honneur le 24 septembre 1803.

En l'an X, ce certificat lui fut délivré :

Nous, membres du Conseil d'administration, certifions l'état des services et campagnes du citoyen André Etienne sincère et véritable, déclarons en outre que ce militaire, à l'affaire d'Arcole, passa le canal à la nage sous le feu de l'ennemi, battit la charge et donna à ses camarades l'exemple de l'intrépidité. Ce jeune homme est d'ailleurs, par sa conduite et sa bonne tenue, le modèle des grenadiers, et s'est parfaitement comporté depuis son entrée au service.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir ce que de droit.

Lille, le 28 Germinal, 10e année républicaine.

(Suivent les signatures).

Docteur L.

***

On a trouvé un peu romanesque la mort du tambour, telle que l'a mise en vers Mistral.

Ce que je sais, c'est que le père de Félicien David, qui est de Cadenet, Charles David, a donné à Mistral les éléments de son poème.

DE M.

***

Dans la *Revue de famille*, il a été publié une réfutation anonyme de la version qui fait d'André Etienne le tambour d'Arcole.

L'un des plus autorisés parmi ceux que séduisent les « à-coté » de la grande histoire, M. Germain Bapst, pourrait sans doute répondre à cette question.

C'est cet écrivain qui, en raison de sa compétence, a été choisi pour rédiger la préface du catalogue de l'Exposition rétrospective de l'armée au Palais de la Guerre.

G. M.

Table des Matières

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles*, *Curiosités* et *Bibliographie*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

I

J

K

L

N

Q

R

Petite Correspondance

D. B. — Il est bien inutile de poser la question du Gentilé pour tous les noms de lieux que vous nous adressez. La presque totalité se trouve dans l'ouvrage de Lucien Merlet, paru il y a une quinzaine d'années, et que nous allons dépouiller à votre intention.

ERRATA

Par suite d'une déplorable erreur de mise en pages, la fin seulement d'une réponse à la question *Van Aarsen* a été insérée, col, 1083 ; le commencement, soit 15 lignes, est resté sur le marbre. Prochainement nous redonnerons l'article en le complétant. Ce n'est pas tout : col. 1070, a trouvé place un article de Cz qui n'avait pas été lu, ce qui explique pourquoi la devise *Similia similibus curantur* qui se trouve jusque dans le *Petit Larousse* (Locutions latines) est devenue *Similia* jundibus *carantur*, et *honores* a été transformé en *monores*... A corriger aussi :

XLI. 1056, lignes 5 et 9, au lieu de Boyon, lire Boyou ;

XLI. 1061, ligne 35, au lieu de 1726, lire 1826 ;

XLI. 1062, ligne 18, au lieu de Barreau, lire Barrau ,

XLI. 1081, ligne 31, au lieu de Yorg, lire Yory.

L'administrateur-gérant : S. PATTEY.

Imp. Daniel-Chambon, Saint-Amand-Mont-Rond

